



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUI 2023

Délibération N°41/ 2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUI
A DIX HUIT HEURES TRENTE**

« Le Maire certifie le caractère
exécutif de l'annuaire de la
date du 27 06 2023 »

Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35
Présents : 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants : 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

41. ADMINISTRATION GENERALE – Nomination du secrétaire de séance

Jean-Marc VIAL est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-15 évoquant la nomination du secrétaire de séance,

CONSIDERANT que cette nomination concourt à l'intérêt général,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 30 voix POUR nomme Nicolas POILLEUX comme secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



Transmis le : 27.06.2023

Publié le : 21.06.2023

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 41 - Nomination du secrétaire de séance

.....
Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13062023_41

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_41-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2 .3

Institutions et vie politique

Fonctionnement des assemblees

Autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM41 Nomination secrétaire séance.doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_41-DE-1-1_1.pdf)



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIN 2023

Délibération N°42/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIN
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

42. ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal du 28 février 2023

Jean-Marc VIAL est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

Le procès-verbal de séance du Conseil municipal du 28 février 2023 a été transmis aux conseillers municipaux.

Ils sont invités à l'approuver.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-26 évoquant le procès-verbal,

CONSIDERANT que cette approbation concourt à l'intérêt général,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 30 voix POUR :

- TRANSCRIT l'exposé du rapporteur en délibération,
- APPROUVE le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal du 28 février 2023,
- CHARGE le maire, ou son représentant, d'accomplir plus généralement toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de cette approbation et de signer toutes les pièces qui s'avèreraient nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



Transmis le : 27.06.2023
Publié le : 21.06.2023

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 27.06.2023. »



Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 42 - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2023

Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 13062023_42

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_42-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2 .3

Institutions et vie politique

Fonctionnement des assemblees

Autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DCM42 Approbation pv du 28 février 2023.doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_42-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : PV du 28 février 2023 signé.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_42-DE-1-1_2.pdf)

PROCES VERBAL 28 FEVRIER 2023



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUI 2023

Délibération N°43/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUI
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

43. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(CGCT articles L. 2122-22 et L.2122-23)

Jean-Marc Vial est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

Décision n° 003/2022 du 25/11/2023 exécutoire le 22/02/2023 : bail de location d'un local privé

Objet : location d'un local 15 avenue du Petit Port au profit de Mme Suzanne Mailland pour 438,65 euros par mois et 10 euros de forfait pour l'alimentation en eau.

Décision n° 006/2023 du 09/02/2023 exécutoire le 02/03/2023 : concession funéraire

Objet : reprise de la concession funéraire de type familial et de nature grand caveau, laissée en état d'abandon, de la famille d'Alfred Boucher.

Décision n° 007/2023 du 01/03/2023 exécutoire le 28/03/2023 : convention de mise à disposition

Objet : convention de mise à disposition d'une maison 91 avenue de St Simond au profit de l'association Radio Grand Lac, à titre gratuit, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} avril 2023.

Décision n° 008/2023 du 02/03/2023 exécutoire le 06/03/2023 : convention de prêt d'usage

Objet : convention de prêt d'usage à titre gratuit, d'une durée de 2 mois à compter du 5 mars 2023, pour la mise à disposition d'un robot de type NAO à l'association Bugey Développement.

Décision n° 018/2023 du 07/03/2023 exécutoire le 13/04/2023 : convention de prêt d'œuvres

Objet : convention de prêt de 9 œuvres au Musée des Beaux-arts de Mons pour la durée de l'exposition temporaire « Au commencement était le corps. Rodin et la Belgique » du 13 avril au 18 août 2024.

Décision n° 019/2023 du 07/03/2023 exécutoire le 13/04/2023 : convention de prêt d'œuvre

Objet : convention de prêt d'une œuvre au Musée Pierre Bonnard à Le Cannet pour la durée de l'exposition temporaire « On sort ! – Les loisirs de jour et de nuit de 1880 à 1914 » du 1^{er} juillet 2023 au 5 novembre 2023.

Décision n° 020/2023 du 07/03/2023 exécutoire le 13/04/2023 : convention de prêt d'œuvre

Objet : convention de prêt d'un tableau « L'Ecuyère » de Pierre Bonnard au Centre d'Art Hôtel de Caumont Aix-en-Provence pour la durée de l'exposition temporaire « Bonnard et le Japon » du 4 mai 2024 au 6 octobre 2024.

Décision n° 011/2023 du 06/04/2023 exécutoire le 13/04/2023 : désignation avocat

Objet : désignation de Maître Catherine Rey, avocat au barreau de Chambéry pour défendre messieurs Eskenazi, Skotarek et Vandroux contre monsieur B. Yassin devant le Tribunal judiciaire de Chambéry dans le cadre de la protection fonctionnelle pour violences aggravées et dégradation de biens.

Décision n° 014/2023 du 06/04/2023 exécutoire le 25/04/2023 : désignation avocat

Objet : désignation de Maître Catherine Rey, avocat au barreau de Chambéry pour défendre messieurs Dussert et Poyeau contre monsieur Kadouri Zakaria devant le Tribunal judiciaire de Chambéry dans le cadre de la protection fonctionnelle pour outrage sur personne dépositaire de l'autorité publique.

Décision n° 013/2023 du 11/04/2023 exécutoire le 17/04/2023 : convention de prêt d'usage

Objet : convention de prêt d'usage, d'une durée de 2 mois à compter du 18 avril 2023, pour la mise à disposition d'un garage, élément du domaine privé de la commune situé 14 avenue de la Liberté, à madame Isabelle Reignier.

Décision n° 016/2023 du 12/04/2023 exécutoire le 25/04/2023 : convention d'occupation

Objet : convention d'occupation au profit du Cabinet de géomètres « Vincent et Devun » d'un local correspondant à une salle de réunion au 1^{er} étage de la copropriété « Le Zénith » du 15 avril 2023 au 15 octobre 2023, renouvelable 3 fois par tacite reconduction et à titre gratuit.

Décision n° 012/2023 du 18/04/2023 exécutoire le 24/04/2023 : constitution partie civile

Objet : constitution partie civile de la Ville dans l'affaire de violences aggravées et dégradation de biens (contre monsieur B. Yassin) devant le Tribunal judiciaire de Chambéry.

Décision n° 021/2023 du 018/04/2023 exécutoire le 18/04/2023 : concession funéraire
Objet : rétrocession à la Ville de la concession de Mme Christine Beltzung au prix de 286 euros.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal prend acte de la communication faite.

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



Transmis le : 27.06.2023
Publié le : 21.06.2023

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 27/06/2023 »



Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 43 - Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 13062023_43

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_43-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .4 .2 .2

Institutions et vie politique

Delegation de fonctions

Délégation de fonctions à un élu

Autres délégations

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DCM43 Décisions prises par le Maire.doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_43-DE-1-1_1.pdf)



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIN 2023

Délibération N°44/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIN
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire**.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

44. AFFAIRES FONCIÈRES

Acquisition de la parcelle cadastrée AR n° 25 à Monsieur Jean-François Portay

Nicolas VAIRYO rapporteur fait l'exposé suivant.

Monsieur Portay est propriétaire d'une parcelle non bâtie sise boulevard de la Roche du Roi, cadastrée section AR n° 25 d'une contenance d'environ 08 a 90 ca. Il s'agit d'un terrain classé en zone N du PLUI et constitutif d'un espace boisé classé. Il est attenant au Bois Vidal, lieu très apprécié des Aixois et des Aixoises.

La Ville a intérêt à acquérir ce tènement pour parfaire l'emprise du bois communal et de garantir sa pérennité forestière.

Il est précisé au Conseil municipal que les collectivités sont tenues de consulter la direction de l'immobilier de l'État (anciennement France Domaine) lorsque leur projet d'achat franchit le seuil de 180 000,00 € HT pour les opérations d'acquisition.

Tel n'est pas le cas de la présente opération foncière. Le prix de 4 500 € pour le bien a été convenu avec le propriétaire, conforme à un avis de valeur de la Safer.

Il est en conséquence proposé aux élus d'autoriser le maire à acheter la propriété ci-dessus désignée pour le prix de 4 500 €.

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 1111-1,
VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2241-1,
VU le code civil, notamment les articles 1582 à 1593,
VU l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes,
VU le plan local d'urbanisme intercommunal de la Commune approuvé le 9 octobre 2019,
VU l'accord de principe de Monsieur Jean-François Portay,
VU l'examen de la question par la Commission n° 1 du 30 mai 2023,

CONSIDÉRANT que cette acquisition contribue à l'intérêt général local car elle répond à l'amélioration de l'emprise du bois Vidal,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité avec 30 voix POUR :

- **TRANSCRIT** l'exposé du rapporteur en délibération,
- **AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer un acte authentique de vente au profit de la Commune d'Aix-les-Bains, domiciliée place Maurice Mollard à Aix-les-Bains (73100) pour le prix ferme et définitif de quatre-mille-cinq-cents euros (4 500 €), sans assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée, avec Monsieur Jean-François Portay de la parcelle non bâtie cadastrée section AR n° 25, sise boulevard de la Roche du Roi à Aix-les-Bains (73100), d'une contenance d'environ 08 a 90 ca,
- **AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer tout document administratif relatif à ce dossier,
- **CHARGE** le maire, ou son représentant, d'accomplir plus généralement toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de ce dossier, et de signer toutes les pièces nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 29/06/2023 »

Transmis le : 29.06.2023
Publié le : 21.06.2023



Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 44 - Acquisition de la parcelle cadastrée AR n°25 à M. Jean-François Portay

Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023
de réception :

Numéro de l'acte : 13062023_44

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_44-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1 .2

Domaine et patrimoine

Acquisitions

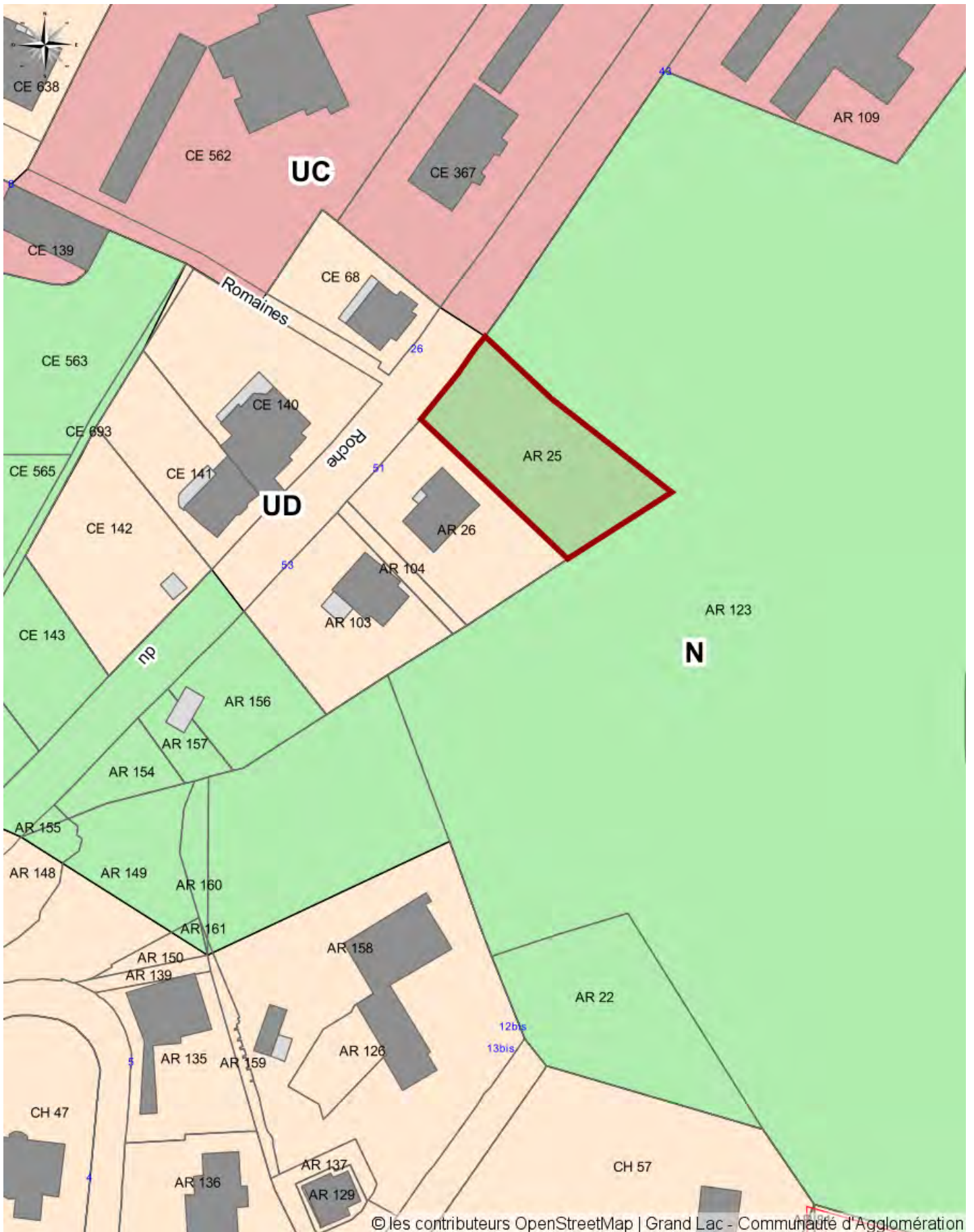
Acquisitions immobilières inférieures ou égales à 180 000 euros

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DCM44 Acquisition de la parcelle cadastrée AR n°25 à Monsieur Jean-François Portay (1).doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_44-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : DCM44 ANNEX...is Portay PLAN.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_44-DE-1-1_2.pdf)
PLAN





SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIIN 2023

Délibération N° 45 / 2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIIN
A DIX HUIT HEURES TREINTE**

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire**.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

45. AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Cession de lots en copropriété – Création d'une maison médicale 6 rue des Prés Riants

Jean-Marc VIAL, est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

La Commune est propriétaire de nombreux lots dans la copropriété le Zénith dont l'adresse postale est 6, rue des Prés Riants à Aix-les-Bains (crèche, coordination des services de la petite enfance, CCAS, CIAS). Elle est implantée sur la parcelle cadastrée section BO n° 106 d'une contenance totale d'environ 11 a 97 ca.

La Ville avait acheté en juillet 2021, en vue de regrouper ses services qui étaient dispersés, des locaux mis en vente au deuxième étage de la copropriété « Le Zénith ». Il s'agissait de deux locaux indépendants. Le premier est d'une surface de 391 m² environ, auquel est associé 9 places souterraines. Le second est d'une surface de 91 m² environ, auquel est associé deux places souterraines. Elle est aussi propriétaire de la moitié indivise en toute propriété des lots 52 et 60 qui correspondent à des espaces de dégagement.

Le bâtiment a été construit en 1989 et a fait l'objet d'une mise en sécurité récente au niveau de la sécurité incendie.

Aujourd'hui, les services qui occupent les locaux communaux sus mentionnés sont amenés à déménager et la Ville n'aura plus d'utilité à conserver ces éléments constitutifs de son domaine privé communal. La Ville souhaite donc les céder ainsi que les 11 places de stationnement souterraines numérotées de 18 à 28.

Il est précisé que les lots ont vocation à être utilisés comme locaux médicaux. La Commune d'Aix-les-Bains est en zone de tension par manque de professions médicales notamment en centre-ville. Elle souhaite favoriser une nouvelle offre de santé.

Le centre de santé assurera les missions suivantes :

- médecine générale traitante,
- médecine non programmée, pour les patients traités par le centre,
- médecine thermique,
- suivi pédiatrique,
- gynécologie médicale,
- suivi de grossesse et périnatalité,
- échographie gynécologique et obstétricale,
- préparation à l'accouchement,
- toute autre spécialité médicale ou paramédicale conforme au code de la santé publique et au fonction des centres de santé.

La vente de ces lots en vue de leur aménagement en locaux médicaux avec secrétariat commun et divers praticiens constitue en conséquence un enjeu très fort et répond à l'attente sociale de la population. D'ailleurs, la Ville impose à l'acquéreur de conserver une affectation médicale aux locaux pendant 15 ans.

Le CCAS occupe une partie des locaux. L'acheteur a indiqué qu'il concéderait une mise à disposition gratuite de l'espace occupé jusqu'au 31 décembre 2023.

Les annexes suivantes sont jointes à la présente délibération :

- 1) Divers plans (parking, étages),
- 2) Attestation de surface.

Les surfaces du grand local d'environ 391 m² sont détaillées comme suit :

Pièces	Superficie habitable	Surface au sol
Réunions	27,5	27,5
Entrée	83,13	83,13
Directeur	20,93	20,93
Bureau 1	23,4	23,4
Bureau 2	22,25	22,25
Bureau 3	30,62	30,62
Bureau 4	21	21

Archives	29,88	29,88
Bureau 5	18	18
Bureau 6	25,03	25,03
Machines	22,53	22,53
Cuisine	4,88	4,88
Sanitaires hommes	3,04	3,04
WC hommes	1,14	1,34
Sanitaires femmes	2,87	2,87
WC femmes	1,14	1,34
Réception	11,83	11,83
Dégagement	41,96	41,96

Surface habitable totale : 391,13 m² (trois cent quatre-vingt-onze mètres carrés treize).

Surface au sol totale : 391,53 m² (trois cent quatre-vingt-onze mètres carrés cinquante-trois).

Les surfaces du petit local d'environ 91 m² sont détaillées comme suit :

Pièces	Superficie habitable	Surface au sol
Entrée	23,54	23,54
Bureau 1	9	9
Bureau 2	10,45	10,45
Bureau 3	18,64	18,64
Bureau 4	22,62	22,62
WC	2,09	2,48

Surface habitable totale : 91,03 m² (quatre-vingt-onze mètres carrés zéro trois).

Surface au sol totale : 91,42 m² (quatre-vingt-onze mètres carrés quarante-deux).

Il est précisé au Conseil municipal que les collectivités sont tenues de consulter la direction de l'immobilier de l'État pour toute cession. La présente décision est donc prise au vu d'un avis domanial.

Il est en conséquence proposé aux élus d'autoriser le maire à céder les lots ci-dessus désignés pour le prix de 950 000 €.

A titre d'information, le prix de cession en 2021 était de 1 850 € le m² places comprises pour les lots n° 61, n° 62 et n° 52 et n° 60 pour moitié indivis, soit 891 700 € au total, la vente n'étant pas assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée. L'évolution de la valeur vénale du prix de marché explique cette différence de prix.

Il est précisé que les frais d'acte notarié authentique à intervenir seront pris en charge par l'acquéreur.

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 3211-14,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1,

VU le code civil, notamment les articles 1582 à 1593,

VU l'arrêté de délégation du maire n° 67/2021 du 12 avril 2021 déléguant certaines de ses fonctions à Madame Marie-Pierre Montoro-Sadoux, Première-adjointe,

VU le plan local d'urbanisme intercommunal de la Commune approuvé le 9 octobre 2019,

VU l'avis domanial n° 23-73008-25807 du 22 mai 2023,

VU l'examen de la question par la commission n° 1 du 30 mai 2023,

VU l'accord de principe du futur acquéreur,

CONSIDÉRANT que cette cession contribue à l'intérêt général local (recette d'investissement, exonération de charges annuelles de copropriété et création de locaux médicaux assurant une offre en praticiens),

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité avec 30 voix POUR :

- **TRANSCRIT** l'exposé du rapporteur en délibération,
- **AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer un acte authentique de vente par la Commune d'Aix-les-Bains, domiciliée place Maurice Mollard à Aix-les-Bains (73100) pour le prix ferme et définitif, conforme à l'avis domanial, de neuf cent cinquante mille euros (950 000 €), sans assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée, au profit du centre de santé « MEDEOR », domicilié 54, route de Briennon (42300 Mably), avec pour n° de SIRET 89015865100010 et pour n° FINESS (fichier national des établissements sanitaires et sociaux) 420017295, représenté par Messieurs Sébastien Cochin et Rodolphe Calandry, ou toute autre personne s'y substituant, des lots communaux n° 52 (12/10 000^{èmes} des parties communes générales), n° 60 (12/10 000^{èmes}), n° 61 (993/10 000^{èmes}) et n° 62 (247/10 000^{èmes}) ainsi que les places de stationnement souterraines numérotées de 18 à 28 (275/ 10 000^{èmes}) sis au sein la copropriété dénommée « Le Zénith » et avec pour adresse 6, rue des Prés Riants à Aix-les-Bains (73100),
- **PRÉCISE** que les locaux vendus devront conserver une affectation médicale pendant 15 ans, le non-respect de cette obligation permettant à la Ville de solliciter la résolution de la vente,
- **PRÉCISE** que les locaux occupés par le CCAS d'Aix-les-Bains seront laissés à la disposition de l'établissement public communal jusqu'au 31 décembre 2023,
- **AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer tout document administratif relatif à ce dossier,
- **CHARGE** le maire, ou son représentant, d'accomplir plus généralement toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de ce dossier, et de signer toutes les pièces nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



Transmis le : 27.06.2023
Publié le : 21.06.2023

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 27.06.2023. »

Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 45 - Cession de lots en copropriété - Création d'une maison
médicale 6 rue des Prés Riants

.....
Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13062023_45

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_45-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .2 .1

Domaine et patrimoine

Aliénations

Cessions immobilières (sauf cessions à entreprises à classer dans 7-4)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM45 Cession de lots en copropriété – 6 rue des Prés Riants à Aix-les-
Bains .doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_45-DE-1-
1_1.pdf)

Annexe : DCM45 ANNEXE 1 Cession de lots en copropriété – 6 rue des Prés Riants
à Aix-les-Bains AVIS DOMANIAL.pdf (21_DO-073-217300086-
20230613-13062023_45-DE-1-1_2.pdf)

Avis France Domaine

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
NON CONSTITUTIVE DE DROITS RÉELS

ENTRE

La Ville d'Aix-les-Bains, représentée par son Maire en exercice Monsieur Renaud BERETTI, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 13 juin 2023,

Ci-après dénommée : « la collectivité » ou « la Ville »,

D'UNE PART,

ET

La société EAU & SOLEIL DU LAC, Société par actions simplifiées, dont le siège social est situé 673 route de Troissy, 73410 La Biolle immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 910946797, représentée par Monsieur Benoit BADIN, son vice-président,

Ci-après dénommée : « Eau & Soleil du Lac » ou « ESL » ou « l'occupant »,

D'AUTRE PART,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Préambule

La Commune d'Aix-les-Bains est propriétaire d'un bâtiment de type ERP couramment appelé « ESPACE PUER » – établissement recevant du public à vocation sportive / associative et administrative. Cet ERP est de catégorie 2 de type L,X, et R.
L'emplacement en toiture d'environ 502.9 m² est situé au 4 chemin des Teppes, 73100 Aix-les-Bains sur les parcelles cadastrées section BI n° 289 et n° 322.

Les parties déclarent que le présent acte est établi dans le cadre d'une démarche de production d'énergie renouvelable citoyenne et locale, impliquant la mise en œuvre d'installations photovoltaïques. Il lie une société d'exploitation locale (dont une partie du capital est constitué d'épargne citoyenne) et la collectivité propriétaire des bâtiments sur lesquels sont installés les équipements photovoltaïques.

La collectivité en réponse à une demande de promotion des énergies renouvelables sur son territoire a souhaité mettre à disposition d'une partie de la toiture du bâtiment objet de cette convention pour permettre la réalisation d'une installation de production photovoltaïque.

En ce sens, la Ville a publié le 3 décembre 2022 un avis de publicité. Un seul candidat s'est manifesté et à l'issue de l'analyse des candidatures, la société « Eau et Soleil du Lac » a été retenue.

La présente convention tend à établir les conditions de l'occupation temporaire du domaine public accordée par la Ville à la société « Eau et Soleil du Lac ».

Article 1 - OBJET DE LA CONVENTION

1.1 - Désignation des biens loués

La collectivité autorise Eau et soleil du Lac à occuper une partie de la couverture de la toiture du bâtiment Espace Puer, sis 4 chemin des Teppes, 73100 Aix-les-Bains. La surface mise à disposition est d'environ 502.9 m² et correspond à la surface d'emprise de l'installation photovoltaïque qui sera installée.

L'assiette foncière du bien mis à disposition est désignée au cadastre par les références suivantes : section BI, n° 289 et n° 322.

Il est expressément convenu que la mise à disposition ne comprend pas la structure qui supporte la toiture, ni les gaines et réseaux qui l'entourent, qui restent la propriété de la collectivité et de sa responsabilité exclusive. Les panneaux photovoltaïques seront installés sur une surface S de 502.9 m² environ .

Cependant si, en dehors de la zone mise à disposition, des travaux préalables sont nécessaires à la bonne réalisation de l'installation photovoltaïque (adaptation de toiture végétalisée, renforcement de charpente, déplacement de cheminée, etc.) l'occupant devra en formuler une demande expresse auprès de la collectivité. Les Parties conviendront de la répartition des frais de travaux.

Par ailleurs, la présente convention inclut :

- La mise à disposition par la collectivité d'un espace mural approprié, situé au 4 chemin des Teppes, 73100 Aix-les-Bains, destiné à héberger les onduleurs et compteurs de l'installation photovoltaïque ;
- des servitudes décrites à l'article 6.

1.2 - Usage du domaine public

L'occupant utilisera le domaine public à l'unique fin de concevoir, réaliser et exploiter une centrale photovoltaïque dont l'électricité sera injectée sur le réseau public d'électricité.

L'occupant est autorisé à percevoir et conserver les recettes tirées de l'exploitation de l'équipement mis à disposition.

1.3 - Domanialité publique

La présente autorisation est conclue sous le régime de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

En conséquence, l'occupant ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale ou d'une autre réglementation quelconque susceptible de conférer un droit au maintien dans les lieux et à l'occupation. En effet, le domaine public répond au critères inaliénabilité et d'imprescriptibilité.

Article 2 - NATURE DE L'AUTORISATION

La présente convention est conclue sous le régime des occupations du domaine public non constitutives de droits réels. Elle est donc régie par les seules règles du droit administratif, notamment les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques. Les règles de droit privé relatives aux baux civils ou commerciaux ne lui sont donc pas applicables.

Notamment, elle ne peut conférer ni pendant son exécution ni à l'expiration de la durée stipulée à l'article 5, aucun droit au renouvellement ni au maintien dans les lieux, ni aucun droit à la propriété commerciale.

En application de l'article L. 2122-3 du code général de la propriété des personnes publiques, elle est accordée à titre précaire et révocable.

Elle est également consentie à titre exclusivement personnel à la société Eau et Soleil du Lac.

L'occupant est tenu d'occuper lui-même et d'utiliser directement en son nom et sans discontinuité les biens qui font l'objet de la présente autorisation.

La cession de tout ou partie des droits détenus au titre de la présente autorisation ou de ceux issus de l'exploitation économique du domaine public, sont obligatoirement soumis à l'agrément écrit, expresse et préalable de la Ville.

Article 3 - DÉSIGNATION DES BIENS MIS A DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ EAU & SOLEIL DU LAC

La Ville met à la disposition de la société Eau & Soleil du Lac la toiture du bâtiment de l'espace PUER que constitue un emplacement d'environ 502.9 m² et situé au 4 chemin des Teppes sur les parcelles cadastrées section BI n° 289 et n° 322 lui permettant d'installer et de gérer des équipements photovoltaïques.

La société Eau & Soleil du Lac s'engage à ne pas mettre à disposition et à ne permettre aucune sous occupation de la surface mentionnée à l'article 1 en dehors de son activité de gestionnaire de production photovoltaïque.

Article 4 - ÉTAT DES LIEUX ET INVENTAIRE

Un état des lieux est établi contradictoirement entre les deux parties et devant témoin :

- à la signature de la présente convention,
- à l'issue de la présente convention.

Article 5 - DURÉE DE L'AUTORISATION

La durée de la convention est fixée à 20 ans à compter du 1^{er} juillet 2023. Cette durée est nécessaire, au sens de l'article L. 2122-2 du CGPPP, à l'amortissement économique des investissements projetés par l'occupant.

Il pourra être mis fin à la convention de manière anticipée dans les cas et conditions qui suivent.

La Commune pourra résilier la convention de plein droit sans délais dans les cas suivants :

- Liquidation judiciaire de l'occupant,
- Cessation par l'occupant pour quelque motif que ce soit de l'exercice de l'activité prévue dans les lieux mis à disposition,
- Condamnation pénale de l'occupant le mettant dans l'impossibilité de poursuivre son activité,
- Infraction à la réglementation applicable à un titre quelconque à l'activité exercée dans les lieux mis à disposition après mise en demeure restée sans effet,
- Changement d'affectation ou toute utilisation différente même provisoire, par l'occupant,
- Nécessité pour des raisons de service public ou d'intérêt général.

La Commune pourra résilier la convention avec un préavis d'un mois dans les cas suivants :

- Non-paiement de la redevance aux échéances convenues, après réception par l'occupant d'une lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet pendant un délai de 1 mois,
- Inexécution ou manquement de l'occupant à l'une des obligations prévues dans la convention, après réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet pendant un délai de 1 mois.

L'occupant pourra résilier la convention dans les cas suivants moyennant respect d'un préavis d'un an :

- Cessation par l'occupant pour quelque motif que ce soit de l'exercice prévu dans les lieux mis à disposition,
- Condamnation pénale le mettant dans l'impossibilité de poursuivre son activité.

La résiliation par l'une ou l'autre des parties sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans tous les cas visés ci-dessus, la redevance payée d'avance par l'occupant restera acquise à la Commune, sans préjudice du droit, pour cette dernière, de poursuivre le recouvrement de toutes les sommes pouvant lui être dues.

Article 6 - OBLIGATIONS ET DROITS DES PARTIES

6.1 – ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX DES PARTIES

La Ville garantit la jouissance des biens loués à l'occupant.

L'occupant s'engage à exploiter les biens loués dans des conditions conformes à leur destination. Il s'interdit de détériorer les biens mis à disposition ou d'apporter à un quelconque changement qui en diminuerait la valeur.

6.2 - HYGIÈNE ET PROPRETÉ

L'occupant devra tenir constamment les lieux en parfait état de propreté et d'hygiène, particulièrement au regard des normes de salubrité définies par les textes réglementaires en vigueur et des remarques ou injonctions qui pourraient lui être adressées par les services de contrôle compétents de l'État ou de la Ville.

L'occupant assurera lui-même et à ses frais l'évacuation des déchets issus de ses activités.

L'installation de tout appareil susceptible d'occasionner des fumées, bruits ou odeurs qui pourraient nuire à l'environnement, est interdite.

6.3 - TRAVAUX ET MODIFICATIONS

L'occupant prendra les lieux dans leur état actuel. Il ne pourra faire ni travaux, ni modification de la consistance des lieux sans obtenir préalablement et par écrit l'autorisation expresse de la Ville d'Aix-les-Bains qui entend maintenir la cohérence des lieux avec le plan d'urbanisme des secteurs.

L'occupant ne pourra prétendre à aucune réduction de la redevance, à aucune indemnité ou autre droit quelconque dans le cas de travaux ou manifestations réalisés par la Ville d'Aix-les-Bains, quelle qu'en soit la durée.

L'occupant est tenu d'entretenir régulièrement la surface réservée à son activité.

6.4 – CONDITIONS DE RÉALISATION

La collectivité :

- S'engage à permettre l'accès aux toitures et aux parties donnant accès au toit à l'occupant lorsque celui-ci réalise l'installation photovoltaïque ;
- Donne accès aux intervenants pour le raccordement de l'installation photovoltaïque (ENEDIS ou le distributeur local, installateur, Consuel, etc.) ;
- Coopère avec l'occupant lors des travaux et notamment pour le passage des tranchées entre le point de livraison et la limite de propriété ;
- S'engage, dans le cas où elle souhaite que des travaux annexes soient réalisés en toiture pour son compte propre en même temps que la pose de l'installation photovoltaïque (désamiantage, isolation, etc.), à procurer une description détaillée des travaux à l'occupant au moins 3 semaines avant la pose des panneaux photovoltaïques ;
- Doit garantir des vices cachés affectant l'usage des biens loués, à charge pour l'occupant de prouver qu'ils entraînent un inconvénient sérieux dans son usage. La collectivité peut s'exonérer de la garantie en prouvant que le dommage causé par faute du preneur ou cause étrangère (cas fortuit ou force majeure).

La société « EAU & SOLEIL du LAC » :

- S'engage à ne pas perturber l'usage du bâtiment lors des travaux d'installation photovoltaïque et informe la collectivité par tous moyens (mail, appel téléphonique ...), au moins 10 jours ouvrés à l'avance de son passage ;
- Prend en compte les observations de la collectivité concernant le passage des tranchées et des câbles lorsqu'elles ne compromettent pas la réalisation du projet photovoltaïque ;
- S'engage à installer du matériel photovoltaïque respectant les standards normatifs en vigueur ;
- Respecte l'ensemble de la réglementation applicable, notamment en matière d'établissement recevant du public.

Lorsque des travaux doivent être effectués pour le compte propre de la collectivité simultanément à ceux de l'installation photovoltaïque, l'occupant et la collectivité s'efforcent de coordonner au mieux les prestations des différents intervenants.

Lorsque des travaux préalables nécessaires à la bonne mise en œuvre de l'installation photovoltaïque doivent être réalisés en dehors de la zone louée (renforcement de charpente, élagage d'arbre, suppression d'obstacles, etc.), l'occupant et la collectivité s'entendent sur les conditions de réalisation de ces travaux.

6.5 – SERVITUDES

La collectivité accorde à Eau & Soleil du Lac une servitude en lien avec :

- le passage de tranchées entre le branchement au réseau électrique effectué en limite de propriété et le point de livraison situé au niveau des compteurs de production photovoltaïque,
- le passage des câbles électriques reliant les modules photovoltaïques aux onduleurs,
- la pose des compteurs de production et de non consommation,
- la circulation et l'accès aux zones loués par les intervenants (architecte, bureau d'études, installateur, etc.) en charge de l'installation, de l'entretien et de la maintenance des équipements photovoltaïques.

6.6 – RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

L'occupant sera personnellement responsable, vis-à-vis de la Ville et des tiers, des désordres pouvant survenir pendant l'occupation liée à ses activités.

La Ville ne renonce pas à exercer toute action en responsabilité à l'égard de l'occupant pour les dommages que celui-ci pourrait causer du fait de ses activités.

La Ville n'assurant, en aucun cas, la surveillance des lieux occupés par le bénéficiaire, est déchargée de toute responsabilité en cas de dégradation, d'effraction, de vol ou toute autre cause quelconque de perte ou de dommages aux biens et aux personnes.

L'occupant s'engage à contracter sur toute la durée du bail :

- Une assurance multirisque et pertes d'exploitation ;
- Une assurance responsabilité civile ;
- Une assurance risques locatifs,

de façon à couvrir les risques en matière de vol, catastrophe naturelle, défaut d'étanchéité, dommages aux tiers, etc.

Eau & Soleil du Lac justifiera de ses assurances et du paiement régulier des primes à toute réquisition de la collectivité.

Il s'engage également à ce que les intervenants qui installeront les équipements photovoltaïques disposent d'une garantie décennale adéquate.

La collectivité s'engage à avoir contracté une assurance garantissant le bâtiment (hors panneaux photovoltaïques) contre les risques aléatoires assurables (risques d'incendie, d'explosion bris de glace, dégâts des eaux, tempête, catastrophe naturelle, etc.). Elle s'engage à maintenir le bâtiment assuré pendant toute la durée du bail. Elle s'engage également à informer son assureur en responsabilité civile de la présence des panneaux photovoltaïques.

La police d'assurance contractée par l'occupant comportera une clause de renonciation à recours contre la Ville et son assureur et contre l'État, pour tous les dommages pouvant survenir de leur fait.

La Commune souscrira un contrat d'assurances pour le foncier et son bâti.

6.7 - IMPÔTS ET TAXES

L'occupant devra s'acquitter, pendant toute la durée de l'autorisation, de tous droits, impôts, et taxes ou frais auxquels donnera lieu l'utilisation des lieux.

6.8 – AUTORISATION ADMINISTRATIVES

Eau & Soleil du Lac déclare effectuer toutes les démarches afin d'obtenir les autorisations nécessaires à l'exploitation des équipements photovoltaïques (contrat d'achat, convention de raccordement, attestation de Consuel, validation bureau de contrôle, etc.).

Dans ce cas une déclaration préalable de travaux devra être déposée au sein du service urbanisme de la collectivité par l'occupant.

6.9 – PRESTATAIRES, FOURNISSEURS, INTERVENANTS POUR L'OCCUPANT

L'occupant devra vérifier que tout intervenant, pour son compte, possède les qualifications professionnelles et assurances requises et en justifier à la première demande écrite de la Ville d'Aix-les-Bains.

6.10 - ENGAGEMENT DE L'OCCUPANT :

L'occupant s'engage à porter immédiatement à la connaissance de la Ville d'Aix-les-Bains, tout dommage quel qu'il soit, susceptible d'être préjudiciable à la Ville.

Article 7 – ASPECTS RÉGLEMENTAIRES, NORMATIFS et QUALIFICATIONS REQUISES

L'ensemble de l'installation devra être réalisé en conformité avec les lois, règlements nationaux et départementaux, le code du travail, les règles d'hygiène et de sécurité, les DTU, les règles de l'art, en vigueur à la date de passation du marché.

L'occupant devra se conformer à l'ensemble des textes officiels, réglementaires ou recommandations applicables à la date de signature des marchés. L'occupant doit les connaître et notamment ceux rappelés ci-dessous (liste non exhaustive) :

7.1 - Textes généraux

- Le code du travail,
- Le code de la santé publique,
- Décret n° 2010-1017 du 30 août 2010 relatif aux obligations des maîtres d'ouvrage entreprenant la construction ou l'aménagement de bâtiments destinés à recevoir des travailleurs en matière de conception et de réalisation des installations électriques,
- Le règlement sanitaire départemental type,
- Les arrêtés relatifs aux exigences acoustiques (6 octobre 1978, 14 juin 1969 et 22 décembre 1975, 5 mai 1988 et 28 octobre 1994).

7.2 - Textes spécifiques aux panneaux photovoltaïques

- UTE C 15-712-1 : Installations photovoltaïques raccordées au réseau public de distribution,
- NF C 15-100 : Installations électriques basse tension,
- NF C 14-100 : Installations de branchement à basse tension,
- UTE C 18-510 : Recueil d'instructions générales de sécurité électrique d'ordre électrique,
- UTE C 18-530 : Carnet de prescriptions de sécurité électrique destiné au personnel habilité,
- UTE C 15-400 : Raccordement des générateurs d'énergie électrique dans les installations alimentées par un réseau public de distribution,
- UTE C 61-740-51 : Parafoudres basse tension – Partie – 51 : Parafoudres connectés aux installations de générateurs photovoltaïques – Exigences et essais,
- UTE C 15-443 : Protection des installations électriques basse tension contre les surtensions d'origine atmosphérique ou dues à des manœuvres,
- CEI 61000 : Compatibilité électromagnétique,
- UTE C 15-105 : Guide pratique – Détermination des sections de conducteur et choix des dispositifs de protection. Méthodes pratiques,
- UTE C 15-520 : Guide pratique : Canalisations – Mode de pose – Connexions,

- UTE C 32-502 : Guide pour les câbles utilisés pour les systèmes photovoltaïques,
- NF C 17-000 et 17-002 : Dispositifs de protection foudre,
- VDE DIN 0126-1-1/A1 : Dispositif de découplage automatique pour les générateurs photovoltaïques.

La liste précédente des différents textes réglementaires n'est pas exhaustive, et ces derniers sont considérés comme connus par les installateurs qui s'engagent à les appliquer.

L'ESPACE PUER est classée comme un Établissement Recevant du Public (ERP) et à ce titre doit répondre aux contraintes fixées par la Commission Centrale de Sécurité, dans « L'avis sur les mesures de sécurité à prendre en cas d'installation de panneaux photovoltaïques dans un établissement recevant du public » datant du 9 Novembre 2009.

7.3 – Formation et habilitation

Eau & Soleil du Lac devra disposer de moyens suffisamment pour mener à bien l'installation dans le cadre des travaux décrits et dans les délais impartis.

Eau & Soleil du Lac (ou ses sous-traitants) devra pouvoir justifier de l'appellation RGE par au moins l'une des qualifications suivantes :

- QUALIPV Elec et QUALIPV Bat (> 36 kW),
- Qualifelec SPV1 (> 36 kW),
- Qualibat 5911 (≤ 250 KW).

Eau & Soleil du Lac (ou ses sous-traitants) devra justifier d'une qualification et d'habilitations électriques appropriées ainsi que des qualifications requises pour effectuer des travaux en hauteur. Les CACES pour la conduite des différents engins de chantier devront être à jour

Eau & Soleil du Lac (ou ses sous-traitants) devra présenter une attestation d'assurance décennale à jour qui couvre spécifiquement le matériel qu'elle souhaite utiliser selon sa certification :

- Agrément Technique Européen (ATE) ou Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valide,
- Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
- Pass'innovation « vert » en cours de validité.

Un bureau de contrôle sera missionné par Eau & Soleil du Lac pour la mission de contrôle électrique avant le CONSUEL. En amont, un bureau de contrôle sera missionné par Eau & Soleil du Lac pour les missions de solidité des ouvrages et sécurité des personnes.

7.4 - Liste des prestations obligatoires à respecter :

Eau & Soleil du Lac (ou ses sous-traitants) procédera aux essais et mesures de bon fonctionnement de l'installation, en présence du maître d'œuvre, notamment :

- Mesure de résistance et de continuité des prises de terre,
- Mesure d'isolement des différents circuits,
- Contrôle de fonctionnement des divers organes de protection des circuits,
- Mesure de la tension en circuit ouvert de chaque chaîne,

- Mesure du courant de fonctionnement sur chaque chaîne,
- Si possible le tracé I-V de chaque chaîne,
- Un relevé de caméra thermique du champ photovoltaïque complet.

De manière générale Eau & Soleil du Lac (ou ses sous-traitants) s'engagera à respecter les règles d'usages de chantier à savoir :

- La fourniture et l'installation de panneau de chantier réglementaire,
- La fourniture des moyens de signalisation et de sécurité en périphérie de l'installation,
- La fourniture des nacelles ou matériels de manutention nécessaires à l'exécution des travaux,
- Le tri et l'évacuation des déchets en décharge,
- Le nettoyage du chantier.

7.5 - Caractéristiques techniques des matériels :

7.5.1 - Système de fixation

- Il devra répondre aux Eurocodes « neige et vent » avec un lestage adapté,
- Les notes de calculs des lestage seront remises à la collectivité avant la réalisation des travaux,
- Toutes les pièces constitutives du système de fixation devront résister à la corrosion (ex : aluminium, inox ou polymères),
- Une zone de circulation minimale de 50 cm en périphérie de chaque toiture devra être respectée.
- Être adapté à la couverture de la toiture actuel afin de ne pas créer de détérioration et devra être validé par la collectivité.

7.5.2 - Onduleur

Eau & Soleil du Lac pourra prévoir soit un onduleur par toiture soit un onduleur global. Dans les deux cas ils devront :

- Avoir un indice IP 65 minimum,
- Être facile d'accès pour procéder à un contrôle ou un changement,
- Respecter les règles de mise en œuvre prescrites par le constructeur,
- Respecter la NF C 15 100 pour le raccordement BT,
- Respecter la DIN VDE 0126-1-1/A1 pour le découplage réseau,
- Respecter la CEI 61 000 – 3 – 2 pour la compatibilité électromagnétique,
- Respecter la CEI 61 000 – 3 – 4 ou – 12 relative aux harmoniques.

7.5.3 - Câblages AC et DC

- Le cheminement des câbles DC s'effectue en extérieur avec protection mécanique et ne pénètrent pas à l'intérieur du bâtiment – Sauf validation écrite de la part de la collectivité,
- Les câbles DC seront dimensionnés de sorte à respecter une chute de tension de 1 % selon le guide UTE C 15-712-1 entre les modules et l'onduleur,
- Les câbles AC seront dimensionnés de sorte à respecter une chute de tension de 1 % selon le guide UTE C 15-712-1, dans les conditions STC entre les onduleurs et le tableau de raccordement,
- Les notes de calcul seront fournies à la collectivité justifiant la section de câble employée,
- Les câbles seront de type HO7 RNF pour câbles souples ou U 1000 R02V pour câbles rigides,
- L'ensemble des câbles seront équipés d'un repérage durable « tenant-aboutissant »,
- La surface de boucle DC de conducteur sera à minimiser,
- Les câbles seront dimensionnés de manière à respecter le guide UTE C 15-712-1. La chute de tension se limitera à 1 % côté DC entre les modules et l'onduleur. Le courant admissible dans le câble sera validé en fonction des modes de pose et des cheminements réalisés.
- Les connexions DC seront assurées par des connecteurs débrochables de classe II avec détrompeur et polarité clairement identifiée. Les connecteurs seront de même type et de même marque lors de chaque connexion mâle/femelle,
- Câbles mono conducteurs d'isolement équivalent à la classe II,
- Câbles au minimum de type C2,
- Pour les câbles extérieurs, ils seront de type AN3.

7.5.4 - Coffret AC et DC

- Le coffret DC n'est pas obligatoire du moment que l'onduleur assure la protection nécessaire coté DC (parafoudre et sectionneur),
- Le coffret AC sera d'un indice de protection minimum IP 65. Comme l'onduleur, il sera implanté en toiture au sud de la toiture sud.
- Le coffret est en tôle d'acier pliée d'épaisseur minimale 20/10 revêtue d'une peinture cuite au four,
- Le coffret AC sera composé des tous les organes de protection et de sécurité nécessaires pour répondre aux normes NFC 15-100, NF EN 61643-11 et le guide UTE C 15 712 – 1.
- La signalisation par étiquetage afférente à ces normes sera visible sur le coffret.

7.5.5 - Signalisation – sécurité

- Les principaux composants constituant l'installation photovoltaïque devront être identifiés et repérés par des étiquettes visibles et fixées d'une manière durable en correspondance avec les plans et schémas de l'installation.

- L'ensemble des pictogrammes seront accolés sur les lieux imposés tels qu'illustrés sur la vue du schéma unifilaire ci-après.
- Une coupure d'urgence sera installée au niveau de l'entrée principale de l'école et clairement identifiée.

7.5.6 - Contrat de maintenance

Eau & Soleil du Lac devra mettre en place par les prestataires de son choix une prestation de maintenance annuel qui couvrira *a minima* les points suivants :

- Contrôle électrique de toute l'installation (branchement, connectique) et resserrage des borniers si nécessaire,
- Contrôle visuel de l'installation et notamment des modules. Vérification d'absence de casse, de présence d'objets obstruant (feuilles, branche, jouets...). Nettoyage le cas échéant,
- Test des parafoudres et des organes de protection.

Une attestation de maintenance devra être fourni à la collectivité annuellement.

7.5.7 - Documents à soumettre une fois la notification acceptée avant le démarrage des travaux

Dans un délai d'un mois après la signature de la présente convention d'occupation temporaire, Eau & Soleil du Lac doit remettre à la collectivité son dossier de chantier en un exemplaire pour validation. Celui devra comprendre :

- Synoptique général de l'installation,
- Calepinage précis des modules,
- Schémas de câblage et de raccordement des coffrets électriques,
- Liste des différents composants de l'installation (modules, onduleurs, supports, coffrets, etc...) et de leur fiche technique constructeur,
- Cheminements précis des câbles et leur nature,
- Longueurs et sections des conducteurs électriques DC et AC,
- Schémas d'implantation des onduleurs et des coffrets.
- Les différentes notes de calcul qui reprendront :
 - Le dimensionnement des protections électriques,
 - Le dimensionnement des tensions de string,
 - Les chutes de tension DC et AC,
 - Les sections de câbles en fonction du mode de pose et des courants admissibles,
 - Les calculs de productible annuel de l'installation photovoltaïque en kWh,
 - Le planning détaillé des travaux.

L'ensemble de ces documents sera soumis à la validation de la collectivité qui s'engagera sous 15 jours à faire un retour à l'occupant. Les travaux ne pourront être lancés sans la validation du maître d'œuvre.

7.5.8 - Documents à soumettre pour la réception de l'installation

Sur les aspects sécurité, Eau & Soleil du Lac devra fournir :

- Les fiches d'autocontrôles,
- Les attestations de conformité CONSUEL,
- Une notice de sécurité incendie à destination du SDIS, précisant l'emplacement des différents équipements et les procédures de coupure de l'installation.

Ensuite celle-ci devra rendre le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) qui comprendra :

- Tous les plans conformes à l'exécution de l'installation réalisée,
- Les notes de calcul,
- Un carnet de câble avec les métrés des liaisons DC et AC et repérage tenant-aboutissant,
- Un schéma unifilaire,
- Une notice de mise en service et d'entretien des installations, ainsi que les manœuvres à effectuer en cas d'incident,
- La procédure de mise hors tension de l'installation et consignes de sécurité,
- La procédure de mise sous tension de l'installation et consignes de sécurité,
- Les certificats de garantie des matériels avec leur durée de validité,
- Le schéma d'implantation des modules
- Les flash-tests des modules.

Eau & Soleil du Lac établira un procès-verbal des résultats de test listés sur la « Liste des prestations obligatoires à respecter » sous forme d'un compte-rendu essais.

Le DOE et le procès-verbal des résultats seront à remettre en version numérique (au format pdf) plus les schémas et plans au format .dwg. Une version papier complète sera remise plus une version papier réduite qui sera disponible proche du coffret AC en toiture.

Article 8 - REDEVANCE ANNUELLE

En contrepartie de la mise à disposition de son toit, la collectivité reçoit une redevance d'occupation à la surface S de capteurs photovoltaïques installée. Cette redevance est versée sous la forme numéraire d'une redevance dont le montant est fixé à 1 € (un euro symbolique) par an de la 1^{ère} année (première année) à la 16^{ème} année (seizième année) incluse.

L'électricité produite sera injectée sur le réseau public d'électricité.

De la 17^{ème} année à la 20^{ème} année, le montant de la redevance est fixé à 10% de revenus de la vente de la production photovoltaïque.

Cette redevance sera versée à chaque date anniversaire de la mise en service, soit au 1^{er} juillet de chaque année.

En complément de la redevance, Eau & Soleil du Lac accompagnera la collectivité sur des actions de sensibilisation à destination des écoles ou du grand public à raison de deux manifestations par an. Ces actions de manifestation auront pour but de sensibiliser sur l'intérêt des énergies renouvelables et leur fonctionnement.

Eau et Soleil du Lac remettra en fonctionnement le panneau à l'entrée du bâtiment sur la

production photovoltaïque dès la mise en service.

En cas de retard de paiement, les sommes dues seront automatiquement majorées d'un intérêt moratoire au taux légal majoré de 5 points (5%).

Article 9 – Rapport ANNUEL

Pour permettre la vérification, le contrôle du fonctionnement et le retour sur expérience de la présente convention d'occupation, un rapport annuel à la fois technique et financier sera remis à la collectivité.

Le délai de remise du rapport est fixé à quatre mois et demi (4,5 mois) après la fin de l'exercice considéré (l'exercice étant délimité par une année civile – 1^{er} janvier au 31 décembre).

Ce rapport devra reprendre la production photovoltaïque détaillé par mois (en kWh) et le montant de la vente de la production photovoltaïque à EDF OFFRE D'ACHAT (en Euros).

Les opérations de maintenance effectuées sur les équipements devront également figurer dans le rapport comme effectuée et précisée comme tel par un rapport d'inspection avec photos :

- L'inspection visuelle globale de l'état du matériel constituant l'installation (état des modules et du système d'intégration, vérification des connexions électriques, etc.) ;
- Le nettoyage des supports et des chemins de câbles ;
- La vérification des coffrets et tableaux électriques avec un resserrage des connexions à vis ;
- Un contrôle ohmique des liaisons équipotentielles et des prises de terre ;
- Le test des disjoncteurs et des organes de sécurité ;
- Une thermographie infrarouge des tableaux électriques et boîtes de jonction pour la détection des faux contacts ;
- La vérification des parafoudres ;
- Le contrôle du bon fonctionnement du système de monitoring et de la liaison de communication ;
- L'état d'encrassement des modules devra être surveillé afin d'évaluer la pertinence de leur nettoyage.

Le non respect de la transmission du rapport annuel sera considéré comme un manquement de l'occupant à ses obligations. Ainsi, ce manquement pourra être sanctionné par une contrepartie financière correspondant à 5% du montant des recettes générées par la production photovoltaïque annuelle.

Article 10 - DISPOSITIONS DIVERSES

10.1 - AFFICHAGE ET PUBLICITÉ

Tout affichage ou publicité nécessaire pour l'activité exercée dans les lieux, doit être conforme à la charte relative aux enseignes de la Ville d'Aix-les-Bains et doit avoir fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du service municipal chargé des affaires économiques, selon leurs superficies cumulées.

Ces enseignes donnent lieu soit à la T.L.P.E. (taxe locale sur la publicité extérieure) soit à une redevance annuelle fixée par le Conseil municipal (distincte des redevances prévues à l'article 7).

Les enseignes seront limitées au strict nécessaire et devront respecter les prescriptions applicables en la matière.

En tout état de cause, elles ne devront pas dépasser l'emprise, objet de la présente autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Un règlement intérieur régissant le lieu objet de la présente convention conformément à la réglementation en vigueur sera mise en œuvre. Un affichage spécial des tarifs en vigueur sera effectué de manière à être accessible et clairement lisible par la clientèle.

10.2 - MODIFICATIONS DE L'ACTIVITÉ

L'activité mentionnée à l'article 3 ne pourra être modifiée sans autorisation écrite, expresse et préalable de la Ville.

Dans cette hypothèse, l'occupant déposera une demande écrite et justifiée auprès de la direction de l'administration générale et de la gestion patrimoniale.

Après examen de la requête, et en cas d'accord, celui-ci donnera lieu à un avenant à la présente convention.

Article 11 - CONTRÔLE ET RÉSILIATION

L'occupant s'engage à satisfaire aux conditions fixées par la présente convention et la Ville pourra effectuer à tout moment un contrôle de vérification du respect des conditions prévues.

La Ville pourra exiger la remise des lieux dans leur état primitif dans un délai de trois mois à compter de la fin de la convention.

11.1 – Résiliation pour motif d'intérêt général

La collectivité peut, pour des motifs d'intérêt général, résilier la présente convention unilatéralement dans les conditions définies ci-après. La décision de résiliation ne prendra effet qu'à l'expiration du délai de préavis de 6 mois à compter de sa notification par courrier recommandé avec accusé de réception. La collectivité devra alors verser à l'occupant une indemnité couvrant le préjudice direct de l'éviction anticipée.

11.2 - Résiliation pour l'inexécution des clauses et conditions

La présente convention pourra être révoquée par la collectivité en cas d'inexécution par l'occupant de l'une des clauses et conditions de la présente convention. La résiliation n'ouvrira dans ce cas aucun droit à des indemnités.

La présente convention peut être résiliée à l'initiative d'Eau & Soleil du Lac en cas de non respect des clauses et conditions de la présente convention par la collectivité. Dans ce cas, la collectivité devra s'acquitter des indemnités de résiliation définies ci-après.

11.3 Résiliation en cas de sinistre

En cas de sinistre sur la structure photovoltaïque, l'occupant pourra choisir poursuivre ou résilier le bail, étant entendu que les assurances concernées prendront à leur charge la réparation du sinistre.

En cas de sinistre partiel ou total sur le bien appartenant à la collectivité et supportant la structure photovoltaïque les parties conviennent de se revoir afin de déterminer la suite à donner au bail.

11.4 Devenir de l'installation photovoltaïque en cas de résiliation anticipée

En cas de résiliation pour les motifs énoncés ci-dessus, la collectivité pourra :

- soit décider de conserver l'installation photovoltaïque sur son bâtiment, auquel cas elle s'acquittera envers le preneur des indemnités de résiliation ci-après définies,
- soit décider de démonter l'installation auquel cas elle s'acquittera envers le preneur des indemnités de résiliation définies ci-après, auxquelles s'ajoutera le coût de démantèlement et de remise en état de son toit.

11.5 Indemnités de résiliation

Cette indemnité sera fixée par les deux parties ou, à défaut, à dire d'expert nommé par les deux parties. Elle devra prendre en compte le manque à gagner lié à l'interruption de l'exploitation et les conséquences financières dues à la rupture des contrats que l'occupant aura conclus.

Le manque à gagner pour l'occupant sera évalué sur la base du prévisionnel de recettes et de charges liées à l'activité de production d'électricité photovoltaïque sur la durée restant à couvrir entre la date de résiliation du bail et la fin du contrat d'achat passé entre l'occupant et EDF Obligation d'achat.

Les conséquences pécuniaires dues à la rupture du contrat pourront inclure les frais de dépose de l'installation et de remise en état du toit.

ARTICLE 12 : EXPIRATION DE LA CONVENTION

A l'issue de la présente convention, la collectivité a la possibilité :

- de racheter l'équipement photovoltaïque à sa valeur. Dans le cas où les parties ne seraient pas d'accord sur le prix, il pourra être fixé par dire d'expert (expert indépendant, qui évaluera la valeur résiduelle des modules et l'avantage conféré au preneur selon le prix de l'électricité qui sera alors en vigueur),
-
- de renégocier et renouveler la convention pour une durée qui sera déterminée entre les deux parties sous réserve de l'accord du Conseil municipal,
- dans le cas d'une installation en surimposé, de demander le démantèlement de l'installation et une remise en état des lieux, à la charge de l'occupant à l'exclusion des tranchées ou des travaux de raccordement électriques réalisés par le gestionnaire de réseau.

Dans tous les cas, la collectivité informera l'occupant de son choix par lettre recommandée 2 mois avant la date d'échéance de la convention.

ARTICLE 13 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Eau & Soleil du Lac et la collectivité s'engagent à se rencontrer tous les 5 ans afin d'envisager conjointement d'éventuelles modifications de la convention, sous réserve que ces évolutions ne portent pas préjudice à la situation économique de l'occupant. Toute modification de la convention doit se faire à l'écrit sous la forme d'un avenant.

Article 14 - MESURES DE PUBLICITÉ ET DE SÉLECTION PRÉALABLE PRÉVUES PAR L'ORDONNANCE N° 2017-562 DU 19 AVRIL 2017

Le présent titre d'occupation du domaine public entre dans le champ de l'application de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques. Ainsi, il a fait l'objet d'une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité par avis de publicité en date du 13 décembre 2023 sur le site internet de la Ville d'Aix-les-Bains et au sein du journal « le Dauphiné Libéré » permettant aux candidats potentiels de se manifester. Il est précisé qu'aucun candidat concurrent ne s'est manifesté pour l'occupation de cet emplacement. Après réception et analyse du dossier de candidature, la candidature de la société Eau & Soleil du Lac a été retenue.

Article 15 - LITIGES

Tous les litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention seront, faute d'être résolus à l'amiable entre la Ville (direction de l'administration générale et de la gestion patrimoniale), et l'occupant exclusivement soumis au Tribunal administratif de Grenoble situé au 2 place Verdun – 38000 Cedex 02 Grenoble.

La présente convention peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées qui seront réalisées à la diligence de la Ville d'Aix-les-Bains.

Article 16 – ANNEXES

- Annexe 1 : Délibération municipale autorisant la compétence du Maire à signer la présente convention,
- Annexe 2 : Dossier de réponse à l'AMI de la ville D'Aix-les-Bains pour l'occupation temporaire de la toiture de l'espace PUER pour une production d'énergie renouvelable,
- Annexe 3 : Rapport de faisabilité photovoltaïque réalisé par EEPOS en Mai 2022.

Article 17 – EXÉCUTION ET NOTIFICATION

Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente convention, qui sera notifiée au demandeur, et dont copie sera transmise à :

- ⇒ Monsieur le Préfet de la Savoie,
- ⇒ Monsieur le Directeur général adjoint,
- ⇒ Monsieur le Directeur général des services techniques,
- ⇒ Monsieur le Directeur de la sécurité et de la tranquillité publique,
- ⇒
- ⇒ Monsieur le Responsable du service voiries, infrastructures et déplacements,
- ⇒ Monsieur le Responsable du centre technique municipal,
- ⇒ Monsieur le Commandant de Police d'Aix-les-Bains,
- ⇒ Monsieur le Chef du service de gestion comptable d'Aix-les-Bains.

Fait en trois exemplaires à Aix-les-Bains,

Pour la Ville d'Aix-les-Bains,

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains

A Aix-les-Bains, le

(précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Pour la société EAU & SOLEIL DU LAC,

Benoit BADIN, vice-Président,

A, le

(précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »)



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIN 2023

Délibération N°46/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIN
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

46. AFFAIRES FONCIÈRES

Toiture de « l'Espace Puer » - Pose de panneaux photovoltaïques

Nicolas POILLEUX est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

La Commune d'Aix-les-Bains est propriétaire d'un bâtiment dénommé l'« Espace Puer » situé au 4, chemin des Teppes sur les parcelles cadastrées section BI n° 289 et n° 322, lesquelles appartiennent au domaine public communal bâti. Ce bâtiment est un établissement recevant du public à vocation sportive, associative et administrative. Cet ERP est de catégorie 2 de type L, X et R.

Le terrain d'assiette de ce bâtiment est classé en zone Uep du plan local d'urbanisme intercommunal applicable.

La Commune, dans le cadre d'une démarche en faveur de la promotion des énergies renouvelables sur son territoire, a souhaité mettre à disposition une partie de la toiture du bâtiment pour permettre la réalisation d'une installation de production photovoltaïque.

Il est précisé que cette autorisation d'occupation temporaire du domaine public à vocation économique entre dans le champ d'application de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

Ainsi, elle a fait l'objet d'une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, comportant des mesures de publicité par avis de publicité du 13 décembre 2023 sur le site internet de la Ville d'Aix-les-Bains et au sein du journal « le Dauphiné Libéré » permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Aucun candidat concurrent ne s'est manifesté pour l'occupation de cet emplacement. Après réception et analyse du dossier de candidature, celle de la société Eau & Soleil du Lac a alors été retenue.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer une autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec la société « Eau & Soleil du Lac » représentée par son vice-président en exercice, Monsieur Benoît Badin.

Les conditions particulières de cette convention sont fixées comme suit :

- Durée 20 ans.
- En contrepartie de la mise à disposition de son toit, la collectivité reçoit une redevance d'occupation à la surface S de capteurs photovoltaïques installés. Cette redevance est versée sous la forme numéraire d'une redevance dont le montant est fixé à 1 € (un euro symbolique) par an de la 1^{ère} année (première année) à la 16^{ème} année (seizième année) incluse.
- L'électricité produite sera injectée sur le réseau public d'électricité.
- De la 17^{ème} année à la 20^{ème} année, le montant de la redevance est fixé à 10 % de revenus de la vente de la production photovoltaïque.
- En complément de la redevance, « Eau & Soleil du Lac » accompagnera la collectivité sur des actions de sensibilisation à destination des écoles ou du grand public à raison de deux manifestations par an. Ces actions de manifestation auront pour but de sensibiliser sur l'intérêt des énergies renouvelables et leur fonctionnement. Il est prévu un droit de résiliation par la Commune pour tout motif d'intérêt général.

La Ville d'Aix-les-Bains souhaite valoriser son domaine public pour la promotion des énergies renouvelables.

La commission n° 1 réunie le 30 mai 2023 a examiné la question.

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L. 2122-1-1 à L. 2122-1-4, L. 2122-2, L. 2122-3, L. 2124-32-1,

VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, loi dite « Pinel »,

VU la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, loi dite « Sapin 2 »,

VU l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

VU la candidature déposée par Monsieur Benoît Badin, représentant de la société « Eau & Soleil du Lac » dont le siège est situé au 673, route de Troissy – 73410 La Biolle,

VU la candidature présentée par la société « Eau & Soleil du Lac » du 9 janvier 2023 afin d'obtenir une autorisation d'occupation du domaine public pour une durée de 20 ans à compter 1^{er} juillet 2023, nécessaire à l'amortissement économique de ses investissements,

VU que le demandeur a apporté les preuves de sa capacité à respecter toutes les obligations réglementaires en vigueur et que cette activité privée concourt à la promotion des énergies renouvelables de la Ville d'Aix-les-Bains,

CONSIDERANT la contribution à l'intérêt général de la production d'énergie électrique renouvelable,

André GRANGER ne prend pas part au vote.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 31 voix POUR :

- **TRANSCRIT** l'exposé du rapporteur en délibération,
- **DÉCIDE** d'autoriser le maire ou son représentant à signer une convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public au profit de la société « Eau & Soleil du Lac » dont le siège est situé au n° 673, route de Troissy – 73410 La Biolle et représentée par son vice-président, Monsieur Benoit Badin ou à toute autre personne s'y substituant pour l'occupation d'une surface d'environ 502,90 m² réservée à son activité sur la toiture de l'« Espace Puer », lui permettant de réaliser une installation de production photovoltaïque. Les conditions particulières de cette autorisation à intervenir seront fixées comme suit :
 - Durée 20 ans.
 - En contrepartie de la mise à disposition de son toit, la collectivité reçoit une redevance d'occupation à la surface S de capteurs photovoltaïques installés. Cette redevance est versée sous la forme numéraire d'une redevance dont le montant est fixé à 1 € (un euro symbolique) par an de la 1^{ère} année (première année) à la 16^{ème} année (seizième année) incluse.
 - L'électricité produite sera injectée sur le réseau public d'électricité.
 - De la 17^{ème} année à la 20^{ème} année, le montant de la redevance est fixé à 10 % de revenu de la vente de la production photovoltaïque.
 - En complément de la redevance, « Eau & Soleil du Lac » accompagnera la collectivité sur des actions de sensibilisation à destination des écoles ou du grand public à raison de deux manifestations par an. Ces actions de manifestation auront pour but de sensibiliser sur l'intérêt des énergies renouvelables et leur fonctionnement. Il est prévu un droit de résiliation par la Commune pour tout motif d'intérêt général.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer les avenants relatifs à la convention susmentionnée,
- **CHARGE** le maire ou son représentant d'accomplir plus généralement toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 27/06/2023 »

Transmis le : 27.06.2023
Publié le : 27.06.2023

Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 46 - Toiture de l'Espace Puer - Pose de panneaux photovoltaïques

Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023
de réception :

Numéro de l'acte : 13062023_46

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_46-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .5 .2

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

Autres

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

Nom du fichier : DCM46 AOT espace PUER.doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_46-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : DCM46 ANNEXE 1 AOT espace PUER GM108 COT ESL.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_46-DE-1-1_2.pdf)

Annexe

CONVENTION AVEC LA VILLE D'AIX-LES-BAINS RELATIVE AUX INTERVENTIONS SUR LES DOSSIERS C.N.R.A.C.L

ENTRE

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, représenté par son Président, Monsieur Auguste PICOLLET, agissant en vertu de la délibération du conseil d'administration en date du 31 janvier 2023,

ET

La Ville d'Aix-les-Bains représentée par son Maire, M. Renaud BERETTI agissant en vertu de la délibération du conseil municipal en date du.....

Après avoir préalablement exposé que :

L'article L452-41 du code général de la fonction publique permet au centre de gestion d'assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics de son ressort et à leur demande.

Dans le cadre de la signature avec la Ville d'Aix-les-Bains de la convention relative au socle commun de compétences, à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de trois ans, le Cdg73 assure une mission d'assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite (Comptes Individuels Retraites).

La Ville d'Aix-les-Bains a souhaité confier au Cdg73 une mission d'instruction, de contrôle et de suivi des dossiers de retraite CNRACL de ses personnels.

La présente convention a pour objet d'acter, sur le fondement de l'article L452-41 du code général de la fonction publique, les modalités d'exercice par le Cdg73 des missions en matière d'instruction, de contrôle et de suivi des dossiers CNRACL à l'égard des agents de la Ville d'Aix-les-Bains.

Il a été convenu de ce qui suit :

Article 1 : Objet

A la demande de la Ville d'Aix-les-Bains, le Centre de gestion assure une mission d'instruction, de contrôle et de suivi des dossiers CNRACL énumérés à l'article 2 de la présente convention, en application de l'article L452-41 du code général de la fonction publique.

Article 2 : Liste des processus couverts par la convention

Le Centre de gestion assurera la mission d'instruction, de contrôle et de suivi exclusivement sur les processus listés ci-dessous :

- Affiliation – Mutation
- Régularisation de services
- Validation de services d'agent contractuel
- Rétablissement de service au régime général
- Contrôle d'un dossier de demande d'avis préalable
- Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension vieillesse
- Réalisation totale par le Cdg d'un dossier de liquidation d'une pension vieillesse
- Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension d'invalidité
- Réalisation totale par le Cdg d'un dossier de liquidation d'une pension d'invalidité
- Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension de réversion
- Simulation de calcul de pension pour les estimations indicatives globales (EIG)
- Etude et simulation de calcul de pension pour les accompagnements personnalisés retraite -(APR) ne nécessitant pas une demande d'avis préalable
- Correction d'anomalies sur les déclarations individuelles

Article 3 : Modalités particulières

La Ville d'Aix-les-Bains s'engage à fournir au Centre de gestion tous les justificatifs qu'il jugera utile pour l'accomplissement de la mission et à lui communiquer toutes les informations qui lui parviendraient directement de la CNRACL.

S'agissant des processus dématérialisés, la Ville d'Aix-les-Bains ou à défaut le Centre de gestion s'engagent à utiliser la plateforme PEP's mise en place par la CNRACL. Les personnes concernées par le transfert d'informations nominatives disposent des droits d'opposition, d'accès et de rectification des données, conformément à la législation en vigueur.

Article 4 : Responsabilités

Les informations nécessaires au Centre de gestion pour l'exercice de sa mission de d'instruction, de contrôle et de suivi sont fournies sous la responsabilité de la Ville d'Aix-les-Bains.

La recevabilité des dossiers et l'attribution des droits au regard de la réglementation des retraites restent de la compétence exclusive de la CNRACL.

Article 5 : Protection des données à caractère personnel

Le Centre de gestion reconnaît que les données contenues dans les pièces administratives dématérialisées transmises à la Caisse des dépôts sont susceptibles d'être des données à caractère personnel au sens de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Le Centre de gestion est autorisé à obtenir communication des données en tant que destinataire des données. Il s'engage, une fois les données reçues, à respecter les termes de leur utilisation conformément à la réglementation en vigueur.

Le Centre de gestion, en sa qualité de destinataire des données des personnes concernées, peut devenir à son tour responsable de traitement de données à caractère personnel sur ces données, dès lors qu'il les utilise pour mettre en œuvre un traitement de données à caractère personnel dont il définit les finalités et les moyens. Il s'engage alors à respecter les dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Pour toute information complémentaire concernant la réglementation européenne, le Centre de gestion de la Savoie a inséré sur son site internet (www.cdg73.fr) les mentions légales correspondantes.

Article 6 : Modalités financières

S'agissant d'un service facultatif, le traitement de chaque dossier est soumis, conformément aux dispositions de l'article L452-30 du code général de la fonction publique, à une participation financière qui s'établit à **compter du 1^{er} avril 2023** ainsi qu'il suit :

- Affiliation – Mutation : 35 €
- Régularisation de services : 100 €
- Validation de services d'agent contractuel : 110 €
- Rétablissement de service au régime général : 80 €
- Contrôle d'un dossier de demande d'avis préalable : 125 €
- Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension vieillesse : 135 €
- Réalisation totale par le Cdg d'un dossier de liquidation d'une pension vieillesse : 190 €
- Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension d'invalidité : 165 €
- Réalisation totale par le Cdg d'un dossier de liquidation d'une pension d'invalidité : 220 €
- Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension de réversion : 100 €
- Simulation de calcul de pension pour les estimations indicatives globales (EIG) : 125 €
- Etude et simulation de calcul de pension pour les accompagnements personnalisés retraite (APR) ne nécessitant pas une demande d'avis préalable : 180 €
- Correction d'anomalies sur les déclarations individuelles : 35 €

Le recouvrement des frais de la mission sera assuré trimestriellement par le Centre de gestion, sur la base des dossiers transmis à la CNRACL au cours du trimestre considéré.

Le règlement sera effectué après réception des titres de recettes qui lui seront adressés, par virement au compte de :

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CHAMBERY, BDF n° 30001 00279
C7300000000 72

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention prend effet le 1^{er} avril 2023 et prendra fin le 31 décembre 2025.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve que la décision soit notifiée à l'autre partie, par lettre recommandée avec avis de réception, 3 mois avant la date d'échéance. A compter de la réception de la demande de résiliation, aucun nouveau dossier ne sera pris en compte par le Centre de gestion.

Article 8 : Compétence juridictionnelle

Tous litiges pouvant résulter de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal administratif de Grenoble.

Fait à Aix-les-Bains,
Le.....

Le Maire,

Renaud BERETTI

Fait à Porte-de-Savoie,
Le

Le Président,

Auguste PICOLLET



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUI 2023

Délibération N°47/ 2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUI
A DIX HUIT HEURES TRENTE**

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

47. RESSOURCES HUMAINES

Convention passée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, relative aux interventions sur les dossiers retraite CNRACL.

Claudie FRAYSSE est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

La Ville d'Aix-les-Bains a signé le 22 décembre 2022 avec le Centre de Gestion de la Savoie (CDG 73) une convention socle commun de compétences pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, incluant une mission d'assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite (Comptes Individuels Retraites).

La Ville d'Aix-les-Bains souhaite confier au CDG 73 une mission supplémentaire d'instruction, de contrôle et de suivi des dossiers de retraite CNRACL de son personnel.

Le CDG 73 assurera la mission d'instruction, de contrôle et de suivi exclusivement sur les processus listés ci-dessous avec les modalités financières suivantes :

- Affiliation – Mutation : 35 €
- Régularisation de services : 100 €
- Validation de services d'agent contractuel : 110 €
- Rétablissement de service au régime général : 80 €
- Contrôle d'un dossier de demande d'avis préalable : 125 €
- Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension vieillesse : 135 €
- Réalisation totale par le Cdg d'un dossier de liquidation d'une pension vieillesse : 190 €
- Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension d'invalidité : 165 €
- Réalisation totale par le Cdg d'un dossier de liquidation d'une pension d'invalidité : 220 €
- Simulation de calcul de pension pour les estimations indicatives globales (EIG) : 125 €
- *Étude* et simulation de calcul de pension pour les accompagnements personnalisés retraite (APR) ne nécessitant pas une demande d'avis préalable : 180 €
- Correction d'anomalies sur les déclarations individuelles. : 35 €

Le recouvrement des frais de la mission sera assuré trimestriellement par le CDG, sur la base des dossiers transmis à la CNRACL au cours du trimestre considéré.

La présente convention et participation financière prend effet à compter du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 31 décembre 2025.

Le CDG a continué à assurer l'instruction, le contrôle et le suivi des dossiers de retraite CNRACL du 1^{er} janvier au 31 mars 2023 dans l'attente de la nouvelle délibération en cours de rédaction et de vote.

VU le Code général de la fonction publique, notamment l'article L452-41,

VU les crédits inscrits au budget,

VU l'examen de ce dossier en Commission 1 le 30 mai 2023,

CONSIDÉRANT que la Ville d'Aix-les-Bains a renouvelé la convention socle commun de compétences ouvrant le bénéfice de l'ensemble des missions visées par l'article L452-39 du Code Général de la Fonction Publique, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 inclus.

CONSIDÉRANT que la délibération n°07 / 2023 du 23 janvier 2023 précise que l'instruction par le CDG 73 des dossiers en matière de retraite CNRACL n'entre plus dans le champ du socle commun de compétences et que cette mission doit faire l'objet d'une convention spécifique.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR :

- **APPROUVE** l'adhésion à la convention relative aux interventions sur les dossiers CNRACL proposé par le CDG 73 à compter du 1^{er} avril 2023,
- **AUTORISE** le maire à signer la convention relative aux interventions sur les dossiers CNRACL telle que présentée en annexe,
- **PREND** acte et **VALIDE** les modalités et responsabilités mentionnées dans la présente convention présentée en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI

Maire d'Aix-les-Bains

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 27/06/2023 »

Transmis le : 27.06.2023

Publié le : 21.06.2023



Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération 47 - Convention passée avec le Centre de gestion de la

Objet de l'acte : fonction publique territoriale de la Savoie relative aux interventions sur les dossiers retraite CNRACL

.....
Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13062023_47

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_47-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1 .2

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Autres délibérations

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM47 Convention CDG sur les dossiers CNRACL.doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_47-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : DCM47 ANNEXE - Convention CDG sur les dossiers CNRACL.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_47-DE-1-1_2.pdf)
CONVENTION



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUI 2023

Délibération N°48/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUI
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire**.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

48. AFFAIRES FINANCIÈRES

Remboursement des frais de déplacements temporaires - Mise à jour des taux applicables à compter du 1^{er} avril 2023 et remboursement des frais engagés lors de déplacements temporaires dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire

Valérie VIOLLAND est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

Tous les agents autorisés à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service hors de leur résidence administrative sont indemnisés de leur frais de transport sur la base d'indemnités kilométriques et, le cas échéant, de leurs frais de mission.

I. LES MISSIONS ET STAGES :

A. Mission :

L'agent muni d'un ordre de mission pour une durée totale qui ne peut excéder douze mois, qui se déplace, pour l'exécution du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale peut prétendre, sous réserve de pouvoir justifier du paiement auprès de l'ordonnateur :

- à la prise en charge de ses frais de transport,
- et à des indemnités de mission qui ouvrent droit, cumulativement ou séparément, selon les cas, au :
 - remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas,
 - remboursement forfaitaire des frais et taxes d'hébergement.

B. Stage (hors CNFPT) :

L'agent qui suit une action de formation statutaire préalable à la titularisation ou qui se déplace, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale, pour suivre une action, organisée par ou à l'initiative de l'administration, de formation statutaire ou formation continue en vue de la formation professionnelle tout au long de la carrière peut prétendre :

- à la prise en charge de ses frais de transport
- et à des indemnités de stage dans le cadre d'actions de formation professionnelle statutaire préalable à la titularisation ou aux indemnités de mission dans le cadre d'autres actions de formation professionnelle statutaire ou continue.

Aucun remboursement ne sera supporté par la collectivité lorsque l'organisme de formation prend en charge les frais mentionnés ci-dessus.

C. Modalités de remboursement des missions et stages (hors CNFPT) :

1. Indemnités forfaitaires de déplacement :

Pour les missions en métropole et en outre-mer, le taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et le taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement et taxes, incluant le petit-déjeuner, sont fixés comme suit, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire pour le repas :

Types d'indemnités	Déplacements au 1 ^{er} avril 2023		
	Province	Paris (Intra-muros)	Villes = ou > à 200 000 habitants et communes de la métropole du grand Paris*
Hébergement	70 €	110 €	90 €
Déjeuner	17,50 € maximum	17,50 € maximum	17,50 € maximum
Dîner	17,50 € maximum	17,50 € maximum	17,50 € maximum

Le taux d'hébergement et taxes est fixé à 120 euros pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.

2. Indemnités kilométriques pour utilisation du véhicule personnel :

Catégorie (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2 000 Km	De 2 001 à 10 000 Km	Après 10 000 Km
Véhicule de 5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €

Véhicule de 6 et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
Véhicule de 8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

L'agent qui a utilisé son véhicule personnel, peut être remboursé de ses frais de stationnement et de péages sur présentation des pièces justificatives.

3. Indemnité d'utilisation d'une motocyclette ou d'un vélomoteur :

- Motocyclette (cylindrée supérieure à 125 m³) = 0,15 €
- Vélomoteur et autre véhicule à moteur (cylindrée de 50 à 125 cm³) = 0,12 €

4. Les fonctions itinérantes :

L'agent qui se déplace au titre des fonctions essentiellement itinérantes au sein d'une même commune peut prétendre au versement d'une indemnité forfaitaire dont le montant maximum annuel est fixé à 210 euros.

Dans cette limite, la collectivité opte pour un remboursement forfaitaire de 10 euros par tranche de 100 kilomètres parcourus. Un acompte sera versé au mois de juin et le solde au mois de décembre sur présentation des états et des pièces justifiant les déplacements.

5. Frais divers :

Le remboursement de frais divers : péages, taxis, véhicules de location, parcs de stationnement, transports en communs est autorisé par l'assemblée délibérante.

Le remboursement de ces frais se fera sur présentation des pièces justificatives.

II. LES CONCOURS ET EXAMENS :

Les collectivités n'ont pas l'obligation d'indemniser les frais liés aux concours et examens.

La Ville et le CCAS souhaitent néanmoins apporter une contribution améliorée aux agents faisant l'effort de passer des épreuves.

Seront pris en charge les frais liés :

- Aux jours de formation de préparation à un concours ou un examen
- A un jour d'épreuve écrite
- A un jour d'épreuve orale

Concernant les modalités de remboursement des concours et des examens :

A. Indemnités de déplacement :

- Repas : 17.50 euros par repas remboursés par la collectivité (forfait)
- Logement : Si la résidence administrative est éloignée du centre de formation ou d'examen de plus de 150 kilomètres, remboursement dans la limite de 70 euros ou 90 euros ou 110 euros en fonction de la taille de la ville, pour la nuitée précédant le concours ou l'examen.

B. Indemnités kilométriques :

Selon modalités énoncées ci-avant (point I.)

Remboursement possible sur présentation des justificatifs pour les frais de : péages et stationnement. Aucune prise en charge pour les taxis, véhicules de location.

III. PRECISIONS COMPLEMENTAIRES :

A. Les avances / acomptes sur les frais de déplacement :

Des avances sur le paiement des frais peuvent être consenties aux agents qui en font la demande sauf cas spécifique des concours/examens.

Un acompte de 90 % du montant estimé sera mandaté dès validation de la demande de l'agent par la DRH. Cette avance sera précomptée sur le mandat de paiement émis à la fin du déplacement à l'appui duquel doivent être produits les états de frais.

En cas d'annulation du déplacement ou de trop versé, la collectivité récupérera l'avance et l'agent devra se faire rembourser son titre de transport. Les agents sont invités à opter pour des titres de transports remboursables.

B. Les cotisations :

Les indemnités ne sont pas assujetties à déclaration au titre de l'impôt sur le revenu et aucune cotisation n'est due.

VU le Décret n°2020-689 du 4 juin 2020 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics.

VU le Décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État.

VU le Décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret no 91-573 du 19 juin 1991.

VU l'Arrêté du 28 décembre 2020 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001.

VU l'Arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.

VU l'Arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.

VU l'Arrêté du 22 décembre 2006 fixant le montant maximum de participation de l'administration employeur aux déplacements effectués entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail par les personnels de l'État et des établissements publics administratifs de l'État travaillant hors Île-de-France.

VU l'Arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État.

VU l'examen de la question par la commission n° 1 du 30 mai 2023,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR :


- **APPROUVE** la revalorisation des frais de déplacement des agents telle que présentée,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 27.06.2023 »

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains

Transmis le : 27.06.2023
Publié le : 21.06.2023


Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération 48 - Remboursement des frais de déplacements

Objet de l'acte : temporaires - Mise à jour des taux applicables et remboursement des frais engagés lors de déplacements temporaires

.....
Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13062023_48

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_48-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1 .2

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Autres délibérations

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM48 Révision frais de déplacement agents.doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_48-DE-1-1_1.pdf)



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIN 2023

Délibération N°49/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIN
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire**.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

49. RESSOURCES HUMAINES

Emploi, au sein de la Collectivité, de mineurs d'au moins 16 ans et dérogation aux travaux réglementés

Nicole MONTANT-DERENTY Rapporteur fait l'exposé suivant :

Les mineurs peuvent être admis ou employés dans la collectivité dans les cas suivants :

- Les jeunes âgés d'au moins 16 ans ayant souscrit un contrat d'apprentissage (dérogation possible pour les jeunes âgés de 15 ans sous certaines conditions).

- Les stagiaires écoles :
- Les élèves de l'enseignement général pour faire des visites d'information ou suivre des séquences d'observation et de découverte.
- Les élèves et étudiants pour accomplir des stages d'initiation, d'application ou des périodes de formation en milieu professionnel.
- Les mineurs à compter de 17 ans pour exercer un emploi d'été, à condition que les travaux effectués ne soient pas de nature à porter préjudice à leur santé et ne dépasse pas la moitié des congés scolaires lorsque ceux-ci sont d'au moins 14 jours.
- Les stagiaires professionnels en formation BAFA à compter de 16 ans, pour les missions de saisonniers extrascolaires en Accueil de Loisirs.

Concernant le temps de travail les mineurs devront respecter les points suivants :

- Durée maximale du travail :

Pas plus de 8 h de travail effectif par jour et 35h par semaine.

7h par jour maximum pour les moins de 16 ans et 35h par semaine.

La durée du travail des intéressés ne peut en aucun cas être supérieure à la durée quotidienne ou hebdomadaire normale du travail des adultes employés dans la collectivité.

Les mineurs ne peuvent pas réaliser d'heures supplémentaires.

- **Travail de nuit interdit** : entre 20h et 6 h du matin pour les moins de 16 ans et entre 22h et 6h pour les moins de 18 ans.

- **Repos quotidien continu** : 14h consécutives pour les moins de 16 ans et 12 h consécutives pour les autres mineurs.

- **Repos hebdomadaire** : 2 jours consécutifs (dont obligatoirement le dimanche).

- **Pause** : 30 minutes consécutives obligatoires pour toute période de travail ininterrompue de 4h30. Aucune période de travail effectif ininterrompue ne peut excéder la durée de 4 h30 en continu.

- **Jours fériés** : obligatoirement chômés sauf particularités du poste.

- **Congés annuels** : pour les moins de 21 ans, il est possible de bénéficier du droit à tous les congés annuels ; dans ce cas, les congés pris mais non acquis ne sont pas rémunérés.

Surveillance médicale :

Les jeunes travailleurs de moins de 18 ans sont soumis à une visite d'embauche par un médecin agréé et à une surveillance médicale spéciale exercée par le médecin de prévention. Celui-ci juge de la fréquence et de la nature des examens que comporte cette surveillance médicale spéciale.

Les travaux interdits :

De manière générale, il est interdit d'employer les jeunes de moins de 18 ans à des travaux qui les exposent à des risques pour leur santé, leur sécurité, leur moralité, ou qui excèdent leurs forces.

Dans certains cas, il est possible de déroger à cette règle si le jeune travailleur est amené à réaliser certains travaux interdits dit « réglementés ».

Dérogations temporaires :

La dérogation concerne les jeunes de 15 à 18 ans en contrat d'apprentissage, qui seront amenés dans le cadre de leur formation à effectuer **des travaux dangereux listés en annexe**.

L'affectation du jeune sera possible si toutes les conditions suivantes sont réunies :

- Avoir informé le jeune sur les risques pour sa santé et sa sécurité, et lui avoir dispensé la formation à la sécurité ;
- Assurer l'encadrement du jeune par une personne compétente ;
- Avoir obtenu la délivrance d'un avis médical d'aptitude.

Dérogations permanentes :

- Un mineur possédant le diplôme ou le titre professionnel correspondant à l'activité qu'il exerce, peut, après avis médical, accomplir les travaux réglementés de sa profession.

- Le jeune ayant une habilitation pour travaux électriques peut exécuter des opérations sur les installations électriques ou travailler près de ces installations. Il doit respecter les limites prévues dans l'habilitation.

- Le jeune peut effectuer des travaux de manutentions manuelles excédant 20 % de son poids après avis médical favorable.

Manutention de charges :

Il est interdit de laisser les jeunes travailleurs âgés de moins de 18 ans porter, traîner ou pousser des charges pesant plus de :

- 15 kg pour un travailleur masculin de 14 ou 15 ans,
- 20 kg pour un travailleur masculin de 16 ou 17 ans,
- 8 kg pour un travailleur féminin de 14 ou 15 ans,
- 10 kg pour un travailleur féminin de 16 ou 17 ans.

Le transport sur brouettes est également interdit aux travailleurs de moins de 18 ans pour les charges supérieures à 40 kg, brouette comprise.

Les agents mineurs utiliseront les mêmes matériels et équipements de travail (EPI) aux normes de sécurité que ceux utilisés par les agents du service.

La collectivité doit mettre à jour l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels et mise en œuvre des actions de prévention, visées aux articles L.4121-3 et suivants du code du travail ainsi qu'aux autres obligations visées à l'article 5-5 du décret 85-603 modifié.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du travail et notamment ses articles L. 4121-3, L. 4153-8 et L. 4153-9,

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale et notamment son titre Ier bis concernant les règles relatives à la santé et à la sécurité des jeunes d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans, en situation de formation professionnelle;

VU l'examen de la question par la commission n°1 du 30 mai 2023,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR :

- **APPROUVE** la délibération telle que présentée,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 27/06/2023 »

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains

Transmis le : 27.06.2023
Publié le : 21.06.2023

Par délégué du maire,
Stéphane MOCELLIN
Adjoint au maire
Chef de service
Chef adjoint des services



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 49 - Emploi au sein de la collectivité de mineurs de moins de 16 ans et dérogation aux travaux réglementés

Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 13062023_49

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_49-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .2 .4

Fonction publique

Personnel contractuel

Autres actes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DCM49 Emploi mineurs.doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_49-DE-1-1_1.pdf)



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIN 2023

Délibération N°50/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIN
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

50. RESSOURCES HUMAINES

Actualisation du tableau des emplois permanents de la commune

Sophie PETIT-GUILLAUME est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

Les suppressions de postes suivies de créations ci-dessous, sont proposées à l'avis de l'assemblée délibérante :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA VILLE D'AIX LES BAINS

FILIÈRE	N° Poste	INTITULE POSTES	POSTES SUPPRIMES	POSTES CRÉÉS	ARTICLE
ADMINISTRATIVE	13	Directeur des Ressources Humaines	1 poste de directeur territorial TC	1 poste du cadre d'emploi d'attaché TC	
	784	Chargé de mission Digital - délégué à la protection des données => délégué à la protection des données	1 poste d'attaché TC	1 poste du cadre d'emploi d'attaché TC	Article L 332-8 2°
	687	Opérateur parkings	1 poste d'adjoint administratif TNC 80%	1 poste du cadre d'emploi d'adjoint administratif TC	
	511	Chargée d'instruction des autorisations d'occupation du domaine public => Assistante administrative TLPE	1 poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe TC	1 poste du cadre d'emploi d'adjoint administratif TC	
ANIMATION	972	Responsable structure accueil ados => Animateur jeunesse	1 poste d'adjoint d'animation TC	1 poste du cadre d'emploi d'adjoint d'animation TC	Article L 332-14
	783	Animateur	1 poste d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe TNC 57%	1 poste du cadre d'emploi d'adjoint d'animation TNC 57%	Article L 332-14
	610 928	Animateur	2 postes d'adjoint d'animation TNC 25%	2 postes du cadre d'emploi d'adjoint d'animation TNC 25%	Article L 332-5°
	497	Responsable ADL bord du lac	1 poste d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe TC	1 poste du cadre d'emploi d'adjoint d'animation TC	
	623	Animateur péri et extrascolaire	1 poste d'adjoint d'animation TNC 71%	1 poste du cadre d'emploi d'adjoint d'animation TNC 93%	
	1064	Animateur périscolaire volant		1 poste du cadre d'emploi d'adjoint d'animation TNC 25%	Article L 332-14
	487	Animateur	1 poste d'adjoint d'animation à 33,33%	1 poste du cadre d'emploi d'adjoint d'animation TNC 73 %	Article L 332-14
	930	Animateur	1 poste d'adjoint d'animation à 25,08 %	1 poste du cadre d'emploi d'adjoint d'animation TNC 77 %	Article L 332-14
CULTURELLE	400	Enseignant contrebasse	1 poste d'assistant d'enseignement artistique TC	1 poste du cadre d'emploi d'assistant d'enseignement artistique TC	Article L 332-14
	992 377	Enseignant formation musicale, flûte	2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TC	2 postes du cadre d'emploi d'assistant d'enseignement artistique TC	Article L 332-8 2°

	405	Enseignant Alto	1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 50%	1 poste du cadre d'emploi d'assistant d'enseignement artistique TNC 50%	Article L 332-8 2°
	107	Assistant administratif direction des services à la population => Agent d'accueil et de surveillance du musée	1 poste d'adjoint administratif TC	1 poste du cadre d'emploi d'adjoint du patrimoine TC	
MEDICO-SOCIALE	723	Auxiliaire de puériculture	1 poste d'auxiliaire de puériculture TC	1 poste du cadre d'emploi d'auxiliaire de puériculture TC	Article L 332-8 2°
SOCIALE	770	Conseiller en relogement => CESF en charge des demandes de logement social	1 poste d'adjoint administratif TC	1 poste du cadre d'emploi d'assistant socio-éducatif TC	
	325	ATSEM	1 poste d'ATSEM principal de 1 ^{ère} classe TC	1 poste du cadre d'emploi d'ATSEM TC	
SPORTIVE	238	ETAPS	1 poste d'ETAPS principal de 1 ^{ère} classe TC	1 poste du cadre d'emploi d'ETAPS TC	Article L 332-14
TECHNIQUE	1013	Chargé d'opérations d'aménagements urbains	1 poste du cadre d'emploi de technicien TC	1 poste du cadre d'emploi des ingénieurs TC	
	73	Chargé de gestion espace public voirie	1 poste de technicien principal de 2 ^{ème} classe TC	1 poste du cadre d'emploi de technicien TC	Article L 332-8 2°
	766	ASVP	1 poste d'adjoint technique TC	1 poste du cadre d'emploi d'adjoint technique TC	Article L 332-14
	315	Agent d'entretien	1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe TC	1 poste du cadre d'emploi d'adjoint technique TC	Article L 332-8 2°
	357	Agent d'entretien des écoles	1 poste d'adjoint technique TC	1 poste du cadre d'emploi d'adjoint technique TC	Article L 332-8 2°
	210	Agent d'entretien des écoles	1 poste d'adjoint technique TC	1 poste du cadre d'emploi d'adjoint technique TC	
	106 492	Agent des espaces verts – élagueur et agent de salubrité polyvalent	2 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe TC	2 postes du cadre d'emploi d'adjoint technique TC	Article L 332-14
	100	Agent des espaces verts polyvalent	1 poste d'adjoint technique TC	1 poste du cadre d'emploi d'adjoint technique TC	Article L 332-14
	131	Mécanicien auto-poids lourd	1 poste d'adjoint technique TC	1 poste du cadre d'emploi d'adjoint technique TC	Article L 332-14

262	Agent des espaces verts sportifs	1 poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe TC	1 poste du cadre d'emploi d'adjoint technique TC	Article L 332-14
719	Agent d'entretien des bâtiments	1 poste d'adjoint technique TC	1 poste du cadre d'emploi d'adjoint technique TC	Article L 332-14
23	Menuisier => Agent de maintenance du bâtiment	1 poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe TC	1 poste du cadre d'emploi d'adjoint technique TC	Article L 332-14
20	Peintre => Agent de maintenance du bâtiment	1 poste d'adjoint technique TC	1 poste du cadre d'emploi d'adjoint technique TC	Article L 332-14
279	Peintre => Agent de maintenance du bâtiment	1 poste d'adjoint technique TC	1 poste du cadre d'emploi d'adjoint technique TC	Article L 332-14
155	Agent de salubrité - chauffeur poids lourd	1 poste d'adjoint technique TC	1 poste du cadre d'emploi d'adjoint technique TC	Article L 332-14
146	Agent de salubrité polyvalent et îlotier	1 poste d'adjoint technique TC	1 poste du cadre d'emploi d'adjoint technique TC	Article L 332-14
18	Agent technique polyvalent - chauffeur super lourd => Électricien	1 poste d'adjoint technique TC	1 poste du cadre d'emploi d'adjoint technique TC	Article L 332-14
925	Agent de salubrité îlotier => Agent de salubrité polyvalent	1 poste d'adjoint technique TC	1 poste du cadre d'emploi d'adjoint technique TC	Article L 332-14

Les postes **315** et **357**, **Agent d'entretien** vont être pourvus par le recrutement d'agents contractuels de catégorie C en application de l'article L.332-8-2° du code de la fonction publique qui autorise le recrutement d'un agent contractuel de catégorie C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

Le niveau de recrutement nécessite une expérience qualifiante dans le domaine concerné et une expertise quant aux règles d'hygiène et aux techniques de nettoyage.

Les fonctions consistent à :

- Garantir des conditions d'hygiène et de sécurité optimales pour les utilisateurs des bâtiments municipaux
- Veiller au bon état du matériel et à une gestion optimale du stock de produits.

Le niveau de rémunération s'établit à l'indice majoré 341 Aucun fonctionnaire n'a pu être recruté lors du jury de recrutement.

La durée de l'engagement est fixée à 3 ans. A l'issue de la période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit éventuellement pour une durée indéterminée.

Le poste **73**, **Chargé de gestion espace public voirie** va être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel de catégorie B en application de l'article L.332-8-2° du code de la fonction publique qui autorise le recrutement d'un agent contractuel de catégorie B lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

Le niveau de recrutement nécessite une expérience pratique dans le domaine des projets routiers et une expertise quant aux techniques routières et de réglementation du domaine public.

Les fonctions consistent à :

- Coordonner les interventions sur le domaine public.
- Instruire les dossiers administratifs.
- Contrôler les travaux.
- Étudier des aménagements.
- Faire réaliser les travaux d'entretien courant.

Le niveau de rémunération s'établit à l'indice majoré 379. Aucun fonctionnaire n'a pu être recruté lors du jury de recrutement.

La durée de l'engagement est fixée à 3 ans. A l'issue de la période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit éventuellement pour une durée indéterminée.

Le poste **784, Délégué à la protection des données** va être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel de catégorie A en application de l'article L.332-8-2° du code de la fonction publique qui autorise le recrutement d'un agent contractuel de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

Le niveau de recrutement nécessite une expérience pratique dans le domaine de la protection des données et une expertise quant aux technologies de l'information et l'animation de réunions et/ou actions de formation.

Les fonctions consistent à :

- Contribuer au développement des bonnes pratiques et définir en accord avec la direction la gouvernance en matière de protection des données à caractère personnel
- Assurer la conformité des traitements des données à caractère personnel à l'échelle de la collectivité.

Le niveau de rémunération s'établit à l'indice majoré 430. Aucun fonctionnaire n'a pu être recruté lors du jury de recrutement.

La durée de l'engagement est fixée à 3 ans. A l'issue de la période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit éventuellement pour une durée indéterminée.

Le poste **723, auxiliaire de puériculture** va être pourvu par le recrutement d'agent contractuel de catégorie B en application de l'article L.332-8-2° du code de la fonction publique qui autorise le recrutement d'un agent contractuel de catégorie B lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

Le niveau de recrutement nécessite une expérience qualifiante dans le domaine concerné et une expertise quant au développement physique et psychomoteur de l'enfant et au règles d'hygiène et de sécurité nécessaires à son bien-être.

Les fonctions consistent à :

- Favoriser le développement de l'enfant tant en matière de santé, d'éducation que de socialisation.
- Permettre aux Parents de conjuguer vie familiale, vie professionnelle et vie sociale en les accompagnants dans leur rôle parental.
- Contribuer au bon fonctionnement de la structure.

Le niveau de rémunération s'établit à l'indice majoré 356. Aucun fonctionnaire n'a pu être recruté lors du jury de recrutement.

La durée de l'engagement est fixée à 3 ans. A l'issue de la période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit éventuellement pour une durée indéterminée.

Les postes **992 377,405** respectivement **enseignants formation musicale, flûte et alto** vont être pourvus par le recrutement d'agents contractuels de catégorie B en application de l'article L.332-8-2° du code de la fonction publique qui autorise le recrutement d'un agent contractuel de catégorie B lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

Le niveau de recrutement nécessite une expérience qualifiante dans le domaine concerné et une expertise quant à la théorie de la discipline enseignée, la culture musicale, l'organisation et le suivi d'études.

Les fonctions consistent à :

- Contribuer au développement artistique, musical et théâtral des élèves du conservatoire.
- Développer l'intérêt et l'éducation artistique de la population.
- Contribuer au rayonnement du conservatoire.

Le niveau de rémunération s'établit à l'indice majoré 379 pour l'enseignant en formation musicale et 363 pour les enseignants flûte et alto. Aucun fonctionnaire n'a pu être recruté lors du jury de recrutement.

La durée de l'engagement est fixée à 3 ans. A l'issue de la période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit éventuellement pour une durée indéterminée.

Postes de saisonniers :

La création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité est régie par l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique.

Chaque année, pendant la période estivale, notre commune se dote des renforts saisonniers dont elle a besoin pour renforcer les services en période estivale en raison de l'afflux de touristes, des congés annuels des agents et de la saisonnalité de l'activité des accueils de loisirs.

Pour l'année 2023, il est proposé au conseil municipal, l'ouverture des emplois suivants :

Emplois d'été :

51 postes d'adjoints techniques et 23 postes d'adjoints administratifs, à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'une durée d'un mois, deux mois ou de deux semaines.

Période de création des postes : juillet et août 2023

Rémunération : échelle C1, 1er échelon.

Nature des fonctions : variable selon les services d'affectation.

Saisonniers des accueils de loisirs :

60 postes d'adjoints d'animation, à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'une durée de 2 à 6 semaines.

Période de création des postes : juillet et août 2023

Rémunération : échelle C1, 10ème échelon pour les titulaires du BAFA

Rémunération : échelle C1, 1er échelon pour les non diplômés

Nature des fonctions : animateur de centre de loisirs.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (article 34),

VU le Décret n° 91-298 du 20 mars 1991 (temps non complet),

VU le code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En cas de suppression d'emploi ou diminution du nombre d'heures de travail (assimilée à une suppression d'emploi), la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique,

VU l'examen de la question par la commission n°1 du 30 mai 2023,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR :

- **APPROUVE** la délibération telle que présentée,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



Transmis le : 27.06.2023
Publié le : 21.06.2023

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 27.06.2023. »



Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 50 - Modification du tableau des emplois permanents

.....
Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13062023_50

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_50-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Créations et transformations d'emplois

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM50 Tableau des emplois.doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_50-DE-1-1_1.pdf)

LA VILLA
FONDS DE DOTATION
COLLECTION D'ART

STATUTS CONSTITUTIFS DU FONDS DE DOTATION

« Fonds de dotation La Villa - Collection d'art »

FONDS DE DOTATION REGI PAR LES ARTICLES 140 ET 141 DE LA LOI N°2008-776 DU 4 AOUT 2008

Table des matières

Préambule	4
Titre 1 : Constitution.....	5
Article 1 : Création et dénomination.....	5
Article 2 : Objet du Fonds et moyens d’action.....	5
Article 3 : Siège social.....	5
Article. 4 : Durée.....	5
Titre 2 : Administration et fonctionnement	6
Article 5 : Fondateur.....	6
Article 6 : Conseil d’administration	6
Art 6-1 : Composition / mode de désignation / durée du mandat	6
Art 6-2 : Fonctionnement du conseil d’administration	6
Art. 6-3 : Absence / révocation des membres.....	8
Art 6-4 : Rémunérations des membres	8
Art. 6-5 : Attributions	8
Art. 6-6 : Réunions et délibérations	10
Article 7 : Les Comités spécialisés	11
7.1 : Le Comité consultatif d’investissement	11
7.2 : Le Comité scientifique	12
7.3 : Autres Comités consultatifs.....	12
Article 8 : Politique d’investissement.....	12
Titre 3 : Dotation initiales et ressources	14
Article 9 : La dotation initiale	14
Article 10 : Les ressources	14
Article 11 : Exercice social	14
Article 12 : Etablissement des comptes	15
Titre 4 : Relations entre le Fonds et les donateurs	16
Article 13 : Convention avec les donateurs.....	16
Article 14 : Conflits d’intérêts.....	16
Titre 5 : Modification des statuts et dissolution	18
Article 15 : Modification des statuts	18
Article 16 : Dissolution	18
Article 17 : Transformation	18
Article 18 : Règlement intérieur	19

Préambule

Le Fonds de dotation, qui sera un lieu de concertation et de coopération, s'engage à :

- Soutenir l'ensemble du projet et la restauration de la villa historique ;
- Soutenir la réalisation de l'extension dite « Orangerie » et l'aménagement du parc ;
- Participer à la restauration des collections des impressionnistes, de la Collection Auguste-Rodin et de l'ensemble des fonds du musée, et à son enrichissement par des acquisitions jugées pertinentes ;
- Soutenir les expositions temporaires et tous les évènements in situ ou hors les murs qui donneront une visibilité et participeront à porter le dynamisme de la structure ;
- Soutenir des programmes d'action culturelle quels qu'ils soient, et notamment à destination des scolaires ou des publics éloignés ou empêchés ;
- Soutenir les actions de valorisation de la collection, notamment la réalisation d'éditions, d'outils de médiation et de diffusion de la collection ;

L'engagement de ses membres repose sur les convictions suivantes :

- Participer activement au rayonnement de La Villa – Collection d'art par le développement des acquisitions, de la conservation et de la restauration d'oeuvres d'art ;
- Participer activement au rayonnement de la collection et à son enrichissement, à sa valorisation et à la diffusion de la connaissance liée ;
- Favoriser la programmation d'expositions et d'événements (spectacle vivant, résidences, conférences...) ainsi que d'activités culturelles, éducatives et solidaires pour différents publics (jeunes, seniors, situation de handicap...) ;
- Favoriser la réalisation d'outils qui permettent à tous les publics d'accéder aux œuvres de la collection et à la connaissance liée ;
- Contribuer au projet de rénovation par le soutien d'un axe spécifique : patrimoine de la villa de 1906, extension architecturale durable, parc de sculptures paysagé, muséographie, éclairage...

Les membres du fonds considèrent que l'adhésion durable de ses membres aux principes énoncés dans cette déclaration permet de remplir au mieux l'objet du fonds de dotation qu'ils se proposent de constituer.

Titre 1 : Constitution

Article 1 : Création et dénomination

Il est constitué, par les signataires des présents statuts, un Fonds de dotation régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 dite de modernisation de l'économie, son décret d'application n° 2009-158 du 11 février 2009 ainsi que par les présents statuts.

Le Fonds de dotation est dénommé : « **Fonds de dotation La Villa - Collection d'art** » (ci-après, le « **Fonds** »).

Article 2 : Objet du Fonds et moyens d'action

L'objet du fonds est de recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue d'en redistribuer les revenus à La Villa - Collection d'art.

Les moyens financiers supplémentaires ainsi confiés à La Villa - Collection d'art ont pour finalité de l'assister dans l'accomplissement de ses œuvres et missions d'intérêt général, et d'amplifier son action dans les domaines de la recherche, des acquisitions, de la réalisation d'expositions ou de manifestations culturelles et artistiques, de la restauration et de la numérisation des collections, de l'accessibilité des publics, de la restauration et de la rénovation de La Villa, de ses dépendances et extensions et de son parc.

Afin de réaliser son objet, le Fonds s'engage à réaliser notamment les actions suivantes :

- Soutenir l'ensemble du projet et la restauration de la villa historique ;
- Soutenir la réalisation de l'extension dite « Orangerie » et l'aménagement du parc ;
- Participer à la restauration des collections des impressionnistes, de la Collection Auguste-Rodin et de l'ensemble des fonds du musée et à l'enrichissement de toutes acquisitions jugées pertinentes ;
- Soutenir les expositions temporaires et tous les événements in situ ou hors les murs qui donneront une visibilité et participeront à porter le dynamisme de la structure ;
- Soutenir des programmes d'action culturelle quels qu'ils soient, et notamment à destination des scolaires ou des publics éloignés ou empêchés ;
- Soutenir les actions de valorisation de la collection, notamment la réalisation d'éditions, d'outils de médiation et de diffusion de la collection.

Le Fonds est un fonds mixte ayant des activités de type opérateur et redistributeur.

Article 3 : Siège social

Le siège social est fixé à l'Hôtel de Ville d'Aix-les-Bains, se situant à la Place Maurice Mollard, 73100, Aix-les-Bains, en France.

Ce siège peut être déplacé en tout autre lieu par simple décision du conseil d'administration.

Article. 4 : Durée

Le Fonds de dotation est créé pour une durée indéterminée.

Titre 2 : Administration et fonctionnement

Article 5 : Fondateur

Le fondateur du fonds est la Ville d'Aix-les-Bains.

Le fondateur veille au bon respect, en particulier par son conseil d'administration, du projet d'intérêt général porté par le Fonds incarné par son objet, ainsi qu'à son développement et à sa diffusion.

Il est membre de droit du conseil d'administration.

Article 6 : Conseil d'administration

Art 6-1 : Composition / mode de désignation / durée du mandat

Le conseil d'administration est composé de 13 membres, personnes physiques ou morales, dont :

- sept (7) membres élus, représentants de la ville d'Aix-les-Bains ;
- six (6) personnes qualifiées.

Les membres élus sont les représentations de la Ville d'Aix-les-Bains. Ils sont désignés par le Conseil Municipal.

Les personnes qualifiées sont désignées par les membres élus du conseil d'administration. Elles doivent entretenir un lien particulier avec la Ville d'Aix-les-Bains, ou avoir une compétence particulière dans le domaine d'activité du Fonds de dotation.

Les premiers membres du conseil d'administration sont désignés par le fondateur du fonds.

La durée du mandat de membre du conseil d'administration est de trois (3) années, pouvant être renouvelé sans limitation du nombre de mandats.

Le renouvellement des membres désignés du conseil d'administration intervient sur décision du conseil d'administration, sur avis favorable conjointement exprimé par le fondateur, à la majorité des voix.

Le Fonds est tenu de faire connaître, dans les trois mois, à l'autorité administrative tous les changements survenus dans son administration, notamment les changements de membres et les changements d'adresse du siège social.

Les membres du conseil d'administration doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

A l'exception du membre fondateur, les membres du conseil d'administration peuvent être révoqués pour justes motifs par le conseil d'administration.

Lorsqu'une personne morale est nommée membre du conseil d'administration, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre.

Le conseil d'administration peut constituer des commissions de travail spécialisées, dont il fixe les missions et la composition suivant des modalités définies dans le règlement intérieur.

Art 6-2 : Fonctionnement du conseil d'administration

1. Désignation d'un Président

Le fondateur désigne le Président du Fonds, représentant de droit des membres fondateur pour une durée de 3 années, renouvelable, sans limitation du nombre de mandats.

Le Président est chargé d'exécuter les décisions prises par le conseil d'administration et d'assurer le bon fonctionnement du Fonds. Il représente le Fonds dans tous les actes de la vie civile et possède tous pouvoirs à l'effet de l'engager.

Le Président ordonnance les dépenses.

Il assure la gestion quotidienne et courante du Fonds, il prépare le rapport d'activité annuel qu'il présente au conseil d'administration pour approbation, il fixe les conditions de recrutement et de rémunération du personnel du Fonds dans le respect du cadre budgétaire adopté par le conseil d'administration.

Il dispose de la signature bancaire. Le Président est habilité à ouvrir et faire fonctionner dans tous les établissements de crédit ou financiers tout compte ou tout livret d'épargne.

Le Président a qualité pour représenter le Fonds en justice, tant en demande qu'en défense, sans nécessité d'un mandat préalable et ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Le Président signe tout contrat d'achat ou de vente, tous les actes nécessaires à l'exécution des décisions du conseil d'administration.

Le Président peut accepter, au nom du Fonds, les dons manuels qui ne sont assortis d'aucune charge spécifique incombant au Fonds.

Le Président peut déléguer ses pouvoirs ou sa signature au vice-Président ou à tout administrateur de son choix. Il peut à tout moment mettre fin aux dites délégations.

Les fonctions de Président du conseil d'administration du Fonds sont exercées à titre bénévole. Les frais engagés dans ce cadre sont remboursables sur présentation des justificatifs.

2. Désignation d'un vice-président

Le fondateur désigne le vice-Président du conseil d'administration parmi les membres du conseil d'administration pour une durée de durée de 3 ans, renouvelable, sans limitation du nombre de mandats.

Le vice-Président préside le conseil d'administration en l'absence du Président.

Le vice-président, sous la supervision du Président, représente le Fonds dans tous les actes de la vie civile du Fonds.

Le vice-Président peut agir dans le cadre de délégations de pouvoirs spécifiques, notamment pour assister le Président du Fonds dans l'exercice de ses fonctions.

Les fonctions de vice-Président du conseil d'administration du Fonds sont exercées à titre bénévole. Les frais engagés dans ce cadre sont remboursables sur présentation des justificatifs.

3. Désignation d'un secrétaire et d'un trésorier

Le conseil d'administration élit en son sein, à la majorité, un secrétaire et un trésorier pour une durée de 3 ans. Leur mandat est renouvelable sans limitation du nombre de mandats.

Le secrétaire et le trésorier sont chargés :

- d'établir chaque année les comptes et de les publier sur internet,
- d'établir un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public ;
- de déposer chaque année auprès de la Direction de l'information légale et administrative, le rapport d'activité annuel, auquel doivent être joints les comptes annuels et le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes.

Art. 6-3 : Absence / révocation des membres

L'absence non justifiée d'un administrateur à plus de 3 réunions consécutives dans l'année du conseil d'administration vaut démission, constatée à la majorité des membres du conseil, après que l'administrateur a été informé des faits reprochés et qu'il a été en mesure de présenter ses observations.

Le conseil d'administration statuant dans les conditions fixées pour la modification des statuts, peut exclure un membre qui aura causé un préjudice matériel ou moral au Fonds. Le fait qui entraîne l'exclusion est constaté par le conseil d'administration. Le Président est habilité à demander toute justification à l'intéressé concernant ce fait.

Une convocation spécifique doit être préalablement adressée à l'intéressé afin qu'il puisse présenter sa défense. L'absence du membre lors du conseil d'administration est sans effet sur la délibération de celui-ci. Le conseil d'administration apprécie librement l'existence du préjudice.

En cas de vacance par décès, démission ou empêchement définitif d'un administrateur, le conseil d'administration pourvoit à son remplacement dans le mois suivant la constatation de la vacance. Les fonctions du nouveau membre prennent fin à la date à laquelle aurait expiré le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

En cas de vacance par décès, démission, empêchement définitif ou révocation d'un membre du conseil d'administration, ledit membre sera remplacé dans les conditions suivantes :

- un remplaçant provisoire sera nommé par le Président du Fonds dans le mois suivant la constatation de la vacance ;
- un remplaçant provisoire officiera jusqu'à la prochaine réunion du conseil d'administration ;
- le conseil d'administration devra lors de cette réunion proposer le nom du remplaçant définitif ;
- les fonctions du nouveau membre prennent fin à la date à laquelle aurait expiré le mandat de l'administrateur qu'il remplace

Art 6-4 : Rémunérations des membres

Les membres du conseil d'administration exercent leurs fonctions à titre gratuit.

Toutefois, les frais qu'ils exposent au titre de ces fonctions peuvent être remboursés dans les conditions prévues par le règlement intérieur, et sur présentation de justificatifs

Art. 6-5 : Attributions

Le conseil d'administration du Fonds est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire ou autoriser tout acte ou opération permis au Fonds dans le cadre de son objet social.

Le conseil d'administration règle, par ses délibérations, les affaires du Fonds de dotation et notamment :

- 1) il est légalement compétent pour arrêter seul la stratégie, le programme d'actions et la politique générale du Fonds. Il arrête notamment la politique d'investissement du Fonds de dotation, après éventuelle consultation ne liant pas le conseil d'administration du comité d'investissement s'il a été institué, afin d'assurer, dans la durée, des rendements permettant de contribuer significativement au financement des projets éligibles dans le cadre d'un niveau de risque qu'il jugera acceptable ;
- 2) il adopte le rapport annuel de gestion qui lui est présenté par le Président et, à ce titre, répond aux éventuelles demandes d'explications du commissaire aux comptes ;
- 3) il approuve le rapport d'activité défini à l'article 8 du décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux Fonds de dotation ;
- 4) il modifie les statuts, sauf avis contraire du fondateur ;
- 5) il révoque les membres du conseil d'administration dans les conditions prévues à l'article 6-3 ;
- 6) il procède le cas échéant à la mise en place du comité consultatif d'investissement dont il désigne les membres (décret 11 février 2009) dans le cas où la dotation serait supérieure à 1 million d'euros ;
- 7) il procède, le cas échéant, à la mise en place d'un comité des donateurs ou des mécènes, dont il désigne les membres ;
- 8) il arrête le quantum des ressources disponibles du Fonds de dotation devant être allouées au financement de l'ensemble des projets éligibles ;
- 9) il vote le budget et ses modifications et établit le taux de prélèvement des sommes collectées, destiné à couvrir les frais de gestion et de fonctionnement du fonds ;
- 10) il approuve les comptes de l'exercice clos qui lui sont présentés avec les pièces justificatives ;
- 11) il accepte les libéralités faites au Fonds de dotation, et autorise, en dehors de la gestion courante, les acquisitions et cessions de mobiliers et immobiliers, les marchés, les baux, les contrats de location, la constitution d'hypothèques et les emprunts ainsi que les cautions et garanties accordées au nom du Fonds. Il donne son accord pour l'attribution des dotations qui sont susceptibles d'être apportées au Fonds, le cas échéant ;
- 12) il approuve la décision de faire appel à la générosité publique dans les conditions prévues au III de l'article 140 de la loi n°2008-776 de modernisation de l'économie ;
- 13) il fixe les conditions de recrutement et de rémunération du personnel ;
- 14) il détermine les modalités de calcul et approuve le montant de la rémunération du Président, du vice-Président, ainsi que du secrétaire, du trésorier et des membres du conseil d'administration ;
- 15) il désigne, le cas échéant, un commissaire aux comptes choisi sur la liste mentionnée à l'article L. 822-1 du code de commerce ;
- 16) il adopte le cas échéant le règlement intérieur ;
- 17) il autorise l'exercice des actions en justice et les transactions ;
- 18) il adopte, dans l'année qui suit la constitution du Fonds, une charte éthique tendant à prévenir les conflits d'intérêts pour les membres du conseil d'administration et de tout autre Comité consultatif ;
- 19) il approuve les conventions engageant le Fonds et ses dirigeants et entrant dans le champ de l'article L. 612-5 du Code de commerce ;
- 20) il délibère sur l'affectation du boni de dissolution du Fonds de dotation.

Le conseil d'administration peut déléguer certaines de ses attributions à toute personne de son choix, à charge pour cette dernière d'en rendre compte régulièrement le conseil d'administration peut à tout instant mettre fin aux dites délégations.

Plus particulièrement, le conseil d'administration peut accorder au Président, en deçà d'un montant qu'il détermine, une délégation permanente pour les cessions et acquisitions de biens immobiliers ainsi que pour l'acceptation des libéralités, dons et legs, à charge pour ce dernier de lui en rendre compte à chaque réunion du conseil.

Art. 6-6 : Réunions et délibérations

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que le commissaire aux comptes le demande, sur convocation soit de son Président ou de son vice-Président, ou à la demande d'au moins un tiers (1/3) de ses membres.

La convocation est adressée à chacun des membres du conseil quinze (15) jours au moins avant la date de la réunion par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par lettre remise en main propre contre reçu, ou, sous réserve qu'il soit donné une confirmation écrite de la réception de la convocation par le destinataire, par tout procédé et notamment par lettre simple, télécopie ou courrier électronique.

En cas d'urgence avérée, le conseil d'administration peut se réunir dans un délai raccourci sur convocation soit de son Président ou de son vice-Président, ou à la demande des trois quarts de ses membres. La convocation est remise à chacun des membres du conseil par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par lettre remise en main propre contre reçu, ou, sous réserve qu'il soit donné une confirmation écrite de la réception de la convocation par le destinataire, par tout procédé et notamment par lettre simple, télécopie ou courrier électronique.

La convocation précise l'ordre du jour de la réunion arrêté par le Président du conseil d'administration ou par son vice-Président, et les points dont l'inscription est demandée par la majorité de ses membres au moins, ainsi que ses lieu, date et heure. Elle est accompagnée des documents nécessaires aux délibérations.

Le Président et le vice-Président peuvent inviter toute personne jugée utile à la tenue du conseil d'administration avec voix consultative.

Le conseil d'administration se réunit au lieu indiqué sur la convocation. Il est admis que le conseil d'administration peut se réunir par visioconférence ou tout autre moyen de mise en relation à distance adapté, sous réserve que ses délibérations soient ensuite confirmées par un procès-verbal signé par les membres présents.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres ayant voix délibérative est présente. Si ce quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle convocation avec le même ordre du jour quinze jours avant la tenue de la réunion, dans les mêmes conditions.

Lors de cette réunion, le conseil d'administration délibère valablement dès la majorité de ses membres ayant voix délibérative est présente.

Les membres du conseil sont tenus d'assister personnellement aux séances du conseil. En cas d'empêchement, un membre peut donner pouvoir à un autre membre du conseil d'administration pour le représenter. Chaque membre ne peut toutefois détenir plus d'un pouvoir.

Les délibérations du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des membres présente ou représentée. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les délibérations sont prises à main levée, à l'exception de celles qui concernent des personnes et qui doivent être adoptées à bulletin secret hors la présence de la ou des personnes concernées.

Il est établi par le vice-Président une feuille de présence émargée par les membres du conseil d'administration et certifiée par le Président, ou à défaut, par le Trésorier ou le secrétaire général, ou à défaut par un membre du conseil d'administration autre que le vice-Président.

Toutes les délibérations du conseil d'administration sont consignées par des procès-verbaux rédigés par le vice-Président et signés par le Président, ou à défaut, par le Trésorier ou le secrétaire général, ou à défaut par un membre du conseil d'administration autre que le vice-Président.

Article 7 : Les Comités spécialisés

7.1 : Le Comité consultatif d'investissement

Conformément à l'article 2 du Décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, un Comité consultatif d'investissement sera institué de droit dès que le montant de la dotation excèdera un million d'euros. Il peut également être institué facultativement, si ce montant n'est pas atteint, par le conseil d'administration.

Le Comité d'investissement comprend trois personnalités qualifiées dans le domaine de la gestion financière, nommées par le conseil d'administration en dehors de son sein.

Le Comité d'investissement est chargé de faire des propositions au conseil d'administration sur la politique d'investissement et d'en assurer le suivi. Il est consulté, sans lier le Conseil d'administration, sur les questions relatives à la politique d'investissement du Fonds. Il contrôle l'application des règles de sécurité, de dispersion et de liquidité décidée par le conseil d'administration en conformité avec l'article R. 931-0-21 du Code de la sécurité sociale. La politique d'investissement est réexaminée chaque année par le conseil d'administration au vu des résultats constatés. A cet égard, le Fonds s'interdit les pratiques dangereuses ou éthiques, telles la vente de titres à découvert ou l'achat de titres sans disposer des liquidités correspondantes. Le choix des placements financiers doit être cohérent avec leurs œuvres et les missions d'intérêt général dont le Fonds a pour objectif de soutenir la réalisation.

Le Comité d'investissement peut proposer des études et des expertises.

Les membres du Comité d'investissement sont désignés pour une durée de 2 ans renouvelables sans limitation. En cas de vacance pour quelque cause que ce soit ou perte de la qualité au titre de laquelle un membre du Comité a été nommé, ledit membre sera remplacé pour la durée du mandat restant à courir par le Président du Fonds jusqu'à la prochaine réunion du conseil d'administration, à charge pour ce dernier d'approuver le nom du remplaçant.

En cas d'absences répétées, tout membre du Comité d'investissement peut être déclaré démissionnaire d'office par le conseil d'administration, sur proposition du Comité d'investissement, statuant hors de sa présence et après que l'intéressé a été mis à même de présenter des observations écrites ou orales.

Le conseil d'administration désigne le Président du Comité d'investissement parmi les membres de ce dernier.

La durée du mandat du Président du Comité d'investissement est de 3 ans, sans limitation.

Le Comité d'investissement se réunit à la demande de son Président, chaque fois qu'il le juge utile, et au moins 1 fois par an.

Le Président du Comité d'investissement convoque chacun des membres par lettre simple ou par courriel envoyés quinze (15) jours au moins avant la tenue de la réunion.

La convocation précise l'ordre du jour de la réunion arrêté conjointement par le Président du Comité d'investissement et par le Président du conseil d'administration, ainsi que le lieu, la date et l'heure de la réunion.

Le Comité d'investissement ne peut valablement délibérer qu'en la présence effective de deux [2] membres au moins.

Les membres du Comité d'investissement sont tenus d'assister personnellement aux séances. En cas d'empêchement, un membre peut se faire représenter par un autre membre du Comité d'investissement dûment mandaté à cet effet. Chaque membre ne peut toutefois disposer que d'un (1) seul pouvoir.

Les avis, recommandations, études et expertises du Comité d'investissement sont adoptés à la majorité simple des voix. Chaque membre du Comité dispose d'une voix. En cas de partage des voix, celle du Président du Comité d'investissement est prépondérante.

Il est tenu un procès-verbal des séances du Comité d'investissement, lequel est signé par le Président et du secrétaire de séance désigné par le Président du Comité en début de réunion.

7.2 : Le Comité des donateurs ou des mécènes

Le conseil d'administration peut créer un Comité des donateurs ou des mécènes.

Ce Comité est consultatif. Il donne son avis au conseil d'administration, de sa propre initiative ou sur demande de celui-ci, sur les questions générales concernant notamment l'appel à dons, les relations entre le Fonds et les donateurs, l'impact des projets financés, les modes d'utilisation des Fonds, les comptes rendus aux donateurs, l'expression de la gratitude du Fonds, les conventions entre les donateurs et le Fonds.

Le Comité des donateurs est, le cas échéant, composé de 3 à 11 membres désignés par le conseil d'administration après appel à candidature auprès des donateurs ou des mécènes. Les membres sont désignés pour 3 ans, renouvelables de façon illimitée.

7.3 : Autres Comités consultatifs

Le conseil d'administration peut être assisté par tous autres Comités spécialisés (ou conseils, clubs,...) qu'il crée, dont il arrête la composition, l'objet et dont il nomme le Président ou le rapporteur.

Les attributions, règles de fonctionnement et dénomination de ces Comités sont fixées par décision du conseil d'administration ou par le règlement intérieur.

Article 8 : Politique d'investissement

Le Fonds est considéré comme un investisseur non professionnel.

Le conseil d'administration définit la politique d'investissement du Fonds de dotation, après consultation pour avis du Comité consultatif d'investissement, qui ne lie pas le conseil d'administration.

Cette politique a pour objet de faire fructifier les sommes apportées au Fonds de dotation afin de permettre un financement régulier de l'œuvre ou de la mission d'intérêt général que le Fonds a pour objet de soutenir. Elle précise notamment le niveau des risques d'investissement tolérés, le mode de gestion des placements et la procédure de sélection des sociétés et organismes de gestion. Au sein des actifs dont l'article R. 931-10-21 du code de la sécurité sociale dresse la liste, il est recommandé que le Fonds privilégie les investissements dont le couple rendement-risque est raisonnable et les produits de gestion collective qui dispersent les risques, plutôt que les titres vifs.

La politique d'investissement est réexaminée chaque année par le conseil d'administration au vu des résultats constatés.

Le Fonds de dotation s'interdit les pratiques dangereuses ou peu éthiques, tels la vente de titres à découvert ou l'achat de titres sans disposer des liquidités correspondantes. L'accord préalable du conseil d'administration doit être recueilli avant tout emprunt.

Les choix de placements financiers doivent être cohérents avec les œuvres et les missions d'intérêt général dont le Fonds a pour objectif de soutenir la réalisation.

Titre 3 : Dotation initiales et ressources

Article 9 : La dotation initiale

Le Fonds de dotation est constitué avec une dotation initiale qui lui est apportée par le fondateur. La dotation initiale versée en numéraire s'élève à un montant de minimum de 15.000 € (quinze mille euros).

Cette dotation consiste notamment en capital, en propriétés et droits immobiliers, en autres biens et droits ou en donations temporaires d'usufruit.

La dotation initiale en capital sera complétée des libéralités reçues (donations, legs, dons manuels) et notamment des dons de biens et droits du fondateur et de tout donateur ou partenaire, ainsi que les ressources issues de l'appel à la générosité publique affectées par le conseil à la dotation en capital.

Des dotations peuvent être ultérieurement apportées avec l'accord du conseil d'administration.

La dotation est apportée au Fonds à titre gratuit et irrévocable, elle est partiellement consommable.

La dotation peut être utilisée pour la prise en charge des coûts de fonctionnement du Fonds de dotation.

Le Fonds peut consommer les revenus ou la dotation dans les conditions fixées, le cas échéant, dans le règlement intérieur.

Article 10 : Les ressources

Les ressources du Fonds de dotation comprennent :

- les dotations en capital qui seront apportées au Fonds le cas échéant ainsi que leurs revenus ;
- les libéralités qui lui sont faites par les personnes de droit privé et leurs revenus ;
- les dons issus de la générosité publique (après autorisation au préalable de la Préfecture) ;
- les produits des activités prévues aux statuts ;
- les produits d'éventuelles rétributions pour services rendus ;
- les assurances vie ;
- toute autre ressource non interdite par la Loi.

Les ressources du Fonds de dotation sont partiellement consommables et immédiatement utilisables par le Fonds.

Article 11 : Exercice social

L'exercice social du Fonds de dotation a une durée d'un an correspondant à l'année civile.

Par exception, le premier exercice débute à la date de la publication au journal officiel de la création du Fonds et s'achève le 31 décembre de l'année suivante.

Article 12 : Etablissement des comptes

Les comptes du Fonds de dotation comprennent un bilan, un compte de résultat et une annexe. Le Fonds tient également un livre journal, des livres journaux auxiliaires, un grand livre et un livre d'inventaire. Ils sont établis suivant les règles énoncées par le règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable, modifié pour les fondations et Fonds de dotation suivant l'avis n° 2009-01 du 5 février 2009 du Conseil national de la comptabilité. Ils font ressortir la traçabilité des dons affectés.

Lorsque le montant des ressources dépasse 10.000 € en fin d'exercice, le conseil d'administration du Fonds de dotation nomme un commissaire aux comptes et un suppléant pour six exercices. Les comptes annuels sont mis à sa disposition quinze (15) jours avant la réunion du conseil d'administration à l'approbation duquel ils sont soumis. En application de l'article L. 823-3 du code de commerce, le commissaire aux comptes est nommé pour six exercices, que le commissaire aux comptes soit désigné sur une base légale ou volontaire.

Le commissaire aux comptes informe sans délai le Président du conseil d'administration des faits de nature à compromettre la continuité de l'activité du Fonds, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Dans un délai de six mois suivant la fin de l'exercice, le Fonds de dotation publie ses comptes annuels. Il assure leur publication sur le site Internet de la Direction de l'information légale et administrative. Les comptes annuels et le rapport d'activité devront être transmis au préfet.

L'annexe des comptes annuels comprend le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public, accompagné des informations relatives à son élaboration.

Les contributions volontaires en nature ou en industrie font l'objet d'une évaluation tant en produits qu'en charges portée au pied du compte de résultat.

Titre 4 : Relations entre le Fonds et les donateurs

Article 13 : Convention avec les donateurs

Dans les conditions définies par le conseil d'administration, et par le règlement intérieur le cas échéant, certaines donations, dons ou services rendus dans le cadre de l'objet du Fonds, conduiront à la signature d'une convention avec le donateur qui décrit les engagements réciproques des deux parties. Ainsi, pour toutes les donations ou les dons supérieurs à un montant défini et rendu public par le conseil d'administration, le fonds signe une convention avec le donateur qui décrit les engagements réciproques des deux parties.

Le Fonds pourra envisager certaines actions de remerciement vis-à-vis des donateurs.

Néanmoins, le donateur ne peut influencer le choix des politiques d'investissement qui relève de la compétence du conseil d'administration et du comité consultatif. De plus, un donateur ne saurait contractuellement continuer à s'impliquer fortement, à « gérer » son don, comme si le fonds était transparent.

Article 14 : Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts correspond à une situation d'interférence entre le but non lucratif et la mission d'intérêt général du Fonds et l'intérêt privé d'une personne qui concourt à l'exercice de cette mission, lorsque cet intérêt, par sa nature et son intensité, peut influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de ses fonctions.

Par « *intérêt privé* », il convient d'entendre un intérêt étranger à celui du Fonds, qu'il soit direct et personnel, ou indirect concernant des parents, amis, partenaires commerciaux ou organisations dans laquelle la personne concernée occupe une fonction, qu'elle soit bénévole ou rémunérée.

Le conseil d'administration du Fonds est le garant des bonnes pratiques en matière de conflits d'intérêts. A cette fin, il contrôle les situations avérées ou potentielles de conflits d'intérêts dont il a connaissance, et s'assure que chaque nouveau membre de la gouvernance est informé des règles relatives aux conflits d'intérêts du Fonds.

Un membre du conseil d'administration et, s'ils existent, des Comités consultatifs, ayant un intérêt personnel ou financier quelconque à une discussion ou une décision abordée dans le cadre de l'une de ces instances collégiales doit immédiatement le divulguer au conseil d'administration du Fonds. Ce dernier doit alors s'assurer que la situation de conflit d'intérêts lui est pleinement portée à sa connaissance.

Si la personne concernée est membre du conseil d'administration, elle ne pourra prendre part aux discussions et aux votes ; sa présence ne pourra être prise en compte pour la détermination du quorum au titre de la délibération la concernant.

L'adoption de la délibération par l'instance compétente ne pourra intervenir qu'à la condition que le montant de l'opération objet de cette délibération soit conclu à des conditions financières normales, régulièrement pratiquées sur le marché pour des opérations équivalentes. L'instance compétente veillera à conserver à l'appui de sa délibération les éléments de comparaison retenus.

Le procès-verbal de délibération mentionnera expressément la situation de conflits d'intérêts, le nom de la personne concernée, l'instance collégiale à laquelle elle appartient et le résultat détaillé des votes (votes pour et contre, abstentions, réserves exprimées,...).

La violation de l'une des dispositions du présent article entraîne la nullité de la décision prise à la suite de cette délibération lorsqu'il n'est pas établi que la participation de la personne concernée par une situation de conflit d'intérêts est restée sans influence sur la délibération.

Un membre du conseil d'administration, et s'ils existent, des Comités consultatifs, qui aura sciemment dissimulé une situation de conflit d'intérêts commet une faute grave à l'égard du Fonds, justifiant sa révocation.

Titre 5 : Modification des statuts et dissolution

Article 15 : Modification des statuts

Les présents statuts ne pourront être modifiés après avis favorable du fondateur que :

- après une délibération du conseil d'administration prise à l'unanimité des membres du conseil d'administration ayant une voix délibérative ; ou,
- après deux délibérations du conseil d'administration prises à deux mois d'intervalle et, pour chacune des deux délibérations, à la majorité des trois quarts des membres du conseil d'administration ayant une voix délibérative.

Les statuts modifiés seront transmis sans délai au représentant de l'État dans le département.

Les statuts modifiés doivent faire l'objet d'une publication. Les statuts modifiés ne sont opposables aux tiers qu'à compter de leur publication.

Article 16 : Dissolution

Le présent Fonds de dotation pourra être dissout volontairement dans les conditions prévues pour une modification statutaire.

Le conseil d'administration délibère sur l'affectation de l'actif net restant conformément à l'objet social du Fonds. La délibération du conseil d'administration est notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au préfet, qui dispose d'un délai de 7 jours pour s'y opposer en cas d'utilisation de l'actif net restant non conforme à l'objet du Fonds. Dans ce cas, ou à l'expiration d'un délai de 6 mois, l'actif net du Fonds sera, à sa liquidation, transféré à un autre Fonds de dotation ou à une fondation reconnue d'utilité publique ayant un but (ou un objet) similaire.

Une dissolution judiciaire peut être prononcée en cas de dysfonctionnements graves.

Article 17 : Transformation

En application des dispositions du XI de l'article 140 de la loi 2008-776 du 4 août 2008, le Fonds peut être transformé en une fondation reconnue d'utilité publique par décret du Conseil d'Etat, sans donner lieu à dissolution ni à création d'une personne morale nouvelle.

La transformation du Fonds de dotation est décidée par une délibération adoptée dans les conditions requises à l'article 16 pour sa dissolution.

La transformation prend effet à la date d'entrée en vigueur du décret du Conseil d'Etat accordant la reconnaissance d'utilité publique.

Le Fonds transformé en Fondation pourra alors gérer un musée privé, ainsi que le prévoit l'article 18 de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987.

Article 18 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur précisant les modalités d'application des présents statuts peut être adopté par le conseil d'administration, après avis favorable du Président.

Fait à [•]

le [•]



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIN 2023

Délibération N°51/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIN
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire**.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

51. AFFAIRES FINANCIÈRES

Création d'un fonds de dotation pour le Musée Faure

Amélie DARLOT-GOSSELIN est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

Les orientations de la politique culturelle de la municipalité visent à positionner Aix-les-Bains comme une Ville de culture et de création, une Ville pour toutes les résonances artistiques et culturelles.

Le plan d'actions Culture, qui accompagne le projet politique, s'articule autour de grandes orientations :

- Une approche de la culture ouverte, décloisonnée et imaginative,
- Stimuler une relation vivante entre l'art, les lieux culturels et la population,
- Conforter une création foisonnante et plurielle,
- Entretien et animer un réseau dynamique de lieux, de manifestations et d'initiatives culturelles.

1. Création du Fonds de dotation La Villa - Collection d'art :

Le **Fonds de dotation La Villa - Collection d'art** est constitué par la Ville d'Aix-les-Bains, conformément au projet de statuts en annexe de la présente délibération.

La Ville d'Aix-les-Bains est le fondateur de ce fonds de dotation.

L'objet du fonds est de recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue d'en redistribuer les revenus à La Villa - Collection d'art.

Le fonds de dotation reçoit des dons, sous forme de mécénat, provenant d'entreprises ou de particuliers et il les redistribue au profit d'un programme d'action défini conformément à ses statuts.

Les moyens financiers supplémentaires ainsi confiés à La Villa - Collection d'art ont pour finalité de l'assister dans l'accomplissement de ses œuvres et missions d'intérêt général, et d'amplifier son action dans les domaines de la recherche, des acquisitions, de la réalisation d'expositions ou de manifestations culturelles et artistiques, de la restauration et de la numérisation des collections, de l'accessibilité des publics, de la restauration et de la rénovation de La Villa et de la réalisation d'une extension architecturale durable et d'un parc de sculptures paysagé.

Ce fonds de dotation a pour but de contribuer au développement de la politique culturelle de la Ville. Il a pour but de :

- Participer à la restauration et à l'enrichissement des collections des impressionnistes, de la Collection Auguste-Rodin, et de l'ensemble des fonds du musée ;
- Soutenir l'ensemble du projet et la restauration de la villa historique ;
- Soutenir la réalisation de l'extension dite « Orangerie » et l'aménagement du parc ;
- Soutenir les expositions temporaires et tous les événements in situ et hors les murs qui donneront une visibilité et porteront le dynamisme de la structure ;
- Soutenir des programmes d'action culturelle à destination des scolaires ou des publics éloignés.
- Soutenir les actions de valorisation de la collection, notamment la réalisation d'éditions, d'outils de médiation et de diffusion de la collection.

2. Nomination des membres du Conseil d'administration :

La Ville d'Aix-les-Bains, en sa qualité de fondateur du fonds de dotation décide, conformément aux statuts du fonds, que les membres du conseil d'administration faisant partie du collège des élus de la Ville seront désignés par le maire par lettres nominatives.

VU l'article 72 de la Constitution du 4 octobre 1958,
 VU l'article L. 1111-1 du code général des collectivités territoriales,
 VU l'article L. 1111-2 du code général des collectivités territoriales,
 VU les articles L. 410-1 à 4 du code du patrimoine,
 VU l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie.
 VU l'examen de la question par la commission n° 1 du 30 mai 2023,
 VU le Budget Primitif 2023,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR :

- **TRANSCRIT** l'exposé en délibération,
- **APPROUVE** le principe de la création du Fonds de dotation La Villa - Collection d'art, dont la Ville sera le fondateur,
- **APPROUVE** la nomination des membres représentant la Ville au Conseil d'administration du Fonds de dotation La Villa - Collection d'art dans les conditions telles que présentées dans l'exposé des motifs.

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



Transmis le : 27.06.2023
Publié le : 21.06.2023

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 27.06.2023 »

Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 51 - Création d'un fonds de dotation pour le Musée Faure

.....
Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13062023_51

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_51-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .9

Domaines de competences par themes

Culture

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM51 Culture - Fonds dotation Musée Faure .doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_51-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : DCM51 ANNEXE Fonds de dotation Aix-les-Bains au 06 juin 2023 V2 avec logo.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_51-DE-1-1_2.pdf)

Fonds de dotation



MUSÉE FAURE

ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR
LA RÉHABILITATION DU MUSÉE

ETAPE 4 :

PROGRAMME TECHNIQUE
DÉTAILLÉ DE L'OPÉRATION

23 novembre 2021



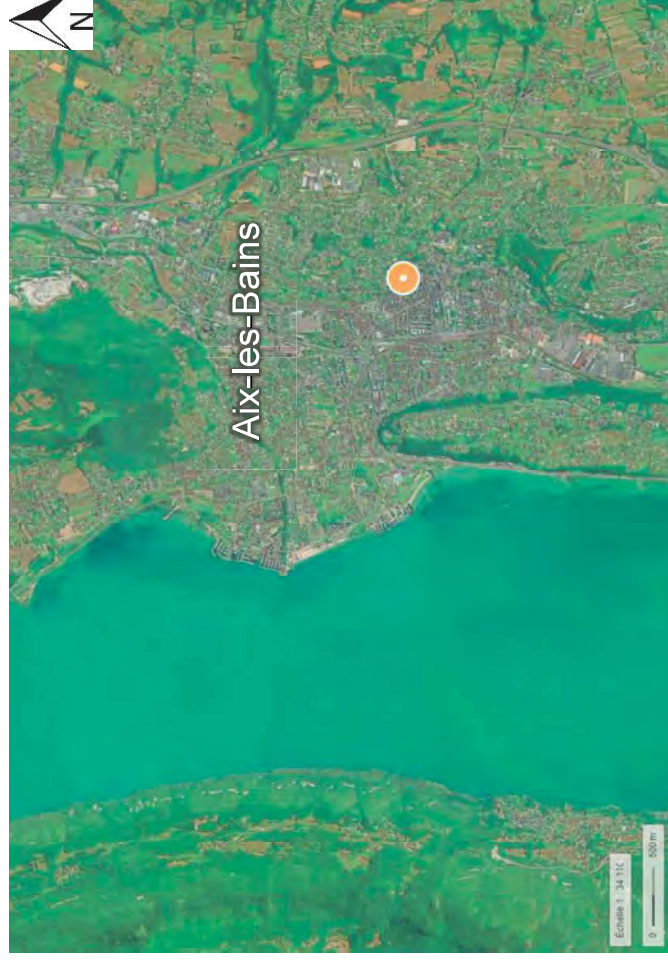
1 LE MUSÉE FAURE

1.1. Objet de l'opération

Etude faisabilité et de programmation pour la réhabilitation et l'extension du Musée Faure ; aménagé au sein de la Villa des Chimères, construite en 1906-1907 et léguée à son décès par le Dr Faure, collectionneur, en 1942. Les objectifs principaux de cette étude sont :

- **mise en valeur de la Villa des Chimères** (700 m² SDO répartis sur 4 niveaux + parc ouvert de 1 850 m²), construite en 1906-1907 et léguée à son décès par le Dr Faure, collectionneur, en 1942 ;
- **refonte muséographique et scénographique** des collections du Musée Faure ;
- rassembler les fonctions supports et proposer des espaces connexes de médiation et d'accueil du public afin de **développer l'attractivité du musée**.

Le présent document constitue le diagnostic et l'étude d'opportunité. Il est le fruit de réflexions partagées entre les services de la Ville, la DRAC, l'ABF et les utilisateurs du Musée Faure.



1 LE MUSÉE FAURE

2. Principales caractéristiques du site

Caractéristiques géographiques :

- un parc ouvert à valoriser, une ouverture sur le grand **paysage**;
- une position centrale contrastée par des **contraintes d'accès** (pente, faibles capacités de stationnement...);
- une **topographie prononcée** (8,4 m entre le point haut et le point bas du parc);
- un site contraint par un **risque d'inondation** par ruissellement pluvial urbain (usages en sous-sols restreints et surélévation de 20 cm pour les nouveaux planchers).

Caractéristiques patrimoniales :

- patrimoine bâti intéressant à protéger dans le PLU ;
- site dans le périmètre de protection des Monuments Historiques (**soumis à l'avis de l'ABF**) ;
- Villa des Chimères et son jardin situés dans la **zone de protection 1 majeure de l'AVAP** (extensions pouvant être refusées et transformation du jardin autorisée sous réserve)... amenée à évoluer en SPR lors de la prochaine révision du PLU ;
- site en zone 2 de prescriptions archéologiques.

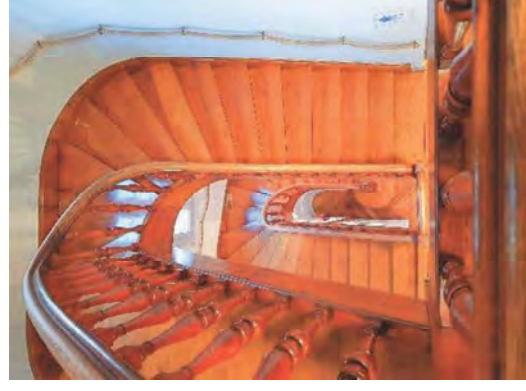
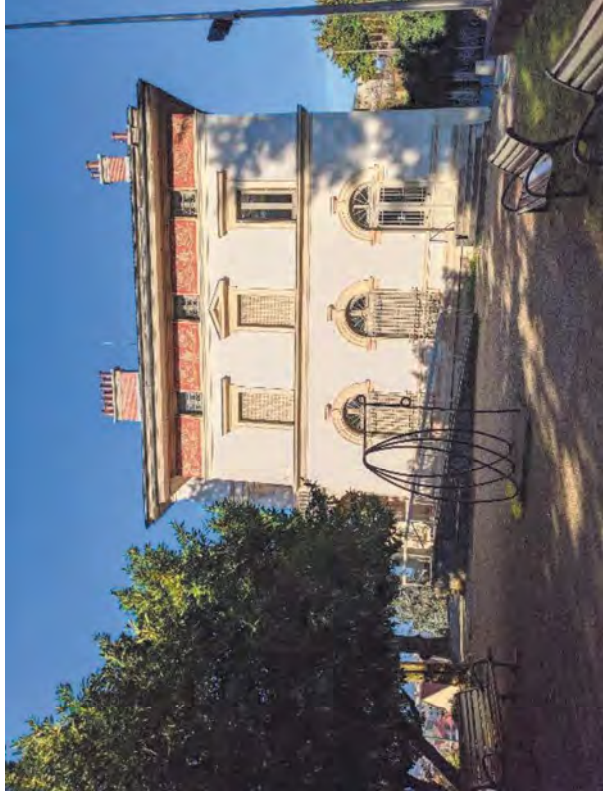


1 LE MUSÉE FAURE

2. Principales caractéristiques du site

Caractéristiques réglementaires :

- zone UC du PLU dans laquelle **les salles d'arts et de spectacles ne sont pas autorisées** ;
- **plancher bas du dernier niveau à plus de 8 m (8,47 m)** du sol, nécessitant un **escalier encoisonné** ou extérieur et une stabilité au feu de la structure de 1h (au lieu de 1/2h) ;
- un **seul escalier intérieur**, limitant l'occupation des étages à 19 personnes (au lieu de 50 personnes par étage avec un second escalier) ;
- incertitudes concernant la **nature des planchers** (planchers bois ou béton ?) à lever pour la stabilité au feu et les charges d'exploitations.



2 SCHEMA DIRECTEUR DE L'OPERATION

2.1. Les besoins identifiés et les surfaces générées

Une maison à réinvestir et une extension indispensable

- Idéalement, consacrer les 3 niveaux nobles de la Villa aux seuls espaces muséographiques, avec un sentiment d'intimité.
- Déporter en sous-sol et au sein d'une extension les fonctions supports du musée.
- Restituer l'ambiance d'origine dans les aménagements.

Travaux envisagés

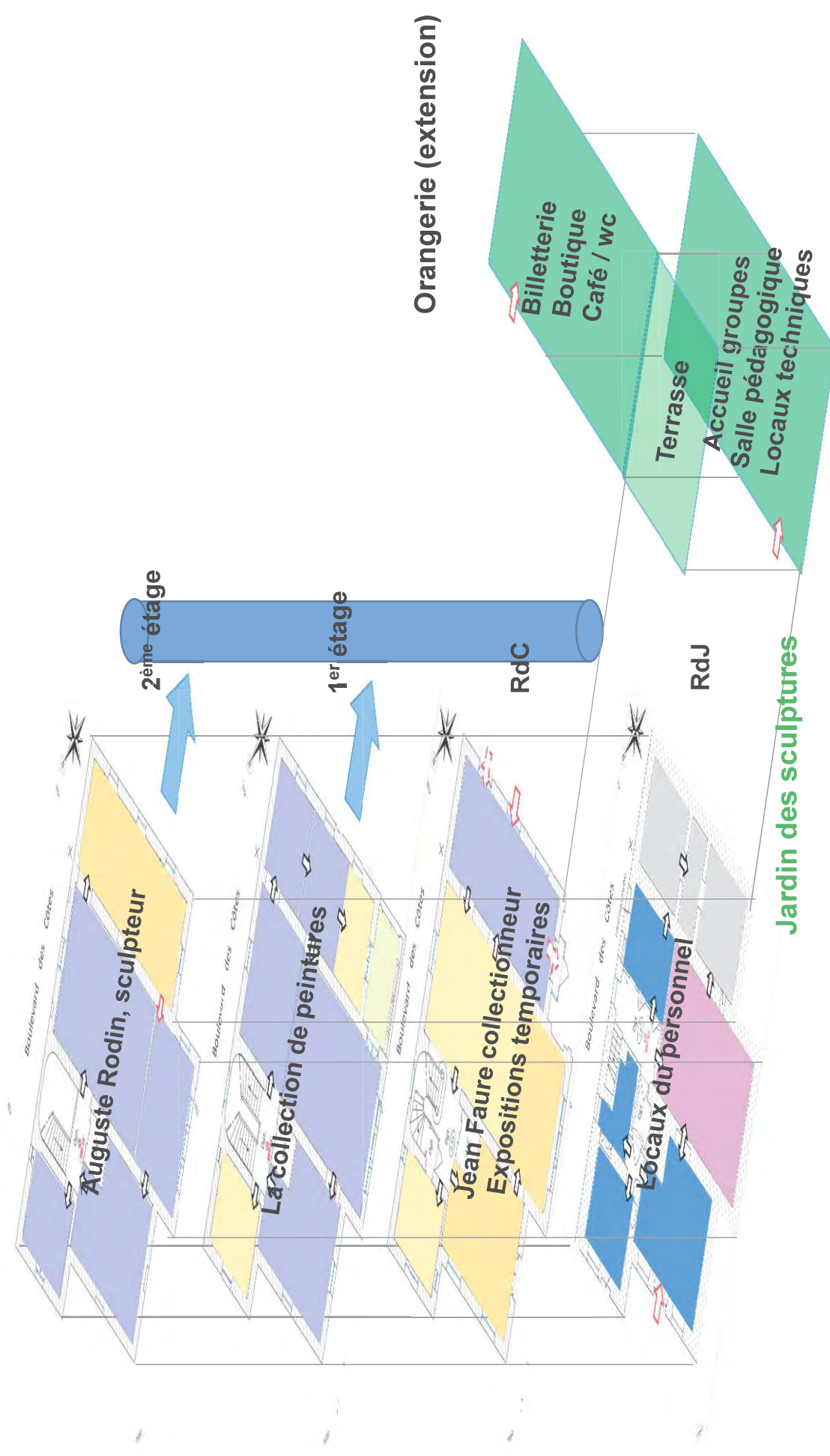
- Requalification thermique (réfection couverture + isolation toiture, isolation par l'intérieur, remplacement menuiseries, réfection façades, ventilation performante...);
- Rénovation des différents niveaux dans l'esprit demeure privée (728 m² SDO) et extension dans le vide sanitaire pour locaux logistiques;
- Construction d'une « orangerie » intégrée dans le parc pour les fonctions accueil (260 m² SDO);
- Mise en valeur du parc (clôture du site, parcours, mise en valeur des sculptures, mise en lumière).

Code	Locaux	BESOINS Sous-total SU (m ²)	BESOINS %
	Accueil du Musée	143	17,2%
	Accueil	60	7,2%
	Boutique	50	6,0%
	Café du musée	25	3,0%
	Sanitaires du public	8	1,0%
	Espace muséographique	543	65,3%
	Collections	445	53,5%
	Expositions temporaires	50	6,0%
	Salle pédagogique	48	5,8%
	Réserves	42	5,0%
	Réserves	30	3,6%
	Atelier	12	1,4%
	Locaux du personnel	80	9,6%
	Bureaux - Salle de réunion	62	7,5%
	Locaux de détente	10	1,2%
	Sanitaires du personnel	8	1,0%
	Logistique	24	2,9%
	Local ménage	8	1,0%
	Déchets - Rangements	16	1,9%
	TOTAL surfaces utiles (m² SU)	832	100%

2 SCHEMA DIRECTEUR DE L'OPERATION

2.2. Allocation des espaces

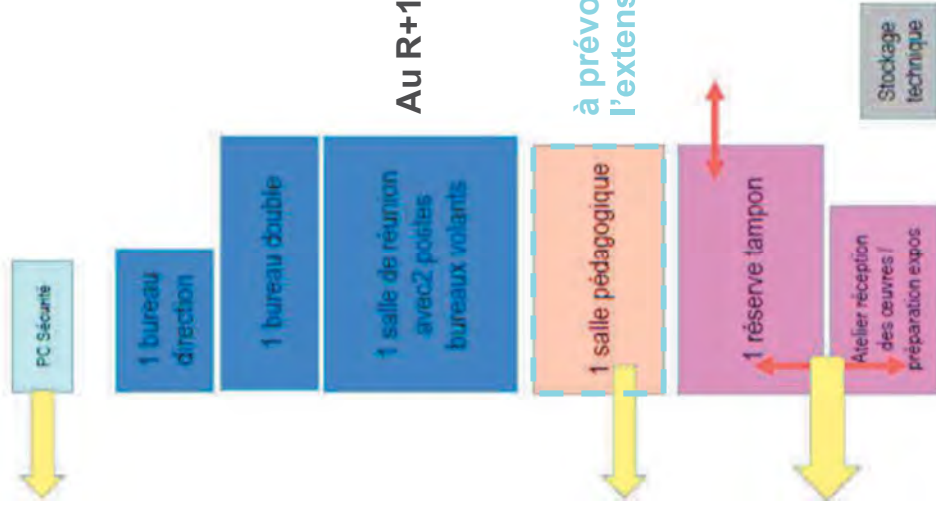
Villa des Chimères



2 SCHEMA DIRECTEUR DE L'OPERATION

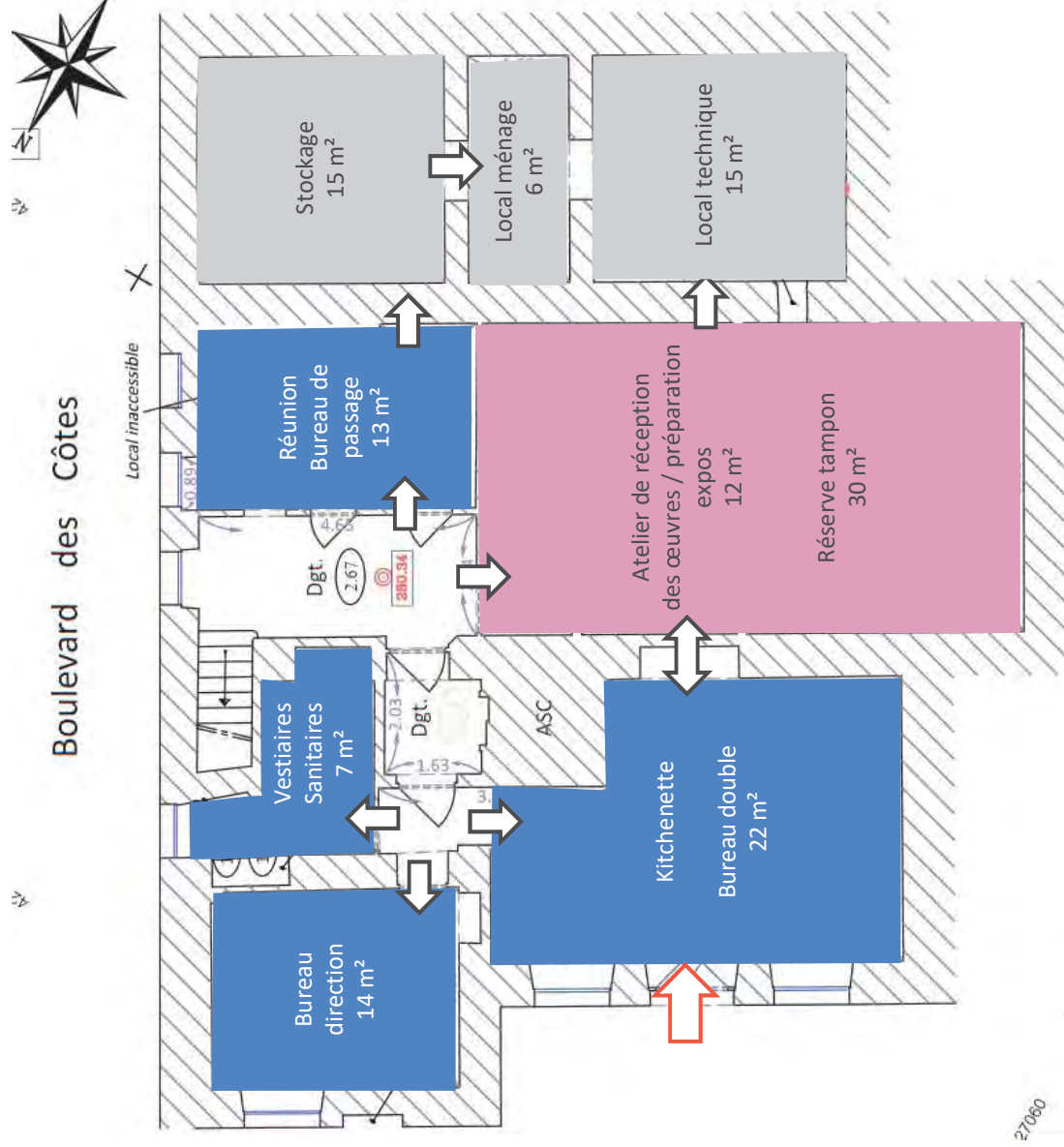
2.3. Test capacitaire Villa

Rez-de-Jardin



Au R+1 ?

à prévoir dans l'extension



2 SCHEMA DIRECTEUR DE L'OPERATION

2.3. Test capacitaire Villa

Rez-de-Chaussée

Les recherches de provenance autour des œuvres : un devoir de réflexivité des musées

Le collectionneur Jean Faure
Une évocation de sa collection avec quelques œuvres :

- Les premières acquisitions
- Les coups de cœur
- La structure de la collection

L'histoire de la constitution de la collection Faure :

- Les choix de Jean Faure
- Le rôle d'André Schoëller
- Le contexte

Collection Faure :
Les sculptures

Bourdelle, Barye, Carpeaux, Desbois, Degas (ici ou en haut?), Desbois, Drivier, Maillol, Pimienta



2

SCHÉMA DIRECTEUR DE L'OPÉRATION

2.3. Test capacitaire Villa

1er étage

Œuvres phare
Hayez, Couture,
Foujita

Les Nus, les chairs :
De Boilly à Foujita
17 tableaux
dont 1 fusain et 1 aquarelle

Œuvres phare
Cézanne, Sisley, Pissarro

Le paysage en plein air :
la nature
de Bertin à Pissarro

23 tableaux
dont 2 aquarelles
et 2 monotypes

Œuvres phare
Degas, Aman-Jean,
Besnard, Puvion de Lavallée

La femme
12 tableaux, dont :
8 tableaux
+ 4 tableaux
en transition depuis Paysages

Zone Lepic bien à part
Par lien gravure Lepic Degas
3 tableaux Lepic + 3/5 gravures
de Lepic et Degas
+ textes évocation
du 1^{er} musée aixois

Œuvre phare
Vuillard

Intimités
5 tableaux
dont 1 pastel et 1 dessin

Œuvres phare
Lépine, Boudin, Lebourg

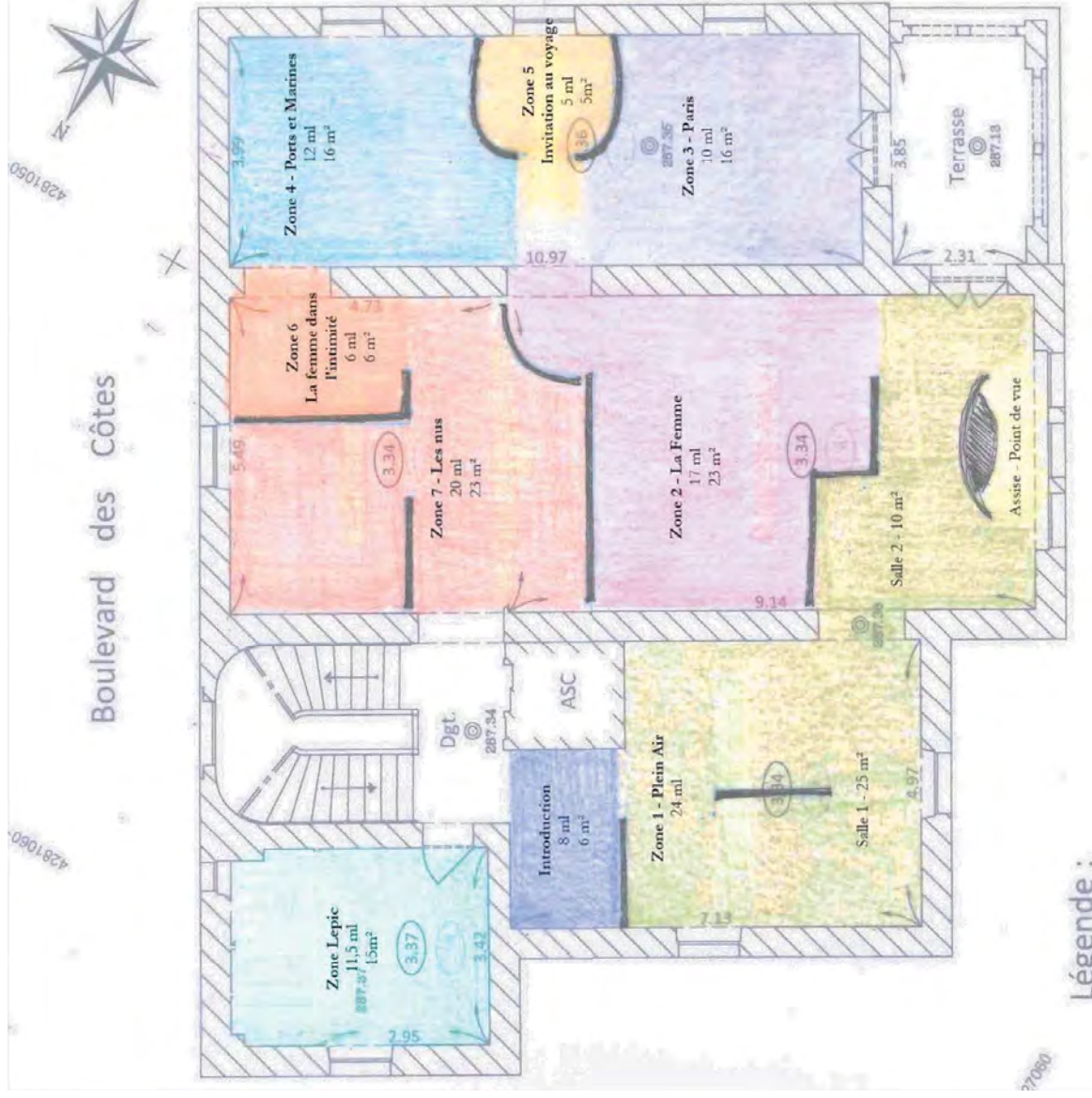
Ports et marines
10 tableaux
dont 3 aquarelles

Œuvres phare
Ziem, Jongkind

Invitation au voyage
5 tableaux dont 1 aquarelle

Œuvres phare
3 Jongkind

Paris
Rues et ponts : perspectives
8 tableaux



Légende :

2 SCHEMA DIRECTEUR DE L'OPERATION

2.3. Test capacitaire Villa

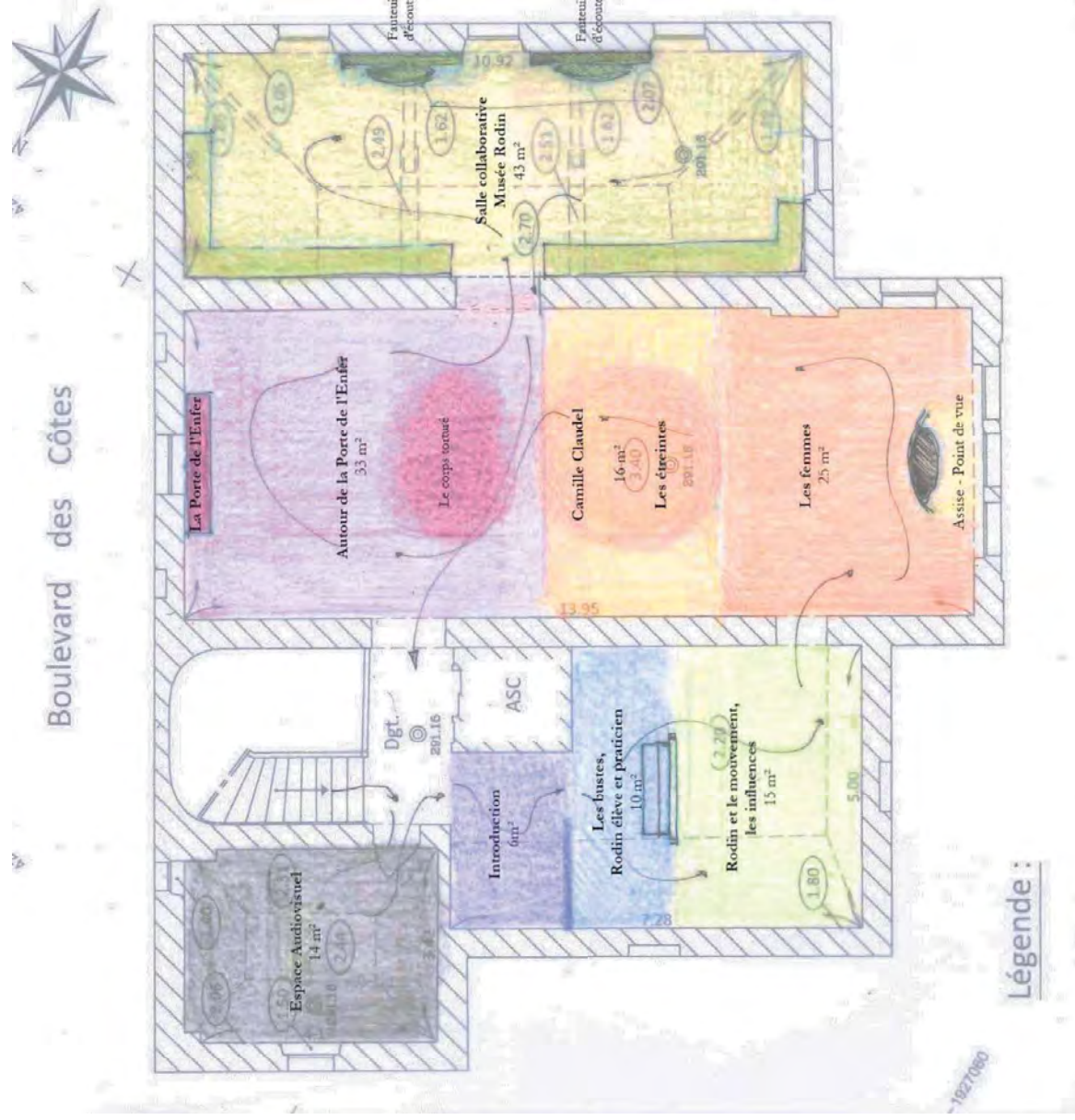
2ème étage

Auguste Rodin :
L'œuvre
Espace audiovisuels,
clefs de
lecture...

Rodin : influences et
Collection Jean Faure :
Les sculptures de Rodin et autres
Texte N1 + + cartels développés et simples

Rodin intime, Rodin secret, Rodin méconnu ...
Partenariat musée Rodin 10 ans
Cabinet graphique de curiosité:
Collections du musée Rodin (expo tournante 1/an)
aquarelles, dessins, antiques, plâtre, gravures, fresques, pochades...
Rodin et les autres artistes
Archives, fonds photo + collections Bourdelle / Rodin/BNF ...
Œuvres + fauteuils d'écoute

Auguste Rodin, sculpteur
Collection Jean Faure :
Les sculptures de Rodin
Texte N1 sur Faure et Rodin + cartels développés et simples

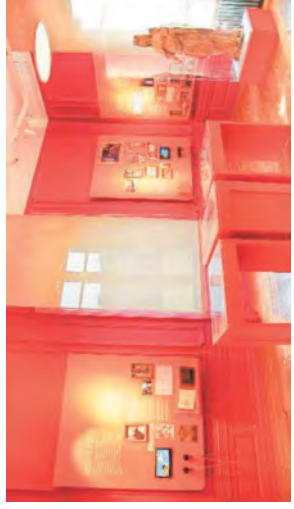


2 SCHEMA DIRECTEUR DE L'OPERATION

2.4. Ambiances Villa



Maison Balzac - Paris



Villa Louvier – St Symphorien d'Ozon



Carreaux ciments
Entrée Musée Faure



Fausses moulures Décorés peints

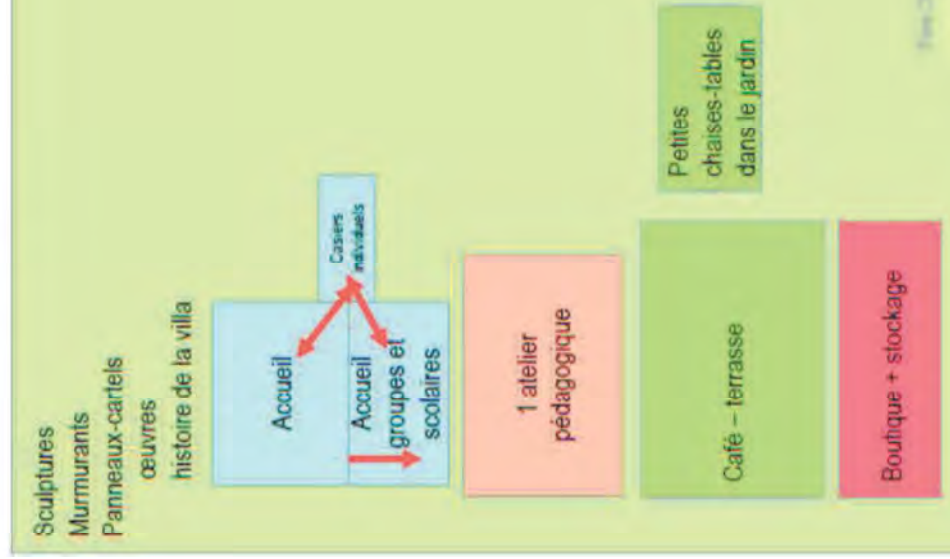
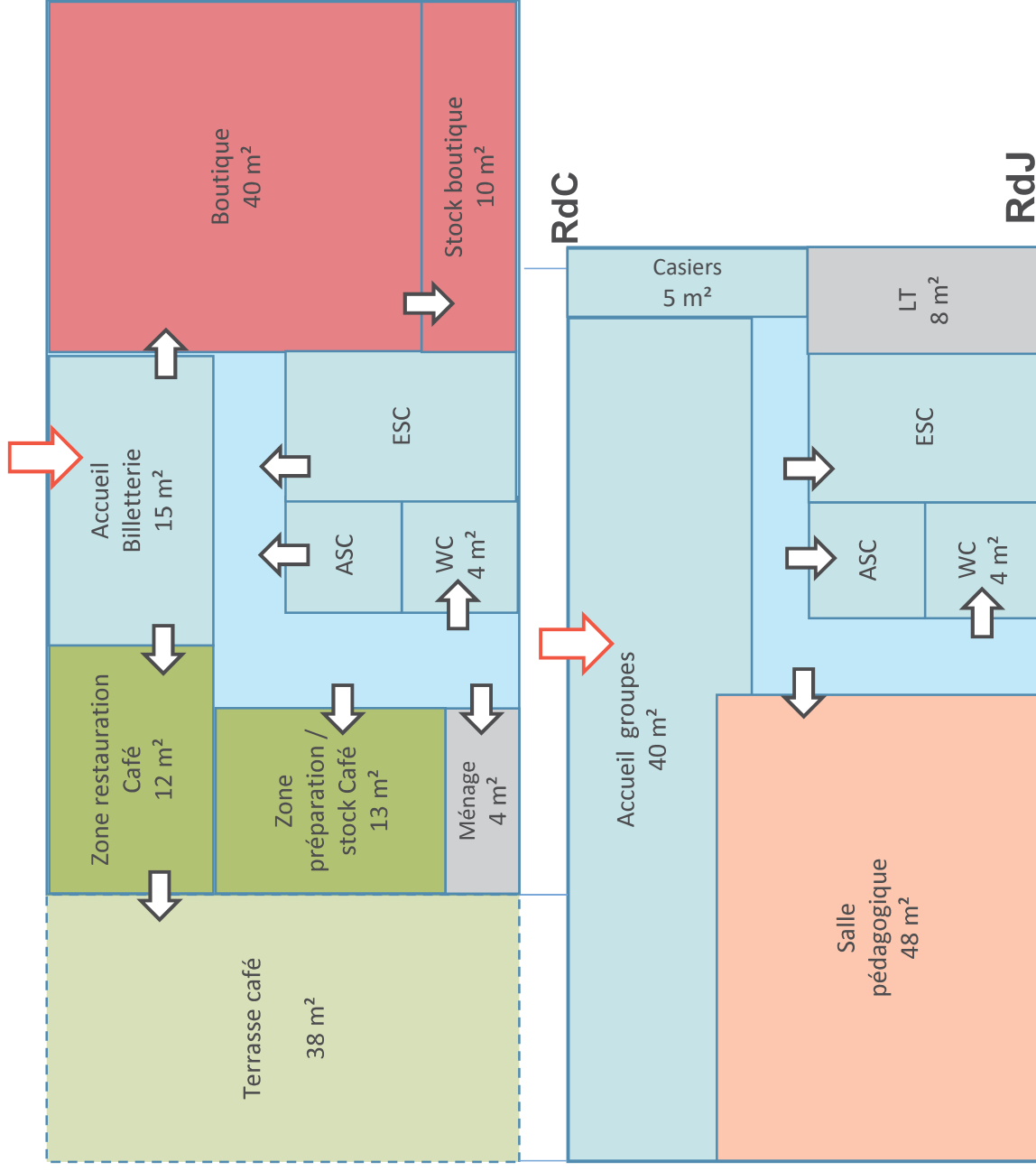


Exposition Grenoble et ses artistes au XIXe – Musée de Grenoble



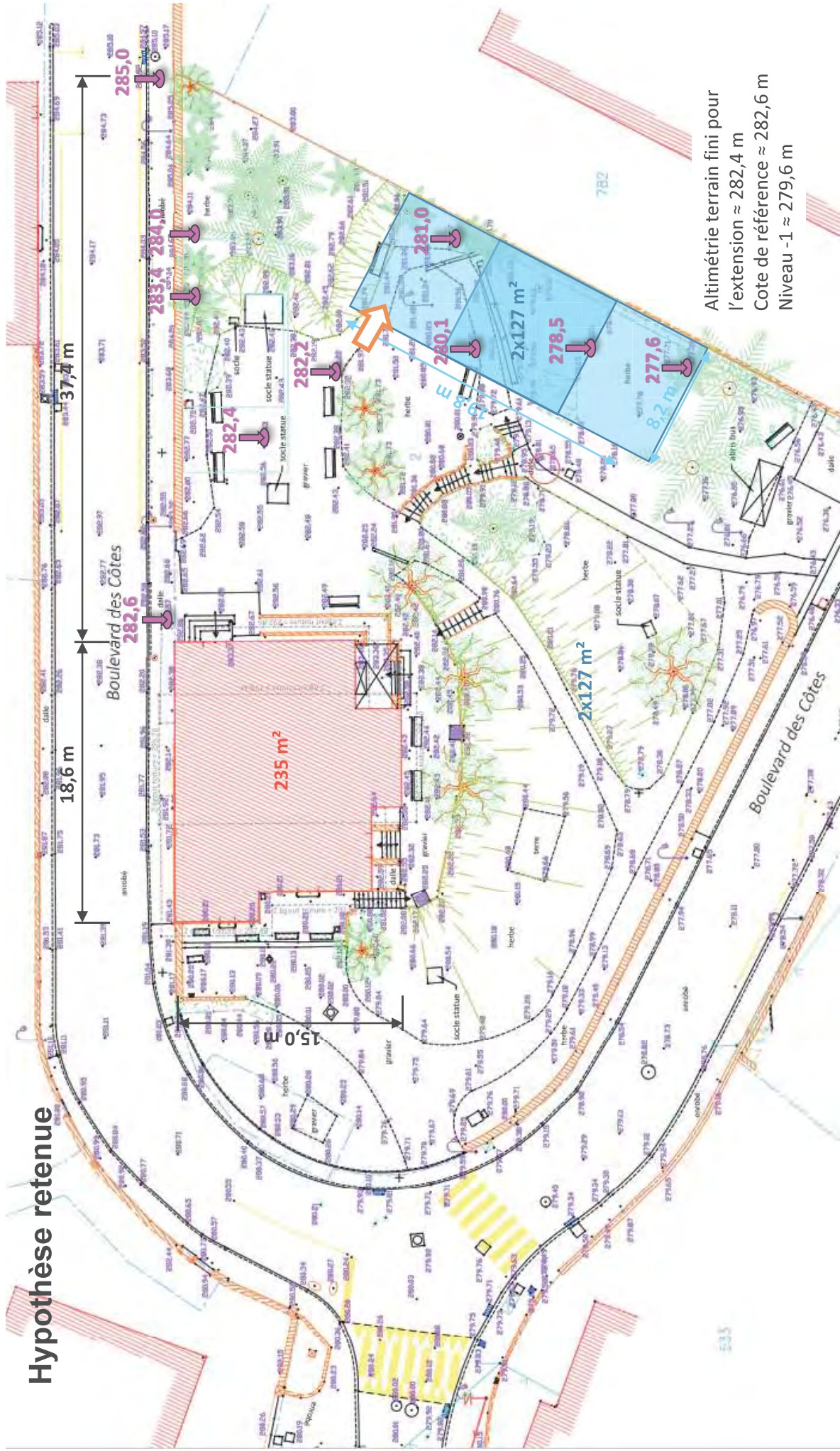
2 SCHEMA DIRECTEUR DE L'OPERATION

2.5. Test d'implantation Orangerie



2 SCHEMA DIRECTEUR DE L'OPERATION

2.5. Test d'implantation Orangerie

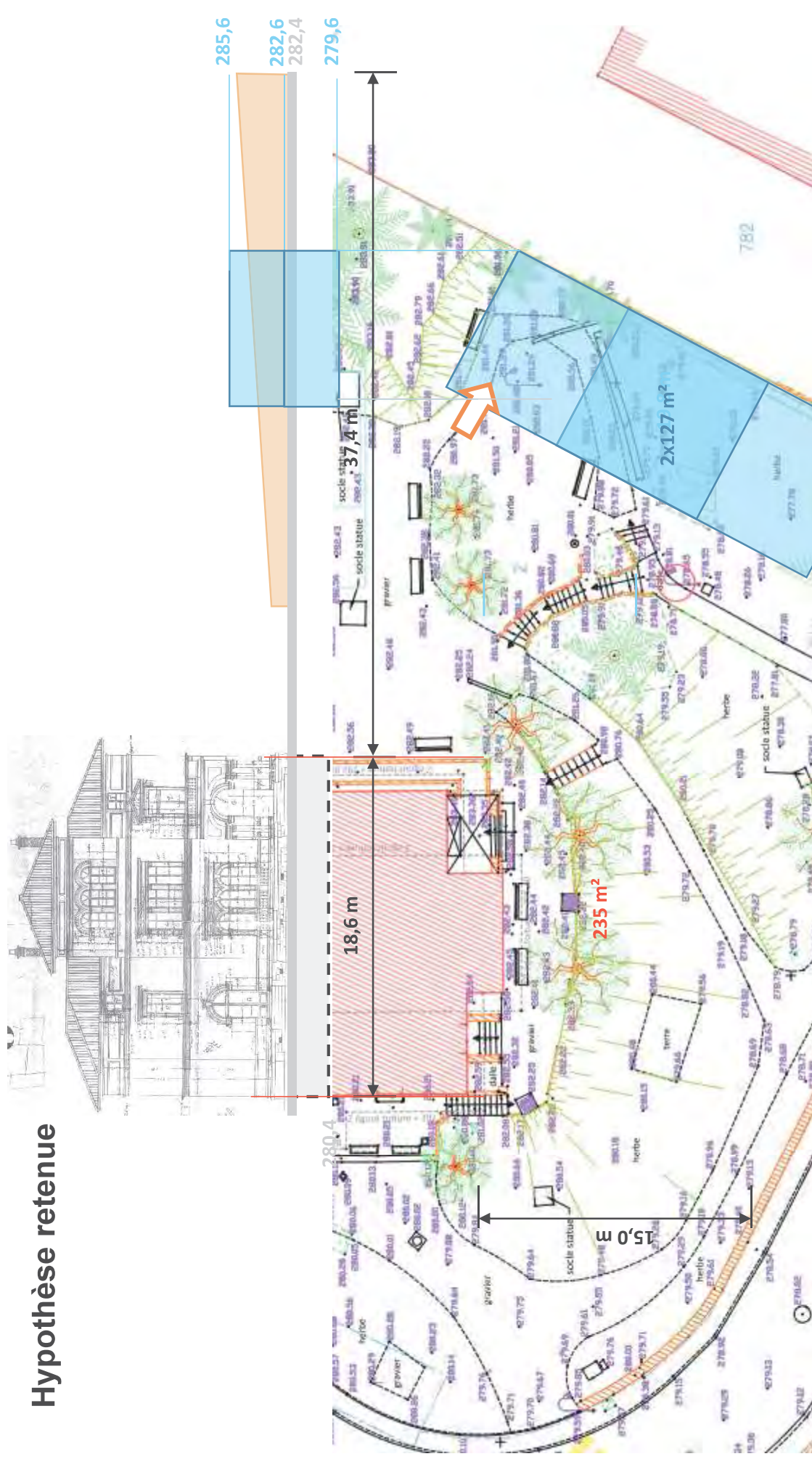


Altimétrie terrain fini pour
l'extension ≈ 282,4 m
Cote de référence ≈ 282,6 m
Niveau -1 ≈ 279,6 m

2 SCHEMA DIRECTEUR DE L'OPERATION

2.5. Test d'implantation Orangerie

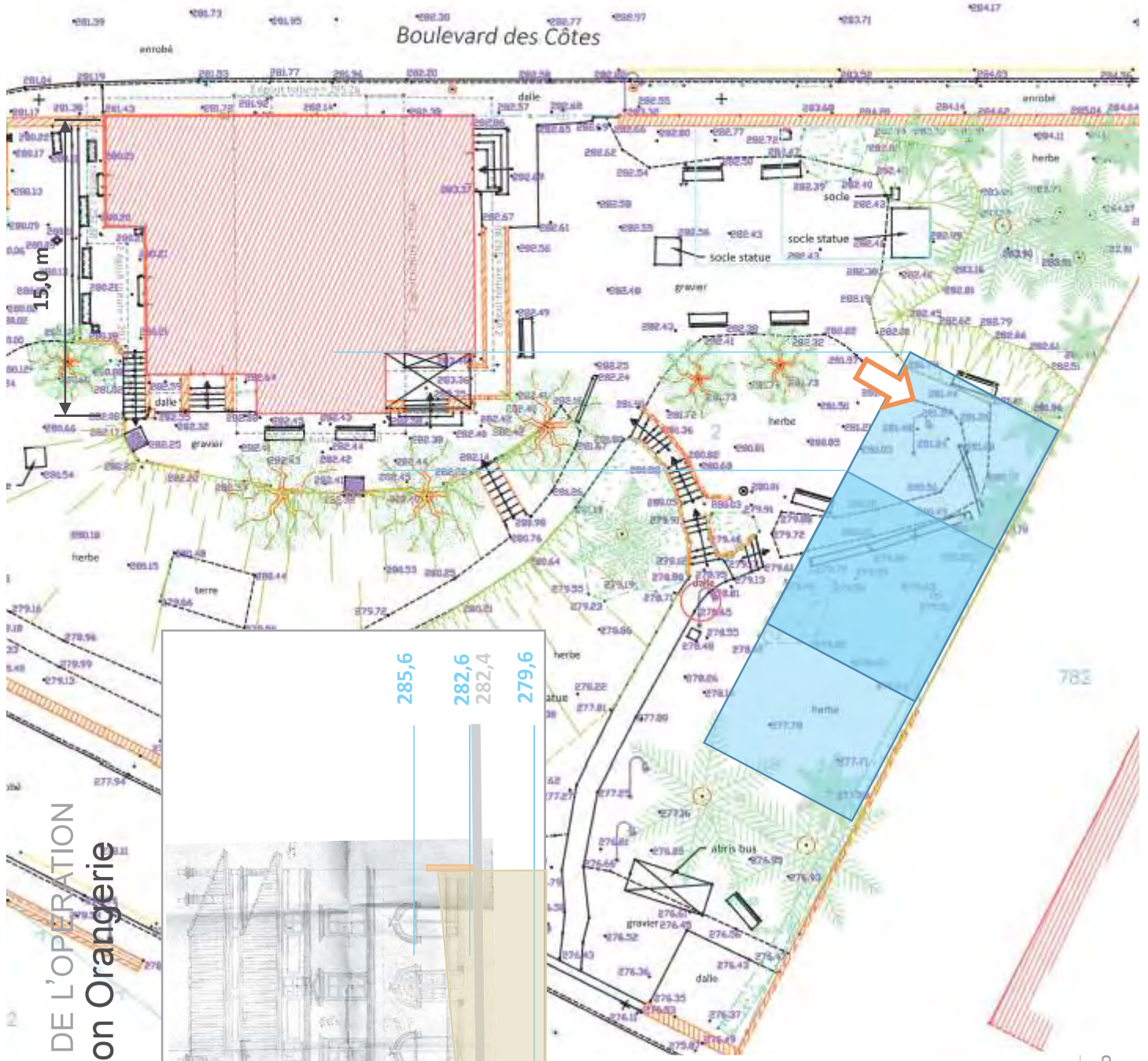
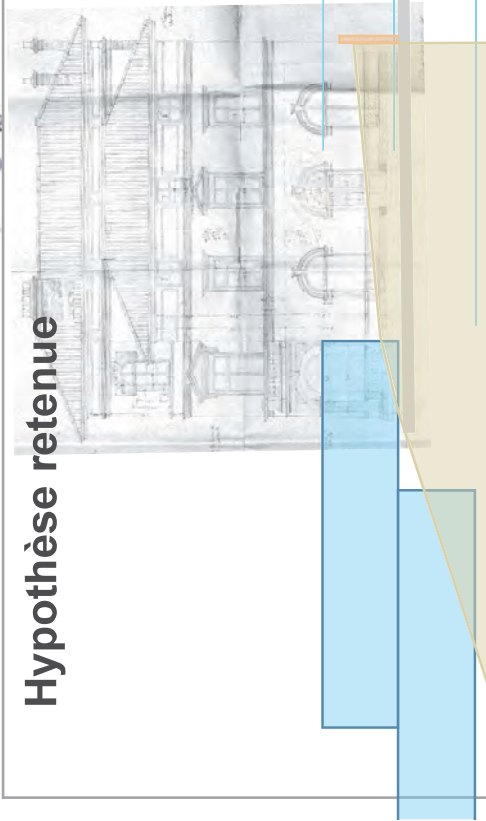
Hypothèse retenue



2 SCHEMA DIRECTEUR DE L'OPERATION

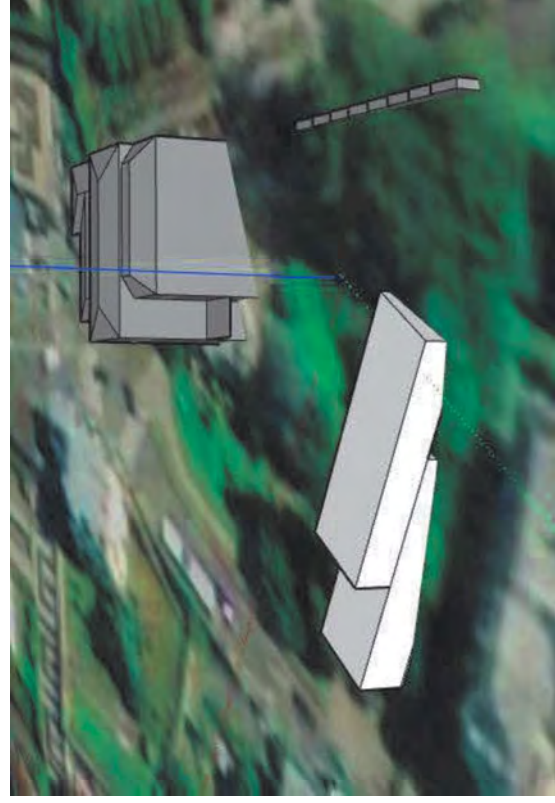
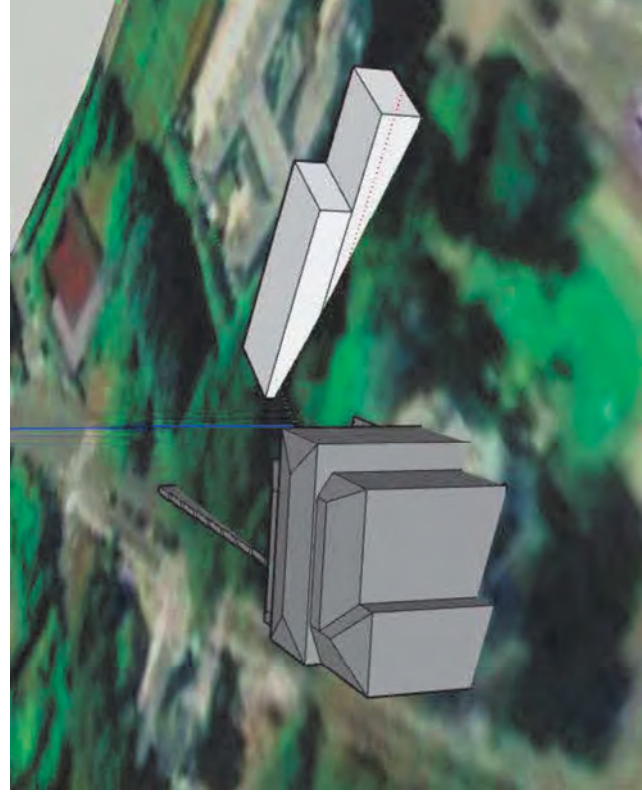
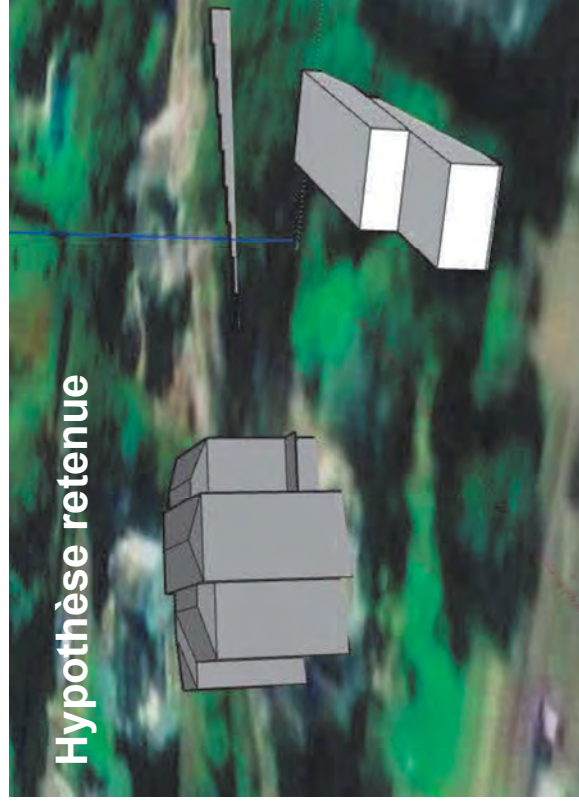
2.5. Test d'implantation Orangerie

Hypothèse retenue



2 SCHEMA DIRECTEUR DE L'OPERATION

2.5. Test d'implantation Orangerie



2 SCHEMA DIRECTEUR DE L'OPERATION

2.6. Références



Maison de Balzac (Paris XVIème)



2 SCHEMA DIRECTEUR DE L'OPERATION

2.6. Références



Fondation Villa Datrijs (L'Isle-sur-la-Sorgue)



2 SCHEMA DIRECTEUR DE L'OPERATION

2.6. Références



Musée d'Art de la Ville de Luxembourg (Villa Vauban)

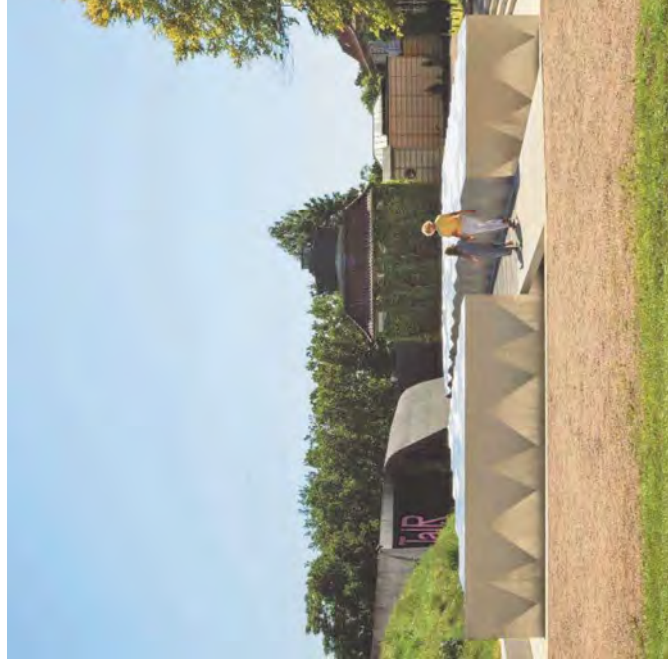
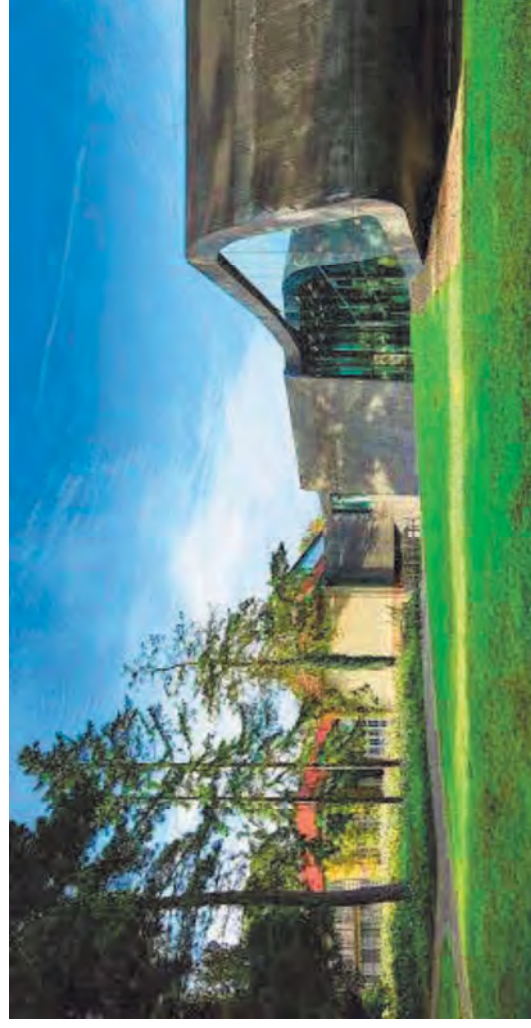


2 SCHEMA DIRECTEUR DE L'OPERATION

2.6. Références

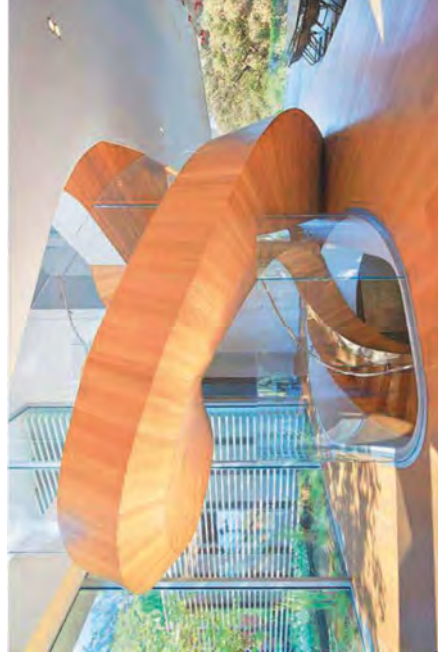
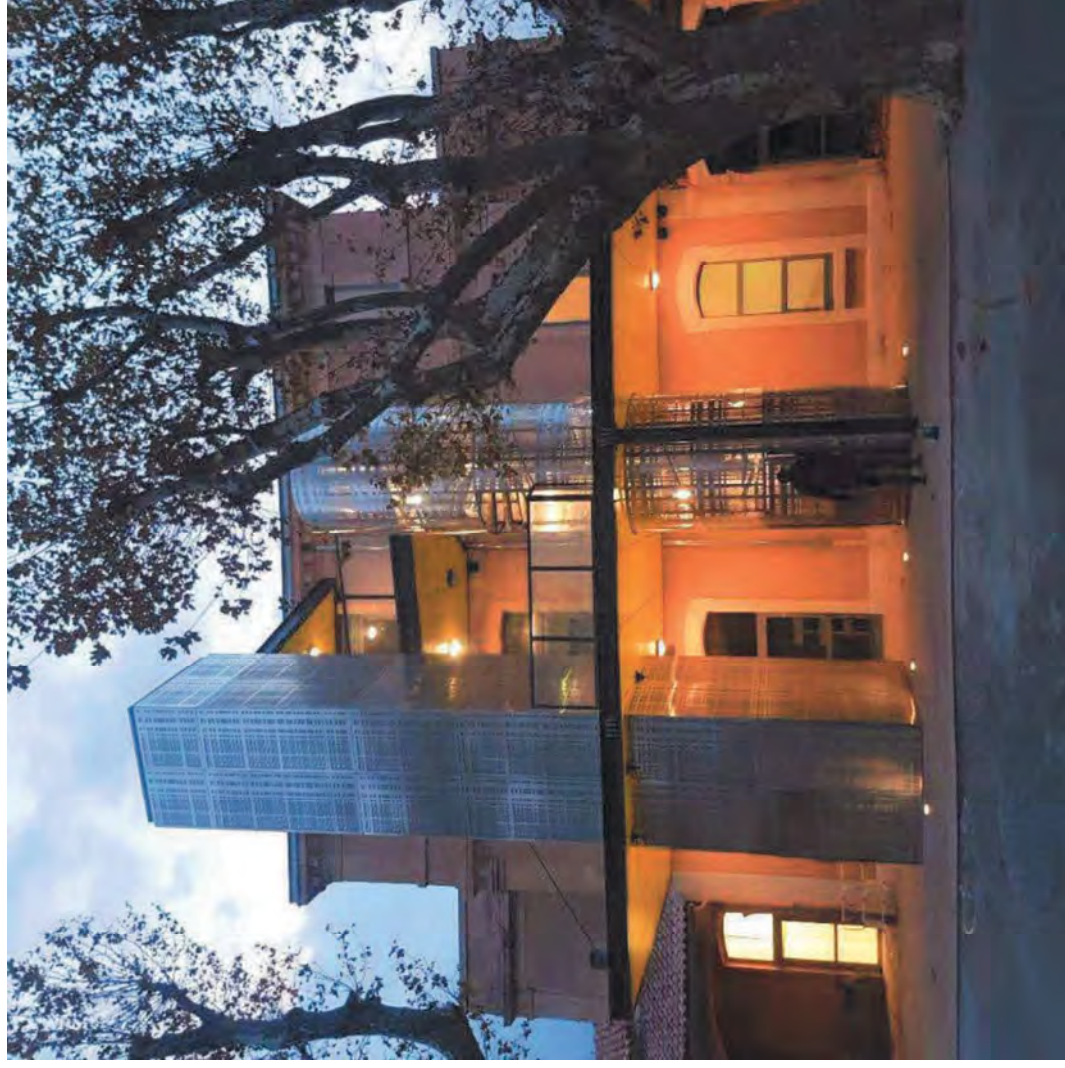


Musée Ordrupgaard Copenhague



2 SCHEMA DIRECTEUR DE L'OPERATION

2.6. Références



3 PRÉVISIONNEL

3.1. Estimation des investissements

Budget global : 5,8 M€ toutes dépenses confondues

- dont dépenses 2021 : 0,07 M€TDC,
- dont dépenses 2022 : 0,18 M€TDC,
- dont dépenses 2023 : 0,33 M€TDC,
- dont dépenses 2024 : 3,90 M€TDC,
- dont dépenses 2025 : 0,48 M€TDC.

Travaux liés au bâti et aux aménagements du parc

Montant total des travaux : 2,76 M€HT (4,44 M€TDC)

- dont réhabilitation Villa des Chimères : 1,80 M€HT,
- dont construction Orangerie : 0,74 M€HT,
- dont aménagement du parc : 0,22 M€HT.

Travaux liés à la muséographie / scénographie

Montant total des travaux : 1,05 M€HT (1,38 M€TDC)

- dont Villa des Chimères : 0,91 M€HT,
- dont Orangerie : 0,13 M€HT,
- dont parc : 0,01 M€HT.

	Surface (m ² SDO)	Ratio (€HT/m ² SDO)	TOTAL €HT	TOTAL €TTC
TOTAL DEPENSES			3 697 240 €	4 436 688 €
Travaux (hors équipements scénéo/muséo)			2 759 403 €	3 311 283 €
Réhabilitation Villa				
- Désamiantage (non prévu en l'absence de DTA)	-	- €	-	- €
- Mise aux normes accessibilité / SSI	1	130 000 €	130 000 €	156 000 €
- Requalification thermique	1	641 286 €	606 786 €	728 143 €
- Production d'énergie renouvelable (non prévu)	-	- €	-	- €
- Reprise frise des Chimères	60	575 €	34 500 €	41 400 €
- Réaménagements intérieurs hors peintures	728	1 334 €	970 919 €	1 165 103 €
- Mise en peinture intérieure	561	100 €	56 100 €	67 320 €
Construction orangerie				
- Adaptation au site (terrassements, VRD, hors fondations spéciales)	180	270 €	48 630 €	58 356 €
- Construction neuve	260	2 300 €	598 000 €	717 600 €
- Mobilier intégré / ASC	1	92 000 €	92 000 €	110 400 €
Aménagement du parc				
- Clôture du site	1	35 650 €	35 650 €	42 780 €
- Mise en valeur du parc, des sculptures, cheminements	1 805	104 €	186 818 €	224 181 €
Actualisation et aliés			303 534 €	364 241 €
- Aliés (5%)			137 970 €	165 564 €
- Actualisation sur 3 ans (6%)			165 564 €	198 677 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage			53 143 €	63 771 €
- Initial consultants : programme			38 143 €	45 771 €
- Initial consultants : sélection MOE / AVP			15 000 €	18 000 €
Maitrise d'œuvre			417 489 €	500 987 €
- ESQ/DIA lauréat			20 810 €	24 972 €
- APS			39 539 €	47 447 €
- APD			39 539 €	47 447 €
- PRO			72 836 €	87 403 €
- ACT			72 836 €	87 403 €
- VISA/EXE			62 971 €	75 565 €
- DET			84 166 €	100 999 €
- AOR			24 792 €	29 750 €
Missions connexes			136 078 €	163 294 €
- Géomètre, études géotechnique, diagnostic amiante...			20 000 €	24 000 €
- Prime remise prestations (candidats non retenus)			33 296 €	39 955 €
- OPC			27 594 €	33 113 €
- Honoraires Bureau de contrôle / SPS			55 188 €	66 226 €
Assurance Dommage Ouvrage			27 594 €	33 113 €

3 PRÉVISIONNEL

3.2. Calendrier de l'opération

2021 : finalisation de la programmation

2022 : sélection des maitrises d'œuvre bâtiment et scénographie et démarrage des études de conception

- Janvier : lancement du concours de maitrise d'œuvre bâtiment,
- Février/mars : jury phase candidatures concours maitrise d'œuvre bâtiment,
- Mai/juin : jury phase offres concours maitrise d'œuvre bâtiment et rendu APS scénographie
- Novembre : rendu APS bâtiment et APD scénographie

2023 : études de conception et consultation des entreprises

- Février : rendu APD et dépôt PC,
- Mai : rendu PRO,
- Juillet : rendu DCE et lancement consultation des entreprises,
- Décembre : choix des entreprises.

2024 : travaux

2024 : fin des travaux, réception, installation et mise en service

3 PRÉVISIONNEL

3.3. Prochaines étapes

Levée des dernières incertitudes techniques

- lancement d'un diagnostic structure (nature et portance des planchers de la Villa,
- validation des principes d'évacuation avec le SDIS ?

Levée des blocages réglementaires

- suppression de l'interdiction « salles d'arts » dans le règlement de la zone UC,
- modification AVAP / SPR pour permettre l'extension.

Bouclage financier du projet

- budget d'investissement Ville,
- subventions / participations partenaires,
- Mécénat...

Lancement consultation

- concours maîtrise d'œuvre bâtiment (constitution jury, personnes qualifiées, indemnités, délibération...),
- Scénographie...
- consultation autres prestataires : bureau de contrôle, SPS, OPC...



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIN 2023

Délibération N°52/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIN
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

52. AFFAIRES FINANCIÈRES

Rénovation du Musée Faure - Lancement d'un concours pour le choix d'un maître d'œuvre

Isabelle MOREAUX-JOUANNET est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

La Ville d'Aix-les-Bains a décidé en 2020 de lancer la rénovation du musée Faure, abritant une exceptionnelle collection d'œuvres de Rodin et une non moins qualitative de peintures, notamment impressionnistes, mais aussi des Degas, Foujita, etc.

Elle a dès lors conduit en 2021 une étude de programmation architecturale et muséographique, qui a permis de valider le principe d'une rénovation – extension de l'actuel musée sur son tènement. Le projet devrait permettre un démarrage des travaux au plus tard en 2026.

Les travaux sont estimés à 5.800.000 euros T.T.C. Estimation qu'il conviendra néanmoins de réactualiser compte tenu du fait que cette estimation date de fin 2021 et dans le contexte actuel d'inflation.

Ce projet nécessite le lancement d'une procédure de concours pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la réalisation du projet.

La désignation interviendra selon la procédure de concours restreint d'architecte sur une mission « Esquisse + », conformément à l'article L 2125-1 2°, R2162-15 à R2162-26 du code de la commande publique. Après un appel public de candidatures (première phase), trois candidats seront admis à participer au concours (deuxième phase).

Le concours sera suivi d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable, en vue de l'attribution par le Maire d'un marché public de maîtrise d'œuvre au lauréat du concours, après un avis motivé du jury sur les prestations des candidats.

Les trois candidats seront indemnisés chacun sur la base de 40.000 euros TTC pour leur projet rendu. Une réfaction partielle ou totale pourra être opérée sur proposition motivée du jury.

L'indemnité versée au lauréat constituera une avance sur ses honoraires.

Le jury de concours à voix délibérative sera composé des membres de la CAO et de personnalités qualifiées. Ces dernières, participant aux séances des jurys de concours, seront indemnisées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L 2125-1.2°, R2162-15 à R2162-26,
VU l'examen de la question par la commission n° 1 du 30 mai 2023,
VU le Budget Primitif 2023,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR :

- **TRANSCRIT** l'exposé en délibération,
- **APPROUVE** la faisabilité et le programme de cette opération joint en annexe,
- **DECIDE D'ARRÊTER** l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à hauteur de 5.800.000 euros T.T.C. valeur novembre 2021,
- **AUTORISE** le maire ou l' élu délégué, en cas d'empêchement, à lancer la procédure de concours restreint sur «Esquisse +» et de signer tous actes s'y référant,
- **DECIDE DE FIXER** l'indemnité donnée aux candidats à 40.000 euros TTC,
- **AUTORISE** la rémunération des personnalités qualifiées membres du jury de concours.

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains
« Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du 27.06.2023 »



Transmis le : 27.06.2023
Publié le : 21.06.2023

Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 52 - Rénovation du Musée Faure - Lancement d'un concours pour le choix d'un maître d'oeuvre

Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023
de réception :

Numéro de l'acte : 13062023_52

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_52-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .6

Commande Publique

Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

Nom du fichier : DCM52 Concours maîtrise oeuvre Musée Faure.doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_52-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : DCM52 ANNEXE Concours maîtrise oeuvre Musée Faure - FaisabiliteEtProgramme.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_52-DE-1-1_2.pdf)

Annexe

ACTIVITES TOURISTIQUES AIX BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Pascal RAMPNOUX

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 12/04/2023

073048 SGC AIX-LES-BAINS

Nomenclature M4 spic
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2	Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5	Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	34
	1 Balance des comptes	Etat III-1 35
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 46
4EME PARTIE	: Page des signatures	47

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	21,88	Dotations	
Terrains	205,35	Fonds Globalisés	
Constructions	471,22	Réserves	11,00
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	30,50
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	90,54
Autres immobilisations corporelles	133,71	Subventions transférables	150,75
Total immobilisations corporelles (nettes)	810,27	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	832,15	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	282,80
Créances	528,24	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	759,81
Disponibilités	273,54	Fournisseurs ⁽²⁾	338,61
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	252,73
TOTAL ACTIF CIRCULANT	801,78	Total dettes à court terme	591,34
Comptes de régularisations	0,01	TOTAL DETTES	1 351,15
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	1 633,94	TOTAL PASSIF	1 633,94

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D	21 876,40		21 876,40	1 376,40
	Conces, brev, licences, marques, procéd				
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	234 548,97	29 203,96	205 345,01	213 112,28
	Constructions en toute propriété	548 572,00	77 355,03	471 216,97	475 939,99
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop				
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	164 385,51	30 677,31	133 708,20	137 256,40
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
Constructions mises à disposition					
Construction sur sol autrui mise à dispo					
MONTANT A REPORTER	969 382,88	137 236,30	832 146,58	827 685,07	

BILAN (en Euros)

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	969 382,88	137 236,30	832 146,58	827 685,07
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		969 382,88	137 236,30	832 146,58	827 685,07

BILAN (en Euros)

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés				753 310,21
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	278 243,07		278 243,07	15 345,10
	Créances sur l'Etat et collec publiques	250 000,00		250 000,00	
	Créances sur les BA ou le BP				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				16 323,00
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	273 540,82		273 540,82	197 781,97
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	801 783,89		801 783,89	982 760,28

BILAN (en Euros)

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser	9,76		9,76	-12 494,23
	Écarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	9,76		9,76	-12 494,23
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 771 176,53	137 236,30	1 633 940,23	1 797 951,12

BILAN (en Euros)

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves	11 000,00	11 000,00
	Report à nouveau	30 500,45	348 430,95
	Résultat de l'exercice	90 542,66	-317 930,50
	Subventions d'investissement	150 752,00	157 618,00
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés		
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I	282 795,11	199 118,45	

BILAN (en Euros)

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	759 809,82	596 463,35
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	338 478,44	850 118,96
	Dettes fiscales et sociales	247 345,32	151 038,56
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations	127,80	1 111,80
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	5 383,74	100,00
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	1 351 145,12	1 598 832,67	

BILAN (en Euros)

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser		
	Écart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 633 940,23	1 797 951,12

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	12,00	12,00
Produits des services	1 359,82	901,74
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	1 371,82	913,74
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	2 369,17	1 608,35
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	43,90	43,22
Autres charges	35,00	35,00
Charges courantes non financières	2 448,07	1 686,57
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-1 076,25	-772,82
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	8,13	7,45
RESULTAT COURANT FINANCIER	-8,13	-7,45
RESULTAT COURANT	-1 084,38	-780,27
Produits exceptionnels	1 174,92	462,34
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 174,92	462,34
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	90,54	-317,93

COMPTE DE RESULTAT 2022

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	9 731,23	
Prestations de services	1 168 489,93	839 299,74
Divers	181 600,51	62 443,67
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	12 000,00	12 000,00
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
TOTAL I	1 371 821,67	913 743,41
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 369 170,76	1 608 350,37
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts, taxes et versem assimilés	35 000,00	35 000,00
Salaires et traitements		

COMPTE DE RESULTAT 2022

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges sociales		
Dotations amortissements sur immob	43 899,31	43 215,55
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges		
TOTAL II	2 448 070,07	1 686 565,92
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 076 248,40	-772 822,51
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	8 128,75	7 448,99
Pertes de change		

COMPTE DE RESULTAT 2022

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV	8 128,75	7 448,99
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-8 128,75	-7 448,99
A + B - RESULTAT COURANT	-1 084 377,15	-780 271,50
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles	1 142 039,00	450 000,00
Autres opérations de gestion	14 125,89	
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	18 754,92	12 341,00
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	1 174 919,81	462 341,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI		
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 174 919,81	462 341,00

COMPTE DE RESULTAT 2022

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 546 741,48	1 376 084,41
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	2 456 198,82	1 694 014,91
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	90 542,66	-317 930,50

Opérations Compte de Tiers

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	347 497,54	2 620 900,45	2 968 397,99
Titres de recette émis (b)	243 899,31	2 913 350,40	3 157 249,71
Réductions de titres (c)		366 608,92	366 608,92
Recettes nettes (d = b - c)	243 899,31	2 546 741,48	2 790 640,79
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	347 497,54	2 620 900,45	2 968 397,99
Mandats émis (f)	91 880,35	3 609 072,66	3 700 953,01
Annulations de mandats (g)		1 152 873,84	1 152 873,84
Depenses nettes (h = f - g)	91 880,35	2 456 198,82	2 548 079,17
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	152 018,96	90 542,66	242 561,62
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ACTIVITES TOURISTIQUES AIX					
Investissement	-62 603,72		152 018,96		89 415,24
Fonctionnement	30 500,45		90 542,66		121 043,11
Sous-Total	-32 103,27		242 561,62		210 458,35
TOTAL III	-32 103,27		242 561,62		210 458,35
TOTAL I + II + III	-32 103,27		242 561,62		210 458,35

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	38 000,00		38 000,00	36 653,53		36 653,53	1 346,47
20	Immobilisations incorporelles	43 575,00		43 575,00	20 500,00		20 500,00	23 075,00
21	Immobilisations corporelles	195 318,82		195 318,82	27 860,82		27 860,82	167 458,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	276 893,82		276 893,82	85 014,35		85 014,35	191 879,47
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	276 893,82		276 893,82	85 014,35		85 014,35	191 879,47
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 000,00		8 000,00	6 866,00		6 866,00	1 134,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	8 000,00		8 000,00	6 866,00		6 866,00	1 134,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	62 603,72		62 603,72				62 603,72
TOTAL GENERAL		347 497,54		347 497,54	91 880,35		91 880,35	255 617,19

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	301 397,54		301 397,54	200 000,00		200 000,00	101 397,54
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	301 397,54		301 397,54	200 000,00		200 000,00	101 397,54
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	301 397,54		301 397,54	200 000,00		200 000,00	101 397,54
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 100,00		46 100,00	43 899,31		43 899,31	2 200,69
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	46 100,00		46 100,00	43 899,31		43 899,31	2 200,69
TOTAL GENERAL		347 497,54		347 497,54	243 899,31		243 899,31	103 598,23

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	2 121 400,45	441 900,00	2 563 300,45	3 556 944,60	1 152 773,84	2 404 170,76	159 129,69
66	Charges financières	10 500,00		10 500,00	8 228,75	100,00	8 128,75	2 371,25
67	Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00				1 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 132 900,45	441 900,00	2 574 800,45	3 565 173,35	1 152 873,84	2 412 299,51	162 500,94
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 100,00		46 100,00	43 899,31		43 899,31	2 200,69
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	46 100,00		46 100,00	43 899,31		43 899,31	2 200,69
TOTAL GENERAL		2 179 000,45	441 900,00	2 620 900,45	3 609 072,66	1 152 873,84	2 456 198,82	164 701,63

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Ventes de produits fabriques prestations de services marchandises	1 328 500,00		1 328 500,00	1 714 430,59	354 608,92	1 359 821,67	-31 321,67
74	Subventions d'exploitation	12 000,00		12 000,00	24 000,00	12 000,00	12 000,00	
77	Produits exceptionnels	800 000,00	441 900,00	1 241 900,00	1 168 053,81		1 168 053,81	73 846,19
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 140 500,00	441 900,00	2 582 400,00	2 906 484,40	366 608,92	2 539 875,48	42 524,52
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 000,00		8 000,00	6 866,00		6 866,00	1 134,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	8 000,00		8 000,00	6 866,00		6 866,00	1 134,00
002	Résultat d'exploitation reporté	30 500,45		30 500,45				30 500,45
TOTAL GENERAL		2 179 000,45	441 900,00	2 620 900,45	2 913 350,40	366 608,92	2 546 741,48	74 158,97

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	36 653,53		36 653,53
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	36 653,53		36 653,53
2031	Frais d'études	20 500,00		20 500,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	20 500,00		20 500,00
2135	Installations générales agencements et aménagements des constructions	16 176,07		16 176,07
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	11 684,75		11 684,75
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	27 860,82		27 860,82
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	85 014,35		85 014,35
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	85 014,35		85 014,35
13912	Subvention équipement transférées au compte de résultat - Région	3 500,00		3 500,00
13913	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Département	3 366,00		3 366,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 866,00		6 866,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	6 866,00		6 866,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	91 880,35		91 880,35

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	200 000,00		200 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00		200 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	200 000,00		200 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	200 000,00		200 000,00
28128	Autres terrains	7 767,27		7 767,27
28135	Amortissements installations générales agencements aménagement des constructions	20 899,09		20 899,09
28184	Mobilier	500,00		500,00
28188	Amortissements autres	14 732,95		14 732,95
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 899,31		43 899,31
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	43 899,31		43 899,31
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	243 899,31		243 899,31

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
604	Achats d'études et prestations de services	2 713 442,35	850 118,96	1 863 323,39
611	Sous-traitance générale	643 690,13	188 958,34	454 731,79
6132	Locations immobilières	48 293,16		48 293,16
61558	Autres biens mobiliers	60,00		60,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 762,42		2 762,42
6287	Remboursements de frais	4 229,54	4 229,54	
6352	Taxes sur le chiffre d'affaires non récupérables	144 467,00	109 467,00	35 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	3 556 944,60	1 152 773,84	2 404 170,76
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 128,75		8 128,75
6688	Autre	100,00	100,00	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	8 228,75	100,00	8 128,75
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 565 173,35	1 152 873,84	2 412 299,51
6811	Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	43 899,31		43 899,31
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 899,31		43 899,31
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	43 899,31		43 899,31
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 609 072,66	1 152 873,84	2 456 198,82

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
706	Prestations de services	1 469 861,18	301 371,25	1 168 489,93
707	Ventes de marchandises	9 731,23		9 731,23
7083	Locations diverses	234 838,18	53 237,67	181 600,51
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriqués prestations de services marchandises	1 714 430,59	354 608,92	1 359 821,67
74	Subventions d'exploitation	24 000,00	12 000,00	12 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Subventions d'exploitation	24 000,00	12 000,00	12 000,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 229,54		4 229,54
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	9 896,35		9 896,35
774	Subventions exceptionnelles	1 142 039,00		1 142 039,00
778	Autres produits exceptionnels	11 888,92		11 888,92
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	1 168 053,81		1 168 053,81
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 906 484,40	366 608,92	2 539 875,48
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	6 866,00		6 866,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 866,00		6 866,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	6 866,00		6 866,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 913 350,40	366 608,92	2 546 741,48

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Autres réserves		11 000,00						11 000,00		11 000,00
106	Sous Total compte 106		11 000,00						11 000,00		11 000,00
10	Sous Total compte 10		11 000,00						11 000,00		11 000,00
110	Report à nouveau solde créditeur		348 430,95	317 930,50				317 930,50	348 430,95		30 500,45
11	Sous Total compte 11		348 430,95	317 930,50				317 930,50	348 430,95		30 500,45
12	Résultat exercice bénéf ou perte	317 930,50			317 930,50			317 930,50	317 930,50		0,00
12	Sous Total compte 12	317 930,50			317 930,50			317 930,50	317 930,50		0,00
1312	Région		70 000,00						70 000,00		70 000,00
1313	Dépt		101 000,00						101 000,00		101 000,00
131	Sous Total compte 131		171 000,00						171 000,00		171 000,00
13912	Subv équipt transf - Région	6 650,00				3 500,00		10 150,00		10 150,00	
13913	Subv équipt transf - Dépt	6 732,00				3 366,00		10 098,00		10 098,00	
1391	Sous Total compte 1391	13 382,00				6 866,00		20 248,00		20 248,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
139	Sous Total compte 139	13 382,00				6 866,00		20 248,00		20 248,00	
13	Sous Total compte 13	13 382,00	171 000,00			6 866,00		20 248,00	171 000,00		150 752,00
1641	Emprunts en euros		596 463,35			36 653,53	200 000,00	36 653,53	796 463,35		759 809,82
164	Sous Total compte 164		596 463,35			36 653,53	200 000,00	36 653,53	796 463,35		759 809,82
16	Sous Total compte 16		596 463,35			36 653,53	200 000,00	36 653,53	796 463,35		759 809,82
	Total classe 1	331 312,50	1 126 894,30	317 930,50	317 930,50	43 519,53	200 000,00	692 762,53	1 644 824,80	20 248,00	972 310,27
2031	Frais d'études	1 376,40				20 500,00		21 876,40		21 876,40	
203	Sous Total compte 203	1 376,40				20 500,00		21 876,40		21 876,40	
20	Sous Total compte 20	1 376,40				20 500,00		21 876,40		21 876,40	
2128	Autres terrains	234 548,97						234 548,97		234 548,97	
212	Sous Total compte 212	234 548,97						234 548,97		234 548,97	
2135	Instal gales agencst amégts const	532 395,93				16 176,07		548 572,00		548 572,00	
213	Sous Total compte 213	532 395,93				16 176,07		548 572,00		548 572,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2183	Mat bureau mat informatique					11 684,75		11 684,75		11 684,75	
2184	Mobilier	5 000,00						5 000,00		5 000,00	
2188	Autres	147 700,76						147 700,76		147 700,76	
218	Sous Total compte 218	152 700,76				11 684,75		164 385,51		164 385,51	
21	Sous Total compte 21	919 645,66				27 860,82		947 506,48		947 506,48	
28128	Autres terrains		21 436,69				7 767,27		29 203,96		29 203,96
2812	Sous Total compte 2812		21 436,69				7 767,27		29 203,96		29 203,96
28135	Amort instal gales agenc t amégat constru		56 455,94				20 899,09		77 355,03		77 355,03
2813	Sous Total compte 2813		56 455,94				20 899,09		77 355,03		77 355,03
28184	Mobilier		500,00				500,00		1 000,00		1 000,00
28188	Amort autres		14 944,36				14 732,95		29 677,31		29 677,31
2818	Sous Total compte 2818		15 444,36				15 232,95		30 677,31		30 677,31
281	Sous Total compte 281		93 336,99				43 899,31		137 236,30		137 236,30

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28	Sous Total compte 28		93 336,99				43 899,31		137 236,30		137 236,30
	Total classe 2	921 022,06	93 336,99			48 360,82	43 899,31	969 382,88	137 236,30	969 382,88	137 236,30
4011	Fournisseurs			3 621 579,37	3 960 057,81			3 621 579,37	3 960 057,81		338 478,44
401	Sous Total compte 401			3 621 579,37	3 960 057,81			3 621 579,37	3 960 057,81		338 478,44
4041	Fournis immob		984,00	59 016,98	58 032,98			59 016,98	59 016,98		0,00
40471	Fournis immob - Retenues de garantie		127,80						127,80		127,80
4047	Sous Total compte 4047		127,80						127,80		127,80
404	Sous Total compte 404		1 111,80	59 016,98	58 032,98			59 016,98	59 144,78		127,80
408	Fournis factures non parvenues		850 118,96	850 118,96				850 118,96	850 118,96		0,00
40	Sous Total compte 40		851 230,76	4 530 715,31	4 018 090,79			4 530 715,31	4 869 321,55		338 606,24
411	Clients	398 701,29		1 928 489,32	2 327 190,61			2 327 190,61	2 327 190,61		0,00
4161	Créances douteuses			398 701,29	398 701,29			398 701,29	398 701,29		0,00
416	Sous Total compte 416			398 701,29	398 701,29			398 701,29	398 701,29		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
418	Clients - produits non encore facturés	354 608,92			354 608,92			354 608,92	354 608,92		0,00
41	Sous Total compte 41	753 310,21		2 327 190,61	3 080 500,82			3 080 500,82	3 080 500,82		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			400 000,00	150 000,00			400 000,00	150 000,00	250 000,00	
441	Sous Total compte 441			400 000,00	150 000,00			400 000,00	150 000,00	250 000,00	
44551	Etat - TVA à décaisser			21 999,00	21 999,00			21 999,00	21 999,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455			21 999,00	21 999,00			21 999,00	21 999,00		0,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations		720,50	9 672,21	8 951,71			9 672,21	9 672,21		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services			527 814,11	412 018,04			527 814,11	412 018,04	115 796,07	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	16 065,60		288 294,00	296 982,60			304 359,60	296 982,60	7 377,00	
4456	Sous Total compte 4456	16 065,60	720,50	825 780,32	717 952,35			841 845,92	718 672,85	123 173,07	
44571	Etat - TVA collectée		37 342,02	146 505,00	212 041,30			146 505,00	249 383,32		102 878,32
4457	Sous Total compte 4457		37 342,02	146 505,00	212 041,30			146 505,00	249 383,32		102 878,32
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé			267 359,00	112 289,00			267 359,00	112 289,00	155 070,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4458	Sous Total compte 4458			267 359,00	112 289,00			267 359,00	112 289,00	155 070,00	
445	Sous Total compte 445	16 065,60	38 062,52	1 261 643,32	1 064 281,65			1 277 708,92	1 102 344,17	175 364,75	
4486	Etat - autres charges à payer		113 696,54	113 696,54	144 467,00			113 696,54	258 163,54		144 467,00
448	Sous Total compte 448		113 696,54	113 696,54	144 467,00			113 696,54	258 163,54		144 467,00
44	Sous Total compte 44	16 065,60	151 759,06	1 775 339,86	1 358 748,65			1 791 405,46	1 510 507,71	280 897,75	
46711	Autres comptes créditeurs				5 383,74				5 383,74		5 383,74
4671	Sous Total compte 4671				5 383,74				5 383,74		5 383,74
46721	Débiteurs divers - amiable	4 323,00		1 051 495,64	1 055 818,64			1 055 818,64	1 055 818,64		0,00
4672	Sous Total compte 4672	4 323,00		1 051 495,64	1 055 818,64			1 055 818,64	1 055 818,64		0,00
467	Sous Total compte 467	4 323,00		1 051 495,64	1 061 202,38			1 055 818,64	1 061 202,38		5 383,74
4686	Divers - charges à payer		100,00	100,00				100,00	100,00		0,00
4687	Divers - produits à recevoir	12 000,00			12 000,00			12 000,00	12 000,00		0,00
468	Sous Total compte 468	12 000,00	100,00	100,00	12 000,00			12 100,00	12 100,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46	Sous Total compte 46	16 323,00	100,00	1 051 595,64	1 073 202,38			1 067 918,64	1 073 302,38		5 383,74
4713	Recettes perçues avant émission titres			1 142 039,00	1 142 039,00			1 142 039,00	1 142 039,00		0,00
471	Sous Total compte 471			1 142 039,00	1 142 039,00			1 142 039,00	1 142 039,00		0,00
4721	Dép sans mandatement préalable		12 500,61	51 899,15	39 398,54			51 899,15	51 899,15		0,00
4728	DACR - autres dépenses à régul			100,00	100,00			100,00	100,00		0,00
472	Sous Total compte 472		12 500,61	51 999,15	39 498,54			51 999,15	51 999,15		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	6,38		3,43	0,05			9,81	0,05	9,76	
478	Sous Total compte 478	6,38		3,43	0,05			9,81	0,05	9,76	
47	Sous Total compte 47	6,38	12 500,61	1 194 041,58	1 181 537,59			1 194 047,96	1 194 038,20	9,76	
	Total classe 4	785 705,19	1 015 590,43	10 878 883,00	10 712 080,23			11 664 588,19	11 727 670,66	528 252,83	591 335,30
515	Compte au trésor	197 781,97		1 208 551,00	1 132 792,15			1 406 332,97	1 132 792,15	273 540,82	
51	Sous Total compte 51	197 781,97		1 208 551,00	1 132 792,15			1 406 332,97	1 132 792,15	273 540,82	
580	Opérations d'ordre budgétaires			50 765,31	50 765,31			50 765,31	50 765,31		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
584	Encaissements chèques par lecture opt			4 323,00	4 323,00			4 323,00	4 323,00		0,00
588	Autres virements internes			100,00	100,00			100,00	100,00		0,00
58	Sous Total compte 58			55 188,31	55 188,31			55 188,31	55 188,31		0,00
	Total classe 5	197 781,97		1 263 739,31	1 187 980,46			1 461 521,28	1 187 980,46	273 540,82	
604	Achts études presta serv					2 713 442,35	850 118,96	2 713 442,35	850 118,96	1 863 323,39	
60	Sous Total compte 60					2 713 442,35	850 118,96	2 713 442,35	850 118,96	1 863 323,39	
611	Sous-traitance générale					643 690,13	188 958,34	643 690,13	188 958,34	454 731,79	
6132	Locations immobilières					48 293,16		48 293,16		48 293,16	
613	Sous Total compte 613					48 293,16		48 293,16		48 293,16	
61558	Autres biens mobiliers					60,00		60,00		60,00	
6155	Sous Total compte 6155					60,00		60,00		60,00	
615	Sous Total compte 615					60,00		60,00		60,00	
61	Sous Total compte 61					692 043,29	188 958,34	692 043,29	188 958,34	503 084,95	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6283	Frais de nettoyage des locaux					2 762,42		2 762,42		2 762,42	
6287	Remboursements de frais					4 229,54	4 229,54	4 229,54	4 229,54		0,00
628	Sous Total compte 628					6 991,96	4 229,54	6 991,96	4 229,54	2 762,42	
62	Sous Total compte 62					6 991,96	4 229,54	6 991,96	4 229,54	2 762,42	
6352	Taxes sur le chiffre affaires non récup					144 467,00	109 467,00	144 467,00	109 467,00	35 000,00	
635	Sous Total compte 635					144 467,00	109 467,00	144 467,00	109 467,00	35 000,00	
63	Sous Total compte 63					144 467,00	109 467,00	144 467,00	109 467,00	35 000,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					8 128,75		8 128,75		8 128,75	
6611	Sous Total compte 6611					8 128,75		8 128,75		8 128,75	
661	Sous Total compte 661					8 128,75		8 128,75		8 128,75	
6688	Autre					100,00	100,00	100,00	100,00		0,00
668	Sous Total compte 668					100,00	100,00	100,00	100,00		0,00
66	Sous Total compte 66					8 228,75	100,00	8 228,75	100,00	8 128,75	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6811	DA - immob corpo et incorpo					43 899,31		43 899,31		43 899,31	
681	Sous Total compte 681					43 899,31		43 899,31		43 899,31	
68	Sous Total compte 68					43 899,31		43 899,31		43 899,31	
	Total classe 6					3 609 072,66	1 152 873,84	3 609 072,66	1 152 873,84	2 456 198,82	
706	Prestations de services					301 371,25	1 469 861,18	301 371,25	1 469 861,18		1 168 489,93
707	Ventes de marchandises						9 731,23		9 731,23		9 731,23
7083	Locations diverses					53 237,67	234 838,18	53 237,67	234 838,18		181 600,51
708	Sous Total compte 708					53 237,67	234 838,18	53 237,67	234 838,18		181 600,51
70	Sous Total compte 70					354 608,92	1 714 430,59	354 608,92	1 714 430,59		1 359 821,67
74	Subv exploitation					12 000,00	24 000,00	12 000,00	24 000,00		12 000,00
74	Sous Total compte 74					12 000,00	24 000,00	12 000,00	24 000,00		12 000,00
7718	Autres prod except sur opé gestion						4 229,54		4 229,54		4 229,54
771	Sous Total compte 771						4 229,54		4 229,54		4 229,54

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs						9 896,35		9 896,35		9 896,35
774	Subv exceptionnelles						1 142 039,00		1 142 039,00		1 142 039,00
777	Quote part subv invest virée au résultat						6 866,00		6 866,00		6 866,00
778	Autres produits exceptionnels						11 888,92		11 888,92		11 888,92
77	Sous Total compte 77						1 174 919,81		1 174 919,81		1 174 919,81
	Total classe 7					366 608,92	2 913 350,40	366 608,92	2 913 350,40		2 546 741,48
	Total général	2 235 821,72	2 235 821,72	12 460 552,81	12 217 991,19	4 067 561,93	4 310 123,55	18 763 936,46	18 763 936,46	4 247 623,35	4 247 623,35

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

80002 - ACTIVITES TOURISTIQUES AIX

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

DESCHAMPS Jocelyne (1018248590-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

A DDFiP DE LA SAVOIE, le 13/04/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **ACTIVITES TOURISTIQUES AIX** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

RAMPNOUX Pascal (1013278232-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

A AIX-LES-BAINS, le 13/04/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



PARKINGS AIX LES BAINS BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Pascal RAMPNOUX

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 12/04/2023

073048 SGC AIX-LES-BAINS

Nomenclature M4 spic
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
	2 Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
	5 Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	35
	1 Balance des comptes	Etat III-1 36
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 51
4EME PARTIE	: Page des signatures	52

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	103,87	Dotations	
Terrains	216,76	Fonds Globalisés	2,70
Constructions	2 156,33	Réserves	558,32
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	330,61	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	176,94
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	-136,12
Autres immobilisations corporelles	7,58	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	2 711,28	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	3 114,92
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 815,15	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	3 716,76
Créances	971,20	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	0,91
Disponibilités		Fournisseurs ⁽²⁾	41,18
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	27,45
TOTAL ACTIF CIRCULANT	971,20	Total dettes à court terme	68,64
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	69,54
		Comptes de régularisations	0,05
TOTAL ACTIF	3 786,35	TOTAL PASSIF	3 786,35

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D	103 867,95		103 867,95	89 042,95
	Conces, brev, licences, marques, procéd	1 100,00	1 100,00		
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	236 508,57	19 745,80	216 762,77	217 990,86
	Constructions en toute propriété	6 061 572,64	3 905 240,45	2 156 332,19	2 357 120,48
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop	768 036,10	437 428,76	330 607,34	336 112,83
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	376 195,21	368 616,38	7 578,83	9 584,60
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
Constructions mises à disposition					
Construction sur sol autrui mise à dispo					
MONTANT A REPORTER	7 547 280,47	4 732 131,39	2 815 149,08	3 009 851,72	

BILAN (en Euros)

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	7 547 280,47	4 732 131,39	2 815 149,08	3 009 851,72
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		7 547 280,47	4 732 131,39	2 815 149,08	3 009 851,72

BILAN (en Euros)

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	40 302,09		40 302,09	43 933,27
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	414,74		414,74	193,27
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur les BA ou le BP	930 485,81		930 485,81	883 822,86
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	971 202,64		971 202,64	927 949,40

BILAN (en Euros)

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Écarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	8 518 483,11	4 732 131,39	3 786 351,72	3 937 801,12

BILAN (en Euros)

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement	3 114 915,46	3 114 915,46
	Écarts de réévaluation		
	Réserves	558 316,73	558 316,73
	Report à nouveau	176 944,76	195 150,16
	Résultat de l'exercice	-136 115,67	-18 205,40
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés	2 699,66	2 699,66
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I	3 716 760,94	3 852 876,61	

BILAN (en Euros)

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières	909,57	884,76
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	41 182,18	54 486,24
	Dettes fiscales et sociales	27 452,94	29 362,49
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		108,50
	Produits constatés d'avance		
DETTES TOTAL III	69 544,69	84 841,99	

BILAN (en Euros)

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	46,09	82,52
	Écart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	46,09	82,52
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	3 786 351,72	3 937 801,12

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	555,32	448,39
Autres produits	0,05	
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	555,37	448,39
Traitements, salaires, charges sociales	317,14	286,47
Achats et charges externes	166,03	126,90
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	226,04	227,44
Autres charges	4,94	4,27
Charges courantes non financières	714,15	645,09
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-158,78	-196,69
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	-158,78	-196,69
Produits exceptionnels	22,67	178,59
Charges exceptionnelles		0,10
RESULTAT EXCEPTIONNEL	22,67	178,49
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-136,12	-18,21

COMPTE DE RESULTAT 2022

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de services	470 762,66	371 491,92
Divers	84 557,50	76 900,83
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	50,74	1,10
TOTAL I	555 370,90	448 393,85
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	166 034,53	126 903,08
Impôts et taxes sur rémunérations	4 940,49	4 083,92
Autres impôts, taxes et versem assimilés		
Salaires et traitements	223 353,14	199 729,41

COMPTE DE RESULTAT 2022

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges sociales	93 787,25	86 744,74
Dotations amortissements sur immob	226 036,72	227 439,38
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges	1,59	186,84
TOTAL II	714 153,72	645 087,37
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-158 782,82	-196 693,52
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		

COMPTE DE RESULTAT 2022

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV		
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	-158 782,82	-196 693,52
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles	17 265,00	178 585,00
Autres opérations de gestion	5 402,15	
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	22 667,15	178 585,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		96,88
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI		96,88
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	22 667,15	178 488,12

COMPTE DE RESULTAT 2022

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	578 038,05	626 978,85
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	714 153,72	645 184,25
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-136 115,67	-18 205,40

Opérations Compte de Tiers

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	907 664,79	769 389,00	1 677 053,79
Titres de recette émis (b)	226 080,89	579 064,70	805 145,59
Réductions de titres (c)		611,45	611,45
Recettes nettes (d = b - c)	226 080,89	578 453,25	804 534,14
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	907 664,79	769 389,00	1 677 053,79
Mandats émis (f)	31 353,44	798 918,25	830 271,69
Annulations de mandats (g)		84 349,33	84 349,33
Depenses nettes (h = f - g)	31 353,44	714 568,92	745 922,36
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	194 727,45		58 611,78
(h - d) Déficit		136 115,67	

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
PARKINGS AIX LES BAINS					
Investissement	666 964,89		194 727,45		861 692,34
Fonctionnement	176 944,76		-136 115,67		40 829,09
Sous-Total	843 909,65		58 611,78		902 521,43
TOTAL III	843 909,65		58 611,78		902 521,43
TOTAL I + II + III	843 909,65		58 611,78		902 521,43

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00		1 000,00	19,36		19,36	980,64
20	Immobilisations incorporelles	279 958,33		279 958,33	14 825,00		14 825,00	265 133,33
21	Immobilisations corporelles	121 706,46		121 706,46	16 509,08		16 509,08	105 197,38
23	Immobilisations en cours	505 000,00		505 000,00				505 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	907 664,79		907 664,79	31 353,44		31 353,44	876 311,35
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	907 664,79		907 664,79	31 353,44		31 353,44	876 311,35
TOTAL GENERAL		907 664,79		907 664,79	31 353,44		31 353,44	876 311,35

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00		1 000,00	44,17		44,17	955,83
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 000,00		1 000,00	44,17		44,17	955,83
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 000,00		1 000,00	44,17		44,17	955,83
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	239 700,00		239 700,00	226 036,72		226 036,72	13 663,28
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	239 700,00		239 700,00	226 036,72		226 036,72	13 663,28
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	666 964,79		666 964,79				666 964,79
TOTAL GENERAL		907 664,79		907 664,79	226 080,89		226 080,89	681 583,90

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	153 300,00	43 024,00	196 324,00	250 383,86	84 349,33	166 034,53	30 289,47
012	Charges de personnel et frais assimilés	310 000,00	17 265,00	327 265,00	322 496,08		322 496,08	4 768,92
65	Autres charges de gestion courante	600,00		600,00	1,59		1,59	598,41
67	Charges exceptionnelles	5 500,00		5 500,00				5 500,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	469 400,00	60 289,00	529 689,00	572 881,53	84 349,33	488 532,20	41 156,80
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	239 700,00		239 700,00	226 036,72		226 036,72	13 663,28
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	239 700,00		239 700,00	226 036,72		226 036,72	13 663,28
TOTAL GENERAL		709 100,00	60 289,00	769 389,00	798 918,25	84 349,33	714 568,92	54 820,08

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges				415,20		415,20	-415,20
70	Ventes de produits fabriques prestations de services marchandises	532 155,24	43 024,00	575 179,24	555 931,61	611,45	555 320,16	19 859,08
75	Autres produits de gestion courante				50,74		50,74	-50,74
77	Produits exceptionnels		17 265,00	17 265,00	22 667,15		22 667,15	-5 402,15
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	532 155,24	60 289,00	592 444,24	579 064,70	611,45	578 453,25	13 990,99
002	Résultat d'exploitation reporté	176 944,76		176 944,76				176 944,76
TOTAL GENERAL		709 100,00	60 289,00	769 389,00	579 064,70	611,45	578 453,25	190 935,75

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
165	Dépôts et cautionnements reçus	19,36		19,36
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	19,36		19,36
2031	Frais d'études	14 825,00		14 825,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	14 825,00		14 825,00
2135	Installations générales agencements et aménagements des constructions	5 518,08		5 518,08
2151	Installations complexes specialisées	10 991,00		10 991,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	16 509,08		16 509,08
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	31 353,44		31 353,44
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	31 353,44		31 353,44
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	31 353,44		31 353,44

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
165	Dépôts et cautionnements reçus	44,17		44,17
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	44,17		44,17
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	44,17		44,17
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	44,17		44,17
28128	Autres terrains	1 228,09		1 228,09
28131	Bâtiments	95 709,81		95 709,81
28135	Amortissements installations générales agencements aménagement des constructions	110 596,56		110 596,56
28151	Installations complexes specialisées	262,93		262,93
28153	Installations à caractère spécifique	11 133,00		11 133,00
28154	Matériel industriel	4 965,31		4 965,31
28157	Amortissements agencements et aménagement du matériel et outillage industriels	135,25		135,25
28184	Mobilier	49,13		49,13
28188	Amortissements autres	1 956,64		1 956,64
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	226 036,72		226 036,72
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	226 036,72		226 036,72
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	226 080,89		226 080,89

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	24 535,38	698,57	23 836,81
6063	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	149,15	69,08	80,07
6068	Autres matières et fournitures	8 463,97	3 011,98	5 451,99
611	Sous-traitance générale	22 678,58	2 933,40	19 745,18
6132	Locations immobilières	94 741,20	54 280,80	40 460,40
614	Charges locatives et de copropriété	910,45		910,45
61521	Bâtiments publics	4 076,96		4 076,96
61558	Autres biens mobiliers	13 408,02	2 163,93	11 244,09
6156	Maintenance	70 566,32	15 789,42	54 776,90
6251	Voyages et déplacements	140,00		140,00
627	Services bancaires et assimilés	3 237,96		3 237,96
6287	Remboursements de frais	7 475,87	5 402,15	2 073,72
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	250 383,86	84 349,33	166 034,53
6331	Versement mobilité	1 484,68		1 484,68
6332	Cotisations versées au FNAL	928,47		928,47
6336	Cotisations au Centre National et aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale	1 970,42		1 970,42
6338	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations	556,92		556,92
6411	Salaires, appointements, commissions de base	196 475,38		196 475,38
6413	Primes et gratifications	26 521,07		26 521,07
6415	Supplément familial	771,89		771,89
6451	Cotisations à l'URSSAF	29 038,11		29 038,11
6453	Cotisations aux caisses de retraite	57 159,12		57 159,12
6454	Cotisations Pôle Emploi	237,23		237,23
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	2 637,59		2 637,59

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6475	Médecine du travail pharmacie	612,80		612,80
6478	Autres charges sociales diverses	4 102,40		4 102,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	322 496,08		322 496,08
658	Charges diverses de gestion courante	1,59		1,59
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	1,59		1,59
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	572 881,53	84 349,33	488 532,20
6811	Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	226 036,72		226 036,72
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	226 036,72		226 036,72
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	226 036,72		226 036,72
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	798 918,25	84 349,33	714 568,92

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
64198	Autres remboursements	415,20		415,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	415,20		415,20
706	Prestations de services	471 374,11	611,45	470 762,66
7087	Remboursements de frais	84 557,50		84 557,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriques prestations de services marchandises	555 931,61	611,45	555 320,16
7588	Autres	50,74		50,74
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	50,74		50,74
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 402,15		5 402,15
774	Subventions exceptionnelles	17 265,00		17 265,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	22 667,15		22 667,15
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	579 064,70	611,45	578 453,25
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	579 064,70	611,45	578 453,25

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA		2 699,66						2 699,66		2 699,66
1022	Sous Total compte 1022		2 699,66						2 699,66		2 699,66
102	Sous Total compte 102		2 699,66						2 699,66		2 699,66
1068	Autres réserves		558 316,73						558 316,73		558 316,73
106	Sous Total compte 106		558 316,73						558 316,73		558 316,73
10	Sous Total compte 10		561 016,39						561 016,39		561 016,39
110	Report à nouveau solde créditeur		195 150,16	18 205,40				18 205,40	195 150,16		176 944,76
11	Sous Total compte 11		195 150,16	18 205,40				18 205,40	195 150,16		176 944,76
12	Résultat exercice bénéf ou perte	18 205,40			18 205,40			18 205,40	18 205,40		0,00
12	Sous Total compte 12	18 205,40			18 205,40			18 205,40	18 205,40		0,00
1315	Grp coll		400 000,00						400 000,00		400 000,00
1318	Autres		3 350,43						3 350,43		3 350,43
131	Sous Total compte 131		403 350,43						403 350,43		403 350,43

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13915	Subv équipt transf - Grp coll	400 000,00						400 000,00		400 000,00	
13918	Subv équipt transf autres	3 350,43						3 350,43		3 350,43	
1391	Sous Total compte 1391	403 350,43						403 350,43		403 350,43	
139	Sous Total compte 139	403 350,43						403 350,43		403 350,43	
13	Sous Total compte 13	403 350,43	403 350,43					403 350,43	403 350,43		0,00
165	Dép et caution reçus		884,76			19,36	44,17	19,36	928,93		909,57
16	Sous Total compte 16		884,76			19,36	44,17	19,36	928,93		909,57
181	Cpte liaison : affectation		3 114 915,46						3 114 915,46		3 114 915,46
18	Sous Total compte 18		3 114 915,46						3 114 915,46		3 114 915,46
	Total classe 1	421 555,83	4 275 317,20	18 205,40	18 205,40	19,36	44,17	439 780,59	4 293 566,77	403 350,43	4 257 136,61
2031	Frais d'études	87 712,19				14 825,00		102 537,19		102 537,19	
2033	Frais d'insertion	1 330,76						1 330,76		1 330,76	
203	Sous Total compte 203	89 042,95				14 825,00		103 867,95		103 867,95	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2051	Concessions et droits assimilés	1 100,00						1 100,00		1 100,00	
205	Sous Total compte 205	1 100,00						1 100,00		1 100,00	
20	Sous Total compte 20	90 142,95				14 825,00		104 967,95		104 967,95	
2118	Autres terrains	193 984,02						193 984,02		193 984,02	
211	Sous Total compte 211	193 984,02						193 984,02		193 984,02	
2121	Terrains nus	446,88						446,88		446,88	
2128	Autres terrains	42 077,67						42 077,67		42 077,67	
212	Sous Total compte 212	42 524,55						42 524,55		42 524,55	
2131	Bâtiments	4 776 218,28						4 776 218,28		4 776 218,28	
2135	Instal gales agentct amégts const	1 279 836,28				5 518,08		1 285 354,36		1 285 354,36	
213	Sous Total compte 213	6 056 054,56				5 518,08		6 061 572,64		6 061 572,64	
2151	Instal complexes spécial	148 575,05				10 991,00		159 566,05		159 566,05	
2153	Instal à caractère spécif	453 945,08						453 945,08		453 945,08	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2154	Mat indust	150 467,43						150 467,43		150 467,43	
2157	Agencet amégat mat outil indust	4 057,54						4 057,54		4 057,54	
215	Sous Total compte 215	757 045,10				10 991,00		768 036,10		768 036,10	
2181	Instal gales agencet amngts divers	330 218,24						330 218,24		330 218,24	
2183	Mat bureau mat informatique	13 920,44						13 920,44		13 920,44	
2184	Mobilier	4 050,32						4 050,32		4 050,32	
2188	Autres	28 006,21						28 006,21		28 006,21	
218	Sous Total compte 218	376 195,21						376 195,21		376 195,21	
21	Sous Total compte 21	7 425 803,44				16 509,08		7 442 312,52		7 442 312,52	
2805	Concessions droits similaires brevets		1 100,00						1 100,00		1 100,00
280	Sous Total compte 280		1 100,00						1 100,00		1 100,00
28128	Autres terrains		18 517,71				1 228,09		19 745,80		19 745,80
2812	Sous Total compte 2812		18 517,71				1 228,09		19 745,80		19 745,80

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28131	Bâtiments		2 950 928,25				95 709,81		3 046 638,06		3 046 638,06
28135	Amort instal gales agencnt amégat constru		748 005,83				110 596,56		858 602,39		858 602,39
2813	Sous Total compte 2813		3 698 934,08				206 306,37		3 905 240,45		3 905 240,45
28151	Instal complexes spécial		141 896,06				262,93		142 158,99		142 158,99
28153	Instal à caractère spécif		235 231,44				11 133,00		246 364,44		246 364,44
28154	Mat indust		42 317,02				4 965,31		47 282,33		47 282,33
28157	Amort agencnt amégat mat outil indust		1 487,75				135,25		1 623,00		1 623,00
2815	Sous Total compte 2815		420 932,27				16 496,49		437 428,76		437 428,76
28181	Instal gales agencnt amngts divers		330 218,24						330 218,24		330 218,24
28183	Mat bureau mat informatique		13 920,44						13 920,44		13 920,44
28184	Mobilier		3 755,49				49,13		3 804,62		3 804,62
28188	Amort autres		18 716,44				1 956,64		20 673,08		20 673,08
2818	Sous Total compte 2818		366 610,61				2 005,77		368 616,38		368 616,38

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281	Sous Total compte 281		4 504 994,67				226 036,72		4 731 031,39		4 731 031,39
28	Sous Total compte 28		4 506 094,67				226 036,72		4 732 131,39		4 732 131,39
	Total classe 2	7 515 946,39	4 506 094,67			31 334,08	226 036,72	7 547 280,47	4 732 131,39	7 547 280,47	4 732 131,39
4011	Fournisseurs		1 154,51	247 804,03	246 649,52			247 804,03	247 804,03		0,00
401	Sous Total compte 401		1 154,51	247 804,03	246 649,52			247 804,03	247 804,03		0,00
4041	Fournis immob			37 600,89	37 600,89			37 600,89	37 600,89		0,00
404	Sous Total compte 404			37 600,89	37 600,89			37 600,89	37 600,89		0,00
408	Fournis factures non parvenues		53 331,73	53 331,73	41 182,18			53 331,73	94 513,91		41 182,18
40	Sous Total compte 40		54 486,24	338 736,65	325 432,59			338 736,65	379 918,83		41 182,18
411	Clients	43 933,27		565 723,90	569 355,08			609 657,17	569 355,08	40 302,09	
41	Sous Total compte 41	43 933,27		565 723,90	569 355,08			609 657,17	569 355,08	40 302,09	
421	Personnel - rémunérations dues			164 812,00	164 812,00			164 812,00	164 812,00		0,00
42	Sous Total compte 42			164 812,00	164 812,00			164 812,00	164 812,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
431	Sécurité sociale			65 599,33	65 599,33			65 599,33	65 599,33		0,00
437	Autres organismes sociaux			74 983,35	74 983,35			74 983,35	74 983,35		0,00
43	Sous Total compte 43			140 582,68	140 582,68			140 582,68	140 582,68		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			15 836,79	15 836,79			15 836,79	15 836,79		0,00
442	Sous Total compte 442			15 836,79	15 836,79			15 836,79	15 836,79		0,00
4431	Opér particul avec Etat dépenses			2 488,46	2 488,46			2 488,46	2 488,46		0,00
4432	Opér particul avec Etat rec amiable			101 469,00	101 469,00			101 469,00	101 469,00		0,00
443	Sous Total compte 443			103 957,46	103 957,46			103 957,46	103 957,46		0,00
44551	Etat - TVA à décaisser		8 469,00	73 037,00	68 819,00			73 037,00	77 288,00		4 251,00
4455	Sous Total compte 4455		8 469,00	73 037,00	68 819,00			73 037,00	77 288,00		4 251,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations			6 266,81	6 266,81			6 266,81	6 266,81		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services	193,27		40 080,93	39 859,46			40 274,20	39 859,46	414,74	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter			25 355,00	25 355,00			25 355,00	25 355,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4456	Sous Total compte 4456	193,27		71 702,74	71 481,27			71 896,01	71 481,27	414,74	
44571	Etat - TVA collectée		20 893,49	108 864,35	111 172,80			108 864,35	132 066,29		23 201,94
4457	Sous Total compte 4457		20 893,49	108 864,35	111 172,80			108 864,35	132 066,29		23 201,94
445	Sous Total compte 445	193,27	29 362,49	253 604,09	251 473,07			253 797,36	280 835,56		27 038,20
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			504,85	504,85			504,85	504,85		0,00
44	Sous Total compte 44	193,27	29 362,49	373 903,19	371 772,17			374 096,46	401 134,66		27 038,20
451001	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	883 822,86		684 798,46	638 135,51			1 568 621,32	638 135,51	930 485,81	
451	Sous Total compte 451	883 822,86		684 798,46	638 135,51			1 568 621,32	638 135,51	930 485,81	
45	Sous Total compte 45	883 822,86		684 798,46	638 135,51			1 568 621,32	638 135,51	930 485,81	
466	Excédit de verSEMENT		59,90	634,10	574,20			634,10	634,10		0,00
46711	Autres comptes créditeurs		48,60	973,10	924,50			973,10	973,10		0,00
4671	Sous Total compte 4671		48,60	973,10	924,50			973,10	973,10		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable			80 259,59	80 259,59			80 259,59	80 259,59		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4672	Sous Total compte 4672			80 259,59	80 259,59			80 259,59	80 259,59		0,00
467	Sous Total compte 467		48,60	81 232,69	81 184,09			81 232,69	81 232,69		0,00
46	Sous Total compte 46		108,50	81 866,79	81 758,29			81 866,79	81 866,79		0,00
4713	Recettes perçues avant émission titres			17 265,00	17 311,09			17 265,00	17 311,09		46,09
471411	Excédent à réimputer - pers physiques			159,00	159,00			159,00	159,00		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			574,20	574,20			574,20	574,20		0,00
47141	Sous Total compte 47141			733,20	733,20			733,20	733,20		0,00
4714	Sous Total compte 4714			733,20	733,20			733,20	733,20		0,00
47171	Recettes relevé BdF - Hors Héra		78,75	158,25	79,50			158,25	158,25		0,00
4717	Sous Total compte 4717		78,75	158,25	79,50			158,25	158,25		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			139,00	139,00			139,00	139,00		0,00
471	Sous Total compte 471		78,75	18 295,45	18 262,79			18 295,45	18 341,54		46,09
4728	DACR - autres dépenses à régul			16 306,98	16 306,98			16 306,98	16 306,98		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
472	Sous Total compte 472			16 306,98	16 306,98			16 306,98	16 306,98		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		3,77	7,02	3,25			7,02	7,02		0,00
478	Sous Total compte 478		3,77	7,02	3,25			7,02	7,02		0,00
47	Sous Total compte 47		82,52	34 609,45	34 573,02			34 609,45	34 655,54		46,09
	Total classe 4	927 949,40	84 039,75	2 385 033,12	2 326 421,34			3 312 982,52	2 410 461,09	971 202,64	68 681,21
580	Opérations d'ordre budgétaires			226 036,72	226 036,72			226 036,72	226 036,72		0,00
58	Sous Total compte 58			226 036,72	226 036,72			226 036,72	226 036,72		0,00
	Total classe 5			226 036,72	226 036,72			226 036,72	226 036,72		0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)					24 535,38	698,57	24 535,38	698,57	23 836,81	
6063	Autres fournitures entretien et petit équipt					149,15	69,08	149,15	69,08	80,07	
6068	Autres matières et fournitures					8 463,97	3 011,98	8 463,97	3 011,98	5 451,99	
606	Sous Total compte 606					33 148,50	3 779,63	33 148,50	3 779,63	29 368,87	
60	Sous Total compte 60					33 148,50	3 779,63	33 148,50	3 779,63	29 368,87	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
611	Sous-traitance générale					22 678,58	2 933,40	22 678,58	2 933,40	19 745,18	
6132	Locations immobilières					94 741,20	54 280,80	94 741,20	54 280,80	40 460,40	
613	Sous Total compte 613					94 741,20	54 280,80	94 741,20	54 280,80	40 460,40	
614	Charges locatives et de copropriété					910,45		910,45		910,45	
61521	Bâtiments publics					4 076,96		4 076,96		4 076,96	
6152	Sous Total compte 6152					4 076,96		4 076,96		4 076,96	
61558	Autres biens mobiliers					13 408,02	2 163,93	13 408,02	2 163,93	11 244,09	
6155	Sous Total compte 6155					13 408,02	2 163,93	13 408,02	2 163,93	11 244,09	
6156	Maintenance					70 566,32	15 789,42	70 566,32	15 789,42	54 776,90	
615	Sous Total compte 615					88 051,30	17 953,35	88 051,30	17 953,35	70 097,95	
61	Sous Total compte 61					206 381,53	75 167,55	206 381,53	75 167,55	131 213,98	
6251	Voyages et déplacements					140,00		140,00		140,00	
625	Sous Total compte 625					140,00		140,00		140,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
627	Services bancaires et assimilés					3 237,96		3 237,96		3 237,96	
6287	Remboursements de frais					7 475,87	5 402,15	7 475,87	5 402,15	2 073,72	
628	Sous Total compte 628					7 475,87	5 402,15	7 475,87	5 402,15	2 073,72	
62	Sous Total compte 62					10 853,83	5 402,15	10 853,83	5 402,15	5 451,68	
6331	Versement mobilité					1 484,68		1 484,68		1 484,68	
6332	Cotisations versées au FNAL					928,47		928,47		928,47	
6336	Cotisations au Centre National et CGFPT					1 970,42		1 970,42		1 970,42	
6338	Autres impôts taxes et verst assimil					556,92		556,92		556,92	
633	Sous Total compte 633					4 940,49		4 940,49		4 940,49	
63	Sous Total compte 63					4 940,49		4 940,49		4 940,49	
6411	Salaires, appoin base					196 475,38		196 475,38		196 475,38	
6413	Primes et gratifications					26 521,07		26 521,07		26 521,07	
6415	Supplément familial					771,89		771,89		771,89	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64198	Autres remboursements						415,20		415,20		415,20
6419	Sous Total compte 6419						415,20		415,20		415,20
641	Sous Total compte 641					223 768,34	415,20	223 768,34	415,20	223 353,14	
6451	Cotisations à l'URSSAF					29 038,11		29 038,11		29 038,11	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					57 159,12		57 159,12		57 159,12	
6454	Cotisations Pôle Emploi					237,23		237,23		237,23	
6458	Cotisations autres organismes sociaux					2 637,59		2 637,59		2 637,59	
645	Sous Total compte 645					89 072,05		89 072,05		89 072,05	
6475	Médecine du travail pharmacie					612,80		612,80		612,80	
6478	Autres charges sociales diverses					4 102,40		4 102,40		4 102,40	
647	Sous Total compte 647					4 715,20		4 715,20		4 715,20	
64	Sous Total compte 64					317 555,59	415,20	317 555,59	415,20	317 140,39	
658	Charges diverses gest courante					1,59		1,59		1,59	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65	Sous Total compte 65					1,59		1,59		1,59	
6811	DA - immob corpo et incorpo					226 036,72		226 036,72		226 036,72	
681	Sous Total compte 681					226 036,72		226 036,72		226 036,72	
68	Sous Total compte 68					226 036,72		226 036,72		226 036,72	
	Total classe 6					798 918,25	84 764,53	798 918,25	84 764,53	714 568,92	415,20
706	Prestations de services					611,45	471 374,11	611,45	471 374,11		470 762,66
7087	Remboursements de frais						84 557,50		84 557,50		84 557,50
708	Sous Total compte 708						84 557,50		84 557,50		84 557,50
70	Sous Total compte 70					611,45	555 931,61	611,45	555 931,61		555 320,16
7588	Autres						50,74		50,74		50,74
758	Sous Total compte 758						50,74		50,74		50,74
75	Sous Total compte 75						50,74		50,74		50,74
7718	Autres prod except sur opé gestion						5 402,15		5 402,15		5 402,15

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
771	Sous Total compte 771						5 402,15		5 402,15		5 402,15
774	Subv exceptionnelles						17 265,00		17 265,00		17 265,00
77	Sous Total compte 77						22 667,15		22 667,15		22 667,15
	Total classe 7					611,45	578 649,50	611,45	578 649,50		578 038,05
	Total général	8 865 451,62	8 865 451,62	2 629 275,24	2 570 663,46	830 883,14	889 494,92	12 325 610,00	12 325 610,00	9 636 402,46	9 636 402,46

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

80001 - PARKINGS AIX LES BAINS

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

DESCHAMPS Jocelyne (1018248590-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

A DDFiP DE LA SAVOIE, le 13/04/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **PARKINGS AIX LES BAINS** pendant l'année 2022 et qu'il n'existe aucune autre à sa connaissance.

RAMPNOUX Pascal (1013278232-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

A AIX-LES-BAINS, le 13/04/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



AIX LES BAINS BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Pascal RAMPNOUX

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 26/04/2023

073048 SGC AIX-LES-BAINS

Population 31040
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
	2 Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
	5 Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 32
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	48
	1 Balance des comptes	Etat III-1 49
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 102
4EME PARTIE	: Page des signatures	103

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	9 235,42	Dotations	70 125,30
Terrains	19 837,10	Fonds Globalisés	49 473,97
Constructions	150 019,74	Réserves	119 766,48
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	112 413,40	Différences sur réalisations d'immobilisations	9 161,95
Immobilisations corporelles en cours	6 628,80	Report à nouveau	4 705,51
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	17 248,43	Résultat de l'exercice	2 658,41
Autres immobilisations corporelles	27 336,36	Subventions transférables	1 473,98
Total immobilisations corporelles (nettes)	333 483,82	Subventions non transférables	55 821,75
Immobilisations financières	2 105,06	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	344 824,29	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	313 187,33
Créances	2 854,87	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	323,94
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	38 523,31
Disponibilités	8 892,65	Fournisseurs ⁽²⁾	2 653,91
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	1 668,53
TOTAL ACTIF CIRCULANT	11 747,52	Total dettes à court terme	4 322,43
Comptes de régularisations	15,81	TOTAL DETTES	42 845,74
		Comptes de régularisations	230,60
TOTAL ACTIF	356 587,62	TOTAL PASSIF	356 587,62

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	17 538 769,52	10 587 705,01	6 951 064,51	6 486 440,85
	Autres immobilisations incorporelles	4 062 092,22	1 808 167,93	2 253 924,29	1 846 081,51
	Immobilisations incorporelles en cours	30 426,25		30 426,25	30 426,25
	Terrains en toute propriété	20 199 967,82	362 871,50	19 837 096,32	18 656 900,11
	Constructions en toute propriété	149 131 227,89	3 098 182,85	146 033 045,04	146 498 256,90
	Construction sur sol autrui en tte prop	3 972 632,70		3 972 632,70	3 958 454,70
	Réseaux installations voirie rés divers	113 157 233,65	743 835,52	112 413 398,13	111 478 212,58
	Collections et oeuvres d'art	844 196,73		844 196,73	813 885,10
	Autres immobilisations corporelles	47 830 544,28	21 338 382,38	26 492 161,90	27 113 354,18
	Immobilisations corporelles en cours	6 628 797,14		6 628 797,14	5 915 187,42
	Immo affect à service non personnalisé	3 114 915,46		3 114 915,46	3 114 915,46
	Immo en concess afferm à dispo immo aff	14 133 513,98		14 133 513,98	14 133 513,98
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo	2 904,52	2 904,52		
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	380 647 222,16	37 942 049,71	342 705 172,45	340 045 629,04	

BILAN (en Euros)

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	380 647 222,16	37 942 049,71	342 705 172,45	340 045 629,04
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat	14 059,86		14 059,86	14 059,86
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	1 449 261,71		1 449 261,71	1 449 261,71
	Autres titres immobilisés	113,57		113,57	113,57
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances	655 685,40		655 685,40	410 210,82	
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	382 766 342,70	37 942 049,71	344 824 292,99	341 919 275,00	

BILAN (en Euros)

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	1 761 509,18	150 000,00	1 611 509,18	1 101 190,73
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	965 905,93		965 905,93	1 522 785,19
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers	112 933,20		112 933,20	3 493,20
	Autres créances	164 524,22		164 524,22	314 358,22
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	8 892 645,49		8 892 645,49	3 285 154,14
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		11 897 518,02	150 000,00	11 747 518,02	6 226 981,48

BILAN (en Euros)

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	15 805,77		15 805,77	21 266,37
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	15 805,77		15 805,77	21 266,37
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	394 679 666,49	38 092 049,71	356 587 616,78	348 167 522,85

BILAN (en Euros)

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations	70 125 302,84	70 125 302,84
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	119 766 476,07	119 360 401,02
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	4 705 506,02	1 739 033,91
	Résultat de l'exercice	2 658 411,98	3 372 547,16
	Subventions transférables	1 473 975,58	961 684,09
	Différences sur réalisations d'immob	9 161 946,38	9 170 661,66
	Fonds globalisés	49 473 967,62	47 266 285,95
	Subventions non transférables	55 821 746,12	54 388 120,43
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	313 187 332,61	306 384 037,06	

BILAN (en Euros)

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	323 938,42	23 938,42
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II	323 938,42	23 938,42

BILAN (en Euros)

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	37 672 959,61	36 864 307,49
	Emprunts et dettes financières divers	850 347,21	1 105 531,90
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 438 591,17	2 244 650,01
	Dettes fiscales et sociales	113 443,88	329 065,32
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	458 830,70	
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	930 485,81	883 822,86
	Opérations pour le compte de tiers	5 040,00	2 400,00
	Autres dettes	160 728,56	83 646,62
	Fournisseurs d'immobilisations	215 314,71	272 044,34
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	42 845 741,65	41 785 468,54	

BILAN (en Euros)

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	230 604,10	-25 921,17
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	230 604,10	-25 921,17
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	356 587 616,78	348 167 522,85

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus	32 916,09	29 902,76
Dotations et subventions reçues	6 539,15	6 526,54
Produits des services	3 957,73	3 847,70
Autres produits	740,08	3 934,84
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	44 153,05	44 211,83
Traitements, salaires, charges sociales	24 535,63	23 696,46
Achats et charges externes	8 521,94	8 803,23
Participations et interventions	2 591,81	2 694,82
Dotations aux amortissements et provisions	3 400,76	3 219,84
Autres charges	1 033,05	1 004,83
Charges courantes non financières	40 083,19	39 419,18
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	4 069,86	4 792,66
Produits courants financiers	119,90	104,94
Charges courantes financières	707,98	743,62
RESULTAT COURANT FINANCIER	-588,08	-638,68
RESULTAT COURANT	3 481,78	4 153,98
Produits exceptionnels	1 546,80	370,81
Charges exceptionnelles	2 370,17	1 152,24
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-823,37	-781,43
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 658,41	3 372,55

COMPTE DE RESULTAT 2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux	22 052 196,00	21 088 801,00
Autres impôts et taxes	10 863 892,82	8 813 954,78
Produits services, domaine et ventes div	3 957 728,58	3 847 703,13
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		3 130 000,00
Transferts de charges		
Autres produits	740 077,31	804 836,38
Dotations de l'Etat	3 154 583,86	3 210 271,24
Subventions et participations	2 380 985,25	2 549 202,14
Autres attributions (péréquat, compensa)	1 003 584,00	767 063,84
TOTAL I	44 153 047,82	44 211 832,51
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	17 605 559,90	17 026 267,84
Charges sociales	6 930 068,34	6 670 193,52
Achats et charges externes	8 521 935,05	8 803 227,75
Impôts et taxes	658 329,71	616 568,68
Dotations amortissements des immob	3 100 762,64	3 089 836,35
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux provisions	300 000,00	130 000,00
Autres charges	374 723,17	388 264,98
Contingents et participations	317 307,50	333 687,00
Subventions	2 274 502,75	2 361 129,24
TOTAL II	40 083 189,06	39 419 175,36
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	4 069 858,76	4 792 657,15
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés	119 902,90	104 939,53
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III	119 902,90	104 939,53
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	707 983,13	743 616,40
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	707 983,13	743 616,40

COMPTE DE RESULTAT 2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-588 080,23	-638 676,87
A + B - RESULTAT COURANT	3 481 778,53	4 153 980,28
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	107 707,22	106 012,99
Produits des cessions d'immobilisations	1 231 744,00	
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat	18 715,28	
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	188 636,27	264 796,49
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	1 546 802,77	370 809,48
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions	950 000,00	450 000,00
Charg excep op gestion-Autres opérations	57 413,39	74 261,03
Valeur comptable des immo cédées	1 240 459,28	
Diff réalis(positives)transf à investist	10 000,00	
Charg excep op capital-Autres opérations	112 296,65	627 981,57
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	2 370 169,32	1 152 242,60

COMPTE DE RESULTAT 2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-823 366,55	-781 433,12
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	45 819 753,49	44 687 581,52
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	43 161 341,51	41 315 034,36
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 658 411,98	3 372 547,16

Opérations Compte de Tiers

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Opérations Compte de Tiers

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4541-3	3 493,20				3 493,20	
4542-3		2 400,00				2 400,00
4541-5			109 440,00		109 440,00	
4542-5				2 640,00		2 640,00

Résultats budgétaires de l'exercice

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	21 119 826,86	51 333 651,30	72 453 478,16
Titres de recette émis (b)	13 653 470,60	48 551 645,17	62 205 115,77
Réductions de titres (c)		1 887 487,51	1 887 487,51
Recettes nettes (d = b - c)	13 653 470,60	46 664 157,66	60 317 628,26
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	21 119 826,86	51 333 651,30	72 453 478,16
Mandats émis (f)	11 894 087,67	46 725 233,22	58 619 320,89
Annulations de mandats (g)	2 729,35	2 719 487,54	2 722 216,89
Depenses nettes (h = f - g)	11 891 358,32	44 005 745,68	55 897 104,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 762 112,28	2 658 411,98	4 420 524,26
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-2 446 677,04		1 762 112,28		-684 564,76
Fonctionnement	5 111 581,07	406 075,05	2 658 411,98		7 363 918,00
TOTAL I	2 664 904,03	406 075,05	4 420 524,26		6 679 353,24
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
80001-PARKINGS AIX LES BAINS					
Investissement	666 964,89		194 727,45		861 692,34
Fonctionnement	176 944,76		-136 115,67		40 829,09
Sous-Total	843 909,65		58 611,78		902 521,43
80002-ACTIVITES TOURISTIQUES AIX					
Investissement	-62 603,72		152 018,96		89 415,24

Ecriture soldant le 1069 par le 1068 par mandat d'ordre mixte (obligation liée au passage à la M57)

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Fonctionnement	30 500,45		90 542,66		121 043,11
Sous-Total	-32 103,27		242 561,62		210 458,35
TOTAL III	811 806,38		301 173,40		1 112 979,78
TOTAL I + II + III	3 476 710,41	406 075,05	4 721 697,66		7 792 333,02

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	626 895,78		626 895,78	608 534,40		608 534,40	18 361,38
16	Emprunts et dettes assimilées	3 879 722,00		3 879 722,00	3 854 592,50		3 854 592,50	25 129,50
20	Immobilisations incorporelles	2 147 284,70	-306 990,28	1 840 294,42	577 025,70	2 103,96	574 921,74	1 265 372,68
204	Subventions d'équipement versées	1 411 566,00	422 000,00	1 833 566,00	1 168 991,00		1 168 991,00	664 575,00
21	Immobilisations corporelles	7 899 550,33	-1 006 557,00	6 892 993,33	4 548 411,98	625,39	4 547 786,59	2 345 206,74
23	Immobilisations en cours	1 590 743,76	-6 267,00	1 584 476,76	713 609,72		713 609,72	870 867,04
27	Autres immobilisations financières	485 902,17	200 000,00	685 902,17	245 474,58		245 474,58	440 427,59
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	18 041 664,74	-697 814,28	17 343 850,46	11 716 639,88	2 729,35	11 713 910,53	5 629 939,93
Opération n° 11	Opération d'équipement n° 11	85 593,80		85 593,80	2 331,00		2 331,00	83 262,80
Opération n° 2201	Opération d'équipement n° 2201		151 990,28	151 990,28				151 990,28
Opération n° 2202	Opération d'équipement n° 2202		150 000,00	150 000,00				150 000,00
Opération n° 2203	Opération d'équipement n° 2203		230 000,00	230 000,00				230 000,00
Opération n° 2204	Opération d'équipement n° 2204		200 000,00	200 000,00				200 000,00
Opération n° 2205	Opération d'équipement n° 2205		100 000,00	100 000,00				100 000,00
Opération n° 2207	Opération d'équipement n° 2207		100 000,00	100 000,00				100 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	85 593,80	931 990,28	1 017 584,08	2 331,00		2 331,00	1 015 253,08
45415	Opération pour compte tiers n° 45415	15 000,00	108 000,00	123 000,00	109 440,00		109 440,00	13 560,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	15 000,00	108 000,00	123 000,00	109 440,00		109 440,00	13 560,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	18 142 258,54	342 176,00	18 484 434,54	11 828 410,88	2 729,35	11 825 681,53	6 658 753,01
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 000,00	18 715,28	188 715,28	65 676,79		65 676,79	123 038,49

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	170 000,00	18 715,28	188 715,28	65 676,79		65 676,79	123 038,49
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 446 677,04		2 446 677,04				2 446 677,04
TOTAL GENERAL		20 758 935,58	360 891,28	21 119 826,86	11 894 087,67	2 729,35	11 891 358,32	9 228 468,54

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	2 886 075,05		2 886 075,05	2 899 395,34		2 899 395,34	-13 320,29
13	Subventions d'investissement	2 791 167,75	34 176,00	2 825 343,75	1 992 878,69		1 992 878,69	832 465,06
16	Emprunts et dettes assimilées	4 410 000,00		4 410 000,00	4 400 459,93		4 400 459,93	9 540,07
20	Immobilisations incorporelles				340,00		340,00	-340,00
21	Immobilisations corporelles				6 534,72		6 534,72	-6 534,72
024	Produits de cessions (recettes)	4 904 000,00	-1 231 744,00	3 672 256,00				3 672 256,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	14 991 242,80	-1 197 568,00	13 793 674,80	9 299 608,68		9 299 608,68	4 494 066,12
45425	Opération pour compte tiers n° 45425	15 000,00	108 000,00	123 000,00	2 640,00		2 640,00	120 360,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	15 000,00	108 000,00	123 000,00	2 640,00		2 640,00	120 360,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	15 006 242,80	-1 089 568,00	13 916 674,80	9 302 248,68		9 302 248,68	4 614 426,12
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	2 448 642,78	200 000,00	2 648 642,78				2 648 642,78
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 304 050,00	1 250 459,28	4 554 509,28	4 351 221,92		4 351 221,92	203 287,36
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 752 692,78	1 450 459,28	7 203 152,06	4 351 221,92		4 351 221,92	2 851 930,14
TOTAL GENERAL		20 758 935,58	360 891,28	21 119 826,86	13 653 470,60		13 653 470,60	7 466 356,26

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	10 839 522,00	-267 934,00	10 571 588,00	11 037 646,41	2 265 359,29	8 772 287,12	1 799 300,88
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 400 000,00	602 700,00	26 002 700,00	25 292 062,31	55 473,26	25 236 589,05	766 110,95
014	Atténuations de produits	625 000,00	-73 579,00	551 421,00	551 421,00		551 421,00	
65	Autres charges de gestion courante	3 349 570,00	-229 000,00	3 120 570,00	3 271 422,66	304 889,24	2 966 533,42	154 036,58
66	Charges financières	749 500,00		749 500,00	801 748,88	93 765,75	707 983,13	41 516,87
67	Charges exceptionnelles	998 430,00	713 070,00	1 711 500,00	1 119 710,04		1 119 710,04	591 789,96
68	Dotations aux Amortissements et aux provisions	300 000,00	102 587,00	402 587,00	300 000,00		300 000,00	102 587,00
022	Dépenses imprévues - section de fonctionnement	1 020 633,24		1 020 633,24				1 020 633,24
Opération n° 01	Opération d'équipement n° 01							
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	43 282 655,24	847 844,00	44 130 499,24	42 374 011,30	2 719 487,54	39 654 523,76	4 475 975,48
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	2 448 642,78	200 000,00	2 648 642,78				2 648 642,78
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 304 050,00	1 250 459,28	4 554 509,28	4 351 221,92		4 351 221,92	203 287,36
	Opérations d'ordre de transfert entre sections							
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	5 752 692,78	1 450 459,28	7 203 152,06	4 351 221,92		4 351 221,92	2 851 930,14
TOTAL GENERAL		49 035 348,02	2 298 303,28	51 333 651,30	46 725 233,22	2 719 487,54	44 005 745,68	7 327 905,62

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	163 300,00	72 562,00	235 862,00	308 961,72	15 978,55	292 983,17	-57 121,17
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 083 852,00	210 000,00	4 293 852,00	4 778 680,47	820 951,89	3 957 728,58	336 123,42
73	Impôts et taxes	32 857 561,00	245 856,00	33 103 417,00	33 584 817,42	117 307,60	33 467 509,82	-364 092,82
74	Dotations et participations	6 308 721,00	271 961,00	6 580 682,00	7 377 746,52	838 593,41	6 539 153,11	41 528,89
75	Autres produits de gestion courante	695 768,00		695 768,00	833 432,60	93 355,29	740 077,31	-44 309,31
76	Produits financiers	640,00	119 200,00	119 840,00	119 902,90		119 902,90	-62,90
77	Produits exceptionnels	50 000,00	1 360 009,00	1 410 009,00	1 482 426,75	1 300,77	1 481 125,98	-71 116,98
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	44 159 842,00	2 279 588,00	46 439 430,00	48 485 968,38	1 887 487,51	46 598 480,87	-159 050,87
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 000,00	18 715,28	188 715,28	65 676,79		65 676,79	123 038,49
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	170 000,00	18 715,28	188 715,28	65 676,79		65 676,79	123 038,49
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 705 506,02		4 705 506,02				4 705 506,02
TOTAL GENERAL		49 035 348,02	2 298 303,28	51 333 651,30	48 551 645,17	1 887 487,51	46 664 157,66	4 669 493,64

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
10226	Taxe daménagement	285 638,62		285 638,62
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	322 895,78		322 895,78
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	608 534,40		608 534,40
1641	Emprunts en euros	3 598 947,88		3 598 947,88
165	Dépôts et cautionnements reçus	442,41		442,41
1675	Dettes afférentes aux METP et PPP	245 480,61		245 480,61
16818	Autres emprunts - autres prêteurs	9 721,60		9 721,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	3 854 592,50		3 854 592,50
2031	Frais d'études	462 982,62		462 982,62
2033	Frais d'insertion	3 564,00		3 564,00
2051	Concessions et droits similaires	110 479,08	2 103,96	108 375,12
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	577 025,70	2 103,96	574 921,74
2041512	Bâtiments et installations	1 073 870,00		1 073 870,00
20422	Bâtiments et installations	95 121,00		95 121,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	1 168 991,00		1 168 991,00
2111	Terrains nus	3 587,00		3 587,00
2112	Terrains de voirie	7 850,00		7 850,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 841,32		4 841,32
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	1 187 074,50		1 187 074,50
21316	Constructions - batiments publics - equipements de cimetiére	44 684,18		44 684,18
21318	Autres batiments publics	108 350,70		108 350,70
2135	Installations générales agencements et aménagements des constructions	601 174,37		601 174,37
2145	Constructions sur sol d'autrui - installations générales - agencements - aménagements	14 178,00		14 178,00
2151	Réseaux de voirie	48 551,22		48 551,22

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2152	Installations de voirie	693 285,21		693 285,21
21534	Réseaux d'électrification	4 553,47		4 553,47
21538	Autres réseaux	196 630,31		196 630,31
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 345,82		5 345,82
21571	Matériel et outillage de voirie - matériel roulant	293 810,71		293 810,71
21578	Autre matériel et outillage de voirie	149 184,12		149 184,12
2158	Autres installations matériel et outillage techniques	181 809,55		181 809,55
2161	Oeuvres et objets d'art	22 998,00		22 998,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musées	934,99		934,99
2168	Autres collections et oeuvres d'art	6 378,64		6 378,64
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	337 422,35		337 422,35
2184	Mobilier	118 668,47		118 668,47
2188	Autres immobilisations corporelles	517 099,05	625,39	516 473,66
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	4 548 411,98	625,39	4 547 786,59
2312	Agencements et aménagements de terrains	593 263,62		593 263,62
2315	Installations matériels et outillage techniques	120 346,10		120 346,10
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	713 609,72		713 609,72
27638	Créances sur les autres établissements publics	245 474,58		245 474,58
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	245 474,58		245 474,58
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	11 716 639,88	2 729,35	11 713 910,53
Opération n° 203111	Frais d'études	2 331,00		2 331,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 11	Opération d'équipement n° 11	2 331,00		2 331,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	2 331,00		2 331,00
4541	Opération pour compte de tiers n ° 4541	109 440,00		109 440,00

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	109 440,00		109 440,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 828 410,88	2 729,35	11 825 681,53
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - Etat et Etablissements Nationaux	22 208,80		22 208,80
13912	Subvention équipement transférées au compte de résultat - Région	1 427,40		1 427,40
13913	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Département	5 122,29		5 122,29
139148	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - autres Communes	2 691,31		2 691,31
13916	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - autres Etablissements Publics Locaux	5 850,00		5 850,00
13918	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - autres	9 661,71		9 661,71
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	18 715,28		18 715,28
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 676,79		65 676,79
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	65 676,79		65 676,79
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 894 087,67	2 729,35	11 891 358,32

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	1 781 364,32		1 781 364,32
10226	Taxe aménagement	711 955,97		711 955,97
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	406 075,05		406 075,05
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	2 899 395,34		2 899 395,34
1311	Subventions d'équipement transférables Etat et Etablissements Nationaux	548 900,00		548 900,00
1312	Subventions d'équipement transférables - Région	7 600,00		7 600,00
1318	Subventions d'équipement transférables - autres subventions	2 753,00		2 753,00
1321	Etat et Etablissements Nationaux	3 000,00		3 000,00
1322	Région	816 728,00		816 728,00
13251	GFP de rattachement	309 530,80		309 530,80
1327	Budget communautaire et fonds structurels	150 190,89		150 190,89
1342	Fonds affectés à l'équipement non transférables - amendes de police	154 176,00		154 176,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	1 992 878,69		1 992 878,69
1641	Emprunts en euros	4 400 000,00		4 400 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	459,93		459,93
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	4 400 459,93		4 400 459,93
2031	Frais d'études	340,00		340,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	340,00		340,00
2135	Installations générales agencements et aménagements des constructions	2 556,00		2 556,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 978,72		3 978,72
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	6 534,72		6 534,72
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	9 299 608,68		9 299 608,68
4542	Opération pour compte de tiers n° 4542	2 640,00		2 640,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	2 640,00		2 640,00

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 302 248,68		9 302 248,68
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	10 000,00		10 000,00
2112	Terrains de voirie	5 244,00		5 244,00
21318	Autres batiments publics	1 214 257,82		1 214 257,82
21571	Matériel et outillage de voirie - matériel roulant	19 035,06		19 035,06
2158	Autres installations matériel et outillage techniques	1 922,40		1 922,40
28031	Amortissements frais d'études	36 350,55		36 350,55
28033	Amortissements frais d'insertion	107,73		107,73
2804112	Bâtiments et installations	36 955,76		36 955,76
28041412	Bâtiments et installations	4 880,00		4 880,00
28041512	Bâtiments et installations	115 834,66		115 834,66
2804172	Bâtiments et installations	6 900,00		6 900,00
2804182	Bâtiments et installations	469 957,09		469 957,09
280422	Bâtiments et installations	31 368,00		31 368,00
2804412	Bâtiments et installations	38 471,83		38 471,83
28051	Concessions et droits similaires	132 275,68		132 275,68
28088	Autres immobilisations incorporelles	336,00		336,00
28121	Amortissements plantations d'arbres et d'arbustes	15 904,32		15 904,32
28128	Amortissements autres agencements et aménagements de terrains	2 008,29		2 008,29
28132	Immeubles de rapport	2 286,74		2 286,74
28138	Amortissements autres constructions	320,55		320,55
28152	Installations de voirie	66,90		66,90
281538	Autres réseaux	7 767,76		7 767,76
281568	Amortissements autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	6 641,45		6 641,45

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
281571	Matériel roulant	193 045,53		193 045,53
281578	Amortissements autre matériel et outillage de voirie	682 884,27		682 884,27
28158	Autres installations matériel et outillage techniques	420 689,75		420 689,75
28181	Installations générales agencements et aménagements divers	6 154,07		6 154,07
28182	Matériel de transport	1 346,86		1 346,86
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	120 227,06		120 227,06
28184	Mobilier	110 248,96		110 248,96
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	657 732,83		657 732,83
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 351 221,92		4 351 221,92
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4 351 221,92		4 351 221,92
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	13 653 470,60		13 653 470,60

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Achats non stockés de fournitures non stockables - eau et assainissement	244 085,12	8 646,01	235 439,11
60612	Achats non stockés de fournitures non stockables - énergie électricité	1 092 926,80	262 710,33	830 216,47
60613	Achats non stockés de fournitures non stockables - chauffage urbain	126 695,45	29 885,16	96 810,29
60618	Autres fournitures non stockables	749 531,17	112 712,36	636 818,81
60621	Achats non stockés de combustibles	80 321,05	11 982,18	68 338,87
60622	Achats non stockés de carburants	239 687,81	47 885,84	191 801,97
60623	Achats non stockés d'alimentation	19 262,94	6 464,09	12 798,85
60624	Achats non stockés de produits de traitement	19 476,99	1 197,19	18 279,80
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	87 404,91	10 184,58	77 220,33
60631	Achats non stockés de fournitures d'entretien	42 018,65	239,83	41 778,82
60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	218 823,59	27 355,77	191 467,82
60633	Achats non stockés de fournitures de voirie	18 283,02	687,58	17 595,44
60636	Achats non stockés de vêtements de travail	95 813,10	22 108,12	73 704,98
6064	Achats non stockés de fournitures administratives	56 064,92	7 225,81	48 839,11
6065	Achats non stockés de livres disques cassettes... (bibliothèques ...)	62 773,93	7 896,07	54 877,86
6067	Achats non stockés de fournitures scolaires	119 454,43	34 828,51	84 625,92
6068	Achats non stockés d'autres matières et fournitures	371 943,18	74 148,24	297 794,94
611	Contrats prestations de services	2 300 830,99	339 965,54	1 960 865,45
6132	Services extérieurs - locations immobilières	291 781,09	36 728,63	255 052,46
6135	Services extérieurs - locations mobilières	213 940,96	76 362,30	137 578,66
614	Services extérieurs - charges locatives et de copropriété	190 168,20	16 491,92	173 676,28
61521	Services extérieurs - entretien et réparations de terrains	71 799,61	6 949,13	64 850,48
615221	Bâtiments publics	60 716,01	5 050,62	55 665,39
615231	Voieries	312 586,76	24 596,03	287 990,73

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
615232	Réseaux	8 746,34		8 746,34
61524	Services extérieurs - entretien et réparations de bois et forêts	9 592,84		9 592,84
61551	Services extérieurs - entretien et réparations sur matériel roulant	58 209,30	5 603,37	52 605,93
61558	Services extérieurs - entretien et réparations sur autres biens mobilier	51 086,26	10 464,68	40 621,58
6156	Services extérieurs - maintenance	378 658,11	103 189,61	275 468,50
6161	Multirisques	60 159,07		60 159,07
6168	Autres	71 810,74		71 810,74
617	Services extérieurs - études et recherches	1 086,99	750,00	336,99
6182	Services extérieurs - divers - documentation générale et technique	33 354,32	6 868,72	26 485,60
6184	Services extérieurs - divers - versements à des organismes de formation	225 495,73	61 251,16	164 244,57
6188	Services extérieurs - autres frais divers	190 496,44	18 448,13	172 048,31
6226	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - honoraires	343 844,85	216 665,84	127 179,01
6227	Rémunération d'intermédiaires et honoraires frais d'actes et de contentieux	101 335,02	47 824,76	53 510,26
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	127 990,68	19 336,65	108 654,03
6231	Publicité publications relations publiques - annonces et insertions	78 626,00	28 775,74	49 850,26
6232	Publicité publications relations publiques - fêtes et cérémonies	167 585,24	22 495,88	145 089,36
6236	Publicité publications relations publiques - catalogues et imprimés	97 302,85	2 652,00	94 650,85
6237	Publicité publications relations publiques - publications	128 337,85	40 070,00	88 267,85
6238	Publicité publications relations publiques - divers	44 878,16	15 452,46	29 425,70
6241	Transports - transports de biens	8 434,51	73,70	8 360,81
6247	Transports - transports collectifs	107 779,36	10 293,54	97 485,82
6248	Transports - divers	9 581,30	281,13	9 300,17
6251	Déplacements missions et réceptions - voyages et déplacements	25 605,34	600,00	25 005,34

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6257	Déplacements missions et réceptions - réceptions	3 294,18	566,62	2 727,56

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6261	Frais d'affranchissement	104 840,69	26 075,22	78 765,47
6262	Frais de télécommunications	323 903,54	22 996,52	300 907,02
627	Autres services extérieurs - services bancaires et assimilés	19 718,35	962,89	18 755,46
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	169 323,04	132 055,53	37 267,51
6283	Autres services extérieurs - frais de nettoyage des locaux	152 069,88	15 958,69	136 111,19
6284	Divers - redevances pour services rendus	15 564,19	15 400,00	164,19
62872	Remboursement de frais aux budgets annexes et aux régies municipales	101 469,00		101 469,00
62876	Remboursements de frais au fgp de rattachement	50 000,00	50 000,00	
62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	123 658,56	91 977,85	31 680,71
6288	Autres services extérieurs	223 278,59	71 594,27	151 684,32
63512	Impôts directs - taxes foncières	321 376,00	47 891,00	273 485,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	3 068,80	2 071,76	997,04
6358	Autres droits administration des impôts	4 390,00	873,00	3 517,00
637	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération autres organismes	5 303,61	3 536,73	1 766,88
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	11 037 646,41	2 265 359,29	8 772 287,12
6218	Autre personnel extérieur au service	85 774,17	42 168,64	43 605,53
6331	Versement mobilité	114 497,86		114 497,86
6332	Cotisations versées au FNAL	69 333,59		69 333,59
6336	Cotisation au centre national et au centres de gestion fonction publique territoriale	153 289,82	1 359,33	151 930,49
6338	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération autres organismes	42 801,85		42 801,85
64111	Personnel titulaire - rémunération principale	11 912 711,65	1 861,51	11 910 850,14
64112	Personnel titulaire - nbi supplément familial et indemnité de résidence	238 768,98		238 768,98
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	2 474 938,69		2 474 938,69
64131	Personnel non titulaire - rémunération	2 461 363,76		2 461 363,76

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64138	Autres indemnités	362 719,44		362 719,44
64168	Autres emplois d'insertion	6 048,64		6 048,64
64171	Apprentis rémunérations	141 640,94		141 640,94
64172	Apprentis indemnité inflation	1 300,00		1 300,00
6451	Charges securite sociale et prévoyance cotisations à l'URSSAF	2 651 363,67		2 651 363,67
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 704 834,97		3 704 834,97
6454	Charges securite sociale et prévoyance cotisations aux ASSEDIC	110 626,47		110 626,47
6455	Charges securite sociale prevoyance-Cotis. p assurance du personnel	134 094,98		134 094,98
6456	Charges securite sociale et prévoyance versement F N C du supplément familial	11 413,00		11 413,00
6458	Charges securite sociale et prévoyance cotisations autres organismes sociaux	44 520,73		44 520,73
6472	Autres charges sociales- prestations familiales directes	168,00		168,00
64731	Autres charges sociales allocations chômage versées directement	61 220,18		61 220,18
6474	Autres charges sociales- versements aux autres oeuvres sociales	131 369,35	212,00	131 157,35
6475	Autres charges sociales - médecine du travail pharmacie	57 022,92	2 571,03	54 451,89
6478	Autres charges sociales diverses	65 080,25	7 300,75	57 779,50
6488	Autres charges de personnel	255 158,40		255 158,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	25 292 062,31	55 473,26	25 236 589,05
7391172	Dégrèvement de taxe habitation sur les logements vacants	29 837,00		29 837,00
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	521 584,00		521 584,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	551 421,00		551 421,00
6512	Droits d'utilisation Informatique en nuage	16 930,94		16 930,94
6518	Autres	1 198,77	1 198,77	
6531	Indemnités des maires adjoints et conseillers	267 840,84		267 840,84
6533	Cotisations de retraite des maires adjoints et conseillers	25 521,49		25 521,49

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6534	Cotisations de sécurité sociale des maires adjoints et conseillers	40 375,82		40 375,82
6535	Frais de formation des maires adjoints et conseillers	5 590,00		5 590,00
65372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	553,87		553,87
6541	Créances admises en non-valeur	10 664,28		10 664,28
6542	Créances éteintes	7 243,65		7 243,65
65548	Autres contributions	41 615,50		41 615,50
6558	Contingents et participations obligatoires - autres contributions obligatoires	275 692,00		275 692,00
657351	Subventions fonctionnement aux organismes publics - GFP de rattachement	260 745,81	145 495,81	115 250,00
657362	Centre communal d'actions sociales (CCAS)	635 000,00		635 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	1 682 447,41	158 194,66	1 524 252,75
65888	Autres	2,28		2,28
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	3 271 422,66	304 889,24	2 966 533,42
66111	Intérêts réglés à l'échéance	677 251,37	65,75	677 185,62
66112	Intérêts - rattachement des icne	99 100,00	91 500,00	7 600,00
6618	Charges d'intérêts des autres dettes	23 197,51		23 197,51
6688	Autres	2 200,00	2 200,00	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	801 748,88	93 765,75	707 983,13
6711	Charges exceptionnelles - intérêts moratoires et pénalités sur marchés	954,55		954,55
6713	Charges exceptionnelles secours et dots	1 011,68		1 011,68
673	Charges exceptionnelles - titres annulés (sur exercices antérieurs)	55 447,16		55 447,16
67441	Aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière	950 000,00		950 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	112 296,65		112 296,65
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	1 119 710,04		1 119 710,04
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	300 000,00		300 000,00

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	Dotations aux Amortissements et aux provisions	300 000,00		300 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	42 374 011,30	2 719 487,54	39 654 523,76
675	Charges exceptionnelles - valeurs comptables des immobilisations cédées	1 240 459,28		1 240 459,28
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	10 000,00		10 000,00
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	3 100 762,64		3 100 762,64
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 351 221,92		4 351 221,92
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 351 221,92		4 351 221,92
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	46 725 233,22	2 719 487,54	44 005 745,68

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6096	Rabais - remises - ristournes obtenus sur achats d'autres approvisionnements stockés	14 191,68		14 191,68
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	263 207,64	15 978,55	247 229,09
6479	Remboursements sur autres charges sociales	31 562,40		31 562,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	308 961,72	15 978,55	292 983,17
7011	Ventes de marchandises - ventes d'eau	96 859,56	10 000,00	86 859,56
7018	Autres ventes de produits finis	3 684,61		3 684,61
7022	Ventes récoltes et produits forestiers - coupes de bois	50,00		50,00
70311	Utilisation du domaine - concession dans les cimetières (produit net)	107 122,00	1 085,00	106 037,00
70312	Utilisation du domaine - redevances funéraires	16,00		16,00
70321	Utilisation du domaine - droits stationnement et location voie publique	3 836,06		3 836,06
70323	Utilisation domaine - redevance d'occupation du domaine public communal	400 623,11	9 802,14	390 820,97
7035	Utilisation du domaine - locations de droits de chasse et de pêche	121,00		121,00
7036	Utilisation du domaine - taxes de pâturage et de tourbage	1 150,53		1 150,53
70383	Redevance de stationnement	924 775,60	172,65	924 602,95
70384	Forfait de post-stationnement	358 754,57		358 754,57
70388	Utilisation du domaine - autres redevances et recettes diverses	175,00		175,00
7062	Prestation services redevances et droits services à caractère culturel	240 017,63	15 749,59	224 268,04
70631	Redevances et droits des services à caractère sportif	11 240,50		11 240,50
70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	159 797,31	2 521,00	157 276,31
7066	Prestation services - redevances et droits services à caractère social	430 996,49	27 500,00	403 496,49
7067	Prestations services - redevances et droits services péri-scolaires et enseignement	1 109 813,58	79 425,12	1 030 388,46
70688	Prestations de services autres prestations de service	28 819,52		28 819,52

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7083	Autres produits-locations diverses (autres qu'immeubles)	4 550,86		4 550,86
70841	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes régies municipales CCAS et caisse des écoles	81 666,40	59 666,40	22 000,00

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
70846	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement	217 899,13	187 899,13	30 000,00
70848	Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	453 194,66	323 194,66	130 000,00
70872	Remboursement de frais par les budgets annexes et les régies municipales	17 120,15	14 631,69	2 488,46
70873	Autres produits - remboursement de frais par les CCAS	10 358,91	10 358,91	
70876	Autres produits remboursement frais par le GFP de rattachement	46 350,00	46 350,00	
70878	Autres produits - remboursement de frais par d'autres redevables	69 687,29	32 595,60	37 091,69
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 778 680,47	820 951,89	3 957 728,58
73111	Impôts directs locaux	22 025 433,00		22 025 433,00
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou assimilés	56 600,00		56 600,00
73211	Attribution de compensation	3 371 430,00		3 371 430,00
7323	Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques	115 732,76		115 732,76
7328	Autres fiscalités reversées	14 583,32		14 583,32
7336	Taxes services publics et domaine - droits de place	475 828,95	29 259,60	446 569,35
7338	Taxes services publics et domaine-autres taxes	201 236,02		201 236,02
7351	Taxe sur la consommation finale délectricité	717 163,84	70 000,00	647 163,84
7354	Impôts et taxes production énergétique et industrielle - surtaxe sur eaux minérales	81 568,00		81 568,00
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	3 451 930,00		3 451 930,00
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure	115 702,70	883,00	114 819,70
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	2 940 443,83		2 940 443,83
7388	Autres taxes diverses	17 165,00	17 165,00	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	33 584 817,42	117 307,60	33 467 509,82
7411	Dotation globale fonctionnement (DGF) dotation forfaitaire	3 050 859,00		3 050 859,00
74127	Dotation nationale de péréquation	91 119,00		91 119,00
744	FCTVA	12 605,86		12 605,86

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
74718	Autres participations de l'Etat	383 962,18	3 500,00	380 462,18
7473	Participations - Départements	220 205,41	55 305,41	164 900,00
74751	Participations - GFP de rattachement	51 779,96	34 048,00	17 731,96
7477	Participations - budget communautaire et fonds structurels	228 000,00	228 000,00	
7478	Participations - autres organismes	2 329 631,11	511 740,00	1 817 891,11
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière	3 552,00		3 552,00
74834	Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières	710 888,00		710 888,00
7484	Dotations de recensement	6 087,00	6 000,00	87,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	29 260,00		29 260,00
7488	Autres attributions et participations	259 797,00		259 797,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	7 377 746,52	838 593,41	6 539 153,11
751	Redevances pour concessions brevets licences marques procédés droits et valeurs similaires	19 296,00	6 000,00	13 296,00
752	Autres produits de gestion courante - revenus des immeubles	477 030,40	2 053,32	474 977,08
757	Autres produits de la gestion courante - redevances versées par les fermiers et concessionnaires	203 243,94	52 000,00	151 243,94
7588	Autres produits divers de gestion courante	133 862,26	33 301,97	100 560,29
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	833 432,60	93 355,29	740 077,31
764	Produits financiers - revenus des valeurs mobilières de placement (VMP)	119 902,90		119 902,90
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	119 902,90		119 902,90
7714	Produits exceptionnels sur opérations gestion - recouvrement sur créances non valeur	592,48		592,48
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	103 266,37		103 266,37
773	Produits exceptionnels mandats annulés (exercices antérieurs) ou atteints par déchéance quadriennale	5 149,14	1 300,77	3 848,37
775	Produits exceptionnels - produits des cessions d'immobilisations	1 231 744,00		1 231 744,00

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7788	Produits exceptionnels divers	141 674,76		141 674,76
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	1 482 426,75	1 300,77	1 481 125,98

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	48 485 968,38	1 887 487,51	46 598 480,87
7761	Différences sur réalisations (négatives) transférées en investissement	18 715,28		18 715,28
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	46 961,51		46 961,51
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 676,79		65 676,79
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	65 676,79		65 676,79
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	48 551 645,17	1 887 487,51	46 664 157,66

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		69 355 056,06						69 355 056,06		69 355 056,06
10222	FCTVA		36 291 427,60				1 781 364,32		38 072 791,92		38 072 791,92
10223	TLE		4 307 118,96						4 307 118,96		4 307 118,96
10226	Taxe d'aménagement		6 460 616,99			285 638,62	711 955,97	285 638,62	7 172 572,96		6 886 934,34
10227	Versement pour sous-densité		31 896,19						31 896,19		31 896,19
10228	Autres fonds d'investissement		175 226,21						175 226,21		175 226,21
1022	Sous Total compte 1022		47 266 285,95			285 638,62	2 493 320,29	285 638,62	49 759 606,24		49 473 967,62
10251	Dons et legs en capital		770 246,78						770 246,78		770 246,78
1025	Sous Total compte 1025		770 246,78						770 246,78		770 246,78
102	Sous Total compte 102		117 391 588,79			285 638,62	2 493 320,29	285 638,62	119 884 909,08		119 599 270,46
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		119 683 296,80			322 895,78	406 075,05	322 895,78	120 089 371,85		119 766 476,07
1069	Rep 97 excdt capit -neutr charg sur prod	322 895,78			322 895,78			322 895,78	322 895,78		0,00
106	Sous Total compte 106	322 895,78	119 683 296,80		322 895,78	322 895,78	406 075,05	645 791,56	120 412 267,63		119 766 476,07

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10	Sous Total compte 10	322 895,78	237 074 885,59		322 895,78	608 534,40	2 899 395,34	931 430,18	240 297 176,71		239 365 746,53
110	Report à nouveau solde créditeur		1 739 033,91	406 075,05	3 372 547,16			406 075,05	5 111 581,07		4 705 506,02
11	Sous Total compte 11		1 739 033,91	406 075,05	3 372 547,16			406 075,05	5 111 581,07		4 705 506,02
12	Résultat exercice excéd déficit		3 372 547,16	3 372 547,16				3 372 547,16	3 372 547,16		0,00
12	Sous Total compte 12		3 372 547,16	3 372 547,16				3 372 547,16	3 372 547,16		0,00
1311	Subv équipt transf - Etat et EPN		858 988,64				548 900,00		1 407 888,64		1 407 888,64
1312	Subv équipt transf - Région		37 871,40				7 600,00		45 471,40		45 471,40
1313	Subv équipt transf - Dépt		259 165,55						259 165,55		259 165,55
13148	Subv équip transf autres Cnes		134 565,58						134 565,58		134 565,58
1314	Sous Total compte 1314		134 565,58						134 565,58		134 565,58
1316	Subv équipt transf - autres EPL		117 000,00						117 000,00		117 000,00
1318	Subv équipt transf - autres subv		532 169,34				2 753,00		534 922,34		534 922,34
131	Sous Total compte 131		1 939 760,51				559 253,00		2 499 013,51		2 499 013,51

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1321	Etat et EPN		4 245 058,61				3 000,00	4 248 058,61			4 248 058,61
1322	Région		6 984 357,81				816 728,00	7 801 085,81			7 801 085,81
1323	Dépt		15 696 349,04					15 696 349,04			15 696 349,04
13241	Communes membres du GFP		7 500,00					7 500,00			7 500,00
1324	Sous Total compte 1324		7 500,00					7 500,00			7 500,00
13251	GFP de rattachement		2 308 938,05				309 530,80	2 618 468,85			2 618 468,85
1325	Sous Total compte 1325		2 308 938,05				309 530,80	2 618 468,85			2 618 468,85
1326	Autres EPL		1 099 138,02					1 099 138,02			1 099 138,02
1327	Budget communautaire fonds structurels		3 614 427,75				150 190,89	3 764 618,64			3 764 618,64
1328	Autres		5 718 815,87					5 718 815,87			5 718 815,87
132	Sous Total compte 132		39 674 585,15				1 279 449,69	40 954 034,84			40 954 034,84
1342	Fds afftés équipt non transf amendes pol		11 234 083,20				154 176,00	11 388 259,20			11 388 259,20
1343	Pae		1 783 607,58					1 783 607,58			1 783 607,58

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1345	Fds afftés non transf part non réal aire		1 628 303,44						1 628 303,44		1 628 303,44
1348	Autres fonds affect équipt non transf		5 859,14						5 859,14		5 859,14
134	Sous Total compte 134		14 651 853,36				154 176,00		14 806 029,36		14 806 029,36
1381	Autres subv invest non transf Etat-epn		21 082,45						21 082,45		21 082,45
1382	Autres subv invest. non transf Région		2 286,74						2 286,74		2 286,74
1388	Autres subv invest non transf autres		38 312,73						38 312,73		38 312,73
138	Sous Total compte 138		61 681,92						61 681,92		61 681,92
13911	Subv équipt transf - Etat EPN	316 954,30				22 208,80		339 163,10		339 163,10	
13912	Subv équipt transf - Région	11 538,80				1 427,40		12 966,20		12 966,20	
13913	Subv équipt transf - Dépt	158 305,21				5 122,29		163 427,50		163 427,50	
139148	Subv équipt transf - autres Cnes	67 508,72				2 691,31		70 200,03		70 200,03	
13914	Sous Total compte 13914	67 508,72				2 691,31		70 200,03		70 200,03	
13916	Subv équipt transf - autres EPL	52 650,00				5 850,00		58 500,00		58 500,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13918	Subv équipt transf autres	371 119,39				9 661,71		380 781,10		380 781,10	
1391	Sous Total compte 1391	978 076,42				46 961,51		1 025 037,93		1 025 037,93	
139	Sous Total compte 139	978 076,42				46 961,51		1 025 037,93		1 025 037,93	
13	Sous Total compte 13	978 076,42	56 327 880,94			46 961,51	1 992 878,69	1 025 037,93	58 320 759,63		57 295 721,70
15111	Prov litiges (nb)		23 938,42		300 000,00				323 938,42		323 938,42
1511	Sous Total compte 1511		23 938,42		300 000,00				323 938,42		323 938,42
151	Sous Total compte 151		23 938,42		300 000,00				323 938,42		323 938,42
15	Sous Total compte 15		23 938,42		300 000,00				323 938,42		323 938,42
1641	Emprunts en euros		36 772 807,49			3 598 947,88	4 400 000,00	3 598 947,88	41 172 807,49		37 573 859,61
164	Sous Total compte 164		36 772 807,49			3 598 947,88	4 400 000,00	3 598 947,88	41 172 807,49		37 573 859,61
165	Dép et caution reçus		57 190,07			442,41	459,93	442,41	57 650,00		57 207,59
1675	Dettes afférentes aux METP et PPP		1 028 898,63			245 480,61		245 480,61	1 028 898,63		783 418,02
167	Sous Total compte 167		1 028 898,63			245 480,61		245 480,61	1 028 898,63		783 418,02

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
16818	Autres empts - autres prêteurs		19 443,20			9 721,60		9 721,60	19 443,20		9 721,60
1681	Sous Total compte 1681		19 443,20			9 721,60		9 721,60	19 443,20		9 721,60
16884	Ints courus sur emprunts éts financiers		91 500,00	91 500,00	99 100,00			91 500,00	190 600,00		99 100,00
1688	Sous Total compte 1688		91 500,00	91 500,00	99 100,00			91 500,00	190 600,00		99 100,00
168	Sous Total compte 168		110 943,20	91 500,00	99 100,00	9 721,60		101 221,60	210 043,20		108 821,60
16	Sous Total compte 16		37 969 839,39	91 500,00	99 100,00	3 854 592,50	4 400 459,93	3 946 092,50	42 469 399,32		38 523 306,82
181	Cpte liaison : affectation	3 114 915,46						3 114 915,46		3 114 915,46	
18	Sous Total compte 18	3 114 915,46						3 114 915,46		3 114 915,46	
192	Plus ou moins-values cessions immo		11 209 916,93			18 715,28	10 000,00	18 715,28	11 219 916,93		11 201 201,65
193	Autres neutralisations et régularisation	2 039 255,27						2 039 255,27		2 039 255,27	
19	Sous Total compte 19	2 039 255,27	11 209 916,93			18 715,28	10 000,00	2 057 970,55	11 219 916,93		9 161 946,38
	Total classe 1	6 455 142,93	347 718 042,34	3 870 122,21	4 094 542,94	4 528 803,69	9 302 733,96	14 854 068,83	361 115 319,24	6 179 208,66	352 440 459,07
2031	Frais d'études	1 466 986,16				465 313,62	340,00	1 932 299,78	340,00	1 931 959,78	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2033	Frais d'insertion	17 401,44				3 564,00		20 965,44		20 965,44	
203	Sous Total compte 203	1 484 387,60				468 877,62	340,00	1 953 265,22	340,00	1 952 925,22	
204112	Bâtiments et installations	2 032 610,74						2 032 610,74		2 032 610,74	
20411	Sous Total compte 20411	2 032 610,74						2 032 610,74		2 032 610,74	
2041412	Bâtiments et installations	146 400,00						146 400,00		146 400,00	
204141	Sous Total compte 204141	146 400,00						146 400,00		146 400,00	
20414	Sous Total compte 20414	146 400,00						146 400,00		146 400,00	
2041512	Bâtiments et installations	1 737 519,69				1 073 870,00		2 811 389,69		2 811 389,69	
204151	Sous Total compte 204151	1 737 519,69				1 073 870,00		2 811 389,69		2 811 389,69	
2041582	Bâtiments et installations	23 008,47						23 008,47		23 008,47	
204158	Sous Total compte 204158	23 008,47						23 008,47		23 008,47	
20415	Sous Total compte 20415	1 760 528,16				1 073 870,00		2 834 398,16		2 834 398,16	
204172	Bâtiments et installations	103 500,00						103 500,00		103 500,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
20417	Sous Total compte 20417	103 500,00						103 500,00		103 500,00	
204182	Bâtiments et installations	9 341 881,09						9 341 881,09		9 341 881,09	
20418	Sous Total compte 20418	9 341 881,09						9 341 881,09		9 341 881,09	
2041	Sous Total compte 2041	13 384 919,99				1 073 870,00		14 458 789,99		14 458 789,99	
20421	Biens mobiliers, matériel et études	632 001,79						632 001,79		632 001,79	
20422	Bâtiments et installations	1 373 317,00				95 121,00		1 468 438,00		1 468 438,00	
2042	Sous Total compte 2042	2 005 318,79				95 121,00		2 100 439,79		2 100 439,79	
204412	Bâtiments et installations	583 934,56						583 934,56		583 934,56	
20441	Sous Total compte 20441	583 934,56						583 934,56		583 934,56	
204422	Bâtiments et installations	294 254,66						294 254,66		294 254,66	
204423	Projet d'infrastructure d'intérêt natio	101 350,52						101 350,52		101 350,52	
20442	Sous Total compte 20442	395 605,18						395 605,18		395 605,18	
2044	Sous Total compte 2044	979 539,74						979 539,74		979 539,74	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
204	Sous Total compte 204	16 369 778,52				1 168 991,00		17 538 769,52		17 538 769,52	
2051	Concessions et droits similaires	1 841 664,93				110 479,08	2 103,96	1 952 144,01	2 103,96	1 950 040,05	
205	Sous Total compte 205	1 841 664,93				110 479,08	2 103,96	1 952 144,01	2 103,96	1 950 040,05	
2088	Autres immobilisations incorporelles	159 126,95						159 126,95		159 126,95	
208	Sous Total compte 208	159 126,95						159 126,95		159 126,95	
20	Sous Total compte 20	19 854 958,00				1 748 347,70	2 443,96	21 603 305,70	2 443,96	21 600 861,74	
2111	Terrains nus	99 906,17				3 587,00		103 493,17		103 493,17	
2112	Terrains de voirie	2 672 030,33				7 850,00	5 244,00	2 679 880,33	5 244,00	2 674 636,33	
2113	Terr aménagés autres que voirie	3 010 839,03						3 010 839,03		3 010 839,03	
2115	Terrains bâtis	165 795,70						165 795,70		165 795,70	
2116	Cimetières	57 737,20						57 737,20		57 737,20	
2117	Bois et forêts	91 374,22						91 374,22		91 374,22	
2118	Autres terrains	3 326 921,06						3 326 921,06		3 326 921,06	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
211	Sous Total compte 211	9 424 603,71				11 437,00	5 244,00	9 436 040,71	5 244,00	9 430 796,71	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	673 209,51				4 841,32		678 050,83		678 050,83	
2128	Autres agencet et aménagt terrains	8 904 045,78				1 187 074,50		10 091 120,28		10 091 120,28	
212	Sous Total compte 212	9 577 255,29				1 191 915,82		10 769 171,11		10 769 171,11	
21311	Hôtel de ville	1 949 599,18						1 949 599,18		1 949 599,18	
21312	Batiments scolaires	40 620 444,60						40 620 444,60		40 620 444,60	
21316	Construct-batiments publics-equipet cimet	951 641,13				44 684,18		996 325,31		996 325,31	
21318	Autres batiments publics	56 001 038,06				108 350,70	1 214 257,82	56 109 388,76	1 214 257,82	54 895 130,94	
2131	Sous Total compte 2131	99 522 722,97				153 034,88	1 214 257,82	99 675 757,85	1 214 257,82	98 461 500,03	
2132	Immeubles de rapport	2 162 406,42						2 162 406,42		2 162 406,42	
2135	Instal gales agencet amégts const	43 850 613,06				601 174,37	2 556,00	44 451 787,43	2 556,00	44 449 231,43	
2138	Autres constructions	4 058 090,01						4 058 090,01		4 058 090,01	
213	Sous Total compte 213	149 593 832,46				754 209,25	1 216 813,82	150 348 041,71	1 216 813,82	149 131 227,89	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2141	Construct sur sol autrui bats publics	141 559,10						141 559,10		141 559,10	
2145	Const sol autrui instal agencé amégat	3 263 971,95				14 178,00		3 278 149,95		3 278 149,95	
2148	Construct sol autrui - autres constructs	552 923,65						552 923,65		552 923,65	
214	Sous Total compte 214	3 958 454,70				14 178,00		3 972 632,70		3 972 632,70	
2151	Réseaux de voirie	50 153 069,47				48 551,22		50 201 620,69		50 201 620,69	
2152	Installations de voirie	44 294 955,21				693 285,21		44 988 240,42		44 988 240,42	
21533	Réseaux cablés	11 924,15						11 924,15		11 924,15	
21534	Réseaux électrification	4 290 314,00				4 553,47		4 294 867,47		4 294 867,47	
21538	Autres réseaux	13 463 950,61				196 630,31		13 660 580,92		13 660 580,92	
2153	Sous Total compte 2153	17 766 188,76				201 183,78		17 967 372,54		17 967 372,54	
21568	Autre mat outil incendie déf civ	250 208,76				5 345,82		255 554,58		255 554,58	
2156	Sous Total compte 2156	250 208,76				5 345,82		255 554,58		255 554,58	
21571	Mat outil voirie mat roulant	3 082 693,95			8 157,87	293 810,71	19 035,06	3 376 504,66	27 192,93	3 349 311,73	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21578	Autre mat et outillage de voirie	7 782 652,18				149 184,12		7 931 836,30		7 931 836,30	
2157	Sous Total compte 2157	10 865 346,13			8 157,87	442 994,83	19 035,06	11 308 340,96	27 192,93	11 281 148,03	
2158	Autres instal mat outil tech	9 568 542,33				181 809,55	1 922,40	9 750 351,88	1 922,40	9 748 429,48	
215	Sous Total compte 215	132 898 310,66			8 157,87	1 573 170,41	20 957,46	134 471 481,07	29 115,33	134 442 365,74	
2161	Oeuvres et objets d'art	653 492,67				22 998,00		676 490,67		676 490,67	
2162	Fonds anciens des bibliothèques musées	1 794,92				934,99		2 729,91		2 729,91	
2168	Autres collections et oeuvres d'art	158 597,51				6 378,64		164 976,15		164 976,15	
216	Sous Total compte 216	813 885,10				30 311,63		844 196,73		844 196,73	
21745	Const sol autrui instal agencat amégat	2 904,52						2 904,52		2 904,52	
2174	Sous Total compte 2174	2 904,52						2 904,52		2 904,52	
217	Sous Total compte 217	2 904,52						2 904,52		2 904,52	
2181	Instal gales agencat amngts divers	93 406,71						93 406,71		93 406,71	
2182	Mat de transport	2 516 053,35						2 516 053,35		2 516 053,35	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2183	Mat bureau mat informatique	5 312 874,45				337 422,35		5 650 296,80		5 650 296,80	
2184	Mobilier	1 728 212,78				118 668,47		1 846 881,25		1 846 881,25	
2188	Autres immobilisations corporelles	15 926 279,14				517 099,05	4 604,11	16 443 378,19	4 604,11	16 438 774,08	
218	Sous Total compte 218	25 576 826,43				973 189,87	4 604,11	26 550 016,30	4 604,11	26 545 412,19	
21	Sous Total compte 21	331 846 072,87			8 157,87	4 548 411,98	1 247 619,39	336 394 484,85	1 255 777,26	335 138 707,59	
2245	Const sol autrui instal agencat amégat	14 059,86						14 059,86		14 059,86	
224	Sous Total compte 224	14 059,86						14 059,86		14 059,86	
22	Sous Total compte 22	14 059,86						14 059,86		14 059,86	
2312	Agencements et aménagements de terrains	14 228,00				593 263,62		607 491,62		607 491,62	
2315	Instal mat outil techn	2 063 542,37				120 346,10		2 183 888,47		2 183 888,47	
231	Sous Total compte 231	2 077 770,37				713 609,72		2 791 380,09		2 791 380,09	
237	Avances acptes vers cdes immob incorpo	30 426,25						30 426,25		30 426,25	
238	Avances acptes vers sur immob corpo	3 837 417,05						3 837 417,05		3 837 417,05	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
23	Sous Total compte 23	5 945 613,67				713 609,72		6 659 223,39		6 659 223,39	
2423	Immob mises à dispo EPCI	34 424 954,54						34 424 954,54		34 424 954,54	
242	Sous Total compte 242	34 424 954,54						34 424 954,54		34 424 954,54	
2492	Mises à dispo transf compétences		20 291 440,56						20 291 440,56		20 291 440,56
249	Sous Total compte 249		20 291 440,56						20 291 440,56		20 291 440,56
24	Sous Total compte 24	34 424 954,54	20 291 440,56					34 424 954,54	20 291 440,56	14 133 513,98	
261	Titres de participation	358 781,10						358 781,10		358 781,10	
266	Autres formes de participation	1 090 480,61						1 090 480,61		1 090 480,61	
26	Sous Total compte 26	1 449 261,71						1 449 261,71		1 449 261,71	
271	Titres immob : droit propriété	113,57						113,57		113,57	
275	Dépôts et cautionnements versés	8 802,00						8 802,00		8 802,00	
2762	Créances transf droits déduction TVA	259,66						259,66		259,66	
27632	Créances sur Régions	60 000,00						60 000,00		60 000,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
27638	Créances sur autres etab pub	302 836,44				245 474,58		548 311,02		548 311,02	
2763	Sous Total compte 2763	362 836,44				245 474,58		608 311,02		608 311,02	
2764	Créances particul et aut pers droit priv	38 312,72						38 312,72		38 312,72	
276	Sous Total compte 276	401 408,82				245 474,58		646 883,40		646 883,40	
27	Sous Total compte 27	410 324,39				245 474,58		655 798,97		655 798,97	
28031	Amort frais études		90 784,63				36 350,55		127 135,18		127 135,18
28033	Amort frais d'insertion		233,88				107,73		341,61		341,61
2803	Sous Total compte 2803		91 018,51				36 458,28		127 476,79		127 476,79
2804112	Bâtiments et installations		1 972 723,47				36 955,76		2 009 679,23		2 009 679,23
280411	Sous Total compte 280411		1 972 723,47				36 955,76		2 009 679,23		2 009 679,23
2804141	Bâtiments et installations		9 760,00				4 880,00		14 640,00		14 640,00
2804141	Sous Total compte 2804141		9 760,00				4 880,00		14 640,00		14 640,00
280414	Sous Total compte 280414		9 760,00				4 880,00		14 640,00		14 640,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804151	Bâtiments et installations		1 121 763,31				115 834,66		1 237 597,97		1 237 597,97
2804151	Sous Total compte 2804151		1 121 763,31				115 834,66		1 237 597,97		1 237 597,97
280415	Sous Total compte 280415		1 121 763,31				115 834,66		1 237 597,97		1 237 597,97
2804172	Bâtiments et installations		82 800,00				6 900,00		89 700,00		89 700,00
280417	Sous Total compte 280417		82 800,00				6 900,00		89 700,00		89 700,00
2804182	Bâtiments et installations		4 690 878,15				469 957,09		5 160 835,24		5 160 835,24
280418	Sous Total compte 280418		4 690 878,15				469 957,09		5 160 835,24		5 160 835,24
28041	Sous Total compte 28041		7 877 924,93				634 527,51		8 512 452,44		8 512 452,44
280421	Biens mobiliers, matériel et études		632 001,79						632 001,79		632 001,79
280422	Bâtiments et installations		880 379,68				31 368,00		911 747,68		911 747,68
28042	Sous Total compte 28042		1 512 381,47				31 368,00		1 543 749,47		1 543 749,47
2804412	Bâtiments et installations		493 031,27				38 471,83		531 503,10		531 503,10
280441	Sous Total compte 280441		493 031,27				38 471,83		531 503,10		531 503,10

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28044	Sous Total compte 28044		493 031,27				38 471,83		531 503,10		531 503,10
2804	Sous Total compte 2804		9 883 337,67				704 367,34		10 587 705,01		10 587 705,01
28051	Concessions et droits similaires		1 471 782,06				132 275,68		1 604 057,74		1 604 057,74
2805	Sous Total compte 2805		1 471 782,06				132 275,68		1 604 057,74		1 604 057,74
28088	Autres immobilisations incorporelles		76 297,40				336,00		76 633,40		76 633,40
2808	Sous Total compte 2808		76 297,40				336,00		76 633,40		76 633,40
280	Sous Total compte 280		11 522 435,64				873 437,30		12 395 872,94		12 395 872,94
28121	Amort plantations d'arbres et d'arbustes		258 494,41				15 904,32		274 398,73		274 398,73
28128	Amort autres agencet amégat terr		86 464,48				2 008,29		88 472,77		88 472,77
2812	Sous Total compte 2812		344 958,89				17 912,61		362 871,50		362 871,50
28132	Immeubles de rapport		52 595,01				2 286,74		54 881,75		54 881,75
28135	Amort instal gales agencet amégat constru		3 033 436,19						3 033 436,19		3 033 436,19
28138	Amort autres constructions		9 544,36				320,55		9 864,91		9 864,91

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2813	Sous Total compte 2813		3 095 575,56				2 607,29		3 098 182,85		3 098 182,85
28151	Réseaux de voirie		566 012,10						566 012,10		566 012,10
28152	Installations de voirie		20 099,26				66,90		20 166,16		20 166,16
281538	Autres réseaux		149 889,50				7 767,76		157 657,26		157 657,26
28153	Sous Total compte 28153		149 889,50				7 767,76		157 657,26		157 657,26
281568	Amort aut matér outil incend déf civile		47 096,56				6 641,45		53 738,01		53 738,01
28156	Sous Total compte 28156		47 096,56				6 641,45		53 738,01		53 738,01
281571	Mat roulant		1 778 817,14	8 157,87			193 045,53	8 157,87	1 971 862,67		1 963 704,80
281578	Amort autre mat outillage de voirie		3 194 096,65				682 884,27		3 876 980,92		3 876 980,92
28157	Sous Total compte 28157		4 972 913,79	8 157,87			875 929,80	8 157,87	5 848 843,59		5 840 685,72
28158	Autres instal mat outil tech		3 730 716,73				420 689,75		4 151 406,48		4 151 406,48
2815	Sous Total compte 2815		9 486 727,94	8 157,87			1 311 095,66	8 157,87	10 797 823,60		10 789 665,73
281745	Const sur sol autr instal gale agct amgt		2 904,52						2 904,52		2 904,52

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28174	Sous Total compte 28174		2 904,52						2 904,52		2 904,52
2817	Sous Total compte 2817		2 904,52						2 904,52		2 904,52
28181	Instal gales agencé amngts divers		28 371,41				6 154,07		34 525,48		34 525,48
28182	Mat de transport		258 402,07				1 346,86		259 748,93		259 748,93
28183	Mat bureau mat informatique		2 672 071,34				120 227,06		2 792 298,40		2 792 298,40
28184	Mobilier		1 047 368,36				110 248,96		1 157 617,32		1 157 617,32
28188	Amort autres immobilisations corporelles		6 390 629,21				657 732,83		7 048 362,04		7 048 362,04
2818	Sous Total compte 2818		10 396 842,39				895 709,78		11 292 552,17		11 292 552,17
281	Sous Total compte 281		23 327 009,30	8 157,87			2 227 325,34	8 157,87	25 554 334,64		25 546 176,77
28	Sous Total compte 28		34 849 444,94	8 157,87			3 100 762,64	8 157,87	37 950 207,58		37 942 049,71
	Total classe 2	393 945 245,04	55 140 885,50	8 157,87	8 157,87	7 255 843,98	4 350 825,99	401 209 246,89	59 499 869,36	399 942 867,80	58 233 490,27
4011	Fournisseurs		92 585,28	8 269 814,42	8 443 812,37			8 269 814,42	8 536 397,65		266 583,23
40171	Fournisseurs - retenues de garantie		88,57	88,57	1 314,08			88,57	1 402,65		1 314,08

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4017	Sous Total compte 4017		88,57	88,57	1 314,08			88,57	1 402,65		1 314,08
401	Sous Total compte 401		92 673,85	8 269 902,99	8 445 126,45			8 269 902,99	8 537 800,30		267 897,31
4041	Fournis immob		161 482,81	6 203 879,56	6 198 654,27			6 203 879,56	6 360 137,08		156 257,52
40471	Fournis immob - retenues de garantie		107 761,53	60 845,19	12 140,85			60 845,19	119 902,38		59 057,19
40473	Fournis immob pénal retard exéc marchés		2 800,00	2 800,00				2 800,00	2 800,00		0,00
4047	Sous Total compte 4047		110 561,53	63 645,19	12 140,85			63 645,19	122 702,38		59 057,19
404	Sous Total compte 404		272 044,34	6 267 524,75	6 210 795,12			6 267 524,75	6 482 839,46		215 314,71
408	Fournis factures non parvenues		2 151 976,16	2 151 976,16	2 170 693,86			2 151 976,16	4 322 670,02		2 170 693,86
40971	Fournis autres avoirs amiable			661,00	661,00			661,00	661,00		0,00
4097	Sous Total compte 4097			661,00	661,00			661,00	661,00		0,00
409	Sous Total compte 409			661,00	661,00			661,00	661,00		0,00
40	Sous Total compte 40		2 516 694,35	16 690 064,90	16 827 276,43			16 690 064,90	19 343 970,78		2 653 905,88
4111	Redevables - amiable	756 153,14		1 450 614,72	1 626 610,45			2 206 767,86	1 626 610,45	580 157,41	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4116	Redevables - contentieux	26 122,13		69 372,72	43 412,43			95 494,85	43 412,43	52 082,42	
411	Sous Total compte 411	782 275,27		1 519 987,44	1 670 022,88			2 302 262,71	1 670 022,88	632 239,83	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	177 771,53		489 538,04	503 351,16			667 309,57	503 351,16	163 958,41	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux	17 105,62		38 487,31	51 852,93			55 592,93	51 852,93	3 740,00	
414	Sous Total compte 414	194 877,15		528 025,35	555 204,09			722 902,50	555 204,09	167 698,41	
4181	Redevables produits non encore facturés	274 038,31		961 570,94	274 038,31			1 235 609,25	274 038,31	961 570,94	
418	Sous Total compte 418	274 038,31		961 570,94	274 038,31			1 235 609,25	274 038,31	961 570,94	
41	Sous Total compte 41	1 251 190,73		3 009 583,73	2 499 265,28			4 260 774,46	2 499 265,28	1 761 509,18	
421	Personnel - rémunérations dues		9,70	13 903 028,23	13 903 018,53			13 903 028,23	13 903 028,23		0,00
425	Personnel - avances et acomptes			499,05	499,05			499,05	499,05		0,00
427	Personnel - oppositions			51 264,66	51 264,66			51 264,66	51 264,66		0,00
4286	Personnel - autres charges à payer		1 775,34	1 775,34				1 775,34	1 775,34		0,00
4287	Personnel - produits à recevoir			15 978,55				15 978,55		15 978,55	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
428	Sous Total compte 428		1 775,34	17 753,89				17 753,89	1 775,34	15 978,55	
42	Sous Total compte 42		1 785,04	13 972 545,83	13 954 782,24			13 972 545,83	13 956 567,28	15 978,55	
431	Sécurité sociale			6 190 717,54	6 190 717,54			6 190 717,54	6 190 717,54		0,00
437	Autres organismes sociaux			4 758 419,50	4 758 419,50			4 758 419,50	4 758 419,50		0,00
4386	Organismes soc - autres charges à payer		212,00	212,00	2 214,12			212,00	2 426,12		2 214,12
438	Sous Total compte 438		212,00	212,00	2 214,12			212,00	2 426,12		2 214,12
43	Sous Total compte 43		212,00	10 949 349,04	10 951 351,16			10 949 349,04	10 951 563,16		2 214,12
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	7 500,00		301 736,21	14 705,41			309 236,21	14 705,41	294 530,80	
441	Sous Total compte 441	7 500,00		301 736,21	14 705,41			309 236,21	14 705,41	294 530,80	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			401 134,57	401 134,57			401 134,57	401 134,57		0,00
442	Sous Total compte 442			401 134,57	401 134,57			401 134,57	401 134,57		0,00
44311	Opér particul avec Etat dépenses			410 743,13	410 743,13			410 743,13	410 743,13		0,00
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable	28 629,00			28 629,00			28 629,00	28 629,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4431	Sous Total compte 4431	28 629,00		410 743,13	439 372,13			439 372,13	439 372,13		0,00
44351	Opér particul grp dépenses			1 322 646,70	1 357 896,70			1 322 646,70	1 357 896,70		35 250,00
44356	Opér particul grp recettes contentieux	5 506,40						5 506,40		5 506,40	
4435	Sous Total compte 4435	5 506,40		1 322 646,70	1 357 896,70			1 328 153,10	1 357 896,70		29 743,60
44361	Opér part av Etat caisse écoles dépenses			275 692,00	275 692,00			275 692,00	275 692,00		0,00
4436	Sous Total compte 4436			275 692,00	275 692,00			275 692,00	275 692,00		0,00
44371	Opér part av Etat col pub ccas dépenses			643 765,95	643 765,95			643 765,95	643 765,95		0,00
4437	Sous Total compte 4437			643 765,95	643 765,95			643 765,95	643 765,95		0,00
44381	Aut serv organ pub - dépenses			880 505,20	1 304 085,90			880 505,20	1 304 085,90		423 580,70
44382	Aut serv organ pub - recette amiable			2 488,46	2 488,46			2 488,46	2 488,46		0,00
4438	Sous Total compte 4438			882 993,66	1 306 574,36			882 993,66	1 306 574,36		423 580,70
443	Sous Total compte 443	34 135,40		3 535 841,44	4 023 301,14			3 569 976,84	4 023 301,14		453 324,30
44551	Etat - TVA à décaisser		867,00	36 414,00	35 812,00			36 414,00	36 679,00		265,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4455	Sous Total compte 4455		867,00	36 414,00	35 812,00			36 414,00	36 679,00		265,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations			2 671,26	2 671,26			2 671,26	2 671,26		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services			5 810,29	5 810,29			5 810,29	5 810,29		0,00
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	1 161,00		9 988,00	10 063,00			11 149,00	10 063,00	1 086,00	
4456	Sous Total compte 4456	1 161,00		18 469,55	18 544,55			19 630,55	18 544,55	1 086,00	
44571	Etat - TVA collectée		1,70	41 049,20	46 207,50			41 049,20	46 209,20		5 160,00
4457	Sous Total compte 4457		1,70	41 049,20	46 207,50			41 049,20	46 209,20		5 160,00
445	Sous Total compte 445	1 161,00	868,70	95 932,75	100 564,05			97 093,75	101 432,75		4 339,00
447	Autres impôts taxes verSEMents assimilés			134 578,20	158 562,96			134 578,20	158 562,96		23 984,76
4486	Autres charges à payer		326 199,58	326 199,58	81 820,00			326 199,58	408 019,58		81 820,00
4487	Produits à recevoir	1 479 988,79		664 782,73	1 479 988,79			2 144 771,52	1 479 988,79	664 782,73	
448	Sous Total compte 448	1 479 988,79	326 199,58	990 982,31	1 561 808,79			2 470 971,10	1 888 008,37	582 962,73	
44	Sous Total compte 44	1 522 785,19	327 068,28	5 460 205,48	6 260 076,92			6 982 990,67	6 587 145,20	395 845,47	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
451001	Cpte rattaché avec à subdiv par budg ann		883 822,86	638 135,51	684 798,46			638 135,51	1 568 621,32		930 485,81
451	Sous Total compte 451		883 822,86	638 135,51	684 798,46			638 135,51	1 568 621,32		930 485,81
45413	Trvx effectués office pc tiers dépenses	3 493,20						3 493,20		3 493,20	
45415	Trvx effectués office pc tiers dépenses					109 440,00		109 440,00		109 440,00	
4541	Sous Total compte 4541	3 493,20				109 440,00		112 933,20		112 933,20	
45423	Trvx effectués office pc tiers recettes		2 400,00						2 400,00		2 400,00
45425	Trvx effectués office pc tiers recettes						2 640,00		2 640,00		2 640,00
4542	Sous Total compte 4542		2 400,00				2 640,00		5 040,00		5 040,00
454	Sous Total compte 454	3 493,20	2 400,00			109 440,00	2 640,00	112 933,20	5 040,00	107 893,20	
45	Sous Total compte 45	3 493,20	886 222,86	638 135,51	684 798,46	109 440,00	2 640,00	751 068,71	1 573 661,32		822 592,61
4621	Créances cess immob - amiable			1 231 744,00	1 231 744,00			1 231 744,00	1 231 744,00		0,00
462	Sous Total compte 462			1 231 744,00	1 231 744,00			1 231 744,00	1 231 744,00		0,00
4648	Autres encaissement pour compte de tiers			2 180,00	4 280,00			2 180,00	4 280,00		2 100,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
464	Sous Total compte 464			2 180,00	4 280,00			2 180,00	4 280,00		2 100,00
466	Excédit de verSEMENT		137,15	77 933,29	77 830,04			77 933,29	77 967,19		33,90
46711	Autres comptes créditeurs		69 488,80	2 213 316,88	2 143 828,08			2 213 316,88	2 213 316,88		0,00
4671	Sous Total compte 4671		69 488,80	2 213 316,88	2 143 828,08			2 213 316,88	2 213 316,88		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable	223 784,61		760 743,47	856 648,58			984 528,08	856 648,58	127 879,50	
46726	Débiteurs divers - contentieux	32 573,61		22 313,10	34 220,54			54 886,71	34 220,54	20 666,17	
4672	Sous Total compte 4672	256 358,22		783 056,57	890 869,12			1 039 414,79	890 869,12	148 545,67	
467	Sous Total compte 467	256 358,22	69 488,80	2 996 373,45	3 034 697,20			3 252 731,67	3 104 186,00	148 545,67	
4686	Divers - charges à payer		14 020,67	14 020,67	158 594,66			14 020,67	172 615,33		158 594,66
4687	Divers - produits à recevoir	58 000,00			58 000,00			58 000,00	58 000,00		0,00
468	Sous Total compte 468	58 000,00	14 020,67	14 020,67	216 594,66			72 020,67	230 615,33		158 594,66
46	Sous Total compte 46	314 358,22	83 646,62	4 322 251,41	4 565 145,90			4 636 609,63	4 648 792,52		12 182,89
4711	Verst des régisseurs	26 760,05		3 687 836,24	3 597 221,84			3 714 596,29	3 597 221,84	117 374,45	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4712	Viremts réimputés			58 563,60	58 583,96			58 563,60	58 583,96		20,36
47131	Raet : verst contrib directes			22 192 230,00	22 192 230,00			22 192 230,00	22 192 230,00		0,00
47132	Raet : verst dgf			2 375 679,00	2 375 679,00			2 375 679,00	2 375 679,00		0,00
47133	Raet : fonds d'emprunt			4 400 000,00	4 400 000,00			4 400 000,00	4 400 000,00		0,00
47134	Raet : subv			3 392 430,00	3 392 430,00			3 392 430,00	3 392 430,00		0,00
47138	Raet : autres		730,38	18 162 185,23	18 492 248,04			18 162 185,23	18 492 978,42		330 793,19
4713	Sous Total compte 4713		730,38	50 522 524,23	50 852 587,04			50 522 524,23	50 853 317,42		330 793,19
471411	Excédent à réimputer - pers physiques			3 691,39	3 691,39			3 691,39	3 691,39		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			260 846,21	278 011,21			260 846,21	278 011,21		17 165,00
47141	Sous Total compte 47141			264 537,60	281 702,60			264 537,60	281 702,60		17 165,00
47143	Flux d'encaissements à réimputer			203,40	203,40			203,40	203,40		0,00
4714	Sous Total compte 4714			264 741,00	281 906,00			264 741,00	281 906,00		17 165,00
47171	Recettes relevé BDF - Hors Héra			23 393,35	23 393,35			23 393,35	23 393,35		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4717	Sous Total compte 4717			23 393,35	23 393,35			23 393,35	23 393,35		0,00
4718	Autres recettes à régulariser		106,91	83 092,19	82 985,28			83 092,19	83 092,19		0,00
471	Sous Total compte 471	26 760,05	837,29	54 640 150,61	54 896 677,47			54 666 910,66	54 897 514,76		230 604,10
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts	12 500,61		4 197 743,27	4 204 860,14			4 210 243,88	4 204 860,14	5 383,74	
47218	Autres dépenses			635 737,87	635 737,87			635 737,87	635 737,87		0,00
4721	Sous Total compte 4721	12 500,61		4 833 481,14	4 840 598,01			4 845 981,75	4 840 598,01	5 383,74	
4722	Commissions bancaires en instance de mdt			39,25	39,25			39,25	39,25		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	8 072,96		2 047 081,04	2 044 731,97			2 055 154,00	2 044 731,97	10 422,03	
472	Sous Total compte 472	20 573,57		6 880 601,43	6 885 369,23			6 901 175,00	6 885 369,23	15 805,77	
4751	Redevables sur rôle			300 100,31	300 100,31			300 100,31	300 100,31		0,00
4757	Produits sur rôle			300 100,31	300 100,31			300 100,31	300 100,31		0,00
475	Sous Total compte 475			600 200,62	600 200,62			600 200,62	600 200,62		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		1,59	7,01	5,42			7,01	7,01		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
478	Sous Total compte 478		1,59	7,01	5,42			7,01	7,01		0,00
47	Sous Total compte 47	47 333,62	838,88	62 120 959,67	62 382 252,74			62 168 293,29	62 383 091,62		214 798,33
4911	Prov dépréciat comptes redevables (nb)		150 000,00						150 000,00		150 000,00
491	Sous Total compte 491		150 000,00						150 000,00		150 000,00
49	Sous Total compte 49		150 000,00						150 000,00		150 000,00
	Total classe 4	3 139 160,96	3 966 468,03	117 163 095,57	118 124 949,13	109 440,00	2 640,00	120 411 696,53	122 094 057,16	3 138 052,75	4 820 413,38
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			14 338,25	14 338,25			14 338,25	14 338,25		0,00
51172	Chèques impayés			1 809,68	1 809,68			1 809,68	1 809,68		0,00
5117	Sous Total compte 5117			1 809,68	1 809,68			1 809,68	1 809,68		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement			5 174,46	5 174,46			5 174,46	5 174,46		0,00
511	Sous Total compte 511			21 322,39	21 322,39			21 322,39	21 322,39		0,00
515	Compte au trésor	3 281 911,21		55 874 741,57	50 267 224,24			59 156 652,78	50 267 224,24	8 889 428,54	
51	Sous Total compte 51	3 281 911,21		55 896 063,96	50 288 546,63			59 177 975,17	50 288 546,63	8 889 428,54	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	727,93		165,20	191,18			893,13	191,18	701,95	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	2 515,00						2 515,00		2 515,00	
541	Sous Total compte 541	3 242,93		165,20	191,18			3 408,13	191,18	3 216,95	
54	Sous Total compte 54	3 242,93		165,20	191,18			3 408,13	191,18	3 216,95	
580	Opérations d'ordre budgétaires			4 416 898,71	4 416 898,71			4 416 898,71	4 416 898,71		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt	692,80		415 665,15	416 357,95			416 357,95	416 357,95		0,00
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			593 821,43	593 821,43			593 821,43	593 821,43		0,00
5872	Compte pivot - admission en non valeur			10 342,49	10 342,49			10 342,49	10 342,49		0,00
587	Sous Total compte 587			10 342,49	10 342,49			10 342,49	10 342,49		0,00
588	Autres virements internes			669 006,51	669 006,51			669 006,51	669 006,51		0,00
58	Sous Total compte 58	692,80		6 105 734,29	6 106 427,09			6 106 427,09	6 106 427,09		0,00
	Total classe 5	3 285 846,94		62 001 963,45	56 395 164,90			65 287 810,39	56 395 164,90	8 892 645,49	
60611	Achts non stkés fournis eau-assainist					244 085,12	8 646,01	244 085,12	8 646,01	235 439,11	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					1 092 926,80	262 710,33	1 092 926,80	262 710,33	830 216,47	
60613	Achts non stkés fournit chauf urbain					126 695,45	29 885,16	126 695,45	29 885,16	96 810,29	
60618	Autres fournitures non stockables					749 531,17	112 712,36	749 531,17	112 712,36	636 818,81	
6061	Sous Total compte 6061					2 213 238,54	413 953,86	2 213 238,54	413 953,86	1 799 284,68	
60621	Achts non stkés combustibles					80 321,05	11 982,18	80 321,05	11 982,18	68 338,87	
60622	Achts non stkés carburants					239 687,81	47 885,84	239 687,81	47 885,84	191 801,97	
60623	Achts non stkés d'aliment					19 262,94	6 464,09	19 262,94	6 464,09	12 798,85	
60624	Achts non stkés produits traitement					19 476,99	1 197,19	19 476,99	1 197,19	18 279,80	
60628	Achts autres fournit non stkées					87 404,91	10 184,58	87 404,91	10 184,58	77 220,33	
6062	Sous Total compte 6062					446 153,70	77 713,88	446 153,70	77 713,88	368 439,82	
60631	Achts non stkés fournit entretien					42 018,65	239,83	42 018,65	239,83	41 778,82	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					218 823,59	27 355,77	218 823,59	27 355,77	191 467,82	
60633	Achts non stkés fournit voirie					18 283,02	687,58	18 283,02	687,58	17 595,44	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60636	Achts non stkés vêtements travail					95 813,10	22 108,12	95 813,10	22 108,12	73 704,98	
6063	Sous Total compte 6063					374 938,36	50 391,30	374 938,36	50 391,30	324 547,06	
6064	Achts non stkés fourniture admin					56 064,92	7 225,81	56 064,92	7 225,81	48 839,11	
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes					62 773,93	7 896,07	62 773,93	7 896,07	54 877,86	
6067	Achts non stkés fourniture scolaires					119 454,43	34 828,51	119 454,43	34 828,51	84 625,92	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					371 943,18	74 148,24	371 943,18	74 148,24	297 794,94	
606	Sous Total compte 606					3 644 567,06	666 157,67	3 644 567,06	666 157,67	2 978 409,39	
6096	Rrro sur achats autres approv stockés						14 191,68		14 191,68		14 191,68
609	Sous Total compte 609						14 191,68		14 191,68		14 191,68
60	Sous Total compte 60					3 644 567,06	680 349,35	3 644 567,06	680 349,35	2 964 217,71	
611	Contrats prestations de services					2 300 830,99	339 965,54	2 300 830,99	339 965,54	1 960 865,45	
6132	Locations immobilières					291 781,09	36 728,63	291 781,09	36 728,63	255 052,46	
6135	Locations mobilières					213 940,96	76 362,30	213 940,96	76 362,30	137 578,66	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
613	Sous Total compte 613					505 722,05	113 090,93	505 722,05	113 090,93	392 631,12	
614	Charges locatives et de copropriété					190 168,20	16 491,92	190 168,20	16 491,92	173 676,28	
61521	Entretien et réparations de terrains					71 799,61	6 949,13	71 799,61	6 949,13	64 850,48	
615221	Bâtiments publics					60 716,01	5 050,62	60 716,01	5 050,62	55 665,39	
61522	Sous Total compte 61522					60 716,01	5 050,62	60 716,01	5 050,62	55 665,39	
615231	Voieries					312 586,76	24 596,03	312 586,76	24 596,03	287 990,73	
615232	Réseaux					8 746,34		8 746,34		8 746,34	
61523	Sous Total compte 61523					321 333,10	24 596,03	321 333,10	24 596,03	296 737,07	
61524	Entretien réparations de bois et forêts					9 592,84		9 592,84		9 592,84	
6152	Sous Total compte 6152					463 441,56	36 595,78	463 441,56	36 595,78	426 845,78	
61551	Entretien réparations matériel roulant					58 209,30	5 603,37	58 209,30	5 603,37	52 605,93	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					51 086,26	10 464,68	51 086,26	10 464,68	40 621,58	
6155	Sous Total compte 6155					109 295,56	16 068,05	109 295,56	16 068,05	93 227,51	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6156	Maintenance					378 658,11	103 189,61	378 658,11	103 189,61	275 468,50	
615	Sous Total compte 615					951 395,23	155 853,44	951 395,23	155 853,44	795 541,79	
6161	Multirisques					60 159,07		60 159,07		60 159,07	
6168	Autres					71 810,74		71 810,74		71 810,74	
616	Sous Total compte 616					131 969,81		131 969,81		131 969,81	
617	Etudes et recherches					1 086,99	750,00	1 086,99	750,00	336,99	
6182	Divers doc générale et technique					33 354,32	6 868,72	33 354,32	6 868,72	26 485,60	
6184	Divers verst à organismes formation					225 495,73	61 251,16	225 495,73	61 251,16	164 244,57	
6188	Autres frais divers					190 496,44	18 448,13	190 496,44	18 448,13	172 048,31	
618	Sous Total compte 618					449 346,49	86 568,01	449 346,49	86 568,01	362 778,48	
61	Sous Total compte 61					4 530 519,76	712 719,84	4 530 519,76	712 719,84	3 817 799,92	
6218	Autre personnel extérieur au service					85 774,17	42 168,64	85 774,17	42 168,64	43 605,53	
621	Sous Total compte 621					85 774,17	42 168,64	85 774,17	42 168,64	43 605,53	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6226	Rému intermédi honoraires					343 844,85	216 665,84	343 844,85	216 665,84	127 179,01	
6227	Rému intermédi honoraires					101 335,02	47 824,76	101 335,02	47 824,76	53 510,26	
6228	Rému intermédi honoraires frais act cont					127 990,68	19 336,65	127 990,68	19 336,65	108 654,03	
622	Sous Total compte 622					573 170,55	283 827,25	573 170,55	283 827,25	289 343,30	
6231	Pub public relat publ annonces insert					78 626,00	28 775,74	78 626,00	28 775,74	49 850,26	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					167 585,24	22 495,88	167 585,24	22 495,88	145 089,36	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					97 302,85	2 652,00	97 302,85	2 652,00	94 650,85	
6237	Pub public relat publ publications					128 337,85	40 070,00	128 337,85	40 070,00	88 267,85	
6238	Pub public relat publ divers					44 878,16	15 452,46	44 878,16	15 452,46	29 425,70	
623	Sous Total compte 623					516 730,10	109 446,08	516 730,10	109 446,08	407 284,02	
6241	Transports de biens					8 434,51	73,70	8 434,51	73,70	8 360,81	
6247	Transports collectifs					107 779,36	10 293,54	107 779,36	10 293,54	97 485,82	
6248	Transports- divers					9 581,30	281,13	9 581,30	281,13	9 300,17	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
624	Sous Total compte 624					125 795,17	10 648,37	125 795,17	10 648,37	115 146,80	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					25 605,34	600,00	25 605,34	600,00	25 005,34	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					3 294,18	566,62	3 294,18	566,62	2 727,56	
625	Sous Total compte 625					28 899,52	1 166,62	28 899,52	1 166,62	27 732,90	
6261	Frais d'affranchissement					104 840,69	26 075,22	104 840,69	26 075,22	78 765,47	
6262	Frais de télécommunication					323 903,54	22 996,52	323 903,54	22 996,52	300 907,02	
626	Sous Total compte 626					428 744,23	49 071,74	428 744,23	49 071,74	379 672,49	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					19 718,35	962,89	19 718,35	962,89	18 755,46	
6281	Aut serv extér concours divers					169 323,04	132 055,53	169 323,04	132 055,53	37 267,51	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					152 069,88	15 958,69	152 069,88	15 958,69	136 111,19	
6284	Redevances pour services rendus					15 564,19	15 400,00	15 564,19	15 400,00	164,19	
62872	Rembst frais bud annex et régies males					101 469,00		101 469,00		101 469,00	
62876	Rembst frais aux GFP de rattach					50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62878	Rembst frais à autres organismes					123 658,56	91 977,85	123 658,56	91 977,85	31 680,71	
6287	Sous Total compte 6287					275 127,56	141 977,85	275 127,56	141 977,85	133 149,71	
6288	Autres serv extér					223 278,59	71 594,27	223 278,59	71 594,27	151 684,32	
628	Sous Total compte 628					835 363,26	376 986,34	835 363,26	376 986,34	458 376,92	
62	Sous Total compte 62					2 614 195,35	874 277,93	2 614 195,35	874 277,93	1 739 917,42	
6331	Versement mobilité					114 497,86		114 497,86		114 497,86	
6332	Cotisations versées au FNAL					69 333,59		69 333,59		69 333,59	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					153 289,82	1 359,33	153 289,82	1 359,33	151 930,49	
6338	Autres impôts tax verst sur rému aut org					42 801,85		42 801,85		42 801,85	
633	Sous Total compte 633					379 923,12	1 359,33	379 923,12	1 359,33	378 563,79	
63512	Impôts directs - taxes foncières					321 376,00	47 891,00	321 376,00	47 891,00	273 485,00	
6351	Sous Total compte 6351					321 376,00	47 891,00	321 376,00	47 891,00	273 485,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					3 068,80	2 071,76	3 068,80	2 071,76	997,04	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6358	Autres droits administration des impôts					4 390,00	873,00	4 390,00	873,00	3 517,00	
635	Sous Total compte 635					328 834,80	50 835,76	328 834,80	50 835,76	277 999,04	
637	Autres impôts tax verst sur rému aut org					5 303,61	3 536,73	5 303,61	3 536,73	1 766,88	
63	Sous Total compte 63					714 061,53	55 731,82	714 061,53	55 731,82	658 329,71	
64111	Persl titulaire_rémun principale					11 912 711,65	1 861,51	11 912 711,65	1 861,51	11 910 850,14	
64112	Persl titulai_r_NBI supplt fami indem rés					238 768,98		238 768,98		238 768,98	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					2 474 938,69		2 474 938,69		2 474 938,69	
6411	Sous Total compte 6411					14 626 419,32	1 861,51	14 626 419,32	1 861,51	14 624 557,81	
64131	Persel non titulaire - rémunération					2 461 363,76		2 461 363,76		2 461 363,76	
64138	Autres indemnités					362 719,44		362 719,44		362 719,44	
6413	Sous Total compte 6413					2 824 083,20		2 824 083,20		2 824 083,20	
64168	Autres emplois d'insertion					6 048,64		6 048,64		6 048,64	
6416	Sous Total compte 6416					6 048,64		6 048,64		6 048,64	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64171	Apprentis rémunérations					141 640,94		141 640,94		141 640,94	
64172	Apprentis indemnité inflation					1 300,00		1 300,00		1 300,00	
6417	Sous Total compte 6417					142 940,94		142 940,94		142 940,94	
6419	Rembst rémunérations du persel					15 978,55	263 207,64	15 978,55	263 207,64		247 229,09
641	Sous Total compte 641					17 615 470,65	265 069,15	17 615 470,65	265 069,15	17 350 401,50	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					2 651 363,67		2 651 363,67		2 651 363,67	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					3 704 834,97		3 704 834,97		3 704 834,97	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					110 626,47		110 626,47		110 626,47	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					134 094,98		134 094,98		134 094,98	
6456	Charges sécu verst FNC et SF					11 413,00		11 413,00		11 413,00	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					44 520,73		44 520,73		44 520,73	
645	Sous Total compte 645					6 656 853,82		6 656 853,82		6 656 853,82	
6472	Autres charges sociales-prestations fami					168,00		168,00		168,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64731	Autres charges soc alloc chômage					61 220,18		61 220,18		61 220,18	
6473	Sous Total compte 6473					61 220,18		61 220,18		61 220,18	
6474	Autres charges sociales-verSEMENTS aux a					131 369,35	212,00	131 369,35	212,00	131 157,35	
6475	Autres charges sociales médecine travail					57 022,92	2 571,03	57 022,92	2 571,03	54 451,89	
6478	Autres charges sociales diverses					65 080,25	7 300,75	65 080,25	7 300,75	57 779,50	
6479	Rembst sur autres charges social						31 562,40		31 562,40		31 562,40
647	Sous Total compte 647					314 860,70	41 646,18	314 860,70	41 646,18	273 214,52	
6488	Autres charges de personnel					255 158,40		255 158,40		255 158,40	
648	Sous Total compte 648					255 158,40		255 158,40		255 158,40	
64	Sous Total compte 64					24 842 343,57	306 715,33	24 842 343,57	306 715,33	24 535 628,24	
6512	Droits d'utilisation Informatique en n					16 930,94		16 930,94		16 930,94	
6518	Autres					1 198,77	1 198,77	1 198,77	1 198,77		0,00
651	Sous Total compte 651					18 129,71	1 198,77	18 129,71	1 198,77	16 930,94	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					267 840,84		267 840,84		267 840,84	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					25 521,49		25 521,49		25 521,49	
6534	Cotisations sécu soc maire adjts conseil					40 375,82		40 375,82		40 375,82	
6535	Frais formation maires adjts conseil					5 590,00		5 590,00		5 590,00	
65372	Cotis fonds finan alloc fin de mandat					553,87		553,87		553,87	
6537	Sous Total compte 6537					553,87		553,87		553,87	
653	Sous Total compte 653					339 882,02		339 882,02		339 882,02	
6541	Créances admises en non-valeur					10 664,28		10 664,28		10 664,28	
6542	Créances éteintes					7 243,65		7 243,65		7 243,65	
654	Sous Total compte 654					17 907,93		17 907,93		17 907,93	
65548	Autres contributions					41 615,50		41 615,50		41 615,50	
6554	Sous Total compte 6554					41 615,50		41 615,50		41 615,50	
6558	Autres contributions obligatoires					275 692,00		275 692,00		275 692,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
655	Sous Total compte 655					317 307,50		317 307,50		317 307,50	
657351	Subv fonct aux orga pub GFP rattaché					260 745,81	145 495,81	260 745,81	145 495,81	115 250,00	
65735	Sous Total compte 65735					260 745,81	145 495,81	260 745,81	145 495,81	115 250,00	
657362	CCAS					635 000,00		635 000,00		635 000,00	
65736	Sous Total compte 65736					635 000,00		635 000,00		635 000,00	
6573	Sous Total compte 6573					895 745,81	145 495,81	895 745,81	145 495,81	750 250,00	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					1 682 447,41	158 194,66	1 682 447,41	158 194,66	1 524 252,75	
657	Sous Total compte 657					2 578 193,22	303 690,47	2 578 193,22	303 690,47	2 274 502,75	
65888	Autres					2,28		2,28		2,28	
6588	Sous Total compte 6588					2,28		2,28		2,28	
658	Sous Total compte 658					2,28		2,28		2,28	
65	Sous Total compte 65					3 271 422,66	304 889,24	3 271 422,66	304 889,24	2 966 533,42	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					677 251,37	65,75	677 251,37	65,75	677 185,62	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
66112	Intérêts - rattachement des icne					99 100,00	91 500,00	99 100,00	91 500,00	7 600,00	
6611	Sous Total compte 6611					776 351,37	91 565,75	776 351,37	91 565,75	684 785,62	
6618	Charges d'intérêts des autres dettes					23 197,51		23 197,51		23 197,51	
661	Sous Total compte 661					799 548,88	91 565,75	799 548,88	91 565,75	707 983,13	
6688	Autres					2 200,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00		0,00
668	Sous Total compte 668					2 200,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00		0,00
66	Sous Total compte 66					801 748,88	93 765,75	801 748,88	93 765,75	707 983,13	
6711	Charges except intérêts moratoires					954,55		954,55		954,55	
6713	Charges except-secours et dots					1 011,68		1 011,68		1 011,68	
671	Sous Total compte 671					1 966,23		1 966,23		1 966,23	
673	Charges except titres annulés					55 447,16		55 447,16		55 447,16	
67441	Aux bud annex et rég dotée autonomie fin					950 000,00		950 000,00		950 000,00	
6744	Sous Total compte 6744					950 000,00		950 000,00		950 000,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
674	Sous Total compte 674					950 000,00		950 000,00		950 000,00	
675	Charges except vnc immob cédées					1 240 459,28		1 240 459,28		1 240 459,28	
6761	Différences sur réalisations (positives)					10 000,00		10 000,00		10 000,00	
676	Sous Total compte 676					10 000,00		10 000,00		10 000,00	
678	Autres charges exceptionnelles					112 296,65		112 296,65		112 296,65	
67	Sous Total compte 67					2 370 169,32		2 370 169,32		2 370 169,32	
6811	DA - immob					3 100 762,64		3 100 762,64		3 100 762,64	
6815	Dot aux prov pour risques et charges					300 000,00		300 000,00		300 000,00	
681	Sous Total compte 681					3 400 762,64		3 400 762,64		3 400 762,64	
68	Sous Total compte 68					3 400 762,64		3 400 762,64		3 400 762,64	
	Total classe 6					46 189 790,77	3 028 449,26	46 189 790,77	3 028 449,26	43 454 324,68	292 983,17
7011	Ventes de marchandises - ventes d'eau					10 000,00	96 859,56	10 000,00	96 859,56		86 859,56
7018	Autres ventes de produits finis						3 684,61		3 684,61		3 684,61

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
701	Sous Total compte 701					10 000,00	100 544,17	10 000,00	100 544,17		90 544,17
7022	Ventes coupes de bois						50,00		50,00		50,00
702	Sous Total compte 702						50,00		50,00		50,00
70311	Concession dans cimetières (produit net)					1 085,00	107 122,00	1 085,00	107 122,00		106 037,00
70312	Redevances funéraires						16,00		16,00		16,00
7031	Sous Total compte 7031					1 085,00	107 138,00	1 085,00	107 138,00		106 053,00
70321	Droits stationnement location voie pub						3 836,06		3 836,06		3 836,06
70323	Redev occupation domaine public communal					9 802,14	400 623,11	9 802,14	400 623,11		390 820,97
7032	Sous Total compte 7032					9 802,14	404 459,17	9 802,14	404 459,17		394 657,03
7035	Locations de droits de chasse et pêche						121,00		121,00		121,00
7036	Taxes de pâturage et de tourbage						1 150,53		1 150,53		1 150,53
70383	Redevance de stationnement					172,65	924 775,60	172,65	924 775,60		924 602,95
70384	Forfait de post-stationnement						358 754,57		358 754,57		358 754,57

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70388	Autres redevances et recettes diverses						175,00		175,00		175,00
7038	Sous Total compte 7038					172,65	1 283 705,17	172,65	1 283 705,17		1 283 532,52
703	Sous Total compte 703					11 059,79	1 796 573,87	11 059,79	1 796 573,87		1 785 514,08
7062	Prestation serv redev droits culturel					15 749,59	240 017,63	15 749,59	240 017,63		224 268,04
70631	Redev droits services à caract sportif						11 240,50		11 240,50		11 240,50
70632	Redev droits services à caract loisirs					2 521,00	159 797,31	2 521,00	159 797,31		157 276,31
7063	Sous Total compte 7063					2 521,00	171 037,81	2 521,00	171 037,81		168 516,81
7066	Prestation serv redev droits social					27 500,00	430 996,49	27 500,00	430 996,49		403 496,49
7067	Prest serv redev droits serv péri-scol					79 425,12	1 109 813,58	79 425,12	1 109 813,58		1 030 388,46
70688	Prest serv autres prestat service						28 819,52		28 819,52		28 819,52
7068	Sous Total compte 7068						28 819,52		28 819,52		28 819,52
706	Sous Total compte 706					125 195,71	1 980 685,03	125 195,71	1 980 685,03		1 855 489,32
7083	Aut produits locat div autre qu'immeuble						4 550,86		4 550,86		4 550,86

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70841	Mise à dispo persel aux BA					59 666,40	81 666,40	59 666,40	81 666,40		22 000,00
70846	Mise à dispo persel aux GFP rattach					187 899,13	217 899,13	187 899,13	217 899,13		30 000,00
70848	Mise à dispo persel facturée autres org					323 194,66	453 194,66	323 194,66	453 194,66		130 000,00
7084	Sous Total compte 7084					570 760,19	752 760,19	570 760,19	752 760,19		182 000,00
70872	Rembst frais par bud annex régies munic					14 631,69	17 120,15	14 631,69	17 120,15		2 488,46
70873	Autres prod rebmst frais par CCAS					10 358,91	10 358,91	10 358,91	10 358,91		0,00
70876	Aut prod rebmst frais par GFP rattach					46 350,00	46 350,00	46 350,00	46 350,00		0,00
70878	Autres produits - remboursement de frais					32 595,60	69 687,29	32 595,60	69 687,29		37 091,69
7087	Sous Total compte 7087					103 936,20	143 516,35	103 936,20	143 516,35		39 580,15
708	Sous Total compte 708					674 696,39	900 827,40	674 696,39	900 827,40		226 131,01
70	Sous Total compte 70					820 951,89	4 778 680,47	820 951,89	4 778 680,47		3 957 728,58
73111	Impôts directs locaux						22 025 433,00		22 025 433,00		22 025 433,00
7311	Sous Total compte 7311						22 025 433,00		22 025 433,00		22 025 433,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7318	Impôts locaux - autres impôts ou assimil						56 600,00		56 600,00		56 600,00
731	Sous Total compte 731						22 082 033,00		22 082 033,00		22 082 033,00
73211	Attribution de compensation						3 371 430,00		3 371 430,00		3 371 430,00
7321	Sous Total compte 7321						3 371 430,00		3 371 430,00		3 371 430,00
7323	Reversement du prélèvement sur les jeux						115 732,76		115 732,76		115 732,76
7328	Autres fiscalités reversées						14 583,32		14 583,32		14 583,32
732	Sous Total compte 732						3 501 746,08		3 501 746,08		3 501 746,08
7336	Droits de place					29 259,60	475 828,95	29 259,60	475 828,95		446 569,35
7338	Taxes services publics - domaine-autres						201 236,02		201 236,02		201 236,02
733	Sous Total compte 733					29 259,60	677 064,97	29 259,60	677 064,97		647 805,37
7351	Taxe sur électricité					70 000,00	717 163,84	70 000,00	717 163,84		647 163,84
7354	Surtaxe sur eaux minérales						81 568,00		81 568,00		81 568,00
735	Sous Total compte 735					70 000,00	798 731,84	70 000,00	798 731,84		728 731,84

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7364	Prélevement sur les produits des jeux						3 451 930,00		3 451 930,00		3 451 930,00
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure					883,00	115 702,70	883,00	115 702,70		114 819,70
736	Sous Total compte 736					883,00	3 567 632,70	883,00	3 567 632,70		3 566 749,70
7381	Taxe addit droit mutation taxe pub fonc						2 940 443,83		2 940 443,83		2 940 443,83
7388	Autres taxes diverses					17 165,00	17 165,00	17 165,00	17 165,00		0,00
738	Sous Total compte 738					17 165,00	2 957 608,83	17 165,00	2 957 608,83		2 940 443,83
7391172	Dégrèvt taxe habitation logts vacants					29 837,00		29 837,00		29 837,00	
739117	Sous Total compte 739117					29 837,00		29 837,00		29 837,00	
73911	Sous Total compte 73911					29 837,00		29 837,00		29 837,00	
7391	Sous Total compte 7391					29 837,00		29 837,00		29 837,00	
739223	Fonds de péréquation des ress com interc					521 584,00		521 584,00		521 584,00	
73922	Sous Total compte 73922					521 584,00		521 584,00		521 584,00	
7392	Sous Total compte 7392					521 584,00		521 584,00		521 584,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
739	Sous Total compte 739					551 421,00		551 421,00		551 421,00	
73	Sous Total compte 73					668 728,60	33 584 817,42	668 728,60	33 584 817,42		32 916 088,82
7411	DGFdotation forfaitaire						3 050 859,00		3 050 859,00		3 050 859,00
74127	Dotation nationale de péréquation						91 119,00		91 119,00		91 119,00
7412	Sous Total compte 7412						91 119,00		91 119,00		91 119,00
741	Sous Total compte 741						3 141 978,00		3 141 978,00		3 141 978,00
744	FCTVA						12 605,86		12 605,86		12 605,86
74718	Autres participations Etat					3 500,00	383 962,18	3 500,00	383 962,18		380 462,18
7471	Sous Total compte 7471					3 500,00	383 962,18	3 500,00	383 962,18		380 462,18
7473	Participations - Dépt					55 305,41	220 205,41	55 305,41	220 205,41		164 900,00
74751	Participations - GFP de rattachement					34 048,00	51 779,96	34 048,00	51 779,96		17 731,96
7475	Sous Total compte 7475					34 048,00	51 779,96	34 048,00	51 779,96		17 731,96
7477	Participations - budget com fonds struct					228 000,00	228 000,00	228 000,00	228 000,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7478	Participations - autres organismes					511 740,00	2 329 631,11	511 740,00	2 329 631,11		1 817 891,11
747	Sous Total compte 747					832 593,41	3 213 578,66	832 593,41	3 213 578,66		2 380 985,25
7482	Compens perte taxe addition taxe pub fon						3 552,00		3 552,00		3 552,00
74834	Compens au titre exonérat tax foncieres						710 888,00		710 888,00		710 888,00
7483	Sous Total compte 7483						710 888,00		710 888,00		710 888,00
7484	Dotation de recensement					6 000,00	6 087,00	6 000,00	6 087,00		87,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés						29 260,00		29 260,00		29 260,00
7488	Autres attributions - participations						259 797,00		259 797,00		259 797,00
748	Sous Total compte 748					6 000,00	1 009 584,00	6 000,00	1 009 584,00		1 003 584,00
74	Sous Total compte 74					838 593,41	7 377 746,52	838 593,41	7 377 746,52		6 539 153,11
751	Redev concessions brevets licences					6 000,00	19 296,00	6 000,00	19 296,00		13 296,00
752	Revenus des immeubles					2 053,32	477 030,40	2 053,32	477 030,40		474 977,08
757	Redev versées par fermiers - concessions					52 000,00	203 243,94	52 000,00	203 243,94		151 243,94

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7588	Autres produits divers de gestion couran					33 301,97	133 862,26	33 301,97	133 862,26		100 560,29
758	Sous Total compte 758					33 301,97	133 862,26	33 301,97	133 862,26		100 560,29
75	Sous Total compte 75					93 355,29	833 432,60	93 355,29	833 432,60		740 077,31
764	Revenus des VMP						119 902,90		119 902,90		119 902,90
76	Sous Total compte 76						119 902,90		119 902,90		119 902,90
7714	Recouvrement sur créances non valeur						592,48		592,48		592,48
7718	Autres prod except sur opé gestion						103 266,37		103 266,37		103 266,37
771	Sous Total compte 771						103 858,85		103 858,85		103 858,85
773	Mdts anul exer antér ou déchéance quad					1 300,77	5 149,14	1 300,77	5 149,14		3 848,37
775	Produits des cessions d'immobilisatio						1 231 744,00		1 231 744,00		1 231 744,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)						18 715,28		18 715,28		18 715,28
776	Sous Total compte 776						18 715,28		18 715,28		18 715,28
777	Quote-part des subv d'invest transférée						46 961,51		46 961,51		46 961,51

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7788	Produits exceptionnels divers						141 674,76		141 674,76		141 674,76
778	Sous Total compte 778						141 674,76		141 674,76		141 674,76
77	Sous Total compte 77					1 300,77	1 548 103,54	1 300,77	1 548 103,54		1 546 802,77
	Total classe 7					2 422 929,96	48 242 683,45	2 422 929,96	48 242 683,45	551 421,00	46 371 174,49
	Total général	406 825 395,87	406 825 395,87	183 043 339,10	178 622 814,84	60 506 808,40	64 927 332,66	650 375 543,37	650 375 543,37	462 158 520,38	462 158 520,38

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861							0,00	0,00
Portefeuille								
droits de place	0,00	5 035,00	5 035,00	0,00	5 035,00	5 035,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 861	0,00	5 035,00	5 035,00	0,00	5 035,00	5 035,00	0,00	0,00
862							0,00	0,00
Correspondant								
droits de place	4 667,95	5 155,25	9 823,20	0,00	4 816,60	4 816,60	5 006,60	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 862	4 667,95	5 155,25	9 823,20	0,00	4 816,60	4 816,60	5 006,60	0,00
863							0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur								
droits de place	0,00	4 816,60	4 816,60	4 667,95	5 155,25	9 823,20	0,00	5 006,60
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	4 816,60	4 816,60	4 667,95	5 155,25	9 823,20	0,00	5 006,60
TOTAUX	4 667,95	15 006,85	19 674,80	4 667,95	15 006,85	19 674,80	5 006,60	5 006,60

Page des signatures

80000 - AIX LES BAINS

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : VISE AVEC OBSERVATION : SOLDE DU COMPTE 4711 DIFFERENT DE ZERO

DESCHAMPS Jocelyne (1018248590-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

A DDFiP DE LA SAVOIE, le 27/04/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **AIX LES BAINS** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

RAMPNOUX Pascal (1013278232-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

A AIX-LES-BAINS, le 02/05/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIN 2023

Délibération N°53/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIN
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

53. AFFAIRES FINANCIÈRES

Approbation des Comptes de Gestion 2022

Ville / Parkings / Activités Touristiques

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

Après s'être fait présenter les budgets 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le comptable public a dressé les comptes de gestion accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, et l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le responsable du service de gestion comptable (SGC) a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

VU les articles L.1612.12 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

VU l'examen de la question par la commission n° 1 du 30 mai 2023,

VU les délibérations relatives à l'adoption des budgets primitifs et des budgets supplémentaires de 2022 de la Ville,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR :

- **TRANSCRIT** l'exposé en délibération,
- **DÉCLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022, par le responsable du service de gestion comptable, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part,
- **APPROUVE** la conformité des comptes de gestion du budget Ville, du budget parkings et du budget activités touristiques,
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits annulés,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document y afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



Transmis le : 27.06.2023
Publié le : 27.06.2023

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 27.06.2023 »

Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 53 - Approbation des Comptes de Gestion 2022

Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 13062023_53

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_53-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

Compte administratif

Délibération approuvant le compte de gestion

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DCM53 Comptes Gestion 2022 - Principal & Budgets Annexes.doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_53-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : DCM53 ANNEXE - Comptes Gestion 2022 - CG définitif 2022 Activités touristiques.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_53-DE-1-1_2.pdf)

ACTIVITES TOURISTIQUES

Annexe : DCM53 ANNEXE Comptes Gestion 2022 - CG définitif 2022 Parkings.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_53-DE-1-1_3.pdf)

PARKINGS

Annexe : DCM53 ANNEXE Comptes Gestion 2022 - CG définitif 2022.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_53-DE-1-1_4.pdf)

CPT GESTION

COMPTE ADMINISTRATIF 2022
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS
SECTION FONCTIONNEMENT

Fonction	Compte M14	Désignation du bénéficiaire	Gestionnaires	Total Prévision 2022	Réalisation 2022	Mise à disposition de locaux
025 - Aides aux Associations	6574	Accorderie du Bassin chambérien et aixois	Adm. Gén.	500,00	500,00	
025 - Aides aux Associations	6574	Aix Loisirs	Adm. Gén.	1 000,00	1 000,00	MDA – 25 bd. Des Anglais
025 - Aides aux Associations	6574	Amicale Donneurs de Sang	Adm. Gén.	250,00	250,00	
025 - Aides aux Associations	6574	Amicale Médailleés Militaires canton Aix-les-Bains	Adm. Gén.	150,00	150,00	
025 - Aides aux Associations	6574	Amitié Horizon	Adm. Gén.	200,00	200,00	MDA – 25 bd. Des Anglais
025 - Aides aux Associations	6574	Anciens Combattants et Victimes de Guerre ONAC	Adm. Gén.	500,00	500,00	
025 - Aides aux Associations	6574	Association des anciens combattants d'Afrique du Nord de l'Union Fédérale section Aix-les-Bains	Adm. Gén.	400,00	400,00	
025 - Aides aux Associations	6574	Association des Conciliateurs de Savoie	Adm. Gén.	200,00	200,00	
025 - Aides aux Associations	6574	Association Nationale des Parachutistes section des Allobroges	Adm. Gén.	500,00	0,00	
025 - Aides aux Associations	6574	Club des curistes	Adm. Gén.	1 000,00	1 000,00	5 rue Davat
025 - Aides aux Associations	6574	Club Questions pour un Champion	Adm. Gén.	300,00	300,00	MDA – 25 bd. Des Anglais
025 - Aides aux Associations	6574	Combattants Volontaires Région Aix-les-Bains	Adm. Gén.	150,00	0,00	
025 - Aides aux Associations	6574	Comité Entente Résistance et Déportation	Adm. Gén.	500,00	500,00	
025 - Aides aux Associations	6574	Comité jumelage Milena	Adm. Gén.	7 000,00	7 000,00	MDA – 25 bd. Des Anglais
025 - Aides aux Associations	6574	Compagnie Savoie Baillage	Adm. Gén.	500,00	500,00	
025 - Aides aux Associations	6574	Conjoints Survivants	Adm. Gén.	100,00	100,00	Copro. Le Wilson – 131 bd. Wilson
025 - Aides aux Associations	6574	Enfance 73	Adm. Gén.	1 000,00	1 000,00	MDA – 25 bd. Des Anglais
025 - Aides aux Associations	6574	Groupement des Combattants d'Indochine TOE et MME	Adm. Gén.	450,00	450,00	
025 - Aides aux Associations	6574	Les Amis du Jardin Vagabond	Adm. Gén.	10 000,00	10 000,00	33 ch. De Mémard
025 - Aides aux Associations	6574	Les Amis du P'tit Quinquin	Adm. Gén.	200,00	200,00	Copro. Le Wilson – 131 bd. Wilson
025 - Aides aux Associations	6574	Les Sabots de Vénus	Adm. Gén.	900,00	900,00	Copro. Le Wilson – 131 bd. Wilson
025 - Aides aux Associations	6574	Milena Mia	Adm. Gén.	400,00	400,00	MDA – 25 bd. Des Anglais
025 - Aides aux Associations	6574	Radio Aix Grand Lac	Adm. Gén.	5 000,00	5 000,00	91 av. de Saint Simond
025 - Aides aux Associations	6574	Scrabble Club	Adm. Gén.	300,00	300,00	MDA – 25 bd. Des Anglais
025 - Aides aux Associations	6574	Société Philatélique	Adm. Gén.	300,00	0,00	MDA – 25 bd. Des Anglais
025 - Aides aux Associations	6574	UFC Que Choisir	Adm. Gén.	600,00	600,00	MDA – 25 bd. Des Anglais
025 - Aides aux Associations	6574	Union Fédérale des Anciens Combattants et victimes de guerre du canton d'Aix-les-Bains (UFAC)	Adm. Gén.	150,00	150,00	
025 - Aides aux Associations	6574	Union Nationale des Combattants Veuves et Orphelins de Guerre (UNC)	Adm. Gén.	250,00	250,00	
Sous-total : 025 - Aides aux Associations	6574		Adm. Gén.	32 800,00	31 850,00	
025 - Aides aux Associations	6574	Amicale du Personnel	RH	15 000,00	15 000,00	
025 - Aides aux Associations	6574	La Sasson	RH	33 600,00	0,00	
025 - Aides aux Associations	6574	Les Enfants du Revard	RH	39 500,00	0,00	Gymnase J.M. Bernascon – 31 rue des Prés Riants
025 - Aides aux Associations	6574	Mission Locale Jeunes	RH	14 000,00	0,00	
025 - Aides aux Associations	6574	Société d'Art et d'Histoire	RH	8 200,00	0,00	
025 - Aides aux Associations	6574	Syndicat CGT section locale	RH	500,00	500,00	Copro. Isaline – 12 rue Isaline
025 - Aides aux Associations	6574	Syndicat FO section locale	RH	500,00	500,00	Copro. Isaline – 12 rue Isaline
025 - Aides aux Associations	6574	Syndicat UNSA section locale	RH	500,00	500,00	
025 - Aides aux Associations	6574	Tennis Club	RH	4 171,00	0,00	84 av. de Marlioz
Sous-total : 025 - Aides aux Associations	6574		RH	115 971,00	16 500,00	
20 - Enseignement services communs	6574	Projets Pédagogiques, scientifiques, artistiques (enveloppe)	Scolaires	2 000,00	0,00	
Sous-total : 20 - Enseignement services communs			Scolaires	2 000,00	0,00	
255 - Classes découvertes	6574	Association Savoyarde des Classes de Découvertes	Scolaires	13 000,00	0,00	
Sous-total : 255 - Classes découvertes	6574		Scolaires	13 000,00	0,00	
33 - Action culturelle	6574	A.D.C.A.	DSPop	1 000,00	1 000,00	
33 - Action culturelle	6574	Académie aixoise de peinture	DSPop	450,00	450,00	MDA – 25 bd. Des Anglais
33 - Action culturelle	6574	Acrostiches	DSPop	400,00	400,00	
33 - Action culturelle	6574	Aix Événements	DSPop	12 000,00	12 000,00	
33 - Action culturelle	6574	Aix Opérettes	DSPop	50 000,00	50 000,00	
33 - Action culturelle	6574	Aix Rivier'Art	DSPop	500,00	500,00	

AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS

SECTION FONCTIONNEMENT

Fonction	Compte M14	Désignation du bénéficiaire	Gestionnaires	Total Prévision 2022	Réalisation 2022	Mise à disposition de locaux
33 - Action culturelle	6574	Amélie Gex	DSPop	500,00	500,00	MDA – 25 bd. Des Anglais
33 - Action culturelle	6574	Amis Palaces Rossignoli	DSPop	500,00	500,00	
33 - Action culturelle	6574	Art Sens	DSPop	1 000,00	1 000,00	
33 - Action culturelle	6574	Arts et Spectacles	DSPop	2 000,00	2 000,00	L'Artimon – 26 ch. Du Colonel Rollet
33 - Action culturelle	6574	Au Cœur des Gorges du Sierroz	DSPop	1 000,00	1 000,00	
33 - Action culturelle	6574	Au Vitrail de Paul	DSPop	200,00	200,00	
33 - Action culturelle	6574	Bridge Club	DSPop	1 500,00	1 500,00	
33 - Action culturelle	6574	Charles Dullin	DSPop	5 000,00	5 000,00	MDA – 25 bd. Des Anglais
33 - Action culturelle	6574	Cinefilaix	DSPop	1 000,00	1 000,00	
33 - Action culturelle	6574	Compagnie Caravelle	DSPop	2 000,00	2 000,00	
33 - Action culturelle	6574	DEVA	DSPop	71 980,00	71 967,00	Copro. Le Zander – 4 bis rue Jean Monard
33 - Action culturelle	6574	Écoute s'il danse	DSPop	1 500,00	1 500,00	MDA – 25 bd. Des Anglais
33 - Action culturelle	6574	Ensemble Vocal	DSPop	6 000,00	6 000,00	
33 - Action culturelle	6574	Gospel Aixpression	DSPop	1 000,00	1 000,00	MDA – 25 bd. Des Anglais
33 - Action culturelle	6574	Grapevine	DSPop	400,00	400,00	Copro. Le Wilson – 131 bd. Wilson
33 - Action culturelle	6574	I Tartufi	DSPop	500,00	500,00	
33 - Action culturelle	6574	La Brèche festival	DSPop	3 500,00	3 500,00	
33 - Action culturelle	6574	La Sawaaagh	DSPop	500,00	500,00	MDA – 25 bd. Des Anglais
33 - Action culturelle	6574	Le M.U.R.	DSPop	7 000,00	7 000,00	
33 - Action culturelle	6574	Les Musiciens du Marais	DSPop	2 000,00	2 000,00	
33 - Action culturelle	6574	Musique Passion	DSPop	40 000,00	40 000,00	MDA – 25 bd. Des Anglais
33 - Action culturelle	6574	Orchestre d'Harmonie	DSPop	15 850,00	15 850,00	
33 - Action culturelle	6574	Photo Club	DSPop	700,00	700,00	MDA – 25 bd. Des Anglais
33 - Action culturelle	6574	Société d'Art et d'Histoire	DSPop	6 500,00	6 500,00	
33 - Action culturelle	6574	Société des Accordéonistes Aixois	DSPop	2 500,00	2 500,00	
33 - Action culturelle	6574	Société du Patrimoine de Savoie	DSPop	200,00	200,00	
33 - Action culturelle	6574	Solarium Tournant	DSPop	8 000,00	8 000,00	
33 - Action culturelle	6574	Temps Danses	DSPop	3 000,00	3 000,00	
Sous-total : 33 - Action culturelle	6574		DSPop	250 180,00	250 167,00	
33 - Action culturelle	6574	Office de Tourisme Intercommunal Aix-les-Bains Riviera des Alpes	DAFJ	200 000,00	0,00	
Sous-total : 33 – Action culturelle	6574		DAFJ	200 000,00	0,00	
400 - Sports services communs	6574	1ère Compagnie de Tir à l'Arc	Sports	1 000,00	1 000,00	Ch. du Tir aux Pigeons
400 - Sports services communs	6574	Aix Auto Sport	Sports	300,00	300,00	
400 - Sports services communs	6574	Aix Football Club	Sports	65 000,00	65 000,00	Stade & Club House Forestier – Hippodrome – Espace Puer
400 - Sports services communs	6574	Aix N Ride (Ski Club Nautique)	Sports	1 500,00	1 500,00	Club House – Baie de Mémard
400 - Sports services communs	6574	Aix Savoie Triathlon	Sports	1 000,00	1 000,00	Stade Forestier – Salle Sainte Bernadette
400 - Sports services communs	6574	Association Aix Maurienne Savoie Basket	Sports	20 000,00	20 000,00	
400 - Sports services communs	6574	Association Communale de Chasse Agréée Aix-les-Bains / Le Revard (ACCA)	Sports	300,00	300,00	
400 - Sports services communs	6574	Association Le P'tit Bolide	Sports	300,00	300,00	MDA – 25 bd. Des Anglais
400 - Sports services communs	6574	Association Sportive Collège Garibaldi	Sports	240,00	240,00	
400 - Sports services communs	6574	Association Sportive Collège J. J. Perret	Sports	240,00	240,00	
400 - Sports services communs	6574	Association Sportive Collège Marlioz	Sports	240,00	240,00	
400 - Sports services communs	6574	Association Sportive École de Boncelin	Sports	240,00	240,00	
400 - Sports services communs	6574	Association Sportive École de Choudy	Sports	240,00	240,00	
400 - Sports services communs	6574	Association Sportive École de Lafin	Sports	240,00	240,00	
400 - Sports services communs	6574	Association Sportive École du Centre	Sports	240,00	240,00	
400 - Sports services communs	6574	Association Sportive École du Sierroz	Sports	240,00	240,00	
400 - Sports services communs	6574	Association Sportive École Franklin Roosevelt	Sports	240,00	240,00	
400 - Sports services communs	6574	Association Sportive École Saint-Simond	Sports	240,00	240,00	
400 - Sports services communs	6574	Association Sportive Lycée Marlioz	Sports	240,00	240,00	
400 - Sports services communs	6574	Association Sportive Scolaire Aix Garibaldi (ASSAG)	Sports	35 000,00	35 000,00	
400 - Sports services communs	6574	Athlétique Sport Aixois (A.S.A.)	Sports	65 000,00	65 000,00	Stade – Club House & maison Forestier – Ferme Blanchard – Hippodrome
400 - Sports services communs	6574	Badminton d'Aix-les-Bains (B.A.B.)	Sports	1 200,00	1 200,00	
400 - Sports services communs	6574	Billard Club Aixois	Sports	1 800,00	1 800,00	45 bd. De Lattre de Tassigny

AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS

SECTION FONCTIONNEMENT

Fonction	Compte M14	Désignation du bénéficiaire	Gestionnaires	Total Prévision 2022	Réalisation 2022	Mise à disposition de locaux
400 - Sports services communs	6574	Boule d'Aix-les-Bains	Sports	31 600,00	31 600,00	Boulodrome Charles Benamou – Pl. Des Prés Riants
400 - Sports services communs	6574	Boxe Française Savate Aixoise	Sports	1 000,00	1 000,00	1445 bd. Lepic
400 - Sports services communs	6574	Boxing Club Aixois	Sports	3 000,00	3 000,00	1445 bd. Lepic
400 - Sports services communs	6574	Centre École de Ski Nordique	Sports	16 800,00	16 800,00	
400 - Sports services communs	6574	Cercle d'Escrime	Sports	4 100,00	4 100,00	
400 - Sports services communs	6574	Club Alpin Français (C.A.F.)	Sports	1 200,00	1 200,00	
400 - Sports services communs	6574	Club d'Aïkido	Sports	900,00	900,00	1445 bd. Lepic
400 - Sports services communs	6574	Club de Hockey sur Roulettes	Sports	19 000,00	20 500,00	Rue Jacotot
400 - Sports services communs	6574	Club de Natation d'Aix en Savoie	Sports	35 000,00	35 000,00	Bd. Pierpont Morgan
400 - Sports services communs	6574	Club de Plongée	Sports	1 200,00	1 200,00	Boulodrome Gaby Dufour – Mémard
400 - Sports services communs	6574	Club des Plaisanciers	Sports	3 100,00	3 100,00	Ch. du Tir aux Pigeons
400 - Sports services communs	6574	Club Handisport	Sports	630,00	630,00	MDA – 25 bd. Des Anglais
400 - Sports services communs	6574	Club Nautique Voile (C.N.V.A.)	Sports	40 000,00	40 000,00	Le Grand Port – Bd. Barrier
400 - Sports services communs	6574	Comité de Savoie Handisport	Sports	630,00	630,00	MDA – 25 bd. Des Anglais
400 - Sports services communs	6574	Cyclotouristes Aixois	Sports	1 020,00	1 020,00	MDA – 25 bd. Des Anglais
400 - Sports services communs	6574	Entente Aix / Grésy de Tennis de Table	Sports	5 000,00	5 000,00	Ch. de Gamont
400 - Sports services communs	6574	Entente Nautique Aviron	Sports	42 000,00	42 000,00	22 av. Daniel Rops
400 - Sports services communs	6574	Entre Ciel et Terre	Sports	300,00	300,00	
400 - Sports services communs	6574	F.C.A. Rugby	Sports	72 000,00	72 000,00	Hippodrome – Club House Sté des Courses & Rugby
400 - Sports services communs	6574	Foyer d'Animation du Quartier de la Liberté	Sports	700,00	700,00	
400 - Sports services communs	6574	France Boxe	Sports	5 000,00	5 000,00	1445 bd. Lepic
400 - Sports services communs	6574	Golf Club	Sports	17 000,00	17 000,00	Av. du Golf
400 - Sports services communs	6574	Gymnastique Volontaire	Sports	2 000,00	2 000,00	Salle Rubaud – Salle prépa. Phys. Muni. - Copro 24/26 av. de Marlioz
400 - Sports services communs	6574	Handball Club Aixois	Sports	59 000,00	59 000,00	Gymnase & Club House – 31, rue des Prés Riants
400 - Sports services communs	6574	Judo Club Aixois	Sports	7 000,00	7 000,00	1445 bd. Lepic
400 - Sports services communs	6574	Karaté Club Aixois	Sports	2 300,00	2 300,00	Salle J. Rubaud – 6 rue Vaugelas
400 - Sports services communs	6574	Lac Alliance Cycliste Aix-les-Bains (L.A.C.)	Sports	2 000,00	2 000,00	
400 - Sports services communs	6574	Les Enfants du Revard	Sports	7 000,00	7 000,00	Gymnase J.M. Bernascon – 31 rue des Prés Riants
400 - Sports services communs	6574	Model Club Aix-les-Bains / Saint-Girod	Sports	530,00	530,00	
400 - Sports services communs	6574	OCCE 73 Coopérative Scolaire École de la Liberté	Sports	240,00	240,00	
400 - Sports services communs	6574	OCCE 73 Coopérative Scolaire École Primaire de Marlioz	Sports	240,00	240,00	
400 - Sports services communs	6574	OGEC Lamartine Le Gazouillis	Sports	240,00	240,00	
400 - Sports services communs	6574	OGEC Saint-Joseph	Sports	240,00	240,00	
400 - Sports services communs	6574	Pétanque d'Aix-les-Bains	Sports	800,00	800,00	
400 - Sports services communs	6574	Ski Club d'Aix-les-Bains	Sports	1 900,00	1 900,00	MDA – 25 bd. Des Anglais
400 - Sports services communs	6574	Société Aix Maurienne Savoie Basket (SASP)	Sports	104 000,00	104 000,00	
400 - Sports services communs	6574	Tae Kwon Do	Sports	5 000,00	5 000,00	
400 - Sports services communs	6574	Team Trail	Sports	300,00	300,00	
400 - Sports services communs	6574	Tennis Club d'Aix-les-Bains	Sports	30 000,00	30 000,00	84 av. de Marlioz
400 - Sports services communs	6574	Union Gymnique Aixoise (U.G.A.)	Sports	11 500,00	11 500,00	62 bd. Pierpont Morgan – Copro. Les Mélézes Avenue d'Annecy
400 - Sports services communs	6574	Volley Club	Sports	4 100,00	4 100,00	
400 - Sports services communs	6574	Club des Ambassadeurs Sportifs Aixois (2021-2022) (réserve)	Sports	59 410,00	0,00	
400 - Sports services communs	6574	Baptiste Savaete – Entente Nautique Aviron	Sports		4 570,00	
400 - Sports services communs	6574	Benjamin Marion – Club de Natation d'Aix en Savoie	Sports		4 570,00	
400 - Sports services communs	6574	Christophe Lemaitre – Athlétique Sport Aixois	Sports		4 570,00	
400 - Sports services communs	6574	Ema Berthelin Azzola – Aix n'ride	Sports		4 570,00	
400 - Sports services communs	6574	Fleur Vaucoret – Entente Nautique Aviron	Sports		4 570,00	
400 - Sports services communs	6574	Jordan Broisin – HandiSki	Sports		4 570,00	
400 - Sports services communs	6574	Louis Chamorand – Entente Nautique Aviron	Sports		4 570,00	
400 - Sports services communs	6574	Louna Zoppas – Tennis Club	Sports		4 570,00	
400 - Sports services communs	6574	Manon Trapp – Athlétique Sport Aixois	Sports		4 570,00	
400 - Sports services communs	6574	Marie Graftiaux – Club de Natation d'Aix en Savoie	Sports		4 570,00	
400 - Sports services communs	6574	Mattéo Duc – Athlétique Sport Aixois	Sports		4 570,00	
400 - Sports services communs	6574	Nastasia Nadaud – Golf Club	Sports		4 570,00	
400 - Sports services communs	6574	Théo Bonnet-Ligeon – Boule d'Aix-les-Bains	Sports		4 570,00	
400 - Sports services communs	6574	Victor Muffat-Jeandet -	Sports		4 570,00	
400 - Sports services communs	6574	Yoann Lamiral – Entente Nautique Aviron	Sports		4 570,00	

AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS
SECTION FONCTIONNEMENT

Fonction	Compte M14	Désignation du bénéficiaire	Gestionnaires	Total Prévision 2022	Réalisation 2022	Mise à disposition de locaux
400 - Sports services communs	6574	Diverses sociétés sportives (conventions)	Sports			
400 - Sports services communs	6574	Club Alpin Français (entretien mur escalade Perret)	Sports	800,00	800,00	
400 - Sports services communs	6574	Club de Natation d'Aix en Savoie (ligne d'eau)	Sports	80 000,00	59 759,75	
400 - Sports services communs	6574	Handisport du bassin aixois	Sports	1 000,00	798,00	MDA – 25 bd. Des Anglais
400 - Sports services communs	6574	Ligue Nationale Sport Boules	Sports	25 000,00	25 000,00	
400 - Sports services communs	6574	Plongée (ligne d'eau)	Sports	5 000,00	4 410,00	
400 - Sports services communs	6574	Société des Courses (Grand Prix)	Sports	15 245,00	15 245,00	Hippodrome – Rue P. Favre
400 - Sports services communs	6574	Triathlon (ligne d'eau)	Sports	14 000,00	12 913,00	Stade Forestier – Salle Sainte Bernadette
400 - Sports services communs	6574	Manifestations sportives 2022	Sports			
400 - Sports services communs	6574	Athlétique Sport Aixois (ASA) (Corrida des Lumières)	Sports	2 500,00	0,00	Stade – Club House & maison Forestier – Ferme Blanchard – Hippodrome
400 - Sports services communs	6574	Athlétique Sport Aixois (ASA) (Les 10 km Grand Lac)	Sports	3 500,00	3 500,00	Stade – Club House & maison Forestier – Ferme Blanchard – Hippodrome
400 - Sports services communs	6574	Club des Plaisanciers (Salon du Nautisme)	Sports	1 500,00	1 500,00	Ch. du Tir aux Pigeons
400 - Sports services communs	6574	France Boxe Aix-les-Bains (gala)	Sports	1 500,00	1 500,00	1445 bd. Lepic
400 - Sports services communs	6574	Société Aix Maurienne Savoie Basket (SASP) (tournoi)	Sports	10 000,00	10 000,00	
400 - Sports services communs	6574	Tae Kwon Do (challenge Bottero)	Sports	500,00	500,00	
400 - Sports services communs	6574	Union Gymnique Aix-les-Bains (Aqua Open Cup)	Sports	2 000,00	2 000,00	62 bd Pierpont Morgan
400 - Sports services communs	6574	Projets sportifs (réserve)	Sports	7 000,00	0,00	
400 - Sports services communs	6574	Club Nautique Voile (C.N.V.A.)	Sports	1 000,00	1 000,00	Le Grand Port – Bd. Barrier
400 - Sports services communs	6574	ASC de Marlioz	Sports	600,00	600,00	
Sous-total : 400 - Sports services communs	6574		Sports	965 165,00	944 185,75	
422 - Autres activités pour les jeunes	6574	ARQA (Chantiers Insertion)	Vie Urbaine	24 000,00	24 000,00	
422 - Autres activités pour les jeunes	6574	CIDFF	Vie Urbaine	4 500,00	4 500,00	
422 - Autres activités pour les jeunes	6574	Confédération Syndicale des Familles (CSF)	Vie Urbaine	2 500,00	2 500,00	
422 - Autres activités pour les jeunes	6574	Guidance 73	Vie Urbaine	7 000,00	7 000,00	
422 - Autres activités pour les jeunes	6574	Maison de quartier des bords du Lac	Vie Urbaine	1 000,00	1 000,00	Espace Puer – Bd. Garibaldi
422 - Autres activités pour les jeunes	6574	Mieux vivre à Marlioz	Vie Urbaine	1 500,00	1 500,00	Salle Sainte Bernadette – Bd. De la Roche du Roi
Sous-total : 422 - Autres activités pour les jeunes			Vie Urbaine	40 500,00	40 500,00	
424 – Jeunesse	6574	ACEJ – Atout Jeunes	Jeunesse	22 800,00	22 800,00	
424 – Jeunesse	6574	Fédération des Œuvres Laïques -Lire et faire lire	Jeunesse	1 200,00	1 200,00	
424 – Jeunesse	6574	Mission Locale Jeunes – PIJ	Jeunesse	20 000,00	20 000,00	Copro. La Grotte aux Fées – 36/40 rue Dr. F. Gaillard
424 – Jeunesse	6574	MJC	Jeunesse	132 500,00	132 500,00	4 rue Vaugelas
424 – Jeunesse	6574	Sauvegarde de l'Enfance - Chantier jeunes été	Jeunesse	20 200,00	20 200,00	
Sous-total : 424 – Jeunesse	6574		Jeunesse	196 700,00	196 700,00	
520 - Interventions sociales	657362	Centre Communal Action Sociale	DAFJ	627 000,00	627 000,00	Copro. Le Zénith – 6 rue des Prés Riants
520 - Interventions sociales	657362	Centre Communal Action Sociale	Cde Pub.	8 000,00	8 000,00	Copro. Le Zénith – 6 rue des Prés Riants
Sous-total : 520 - Interventions sociales	657362		DAFJ	635 000,00	635 000,00	
8301 - Agenda 21	6574	Roue Libre	Adm. Gén.	1 200,00	1 200,00	Copro. L'Eden – Rue Paul Verlaine
Sous-total : 8301 - Agenda 21	6574		Adm. Gén.	1 200,00	1 200,00	
94 – Aides au commerce	6574	FAAC (Fédération Aixoise des Commerçants)	Aff. Eco.	30 000,00	30 000,00	Ecole du Centre – 4 rue Vaugelas
Sous-total : 94 - Aides au commerce	6574		Aff. Eco.	30 000,00	30 000,00	

AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS
SECTION FONCTIONNEMENT

Fonction	Compte M14	Désignation du bénéficiaire	Gestionnaires	Total Prévision 2022	Réalisation 2022	Mise à disposition de locaux
		Total		2 482 516,00	2 146 102,75	

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS

SECTION INVESTISSEMENT

Fonction	Compte M14	Désignation du bénéficiaire	Gestionnaires	Total Prévision 2022	Réalisation 2022
90 - Interventions socio-économique	20422	Ravalement de façades	Foncier		
		Copropriété « L'Églantine » - 17, avenue de Verdun – Syndic « Agence Gavard »		6 687,00	6 687,00
		Copropriété « Le Chardon » - 15 avenue de Verdun – Syndic « Agence Gavard »		11 345,00	11 345,00
		Madame Emilia Lamas Goncalvez – Copropriété « Le Chardon » - 15 avenue de Verdun		325,00	325,00
		Madame Janine Lebreton – Copropriété « L'Églantine » - Façade Est – 17, avenue de Verdun		494,00	494,00
		Madame Patricia Simon – Copropriété « Le Chardon » - 15 avenue de Verdun		421,00	421,00
		Monsieur & Madame Jacques Charrière – Immeuble 10 rue Henry Murger		2 227,00	2 227,00
		Monsieur & Madame Jean-Claude Baudain – Copropriété « Le Chardon » - 15 avenue de Verdun		178,00	178,00
		Monsieur et Madame Jacques Mermier – Copropriété « L'Églantine » - Facade Est – 17, avenue de Verdun		273,00	273,00
		SARL Alp Immo Confiance Century 21 – 1 avenue Charles de Gaulle		1 120,00	1 120,00
		SARL Lola's Concept – Madame Sylvie Regolini – Temple d'Art'E Miss – 11 rue de Genève		1 032,00	1 032,00
		SARL REDDICOFFEE- Monsieur Simon Houles – COFFEE HOUSE – 4 square Jean Moulin		792,00	792,00
		SARL Second'Hair – Monsieur Didier Pijolet – Jean-Louis David – 4 square Jean Moulin		1 402,00	1 402,00
		SAS Audition EDNS – Monsieur Emmanuel Duterte – Audition EDNS – Audilab – 31 A avenue Charles de Gaulle		4 500,00	4 500,00
		SAS Le Fish – Madame Vicky Genoulaz – Le Fish Bar – 1 avenue de Tresserve		2 880,00	2 880,00
		SAS Les Parisiennes – Madame Audrey Conquet – Les Parisiennes – 6 place Carnot		1 977,00	1 977,00
		942 – TPE		20422	Aide aux commerçants
		Monsieur Zhen Liu et Madame Xue Gong – Restaurant IBOL – 25, place Clemenceau		8 025,00	8 025,00
		SARL Comptoir Florentin – Mesdames Claudine Biasi et Florence Truppa – Comptoir Florentin – 24 rue de Chambéry		5 000,00	5 000,00
		SARL Création d'Intérieur – Madame Roxane Sigaud – Perene – 11 avenue Charles de Gaulle		5 000,00	5 000,00
		SARL le Z'S – Madame Sabrina Zerari – Z'S Bistrot – 26, avenue du Grand Port		1 443,00	1 443,00
		SARL Suite Institut – Madame Laure Meyer – Suite Institut – 119 rue du Casino		5 000,00	5 000,00
		SARL Tona Frederci et Salvatore – Monsieur Frédéric Tona – Marbrerie Tona – 38 avenue de Saint Simond		5 000,00	5 000,00
		SCOP Vrac And Co – Mesdames Florence Foucart et Alexia Batheyron – La Ressource – 2 rue de Chambéry		10 000,00	10 000,00
400	20422		sports	20 000,00	20 000,00
		Total		95 121,00	95 121,00



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIN 2023

Délibération N°54/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIN
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

54. AFFAIRES FINANCIÈRES

Comptes Administratifs 2022

Budget principal et budgets annexes parking et activités touristiques

Michel FRUGIER est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

VU les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31 et D.2342-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'examen de la question par la commission n° 1 du 30 mai 2023,

VU le compte de gestion de l'exercice 2022 établi par le comptable des finances publiques,

CONSIDÉRANT que XX a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2022,

CONSIDÉRANT la présentation du compte administratif de l'exercice 2022,

CONSIDÉRANT que monsieur Renaud Beretti, maire, s'est retiré au moment du vote,

CONSIDÉRANT que les écritures portées au compte administratif du budget principal et des budgets annexes sont identiques à celles du Trésorier de la Ville, présenté dans les comptes de gestion,

Il est demandé **au conseil municipal**, de voter les comptes administratifs du budget Ville, du budget annexe parkings et du budget annexe activités touristiques qui s'établissent comme suit :

I. Compte Administratif 2022 du budget principal :

Résultats de l'exercice 2022			
	Investissement	Fonctionnement	Restes à réaliser
Dépenses	11.891358,32	44.005.745,68	2.799.597,57
Recettes	13.653.470,60	46.664.157,66	576.887,75
Excédent	1.762.112,28	2.658.411,98	
Déficit			2.222.709,82
Résultats antérieurs			
Excédent		4.705.506,02	
Déficit	2.446.677,04		
Résultats de clôture 2022			
Excédent		7.363.918,00	
Déficit	2.907.274,58		
Résultats net 2022			4.456.643,42

II. Compte Administratif 2022 du budget annexe parking :

Résultats de l'exercice 2022			
	Investissement	Fonctionnement	Restes à réaliser
Dépenses	31.353,44	714.568,92	249.124,24
Recettes	226.080,89	578.453,25	
Excédent	194.727,45	136.115,67	
Déficit			249.124,24
Résultats antérieurs			
Excédent	666.964,79	176.944,76	
Déficit			
Résultats de clôture 2022			
Excédent	861.692,24	40.829,09	
Déficit			
Résultats nets 2022			653.397,09

Il convient de noter qu'un 2020, le solde d'exécution de 2019 reporté au 001 au Budget Supplémentaire 2020 a été de 636.670,47 euros au lieu de 636.670,57. Depuis, ce décalage de 0,10 centimes subsiste et entraîne une différence de 0,10 avec le compte de gestion.

Il est donc proposé de corriger cet arrondi et donc de corriger le résultat de clôture d'investissement pour le porter de 861.692,24 euros à 861.692,34 euros (le résultat net est également augmenté de 0,10 centimes).

III. Compte Administratif 2022 du budget annexe activités touristiques de la Ville :

Résultats de l'exercice 2022			
	Investissement	Fonctionnement	Restes à réaliser
Dépenses	91.880,35	2.456.198,82	56.259,38
Recettes	243.899,31	2.546.741,48	
Excédent	152.018,96	90.542,66	
Déficit			56.259,38
Résultats antérieurs			
Excédent		30.500,45	
Déficit	62.603,72		
Résultats de clôture 2022			
Excédent	89.415,24	121.043,44	
Déficit			
Résultats nets 2022			154.198,97

Le rapport d'exécution détaillé de ces trois budgets est joint en annexe.

Après en avoir débattu, monsieur le maire Renaud BERETTI sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal APPROUVE et VOTE :

- à l'unanimité avec 24 voix POUR, et 7 ABSTENTIONS Marina FERRARI pouvoir de France BRUYERE), Christian PELLETIER (pouvoir de Gilles CAMUS), Daniel CARDE, Martine PEGAZ HECTOR et André GIMENEZ le Compte Administratif 2022 du budget principal,
- à l'unanimité avec 24 voix POUR, et 7 ABSTENTIONS Marina FERRARI pouvoir de France BRUYERE), Christian PELLETIER (pouvoir de Gilles CAMUS), Daniel CARDE, Martine PEGAZ HECTOR et André GIMENEZ le Compte Administratif 2022 du budget annexe parkings,
- à l'unanimité avec 24 voix POUR, et 7 ABSTENTIONS Marina FERRARI pouvoir de France BRUYERE), Christian PELLETIER (pouvoir de Gilles CAMUS), Daniel CARDE, Martine PEGAZ HECTOR et André GIMENEZ POUR le Compte Administratif 2022 du budget annexe activités touristiques de la Ville.


POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du ...06.07.2023... »



Transmis le : 06.07.2023
Affiché le : 21.06.2023


Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN :
Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 54 BIS - Compte Administratif 2022 - Annule et remplace la délibération envoyée le 27 juin 2023 suite à une erreur matérielle.

Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 04/07/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 13062023_54BIS

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_54BIS-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .1 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Compte administratif

Délibération approuvant le compte administratif

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DCM54 CA 2022 - Principal & Budgets Annexes.doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_54BIS-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : DCM54 ANNEXE CA 2022 - Principal & Budgets Annexes - ANNEXE - Subventions pour CA 2022.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_54BIS-DE-1-1_2.pdf)

Annexe

Annexe : Rapport de présentation CA 2022 Def.doc (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_54BIS-DE-1-1_3.pdf)

RAPPORT DE PRESENTATION

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Maquette Compte Administratif - AT

.....
Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13062023_54B

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_54B-BF

.....
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .1 .4

Finances locales

Decisions budgetaires

Compte administratif

Document budgétaire compte administratif et annexes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : MAQUETTE BUDGET AT CA 2022.pdf (99_BU-073-217300086-
20230613-13062023_54B-BF-1-1_1.pdf)

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Maquette Compte Administratif - BP

.....
Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13062023_54A

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_54A-BF

.....
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .1 .4

Finances locales

Decisions budgetaires

Compte administratif

Document budgétaire compte administratif et annexes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : MAQUETTE BP VILLE CA 2022.pdf (99_BU-073-217300086-20230613-13062023_54A-BF-1-1_1.pdf)

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Maquette Compte Administratif - PK

.....
Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13062023_54C

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_54C-BF

.....
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .1 .4

Finances locales

Decisions budgetaires

Compte administratif

Document budgétaire compte administratif et annexes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : MAQUETTE BUDGET PK CA 2022.pdf (99_BU-073-217300086-
20230613-13062023_54C-BF-1-1_1.pdf)



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIN 2023

Délibération N°55/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIN
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire**.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

55. AFFAIRES FINANCIÈRES

Affectation des résultats

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

Après le vote des comptes administratifs, il convient d'affecter les résultats aux budgets supplémentaires de la Ville.

Budget principal :

Résultat de fonctionnement 2022 – Budget principal	
A - Résultat de l'exercice 2022	2.658.411,98
B - Résultat 2021 reporté	4.705.506,02
C - Résultat à affecter (A+B)	7.363.918,00
D – Résultat de l'exercice 2022 section d'investissement	1.762.112,28
Résultat 2021 reporté D001 (besoin de financement)	- 2.446.677,04
E – Résultat 2021 reporté R001 (Excédent)	0,00
F – Solde d'exécution d'investissement 2022 (D+E)	
D001 (besoin de financement)	- 684.564,76
R001 (Excédent)	
G – Solde des restes à réaliser d'investissement 2022	- 2.222.709,82
H – Déficit de la section d'investissement (F+G)	- 2.907.274,58
Excédent reporté R002 en 2023	4.456.643,42
1068 minimum	- 2.907.274,58

La section d'investissement présente un déficit de **2.907.274,58 euros** qui correspond à la différence entre le déficit constaté au CA 2022 de 684.564,76 euros (compte 001 en dépenses d'investissement au BS 2023) et l'excédent occasionné par les restes à réaliser s'élevant à 2.222.709,82 euros. Il est donc nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal afin de couvrir les besoins de la section d'investissement :

- d'affecter en 1068 la somme de 2.907.274,58 euros,
- d'affecter au compte 002 en recettes de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement restant après financement de ce besoin soit 4.456.643,42 euros.

Seront repris également au Budget Supplémentaire 2023, les restes à réaliser suivants (RAR) :

- Recettes : 576.887,75 euros
- Dépenses : 2.799.597,57 euros

Budget annexe Parkings :

Résultat de fonctionnement 2022 - Parking	
A - Résultat de l'exercice 2022 section d'exploitation	- 136.115,67
B - Résultat 2021 reporté	176.944,76
C - Résultat à affecter (A+B)	40.829,09
D – Résultat de l'exercice 2022 section d'investissement	194.727,45
Résultat 2021 reporté D001 (besoin de financement)	
E – Résultat 2021 reporté R001 (Excédent)	666.964,79
F – Solde d'exécution d'investissement 2022 (D+E)	
D001 (besoin de financement)	
R001 (Excédent)	861.692,24
R001 corrigé de 0,10 € suite délibération CA 2022 (Excédent)	861.692,34
G – Solde des restes à réaliser d'investissement 2022	- 249.124,24
H – Excédent de la section d'investissement (F+G)	612.568,10
Excédent reporté R002 en 2023	40.829,09

La section d'investissement présentant un excédent, il n'est pas nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acter la reprise de l'intégralité de l'excédent constaté de 2022 à la section d'exploitation au R002 pour un montant de 40.829,09 euros.

Seront repris également au Budget Supplémentaire 2023, les restes à réaliser suivants (RAR) :

- Dépenses : 249.124,24 euros

Budget annexe Activités touristiques :

Résultat de fonctionnement 2022 – Activités touristiques	
A - Résultat de l'exercice 2022 section d'exploitation	90.542,66
B - Résultat 2021 reporté	30.500,45
C - Résultat à affecter (A+B)	121.043,11
D – Résultat de l'exercice 2022 section d'investissement	152.018,96
Résultat 2021 reporté D001 (besoin de financement)	- 62.603,72
E – Résultat 2021 reporté R001 (Excédent)	0,00
F – Solde d'exécution d'investissement 2022 (D+E)	
D001 (besoin de financement)	
R001 (Excédent)	89.415,24
G – Solde des restes à réaliser d'investissement 2022	- 56.259,38
H – Excédent de la section d'investissement (F+G)	33.155,86
Excédent reporté R002 en 2023	121.043,11

La section d'investissement présente un excédent de 33.155,86 euros qui correspond à la différence entre l'excédent constaté au CA 2022 de 89.415,24 euros (compte 001 en recettes d'investissement au BS 2023) et le déficit occasionné par les restes à réaliser s'élevant à 56.259,38 euros. Il n'est donc nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acter la reprise de l'intégralité de l'excédent constaté de 2022 à la section d'exploitation au R002 pour un montant de 121.043,11 euros.

Seront repris également au Budget Supplémentaire 2023, les restes à réaliser suivants (RAR) :

- Dépenses : 56.259,38 euros

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5, L.2311-11, R.2311-12,

VU l'examen de la question par la commission n° 1 du 30 mai 2023,

VU le compte administratif 2022,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 voix POUR :

- **TRANSCRIT** l'exposé en délibération,
- **APPROUVE** l'affectation des résultats des comptes administratifs du budget principal de la Ville, du budget parkings et du budget activités touristiques comme décrit ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



Transmis le : 27.06.2023
Affiché le : 21.06.2023

« Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du 27.06.2023 »



Par délégation de l'ancien Maire
Gilles BOCELLIN
Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 55 - Affectation des résultats

.....
Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13062023_55

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_55-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

Compte administratif

Délibération d'affectation des résultats

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM55 Affectation des résultats.doc (99_DE-073-217300086-
20230613-13062023_55-DE-1-1_1.pdf)

BA ACTIVITES TOURSITIQUES DE LA VILLE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – 2023 - Recettes de Fonctionnement

RECETTES REELLES

GESTIONNAIRE : FINANCES			
art.	op/chap	objet	montant €
		sous total	0,00

TOTAL RECETTES REELLES	0,00
-------------------------------	-------------

RECETTES D'ORDRE

GESTIONNAIRE : FINANCES			
art.	op/chap	objet	montant €
		sous total	0,00

TOTAL RECETTES D'ORDRE	121 043,11
-------------------------------	-------------------

002		Résultat de fonctionnement 2022 reporté	121 043,11
-----	--	---	------------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	121 043,11
---	-------------------

BA ACTIVITES TOURISTIQUES DE LA VILLE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – 2023 - Dépenses de Fonctionnement

DEPENSES REELLES

GESTIONNAIRE : FINANCES			
art.	op. / chap.	objet	montant €
6135	THEA1/011	Location matériel Théâtre en attente matériel définitif	22 000,00
6228	ADGE1/011	Réserve Finances	51 835,11
62871	ADGE1/011	Crédits pour remboursement de frais d'assurance de 2020 2021 et 2022 suite rattachements annulés suite modification de l'article budgétaire	6 300,00
6815	ADGE0/011	Provisions pour pertes d'exploitation suite délibération du présent CM	36 850,00
		sous total	116 985,11

GESTIONNAIRE : DSI			
art.	op. / chap.	objet	montant €
6156	CAMP1/011	Maintenance WIFI 214HT/mois à partir de juin	1 498,00
6156	CONG1/011	Maintenance WIFI 280HT/mois à partir de juin	1 960,00
		sous total	3 458,00

TOTAL DEPENSES REELLES	120 443,11
-------------------------------	-------------------

DEPENSES D'ORDRE

GESTIONNAIRE : FINANCES			
art.	op. / chap.	objet	montant €
6811	042	Dotations aux amortissements des immobilisations	600,00
		sous total	600,00

TOTAL DEPENSES D'ORDRE	600,00
-------------------------------	---------------

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	121 043,11
---	-------------------

BA ACTIVITES TOURISTIQUES DE LA VILLE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – 2023 - Dépenses d'Investissement

DEPENSES REELLES

GESTIONNAIRE : DSI			
art.	op/chap	objet	montant €
2135	CAMP1/21	WIFI et frais de mise en service	3 780,00
2135	CONG1/21	WIFI et fais de mise en service	16 325,00
		sous total	20 105,00

GESTIONNAIRE : BATIMENTS			
art.	op/chap	objet	montant €
2031	CAMP1/21	Maîtrise d'oeuvre travaux réhabilitation camping	100 000,00
2181	THEA1/21	Lisses du Théâtre	2 500,00
		sous total	102 500,00

GESTIONNAIRE : CTM			
art.	op/chap	objet	montant €
2188	CONG1/21	Achat matériel divers	11 150,86
		sous total	11 150,86

GESTIONNAIRE : PAFJ			
art.	op/chap	objet	montant €
2135	CAMP1/21	Achat uniquement de bungalows sur cette ligne	-100 000,00
		sous total	-100 000,00

TOTAL DEPENSES REELLES	33 755,86
-------------------------------	------------------

DEPENSES D'ORDRE

GESTIONNAIRE : FINANCES			
art.	op/chap	objet	montant €
		RAR 2022	56 259,38
		sous total	56 259,38

TOTAL DEPENSES D'ORDRE	56 259,38
-------------------------------	------------------

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	90 015,24
--	------------------

BA ACTIVITES TOURISTIQUES DE LA VILLE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – 2023 - Recettes d'Investissement

RECETTES REELLES

GESTIONNAIRE : FINANCES			
art.	op/chap	objet	montant €
		sous total	0,00

TOTAL RECETTES REELLES	0,00
-------------------------------	-------------

RECETTES D'ORDRE

GESTIONNAIRE : FINANCES			
art.	op/chap	objet	montant €
28135	040	Ajustement Dotations aux amortissements des immobilisations	600,00
		sous total	600,00

TOTAL RECETTES D'ORDRE	600,00
-------------------------------	---------------

001		Solde d'exécution d'investissement reporté	89 415,24
-----	--	--	-----------

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	90 015,24
--	------------------

BA PARKING

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – 2023 - Recettes de Fonctionnement

RECETTES REELLES

GESTIONNAIRE : FINANCES			
art.	op. / chap.	objet	montant €
706	AA08	Recettes supplémentaires suite mise en place stationnement payants pk barrières Pk des Suisses Grand Port	72 000,00
706	AA01	Ajustement prévisions budgétaires du budget primitif sur les recettes PK Chaudanne et HDV	-104 229,09
775		Produit vente au SDIS du robot acheté pendant le covid (délibération 168 de 2021)	66 960,00

TOTAL RECETTES REELLES	34 730,91
-------------------------------	------------------

RECETTES D'ORDRE

GESTIONNAIRE : FINANCES			
art.	op/ chap	objet	montant €
		sous total	0,00

TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00
-------------------------------	-------------

002	002	Résultat de fonctionnement reporté	40 829,09
-----	-----	------------------------------------	-----------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	75 560,00
---	------------------

BA PARKING

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – 2023 - - Dépenses de Fonctionnement

DEPENSES REELLES

GESTIONNAIRE : FINANCES			
art.	op. / chap.	objet	montant €
62871	011	Crédits pour remboursement de frais d'assurance de 2020 2021 et 2022 suite rattachements annulés suite modification de l'article budgétaire	15 000,00
		sous total	15 000,00

GESTIONNAIRE : PM			
art.	op. / chap.	objet	montant €
6156	011	Ajustement maintenance caméra	3 000,00
		sous total	3 000,00

GESTIONNAIRE : SECURITE HYGIENE SALIBRITE			
art.	op. / chap.	objet	montant €
611	011	Prestation sécurité astreinte téléphonique samedis	6 600,00
		sous total	6 600,00

GESTIONNAIRE : RESSOURCES HUMAINES			
art.	op. / chap.	objet	montant €
6411	012	Ajustement salaires	-20 000,00
		sous total	-20 000,00

GESTIONNAIRE : CTM			
art.	op. / chap.	objet	montant €
6156	011	Contrat de maintenance Pk des Suisses	4 000,00
		sous total	4 000,00

TOTAL DEPENSES REELLES	8 600,00
-------------------------------	-----------------

DEPENSES D'ORDRE

GESTIONNAIRE : FINANCES			
art.	op. / chap.	objet	montant €
675	042	Produit vente au SDIS du robot acheté pendant le covid (délibération 168 de 2021)	66 960,00
023	023	Virement à la section d'investissement	0,00
		sous total	66 960,00

TOTAL DEPENSES D'ORDRE	66 960,00
-------------------------------	------------------

BA PARKING

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	75 560,00
----------------------------------	-----------

BA PARKING

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – 2023 - Dépenses d'Investissement

DEPENSES REELLES

GESTIONNAIRE : FINANCES			
art.	op. / chap.	objet	montant €
2135	AA00/21	Réserve Finances	537 928,10
		sous total	537 928,10

GESTIONNAIRE : BATIMENTS			
art.	op. / chap.	objet	montant €
2135	AA01/21	Travaux divers	20 000,00
2135	AA01/21	Remplacement vitrages marquise PK HDV	8 600,00
2135	AA01/21	Reprise marquage de la totalité du PK HDV	13 000,00
2151	AA08/21	Travaux pour mise en place du contrôle d'accès PK des Suisses	140 000,00
2315	AA01/21	Parking de la Chaudanne (travaux de mise en conformité et rénovation)	-40 000,00
		sous total	141 600,00

TOTAL DEPENSES REELLES	679 528,10
-------------------------------	-------------------

DEPENSES D'ORDRE

GESTIONNAIRE : FINANCES			
art.	op. / chap.	objet	montant €
		RAR 2022	249 124,24
		sous total	249 124,24

TOTAL DEPENSES D'ORDRE	249 124,24
-------------------------------	-------------------

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	928 652,34
--	-------------------

BA PARKING

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – 2023 - Recettes d'Investissement

RECETTES REELLES

GESTIONNAIRE : FINANCES			
art.	op/chap	objet	montant €
		sous total	0,00

TOTAL RECETTES REELLES	0,00
-------------------------------	-------------

RECETTES D'ORDRE

GESTIONNAIRE : FINANCES			
art.	op/chap	objet	montant €
2154	040	Produit vente au SDIS du robot acheté pendant le covid (délibération 168 de 2021)	66 960,00
021	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
		sous total	66 960,00

TOTAL RECETTES D'ORDRE	66 960,00
-------------------------------	------------------

001	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	861 692,34
-----	-----	--	------------

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	928 652,34
--	-------------------

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – 2023 - Recettes de Fonctionnement

RECETTES REELLES

GESTIONNAIRE : FINANCES				
art.	op/chap	fonction	objet	montant €
73111	73	01	Fiscalité locale : ajustement 1259	405 757,00
7411	74	01	Ajustement DGF	73 301,00
74127	74	01	Ajustement DNP	-8 200,00
74834	74	01	Allocations compensatrices TFNB	56 892,00
773	77	01	Annulation mandat 641 de 2022 suite double paiement acompte 1 de 2021	50 000,00
7815	78	01	Reprise sur provision pour Protocole d'accord Archipat	144 000,00
			sous total	721 750,00

GESTIONNAIRE : RESSOURCES HUMAINES				
art.	op/chap	fonction	objet	montant €
6419	013	0201	Ajustement remboursement salaires assurance du personnel	50 000,00
6479	013	0201	Ajustement recettes chèques déjeuners : environ 16.000 € /mois => 192.000 €	100 000,00
74718	74	422	Adultes Relais	8 800,00
			sous total	158 800,00

GESTIONNAIRE : SPORT				
art.	op/chap	fonction	objet	montant €
70878	70	400	Renouvellement convention avec la Société des courses (encaissement de 2 années en 2023)	15 000,00
			sous total	15 000,00

GESTIONNAIRE : PERISCOLAIRE				
art.	op/chap	fonction	objet	montant €
74718	74	2511	Subvention DRAJES pour la mise en place d'un Projet Éducatif de territoire et d'un plan Mercredi	20 000,00
			sous total	20 000,00

GESTIONNAIRE : DIRECTEUR DE CABINET				
art.	op/chap	fonction	objet	montant €
7588	75	023	Participation Régie Pub magazine municipal	10 000,00
			sous total	10 000,00

TOTAL RECETTES REELLES	925 550,00
-------------------------------	-------------------

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – 2023 - Recettes de Fonctionnement

RECETTES D'ORDRE

GESTIONNAIRE : FINANCES				
art.	Chap	fonction	objet	montant €
			sous total	0,00

TOTAL RECETTES D'ORDRE 0,00

002		01	Excédent de fonctionnement 2022 reporté	4 456 643,42
-----	--	----	---	--------------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 5 382 193,42

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – 2023 - Dépenses de Fonctionnement

DEPENSES REELLES

GESTIONNAIRE : FINANCES				
art.	op/chap	fonction	objet	montant €
6135	011	0201	complément location de chapiteaux provisoires (pour l'entraide aixoise) jusqu'à fin mai	5 000,00
6226	011	0201	Etudes Absynet inventaire comptable Ville pour le passage à la M57	6 500,00
657362	65	520	Ajustement subvention CCAS	50 000,00
617	011	0201	Etudes Archipat	144 000,00
6228	011	0201	Réserve Finances	16 925,42
022	022	01	Dépenses imprévues	1 360 000,00
			sous total	1 582 425,42

GESTIONNAIRE : SYSTEMES D'INFORMATION				
art.	op/chap	fonction	objet	montant €
6156	WIFI/011	0202	Maintenance WIFI Ville	30 000,00
6156	AA00 /011	0202	Maintenance Pare-Feu	18 000,00
6518	LOGITRAN/011	0202	Licences office 360 pour 300 postes	140 000,00
			sous total	188 000,00

GESTIONNAIRE : DSTP				
art.	op/chap	fonction	objet	montant €
611	011	110	Audit pour RGPD à transférer sur un autre gestionnaire (dans l'attente en réserve finances)	-6 000,00
			sous total	-6 000,00

GESTIONNAIRE : FONCIER				
art.	op/chap	fonction	objet	montant €
6228	011	0205	frais honoraires avocat suite DPUC Rue Albert 1 ^{er}	3 000,00
			sous total	3 000,00

GESTIONNAIRE : RESSOURCES HUMAINES				
art.	op/chap	fonction	objet	montant €
64111	012	211	Ajustement crédits salaires	100 000,00
64111	012	823	Ajustement crédits salaires	50 000,00
64111	012	0201	Ajustement crédits salaires	250 000,00
64131	012	6414	Ajustement crédits salaires	70 000,00
6453	012	0201	Ajustement crédits salaires	50 000,00
6455	012	0201	Ajustement contrat d'assurance du personnel	80 000,00
611	011	0201	Etudes KPMG RIFSEEP (tranche optionnelle)	25 000,00
			sous total	625 000,00

GESTIONNAIRE : ENTRETIEN BATIMENTS ECOLES ET DIVERS (2801)				
art.	op/chap	fonction	objet	montant €
60631	011	6412	Suite annulation 1 engagement fin d'année 2022	110,00
60632	011	0207	Suite annulation 1 engagement fin d'année 2022	132,00
60632	011	6411	Suite annulation 1 engagement fin d'année 2022	60,00

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – 2023 - Dépenses de Fonctionnement			
		sous total	302,00

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – 2023 - Dépenses de Fonctionnement

GESTIONNAIRE : MUSEE				
art.	op/chap	fonction	objet	montant €
6231	011	322	Suite annulation 2 engagements fin d'année 2022 (annonces et publications)	1 494,00
			sous total	1 494,00

GESTIONNAIRE : SPORTS				
art.	op/chap	fonction	objet	montant €
6135	RUGBY 2023 / 011	400	Pas de location de matériel de musculation	-25 000,00
6228	RUGBY 2023 / 011	412	Relevé topo pour installation poteaux rugby	2 508,00
6574	65	400	CASA 2 athlètes non prévus au moment du BP	9 140,00
6135	011	400	Perte caution location du Minibus Etaps suite rayures carrosserie	1 800,00
6135	011	400	Location d'un conteneur pour le matériel sportif suite travaux Tillet à l'hippodrome	2 112,00
6228	011	412	homologation piste d'athlétisme par un géomètre suite travaux	3 900,00
6068	011	412	Brise vue Stade Forestier	1 024,00
60632	011	4140	Achat de voiles pour la pratique de la Voile scolaire (dépenses d'investissement non faite en contrepartie)	3 049,00
			sous total	-1 467,00

GESTIONNAIRE : FONCIER				
art.	op/chap	fonction	objet	montant €
62878	011	0205	remboursement pompe de relevage SCI FONCIERE RU suite article 3 acte de vente du 08/07/2015	35 871,00
6132	011	0205	Loyer juin à décembre local Rue Albert 1 ^{er} suite préemption	7 448,00
614	011	0205	Charges juin à décembre local Rue Albert 1 ^{er} suite préemption + compte prorata	1 420,00
6226	011	0205	Frais honoraire avocat partie cédante	3 000,00
			sous total	47 739,00

GESTIONNAIRE : URBANISME				
art.	op/chap	fonction	objet	montant €
6236	011	8201	Imprimés divers	1 000,00
			sous total	1 000,00

GESTIONNAIRE : ENERGIE				
art.	op/chap	fonction	objet	montant €
60618	011	0207	Variation à la hausse du tarif du Gaz (anticipation par rapport à juillet 2023)	150 000,00
			sous total	150 000,00

GESTIONNAIRE : DST				
art.	op/chap	fonction	objet	montant €

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – 2023 - Dépenses de Fonctionnement				
657351	65	832	Acompte 1 VAE 2022 (voir recette en parallèle au 773 suite erreur dénomination titre)	50 000,00
sous total				50 000,00

GESTIONNAIRE : BATIMENTS				
art.	op/chap	fonction	objet	montant €
60632	011	0207	Compléments de petits équipements	25 000,00
sous total				25 000,00

GESTIONNAIRE : CTM				
art.	op/chap	fonction	objet	montant €
61551	011	0207	Maintenance mécanique par garage extérieur	10 000,00
6068	011	0207	Pièces mécaniques	10 000,00
60632	011	8221	Petites pièces détachées pour horodateurs	20 000,00
6288	011	8120	Traitement des déchets	10 000,00
sous total				50 000,00

GESTIONNAIRE : DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION				
art.	op/chap	fonction	objet	montant €
6574	011	33	Subvention « L'ASSO DES NOTES »	8 000,00
6574	011	33	Festival du Cinéma Français Aix-les-Bains	15 000,00
sous total				23 000,00

GESTIONNAIRE : ADMINISTRATION GENERALE				
art.	op/chap	fonction	objet	montant €
6574	011	025	Subvention complémentaire « Académie d'Echecs »	700,00
sous total				700,00

GESTIONNAIRE : JEUNESSE COORDINATION				
art.	op/chap	fonction	objet	montant €
6574	011	6417	Subvention Maison de la Parentalité et des Familles	42 000,00
sous total				42 000,00

TOTAL DEPENSES REELLES	2 782 193,42
-------------------------------	---------------------

DEPENSES D'ORDRE

GESTIONNAIRE : FINANCES				
art.	chapitre	fonction	objet	montant €
023	023	01	Virement à la section d'investissement	2 600 000,00
sous total				2 600 000,00

TOTAL DEPENSES D'ORDRE	2 600 000,00
-------------------------------	---------------------

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 382 193,42
---	---------------------

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – 2023 - Dépenses d'Investissement

DEPENSES REELLES

GESTIONNAIRE : FINANCES				
art.	op.	fonction	objet	montant €
10226		01	Remboursement TAM suite annulation PC	200 000,00
45415	45415	01	situation de péril 2022 au 35 montée de Marlioz	550,00
2033		01	Réserve Finances	9 319,00
2188		01	Réserve Finances	50 000,00
238		01	Avances marchés publics	50 000,00
			sous total	309 869,00

GESTIONNAIRE : SYSTEMES D'INFORMATION				
art.	op.	fonction	objet	montant €
2135	WIFI	0202	Rénovation WIFI Ville	96 000,00
2031	AA00	0202	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour : site internet, messagerie, Télécommunication et gestion du temps	132 000,00
2051	COVID	0202	solution e commerce appli	34 128,00
2183	AA00	0202	Achats ordinateurs	60 000,00
2051	CAB001	0202	Refonte du site internet	100 000,00
2183	INFRADSI	0202	Compléments achat serveurs	160 000,00
2183	AA00	0202	Achats de téléphone AVAYA suite déménagements de services	15 000,00
			sous total	597 128,00

GESTIONNAIRE : ETAT CIVIL				
art.	op.	fonction	objet	montant €
21316	AL01	026	Reprises de concessions non faites en 2022	30 000,00
			sous total	30 000,00

GESTIONNAIRE : BIBLIOTHEQUE				
art.	op.	fonction	objet	montant €
2184	AA00	321	Mobilier secteur Jeunesse	10 000,00
			sous total	10 000,00

GESTIONNAIRE : VAH				
art.	op.	fonction	objet	montant €
2183	AA00	33	Vidéoprojecteur (suite annulation engagement fin d'année 2022)	778,00
			sous total	778,00

GESTIONNAIRE : VIE DES QUARTIERS				
art.	op.	fonction	objet	montant €
204182		72	Reversement Subvention PLH Grand Lac pour 26 Rue Isaline (voir recettes en parallèle) HABITAT ET HUMANISME	12 000,00

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – 2023 - Dépenses d'Investissement

204182		72	Versements divers (PLAI/PLUS...)	41 550,00
			sous total	53 550,00

GESTIONNAIRE : SPORTS				
art.	op.	fonction	objet	montant €
2188	RUGBY2023	412	Protection des pylones d'éclairage	1 320,00
2188	RUGBY2023	400	Complément matériel musculation	15 000,00
2158	RUGBY2023	412	Câble d'éclairage terrain C	3 518,00
			sous total	19 838,00

GESTIONNAIRE : DIRECTEUR DE CABINET				
art.	op.	fonction	objet	montant €
2188	AF27	023	Signalétique extérieure locaux sport avenue de Marlioz	4 700,00
			sous total	4 700,00

GESTIONNAIRE : FONCIER				
art.	op.	fonction	objet	montant €
27638		0205	Remboursement EPFL 2023	242 900,00
2112		0205	achat parcelle suite échange parcelle AIX NEXITY	24 000,00
2113		0205	Achat de terrains divers	45 000,00
275		0205	Dépôt de garantie bail commercial suite DPUC Rue Albert 1 ^{er}	3 300,00
21318		0205	Modification chapitre droit au bail (voir article 2088)	-80 000,00
2088		0205	Achat droit au bail Rue Albert 1 ^{er} : 72K€ + frais de notaire : 8.000 €	80 000,00
			sous total	315 200,00

GESTIONNAIRE : SCOLAIRE				
art.	op.	fonction	objet	montant €
2184		251	Mobilier restaurant scolaire Choudy	1 900,00
2188		251	Achat lave vaisselle	7 000,00
			sous total	8 900,00

GESTIONNAIRE : ADMINISTRATION GENERALE				
art.	op.	fonction	objet	montant €
20422		025	Complément subvention pour association Les Amis de Saint Simond	5 000,00
			sous total	5 000,00

GESTIONNAIRE : POLICE MUNICIPALE				
art.	op.	fonction	objet	montant €

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – 2023 - Dépenses d'Investissement

2188	RUGBY2023	110	Sécurisation de l'hippodrome pour la coupe du monde de rugby à la demande du Préfet (achat de nouvelles caméras + installation)	120 000,00
2188	AA00	112	Achats de 4 coffres individuels pour armement agents	5 000,00
2135	AF25	112	Mise au norme stand de tir (ajouts de tapis anti-retours pour mise aux normes demandes du CNFPT)	40 000,00
			sous total	165 000,00

GESTIONNAIRE : ENERGIE				
art.	op.	fonction	objet	montant €
20422		832	SUBVENTION POUR CHAUDIERE BOIS	520,00
			sous total	520,00

GESTIONNAIRE : URBANISME				
art.	op.	fonction	objet	montant €
2031		8201	Diagnostic environnemental dans le cadre du projet d'ORE	5 000,00
2031		8201	Complément Etudes Entrées de Ville	2 500,00
2031		8201	Etudes déplacement urbain transformateur des anciensThermes	5 520,00
2031		8201	Etudes Urbaines sur les propriétés Route de Pugny	38 100,00
202		8201	Modification simplifiée n°2	4 000,00
			sous total	55 120,00

GESTIONNAIRE : CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL				
art.	op.	fonction	objet	montant €
2152	AH04	8220	Mobilier urbain : renouvellement lattes de bancs en résine	12 000,00
2158	AA02	0207	Renouvellement matériel CTM	9 000,00
2188	AA02-1	024	Renouvellement matériel pour manifestations	10 000,00
			sous total	31 000,00

GESTIONNAIRE : ESPACES VERTS				
art.	op.	fonction	objet	montant €
2128	AE01	213	Ajustement crédits pour végétalisation cour de l'école de Choudy	10 000,00
2158	AA00	823	Complément crédits suite vol de matériel	17 000,00
2121	AA03	823	Remplacement des arbres et arbustes morts pendant la sécheresse	10 000,00
21538	AH32	823	Complément réseaux d'arrosage	5 000,00
2128	AH60	823	Complément pour démontage fontaine Place Mollard (coût global 58.000 €)	18 000,00
2158	AH32	823	Transfert crédits chapitre 20 pour dépôt PC	-4 200,00
2031	AH32	823	Transfert crédits chapitre 20 pour dépôt PC	4 200,00
			sous total	60 000,00

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – 2023 - Dépenses d'Investissement

GESTIONNAIRE : VID				
art.	op.	fonction	objet	montant €
2041512	AH19 / 204	812	Participation Ville à Grand Lac pour mise en place conteneurs semi-enterrés Rue Square du Temple de Diane	40 000,00
21534	AH39	832	Travaux d'enfouissement du réseau électrique de l'Esplanade	45 000,00
2031	2205	8220	AP05 Liaison Lac/Ville : Maitrise d'oeuvre en interne	-60 000,00
2151	2205	8220	AP05 Liaison Lac/Ville : Ajustement du projet global à 830.000 €	-120 000,00
2151	AH18	8220	Enfouissement Bd Généraux Forestiers en 2024 après études du SDES	-80 000,00
2151	2202	8220	AP02 Place de Lafin : Ajustement de l'AP	-170 000,00
2128	AH63	8220	Travaux Passerelle du Sierroz	320 000,00
2312	2206	824	AP06 ANRU : travaux Place basse	300 000,00
2041582	AO04	816	Renaturation du Tillet - Enfouissement des réseaux - Fonds de concours CISALB	30 000,00
2116	2201	026	AP01 Complément AP extension cimetière	20 000,00
2151	AH18	8220	Réfection après travaux Grand Lac Avenue de Verdun (coût moins important que prévu)	-40 000,00
21578	AH20	8210	Marquage signalisation en fonction du réalisé	75 000,00
21534	AH18-3	816	Pas d'extension de réseaux Enedis en 2023	-20 000,00
2031	AH25	8220	Inspections Ouvrages d'Art 2023	20 000,00
2151	AH18	816	Complément Réseaux humides Ville	40 000,00
2151	AH18	8220	BD de Paris Réfection des trottoirs : 25.000 € / Aménagement zone de stockage CTM : 60.000 € / Rue de Genève (3 traversées en pavés) : 35.000 € / Ch des Teppes (réparation des marches) : 6.000 € / Placette de la Cascade (suite sinitre) : 35.000 € / Bd Léon Blanc (écluses routières) : 15.000 € / Divers travaux routes : 250.000 €	426 000,00
			sous total	826 000,00

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – 2023 - Dépenses d'Investissement

GESTIONNAIRE : BATIMENTS				
art.	op.	fonction	objet	montant €
21312	AE12	213	Rénovation salle de classe n°6 Ecole de Lafin	40 000,00
21312	AE00	213	Sécurisation des Ecoles : moins de besoins que prévu en 2023	-40 000,00
21312	AE00	213	Ajustement crédits pour stores et volets roulants dans les écoles	-15 000,00
2135	AC14	0207	Remplacement chaudière fioul Hôtel des Finances ajustement des crédits	70 000,00
238	AE10	213	Mission de suivi SPL OSER Elémentaire de Marlioz	9 000,00
2128	AD11	4214	Réfection de la cour de Croc Loisirs	40 000,00
21312	AE00	213	Travaux divers dans les écoles	30 000,00
2031	2204	414	AP04 : Ajustement crédits création des courts des tennis	2 300,00
2128	2204	414	AP04 : Ajustement crédits création des courts des tennis	33 000,00
2031	AF05-1	414	Maitrise d'oeuvre création terrains Padel (non prévu dans AP)	25 000,00
2031	AF04	412	Ajustement crédits études pour reconstruction local hippodrome	-10 000,00
2135	AF04	412	Reconstruction local matériel hippodrome	50 000,00
2128	AF04	412	Mise en sécurité locaux service des sports de l'hippodrome	27 500,00
2135	AF03-2	414	Mise en sécurité incendie - travaux d'urgence- Gymnase UGA	120 000,00
2135	AF17	414	Travaux Centre Equestre	15 000,00
2135	AF02	414	Réfection terrasse du Golf	25 000,00
21538	AF16-3	025	Raccordement électrique et évacuation en eau bungalow Stade Forestier	14 000,00
2135	AD00-5	025	Ajustement crédits rénovation Espace Puer	10 000,00
2135	AF27	411	Réfection caniveau et toiture suite fuites récurrentes Locaux Sports AV Marlioz	30 000,00
2031	AI04	0207	Ad'AP Etudes	16 000,00
2135	AI04	0207	Travaux annuels complément	10 000,00
2031	AC31	0209	Etudes pour remplacement chaudière La Rotonde	10 000,00
2135	AC31	0209	Etudes pour remplacement chaudière La Rotonde	-10 000,00
2135	AC00	0207	Travaux divers bâtiments	50 000,00
2135	AB02	321	Remise en service ascenseur bibliothèque	12 000,00
2135	AC07	422	Déménagement du Club photo : 20.000 € / Modification de le cuisine : 35.000 € / Rénovation de l'ascenseur : -30.000 €	25 000,00
2031	ALO1	026	Diminution frais d'études pour réfection loge du gardien au cimetière	-15 000,00
2031	AC00	0207	Etudes de projet Rue Dacquin (15.000 € au lieu de 25.000 €)	-10 000,00

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – 2023 - Dépenses d'Investissement

2135	AC19	020	Travaux Hôtel des Finances complément : modification entrée et aléa	40 000,00
2135	AC00	0207	Remplacement des conduits de cheminée tranche 3 (à voir en 2024) : -30.000 € / Remplacement Bungalow Bd Léon Blanc (service jardins) : 17.000 €	-13 000,00
			sous total	590 800,00

GESTIONNAIRE : MOBILITE				
art.	op.	fonction	objet	montant €
2152	AH04	821	Stationnement cycles sécurisé LEPIC 2 reporté en 2024	-50 000,00
			sous total	-50 000,00

TOTAL DEPENSES REELLES	3 033 403,00
-------------------------------	---------------------

DEPENSES D'ORDRE

GESTIONNAIRE : FINANCES				
art.	Chap.	fonction	objet	montant €
2152	041	01	Résorption Avances 238 Liaison Combaruches acompte 4	338 399,00
2135	041	01	Résorption avances divers marchés	200 000,00
2135	041	01	Résorption Avances 238 Anciens thermes mandats 2021	1 950 000,00
			sous total	2 488 399,00

TOTAL DEPENSES D'ORDRE	2 488 399,00
-------------------------------	---------------------

			RAR 2022	2 799 597,57
001		01	Solde d'exécution de la section d'investissement 2022 reporté	684 564,76

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 005 964,33
--	---------------------

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – 2023 - Recettes d'Investissement

RECETTES REELLES

GESTIONNAIRE : FINANCES				
art.	op./Chap	fonction	objet	montant €
1068	10	01	Affectation résultat de fonctionnement 2022	2 907 274,58
			sous total	2 907 274,58

GESTIONNAIRE : FONCIER				
art.	op./Chap	fonction	objet	montant €
	024	01	Ajustement produits de cession : soulte échange parcelle AIX NEXITY : + 221.000 €	245 000,00
	024	01	Ajustement vente locaux du Zenith	-50 000,00
			sous total	195 000,00

GESTIONNAIRE : VIE DES QUARTIERS				
art.	op./Chap	fonction	objet	montant €
13251	13	72	Subvention PLH Grand Lac pour 26 Rue Isaline (voir dépenses en parallèle)	12 000,00
			sous total	12 000,00

GESTIONNAIRE : ARCHIVES				
art.	op./Chap	fonction	objet	montant €
1321	13	3230	Subvention DRAC Restauration et numérisation des autorisations de voirie de 1860 à 1945	5 000,00
			sous total	5 000,00

GESTIONNAIRE : PETITE ENFANCE				
art.	op./Chap	fonction	objet	montant €
1322	MDPAME/13	6417	subvention Région : création d'une maison de la parentalité et des familles : 67.973 € (travaux) / 63.430 € (équipement)	131 403,00
1328	MDPAME/13	6417	Subvention CAF travaux pour création de l'équipement de la maison de la parentalité et des familles	90 000,00
			sous total	221 403,00

TOTAL RECETTES REELLES	3 340 677,58
-------------------------------	---------------------

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – 2023 - Recettes d'Investissement

RECETTES D'ORDRE

GESTIONNAIRE : FINANCES				
art.	chapitre	fonction	objet	montant €
238	041	01	Résorption Avances 238 Liaison Combaruches acompte 4	338 399,00
238	041	01	Résorption Avances 238 Anciens thermes mandats 2021	1 950 000,00
238	041	01	Résorption avances diverses marché	200 000,00
	021	01	Virement de la section de fonctionnement	2 600 000,00
			sous total	5 088 399,00

TOTAL RECETTES D'ORDRE	5 088 399,00
-------------------------------	---------------------

	RAR 2022	576 887,75
--	----------	------------

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 005 964,33
--	---------------------



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIN 2023

Délibération N°56/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIN
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

56. AFFAIRES FINANCIÈRES
Budgets Supplémentaires 2023

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

BUDGET Ville

Chaque année, il est procédé, après le vote du compte administratif, à la reprise des résultats des années antérieures lors du vote du budget supplémentaire.

Ce dernier reprend en effet les résultats et permet également l'ajustement des crédits ouverts lors du vote du budget primitif. Les détails budgétaires sont fournis dans les tableaux en annexes.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 5.382.193,42 euros.

Les **recettes de fonctionnement** sont composées de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement reporté de 2022 (002)	:	4.456.643,42 €
Recettes nouvelles réelles	:	925.550,00 €
Recette d'ordre	:	0,00 €

Les écritures les plus significatives sont les suivantes :

- Ajustement des dotations (122 K€)
- Ajustement de la fiscalité locale (406 K€)
- Reprise sur provision (144 K€)

Les **dépenses de fonctionnement** sont composées de la façon suivante :

Dépenses réelles nouvelles	:	2.782.193,42 €
dont dépenses imprévues	:	1.360.000,00 €
Dépenses d'ordre	:	2.600.000,00 €
dont virement de la section de fonctionnement	:	2.600.000,00 €

Les principaux ajustements concernent :

- L'augmentation du chapitre 012 (+ 600 K€) qui est très majoritairement liée à la variation du SMIC et à l'augmentation du point d'indice en année pleine. Une partie de cette augmentation servira également à financer la refonte du RIFSEEP.
- L'achat de licences office 360 pour 300 postes environ (+ 140 K€).
- L'énergie avec la variation à la hausse du tarif du gaz (+ 150 K€).
- L'attribution de diverses subventions complémentaires (+ 115 K€).

Les crédits pour dépenses imprévues pourront être affectés si nécessaire en cours d'année par décision du maire présentée au conseil municipal suivant ou, à défaut d'usage, tomberont dans l'excédent 2023.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 9.005.964,33 euros.

Les **recettes d'investissement** sont composées de la façon suivante :

Restes à réaliser 2022	:	576.887,75 €
Affectation de l'excédent de fonctionnement 2022 (1068)	:	2.907.274,58 €
Recettes nouvelles réelles	:	433.403,00 €
Recette d'ordre	:	5.088.399,00 €
dont virement de la section de fonctionnement	:	2.600.000,00 €

Sur cette section d'investissement, les hausses significatives de recettes correspondent à l'inscription des subventions de la CAF et de la Région pour la Maison de la Parentalité et des Familles (+ 221 K€) et à l'ajustement du produit des cessions immobilières (+ 195 K€).

A noter des écritures d'ordre inscrites à la fois en dépenses et en recettes pour 2.488.399 euros qui serviront à effectuer les écritures « techniques » de résorption des avances.

Les dépenses d'investissement sont composées de la façon suivante :

Dépenses réelles nouvelles	:	3.033.403,00 €
Dépenses d'ordre	:	2.488.399,00 €
Restes à réaliser 2022	:	2.799.597,57 €
Déficit d'investissement reporté du CA 2022 (001)	:	684.564,76 €

Les dépenses nouvelles d'investissement concernent principalement :

- Les travaux de voirie (+ 826 K€) avec notamment l'ajustement des CP de l'AP ANRU pour les travaux de la place Basse (+ 300 K€), ainsi que les travaux pour la passerelle du Sierroz (+ 320 K€).
- Les dépenses en lien avec les activités sportives (+ 39 K€) et notamment la mise en sécurité de l'UGA (+ 120 K€).
- Les dépenses informatiques (+ 597 K€).

A noter enfin que l'inscription de crédits en lien avec les AP/CP dans ce budget supplémentaire nécessite de procéder aux ajustements ci-après, des autorisations de programme en cours.

N° AP	Intitulé de l'investissement	Montant global de l'opération – Autorisation de programme AP	Présentation des crédits de paiement des projets d'investissement du budget principal					
			2023	2024	2025	2026	2027	
22-01	Extension du cimetière	1.072.000 €	1.072.000 €					
22-02	Place de Lafin	350.000 €	350.000 €					
22-04	Création courts de tennis	881.300 €	881.300 €					
22-05	Liaison Lac / Ville	3.600.000 €	370.000 €	550.000 €	1.500.000 €	1.180.000 €		
22-06	ANRU	6.050.000 €	420.000 €	1.100.000 €	1.630.000 €	1.000.000 €	1.900.000 €	

BUDGET PARKING

Il est tout d'abord précisé que le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe des parkings ne fait apparaître aucun besoin de financement. Le résultat de fonctionnement est donc repris en section de fonctionnement (40.829,09 euros) et le résultat d'investissement est repris en investissement (861.692,34 euros).

Le budget supplémentaire des parkings prévoit notamment l'ajustement des recettes de fonctionnement en lien avec le réalisé de début d'année et en prévision de la mise en place du paiement du parking des Suisses au Grand Port.

En section d'investissement les travaux pour la mise en place du contrôle d'accès au nouveau parking payant sont inscrits en dépenses.

Les détails budgétaires sont fournis dans les tableaux en annexes.

BUDGET ACTIVITÉS TOURISTIQUES DE LA VILLE

Il est tout d'abord précisé que le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « activités touristiques » ne fait apparaître aucun besoin de financement. Le résultat de fonctionnement est donc repris en section de fonctionnement (121.043,11 euros) et le résultat d'investissement est repris en investissement (89.415,24 euros).

Il est notamment inscrit en investissement un crédit permettant de financer la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du camping.

Les détails budgétaires sont fournis dans les tableaux en annexes.

Conformément à l'examen de la commission n° 1 du 30 mai 2023.

Après en avoir débattu et à la majorité des membres présents avec 26 voix POUR, 6 ABSTENTIONS Marina FERRARI (pouvoir de France BRUYERE), Christian PELLETIER (pouvoir de Gilles CAMUS), Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et 1 CONTRE André GIMENEZ le Conseil municipal approuve les Budgets Supplémentaires 2023 tels que présentés.

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



Transmis le : 27.06.2023
Publié le : 21.06.2023

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du ...27.06.2023... »

Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 56 - Budgets supplémentaires 2023

Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023
de réception :

Numéro de l'acte : 13062023_56

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_56-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

Budget supplémentaire

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

Nom du fichier : DCM56 BS 2023.doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_56-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : DCM56 ANNEXE BS 2023 - Activités touristiques.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_56-DE-1-1_2.pdf)
Annexe AT

Annexe : DCM56 ANNEXE BS 2023 - Parkings.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_56-DE-1-1_3.pdf)
Annexe PK

Annexe : DCM56 ANNEXE BS 2023 - Ville.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_56-DE-1-1_4.pdf)
Annexe Ville

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Maquette BS - Ville

Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 13062023_56B

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_56B-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

Budget supplémentaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DCM56 ANNEXE BS 2023 - Ville.pdf (99_BU-073-217300086-20230613-13062023_56B-BF-1-1_1.pdf)

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Maquette BS - Ville

.....
Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13062023_56B

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_56B-BF

.....
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

Budget supplémentaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM56 ANNEXE BS 2023 - Ville.pdf (99_BU-073-217300086-20230613-13062023_56B-BF-1-1_1.pdf)

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Maquette BS - Ville

Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 13062023_56B

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_56B-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

Budget supplémentaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DCM56 ANNEXE BS 2023 - Ville.pdf (99_BU-073-217300086-20230613-13062023_56B-BF-1-1_1.pdf)

AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

Fonction	Compte M14	Désignation du bénéficiaire	Gestionnaire	CM du 13.06.2023
025 – Aides aux associations	20422	Association Les Amis de Saint Simond (construction local)	Administration Générale	45 000,00
<i>Sous-total – 025</i>	<i>20422</i>			<i>45 000,00</i>
72 – Habitat	204182	Participation à l'équilibre des opérations de productions de logements conventionnés publics Habitat et Humanisme – 26, rue Isaline	Vie des Quartiers	12 000,00
<i>Sous-total – 72</i>	<i>204182</i>			<i>12 000,00</i>
832 – Actions spécifiques de lutte contre la pollution	20422	Madame Piston d'Eaubonne Catherine (subvention pour chaudière au bois)	Energie	520,00
<i>Sous-total – 832</i>	<i>20422</i>			<i>520,00</i>
90 - Interventions socio-économique	20422	Ravalement de façades By Vanessa – 276, rue de Genève – Madame Vanessa Zaffarano-Lloberes Copropriété 336, rue de Genève – Aix Syndic Monsieur et Madame Vincent Rocher – 38, avenue de Marlioz SAS Foncia des Lacs – Monsieur Christophe Agostini – Foncia des Lacs – 391, rue de Genève	0403	1 219,00 4 550,00 3 063,00 3 383,00
<i>Sous-total – 90</i>	<i>20422</i>			<i>12 215,00</i>
942 – TPE	20422/TPE	Aide aux commerçants	0403	

		SARL ETIOCA – Messieurs Ménard Anthony et Papon Lucas – Café barista « Etioca » - 1, rue des Bains	5 000,00
		SARL Millieret – Sacchet – Monsieur Sacchet Lionel et Millieret Coline – Boucherie du Grand Port – 23, avenue du Grand Port	3 323,00
		SARL SAVEST – Monsieur Djemaa Cédric – Boulangerie « Un Goût de Nature » - 9, avenue d’Annecy	5 000,00
		SAS TMJ Aix – Monsieur Joly Allan – Basilic & Co – 25, avenue du Grand Port	10 000,00
		SSAS Brasseur Optique – Monsieur Dacbert Nicolas – Opticien « Benolle » - 330, rue de Genève	5 000,00
<i>Sous-total – 942</i>	<i>20422</i>		<i>28 323,00</i>
TOTAL GÉNÉRAL			98 058,00

AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2023**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Fonction	Compte M14	Désignation du bénéficiaire	Gestionnaire	CM du 13.06.2023
025 - Aides aux Associations	6574	Académie d'Échecs de l'Agglomération d'Aix-les-Bains « La Dent du Roi »	Adm. Gén.	700,00
255 - Classes découvertes	6574	Enveloppe Association Savoyarde des Classes de Découvertes	Scolaires	-13 000,00 13 000,00
33 - Action culturelle	6574	Festival du Cinéma Français Aix-les-Bains L'Association des Notes	DSPop DSPop	15 000,00 8 000,00
400 - Sports services communs	6574	L'Association du Cercle des Nageurs d'Aix-les-Bains Riviera Réserve (natation)	Sports Sports	70 000,00 -70 000,00
		Club des Ambassadeurs Sportifs Aixois Jordan Broisin – HandiSki Victor Muffat-Jeandet – Ski	Sport	4 570,00 4 570,00
520 - Interventions sociales	657362	Centre Communal Action Sociale	DAFJ	50 000,00
6417 – Maison des Parents	6574	Maison de la Parentalité et des Familles	Jeunesse	42 000,00
TOTAL GÉNÉRAL				124 840,00



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIN 2023

Délibération N°57/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIN
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

57. AFFAIRES FINANCIÈRES

Attribution des subventions aux associations et autres bénéficiaires
Budget primitif 2023

Sophie PETIT-GUILLAUME est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L.2311-7, il est proposé de verser des subventions ::

- en investissement pour un montant total de 98.058 euros,
- en fonctionnement pour un montant total de 124.840 euros.

Les détails sont portés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Cette attribution de subvention reste toutefois conditionnée :

- à la constitution par l'association ou le particulier du dossier de demande de subvention, qui comprend notamment la présentation des statuts, des bilans financiers de l'organisme privé, le cas échéant,
- à la signature d'une convention pour toutes subventions supérieures à 23.000 euros.

VU l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'examen de la question par la commission n° 1 du 30 mai 2023,

VU le Budget Primitif 2023,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 voix POUR :

- **TRANSCRIT** l'exposé en délibération,
- **VOTE** l'attribution de subventions comme décrit dans le tableau ci-joint,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les conventions ou tout document nécessaire y afférent,

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



Transmis le : 27.06.2023
Publié le : 21.06.2023

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 29.06.2023. »

Par délégation du maire,
Gilles MOCCELLIN
Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 57 - Attribution des subventions aux associations et autres bénéficiaires

Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 13062023_57

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_57-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5 .2 .2

Finances locales

Subventions

Subventions accordées

Aux associations

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DCM57 Attribution subventions.doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_57-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : DCM57 ANNEXE Attribution subventions.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_57-DE-1-1_2.pdf)

TABLEAU



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIIN 2023

Délibération N°58/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIIN
A DIX HUIT HEURES TREINTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETARE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

58. AFFAIRES FINANCIÈRES

Budget annexe activités touristiques – Pertes d'exploitation CF Production (Théâtre du Casino)
– Constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement courant

Michel FRUGIER est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

Conformément aux dispositions contractuelles de la Délégation de service public, la société du Grand Cercle a engagé des travaux de remise aux normes au sein du théâtre du Casino.

Dans ce cadre, des travaux ont été engagés sur les projecteurs. Ces derniers étaient jusque-là installés au premier niveau dans des conditions peu satisfaisantes. Il s'est donc agi de les positionner sur le pourtour du 2^{ème} balcon au moyen d'une lisse installée en périphérie dudit balcon.

Bien qu'une étude ait été faite, lors de l'installation des projecteurs, en début de saison 2022 / 2023, il s'est avéré que la lisse avait été positionnée trop haute. Cela avait ainsi pour conséquence d'obstruer la visibilité d'une grande partie des spectateurs du 2^{ème} balcon. Plus de 100 places étaient concernées. La jauge était ainsi affectée d'environ 150 places sur 800.

Suite à des visites sur place, en présence de tous les protagonistes (Société du Grand Cercle, OTI, maître d'œuvre et entreprises), une solution technique a été trouvée puis validée techniquement et du point de vue de la sécurité. En abaissant ainsi la lisse, la quasi-totalité des places du 2^{ème} balcon ont retrouvé la visibilité. Seule une vingtaine ou une trentaine de places restent concernées.

Il est à noter qu'un contentieux est toujours pendant, visant à rechercher les responsabilités qui ont conduit à cette situation. Des expertises ont déjà eu lieu en présence des assureurs.

Les premiers spectacles de la saison 2022 / 2023 ont donc été affectés par une perte d'exploitation, d'autant plus importante bien évidemment pour les spectacles susceptibles de remplir le théâtre.

C'est ainsi les cas pour un certain nombre de spectacles proposés par CF Production. Ce dernier a donc transmis à la Mairie un état des pertes qu'il entend faire indemniser concernant six spectacles : Tanguy Pastureau, Thomas Ngigol, Laura Laune, Les tontons farceurs, Sandrine Sarroche et Fabrice Eboué. Le chiffrage transmis fait état d'un préjudice de 36.850 euros.

Il ne nous a pas été transmis l'ensemble des justificatifs nécessaires à l'étude de la demande. Dans l'attente d'une nécessaire négociation, il semble indispensable de constituer une provision. En effet, comme le prévoit l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire peut décider de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré. C'est ici le cas car, si la Ville aura toujours la possibilité de se retourner contre le responsable (lorsqu'il sera connu), elle n'en reste pas moins elle-même responsable vis-à-vis des organisateurs de spectacles.

D'autres demandes semblent très aléatoires car nous n'avons pas connaissance d'autres spectacles ayant rempli totalement le théâtre.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal de valider la constitution d'une provision à hauteur de 36.850 euros permettant de faire face à la réclamation de la société CF Production. Les crédits sont prévus au budget au chapitre 68.

VU l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'examen de la question par la commission n° 1 du 30 mai 2023,
VU le Budget Primitif 2023,


Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 voix POUR :

- **TRANSCRIT** l'exposé en délibération,
- **VALIDE** la constitution d'une provision,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document y afférent,

POUR EXTRAIT CONFORME

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 27.06.2023 »
Maire d'Aix-les-Bains

Transmis le : 27.06.2023
Publié le : 21.06.2023


Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération 58 - Pertes d'exploitation CF Production -Théâtre du Casino

Objet de l'acte : - Constitution d'une provision pour risques et charges de
fonctionnement courant

.....
Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13062023_58

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_58-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .6

Finances locales

Decisions budgetaires

Autres délibérations ou décisions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM58 Provision théâtre.doc (99_DE-073-217300086-20230613-
13062023_58-DE-1-1_1.pdf)



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIN 2023

Délibération N°59/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIN
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire**.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

59. MARCHES PUBLICS

Accord-cadre de location et maintenance de moyens d'impressions

Constitution d'un groupement de commandes entre le CCAS d'Aix-les-Bains et la Ville d'Aix-les-Bains

Délibération modificative – Avenant à la convention constitutive du groupement de commandes.

Michelle BRAUER est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

Le Conseil municipal dans sa séance publique du lundi 29 juin 2021 a émis un avis favorable au principe de lancer une consultation sous forme d'un groupement de commandes constitué entre le CCAS d'Aix-les-Bains et la Ville d'Aix-les-Bains. Cette consultation a pour objet de leur permettre de répondre à leurs besoins en matière de location et de maintenance de moyens d'impression.

La délibération n° 93 / 2021 établissait l'étendue des besoins annuels estimée et non contractuelle comme suit :

	Ville	CCAS	TOTAL HT
€ HT	40 000 €	2 800 €	42 800 €

L'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande devait :

- être conclu pour une durée ferme de quatre ans,
- non alloti,
- pour les montants maximum suivants :

	Ville	CCAS	TOTAL HT
€ HT pour 4 ans	192 000 €	18 000 €	210 000 €

Les besoins sont finalement réévalués après étude par le nouveau directeur des systèmes d'information.

Il s'agira finalement d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec les montants maximums suivants :

	Ville	CCAS	TOTAL HT
€ HT pour 4 ans	220 000 €	22 000 €	242 000 €

Compte tenu de la nouvelle estimation, la consultation ne sera plus lancée suivant une procédure adaptée, mais suivant la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert.

En application de l'article L1414-3 II du Code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offre compétente sera celle du coordonnateur du groupement de commande.

Après examen par la commission n° 1 du 30 mai 2023,

VU l'article L2113-6 de Code de la commande publique donnant la possibilité aux acheteurs publics de passer conjointement un ou plusieurs marchés,

VU l'arrêt du Conseil d'État du 25 avril 1994, Région d'Aquitaine, n°99926 ; Réponse ministérielle du 28 février 2012, JO AN, question n°1560, p.4837, la convention doit nécessairement entrer en vigueur avant le lancement des procédures de passation. Pour les collectivités territoriales et les établissements en étant dotés, la conclusion de la convention constitutive nécessite l'intervention des organes délibérants

VU la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 donnant délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la délibération du conseil municipal du 29 juin 2021 émettant un avis favorable au principe de lancer une consultation sous forme d'un groupement de commandes constitué entre le CCAS d'Aix-les-Bains et la Ville d'Aix-les-Bains,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 voix POUR :

- **ÉMET** un avis favorable à la modification de la délibération n° 93 / 2021,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes,
- **DESIGNE** comme commission d'appel d'offre compétente celle du coordonnateur du groupement de commande

L'avenant au projet de convention de groupement de commandes est joint en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains

Transmis le : 27.06.23
Publié le : 24.06.2023



« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 27/06/2023. »

Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 59 - Groupement de commandes entre le CCAS et la Ville -
Avenant à la convention

Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023
de réception :

Numéro de l'acte : 13062023_59

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_59-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1 .1 .4

Commande Publique

Marchés publics

Délibérations

Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

Nom du fichier : DCM59 Moyens d'impression Modificative DCM93.2021.doc (99_DE-
073-217300086-20230613-13062023_59-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : DCM59 ANNEXE Modificative DCM93.2021 - Avenant convention
copieurs.doc (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_59-DE-1-
1_2.pdf)
AVENANT



**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDES ENTRE
VILLE D'AIX-LES-BAINS ET CCAS D'AIX LES BAINS**

**POUR ACCORD-CADRE DE DE LOCATION ET DE
MAINTENANCE DE MOYENS D'IMPRESSIONS**



AVENANT 1
**À LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA
VILLE D'AIX-LES-BAINS ET LE CCAS D'AIX-LES-BAINS EN DATE DU 21.07.2021**

Entre

La Ville d'Aix-les-Bains – Place Maurice Mollard, CS 20348, 73103 AIX-LES-BAINS Cedex, représentée par monsieur le maire, ou son représentant, dûment habilité à la signature de la convention par délibération du conseil municipal du 29 juin 2021 et du présent avenant par délibération du conseil municipal du **XX XX 2023**,
dénommée ci-après « La Ville »,

D'une part,

et

Le Centre d'Action Sociale d'Aix-les-Bains, représenté par son Président ou son représentant, dûment habilité à la signature de la présente convention par délibération du conseil d'administration en date du 7 juillet 2021,
et du présent avenant par délibération du conseil d'administration en date du **.....**,
dénoté ci-après "Le CCAS",

D'autre part,

PRÉAMBULE

Le conseil municipal de la Ville d'Aix-les-Bains dans sa séance publique du lundi 29 juin 2021, et le conseil d'administration du CCAS d'Aix-les-Bains le 7 juillet 2021, ont émis un avis favorable au principe de lancer une consultation sous forme d'un groupement de commandes constitué entre le CCAS d'Aix-les-Bains et la Ville d'Aix-les-Bains. Cette consultation a pour objet de leur permettre de répondre à leurs besoins en matière de location et de maintenance de moyens d'impressions.

Les délibérations n° 93 / 2021 pour la Ville et n° 18 /2021 pour le CCAS présentaient l'étendue des besoins annuels estimée et non contractuelle comme suit :

	Ville	CCAS	TOTAL HT
€ HT/an	40 000 €	2 800 €	42 800

L'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande devait être conclu pour une durée ferme de 4 ans, non alloti, sans montant minimum et avec les montants maximums HT suivants :

	Ville	CCAS	TOTAL HT
€ HT pour 4 ans	192 000 €	18 000 €	210 000

Une convention portant constitution d'un groupement de commandes entre la Ville d'Aix-les-Bains et le

CCAS d'Aix-les-Bains a été conclue le 21 juillet 2021 présentant ces besoins. Cet avenant intervient en modification de ladite convention.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier les conditions initiales de l'accord-cadre envisagé et notamment l'élévation du montant maximum pour chaque membre du groupement. Les nouveaux montants impliquent le lancement d'une consultation en procédure d'appel d'offres ouvert, et non plus en procédure adaptée, et donc la désignation de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes.

ARTICLE 2 : MODIFICATIONS APPORTÉES

1) Réévaluation des montants maximums :

Les montants maximums de l'accord-cadre mentionnés dans le préambule de la convention de constitution du groupement de commande deviennent les suivants :

	Ville	CCAS	TOTAL HT
€ HT pour 4 ans	220 000 €	22 000 €	242 000 €

2) Désignation de la Commission d'Appels d'Offres du groupement :

L'article 6 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT de la convention est remplacé par :
« En application de l'article L1414-3 II du Code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offre compétente sera celle du coordonnateur du groupement de commande.

Le président de la Commission peut appeler à faire siéger avec voix consultative, des personnalités en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet d'une consultation formalisée.

Avant l'attribution du marché, les collectivités membres du groupement seront destinataires du rapport d'analyse du marché et devront formuler leur accord par courriel.

L'attribution sera opérée selon les procédures appropriées en application du Code de la commande publique. »

Les autres clauses de la convention constitutive du groupement de commande demeurent, quant à elles, inchangées.

ARTICLE 3 : DURÉE DE L'AVENANT

L'avenant entre en vigueur à sa signature et jusqu'à l'extinction de l'accord-cadre.

Fait en double exemplaire, le _____ à Aix-les-Bains

La Ville d'Aix-les-Bains,

Le CCAS,



**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDES ENTRE
VILLE D'AIX-LES-BAINS ET CCAS D'AIX LES BAINS**

**POUR ACCORD-CADRE DE DE LOCATION ET DE
MAINTENANCE DE MOYENS D'IMPRESSIONS**



AVENANT 1
**À LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA
VILLE D'AIX-LES-BAINS ET LE CCAS D'AIX-LES-BAINS EN DATE DU 21.07.2021**

Entre

La Ville d'Aix-les-Bains – Place Maurice Mollard, CS 20348, 73103 AIX-LES-BAINS Cedex, représentée par monsieur le maire, ou son représentant, dûment habilité à la signature de la convention par délibération du conseil municipal du 29 juin 2021 et du présent avenant par délibération du conseil municipal du **XX XX 2023**,
dénommée ci-après « La Ville »,

D'une part,

et

Le Centre d'Action Sociale d'Aix-les-Bains, représenté par son Président ou son représentant, dûment habilité à la signature de la présente convention par délibération du conseil d'administration en date du 7 juillet 2021,
et du présent avenant par délibération du conseil d'administration en date du **.....**
dénoté ci-après "Le CCAS",

D'autre part,

PRÉAMBULE

Le conseil municipal de la Ville d'Aix-les-Bains dans sa séance publique du lundi 29 juin 2021, et le conseil d'administration du CCAS d'Aix-les-Bains le 7 juillet 2021, ont émis un avis favorable au principe de lancer une consultation sous forme d'un groupement de commandes constitué entre le CCAS d'Aix-les-Bains et la Ville d'Aix-les-Bains. Cette consultation a pour objet de leur permettre de répondre à leurs besoins en matière de location et de maintenance de moyens d'impressions.

Les délibérations n° 93 / 2021 pour la Ville et n° 18 /2021 pour le CCAS présentaient l'étendue des besoins annuels estimée et non contractuelle comme suit :

	Ville	CCAS	TOTAL HT
€ HT/an	40 000 €	2 800 €	42 800

L'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande devait être conclu pour une durée ferme de 4 ans, non alloti, sans montant minimum et avec les montants maximums HT suivants :

	Ville	CCAS	TOTAL HT
€ HT pour 4 ans	192 000 €	18 000 €	210 000

Une convention portant constitution d'un groupement de commandes entre la Ville d'Aix-les-Bains et le CCAS d'Aix-les-Bains a été conclue le 21 juillet 2021 présentant ces besoins. Cet avenant intervient en

modification de ladite convention.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier les conditions initiales de l'accord-cadre envisagé et notamment l'élévation du montant maximum pour chaque membre du groupement. Les nouveaux montants impliquent le lancement d'une consultation en procédure d'appel d'offres ouvert, et non plus en procédure adaptée, et donc la désignation de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes.

ARTICLE 2 : MODIFICATIONS APPORTÉES

1) Réévaluation des montants maximums :

Les montants maximums de l'accord-cadre mentionnés dans le préambule de la convention de constitution du groupement de commande deviennent les suivants :

	Ville	CCAS	TOTAL HT
€ HT pour 4 ans	220 000 €	22 000 €	242 000 €

2) Désignation de la Commission d'Appels d'Offres du groupement :

L'article 6 : **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT** de la convention est remplacé par :
« En application de l'article L1414-3 II du Code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offre compétente sera celle du coordonnateur du groupement de commande.

Le président de la Commission peut appeler à faire siéger avec voix consultative, des personnalités en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet d'une consultation formalisée.

Avant l'attribution du marché, les collectivités membres du groupement seront destinataires du rapport d'analyse du marché et devront formuler leur accord par courriel.

L'attribution sera opérée selon les procédures appropriées en application du Code de la commande publique. »

Les autres clauses de la convention constitutive du groupement de commande demeurent, quant à elles, inchangées.

ARTICLE 3 : DURÉE DE L'AVENANT

L'avenant entre en vigueur à sa signature et jusqu'à l'extinction de l'accord-cadre.

Fait en double exemplaire, le _____ à Aix-les-Bains

La Ville d'Aix-les-Bains,

Le CCAS,



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUN 2023

Délibération N°60/ 2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUN
A DIX HUIT HEURES TRENTE**

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire**.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

60. MARCHES PUBLICS

Accord-cadre de fourniture et de gestion de titres restaurant

Constitution d'un groupement de commandes entre le CCAS d'Aix-les-Bains et la Ville d'Aix-les-Bains - Lancement d'une procédure formalisée

Marietou CAMPANELLA est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

L'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande de fourniture et gestion de titres restaurant arrivera à son terme le 09.02.2024 tant pour la Ville d'Aix-les-Bains que pour le CCAS d'Aix-les-Bains.

La Ville d'Aix-les-Bains et le CCAS d'Aix-les-Bains souhaitent à nouveau se regrouper afin de lancer une consultation en commun pour leur permettre au mieux de répondre à leurs besoins et pour une gestion efficace en termes d'exécution du contrat.

En application des articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique, une convention constitutive du groupement de commande doit être établie afin de définir les besoins de chaque membre et les règles de fonctionnement du groupement. Elle sera signée par les représentants des pouvoirs adjudicateurs.

L'étendu des besoins au regard de l'année 2022, éléments non contractuels :

	Ville	CCAS
Valeur faciale sur référence mai 2023	6€	6€
Nombre de T-R sur 2022 papier	60 487	5 883
Nombre de T-R sur 2022 dématérialisés	24 680	778
Nombre total de T-R sur 2022	85 167	6 661
Dépense TR papier 2022	362 868	35 298
Dépense TR dématérialisés 2022	148 080	4 668
Dépense totale 2022	510 948	39 966
Budget 2023 <i>(parking inclus dans le total Ville)</i>	510 948	39 966

L'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sera :

- conclu pour une durée d'un an, reconductible trois fois,
- non alloti,
- sans montant minimum et pour les montants maximums annuels suivants :

	Ville	CCAS
<i>Montant maximum annuel HT</i>	750 000 €	60 000 €

Compte tenu du montant de l'estimation du futur accord-cadre et conformément à l'article R.2124-1 du code de la commande publique, celui-ci devra être passé suivant une procédure formalisée.

En application de l'article L1414-3 II du Code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offre compétente sera celle du coordonnateur du groupement de commande.

Après examen par la commission n° 1 du 30 mai 2023,

VU l'article L2113-6 de Code de la commande publique donnant la possibilité aux acheteurs publics de passer conjointement un ou plusieurs marchés,

VU l'arrêt du Conseil d'État du 25 avril 1994, Région d'Aquitaine, n°99926 ; Réponse ministérielle du 28 février 2012, JO AN, question n°1560, p.4837, la convention doit nécessairement entrer en vigueur avant le lancement des procédures de passation. Pour les collectivités territoriales et les établissements en étant dotés, la conclusion de la convention constitutive nécessite l'intervention des organes délibérants

VU la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 donnant délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 voix POUR :

- **ÉMET** un avis favorable au principe de lancer une consultation sous forme d'un groupement de commandes, la Ville étant coordonnateur et conservant de ce fait sa qualité de pouvoir adjudicateur ;

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes,

- **DÉSIGNE** comme commission d'appel d'offre compétente celle du coordonnateur du groupement de commande

Le projet de convention de groupement de commandes est joint en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



Transmis le : 27.06.2023
Publié le : 21.06.2023

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 27.06.2023 »



Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération 60 - Constitution d'un groupement de commandes entre le

Objet de l'acte : CCAS et la Ville - Lancement de la procédure - Gestion de titres
restaurant

.....
Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13062023_60

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_60-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1 .1 .2

Commande Publique

Marchés publics

Délibérations

Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la
signature du marché (procédures formalisées)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM60 Marché Titres Restaurant.doc (99_DE-073-217300086-
20230613-13062023_60-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : DCM60 ANNEXE Marché Titres Restaurant - Convention gpt de
commande.doc (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_60-DE-
1-1_2.pdf)
CONVENTION



**CONVENTION CONSTITUTIVE
D'UN GROUPEMENT
DE COMMANDES
ENTRE
VILLE D'AIX-LES-BAINS
CCAS D'AIX LES BAINS**



**ACCORD-CADRE DE FOURNITURE ET DE GESTION DE TITRES-
RESTAURANT**

LE SOMMAIRE

Préambule :	3
ARTICLE 1 : OBJET	3
ARTICLE 2 : MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES	3
ARTICLE 3 : COORDONNATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDES	4
ARTICLE 4 : MISSIONS DU COORDONNATEUR.....	4
4.1. Assistance dans la définition des besoins	4
4.2. Établissement du dossier de consultation des entreprises	4
4.3. Organisation des opérations de sélection des candidats.....	4
4.4. Transmission des pièces	4
4.5. Signature et notification des marchés	5
4.6. Exécution des marchés.....	5
4.7. Prise en charge des frais	5
ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DES MEMBRES DU GROUPEMENT	5
5.1. Définition des besoins	5
5.2. Engagement des membres du groupement	5
ARTICLE 6 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT	6
ARTICLE 7 : ADHÉSION AU GROUPEMENT / RETRAIT	6
ARTICLE 8 : DURÉE DE LA CONVENTION.....	6
ARTICLE 9 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION	6
ARTICLE 10 : LITIGES.....	7

ENTRE :

La Ville d'AIX-LES-BAINS – Place Maurice Mollard, BP 20348, 73103 AIX-LES-BAINS Cedex, représentée par Monsieur le maire, ou son représentant, dûment habilité à la signature de la présente convention par délibération du conseil municipal du **13.06.2023**,
dénommée ci-après « La Ville »,

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-les-Bains, représenté par son Président ou son représentant, dûment habilité à la signature de la présente convention par délibération du conseil d'administration en date du **24.05.2023**,
dénommé ci-après "Le CCAS",

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

L'opération porte sur un accord-cadre commun pour la fourniture et la gestion de titres-restaurant (T-R). Il s'agira d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum avec les maximums suivants :

	Ville	CCAS
Montant maximum annuel HT	750 000 €	60 000 €

Il sera prévu pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

ARTICLE 1 : OBJET

Conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique, il est constitué par les membres approuvant la présente convention constitutive, un groupement de commandes relatif à la passation et l'exécution d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de fourniture et la gestion de titres-restaurant.

Les règles du code de la commande publique et du code général des collectivités territoriales seront applicables.

ARTICLE 2 : MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Le groupement de commandes est constitué par :

La Ville d'AIX-LES-BAINS,

et

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-les-Bains,

dénommées « membres » du groupement de commandes.

ARTICLE 3 : COORDONNATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDES

La Ville d'AIX-LES-BAINS est désignée coordonnateur du groupement de commandes. Elle a, à ce titre, qualité de pouvoir adjudicateur.

Le siège du coordonnateur est situé Place Maurice Mollard,73103 AIX-LES-BAINS Cedex.

ARTICLE 4 : MISSIONS DU COORDONNATEUR

Les missions confiées au coordonnateur sont les suivantes.

4.1. Assistance dans la définition des besoins

Le coordonnateur assiste les membres dans la définition de leurs besoins.

4.2. Établissement du dossier de consultation des entreprises

Le coordonnateur élabore l'ensemble des dossiers de consultation des entreprises en fonction des besoins qui ont été définis par les membres.

4.3. Organisation des opérations de sélection des candidats

Le coordonnateur conduit les consultations selon les procédures appropriées, en application du Code de la commande publique (CCP).

Il assure l'ensemble des opérations de sélection des candidats, à savoir notamment :

- rédaction et envoi des avis d'appel public à la concurrence et des avis d'attribution ;
- secrétariat de la commission d'appel d'offres ;
- information des candidats ;
- procéder au dépôt des pièces nécessaires aux instances chargées du contrôle de légalité des marchés publics initiaux.

4.4. Transmission des pièces

Le coordonnateur adresse aux membres l'ensemble des pièces constitutives des marchés à venir.

4.5. Signature et notification des marchés

Chaque membre du groupement signe l'accord-cadre avec le candidat retenu.

Le coordonnateur notifie au candidat retenu l'accord-cadre pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

4.6. Exécution des marchés

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de la bonne exécution financière de l'accord-cadre, et notamment il lui incombera de payer directement au titulaire de l'accord-cadre, la part le concernant.

La Direction des ressources humaines de la Ville veillera, quant à elle, à la bonne exécution technique et administrative de l'accord-cadre pour le compte de la Ville et celui du CCAS (exemple : envoi au titulaire des bons de commandes pour la Ville et le CCAS)

4.7. Prise en charge des frais

Le coordonnateur ne recevra aucune rémunération du fait de sa fonction dans le groupement.

Les frais d'insertion de publicité seront totalement à la charge du coordinateur. En effet, compte tenu de l'estimation financière du besoin du CCAS, le calcul des frais au prorata serait d'un très faible montant.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DES MEMBRES DU GROUPEMENT

5.1. Définition des besoins

Les membres du groupement déterminent les objectifs et l'étendue des fournitures ou services faisant l'objet des différents marchés concernés. Ils valident ensemble les décisions à prendre en cours d'exécution du marché.

5.2. Engagement des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

- transmettre un état de ses besoins au coordonnateur ;
- respecter le choix du titulaire ;
- favoriser le bon déroulement des consultations et de l'accord-cadre en mettant à disposition du titulaire toute information lui permettant de réaliser sa prestation, et en rendant disponibles les personnes impliquées dans le projet ;
- à l'issue de la procédure organisée par le coordonnateur, chaque membre s'engage à signer avec le cocontractant retenu un marché à hauteur de ses besoins propres.

ARTICLE 6 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT

En application de l'article L1414-3 II du Code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offre compétente sera celle du coordonnateur du groupement de commande.

Le président de la Commission pourra appeler à faire siéger avec voix consultative, des personnalités en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet d'une consultation formalisée.

ARTICLE 7 : ADHÉSION AU GROUPEMENT / RETRAIT

Chaque membre adhère au groupement de commandes par délibération de l'assemblée délibérante approuvant la présente convention constitutive. Une copie de la délibération est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes.

Toute collectivité souhaitant adhérer au groupement en informe le coordonnateur qui déterminera la date de son adhésion en fonction des possibilités offertes par les marchés en cours. Cette adhésion se fera par délibération de l'assemblée délibérante de la commune concernée.

Le retrait d'un membre du groupement est constaté par délibération de l'assemblée délibérante du membre concerné. Une copie de la délibération est notifiée au coordonnateur.

ARTICLE 8 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de la date où elle aura acquis son caractère exécutoire. Le groupement sera constitué jusqu'à l'extinction de l'accord-cadre.

ARTICLE 9 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être modifiée par avenant.

Toute modification (autre que l'adhésion d'un membre) doit être approuvée dans les mêmes termes par l'assemblée délibérante de chaque membre du groupement. Une copie de chaque délibération est notifiée au coordonnateur. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble du groupement a approuvé les modifications.

ARTICLE 10 : LITIGES

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront du ressort du Tribunal Administratif territorialement compétent.

Fait à Aix-les-Bains, le

La Ville d'AIX-LES-BAINS

Le CCAS d'AIX-LES-BAINS



CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

ENTRE

VILLE D'AIX-LES-BAINS
CCAS D'AIX LES BAINS



ACCORD-CADRE DE FOURNITURE ET DE GESTION DE TITRES- RESTAURANT

LE SOMMAIRE

Préambule :.....	3
ARTICLE 1 : OBJET.....	3
ARTICLE 2 : MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES.....	3
ARTICLE 3 : COORDONNATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDES.....	4
ARTICLE 4 : MISSIONS DU COORDONNATEUR.....	4
4.1. Assistance dans la définition des besoins	4
4.2. Établissement du dossier de consultation des entreprises	4
4.3. Organisation des opérations de sélection des candidats.....	4
4.4. Transmission des pièces	4
4.5. Signature et notification des marchés.....	5
4.6. Exécution des marchés.....	5
4.7. Prise en charge des frais	5
ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DES MEMBRES DU GROUPEMENT.....	5
5.1. Définition des besoins.....	5
5.2. Engagement des membres du groupement	5
ARTICLE 6 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT.....	6
ARTICLE 7 : ADHÉSION AU GROUPEMENT / RETRAIT.....	6
ARTICLE 8 : DURÉE DE LA CONVENTION.....	6
ARTICLE 9 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION.....	6
ARTICLE 10 : LITIGES.....	7

ENTRE :

La Ville d'AIX-LES-BAINS – Place Maurice Mollard, BP 20348, 73103 AIX-LES-BAINS Cedex, représentée par Monsieur le maire, ou son représentant, dûment habilité à la signature de la présente convention par délibération du conseil municipal du **13.06.2023**,
dénommée ci-après « La Ville »,

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-les-Bains, représenté par son Président ou son représentant, dûment habilité à la signature de la présente convention par délibération du conseil d'administration en date du **24.05.2023**,
dénommé ci-après "Le CCAS",

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

L'opération porte sur un accord-cadre commun pour la fourniture et la gestion de titres-restaurant (T-R). Il s'agira d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum avec les maximums suivants :

	Ville	CCAS
Montant maximum annuel HT	750 000 €	60 000 €

Il sera prévu pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

ARTICLE 1 : OBJET

Conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique, il est constitué par les membres approuvant la présente convention constitutive, un groupement de commandes relatif à la passation et l'exécution d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de fourniture et la gestion de titres-restaurant.

Les règles du code de la commande publique et du code général des collectivités territoriales seront applicables.

ARTICLE 2 : MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Le groupement de commandes est constitué par :

La Ville d'AIX-LES-BAINS,
et

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-les-Bains,

dénommées « membres » du groupement de commandes.

ARTICLE 3 : COORDONNATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDES

La Ville d'AIX-LES-BAINS est désignée coordonnateur du groupement de commandes. Elle a, à ce titre, qualité de pouvoir adjudicateur.

Le siège du coordonnateur est situé Place Maurice Mollard,73103 AIX-LES-BAINS Cedex.

ARTICLE 4 : MISSIONS DU COORDONNATEUR

Les missions confiées au coordonnateur sont les suivantes.

4.1. Assistance dans la définition des besoins

Le coordonnateur assiste les membres dans la définition de leurs besoins.

4.2. Établissement du dossier de consultation des entreprises

Le coordonnateur élabore l'ensemble des dossiers de consultation des entreprises en fonction des besoins qui ont été définis par les membres.

4.3. Organisation des opérations de sélection des candidats

Le coordonnateur conduit les consultations selon les procédures appropriées, en application du Code de la commande publique (CCP).

Il assure l'ensemble des opérations de sélection des candidats, à savoir notamment :

- rédaction et envoi des avis d'appel public à la concurrence et des avis d'attribution ;
- secrétariat de la commission d'appel d'offres ;
- information des candidats ;
- procéder au dépôt des pièces nécessaires aux instances chargées du contrôle de légalité des marchés publics initiaux.

4.4. Transmission des pièces

Le coordonnateur adresse aux membres l'ensemble des pièces constitutives des marchés à venir.

4.5. Signature et notification des marchés

Chaque membre du groupement signe l'accord-cadre avec le candidat retenu.

Le coordonnateur notifie au candidat retenu l'accord-cadre pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

4.6. Exécution des marchés

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de la bonne exécution financière de l'accord-cadre, et notamment il lui incombera de payer directement au titulaire de l'accord-cadre, la part le concernant.

La Direction des ressources humaines de la Ville veillera, quant à elle, à la bonne exécution technique et administrative de l'accord-cadre pour le compte de la Ville et celui du CCAS (exemple : envoi au titulaire des bons de commandes pour la Ville et le CCAS)

4.7. Prise en charge des frais

Le coordonnateur ne recevra aucune rémunération du fait de sa fonction dans le groupement.

Les frais d'insertion de publicité seront totalement à la charge du coordinateur. En effet, compte tenu de l'estimation financière du besoin du CCAS, le calcul des frais au prorata serait d'un très faible montant.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DES MEMBRES DU GROUPEMENT

5.1. Définition des besoins

Les membres du groupement déterminent les objectifs et l'étendue des fournitures ou services faisant l'objet des différents marchés concernés. Ils valident ensemble les décisions à prendre en cours d'exécution du marché.

5.2. Engagement des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

- transmettre un état de ses besoins au coordonnateur ;
- respecter le choix du titulaire ;
- favoriser le bon déroulement des consultations et de l'accord-cadre en mettant à disposition du titulaire toute information lui permettant de réaliser sa prestation, et en rendant disponibles les personnes impliquées dans le projet ;
- à l'issue de la procédure organisée par le coordonnateur, chaque membre s'engage à signer avec le cocontractant retenu un marché à hauteur de ses besoins propres.

ARTICLE 6 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT

En application de l'article L1414-3 II du Code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offre compétente sera celle du coordonnateur du groupement de commande.

Le président de la Commission pourra appeler à faire siéger avec voix consultative, des personnalités en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet d'une consultation formalisée.

ARTICLE 7 : ADHÉSION AU GROUPEMENT / RETRAIT

Chaque membre adhère au groupement de commandes par délibération de l'assemblée délibérante approuvant la présente convention constitutive. Une copie de la délibération est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes.

Toute collectivité souhaitant adhérer au groupement en informe le coordonnateur qui déterminera la date de son adhésion en fonction des possibilités offertes par les marchés en cours. Cette adhésion se fera par délibération de l'assemblée délibérante de la commune concernée.

Le retrait d'un membre du groupement est constaté par délibération de l'assemblée délibérante du membre concerné. Une copie de la délibération est notifiée au coordonnateur.

ARTICLE 8 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de la date où elle aura acquis son caractère exécutoire. Le groupement sera constitué jusqu'à l'extinction de l'accord-cadre.

ARTICLE 9 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être modifiée par avenant.

Toute modification (autre que l'adhésion d'un membre) doit être approuvée dans les mêmes termes par l'assemblée délibérante de chaque membre du groupement. Une copie de chaque délibération est notifiée au coordonnateur. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble du groupement a approuvé les modifications.

ARTICLE 10 : LITIGES

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront du ressort du Tribunal Administratif territorialement compétent.

Fait à Aix-les-Bains, le

La Ville d'AIX-LES-BAINS

Le CCAS d'AIX-LES-BAINS

Mise à jour de la Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) du secteur Les Vignobles Ville d'Aix-les-Bains

Ce secteur est composé de deux orientations d'aménagement au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Ville d'Aix-les-Bains défini comme OAP « Couture » Les vignobles Nord et OAP « Quartier greffé » Les vignobles.

OAP Les vignobles Nord

« DENSITE »

Habitat individuel et /ou individuel mitoyen et /ou intermédiaire sur une assiette foncière de 0,81 Ha env.

Nombre de logement 10 à 12.

MIXITE SOCIALE

Non réglementé

OAP Les vignobles

« DENSITE »

Habitat individuel et /ou mitoyen sur une assiette foncière de 1,4 Ha env.

Nombre de logement 25.

MIXITE SOCIALE

25% de logements locatifs sociaux soit 6 logements

Cette étude sera donc réalisée sur la base de 36 logements dont 6 logements sociaux.

En prenant l'hypothèse d'un logement de 65 m² et majoré de 7% supplémentaires pour les communs, on peut estimer une surface de plancher : $36 \times 65 \times 1.07 = 2504 \text{ m}^2$ env.

L'article 2.2.6 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal impose également une place couverte par tranche de 50 m² de surface de plancher avec un minimum de 2 places par logement dont 1 couverte et une place visiteur pour deux logements. Cette étude sera donc réalisée dans le cadre de construction de 50 % des places privatives en sous-sol et le reste en non couvertes.

Surface de plancher des garages en sous-sol : 20m² (surface moyenne de stationnement et de manœuvre)

Nous obtenons ainsi la surface taxable en sous-sol pour les garages couverts : $20 \text{ m}^2 \times 36 = 720 \text{ m}^2$.

Il sera également intégré $36/2 = 18$ places visiteurs non couvertes et 36 places privatives non couvertes

1 – Programme d'aménagement

Afin de réaliser cette étude comparative, le programme des équipements publics mis à la charge de la collectivité est défini comme suit :

- 1- Equipements propres à la zone : les travaux estimés globalement sont de 77 600.00 €HT et comprennent :
 - o Les études préalables : études de faisabilité – relevés topographiques – études géologiques – études hydrauliques
 - o Les travaux d'aménagement VRD : aménagement de surface et élargissement – réseaux (éclairage, réseau d'eaux pluviales ...)
 - o Les acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement d'une partie de la voie
 - o Les honoraires divers : maîtrise d'œuvre – frais d'acte – frais financiers et autres.

- 2- Equipements publics généraux liés à la vie scolaire :
 - o Suivant les différentes études sur les communes d'Aix-les-Bains, de Voglans, La Biolle, Pigny-Chatenod et Grésy-sur-Aix, le cout d'une classe a été estimé à 150 000 €HT pour 25 à 30 élèves.
 - o Il a été estimé qu'une classe est nécessaire pour environ 150 logements
 Il a été pris en compte un prorata au nombre de nouveaux logements.
 Soit pour 36 logements : 36/150 de 150 000 €HT

L'ensemble des équipements publics pris en compte dans cette hypothèse représente une somme globale de 227 600.00 €HT, soit 273 120.00 €TTC.

La part affectée à ces zones AUh est de 113 600.00 €HT, soit 136 320.00 €TTC.

Le détail des montants et de la répartition est défini dans le tableau ci-dessous :

PROGRAMME D'AMENAGEMENT SECTEUR LES VIGNOBLES					
Nature des travaux	Coût Global	Part Zones AUD		Part communale	
		Montant	%	Montant	%
Equipements propres à la zone	77 600.00 €	77 600.00 €	100.00%	0.00 €	0.00%
Etudes préalables	4 500.00 €	4 500.00 €	100.00%	0.00 €	0.00%
Travaux VRD	65 000.00 €	65 000.00 €	100.00%	0.00 €	0.00%
Acquisitions foncières	1 600.00 €	1 600.00 €	100.00%	0.00 €	0.00%
Honoraires divers	6 500.00 €	6 500.00 €	100.00%	0.00 €	0.00%
Equipements publics généraux liés à la vie scolaire	150 000.00 €	36 000.00 €	24.00%	114 000.00 €	76.00%
Classes primaires et maternelle	150 000.00 €	36 000.00 €	24.00%	114 000.00 €	76.00%
MONTANT TOTAL HT	227 600.00 €	113 600.00 €	49.91%	114 000.00 €	50.09%
MONTANT TOTAL TTC (TVA 20%)	273 120.00 €	136 320.00 €		136 800.00 €	

Compte tenu du coût d'aménagement de ce secteur, un comparatif sera donc fait ci-après entre la taxe d'aménagement majorée actuelle ou une éventuelle modification du taux.

2 – Calcul de la participation de l'aménageur avec la taxe d'aménagement majorée actuelle (Taux de 15%) avec l'exonération pour les logements sociaux

Nombre de résidences principales non aidées : 30 u
Surface taxable des logements et des parkings couverts : (30 logements de 89.55m² avec le garage) : 2 687 m²
Parkings extérieurs – nombre d'emplacement : 54 u

- Surface des logements en résidence principale :
 - o Application de l'abattement de 50% pour les 100 premiers mètres carrés par logement :
 $30 \text{ logements} \times 89.55\text{m}^2 \times 759/2 \times 15\% = 152\,929 \text{ € env.}$
 - o Calcul de la taxe pour la surface de plancher supplémentaire :
 $30 \text{ logements} \times 0\text{m}^2 \times 759 \times 15\% = 0 \text{ €.}$

Total pour logements en résidence principale : 152 929 € env.

- Places de stationnement non couvertes :

$54 \times 2000 \times 15\% = 16\,200 \text{ € env.}$

Il en ressort que la part de l'aménageur dans le cadre de la Taxe d'Aménagement actuelle (Taux 15%) hors redevance archéologique est de : 169 129 € env.

3 – Calcul du nouveau taux de la taxe d'aménagement majorée (Taux de 10%)

Nombre de résidences principales non aidées : 30 u
Surface taxable des logements et des parkings couverts : (30 logements de 89.55m² avec le garage) : 2 687 m²
Parkings extérieurs – nombre d'emplacement : 54 u

- Surface des logements en résidence principale :
 - o Application de l'abattement de 50% pour les 100 premier mètres carrés par logement :
 $30 \text{ logements} \times 89.55\text{m}^2 \times 759/2 \times 10\% = 101\,952 \text{ € env.}$
 - o Calcul de la taxe pour la surface de plancher supplémentaire :
 $30 \text{ logements} \times 0\text{m}^2 \times 759 \times 10\% = 0 \text{ €.}$

Total pour logements en résidence principale : 101 952 € env.

- Places de stationnement non couvertes :

$54 \times 2000 \times 10\% = 10\,800 \text{ € env.}$

Il en ressort que la part de l'aménageur dans le cadre de la Taxe d'Aménagement actuelle (Taux 10%) hors redevance archéologique est de : 112 753 € env.

Il en ressort que pour équilibrer la participation de l'aménageur des zones 1AUh et 2 AUh des Vignobles en fonction du programme de l'aménagement à réaliser, il est nécessaire de diminuer le taux de la Taxe d'Aménagement de 15 à 10 % hors redevance archéologique.

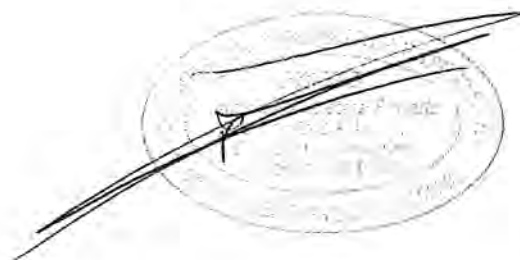
5 – Conclusion

Conformément aux orientations d'aménagement des zones 1AUh et 2 AUh des secteurs Les Vignobles, il en ressort que la collectivité aura à sa charge un programme d'aménagement à réaliser d'un montant 227 600.00 € HT environ dont 113 600.00 € HT imputables directement aux aménageurs de ces zones.

Comme constaté ci-dessus, la Taxe d'Aménagement actuelle couvrira largement de telles dépenses ; il est donc nécessaire pour la Ville de délibérer pour diminuer le taux de la Taxe d'Aménagement majorée à 10%.

Fait à Aix-les-Bains, le 15 octobre 2020
Pour valoir ce que de droit

Pierre-Olivier RACLE
Géomètre-Expert



Département de la Savoie
Ville d'AIX-LES-BAINS

Lieu dit : "Les Vignobles"
Section AV

Aménagement "Les Vignobles"

Etude comparative Taxe d'Aménagement majorée

Programme des travaux

Echelle : 1/2000ème



Zonage du PLUI
 Périmètre de la TAM

aixgé Agence d'AIX-LES-BAINS
Référence dossier : A219143

Date : 16 octobre 2019 modifié le 09 octobre 2020

aixgé Pierre-Olivier RAJLE Praticien d'Etat - Géomètre Expert - Maître de l'Ordre n°30112	
AGENCE 27 RUE LES BAINS 73000 AIX-LES-BAINS 04 79 13 11 66 pierre.rajle@aixge.fr	AGENCE 27 Rue Charles Kavel 73000 Chambéry 04 79 13 11 66 pierre.rajle@aixge.fr

Mise à jour de la Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) du secteur Le Cluset Ville d'Aix-les-Bains

L'orientation d'aménagement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Ville d'Aix-les-Bains préconise pour ce secteur :

Pierre-Olivier RACLE

Géomètre-expert
Membre de l'ordre n° 05315

« DENSITE

Habitat individuel et /ou individuel mitoyen et intermédiaire et / ou collectif sur une assiette foncière de 6 Ha env.. Nombre de logement 350.

Cynthia NÉRÉ

Géomètre-expert salariée
Membre de l'ordre n° 06253

MIXITE SOCIALE

25% de logements locatifs sociaux soit 87 logements

Cette étude sera donc réalisée sur la base de 350 logements dont 87 logements sociaux.

AGENCE

D'AIX-LES-BAINS

SIÈGE SOCIAL

215, bd D'Jean-Jules Herbert

Parc d'activités économiques

Les Combaruches

73100 Aix-les-Bains

04 79 61 22 44

aix@aixgeo.fr

Successeur d'Yvon Claraz

Détenteur des archives

de Georges Calloud

AGENCE

DE CHAMBÉRY

278, quai Charles Ravet

73000 Chambéry

04 79 33 47 60

chambery@aixgeo.fr

Successeur d'Olivier Laplacette

Détenteur des archives de

Jacques Bochi

www.aixgeo.fr

En prenant l'hypothèse d'un logement de 65 m² et majoré de 7% supplémentaires pour les communs, on peut estimer une surface de plancher : $350 \times 65 \times 1.07 = 24\,342$ m² env.

L'article 2.3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal impose également une place couverte par tranche de 50 m² de surface de plancher avec un minimum de 2 places par logement dont 1 couverte et une place visiteur pour deux logements.

Cette étude sera donc réalisée dans le cadre de construction de 50 % des places privatives en sous-sol et le reste en non couvertes.

Surface de plancher des garages en sous-sol : 20m² (surface moyenne de stationnement et de manœuvre)

Nous obtenons ainsi la surface taxable en sous-sol pour les garages couverts : $20 \text{ m}^2 \times 350 = 7\,000 \text{ m}^2$.

Il sera également intégré $350/2 = 175$ places visiteurs non couvertes.



GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

1 – Programme d'aménagement

Afin de réaliser cette étude comparative, le programme des équipements publics mis à la charge de la collectivité est défini comme suit :

- 1- Equipements propres à la zone : les travaux estimés globalement sont de 914 016 €HT et comprennent :
 - o Les études préalables : études de faisabilité – relevés topographiques – études géologiques – études hydrauliques
 - o Les travaux d'aménagement VRD du carrefour et la voie d'accès nouvelle interne à l'opération en zone Ud : aménagement de surface – réseaux (éclairage, réseau d'eaux pluviales liées à la voie)
 - o Le renforcement du réseau électrique
 - o Les acquisitions foncières nécessaires au carrefour, à la nouvelle voie
 - o Les honoraires divers : maîtrise d'œuvre – frais d'acte – frais financiers et autres.

- 2- Equipements publics généraux liés à la vie scolaire :
 - o Suivant les différentes études sur les communes d'Aix-les-Bains, de Voglans, La Biolle, Pugny-Chatenod et Grésy-sur-Aix, le cout d'une classe a été estimé à 150 000 €HT pour 25 à 30 élèves.
 - o Il a été estimé qu'une classe est nécessaire pour environ 150 logements
Il a été pris en compte un prorata au nombre de nouveaux logements.
Soit pour 350 logements : $350/150$ de 150 000 €HT

- 3- Autres équipements publics concernant l'aménagement du Chemin des Prés au droit de l'école – le déplacement du stade de l'école - la requalification du chemin de l'épervier pour un montant estimé à 504 828 €HT comprenant :
 - o Les études préalables : études de faisabilité – relevés topographiques – études géologiques – études hydrauliques
 - o Les travaux d'aménagement de surface (bordures et enrobé)
 - o Les acquisitions foncières éventuelles
 - o Les honoraires divers : maîtrise d'œuvre – frais d'acte – frais financiers et autres.

L'ensemble des équipements publics pris en compte dans cette hypothèse représente une somme globale de 1 868 844.00 €HT, soit 2 242 612.80 €TTC.

La part affectée au secteur étudié est de 1 390 223.00 €HT, soit 1 668 267.60 €TTC.

Le détail des montants et de la répartition est défini dans le tableau ci-dessous :

PROGRAMME D'AMENAGEMENT SECTEUR LE CLUSET

Nature des travaux	Coût Global	Part Zones AUD		Part communale	
		Montant	%	Montant	%
Equipements propres à la zone	914 016,00 €	914 016,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
Etudes préalables	5 150,00 €	5 150,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
Travaux VRD	403 000,00 €	403 000,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
Renforcement électrique	100 000,00 €	100 000,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
Acquisitions foncières	343 200,00 €	343 200,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
Honoraires divers	62 666,00 €	62 666,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
Equipements publics généraux liés à la vie scolaire	450 000,00 €	350 000,00 €	77,78%	100 000,00 €	22,22%
Classes primaires et maternelle	450 000,00 €	350 000,00 €	77,78%	100 000,00 €	22,22%
Autres équipements publics	504 828,00 €	126 207,00 €	25,00%	378 621,00 €	75,00%
Etudes préalables	4 500,00 €	1 125,00 €	25,00%	3 375,00 €	75,00%
Travaux VRD	295 200,00 €	73 800,00 €	25,00%	221 400,00 €	75,00%
Acquisitions foncières	170 800,00 €	42 700,00 €	25,00%	128 100,00 €	75,00%
Honoraires divers	34 328,00 €	8 582,00 €	25,00%	25 746,00 €	75,00%
MONTANT TOTAL HT	1 868 844,00 €	1 390 223,00 €	74,39%	478 621,00 €	25,61%
MONTANT TOTAL TTC (TVA 20%)	2 242 612,80 €	1 668 267,60 €		574 345,20 €	

Compte tenu du coût d'aménagement de ce secteur, un comparatif sera donc fait ci-après entre la taxe d'aménagement majorée actuelle ou une éventuelle modification du taux.

2 – Calcul de la participation de l'aménageur avec la taxe d'aménagement majorée actuelle (Taux de 15.5%) avec l'exonération pour les logements sociaux

Nombre de résidences principales non aidées : 263 u

Surface des logements en résidence principale (263 logements de 89.55m² avec le garage) : 23 552 m²

Surface des logements sociaux (87 logements de 89.55m² avec le garage) : 7 791 m²

Parkings extérieurs – nombre d'emplacement : 175 u

- Surface des logements en résidence principale :
 - o Application de l'abattement de 50% pour les 100 premier mètres carrés par logement :
263 logements x 89.55m² x 753/2 x 15.5% = 1 374 415 € env.
 - o Calcul de la taxe pour la surface de plancher supplémentaire :
263 logements x 0m² x 753 x 15.5% = 0 €.

Total pour logements en résidence principale : 1 374 415€ env.

- Places de stationnement non couvertes :

263 x 2000 x 15.5% = 81 530 € env.

Il en ressort que la part de l'aménageur dans le cadre de la Taxe d'Aménagement actuelle (Taux 15.5%) hors redevance archéologique est de : 1 455 945 € env.

3 – Calcul de la participation de l'aménageur avec la taxe d'aménagement majorée actuelle (Taux de 15.5%) sans l'exonération pour les logements sociaux

Nombre de résidences principales non aidées : 263 u
Surface des logements en résidence principale (263 logements de 89.55m² avec le garage) : 23 552 m²
Surface des logements sociaux (87 logements de 89.55m² avec le garage) : 7 791 m²
Parkings extérieurs – nombre d'emplacement : 175 u

- Surface des logements en résidence principale :
 - o Application de l'abattement de 50% pour les 100 premier mètres carrés par logement :
 $263 \text{ logements} \times 89.55\text{m}^2 \times 753/2 \times 15.5\% = 1\,374\,415 \text{ € env.}$
 - o Calcul de la taxe pour la surface de plancher supplémentaire :
 $263 \text{ logements} \times 0\text{m}^2 \times 753 \times 15.5\% = 0 \text{ €.}$
- Surface des logements sociaux :
 - o Application de l'abattement de 50% :
 $87 \text{ logements} \times 89,55 \text{ m}^2 \times 753/2 \times 15.5\% = 454\,655 \text{ € env.}$

Total pour logements en résidence principale : 1 829 070€ env.

- Places de stationnement non couvertes :

$263 \times 2000 \times 15.5\% = 81\,530 \text{ € env.}$

Il en ressort que la part de l'aménageur dans le cadre de la Taxe d'Aménagement actuelle (Taux 15.5%) hors redevance archéologique est de : 1 910 600 € env.

4 – Calcul du nouveau taux de la taxe d'aménagement majorée (Taux de 11%)

Nombre de résidences principales non aidées : 263 u
Surface des logements en résidence principale (263 logements de 89.55m² avec le garage) : 23 552 m²
Surface des logements sociaux (87 logements de 89.55m² avec le garage) : 7 791 m²
Parkings extérieurs – nombre d'emplacement : 175 u

- Surface des logements en résidence principale :
 - o Application de l'abattement de 50% pour les 100 premier mètres carrés par logement :
 $263 \text{ logements} \times 89.55\text{m}^2 \times 753/2 \times 11\% = 975\,392 \text{ € env.}$
 - o Calcul de la taxe pour la surface de plancher supplémentaire :
 $263 \text{ logements} \times 0\text{m}^2 \times 753 \times 11\% = 0 \text{ €.}$
- Surface des logements sociaux :
 - o Application de l'abattement de 50% :
 $87 \text{ logements} \times 89,55 \text{ m}^2 \times 753/2 \times 11\% = 322\,658 \text{ € env.}$

Total pour logements en résidence principale : 1 298 050€ env.

- Places de stationnement non couvertes :

$263 \times 2000 \times 11\% = 57\,860 \text{ € env.}$

Il en ressort que la part de l'aménageur dans le cadre de la Taxe d'Aménagement actuelle (Taux 11%) hors redevance archéologique est de : 1 355 910 € env.

Il en ressort que pour équilibrer la participation du secteur « Le Cluset » en fonction du programme de l'aménagement à réaliser, il est nécessaire de diminuer le taux de la Taxe d'Aménagement de 15.5 à 11 % hors redevance archéologique.

5 – Conclusion

Conformément à cette étude, il en ressort que la collectivité aura à sa charge un programme d'aménagement à réaliser d'un montant de 1 868 844 €HT environ dont 1 390 223 €HT imputables directement aux aménageurs de cette zone.

Comme constaté ci-dessus, la Taxe d'Aménagement actuelle couvrira largement de telles dépenses ; il est donc nécessaire pour la Ville de délibérer pour un nouveau taux de la Taxe d'Aménagement majorée.

Fait à Aix-les-Bains, le 24 octobre 2019
Pour valoir ce que de droit

Pierre-Olivier RACLE
Géomètre-Expert



Département de la Savoie
Ville d'AIX-LES-BAINS

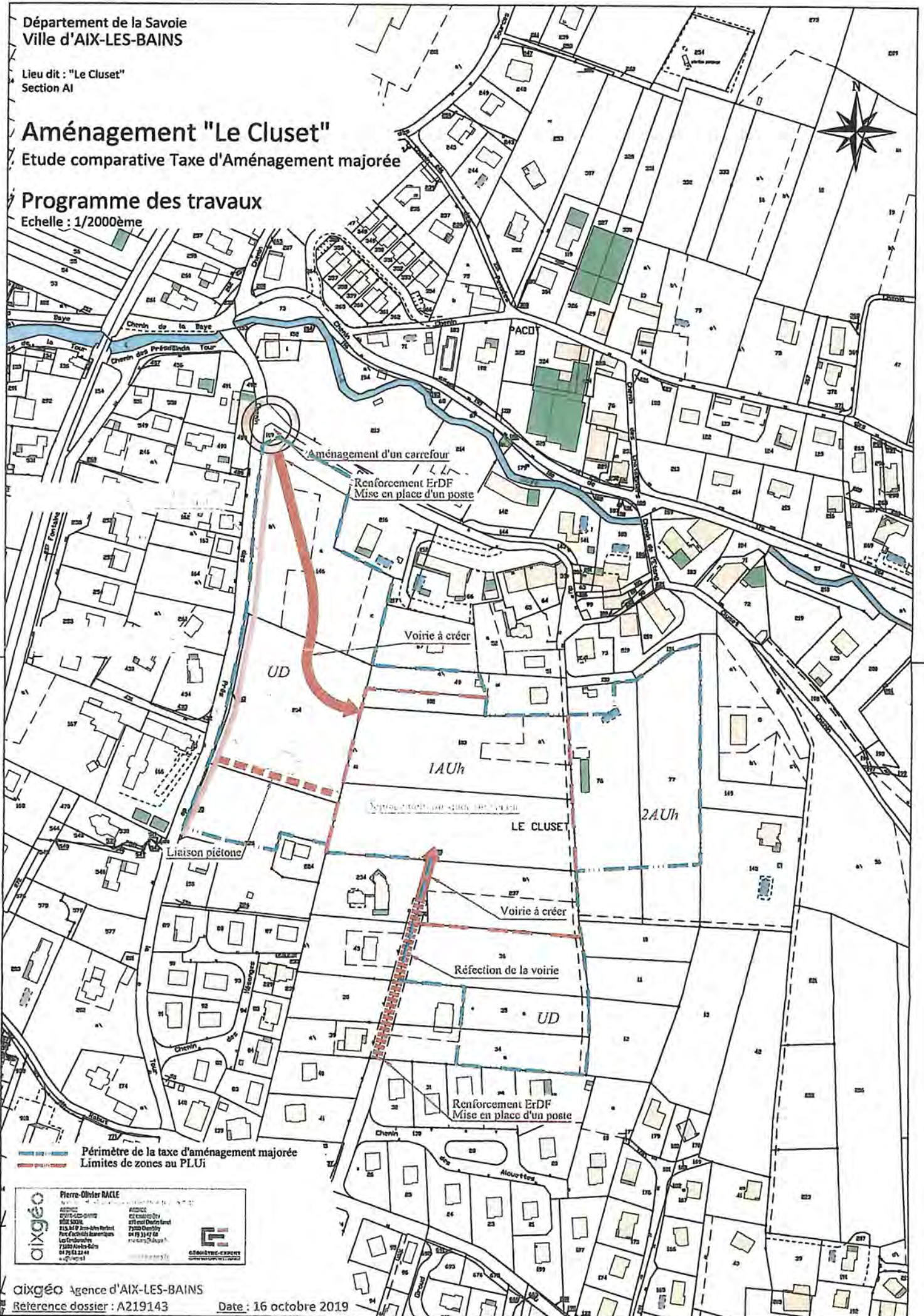
Lieu dit : "Le Cluset"
Section AI

Aménagement "Le Cluset"

Etude comparative Taxe d'Aménagement majorée

Programme des travaux

Echelle : 1/2000ème



Périmètre de la taxe d'aménagement majorée
Limites de zones au PLU

aixgé Pierre-Olivier RAGLE
AGENCE D'AMÉNAGEMENT URBAIN
215, Bd W. Jean-Baptiste
73000 Chambéry
04 79 33 47 58
www.aixgeo.fr

clauset
CLAUSET SA
271, rue de la Gare
73000 Chambéry
04 79 33 47 58
www.clauset.fr

Mise à jour de la Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) du secteur Cotefort Ville d'Aix-les-Bains

Pierre-Olivier RACLE

Géomètre-expert
Membre de l'ordre n° 05315

Cynthia NÉRÉ

Géomètre-expert salariée
Membre de l'ordre n° 06253

L'orientation d'aménagement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Ville d'Aix-les-Bains préconise pour ce secteur :

« DENSITE

Habitat individuel et /ou individuel mitoyen et intermédiaire et / ou collectif sur une assiette foncière de 5.3 Ha env.. Nombre de logement 250.

MIXITE SOCIALE

25% de logements locatifs sociaux soit 62 logements

Cette étude sera donc réalisée sur la base de 250 logements dont 62 logements sociaux.

AGENCE

D'AIX-LES-BAINS

SIÈGE SOCIAL

215, bd D'Jean-Jules Herbert

Parc d'activités économiques

Les Combaruches

73100 Aix-les-Bains

04 79 61 22 44

aix@aixgeo.fr

Successeur d'Yvon Claraz

Détenteur des archives

de Georges Calloud

AGENCE

DE CHAMBÉRY

278, quai Charles Ravet

73000 Chambéry

04 79 33 47 60

chambery@aixgeo.fr

Successeur d'Olivier Laplacette

Détenteur des archives de

Jacques Boch

www.aixgeo.fr

En prenant l'hypothèse d'un logement de 65 m² et majoré de 7% supplémentaires pour les communs, on peut estimer une surface de plancher : 250 x 65 x 1.07 = 17 388 m² env.

L'article 2.3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal impose également une place couverte par tranche de 50 m² de surface de plancher avec un minimum de 2 places par logement dont 1 couverte et une place visiteur pour deux logements. Cette étude sera donc réalisée dans le cadre de construction de 50 % des places privatives en sous-sol et le reste en non couvertes.

Surface de plancher des garages en sous-sol : 20m² (surface moyenne de stationnement et de manœuvre)

Nous obtenons ainsi la surface taxable en sous-sol pour les garages couverts : 20 m² x 250 = 5 000m².

Il sera également intégré 250/2 = 125 places visiteurs non couvertes



GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

1 – Programme d'aménagement

Afin de réaliser cette étude comparative, le programme des équipements publics mis à la charge de la collectivité est défini comme suit :

- 1- Equipements propres à la zone : les travaux estimés globalement sont de 673 959.20 €HT et comprennent :
 - o Les études préalables : études de faisabilité – relevés topographiques – études géologiques – études hydrauliques
 - o Les travaux d'aménagement VRD du giratoire : aménagement de surface – réseaux (pluviales, éclairage, ...)
 - o Les travaux de renforcement d'eau potable (Ø100mm minimum)
 - o Les travaux de renforcement électrique
 - o Les acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement du giratoire
 - o Les honoraires divers : maîtrise d'œuvre – frais d'acte – frais financiers et autres.

- 2- Equipements publics généraux liés à la vie scolaire :
 - o Suivant les différentes études sur les communes d'Aix-les-Bains, de Voglans, La Biolle, Pugny-Chatenod et Grésy-sur-Aix, le cout d'une classe a été estimé à 150 000 €HT pour 25 à 30 élèves.
 - o Il a été estimé qu'une classe est nécessaire pour environ 150 logements
 Il a été pris en compte un prorata au nombre de nouveaux logements.
 Soit pour 250 logements : 250/150 de 150 000 €HT

- 3- Autres équipements publics pour un montant estimé à 250 000 €HT comprenant :
 - o Réalisation d'une liaison douce (piste cyclable entre Côte fort et les Goliettes)

L'ensemble des équipements publics pris en compte dans cette hypothèse représente une somme globale de 1 223 959.20 €HT, soit 1 468 751.04 €TTC.

La part affectée aux zones AUh est de 945 459.20 €HT, soit 1 134 551.04 €TTC.

Le détail des montants et de la répartition est défini dans le tableau ci-dessous :

PROGRAMME D'AMENAGEMENT SECTEUR COTE FORT					
Nature des travaux	Coût Global	Part Zones AUD		Part communale	
		Montant	%	Montant	%
Equipements propres à la zone	673 959,20 €	620 459,20 €	92,06%	53 500,00 €	7,94%
Etudes préalables	4 500,00 €	4 500,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
Travaux VRD du giratoire	400 000,00 €	400 000,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
Renforcement d'eau potable	100 000,00 €	50 000,00 €	50,00%	50 000,00 €	50,00%
Renforcement ErDF	80 000,00 €	80 000,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
Acquisitions foncières	45 240,00 €	45 240,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
Honoraires divers	44 219,20 €	40 719,20 €	92,08%	3 500,00 €	7,92%
Equipements publics généraux liés à la vie scolaire	300 000,00 €	250 000,00 €	83,33%	50 000,00 €	16,67%
Classes primaires et maternelle	300 000,00 €	250 000,00 €	100,00%	50 000,00 €	16,67%
Autres équipements publics	250 000,00 €	75 000,00 €	30,00%	175 000,00 €	70,00%
Liaisons douces	250 000,00 €	75 000,00 €	30,00%	175 000,00 €	70,00%
MONTANT TOTAL HT	1 223 959,20 €	945 459,20 €	77,25%	278 500,00 €	22,75%
MONTANT TOTAL TTC (TVA 20%)	1 468 751,04 €	1 134 551,04 €		334 200,00 €	

Compte tenu du coût d'aménagement de ce secteur, un comparatif sera donc fait ci-après entre la taxe d'aménagement majorée actuelle ou une éventuelle modification du taux.

2 – Calcul de la participation de l'aménageur avec la taxe d'aménagement majorée actuelle (Taux de 13%) avec l'exonération pour les logements sociaux

Nombre de résidences principales non aidées : 188 u
Surface des logements en résidence principale (188 logements de 89.55m² avec le garage) : 16 835 m²
Surface des logements sociaux (62 logements de 89.55m² avec le garage) : 5 552 m²
Parkings extérieurs – nombre d'emplacement : 125 u

- Surface des logements en résidence principale :
 - o Application de l'abattement de 50% pour les 100 premier mètres carrés par logement :
 $188 \text{ logements} \times 89.55\text{m}^2 \times 753/2 \times 13\% = 824\,009 \text{ € env.}$
 - o Calcul de la taxe pour la surface de plancher supplémentaire :
 $188 \text{ logements} \times 0\text{m}^2 \times 753 \times 13\% = 0 \text{ €.}$

Total pour logements en résidence principale : 824 009 € env.

- Places de stationnement non couvertes :
 $125 \times 2000 \times 13\% = 32\,500 \text{ € env.}$

Il en ressort que la part de l'aménageur dans le cadre de la Taxe d'Aménagement actuelle (Taux 13%) hors redevance archéologique est de : 856 509 € env.

3 – Calcul de la participation de l'aménageur avec la taxe d'aménagement majorée actuelle (Taux de 13%) sans l'exonération pour les logements sociaux

Nombre de résidences principales non aidées : 188 u
Surface des logements en résidence principale (188 logements de 89.55m² avec le garage) : 16 835 m²
Surface des logements sociaux (62 logements de 89.55m² avec le garage) : 5 552 m²
Parkings extérieurs – nombre d'emplacement : 125 u

- Surface des logements en résidence principale :
 - o Application de l'abattement de 50% pour les 100 premier mètres carrés par logement :
 $188 \text{ logements} \times 89.55\text{m}^2 \times 753/2 \times 13\% = 824\,009 \text{ € env.}$
 - o Calcul de la taxe pour la surface de plancher supplémentaire :
 $188 \text{ logements} \times 0\text{m}^2 \times 753 \times 13\% = 0 \text{ €.}$
- Surface des logements sociaux :
 - o Application de l'abattement de 50% :
 $62 \text{ logements} \times 89,55 \text{ m}^2 \times 753/2 \times 13\% = 271\,748 \text{ € env.}$

Total pour logements en résidence principale : 1 095 757 € env.

- Places de stationnement non couvertes :
 $125 \times 2000 \times 13\% = 32\,500 \text{ € env.}$

Il en ressort que la part de l'aménageur dans le cadre de la Taxe d'Aménagement actuelle (Taux 13%) hors redevance archéologique est de : 1 128 257 € env.

4 - Calcul du nouveau taux de la taxe d'aménagement majorée (Taux de 10%)

Nombre de résidences principales non aidées : 188 u
Surface des logements en résidence principale (188 logements de 89.55m² avec le garage) : 16 835 m²
Surface des logements sociaux (62 logements de 89.55m² avec le garage) : 5 552 m²
Parkings extérieurs – nombre d'emplacement : 125 u

- Surface des logements en résidence principale :
 - o Application de l'abattement de 50% pour les 100 premier mètres carrés par logement :
 $188 \text{ logements} \times 89.55 \text{ m}^2 \times 753/2 \times 10\% = 633\,853 \text{ € env.}$
 - o Calcul de la taxe pour la surface de plancher supplémentaire :
 $188 \text{ logements} \times 0 \text{ m}^2 \times 753 \times 10\% = 0 \text{ € env.}$
- Surface des logements sociaux :
 - o Application de l'abattement de 50% :
 $62 \text{ logements} \times 89,55 \text{ m}^2 \times 753/2 \times 10\% = 209\,037 \text{ € env.}$

Total pour logements en résidence principale : 842 890 € env.

- Places de stationnement non couvertes :
 $125 \times 2000 \times 10\% = 25\,000 \text{ € env.}$

Il en ressort que la part de l'aménageur dans le cadre de la Taxe d'Aménagement (Taux 10%) hors redevance archéologique est de : 867 890 € env.

Il en ressort que pour équilibrer la participation du secteur « Cote Fort » en fonction du programme de l'aménagement à réaliser, il est nécessaire de diminuer le taux de la Taxe d'Aménagement de 13 à 10 % hors redevance archéologique.

5 – Conclusion

Conformément à cette étude, il en ressort que la collectivité aura à sa charge un programme d'aménagement à réaliser d'un montant de 1 223 959 €HT environ dont 945 459 €HT imputables directement aux aménageurs de cette zone.

Comme constaté ci-dessus, la Taxe d'Aménagement actuelle couvrira largement de telles dépenses ; il est donc nécessaire pour la Ville de délibérer pour un nouveau taux de la Taxe d'Aménagement majorée.

Fait à Aix-les-Bains, le 24 octobre 2019
Pour valoir ce que de droit

Pierre-Olivier RACLE



Mise à jour de la Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) du secteur Les Pacots Ville d'Aix-les-Bains

Pierre-Olivier RACLE

Géomètre-expert
Membre de l'ordre n° 05315

Cynthia NÉRÉ

Géomètre-expert salariée
Membre de l'ordre n° 06253

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Ville d'Aix-les-Bains n'a pas défini d'orientation d'aménagement préconise pour ce secteur :

Calcul de la surface de plancher et du nombre de logement :

Nous avons une superficie totale de 1,8 ha env. et un CES de 0,12.

Des permis de construire sont en cours d'étude avec la densité suivante :

- Terrain cadastré section AH n° 173, 217, 219 et 220 : 57 logements
- Terrain cadastré section AH n° 199 : 8 logements
- Et pour le surplus nous retiendrons une densité complémentaire de 8 logements.

Soit un total de 73 logements

En prenant l'hypothèse d'un logement de 65 m² et majoré de 7% supplémentaires pour les communs, on peut estimer une surface de plancher : $73 \times 65 \times 1.07 = 5\,077$ m² env.

L'article 2.3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal impose également une place couverte par tranche de 50 m² de surface de plancher avec un minimum de 2 places par logement dont 1 couverte et une place visiteur pour deux logements.

Cette étude sera donc réalisée dans le cadre de construction de 50 % des places privatives en sous-sol et le reste en non couvertes.

Surface de plancher des garages en sous-sol : 20m² (surface moyenne de stationnement et de manœuvre)

Nous obtenons ainsi la surface taxable en sous-sol pour les garages couverts : $20 \text{ m}^2 \times 73 = 1460 \text{ m}^2$.

Il sera également intégré $73/2 = 37$ places visiteurs non couvertes.

AGENCE D'AIX-LES-BAINS SIÈGE SOCIAL

215, bd D'Jean-Jules Herbert
Parc d'activités économiques

Les Combaruches
73100 Aix-les-Bains

04 79 61 22 44

aix@aixgeo.fr

Successeur d'Yvon Claraz

Détenteur des archives

de Georges Calloud

AGENCE DE CHAMBÉRY

278, quai Charles Ravet

73000 Chambéry

04 79 33 47 60

chambery@aixgeo.fr

Successeur d'Olivier Laplacette

Détenteur des archives de

Jacques Boch

www.aixgeo.fr



GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

1 – Programme d'aménagement

Afin de réaliser cette étude comparative, le programme des équipements publics mis à la charge de la collectivité est défini comme suit :

- 1- Equipements propres à la zone : les travaux estimés globalement sont de 541 272 €HT et comprennent :
 - o Les études préalables : études de faisabilité – relevés topographiques – études géologiques – études hydrauliques
 - o Les travaux de création de voirie (fondation chaussée, bordures revêtement)
 - o Le renforcement du réseau électrique
 - o Les acquisitions foncières nécessaires au carrefour, aux nouvelles voies.
 - o Les honoraires divers : maîtrise d'œuvre – frais d'acte – frais financiers et autres.

- 2- Equipements publics généraux liés à la vie scolaire :
 - o Suivant les différentes études sur les communes d'Aix-les-Bains, de Voglans, La Biolle, Pugny-Chatenod et Grésy-sur-Aix, le cout d'une classe a été estimé à 150 000 €HT pour 25 à 30 élèves.
 - o Il a été estimé qu'une classe est nécessaire pour environ 150 logementsIl a été pris en compte un prorata au nombre de nouveaux logements.
Soit pour 73 logements : 73/150 de 150 000 €HT

- 3- Autres équipements publics concernant l'élargissement du Chemin des Pacots pour un montant estimé à 249 372 €HT comprenant :
 - o Les études préalables : études de faisabilité – relevés topographiques – études géologiques – études hydrauliques
 - o Les travaux d'aménagement VRD: aménagement de surface (bordures et enrobé) – réseaux (éclairage, réseau d'eaux pluviales ...)
 - o Les acquisitions foncières d'une partie de la voie
 - o Les honoraires divers : maîtrise d'œuvre – frais d'acte – frais financiers et autres.

L'ensemble des équipements publics pris en compte dans cette hypothèse représente une somme globale de 940 644.40 €HT, soit 1 128 773.28 €TTC.

La part affectée au secteur étudié est de 738 958,40 €HT, soit 886 750.08 €TTC.

Le détail des montants et de la répartition est défini dans le tableau ci-dessous :

PROGRAMME D'AMENAGEMENT SECTEUR LES PACOTS					
Nature des travaux	Coût Global	Part Zone étudiée		Part communale	
		Montant	%	Montant	%
Equipements propres à la zone	541 272,40 €	541 272,40 €	100,00%	0,00 €	0,00%
Etudes préalables	5 150,00 €	5 150,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
Travaux VRD	259 120,00 €	259 120,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
Renforcement électrique	120 000,00 €	120 000,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
Acquisitions foncières	120 800,00 €	120 800,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
Honoraires divers	36 202,40 €	36 202,40 €	100,00%	0,00 €	0,00%
Equipements publics généraux liés à la vie scolaire	150 000,00 €	73 000,00 €	48,67%	77 000,00 €	51,33%
Classes primaires et maternelle	150 000,00 €	73 000,00 €	48,67%	77 000,00 €	51,33%
Autres équipements publics	249 372,00 €	124 686,00 €	50,00%	124 686,00 €	50,00%
Etudes préalables	4 500,00 €	2 250,00 €	50,00%	2 250,00 €	50,00%
Travaux VRD	136 800,00 €	68 400,00 €	50,00%	68 400,00 €	50,00%
Acquisitions foncières	91 200,00 €	45 600,00 €	50,00%	45 600,00 €	50,00%
Honoraires divers	16 872,00 €	8 436,00 €	50,00%	8 436,00 €	50,00%
MONTANT TOTAL HT	940 644,40 €	738 958,40 €	78,56%	201 686,00 €	21,44%
MONTANT TOTAL TTC (TVA 20%)	1 128 773,28 €	886 750,08 €		242 023,20 €	

Compte tenu du coût d'aménagement de ce secteur, un comparatif sera donc fait ci-après entre la taxe d'aménagement majorée actuelle ou une éventuelle modification du taux.

2 – Calcul de la participation de l'aménageur avec la taxe d'aménagement majorée actuelle (Taux de 20%)

Nombre de résidences principales non aidées : 73 u
 Surface des logements en résidence principale (73 logements de 89.55m² avec le garage) : 6 537 m²
 Pas de logements sociaux

Parkings extérieurs – nombre d'emplacement : 37 u

- Surface des logements en résidence principale :
 - o Application de l'abattement de 50% pour les 100 premier mètres carrés par logement :
 $73 \text{ logements} \times 89.55\text{m}^2 \times 753/2 \times 20\% = 492\,247 \text{ € env.}$
 - o Calcul de la taxe pour la surface de plancher supplémentaire :
 $73 \text{ logements} \times 0\text{m}^2 \times 753 \times 20\% = 0 \text{ €.}$

Total pour logements en résidence principale : 492 247 € env.

- Places de stationnement non couvertes :

$73 \times 2000 \times 20\% = 29\,200 \text{ € env.}$

Il en ressort que la part de l'aménageur dans le cadre de la Taxe d'Aménagement actuelle (Taux 20%) hors redevance archéologique est de : 521 447 € env.

Il en ressort que pour équilibrer la participation du secteur « Les Pacots » en fonction du programme de l'aménagement à réaliser, il est nécessaire de réaliser un PUP puisque le taux maximum de 20% en TA ne couvre pas la totalité des dépenses.

4 – Conclusion

Conformément à cette étude, il en ressort que la collectivité aura à sa charge un programme d'aménagement à réaliser d'un montant de 940 644 €HT environ dont 738 958 €HT imputables directement aux aménageurs de cette zone.

Comme constaté ci-dessus, la Taxe d'Aménagement actuelle ne pourra couvrir de telles dépenses ; il est donc nécessaire pour la Ville d'envisager un PUP ou à défaut de laisser le taux de la Taxe d'Aménagement majorée à 20%.

Fait à Aix-les-Bains, le 17 octobre 2019
Pour valoir ce que de droit

Pierre-Olivier RACLE
Géomètre-Expert



Département de la Savoie
Ville d'AIX-LES-BAINS

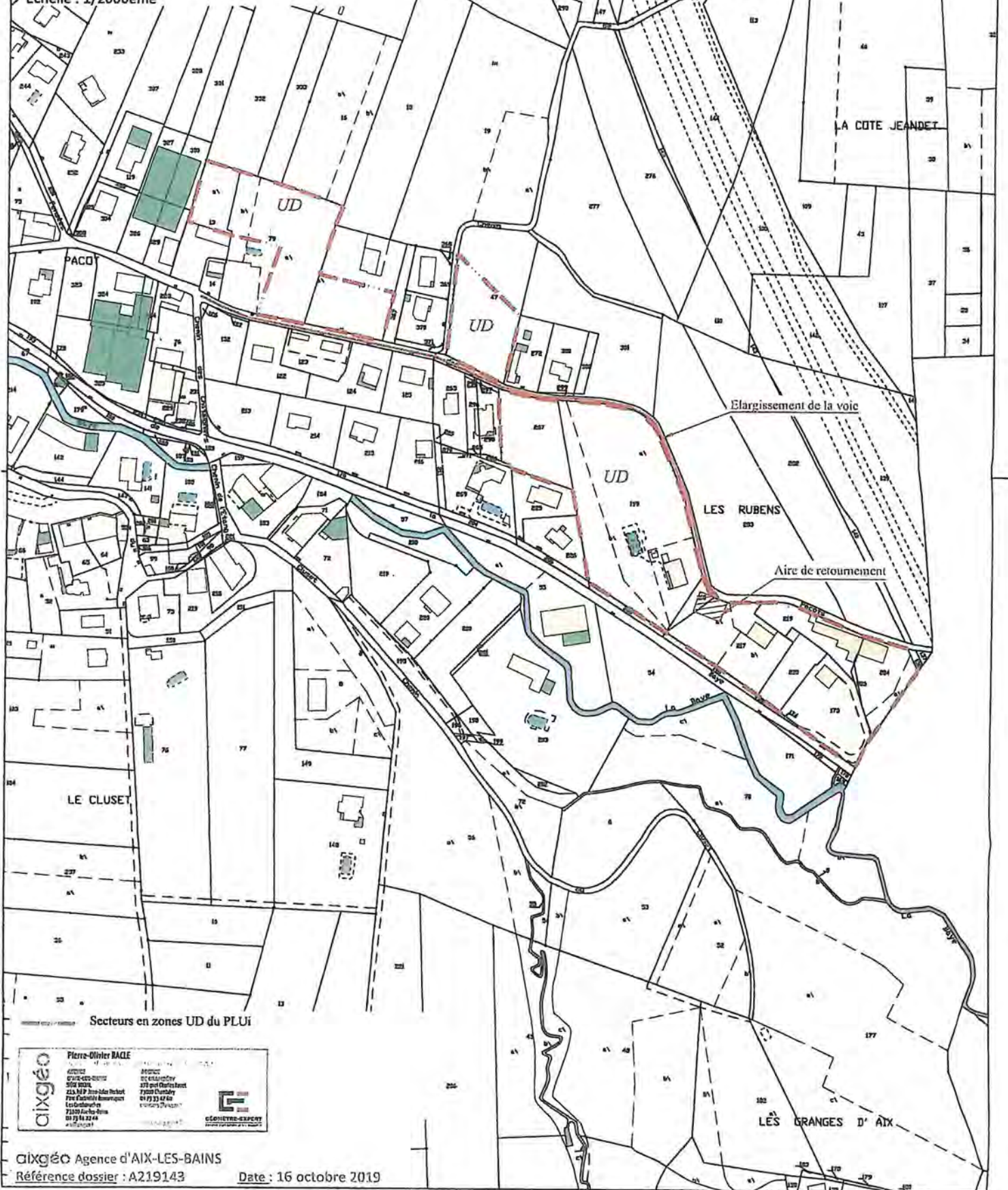
Lieu dit : "Les pacots"
Section AH

Aménagement "Les Pacots"

Etude comparative Taxe d'Aménagement majorée

Programme des travaux

Echelle : 1/2000ème



Secteurs en zones UD du PLUi

aixgé Pierre-Olivier NAGLE
65000 AIX-LES-BAINS
04 77 33 42 82
213, Rue de la Poste
13000 Aix-les-Bains
04 77 33 42 82
aioxge@aixge.fr

04 77 33 42 82
213, Rue de la Poste
13000 Aix-les-Bains
04 77 33 42 82
aioxge@aixge.fr

GEOMETRIE-SEPTENTRION
13000 Aix-les-Bains

Mise à jour de la Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) du secteur Saint Simond Ville d'Aix-les-Bains

Pierre-Olivier RACLE

Géomètre-expert
Membre de l'ordre n°05315

Cynthia NÉRÉ

Géomètre-expert salariée
Membre de l'ordre n°06253

L'orientation d'aménagement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Ville d'Aix-les-Bains préconise pour ce secteur :

« DENSITE

Habitat individuel et /ou individuel mitoyen et intermédiaire et / ou collectif sur une assiette foncière de 3 Ha env.. Nombre de logement 125.

MIXITE SOCIALE

25% de logements locatifs sociaux soit 31 logements

Cette étude sera donc réalisée sur la base de 125 logements dont 31 logements sociaux.

En prenant l'hypothèse d'un logement de 65 m² et majoré de 7% supplémentaires pour les communs, on peut estimer une surface de plancher : $125 \times 65 \times 1.07 = 8\ 694$ m² env.

L'article 2.3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal impose également une place couverte par tranche de 50 m² de surface de plancher avec un minimum de 2 places par logement dont 1 couverte et une place visiteur pour deux logements. Cette étude sera donc réalisée dans le cadre de construction de 50 % des places privatives en sous-sol et le reste en non couvertes.

Surface de plancher des garages en sous-sol : 20m² (surface moyenne de stationnement et de manœuvre)

Nous obtenons ainsi la surface taxable en sous-sol pour les garages couverts : 20 m² x 125 = 2 500m².

Il sera également intégré $125/2 = 63$ places visiteurs non couvertes

**AGENCE
D'AIX-LES-BAINS**
SIÈGE SOCIAL

215, bd D'Jean-Jules Herbert
Parc d'activités économiques
Les Combaruches
73100 Aix-les-Bains

04 79 61 22 44
aix@aixgeo.fr
Successeur d'Yvon Claraz
Détenant des archives
de Georges Calloud

**AGENCE
DE CHAMBERY**
278, quai Charles Ravet
73000 Chambéry

04 79 33 47 60
chambery@aixgeo.fr
Successeur d'Olivier Laplacette
Détenant des archives de
Jacques Boch

www.aixgeo.fr



GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

1 – Programme d'aménagement

Afin de réaliser cette étude comparative, le programme des équipements publics mis à la charge de la collectivité est défini comme suit :

- 1- Equipements propres à la zone AUH du secteur SAINT SIMOND : les travaux estimés globalement sont de 228 485.00 €HT et comprennent :
 - o Les études préalables : études de faisabilité – relevés topographiques – études géologiques – études hydrauliques
 - o Les travaux d'aménagement VRD de l'aménagement de 2 plateaux surélevés – réseaux (éclairage, réseau d'eaux pluviales ...)
 - o Les travaux de création d'un trottoir chemin de la baye
 - o Renforcement du réseau ErDF
 - o Les acquisitions foncières
 - o Les honoraires divers : maîtrise d'œuvre – frais d'acte – frais financiers et autres.

- 2- Equipements publics généraux liés à la vie scolaire :
 - o Suivant les différentes études sur les communes d'Aix-les-Bains, de Voglans, La Biolle, Pugny-Chatenod et Grésy-sur-Aix, le cout d'une classe a été estimé à 150 000 €HT pour 25 à 30 élèves.
 - o Il a été estimé qu'une classe est nécessaire pour environ 150 logements
 Il a été pris en compte un prorata au nombre de nouveaux logements.
 Soit pour 125 logements : 125/150 de 150 000 €HT

L'ensemble des équipements publics pris en compte dans cette hypothèse représente une somme globale de 378 485 €HT, soit 454 182 €TTC.

La part affectée à la zone AUH est de 299 985 €HT, soit 359 982 €TTC.

Le détail des montants et de la répartition est défini dans le tableau ci-dessous :

PROGRAMME D'AMENAGEMENT SECTEUR Saint Simond					
Nature des travaux	Coût Global	Part Zones AUD		Part communale	
		Montant	%	Montant	%
Equipements propres à la zone	228 485,00 €	174 985,00 €	76,58%	53 500,00 €	23,42%
Etudes préalables	4 500,00 €	4 500,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
Travaux VRD (2 plateaux surélevés)	100 000,00 €	50 000,00 €	50,00%	50 000,00 €	50,00%
Création trottoir chemin de la baye	25 000,00 €	25 000,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
Renforcement ErDF	80 000,00 €	80 000,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
Acquisition foncière	4 000,00 €	4 000,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
Honoraires divers	14 985,00 €	11 485,00 €	76,64%	3 500,00 €	23,36%
Equipements publics généraux liés à la vie scolaire	150 000,00 €	125 000,00 €	83,33%	25 000,00 €	16,67%
Classes primaires et maternelle	150 000,00 €	125 000,00 €	83,33%	25 000,00 €	16,67%
MONTANT TOTAL HT	378 485,00 €	299 985,00 €	79%	78 500,00 €	21%
MONTANT TOTAL TTC (TVA 20%)	454 182,00 €	359 982,00 €		94 200,00 €	

Compte tenu du coût d'aménagement de ce secteur, un comparatif sera donc fait ci-après entre la taxe d'aménagement majorée actuelle ou une éventuelle modification du taux.

2 – Calcul de la participation de l'aménageur avec la taxe d'aménagement majorée actuelle (Taux de 12%) avec l'exonération pour les logements sociaux

Avant l'élaboration du PLUI il existait 2 taux :

- o 6% pour le secteur Saint Simond Nord (76 logts)
- o 20% pour le secteur Saint Simond Sud (60 logts)

Afin de comparer on prendra un taux moyen pondéré de 12%

Nombre de résidences principales non aidées : 94 u
Surface des logements en résidence principale (94 logements de 89.55m² avec le garage) : 8 418 m²
Surface des logements sociaux (31 logements de 89.55m² avec le garage) : 2 776 m²
Parkings extérieurs – nombre d'emplacement : 16 u

- Surface des logements en résidence principale :
 - o Application de l'abattement de 50% pour les 100 premier mètres carrés par logement :
 $94 \text{ logements} \times 89.55\text{m}^2 \times 753/2 \times 12\% = 380\,312 \text{ € env.}$
 - o Calcul de la taxe pour la surface de plancher supplémentaire :
 $94 \text{ logements} \times 0\text{m}^2 \times 753 \times 12\% = 0 \text{ €.}$

Total pour logements en résidence principale : 380 312 € env.

- Places de stationnement non couvertes :

$63 \times 2000 \times 12\% = 15\,120 \text{ € env.}$

Il en ressort que la part de l'aménageur dans le cadre de la Taxe d'Aménagement actuelle (Taux 12%) hors redevance archéologique est de : 395 432 € env.

3 – Calcul de la participation de l'aménageur avec la taxe d'aménagement majorée actuelle (Taux de 12%) sans l'exonération pour les logements sociaux

Nombre de résidences principales non aidées : 94 u
Surface des logements en résidence principale (94 logements de 89.55m² avec le garage) : 8 418 m²
Surface des logements sociaux (31 logements de 89.55m² avec le garage) : 2 776 m²
Parkings extérieurs – nombre d'emplacement : 16 u

- Surface des logements en résidence principale :
 - o Application de l'abattement de 50% pour les 100 premier mètres carrés par logement :
 $94 \text{ logements} \times 89.55\text{m}^2 \times 753/2 \times 12\% = 380\,312 \text{ € env.}$
 - o Calcul de la taxe pour la surface de plancher supplémentaire :
 $94 \text{ logements} \times 0\text{m}^2 \times 753 \times 12\% = 0 \text{ €.}$
- Surface des logements sociaux :
 - o Application de l'abattement de 50% :
 $31 \text{ logements} \times 89,55 \text{ m}^2 \times 753/2 \times 12\% = 125\,422 \text{ € env.}$

Total pour logements en résidence principale : 505 734 € env.

- Places de stationnement non couvertes :

$63 \times 2000 \times 12\% = 15\,120 \text{ € env.}$

Il en ressort que la part de l'aménageur dans le cadre de la Taxe d'Aménagement actuelle (Taux 12%) hors redevance archéologique est de : 520 854 € env.

4 – Calcul du nouveau taux de la taxe d'aménagement majorée (Taux de 6.5%)

Nombre de résidences principales non aidées : 94 u
Surface des logements en résidence principale (94 logements de 89.55m² avec le garage) : 8 418 m²
Surface des logements sociaux (31 logements de 89.55m² avec le garage) : 2 776 m²
Parkings extérieurs – nombre d'emplacement : 16 u

- Surface des logements en résidence principale :
 - o Application de l'abattement de 50% pour les 100 premier mètres carrés par logement :
 $94 \text{ logements} \times 89.55\text{m}^2 \times 753/2 \times 6.5\% = 206\,002 \text{ € env.}$
 - o Calcul de la taxe pour la surface de plancher supplémentaire :
 $94 \text{ logements} \times 0\text{m}^2 \times 753 \times 6.5\% = 0 \text{ €.}$
- Surface des logements sociaux :
 - o Application de l'abattement de 50% :
 $31 \text{ logements} \times 89,55 \text{ m}^2 \times 753/2 \times 6.5\% = 67\,937 \text{ € env.}$

Total pour logements en résidence principale : 273 939 € env.

- Places de stationnement non couvertes :

$63 \times 2000 \times 6.5\% = 8\,190 \text{ € env.}$

Il en ressort que la part de l'aménageur dans le cadre de la Taxe d'Aménagement actuelle (Taux 6.5%) hors redevance archéologique est de : 282 129 € env.

Il en ressort que pour équilibrer la participation du secteur « Saint Simond » en fonction du programme de l'aménagement à réaliser, il est nécessaire de diminuer le taux de la Taxe d'Aménagement de 12 à 6.5 % hors redevance archéologique.

5 – Conclusion

Conformément à cette étude, il en ressort que la collectivité aura à sa charge un programme d'aménagement à réaliser d'un montant de 378 485 €HT environ dont 299 985 €HT imputables directement aux aménageurs de cette zone.

Comme constaté ci-dessus, la Taxe d'Aménagement actuelle couvrira largement ces dépenses ; il est donc nécessaire pour la Ville de délibérer pour un nouveau taux de la Taxe d'Aménagement majorée.

Fait à Aix-les-Bains, le 24 octobre 2019
Pour valoir ce que de droit

Pierre-Olivier BAGLE

Géomètre-Expert

ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS

AIXGEO

Sarl de Géomètres Experts

215 bd Er J.J Herriot

PAE Les Combergues

73100 AIX LES BAINS

INSCRIPTION 2015 B 200802

Aménagement "Saint Simond"

Etude comparative Taxe d'Aménagement majorée

Programme des travaux

Echelle : 1/2000ème



--- Périmètre de la taxe d'aménagement majorée
--- Limites de zones au PLUi

aixgé Pierre-Olivier BAILE

04 79 22 21 44	04 79 22 21 44
04 79 22 21 44	04 79 22 21 44
04 79 22 21 44	04 79 22 21 44
04 79 22 21 44	04 79 22 21 44
04 79 22 21 44	04 79 22 21 44
04 79 22 21 44	04 79 22 21 44
04 79 22 21 44	04 79 22 21 44
04 79 22 21 44	04 79 22 21 44
04 79 22 21 44	04 79 22 21 44
04 79 22 21 44	04 79 22 21 44

AGENCE D'AMÉNAGEMENT URBAIN



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIIN 2023

Délibération N°61/ 2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIIN
A DIX HUIT HEURES TREINTE**

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire**.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

61. URBANISME - ACTUALISATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT, FIXATION DU TAUX ET INSTITUTION D'EXONÉRATION

M. Nicolas VAIRYO, rapporteur, fait l'exposé suivant.

1 – Transfert de la taxe d'aménagement du code de l'urbanisme au code général des impôts

Les opérations d'urbanisme soumises à autorisation en vertu du code de l'urbanisme donnent lieu au paiement d'une taxe d'aménagement. Cette recette est perçue en section d'investissement du budget principal de la Ville afin notamment d'aider au financement des travaux rendus nécessaires par l'urbanisation.

La taxe d'aménagement a été créée par la Loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances. Les dispositions de la loi étaient codifiées dans le code de l'urbanisme jusqu'en 2022. C'est sur cette base légale et réglementaire que plusieurs délibérations ont été prises par le conseil municipal pour instaurer la taxe d'aménagement, fixer son taux, exonérer certaines catégories de construction, et fixer des majorations sur certains secteurs.

Suite à l'ordonnance du 14 juin 2022 relative au transfert de la gestion de la taxe d'aménagement à la direction générale des finances publiques, les dispositions relatives à la taxe d'aménagement prennent désormais place au code général des impôts.

Les règles applicables sous l'empire de la réglementation versée au code de l'urbanisme n'ont pas été modifiées : il s'agit d'un changement à droit constant. Toutefois les délibérations prises par le conseil municipal au sujet de la taxe d'aménagement reposent sur des dispositions désormais abrogées. Il convient donc de délibérer à nouveau, bien qu'aucune proposition de modification de contenu ne soit faite par rapport aux délibérations existantes.

La délibération sera valable pour une période d'un an, reconduite de plein droit annuellement sauf délibération contraire.

2 – Fixation du taux de la taxe d'aménagement

Au vu de l'article 1635 quater M du code général des impôts, le taux de taxe d'aménagement fixé par une commune ne peut être inférieur à 1 % et ne peut excéder 5 %.

Dans la perspective de maintenir une pression fiscale équivalente sur les constructions à venir, il est proposé d'instaurer un taux de 5%, en continuité des années précédentes. Pour rappel, cette imposition permet notamment d'aider au financement des travaux rendus nécessaires par l'urbanisation.

3 – Exonération de la taxe d'aménagement

L'article 1635 quater E du code général des impôts permet aux communes d'exonérer de la taxe d'aménagement, partiellement ou totalement, pour la part leur revenant, les catégories de construction listées ci-dessous :

- 1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° du I de l'article 1635 quater I qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° du I de l'article 1635 quater D;
- 2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° du I de l'article 1635 quater I et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10- 1 du code de la construction et de l'habitation ;
- 3° Les locaux industriels et à usage artisanal mentionnés au 3° du I de l'article 1635 quater I ;
- 4° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
- 5° Les immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques ;
- 6° Les abris de jardin, les serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 mètres carrés, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable ;
- 7° Les maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique.

En continuité des années précédentes, il est proposé d'exonérer de la taxe d'aménagement : les locaux d'habitation et d'hébergement aidés, et les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

4 – Majoration du taux de la taxe d'aménagement

Les taux restent inchangés depuis la dernière mise à jour en 2020, du fait de l'absence de changement de la programmation prévue sur les cinq secteurs concernés.

a) Secteur du Cluset (zone UD / 1AUh / 2AUh) : 11%

Au niveau du secteur du Cluset et compte tenu des orientations du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, un programme de construction de 350 logements est en cours de développement. Ces logements nécessitent la mise en place d'équipements publics dont la projection conduit à une évaluation de 1 868 844.00€ HT. La part affectée proportionnellement à cette zone est de 1 390 223.00€ HT. Le détail des montants figure en annexe de la délibération.

Pour financer ce programme d'équipements publics au niveau de cette zone du Cluset (plan annexé), le taux majoré de la taxe d'aménagement sur ce seul secteur est à 11%. Pour 350 logements d'une surface de 31 343 m² (89,55m² environ par logement), la majoration de la taxe d'aménagement à 11% générerait en effet une recette globale estimée à 1 355 910.00€ HT.

b) Secteur de St Simond (zone UD / 1AUha / 1AUhb) : 6.5%

Au niveau du secteur de St Simond et compte tenu des orientations du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, un programme de construction de 125 logements est susceptible d'être développé à terme. Ces logements nécessiteront la mise en place d'équipements publics dont la projection conduit à une évaluation de 378 485.00€ HT. La part affectée proportionnellement à cette zone est de 299 985.00€ HT. Le détail des montants figure en annexe de la délibération.

Pour financer ce programme d'équipements publics au niveau de cette zone (plan annexé), le taux majoré de la taxe d'aménagement sur ce seul secteur est à 6.5%. Pour 125 logements d'une surface de 11 194 m² (89,55m² environ par logement), la majoration de la taxe d'aménagement à 6.5% générerait en effet une recette globale estimée à 1 355 910.00€ HT.

c) Secteur des Rubens, chemin des Pacots (zone UD) : 20%

Au niveau du secteur des Rubens, chemin des Pacots, et compte tenu des orientations du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, un programme de construction de 73 logements est susceptible d'être développé à terme. Ces logements nécessiteront la mise en place d'équipements publics dont la projection conduit à une évaluation de 940 644.40€ HT. La part affectée proportionnellement à cette zone est de 738 958.40€ HT. Le détail des montants figure en annexe de la délibération.

Pour financer ce programme d'équipements publics au niveau de cette zone (plan annexé), le taux majoré de la taxe d'aménagement sur ce seul secteur est à 20%. Pour 73 logements d'une surface de 6 537 m² (89,55m² environ par logement), la majoration de la taxe d'aménagement à 20% générerait en effet une recette globale estimée à 521 447.00€ HT.

d) Secteur des Vignobles (1AUh / 2AUh) : 10%

Au niveau du secteur des Vignobles et compte tenu des orientations du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, un programme de construction de 36 logements est susceptible d'être développé à terme. Ces logements nécessiteront la mise en place d'équipements publics dont la projection conduit à une évaluation de 227 600.00€ HT. La part affectée proportionnellement à cette zone est de 113 600.00€ HT. Le détail des montants figure en annexe de la délibération.

Pour financer ce programme d'équipements publics au niveau de cette zone (plan annexé), le taux majoré de la taxe d'aménagement sur ce seul secteur est à 10%. Pour 36 logements d'une surface de 3 224 m² (89,55m² environ par logement), la majoration de la taxe d'aménagement à 10% générerait en effet une recette globale estimée à 112 753.00€ HT.

e) Secteur de Côtéfort (1AUh) : 10%

Au niveau du secteur de Côtéfort et compte tenu des orientations du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, un programme de construction de 250 logements est en cours de développement. Ces logements nécessitent la mise en place d'équipements publics dont la projection conduit à une évaluation de 1 223 959,20€ HT. La part affectée proportionnellement à cette zone est de 945 459,20€ HT. Le détail des montants figure en annexe de la délibération.

Pour financer ce programme d'équipements publics au niveau de cette zone (plan annexé), le taux majoré de la taxe d'aménagement sur ce seul secteur est à 10%. Pour 250 logements d'une surface de 22 387 m² (89,55m² environ par logement), la majoration de la taxe d'aménagement à 10% générerait en effet une recette globale estimée à 867 890,00€ HT.

Vu l'article L. 331-1 du code de l'urbanisme,

Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,

Vu l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le décret n° 2021-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L. 331-14 et L. 331-15 du code de l'urbanisme,

Vu les documents annexés,

Considérant que l'article 1639 A bis du code général des impôts prévoit que les délibérations instituant la taxe d'aménagement et les délibérations instituant des exonérations de la taxe d'aménagement ou majorant la valeur forfaitaire, sont adoptées avant le 1er juillet pour être applicables à compter de l'année suivante.

Considérant qu'en vertu de l'article 1635 quater M du code général des impôts, le taux de taxe d'aménagement fixé par une commune ne peut être inférieur à 1 % et ne peut excéder 5 %.

Considérant que l'article 1635 quater E du code général des impôts permet aux communes d'exonérer de la taxe d'aménagement partiellement ou totalement, pour la part leur revenant, les catégories de construction listées au 1° et au 6° dudit article.

Considérant qu'en vertu de l'article 1635 quater N du code général des impôts, le taux de la part communale de la taxe d'aménagement peut être majoré jusqu'à 20 % dans certains secteurs, si l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs rend nécessaire la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux, de restructuration ou de renouvellement urbain pour renforcer l'attractivité des zones concernées et réduire les incidences liées à l'accroissement local de la population ou la création d'équipements publics généraux.

Thibaut GUIGUE sort de la salle avant le vote.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR :

Décide d'actualiser la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2024 telle qu'indiqué précédemment.

Décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5% sur le territoire de l'ensemble de la Ville, hormis les secteurs ayant un taux majoré.

Décide d'exonérer totalement les locaux d'habitation et d'hébergement aidés et les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

Décide de fixer un taux majoré à 10% pour la taxe d'aménagement sur les secteurs des Vignobles et de Côtéfort, tels qu'identifiés et présentés sur les plans en annexe.

Décide de fixer un taux majoré à 11% pour la taxe d'aménagement sur le secteur du Cluset, tel qu'identifié et présenté sur le plan en annexe.

Décide de fixer un taux majoré à 6,5% pour la taxe d'aménagement sur le secteur de St Simond, tel qu'identifié et présenté sur le plan en annexe.

Décide de fixer un taux majoré à 20% pour la taxe d'aménagement sur le secteur des Pacots, tel qu'identifié et présenté sur le plan en annexe.

Décide de porter à 5 000.€ la valeur forfaitaire de stationnement mentionnée au 6° de l'article 1635 quater J et à l'article 1635 quater K

Précise que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit pour l'année suivante en l'absence de nouvelle délibération adoptée avant le 1^{er} juillet de l'année qui suit.

Précise que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

Autorise le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



Transmis le : 27.06.2023
Publié le : 24.06.2023

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du27.06.2023.»

Par délégation du maire,
Gilles MOCCELLIN
Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 61 - Actualisation de la Taxe d'aménagement, fixation du
taux et institution d'exonération

Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 13062023_61

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_61-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .2 .6

Finances locales

Fiscalité

Taxes liées à l'urbanisme

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DCM61 TA.doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_61-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : DCM61 ANNEXE TA _ AIXGEO Etudes taux TAM.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_61-DE-1-1_2.pdf)

Annexe

ANNEXE FINANCIERE "DEFINITIVE" SDES

27/03/2023

COMMUNE : AIX LES BAINS

OPERATION : Place de Lafin

I - Montant des travaux réseaux secs :	Montant en € HT	TVA	TTC	Part SDES	Part Commune
Travaux sur le réseau de Distribution Publique d'Electricité (ELEC), génie civil + câblage + branchements, montant opération > 5 000 € et ≤ 100 000 € : 60% HT + TVA payée en totalité par le SDES	27 665,38 €	5 533,08 €	33 198,46 €	22 132,30 €	11 066,15 €
Travaux sur le réseau de Distribution Publique d'Electricité (ELEC), génie civil + câblage + branchements, montant opération > 100 000 € et ≤ 200 000 € : 50% HT + TVA payée en totalité par le SDES	100 000,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €	70 000,00 €	50 000,00 €
Travaux sur le réseau de Distribution Publique d'Electricité (ELEC), génie civil + câblage + branchements - Financement supplémentaire 2022, montant de travaux > 5 000 € et ≤ 100 000 € : 60% HT + TVA payée en totalité par le SDES	35 480,23 €	7 096,05 €	42 576,28 €	28 384,18 €	14 192,09 €
Travaux sur le réseau de Distribution Publique d'Electricité (ELEC), génie civil + câblage + branchements, montant de travaux > 200 000 € : 40% HT + TVA payée en totalité par le SDES	20 650,44 €	4 130,09 €	24 780,53 €	12 390,26 €	12 390,26 €
Travaux d'éclairage Public (EP), génie civil + câblage + points lumineux <i>Selon modalités de la délibération du SDES n° CS 04-10-2018 du 18 décembre 2018 + TVA payée en totalité par la commune éligible au FCTVA</i>	17 670,11 €	3 534,02 €	21 204,13 €	0,00 €	21 204,13 €
Travaux génie civil sur les réseaux de télécommunication (TEL) (câblage non prévu dans ce chiffrage) <i>TVA payée en totalité par la commune</i>	47 236,08 €	9 447,22 €	56 683,30 €	2 633,61 €	54 049,69 €
Total travaux	248 702,24 €	49 740,45 €	298 442,69 €	135 540,36 €	162 902,33 €

II - Montant maîtrise d'œuvre, contrôle des ouvrages et mission SPS :					
Maîtrise d'œuvre	9 445,59 €	1 889,12 €	11 334,71 €	2 428,87 €	8 905,84 €
MOE ELEC (40%)	4 048,11 €	809,62 €	4 857,73 €	2 428,87 €	2 428,87 €
MOE EP	1 349,37 €	269,87 €	1 619,24 €	0,00 €	1 619,24 €
MOE GC TEL	4 048,11 €	809,62 €	4 857,73 €	0,00 €	4 857,73 €
Contrôles techniques des ouvrages	690,00 €	138,00 €	828,00 €	451,20 €	376,80 €
Contrôle technique ouvrages ELEC et SPS (60%)	186,00 €	37,20 €	223,20 €	148,80 €	74,40 €
Contrôle technique ouvrages ELEC (40%)	504,00 €	100,80 €	604,80 €	302,40 €	302,40 €
Contrôle technique ouvrages EP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Détection et marquage réseaux sensibles	2 900,00 €	580,00 €	3 480,00 €	949,54 €	2 530,46 €
Détection et marquage ELEC (60%)	1 019,14 €	203,83 €	1 222,97 €	815,31 €	407,66 €
Détection et marquage ELEC (40%)	223,72 €	44,74 €	268,46 €	134,23 €	134,23 €
Détection et marquage EP	414,28 €	82,86 €	497,14 €	0,00 €	497,14 €
Détection et marquage TEL	1 242,86 €	248,57 €	1 491,43 €	0,00 €	1 491,43 €
TOTAL maîtrise d'œuvre, contrôles et détection marquage	13 035,59 €	2 607,12 €	15 642,71 €	3 829,61 €	11 813,10 €

IV - Total travaux et maîtrise d'œuvre :	261 737,83 €	52 347,57 €	314 085,40 €	139 369,97 €	174 715,42 €
---	---------------------	--------------------	---------------------	---------------------	---------------------

V - Récapitulatif par type de réseau	Montant en € HT	TVA	TTC	Part SDES	Part Commune
Total réseau distribution publique d'électricité	189 777,02 €	37 955,40 €	227 732,42 €	136 736,36 €	90 996,06 €
Total éclairage public	19 433,76 €	3 886,75 €	23 320,51 €	0,00 €	23 320,51 €
Total génie civil réseaux de télécommunication	52 527,05 €	10 505,41 €	63 032,46 €	2 633,61 €	60 398,85 €
Total	261 737,83 €	52 347,57 €	314 085,40 €	139 369,97 €	174 715,42 €

VI - Frais de maîtrise d'ouvrage :					
Maîtrise d'ouvrage SDES (3 % non soumis à TVA)	9 422,56 €		9 422,56 €		9 422,56 €

VII - Coût global définitif de l'opération :	271 160,39 €	52 347,57 €	323 507,96 €	139 369,97 €	184 137,99 €
---	---------------------	--------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Montant de l'appel de fonds n°1 versé au SDES	76 236,97 €
---	-------------

Montant de l'appel de fonds n°2 restant à verser au SDES	107 901,02 €
--	--------------

Participation d'ORANGE sur le génie civil

Montant total TTC de l'opération

323 507,96 €

SDES	Commune
139 369,97 €	184 137,99 €

Enfouissement de réseaux secs – Place Lafin Avenant n° 1 Convention de mandat de maîtrise d’ouvrage du 10 juillet 2019

La commune de AIX LES BAINS, représentée par Monsieur Renaud BERETTI, Maire, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n° en date du et désignée ci-après par l'appellation "**la commune**", d'une part,

Et

Le SDES, territoire d'Energie Savoie, représenté par son Président Michel DYEN, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par la délibération n° CS 2-6-2020 du 24 septembre 2020, désigné ci-après par l'appellation "**le SDES**",

D'autre part,

Il a tout d'abord été exposé ce qui suit :

La commune de AIX LES BAINS par convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a mandaté le SDES **pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de télécommunication et de génie civil d'éclairage public**, et ce conjointement aux travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité (réseau DP) réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDES, situés secteur Place Lafin.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet du présent avenant

Conformément à l'article 3.1 de la convention de mandat du 10 juillet 2019, le présent avenant a pour objet de modifier l'annexe financière prévisionnelle à la suite d'une évolution de l'enveloppe financière.

Les raisons de l'augmentation de l'enveloppe financière sont les suivantes :

- Les entreprises ont répondu légèrement au-dessus du chiffrage du maître d'œuvre ;
- Un avenant au marché de travaux a été nécessaire du fait de la demande d'ajout de regard pour le réseau de télécommunication, la reprise des branchements téléphoniques avec 2 TPC Ø40 au lieu de 1Ø28, les linéaires supplémentaires demandés par la commune sur le chemin Claude Monet et l'impasse Paul Cézanne, les réseaux existants étaient à 1,30 mètres de charge cela a entraîné des surprofondeurs et des réhausses de chambre, dépose et repose de section de canalisations et de regards sur les réseaux humides pour pouvoir poser les réseaux secs ;
- Sur ce marché subséquent nous avons eu une révision conséquente de l'ordre de 5%.

Article 2 - Modifications

Une annexe financière définitive a été établie le 27 mars 2023 sur la base du montant réel de l'opération à la suite de la réalisation des travaux. Elle prévoit une participation financière de la commune de **184 137,99 €** et de 139 369,97 € pour le SDES.

L'ensemble des dispositions de la convention initiale, non contraires aux présentes, demeurent inchangées.

Fait à La Motte-Servolex, le

Pour "la commune"
Le Maire,
Renaud BERETTI

Pour "le SDES"
Le Président du SDES,
Michel DYEN



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIN 2023

Délibération N°62/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIN
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

62. Voirie – Avenant à la convention avec le SDES relative à l'enfouissement des réseaux du secteur de la Place de Lafin

Céline NOEL-LARDIN est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

Par délibération du 27 juin 2019, le Conseil municipal a autorisé l'engagement les travaux d'enfouissement des réseaux aériens dans le secteur de la Place de Lafin.

Le SDES, maître d'ouvrage des travaux de distribution électrique, s'est vu déléguer par la même délibération, les travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage de la Commune à savoir le réseau de télécommunication et d'éclairage public.

Le montant prévisionnel de l'opération était alors de 272 559,01 € TTC, dont 152 473,95 € TTC à charge de la Commune.

A l'issue des travaux, le maître d'ouvrage délégué a établi le montant définitif de l'opération, revalorisé à 323 507,96 € TTC, dont 184 137,99 € TTC à charge de la Commune (+21%).

Les raisons de l'augmentation de l'enveloppe financière sont les suivantes :

- Les entreprises ont répondu légèrement au-dessus du chiffrage du maître d'œuvre ;
- Le marché a fait l'objet d'une révision de prix conséquente, de l'ordre de 5% ;
- Un avenant au marché de travaux a été nécessaire du fait d'aléas de chantier : ajout de regards pour le réseau de télécommunication, reprise de branchements téléphoniques (2 TPC Ø40 au lieu de 1Ø28), linéaires supplémentaires demandés par la Commune sur le chemin Claude Monet et l'impasse Paul Cézanne, réseaux existants plus profonds que prévus, nécessité de déposer et reposer des réseaux humides pour pouvoir poser des réseaux secs.

VU l'examen de ce dossier par la commission n°3 du 30 mai 2023 et par la commission n° 1 du 31 mai 2023,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29,

VU le projet d'avenant à la convention et son annexe financière définitive,

CONSIDERANT que la passation de cet avenant à la convention est nécessaire à l'achèvement de l'opération,

Thibaut GUIGUE sort de la salle avant le vote.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR :

- **TRANSCRIT** l'exposé en délibération,
- **APPROUVE** le projet de convention qui lui est présenté,
- **AUTORISE** le maire, ou son représentant à signer au nom de la Commune le projet d'avenant à la convention et son annexe financière définitive,
- **PRECISE** que le montant de l'appel de fond restant à verser par la Commune au SDES pour solder cette opération s'élève à 107 901,02 € TTC,
- **CHARGE** le maire, ou son représentant, d'accomplir plus généralement toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains

Transmis le : 29.06.2023
Publié le : 21.06.2023

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 29.06.2023 »



Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 62 - Voirie - Avenant à la convention avec le SDES relative à l'enfouissement des réseaux du secteur de la Place de Lafin

Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023
de réception :

Numéro de l'acte : 13062023_62

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_62-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .3 .4

Domaines de competences par themes

Voirie

Autres (dont voirie rurale hors voirie lotissement, dénomination de rues)

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

Nom du fichier : DCM62 SDES - Avenant convention Lafin.doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_62-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : DCM62 ANNEXE Financière Définitive" SDES.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_62-DE-1-1_2.pdf)

TABLEAU

Annexe : DCM62 ANNEXE Avenant Conv Mdt Pl Lafin.doc (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_62-DE-1-1_3.pdf)

AVENANT



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIN 2023

Délibération N°63/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIN
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire**.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

63. MODERNISATION DE LA LIGNE AIX-LES-BAINS – ANNECY / DOSSIER D'UTILITE PUBLIQUE DEPOSE PAR LA SNCF

Nicolas POILLEUX est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

Dans la modernisation de la voie ferroviaire Aix-les-Bains – Annecy, un dossier d'utilité publique a été déposé par la SNCF.

L'emprise du projet se situe sur les territoires de la Savoie et de la Haute-Savoie. Les opérations prévues se décomposent en deux phases, dont seuls les travaux visés en phase 1 font l'objet d'une demande de déclaration d'utilité publique. Chaque phase projette des travaux dans les deux départements, bien que les opérations prévues en phase 1 se situent essentiellement en Haute-Savoie et celles prévues en phase 2 en Savoie.

Une première phase de consultation sur les dossiers d'impact et d'étude socio-économique, a eu lieu en 2022 et n'a pas amené de remarques de la collectivité.

L'évaluation environnementale reçue fin 2022 vient compléter le dossier d'étude de l'ensemble du projet pour ces deux phases.

Afin de s'assurer de la pertinence et de la complétude de l'ensemble de ce dossier, la SNCF demande à la Ville de bien vouloir étudier les pièces relatives à l'évaluation environnementale.

Les impacts des aménagements pour la commune sont les suivants :

- Phase 1 : travaux d'ordre électrique sur les emprises de la SNCF ;
- Phase 2 : réaménagement des voies en gare + doublement des voies en entrée et sortie + modernisation du poste d'aiguillage.

Le calendrier de l'opération n'est pas précisé, de même que l'impact des travaux de la phase 2 : cela fera l'objet d'un dossier ultérieur.

Vu l'examen de ce dossier par la commission n°3 – Aménagement urbain, environnement et qualité de la vie quotidienne – lors de sa séance du 31 mai 2023 qui a émis un avis favorable

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 voix POUR :

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à émettre un avis favorable au dossier d'évaluation environnementale adossé au dossier d'utilité publique

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



Transmis le : 27.06.2023
Publié le : 24.06.2023

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 27.06.2023. »

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Gilles MOCELLIN'.

Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 63 - Modernisation ligne Aix-les-Bains / Annecy - Dossier
utilité publique déposé par la SNCF

Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 27/06/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 13062023_63

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_63-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DCM63 - DUP SNCF.doc (99_DE-073-217300086-20230613-
13062023_63-DE-1-1_1.pdf)



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIN 2023

Délibération N°64/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIN
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire**.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

64. DEVELOPPEMENT DURABLE – Aide financière – Vélo à assistance électrique – poursuite et évolution du dispositif

André GRANGER est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

Afin de participer activement à la réduction du nombre de véhicules à moteur thermique en agglomération et dans le cadre de sa politique « vélo en ville » en faveur de la sécurité, de la santé, d'un stationnement facilité pour les déplacements urbains et en mode domicile-travail, la commune d'Aix-les-Bains souhaite poursuivre son aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique.

RAPPEL DES DISPOSITIONS PRECEDENTES :

La Ville d'Aix-les-Bains propose depuis 2007 une aide financière aux particuliers domiciliés sur le territoire aixois pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE).

Par délibération du Conseil Municipal en date du 30/04/20219, la commune avait rejoint le dispositif d'aide à

l'achat intitulé « L'agglo en mode vélo électrique », lancé par la communauté d'agglomération Grand Lac en novembre 2018.

L'objectif principal était de permettre à l'utilisateur d'obtenir, en un seul lieu, les deux aides financières disponibles sous la forme de bons d'achat, tout en bénéficiant de conseils techniques et de possibilités d'essais de VAE.

En 2019 et 2020, l'aide financière de Grand Lac était fixée à 200 € et celle de la Ville d'Aix-les-Bains à 250 €. En 2021 et 2022, Grand Lac a accordé une aide financière de 150 €, l'aide de la Ville a été maintenue à 250 € dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année soit 100 000 €. Ces deux montants étaient cumulables ainsi qu'avec une potentielle participation de l'Etat ou de l'employeur.

DISPOSITIONS ACTUALISEES

Grand Lac met fin en 2023 à sa participation. La commune d'Aix-les-Bains, souhaite de son côté poursuivre sa dynamique d'accompagnement, sur la base de la même participation à hauteur de 250 € maximum et dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année soit 100 000 €.

Ainsi, en 2023, la procédure évolue.

La commune d'Aix-les-Bains sera l'instructrice des dossiers de demandes. Le guichet unique sera situé à la Direction des Services Techniques, Boulevard Lepic.

Les aides seront distribuées comme suit :

- Vélo neuf avec preuve d'achat à l'appui ;
- Accordées à hauteur de 10 % du montant TTC dans la limite de 250 € ;
- Dédiées à toute personne domiciliée à Aix-les-Bains – article 102 du Code Civil (Attestation de domicile de moins de 3 mois : fournisseur énergie, facture téléphone, quittance de loyer) ;
- Une participation par foyer et par période de 5 ans.
- Accordées selon l'ordre d'arrivée des dossiers, dans la limite du budget annuel visé par le dispositif.

Vu l'examen de ce dossier par la commission des finances lors de sa séance du 30 mai 2023 qui a émis un avis favorable

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 voix POUR :

APPROUVE la mise en place du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique pour l'année 2023 dans les conditions précitées et en remplacement de la délibération N°39 du 31 mars 2022.

AUTORISE le Maire à rembourser les demandeurs sur la base des justificatifs correspondants, dans la limite des crédits inscrits au budget et conformément aux modalités prévues dans la convention.

DONNE pouvoir au Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 28.06.2023 »

Transmis le : 28.06.2023
Publié le : 21.06.2023



Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 64 - Aide financière - Vélo à assistance électrique

Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 28/06/2023
de réception :

Numéro de l'acte : 13062023_64

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_64-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5 .2 .5

Finances locales

Subventions

Subventions accordées

Autres (Coopération décentralisée, syndicats...)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DCM64 - Aide VAE.doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_64-DE-1-1_1.pdf)

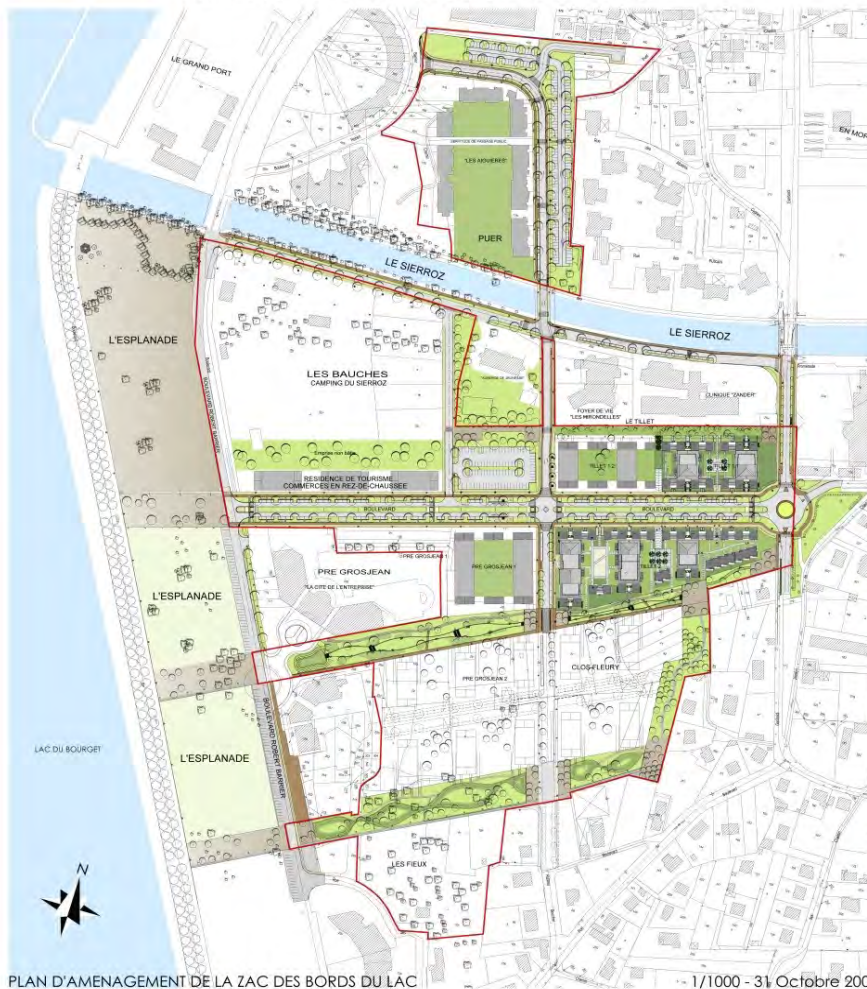
AMENAGEMENT DE LA ZAC DES BORDS DU LAC AIX-LES-BAINS

COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE PUBLIQUE

au 31 décembre 2022



AIX - LES - BAINS - LES BORDS DU LAC



PLAN D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DES BORDS DU LAC

1/1000 - 31 Octobre 2008



SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA SAVOIE



Agence Savoie Technolac :
24, allée du lac Léman
Bâtiment Alouette III - BP 299
73373 Le Bourget du Lac
Tel : 04 79 75 32 80
Fax : 04 79 75 32 79

ARCHITECTES, INGENIEURS
PATRIARCHE & CO



Taxiway - BP
73373 Le Bourget du Lac
Savoie Technolac - FRANCE
Tel : +33 (0)4 79 25 37 30
Fax : +33 (0)4 79 25 37 31
info@patriarche.fr

12, rue de l'ibouane
75012 Paris
FRANCE
Tel : +33 (0)1 43 55 55 37
Fax : +33 (0)1 43 53 41 92
www.patriarche.fr

ARCHITECTES PAYSAGISTES, URBANISTES
GREDER & KESSLER



Bureau France :
10, rue du lac Léman
68300 Saint-Louis
Tel : 03 89 47 93 10
Fax : 03 89 70 11 26
greder@wanadoo.fr

Bureau Suisse :
40, rue de la
Schweizerstrasse 6
Tel : 00 41 61 281 01 32
Fax : 00 41 61 281 01 38
greder@wanadoo.fr

BET VRD
EPODE SARL



44, rue Charles Montell
73300 Chambéry
Tel : 04 79 69 39 51
Fax : 04 79 96 31 09

2. BILAN ET ECHEANCIER PREVISIONNEL

Postes	Intitulé	Bilan approuvé n-1	Engagé à la date d'arrêté	Reste à engager	Régé à la date d'arrêté	Reste à régler	Mouvements 2022	Prévisionnel			Bilan
		(a)	(b)	(a-b)	(d)	(b-d)		2023	2024	2025	Nouveau
	DEPENSES	29 753 620	22 241 964	7 511 656	21 674 779	567 185	170 682	1 684 754	3 325 451	3 275 595	29 960 579
A	ETUDES	276 527	256 527	20 000	256 527			5 000	5 000	5 000	271 527
A1	Etudes générales	33 819	13 819	20 000	13 819			5 000	5 000	5 000	28 819
A10	Etudes préalables	93 625	93 625		93 625						93 625
A11	Fonds de concours	149 084	149 084		149 084						149 084
B	ACQUISITIONS FONCIERES	12 067 532	11 161 355	906 176	11 161 607	-252	2 676	899 000			12 060 607
B10	Acquisitions terrains communaux	3 230 831	2 331 831	899 000	2 331 831			899 000			3 230 831
B11	Acquisitions (Principal)	8 063 489	8 065 489	-2 000	8 065 489		2 000				8 065 489
B15	Frais annexes sur acquisitions	736 086	726 990	9 096	727 242	-252	156				727 242
B20	Rémunération foncière	37 125	37 045	80	37 045		520				37 045
C	TRAVAUX	13 134 727	7 092 834	6 041 893	6 576 567	516 267	365	500 000	3 000 000	3 048 525	13 125 092
C2	Travaux Aménagement y/ c Maîtrise d'oeuvre et c	12 945 741	6 903 848	6 041 893	6 387 581	516 267	365	500 000	3 000 000	3 048 525	12 936 106
C4	Construction maison Villani	188 986	188 986		188 986						188 986
D	FRAIS DIVERS DE GESTION	255 263	321 739	-66 477	282 579	39 160	55 317	43 000	4 000	4 000	333 579
D10	Frais divers de gestion et imprévus	129 932	215 253	-85 321	176 093	39 160	52 161	40 000	2 000	2 000	220 093
D20	Commission d'agence	20 000	20 000		20 000						20 000
GL 102	Taxes foncières	105 331	86 487	18 844	86 487		3 156	3 000	2 000	2 000	93 487
J	HONORAIRES MAITRISE D'OUVRAGE	1 274 156	885 739	388 417	873 729	12 011	45 823	63 738	135 602	218 070	1 291 139
J10	Rémunération forfaitaire	812 434	686 445	125 989	674 434	12 011	44 481	48 042	49 000	50 000	821 476
J20	Honoraires proportionnels sur dépenses	387 587	199 295	188 293	199 295		1 342	15 696	86 602	87 999	389 591
J40	Honoraires de liquidation	74 135		74 135						80 071	80 071
K	FRAIS FINANCIERS	1 954 491	1 954 491		1 954 491		719				1 954 491
K10	Frais financiers préfinancement	536 709	536 709		536 709		719				536 709
K20	Frais financiers sur emprunts	1 271 151	1 271 151		1 271 151						1 271 151
	BPA EMPRUNT 2 160 000 €		407 564		407 564						407 564
	BPA EMPRUNT 2 700 000 €		100 876		100 876						100 876
	CADSEMPRUNT 4 360 000€		762 712		762 712						762 712
K30	Frais financiers sur avance ville	146 630	146 630		146 630						146 630
J30	HONORAIRES DE COMMERCIALISATION	790 924	569 278	221 645	569 278		65 783	174 015	180 850		924 143

Postes	Intitulé	Bilan approuvé n-1	Engagé à la date d'arrêté	Reste à engager	Régulé à la date d'arrêté	Reste à régler	Mouvements	Prévisionnel			Bilan
		(a)	(b)	(a-b)	(d)	(b-d)	2022	2023	2024	2025	Nouveau
	RECETTES	35 089 716	29 346 430	5 743 286	25 945 467	3 400 964	3 462 414	7 632 250	7 932 000		41 509 717
B	Participation d'équilibre										
B1	Rbts Promoteurs - Rampe d'accès	15 000	15 000		15 000						15 000
B2	Convention servitude ENEDIS	15	15		15						15
C	CESSIONS CHARGES FONCIERES	35 052 010	29 308 010	5 744 000	25 907 760	3 400 250	3 462 250	7 632 250	7 932 000		41 472 010
C1	TOTAL Sect 1- puer+ batelier	5 815 022	5 815 022		5 815 022						5 815 022
C11	Bâtiments A-B-C (SCI gd port 4125.25 m2)	1 998 806	1 998 806		1 998 806						1 998 806
C12	Bâtiments D (SCI gd port 1609 m2)	244 568	244 568		244 568						244 568
C13	Bâtiments E-F (SCI gd port 2 536 m2)	935 000	935 000		935 000						935 000
C14	Bâtiment G	742 000	742 000		742 000						742 000
C15	Bâtiments H-I	1 518 000	1 518 000		1 518 000						1 518 000
C16	Puer Habitat individuel	376 648	376 648		376 648						376 648
C2	TOTAL Sect 2-1 -	4 352 689	4 352 689		4 352 689						4 352 689
C21	Tillet 1.1 (CIS promotion 4 697 m2)	2 113 122	2 113 122		2 113 122						2 113 122
C22	Tillet 1.2 phase A (SCI bd du lac 1 826.8 m2)	1 033 512	1 033 512		1 033 512						1 033 512
C23	Tillet 1.2 phase B (SCI bd du lac 2 061.2 m2)	1 204 654	1 204 654		1 204 654						1 204 654
C24	Echange Zander	1 400	1 400		1 400						1 400
C3	TOTAL Ilot 2-2 Tillet 2	4 157 688	4 157 688		4 157 688						4 157 688
C31	Ilot 2-2 Tillet 2	4 157 688	4 157 688		4 157 688						4 157 688
C4	TOTAL Ilot 3-1 Bauche 1 (camping)	3 014 720	3 014 720		3 014 720						3 014 720
C41	Ilot 3-1 Bauche 1 (camping)	3 014 720	3 014 720		3 014 720						3 014 720
C5	TOTAL Ilot 3-2 Bauche 2 (camping)										
C51	Ilot 3-2 Bauche 2 (camping)										
C6	TOTAL Ilot 3-3 Pré Grosjean	3 246 460	3 246 460		3 246 460						3 246 460
C61	Ilot 3-3 Bâtiment ouest	1 943 504	1 943 504		1 943 504						1 943 504
C62	Ilot 3-3 Bâtiment est	1 302 956	1 302 956		1 302 956						1 302 956
C7	TOTAL Ilot 4 - Hélène Boucher Est	2 580 000		2 580 000				2 500 000	3 932 000		6 432 000
C71	Ilot 4-1 Domusvi	2 580 000		2 580 000					1 432 000		1 432 000
C72	Ilot 4-2 Nexity							2 500 000	2 500 000		5 000 000
C8	TOTAL Ilot 5 - Hélène Boucher Ouest	10 026 500	6 862 500	3 164 000	3 462 250	3 400 250	3 462 250	5 132 250	4 000 000		12 594 500
C81	Ilot 5-1 Antidots	10 026 500		10 026 500				1 732 000			1 732 000
C82	Ilot 5-2 Nexity Résidence sénior		6 862 500	-6 862 500	3 462 250	3 400 250	3 462 250	3 400 250			6 862 500
C83	Ilot 5-3								4 000 000		4 000 000
C9	TOTAL Cabanes du lac	1 858 931	1 858 931		1 858 931						1 858 931
C90	Cabanes du lac tranche OUEST	941 915	941 915		941 915						941 915
C91	Cabanes du lac tranche EST	917 016	917 016		917 016						917 016
D	PRODUITS	22 691	23 405	-714	22 691	714	164				22 691
D10	Produits financiers	5 779	6 493	-714	5 779	714	164				5 779
D20	Produits divers de gestion	16 912	16 912		16 912						16 912

Postes	Intitulé	Bilan approuvé n-1	Engagé à la date d'arrêté	Reste à engager	Réglé à la date d'arrêté	Reste à régler	Mouvements 2022	Prévisionnel			Bilan Nouveau
		(a)	(b)	(a-b)	(d)	(b-d)		2023	2024	2025	
	RESULTAT D'EXPLOITATION	5 336 096	7 104 466	-1 768 370	4 270 688	2 833 778	3 291 732	5 947 496	4 606 549	-3 275 595	11 549 138
	AMORTISSEMENTS	9 220 000	9 220 000		9 220 000						9 220 000
W	Emprunt (amortissement)	9 220 000	9 220 000		9 220 000						9 220 000
	BPA EMPRUNT 2 160 000 €		2 160 000		2 160 000						2 160 000
	BPA EMPRUNT 2 700 000 €		2 700 000		2 700 000						2 700 000
	CADSEMPRUNT 4 360 000€		4 360 000		4 360 000						4 360 000
	MOBILISATIONS	9 220 000	9 220 000		9 220 000						9 220 000
Y	Emprunt (mobilisation)	9 220 000	9 220 000		9 220 000						9 220 000
	BPA EMPRUNT 2 160 000 €		2 160 000		2 160 000						2 160 000
	BPA EMPRUNT 2 700 000 €		2 700 000		2 700 000						2 700 000
	CADSEMPRUNT 4 360 000€		4 360 000		4 360 000						4 360 000
	FINANCEMENT										
	TRESORERIE						4 270 251	10 218 184	14 824 733	11 549 138	11 549 138
<p>La trésorerie à fin 2022 de 4 270 251 € intègre le solde des mouvements de TVA en instance d'être payée et récupérée envers le Trésor Public pour 437 €. Elle serait de 4 270 688 € sans cette particularité.</p>											

3. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE PUBLIQUE

En l'application de l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme et de l'article 16 de la convention publique d'aménagement, signée le 29 décembre 2004 entre la commune d'AIX LES BAINS (personne publique) et la Société d'Aménagement de la Savoie (aménageur), il est présenté à la collectivité un compte-rendu annuel d'activités récapitulant les actions menées et les prévisions sur les exercices à venir.

Tel est l'objet du présent document.

RAPPEL DES DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

1. DONNEES ADMINISTRATIVES

- Convention d'études préalables : 02.12.2003
- Création de la ZAC : 21.12.2004
- Convention publique d'aménagement : 29.12.2004
- Arrêté de DUP : 05.04.2006
- Durée de la convention publique d'aménagement : 12 ans
- Échéance : 29.12.2016
- Avenant n°01 de prolongation de la concession jusqu'au 31/12/2020 : approuvé le 30.06.2016
- Avenant n°02 de prolongation de la concession jusqu'au 31/12/2025 : approuvé le 28.10.2020

2. DONNEES PHYSIQUES

- Superficie totale de la ZAC : 178 000 m²
- Nombre de logements : 699 dont 610 réalisés (hors résidences de tourisme)
- Surface cessible (m² SP) : 63 456
- Surface vendue (m² SP) : 48 606,03 m² dont 7 973,89 m² de logements sociaux
833,20 m² de locaux commerciaux
3 369,10 m² de résidence de tourisme

A/ DEPENSES

1. ACQUISITIONS TERRAINS COMMUNAUX

- Sur l'année 2022, la SAS n'a acquis aucun terrain communal.
- A ce jour, ce sont 26 519 m² qui ont été achetés par la S.A.S. à la Ville d'AIX-LES-BAINS pour un montant de 2 331 831 €uros. La SAS va acheter en 2023 le solde du foncier communal pour un montant de 899 K€.

2. AUTRES ACQUISITIONS FONCIERES

- A ce jour, la totalité des terrains privés a été acquise, ce qui représente 77 927 m² pour un montant de 8 065 489.21 € HT, hors frais annexes et honoraires.

3. TRAVAUX D'AMENAGEMENT

- L'ensemble des dépenses d'aménagement réalisées au 31 décembre 2022 se monte à 6 576 K€ dont 189 K€ pour la construction de la maison VILLANI et 300 K€ pour les aménagements du camping Alp'Aix.

Sur l'exercice 2022, aucune dépense de travaux n'a été réglée.

4. FRAIS DIVERS DE GESTION ET IMPREVUS

- Sont réglés sur ce poste 283 K€ constitués de charges « non individualisables » telles que tirages de plans, publications diverses, assurances, taxe foncière.
- En 2022, a été réglée la GAPD relative au lot 5-2 Nexity pour un montant de 52 K€.

5. HONORAIRES DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

- Ils sont calculés conformément à la Convention publique d'aménagement liant la Collectivité à la S.A.S. et plus particulièrement l'article 19 « imputation des charges de l'aménageur ».
- Les honoraires se montent à 874 K€ au 31 décembre 2022.

6. FRAIS FINANCIERS DE PREFINANCEMENT

- Le poste se monte à 536 K€ au 31.12.2022 et est directement lié aux découverts de trésorerie constatés depuis le début de l'opération ; il y a eu 719 € de frais financiers sur l'année 2022.
- Il est rappelé pour mémoire la ré-imputation de 346 K€ de frais financiers directement liés aux acquisitions foncières réalisées dans le cadre du mandat CALB, ré-imputées dans les comptes de la ZAC.

7. FRAIS FINANCIERS SUR EMPRUNTS

Les charges sont directement liées à deux emprunts contractés en 2007 sur la ZAC :

- un emprunt de 2 160 K€ auprès de la Banque Populaire le 03.08.2007
- un emprunt de 4 360 K€ auprès du Crédit Agricole le 11.12.2007

Un troisième emprunt a été contracté en décembre 2011 pour un montant de 2 700 K€ auprès de la Banque Populaire, afin de permettre l'acquisition des terrains sur le secteur sud de la ZAC.

Les frais financiers inhérents à ces emprunts se montent à 1 271 K€ au 31.12.2022 et n'évolueront plus, tous les emprunts contractés étant remboursés.

8. FRAIS FINANCIERS SUR AVANCE VILLE

L'avance financière de 2,5 millions d'euros a été remboursée à la ville le 29/12/2020.
Les frais financiers s'élèvent à 146 630 € versés à la ville.

9. HONORAIRES SUR VENTE

Calculés conformément à l'article II-3 de la convention publique d'aménagement.

Ils se montent à 569 K€ au 31.12.2022.

B/ RECETTES

1. CESSIONS CHARGES FONCIERES REALISEES au 31.12.2022

ILOTS	ACQUEREURS	BATIMENTS	SHON m2	Nombre de logements	PRIX euros HT	DATE ACTE
SECTEUR 1	Maison individuelle (Villani)			1	Echange	
	SCI GRAND PORT	A-B-C (acc. Libre)	4 121,25	46	1 998 806,23	18/12/2007
		D (social)	1 609,00	28	244 568,00	24/04/2009
		E-F (acc. Libre)	1 846,00	23	935 000,00	27/12/2011
		G (acc. Libre)	1 338,00	17	742 000,00	06/07/2015
		H-I (acc. Libre)	2 301,74	41	1 518 000,00	10/02/2017
	Maison individuelle Blain	Puer habitat individuel		2	376 647,83	02/10/2019
	SOUS-TOTAL		11 215,99	158	5 815 022,08	
SECTEUR 2-1	CIS PROMOTION (Eden Cap)	accession libre	3 925,40	44	1 954 849,20	19/12/2008
		accession sociale	1 041,27	11	158 273,04	
	S.C.I. AIX-BORD DU LAC 2 - Aquea - phase 2	accession libre	1 826,80	57	1 033 512,10	30/11/2010
	S.C.I. AIX-BORD DU LAC 2 - Aquea - phase 1	accession libre	2 108,94		1 204 654,44	20/05/2011 et avenant du 26/01/2016
	ECHANGE SANS SOULTE SCI LE ZANDER				1 400,00	04/03/2014
	SOUS-TOTAL		8 902,41	112	4 352 688,78	
SECTEUR 2-2	S.C.I. AIX-BORD DU LAC 1 (les rives du lac)	accession libre	7 294,16	43	3 632 491,68	19/06/2008
		accession sociale	3 445,62	83	523 734,24	
		indexation			1 462,23	
	SOUS-TOTAL		10 739,78	126	4 157 688,15	
SECTEUR 3-1	S.C.I. AIX BORD DU LAC 5	accession libre	2 746,33	44	1 470 970,36	02/04/2021
		résidence de tourisme	3 369,10	113	1 543 749,64	
	SOUS-TOTAL		6 115,43	157	3 014 720,00	
SECTEUR 3-3	S.C.I. AIX-BORD DU LAC 3 - O du lac -Bât. ou	accession libre	3 635,60	53	1 872 334,00	12/11/2012
		surface commerciale	323,50		71 170,00	
	S.C.I. AIX-BORD DU LAC 3 - O du lac -Bât. e	accession libre	1 862,00	32	958 930,00	23/12/2013
		accession sociale	1 878,00	28	281 700,00	
		surface commerciale	283,30	62 326,00		
	SOUS-TOTAL		7 982,40	113	3 246 460,00	
SECTEUR 5-2	NEXITY	Résidence sénior	7 500,00		3 462 250,00	
		SOUS-TOTAL		7 500,00	0	3 462 250,00
CABANES DU LA	S.C.I. AIX-BORD DU LAC 4	accession libre	3 423,60	58	1 809 123,40	15/04/2016
		surface commerciale	226,40		49 808,00	
	SOUS-TOTAL		3 650,00	58	1 858 931,40	
	TOTAL CESSION (exclus sous compromis)	Accession libre	36 429,84	458	19 130 671,43	
		Accession sociale	7 973,89	150	1 208 275,28	
		Surface commerciale	833,20		183 304,00	
		Résidence tourisme	3 369,10	113	1 543 749,64	
		Habitat individuel (*)		2	376 647,83	
		Résidence sénior	7 500,00		3 462 250,00	
		Echange			1 400,00	
		Indexation			1 462,23	
		TOTAL (*)	56 106,03	610 (**)	25 907 760,41	
			(*) hors habitat individuel		(**) hors résidence de tourisme	



Il reste à commercialiser les secteurs 4 et 5 de la ZAC. En 2022, trois promesses de ventes ont été signées sur ces secteurs avec les opérateurs suivants :

- NEXITY qui a un projet de résidence séniors de 7 500 m² environ; la recette sera de 6,8 M € HT (915 € HT/m² SdP) dont la moitié réglée en 2022.

- DOMUSVI pour le transfert de l'EHPAD Tiers Temps implanté sur Aix les Bains, pour une surface de l'ordre de 3 580 m²; la recette sera de 1,4 M € HT (400 € HT/m² SdP).

- ANTIDOTS GROUP qui va réaliser un centre de formation comprenant 1 000 m² de tertiaire (400 € HT/ m² SdP) et 2 000 m² d'hébergement (666 € HT/m² SdP) pour une recette de 1,7 M€ HT.

En 2023, une promesse de vente sera signée avec Nexity pour le lot 4-2 pour un montant de 5 M € HT. Un concours de promoteurs a été lancé sur le lot 5-3 dont le lauréat sera désigné en 2023.

C/ TRESORERIE

Au 31.12.2022, la trésorerie de l'opération est positive de 4 270 K€.

CONCLUSION

- **Compte tenu de l'hypothèse présentée, le bilan de l'opération s'élève 29 960 K € H.T. en dépenses.**
- **Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :**
 - **d'approuver le présent compte-rendu ainsi que le bilan actualisé au 31/12/2022**

ANNEXE 1

TERRAINS COMMUNAUX ACQUIS PAR LA S.A.S. au 31.12.2022

Section	N°	Lieux-dits	Contenances m ²	Cédant	Date de mutation	Prix €	
BI	177	CHEMIN DE PUER	337	VILLE D'AIX LES BAINS	15/10/2007	256 860,00	
BI	532		679				
BI	533		1 014				
BI	536		165				
BI	537		447				
BI	550		212				
BE	21	CLOS FLEURY	803			15/10/2007	1 370 070,00
BE	22		1 122				
BE	381		637				
BE	383		136				
BE	385		9				
BE	388		55				
BE	390		44				
BE	392		1 940				
BE	393		1 904				
BE	395		1 081				
BE	398		401				
BE	399		1 265				
BE	400		1 519				
BE	375		73, BLD GARIBALDI		428	19/10/2012	
BE	378	71, BLD GARIBALDI	2 227				
BE	379	686, BLD GARIBALDI	670				
BE	387	686, BLD GARIBALDI	982				
BE	468	PRE GROSJEAN	24				
BE	471	PRE GROSJEAN	23				
BE	472	PRE GROSJEAN	70				
BE	475	PRE GROSJEAN	36				
BE	477	PRE GROSJEAN	31				
BE	491 ex(27)	PRE GROSJEAN	1				
BI	667	CHEMIN DE PUER	1	SCI GRAND PORT	06/07/2015	1,00	
BE	529	LES BAUCHES	8	COMMUNE	24/02/2016	86 400,00	
BE	531	BD BARRIER	64				
BE	533	LE TILLET	792				
BE	569	LES BAUCHES	209		14/12/2018	600 000,00	
BE	571	BD BARRIER	7 067				
BE	573	DOMAINE NON CADASTRE	116				
TOTAUX			26 519	TOTAUX		2 331 831,00	

ANNEXE 2

AUTRES TERRAINS ACQUIS PAR LA S.A.S. au 31.12.2022

Section	N°	Lieux-dits	Contenances m²	Cédants : A (Amiable) E: (Expropriation)	Date de mutation	Prix €
BE	273	LES FIEUX	98	SCI " LES BORDS DU LAC" (A)	10/05/2007	9 800,00
BE	8	779, BD GARIBALDI	607	Georges ZECCHINI (A)	09/03/2007	220 000,00
BE	12	LE TILLET	750	Robert ROSSET et Veuve Y. ROSSET, née BEGET (E)	25/10/2006	791 990,20
BE	200		625			
BE	206		149			
BE	205		2 860			
BE	364	77, BD GARIBALDI	4 625			
BE	363	77, BD GARIBALDI	1 107	Cts REY SAILLAN COMPASSI C	14/01/2010	107 520,00
BE	207	LE TILLET	714	Robert ROSSET seul (E)	25/10/2006	131 130,00
BE	222		586			
BE	18	CLOS FLEURY	1 200	Consorts PEGAZ - BLANC (E)	25/10/2006	121 120,00
BE	132	LES FIEUX	185	Les héritiers inconnus de S. BARON (E)	25/10/2006	21 170,00
BE	348	PRE GROSJEAN	6	SCI JULES (A)	28/11/2007	21 181,00
BE	397		353			
BE	366	BD BARRIER	36	CITE DE L'ENTREPRISE (A)	20/03/2008	54 810,00
BE	367		573			
BE	368	BD BARRIER	782		20/03/2008	46 450,00
BE	369		249			
BE	16	CLOS FLEURY	1 205	CALB (A)	09/05/2007	3 668 151,76
BE	17		1 216			
BE	23		853			
BE	26		1 074			
BE	38		787			
BE	39		755			
BE	35		67, BD GARIBALDI			
BE	61	LES FIEUX	1 237			
BE	272		41			
BE	150	BD DU PORT AUX FILLES	994			
BE	360		8 530			
BE	280	BD BARRIER	52			

Section	N°	Lieux-dits	Contenances m²	Cédants : A (Amiable) E: (Expropriation)	Date de mutation	Prix €		
BI	134	PUER	2 738	devenue BI 566 et BI 568 (SAS) + BI 568				
BI	135		1 566	devenue BI 563 et BI 564 (SAS) + BI 565				
BI	136		1 608	devenue BI 560 et BI 562 (SAS) + BI 561				
BI	138		1 334	devenue BI 554 et 556 (SAS) + BI 555				
BI	139		2 267	devenue BI 551 et 553 (SAS) + BI 552				
BI	376		473					
BI	414		65					
BI	517		1 000					
BI	175		LES FIEUX	390				
BI	367		24, CHEMIN DE PUER	1 428				
BI	369	1 003						
BI	176	CHEMIN DE PUER	377	CALB (A) SUITE				
BI	370		656					
BI	372		660					
BI	373		672					
BI	374p		62					
BI	375		113					
BI	378		1 040					
BI	379p		164					
BI	381p		93					
BI	384		100					
BI	385p		198					
BI	415		843					
BI	416		1 256					
BI	430p		636					
BI	387		CHEMIN DE PUER		89	SARL ADP (A)	04/04/2007	8 010,00
BI	516		PUER		328	SCI GRAND PORT (A)	12/11/2007	32 800,00
BI	522	CHEMIN DE PUER	295	SCI KTY (A)	29/10/2007	26 550,00		
BI	374p	CHEMIN DE PUER	145	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES LES BATELIERS 2	09/06/2009	7 206,25		
BI	379p							
BI	381p							
BI	385p							
BI	430p							
BE	30	CLOS FLEURY	1 082	CTS TASSET	07/11/2012	129 840,00		
BE	42	CLOS FLEURY	686	POLLANO Michel	04/06/2012	82 320,00		
BE	151	BD DU PORT AUX FILLES	3 792	CTS GARIN	06/01/2012	2 292 840,00		
BE	153	BD DU PORT AUX FILLES	443					
BE	404	BD DU PORT AUX FILLES	2 067					
BE	479	BD DU PORT AUX FILLES	11 815					
BE	79	PRE GROSJEAN	990					
BE	56	BD DU PORT AUX FILLES	807	FAVRIN	18/03/2013	94 680,00		
BE	126	BD DU PORT AUX FILLES	1 621	PERNOUD	16/04/2013	194 520,00		
BE	424	763, BD GARIBALDI	16	SCI LE ZANDER (A)	04/03/2014	1 400,00		
BE	362P	BD GARIBALDI	14	SCI GARIBALDI				
BE	584	BD HELENE BOUCHER	20	CTS BALLAZ	29/06/2022	2 000,00		
TOTAUX			77 927	TOTAUX		8 065 489,21		
					+ frais annexes + rém. fonc. (727 242,05 + 37 045,11)	764 287,16		
total :						8 829 776,37		

ANNEXE 3

PROGRAMMES IMMOBILIERS

Secteurs	Programme / Promoteurs	Logement accession libre		Logements locatifs sociaux		Commerces	Total		observations
		SP en m ²	logements équivalents	SP en m ²	logements équivalents		SP en m ²	logements équivalents	
S.1	"Les Aigüères" - SCI GRAND PORT	10 545	112	1 609	28		12 154	140	programme achevé
S.2.1	"Eden Parc" - CIS PROMOTION	3 925,40	44	1 041,27	11		4 966,67	55	programme achevé
	"Aquaë" - SCI AIX-BORD DU LAC 2	3 888	57	0	0		3 888	57	programme achevé
S.2.2	"Les Rives du lac" - SCI AIX-BORD DU LAC 1	7 294,16	43	3 445,62	83		10 739,78	126	programme achevé
S.3.1	Equipement touristique	6 000	0	0	0		6 000	0	En cours de construction
S.3.2	Equipement touristique Nord -Ouest	0	0	0	0		0	0	
S.3.3	"O du lac" - SCI AIX-BORD DU LAC 3	3 635,60	53	0	0	323,50	3 635,60	53	Programme achevé
		1 862	32	1 878	28	283,30	3 740	60	Programme achevé
S.4	Hélène Boucher Est	4 800	53	1 200	15		6 000	68	
S.5	Hélène Boucher Ouest	9 840	109	2 460	31		12 300	140	
S.6	Camping Alp'Aix								
Total secteurs dédiées au logement		47 700,16	503	9 755,89	196	631,50	57 456,05	699	
Total général y compris équipement touristique		53 700,16	503	9 755,89	196	631,50	63 456,05	699	



**CASINO
GRAND CERCLE
AIX-LES-BAINS**

**RAPPORT SUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
SA DU CERCLE
200 Rue du Casino
73100 AIX LES BAINS**

1^{er} novembre 2021 – 31 octobre 2022

SOMMAIRE

1. Présentation de l'activité et des comptes

- a. Les jeux
- b. Les espaces de location
- c. L'hôtellerie

2. Investissements et fiscalité

3. Présentation de l'animation

- a. Fédération des casinos indépendants
- b. Manifestations

4. Budget publicité du casino et promotion des événements

5. Annexes

- Bilan Actif et Passif
- Compte de résultat
- Règles et méthodes comptables
- Etat d'exploitation au 31 octobre 2022

1. Présentation de l'activité et des comptes

L'exercice clos le 31 octobre 2022 se traduit par une augmentation de notre Chiffre d'Affaires net (après prélèvements) à 11 076 148 € (+ 5 886 538 €).

Le Produit Net des Jeux progresse de + 110,37 % (+ 5 124 958 €), le Chiffre d'Affaires Hôtellerie augmente de + 1 066,93 % (+ 333 921 €) et celui de l'Administration Générale progresse aussi de + 86,49 % (+ 363 332 €).

Notre Résultat net s'établit à 2 023 300 €, en augmentation de + 12,41 % par rapport à l'exercice précédent.

Le Résultat d'exploitation progresse de + 1 669 776 € (+ 184,86 %) et l'Excédent Brut d'Exploitation (E.B.E.) augmente de + 1 295 641 € pour s'établir à 3 853 571 €.

	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
CA brut	24 072 370 €	25 536 605 €	18 924 199 €	9 733 154 €	23 091 780 €
Prélèvement	12 646 636 €	13 554 106 €	9 708 414 €	4 543 544 €	12 015 633 €
CA net	11 425 734 €	11 982 499 €	9 215 785 €	5 189 610 €	11 076 148 €
Résultat net	2 162 599 €	2 466 941 €	1 008 078 €	1 799 884 €	2 023 300 €

Au Casino Grand Cercle, le Produit Brut des Jeux à 21 784 077 € est en augmentation par rapport à l'exercice précédent : + 137,12 %. Dans le classement des casinos français, notre Société est cette année 26ème sur plus de 200 casinos.

Cette année, le montant de la facturation des prestations de services fournies par la S.A. du Cercle à la S.A.S. Nouveau Casino, comptabilisé dans nos recettes, est en augmentation.

Au 31 octobre 2022, la SA du Cercle emploie 75 salariés (59 CDI et 16 CDD) répartis en 4 secteurs :

Secteurs Machines à Sous :	32 salariés (27 CDI et 5 CDD)
Secteur Jeux traditionnels :	16 salariés (12 CDI et 4 CDD)
Secteur Hôtellerie :	4 salariés (2 CDI et 2 CDD)
Secteur Administration Générale :	23 salariés (18 CDI et 5 CDD)

En ce qui concerne la lutte contre la dépendance, le casino sensibilise et forme en interne tout le nouveau personnel des jeux entrant sur l'abus de jeu et la détection de personne en difficulté, nous avons mis en place des mesures d'exclusions temporaire pour les personnes en addiction après un entretien, de l'affichage est disposé dans les espaces de jeux pour sensibiliser le joueur, et un numéro avec un message d'information est noté sur tous nos supports de communication (flyers, site internet etc.....).

Pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le nouveau personnel entrant des jeux est aussi formé en interne, avec différents niveaux de formation :

Niveau 1 : croupier, technicien machines à sous, et contrôleurs aux entrées,

Niveau 2 : caissiers,

Niveau 3 : directeur responsable et MCD.

a. Les jeux

Les machines à sous – Parc de 222 machines avec des mises allant de 0.01 € à 50 €

Le Produit Brut des Jeux de notre parc de Machines à Sous est en progression à 18 819 096 €, soit une hausse de 131,03 %.

Malgré tout, la première moitié de notre exercice a encore été impacté par l'obligation du pass sanitaire puis ensuite le pass vaccinal et cela a découragé un certain nombre de nos clients à venir passer un bon moment au sein de notre Casino. Nous insistons sur le fait que notre secteur d'exploitation a fait partie des secteurs ayant été le plus impacté par le Covid. Néanmoins nous avons repris progressivement nos opérations marketing à destination de notre clientèle.

Les jeux traditionnels – 8 tables avec des mises allant de 1 € à 1 000 € et 38 postes de Roulettes Anglaises Electroniques avec des mises allant de 0.50 € à 20 €

	2020/2021	2021/2022	VARIATION
ROULETTE ANGLAISE	72 018 €	127 309 €	+ 76.77%
BLACK JACK	117 687 €	389 812 €	+ 231.23%
TEXAS HOLD'HEM POKER	13 546 €	84 925 €	+ 526.94%
ULTIMATE POKER	61 962 €	209 465 €	+ 238.05%
ROULETTE ANGLAISE ELECTRONIQUE	776 079 €	2 153 470 €	+ 177.48%
TOTAL	1 041 292 €	2 964 981 €	+ 184.74%

Sur cet exercice, nous constatons une progression du P.B.J. des Jeux Traditionnels de 184,74 % à 2 964 981 € avec des jours d'ouverture redevenus normaux.

Nous avons toujours 38 postes de Roulette Anglaise Electronique. Les jeux électroniques continuent d'attirer une nouvelle clientèle, fonctionnent en permanence et aident ainsi à améliorer le résultat de ce secteur.

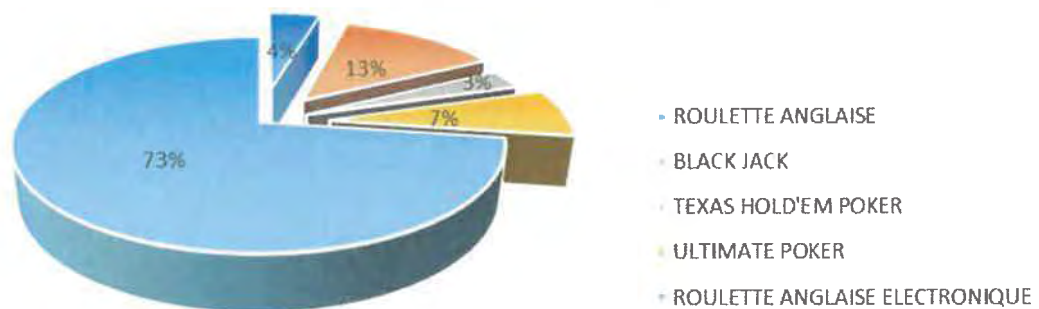
La répartition du Produit Brut des Jeux Traditionnels s'établit comme suit : la Roulette Anglaise Electronique 72,63 %, le Black Jack 13,14 %, l'Ultimate Poker 7,06 %, la Roulette Anglaise 4,29 % et le Texas Hold'em Poker 2,88 %.

Sur l'exercice, il faut noter une hausse de 209,23 % des pourboires collectés dans le secteur des Jeux Traditionnels qui s'établissent à 57 490 €.

Sur cet exercice, les tournois de Poker ont repris normalement avec des retombées économiques pour la ville d'Aix-les-Bains.

La répartition du Produit Brut des Jeux Traditionnels s'établit comme suit :

Répartition du produit brut des Jeux Traditionnels



b. Les espaces à la location

Le CA de l'exercice 2021/2022 s'élève à 290 040 €. Il est en hausse de 101,56 % par rapport à l'exercice précédent.

Le CA généré par les mariages et réceptions privées est toujours en progression et représente désormais presque la moitié du chiffre. Celui-ci est plus conséquent que celui de l'année passée car les manifestations ont eu du mal à refaire surface suite à la crise sanitaire.

Le secteur privé rencontre une augmentation et s'élève à 115 606 €, le référencement sur la plateforme mariages.net est toujours efficace.

Les séminaires commencent à se développer petit à petit dans notre établissement. L'hôtel le Golden Tulip, nous apporte globalement la majeure partie des séminaires et utilise bien le salon Lamartine qui depuis sa rénovation est bien compatible pour ce type d'activité.

L'Office de Tourisme nous rapporte 23 170 € de recettes en incluant le Festival International de Scrabble annuel ainsi que le festival Aix Riviera Latina. Le montant des prestations amenées par l'hôtel Golden Tulip s'élève à 35 236€, soit 12 000€ de plus que l'office de tourisme.

Les expositions dans le Hall Mauresque connaissent une forte hausse d'activité de Mai à Octobre avec nos exposants de peinture et de tapis. Ces expositions sont très plaisantes pour nos clients venant des cures thermales d'Aix les bains.

Les associations, écoles et clubs reviennent petit à petit suite au Covid. Cette période à été un réel coup dur pour leur trésorerie, ce qui empêchait les associations de faire des évènements au Casino. Le chiffre annuel des associations sur l'exercice 2021-2022 est de 17 281.68 €.

EN CHIFFRES :

Les mois les plus porteurs :

- Octobre : 46 444 €

- Juin : 39 739 €

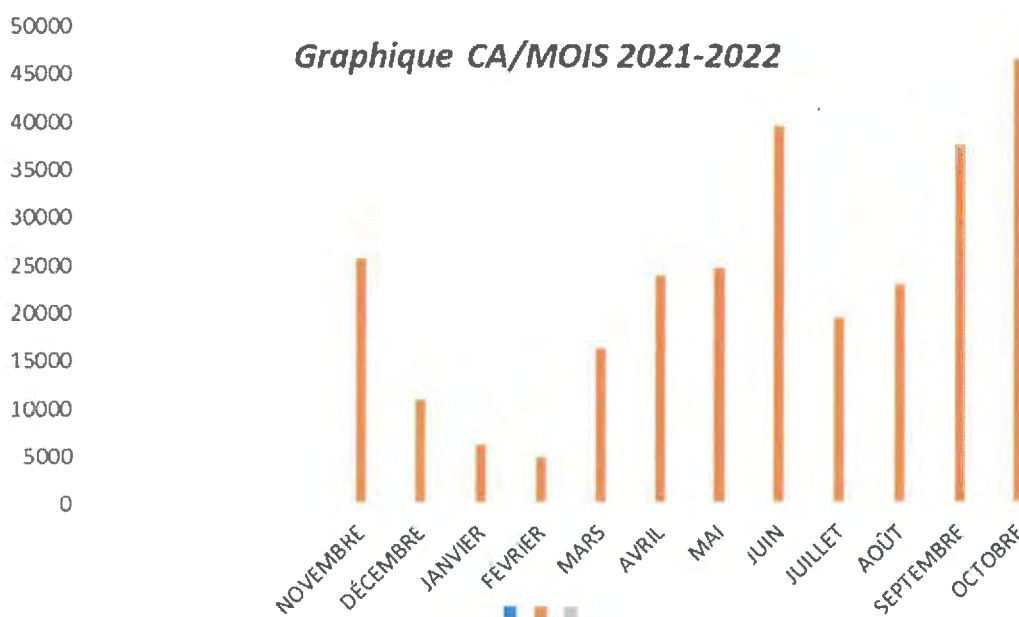
- Septembre : 37 521€

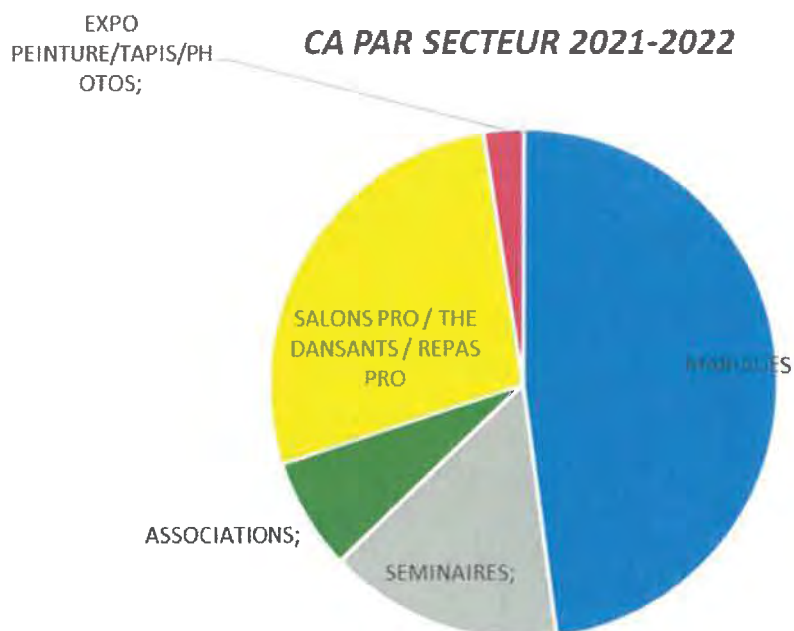
Les mois les plus faibles :

- Janvier : 6 113 €

- Février : 4 745 €

145 Evènements au total





Principales manifestations de l'exercice :

Festival annuel de Scrabble / Salon AD73 (Division Poids Lourds) / Salon professionnel de la Chaussure (Quatuor Chaussure) / Convention Provencia / Salon du Mariage / Salon du Chocolat / Marché de Noël / Salon du Bien-Être / Festival du cinéma français etc...

SALON RAPHAEL – Surface 460 m² - Tarif de location de 1 680 € à 2 040 € ttc

Cet espace peut accueillir des groupes de 250 personnes pour des réunions privées (mariages...) ou professionnelles. Doté de galeries, mezzanine pour orchestre et d'une cuisine.



SALON VICTORIA – Surface 780 m² - Tarif de location à partir de 1 860 € à 3 600 € ttc



Cet espace est prêt à accueillir pour des congrès ou des festivités près de 1000 personnes avec un accès possible sur une terrasse partiellement couverte de 300 m² donnant sur les jardins du Casino. Depuis 2005, ce salon est devenu divisible grâce à la mise en place de cloisons mobiles.

SALON LAMARTINE – Surface 1 100 m² - Tarif de location à partir de 1 410 € à 3 600 € ttc

Cette Salle peut être modulable en trois salons facilement agencables. Elle est entièrement équipée en matériel audio-visuel, et magnifiquement éclairé par la lumière naturelle des jardins. Elle peut accueillir 1 400 personnes.



D'autres espaces sont proposés lors de la location de salons, comme la GALERIES DES GLACES (160 m²) ou LE FOYER DU THEATRE (256 m²) pour des expositions, apéritifs ou cocktails...

c. L'hôtellerie

Le Chiffre d'Affaires de l'Hôtellerie, dans sa globalité, progresse de 1 066,93 % pour s'établir sur cet exercice à 365 218 €.

- Notre Bar « Le Comptoir Gourmand » au sein de notre salle de Jeux voit son Chiffre d'Affaires augmenter à 151 000 € contre 31 177 € pour N-1.
- L'activité Banqueting n'a connu aucune activité sur cet exercice.

Les Opérations Marketing avec notamment « les Chalets du Casino » ont permis d'atteindre un Chiffre d'Affaires de 214 218 €.

2. Investissements et fiscalité

Au cours de l'exercice 2021/2022, la SA DU CERCLE a réalisé **un investissement global HT de 578 574,30 €.**

Parmi les principaux, on peut citer les suivants :

Acquisition nouvelles machines à sous	245 941,62 €
Aménagement des chalets de Noël	<u>33 653,57 €</u>
	279 595,19 €

Tableau de suivi des investissements prévus au cahier des charges

Exercice	Mise aux normes du théâtre	Casino - Aménagements intérieurs	Rénovation du Théâtre	Renouvellement du parc MAS	Evolution technique du parc MAS
2011/2012	29 608	5 716 795	-	-	33 669
2012/2013	-	192 853	-	439 224	96 260
2013/2014	1 232 087	101 568	-	366 607	173 850
2014/2015	-	868 447	-	243 553	22 594
2015/2016	-	906 558	-	5 978	9 351
2016/2017	-	289 342	-	576 141	52 651
2017/2018	-	533 675	43 933	549 146	44 127
2018/2019	-	303 380	1 690	419 143	9 043
2019/2020	-	620 028	39 260	288 595	110 920
2020/2021	-	148 486	-	280 994	13 825
2021/2022	-	107 487	-	245 942	19 752
Total	1 261 695	9 788 618	84 883	3 415 321	599 607
Montant TTC prévu	1 216 000	5 500 000	1 000 000	5 000 000	2 000 000
Reste à faire	- 45 695	- 4 288 618	915 117	1 584 679	1 400 393

Les prélèvements de l'Etat et de la Ville sur l'activité des jeux s'établissent comme suit :

	Exercice 2020/2021	Exercice 2021/2022	Variation
Prélèvement direct de la Ville	896 081.00 €	2 133 136.00 €	138.05%
Total net Ville dont ristourne de l'Etat	1 184 200.00 €	2 942 675.00 €	148.49%
Total net Etat moins ristourne Ville	3 359 344.00 €	9 072 957.00 €	170.08%
TOTAL PRELEVE	4 543 544.00 €	12 015 632.00 €	164.46%

3. Présentation de l'animation

a. *Fédération des casinos indépendants*

Depuis Janvier 2005, le Casino Grand Cercle fait partie d'une fédération de casinos indépendants regroupant les casinos de Luxembourg, Granville, Veulette sur Mer, Neuchâtel, Dakar soit au total 6 établissements. Cette association a pour but de conjuguer les compétences de chaque établissement afin de créer un effet de synergie dans la réalisation commune d'animation.

	OPERATION MARKETING	DATES	Nbre de Jours d'Animation	TOTAL	CREATION GRAPHIQUE	PRESSE / RADIO	IMPRESSION (kalemono, Flyers, affiches...)	CACHET ARTISTES + ANIMATION	COUT MATIERE FAB + LOCATION VASSELLE	EXTRA SERVICE	SACEM / SPRE	HUISSIER	DECO	CADEAUX CLIENT
nov-21	TOUT EST GRATUIT	Le 28 Novembre 2021	1	122.30			81.59		40.71					
dec-21	REVEILLON 31	Le 31 Décembre 2021		3 028.40	125.00		437.62						881.58	1 584.00
janv-22	JEU CABINE A BILLETS	Du 19 au 21 Janvier 2022	3	-										
janv-22	OP JEU CABINE A BILLETS + ROUE	Du 10 au 11 Février 2022	2	1 000.00										1 000.00
fev-22	SAINT VALENTIN	Du 12 au 13 Février 2022	2	2 251.96			144.70		310.92				174.92	1 621.42
fev-22	DISTRIBUTION MAS	Du 26 au 27 Février 2022	2	494.29			92.36		205.20				196.73	
mar-22	TABLETTE INSCRIPTIONS SALLE MAS			-										
mar-22	DISTRIBUTION JOURNEE DE LA FEMME	Du 6 au 8 Mars 2022	3	1 388.12			260.34							1 127.78
mar-22	TOMBOLA GRATUITE	Du 12 Mars au 22 Avril 2022	52	19 843.51			963.81		342.43	484.15		225.20		17 807.92
mar-22	TABLES D'HOTES 2022	De Mars à Octobre 2022	8	-										
mar-22	TOUT EST GRATUIT	Le 27 Mars 2022	1	3 577.68			3 058.25		220.91					298.52
mar-22	CHEKY NRJ			960.00		960.00								
avr-22	DISTRIBUTION Pâques	Du 17 au 18 Avril 2022	2	5 263.80			204.67							5 059.13
mai-22	1er MAI	Le 1er Mai 2022	1	515.97			65.57							450.00
mai-22	VENDREDI 13	Le 13 Mai 2022	1	2 714.17			144.70		2 478.86					90.61
mai-22	JEU DES BOITES VIP	Le 18 Mai 2022	1	335.90										335.90
mai-22	MIX MAS	Le 19 Mai 2022	1	2 894.82			43.78					2 491.86		159.38
mai-22	OP DIDIER GUSTIN	Le 20 Mai 2022	1	11 915.95		1 771.45	310.28	8 395.54	1 123.25			240.00		81.43
mai-22	COUSCOUS GEANT	Le 27 Mai 2022	1	1 612.38			86.38	1 766.00	260.00					
mai-22	FETE DES MERES	Le 29 Mai 2022	1	2 156.08			174.58		1 396.50					585.00
juin-22	LA NUIT DES JACKPOTS	Le 17 Juin 2022	1	245.74					162.34					83.40
juin-22	FETE DE LA MUSIQUE	Le 21 Juin 2022	1	7 659.41			404.93	6 287.50	422.46				527.02	17.50
juil-22	PAELLA GEANTE	Le 8 Juillet 2022	1	1 676.45			92.45	1 371.50	412.50					
juil-22	JOURNEES FRENCHY	Du 14 au 16 Juillet 2022	3	18 890.52			225.66	8 123.50	6 508.49				5 032.87	
juil-22	DEAMBULATION MAS	samedi 30 juillet 2022		1 560.00				1 560.00						
sep-22	SOSIE CELINE DION	vendredi 2 septembre 2022	1	4 612.41			66.37	2 833.13	1 710.91					
sep-22	SOSIE MICHEL SARDOU	vendredi 9 septembre 2022	1	6 050.96			166.20	3 805.76	2 076.00					
sep-22	TOMBOLA RENTREE	du 5 au 11 septembre	7	15 615.95			1 611.75					225.20		13 779.00
sep-22	CHEKY NRJ			1 152.00		1 152.00								
oct-22	DISTRIBUTION ASSOCIATION	samedi 8 octobre 2022	2	2 643.00					2 643.00					
oct-22	SOIREE BAL ANNEES 80	samedi 22 octobre 2022	1	5 358.58			102.58	2 040.00	3 216.00					
oct-22	LA ROUE DES JACKPOTS	2022		39.28			39.28							
oct-22	PAUSES GOURMANDES	2021-2022		3 454.27									310.48	3 143.79
oct-22	OP FIDELISATION (resto,soirée comptoir,...)	2022		192.94			80.36		49.70					62.88
oct-22	CRÊPES	Les 27-28 Mai, 24-25-26 Juin, 22-23-24 Juillet	8	1 356.11					1 263.11					93.00
oct-22	POP CORN			791.55					791.55					
	TOTAL		109	131 374.50 €	125.00 €	3 883.45 €	8 883.81 €	35 676.93 €	24 634.84 €	484.15 €	- €	450.40 €	9 855.26 €	47 380.66 €

Parutions Presse & Magazine Communication digitale	26 769.00
HALL MEDIAS (autour du Lac+Plan de ville Aix+Suggestions: barre recherche)	4 800.00
CHRISTIAN STEFANINI (Pub internet)	800.00
CLUB DES PLAISANCEIERS	370.00
NRJ	2 231.20
CHEQUERS REDUC AVENUE	850.04
ECO SAVOIE MONT BLANC	118.00
COM 921 (Radio Gd Lac)	756.00
BCW PLAN CHAMBERY encart agenda 2023	480.00
CGM REVUE GOLF	6 600.00
MAGAZINE BLEU	2 520.00
MAGAZINE ETE HEBDO ↳ publicité	786.00
SPOT RADIO FUTURE PROC	6 254.16
	93.60

SMS ENVOI	
nov-21	18 688.37
déc-21	2 888.30
janv-22	2 657.09
févr-22	13 684.48
mars-22	24 531.94
avr-22	11 933.15
mai-22	9 209.50
juin-22	7 137.56
juil-22	6 772.00
août-22	10 488.67
sept-22	7 073.58
oct-22	12 360.02
TOTAL	127 435.28

TICKETS PROMO MAS	
TOTAL	187 194.00

OFFERTS MAS CLIENTS cdt	
TOTAL	-

OFFERTS CARTES VIP BDC	
TOTAL	144 664.00

Partenariats	1 570.00
SALON DU NAUTISME	370.00
AIX AUTO LEGENDE	1 200.00

Impressions / Achats hors OP	5 177.84
FOURNITURES BUREAU MARKETING	573.36
DECO ACCUEIL	919.78
ECRAN ACCUEIL + VIDEOS	594.80
BAR DES MAS	1 050.42
COURRIER	281.92
PLAQUES MUR JACKPOTS	554.40
AFFICHES THE DANSANT	101.28
deco fleurs accueil	80.00
ACHAT D'ARTS	431.88
creation affiche plus beau casino de France	180.00

Recettes d'Animations	
Bel années 80 - Octobre 2022	
Total des recettes d'animation	- €

THINK & DO (Consultant stratégie marketing)	31 370.45
GOLDEN TULIP ERIC BIDAULT	111.54
MONOPRIX	58.51
MISSION ERIC BIDAULT JANV-FEV 2022	31 200.00

MATERIEL OP	2 824.28
poubelles	413.53
MONOPRIX	24.48
GGMGASTRO	297.86
PANNEAUX SIGNALÉTIQUE	1 302.19
depliant general casino	438.26
CLOISONS PARAVENTS	347.96
ACHAT CHARIOT TRANSPOT OP	500.20

SITE INTERNET	8 232.56
MISE A JOUR SITE INTERNET	4 342.55
REFONTE SITE	3 500.00
ABONNEMENT ANNUEL	390.00

ACHAT D'ARTS	258.54
ADOBE PHOTO	258.54

MOBILIER	4 513.81
VIDAXL	4 373.84
EMANZA (Dessertes de cuisine)	139.97

TOTAL COUTS SUPPLEMENTAIRES	540 009.74 €
------------------------------------	---------------------

TOTAL Nombre de Jours d'animation sur 365	109
--	------------

TOTAL GENERAL DEPENSES OPERATIONS MARKETING	671 384.24 €
--	---------------------

b. Manifestations

Au cours de l'exercice comptable, la SA du Cercle a proposé à ses clients 34 animations spectacles (spectacles humoristiques, buffets gratuits, repas à thème, dîners concert...). Le nombre de nos manifestations a été impacté par les mesures sanitaires liées à la Covid 19 (pass sanitaire, puis pass vaccinal) jusqu'à mi-mars 2022.

Au total ce sont 109 journées d'animation pour un budget global de 131 375 € réparti de la manière suivante :

4. Budget publicité du casino et promotion des événements

Le budget total publicitaire et animation 2021/2022 s'élève à 671 384,24 €. Il comprend la décoration, la location de vaisselle, les cachets des artistes, les honoraires des prestataires marketing, la publicité générale, les cadeaux et les réceptions clients, la Sacem / Spré, les achats matières.

De plus, comme le prévoit le cahier des charges, la SA du Cercle d'Aix les Bains a versé à la ville la somme de 411 000 € au titre de la dotation au développement culturel et touristique de la station.

Au total, le budget animation – publicité s'élève pour l'exercice 2021/2022 à 1 082 384 €.

ANNEXES

Bilan Actif

		31/10/2022			31/10/2021	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	
Etat exprimé en euros						
Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions brevets droits similaires	468 289	415 998	52 291	53 342	
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Terrains	1 221 271	496 856	724 415	723 403	
	Constructions	15 709 135	12 288 315	3 420 819	3 689 674	
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	8 831 432	7 872 286	959 146	1 026 499	
	Autres immobilisations corporelles	15 038 071	12 542 922	2 495 149	3 062 044	
	Immobilisations en cours	1 311 210		1 311 210	235 359	
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
	Participations évaluées selon mise en équival.					
	Autres participations	3 995 376		3 995 376	3 985 386	
Créances rattachées à des participations	4 783 927	100 000	4 683 927	3 731 409		
Autres titres immobilisés	9 000 000	660 064	8 339 936	3 812 498		
Prêts						
Autres immobilisations financières	66 590		66 590	13 590		
TOTAL (II)		60 425 300	34 376 442	26 048 859	20 333 202	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS					
	Matières premières, approvisionnements	38 643		38 643	24 195	
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et Acomptes versés sur commandes					
	CREANCES (3)					
	Créances clients et comptes rattachés	308 013	8 951	299 062	222 172	
	Autres créances	86 600		86 600	193 938	
Capital souscrit appelé, non versé						
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	12 896 341	661 352	12 234 989	14 167 799		
DISPONIBILITES	2 810 816		2 810 816	3 369 914		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	169 620		169 620	185 009	
	TOTAL (III)		16 310 034	670 303	15 639 730	18 163 027
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL ACTIF (I à VI)		76 735 334	35 046 745	41 688 589	38 496 229	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

17 841

1 391

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/10/2022	31/10/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 220 000	1 220 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	90 000	90 000
	Ecart de réévaluation	788 817	788 817
	RESERVES		
	Réserve légale	122 000	122 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	55 857	55 857
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	27 258 736	25 820 452
	Report à nouveau	3 645 723	3 645 723
	Résultat de l'exercice	2 023 300	1 799 884
Subventions d'investissement	87 938	84 142	
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	35 292 372	33 626 876
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 089 933	2 506 250
	Emprunts et dettes financières divers (3)	68 344	95 309
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	67 846	62 548
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	858 816	298 677
	Dettes fiscales et sociales	2 983 760	1 554 987
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	294 517	329 503	
Produits constatés d'avance (1)	33 003	22 081	
	Total des dettes	6 396 217	4 869 353
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	41 688 589	38 496 229
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	2 023 300,18	1 799 884,07
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	5 457 410	2 716 873	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

				31/10/2022	31/10/2021
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	11 076 148		11 076 148	5 189 610
	Montant net du chiffre d'affaires	11 076 148		11 076 148	5 189 610
	Production stockée				
	Production immobilisée			11 010	8 982
	Subventions d'exploitation			3 261	1 372 731
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			156 429	91 394
	Autres produits			3 570	320
Total des produits d'exploitation (1)				11 250 417	6 663 037
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			176 876	19 624
	Variation de stock			(14 448)	(7 868)
	Autres achats et charges externes			2 862 163	1 442 103
	Impôts, taxes et versements assimilés			500 279	310 405
	Salaires et traitements			2 811 459	1 755 990
	Charges sociales du personnel			900 518	493 139
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			1 385 769	1 707 143
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant			7 792	9	
Dotations aux provisions					
Autres charges			46 986	39 246	
Total des charges d'exploitation (2)				8 677 394	5 759 790
RESULTAT D'EXPLOITATION				2 573 023	903 248

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/10/2022

31/10/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		2 573 023	903 248
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 064 643	865 734
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	100 737	790 551
	Différences positives de change	8 249	1 683
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	885 608	406 784
Total des produits financiers		2 059 237	2 064 752
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	739 708	168 420
	Intérêts et charges assimilées (4)	20 711	21 658
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	452 697	287 857
Total des charges financières		1 213 115	477 936
RESULTAT FINANCIER		846 122	1 586 816
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		3 419 145	2 490 064
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	9 388	19 386
	Sur opérations en capital	125 620	44 880
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		135 008	64 266
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	505 035	498 100
	Sur opérations en capital	95 948	2 360
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		600 983	500 460
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(465 974)	(436 194)
PARTICIPATION DES SALARIES		111 224	
IMPOTS SUR LES BENEFICES		818 647	253 986
TOTAL DES PRODUITS		13 444 663	8 792 056
TOTAL DES CHARGES		11 421 362	6 992 171
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 023 300	1 799 884

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général (Règlement ANC 2016-07).

Le bilan de l'exercice présente un total de **41 688 589 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **13 444 663 euros** et un total **charges** de **11 421 362 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **2 023 300 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/11/2021** et finit le **31/10/2022**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations financières

A leur entrée à l'actif du bilan, les immobilisations financières sont valorisées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement imputables inclus. A la clôture de l'exercice, ces immobilisations font l'objet d'une évaluation basée d'une part sur la quote part de situation nette détenue dans la filiale et d'autre part des perspectives d'évolutions de ladite filiale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure à la valeur comptable.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités et Valeurs mobilières de placement

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Certains titres acquis sur l'exercice ont un mode de rétribution du dividende en deux parties. Une partie en dividende et une seconde partie sous la forme d'un remboursement partiel d'apport au sens des dispositions de l'article 112-1 du CGI.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat,

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Convention de service publique

Une convention de Délégation de Service Publique (DSP) a été signée le 23 juin 2011 avec la Ville d'Aix les bains. La présente convention a pris effet à compter du 1er novembre 2011 et se terminera le 31 octobre 2026.

Engagements Retraite

Conditions : Départ Volontaire

Age estimé de la retraite : 62 ans

Méthode de calcul : Droits prorata temporis (Projection 1%)

Rotation : Lente pour chaque catégorie

Taux de charges patronales : 36 % pour chaque catégorie

Taux d'actualisation retenu : 3.60 %

Présentation des comptes

En application du cahier des charges conclu avec la Ville d'Aix les Bains, notre société verse tous les ans à celle-ci, 411 000€ au titre de cette exercice, concernant sa contribution au développement culturel et touristique de la station. Bien que récurrente, cette charge est présentée en résultat exceptionnel afin de permettre la comparaison des comptes de la société avec ceux des autres casinos qui ne supportent pas de contribution de même nature.

CALCUL DE LA RESERVE SPECIALE DE PARTICIPATION DES SALAIRES

Bénéfice fiscal		2 966 574
Impôt correspondant		786 142
	B =	2 180 432

CAPITAUX PROPRES

Capital		1 220 000
Prime émission		90 000
Réserve légale		122 000
Réserves		27 012 878
Réserve spéciale Œuvres artistes vivants		245 858
Report à nouveau		3 645 723
	C =	32 336 459

SALAIRES

S = 2 567 661

VALEUR AJOUTEE

Charges de personnel		3 445 934
Impôts et taxes		500 279
Charges financières		1 213 115
Dotations aux amortissements et aux provisions		1 393 560
Résultat courant avant impôt		3 685 188
	VA =	10 238 076

$$\text{RSP} = 1/2 (\text{B} - 4\text{C}/100) \times \text{S}/\text{VA}$$

RSP = 111 224 Euros

SOCIETE DU CERCLE

Exercice clos le : 31 Octobre 2022

ETAT D'EXPLOITATION AU 31 OCTOBRE 2022

NATURE	ACTIVITES GENERALES	JEUX	ACTIVITES HOTELIERES	TOTAL
RECETTES HORS TAXES				
Produits Jeux		21 784 076		
Entrées Tournoi Poker		50 650		
Bars			365 218	
Locations hors taxes	757 502			
Recettes diverses	25 932			
Refacturation Intragroupe	108 401			
Avantages en nature Réint. Sociales	7 956	3 054		
TOTAL RECETTES HORS TAXE	899 790	21 837 780	365 218	23 102 788
PRELEVEMENTS SUR LES JEUX				
Etat		9 072 956		
Commune		2 942 675		
TOTAL PRELEVEMENTS		12 015 631		12 015 631
PRODUITS NETS	899 790	9 822 148	365 218	11 087 157
Achats			-176 876	-176 876
Variation de stocks			14 448	14 448
TOTAL ACHATS UTILISES			-162 428	-162 428
Charges	-2 146 714	-4 125 704	-802 001	-7 074 419
Subvention d'exploitation	0	0	0	0
Repris prov. & transf. charges	11 873	125 291	19 266	156 429
Dotations amort. & provisions	-582 754	-554 546	-256 260	-1 393 560
Autres produits	812	2 123	635	3 570
Autres charges	-12 704	-16 004	-18 278	-46 986
RESULTAT D'EXPLOITATION				2 569 762
CHARGES FINANCIERES	-1 213 115	0	0	-1 213 115
PRODUITS FINANCIERS	2 050 989	8 249	0	2 059 237
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT				3 415 884
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-520 407	-64 077	-16 499	-600 983
PRODUITS EXCEPTIONNELS	91 104	41 609	2 295	135 008
FDS + AIDE COUTS FIXES	1 549	1 549	163	3 261
RESULTAT NET AVANT IMPOT				2 953 171
PARTICIPATION DES SALARIES	-42 287	-65 044	-3 893	-111 224
IMPOT SUR LES BENEFICES				-818 647
RESULTAT NET				2 023 300

SAS MG PAYS DE SAVOIE

SOCIETE DU CERCLE

Exercice clos le : 31 Octobre 2022

DETAIL DES CHARGES

NATURE	ACTIVITES GENERALES	JEUX	ACTIVITES HOTELIERES	TOTAL
AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES				
EDF	78 479	78 480	78 479	235 439
GAZ + EAU	32 697	32 697	41 074	106 467
CARBURANT	284	284	284	853
PRODUITS ENTRETIEN	9 863	19 555	9 999	39 417
VETEMENTS DE TRAVAIL	529	9 899	1 784	12 212
FOURNITURES DE BUREAU	3 481	5 794	2 914	12 189
ACHAT VITRINE	4 445	0	0	4 445
FOURNITURES DIVERSES	12 092	64 684	81 390	158 166
LOCATION MAT. & OUTILLAGE	9 136	174 682	19 384	203 203
CHARGES LOCATIVES - COPRO	654	654	654	1 962
ENT. REP. S/ IMMOBILISAT.	38 003	17 875	24 687	80 565
BLANCHISSAGE	12	4 609	2 054	6 675
ENT. MATERIEL ET OUTILLAGE	11 405	100 478	16 522	128 405
MAINTENANCE	49 015	127 268	48 907	225 189
ASSURANCES MULTI.PROF.& RC	61 431	50 456	50 456	162 342
ASSURANCES VOITURE	1 102	1 102	1 102	3 305
ABONNEMENTS DOCUMENTATION	6 163	8 022	5 971	20 157
PERSONNEL INTERIMAIRE	0	11 162	3 676	14 838
COMMISSIONS S/VENTES	0	0	0	0
HONORAIRES	70 093	323 407	128 446	521 945
FRAIS DE GREFFE	22	22	22	65
PUBLICITE	55 640	63 442	66 065	185 146
CADEAUX A LA CLIENTELE	156	285 201	839	286 197
DONS	25	25	25	75
FRAIS DE DEPLACEMENTS	2 656	9 021	1 464	13 141
RECEPTIONS	4 618	298 893	6 100	309 611
AFFRANCHISSEMENTS	1 270	1 305	1 449	4 024
TELEPHONE	6 359	5 627	4 583	16 568
COMMISSIONS FRAIS BANCAIRES	50 624	45 279	5 072	100 975
COTISATIONS	117	8 355	117	8 588
SOUS TOTAL	510 369	1 748 276	603 518	2 862 164

SOCIETE DU CERCLE

Exercice clos le : 31 Octobre 2022

DETAIL DES CHARGES (SUITE)

NATURE	ACTIVITES GENERALES	JEUX	ACTIVITES HOTELIERES	TOTAL
AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES				
REPORT PAGE PRECEDENTE	510 369	1 748 276	603 518	2 862 163
IMPOTS & TAXES				
TAXE SUR SALAIRES	100 251	146 749	0	247 000
TAXE APPRENTISSAGE	6 715	5 950	346	13 010
FORMATION PROFESSIONNELLE	15 448	15 253	978	31 679
EFFORT CONSTRUCTION	6 826	6 479	348	13 653
TAXE HANDICAPES	228	228	228	684
CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE	35 386	35 386	35 386	106 159
TAXE FONCIERE	28 730	28 730	28 730	86 190
DIVERS (TVA S/A.N.- DRT VOIRIE- DIVERS)	516	642	745	1 904
SOUS TOTAL	194 101	239 418	66 761	500 279
SALAIRES & TRAITEMENTS				
SALAIRES	951 887	1 343 465	87 691	2 383 043
CONGES PAYES	33	-1 188	2 788	1 632
PRIMES ET GRATIFICATIONS	18 254	47 031	858	66 143
POURBOIRES REPARTIS	518	108 168	0	108 686
INTERESSEMENT	92 692	142 573	8 533	243 798
PERCO	3 280	4 877	0	8 157
ACTIVITE PARTIELLE	0	0	0	0
SOUS TOTAL	1 066 664	1 644 926	99 869	2 811 459
CHARGES SOCIALES				
URSSAF	152 274	253 635	15 367	421 276
MUTUELLE NON CADRE	26 544	37 404	1 870	65 819
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	81 094	53 044	3 736	137 873
RETRAITE CADRES	0	0	0	0
PREVOYANCE	27 794	21 650	492	49 936
POLE EMPLOI	40 857	50 937	3 656	95 450
AUTRES CHARGES SOCIALES	0	0	0	0
COMITE D'ENTREPRISE	12 575	19 910	1 357	33 842
MEDECINE DU TRAVAIL + PHARMACIE	2 912	3 864	2 912	9 687
TICKETS RESTAURANTS	31 828	53 786	1 672	87 286
CH.SOCIALES SUR CONGES PAYES	-296	-1 146	792	-650
CREDIT IMPOT COMPETITIVITE	0	0	0	0
EXONERATION DE CHARGE	0	0	0	0
SOUS TOTAL	375 581	493 084	31 853	900 518
TOTAL	2 146 714	4 125 704	802 001	7 074 419

SOCIETE DU CERCLE

Exercice clos le : 31 Octobre 2022

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

JEUX	31/10/2022	31/10/2021
<> Machines à sous	18 819 094	8 145 739
<> Black Jack	389 812	117 687
<> Roulette Anglaise	127 309	72 018
<> Texas Holdem Poker	84 925	13 546
<> Roulette Anglaise Electronique	2 153 470	776 079
<> Ultimate Poker	209 465	61 962
<> Entrées Tournoi	50 650	13 945
<> Prélèvements sur jeux	-12 015 631	-4 543 545
SOUS TOTAL	9 819 094	4 657 430
ACTIVITES HOTELIERES		
<> Bar Jeux	0	0
<> Bar Comptoir Gourmand	151 000	31 177
<> Bar Gala	0	120
<> Op marketing	214 218	0
SOUS TOTAL	365 218	31 297
ACTIVITES DIVERSES HORS TAXES		
<> Locations salles	290 041	143 896
<> Locations vitrines	2 265	1 613
<> Locations gérance	178 780	53 043
<> Produits accessoires	25 932	29 271
<> Locations diverses	105 196	89 380
<> Locations parking	181 220	102 899
<> Refacturation Intragroupe	108 401	80 780
SOUS TOTAL	891 835	500 881
TOTAL GENERAL	11 076 148	5 189 609



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIN 2023

Délibération N°66/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIN
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire**.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

66, AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES

Rapport annuel du délégataire - Délégation de Service Public pour l'exploitation d'un casino dans le centre ville d'Aix-les-Bains – Casino Grand Cercle

Alain MOUGNIOTTE est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

I. Contexte et cadre réglementaire

La Ville d'Aix-les-Bains a confié, par délégation de service public, la gestion et l'exploitation du casino au centre ville d'Aix-les-Bains à la Société Grand Cercle.

Conformément à la législation en vigueur, le délégataire doit transmettre annuellement un rapport qui doit être soumis au conseil municipal qui en prend acte.

II. Caractéristique de la Délégation de Service Public

Objet de la délégation	Exploitation d'un casino dans le centre-ville d'Aix-les-Bains
Date d'effet	1 ^{er} novembre 2011
Durée	15 ans
Délégataire	La Société Casino Grand Cercle Dont le siège social est sis 200 rue du Casino, 73100 Aix-les-Bains Président : Robert Burdet Directeur : Christophe Guerin
Missions confiées	Gestion à ses risques et périls l'exploitation d'une activité casinotière en centre-ville qui comportera trois activités distinctes : - jeux de hasard et d'argent des types suivants : jeux traditionnels, machines à sous et toutes formes électroniques de ces jeux. - service de restauration : bars, brasserie et restauration haut de gamme. - service d'animations de qualité sous forme de spectacles et de participations financières versées à la Ville pour l'organisation de manifestations, congrès, spectacles, animations et promotions participant au développement de la station touristique et thermale.

III. Rapport annuel de présentation :

Le rapport annuel a été fourni par le délégataire et transmis aux membres du conseil municipal.

Il est demandé au Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2333-54 à L.2333-57 relatifs aux prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos et ses articles L.1413-1 et L.1411-3,

VU le code de la commande publique, et notamment son article L.3131-5,

VU le décret 59-1489 du 22 décembre 1959 portant réglementation des jeux dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques,

VU l'arrêté ministériel du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos,

VU l'examen du rapport par la commission de consultation des services publics locaux qui se déroulera le 16 juin 2023,

VU l'examen de la question par la commission n° 1 du 30 mai 2023.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité PREND ACTE du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du casino du centre-ville d'Aix-les-Bains par la société Casino Grand Cercle.

POUR EXTRAIT CONFORME

Transmis le : 28.06.2023
Publié le : 21.06.2023

« Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du 28/06/2023 »

Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 66 - Rapport annuel DSP Casino Grand Cercle

Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 28/06/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 13062023_66

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_66-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .2 .1 .5

Commande Publique

Délégation de service public

Délibérations

Autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DCM66 Rapport annuel délégataire 2022 - DSP - Casino Grand Cercle.doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_66-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : DCM66 ANNEXE Rapport annuel délégataire 2022 - DSP Casino Grand Cercle.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_66-DE-1-1_2.pdf)
RAPPORT



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIN 2023

Délibération N67 / 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIN
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire**.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

67, AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES

Rapport annuel du délégataire - Délégation de Service Public pour l'exploitation d'un casino au bord du lac d'Aix-les-Bains – Nouveau Casino

Alain MOUGNIOTTE est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

I. Contexte et cadre réglementaire

La Ville d'Aix-les-Bains a confié, par délégation de service public, la gestion et l'exploitation du casino du bord du lac d'Aix-les-Bains à la société Nouveau Casino.

Conformément à la législation en vigueur, le délégataire doit transmettre annuellement un rapport qui doit être soumis au conseil municipal qui en prend acte.

II. Caractéristique de la Délégation de Service Public

Objet de la délégation	Exploitation d'un casino au bord du lac d'Aix-les-Bains
Date d'effet	1 ^{er} novembre 2011
Durée	15 ans
Délégataire	La société Nouveau Casino Dont le siège social est sis 200 rue du Casino 73100, Aix-les-Bains Président : Robert Burdet Directrice Générale : Roxanne Carre
Missions confiées	Gestion à ses risques et périls l'exploitation d'une activité casinotière au bord du lac qui comportera trois activités distinctes : - jeux de hasard et d'argent des types suivants : jeux traditionnels, machines à sous et toutes formes électroniques de ces jeux. - service de restauration : bar, un restaurant type brasserie, un espace de réception modulable - service d'animations : un bowling et des machines de jeux d'arcade

III. Rapport annuel de présentation :

Le rapport annuel a été fourni par le délégataire et transmis aux membres du conseil municipal.

Il est demandé au Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2333-54 à L.2333-57 relatifs aux prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos et ses articles L.1413-1 et L.1411-3,

VU le code de la commande publique, et notamment son article L.3131-5,

VU le décret 59-1489 du 22 décembre 1959 portant réglementation des jeux dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques,

VU l'arrêté ministériel du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos,

VU l'examen du rapport par la commission de consultation des services publics locaux qui se déroulera le 16 juin 2023,

VU l'examen de la question par la commission n° 1 du 30 mai 2023,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité PREND ACTE du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du casino du bord du lac d'Aix-les-Bains par la société Nouveau Casino.

POUR EXTRAIT CONFORME

Transmis le : 28.06.2023
Publié le : 21.06.2023

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 28.06.2023 »



Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services

Renaut BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 67 - Rapport annuel - DSP Nouveau Casino

Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 28/06/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 13062023_67

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_67-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .2 .1 .5

Commande Publique

Délégation de service public

Délibérations

Autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DCM67 Rapport annuel délégataire 2022 - DSP - Poker Bowl.doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_67-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : 1.2 - Introduction.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_67-DE-1-1_2.pdf)

RAPPORT

Annexe : 2 - Annexes 2022.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_67-DE-1-1_3.pdf)

RAPPORT

Annexe : 3 - I Etat détaillé des entrées Casino 31.10.2021 avec entrées BJ.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_67-DE-1-1_4.pdf)

RAPPORT

Annexe : 5 - DEPENSES ANIMATIONS 2021-2022.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_67-DE-1-1_5.pdf)

RAPPORT

Annexe : 4 - Dépenses Animation et Données Restauration 31.10.21.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_67-DE-1-1_6.pdf)

RAPPORT

Annexe : 4.1 - Répartition des dépenses d'animation.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_67-DE-1-1_7.pdf)

RAPPORT

Annexe : 5 - DEPENSES ANIMATIONS 2021-2022.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_67-DE-1-1_8.pdf)

RAPPORT

Annexe : 6 - Programmes d'animations 2021.2022.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_67-DE-1-1_9.pdf)

RAPPORT

Annexe : 7 - III Prix Pratiqués 2021-2022.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_67-DE-1-1_10.pdf)

RAPPORT

Annexe : 7.1 - III DSP Casino Poker Bowl 2021-2022 Tarifs.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_67-DE-1-1_11.pdf)

RAPPORT

Annexe : 20 - V SAS Bilan Comptable 2020-2021.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_67-DE-1-1_12.pdf)

RAPPORT

DUCRUET Fabrice

225 Rue Pierre Favre

73100 AIX LES BAINS

Exercice

01/01/22 - 31/12/22

Activité : Enseignement de disciplines sportives et

7314578

Dossier
annuel

Atout

CERFRANCE DES SAVOIE

191 Route d'Aprémont
73190 SAINT BALDOPH
Tél : 04 79 28 33 33
contact@dessavoie.cerfrance.fr

Immeuble Le Cairn
21 Avenue des Chasseurs Alpains
73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 28 33 33
contact@dessavoie.cerfrance.fr

Parc d'Activités Savoie Hexapole
Le Papyrus
155 Rue Louis Armand
73420 MERY
Tél : 04 79 34 05 42
contact@dessavoie.cerfrance.fr



ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ DES SAVOIE

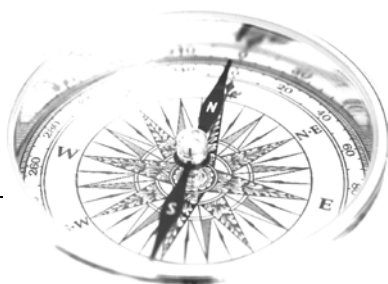
Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la région Rhône-Alpes
Association loi 1901 - Sirene 323 782 383 - APE 6920 Z

Informations sur l'Entreprise

DUCRUET Fabrice

225 Rue Pierre Favre

73100 AIX LES BAINS



Exercice : du **01/01/2022** au **31/12/2022**

12 mois

N° Siret : 44112724800025

Activité NAF2 : 8551Z Enseignement de disciplines sportives et

Centre d'Impôts : SIE AIX LES BAINS N° 0100303

Régime fiscal : BA Réel simplifié

N° Dossier fiscal : 326017 23



PRÉSENTATION DE L'EXPLOITATION

01/01/22 - 31/12/22

Orientations économiques de l'exploitation

--

Main d'oeuvre	Nombre	U.T.H.
Chef Exploitant ou Assoc	1,00	1,00
Conjoint collaborateur		
Divers famille		
Salariés permanents	4,00	4,00
Salariés temporaires		
TOTAL	5,00	5,00

Foncier	2022	2021
En propriété		
En fermage		
Mise à disposition		
En métayage		
Surface agricole utile		

Assolement	Exercice 2022			Exercice 2021		
	Année	Surface	Récolte	Rendement	Surface	Rendement
TOTAL						

PRÉSENTATION DE L'EXPLOITATION ANIMAUX

01/01/22 - 31/12/22

Productions animales

	EFFECTIFS		EFFECTIF MOYEN	COEFFICIENT U.G.B.	NOMBRE U.G.B.
	DÉBUT	FIN			

Total des U.G.B. de l'exploitation

Soit un chargement économique de

Achats d'animaux

DÉSIGNATION	ACHATS	
	Quantité	Prix moyen

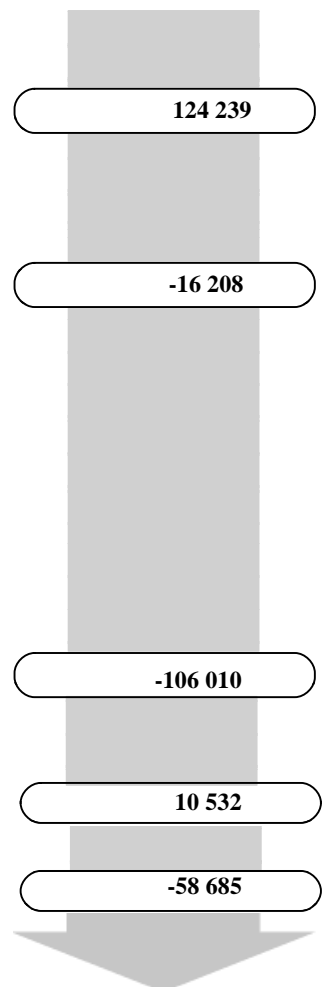
Ventes

DÉSIGNATION	VENTES		
	Quantité	Unité	Prix moyen

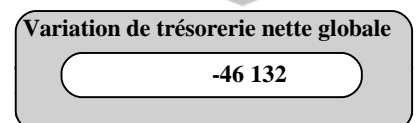
7314578 DUCRUET Fabrice
OÙ EST PASSÉ L'ARGENT ?

01/01/22 - 31/12/22

FLUX FINANCIERS	Sorties	Entrées
Achats et Ventes	253 992	380 731
Achats animaux	2 500	
Apport d'argent de l'entreprise	256 492	380 731
Produits financiers, Agios, Intérêts CT		54
Intérêts des emprunts	729	
Remboursement capital	15 533	
Total annuités, agios et crédit Bail	16 262	54
Achats d'immobilisations		
* Constructions		
* Aménagements, installations	102 095	
* Matériel	26 893	
* Immo. en cours	80 051	102 095
* Immo. financières, parts sociales		
* Animaux	13 450	
Cession d'immobilisations		14 208
Emprunts nouveaux M et LT		175
Subventions d'investissement		
Total investissements - financements	222 489	116 478
Autres produits et charges de gestion courantes	271	2 305
Opérations exceptionnelles	502	9 000
Charges et produits exceptionnels	773	11 305
PRIVE COURANT	71 248	12 563
Total privé	71 248	12 563
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE GLOBALE	567 264	521 132



	Début d'exercice	Fin d'exercice
Banque - Livrets - Caisse	132 716	44 734
Créances clients	2 043	926
Autres Créances et charges d'avance	18 515	-85
T.V.A.	-15 209	-4 621
Dettes fournisseurs	-41 952	-879
Autres dettes et produits d'avance	-15 915	-6 009
Prêts Court Terme		
TRESORERIE NETTE	80 197	34 066



QUEL EST LE RÉSULTAT COMPTABLE DE L'ENTREPRISE ?

01/01/22 - 31/12/22

L'APPORT D'ARGENT de l'entreprise a été de :**124 239**

Compte tenu des variations de stocks :

de produits		}
de cheptel	2 366	
d'approvisionnements et fournitures	-181	

2 185

L'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E.) est de :**126 425**

En comptabilité, on déduit:

les autres produits et charges de gestions courantes		}
les amortissements des immobilisations	-36 707	
les produits et charges financières MT et CT	-675	

2 034

-37 382

RESULTAT COURANT**91 077**

corrigé de :

des + ou - values sur cessions d'immobilisations	1 126	}
de l'amortissement des subventions d'équipement		
des amortissements dérogatoires et exceptionnels	-667	
des charges et produits exceptionnel, provisions	8 498	

8 957

RESULTAT DE L'EXERCICE**100 033****Après déduction des PRELEVEMENTS PRIVÉS****-58 685****Il reste une VARIATION de la SITUATION NETTE de :****41 348**

COMPTE DE RÉSULTAT - CHARGES

01/01/22 - 31/12/22

	ACHATS	VAR. DE STOCKS AMORTISSEMENTS ET CRÉDIT BAIL	CHARGES	Exercice précédent
Engrais et amendements				
Semences et plants				
Prod. de traitements végétaux				
Aliments grossiers (foin...)	25 288	1 256	26 543	25 767
Aliments concentrés équilibrés	14 928	-1 075	13 853	15 555
Combustibles				
Divers prod. végétales (ficelle...)	385		385	1 017
Divers prod. animales (paille...)	14 740		14 740	21 066
Divers transform. et commercialisation	55		55	422
Total approvisionnements	55 395	181	55 576	63 826
Vétérinaires (honoraires et produits)	5 769		5 769	10 990
Frais élevage (I.A. - C.L. - G.D.S. ...)	3 913		3 913	3 340
Pensions, locations animaux				
Total frais pour le bétail	9 682		9 682	14 330
* Salaires bruts	68 891		68 891	55 071
* Autres rémunérations et charges sociales	12 797		12 797	13 483
* Charges sociales de l'exploitant	28 059		28 059	16 955
Total frais de main d'oeuvre	109 747		109 747	85 509
* Carburants et lubrifiants	5 471		5 471	6 075
* Entretien matériel et achat outillage	9 881		9 881	10 702
* Location matériel et crédit bail	2 348		2 348	1 115
* Amortissement du matériel		22 719	22 719	18 388
Travaux par entreprise	5 022		5 022	11 740
Total frais de mécanisation	22 722	22 719	45 441	48 019
* Fermage	11 041		11 041	9 491
* Autres frais fonciers (impôts, taxes...)				
* Entretien constructions, aménagements	7 693		7 693	4 411
* Amortis. plantations drainage				
* Amortis. constructions, aménagements				
Total frais bâtiment et foncier	18 733		18 733	13 902
* Autres amortissements		13 989	13 989	11 407
* Electricité, eau	7 179		7 179	6 804
* Assurance de l'exploitation	10 980		10 980	10 895
* Frais de déplacements - réception	10 089		10 089	3 570
* Frais divers (tél., taxes div. ...)	9 735		9 735	14 097
* Frais financiers CT et OC				
* Frais financiers LT et MT	729		729	348
Total autres frais d'exploitation	38 712	13 989	52 701	47 122
TOTAL DES CHARGES	254 992	36 888	291 880	272 708
(*) dont charges fixes	184 893	36 707	221 600	182 811

COMPTE DE RÉSULTAT - PRODUITS

01/01/22 - 31/12/22

LIBELLES	ACHATS	VENTES	VARIATIONS DE STOCKS	PRODUITS	<i>Exercice précédent</i>
Etalon	2 500		2 500		
Poulain			-134	-134	134
Divers équidés		258 506		258 506	255 409
Pension chevaux		96 311		96 311	94 148
Autres produits animaux					
Total produits animaux	2 500	354 817	2 366	354 683	349 691
Travaux pour tiers et annexes		14 563		14 563	13 047
Indemnités et subventions		6 188		6 188	11 520
Produits divers		7 468		7 468	2 502
Produits financiers		54		54	57
Total autres produits		28 274		28 274	27 126
TOTAL DES PRODUITS	2 500	383 091	2 366	382 957	376 817

	EXERCICE EN COURS			
	Montant	%	/ Ha SAU	/ UTH TOTALE
Total produits	382 957	100		76 591
- charges	291 880	76,2		
= RÉSULTAT COURANT	91 077	23,7		18 215

EXERCICE PRÉCÉDENT	
Montant	%
376 817	100
272 708	72,4
104 109	27,6

BILAN

01/01/2022 - 31/12/2022

En Euro

ACTIF	au 31/12/22			% de l'actif	Bilan N-1 au 31/12/21
	Brut	Amortissements /Dépréciations	Net		
Capital souscrit non appelé					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
- Frais d'établissement					
- Autres immobilisations incorporelles					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors biens vivants)	208 381	59 250	149 130	59	83 818
- Terrains					
- Aménagements fonciers					
- Constructions					
- Matériels et outillage	53 509	29 644	23 865		21 685
- Autres immobilisations corporelles	154 871	29 606	125 266		34 925
- Immobilisations corporelles en cours					27 208
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (biens vivants)	66 963	39 568	27 395	11	22 770
- Plantations pérennes					
- Animaux reproducteurs	61 800	39 568	22 232		22 770
- Immobilisations corporelles en cours	5 163		5 163		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
- Participations et créances rattachées					
- Prêts et autres immobilisations financières					
AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	275 344	98 818	176 525	70	106 589
STOCKS ET EN-COURS	29 945		29 945		27 760
- Approvisionnements et marchandises	2 545		2 545	12	2 726
- Animaux	27 400		27 400		24 900
- Produits finis					
- Produits et travaux en cours					134
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES					17 800
CRÉANCES	1 531		1 531	1	3 035
- Clients et comptes rattachés	926		926		2 177
- Etat TVA - autres taxes					314
- Associés comptes courants					
- Autres créances	605		605		545
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT DISPONIBILITÉS	44 851		44 851		132 716
- Banque - Etablissements financiers	44 752		44 752	18	132 427
- Caisse	98		98		288
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					289
TOTAL ACTIF CIRCULANT	76 327		76 327	30	181 600
CHARGES À RÉPARTIR					
TOTAL DE L'ACTIF	351 671	98 818	252 852	100	288 188

N

N-1

Capital d'exploitation / ha = (Actif total - Foncier) / ha

Fonds de roulement = Capitaux permanents - Actif immobilisé

36 611

83 057

Actif immobilisé
Actif total

81 %

46 %

BILAN

01/01/2022 - 31/12/2022

En Euro

PASSIF	Au 31/12/22	% du passif	Bilan N-1 au 31/12/21
Capital individuel	50 439		50 439
Compte de l'exploitant	23 510		-28 785
Réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	100 033	40	110 980
Subventions d'investissement			
Amortissements dérogatoires			
Provisions réglementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES	173 982	69	132 634
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL DES PROVISIONS			
DETTES FINANCIÈRES	66 698	26	81 962
Emprunts fonciers			
Emprunts d'exploitation	66 554		81 912
Emprunts à court terme			
Autres emprunts			
Associés comptes bloqués			
Concours bancaires courants			
Banques créditrices	117		
Autres	28		50
AVANCES ET ACOMPTES CLIENTS			
DETTES	12 172	5	73 592
Fournisseurs et comptes rattachés	1 485		41 995
Etat TVA - autres taxes	4 621		15 523
Autres dettes fiscales et sociales	6 039		15 923
Associés comptes courants			
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes	27		151
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DES DETTES	78 870	31	155 554
TOTAL DU PASSIF	252 852	100	288 188

N

N-1

Autonomie financière = Situation nette / Passif total	69 %	46 %
Taux d'endettement = Dettes totales/actif	31 %	54 %
Solvabilité à court terme = Réalis. et dispon./dettes à- 1 an	3,77	2,09
Trésorerie nette = Réalis. et dispon. - dettes à- 1 an	34 066	80 197

FICHE PLURIANUELLE GLOBALE

01/01/2022 - 31/12/2022

	2019	2020	2021	2022
OÙ EST PASSE L'ARGENT				
Ventes	281 398	276 757	374 124	380 731
Achats	225 222	197 684	243 338	253 992
Achats d'animaux	1 200	800	5 900	2 500
Apport d'argent	54 976	78 273	124 886	124 239
Annuités et crédit Bail	-11 099	-12 803	-11 335	-16 208
Somme nette investie	47 271	28 456	36 357	208 281
Financements extérieurs	28 390	793	70 000	102 270
Autofinancement	-18 881	-27 662	33 643	-106 010
Exceptionnel	7 446	936	2 379	10 532
Prélèvements privés	-36 312	-38 457	-48 403	-58 685
Variation de trésorerie nette	-3 870	287	101 170	-46 132
TRÉSORERIE NETTE FIN	-21 260	-20 972	80 197	34 066
LES RÉSULTATS				
Capacité d'autofinancement	7 565	27 014	65 148	49 347
Marge brute globale	205 626	232 722	261 022	285 235
Excédent Brut d'Exploitation	50 177	80 401	131 818	126 425
Résultat courant	33 232	53 757	104 109	91 077
Résultat de l'exercice	34 123	58 075	110 980	100 033
RATIOS ET INDICATEURS				
Apport d'argent / ventes (%)	19,1	28,1	33,2	32,4
Marge brute / produit courant (%)	72,2	83,0	69,3	74,5
EBE / produit courant (%)	17,6	28,7	35,0	33,0
Résultat courant / produit (%)	11,7	19,2	27,6	23,8
Annuités / EBE	-22,1	-15,9	-8,6	-12,8
Trésorerie nette / ventes (%)	-7,4	-7,5	21,3	8,9
Créances clients / ventes (%)	0,7	1,5	0,5	0,2
Charges sociales de l'exploitant (€)	19 237	11 863	16 955	28 059
Frais de personnel (sal. et charges) (€)	57 411	60 457	68 554	81 688
Amortissement net de subventions (€)	23 896	27 029	29 795	36 707
Primes d'exploitation (€)				
Dettes à plus d'un an (€)	34 414	22 955	81 912	66 554

DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE AU RÉSULTAT IMPOSABLE

01/01/2022 - 31/12/2022

En Euro

Résultat de l'exercice**100 033**

PV CT exonérées (art 151 septies)

-276

Résultat imposable**99 757**

ECHÉANCIER PLURIANNUEL

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

EMPRUNTS DE L'EXPLOITATION

Date début	Montant du capital	Nombre d'échéances	Taux	Exercices						Date fin Ex. suivants
				12/2022	12/2023	12/2024	12/2025	12/2026	12/2027	
CAISSE EPARGNE - 3687 - EMPRUNT CE 20 045,77										nov. 2024
oct. 2019	20 046	60 Mensuelle	1,80	4 265	4 265	3 910				
- 4001 - EMPRUNT 70 000 € - 3										févr. 2027
févr. 2021	70 175	72 Mensuelle	0,25	11 914	14 297	14 297	14 297	14 297	2 383	
TOTAL DES ÉCHÉANCES DES COMPTES 1642				16 179	18 562	18 207	14 297	14 297	2 383	
TOTAL GÉNÉRAL DES ÉCHÉANCES				16 179	18 562	18 207	14 297	14 297	2 383	
<i>DONT CAPITAL</i>				<i>15 533</i>	<i>18 002</i>	<i>17 828</i>	<i>14 120</i>	<i>14 223</i>	<i>2 381</i>	
<i>DONT INTÉRÊTS</i>				<i>577</i>	<i>490</i>	<i>314</i>	<i>177</i>	<i>74</i>	<i>2</i>	
<i>DONT ASSURANCES</i>				<i>70</i>	<i>70</i>	<i>64</i>				

ECHÉANCIER PLURIANNUEL

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

(*) Montant périodes suivantes : somme des loyers, des assurances et des autres prestations.

CONTRATS D'EXPLOITATION

TOTAL DES ÉCHÉANCES							
----------------------------	--	--	--	--	--	--	--

COMMENTAIRE

01/01/2022 - 31/12/2022



Table des Matières

Présentation de l'exploitation	3
Présentation de l'exploitation Animaux	4
Où est passé l'argent?	5
Quel est le résultat de l'exercice?	6
Compte de résultat - Charges Animaux	7
Compte de Résultat - Produits Animaux	8
Bilan - Actif	9
Bilan - Passif	10
Fiche pluriannuelle globale	11
Du résultat de l'exercice au résultat imposable	12
Echéancier pluriannuel	13
Echéancier pluriannuel	14
Commentaire	15

CONSEIL & EXPERTISE COMPTABLE



Toute la puissance d'un réseau à vos côtés



Nos expertises et spécialités

CONSEIL D'ENTREPRISE

Le conseiller
Cerfrance
accompagne le
développement de
votre entreprise.

C'est le premier
partenaire externe
de la performance
économique de
l'entreprise.

EXPERTISE COMPTABLE

Les comptables et
experts-comptables
Cerfrance simplifient
la tenue de votre
comptabilité, gèrent
votre quotidien et
vous aident à piloter
votre entreprise.

JURIDIQUE ET FISCAL

Les juristes
Cerfrance vous
conseillent et vous
assistent dans les
problématiques liées
au droit et la fiscalité.

Création, liquidation,
transformation de
société, déclaration
de revenus, d'ISF...

SOCIAL ET PAIE

Cerfrance prend en
charge la gestion des
paies et le suivi des
obligations sociales
de votre entreprise.

Accompagnement à
la retraite

Choix du statut du
dirigeant et du
conjoint

GESTION DU PATRIMOINE

Votre conseiller en gestion de patrimoine
Cerfrance vous aide à préserver, développer et
transmettre votre patrimoine, que vous soyez un
particulier ou un chef d'entreprise.

MANAGEMENT / RH

Cerfrance accompagne les employeurs dans la
gestion de leur management et de leurs
ressources humaines.

N° de Dossier : 7314578

En Euro

MBU

CERFRANCE des SAVOIE 322 rue de la Tuilerie 74330 EPAGNY-METZ-TESSY

DUCRUET Fabrice

225 Rue Pierre Favre

73100 AIX LES BAINS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

2139

Réel Simplifié Agricole

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2023

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
0100303	326017	23	AST	651
N° Siret		44112724800025		

BÉNÉFICES AGRICOLES
RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL SIMPLIFIÉ

A Identification du destinataire : DUCRUET Fabrice
225 Rue Pierre Favre
73100 AIX LES BAINS

Adresse de l'exploitation principale
(Quand celle-ci est différente
de l'adresse du destinataire)

Déclarant N° SIRET 4 4 1 1 2 7 2 4 8 0 0 0 2 5

ACTIVITÉ EXERCÉE
Enseignement de disciplines sportives et

Exercice ouvert le 010122 et clos le 311222 ou période du au
(En cas de création ou de cessation en cours d'année)

Option pour la dispense de régularisation en fin d'exercice des dépenses relatives aux frais généraux payés à échéances régulières et dont la périodicité n'excède pas un an.

B RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (voir renvois sur la notice n°2139-NOT-SD)	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal : bénéfice col. 1, déficit col. 2 (report des lignes FS ou FT de l'imprimé n° 2139-B-SD)	99 757	
2 Revenus de valeurs et de capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu		
- Revenus bruts	a	
- Quote-part des frais et charges correspondants 1	b	
- Revenus nets exonérés (a-b)		c
- Revenus imposés à l'impôt sur le revenu 2		d
3 Abattements et autres déductions		
- Abattement en faveur des jeunes agriculteurs 3		e
- Déduction pour épargne de précaution (art. 73 du CGI) 4		l
4 Totaux (reporter le total de la col. 1 et total de la col. 2)	99 757	
5 Bénéfice (col. 1 - col. 2) ou Déficit (col.2 - col.1)	g 99 757	h
5 bis Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 du CGI)		
- Plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément d'actif	m	
- Moins-values à court terme	n	
6 à détailler en vue du report sur la déclaration de revenus n°2042 :		
- Bénéfice ou part de bénéfice réalisé par un adhérent CGA ou OMGA	i 99 757	
- Bénéfice ou part de bénéfice réalisé par un non-adhérent CGA ou OMGA	j	
- Déficit éventuellement déductible des autres revenus		k

7 Plus-values nettes 6

À long terme exonérées [] À long terme dont l'imposition est différée (art. 39 quindecies I-1 du CGI) []

dont art. 151 septies A [] A court terme exonérées (dont art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies) 276

Montant	Déduction art.72 D et 72 D bis	Net imposable
- à long terme imposables au taux de 12,80%		
- taxées selon les règles prévues pour les particuliers		

7 bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevet et actifs incorporels assimilés à 10% 7 []

8 Entreprises implantées en zone franche D.O.M. 8 Exonération des plus-values à long termes imposables au taux de 12,80% [] Exonération du bénéfice 9 []

9 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art.244 quater W 10

10 Revenus imposables au taux marginal []

C Si vous souhaitez modifier votre régime d'imposition dans les conditions prévues à l'article 69 du CGI pour l'exercice suivant, vous pouvez indiquer directement ci-contre votre option : (cf notice)
OPTION POUR LE RÉGIME RÉEL NORMAL

COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

Votre comptabilité est-elle informatisée ? Oui Non Si oui, nom du logiciel utilisé : ISACOMPTA CONNECT

ECF Prestataire :

Viser ou certifieur conventionné CGA ou OMGA

Nom, adresse, téléphone, adresse électronique : CERFRANCE des SAVOIE 322 rue de la Tuilerie 74330 EPAGNY-METZ-TESSY

- du professionnel de l'expertise comptable ou du viseur/certifieur conventionné : CERFRANCE des SAVOIE 322 rue de la Tuilerie 74330 EPAGNY-METZ-TESSY

- du CGA ou OMGA : OMGA Synergie 128 avenue des Auréats 26000 VALENCE 04757 À aix les bains , le 29/03/23

- du Conseil : Signature et qualité du déclarant, DUCRUET FABRICE, EXPLOITANT

N° d'agrément du CGA ou OMGA ou du viseur/certifieur conventionné : 103260

BÉNÉFICES AGRICOLES : RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL SIMPLIFIÉ

Annexe formulaire n°2139-SD

Nom, prénoms et adresse du déclarant : DUCRUET Fabrice

F DÉCLARATION SPÉCIALE A FOURNIR PAR LES SOCIÉTÉS

Ce cadre concerne toutes les sociétés, associations ou groupements non passibles de l'impôt sur les sociétés à raison de leur activité agricole.

Nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance, n° fiscal (facultatif pour les personnes physiques) ou SIREN, qualité des associés 1	Gérant	Part du bénéfice net ou du déficit ① 2	Part des revenus de valeurs et capitaux mobiliers ② 3	Part de l'impôt versé au Trésor (avoir fiscal ou crédit d'impôt) 4	Part de la plus-value nette à long terme 5

① Mentionnez la part respective de chacun des associés dans le bénéfice net ou le déficit indiqué au § 5 du cadre B de la présente déclaration compte tenu de leurs droits, non seulement sur le résultat ressortant des écritures sociales, mais aussi sur les intérêts et appointements statutaires notamment, qui ont été portés en déduction pour la détermination de ce résultat et réintégrés pour l'évaluation du bénéfice ou du déficit fiscal.

② Il s'agit de la part revenant à chaque associé dans le montant des revenus de valeurs et capitaux mobiliers, avant déduction de la quote-part des frais et charges y afférents, tels qu'ils ont été déclarés au § 2a du cadre B de la présente déclaration.

G RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX ③

Montant des	Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire toutes taxes comprises ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire. - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacle, qui se rattachent à la gestion de l'exploitation et dont la charge lui incombe normalement.	Exercice 2022

③ Ce cadre concerne les exploitants individuels dont les frais excèdent, par exercice, 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception. Les exploitants autres qu'individuels utilisent éventuellement le relevé de frais généraux n° 2067.

H DIVERS Si vous êtes membre d'une société ou d'un groupement exerçant une activité agricole ④, veuillez en indiquer la dénomination, la forme et l'adresse :

④ Il s'agit des sociétés et groupements non passibles de l'impôt sur les sociétés : sociétés de fait ou en nom collectif, indivisions, métayages, sociétés en participation, sociétés civiles de droit commun, groupements fonciers agricoles, groupements agricoles d'exploitation en commun, entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée ou d'exploitations agricoles à responsabilité limitée.

I COMPTES BANCAIRES À L'ÉTRANGER

PARTICULIERS : les particuliers doivent déclarer les comptes bancaires ouverts, utilisés ou clos à l'étranger retraçant des opérations à caractère privé ou professionnel. Cette déclaration, datée et signée, à établir sur un imprimé spécifique n°3916 à votre disposition dans les centres des finances publiques ou sur papier libre reprenant les mentions figurant sur cet imprimé, doit être jointe à votre déclaration de revenu n°2042.

SOCIÉTÉS A FORME NON COMMERCIALE : les sociétés à forme non commerciale doivent déclarer les comptes bancaires ouverts, utilisés ou clos à l'étranger retraçant des opérations à caractère privé ou professionnel. Cette déclaration, datée et signée, à établir sur un imprimé spécifique N°3916 à votre disposition dans les centres des finances publiques ou sur papier libre reprenant les mentions figurant sur cet imprimé, doit être jointe à votre déclaration de résultats.

J CENTRES OU ORGANISMES MIXTES DE GESTION AGRÉÉS OU VISEURS/CERTIFICATEURS CONVENTIONNÉS (Joindre à la présente déclaration l'attestation délivrée par le CGA, l'OMGA ou le viseur/certificateur conventionné)

Numéro de centre ou organisme mixte de gestion agréé : Numéro d'identification du centre ou organisme mixte agréé attribué par l'administration lors de l'agrément (6 chiffres).
Le bénéfice de la non majoration de 1,10 des revenus est accordé aux titulaires de bénéfices agricoles adhérents à un centre de gestion agréé et aux contribuables qui font appel aux services d'un « viseur conventionné », c'est-à-dire à un expert comptable, une société d'expertise comptable, une association de gestion et de comptabilité, ou une succursale d'expertise comptable autorisée et conventionnée à cet effet par l'administration fiscale (articles 1649 *quater* L et 1649 *quater* M du code général des impôts).

Le revenu brut est porté directement sur la déclaration complémentaire des revenus n° 2042-C-PRO, rubrique 5 "Revenus agricoles" - régime du bénéfice réel - colonnes "CGA, OMGA ou Viseur".

Désignation du déclarant (1) : DUCRUET Fabrice

Siège de l'exploitation : 225 Rue Pierre Favre 73100 AIX LES BAINS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 1 2

Numéro SIRET * 4 4 1 1 2 7 2 4 8 0 0 0 2 5

Numéro de CGA ou OMGA 1 0 3 2 6 0

Durée de l'exercice précédent* 1 2

(cf. cadre J p.3 du formulaire n° 2139-SD)

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2

ACTIF

Montant brut ou valeur réévaluée

Amortissements-Provisions

Montant net (col.1-col.2)

		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {	Frais d'établissement AA			
		Autres * AC			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains * AE			
		Améliorations du fonds * AG			
		Constructions * AJ			
		Installations techniques, matériels et outillage * AL	53 509	29 644	23 865
		Plantations pérennes * AN			
		Autres immobilisations corporelles * AQ	216 671	69 174	147 497
		Immobilisations corporelles en cours AS	5 163		5 163
		Immobilisations financières (2) AU			
(5) Total I AW	275 344	98 818	176 525		
ACTIF CIRCULANT	Stocks* AY	29 945		29 945	
	Avances et acomptes versés sur commandes BA				
	Créances (3) {	Clients et comptes rattachés * BC	926		926
		Autres* (3) BE	605		605
	Valeurs mobilières de placement BG				
	Caisse, banques, C.C.P. et autres disponibilités BJ	44 851		44 851	
	Charges constatées d'avance* (3) BN				
Total II BP	76 327		76 327		
TOTAL DE L'ACTIF (I+II) BR		351 671	98 818	252 852	

PASSIF

Exercice N (net)
1

CAPITAUX PROPRES	Capital social (dont versé.....) ou individuel * CA		73 949
	Ecart de réévaluation CB		
	Réserves et report à nouveau (dont report à nouveau) CD		
	Résultat de l'exercice CE		100 033
	Subventions d'investissement et provisions réglementées * (dont subventions d'investissement) CT		
	Total I CG		173 982
Provisions pour risques et charges Total II CH			
DETTES (4)	Concours bancaires courants et découverts bancaires CR		117
	Autres emprunts et dettes assimilées (dont emprunts fonciers) CO		66 582
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours CJ		
	Fournisseurs et comptes rattachés * CK		1 485
	Autres dettes CL		10 687
Produits constatés d'avance CM			
Total III CN			78 870
TOTAL DU PASSIF (I + II + III) CP			252 852
RENOIS	(1) En cas de société : nombre d'associés DD		
	(2) Dont immobilisations financières à moins d'un an DA		(4) Dont dettes à plus d'un an DC 48 552
	(3) Dont créances à plus d'un an DB		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * DE 142 438
			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice * DF 14 208

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2139-NOT-SD disponible sur le site impots.gouv.fr.

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N, clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION		Production		Produits végétaux		EA					
		vendue		animaux		EB					
				produits transformés		EC					
				animaux		ED					
				autre production vendue (biens et services)		EE 369 380					
				Variation d'inventaire : animaux reproducteurs *		EF					
				Variation de production stockée *		EG 2 366					
				Production immobilisée *		EH 5 163					
				Production autoconsommée *		EJ					
				Indemnités et subventions d'exploitation (dont remboursement forfaitaire TVA)		EK 6 188					
				Autres produits (dont quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		EM 2 305					
				Total des produits d'exploitation (I)		EP 385 402					
CHARGES D'EXPLOITATION		Achats		d'approvisionnement		EQ 62 814					
				d'animaux		ER 2 500					
				autres achats et charges externes *		ES 67 056					
				Variation de stock *		ET 181					
				Loyer, fermage et charges locatives		EU 13 389					
				Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxes foncières)		EO 986					
				Rémunérations * (dont rémunération du travail de l'exploitant)		EW 68 891					
				Cotisations personnelles de l'exploitant * (dont cotisations obligatoires hors CSG/CRDS)		DH 28 059					
				dont cotisations facultatives Madelin		DL					
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		DM					
				Autres charges sociales		DG 12 797					
				Dotations aux amortissements et provisions *		EZ 36 707					
				dont provisions		HJ					
				dont amortissement du fonds en application de l'article 39, 1-2°, al.3		HM					
				Autres charges (dont quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		FA 271					
				Total des charges d'exploitation (II)		FC 293 651					
				-1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		FD 91 752					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS		Produits financiers (dont produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement)		DJ		(III) FE 54					
		Produits exceptionnels *				(IV) FF 23 208					
		Charges financières (dont charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement)		DK		(V) FG 729					
		Charges exceptionnelles *				(VI) FH 14 251					
				-2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI)		FJ 100 033					
B- RESULTAT FISCAL		Bénéfice comptable col.1, déficit comptable col.2 (exercice N)		FK		100 033 FL					
Réintégrations		Rémunérations et avantages personnels non déductibles		FM							
		Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		FN							
		Impôts et taxes non déductibles		FO							
		Divers * (à détailler sur feuillet séparé) (dont provisions non déductibles)		HK		FP					
Déductions		Régimes particuliers applicables dans les départements d'Outre-mer *				FQ					
		Déduction "Zone Franche D.O.M."				JS					
		Divers * (à détailler sur feuillet séparé) dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> du CGI)		HL		FR 276					
RÉSULTAT FISCAL				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		FS 99 757 FT					
Effectif moyen du personnel		HA 4,00	Superficie mise à disposition par l'associé		HB 0 0	Montant de la TVA collectée	GA 40 597				
Superficie de l'exploitation *		HC 23062,00	HD	En faire-valoir direct	HE 23062,00	En fermage	HF 0 0	En metayage	HF 0 0	Montant de la TVA, déductible sur biens et service (sauf immobilisations) *	GB 15 285
L'exploitation est-elle totalement (1) ou partiellement (2) assujettie à la TVA ? Porter le chiffre correspondant à votre situation dans la case ci-contre				1		Montant de la TVA déductible afférente aux stocks *		GC			

RELEVÉ DES PROVISIONS

 Néant *Désignation de l'entreprise : DUCRUET Fabrice

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires				
	Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en cours				
	Sur clients et comptes rattachés				
	Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL					
B	MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
			Dotations	Reprises	
Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage					
Installations générales, agencement, aménagements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					
C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
2					
3					
4					
5					
Total à reporter ligne HK du tableau n° 2139-B-SD					

En matière de crédits ou réductions d'impôt, vous devez compléter l'imprimé n°2069-RCI-SD en vigueur au moment de l'utilisation de la déclaration 2139-SD, disponible sur le site www.impots.gouv.fr.

DÉTAIL DU TABLEAU 2139BN

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES <u>(ligne FP)</u>	
TOTAL	

DÉDUCTIONS DIVERSES <u>(ligne FR)</u>	
Plus values à CT exonérées (art 151 septies)	276
TOTAL	276

IMPÔT SUR LE REVENU
BÉNÉFICES AGRICOLES : RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL SIMPLIFIÉ

Suite de l'annexe à la déclaration 2139 Bis et Ter

N° 2139 Bis

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

N° d'ordre	Nature des immobilisations	Date acquisition ou mise serv.	Prix TV comprise ①	Montant de TVA déduct.	Valeur hors TVA déduct. ②	Taux d'amort.	Montant des amortissements	
							antérieurs	de l'exercice
1	BENNE A GRAPPIN NOIRE	16112015			1 294	13,956	1 128	165
2	SAEMCARRA MAT OCCAS ECURIE EQ	16112015			7 800	20,000	7 800	
3	PLATEAU 4 ROUES 400 KG	15092017			524	20,000	450	74
4	TRONCONNUEUSE HUSQVARNA HVA5	21012017			542	20,000	536	6
5	REMORQUE BASCULANTE TRIBENNE	16052017			800	20,000	741	59
6	KUBOTA CHARGEUSE RT140 CANOPY	21122018			22 900	14,290	9 916	3 272
7	DEVOUCOUX selle chiberta	13062019			2 583	20,000	1 319	517
8	FRITEUSE A GAZ (propane)	13052019			768	33,330	676	93
9	DEBROUSSAILLEUSE STIHL	30042019			609	20,000	326	122
10	2 BENNES BERCE NUE OCCASION	27052019			1 500	20,000	780	720
11	SOUFFLEUR STIHL BR 450	12062020			506	20,000	157	348
12	CLIMATISEUR REVERSIBLE	05102021			1 383	20,000	67	277
13	BROYEUR	31102021			1 333	20,000	45	267
14	SELLE BIARRITZ O HAVANE 175	12112021			3 171	20,000	87	634
15	SOUFFLEUR STIHL BR450	25052022			719	20,000		87
16	MICRO TRACTEUR TONDEUSE KUBO	09102022			4 200	33,333		322
17	SELLE DEVOUCOUX CL05-08	14032022			810	20,000		130
18	SELLE DEVOUCOUX CL06-43	14032022			810	20,000		130
19	SELLE DEVOUCOUX CL06-19	14032022			810	20,000		130
20	SELLE DEVOUCOUX CL03-53	14032022			810	20,000		130
21	SELLE DEVOUCOUX CL02-30	14032022			810	20,000		130
22	MIXEUR KITCHENAID	12122022			833	20,000		9
23	ABRI BOIS SEVERINE	29122016			508	20,000	508	
24	AMENAGEMENT APPARTEMENT SAL	30112019			8 344	10,000	1 742	834
25	ABRI POUR CHEVAUX L'HIVER	01022022			17 744	10,000		1 624
26	CREATION BUREAU DANS BATIMENT	01042022			74 712	6,6667		3 753
27	TRAVAUX RENOVATION LOCAUX DO	30042022			9 640	10,000		650
28	RENAULT KERAX CV-109-EG	16082018			13 500	20,000	9 121	2 700
29	ISUZU D-MAX 1.9 CTTE FK-133-YK	14102019			21 690	20,000	9 615	701
30	CAMION RENAULT 582 CPJ 31	22092020			13 333	20,000	3 405	2 667
31	VAN CHEVAL LIBERTE - AS 305 NS	12112021			1 995	20,000	55	232
32	VAN CHEVAL LIBERTE MAXI 4	29032022			17 091	20,000		2 603
33	LOULOU N°46176014E	02042016			850	33,330	850	
34	RENSKE HUPON = BOUBOULE	03072016			550	33,330	550	
35	VEGA 09255612B	21102016			1 000	33,330	1 000	
36	DUCATI DU PAQUIER 13377383 Q	07112016			1 667	33,330	1 667	

IMPÔT SUR LE REVENU
BÉNÉFICES AGRICOLES : RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL SIMPLIFIÉ

Suite de l'annexe à la déclaration 2139 Bis et Ter

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

N° d'ordre	Nature des immobilisations	Date acquisition ou mise serv.	Prix TV comprise ①	Montant de TVA déduct.	Valeur hors TVA déduct. ②	Taux d'amort.	Montant des amortissements	
							antérieurs	de l'exercice
37	QUANALETTO 04342060 T	29082017			3 700	33,333	3 700	
38	ALDO DU LIBAIRE n° 10 330 694J	26062018			3 800	33,330	3 800	
39	MIEL DE MAI n° 00158 246S	08092018			800	33,330	800	
40	TWIST DE L'ARC N° 07 347 449R	17022019			4 000	33,330	3 828	172
41	GUAPA n° sire 5 04 63 557 G	30052019			1 500	33,330	1 296	204
42	FANTASIA	25052019			2 800	33,333	2 432	368
43	FILOU DE VILAINE	15092019			1 000	33,333	765	235
44	HIZZY ESTELYA AA sire 17451781X	18112020			4 000	33,333	1 494	1 333
45	CRANBERRY OF BIRD	01102020			1 500	33,333	626	500
46	GATSBY DU PAQUIER	03062020			2 000	33,333	1 054	667
47	I AM LATE	03062020			2 000	33,333	1 054	667
48	GINKO CYCLAMEN SIRE 16 722 164 J	06072020			1 500	33,333	745	500
49	PONEY-VERY GOLDE DESALZERT	15062021			2 083	33,333	381	694
50	H'PHEONYX PJ RIF NOIR	25012021			2 600	33,333	810	867
51	G STILL - poney	28012021			3 200	33,333	988	1 067
52	CYBELE DES PRES	26052021			4 500	33,333	904	1 500
53	ENTARES DU VERGIER	09102021			7 000	33,333	537	2 333
54	FANTASIA DE BORDELAN	13012022			2 917	33,333		940
55	VENANCE DE CAMINIE	16052022			4 167	33,333		875
56	L'HEURE BLEUE	16052022			4 167	33,333		875
57	FLOWER DU CHASTANG	28092022			2 200	33,333		191
58	Immobilisations cédées				-29 391		-14 307	-2 001
	Total				270 181		63 445	35 373

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

**DÉTAIL DE L'UTILISATION DES DÉDUCTIONS
POUR ÉPARGNE DE PRÉCAUTION**

Article 73 du C.G.I

Exercices clos à compter du 1er janvier 2019

Dépenses professionnelles du compte DEP		
Autres dépenses professionnelles		
Total des dépenses professionnelles		
Utilisation DEP de l'exercice		
Utilisation DEP de l'exercice à réintégrer sur N+1		
Report des utilisations DEP de l'exercice N-1		
Utilisation DEP à réintégrer sur l'exercice		

Désignation de l'entreprise DUCRUET Fabrice

Numéro du siret 44112724800025

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES DÉDUCTIONS POUR ÉPARGNE DE PRÉCAUTION

DEP		Utilisation DEP				Réintégration solde 50% non respecté	Déduction non utilisée
Exercice de déduction	Montant pratique	Date fin Exercice	Utilisation	A réintégrer au terme des 10 ans	Solde		
12/2021 12/2022	20 000	12/2022			20 000		20 000
Solde DEP début après affectation au 31/12/2022					20 000		20 000

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DE CONTRÔLE DE LA DÉDUCTION POUR ÉPARGNE DE PRÉCAUTION

Article 73 bis du C.G.I

Exercices clos à compter du 1er janvier 2019

Libellé	Date	Montant
Solde compte courant DEP	31/12/2022	10 004,13
Solde compte coopérateur	31/12/2022	
Mouvements financiers DEP dans les 6 mois de la clôture de l'exercice et, au plus tard, à la date de dépôt de la déclaration de résultat		
Solde épargne directe dans les 6 mois		10 004,13
Solde épargne stocks antérieurs		
Epargne stocks de l'exercice		
Ecoulement stocks de l'exercice		
Solde épargne indirecte fin exercice		
SOLDE EPARGNE directe et indirecte dans les 6 mois		10 004,13
Solde DEP début après affectation de l'exercice		20 000,00
DEP retenue exercice		
MONTANT DEP NON ENCORE RAPPORTÉES		20 000,00
50% de la DEP non encore rapportées		10 000,00
1er contrôle : L'épargne professionnelle ne doit pas excéder le montant des déductions non encore rapportées		OK
Somme à retirer du compte d'épargne (à saisir en "Retrait en cas de dépassement")		
2ème contrôle : L'épargne professionnelle doit toujours être au moins égale à 50% du montant des déductions non rapportées		OK
Si cette condition n'est pas respectée, la fraction des DEP non encore rapportées qui excède le double de l'épargne professionnelle doit être rapportée au résultat de cet exercice, ce montant étant majoré par application du taux de l'intérêt de retard (CGI art. 73, II.3.al.2)		
Réintégration solde 50% non respecté		
Intérêts de retard	2,40%	

INFORMATIONS IDENTIFICATION

Tableau OGID00

Libellés	Réponse								
IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE									
Forme juridique	Entreprise individuelle								
Code Activité de la famille comptable									
Code Activité Libre									
IDENTIFICATION DE L'ÉDITEUR ET DU LOGICIEL									
Nom de l'éditeur	Isagri / Agiris								
Nom du logiciel qui a produit la déclaration fiscale	ISACOMPTA CONNECT								
Référence du logiciel comptable (numéros de version et révision)	13.85029								
PÉRIODE									
Date de début exercice N	01/01/2022								
Date de fin exercice N	31/12/2022								
Date d'arrêté provisoire									
MONNAIE									
Monnaie	EUR								
Situation au regard de la TVA : <table style="width: 100%; margin-left: 20px;"> <tr> <td style="width: 50%;"><i>(1) Recettes exonérées en totalité de TVA</i></td> <td style="width: 50%;">Recettes soumises de TVA</td> </tr> <tr> <td><i>(2) Recettes en franchise de TVA en totalité</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>(3) Recettes soumises en totalité de TVA</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>(4) Recettes soumises partiellement à TVA</i></td> <td></td> </tr> </table> Si <i>(4)</i> : Coefficient de déduction (en %)		<i>(1) Recettes exonérées en totalité de TVA</i>	Recettes soumises de TVA	<i>(2) Recettes en franchise de TVA en totalité</i>		<i>(3) Recettes soumises en totalité de TVA</i>		<i>(4) Recettes soumises partiellement à TVA</i>	
<i>(1) Recettes exonérées en totalité de TVA</i>	Recettes soumises de TVA								
<i>(2) Recettes en franchise de TVA en totalité</i>									
<i>(3) Recettes soumises en totalité de TVA</i>									
<i>(4) Recettes soumises partiellement à TVA</i>									
DECLARATION RECTIFICATIVE									
Tableaux fiscaux uniquement (1) Oui - (2) Non									

**DÉCLARATION DU PROFESSIONNEL DE
L'EXPERTISE COMPTABLE**
Tableau OGBA00

Je soussigné(e),	
Identification du professionnel de la comptabilité	
Dénomination : CERFRANCE des SAVOIE	N° SIRET : 32378238300059
Adresse : 322 rue de la Tuilerie 74330 EPAGNY-METZ-TESSY	
déclare que la comptabilité de	
Identification de l'entreprise adhérente	
N° SIRET : 44112724800025 DUCRUET Fabrice 225 Rue Pierre Favre 73100 AIX LES BAINS	
Profession de l'adhérent	
Profession : Enseignement de disciplines sportives et adhérent du centre de gestion agréé	
Identification du centre de gestion / organisme mixte de gestion	
N° Agrément : 103260 Désignation : OMGA Synergie Adresse : 128 avenue des Auréats 26000 VALENCE	
est tenue (1) ou surveillée (2) et présentée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et au centre sont le reflet de la comptabilité.	Tenue
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale.	<input checked="" type="checkbox"/>
La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.	
Le 29/03/2023	A : EPAGNY-METZ-TESSY Signataire : CAROLINE LEVEQUE Expert-Comptable

INFORMATIONS GENERALES

Tableau OGBA01

Généralités	Réponse
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	MME BURNAT Marlène
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet	mburnat@dessavoie.cerfrance.fr
Renseignements divers	Réponses
L'adresse personnelle de l'adhérent (personne physique) est-elle identique à son adresse professionnelle ? <i>(1) oui - (2) non - (3) non applicable</i>	Non applicable
Statut du conjoint dans l'entreprise : <i>(1) collaborateur - (2) salarié - (3) associé - (4) ne travaille pas dans l'entreprise - (5) sans conjoint</i>	Ne travaille pas dans l'entrep
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération	
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ? <i>(1) oui - (2) non</i>	Oui
Si le compte de l'exploitant (personne physique) est débiteur à la fin de l'exercice et la présence de frais financiers : y a-t-il eu réintégration des charges financières ? <i>(1) oui - (2) non - (3) non justifié après calcul du solde moyen annuel du compte de l'exploitant - (4) non applicable</i>	Non applicable
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable <i>(1) appliquée - (2) renonciation - (3) non applicable</i>	Renonciation
Si présence des cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ? <i>(1) oui et < au plafond - (2) non - (3) oui et plafonnement</i>	Non
Situation écoulement de stocks (viticulteur uniquement) <i>(1) oui - (2) non</i>	Non
Bailleur à métayage <i>(1) oui - (2) non</i>	Non
Existe-t-il de la production biologique sur l'exploitation <i>(1) oui - (2) non</i>	Non
Si production biologique, est-elle totale ou partielle ? <i>(1) totale - (2) partielle</i>	
Si l'adhérent a cessé son activité - date de la cessation - Motif de la cessation <i>(1) vente - (2) vente avec départ en retraite - (3) départ en retraite sans reprise - (4) arrêt sans reprise - (5) transformation juridique - (6) reprise par le conjoint - (7) Décès</i>	
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE de source étrangère ? <i>(1) oui - (2) non</i>	Non
Jeunes agriculteurs : date d'inscription en comptabilité de la subvention	
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits à l'actif du bilan ? <i>(1) oui - (2) non</i>	Non

INFORMATIONS GENERALES

Tableau OGBA01

Autres données chiffrées de l'exercice	Montants
Apports en compte de l'exploitant (ou en compte courant pour les sociétés)	
Emprunts contractés à moyen et long terme	175
Immobilisations : virements de compte à compte (RSI uniquement)	
Pour les sociétés IR/IS dont les cotisations MSA des associés ne sont pas comptabilisées en charge (déduction sur la déclaration 2042) - montant des cotisations MSA obligatoires et non obligatoires - montant des cotisations sociales facultatives	

Autres données chiffrées de l'exercice	Quantité / Choix Liasse	Montants
Total des aides découplées (PAC)		
Primes couplées animales <i>(1) FF (RN) ou EB (RS) (2) FW (RN) ou EL (RS)</i>		
Primes couplées végétales <i>(1) FC (RN) ou EA (RS) (2) FW (RN) ou EL (RS)</i>		
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes		

RENSEIGNEMENTS FISCAUX ET TRANSFERT DE CHARGES

Tableau OGBA02

Néant				
TRANSFERT DE CHARGES, DÉDUCTIONS COMPTABLES, RÉINTÉGRATIONS FISCALES DES CHARGES MIXTES ET DÉDUCTIONS FISCALES DONT PLUS-VALUES EXONÉRÉES				
Libellés	Montant Total	Montant		
		Transfert de charge	Neutralisé comptablement	Réintégré fiscalement
CHARGES MIXTES				
Véhicules (carburant, assurance, entretien ...)				
Habitation				
dont taxe foncière				
Autres dépenses liées à l'habitation				
PRÉLÈVEMENTS EN NATURE				
Autoconsommation				
Marchandises				
Fournitures consommables et charges externes				
Si pas d'autoconsommation : raisons				
RÉMUNÉRATIONS				
Salaires				
dont indemnités journalières des salariés				
Charges sociales sur salaires				
Cotisations sociales personnelles de l'exploitant				
Rémunération du conjoint				
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant				
Rémunération des associés non gérants				
IMPÔTS ET TAXES				
CSG non déductible				
FRAIS FINANCIERS				
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme				
Intérêts sur crédits à court terme				
AUTRES				
Amendes				
Frais de tenue de compta et d'adhésion à un OGA (2/3 des dépenses dans la limite de 915 €)				
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme				
Divers :				
TVA REVERSÉE SUR CHARGES MIXTES				

RENSEIGNEMENTS FISCAUX ET TRANSFERT DE CHARGES

Tableau OGBA02

Déductions fiscales	Montant déduit
Plus-values	
Article du CGI permettant l'exonération	
- 151 septies	276
- 151 septies A	
- 151 septies B	
- 238 quinquies	
- Autres	
Plus-values court terme différée	
Plus-values nette à long terme imposée au taux de 12.8%	
DPA (Montants)	
DPA de l'exercice	
DPA utilisé dans l'exercice	
DPA réintégrée au terme des 7 ans	
Intérêt de retard sur DPA	
Avez-vous pensé à réintégrer les DPI et les DPA au terme des 5 et 7 ans ? <i>(1) oui - (2) - non</i>	
DPI (Montants)	
DPI de l'exercice	
DPI utilisé dans l'exercice	
DPI réintégrée au terme des 5 ans	
Intérêt de retard sur DPI	
Autres déductions fiscales	
PVLT exonérée (art 151 septies B)	

Désignation de l'entreprise DUCRUET Fabrice

Numéro de siret 44112724800025

TVA COLLECTÉE
Tableau OGBA03

Renseignements généraux concernant la TVA

Réponses

TVA sur les débits ou encaissements ? (1) *Débits* - (2) *Encaissements* - (3) *Mixte*

Encaissements

Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ? (1) *OUI*- (2) *NON*

Non

N° Compte	Données Comptables	Total HT	Exo	Répartition Chiffre d'affaires						
				Taux 20,00 %	Taux 19,60 %	Taux 10,00 %	Taux 7,00 %	Taux 5,50 %	Taux 2,10 %	Taux %
	Détail des comptes 70									
70620300	COURS/STAGE 5,50 %	155 238,53						155 238,53		
70620400	COURS/STAGES 20 %	65 351,99	-554,00	65 905,99						
70620500	FF EQUITHERAPIE	6 589,39						6 589,39		
70620600	CSO 0 %	7 106,00	7 106,00							
70620700	CSO 5,50 %	18 362,27						18 362,27		
70620800	CSO 20 %	2 327,28		2 327,28						
70621000	DIVERS 5,50 %	3 084,26						3 084,26		
70621100	DIVERS 20 %	446,10	112,00	334,10						
70642100	PENSIONS 20 %	34 598,68		34 598,68						
70642200	PENSIONS 5,50 %	61 712,30						61 712,30		
70830000	LOCATIONS DIV.	4 590,03		4 590,03						
70841000	PORTS ET FRAIS REFACT 5,50 %	2 049,05						2 049,05		
70841200	PORTS ET FRAIS REFACT 20 %	214,43		214,43						
70841300	PORTS ET FRAIS REFACT 0 %	2 122,20	2 122,20							
70880100	SPONSORING 20 %	5 587,50		5 587,50						
	Total CA	369 380,01	8 786,20	113 558,01				247 035,80		
	Si TVA sur la marge, Marge HT (si TVA sur marge non comprise dans détail ci-dessus)									
Produits - autres classe 7	Autres opérations (+ et -)	36 864,43	15 364,43	21 500,00						
72200000	PROD IMO L.S.M.	5 163,00	5 163,00							
74580000	SUBV FONCTION.	6 188,46	6 188,46							
75800000	PD.GEST.COURANTE	8,28	8,28							
77100000	PRODUITS EXCEPT	9 000,00		9 000,00						

TVA COLLECTÉE
Tableau OGBA03

N° Compte	Données Comptables	Total HT	Exo	Répartition Chiffre d'affaires						
				Taux 20,00 %	Taux 19,60 %	Taux 10,00 %	Taux 7,00 %	Taux 5,50 %	Taux 2,10 %	Taux %
77500000	CESSION D IMMO	14 208,00	1 708,00	12 500,00						
79100000	TRANSF.CHARGES	2 296,69	2 296,69							
	Acquisitions intracommunautaires	437,02		437,02						
60230000	FOURNIT ATELIER	375,03		375,03						
62310000	PUB SALON FOIRE	50,00		50,00						
62410000	TRANSPORTS S/ACHATS	11,99		11,99						
	Achats auto-liquidés (sous traitance bâtiment, télécartes, etc.)									
	CORRECTIONS DEBUT D'EXERCICE Compte de régularisation fin d'exercice (N-1)									
4181	+ Clients - Factures à établir									
4198	- Avoirs à établir									
4687	+ Produits à recevoir									
487	- Produits constatés d'avance									
	Si TVA sur encaissements									
410 à 4164	+ Créances clients	1 820,26		406,42				1 413,84		
41100000	411002000-CLIENTS EQUITHERAPIE	445,53						445,53		
41100000	411007000-CLIENT D	992,27		297,71				694,56		
41100000	411008000-CLIENT A	474,09		136,83				337,26		
41100000	411016000-CLIENT C	-91,63		-28,12				-63,51		
4191 - 4196 - 4197	- Avances clients									
	+ Effets escomptés non échus									
	+/- Autres									
	CORRECTIONS FIN D'EXERCICE Compte de régularisation fin d'exercice (N)									
4181	- Clients - Factures à établir									
4198	+ Avoirs à établir									
4687	- Produits à recevoir									
487	+ Produits constatés d'avance									
4191 - 4196 - 4197	+ Avances clients									

Désignation de l'entreprise DUCRUET Fabrice

Numéro de siret 44112724800025

TVA COLLECTÉE
Tableau OGBA03

N° Compte	Données Comptables	Total HT	Exo	Répartition Chiffre d'affaires						
				Taux 20,00 %	Taux 19,60 %	Taux 10,00 %	Taux 7,00 %	Taux 5,50 %	Taux 2,10 %	Taux %
	Si TVA sur encaissements									
410 à 4164	- Créances clients	840,60		111,48				729,12		
41100000	411002000-CLIENTS EQUITHERAPIE	530,80						530,80		
41100000	411007000-CLIENT D	309,80		111,48				198,32		
	- Effets escomptés non échus									
	+/- Autres									
	AUTRES CORRECTIONS									
654 - 6714	- Créances irrécouvrables									
	- Autres créances irrécouvrables									
	+/- Régularisations (N-1) en base									
	Base HT Taxable	407 661,12	24 150,63	135 789,97				247 720,52		
	Base HT déclarée	383 511,00		135 790,00				247 721,00		
	Ecart en base (à justifier)	24 150,12	24 150,63	-0,03				-0,48		
	TVA à régulariser									
	Soldes des comptes TVA à la clôture	Soldes	Exo	Taux 20,00 %	Taux 19,60 %	Taux 10,00 %	Taux 7,00 %	Taux 5,50 %	Taux 2,10 %	Taux %
4457	TVA collectée									
4455	TVA à décaisser	1 102,00								
44567	Crédit de TVA									
4458 (souvent 44587)	TVA à régulariser									

Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :

Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant

Date de la déclaration Montant

Désignation de l'entreprise DUCRUET Fabrice
Numéro de siret 44112724800025

TVA COLLECTÉE
Tableau OGBA03

N° Compte	Données Comptables	Total HT	Exo	Répartition Chiffre d'affaires						
				Taux 20,00 %	Taux 19,60 %	Taux 10,00 %	Taux 7,00 %	Taux 5,50 %	Taux 2,10 %	Taux %

TVA DÉDUCTIBLE

Renseignements généraux concernant la TVA

Réponse

Montant HT des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable

ZONES LIBRES

Tableau OGBA04

Code	Libellé	Montant
	<p>En présence de charges mixtes, celles-ci sont neutralisées comptablement.</p> <p>La TVA a été régularisée en proportion.</p> <p>La CSG/CRDS non déductible a été constatée en compte de l'exploitant ou en compte courant.</p>	

**MODE DE FAIRE VALOIR - DUREE DE TRAVAIL
 DES SALARIES - MAIN D'OEUVRE DE
 L'EXPLOITATION - S.A.U.**

Tableau OGBA05

MODE DE FAIRE-VALOIR	
	En ha
Terres en propriétés inscrites au bilan	
Terres en propriétés non inscrites au bilan	
Option pour l'inscription dans le patrimoine privé en E/I <i>(1) oui - (2) non</i>	Non
Fermage (UW tableau 2151 ter N - HE tableau 2139 BN)	
Mise à disposition de terres par les associés de la société	
Métayage (UX tableau 2151 ter N - HF tableau 2139 BN)	
DUREE DE TRAVAIL DES SALARIES	
	En nombre d'heures par an
Permanents	
Temporaires	
Saisonniers	
Apprentis	
MAIN D'OEUVRE DE L'EXPLOITATION	
	En ETP (1)
Chefs d'exploitation (exploitant / exploitante), Entreprise individuelle	1,00
Associés exploitants	
Associés non exploitants	
Aides familiaux	
Effectif conjoint	
SURFACE AGRICOLE UTILE	
S.A.U. (en ha avec 2 décimales)	

(1) Equivalent Temps Plein (indiquer : 1 - 0,75 - 0,5 - 0,25 ou autre)

**PRODUCTIONS VÉGÉTALES :
 ASSOLEMENTS ET RENDEMENTS**

Tableau OGBA06

Code de production	Libellés de la production Grandes Cultures	Surfaces en ha (2 décimales)	Quantité récoltée (1)	Montant total des ventes
Code de production	Viticulture	Surfaces en ha (2 décimales)	Quantité récoltée (1)	Montant total des ventes
Code de production	Arboriculture, maraîchage, SFP et autres cultures (à détailler)	Surfaces en ha (2 décimales)	Quantité récoltée (1)	Montant total des ventes
	Total des surfaces exploitées en ha			

(1) Les unités utilisées pour les rubriques sont les suivantes : tonne, quintal, kilogramme, hectolitre et nombre d'unités

Désignation de l'entreprise DUCRUET Fabrice
Numéro de siret 44112724800025

PRODUCTIONS ANIMALES

Tableau OGBA07

PRODUCTIONS ANIMALES (Vaches laitières, vaches allaitantes, brebis, chèvres ...)

Référence	Libellés	Stock début En quantité (1)	Ventes (1)	Ventes (en €)	Stock fin En quantité (1)	Stock fin (en €) (2)
-----------	----------	--------------------------------	---------------	------------------	------------------------------	-------------------------

PRODUCTIONS ANIMAUX (lait vendu, lait transformé, oeufs ...)

Référence	Libellés		Ventes (1)	Ventes (en €)	Nb d'unités (ayant produit les quantités)	
-----------	----------	--	---------------	------------------	--	--

Si production hors sol, surface en m ²	
---	--

(1) Préciser les unités (saisie obligatoire) : Nombre d'unités, Litre, Hectolitre, Kilogramme, Tonne

PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS

Tableau OGBA08

Entreprises décelées en difficulté	Réponses
Entreprise en difficulté : <i>(1) oui - (2) non</i> <i>Si (1), compléter les informations ci-dessous.</i>	
Pérennité de l'entreprise, nature des difficultés à préciser : (Exemple : chute de chiffres d'affaires, baisse sensible de la marge, prélèvements supérieurs au résultat, découvert bancaire chronique, autres motifs etc ...)	
Existe-t-il un projet de : <i>(1) cession d'entreprise - (2) transformation en société - (3) transmission - (4) cessation d'activité - (5) procédure collective</i>	
Ouverture d'une procédure collective <i>(1) Non - (2) Conciliation avec accord homologué - (3) Sauvegarde - (4) Redressement judiciaire - (5) Liquidation judiciaire</i>	Non
Analyse patrimoniale : les immeubles d'exploitations sont-ils détenus : <i>(1) en pleine propriété - (2) dans le patrimoine privé - (3) en location</i>	



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIN 2023

Délibération N° 68/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIN
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire**.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

68, AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES

Rapport annuel du délégataire - Délégation de Service Public pour le Centre Équestre

Christèle ANCIAUX est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

I. Contexte et cadre réglementaire

La Ville d'Aix-les-Bains a confié, par délégation de service public, la gestion et l'exploitation du Centre Équestre.

Conformément à la législation en vigueur, le délégataire doit transmettre annuellement un rapport qui doit être soumis au conseil municipal qui en prend acte.

II. Caractéristique de la Délégation de Service Public

Objet de la délégation	Exploitation du centre équestre d'Aix-les-Bains
Date d'effet	16 novembre 2015
Durée	15 ans
Délégataire	Entreprise individuelle dénommée Monsieur Fabrice Ducruet, domiciliée au centre équestre d'Aix-les Bains, 225 rue Pierre Favre, 73100 Aix-les Bains
Missions confiées	<p>Gestion et exploitation à ses risques et périls du centre équestre dont les missions sont les suivantes :</p> <p>- Missions de service public :</p> <ul style="list-style-type: none"> . faire pratiquer l'équitation et les sports équestres sous toutes leurs formes, . organiser des concours et manifestations hippiques en lien avec les associations équestres locales et la société des courses, . assurer un service de pension des chevaux pour les propriétaires et pour la brigade équestre municipale, le cas échéant : entretien des boxes, nourriture du cheval, évacuation du fumier. <p>- Missions de promotion du Centre équestre :</p> <ul style="list-style-type: none"> . mettre en place une signalétique à l'entrée et à l'intérieur du centre équestre, . assurer une communication régulière et respectueuse de l'image de la Ville d'Aix-les-Bains en partenariat avec l'Office du Tourisme, . veiller à l'image du centre équestre, . obtenir les labels de référence et agréments au niveau de la Fédération Française d'Équitation et de l'Éducation Nationale et toute autre structure. <p>- Missions liées à l'environnement et à la gestion des équipements, des locaux et aux contrôles.</p> <p>La gestion des équipements entraîne notamment les missions suivantes telles que définies dans les différents articles du présent cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> . la prise en compte d'un enjeu environnemental résultant de la localisation des équipements et activités en environnement urbanisé, des espaces publics et des cheminements équestres, . la maintenance et l'entretien de cet équipement (locaux et matériels) <p>- Missions : accueil, gestion et formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> . recrutement du personnel, . mise à disposition de poneys et de chevaux, d'un parc d'obstacles, et de tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement, . accueil, gestion, comptabilité et facturation, . perception des droits auprès des usagers et des produits tirés de l'exploitation des activités annexes. <p>Le délégataire pourra faire toutes propositions pour l'évolution et l'amélioration des activités qui lui sont confiées ou l'aménagement d'activités annexes autorisées.</p>

III. Rapport annuel de présentation :

Le rapport annuel a été fourni par le délégataire et transmis aux membres du conseil municipal.

Il est demandé au Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1413-1 et L1411-3

VU le code de la commande publique, et notamment son article L.3131-5

VU l'examen du rapport par la commission de consultation des services publics locaux qui se déroulera le 16 juin 2023,

VU l'examen de la question par la commission n° 1 du 30 mai 2023,

Après en avoir débattu le Conseil municipal à l'unanimité PREND ACTE du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du centre équestre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



Transmis le : 28.06.2023
Publié le : 21.06.2023

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 28.06.2023. »

Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 68 - Rapport annuel DSP Centre Equestre

Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 28/06/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 13062023_68

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_68-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .2 .1 .5

Commande Publique

Délégation de service public

Délibérations

Autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DCM68 Rapport annuel délégataire 2022 - DSP - Centre Equestre.doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_68-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : DCM68 ANNEXE Centre Equestre - Bilan 2022.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_68-DE-1-1_2.pdf)

RAPPORT

Annexe : DCM68 ANNEXE Rapport annuel délégataire 2022 - DSP - Centre Equestre - Réel simplifié agricole.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_68-DE-1-1_3.pdf)

RAPPORT



Golf d'Aix les Bains Riviera des Alpes

Procès - Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 10 mars à 19h00, les membres de l'association, étaient réunis au Casino Grand Cercle d'Aix les Bains sur convocation du Comité Directeur en date du 23 février 2023.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Robert Burdet en sa qualité de Président et Monsieur Patrick Geffriaud en est nommé Secrétaire de séance.

Sur 559 membres inscrits, 116 étaient présents et 56 représentés (soit statutairement plus de 10% des membres à jour de leur cotisation).

Le Président déclare que l'assemblée, qui est élective, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président salue les participants et la présence de Monsieur le Maire Renaud Beretti, et de l'Adjointe au maire chargée des affaires sportives, Madame Karine Dubouchet-Revol.

L'ordre du jour est rappelé :

1. Rapport moral du Président et approbation
2. Modification du Règlement Intérieur
3. Rapport financier du trésorier :
 - ✓ Rapport de l'Expert Comptable (Cabinet Eurex Conseils)
 - Présentation du Compte de résultat 2022
 - ✓ Rapport de la commission de contrôle des comptes
 - Présentation du budget prévisionnel 2023 et du montant des cotisations et services
 - Approbation des comptes et Quitus au trésorier
 - Approbation du budget prévisionnel 2023
4. Rapports d'activités :
 - De la Commission sportive
 - De la Commission Travaux / Terrain
 - Point sur notre Label Biodiversité pour le Golf en partenariat avec la FFGolf et le Muséum National d'Histoire Naturelle
 - Point sur les travaux de mise aux normes environnementales de l'Aire de Lavage des nos ateliers techniques.
 - De la Commission vie associative
5. Elections :
 - Comité Directeur
 - Commission de contrôle des comptes élection de 2 à 6 membres
 - Commission de discipline de 7 membres
6. Questions diverses

1 – Rapport moral du président

« Cela fait déjà huit ans (deux mandatures) que vous nous avez élus pour la gestion de notre Association du Golf d'Aix les Bains sous le régime de délégation de service public.

Pendant ces huit années nous avons pu avec le Comité et nos collaborateurs entretenir, moderniser notre parcours et nos installations grâce au renouvellement de la DSP pour 18 ans.

Au cours de toutes ces années, concernant l'entretien de son patrimoine immobilier dont dernièrement la terrasse, la municipalité nous a beaucoup aidés et je tiens à la remercier.

Dans le cadre de la signature de notre nouvelle DSP en 2019, nous avons rénové complètement les vestiaires hommes et femmes, le practice, le chalet du départ du trou n°1 et actuellement, afin de répondre aux dernières normes environnementales, l'aire de lavage des machines. Des murets, de nouveaux départs, des bunkers, des chemins avec de l'enrobé, des bureaux, la salle 1895, etc... ont été réalisés.

Tout cela n'aurait pu se faire sans des Comités volontaires et décisionnaires dont je remercie les membres qui, pour certains, se sont investis bénévolement pendant ces huit années sans oublier le directeur, les pros et les collaborateurs de notre association aussi bien l'accueil, sans oublier la comptable, que le terrain où une équipe performante et efficace, dirigée par notre intendant Stephen Léoty, est en place.

Vous allez élire un nouveau Comité qui, j'en suis persuadé, continuera l'impulsion donnée à notre Association depuis huit ans. Celui-ci aura la tâche difficile de trouver des solutions pour de nouvelles ressources en eau afin de pouvoir continuer à améliorer notre parcours et de l'arroser normalement.

Chers Membres, chers amis, la solidarité, l'ambiance et la convivialité sont les valeurs d'une Association dynamique qui permet à chacun de trouver sa place pour pratiquer notre passion qu'est le Golf. Je vous remercie de m'avoir supporté pendant ces huit années ! »

2 – Modification du Règlement Intérieur

ARTICLE III – Cotisations et Services

Texte actuel :

Le recouvrement de la cotisation annuelle sera fractionné en deux fois :

- le premier appel, à régler avant le 31 janvier, sur la base du montant des cotisations de l'année précédente. Le règlement, en totalité, des services, locations et redevances est exigible à cette date.
- la régularisation, à régler avant le 30 avril, après approbation des cotisations à l'Assemblée Générale.

Proposition de modification suite à résolution n°6 AGO du 11 mars 2022 :

Le recouvrement de la cotisation annuelle sera fractionné en deux fois :

- *le premier appel, à régler avant le 31 janvier, sur la base du montant des cotisations de l'année précédente augmenté en tenant compte, si nécessaire, du taux d'inflation publié par l'Insee (résolution n°6 AGO du 11 mars 2022). Le règlement, en totalité, des services, locations et redevances est exigible à cette date.*
- *la régularisation, à régler avant le 30 avril, après approbation du budget prévisionnel à l'Assemblée Générale.*

***Cette modification de l'Article III du Règlement Intérieur est adoptée à l'unanimité des présents et représentés soit 172 électeurs.**

***Après accord de l'Assemblée, le vote s'est fait à mains levées.**

3 – Rapport financier du trésorier (Jean-Luc Scapolan)

Tous les éléments concernant l'exercice 2022 et le budget prévisionnel 2023 ont été envoyés avec la convocation à l'Assemblée Générale.

Compte de résultat 2022 Prévisionnel 2023	2021	2022	2022	2023
	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget
Green fees, practice	511 819	520 000	505 281	511 000
Services facturés aux membres + autres services	318 590	341 100	366 279	341 948
Vente marchandises ProShop / diverses	103 382	62 500	74 223	74 500
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	933 791	923 600	945 784	927 448
Cotisations	876 316	853 200	899 015	976 290
Subventions	22 000	26 000	36 460	29 000
Redevances	79 492	56 800	57 964	58 500
Reprise sur provisions	58 280	31 800	39 467	9 300
A - PRODUITS D'EXPLOITATION	1 969 879	1 891 400	1 978 689	2 000 538
Variation de stocks produits terrain	-4 434	0	4 118	4 000
Variation de stocks marchandises Proshop	11 390	0	-8 362	-10 000
Achats de marchandises Proshop	65 828	45 000	52 383	52 000
Achats de produits terrain	121 308	128 000	160 271	141 000
Achats divers	0	0	4 104	0
<i>Services extérieurs :</i>				
Location terrain	85 366	86 000	88 203	90 000
Locat.mat. et entretien terrain	68 992	77 500	61 441	60 200
Locat.mat. entr. bureaux et locaux	105 105	82 900	80 271	75 900
Location voitures	16 242	16 500	23 836	25 000
Contrat de leasing équipement terrain	42 201	42 300	62 297	68 400
Primes assurances	21 505	22 000	27 726	25 000
<i>Sous-total</i>	339 410	327 200	343 775	344 500
<i>Autres services extérieurs :</i>				
Eau gaz électricité	26 520	25 000	28 447	50 500
Fournit.mat. divers terrain	88 838	88 000	92 084	114 000
Fournit.mat. divers autres	237 125	224 460	288 408	266 525
<i>Sous-total</i>	352 483	337 460	408 939	431 025
Impôts et taxes	21 136	22 800	26 300	30 000
Salaires et traitements	519 230	566 365	572 825	585 000
Charges sociales	199 444	239 700	169 671	175 000
<i>sous-total salaires et charges sociales</i>	718 674	806 065	742 496	760 000
Amortissements	224 297	234 000	237 317	218 000
Dotation pour risques et charges	31 800		9 300	0
B - CHARGES D'EXPLOITATION	1 881 892	1 900 525	1 980 641	1 970 525
C - RESULTAT D'EXPLOITATION A-B	87 987	-9 125	-1 951	30 013
Produits financiers	234	0	1 678	0
Charges financières	11 808		12 218	10 000
D - RESULTAT FINANCIER	-11 574	0	-10 540	-10 000
E - RESULTAT COURANT C + D	76 413	-9 125	-12 492	20 013
Produits exceptionnels	25 942	10 000	28 222	12 960
Charges exceptionnelles	1 627	0	5 128	0
Charges financières exceptionnelles	0	0	0	0
F - RESULTAT EXCEPTIONNEL	24 315	10 000	23 094	12 960
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
G - EXCEDENT / DEFICIT E + F	100 728	875	10 602	32 973

• **Compte rendu de Mission de l'Expert Comptable (Cabinet Eurex Conseils)**

Le trésorier fait la lecture de l'attestation de présentation des comptes annuels :

« Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes du GOLF CLUB AIX LES BAINS relatifs à la période de 01/01/2022 au 31/12/2022 qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 2 016 194 €
- Chiffre d'Affaires : 945 782 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentations des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité

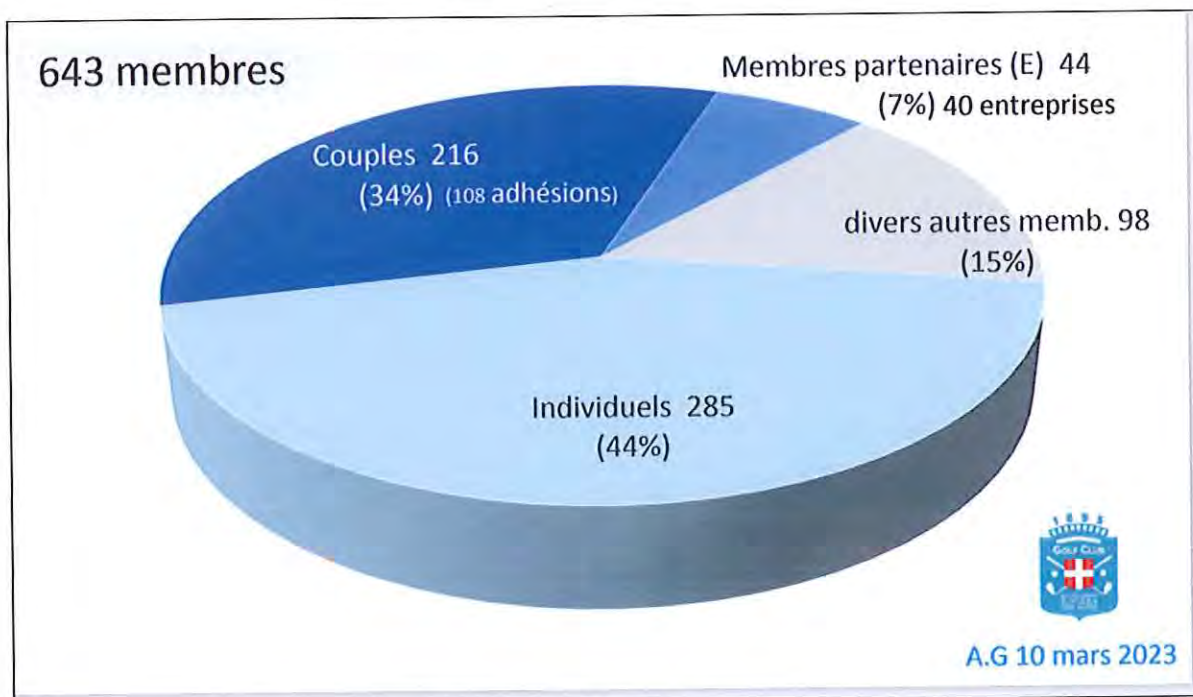
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation ».

Fait à EYBENS
Le 15/02/2023
Pour : EUREX CONSEILS

Philippe MEUNIER
Expert Comptable

PRESENTATION DU TRESORIER

REPARTITION DES MEMBRES



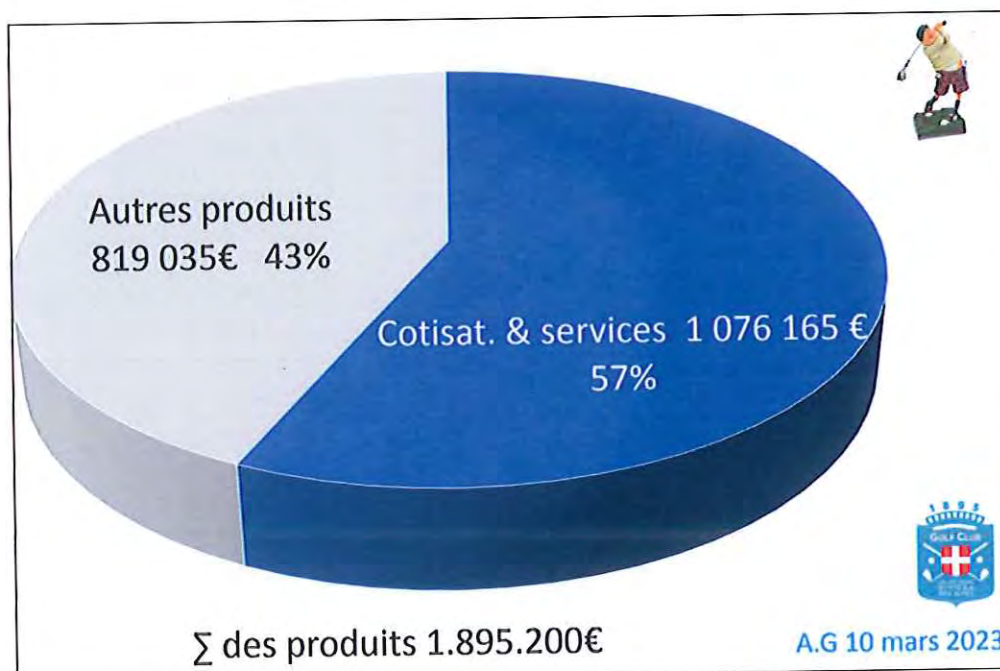
Pyramide des âges : (+) 65 ans et (-) de 65 ans = 50 – 50
Ecole de Golf = un vivier de 80 jeunes

LES RECETTES

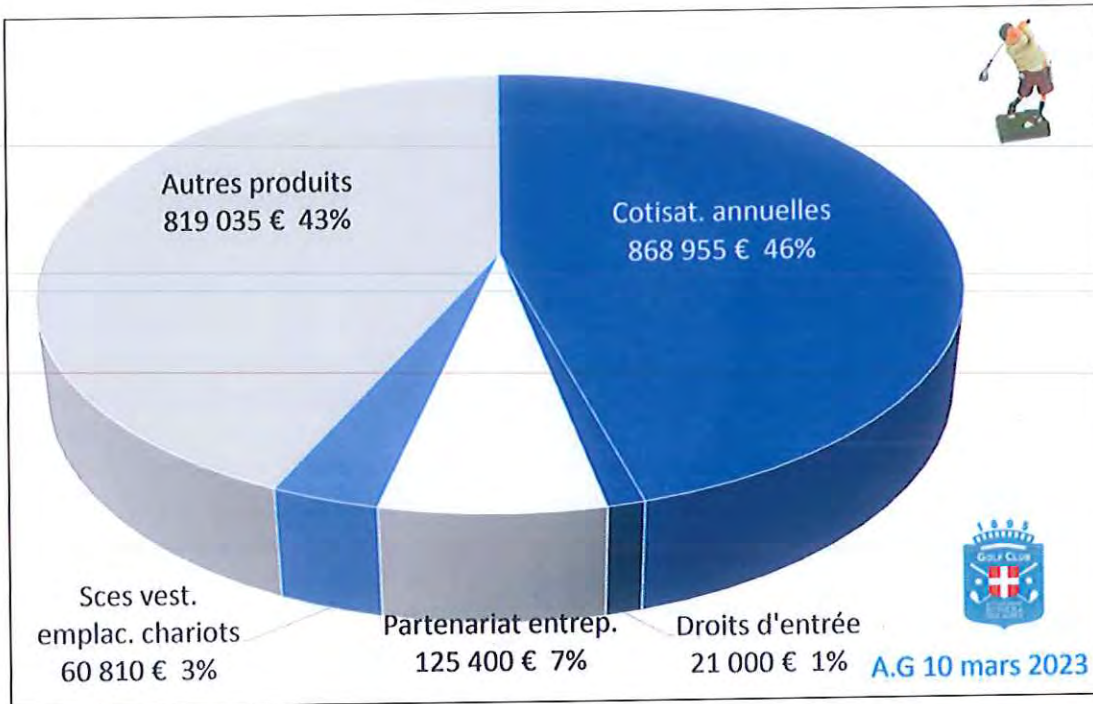


COTISATIONS MEMBRES & SERVICES

(Vestiaires – locations emplacements de chariots)

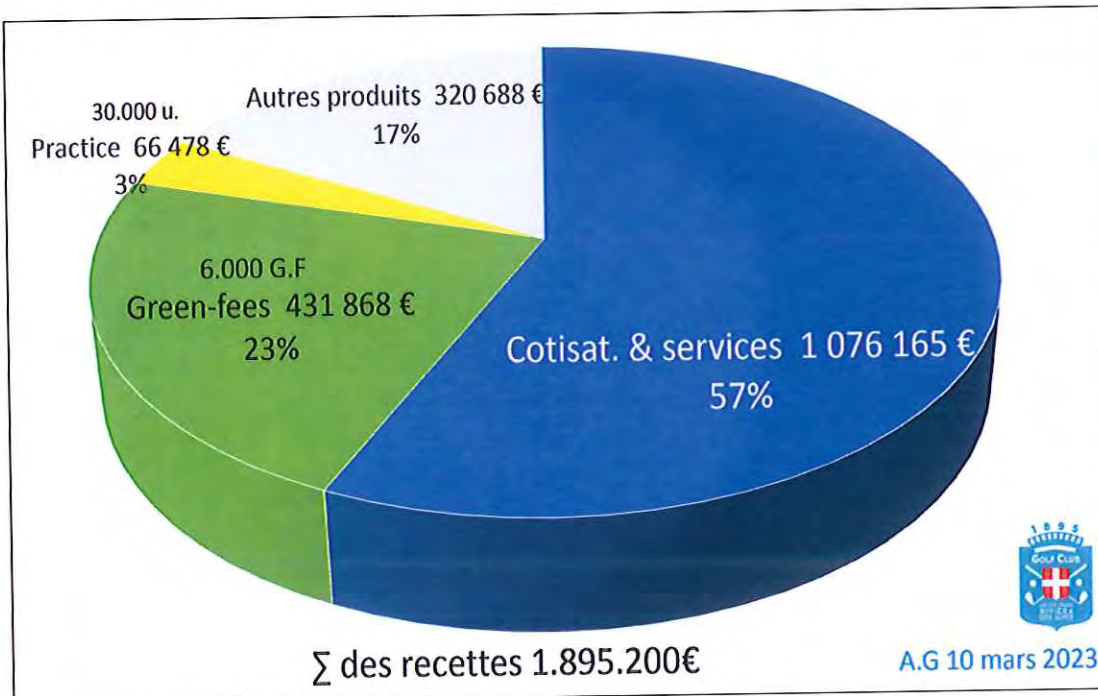


COTISATIONS ANNUELLES



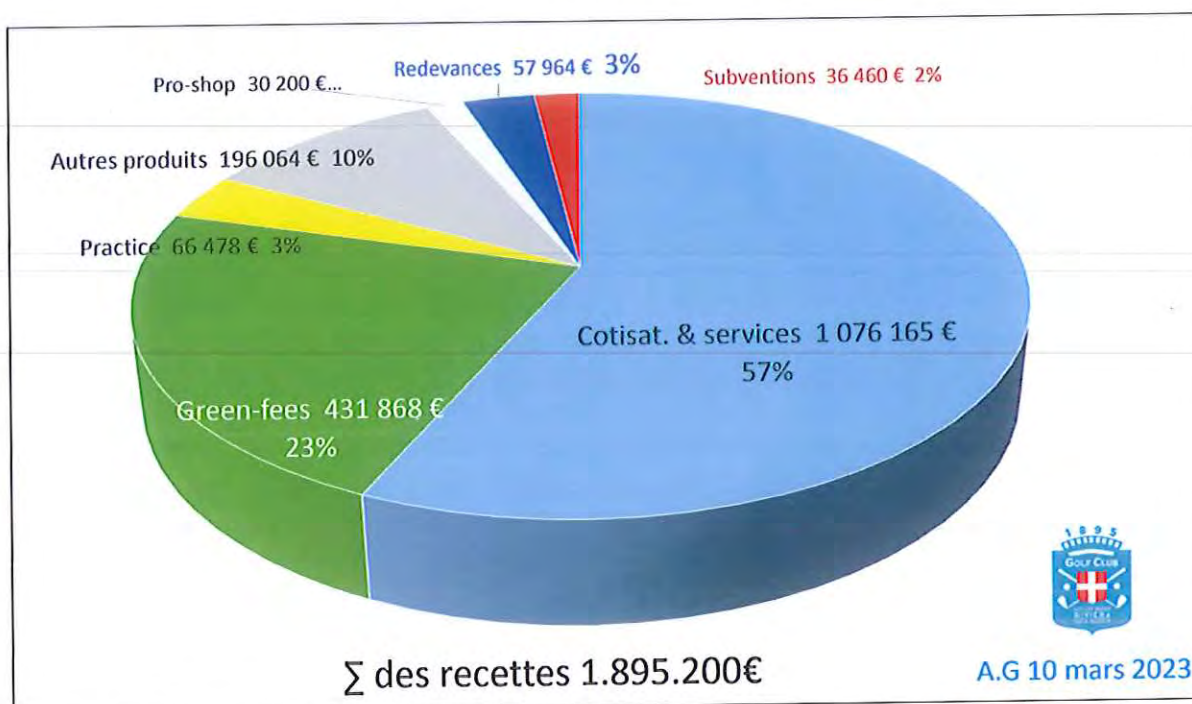
AUTRES PRODUITS - GREEN FEES & PRACTICE

30 000 seaux de practice
6 000 Green-fees



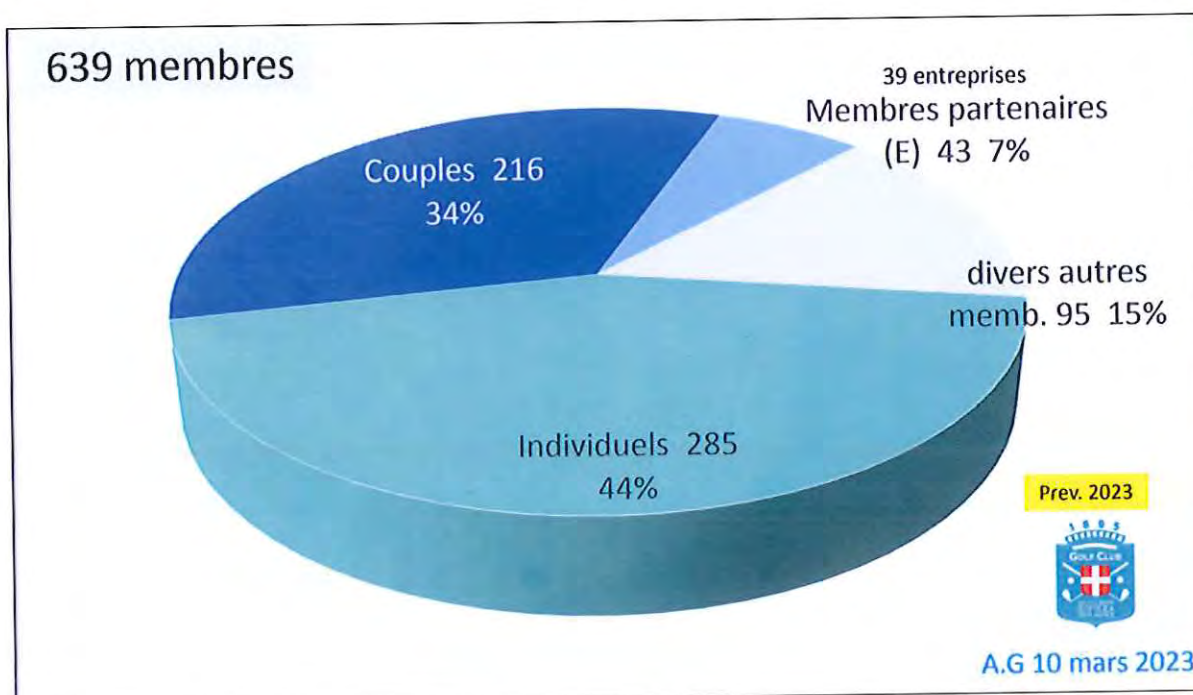
Autres produits =
Subventions : 36 400 €
Redevance : 57 964 €
Pro Shop : 30 200 €
Autres : 196 064 €

REPARTITION EN POURCENTAGE DES AUTRES PRODUITS



PREVISIONS 2023

MEMBRES

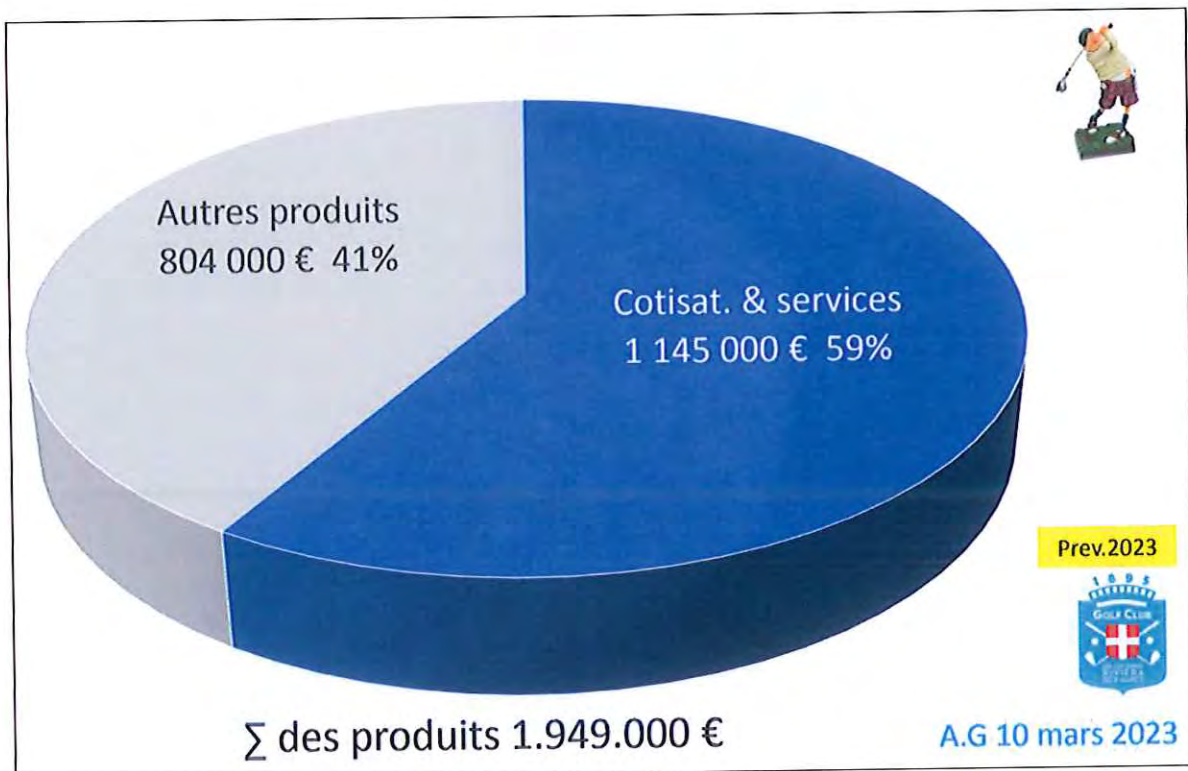


LES RECETTES

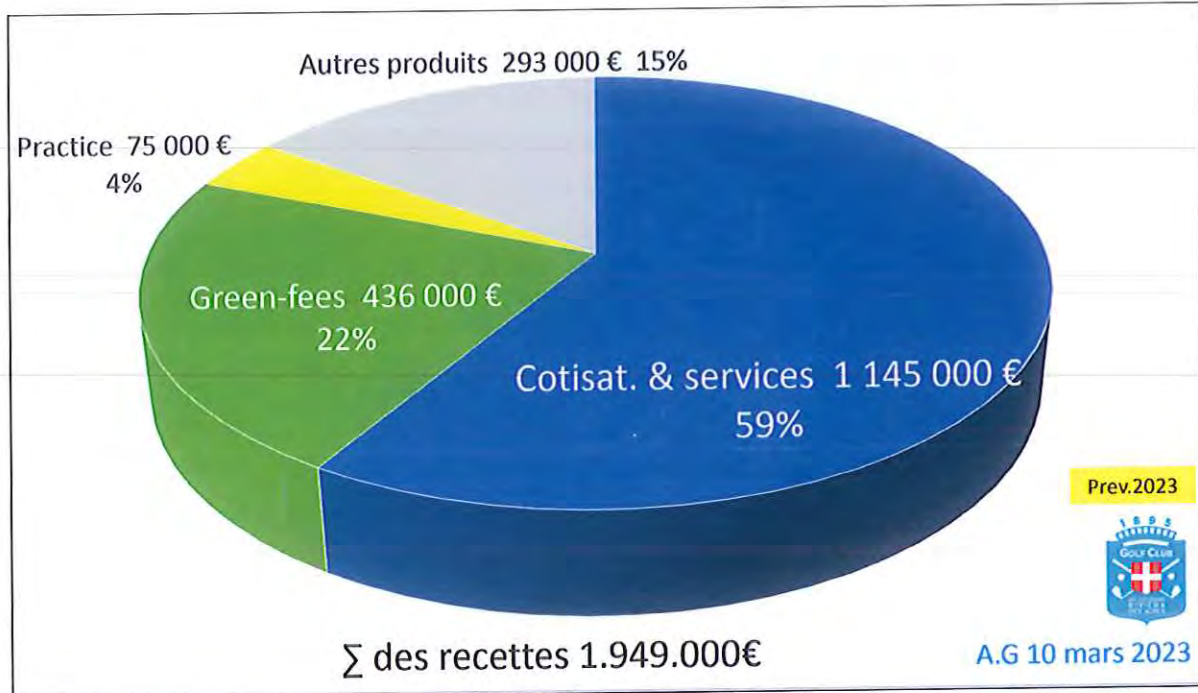


COTISATIONS MEMBRES & SERVICES

(Vestiaires – locations emplacements de chariots)



GREEN-FEES – PRACTICE



Practice : 30 000 seaux
Green-fees : 6 000

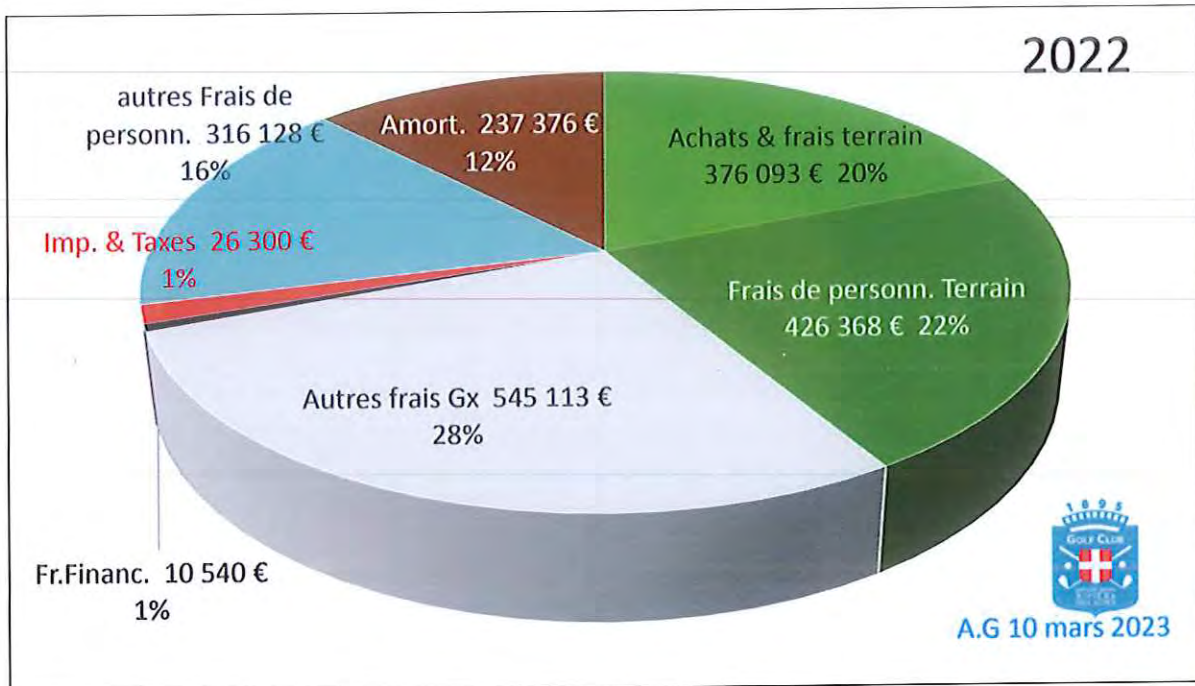
Synthèse recettes

recettes	2022	prev.2023	≠ prev.2023/2022
Cotisation & Sces	1 076 165 €	1 145 000 €	68 835 €
Green-fees	431 868 €	436 000 €	4 132 €
Practice	66 478 €	75 000 €	8 522 €
Autres recettes	320 689 €	293 000 €	- 27 689 €
	1 895 200 €	1 949 000 €	53 800 €

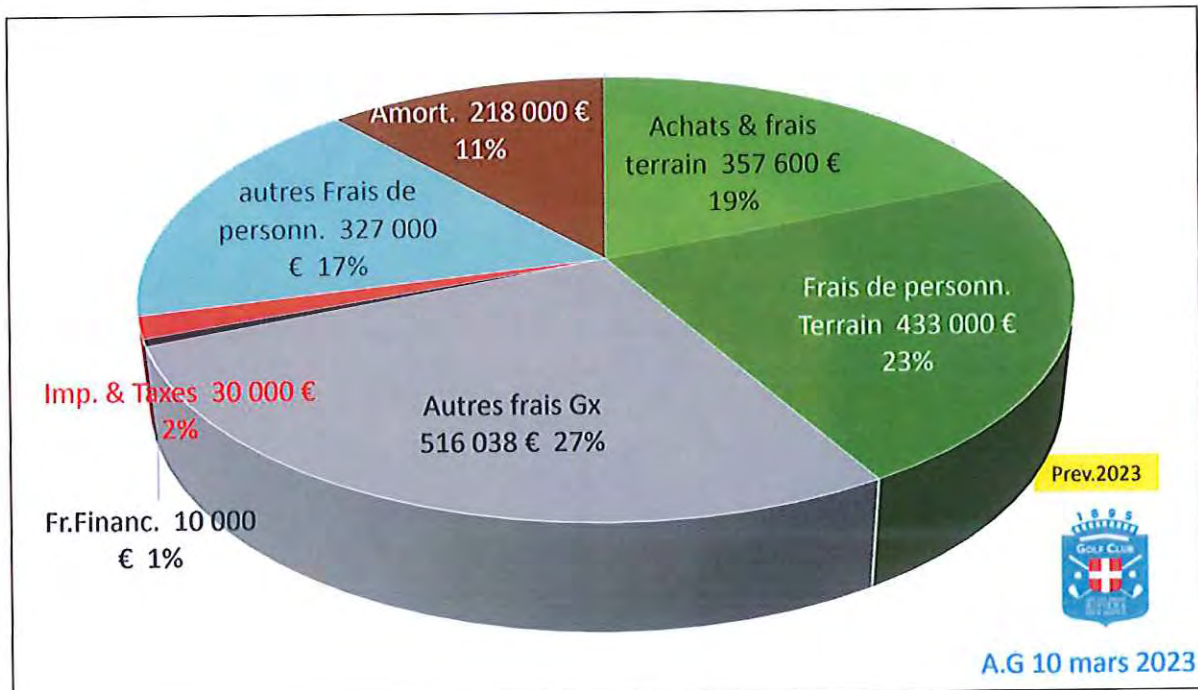


A.G 10 mars 2023

CHARGES 2022



PREVISIONS CHARGES 2023



SYNTHESE COMPTE DE RESULTAT

	2022	prev. 2023	≠
Σ Recettes	1 895 200	1 949 000	53 800
Achats & frais terrain	376 093	383 000	
Frais de personn. Terrain	426 368	433 000	
Autres frais Gx	545 113	538 000	
Fr.Financ.	10 540	10 000	
Imp. & Taxes	26 300	30 000	
autres Frais de personn.	316 128	327 000	
Amort.	237 316	218 000	
Σ Charges	1 937 858	1 939 000	1 142
Résultat d'exploitation	- 42 658	10 000	52 658
Régul. Comptables	53 259	23 000	-30 259
Excédent/déficit	10 601	33 000	22 399

ENDETTEMENT

emprunts	montant	durée	fin	ech. Annuelle	dû au 31-12-2022
Arrosage	1 400 000 €	13 ans	20/12/2023	122 500 €	122 000 €
Vest. Hô/Chalet	350 000 €	10 ans	05/07/2030	36 600 €	278 000 €
Practice	350 000 €	7 ans	05/05/2029	51 600 €	330 000 €
				210 700 €	730 000 €



A.G 10 mars 2023

MERCİ !

DEROULEMENT DE LA MISSION :

- Regard sur la comptabilité 2022
- Regard sur le budget 2023
- Regard sur les investissements réalisés en 2022 et programmés en 2023
- Regard sur les emprunts en cours au 31 décembre 2022 et prévision d'emprunts pour 2023
- Analyse des recettes et des dépenses 2022 comparées à celles de 2021
- Analyse des recettes et des dépenses budgétées pour 2023 comparées aux réalisés 2022

RAPPORT**

COMPTE DE RESULTATS

L'exercice 2022 dégage un excédent d'exploitation de 10 078€ contre 100 718€ en 2021 et 109 682€ en 2020.

On observe :

- Une stabilité des produits d'exploitation soit 1 978 689€ en 2022 contre 1 969 879€ en 2021.
- Une augmentation des dépenses d'exploitation soit 1 980 641€ en 2022 contre 1 881 892€ en 2021.
- Pour l'essentiel cette augmentation de dépenses concerne :

- les achats consommés + 32 334€
- les charges externes + 75 714€
- La masse salariale + 23 822€

INVESTISSEMENTS

En 2022, le coût de l'aménagement du practice s'est élevé à 318 105.76€. Il représente l'essentiel des investissements de l'exercice. Cet investissement a été financé par emprunt.

En 2023 sera réalisée une aire de lavage. Le budget est de 217 000€ et sera financé par emprunt.

TRESORERIE

La trésorerie au 31 décembre 2022 présente un solde positif de 575 028€ pour 530 028€ au 31 décembre 2021.

Rappel : l'emprunt PGE d'un montant de 300 000€ a été remboursé au cours de l'exercice 2021.

BUDGET

Les produits d'exploitation budgétés en 2023 s'élèvent à 2 000 538€, pour un réalisé de 1 978 689€ en 2022.

Les charges d'exploitation budgétées en 2023 s'élèvent à 1 970 525€ pour un réalisé 2022 de 1 980 641€.

Le résultat d'exploitation prévisionnel budgété pour 2023 est de 20 013€ € (avant résultat exceptionnel).

AIX Les Bains, le 2 mars 2023

La Commission de Contrôle des Comptes

** Rapport rédigé par Jean-Marc Bruyère

- **Vote des résolutions mises à l'ordre du jour**

- **Première résolution***

L'Assemblée Générale prend acte du rapport moral fait par le Président et approuve celui-ci.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés soit **172 électeurs**.

- **Deuxième résolution***

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2022, l'assemblée générale approuve le dit document tel qu'il lui a été présenté.
Dès lors, quitus de sa gestion est donné au trésorier pour l'exercice écoulé.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés soit **172 électeurs**.

- **Troisième résolution***

L'assemblée approuve le budget prévisionnel 2023.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés soit **172 électeurs**.

*Après accord de l'Assemblée ces trois (3) résolutions ont été votées à mains levées.

4 – Rapports d'activité

• Commission Terrain / Travaux (Jean-Louis Combey)

Travaux réalisés en 2022 et début 2023 :

- Le practice
- Les départs du 3 et du 4
- Une gazonnière au 4
- La montée du 9 et un escalier au départ du 7 pour accéder à la fontaine
- Réfection des bunkers du 15 et 16
- Peintures (bureau, murs du club house, local à chariots, barrières en béton blanches)
- Réhabilitation de la cour
- Le vestiaire femmes
- Terrasse du restaurant du golf
- Aire de lavage et stockage des produits phytosanitaires

Remerciements à toute notre équipe terrain et à Stephen (31 ans) pour ses grandes qualités et qui affiche 11 ans d'ancienneté au golf dont 6 comme intendant de terrain.

N'oubliez pas le respect de l'étiquette et ne perdez jamais de vue que chaque membre est partie prenante dans le maintien en état de notre parcours (pensez à relever vos pitches et ceux oubliés, à remettre vos divots sur le parcours ainsi que du sable et graines sur les départs et à respecter la circulation proposée entre les greens et les départs. A noter une pause pour l'achat ou le renouvellement de machines cette année.

Point sur les travaux de mise aux normes environnementales de l'Aire de Lavage des nos ateliers techniques :

Conformément au cahier des charges de la DSP et suite aux préconisations de Grand Lac, nous avons une obligation de mise aux normes environnementales de l'aire de lavage de nos ateliers techniques.

Les travaux, en cours actuellement, consistent :

- A la création d'une plate-forme béton contenant une unité de traitement des effluents phytosanitaires par évaporation. A l'adjonction d'une station de lavage avec récupération des résidus d'huiles et hydrocarbures, ainsi que les résidus végétaux.

A la mise aux normes de la plateforme stockage et distribution des carburants.

• Commission sportive (Pierre-Olivier Rousseau)

2022 = L'année de la confirmation

26^{ème} Club Ecole de Golf
38^{ème} Club Dames
20^{ème} Club Messieurs



Au 1^{er} Mars :

Nastasia Nadaud = **N°1 Amateur**
Angéline Borg Malec = 308^{ème}
Agnes Burdet = 22^{ème} Senior F
MP Vasseur = 25^{ème} Senior F

Bogdan Sandrini = 145^{ème}
Samuel Guigui Baruchel = 146^{ème}
Alexandre Vapillon = 21^{ème} Minime
JL Combey = 58^{ème} Senior



Un grand bravo et un grand merci à notre « pépite » et ambassadrice du club et de la ville d'Aix les Bains, Nastasia Nadaud.

Elle a rejoint, cette année, le circuit professionnel et nous lui souhaitons bonne chance !

• Commission Vie associative (Pierre Olivier-Rousseau)

La commission vie associative, comme son nom l'indique, a pour but de créer et de resserrer les liens entre tous les membres de notre club.

- 92 évènements « Associatifs et Sportifs en 2022 » !!
- Une école de golf dynamique : 80 jeunes – 25 animations golf
 - 4^{ème} EDG Performance de la Ligue AURA
 - 26^{ème} de France
 - 15 bénévoles
- Nos seniors en pleine forme: 228 membres
 - 40 compétitions
 - Un séjour golfique en Alsace (64 seniors)
 - Vainqueurs de la Coupe des Lacs et de la Coupe de l'Amitié
- Nos Ladies en beauté : 80 membres
 - 33 compétitions
 - Vainqueur de la Coupe Lady 2022
- Nos Gentlemen : 18 membres et 6 compétitions

Des compétitions et partenaires de qualité : Trophée des Papillons Blancs (caritative), Trophée Lamotte, Jean Lain Cup, Maserati Cup, Trophée Canal+, Courchevel golf Cup, , trophée Juniors/Seniors 1895, Trophée Club Entreprises.

Des initiations (40 en 2022) pour les Entreprises, les débutants, les Papillons Blancs en collaboration avec nos pros François Gillot, Michel Sandrini et Jean-Luc Biset ;

Nouveau partenaire 2022 : JEAN LAIN MOBILITES et installation de 4 bornes électriques.

Les avantages membres avec les accords de réciprocité avec les golfs de Bossey et Maison Blanche

Félicitations à notre membre Pascal Patron qui a brillamment réussi son examen d'arbitre en terminant major de sa promotion.

5 - Elections

• Comité Directeur

Une seule liste de 9 candidats avec un président désigné, qui a présenté sa profession de foi selon les règles fixées par le code électoral, se présente au suffrage des électeurs.

Elle est composée de : **Jean-Luc Scapolan** (Président), Sylviane Levillain, Sylvie Decortiat, Jacques Pichat, Pierre-Olivier Rousseaux, Stephan Fajg, Nicolas Marin, Guillaume Couston et Patrick Geffriaud.

Un assesseur, Philippe Laurent, et un scrutateur, Pierre Papoz ont été désignés pour dépouiller le vote. De plus ces personnes ont été chargées de contrôler l'émargement, la validité des pouvoirs et le vote.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres votants et représentés qui laisse apparaître un total de 172 votants présents ou représentés sur 559 inscrits.

Résultat du vote :

- Oui : 167 (liste élue)
- Non : /
- Absentions : 5
- Bulletins nuls : /

- **Commission de contrôle des comptes**

Candidats (4) : Jean-Marc Bruyere, Jean-Pierre Vannieuwenhuyze, Pierre Garde et Philippe Laurent.
L'assemblée valide à l'unanimité toutes les candidatures.

- **Commission de discipline**

Candidats (7) : Françoise Fontanel, Michèle Grumbach, Doria Proisy, François Cochet, Jean-Michel Bayle, Philippe Laurent, Candide Socy.
L'assemblée valide à l'unanimité toutes les candidatures.

6 – Divers

Rapport de Jean-Philippe Quittard sur la biodiversité et le label bronze

Ce label est décerné par la FFGlf et le Muséum d'histoire naturelle
Nous avons obtenu le label Bronze, ce qui signifie que nous avons agi en profond respect de l'environnement, en ce qui concerne les traitements du terrain, la diminution de l'utilisation de l'eau, etc.

Si nous voulons aller plus loin pour obtenir l'argent, il nous faut mettre en place 5 actions qui rentrent dans les règles d'obtention :

- Nids à insectes
- Respect de la faune, oiseaux surtout et insectes.
- Les autres animaux sauvages, petits rongeurs, lapins, reptiles sont protégés ;
- Une des actions les plus importantes est la création de zones libres, non entretenues, pour faciliter le mouvement de tous ces animaux.

Trois zones d'essais où nous allons semer après préparation du terrain, de la prairie multi graines et multi fleurs vont être créées sur les trous 4, 11, 15, 16.

Cela se fera grâce aux semences sélectionnées par un producteur de Haute-Savoie.

Le but est de faire un corridor de Rough haut au 3, 4, 5, puis surtout 15, 16, 17.

Un verger sera planté à l'arrivée à gauche du 16, ce qui sera utile pour les oiseaux et les golfeurs !

Les mares seront retravaillées pour améliorer la biodiversité et les conditions de jeu.

Attention les recherches de la meilleure biodiversité ne vont nullement impacter le jeu des membres !

Le jeu a priorité sur le reste !!!

Nous allons créer une plus grande mare au 14, pour faire face à l'éventuel manque d'eau, comme ce qui est malheureusement à envisager sérieusement.

7 – Conclusion

Le Maire, Renaud Beretti, complimente le comité sortant pour le travail exceptionnel fourni pendant ces 8 années.

La DSP a été signée pour 18 ans, en 2019 et pour l'instant tous les investissements prévus ont été tenus.

Un grand moment de remerciement à Robert, un homme dynamique, créatif, meneur d'hommes, qui a su donner un élan magnifique à notre club et qui a su obtenir de par sa pugnacité et son opiniâtreté, des aides financières de la mairie importantes.

Renaud Beretti est ravi de voir la qualité du classement de nos équipes au niveau national et bien sûr de notre jeune « proette » Nastasia Nadaud, qui est bien partie dans sa nouvelle vie professionnelle, et représente de façon magnifique notre belle ville.

Un satisfecit aussi pour l'école de golf, qui fonctionne bien et est là pour trouver de nouvelles pépites pour les plus sportifs et un moyen de s'affirmer, de grandir dans leur vie de jeunes moins doués, mais qui par le biais du golf, vont devenir des acteurs de la vie civile future.

Renaud Beretti encourage notre nouveau président Jean-Luc Scapolan dans sa nouvelle mission de meneur du club ainsi que la nouvelle équipe et espère que l'esprit actuel continue dans le respect de la DSP

Après avoir insisté sur la formation des jeunes qui est importante, il remercie les bénévoles et termine par un bravo à l'attention des sortants et des nouveaux élus.

Le Président, après avoir été chaleureusement remercié par le nouveau président élu, conclut cette Assemblée en nous invitant au cocktail de l'amitié et en nous souhaitant une excellente saison golfique à tous.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h45.

En conséquence, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président sortant et le Secrétaire de séance.

Le Secrétaire de séance,

Le Président sortant,



Patrick GEFFRIAUD



Robert BURDET



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIN 2023

Délibération N°69 / 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIN
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire**.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

69, AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES

Rapport annuel du délégataire - Délégation de Service Public pour le Golf

Karine DUBOUCHET-REVOL est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

I. Contexte et cadre réglementaire

La Ville d'Aix-les-Bains a confié, par délégation de service public, la gestion et l'exploitation du Golf.

Conformément à la législation en vigueur, le délégataire doit transmettre annuellement un rapport qui doit être soumis au conseil municipal qui en prend acte.

II. Caractéristique de la Délégation de Service Public

Objet de la délégation	Exploitation du golf d'Aix-les-Bains
Date d'effet	1 ^{er} janvier 2020
Durée	18 ans
Délégataire	L'association Golf Club d'Aix-les-Bains Dont le siège social est sis 95 avenue du Golf, 73100 Aix-les-Bains Président de l'association : Robert Burdet
Missions confiées	<p>Exploitation à ses risques et périls du service public d'exploitation du golf dont les missions sont les suivantes :</p> <p>- Missions de service public : Faire pratiquer le golf sous toutes ses formes : *Initiation, formation et perfectionnement au golf de tous les publics tant pour les jeunes que pour les seniors, *maintien et développement des relations avec le club sportif résidant sur les installations, *politique tarifaire réduite envers les jeunes pour entraînements et accès à la compétition, *mise à disposition de matériels et de services, *maintien de l'image du golf</p> <p>- Missions de promotion du golf d'Aix-les-Bains : *Développement de la promotion de l'équipement en direction des licenciés extérieurs dans le cadre des green fees, * Organisation de compétitions et de manifestations, *journées évènementielles hors compétition, *communication régulière et respectueuse de l'image de la Ville d'Aix-les-Bains en partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal, *maintien et développement des labels de référence et agréments au niveau de la Fédération Française de Golf et autres instances internationales.</p> <p>- Missions : accueil, gestion et formation : *Perception des droits auprès des usagers et des produits tirés de l'exploitation du golf et des activités annexes, * développement des centres de profits (restaurant, pro-shop) et activités annexes, *recrutement de personnel compétent et politique de formation, *gestion, comptabilité et facturation des services aux usagers.</p> <p>- Missions liées à l'environnement et à la gestion des équipements et des locaux : Entretien et développement des espaces arborés et du fleurissement avec une gestion écologique optimisée *maintenance et entretien des locaux, matériels et greens * contrôle et maintien en état de la sécurité des équipements, *contrôle périodique de toutes les installations techniques par un organisme agréé *Et plus généralement toutes les tâches dévolues à un locataire</p> <p>Le délégataire pourra faire toutes propositions pour l'évolution et l'amélioration des activités qui lui sont confiées ou l'aménagement d'activités annexes autorisées.</p>

III. Rapport annuel de présentation :

Le rapport annuel a été fourni par le délégataire et transmis aux membres du conseil municipal.

Il est demandé au Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1413-1 et L1411-3

VU le code de la commande publique, et notamment son article L.3131-5

VU l'examen du rapport par la commission de consultation des services publics locaux qui se déroulera le 16 juin 2023,

VU l'examen de la question par la commission n° 1 du 30 mai 2023,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal PREND ACTE du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Golf.

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BRETTE
Maire d'Aix-les-Bains

Transmis le : 28.06.2023
Publié le : 21.06.2023



« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 28/06/2023 »

Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 69 - Rapport annuel DSP Golf

Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 28/06/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 13062023_69

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_69-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .2 .1 .5

Commande Publique

Délégation de service public

Délibérations

Autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DCM69 Rapport annuel délégataire 2022 - DSP - Golf.doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_69-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : DCM69 ANNEXE Rapport annuel délégataire 2022 - DSP - Golf.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_69-DE-1-1_2.pdf)

RAPPORT



AIX Énergies nouvelles

Rapport d'activité Exercice 2022



RÉSEAU DE CHALEUR D'AIX LES BAINS



Délégation du service public de production et de
distribution d'énergie calorifique

DATE D'ÉDITION DU RAPPORT : 13/04/2023

Vos *interlocuteurs* AIX ÉNERGIES NOUVELLES



Romain ROY - Responsable d'activités services & réseaux de chaleur
Déroulement du contrat de concession
06 11 07 90 37 - romain.roy@idex.fr

Christophe DELERUE - Responsable d'exploitation
Exploitation de la chaufferie et du réseau
06 59 55 78 99 - christophe.delerue@idex.fr



Claudia AMARAL - Assistante d'exploitation
Gestion et suivi des demandes
04 50 67 99 10 - hautesavoie@idex.fr

Benjamin DERIPPE - Ingénieur commercial réseaux de chaleur
Développement commercial du réseau
07 62 83 10 14 - benjamin.derippe@idex.fr



Nos *implantations* locales IDEX ÉNERGIES



Agence Haute Savoie - Oyonnax
11 Rue de la Barrade
ZA du Pont de Tasset - MEYTHET
74960 ANNECY

Direction Régionale Auvergne Rhône Alpes
Savoie Technolac - BP 10220
30, allée du Lac d'Aiguebelette - Passerelle 7
73374 LE BOURGET DU LAC Cedex



SOMMAIRE

1. Cadre contractuel et chiffres clés	5
1.1. Préambule	5
1.2. Rappel du cadre contractuel	7
1.3. Chiffres clés de l'exercice 2022	8
2. Les données techniques	10
2.1. Au titre des travaux	10
Liste des travaux de premier établissement	10
Liste des travaux de renouvellement – mise en conformité – modernisation	10
Liste des travaux de branchements et d'extensions particulières	10
Liste des travaux neufs	10
2.2. Au titre de l'exploitation	11
Synthèse générale de l'année écoulée	11
Détail des livraisons de bois	13
Gestion des cendres issues de la combustion de la biomasse	15
Les cendres sous foyer	15
Les cendres volantes (sous filtre à manches)	16
Quantités de chaleur livrés aux abonnés	17
Consommations par usage	20
Taux de couverture biomasse	21
Performance globale de l'installation	22
Évolution du rendement de la chaudière biomasse	23
Évolution du rendement de distribution du réseau	23
Courbe monotone des puissances injectées sur le réseau	24
Bilan des mesures environnementales	25
Electricité et eau consommée	26
Calendrier des démarrages et arrêts	26
Rapports de contrôles périodiques	26
Journal des pannes et interventions	27
Travaux de renouvellement au titre du R23	27
Evolution générale des ouvrages	27
Ajustement plan prévisionnel renouvellement	27
Liste abonnés à jour	27
Dernier relevé des tarifs et coefficients de révision appliqués	27
Quittances des contrats assurance	27
Respect législation travailleurs handicapés	27
Situation des personnels / application de la clause d'insertion emploi solidaire	28
2.3. Au titre de la qualité du service	29
L'analyse de la qualité du service	29
Indicateurs proposés	29
Appoint en eau du réseau	29
Consommation en eau du réseau	30



Densité thermique linéaire du réseau	30
Consommation électrique	30
Tableaux de bord	30
Concertation avec les abonnés et usagers du réseau	30
Enquête satisfaction abonnés	31
Moyens mis en œuvre pour information et sensibilisation	31
3. Les données financières	33
3.1. Compte annuel de résultat	33
3.2. Présentation du compte de résultat	35
Lignes P1, P2, P3 et P4 : production vendue	35
Lignes C1 à C3 : achat de combustibles	36
Lignes C4 et C5 : variation de stocks de combustibles stockables	36
Ligne C6 : achat d'électricité	37
Ligne C7 : achats de fournitures	37
Ligne C8 : achats de sous-traitance	37
Ligne C9 : autres achats directs	38
Ligne C10 : convention d'exploitation	38
Ligne C11 : redevances à l'autorité concédante	38
Ligne C12 : impôts et taxes	39
Ligne C13 : charges sur exercice antérieur achats directs	39
Ligne C14 : frais généraux	39
Ligne C15 : charges sur exercice antérieur achats répartis	39
Ligne C16 : amortissements	39
Ligne C17 : redevance de crédit-bail	39
Ligne C18 : déduction des Droits de Raccordement	40
Ligne C19 : provisions	40
Ligne C20 : déduction provision renouvellement	40
Lignes F1, F2 et F3 : résultat financier	40
Lignes E1 et E2 : résultat exceptionnel	40
Ligne I1 : participation	40
Ligne I2 : impôt sur les bénéfices	40
3.3. Variation du patrimoine immobilier	41
3.4. Compte rendu des biens et immobilisations	41
3.5. État du programme d'investissement et de renouvellement des biens et immobilisations	41
3.6. État des autres dépenses de renouvellement	42
3.7. Inventaire des biens signés au contrat	43
3.8. Engagements à incidence financière - personnel	43
4. Conclusion	44
Liste des Annexes	45



1 Cadre contractuel et chiffres clés

- 1.1. Préambule
- 1.2. Introduction
- 1.3. Chiffres clés de l'exercice 2022

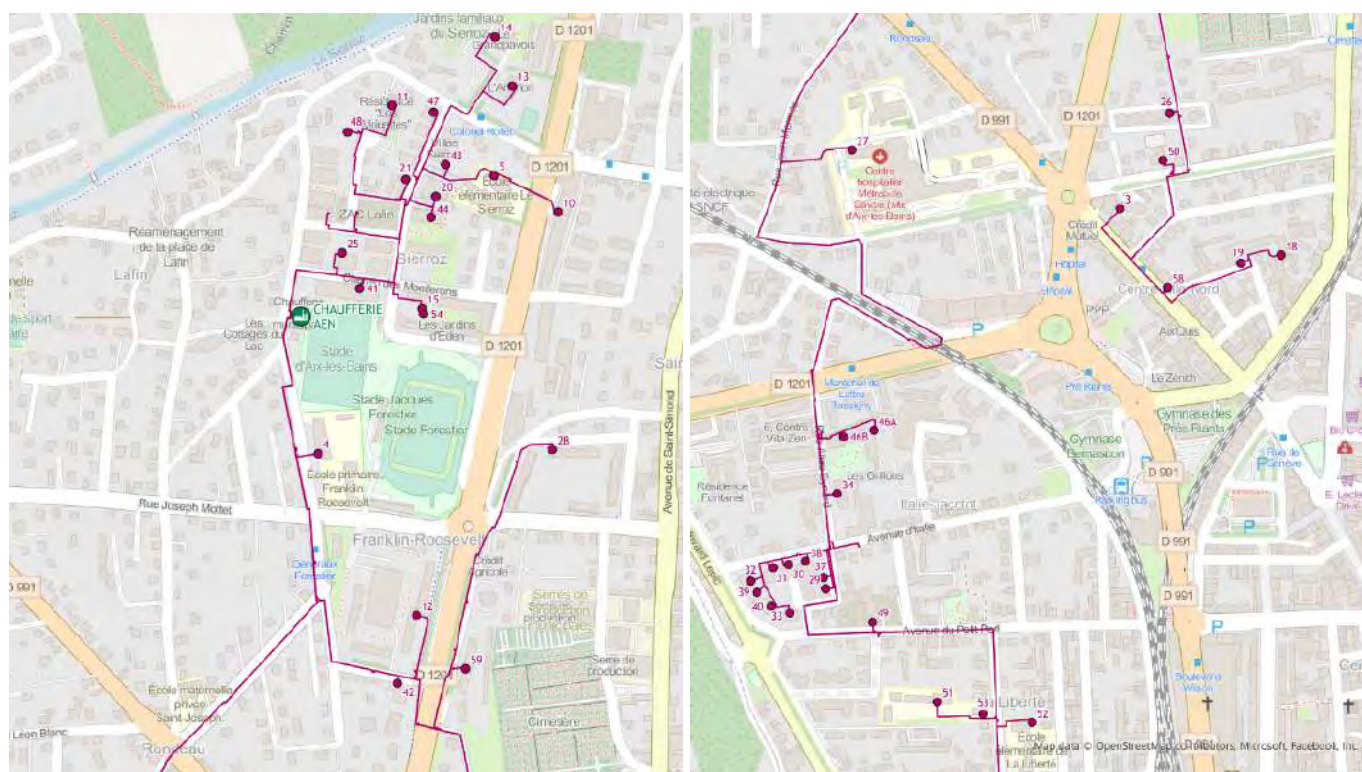
1. Cadre contractuel et chiffres clés

1.1. Préambule

Le présent rapport vise à répondre aux obligations de l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que le délégataire produit annuellement à l'autorité concédante un rapport comprenant notamment les comptes des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Les chiffres du présent rapport portent sur la période de 12 mois du 1er janvier au 31 décembre 2022, ce qui correspond au 5ème exercice de fonctionnement complet et de fourniture du service.

Techniquement, le réseau de chaleur d'Aix les Bains est alimenté depuis **1 site de production**, la chaufferie mixte biomasse - gaz située au 24 Chemin de Viborgne.



Partie Nord du réseau

Partie Sud du réseau

La chaufferie urbaine dispose d'une puissance thermique installée de 14,9 MW, répartie sur 3 chaudières :

- Chaudière **biomasse** Weiss, de 4,0 MW
- Chaudière **gaz naturel** Bosch, de 1,9 MW
- Chaudière **gaz naturel** Bosch, de 9,0 MW

Le réseau de distribution de chaleur s'étend lui sur près de 6,6 km de long, ce qui correspond à plus de 13 km de canalisations enterrées, en acier pré-isolé.



Du fait des contraintes techniques liées au minimum technique de la chaudière biomasse, le recours aux différentes capacités de production est déterminé de la manière suivante, par ordre de priorité :

Saison de chauffe : novembre à mai inclus (7 mois) :



- Chaudière biomasse 4,0 MW en continu
- Chaudière gaz 1,9 MW en appoint, selon les besoins du réseau
- Chaudière gaz 9,0 MW en secours

Hors saison de chauffe : juin à octobre inclus (5 mois) :



- Chaudière gaz 1,9 MW en continu
- Chaudière gaz 9,0 MW en secours

En effet la puissance appelée sur le réseau de chaleur en dehors de la saison de chauffe oscille actuellement autour de 800kW, ce qui n'est pas assez important pour permettre une utilisation de la chaudière biomasse 4MW dans des conditions de fonctionnement acceptables, au delà du minimum technique de la chaudière (30% de la puissance nominale soit 1200kW). Si celle-ci reste donc à l'arrêt durant l'été, le développement des besoins énergétiques liés au développement commercial du réseau de chaleur pourrait permettre d'envisager une utilisation accrue à la biomasse, y compris hors période de chauffe.



1.2. Rappel du cadre contractuel

Par contrat de concession en date du 18 novembre 2013 (ci-après le « Contrat »), notifié le 20 novembre 2013, la Ville d'Aix-les-Bains a confié la gestion du service public de production et de distribution d'énergie calorifique à la société IDEX ÉNERGIES.

Pour mémoire, le Contrat a été modifié à plusieurs reprises :

- Avenant 1 :
 - En date du : 26/11/2014
 - Objet : le périmètre de la délégation a été étendu afin d'assurer la pérennité du projet par la souscription de nouvelles polices d'abonnement.
- Avenant 2 :
 - En date du : 26/05/2016
 - Objet : la société dédiée Aix Énergies Nouvelles s'est substituée à IDEX et le capital du concessionnaire a été augmenté.
- Avenant 3 :
 - En date du : 11/07/2016
 - Objet : le périmètre de la délégation et le programme de travaux ont été adaptés.
- Avenant 4 :
 - En date du : 07/04/2017
 - Objet : la substitution pleine et entière de la société IDEX Territoires à la société IDEX Energies dans l'actionnariat du concessionnaire, suite à une réorganisation interne du Groupe IDEX.
- Avenant 5 :
 - En date du : 10/04/2018
 - Objet : la modification de la date de versement des redevances annuelles dues par le Concessionnaire, de préciser la responsabilité et la facturation des frais engendrés par l'encrassement de l'échangeur côté abonné, de prévoir une refacturation à l'Euro l'Euro des divers droits et taxes additionnelles décidés par l'État, de décomposer le tarif R1 gaz entre la part énergie et la part taxes et droits complémentaires afin de permettre la facturation de ceux-ci, et enfin de mettre à jour les indices et formules d'indexation des tarifs.

Après 18 mois de travaux, le réseau de chaleur et sa chaufferie urbaine ont été mis en service fin novembre 2017.

La chaudière biomasse de 4 MW doit permettre de couvrir 80 % des besoins des abonnés en chauffage et en eau chaude sanitaire. Cette dernière est alimentée grâce à un approvisionnement de proximité par 5000 tonnes par an de plaquettes forestières issues des forêts voisines et déchets de bois recyclés non traités, stockés dans un silo de 700 m³. L'appoint des 20 % d'énergie complémentaire et le secours de la chaufferie bois sont assurés par les deux chaudières gaz.

Aujourd'hui, grâce à la livraison de plus de 15 GWh de chaleur par an, le réseau assure le confort thermique de certains bâtiments communaux, de logements et du centre hospitalier de la ville. À travers 6,6 km de réseau et 46 sous-stations, ce sont près de 1 500 équivalent-logements qui bénéficient de ce chauffage écologique.

1.3. Chiffres clés de l'exercice 2022

L'exercice écoulé a été marqué par les principaux faits suivants :

- une baisse significative de la rigueur climatique, les DJU (degrés jours unifiés) étant passés de 2610 à seulement 2285 entre 2021 et 2022 (-12%). La quantité d'énergie livrée a donc elle aussi fortement diminué (-10%), malgré le raccordement de nouveaux abonnés sur le réseau de chaleur
- une hausse du prix de vente de la chaleur R1, portée par la hausse du prix du R1gaz

CHIFFRES CLÉS TECHNICO-ÉCONOMIQUES	Unités	Exercice 2022	Rappel 2021
Chiffre d'affaires R1 facturé aux abonnés	€HT	872 909 €	806 582 €
Chiffre d'affaires R2 facturé aux abonnés	€HT	802 037 €	745 845 €
Chiffre d'affaires TOTAL	€HT	1 674 946 €	1 552 427 €
Chiffre d'affaires R1 facturé aux abonnés	€TTC	920 919 €	850 944 €
Chiffre d'affaires R2 facturé aux abonnés	€TTC	846 149 €	786 866 €
Chiffre d'affaires TOTAL	€TTC	1 767 068 €	1 637 810 €
Quantité de chaleur livrée aux abonnés	MWh	15 804	17 200
Prix de revient moyen du MWh (R1+R2)	€TTC/MWh	112 €	95 €
Taux de couverture biomasse	%	74%	81%
Rendement global du chauffage urbain	%	79%	74%
Rendement de la chaudière biomasse	%	91%	83%
CO2 évités (par rapport au gaz à 100%)	tonnes	3 106	3 747
Nombre de livraisons de biomasse	nb camions	219	266
Quantité de biomasse consommée	tonnes	4 975	6 391
Quantité de biomasse consommée	MWh	15 080	19 897
Humidité Relative moyenne de la biomasse	%	35,3%	35,4%

Sur le plan technique, le taux de couverture biomasse est cette année inférieur à l'objectif de 80%, la douceur automnale n'ayant permis une remise en route de la chaudière qu'au mois de novembre. Pour le reste, le réseau de chaleur présente des indicateurs satisfaisants avec un rendement de chaudière biomasse performant, de même que le rendement global de l'installation.



2 Les données techniques

- 2.1. Au titre des travaux
- 2.2. Au titre de l'exploitation
- 2.3. Au titre de la qualité du service

2. Les données techniques

2.1. Au titre des travaux

Liste des travaux de premier établissement

Les travaux de premier établissement sont illustrés sur les documents joints en annexe 1 de ce rapport (plans et schémas de principe de la chaufferie, vues 3D de la chaufferie). Par ailleurs, en annexe 2, l'analyse fonctionnelle de la chaufferie AEN est proposée.

Liste des travaux de renouvellement – mise en conformité – modernisation

La liste des travaux de renouvellement de matériels effectués est détaillée en page 41 du présent rapport.

Liste des travaux de branchements et d'extensions particulières

La liste de ces travaux est illustrée par l'inventaire des sous-stations raccordées et en service à fin 2022, présenté en annexe 3. Les bâtiments suivants ont été raccordés depuis le feeder principal au cours de l'année 2022 :



- Sous station n°55 : L'Aixpression
- Sous station n°59 : Les Cigognes

Par ailleurs, un plan à jour du réseau de distribution de chaleur est disponible en annexe 4 pour illustrer les travaux associés aux branchements.

Liste des travaux neufs

Les dépenses engagées en 2022 au titre de travaux neufs s'élèvent à 315 029,62€. Elles correspondent au raccordement des 2 sous stations précitées.

2.2. Au titre de l'exploitation

Synthèse générale de l'année écoulée

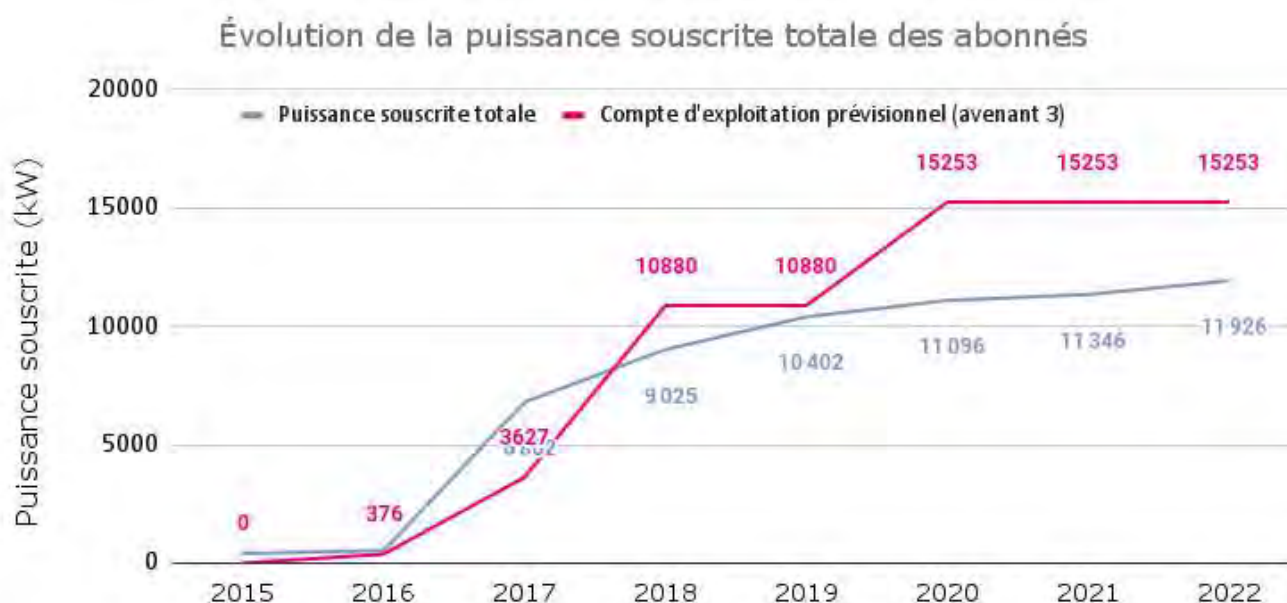
Cet exercice (12 mois) de la convention de DSP a été la 5ème année complète de fonctionnement du réseau de chaleur.

Les principales caractéristiques de ce réseau de chaleur sont les suivantes :

- 1 combustible prépondérant : la biomasse ;
- 1 chaufferie fonctionnelle ;
- 1 réseau de premier établissement.

Les fournitures de chauffage et d'ECS représentent près de 16 GWh en 2022. Elles répondent aux besoins des usagers, mais elles sont inférieures aux attentes contractuelles (19,8 GWh).

De même que la quantité d'énergie livrée, la puissance totale souscrite par les abonnés demeure inférieure à la cible prévue, comme en atteste le graphique suivant.



Comme indiqué plus haut, de nouveaux abonnés ont été raccordés au réseau de chaleur au cours de l'année 2022 :

- Sous station n°55 : L'Aixpression, pour une puissance souscrite de 280 kW
- Sous station n°59 : Les Cigognes, pour une puissance souscrite de 300 kW



D'autres bâtiments sont en cours de raccordement au réseau :

- Sous station n°58 : Grand Angle (raccordement printemps 2023)

Par ailleurs, des négociations commerciales sont menées pour le raccordement de nouveaux programmes de construction ou de bâtiments existant, pour un volume potentiel supérieur à 1500kW de puissance souscrite. L'annexe 5 présente les vues satellite des raccordements effectués en 2022 et détaille les prospections commerciales en cours et à venir.

Les principales données techniques d'exploitation sont en évolution par rapport à l'année dernière :

- Taux de couverture biomasse en baisse, à 74 % (81 % en 2021),
- Rendement global du chauffage urbain en hausse, à 79 % (74 % en 2021),
- Rendement des chaudières biomasse en hausse, à 91 % (83 % en 2021).

On peut en conclure que la performance des installations et de leur pilotage a été bonne puisque les rendements sont en hausse. Malheureusement l'automne 2022 a été particulièrement chaud, et n'a pas permis de mettre en fonctionnement la chaudière bois avant mi novembre.

Le recours plus important au gaz a donc une incidence sur les émissions CO2 :

- Émissions de CO2 évitées = 3 105 t (contre 3 747 t en 2021).



À noter sur le plan économique un prix du MWh demeurant assez élevé, expliqué notamment par une densité de réseau plutôt basse pour un réseau de chaleur implanté en milieu urbain, de 2.4 MWh/ml. Le développement commercial se poursuit avec la ville pour densifier le réseau et ainsi baisser le prix du MWh.

Détail des livraisons de bois

Le détail des livraisons de biomasse est présenté en annexe 6 de ce rapport.

Le contrat d'approvisionnement biomasse souscrit entre Aix Énergies Nouvelles et ABSRA fixe les caractéristiques des matières attendues, tant en qualité qu'en hygrométrie.



Chaque livraison fait l'objet d'une procédure de contrôle rigoureuse qui consiste :

- A peser la biomasse brute livrée (pont-bascule sur les plateformes fournisseurs),
- A échantillonner la livraison,
- A déterminer son taux d'humidité par évaporation de l'eau contenue dans l'échantillon en étuve pendant 16h,
- A conserver un échantillon brut, scellé, en cas de contestation,
- A tracer la livraison effectuée dans un fichier informatique servant à la détermination de l'énergie thermique livrée (MWh PCI) et au calcul de la facturation mensuelle du fournisseur de biomasse.

Les approvisionnements en bois forestier et bois de classe A proviennent des départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et d'une zone géographique limitrophe entre la Savoie et l'Isère (Pontcharra). Ces collectes respectent systématiquement l'éloignement maximal de 50 km d'Aix-les-Bains.

L'historique des livraisons totales annuelles, par type de biomasse, est illustré dans le tableau ci-dessous :

ANNÉE	TYPLOGIE DE BIOMASSE LIVRÉE	TONNAGE (Tonnes)	ÉNERGIE (MWh)
2017	Mix 50% Plaquette Forestière 50% Bois recyclé SSD	94	318
	Plaquette Forestière 100%	1 112	3 121
2018	Mix 50% Plaquette Forestière 50% Bois recyclé SSD	4 539	13 663
	Plaquette Forestière 100%	266	676
2019	Mix 50% Plaquette Forestière 50% Bois recyclé SSD	5 335	15 705
	Plaquette Forestière 100%	83	254
2020	Mix 50% Plaquette Forestière 50% Bois recyclé SSD	4 829	15 040
	Plaquette Forestière 100%	0	0
2021	Mix 50% Plaquette Forestière 50% Bois recyclé SSD	6 200	19 287
	Plaquette Forestière 100%	191	610
2022	Mix 50% Plaquette Forestière 50% Bois recyclé SSD	4 956	15 012
	Plaquette Forestière 100%	19	68
TOTAL CUMULÉ		27 625	83 753

Rappel des données contractuelles :

- Pour chaque livraison :
 - Humidité Relative minimale : 35%
 - Humidité Relative maximale : 50%
 - Avec une cible de 40% obtenue par un mix
 - de 50% de Plaquette Forestière à 45%
 - de 50% de Bois recyclé SSD à 35%
- D'une livraison à l'autre :
 - L'humidité ne doit pas varier de plus de 10%

CLASSIFICATION DES LIVRAISONS	NOMBRE	PROPORTION	HR moyenne
Humidité supérieure à 50%	2	1%	52,5%
Humidité inférieure à 35%	106	48%	29,5%
Humidité non conforme	108	49%	29,9%
Humidité conforme	111	51%	40,5%
TOTAL	219	100%	35,3%

La moyenne des humidités mesurées sur les 219 livraisons de biomasse assurées en 2022 s'élève à 35,3%. Cette moyenne correspond à la limite basse de la plage recommandée pour les chaudières biomasse industrielles. En effet l'humidité idéale pour assurer une combustion optimale dans ces installations doit être comprise entre 35% et 45%.

Un nombre important de livraisons se trouve être en deçà de 35%. Cela s'explique par le fait que le Bois recyclé ayant fait l'objet de Sortie de Statut de Déchet (SSD) est essentiellement composé de broyats de palettes usagées, lesquels sont souvent très secs (20% voire 15% d'humidité).

Selon les conditions climatiques et/ou les conditions de stockage en plateforme, la Plaquette Forestière peut elle aussi présenter une humidité plus ou moins élevée. La période de sécheresse connue en 2022 n'a pas été sans impact sur l'humidité de la Plaquette Forestière livrée dans les chaufferies collectives et urbaines.



Près d'un quart des livraisons réalisées, 51 sur 219, ont présenté une humidité différente de +/- 10% par rapport à la livraison précédente.

Il est important de rappeler ici que l'humidité d'une livraison est déterminée sur la base d'un seul échantillon, produit à partir de plusieurs prélèvements réalisés au cours du déchargement de la cargaison dans les silos enterrés.

Gestion des cendres issues de la combustion de la biomasse

Les cendres générées par la combustion de biomasse dans la chaufferie AEN sont de 2 types :

- Les cendres sous foyer, regroupant les cendres collectées par voie humide sous le foyer de la chaudière ainsi que les cendres contenues dans les fumées et collectées dans le filtre multicyclone
- Les cendres dites “volantes”, collectées dans les fumées au niveau du filtre à manches

Les cendres sous foyer

Les cendres sous foyers sont collectées par l'entreprise ASE, Agri Services Environnement, qui les recycle dans la filière compostage. Elles ont fait l'objet de 13 rotations de benne sur l'année 2022, et représentent 130,44 Tonnes au total.



PRODUCTEUR DECHET		COLLECTEUR - TRANSPORTEUR			PRESTATAIRE DE TRAITEMENT FINAL
Site expéditeur du déchet	Date d'expédition du déchet	Nom et adresse du transporteur	N° de bon de rotation	Quantité de déchet sortant (kg)	Nom et adresse du prestataire de traitement final du déchet
Chaufferie Urbaine d'Aix les bains	02/01/2022	AGRI SERVICE ENVIRONNEMENT RN75 - LIEU DIT "LE BALLATON" 01500 AMBRONAY	BR66390	10 820	AGRI SERVICE ENVIRONNEMENT RN75 - LIEU DIT "LE BALLATON" 01500 AMBRONAY
Chaufferie Urbaine d'Aix les bains	20/01/2022	AGRI SERVICE ENVIRONNEMENT RN75 - LIEU DIT "LE BALLATON" 01500 AMBRONAY	BR66148	10 960	AGRI SERVICE ENVIRONNEMENT RN75 - LIEU DIT "LE BALLATON" 01500 AMBRONAY
Chaufferie Urbaine d'Aix les bains	14/02/2022	AGRI SERVICE ENVIRONNEMENT RN75 - LIEU DIT "LE BALLATON" 01500 AMBRONAY	BR67344	10 140	AGRI SERVICE ENVIRONNEMENT RN75 - LIEU DIT "LE BALLATON" 01500 AMBRONAY
Chaufferie Urbaine d'Aix les bains	24/02/2022	AGRI SERVICE ENVIRONNEMENT RN75 - LIEU DIT "LE BALLATON" 01500 AMBRONAY	BR67090	10 800	AGRI SERVICE ENVIRONNEMENT RN75 - LIEU DIT "LE BALLATON" 01500 AMBRONAY
Chaufferie Urbaine d'Aix les bains	01/03/2022	AGRI SERVICE ENVIRONNEMENT RN75 - LIEU DIT "LE BALLATON" 01500 AMBRONAY	BR66045	8 600	AGRI SERVICE ENVIRONNEMENT RN75 - LIEU DIT "LE BALLATON" 01500 AMBRONAY
Chaufferie Urbaine d'Aix les bains	22/03/2022	AGRI SERVICE ENVIRONNEMENT RN75 - LIEU DIT "LE BALLATON" 01500 AMBRONAY	BR67701	12 080	AGRI SERVICE ENVIRONNEMENT RN75 - LIEU DIT "LE BALLATON" 01500 AMBRONAY
Chaufferie Urbaine d'Aix les bains	20/04/2022	AGRI SERVICE ENVIRONNEMENT RN75 - LIEU DIT "LE BALLATON" 01500 AMBRONAY	BR68518	9 440	AGRI SERVICE ENVIRONNEMENT RN75 - LIEU DIT "LE BALLATON" 01500 AMBRONAY
Chaufferie Urbaine d'Aix les bains	06/04/2022	AGRI SERVICE ENVIRONNEMENT RN75 - LIEU DIT "LE BALLATON" 01500 AMBRONAY	BR68313	10 280	AGRI SERVICE ENVIRONNEMENT RN75 - LIEU DIT "LE BALLATON" 01500 AMBRONAY
Chaufferie Urbaine d'Aix les bains	09/03/2022	AGRI SERVICE ENVIRONNEMENT RN75 - LIEU DIT "LE BALLATON" 01500 AMBRONAY	BR67744	9 100	AGRI SERVICE ENVIRONNEMENT RN75 - LIEU DIT "LE BALLATON" 01500 AMBRONAY
Chaufferie Urbaine d'Aix les bains	11/05/2022	AGRI SERVICE ENVIRONNEMENT RN75 - LIEU DIT "LE BALLATON" 01500 AMBRONAY	BR69049	9 500	AGRI SERVICE ENVIRONNEMENT RN75 - LIEU DIT "LE BALLATON" 01500 AMBRONAY
Chaufferie Urbaine d'Aix les bains	01/12/2022	AGRI SERVICE ENVIRONNEMENT RN75 - LIEU DIT "LE BALLATON" 01500 AMBRONAY	BR69049	10 480	AGRI SERVICE ENVIRONNEMENT RN75 - LIEU DIT "LE BALLATON" 01500 AMBRONAY
Chaufferie Urbaine d'Aix les bains	13/12/2022	AGRI SERVICE ENVIRONNEMENT RN75 - LIEU DIT "LE BALLATON" 01500 AMBRONAY	BR69049	9 260	AGRI SERVICE ENVIRONNEMENT RN75 - LIEU DIT "LE BALLATON" 01500 AMBRONAY
Chaufferie Urbaine d'Aix les bains	26/12/2022	AGRI SERVICE ENVIRONNEMENT RN75 - LIEU DIT "LE BALLATON" 01500 AMBRONAY	BR69049	8 980	AGRI SERVICE ENVIRONNEMENT RN75 - LIEU DIT "LE BALLATON" 01500 AMBRONAY

La nature des déchets de cendres expédiés est classifiée sous le code déchet 10 01 01, qui correspond aux produits suivants : mâchefers, scories et cendres sous chaudière, à l'exception des cendres fines sèches. Ces déchets sont recyclés (recyclage des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants (y compris compostage et transformations biologiques)).



Les cendres volantes (sous filtre à manches)

Le détail de l'évacuation de ces cendres est présenté ci-dessous. Ces cendres sont éliminées dans la filière d'enfouissement technique. Elles représentent 2 860 kg sur l'année d'exploitation et ont été évacuées sur 1 transport. Le détail de l'opération codifiée "D9" de traitement final consiste en un traitement physico-chimique aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D 1 à D 12 (Ex: évaporation, séchage, calcination).

AIX ÉNERGIES NOUVELLES (PRODUCTEUR DU DECHET)					LE CAS ECHEANT, COLLECTEUR TRANSPORTEUR 1 (entre AEN et le site de regroupement intermédiaire)				
N° DU BSD (Année.Mois-DR Sous Secteur-n° d'édition du mois)	NATURE DU DECHET	CODE DECHET	DATE D'ENLEVEMENT	QUANTITE REELLE (en kg)	NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT + N° SIREN	N° DU RECEPISSE DE TRANSPORT	FIN DE VALIDITE DU RECEPISSE	
20220201-V0W8RCABR	CENDRES SOUS FILTRE	100103	01/02/2022	2860	Transport COMBRONDE	ZI de Felet 63307 Thiers	2019-25-32	16/04/2024	
3074 2107 017526 / 3132092	EAUX ET HYDROCARBURES	130507*	23/05/2022	1000	ORTEC Environnement Annecy	RN 203 ZAC des Moulins 74370 Charvonnex	2018-050TD	18/05/2023	

AIX ÉNERGIES NOUVELLES (PRODUCTEUR DU DECHET)					PRESTATAIRE DE TRAITEMENT FINAL				
N° DU BSD (Année.Mois-DR Sous Secteur-n° d'édition du mois)	NATURE DU DECHET	CODE DECHET	DATE D'ENLEVEMENT	QUANTITE REELLE (en kg)	NOM DE L'ETABLISSEMENT	DATE D'AGREMENT (date de signature de l'arrêté préfectoral du site du traitement)	DATE DE RECEPTION	DATE DE TRAITEMENT FINAL	CODE DE TRAITEMENT FINAL D/R
20220201-V0W8RCABR	CENDRES SOUS FILTRE	100103	01/02/2022	2860	SUEZ RR Minérats	29/07/2005	02/02/2022		D9
3074 2107 017526 / 3132092	EAUX ET HYDROCARBURES	130507*	23/05/2022	1000	ORTEC Environnement Annecy	28/05/2009	24/05/2022	24/05/2022	D9

Le tableau ci-dessous est une extraction du registre informatique de suivi de l'ensemble des déchets générés par l'activité d'Aix Énergies Nouvelles. C'est pourquoi il comporte une ligne pour l'intervention de curage nettoyage de séparateur hydrocarbures, en plus de celle liée à l'évacuation des cendres volantes.

Depuis le 1er janvier 2022, la traçabilité des déchets dangereux est assurée par voie dématérialisée, via la plateforme publique Trackdéchets. Aix Énergies Nouvelles, en tant que producteur de déchets, a donc recours à cette plateforme pour l'édition des Bordereaux de Suivi de Déchets nécessaires au suivi des déchets dangereux générés par l'activité de la chaufferie urbaine.

Quantités de chaleur livrées aux abonnés

Le tableau suivant présente, pour chaque abonné, la quantité d'énergie livrée chaque mois de l'année écoulée. En raison d'un souci de télérelève survenu fin août, les consommations du mois d'août sont globalement basses, et intégrées dans les consommations de septembre par effet de décalage.

N° SST	DÉSIGNATION ABONNÉ	TYPE	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL 2022	RAPPEL 2021	ÉVOL ^o
3	ROND POINT A	L	72	50	44	27	7	0	0	0	0	19	38	55	311	365	-15%
4	ECOLE ROOSEVELT + STADE	E	91	65	56	39	15	10	9	0	23	16	50	74	448	541	-17%
5	ECOLE DU SIERROZ	E	60	40	31	17	0	0	0	0	0	1	17	29	195	228	-15%
10	COPRO STADIUM	L	74	56	47	35	18	13	10	0	21	23	40	40	375	461	-19%
11	LES MOUETTES	L	27	18	14	9	1	0	0	0	0	2	13	22	105	135	-22%
12	FRANKLIN ROOSEVELT	L	387	290	250	172	71	3	3	0	8	98	228	317	1827	2044	-11%
13	TOUR NORD ARTIMON	L	95	71	62	45	20	12	10	0	18	16	55	83	487	534	-9%
14	TOUR NORD GRAND PAVOIS	L	85	65	56	41	17	10	9	0	23	21	56	72	453	497	-9%
15	JARDINS D'EDEN	L	62	46	38	25	8	5	3	0	4	20	36	52	299	459	-35%
18	CHAMP PUGET A1 N114	L	43	29	24	16	1	0	0	0	0	0	24	35	171	198	-14%
19	CHAMP PUGET A5 N98	L	29	23	21	13	0	0	0	0	0	1	17	27	131	143	-9%
20	GROTTE AUX FEES - Bâtiments A et B	L	33	25	20	15	7	4	3	0	8	9	20	29	173	206	-16%
20bis	GROTTE AUX FEES - Bâtiment C	E	26	20	16	12	5	4	3	0	7	8	16	22	138	148	-7%
21	ILOT F JARDINS DE CAMILLE	L	25	18	14	9	5	4	3	0	8	6	12	17	120	142	-16%
25	ILOT I COSY LODGE	E	12	13	14	13	16	10	10	0	25	8	11	14	145	151	-4%
26	LES PRES FLEURIS	L	83	61	52	36	12	9	17	0	10	23	43	66	410	502	-18%
27	CENTRE HOSPITALIER	E	736	578	520	383	222	146	112	0	146	445	191	855	4334	4678	-7%
28	COP LE FRANKLIN ROOSEVELT	L	377	287	251	188	77	37	32	0	76	97	232	296	1948	2248	-13%
29	LEPIC - Bâtiment A	L	14	10	7	5	2	1	1	0	1	4	7	10	62	76	-18%
30	LEPIC - Bâtiment D	L	15	11	9	7	3	2	2	0	2	5	7	10	71	91	-21%
31	LEPIC - Bâtiment E	L	13	9	7	6	3	2	1	0	1	5	6	9	62	79	-22%
32	LEPIC - Bâtiment F	L	19	12	10	7	3	2	1	0	2	5	8	10	77	99	-22%
33	LEPIC - Bâtiment I	L	16	11	9	6	3	2	1	0	2	5	6	10	71	88	-19%
34	L'ACCUEIL	L	48	36	32	22	6	2	1	0	1	6	25	42	220	276	-20%
37	LEPIC - Bâtiment B	L	17	11	9	5	2	2	1	0	1	4	6	11	68	88	-23%
38	LEPIC - Bâtiment C	L	13	10	9	6	3	1	1	0	1	5	7	10	67	80	-17%
39	LEPIC - Bâtiment G	L	17	12	9	6	3	2	2	0	1	5	6	11	73	97	-25%
40	LEPIC - Bâtiment H	L	16	11	9	6	2	2	1	0	1	5	7	10	69	89	-22%
41	LE ZEPHYR	L	34	27	22	17	6	4	3	0	10	10	19	30	181	200	-9%
42	COP VILLA BORGHESE	L	34	26	23	17	13	9	8	0	21	13	20	28	212	236	-10%
43	ILOT E - VILLA SIERROZ	L	17	13	10	7	3	2	2	0	5	3	10	15	87	96	-10%
44	GROTTE AUX FEES - Bâtiments A et B	L	0	32	7	6	3	0	0	0	0	0	5	8	61	39	57%
46	EHPAD GRILLON 1 et 2	E	95	72	62	48	24	14	12	0	16	53	55	73	523	533	-2%
46	EHPAD GRILLON 3	E	36	24	18	15	5	3	2	0	4	13	20	29	169	368	-54%
47	L'AIXQUISSÉ	L	76	25	19	14	6	4	3	6	13	0	16	27	208	162	28%
48	ILOR R LE MAIL DU CORSUET	L	36	27	23	16	8	6	5	0	12	9	21	30	191	218	-12%
49	LES JARDINS DU PETIT PORT	L	0	59	39	30	19	14	10	0	17	39	37	53	318	287	11%
50	TWENTY EIGHT	L	14	10	8	6	5	4	4	0	8	5	7	11	83	91	-9%
51	ECOLE MATERNELLE LIBERTE	E	22	11	11	7	0	0	0	0	0	0	9	15	76	100	-24%
52	ECOLE ELEMENTAIRE LIBERTE	E	41	29	21	15	1	0	0	0	0	4	23	35	168	186	-10%
53	CENTRE MEDICO SCOLAIRE	E	7	4	3	3	0	0	0	0	0	0	3	5	25	34	-27%
54	JARDINS D'EDEN COPRO	L	57	42	34	25	8	4	2	0	3	12	34	49	270	325	-17%
55	L'AIXPRESSION	L					22	4	5	4	6	6	15	23	86	0	
56	INSPIRATION ILOT G - A/B	L	29	7	6	4	3	2	2	0	5	3	5	8	73	20	
57	INSPIRATION ILOT H - C/D/E/F	L	10	66	20	5	10	5	4	0	9	5	15	11	157	0	
59	LES CIGOGNES	L												7	7	0	
TOTAL															15 804	17 638	-10%

La quantité totale d'énergie livrée aux abonnés s'élève à 16 GWh. Elle est en baisse de 10% par rapport à l'année 2021. Cette baisse s'explique par la rigueur climatique de l'année 2022, qui a été beaucoup plus douce que l'année précédente (DJU en baisse de 12%).



Evolution des DJU et livraisons totales annuelles d'énergie

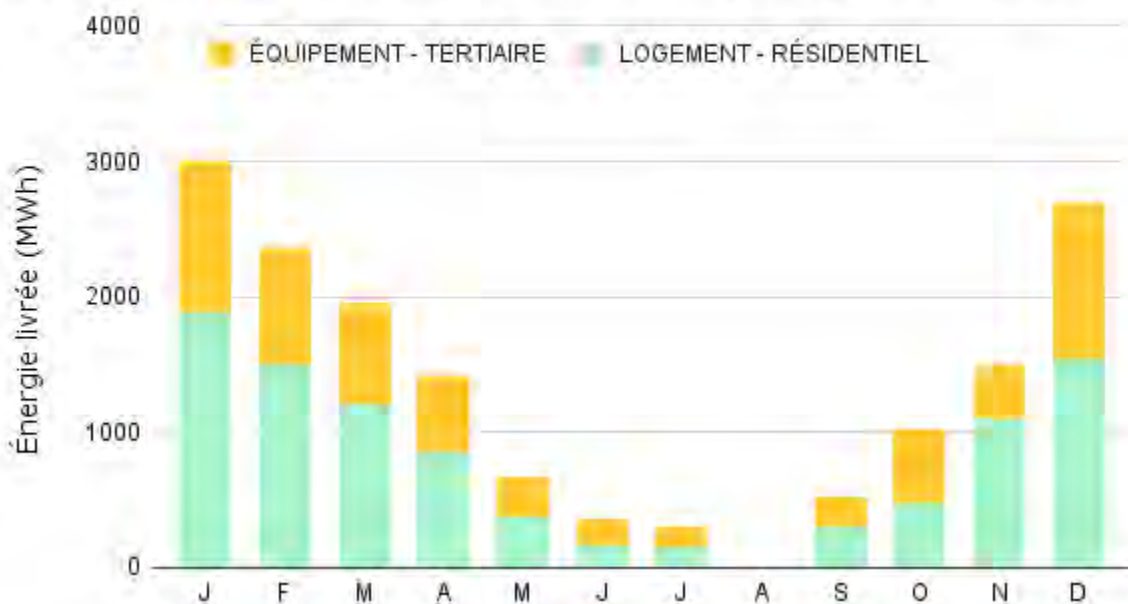


Grâce aux raccordements de nouveaux abonnés réalisés chaque année, la tendance est à l'augmentation pour ce qui est des livraisons d'énergie, mais demeure insuffisante par rapport au développement prévisionnel.

Consommations par type d'abonnés

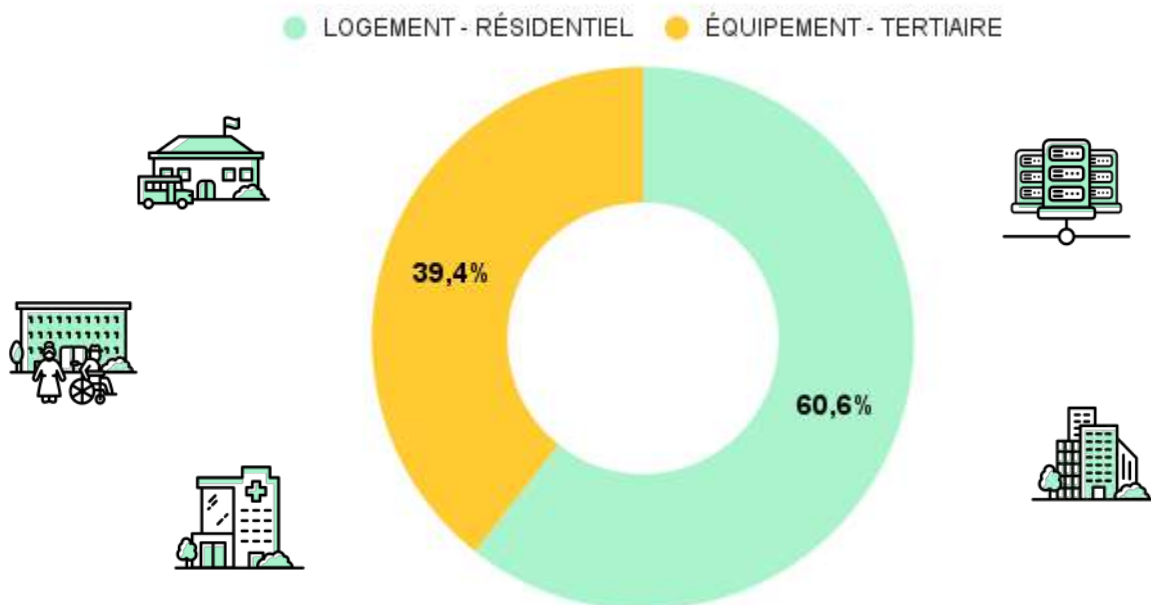
Les graphiques suivants montrent la proportion du secteur logement - résidentiel et du secteur équipement - tertiaire, dans la consommation mensuelle de chaleur.

Répartition mensuelle des livraisons par typologie d'abonnés



Sur l'année civile, le secteur logement - résidentiel représente plus de 60% du volume total d'énergie livrée sur le réseau.

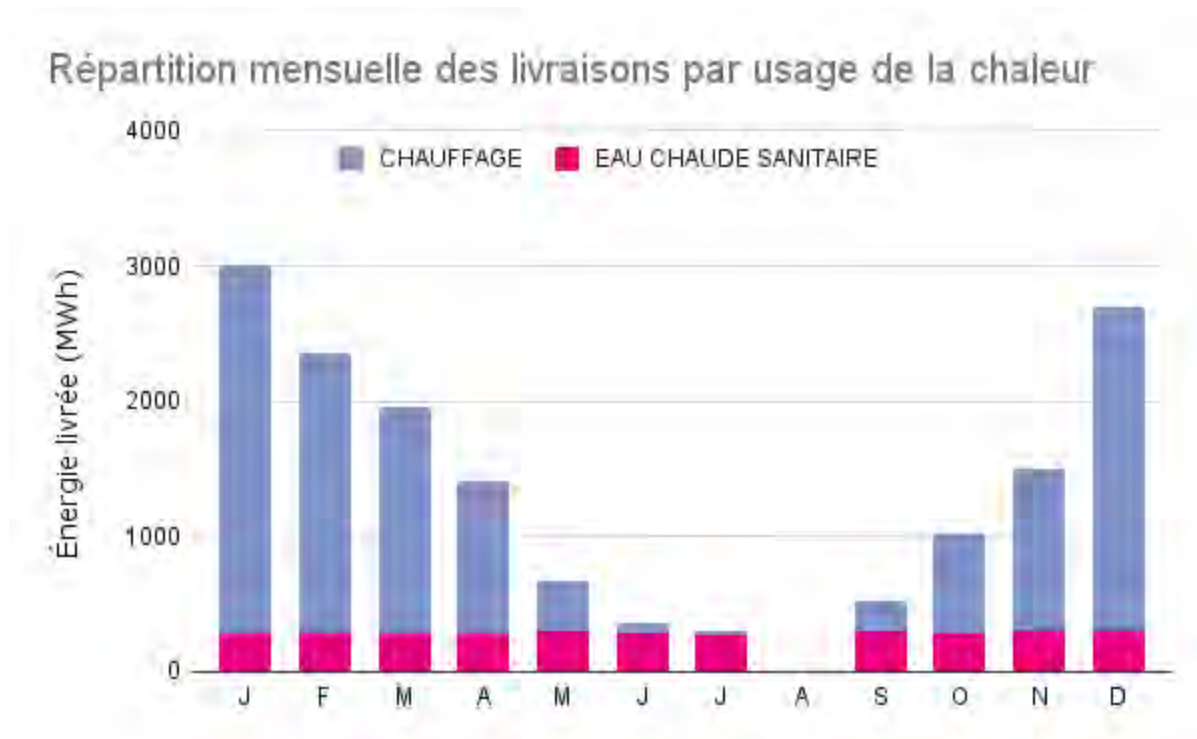
Répartition des livraisons annuelles par typologie d'abonnés



Le secteur équipements - tertiaire regroupe des bâtiments publics, établissements scolaires, l'hôpital d'Aix les Bains, l'EHPAD les Grillons, etc.

Consommations par usage

Les graphiques suivants présentent une estimation de la répartition mensuelle des usages de la chaleur livrée, entre la production d'eau chaude sanitaire et le chauffage de locaux.



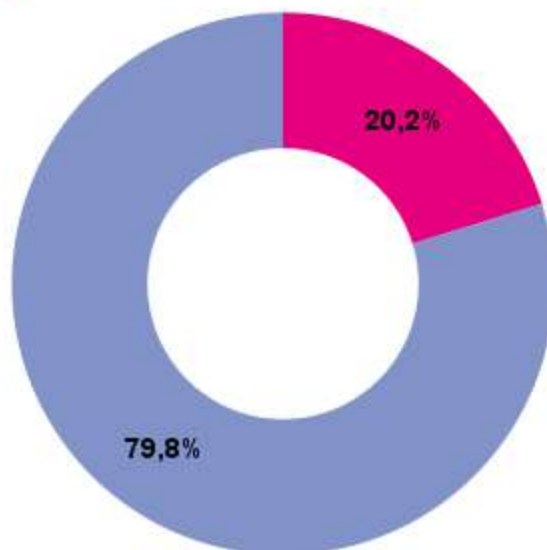
L'estimation est basée sur les hypothèses suivantes :

- l'énergie consommée de juin à septembre inclu sert uniquement à la production d'ECS
- la consommation moyenne mensuelle sur ces 4 mois permet d'estimer la consommation mensuelle moyenne d'ECS sur les autres mois de l'année
- cette consommation d'ECS estimée est retranchée des livraisons des autres mois



Répartition des livraisons annuelles par usage de la chaleur

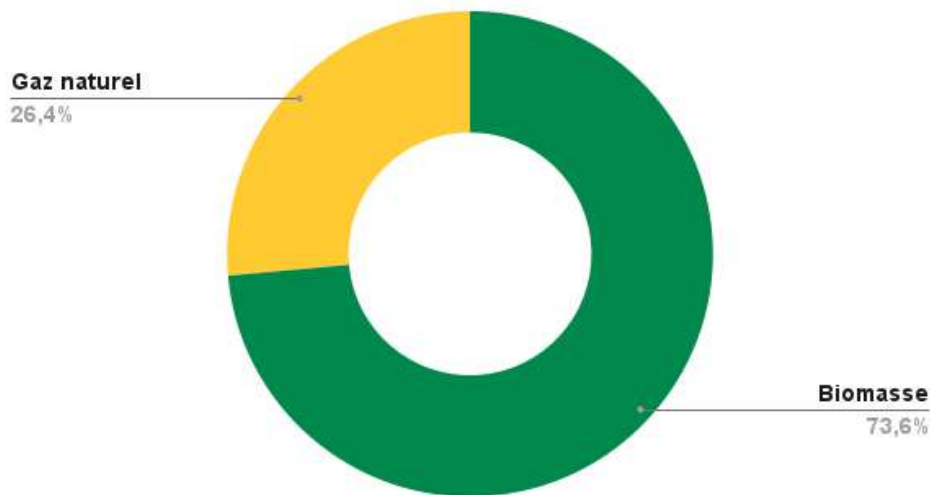
● EAU CHAUDE SANITAIRE ● CHAUFFAGE



Taux de couverture biomasse

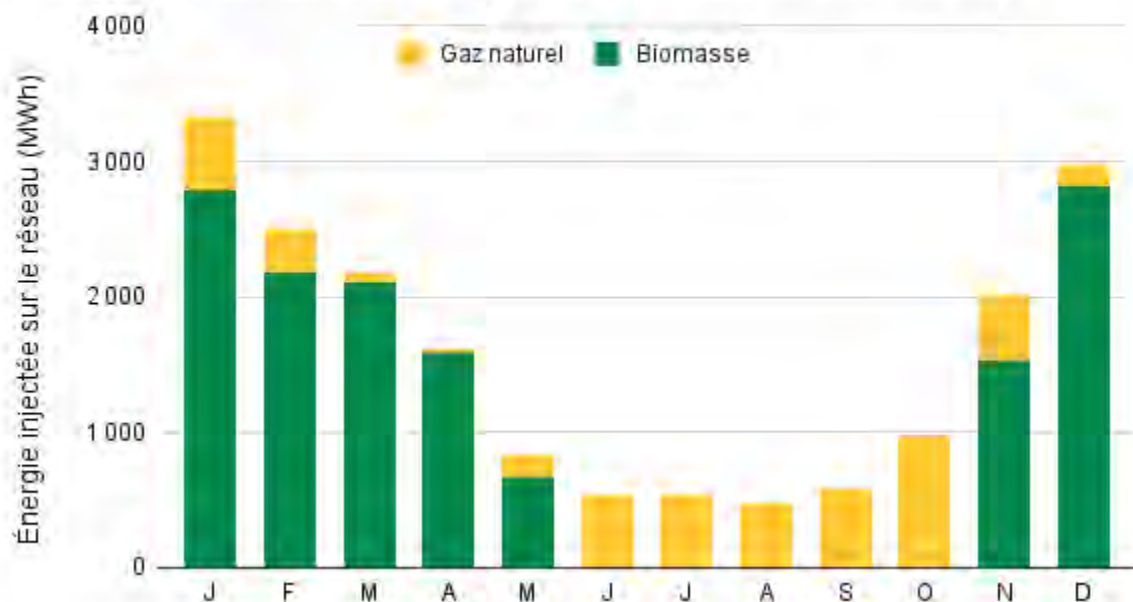
Le détail des valeurs permettant la détermination du taux de couverture biomasse et du rendement des chaudières figure dans le tableau d'analyse énergétique, joint en annexe 7.

Mixité énergétique 2022



Sur l'année 2022 le taux de couverture bois s'élève à 74%, en diminution par rapport à l'année précédente du fait d'une extrême douceur qui a persisté tout au long du mois d'octobre 2022, et qui n'a pas permis d'atteindre des puissances appelées sur le réseau suffisantes pour permettre la mise en route de la chaudière biomasse.

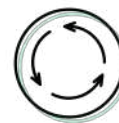
Part de la biomasse et du gaz naturel dans le mix mensuel



La charge du réseau en période estivale demeure insuffisante pour permettre le fonctionnement de la chaudière bois de 4MW. Pour mémoire, le minimum technique de la chaudière est de 25-30% ce qui correspond à une puissance minimum de 1000-1200 kW. Le gaz naturel est donc utilisé à 100% entre mai et septembre. De ce fait, le taux de couverture biomasse doit être supérieur à 95% en moyenne sur la période hivernale allant d'octobre à avril, pour atteindre un taux de couverture bois annuel supérieur à 80%.

Performance globale de l'installation

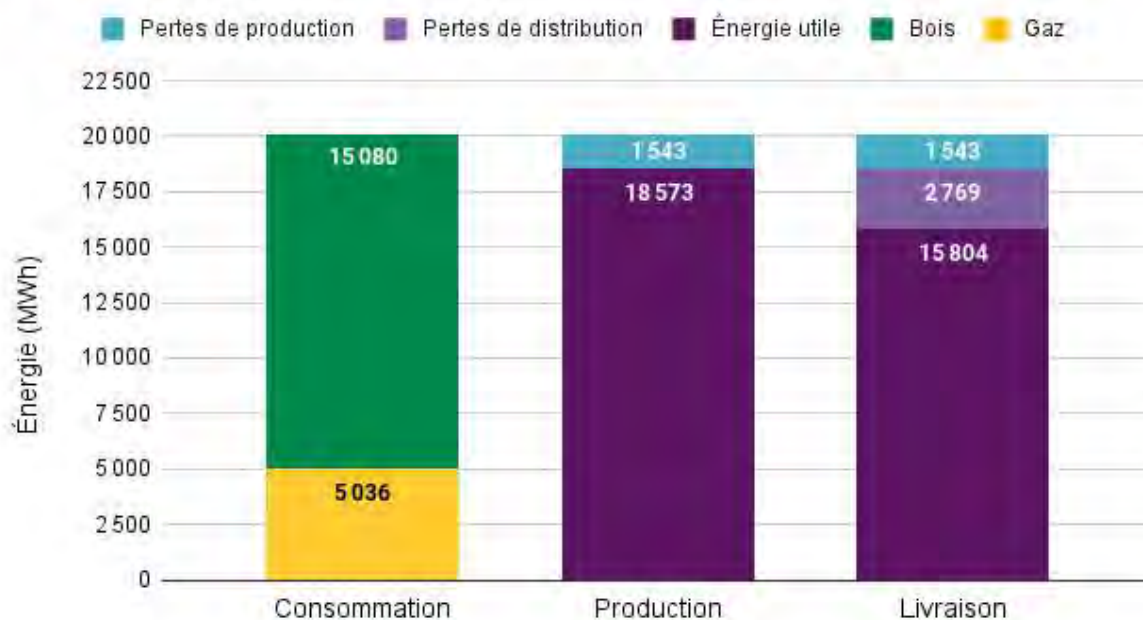
Le rendement global du chauffage urbain s'élève à 79 %. Ce rendement est le rapport entre de la chaleur comptabilisée dans l'ensemble des sous-stations, et facturée aux abonnés, divisée par les énergies primaires utilisées en chaufferie pour le chauffage du réseau de chaleur.



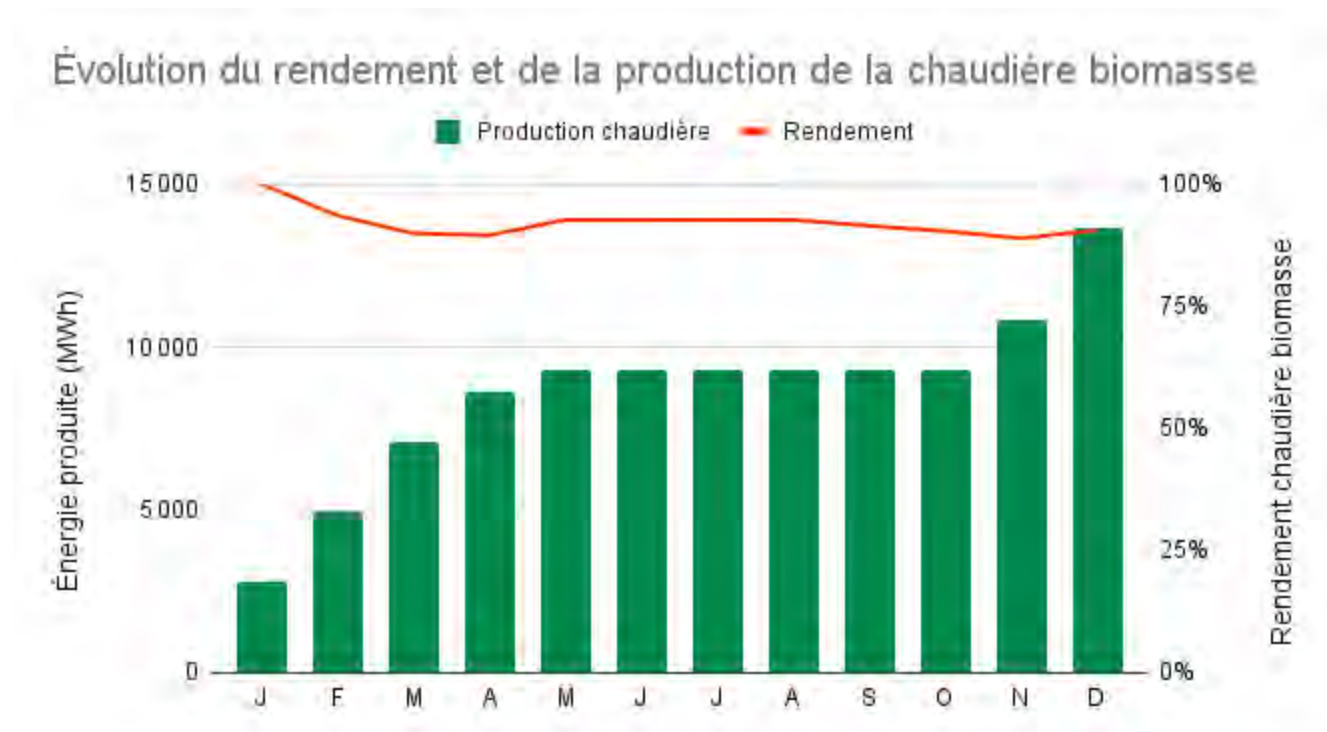
RENDEMENT GLOBAL - EXERCICE 2022				RAPPEL ANNEE 2021			
Énergie livrée en sous stations		15 804 MWh utiles		17 638 MWh utiles			
Gaz naturel Chaufferie AEN	5 594 MWh PCS	5 034 MWh PCI		4 358 MWh PCS	3 922 MWh PCI		
Gaz naturel Chaufferie HOPITAL	2 MWh PCS	2 MWh PCI		0 MWh PCS	0 MWh PCI		
Gaz naturel Chaufferie ROOSEVELT	0 MWh PCS	0 MWh PCI		0 MWh PCS	0 MWh PCI		
Biomasse AEN (livraisons)	4 975 tonnes	15 080 MWh PCI		6 391 tonnes	19 897 MWh PCI		
Biomasse AEN (variation de stock)	tonnes	0 MWh PCI		tonnes	0 MWh PCI		
Énergies consommées en chaufferies		20 116 MWh PCI		23 819 MWh PCI			
Rendement global DSP AEN				79%			
				74%			

Compte tenu du fait que la bascule d'un exercice à l'autre survient en pleine période de chauffe (silo biomasse plein), la variation de stock de biomasse entre le 1er janvier et le 31 décembre est considérée comme étant nulle.

Bilan énergétique exercice 2022

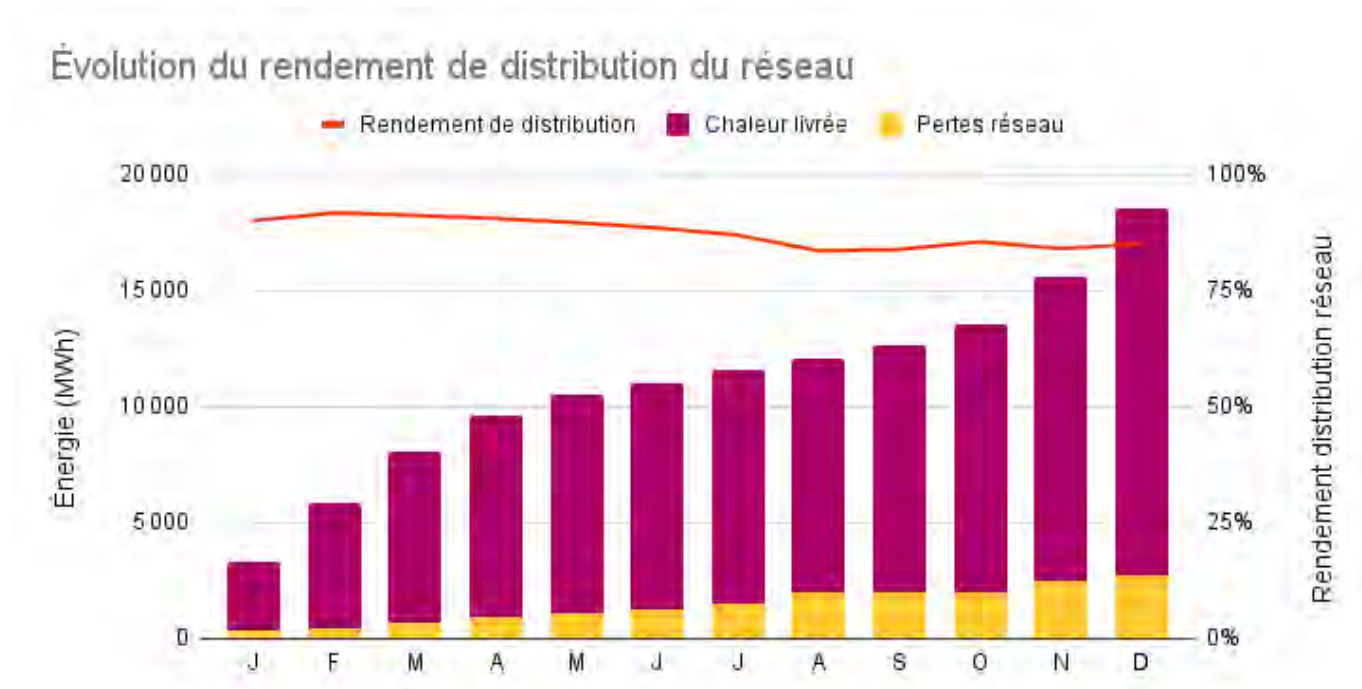


Évolution du rendement de la chaudière biomasse



La chaudière biomasse termine l'année 2022 avec un rendement de production de 91% ce qui est très satisfaisant pour ce type de chaudière industrielle.

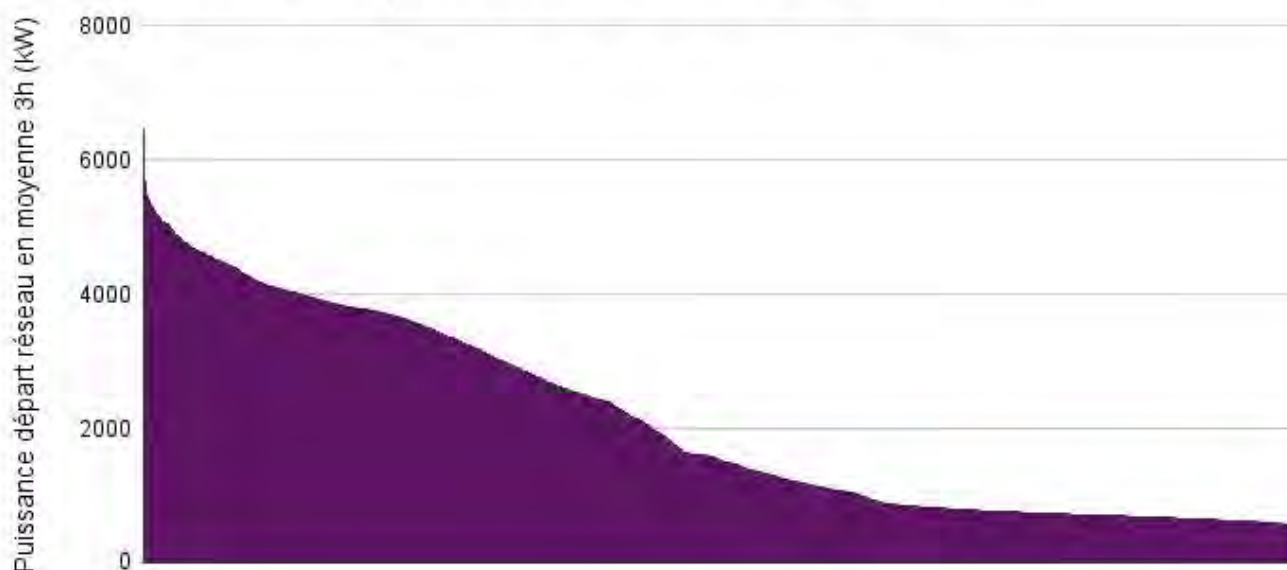
Évolution du rendement de distribution du réseau



Le rendement de distribution du réseau de chaleur diminue systématiquement au cours de la période estivale, où les consommations sont faibles. Il termine l'année 2022 à 85% de rendement ce qui est très correct pour un réseau récent bien isolé, et de cette densité.

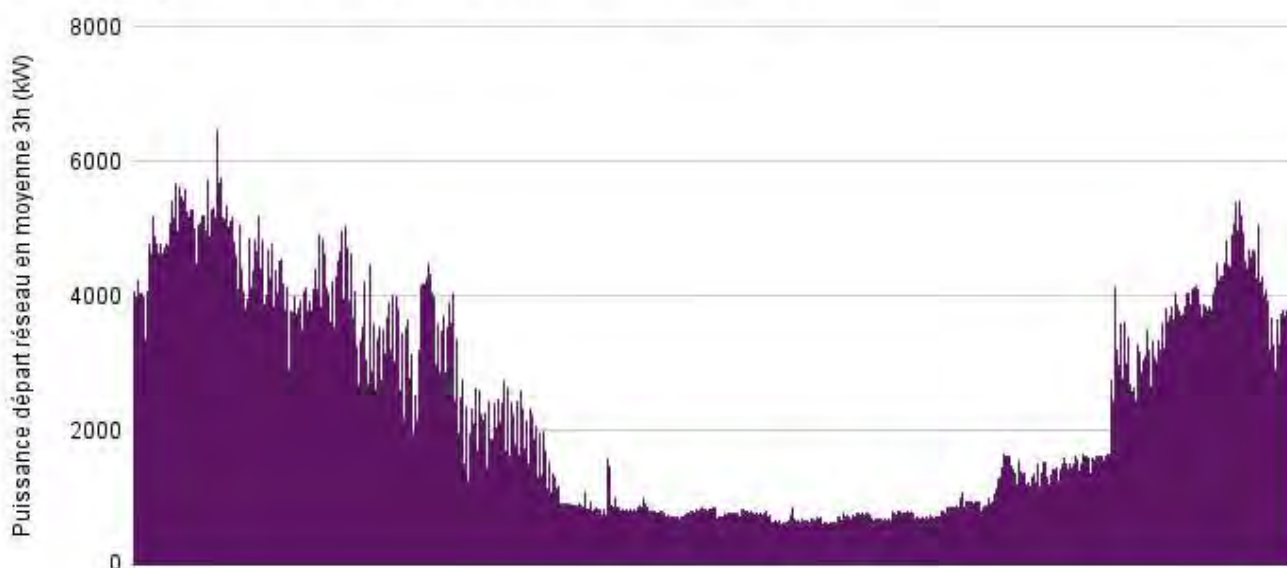
Courbe monotone des puissances injectées sur le réseau

Courbe monotone des puissances départ réseau en 2022



Hors période de chauffe, la puissance appelée sur le réseau oscille entre 600 et 800kW. A l'inverse, pendant les périodes de pointe en hiver la puissance peut s'approcher ponctuellement des 6000kW.

Profil de puissance départ réseau sur l'année 2022



Bilan des mesures environnementales

Les bilans CO2 ne sont pas déclarés auprès de la DREAL, la chaufferie n'étant pas concernée par le dispositif PNAQ. Les émissions de CO2 calculées pour la chaufferie urbaine sur cet exercice s'élèvent à 1033 Tonnes CO2.

ÉMISSIONS DE CO2				
AIX ÉNERGIES NOUVELLES				
POSTE D'ÉMISSION	BIOMASSE	TRANSPORT	GAZ NATUREL	TOTAL
CONSOMMATIONS	15 080 MWh PCI	3 416 L. gasoil	5 036 MWh PCI	1 043 T CO2
ÉMISSIONS	0 T CO2	10 T CO2	1 033 T CO2	

SOLUTION DE RÉFÉRENCE 100% GAZ				
POSTE D'ÉMISSION	BIOMASSE	TRANSPORT	GAZ NATUREL	TOTAL
CONSOMMATIONS	0 MWh PCI	0 L. gasoil	20 217 MWh PCI	4 149 T CO2
ÉMISSIONS	0 T CO2	0 T CO2	4 149 T CO2	

ÉMISSIONS DE CO2 ÉVITÉES	
75 %, soit 3 106 T CO2	

En comparaison avec un fonctionnement de référence avec 100% de gaz naturel, l'utilisation de la biomasse a permis de réduire de 75 % les émissions de CO2.



HISTORIQUE DES ÉMISSIONS DE CO2 RÉELLES ET ÉVITÉES									
Années civiles	Consommation gaz		Transport biomasse		Emissions réelles CO2		Emissions sans biomasse		
	12 mois	MWh PCI/an	évolution	lîtres Gazole	évolution	Tonnes/an	évolution	Tonnes/an	Tonnes évités
4 mois 2017	1 692			718		349		1 053	
2018	4 376			2 902		906		3 840	2 934
2019	3 783	-14%		3 307	14%	785	-13%	4 051	3 266
2020	5 673	50%		3 136	-5%	1 173	49%	4 060	2 887
2021	3 922	-31%		4 150	32%	817	-30%	4 564	3 747
2022	5 036	28%		3 416	-18%	1 043	28%	4 149	3 106
CUMUL						5 073			15 940

Sur la base d'un facteur d'émission estimé à 120 gCO2/km pour une voiture, les émissions de CO2 évitées sont équivalentes à 26 millions de km parcourus en voiture, soit plus de 1700 voitures parcourant chacune 15 000km/an.

Electricité et eau consommée

Pour cette période, la consommation électrique représente plus de 350 MWh, comme indiqué dans le tableau ci-contre.



EXERCICE 2022	Consommation électrique (kWh)
Janvier	61 970
Février	46 070
Mars	45 509
Avril	38 242
Mai	22 495
Juin	9 125
Juillet	8 291
Août	8 377
Septembre	8 719
Octobre	19 026
Novembre	36 375
Décembre	46 718
TOTAL ANNUEL	350 917

Les coûts et consommations en électricité sur la période sont repris en annexe 8.

Pour ce qui est de l'eau, la quantité consommée sur le deuxième semestre 2021 et le 1er semestre 2022 est de 355m³.

Les coûts et consommations en eau pour cette période sont repris en annexe 9.



Calendrier des démarrages et arrêts

La chaudière biomasse est opérationnelle à 100 % pour les périodes où le besoin en chauffage est présent, c'est-à-dire de janvier à mai et d'octobre à décembre.

- Date de mise à l'arrêt : 22 mai 2022, soit 20 jours plus tôt qu'en 2021 (11 juin).
- Date de mise en route : 7 novembre 2022, soit 19 jours plus tard qu'en 2021 (22 octobre)

Les conditions climatiques, et donc les puissances appelées sur le réseau, sont les seules raisons des dates de mise à l'arrêt et de mise en route de la chaudière biomasse cette année.



Rapports de contrôles périodiques

L'annexe 10 du présent rapport fait état des rapports de contrôles réglementaires, et des rapports d'autres interventions réalisées au cours de l'exercice.



Journal des pannes et interventions

L'annexe 11 du présent rapport consigne les interventions de dépannage réalisées sur l'année 2022.



Travaux de renouvellement au titre du R23

Sans objet

Evolution générale des ouvrages

Sans objet

Ajustement plan prévisionnel renouvellement

Sans objet

Liste abonnés à jour

La liste des abonnés est présentée en annexe 3 du présent rapport.

Dernier relevé des tarifs et coefficients de révision appliqués

Les tarifs de vente pratiqués sont définis dans la convention. Ils sont révisés mensuellement sur la base de formules d'indexation contractuelles. Le résultat du calcul de la révision est validé mensuellement par le conseil de la Mairie, avant émission des factures auprès des abonnés.

Le détail du calcul de révision (formules, valeurs d'indice, historique 12 mois) est formalisé dans le tableau joint en annexe 12, et il est systématiquement joint tous les mois aux factures des abonnés.



Quittances des contrats assurance

Les quittances des contrats d'assurance AEN pour l'année 2022 sont présentées en annexe 13 de ce rapport.

Respect législation travailleurs handicapés

Sans objet

Situation des personnels / application de la clause d'insertion emploi solidaire

Le [paragraphe 3.8](#) du volet financier de ce rapport aborde la répartition financière et en temps de travail des effectifs techniques et supports nécessaires au bon fonctionnement d'AEN.

Le recours à l'intérim n'est pas la pratique de l'entreprise, l'emploi CDI étant la règle par défaut. L'intérim peut néanmoins être utilisé pour des remplacements ponctuels (congrés ou maladie) et pour des pointes d'activité ponctuelles (arrêt technique). En règle générale, il est fait appel aux mêmes intérimaires d'une année à l'autre.

À noter que le nombre d'heures dûes dans le cadre de la clause d'insertion professionnelle doit représenter 5 % du nombre total d'exploitation, soit 70 h/an, soit sur 25 ans, 1750 heures.

Comme cela avait été indiqué dans le rapport annuel relatif à l'exercice 2019, le nombre d'heures réellement réalisées dans le cadre de cette insertion sociale, est de 1828 h réparties en 575 h en 2018 et 1253 h en 2019. Le quota d'heures est donc honoré par AEN.

2.3. Au titre de la qualité du service

L'analyse de la qualité du service

L'analyse de la qualité de service s'effectue :

- Quantitativement par :
 - Le suivi mensuel des consommations de chauffage (MWh) de chaque abonné et plus particulièrement le suivi mensuel du ratio chauffage / degrés jours, ratio qui mesure le niveau de consommation de chauffage de chaque abonné indépendamment de la rigueur hivernale de l'année ;
 - Le suivi du rendement global de la chaufferie ;
 - Le suivi des émissions de CO₂, même si la chaufferie n'est pas soumise au système européen de quotas d'émission de CO₂ ;
 - L'établissement d'une synthèse mensuelle des consommations par sous-station.
- Qualitativement par les actions suivantes :
 - L'accompagnement et une rencontre individuelle des abonnés qui en ont fait la demande ;
 - Une organisation en amont de l'arrêt technique annuel visant à réduire autant que faire se peut la durée de coupure de fourniture d'ECS aux abonnés.

Aucun dysfonctionnement notoire du service n'est à déplorer sur cet exercice 2022.

Indicateurs proposés

Les indicateurs suivis au titre de l'exploitation du réseau de chaleur AEN et de sa chaufferie sont les suivants :

- Le [taux de couverture biomasse](#) ;
- Le [rendement global du réseau](#) ;
- Le [rendement de la chaudière biomasse](#) ;
- Le [rendement de distribution du réseau](#).



Comme expliqué plus en amont, le premier indicateur est en diminution par rapport à l'année 2021 du fait d'un maintien à l'arrêt prolongé de la chaudière bois à l'intersaison 2022. Les deux autres indicateurs se sont quant à eux révélés meilleurs que l'année précédente.

En plus des indicateurs de suivi présentés plus haut dans le rapport, d'autres indicateurs de la performance technique du réseau sont proposés :

Appoint en eau du réseau

- Index au 31/12/21 : 667,4 m³
- Index au 30/12/22 : 714,1 m³
- Appoint d'eau 46,7 m³



Consommation en eau du réseau

- Appoint d'eau : 46,7 m³
- Énergie livrée en SST : 15 804 MWh
- Consommation en eau du réseau : 3 L / MWh



Le réseau de chaleur est très performant sur le plan des fuites, comme en attestent les indicateurs ci-dessus. Des dysfonctionnements rencontrés début 2022 sur le groupe d'expansion du réseau ont entraîné un peu de consommation sur la bâche, de même que le refroidissement du réseau lors de la maintenance biennale du poste HT de la chaufferie.

Densité thermique linéaire du réseau

- Longueur du réseau : 6,565 km
- Énergie livrée en SST : 15 804 MWh
- Densité thermique linéaire : 2,4 MWh / ml

Le réseau de chaleur d'Aix les Bains présente une densité thermique linéaire acceptable, mais qui reste assez basse pour un réseau implanté en milieu urbain.

Consommation électrique

- Consommation en électricité : 351 MWh
- Énergie livrée en SST : 15 804 MWh
- Ratio de consommation : 22 kWhé / MWh

La consommation d'électricité rapportée à la quantité d'énergie livrée s'élève à 22 kWhé / MWh, ce qui est cohérent vis-à-vis des ratios constatés sur d'autres chaufferies urbaines biomasse.

Tableaux de bord

Les tableaux des relevés d'énergie et de suivi des indicateurs de fonctionnement/exploitation du réseau de chaleur AEN et de sa chaufferie sont présentés en annexe 7 de ce rapport.

Concertation avec les abonnés et usagers du réseau

Chaque année, Aix Énergies Nouvelles présente le rapport technique et financier à l'occasion :

- de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, qui s'est tenue le 14 juin 2022 ;
- de la Réunion annuelle des abonnés et usagers, qui s'est tenue par visioconférence le 6 octobre 2022. Pas moins de 34 abonnés étaient représentés à cette réunion, sur 44. La liste des participants est jointe en annexe 14 au présent rapport.

Enquête satisfaction abonnés

Un accompagnement personnalisé des abonnés est mis en place si besoin, pour la compréhension des factures au cas par cas. D'une façon générale, les abonnés ont bénéficié d'une facturation de l'énergie (R1) individualisée par point de comptage.



Par ailleurs, le délégataire travaille en amont pour la préparation de l'arrêt technique d'été afin d'en optimiser l'organisation et donc de réduire le temps de coupure de la fourniture de chaleur. La municipalité et chaque représentant des abonnés sont informés par courrier des dates de coupure pour l'arrêt technique. L'information est également faite par voie d'affichage dans les montées des bâtiments d'habitation (logement social et copropriété).

Une enquête de satisfaction des abonnés sera menée en 2023, avant la prochaine année d'exploitation. Le formulaire est finalisé et sera notamment transmis aux abonnés par voie dématérialisée (questionnaire en ligne).

Moyens mis en œuvre pour information et sensibilisation

Chaque abonné peut interroger le concessionnaire pour des questions techniques ou administratives. Une réponse est systématiquement faite :

- Par l'équipe d'exploitation pour les points techniques, par voie téléphonique ou au cours d'une rencontre ;
- Par le Directeur d'Agence pour les interrogations administratives : compréhension des factures, documents contractuels, mode de fonctionnement, etc.

Chaque mois les abonnés reçoivent avec leurs factures un tableau détaillant l'évolution des tarifs de l'énergie sur l'année.



Aix Énergies Nouvelles est présent pour répondre aux éventuelles questions des abonnés. Certains abonnés ont été rencontrés au cours de l'année 2022, dans le cadre de discussions sur les puissances souscrites par les bâtiments neufs, ces dernières pouvant s'avérer surdimensionnées par rapport aux besoins réels constatés après plusieurs années de fonctionnement. C'est dans ce contexte qu'Aix Énergies Nouvelles entend travailler avec la Ville d'Aix les Bains en 2023 afin de trouver une solution à cette problématique, qui puisse répondre à la fois aux contraintes de la délégation de service public et aux besoins des usagers.

La mise en place du site internet dédié au réseau de chaleur AEN a été réalisée. Il est accessible à l'adresse suivante : <https://reseau-aixenergiesnouvelles.idex.fr/web/p>

Il est mis à jour régulièrement pour informer les usagers du fonctionnement et des chiffres clés du réseau, des travaux à venir, ou encore des modalités de raccordement. Un encart « L'état de votre réseau » sur la page d'accueil permet aux usagers d'être informés des éventuelles perturbations du service en cours.

Le site internet est en cours de développement puisqu'il est prévu de permettre à chaque abonné d'accéder à un portail client, depuis lequel il sera possible d'accéder à diverses informations techniques, contractuelles, financières.





3

Les données financières

- 3.1. Compte annuel de résultat
- 3.2. Présentation du compte de résultat
- 3.3. Variation du patrimoine immobilier
- 3.4. Compte rendu des biens et immobilisations
- 3.5. État du programme d'investissements et de renouvellement des biens et immobilisations
- 3.6. État des autres dépenses de renouvellement
- 3.7. Inventaire des biens signés au contrat
- 3.8. Engagement à incidence financière - personnel

3. Les données financières

3.1. Compte annuel de résultat



Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure.



Le compte de résultat comparé figure page suivante.



La 1ère colonne de gauche indique la codification de chaque ligne :

- Lignes P1, P2, Px ... : Lignes correspondant aux Produits
- Lignes C1, C2, Cx ... : Lignes correspondant aux Charges
- Lignes F1, F2 : Lignes correspondant au résultat financier
- Lignes E1, E2 : Lignes correspondant au résultat exceptionnel
- Lignes I1, I2 : Lignes correspondant à la participation et à l'impôt sur bénéfices

La 2ème colonne en partant de la gauche indique si l'écriture est un produit ou une charge directe ou indirecte :

- Ligne D : Ligne correspondant à des produits ou charges directs
- Ligne I : Ligne correspondant à des produits ou charges indirects

Ces 2 codifications permettent le repérage des lignes pour les analyses dans les paragraphes qui suivent.

CONCESSION AIX ÉNERGIES NOUVELLES

		COMPTE DE RÉSULTAT ANALYTIQUE		du 01/01/2022		du 01/01/2021		Variation	
				au 31/12/2022		au 31/12/2021		N - N-1	
		€ HT	% du CA	€ HT	% du CA	€ HT	%		
		PRODUITS D'EXPLOITATION							
P1	D	Production vendue chaleur R1 chauffage	872 909 €	52,1%	806 582 €	52,0%	66 327 €	8,2%	
	D	Production vendue R2.1	41 899 €	2,5%	38 171 €	2,5%	3 728 €	9,8%	
		Production vendue R2.2	406 297 €	24,3%	370 151 €	23,8%	36 146 €	9,8%	
		Production vendue R2.3	63 046 €	3,8%	57 437 €	3,7%	5 609 €	9,8%	
		Production vendue R2.4	290 795 €	17,4%	280 086 €	18,0%	10 709 €	3,8%	
P2	D	Production vendue de service R2	802 037 €	47,9%	745 845 €	48,0%	56 192 €	7,5%	
P3	D	Autres produits	- €	0,0%	- €	0,0%	- €		
P4	D	Produits sur exercice antérieur	- €	0,0%	- €	0,0%	- €		
		TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 674 946 €	100,0%	1 552 427 €	100,0%	122 519 €	7,9%	
		CHARGES D'EXPLOITATION							
		<i>Energies primaires</i>							
C1	D	Achats de combustible gaz	346 071 €	20,7%	149 858 €	9,7%	196 213 €	130,9%	
C2	D	Achats de combustible biomasse	360 987 €	21,6%	460 694 €	29,7%	- 99 707 €	-21,6%	
C3	D	Achats de combustible fioul		0,0%		0,0%	- €		
C4	D	Variation de stock combustible biomasse		0,0%		0,0%	- €		
C5	D	Variation de stock combustible fioul		0,0%		0,0%	- €		
		<i>Autres achats directs (hors dépenses P3)</i>							
C6	D	Achat d'électricité	43 420 €	2,6%	46 405 €	3,0%	- 2 985 €	-6,4%	
C7	D	Achats de fournitures	14 362 €	0,9%	13 995 €	0,9%	367 €	2,6%	
C8	D	Achats de sous-traitance	32 264 €	1,9%	13 951 €	0,9%	18 313 €	131,3%	
C9	D	Autres achats directs	7 774 €	0,5%	9 773 €	0,6%	- 1 999 €	-20,5%	
C10	D	Convention d'exploitation	117 806 €	7,0%	118 961 €	7,7%	- 1 155 €	-1,0%	
C11	D	Redevance autorité concédante	51 598 €	3,1%	52 464 €	3,4%	- 866 €	-1,7%	
C12	D	Impôts, taxes et versements assimilés	10 024 €	0,6%	10 393 €	0,7%	- 369 €	-3,6%	
C13	D	Charges sur exercice antérieur		0,0%		0,0%	- €		
		<i>Charges réparties</i>							
C14	I	Frais généraux	55 148 €	3,3%	54 067 €	3,5%	1 081 €	2,0%	
C15	I	Charges sur exercice antérieur		0,0%		0,0%	- €		
		<i>Autres charges R1 et R2</i>							
C16	I	Amortissements	402 384 €	24,0%	398 842 €	25,7%	3 542 €	0,9%	
C17	I	Subvention	- 107 953 €	-6,4%	- 107 953 €	-7,0%	- €	0,0%	
C18	I	Déduction Droits de raccordements et CEE		0,0%		0,0%	- €		
C19	I	Provisions		0,0%		0,0%	- €		
C20	I	Déduction provision de renouvellement (*)	63 046 €	3,8%	57 437 €	3,7%	5 609 €	9,8%	
		TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 396 931 €	83,4%	1 278 887 €	82,4%	118 044 €	9,2%	
		RÉSULTAT D'EXPLOITATION hors P3	278 015 €	16,6%	273 540 €	17,6%	4 475 €	1,6%	
		RÉSULTAT FINANCIER							
F1	D	Produits financiers		0,0%	6 €	0,0%	- 6 €	-100,0%	
F2	D	Charges financières		0,0%	- 18 965 €	-1,2%	18 965 €	-100,0%	
F3	D	Intérêts d'emprunt	- 136 081 €	-8,1%	- 124 020 €	-8,0%	- 12 061 €	9,7%	
		TOTAL RÉSULTAT FINANCIER	- 136 081 €	-8,1%	- 142 979 €	-9,2%	6 898 €	-4,8%	
		RÉSULTAT EXCEPTIONNEL							
E1	D	Produits exceptionnels		0,0%		0,0%	- €		
E2	D	Charges exceptionnels		0,0%		0,0%	- €		
		TOTAL RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- €	0,0%	- €	0,0%	- €		
		RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	141 934 €	8,5%	130 561 €	8,4%	11 373 €	8,7%	
		PARTICIPATION ET IMPÔTS							
I1	I	Participation	- €	0,0%	- €	0,0%	- €		
I2	I	Impôt sur les bénéfices	- 47 311 €	-2,8%	- 43 520 €	-2,8%	- 3 791 €	8,7%	
		TOTAL PARTICIPATION ET IMPÔTS	- 47 311 €	-2,8%	- 43 520 €	-2,8%	- 3 791 €	8,7%	
		BÉNÉFICE OU PERTE	94 622 €	5,6%	87 041 €	5,6%	7 582 €	8,7%	

(*) l'activité P3 est gérée par ailleurs à travers le compte Fonds de Renouvellement

3.2. Présentation du compte de résultat



Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et des charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes sont identiques d'une année à l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée.



Le contenu et le mode de calcul de chacun des produits et charges du compte de résultat pour l'exercice est détaillé ligne à ligne ci-après.

Lignes P1, P2, P3 et P4 : production vendue

Il s'agit du chiffre d'affaires réalisé à partir de la facturation :

- de l'énergie livrée (part variable R1)
- et de l'abonnement au service (part fixe R2) auprès des abonnés. La redevance R2 se constitue de plusieurs composantes :
 - Redevance r21 = électricité nécessaire aux fonctionnements des équipements
 - Redevance r22 = conduite, entretien, dépannage
 - Redevance r23 = gros entretien et renouvellement des équipements
 - Redevance r24 = financement des travaux décrits dans la convention de DSP

Le tableau ci-après, synthèse de la facturation aux abonnés, décompose ce chiffre d'affaires par prestation pour la période, en €HT et en €TTC.

Vente de chaleur aux abonnés	Unités	R1 + R2	ÉNERGIE "R1"	ABONNEMENT "R2"				
				Total	r21	r22	r23	r24
Montant recettes	€H / an	1 674 946 €	872 909 €	802 037 €	41 899 €	406 297 €	63 046 €	290 795 €
TVA à 5,5%	€ / an	92 122 €	48 010 €	44 112 €	2 304 €	22 346 €	3 468 €	15 994 €
Montant €TTC	€TTC / an	1 767 068 €	920 919 €	846 149 €	44 203 €	428 643 €	66 514 €	306 789 €
Répartition		100,0%	52,1%	47,9%	2,5%	24,3%	3,8%	17,4%

Lignes C1 à C3 : achat de combustibles

La ligne C1 correspond à l'imputation directe des factures d'achat d'énergie gaz de la chaufferie AEN. Ces combustibles sont nécessaires à la production de chauffage et d'ECS pour les abonnés.



FOURNISSEUR GAZ NATUREL	SAVE CHAUFFERIE URBAINE	SAVE HOPITAL	SAVE ROOSEVELT
janv.-22	23 287,71 €	64,19 €	140,65 €
févr.-22	19 127,65 €	16,66 €	140,65 €
mars-22	4 838,07 €	64,18 €	139,03 €
avr.-22	2 669,79 €	108,13 €	140,61 €
mai-22	5 947,73 €	16,13 €	128,08 €
juin-22	25 445,74 €	205,74 €	280,04 €
juil.-22	20 628,75 €		
août-22	21 036,95 €	113,09 €	339,50 €
sept.-22	24 288,49 €	140,90 €	
oct.-22	46 705,76 €	115,39 €	
nov.-22	112 696,98 €	17,92 €	
déc.-22	37 160,40 €	65,64 €	
TOTAL (€HT)	343 834,02 €	927,97 €	1 308,56 €

La ligne C2 correspond à l'imputation directe des factures d'achat de biomasse de la chaufferie d'Aix-les-Bains. Ce combustible est utilisé prioritairement pour le chauffage et la production d'ECS des abonnés toute l'année.

FOURNISSEUR BIOMASSE	ABSRA	ONF ÉNERGIE
janv.-22	62 578,99 €	0,00 €
févr.-22	59 111,88 €	0,00 €
mars-22	58 770,40 €	0,00 €
avr.-22	44 935,24 €	0,00 €
mai-22	9 208,75 €	0,00 €
juin-22	0,00 €	0,00 €
juil.-22	0,00 €	0,00 €
août-22	0,00 €	0,00 €
sept.-22	3 088,75 €	0,00 €
oct.-22	3 348,80 €	0,00 €
nov.-22	48 081,68 €	0,00 €
déc.-22	71 863,32 €	1 852,79 €
TOTAL (€HT)	360 987,81 €	1 852,79 €

Lignes C4 et C5 : variation de stocks de combustibles stockables

Cette ligne nulle correspond à la variation de stocks du combustible biomasse, pour lequel nous décidons de ne pas gérer de stock compte tenu du fait que la bascule d'un exercice à l'autre s'effectue au 1er janvier, période durant laquelle le silo de bois est toujours plein.

Ligne C6 : achat d'électricité

Cette ligne correspond à l'imputation directe des factures d'achat d'électricité de la chaufferie. L'électricité de la chaufferie est principalement utilisée pour le fonctionnement des chaudières et des pompes réseau.

FOURNISSEUR ÉLECTRICITÉ	SAVE
janv.-22	9 340,77 €
févr.-22	6 033,67 €
mars-22	5 809,26 €
avr.-22	3 101,68 €
mai-22	1 894,31 €
juin-22	887,06 €
juil.-22	826,36 €
août-22	1 152,91 €
sept.-22	907,66 €
oct.-22	2 767,15 €
nov.-22	4 385,63 €
déc.-22	6 313,91 €
TOTAL (€HT)	43 420,37 €

Ligne C7 : achats de fournitures

Cette ligne correspond à l'imputation directe des factures d'achat de pièces dont le coût n'entre pas dans le compte de renouvellement.

LIGNE C7	
Pièces et matériel dont le coût < 500 € HT	14 362,00 €
Divers	
TOTAL (€HT)	14 362,00 €

Ligne C8 : achats de sous-traitance

Cette ligne correspond à l'imputation directe des factures d'achats de sous-traitance P2, pour des interventions de constructeurs, ramonages, contrôles réglementaires, location de matériels, etc.

LIGNE C8	
Traitement d'eau (Guldagil)	1 058,00 €
Ramonages	
Constructeur chaudières biomasse	
Constructeur filtres à manche	
Traitement des cendres	12 871,00 €
Déchets pétroliers cuve + nettoyage	
Contrôles réglementaires (Bureau Veritas)	2 115,00 €
Analyse chaudières biomasse & Gaz	2 523,50 €
Analyse qualité des cendres	1 243,00 €
Divers	12 454,00 €
TOTAL (€HT)	32 264,50 €

Ligne C9 : autres achats directs

Cette ligne correspond à l'imputation directe des autres factures d'achat imputées en P2 qui n'entrent pas comme fournitures ni comme sous-traitance.

LIGNE C9	
Téléphonie	1 623,00 €
Vêtements de travail et EPI	
GMAO Mission	
Eau	
Outillage	
Entretien locaux	
Assurances	6 151,00 €
Divers	
TOTAL (€HT)	7 774,00 €

Ligne C10 : convention d'exploitation

Cette ligne reprend le coût salarial chargé des personnes qui travaillent directement pour la DSP. Ce coût est de 2 ordres :

- Le coût direct du personnel technique d'exploitation qui intervient physiquement sur les installations. Il s'agit du coût analytique imputé mensuellement.
- Le coût indirect du personnel « support » de l'agence qui travaille très régulièrement pour la DSP. Ce coût est calculé à partir du salaire de personnes concernées par un temps estimatif passé sur la DSP.

Le coût des véhicules utilisés par les techniciens et le Responsable d'exploitation intervenant pour la DSP. Il intègre :

- Le coût de location
- Le coût d'entretien
- Le carburant
- L'assurance
- Le coût des éventuels sinistres responsables

Le coût des services administratifs et du siège sont imputés en frais généraux.

Ligne C11 : redevances à l'autorité concédante

Cette ligne reprend la facturation émise par la Ville d'Aix les Bains, autorité organisatrice du service public de distribution de chaleur, au titre des redevances prévues par l'article 49 du contrat de concession.

LIGNE C11	
Redevance d'occupation du domaine public	51 598,00 €
Redevance de frais de contrôle	
TOTAL (€HT)	51 598,00 €

Ligne C12 : impôts et taxes

Cette ligne reprend l'ensemble des impôts (type CET, Organic, etc.) et taxes de la société hors participation et impôt sur les bénéfices qui n'entrent pas dans le compte d'exploitation.

LIGNE C12	
Taxes CFE, CVAE	10 024,00 €
Taxes locales (ex professionnelle)	
Taxe foncière	
Taxe d'apprentissage	
Autres	
TOTAL (€HT)	10 024,00 €

Ligne C13 : charges sur exercice antérieur achats directs

Cette ligne reprend les éventuelles charges non prévues lors de l'arrêté comptable et concernant l'exercice précédent.

Ligne C14 : frais généraux

Cette ligne reprend le coût des frais de structure de l'entreprise permettant à AIX ENERGIES NOUVELLES d'exercer son service. Il comprend notamment :

- Le coût de facturation des abonnés
- Les frais informatiques
- Le coût des logiciels du groupe utilisés pour la DSP
- Les frais de direction générale

Ligne C15 : charges sur exercice antérieur achats répartis

Cette ligne reprend les éventuelles charges non prévues lors de l'arrêté comptable et concernant l'exercice précédent.

Ligne C16 : amortissements

Cette ligne reprend les amortissements des travaux de 1er établissement. Les amortissements sont couverts par la redevance R2.4 perçue quant à elle depuis le 1er jour de la concession, qui est à prendre en compte dans l'analyse du compte de résultat.

Ligne C17 : redevance de crédit-bail

Cette ligne reprend le coût du crédit-bail souscrit par AIX ENERGIES NOUVELLES pour couvrir une partie des investissements des travaux de 1er établissement. Elle est sans impact sur l'exercice en cours.

Ligne C18 : déduction des Droits de Raccordement

Sur cette ligne apparaissent en déduction de l'amortissement des coûts de travaux, le montant des Droits de Raccordement perçus depuis le début de la DSP ainsi que les éventuels CEE perçus, divisés par le nombre d'années contractuelles restantes.

Ligne C19 : provisions

Cette ligne reprend les provisions pouvant être faites sur l'exercice à différents titres : Risque technique Sinistre en cours Clients douteux Etc. Aucune provision n'a été réalisée sur cet exercice.

Ligne C20 : déduction provision renouvellement

Cette ligne correspond à la déduction des provisions pour gros entretien et renouvellement, perçues via la redevance r23, et gérées dans le cadre du compte de renouvellement.

Lignes F1, F2 et F3 : résultat financier

Ces lignes correspondent aux produits et frais bancaires constatés sur l'exercice :

- F2 = intérêts de compte courant et frais bancaires
- F3 = intérêts d'emprunts

LIGNE F2	
Intérêts financiers de compte courant	
Frais bancaires	
Intérêts emprunts	136 081,00 €
TOTAL (€HT)	136 081,00 €

Lignes E1 et E2 : résultat exceptionnel

Ces lignes correspondent aux produits ou charges dits exceptionnels qui ne sont pas récurrents et indirectement liés à l'exploitation courante.

Sans objet

Ligne I1 : participation

Cette ligne correspond au montant de la participation versée aux salariés opérationnels de la DSP selon les dispositions légales et accords d'entreprise en vigueur. Les salariés faisant l'objet d'une convention de mise à disposition entre Idex Energies et Aix Énergies Nouvelles, aucune participation n'est directement constatée en Aix Énergies Nouvelles.

Ligne I2 : impôt sur les bénéfices

Cette ligne correspond au montant de l'impôt sur les bénéfices de la société dédiée, soit 1/3 du résultat avant impôts.

3.3. Variation du patrimoine immobilier



Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.



L'inventaire exhaustif du patrimoine immobilier a été réalisé en début de contrat. Il n'y a pas de variation pour 2022.

3.4. Compte rendu des biens et immobilisations



Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et, le cas échéant, le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité.



Les biens et immobilisations en cours sont propriété de la Ville d'Aix les Bains. Ils se composent :

- du terrain sur lequel est implantée la chaufferie urbaine
- du bâtiment de la chaufferie mixte biomasse - gaz
- des équipements techniques de la chaufferie mixte, y compris stockages extérieurs et cheminées,
- de l'ensemble des réseaux enterrés qui circulent sous la voirie, y compris chambres de vannes, depuis la chaufferie jusqu'à l'entrée dans les sous-stations
- des équipements primaires installés dans chacune des sous-stations des abonnés desservis tels que définis à la convention de DSP et ses avenants.

Nota : les locaux dans lesquels sont implantés les matériels en sous-stations sont propriété des abonnés.

L'inventaire exhaustif des matériels a été établi en début de contrat.

3.5. État du programme d'investissement et de renouvellement des biens et immobilisations



Un état du suivi du programme contractuel d'investissement en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaire à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation.



Le planning d'investissement s'étale sur plusieurs exercices à partir de la date de début de contrat.

3.6. État des autres dépenses de renouvellement



Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.



Les dépenses de renouvellement concernent uniquement les équipements techniques. Ces dépenses sont imputées au titre du compte de Gros Entretien et Renouvellement défini dans le contrat de concession et validé annuellement par le conseil de la mairie.

Est présenté ci-dessous le compte de renouvellement sur la durée du contrat de DSP, dont le solde au 31/12/2022 s'élève à 34 141 €HT.

CHAUFFAGE URBAIN AEN

PRENANT FIN LE 30/06/2035 - COMPTE FONDS DE RENOUVELLEMENT

Valeurs en € HT

Exercices	PAR PÉRIODE			CUMUL		
	Recettes R23	Dépenses	Soldes	Recettes R23	Dépenses	Soldes
	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)	(5)	(6)=(5)-(4)
1 2017	14 403 €	- €	14 403 €	14 403 €		14 403 €
2 2018	44 283 €	8 571 €	35 712 €	58 686 €	8 571 €	50 115 €
3 2019	46 026 €	18 409 €	27 617 €	104 712 €	26 980 €	77 732 €
4 2020	53 645 €	120 008 €	-66 363 €	158 357 €	146 987 €	11 370 €
5 2021	57 437 €	42 313 €	15 124 €	215 794 €	189 300 €	26 494 €
6 2022	63 046 €	55 399 €	7 647 €	278 840 €	244 699 €	34 141 €
TOTAL	278 840 €	244 699 €	34 141 €			

Le détail ligne à ligne des dépenses imputées sur le compte P3 GER figure ci-dessous.

chronos	OBJET DES TRAVAUX	localisation	Fournisseur	Date facture	n° facture
34	Fourniture d'huile hydraulique pour centrales hydrauliques	CHAUFFERIE BOIS	FAURE TECHNOLOGIES	15/3/2022	2004583
35	Fourniture de panneaux isolant pour filtre à manches	FILTRATION	WEISS FRANCE ENERGIE	27/10/2021	1003810
36	Remplacement onduleur chaufferie	CHAUFFERIE BOIS	REXEL	30/11/2022	982641460
37	Remplacement de la sonde de niveau à cendres filtre à manches	CHAUFFERIE BOIS	WEISS FRANCE ENERGIE	11/5/2022	1004436
38	Travaux sur chaîne convoyeur bois+ refectaire + barreau	CHAUFFERIE BOIS	WEISS FRANCE ENERGIE	29/9/2022	1004926
39	Mise en conformité sécurité poste HT Elec	POSTE HT	TSV	27/12/2022	25736
40	Réfection Calsil sous réfractaire	CHAUFFERIE BOIS	WEISS FRANCE ENERGIE	28/9/2022	1004903
41	Remplacement des batteries centrale détection incendie	CHAUFFERIE BOIS	SR DAUPHINE SAVOIE	7/12/2022	FC26950
42	Remplacement servomoteur V2V primaire	ILOT I COSY LODGE	SOFINTHER	15/12/2022	3595145
43	Modification réservoir	CHAUFFERIE BOIS	FAURE TECHNOLOGIES	1/3/2022	2004580
44	Remplacement des sondes niveau d'eau et electrovannes	CHAUFFERIE BOIS	WEISS FRANCE ENERGIE	14/2/2022	1004183

chronos	OBJET DES TRAVAUX	montant factures achat € HT	montant retenu en P3 € HT	heures	nom du technicien	MO € HT	total dépenses P3
34	Fourniture d'huile hydraulique pour centrales hydrauliques	325,00 €	367,58 €	0 h		- €	367,58 €
35	Fourniture de panneaux isolant pour filtre à manches	504,00 €	570,02 €	4 h	LINGEN S	248,82 €	818,84 €
36	Remplacement onduleur chaufferie	271,58 €	307,16 €	2 h	LIEBAUD S	124,41 €	431,57 €
37	Remplacement de la sonde de niveau à cendres filtre à manches	2 349,00 €	2 656,72 €	4 h	LINGEN S	248,82 €	2 905,54 €
38	Travaux sur chaîne convoyeur bois+ refectaire + barreau	36 541,50 €	41 328,44 €	0 h		- €	41 328,44 €
39	Mise en conformité sécurité poste HT Elec	823,00 €	930,81 €	0 h		- €	930,81 €
40	Réfection Calsil sous réfractaire	2 296,00 €	2 596,78 €	0 h		- €	2 596,78 €
41	Remplacement des batteries centrale détection incendie	308,00 €	348,35 €	0 h		- €	348,35 €
42	Remplacement servomoteur V2V primaire	212,34 €	240,16 €	1 h	LINGEN S	62,21 €	302,36 €
43	Modification réservoir	3 850,00 €	4 354,35 €	0 h		- €	4 354,35 €
44	Remplacement des sondes niveau d'eau et electrovannes	677,00 €	765,69 €	4 h	LIEBAUD S	248,82 €	1 014,51 €



3.7. Inventaire des biens signés au contrat

Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué.

L'inventaire des biens comprend les matériels techniques situés :

- dans la chaufferie urbaine Aix Énergies Nouvelles
- dans les sous-stations desservies par le réseau de chaleur
- sous la voirie et composant les réseaux et chambres à vannes

Voir DOE transmis les années antérieures.

3.8. Engagements à incidence financière - personnel

Les engagements à incidence financière, y compris en matière de personnel liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Les engagements en matière de personnel sont détaillés ci-après. Ils font l'objet :

- d'une imputation directe en ce qui concerne le personnel d'exploitation technique,
- d'une imputation indirecte en ce qui concerne les fonctions support d'agence.

Effectif technique affecté : temps unitaire/salarié : 1 600 h/an

Prénom NOM	Fonction	Affectation	Nombre de mois	Heures par an	Rémunération annuelle chargée	Charges de personnel DSP AEN
Baptiste GIRARD	Responsable d'exploitation	12% sur 11 mois	11	176 h	71 321 €	7 845 €
Sébastien LIEBAUD	Responsable d'équipe	25% sur 12 mois	12	400 h	59 055 €	14 764 €
Ammar NOUI	Technicien	10% sur 2 mois	2	27 h	49 124 €	819 €
Sylvain LINGEN	Technicien	75% sur 12 mois	12	1 200 h	57 483 €	43 112 €
Eric COUTOU	Technicien	10% sur 12 mois	12	160 h	51 980 €	5 198 €
Sohaib MECHAAL	Technicien (intérimaire)	20% sur 6 mois	6	160 h	48 878 €	4 888 €
Sélim HADOUDI	Agent d'exploitation	15% sur 4 mois	4	80 h	41 057 €	2 053 €
Philippe BUTEL	Agent d'exploitation	25% sur 12 mois	12	400 h	43 747 €	10 937 €
Soit en ETP : 1,6 poste Équivalent Temps Plein				2 603 h	422 644 €	89 615 €

Fonctions supports :

Prénom NOM	Fonction	Affectation	Nombre de mois	Heures par an	Rémunération annuelle chargée	Charges de personnel DSP AEN
Mathieu SOUBEYRAT	Directeur technique	6% sur 12 mois	12	96 h	6 105 €	6 105 €
Véronique DAVIET	Responsable SQEE	2% sur 12 mois	12	32 h	1 722 €	1 722 €
Benjamin DERIPPE	Ingénieur commercial RCU	6% sur 12 mois	12	96 h	3 816 €	3 816 €
Romain ROY	Responsable d'activité RCU	12% sur 10 mois	10	160 h	8 300 €	8 300 €
Ludovic JOLY	Chef de projet RCU	10% sur 12 mois	12	160 h	5 759 €	5 759 €
Victor BARBOSA	Directeur d'agence	2% sur 12 mois	12	32 h	2 488 €	2 488 €
Soit en ETP : 0,4 poste Équivalent Temps Plein				576 h	516 466 €	28 191 €

Effectifs total :

Soit en ETP : 2 postes Équivalent Temps Plein				3 179 h	938 110 €	117 806 €
--	--	--	--	----------------	------------------	------------------



4. Conclusion

Le réseau d'AEN fonctionne correctement et n'a généré aucun dysfonctionnement notable sur l'exercice 2022 ni aucune plainte significative des usagers en termes de confort chauffage ou eau chaude sanitaire. Hormis la baisse de la couverture biomasse, liée à une remise en route retardée de la chaudière bois, les indicateurs d'exploitation de cette année sont très bons pour cette année.

Il reste à poursuivre les efforts pour atteindre les engagements relatifs au développement du réseau, ce qui passera par la poursuite de la commercialisation du réseau afin d'être au rendez-vous de la densification du réseau attendue. Cela permettra par ailleurs d'atténuer le prix de revient du MWh R1-R2 rendu aux abonnés. C'est dans ce contexte que nos actions de développement commercial se poursuivent, en collaboration avec les services techniques de la mairie. De nouveaux raccordements et des négociations commerciales sont notamment en cours en ce printemps 2023.

Liste des Annexes

Annexe 1 : Travaux de premier établissement

Annexe 2 : Analyse fonctionnelle

Annexe 3 : Liste des abonnés

Annexe 4 : Plan du réseau de chaleur

Annexe 5 : Vues satellite raccordements et prospects

Annexe 6 : Détail des livraisons de biomasse

Annexe 7 : Synthèse énergétique

Annexe 8 : Détail des achats d'électricité

Annexe 9 : Détail des achats d'eau

Annexe 10 : Récapitulatif des contrôles réglementaires et autres rapports

Annexe 11 : Dépannages

Annexe 12 : Tableau révisions tarifs R1 et R2

Annexe 13 : Quittance assurances

Annexe 14 : Liste des participants réunion annuelle abonnés



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIN 2023

Délibération N°70/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIN
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire**.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

70, AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES

Rapport annuel du délégataire - Délégation de Service Public pour la distribution d'énergie calorifique

Philippe OBISSIER est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

I. Contexte et cadre réglementaire

La Ville d'Aix-les-Bains a confié, par délégation de service public, la gestion et l'exploitation de distribution d'énergie calorifique.

Conformément à la législation en vigueur, le délégataire doit transmettre annuellement un rapport qui doit être soumis au conseil municipal qui en prend acte.

II. Caractéristique de la Délégation de Service Public

Objet de la délégation	Délégation du service public de distribution d'énergie calorifique - Concession pour la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur le territoire d'Aix-les-Bains
Date d'effet	20 novembre 2013
Durée	Échéance le 28.02.2039 (24 ans après le 1 ^{er} mars 2015)
Délégataire	IDEX ÉNERGIE Dont le siège social est sis dont le siège social est 72 avenue Jean-Baptiste Clément - 92100 Boulogne Bilancourt Monsieur Eric Merilhou - Directeur Général
Missions confiées	<p>Dans le cadre du contrat, le concessionnaire est chargé, à ses risques et périls, d'assurer la fourniture de chaleur aux usagers dans le respect du principe de continuité du service public.</p> <p>Ses missions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer la production d'énergie calorifique en majorité à partir du bois, - assurer le transport et la distribution de l'énergie calorifique jusque dans les locaux des abonnés sur le périmètre concédé, - assurer la gestion du service public et les relations avec les abonnés, - mettre en œuvre les moyens nécessaires au respect des objectifs de qualité du service définis avec le concédant, - rechercher de manière active les possibilités de développement du service à l'intérieur du périmètre concédé, - respecter les objectifs et indicateurs de performance définis par le concédant. <p>A cette fin, le concessionnaire, responsable du fonctionnement du service, doit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - concevoir, financer et réaliser les ouvrages de premier établissement nécessaires au service et destinés à la production, au transport et à la distribution de chaleur, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> . une ou plusieurs chaudières bois énergie en base ; . une ou plusieurs chaudières d'appoint ou de secours (à créer ou valoriser le cas échéant, via des conventions de mise à disposition des locaux et/ou équipements appartenant à certains abonnés),; . un réseau de chaleur distribuant l'énergie aux abonnés, . des sous-stations de raccordement des abonnés au réseau. - conserver en bon état de fonctionnement l'ensemble des installations, y compris le réseau, et assurer l'entretien et la maintenance y afférents, dans les conditions fixées au présent contrat. - moderniser et renouveler les biens dans les conditions fixées au présent contrat. - exploiter le service à ses risques et périls, dans le respect des principes de continuité du service public, d'égalité de traitements des usagers, et conformément au présent contrat, <ul style="list-style-type: none"> . percevoir auprès des usagers une redevance, fixée par le présent contrat, et destinée à rémunérer les charges qu'il supporte, . rendre compte au concédant, dans le cadre d'une démarche

	partenariale, de la réalisation de ses obligations contractuelles, ainsi que du cadre performantiel sur lesquels il s'engage, . s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, d'efficacité énergétique et environnementale.
--	--

III. Rapport annuel de présentation :

Le rapport annuel a été fourni par le délégataire et transmis aux membres du conseil municipal.

Il est demandé au Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1413-1 et L1411-3

VU le code de la commande publique, et notamment son article L.3131-5

VU l'examen du rapport par la commission de consultation des services publics locaux qui se déroulera le 16 juin 2023,

VU l'examen de la question par la commission n° 1 du 30 mai 2023,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal PREND ACTE du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation de la distribution d'énergie calorifique.

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains

Transmis le : 28.06.2023
Publié le : 29.06.2023



« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 28.06.2023 »

Par délégation du maire,
Gilles MOCCELLIN
Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 70 - Rapport annuel DSP IDEX

Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 28/06/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 13062023_70

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_70-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .2 .1 .5

Commande Publique

Délégation de service public

Délibérations

Autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DCM70 Rapport annuel délégataire 2022 - DSP - IDEX.doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_70-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : DCM70 ANNEXE Rapport annuel délégataire 2022 - DSP - IDEX AEN
Rapport annuel exercice 2022.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_70-DE-1-1_2.pdf)

RAPPORT



les bains

LA MAIRIE

RAPPORT D'EXPLOITATION

2022 ANNEE 12



CITEOS

VILLE D'AIX-LES-BAINS
CONTRAT DE PARTENARIAT
PUBLIC PRIVE
ECLAIRAGE PUBLIC



b

b

bb

b b

b

b

b b b b

b

b b b

b

b b

bb

b b

b

bb

b b

b

b

) , « , e , ti b b , ») k etc) c m i b » d t o e b

b

4.1.1 MESURES DE CONSERVATION DE L'ÉNERGIE (MCE)..... 9

4.1.2 PÉRIMETRE D'ACTION..... 10

4.1.3 BASE DE RÉFÉRENCE..... 10

4.1.4 PÉRIODE DE SUIVI 10

4.1.5 LES RÉSULTATS DES MCE 10

e , . , u o i k g . i) m o i b

b

4.2.1 IMPACT TRAVAUX G4B 22

4.2.2 IMPACT PAR TYPE DE TRAVAUX..... 22

4.2.3 ANALYSE DYNAMIQUE PAR LES CONSOMMATIONS 23

b

b

b

b

b b b b

b b

b b

b

b

b

b

b

5.1.1 ENTRETIEN SYSTÉMATIQUE..... 25

b

b

b

5.2.1 VISITES DE NUIT 26

5.2.2 APPELS SUR LE NUMÉRO VERT 27

5.2.3 INTERVENTION D'ASTREINTE..... 27

5.2.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE 28



	b	b
5.3.1	NUMÉROTATION DES POINTS LUMINEUX.....	31
5.3.2	LOGICIEL DE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE	31
5.3.3	AUTORISATION D'ACCÈS AUX INSTALLATIONS.....	31
5.3.4	GESTION DES DEMANDES D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX.....	32
5.3.5	GÉORÉFÉRENCEMENT DES RÉSEAUX EXISTANTS	32
5.3.6	SÉCURITÉ	33

	b	bb	b	b b
	b b		b	b b b bb
7.1.1	ÉCLAIRAGE PUBLIC.....			35
7.1.2	SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE.....			35

	b b	b b	b	b
7.2.1	INTERVENTIONS SANS TIERS IDENTIFIÉS.....			36
7.2.2	INTERVENTIONS AVEC TIERS IDENTIFIÉS.....			37

	b b	b b b	b b	b b
	b	b	b	b
	b b	b		b
	b	b	b b	b b
	b b		b	b
	b b		b b	b b
		b		b
	b	b b	b	b b
		b	b	b
	b b	b		b
	b b	b		b b
	b			b

b

Le présent rapport est établi :

- en fonction des objectifs du contrat,
- suivant le Protocole International de Mesure et de Vérification (PIMVR) pour établir la performance énergétique. L'ADEME propose une adaptation de ce protocole à l'éclairage public.
- en prenant en compte le relevé des décisions de la clause de rendez-vous du 26/11/2015.

Le contrat de Partenariat a été notifié par ordre de service le 6 janvier 2011 pour un démarrage au 10 Janvier 2011 pour une durée de 15 ans.

Il confie au groupement, Alcyon / VINCI Energies / VINCI Energies Rhône Alpes Auvergne / SDEL Savoie Léman / Bronnaz, la responsabilité :

- de la mise en conformité et de la rénovation des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore (SLT), de mise en valeur du patrimoine,
- de la maintenance des installations d'éclairage public, des terrains de sports, de la signalisation tricolore et des illuminations,
- de la gestion énergétique des installations d'éclairage public, de la signalisation tricolore et des illuminations,
- de la gestion des illuminations de fin d'année.

Le contrat initial a été consolidé par la lettre interprétative en date du 30/05/2013 puis modifié par :

- l'avenant N°1 de novembre 2013,
- l'avenant N° 2 de juin 2016,
- l'avenant N°3 de novembre 2016,
- l'avenant N°4 de novembre 2017,
- l'avenant N°5 de décembre 2019.

Cas exceptionnel de l'année 2020 :

En raison de la pandémie de COVID-19, nous avons connu un retard dans l'approvisionnement du matériel pour réaliser les travaux de l'Année 10-2020. Les travaux ont donc été pris en compte en Année 11-2021. Les travaux ont en effet été réceptionnés en février 2021. Ce décalage était prévisible et c'est pourquoi nous l'avions acté au travers du document « courrier de reprise prolongation ».

Pour éviter toute erreur dans les TBM et les rapports d'exploitation et financier de l'A10, nous n'avons pas compté les économies réalisées par ces travaux terminés en février 2021 ; ces économies sont prises en compte dans en Année 11.

b b b

b b b b

Après l'inventaire contradictoire, le périmètre du contrat fait apparaître :

- 6 310 équipements pour une puissance installée de 819 692 W, dont 231 équipements sont intégrés uniquement pour la consommation énergétique mais ne sont pas exploités par le Partenaire (abribus, cabines téléphoniques, panneaux Decaux, hublots enseignes, camping, éclairage du parking hôtel Mercure),
- 122 armoires,
- 181 points lumineux sportifs,
- 13 carrefours à feux,
- 6 300 flocons d'illuminations festives.

Les équipements à maintenir sont donc au nombre de 6 079 (= 6310 - 231).

La puissance installée est de **815 018 W** hors appareillage.

Il n'y a pas de travaux de rénovation sur les points lumineux implantés dans les voies privées.

b b b

Pour rappel, au 31 décembre 2021, le patrimoine de la Ville se décomposait comme suit :

	Situation au 31.12.2021	Évolution par rapport à l'inventaire
Éclairage public et mise en valeur (maintenance)	6 618	+ 539
Éclairage sportif	194	- 1
Nombre d'armoires	121	+ 0
Carrefour à feux	14	+ 0
Flocons illuminations festives	7 905	+ 0

b b

Evolution du périmètre lié au PPP en prestation G3 :

N°PV	Année	Rue	Evolution du patrimoine
ÉCLAIRAGE PUBLIC G3			
188	2022	Rue Jean Jaures	Remplacement de 7 PL
189		Avenue du Grand Port (Bognette / Rd-pt Lamartine)	Remplacement de 11 PL
190		Blvd Amélie Gex	Remplacement de 6 PL
191		Cour école de Choudy	Remplacement de 3 PL
192		Boulodrome Roselière	Remplacement de 2 PL
193		Rue des Cygnes	Remplacement de 7 PL
194		Chemin des teppes	Remplacement de 5 PL
195		Montée de Marlioz	Remplacement de 12 PL
196		Chemin des Gachets	Remplacement de 3 PL
197		Boulevard de la Roche du Roi	Remplacement de 20 PL
198		Angle Colone Rollet / Marmillon	Remplacement d'1 PL
199		Avenue du Petit Port - Centre-Ville	Remplacement de 6 PL
200		Rue Jean Paillot	Remplacement de 8 PL
201		Chemin des Cerisiers	Remplacement de 9 PL + mâts
203		Passages piétons	Remplacement de 19 projecteurs
204		Rue de France	Remplacement de 6 PL
205		Hameau de Côtfort	Remplacement de 7 PL + mâts
206		Avenue du Petit Port - Lepic	Remplacement de 3 PL
207		Rue Louis de Savoie	Remplacement de 5 PL + mâts
208		Allée Verte Marcel Mailly	Remplacement de 7 PL + mâts
209		Chemin de la Chevaline	Remplacement de 8 PL + mâts
210	Rue Victor Hugo	Remplacement d'1 PL + mât	
211	Montée des Carrières Romaines	Remplacement d'1 PL	
TOTAL			157 REMPLACEMENTS / PAS DE CRÉATIONS

Evolution du périmètre lié au PPP en prestation G4b :

N°PV	Année	Rue	Evolution du patrimoine
ÉCLAIRAGE PUBLIC G4b			
119	2022	Avenue Revelstoke	Remplacement de 6 PL + 1 dépose
120		Impasse du Mont Charvet	Dépose d'1 PL
TOTAL			6 REMPLACEMENTS / 2 DÉPOSES

Travaux intégrés au périmètre en 2022 (réalisés hors PPP) :

Aucuns travaux n'ont été réalisés durant l'Année 2022 hors PPP en éclairage public.

Aucun point supplémentaire n'a été créé en 2022.

Au 31 décembre 2022, le patrimoine de la Ville se décompose comme suit :

	Situation au 31.12.2022	Évolution par rapport à l'inventaire
Éclairage public et mise en valeur (maintenance)	6 613	+ 534
Éclairage sportif	194	+ 0
Nombre d'armoires	123	+ 0
Carrefour à feux	14	+ 0
Flocons illuminations festives	7 905	+ 0

Recalage de -3 points dans la base de données en janvier 2022 après mise à jour.
Suppression de AT-44 en juillet 2022 et de PC-45 en octobre 2022

Création de l'armoire JJ et HF - L'armoire EO est un sous-comptage de DD.

Le nombre de carrefours de signalisation tricolore reste identique en 2022.

Le nombre de Flocons Illuminations Festives reste identique en 2022 (Cf. chapitre 9.3).

b b

b

Rappel des objectifs définis dans le contrat :

SECURITE DU PERSONNEL ET DU PUBLIC

Mise en conformité ou en sécurité des installations
Mise en conformité des feux tricolores

REALISATION D'ECONOMIES D'ENERGIE ET MAITRISE DES DEPENSES

Amélioration de l'efficacité énergétique
Évolution de la puissance souscrite EP
Évolution consommation annuelle EP+ IF + SLT

AMELIORATION DE LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Renouveler les installations les plus vétustes
Mettre en valeur de nouveaux lieux

**OPTIMISATION DES PERFORMANCES PHOTOMETRIQUES
ET DU CONFORT DES USAGERS**

Optimisation de l'efficacité des sources lumineuses
Amélioration de la sécurité routière

ENFOUISSEMENT DE RESEAUX

Coordonner les travaux d'enfouissement d'éclairage avec ceux des autres
concessionnaires

OPTIMISATION DE LA GESTION DES OUVRAGES

Optimisation des délais d'intervention sur l'éclairage public et la signalisation tricolore.
Mise en place d'un numéro téléphonique pour centraliser les appels
Suivi informatisé des installations

b b**lb**

La performance énergétique est déterminée suivant le Protocole de Mesure et de Vérification (PIMVR) dans le but de garantir les résultats annoncés.

Ce protocole a été validé en février 2009 dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Il repose sur une méthodologie assez simple :

- mesurer l'énergie consommée pendant une période de référence avant travaux,
- mesurer l'énergie consommée pendant une période de suivi, après la mise en œuvre des actions d'amélioration de la performance énergétique,
- la différence entre la période de référence et la période de suivi estimera l'efficacité énergétique atteinte.

**b****b****b****b****lb**

Suivant l'article IV.4 du protocole.

b b**b b****b b**

Dans le but de réaliser les économies d'énergies annoncées, le Partenaire s'engage sur :

- La maîtrise du temps de fonctionnement annuel par la mise en place d'horloges astronomiques,
- Le remplacement des luminaires existants par des luminaires disposant de meilleures performances photométriques avec des sources lumineuses d'un très bon rendement lumineux (lumen/Watt),
- Le remplacement des motifs lumineux de Noël,
- La variation de puissance pendant certaines plages horaires,
- La communication à la Ville des puissances installées afin d'adapter la puissance souscrite des contrats.

b lb

Après inventaire, il a été décidé que le Partenaire pourra intervenir pour renouveler les matériels dont il a l'exploitation hormis sur le domaine privé.

Il interviendra sur les armoires électriques qui alimentent des réseaux mixtes (public/privé).

b b b

La puissance installée de référence est définie par l'inventaire contradictoire réalisé en début de contrat, recalée dans la clause de rendez-vous du 06/01/2016 : **815 018 W**.

La consommation statique de référence est de **3 716 MWh**.

b b lb

A chaque date anniversaire du contrat, un relevé contradictoire des compteurs est réalisé. Voir **Annexe 2** « Relevé des compteurs 2023 - Consos 2022 – Facturation EDF 2022 ».

b b b b

4.1.5.1 Maîtrise du temps de fonctionnement

Les horloges astronomiques ainsi que les variateurs installés en début de contrat, permettent de maîtriser la durée annuelle d'allumage des installations. Programmés pour suivre l'évolution de l'éclairage pendant toute l'année, ces dispositifs commandent l'allumage et l'extinction des points lumineux en fonction de la date et de la situation géographique.

4 programmes de fonctionnement ont été mis en place une fois ces dispositifs installés :

		Allumage	Extinction	Temps de fonctionnement annuel
PROGRAMME 1	du 15/05 au 01/09	-	avance de 23 minutes	4 039 h
PROGRAMME 2	du 15/05 au 01/09	retard de 8 minutes	avance de 8 minutes	4 092 h
	du 15/09 au 01/03	avance de 8 minutes	retard de 8 minutes	
PROGRAMME 3	du 15/05 au 01/09	avance de 23 minutes	avance de 10 minutes	4 149 h
	du 15/09 au 01/03	avance de 8 minutes	retard de 8 minutes	
PROGRAMME 4	du 15/09 au 01/03	-	-	4 081 h

Ci-dessous, le récapitulatif des variateurs installés et des programmes mis en place pour chaque armoire : **AH PROG4 et JJ PROG4**

Nom armoire	PROGRAMME	VARIATEUR
AA	PROG4	
AB	PROG2	Y
AC	PROG2	
AD	PROG4	
AE	PROG2	
AF	PROG4	
AG	PROG2	
AH	PROG4	
AI	PROG4	
AJ	PROG2	Y
AK	PROG2	
AL	PROG2	Y
AM	PROG3	
AO	PROG3	
AP	PROG3	
AQ	PROG3	
AR	PROG3	
AS	PROG3	
AT	PROG4	
AV	PROG2	
BA	PROG4	
BB	PROG4	Y
BC	PROG4	Y
BD	PROG4	
BE	PROG4	
CA	PROG1	Y
CB	PROG4	
CC	PROG4	
CD	PROG2	
CE	PROG4	
CF	PROG4	
CG	PROG4	Y
CH	PROG1	Y
CI	PROG4	
CJ	PROG4	Y
DA	PROG4	
DB	PROG4	
DC	PROG4	
DD	PROG2	Y
DE	PROG4	
DF	PROG4	
EA	PROG2	Y
EB	PROG4	
EC	PROG4	
ED	PROG4	
EE	PROG1	Y
EF	PROG4	
EG	PROG4	Y
EH	PROG4	Y
EI	PROG4	
EJ	PROG4	
EK	PROG1	Y
EM	PROG4	
FA	PROG4	
FB	PROG4	
FC	PROG4	
FD	PROG4	
FE	PROG4	
FF	PROG4	
FG	PROG4	

GA	PROG2	Y
GB	PROG2	
GC	PROG4	Y
GD	PROG4	
GE	PROG2	Y
GF	PROG4	
HA	PROG2	Y
HB	PROG2	
HC	PROG4	
IA	PROG4	
IB	PROG4	Y
IC	PROG4	Y
ID	PROG4	
IE	PROG4	Y
IF	PROG4	Y
IG	PROG4	Y
JA	PROG4	
JB	PROG4	Y
JC	PROG2	Y
JD	PROG4	
JE	PROG1	Y
JF	PROG4	
KA	PROG4	
LA	PROG1	Y
LB	PROG1	Y
LC	PROG4	
MA	PROG2	Y
MB	PROG4	
MC	PROG4	
MD	PROG4	
ME	PROG4	
MF	PROG4	
MG	PROG4	
MH	PROG4	
MI	PROG2	
MJ	PROG2	
MK	PROG4	
ML	PROG2	
MN	PROG4	
NA	PROG4	
NB	PROG4	
NC	PROG4	
ND	PROG4	
OA	PROG2	Y
OB	PROG4	
OC	PROG4	
OD	PROG2	
OE	PROG2	
PA	PROG4	
PB	PROG4	Y
PC	PROG2	
PD	PROG4	Y
PE	PROG2	Y
PF	PROG4	
QA	PROG4	
QB	PROG2	
QC	PROG4	Y
QD	PROG2	Y
QF	PROG4	Y
QG	PROG4	
QH	PROG4	
ZA	PROG3	

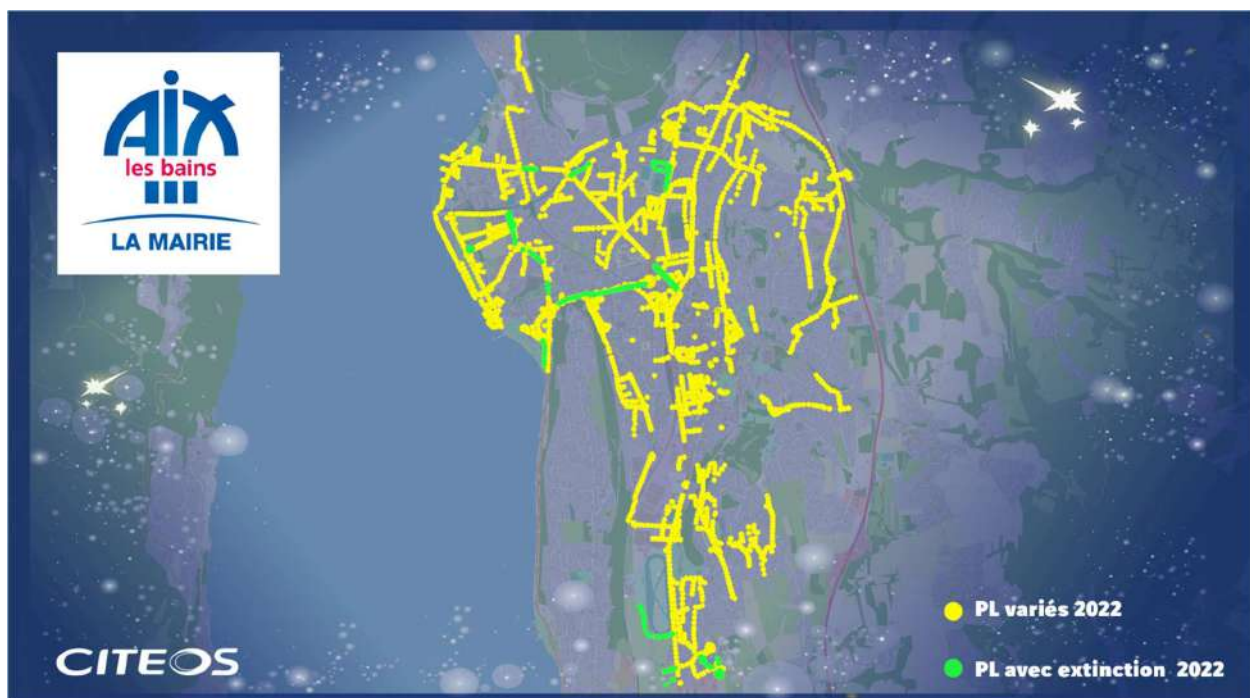
Ci-dessous les temps de fonctionnement annuel, ramenés à un fonctionnement à 100%, en heures, des points lumineux LED et non-LED selon les tables astronomiques des différents programmes :

	ANNUEL	
	TPS DE FCT LED	TPS DE FCT NON LED
PROG1	1803	4039
PROG2	1835	4092
PROG3	1862	4149
PROG4	1823	4081
VARIATEUR PROG1	1803	3081
VARIATEUR PROG2	1835	3117
VARIATEUR PROG3	1862	3161
VARIATEUR PROG4	1823	3114

Profondeur de variation en fonction de la nature des sources et de la présence ou non d'un variateur :

	PLAGES DE VARIATIONS	
	LED	NON LED
VARIATEUR	100% allumage -> 20h / 65% 20h -> 22h / 30% 22h -> 5h / 65% 5h -> 6h / 100% 6h -> extinction	100% allumage -> 20h / 85% 20h -> 22h / 70% 22h -> 5h / 85% 5h -> 6h / 100% 6h -> extinction
SANS VARIATEUR	100% allumage -> 20h / 65% 20h -> 22h / 30% 22h -> 5h / 65% 5h -> 6h / 100% 6h -> extinction	PAS DE VARIATION

Cartographie des points lumineux variés :



4.1.5.2 Remplacement de luminaires existants

Les travaux G3 (remplacement ou dépose) ont généré une économie d'énergie de **73%** sur les points lumineux traités en 2022 :

DÉSIGNATION	Nombre de luminaires traités	Puissance initiale (W)	Consommation initiale (kWh)	Puissance renouvelée (W)	Consommation renouvelée (kWh)	Écart (kWh)	Économie en %
G3 2022							
Rue Jean Jaures	7	1050	4305	476	1951,6	2353,4	55%
Avenue du Grand Port (Bognette / Rd)	11	1750	7175	407	1668,7	5506,3	77%
Blvd Amélie Gex	6	700	2870	240	984	1886	66%
Cour école de Choudy	3	450	1845	204	836,4	1008,6	55%
Boulodrome Roselière	2	400	1640	136	557,6	1082,4	66%
Rue des Cygnes	7	700	2870	210	861	2009	70%
Chemin des teppes	5	750	3075	130	533	2542	83%
Montée de Marloz	12	1200	4920	256	1049,6	3870,4	79%
Chemin des Gachets	3	350	1435	63	258,3	1176,7	82%
Boulevard de la Roche du Roi	20	3000	12300	620	2542	9758	79%
Angle Colone Rollet / Marmillon	1	150	615	61	250,1	364,9	59%
Avenue du Petit Port - Centre-Ville	6	900	3690	222	910,2	2779,8	75%
Rue Jean Paillot	8	560	2296	240	984	1312	57%
Chemin des Cerisiers	9	950	3895	270	1107	2788	72%
Passages piétons	19	4290	17589	1406	5764,6	11824,4	67%
Rue de France	6	750	3075	218	893,8	2181,2	71%
Hameau de Côtéfort	7	1050	4305	147	602,7	3702,3	86%
Avenue du Petit Port - Lepic	3	450	1845	183	750,3	1094,7	59%
Rue Louis de Savoie	5	750	3075	185	758,5	2316,5	75%
Allée Verte Marcel Mailly	7	490	2009	105	430,5	1578,5	79%
Chemin de la Chevaline	8	950	3895	120	492	3403	87%
Rue Victor Hugo	1	100	410	32	131,2	278,8	68%
Montée des Carrières Romaines	1	70	287	53	217,3	69,7	24%
TOTAL G3 2022	157	21 810 W	89 134 kWh	5 931 W	24 317 kWh	64816,9	73%

Les travaux G4b (remplacement ou dépose) ont généré une économie d'énergie de **67%** sur les points lumineux traités en 2022 :

DÉSIGNATION	Nombre de luminaires traités	Puissance initiale (W)	Consommation initiale (kWh)	Puissance renouvelée (W)	Consommation renouvelée (kWh)	Écart (kWh)	Économie en %
G4b 2022							
Avenue Revelstoke	7	490	2009	192	787,2	1221,8	61%
Impasse du Mont Charvet	1	100	410	0	0	410	100%
TOTAL G4b 2022	8	590	2419	192	787,2	1631,8	67%

TOTAL G3&G4b 2022	165	22 400 W	91 553 kWh	6 123 W	25 104 kWh	66449	73%
------------------------------	------------	-----------------	-------------------	----------------	-------------------	--------------	------------

4.1.5.3 Illuminations de fin d'année

Les sites suivants ont fait l'objet d'un renouvellement :

31 motifs mât modèle
« Bannière QUADRILLE »

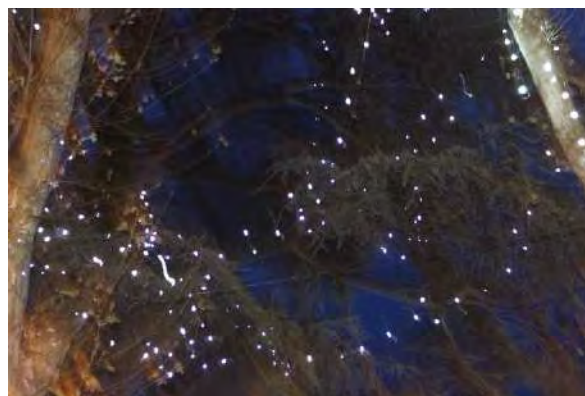
165 flocons



Position	Quantité
Carrefour Lamartine	6
Carrefour des Hôpitaux	5
Carrefour Alsace Lorraine/ Prés Riants	3
Carrefour De Lattre de Tassigny	8
Carrefour du Lac	6
Place Rondeau	3

31 motifs mât modèle
« Guirlandes STARFLASH »

578,5 flocons



Position	Arbres
Square Alfred Boucher	8
Place Georges Clémenceau	28
Place Édouard Herriot	3

34 motifs mâts modèle
« TWISTER »

510 flocons



Position	Quantité
Carrefour Alsace Lorraine Gare	2
Boulevard du président Wilson / giratoire Bd de Russie	28
Carrefour Marlioz	4

24 motifs mâts modèle
« GALATA »

408



Position	Quantité
Carrefour Alsace Lorraine Gare	2
Boulevard du président Wilson / giratoire Bd de Russie	28
Carrefour Marlioz	4

Rue du casino

« LOGO L2 »

1 remplacement suite **vandalisme**

41 flocons



Rideaux lumineux « JOYLIGHT »

627 flocons

Position	Quantité
Rue Boyd	1
Rue Chaudanne	2
Avenue du Petit Port	4
Rue de Savoie	2
Rue Claude de Seyssel, début de rue côté rue de Genève	1
Rue du Casino	4
Rue Dent du Chat	1
Avenue Victoria	4

Square Alfred BOUCHER

4 arbres de 3 guirlandes

« ECLATS SCINTILLANTS »

156 flocons



« KARL »

99 flocons

« DOGGY »

80 flocons



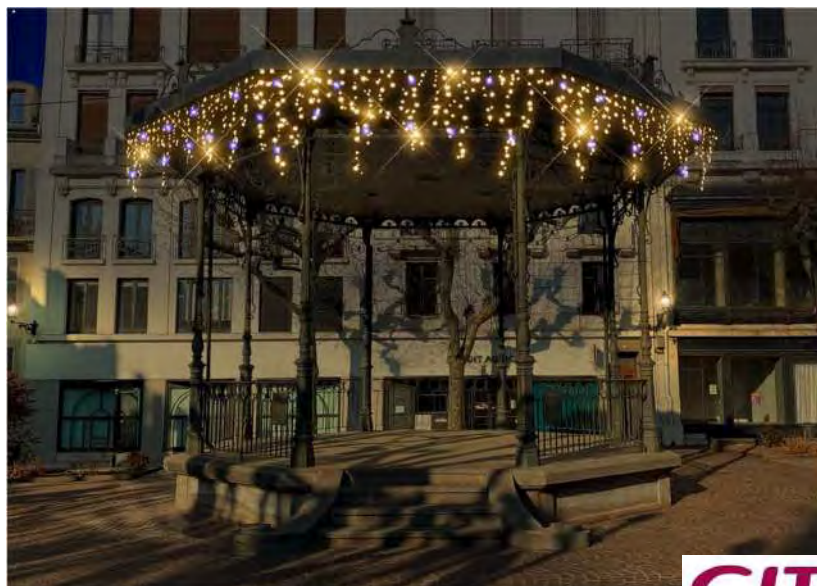
Place CARNOT



30 « GOUTTES »
50 « STALACTIT LIGHT »

450 flocons

Place Maurice MOLLARD - Kiosque



CITEOS

- ✦ Année 2011/2012: 6 309,5 flocons
- ✦ Année 2012/2013: 6 882,5 flocons
- ✦ Année 2013/2014: 6 539,5 flocons
- ✦ Année 2014/2015 : 6 209,5 flocons
- ✦ Année 2015/2016 : 6 498,0 flocons
- ✦ Année 2016/2017 : 7 419,0 flocons
- ✦ Année 2017/2018 : 7 624,0 flocons
- ✦ Année 2018/2019 : 7 905,0 flocons
- ✦ Année 2019/2020 : 7 905,0 flocons
- ✦ Année 2020/2021 : 7 905,0 flocons
- ✦ Année 2021/2022 : 7 905,0 flocons
- ✦ Année 2022/2023 : 7 905,0 flocons

Consommation des illuminations installées par le Partenaire :

Durée de fonctionnement : **210,5 heures**

Période de fonctionnement : 09/12/2022 – 02/01/2023 avec coupure de minuit à 6 heures

PROGRAMME 2022 - 20223				
DESIGNATION	Quantité	P unitaire (W)	P Totale (W)	consommation (kWh)
Motif traversée de rue centre ville (DOUBLE PARSIFAL)	23	120 W	2 760 W	581 kWh
Motif traversée transformé en motif poteau (SIMPLE PARSIFAL)	5	60 W	300 W	63 kWh
Motif traversée rue Chambéry (GRANDE STELLA)	3	195 W	585 W	123 kWh
Avenue de Verdun (TRIPLE NOVA)	6	47 W	282 W	59 kWh
Motif mât centre ville (CAMAIEU OR)	14	50 W	700 W	147 kWh
Motif mât giratoire / Motif mât rue et place (BANNIERE QUADRILL)	31	50 W	1 550 W	326 kWh
Motif mât rue (GALATEA)	24	90 W	2 160 W	455 kWh
Carrefour/Boulevard (TWISTER)	34	35 W	1 190 W	250 kWh
Rue du casino (LOGO L2)	5	20 W	100 W	21 kWh
Rideaux lumineux rue Albert 1er, rue de Genève	30	16 W	480 W	101 kWh
Rideaux lumineux autres rues	57	16 W	912 W	192 kWh
ARBRES HDV ET PL. DES THERMES (OURSINS)	72	18 W	1 296 W	273 kWh
PLACE CLEMENCEAU/SQUARE A. BOUCHET (B22+STARFLASH)	1 080	2 W	2 160 W	455 kWh
ENTRÉE SQUARE A. BOUCHET (ECLATS SCINTILLANTS)	12	30 W	360 W	76 kWh
Square Alfred Bouchet (DECORS 3D)	2	132 W	264 W	56 kWh
AV. CHARLES DE GAULLE (JOYLIGHT led + FLASH)	6	50 W	300 W	63 kWh
GUIRLANDES SAPINS PROVISOIRES (25ml)	56	5 W	280 W	59 kWh
Stalactites en traversée de rue	9	15 W	135 W	28 kWh
Rue de Genève (DEMI ARCHE COMETE)	11	20 W	220 W	46 kWh
PROJECTEURS GOBO	4	300 W	1 200 W	253 kWh
PLACE CARNOT (STALACTIT LIGHT)	50	16 W	800 W	168 kWh
PLACE CARNOT (GOUTTES)	30	11 W	330 W	69 kWh
Halle du Marché	6	25 W	150 W	32 kWh
Arbres rue de Genève	40	30 W	1 200 W	253 kWh
Motif mâts extérieurs	35	61 W	2 135 W	449 kWh
SQUARE JEAN MOULIN (NICIA LED 3 arbres 230V 6M)	9	23 W	207 W	44 kWh
FONTAINEPLACE CARNOT (4 PANS)	4	80 W	320 W	67 kWh
FONTAINE HÔTEL DE VILLE (LANTERNES)	11	40 W	440 W	93 kWh
KIOSQUE	7	16 W	112 W	24 kWh
Ellipse XLED	8	75 W	600 W	126 kWh
TOTAL CONSOMMATION ILLUMINATIONS		1 648 W	23 528 W	4 953 kWh

Consommation des illuminations installées par le Centre Technique Municipal (CTM) :

ILLUMINATIONS CTM 2022 - 20223				
DESIGNATION	Quantité	P unitaire (W)	P Totale (W)	consommation (kWh)
Sapins métalliques	6	132	792 W	167 kWh
Arches métalliques	5	20	100 W	21 kWh
Arches métalliques	5	25	125 W	26 kWh
Spots LEDS	30	10	300 W	63 kWh
Spots LEDS	8	45	360 W	76 kWh
TOTAL			1 677 W	353 kWh

Consommation globale :

TOTAL	TOTAL
TOTAL 2022/2023	23 528 W / 4 953 kWh
TOTAL + CTM (1 677 W * 550 h)	25 205 W / 5 306 kWh
TOTAL 2021/2022	22 427 W / 12 335 kWh
Economies par rapport à N-1	-60%
Consommation initiale	391 848 W / 215 516 kWh
Economies 2022 hors CTM / initiale	-98%

En 2022, la consommation globale des illuminations baisse de **98%** par rapport à la situation initiale, soit une diminution, hors CTM, de **210 563 kWh**.

Le nombre de flocons reste de **7 905**.

4.1.5.4 La variation de puissance pendant certaines plages horaires

Aucun variateur de puissance à l'armoire n'a été installé en 2022.

Les luminaires installés sont de technologie LED, intégrant les plages de variations du Contrat : 100% : allumage -> 20h / 65% : 20h -> 22h / 30% : 22h -> 5h / 65% : 5h -> 6h / 100% : 6h -> extinction

4.1.5.5 Extinction de points lumineux

Aucuns travaux d'extinction n'ont été réalisés sur l'année 2022.

4.1.5.6 Puissances installées afin d'adapter la puissance souscrite des contrats

Les puissances seront à réajuster courant 2023 sur la base des éléments fournis par CITEOS.

b
lb

Recalage des consommations de références statique et dynamique à la suite de l'audit de 2016 :

ANALYSE STATIQUE PAR LA PUISSANCE = La situation de référence est calculée comme suit :

Puissance installée à l'inventaire contradictoire pour 6310 points lumineux (hors appareillage)	815 018 W
Déductions à faire des équipements complémentaires (bornes, abribus,...)	- 29 771 W
puissance installée de référence	785 247 W
temps de fonctionnement retenu	4 458 heures
consommation de référence	3 501 MWh hors appareillages
consommation initiale des illuminations festives	215 MWh
Total	3 716 MWh
Economies réalisées :	total économisé de 1 144 MWh
- travaux : 208 MWh	
- horloges : 281 MWh	
- illuminations festives : 194 MWh	
- variation : 461 MWh	
Total à fin 2014	2 572 MWh

Soit un gain de 31%.

CONTROLE : ANALYSE DYNAMIQUE PAR LES CONSOMMATIONS :

Relevé des index compteurs par Citéos au 31/12/2014	Consommation = 3 101 MWh
Consommation de référence + 12% de consommation appareillage	$3\,501 \times 1,12 = 3\,921$ MWh + 215 = 4 136 MWh
Economies réalisées avec appareillage :	total économisé de 1 169 MWh
- travaux : 208 MWh x 1,12 = 233 MWh	
- horloges : 281 MWh	
- illuminations festives : 194 MWh	
- variation : 461 MWh	
Total	2 967 MWh

Suite à l'audit du PPP de 2016 :

- consommation de référence statique de l'éclairage public : **3 501 MWh**
- consommation de référence de l'analyse dynamique : **4 136 MWh**
avec prise en compte de l'appareillage

Évolution quantitative par type d'économie (G3 et G4B) :

	Etat initial (modifié suite audit)	A 1	A 2	A3	A4 (modifié suite audit)	A5	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12 2022
Eclairage public (MWh)	3 501	2 926*	3 040	2 965	3 012	2 983	2 957	2 937	2 869	2 798	2 792	2 643	2 577
Illuminations de Noël (MWh)	215	44	43	43	21	23	26	23	17	19	22	12	5
Variation de puissance et extinction (MWh)	0	-342	-423	-594	-461	-461	-513	-536	-553	-572	-536	-536	-536
TOTAL CONSOMMATION (MWh)	3 716	2 970	2 660	2 414	2 572	2 545	2 470	2424	2 333	2 245	2 278	2 119	2 046

* En plus des travaux réalisés, l'économie d'énergie tient compte de la mise en place des horloges astronomiques.

Ces économies sont comptabilisées en prenant en considération les travaux réalisés en début d'année civile à périmètre constant.

Les économies d'énergie sont donc de **45,0 %** en 2022, par rapport à la situation initiale.

b b db

Les travaux en prestations G4b concernent des extensions du parc d'éclairage public mais aussi des rénovations/suppressions de points lumineux ou des modifications de durée de fonctionnement (mises en valeur, ...) du fait de la Ville.

Ces travaux génèrent une économie d'énergie de **1,6 MWh** en 2022 soit une économie depuis le début du marché de **75,7 MWh** (74,1 MWh cumulés en 2021 + 1,6 MWh en 2022).

L'objectif recalé d'économie est de **44,7 %** en année 12 ; ce recalage a pour but que le Partenaire ne se prévale pas d'économies réalisées du fait de la Ville et non de son fait.

	Etat initial	Objectif A12	Objectif consommation A12 (%)
Consommation annuelle (MWh)	3 716	2 132	-42,6
Consommation annuelle avec impact G4B (MWh)	3 716	2 056	-44,7

Les économies réalisées étant de **45,0 %**, **nos engagements sont dépassés.**

b b b b b

	Consommation initiale	Consommation objectif A12	Objectif économie d'énergie	Objectif économies A12 (%)	Consommation A12	Réalisé économie d'énergie	réalisé économie d'énergie (%)
Impact travaux G3 et G4a (MWh)	3716	2132	-1 584	-42,6%	2 122	-1 594	-42,9%
Économies travaux G4b (MWh)		-76			-76	-76	-2,1%
Impact travaux global G3, G4a et G4b (MWh)	3716	2 056	-1 660	-44,7%	2 046	-1 670	-45,0%

b

b b b

lb

CONSOMMATION (MWh)												
2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
4 136	3 600	3 305	3 088	3 101	2 903	2 804	2 670	2 689	2 488	2 441	2 371	2 362

A partir des relevés de compteurs, l'économie totale, évolutions du patrimoine compris (PL ajoutés, équipements autres que de l'EP) est de **42,9 %**.

(Cf. **Annexe 2**)

Au global, les relevés de compteurs analysés établissent une consommation de **2 482 MWh**.

La consommation des équipements annexes en 2022 est de **120 MWh**.

Ainsi, la consommation résultante pour l'éclairage public est de $2\,482 - 120 = 2\,362$ **MWh**.

D'après la matrice de calcul de la facturation EDF disponible en Annexe 2, le coût de l'énergie en 2022 est de :

- Sur la facturation réelle : **12,14 ct€/kWh** (Cf. **Annexe 2**)

b

b

b

Il est prévu de générer 60 000,00 € de recettes annexes par l'obtention de 22 206 MWh cumac sur la durée du contrat.

En 2022, la valorisation CEE représente **2 213 MWhcumac** (238 lanternes à 9,3 MWhc) soit un montant de **10 624,32 € TTC**, facturé directement par la Ville à la société La Poste (4,80 €/MWhc).



bb bb

Un certificat vert est un document attestant qu'un nombre de kWh d'électricité verte a été produit et injecté sur le réseau pour un client donné.

Cette électricité est issue d'une centrale exploitant une source d'énergie renouvelable.

Les filières de production d'électricité verte ne produisent globalement pas (ou peu) d'émissions de CO₂ et ne concourent donc pas au réchauffement climatique. Elles ne génèrent pas non plus de problèmes de déchets sur le long terme.

C'est pourquoi l'Union Européenne et les gouvernements nationaux mettent en place des mécanismes favorisant leur éclosion. Les certificats verts sont délivrés par une instance européenne indépendante.

Il y a 6 sources de production d'électricité verte :

- Hydraulique
- Photovoltaïque
- Éolienne
- Géothermique
- Biogaz
- Bois énergie



Des certificats verts correspondants à la consommation de l'éclairage public ont été achetés à un organisme spécialisé. La consommation annuelle de l'éclairage public a donc été valorisée par des certificats verts.

Ainsi, on peut dire que l'énergie consommée par les installations provient d'une source d'énergie renouvelable.

Voir **Annexe 3** « Attestation de certificats verts ».

Depuis le début du contrat, nous avons plus compensé d'énergie que nécessaire. Cet écart est reporté sur les années suivantes.

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Année 11	Année 12	TOTAL
Electricité (MWh) - énergie à compenser	2970	2660	2414	2572	2545	2470	2424	2322	2245	2 278	2 119	2 046	29 065
Compensation carbone réalisée	3700	3200	3200	2800	3088	2940	2790	2000	2490	2490	2245	2245	33188
Ecart	730	540	786	228	543	470	366	-322	245	212	126	199	4123

b b**bb****b****b****b****b**

Remplacement systématique réalisé en 2022 :

NATURE SOURCE	NB DE PL TRAITÉS
COSMOWHITE	1
IODURES MÉTALLIQUES	111
LED	4
SODIUM HAUTE PRESSION	1290
TOTAL 2022	1406

En 2022, le **secteur3** a été relampé : **1 406 sources** ont fait l'objet d'un remplacement systématique (**21,6 %** du parc),

pour 1 666 sources en 2021 (**25,2 %** du parc)

pour 1 547 sources en 2020 (**23,4 %** du parc)

b b

Ces interventions concernent l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore et l'éclairage sportif.

Les interventions curatives sont réalisées à partir de 3 types de détection :

- visite de nuit réalisée par la Ville depuis 2016,
- saisie d'une demande d'intervention par la Ville, l'intervenant ou le gestionnaire,
- appel sur le numéro Vert.

Elles sont enregistrées en tant que Demande d'Intervention (DI), elles peuvent avoir lieu :

- pour une panne,
- un accident, du vandalisme, des intempéries,
- un problème sur le patrimoine géré dans le Contrat.

375 interventions (nombre d'interventions totales comprenant entre autres le vandalisme) ont été réalisées cette année contre **520** en 2021 et **458** en 2020.

Le nombre d'interventions a **diminué** de **27,9%** par rapport à 2021.

b b lb

Ces visites de nuit permettent d'anticiper les réclamations et donc d'assurer sécurité et confort à l'usager. Elles sont dorénavant réalisées par la Ville. Les visites de nuit réalisées au cours de cette année ont permis de détecter **257** points lumineux en panne. Les pannes sont traitées dans les 48h (jours ouvrés).

Répartition mensuelle de ces dysfonctionnements :

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	TOTAL
Nombre de pannes détectées en tournée de nuit	14	17	22	33	14	33	13	13	34	28	23	13	257
	5%	7%	9%	13%	5%	13%	5%	5%	13%	11%	9%	5%	

Le nombre de pannes détectées lors des tournées de nuit était de **196** en 2020 et **366** en 2021,

43 % des pannes ont été détectées lors de la réalisation des tournées de nuit.

b b b b b

Un numéro vert est mis en place ; il est disponible 7 jours sur 7, 24h sur 24 afin de signaler un dysfonctionnement de l'éclairage public, de l'éclairage sportif ou de la signalisation lumineuse tricolore. Il est aussi utilisé pour signaler des accidents ou autres demandes. Certains appels ne concernent pas l'éclairage (autres réseaux, ...).

Les demandes d'appels proviennent de la Ville (mairie, services techniques et police), des particuliers et du gestionnaire.

Répartition mensuelle :

20% des appels sont émis par des particuliers en 2022 contre **28%** en 2021 et **24%** en 2020.

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	TOTAL
Nombre d'appels provenant de la ville	12	7	5	10	4	19	11	13	26	16	18	16	157
Nombre d'appels provenant des riverains	1	1	1	2	1	3	0	4	19	3	3	2	40
Nombre d'appels numéro vert	13	8	6	12	5	22	11	17	45	19	21	18	197

b b

Une équipe d'astreinte est mobilisable 7 jours sur 7, 24h sur 24 en cas d'incident sur le parc d'éclairage public ou de signalisation lumineuse tricolore et dans les cas suivants :

- Accident ou départ en panne,
- Quartier complet dans le noir,
- Mât ou lanterne prêt à tomber.

Le temps d'intervention maximum est fixé à 1h suite à l'enregistrement de l'appel.

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	TOTAL
Nombre d'interventions en astreinte	4	5	1	7	6	8	6	5	13	10	9	9	83

Le nombre de sorties d'astreinte était de **69** en 2020.

Le nombre de sorties d'astreinte était de **81** en 2021.

En 2022, le nombre d'interventions sous astreinte est stable par rapport à 2021 (**83** pour **81**).

b b b

5.2.4.1 Taux de pannes annuel éclairage public

Le taux de pannes est calculé en divisant le nombre annuel de pannes par le nombre de points lumineux du périmètre.

Le nombre de pannes d'éclairage public comprend le nombre de dépannages réalisés suite aux tournées de nuit et aux appels hors vandalisme et accident.

Afin de maintenir un service optimal pour les habitants, ce taux de pannes est contractuellement limité à **6 %**.

Sur **373** interventions, **316** concernent les pannes sur l'éclairage public.

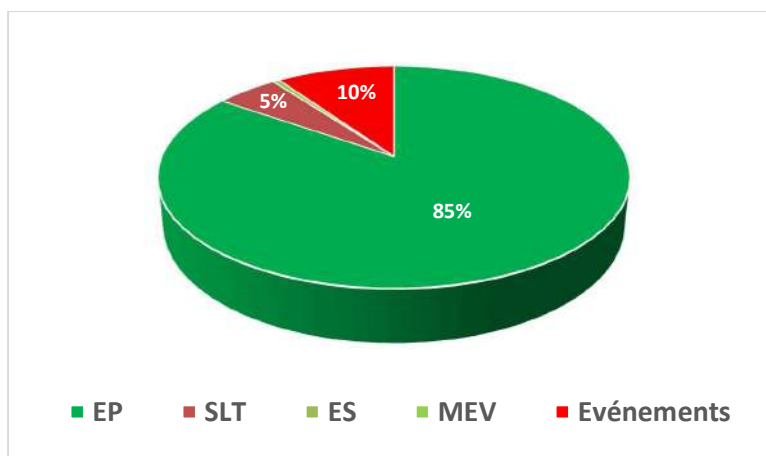
	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	TOTAL
Nombre de pannes EP	27	22	0	31	9	42	19	21	50	56	26	13	316
Taux de pannes 2022 (%)	0,41%	0,33%	0,00%	0,47%	0,14%	0,63%	0,29%	0,32%	0,75%	0,84%	0,39%	0,20%	4,75%

Cette année le taux de pannes annuel est de **4,75%**.

L'objectif du taux de pannes est inférieur de **- 1,25 %** par rapport à l'objectif.

Répartition des pannes :

	EP	SLT	ES	MEV	Evénements	
Nombre de pannes	316	19	0	2	36	373
	85%	5%	0%	1%	10%	

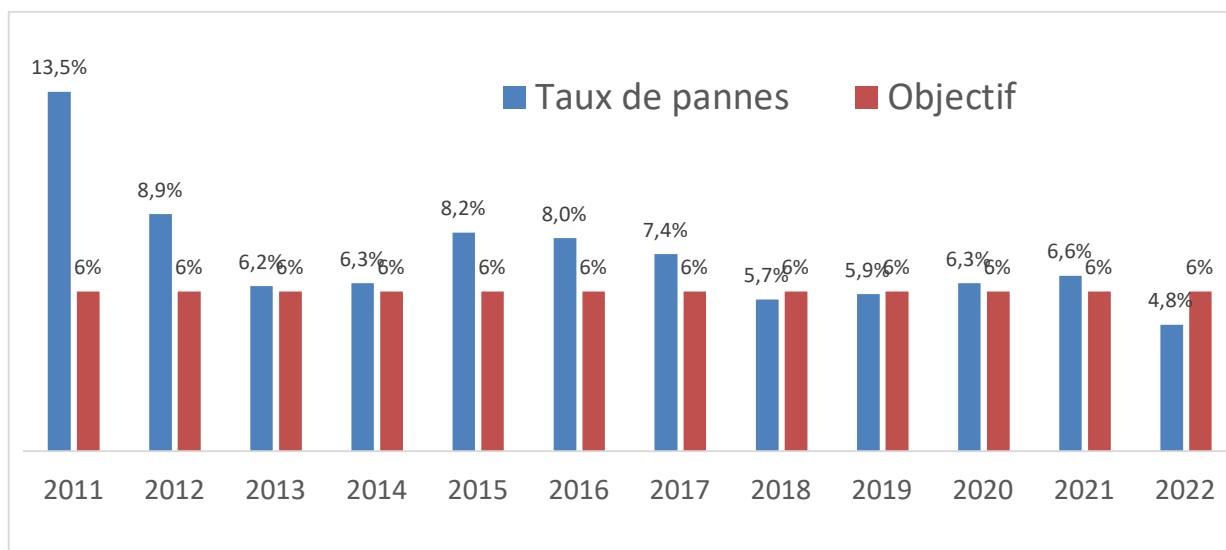


5.2.4.2 Evolution du taux de pannes annuel

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de pannes 2022 (%)	13,5	8,9	6,2	6,3	8,2	8	7,4	5,7	5,9	6,3	6,6	4,8

Le nombre de pannes a fortement diminué par rapport à l'an dernier.

316 pannes concernées par l'éclairage public ont été traitées contre **439** en 2021 et **416** pannes en 2020.



5.2.4.3 Taux de disponibilité

En complément du taux de pannes qui mesure l'aspect quantitatif, le taux de disponibilité est un indicateur montrant la durée pendant laquelle les équipements sont restés hors service.

Cet indicateur est calculé en divisant la durée pendant laquelle les points lumineux d'éclairage public sont en panne par le nombre d'heures de fonctionnement de l'ensemble du périmètre.

L'objectif est à minima de **99,7%** après la réalisation des travaux d'investissement.

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Moyenne
Taux de disponibilité	99,98 %	100,00 %	100,00 %	99,96 %	100,00 %	99,95 %	99,97 %	99,98 %	99,96 %	99,94 %	99,98 %	99,99 %	99,98 %

L'objectif du taux de disponibilité est **respecté**.

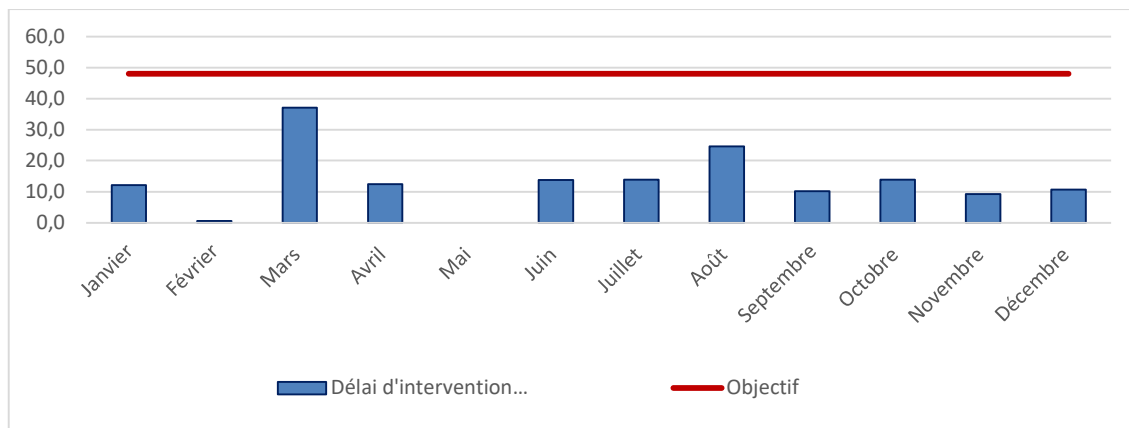
5.2.4.4 Délais d'intervention

Les délais d'intervention sont fixés suivant la nature des pannes.

5.2.4.4.1 Hors astreinte (EP + SLT)

Le délai maximal est de 48 heures.

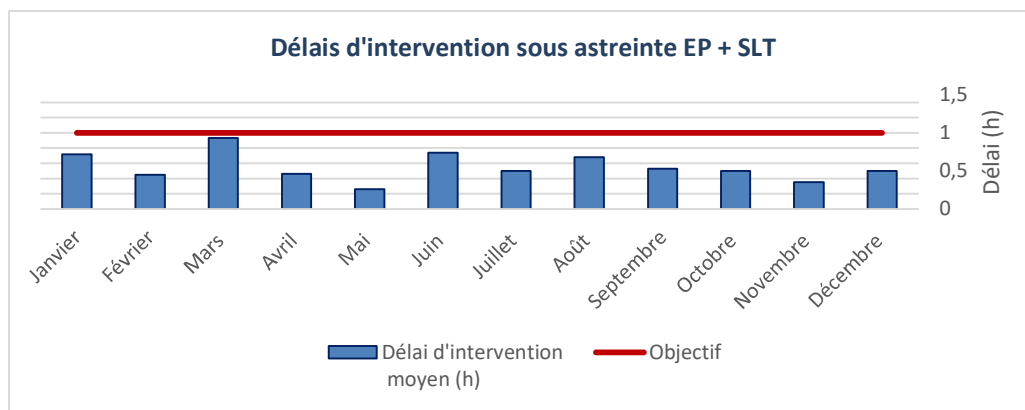
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	MOYENNE
Délai d'intervention moyen (h)	12,2	0,6	37,1	12,5	0,0	13,9	14,0	24,6	10,2	13,9	9,3	10,7	13,2



5.2.4.4.2 Sous astreinte

Le délai d'intervention moyen est inférieur à l'objectif fixé à **1h**.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	MOYENNE
Délai d'intervention moyen (h)	0,47	0,50	0,78	0,75	0,52	0,50	0,55	0,23	0,68	0,47	0,47	0,56	0,54



Les délais d'intervention maximaux n'ont pas été dépassés cette année.

Les objectifs sont respectés (48h hors astreinte & 1h sous astreinte).

b

b b b b

Les points lumineux d'éclairage public, hormis les encastrés de sol et les luminaires sur façades, sont numérotés physiquement sur le terrain y compris les travaux intégrés hors PPP.

b b b b b

Le logiciel de GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) utilisé est **SmartGéo**.

Les points lumineux éclairage public, éclairage sportif et feux tricolores sont géolocalisés dans le logiciel de GMAO.

Les éléments suivants sont saisis dans ce logiciel dès réception des travaux ou intégration de points lumineux dans le périmètre :

- La cartographie du patrimoine comprenant le positionnement des armoires et des points lumineux.
- La base de données alpha numérique comprenant les caractéristiques principales des armoires de commande, des supports, des luminaires et des sources.
- Le cahier de maintenance avec la traçabilité des demandes d'intervention (numéro vert, saisie directe) et les actions réalisées.

Le plan et la base de données de l'ensemble du réseau éclairage public, mis à jour au 31 décembre 2022, est fourni à la Ville aux formats SHAPE et DWG.

b b b b

Pour toute intervention sur le réseau ou sur le matériel, une demande d'autorisation doit être envoyée à l'exploitant du réseau.

Ces demandes peuvent concerner un pavoisement temporaire (kakémonos, panneaux de police, sondes de qualité de l'air, affiches pour signaler une manifestation, ...) ou des branchements électriques (abribus, alimentation pour des manifestations, ...).

A la suite de l'obtention de ces autorisations, les interventions sont réalisées soit par la Ville pour elle-même soit par un intervenant extérieur.

Lors d'une intervention sur le réseau pour un branchement électrique, une consignation par nos services est obligatoire afin d'éviter tout risque électrique.



b

5.3.6.1 Plan de Prévention

Un plan de prévention a été établi conjointement avec la Ville.

b

bb

c b

Les travaux préfinancés ont été terminés en **2013**.

b b b b

b b

Après adaptation conjointe du programme de rénovation fourni dans le Contrat, les rues suivantes ont été rénovées :

N°PV	Année	Rue	Evolution du patrimoine
ÉCLAIRAGE PUBLIC G3			
188	2022	Rue Jean Jaures	Remplacement de 7 PL
189		Avenue du Grand Port (Bognette / Rd-pt Lamartine)	Remplacement de 11 PL
190		Blvd Amélie Gex	Remplacement de 6 PL
191		Cour école de Choudy	Remplacement de 3 PL
192		Boulodrome Roselière	Remplacement de 2 PL
193		Rue des Cygnes	Remplacement de 7 PL
194		Chemin des Teppes	Remplacement de 5 PL
195		Montée de Marlioz	Remplacement de 12 PL
196		Chemin des Gachets	Remplacement de 3 PL
197		Boulevard de la Roche du Roi	Remplacement de 20 PL
198		Angle Colone Rollet / Marmillon	Remplacement d'1 PL
199		Avenue du Petit Port - Centre-Ville	Remplacement de 6 PL
200		Rue Jean Paillot	Remplacement de 8 PL
201		Chemin des Cerisiers	Remplacement de 9 PL + mâts
203		Passages piétons	Remplacement de 19 projecteurs
204		Rue de France	Remplacement de 6 PL
205		Hameau de Côtéfort	Remplacement de 7 PL + mâts
206		Avenue du Petit Port - Lepic	Remplacement de 3 PL
207		Rue Louis de Savoie	Remplacement de 5 PL + mâts
208		Allée Verte Marcel Mailly	Remplacement de 7 PL + mâts
209		Chemin de la Chevaline	Remplacement de 8 PL + mâts
210	Rue Victor Hugo	Remplacement d'1 PL + mât	
211	Montée des Carrières Romaines	Remplacement d'1 PL	
TOTAL			157 REMPLACEMENTS / PAS DE CRÉATIONS

Pour chacun de ces travaux, un PV de réception a été établi (voir **Annexes 1 et 2** du rapport financier).

b b lb

En 2022, **1** contrôleur a été rénové.

N°PV	Année	Rue	Evolution du patrimoine
ÉCLAIRAGE PUBLIC G4b			
202	2022	Contrôleur carrefour Av. du Gd Port / Pl. du Rondeau	Remplacement de 1 contrôleur
TOTAL			1 REMPLACEMENT

b b
b b
lb

Ce poste permet de traiter les travaux à réaliser dans le cadre des travaux non prévisibles tels que :

- Les accidents de circulation sans tiers identifié,
- Intempéries qui ont provoqué des dégradations sur le patrimoine éclairage public
- Le vandalisme.

Pour les sinistres sans tiers identifié, un dépôt de plainte est effectué au Commissariat de la Police Nationale.

Pour les sinistres avec tiers identifié, nous menons une action envers les assurances afin d'obtenir le remboursement des préjudices.

b b b b

DATE	LIEU	MÉTIER	DESCRIPTION	MONTAN HT
15/12/2022	Parking piscine	ECLAIRAGE PUBLIC	Accident : EK15 à redresser	773,16 €
18/11/2022	Carrefour Puer-Garibaldi	ECLAIRAGE PUBLIC	Vandalisme : feu principal vert	709,51 €
19/10/2022	Avenue du Grand Port	ECLAIRAGE PUBLIC	Accident : EF048 mât à remplacer	1 188,79 €
06/10/2022	Boulevard de Russie	ECLAIRAGE PUBLIC	Accident ensemble OD010 à remplacer	3 913,50 €
26/09/2022	Avenue de Saint-Simond	ECLAIRAGE PUBLIC	Intempérie : FT3 - Carte puissance en défaut par suite d'un orage	213,46 €
19/09/2022	Avenue du Petit Port	ECLAIRAGE PUBLIC	Vandalisme : AL62 câbles arrachés	142,31 €
22/08/2022	Rue du Coteau	ECLAIRAGE PUBLIC	Vandalisme : PF49/PF50 Câbles coupés	425,75 €
01/08/2022	Rue des Granges	ECLAIRAGE PUBLIC	Vandalisme : PE31/32/33 : câble coupé à plusieurs endroit suite élagage "sauvage"	662,73 €
10/07/2022	Rue Longchamp	ECLAIRAGE PUBLIC	Accident : QF058 mât touché par un véhicule et tombé sur le toit d'une maison endommageant 3 tuiles + clôture	2 321,09 €
27/06/2022	Boulevard des Côtes	ECLAIRAGE PUBLIC	Vandalisme : AB19A - Porte de candélabre arrachée et manquante - fils apparents	212,87 €
23/06/2022	Chemin des Massonnâts	ECLAIRAGE PUBLIC	Intempéries : KA24, KA25, KA26 - Arbre tombé sur sur cable torsadé	449,86 €
11/05/2022	Boulevard de la Roche du Roi	SIGNALISATION TRICOLORE	Vandalisme : FT22 - Bouton poussoir arraché	192,00 €
10/05/2022	Rue des Fontaines	ECLAIRAGE PUBLIC	Vandalisme : JC47 - Voir possibilité de remplacer vasque	178,77 €
28/04/2022	Chemin des Massonnats	ECLAIRAGE PUBLIC	Accident : PL KA18 accidenté	2 126,39 €
21/02/2022	Avenue Saint-Simond	ECLAIRAGE PUBLIC	Accident : FT052 feu mât HS	997,16 €
12/02/2022	Rue de Genève	ECLAIRAGE PUBLIC	Accident : embase enjoliveur fonte AS16 HS	1 942,92 €
01/01/2022	Rue du Casino	ILLUMINATION	Vandalisme : corset HS	811,80 €
				17 262,07 €
Avec forfaits vandalisme mensuels				25 351,22 €

b b b b

7.2.2.1 Sinistres terminés

DATE	LIEU	MÉTIER	DESCRIPTION	ÉTAT	MONTAN HT
13/12/2022	allée du Chevreuil	ECLAIRAGE PUBLIC	Chasse-neige Ville	SOLDÉ	1 051,90 €
13/12/2022	rue Georges 1er - Chemin Saint-Paul	ECLAIRAGE PUBLIC	NC20 : mât HS	SOLDÉ	1 947,16 €
06/12/2022	Carrefour Roosevelt (face TEREVA)	SIGNALISATION TRICOLORE	Feu FT7-7 HS : Pompiers	SOLDÉ	3 400,25 €
03/12/2022	Rue Solms-rue Bias	ECLAIRAGE PUBLIC	AJ70 : ensemble HS	SOLDÉ	3 474,18 €
04/11/2022	Rond-point Wilson - Grand Port	ECLAIRAGE PUBLIC	AL 38 : ensemble HS	SOLDÉ	2 847,63 €
01/05/2022	Avenue du Grand Port	ECLAIRAGE PUBLIC	GE110 : ensemble HESTIA	EN LITIGE	4 229,33 €
19/04/2022	Bvd de Lattre de Tassigny	ECLAIRAGE PUBLIC	CH007 : fût accidenté	SOLDÉ	6 382,53 €
02/03/2022	Rue des Fontaines	ECLAIRAGE PUBLIC	Poteau bois	SOLDÉ	2 524,19 €
12/02/2022	Rue de Genève	ECLAIRAGE PUBLIC	Borne enjoliveur mât éclairage	SOLDÉ	3 684,60 €
30/01/2022	Avenue de Marlioz	ECLAIRAGE PUBLIC	Armoire QC	SOLDÉ	7 499,40 €
					37 041,17 €

7.2.2.2 En attente de recouvrement

Date	Désignation	
18/07/2012	Avenue de Verdun - Mme FAGNOLA - MMA entreprise n°114002916L	3 823,25 €
18/09/2012	Rond Point Boulevard Lepic / entrée de la CALB - M Alexandre GRISON	3 296,91 €
30/05/2013	Place Carnot / hôtel le métropole	14 661,43 €
13/07/2016	Blvd de Lattre de Tassigny, candélabre accidenté (passage pont SNCF)	
17/09/2016	Rue de la Tarentaise - Candélabre accidenté	4 519,32 €
10/01/2017	Blvd LEPIC Candélabre accidenté suite choc véhicule	9 814,81 €
16/03/2017	Rue de Genève – choc véhicule	2 320,91 €
20/03/2017	Angle rue de Genève / Rue Boyd	1 809,96 €
29/11/2018	Chemin des Massonat	483,38 €
24/01/2019	Rue de Tresserve	3 498,00 €
11/02/2019	Pierre Favre	
20/02/2019	Boulevard Wilson	
20/03/2019	Rue de la République	533,95 €
01/07/2019	Tempête - Expertise avec assurance Ville le mardi 24/08/2021	
30/09/2019	Voie Sarde	2 277,45 €
03/10/2019	Lycée Marlioz	2 612,15 €
26/12/2019	Rue Joséphine de Beauharnais	4 129,37 €
16/06/2020	Chemin du Corsuet	508,12 €
		54 289,01 €

Les sinistres en attente de recouvrement survenus en **2022** représentent une somme de :
4 229,33 € HT.

b b b b b db

A partir de l'Année 4 du Contrat, la Ville dispose d'une somme de 100 000,00 € HT, non actualisée, pour réaliser les travaux de son choix (accompagnement d'enfouissement de réseaux, ajout de points supplémentaires, ...).

Le partenaire ne prendra pas à son compte les économies générées par ces travaux n'en étant pas à l'initiative. De même, les consommations supplémentaires générées par l'ajout de points lumineux seront déduites de la consommation relevée.

En 2022, les opérations suivantes ont été effectuées :

N°PV	Année	Rue	Evolution du patrimoine
ÉCLAIRAGE PUBLIC G4b			
119	2022	Avenue Revelstoke	Remplacement de 6 PL + 1 dépose
120		Impasse du Mont Charvet	Dépose d'1 PL
TOTAL			6 REMPLACEMENTS / 2 DÉPOSES

b**b****bb**

Le programme d'illumination a été validé en septembre 2020.

b b**b**

Les matériels fournis sont de technologie LED.

**b****b****b****b****b**

Les illuminations ont été installées à partir du mois de septembre 2022.

Elles ont été mises en service le vendredi **9 décembre 2022** et déconnectées le **2 janvier 2023**.

Elles ont fonctionné **210,5 heures**.

b**b****b****b****b****b b****b****b**

Le programme travaux **G3-GER** est finalisé et a été validé.

- Enveloppe G3 éclairage public : **120 900,00 € HT** hors actualisation
(147 493,89 € HT actualisé en 2022)
- Enveloppe G3 signalisation lumineuse tricolore : **9 100,00 € HT** hors actualisation
(11 376,68 € HT actualisé en 2022)

Au titre du **G4b**, la ville dispose d'une enveloppe de **100 000,00 € HT** hors actualisation, intégrée dans le PPP, avec laquelle elle peut définir des travaux de rénovation ou d'investissement nouveaux.
(116 274,82 € HT actualisé en 2022)

Le choix de ce programme est à établir conjointement avec le Partenaire.

Les points lumineux ainsi traités sont gérés en maintenance et exploitation dans le cadre du contrat.

Pour définir ce nouveau programme, il a été acté d'identifier les équipements les plus vétustes et les plus énergivores dont le changement apporterait un gain d'énergie et de sécurité.

b b**b b****lb**

Un budget est alloué pour la réalisation de ces travaux imprévisibles.

Il est de **20 000,00 € HT** hors actualisation (24 180,10 € HT actualisé en 2022).

Il permet de traiter les accidents sans tiers identifié, le vandalisme et les pannes liées à des intempéries.

b**b****b****bb****b**

Cette année, une à deux **réunions mensuelles** ont été réalisées avec les services communaux. Ces réunions permettent de traiter le planning de réalisation ainsi que l'ensemble des points techniques (choix de matériels, ...).

Mensuellement un **tableau de bord** est fourni. Il reprend les interventions de maintenance, l'évolution de la consommation énergétique, le point d'avancement sur les travaux et le vandalisme.

Illuminations festives de fin d'année :



b b

b b b

L'ensemble des sources lumineuses remplacées est traité par l'organisme RECYLUM. Cet organisme, agréé, recycle les lampes usagées.

Les luminaires déposés lors de la réalisation de travaux de rénovation sont recyclés par le même organisme.

Les différents matériaux (plastique, acier, aluminium, verre) sont séparés et ensuite acheminés dans des centres de traitement spécialisés.

b b b

Le contrat a permis de sous-traiter les activités suivantes :

Chantier	Prestation sous-traitée	ENTREPRISE	FORME	Montant HT
Montée des carrières romaines	Reprise soudure et maçonnerie	CACCIATORE	PME	950,00 €
Renovation armoire OE - Avenue de Marlioz	Reprise de maçonnerie et petit VRD	CACCIATORE	PME	2 000,00 €
Sinistre - illumination - Corset du Casino	Métallerie / Soudure	PB CONCEPT	PME	495,00 €
Dépannage SLT Boulevard de la roche du roi	Prestation SLT	Serge INNAMORATI	auto-entrepreneur	390,00 €
				3 835,00 €

Maintenance et exploitation :

Les prestations suivantes ont été réalisées par des PME :

- Réponse au DT/DICT pour un montant de 12 214,00 € HT

Le montant global des prestations sous-traitées est de **16 049,00 € HT** en 2022.

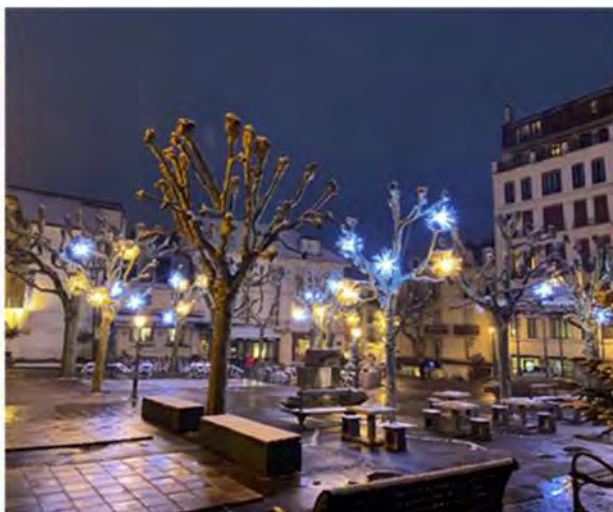
b



ΠΡΕΣΒΙΟΥΣΙΑΤΙ

b

b





b

ANNEXE 1 : INVENTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2022

ANNEXE 2 : RELEVÉ DES COMPTEURS 2023 - CONSOS 2022 – FACTURATION EDF

ANNEXE 3 : ATTESTATION DE CERTIFICATS VERTS

b lb



INVENTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Fourni uniquement en PDF – Peut être extraite en temps réel de Smart Géo



BDD AIX LES BAINS 2022



Table with columns: Nom, Adresse, Date, etc. It contains a large list of data rows, likely representing a database of services or events in Aix-les-Bains for 2022.

b bb



CONSO 2022

CALCUL FACTURATION EDF

CONSO BDD

CONSO N-1

PDL	Code armoire	Rue	INDEX 2022	Date relevé terrain 2022	INDEX 2023	Date relevé terrain 2023	Consommation 2022 retenue
19603907358481	AA	Boulevard de la Roche du Roi	9 624	05/01/2022	21 756	26/01/2023	11 336
19641678698294	AB	Boulevard des Cotes	26 418	05/01/2022	54 327	11/01/2023	27 282
	AC	Place Georges Clémenceau	67 568	05/01/2022	82 631	11/01/2023	14 799
19617366089310	AD	Rue Vaugelas	50 706	05/01/2022	66 132	11/01/2023	15 161
30001961513401	AE	Avenue d'Annecy	260 090	05/01/2022	298 736	11/01/2023	29 811
19619392143785	AF	Impasse du Pré Prieuré	64 518	05/01/2022	69 378	11/01/2023	4 757
19654703296932	AG	Rue Cabias	59 449	05/01/2022	77 853	26/01/2023	17 237
19607525292562	AH	Rue Georges 1er	16 423	05/01/2022	29 838	26/01/2023	12 473
19618234396167	AI	Rue Boyd	90 683	05/01/2022	117 917	26/01/2023	25 487
19628943510345	AJ	Boulevard du Président Wilson	27 061	05/01/2022	82 867	11/01/2023	54 947
19643415336648	AK	Avenue de Verdun	42 476	05/01/2022	41 317	26/01/2023	15 342
19618668554787	AL	Rue Alexandre Dumas	22 272	05/01/2022	49 779	11/01/2023	26 325
19619826297131	AM	Jardin public rue de la Chaudanne	26 436	05/01/2022	60 104	11/01/2023	32 982
19629232945934	AO	Rue Haldiman	62 330	05/01/2022	736	26/01/2023	27 465
19641244544851	AP	Square du Temple de Diane	449 838	05/01/2022	72 664	13/02/2023	38 956
19629522381569	AQ	Rue Haldiman	641 563	05/01/2022	3 211 188	26/01/2023	17 135
19647322713310	AR	Square Jean Moulin	27 792	05/01/2022	50 207	06/02/2023	20 243
30001960340144	AS	Rue de la Chaudanne	419 629	05/01/2022	492 969	11/01/2023	56 589
30001960618881	AT	Théâtre de Verdure		05/01/2022		13/02/2023	53 150
19649348703624	AV	Boulevard du Président Wilson	33 563	05/01/2022	59 517	26/01/2023	24 378
19667872610833	BA	Rond Point des hopitaux	165 101	05/01/2022	203 033	06/01/2023	37 932
19664254693850	BB	Avenue de Saint Simond	165 407	05/01/2022	209 246	06/01/2023	43 210
19668306764205	BC	Avenue d'Italie	18 340	05/01/2022	23 787	06/01/2023	5 389
19668596199885	BE	Rond point prés Riants: Alsace Lorraine	16 662	05/01/2022	43 977	06/01/2023	27 051
19699421112099	CA	Boulevard Lepic	103 550	05/01/2022	134 283	06/01/2023	29 668
19669898676833	CB	Rue Jacotot (Résidence)	33 392	05/01/2022	57 384	06/01/2023	23 956
19681331377241	CC	Rue Talma	21 449	05/01/2022	35 731	06/01/2023	14 247
19659623708750	CD	Rue Jacotot	11 349	05/01/2022	29 801	06/01/2023	18 444
19659334273169	CE	Chemin de Gamont/Choudy (lotissement)	36 225	05/01/2022	44 626	06/01/2023	8 402
19642836455728	CF	Boulevard Lepic	18 562	05/01/2022	32 827	06/01/2023	14 265
19642691737960	CG	Boulevard Lepic	57 261	05/01/2022	100 124	06/01/2023	42 461
19699276394290	CH	Bd Marechal De Lattre de Tassigny	80 856	05/01/2022	135 238	19/01/2023	51 850
19699131676446	CI	Avenue d'Italie	31 955	05/01/2022	39 186	06/01/2023	7 206
19642981173594	CJ	Boulevard Lepic	16 169	05/01/2022	29 259	06/01/2023	13 071
19643125891358	DA	Rue Maryse Bastié		28/01/2022	89 992	06/01/2023	19 986

PDL	Code armoire	Rue	INDEX 2022	Date relevé terrain 2022	INDEX 2023	Date relevé terrain 2023	Consommation 2022 retenue
19631837904606	DB	Chemin de Gamont		13/01/2022	31 241	06/01/2023	7 229
19632706211462	DC	Chemin des Eaux-Vives		15/01/2022	17 741	06/01/2023	4 028
19631548469098	DD	Passage Garibaldi	26 048	05/01/2022	58 753	06/01/2023	32 705
19643270609116	DE	Chemin du pêcheur	65 095	05/01/2022	83 045	06/01/2023	17 668
19618523854609	DF	Allée Verte Marcel Mailly		05/01/2022	17 606	06/01/2023	9 590
19620260489880	EA	Avenue du Grand Port	94 551	05/01/2022	120 339	06/01/2023	25 213
19631693186830	EB	Boulevard du Port aux Filles	40 057	05/01/2022	47 252	06/01/2023	7 034
19619681597040	EC	Rue des Pélicans	91 309	05/01/2022	117 011	06/01/2023	24 963
19699421067515	ED	Petit Port-Besson	19 874	05/01/2022	53 522	06/01/2023	32 938
19642257584501	EE	Avenue Daniel Rops	65 238	05/01/2022	115 022	06/01/2023	48 030
19619826336407	EF	Place Edouard Heriot	10 753	05/01/2022	39 008	06/01/2023	28 255
19643125850197	EG	Camping	66 555	05/01/2022			16 507
30001961376899	EH	Boulevard Robert Barrier	475 624	05/01/2022	580 859	06/01/2023	30 672
19631693146907	EI	Grand Port-Marina Bateliers	26 948	05/01/2022	63 204	06/01/2023	35 477
19620549925490	EJ	Chemin de la Roseliere	34 944	05/01/2022	43 329	06/01/2023	8 331
19630824880028	EK	Avenue Daniel Rops (piscine)	35 519	05/01/2022	81 853	06/01/2023	45 172
19683067951190	EM	Boulevard Robert Barrier	53 730	05/01/2022	70 561	06/01/2023	16 478
19658176486367	EO	Allée Promenade des Bords du Lac		13/01/2022	79 860	06/01/2023	33 808
19619102747446	FA	Impasse des Acacias	5 448	05/01/2022	10 899	26/01/2023	5 124
19643704772252	FB	Route de Saint Innocent	20 106	05/01/2022	37 240	26/01/2023	15 682
19608393594101	FC	Chemin de Pomone	4 747	05/01/2022	11 113	26/01/2023	5 922
19608104158510	FD	Chemin de Corsuet	69 083	05/01/2022	91 974	26/01/2023	21 308
19643849490007	FE	Hameau de Côtefort	27 217	05/01/2022	48 756	26/01/2023	20 235
19608248876345	FF	Chemin de Corsuet	36 064	05/01/2022	48 266	26/01/2023	11 345
19643560054404	FG	Avenue du Grand Port	26 335	05/01/2022	47 304	26/01/2023	19 483
19611866841603	GA	Chemin des Plantées	9 226	05/01/2022	51 423	26/01/2023	39 151
19664833565091	GB	Place de Lafin	44 617	05/01/2022	55 717	26/01/2023	10 313
19647612148904	GC	Rue Joseph Mottet	52 452	05/01/2022	65 607	26/01/2023	12 207
19612011559482	GD	Chemin des Violettes	25 580	05/01/2022	33 400	06/02/2023	7 944
19611722123879	GE	Avenue du Grand Port	6 866	05/01/2022	41 806	06/02/2023	37 899
19653834951848	GF	Chemin des Grands Champs	6 020	05/01/2022	10 811	26/01/2023	4 465
19619681618649	HA	Chemin du Colonel Rollet		05/01/2022	84 519	06/02/2023	12 889 kWh
19642112851608	HB	Boulevard Généraux Forestier	111 302	05/01/2022	13 779	06/02/2023	27 102
19630680108060	HC	Avenue Franklin Roosevelt	184 484	05/01/2022	243 720	06/02/2023	53 286
19652387767914	HF	Chemin de Viborgne		05/01/2022	83 581	06/02/2023	SLT
19649927595740	IA	Rue Henry Dunant	103 481	05/01/2022	137 067	06/02/2023	30 389

PDL	Code armoire	Rue	INDEX 2022	Date relevé terrain 2022	INDEX 2023	Date relevé terrain 2023	Consommation 2022 retenue
19659334292948	IB	Rue D'lena	5 484	05/01/2022	10 167	06/02/2023	4 220
19663820540417	IC	Avenue de Saint Simond	70 574	05/01/2022	793	06/02/2023	11 000
19647901546599	ID	Chemin de la Baye	37 591	05/01/2022	46 641	06/02/2023	8 181
19659189575182	IE	Avenue de Saint Simond	19 594	05/01/2022	35 415	06/02/2023	14 213
19648046264360	IF	Avenue de Saint Simond	11 773	05/01/2022	21 112	06/02/2023	8 368
19664544129487	IG	Parking cimetiére	76 665	05/01/2022	93 612	06/02/2023	15 287
19648625135586	JA	Rue du Docteur Paillot	47 876	05/01/2022	61 383	06/02/2023	12 174
19648769853300	JB	Chemin de la Baye	78 988	05/01/2022	101 247	06/02/2023	20 001
19649204006718	JC	Chemin des Pres de la Tour	33 633	05/01/2022	59 457	06/02/2023	23 060
19649493442309	JD	Chemin des Grives	82 162	05/01/2022	108 873	06/02/2023	23 974
19649638160177	JE	Chemin de la Baye	73 639	05/01/2022	95 453	06/02/2023	19 530
19649348724542	JF	Chemin du Grand Colombier	20 198	05/01/2022	37 841	06/02/2023	15 864
	JJ	Rue marguerite Duras	NOUVEAU		1 365	06/02/2023	682
19609696072743	KA	Chemin des Massonat	42 824	05/01/2022	55 975	06/02/2023	12 135
19609261919399	LA	Boulevard Jean Jules Herbert	1 092	05/01/2022	4 968	06/02/2023	3 114
19609117201569	LB	Route de Pigny	4 826	05/01/2022	11 509	06/02/2023	5 971
19609551354909	LC	Chemin des Massonat	5 032	05/01/2022	18 957	06/02/2023	12 536
19661070868385	MA	Boulevard des Anglais	79 416	05/01/2022	104 578	09/02/2023	22 360
19634298071036	MB	Boulevard Perrin	57 663	05/01/2022	78 343	09/02/2023	18 376
19661794457346	MC	Boulevard de Chantemerle	79 165	05/01/2022	101 961	09/02/2023	20 291
19661649739580	MD	Rue Dieudonne Costes	204	05/01/2022	8 104	09/02/2023	7 035
19617076660798	ME	Chemin des Griattes	3 425	05/01/2022	26 053	09/02/2023	20 130
19617221378551	MF	Chemin des Simon	42 928	05/01/2022	45 528	09/02/2023	2 299
19616931942928	MG	Rue des Gentianes	89 099	05/01/2022	119 467	09/02/2023	27 022
19617800249778	MH	Route du Revard	10 163	05/01/2022	17 684	09/02/2023	6 662
19609840790503	MI	Route de Pigny	74 004	05/01/2022	94 796	09/02/2023	18 465
19617944967502	MJ	Route du Revard	4 710	05/01/2022	17 206	09/02/2023	11 019
19608972483767	MK	Chemin de la Chevaline	25 826	05/01/2022	45 053	09/02/2023	17 238
19661360303903	ML	Montee L.Cléry	1 963	05/01/2022	8 116	09/02/2023	5 481
19616208346980	MN	Montée des Tourelles	44 486	05/01/2022	59 257	09/02/2023	13 306
19617510814184	NA	Chemin de Saint Pol	8 771	05/01/2022	28 961	09/02/2023	17 959
19618089685362	NB	Rue du Puits d'Enfer	5 206	05/01/2022	17 597	09/02/2023	11 058
19617366096306	NC	Chemin de la Grimotiere	7 990	05/01/2022	15 749	09/02/2023	6 941
19607670010347	ND	Rue Georges 1er	21 630	05/01/2022	21 630	09/02/2023	30 139

PDL	Code armoire	Rue	INDEX 2022	Date relevé terrain 2022	INDEX 2023	Date relevé terrain 2023	Consommation 2022 retenue
19646743834741	OA	Place Gabriel Perouse	88 950	05/01/2022	160 142	09/02/2023	63 162
19617800252936	OB	Rue Victor Hugo	8 917	05/01/2022	20 736	09/02/2023	10 494
19617944970760	OC	Montée des Carrière Romaines	99 749	05/01/2022	132 638	09/02/2023	29 602
19681186659461	OD	Rue de la Paix	73 525	05/01/2022	96 065	09/02/2023	20 193
19698552805222	OE	Avenue de Marlioz	33 450	05/01/2022	59 068	09/02/2023	22 575
19608683048177	PA	Chemin du Biollay	55 748	05/01/2022	100	09/02/2023	1 106
19608538330327	PB	Chemin de Sosse Lievre	77 423	05/01/2022	95 884	09/02/2023	16 540
19694355966506	PC	Rue Henri Menabrea	80 546	05/01/2022	96 459	09/02/2023	14 384
19623878407304	PD	Rue du Coteau	16 787	05/01/2022	22 920	09/02/2023	5 498
19623010100535	PE	Boulevard de la Roche du Roi	20 769	05/01/2022	46 940	09/02/2023	23 550
19608827765998	PF	Chemin Honore de Balzac	5 116	05/01/2022	37 349	09/02/2023	29 061
19647322705983	QA	Rue Pierre Favre		13/01/2022	40 810	09/02/2023	16 210
19694066530908	QB	Rue de la Tarentaise	29 431	05/01/2022	38 900	09/02/2023	8 462
19647177988199	QC	Avenue de Marlioz	62 864	05/01/2022	81 932	09/02/2023	16 997
19608972474542	QD	Parking Golf	86 186	05/01/2022	14 090	09/02/2023	24 663
19608827756786	QF	Avenue du Golf RD 991	89 162	05/01/2022	109 463	09/02/2023	17 902
19609551345784	QG	Chemin des Burnets	54 210	05/01/2022	63 951	09/02/2023	8 998
19693921813162	QH	Rue Louis Rigaud	68 715	05/01/2022	90 625	09/02/2023	19 576
	ZA	Place Carnot	HP 5973 HC 9464	05/01/2022	HP 16838 HC 27057	26/01/2023	26 014 kWh

124

CONSOMMATION GLOBALE	2 482 915 kWh
CONSOMMATION ANNEXES	120 278 kWh
CONSOMMATION EP RÉSULTANTE	2 362 637 kWh

PDL	Code armoire	Consommation 2022	Puissance souscrite 2022	Composante soutirage [31/12/2021-01/07/2022]	212 Jours	153 Jours	212 Jours	153 Jours	212 Jours	153 Jours	CTA HT	CTA TTC	URD HT	URD TTC	COUT TOTAL TTC
					0,21 €	0,21 €	0,04 €	0,04 €	0,05 €	0,05 €					
19603907358481	AA	11 336 kWh	2,8	124,30 €	90,44 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	54,24 €	57,23 €	247,35 €	260,95 €	1 365,37 €	
19641678698294	AB	27 282 kWh	9,4	417,29 €	303,60 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	165,25 €	174,33 €	753,51 €	794,95 €	3 489,47 €	
19617366089310	AD	15 161 kWh	3,6	159,81 €	116,27 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	67,70 €	71,42 €	308,70 €	325,68 €	1 797,63 €	
19619392143785	AF	4 757 kWh	1,8	79,91 €	58,14 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	37,43 €	39,48 €	170,66 €	180,05 €	659,00 €	
19654703296932	AG	17 237 kWh	3,7	164,25 €	119,50 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	69,38 €	73,20 €	316,37 €	333,77 €	1 999,27 €	
19607525292562	AH	12 473 kWh	4,4	195,33 €	142,11 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	81,15 €	85,62 €	370,06 €	390,41 €	1 628,21 €	
19618234396167	AI	25 487 kWh	8,8	390,66 €	284,23 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	155,15 €	163,69 €	707,50 €	746,41 €	3 264,51 €	
19628943510345	AJ	54 947 kWh	17,6	781,31 €	568,45 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	303,16 €	319,83 €	1 382,38 €	1 458,41 €	6 854,07 €	
19643415336648	AK	15 342 kWh	5,9	261,92 €	190,56 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	106,38 €	112,23 €	485,09 €	511,77 €	2 041,25 €	
19618668554787	AL	26 325 kWh	9	399,54 €	290,68 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	158,52 €	167,24 €	722,84 €	762,59 €	3 361,65 €	
19619826297131	AM	32 982 kWh	8,6	381,78 €	277,77 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	151,79 €	160,14 €	692,16 €	730,23 €	3 937,14 €	
19629232945934	AO	27 465 kWh	11	488,32 €	355,28 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	192,15 €	202,72 €	876,22 €	924,41 €	3 664,29 €	
19641244544851	AP	38 956 kWh	14,8	657,01 €	478,01 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	256,06 €	270,15 €	1 167,64 €	1 231,86 €	5 100,65 €	
19629522381569	AQ	17 135 kWh	10,4	461,69 €	335,90 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	182,06 €	192,08 €	830,20 €	875,86 €	2 650,85 €	
19647322713310	AR	20 243 kWh	6,2	275,24 €	200,25 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	111,43 €	117,55 €	508,10 €	536,05 €	2 523,59 €	
19649348703624	AV	24 378 kWh	6,3	279,67 €	203,48 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	113,11 €	119,33 €	515,77 €	544,14 €	2 915,43 €	
19667872610833	BA	37 932 kWh	10,7	475,00 €	345,59 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	187,11 €	197,40 €	853,21 €	900,14 €	4 601,58 €	
19664254693850	BB	43 210 kWh	14	621,50 €	452,18 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	242,61 €	255,95 €	1 106,29 €	1 167,14 €	5 414,70 €	
19668306764205	BC	5 389 kWh	4,5	199,77 €	145,34 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	82,84 €	87,39 €	377,73 €	398,50 €	983,71 €	
19668596199885	BE	27 051 kWh	9,5	1 065,43 €	775,16 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	410,79 €	433,39 €	1 873,20 €	1 976,23 €	4 908,50 €	
19699421112099	CA	29 668 kWh	24	421,73 €	306,83 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	166,93 €	176,11 €	761,18 €	803,05 €	3 719,79 €	
19669898676833	CB	23 956 kWh	6,5	288,55 €	209,94 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	116,47 €	122,88 €	531,11 €	560,32 €	2 896,18 €	
19681331772741	CC	14 247 kWh	6,6	292,99 €	213,17 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	118,15 €	124,65 €	538,78 €	568,41 €	2 009,16 €	
19659623708750	CD	18 444 kWh	6,4	284,11 €	206,71 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	114,79 €	121,10 €	523,44 €	552,23 €	2 377,13 €	
19659334273169	CE	8 402 kWh	7,9	350,70 €	255,16 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	140,02 €	147,72 €	638,48 €	673,59 €	1 597,46 €	
19642836455728	CF	14 265 kWh	1,5	66,59 €	48,45 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	32,38 €	34,16 €	147,65 €	155,77 €	1 507,69 €	
19642691737960	CG	42 461 kWh	11,5	510,52 €	371,43 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	200,56 €	211,59 €	914,56 €	964,86 €	5 098,87 €	
19699276394290	CH	51 850 kWh	19,6	870,10 €	633,05 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	336,79 €	355,32 €	1 535,76 €	1 620,23 €	6 765,29 €	
19699131676446	CI	7 206 kWh	5	221,96 €	161,49 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	91,24 €	96,26 €	416,07 €	438,95 €	1 200,89 €	
19642981173594	CJ	13 071 kWh	4,7	208,65 €	151,80 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	86,20 €	90,94 €	393,06 €	414,68 €	1 713,08 €	
19643125891358	DA	19 986 kWh	5,4	239,72 €	174,41 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	97,97 €	103,36 €	446,75 €	471,32 €	2 420,92 €	
19631837904606	DB	7 229 kWh	2,2	97,66 €	71,06 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	44,15 €	46,58 €	201,34 €	212,41 €	926,78 €	
19632706211462	DC	4 028 kWh	0,8	35,51 €	25,84 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	20,61 €	21,74 €	93,97 €	99,14 €	492,97 €	
19631548469098	DD	32 705 kWh	1,6	71,03 €	51,68 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	34,06 €	35,94 €	155,32 €	163,86 €	3 220,99 €	
19643270609116	DE	17 668 kWh	5,5	244,16 €	177,64 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	99,65 €	105,13 €	454,42 €	479,41 €	2 216,66 €	
19618523854609	DF	9 590 kWh	2,6	115,42 €	83,98 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	50,88 €	53,68 €	232,01 €	244,77 €	1 184,38 €	
19620260489880	EA	25 213 kWh	9,5	421,73 €	306,83 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	166,93 €	176,11 €	761,18 €	803,05 €	3 308,25 €	
19631693186830	EB	7 034 kWh	4,4	195,33 €	142,11 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	81,15 €	85,62 €	370,06 €	390,41 €	1 628,21 €	
19619681597040	EC	24 963 kWh	5,9	261,92 €	190,56 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	106,38 €	112,23 €	485,09 €	511,77 €	2 930,01 €	
19699421067515	ED	32 938 kWh	18	799,07 €	581,37 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	309,88 €	326,93 €	1 413,06 €	1 490,77 €	4 860,41 €	
19642257584501	EE	48 030 kWh	20	887,86 €	645,97 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	343,52 €	362,41 €	1 566,44 €	1 652,59 €	6 451,87 €	
19619826336407	EF	28 255 kWh	9	399,54 €	290,68 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	158,52 €	167,24 €	722,84 €	762,59 €	3 539,94 €	
19643125850197	EG	16 507 kWh	8,1	359,58 €	261,62 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	143,38 €	151,27 €	653,81 €	689,77 €	2 365,91 €	
19683067951190	EH	30 672 kWh	3,5	155,37 €	113,04 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	66,02 €	69,65 €	301,03 €	317,59 €	3 220,58 €	
19631693146907	EI	35 477 kWh	8,6	381,78 €	277,77 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	151,79 €	160,14 €	692,16 €	730,23 €	4 167,62 €	
19620549925490	EJ	8 331 kWh	3,4	150,94 €	109,81 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	64,33 €	67,87 €	293,37 €	309,50 €	1 146,97 €	
19630824880028	EK	45 172 kWh	21,3	945,57 €	687,95 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	365,38 €	385,48 €	1 666,14 €	1 757,77 €	6 316,10 €	
19683067951190	EM	16 478 kWh	3,5	155,37 €	113,04 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	66,02 €	69,65 €	301,03 €	317,59 €	1 909,43 €	
19658176486367	EO	33 808 kWh	6,5	288,55 €	209,94 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	116,47 €	122,88 €	531,11 €	560,32 €	3 806,27 €	
19619102747446	FA	5 124 kWh	4,1	182,01 €	132,42 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	76,11 €	80,29 €	347,05 €	366,14 €	919,77 €	
19643704772252	FB	15 682 kWh	4,3	190,89 €	138,88 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	79,47 €	83,84 €	362,39 €	382,32 €	1 914,82 €	
19608393594101	FC	5 922 kWh	1,5	66,59 €	48,45 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	32,38 €	34,16 €	147,65 €	155,77 €	1 736,99 €	
19608104158510	FD	21 308 kWh	6,1	270,80 €	197,02 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	109,74 €	115,78 €	500,43 €	527,95 €	2 612,10 €	
19643849490007	FE	20 235 kWh	6,2	275,24 €	200,25 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	111,43 €	117,55 €	508,10 €	536,05 €	2 523,59 €	
19608248876345	FF	11 345 kWh	3,1	137,62 €	100,12 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	59,29 €	62,55 €	270,36 €	285,23 €	1 395,79 €	
19643560054404	FG	19 483 kWh	5,7	253,04 €	184,10 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	103,02 €	108,68 €	469,75 €	495,59 €	2 404,05 €	
19611866841603	GA	39 151 kWh	21,2	941,13 €	684,72 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	363,70 €	383,71 €	1 658,47 €	1 749,68 €	5 750,00 €	
19664833565091	GB	10 313 kWh	4,1	182,01 €	132,42 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	76,11 €	80,29 €	347,05 €	366,14 €	1 399,11 €	
19647612148904	GC	12 207 kWh	5,8	257,48 €	187,33 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	104,70 €	110,46 €	477,42 €	503,68 €	1 741,73 €	
19612011559482	GD	7 944 kWh	2	88,79 €	64,60 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	40,79 €	43,03 €	186,00 €	196,23 €	973,10 €	
19611722123879	GE	37 899 kWh	12	532,71 €	387,58 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	208,97 €	220,47 €	952,91 €	1 005,32 €	4 726,78 €	
19653834951848	GF	4 465 kWh	1,1	48,83 €	35,53 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	25,65 €	27,06 €	116,98 €	123,41 €	562,94 €	
19619681618649	HA	12 889 kWh	11,8	523,84 €	381,12 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	205,61 €	216,92 €	937,57 €	989,14 €	2 396,69 €	
19642112851608	HB	27 102 kWh	15	665,89 €	484,47 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	259,43 €	273,70 €	1 182,98 €	1 248,05 €	4 025,32 €	
19630680108060	HC	53 286 kWh	9	399,54 €	290,68 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	158,52 €	167,24 €	722,84 €	762,59 €	5 852,22 €	
19649927595740	IA	30 389 kWh	3,7	164,25 €	119,50 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	69,38 €	73,20 €	316,37 €	333,77 €	3 214,21 €	
19659334292948	IB	4 220 kWh	1,8	79,91 €	58,14 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	37,43 €	39,48 €	170,66 €	180,05 €	609,36 €	
19663820540417	IC	11 000 kWh	3,9	173,13 €	125,96 €	8,08 €	6,14 €	10,60 €	7,80 €	72,74 €	76,75 €	331,71 €	349,95 €	1 442,88 €	
19647901546599	ID	8 181 kWh	3,1	137,62 €	100,12 €	8,									

b bb



ATTESTATION DE CERTIFICATS VERTS

Certificat de Durabilité Environnementale

Electricité Renouvelable

Ce certificat représente l'achat annuel de 2245 MWh de Garanties d'Origine, réalisé par **ACT Commodities B.V.** pour le compte de la ville de :

Aix les Bains

Les certificats verts qui ont été générés à partir de la production d'électricité provenant d'installations renouvelables.

La ville de Aix les Bains a compensé l'électricité consommée par son éclairage public pour la période du 01 Janvier 2022 au 31 Décembre 2022.

Volume:	2,245 MWh
Technologie:	Hydraulique
Période de Consommation:	01.01.2022 - 31.12.2022

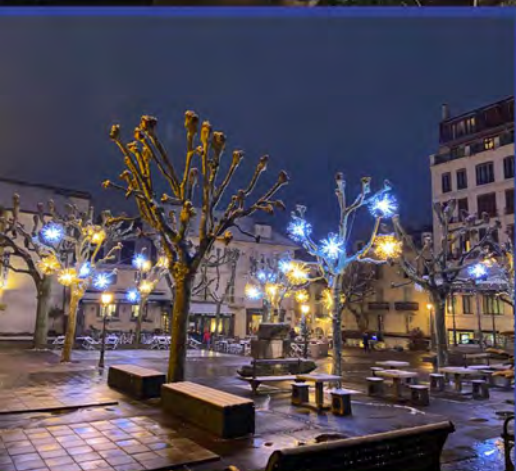




LA MAIRIE

RAPPORT FINANCIER

2022 ANNEE 12



CITEOS

VILLE D'AIX-LES-BAINS
CONTRAT DE PARTENARIAT
PUBLIC PRIVE
ECLAIRAGE PUBLIC



SOMMAIRE

1	BILAN DE L'ANNEE 11 DU CONTRAT	3
1.1	Redevances	3
1.1.1	Loyer financier L1	3
1.1.2	Loyer L2	3
1.1.3	Acomptes perçus	4
1.2	Coût de la consommation d'Énergie	5
1.2.1	Évolution du coût annuel du kWh	5
1.2.2	Comparaison des coûts avec et sans le contrat de partenariat	5
1.3	Recettes annexes	7
1.3.1	Certificats d'Économie d'Énergie	7
1.3.2	Travaux en coordination	7
1.3.3	Tournée de nuit réalisée par la Ville	7
1.4	Décompte général et révision de prix	8
1.4.1	Tableau récapitulatif	8
1.4.2	Evolution loyer d'investissement L2C	8
1.4.3	Evolution loyer de fonctionnement L2C	9
1.4.4	Evolution loyer d'investissement L2D	10
2	BILAN DES INVESTISSEMENTS DEPUIS LE DÉBUT DU CONTRAT	11
3	CLAUSES DE PENALITES ET DE BONIFICATIONS.....	12
3.1	Cluses de pénalités	12
3.2	Cluses de bonifications	13
3.3	Bilan des clauses de performances.....	13
4	CALCUL DES ACOMPTES DE L'ANNEE 12 DU CONTRAT.....	14
5	ANNEXES	15



1 BILAN DE L'ANNEE 11 DU CONTRAT

Le présent rapport est établi pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.
Les loyers sont perçus par acomptes trimestriels.

1.1 REDEVANCES

1.1.1 LOYER FINANCIER L1

Il s'agit du loyer correspondant aux travaux préfinancés par le Partenaire. Il est non révisable.

La phase de finance est terminée depuis fin 2013.

Ce loyer regroupe les prestations suivantes :

- L1A : amortissement dette projet, part cédée
- L1B : amortissement dette projet, part non cédée
- L1D : frais financier sur dette projet, part cédée
- L1E : frais financier sur dette projet, part non cédée

Il n'y a pas d'investissement sur fonds propres actionnaires, les loyers L1C et L1F ne sont donc pas valorisés.

1.1.2 LOYER L2

Ce loyer regroupe les prestations suivantes :

- L2A : Maintenance courante (éclairage public, signalisation tricolore et éclairage sportif)
- L2B : Illuminations festives
- L2C : GER (Gros Entretien et Renouvellement)
- L2D : G4b Investissements échelonnés
- L2E : Frais de gestion administratifs
- L2E : Réforme DT/DICT

Ce loyer est révisable en fonction des indices de prix et de l'évolution du périmètre du contrat.

Un PV de réception est établi pour chaque chantier réalisé dans le cadre du GER.
(Cf. **Annexe 1**)

De même un PV de réception est établi pour chaque chantier réalisé dans le cadre du G4b.
(Cf. **Annexe 2**)



1.1.3 ACOMPTES PERÇUS

Contrat de Partenariat Public Privé Ville d'Aix-les-Bains Acomptes perçus Année 12 - 2022

Le mois de référence est le mois de decembre 2021 (indices connus à cette date).

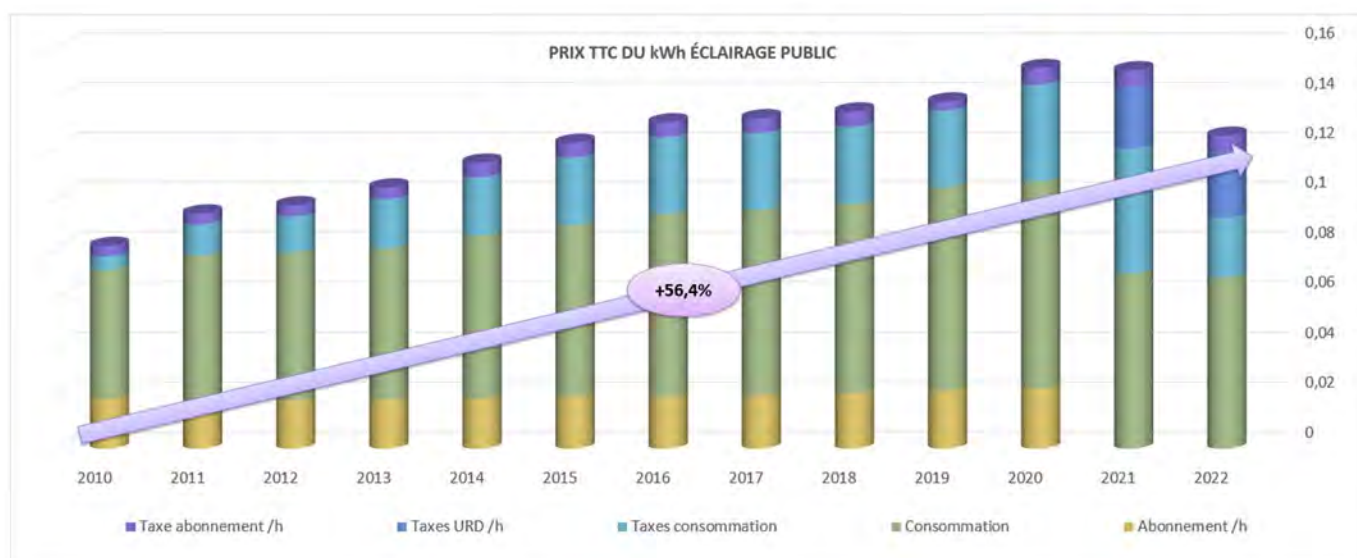
Prestations	Acompte annuel HT	TVA 20%	Acompte annuel TTC	
Loyer L1	L1A part cédée (Tranche A)	163 653,74 €	32 730,75 €	196 384,49 €
	L1B part non cédée (Tranche B)	40 913,43 €	8 182,69 €	49 096,12 €
	L1D part cédée (Tranche A)	15 465,00 €	3 093,00 €	18 558,00 €
	L1E part non cédée (Tranche B)	3 866,26 €	773,25 €	4 639,51 €
	frais de préfinancement	- €	- €	- €
	commissions bancaires	- €	- €	- €
Loyer L2 fonctionnement	L2A (maintenance) EP	164 825,40 €	32 965,08 €	197 790,48 €
	L2A (maintenance) SLT	9 836,52 €	1 967,30 €	11 803,82 €
	L2A (maintenance) ES	11 216,43 €	2 243,29 €	13 459,72 €
	L2B (illuminations)	96 306,12 €	19 261,22 €	115 567,34 €
	L2C (accidents, vandalisme)	23 742,24 €	4 748,45 €	28 490,69 €
	L2E (frais de gestion)	60 718,08 €	12 143,62 €	72 861,70 €
	L2E (réforme DT/DICT)	32 129,88 €	6 425,98 €	38 555,86 €
Loyer L2 investissement	L2B (illuminations)	95 467,68 €	19 093,54 €	114 561,22 €
	L2C (GER) EP	141 906,24 €	28 381,25 €	170 287,49 €
	L2C (GER) SLT	10 945,68 €	2 189,14 €	13 134,82 €
	L2D (G4b)	111 869,88 €	22 373,98 €	134 243,86 €
Recettes annexes	fonction des travaux (coordination et CEE) + tournées de nuit			
TOTAL		982 862,58 €	196 572,52 €	1 179 435,10 €

1.2 COÛT DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

1.2.1 ÉVOLUTION DU COÛT ANNUEL DU kWh

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du coût annuel du kWh éclairage public, pour une armoire de 1 kW. Il est composé du coût de l'abonnement, de la consommation et des taxes appliquées. Les valeurs annuelles sont celles connues au 1^{er} janvier de l'année.

Le tarif utilisé est l'ancien tarif bleu éclairage public d'EDF jusqu'au 31 décembre 2020.



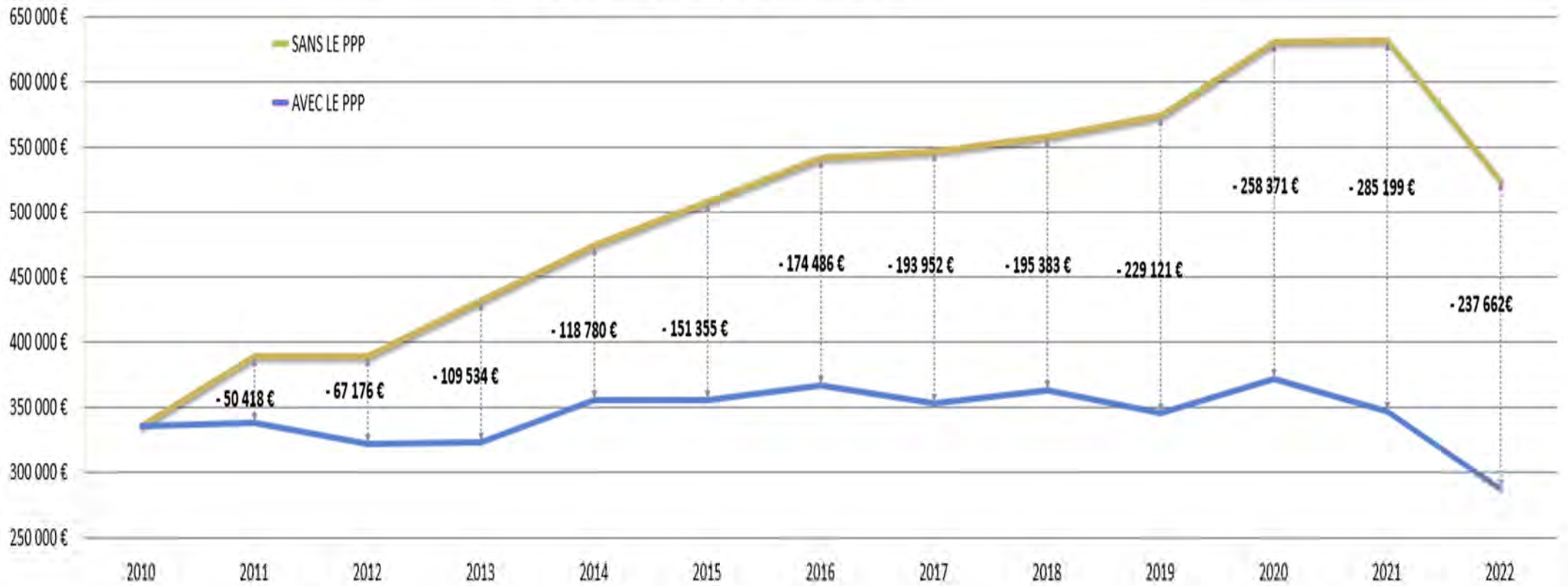
Les taxes en vigueur sont celles appliquées à la Ville d'Aix-les-Bains.

Le coût du kWh éclairage public a augmenté de **56,4 %** depuis 2010 comme l'illustre le graphique ci-dessus.

1.2.2 COMPARAISON DES COÛTS AVEC ET SANS LE CONTRAT DE PARTENARIAT

Cette comparaison est faite à périmètre constant (identique). Les nouvelles installations réalisées hors PPP ne sont pas intégrées dans le comparatif. Les économies d'énergies sont comptabilisées de manière glissante par année. Le recalage de la consommation avant le PPP, suite à l'audit, a été pris en compte dans cette comparaison.

COÛT DE L'ÉNERGIE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AVEC ET SANS PPP



Sans travaux sur l'éclairage public, la dépense supplémentaire liée à l'énergie depuis 2010 aurait été de **2 071 437 € TTC**.

1.3 RECETTES ANNEXES

1.3.1 CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Il est prévu de générer 60 000,00 € de recettes annexes par l'obtention de 22 206 MWh cumac sur la durée du contrat.

En 2022, la valorisation CEE représente **2 213 MWhcumac** (238 lanternes à 9,3 MWhc) soit un montant de **10 624,32 € TTC**, facturé directement par la Ville à la société La Poste (4,80 €/MWhc).



1.3.2 TRAVAUX EN COORDINATION

La réalisation de travaux en coordination avec les autres concessionnaires génère des recettes annexes.

En 2022, il n'y a pas eu de travaux réalisés en coordination.

1.3.3 TOURNEE DE NUIT REALISEE PAR LA VILLE

Par suite de l'avenant N°2, la Ville réalise dorénavant les tournées nocturnes de détection des pannes. Ces tournées mensuelles sont réalisées pour un coût de **7 800 € HT** (valeur début de contrat) depuis **janvier 2016**.

Le montant révisé pour l'année **2019** est de **9 012,07 € HT**.

Le montant révisé pour l'année **2020** est de **9 106,75 € HT**.

Le montant révisé pour l'année **2021** est de **9 177,50 € HT**.

Le montant révisé pour l'année **2022** est de **9 380,38 € HT**.

Un titre de recette de ce montant sera émis par la Ville au profit du Partenaire d'un montant de :

36 676,70 € HT

1.4 DECOMPTE GENERAL ET REVISION DE PRIX

1.4.1 TABLEAU RECAPITULATIF

Le mois de référence est le mois de decembre 2021 (indices connus à cette date).

Prestations		Décompte général HT	TVA 20%	Décompte général TTC	Acompte perçu HT	Révision de prix HT	TVA 20%	Révision de prix TTC	
Loyer L1	L1A	163 653,74 €	32 730,75 €	196 384,49 €	163 653,74 €	- €	- €	- €	
	L1B	40 913,43 €	8 182,69 €	49 096,12 €	40 913,43 €	- €	- €	- €	
	L1D	15 465,00 €	3 093,00 €	18 558,00 €	15 465,00 €	- €	- €	- €	
	L1E	3 866,26 €	773,25 €	4 639,51 €	3 866,26 €	- €	- €	- €	
			- €	- €					
	frais de préfinancement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	commissions bancaires	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Loyer L2 fonctionnement	L2A EP	167 769,83 €	33 553,97 €	201 323,80 €	164 825,40 €	2 944,43 €	588,89 €	3 533,32 €	
	L2A SLT	10 017,93 €	2 003,59 €	12 021,52 €	9 836,52 €	181,41 €	36,28 €	217,69 €	
	L2A ES	11 423,30 €	2 284,66 €	13 707,96 €	11 216,43 €	206,87 €	41,37 €	248,24 €	
	L2B	98 082,22 €	19 616,44 €	117 698,66 €	96 306,12 €	1 776,10 €	355,22 €	2 131,32 €	
	L2C	24 180,10 €	4 836,02 €	29 016,12 €	23 742,24 €	437,86 €	87,57 €	525,43 €	
	L2E frais de gestion	61 670,48 €	12 334,10 €	74 004,58 €	60 718,08 €	952,40 €	190,48 €	1 142,88 €	
	L2E réforme DT/DICT	32 633,87 €	6 526,77 €	39 160,64 €	32 129,88 €	503,99 €	100,80 €	604,79 €	
Loyer L2 investissement	L2B	99 226,77 €	19 845,35 €	119 072,12 €	95 467,68 €	3 759,09 €	751,82 €	4 510,91 €	
	L2C EP	147 493,89 €	29 498,78 €	176 992,67 €	141 906,24 €	5 587,65 €	1 117,53 €	6 705,18 €	
	L2C SLT	11 376,68 €	2 275,34 €	13 652,02 €	10 945,68 €	431,00 €	86,20 €	517,20 €	
	L2D	116 274,82 €	23 254,96 €	139 529,78 €	111 869,88 €	4 404,94 €	880,99 €	5 285,93 €	
TOTAL	1 004 048,32 €	200 809,66 €	1 204 857,99 €	982 862,58 €	21 185,74 €	4 237,15 €	25 422,89 €		

Le détail de la révision de prix est fourni en **Annexe 3**.

1.4.2 EVOLUTION LOYER D'INVESTISSEMENT L2C

Ce loyer est réalisé au titre du GER pour les installations d'éclairage public et de signalisation tricolore. Le montant du GER est de **130 000,00 € HT / an hors actualisation de prix**.

Initialement, ces travaux sont affectés à hauteur de :

- **120 900,00 € HT** à l'éclairage public
- **9 100,00 € HT** à la signalisation tricolore

Prestations (€ HT)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Année 11	Année 12
Éclairage Public	105 285,37 €	135 452,85 €	316,06 €	227 983,25 €	180 197,07 €	101 581,62 €	95 456,61 €	158 667,14 €	131 805,93 €	111 377,88 €	162 619,79 €	101 675,54 €
Illuminations de Noel	9 100,00 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Signalisation tricolore	-	-	3 396,13 €	10 043,43 €	3 101,66 €	21 028,10 €	3 183,45 €	32 370,02 €	12 708,35 €	11 913,60 €	0,00 €	4 095,16 €
TOTAL	114 385,37 €	135 452,85 €	3 712,19 €	238 026,68 €	183 298,73 €	122 609,72 €	98 640,06 €	191 037,16 €	144 514,28 €	123 291,48 €	162 619,79 €	105 770,70 €
Loyer (avec révision de prix)	130 000,00 €	137 368,79 €	138 527,50 €	139 277,91 €	140 465,54 €	141 872,64 €	143 949,86 €	145 338,49 €	147 583,40 €	148 288,77 €	151 193,55 €	158 870,57 €
Ecart	15 614,63 €	1 915,94 €	134 815,31 €	-98 748,77 €	-42 833,19 €	19 262,92 €	45 309,80 €	-45 698,67 €	3 069,12 €	24 997,29 €	-11 426,24 €	53 099,87 €

D'un commun accord entre les parties, le Loyer L2C a été affecté ainsi :

Travaux **2020** finalisés en 2021 :

- **111 377,88 € HT** pour rénovation de **204** points lumineux
- **11 913,60 € HT** pour la rénovation des carrefours Saint-Simond

Travaux **2021** :

- **162 619,79 € HT** pour rénovation de **238** points lumineux
- Pas de travaux en signalisation lumineuse tricolore

Travaux **2022** :

- **101 675,54 € HT** pour rénovation de **247** points lumineux
- **4 095,16 € HT** pour la rénovation di contrôleur Rondeau

A fin **2022**, le solde des travaux à réaliser, éclairage et signalisation lumineuse tricolore, est bénéficiaire de **99 378,01 € HT**, en faveur de la Ville ; ce solde est reporté sur les **160 026,12 € HT** de travaux prévus en 2023 (montant des acomptes à percevoir hors révision).

Montant prévisionnel des travaux 2023 : **259 404,13 € HT**

1.4.3 EVOLUTION LOYER DE FONCTIONNEMENT L2C

Ce loyer, d'un montant forfaitaire de **20 000 € HT /an** hors révision de prix, est versé au Partenaire afin de prendre en charge les différents travaux liés à de légers endommagements des installations dus à de mauvaises conditions météorologiques, aux accidents et à des actes de vandalisme sans tiers identifié.

Dans le cas de tiers identifié, le Partenaire fait son affaire du recouvrement des sommes qui lui sont dues auprès des assurances.

A fin 2022, le forfait alloué aux vandalismes est insuffisant par rapport à la réalité des dommages que subit le patrimoine éclairage public.

En effet, le solde est déficitaire de **41 064,70 €** pour les dommages sans tiers identifié.

Prestation € HT	Année 1 2011	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Année 11 2021	Année 12 2022
Loyers perçus	20 000 €	20 827 €	21 312 €	21 427 €	21 610 €	21 886 €	22 178 €	22 628 €	23 304 €	23 515 €	23 688 €	24 180 €
Montant des travaux de réparations (sans tiers)	20 521 €	35 182 €	51 252 €	18 572 €	26 548 €	35 123 €	11 233 €	8 333 €	17 430 €	12 275 €	7 454 €	25 351 €
Montant des travaux de réparations (en attente de recouvrement tiers)		7 120 €	14 661 €	0 €	0 €	4 519 €	13 946 €	483 €	13 051 €	508 €	0 €	5 836 €
Écart	-521 €	-14 355 €	-29 941 €	2 855 €	-4 938 €	-17 757 €	-3 001 €	13 812 €	-7 177 €	10 732 €	16 234 €	-7 008 €

1.4.4 EVOLUTION LOYER D'INVESTISSEMENT L2D

Ce loyer est réalisé au titre du G4b pour les installations d'éclairage public et de signalisation tricolore. Le montant du G4B est de **100 000,00 € HT / an** hors révision de prix à partir de l'Année 4 du marché.

D'un commun accord entre les parties, le Loyer L2 D a été affecté ainsi :

Prestations en € HT	Année 4 *	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Année 11	Année 12
Éclairage Public	62 254,02 €	95442,62	104680,94	158 299,12 €	50 281,88 €	85 679,49 €	82 845,99 €	53 857,99 €	25 450,35 €
Signalisation tricolore	412,88 €	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	62 666,90 €	95 442,62 €	104 680,94 €	158 299,12 €	50 281,88 €	85 679,49 €	82 845,99 €	53 857,99 €	25 450,35 €
Loyer (avec révision de prix)	62 666,90 €	102 999,52 €	103 920,03 €	105 447,70 €	106 370,85 €	108 013,85 €	108 530,08 €	110 656,09 €	116 274,82 €
Ecart	- €	7 556,90 €	-760,91 €	-52 851,42 €	56 088,97 €	22 334,36 €	25 684,09 €	56 798,10 €	90 824,47 €

*Lors de l'Année 4 du marché, le montant perçu correspond aux travaux réalisés et non à un forfait de 100 000 € HT.

A fin 2022, le solde des travaux à réaliser est positif de **198 117,66 € HT**.

Le solde est reporté pour des travaux en **2023** de **117 120,60 € HT**.

Montant disponible 2023 : **315 238,26 € HT**

2 BILAN DES INVESTISSEMENTS DEPUIS LE DÉBUT DU CONTRAT

Les investissements réalisés sont de deux types, les investissements financés par le Partenaire et les investissements étalés.

Les investissements financés sont des prix fermes et les investissements étalés sont soumis à des révisions de prix.

Prestation en K€ HT	Objectif contrat	Objectif fin d'année 12	Réalisé fin d'année 12	Solde non dépensé (k€)	Solde non dépensé (%)
Investissements financés G4a	2 479 k€	2 479 k€	2 479 k€	0 k€	0%
Investissements étalés GER	1 950 k€	1 723 k€	1 623 k€	99 k€	6%
Investissements étalés G4b	1 200 k€	925 k€	719 k€	206 k€	22%
TOTAL	5 629 k€	5 127 k€	4 822 k€	305 k€	6%

Par rapport aux investissements prévus au contrat, **305 k€** n'ont pas été dépensés en fin d'année 2022, soit **6 %** des montants prévus initialement.

3 CLAUSES DE PÉNALITÉS ET DE BONIFICATIONS

Trois types de clauses sont définis suivant la période du contrat :

- Clauses générales
- Clause à appliquer en phase de travaux (G4a)
- Clause à appliquer en phase exploitation (après le G4a)

3.1 CLAUSES DE PÉNALITÉS

Pénalités générales :

- Non-respect des obligations générales visées au contrat
- Toute absence à une réunion avec la Ville
- Non fourniture de compte rendu à la Ville

Aucune pénalité n'est à appliquer, les engagements ont été respectés.

Pénalités lors de la phase travaux :

- Retard dans la réalisation des travaux et des illuminations festives
- Conduite des travaux
- Retard dans la mise en exploitation des équipements

Aucune pénalité n'est à appliquer, les engagements ont été respectés.

Pénalités dues durant la phase d'exploitation :

- Non-respect des objectifs de performance
- Non-respect des engagements du Partenaire à confier des prestations à des PME ou artisans (pénalités applicables en fin de contrat)

Délais de remise en service :

Aucune pénalité n'est à appliquer, **les engagements ont été respectés.**

Taux de pannes annuel : taux moyen d'interventions après travaux du G4a

Le taux de pannes annuel est de **4,8 %** pour un objectif de **6 %** maximum.

« En cas de non-respect de ce taux moyen d'intervention annuel, le Partenaire se verra infliger une pénalité de 1 000 € par centième entier de TMI supplémentaire » : chapitre 65.10.c du contrat.

Aucune pénalité n'est à appliquer, **les engagements ont été respectés.**

Taux de disponibilité :

En 2022, le taux de disponibilité moyen est de **99,98 %** pour un objectif de **99,70 %**.

« En cas de non-respect de ce taux annuel de disponibilité, le Partenaire se verra infliger une pénalité de 3000 € par millième entier de TD supplémentaire » chapitre 65.10.c du contrat.

Aucune pénalité n'est à appliquer, **les engagements ont été respectés.**

Pénalités sur les économies d'énergie :

Les économies d'énergie sont de **43,0 %** pour un objectif passé à **45 %** en Année 12 – 2022. (Cf. Rapport d'Exploitation 2022).

Il n'y a donc **pas de pénalités**.

3.2 CLAUSES DE BONIFICATIONS

Ces clauses sont à considérer en phase d'exploitation. Elles s'appliquent si les objectifs contractuels sont améliorés. Elles concernent :

- Taux de disponibilité
- Taux annuel de pannes
- Les prestations confiées à des PME ou artisans

Taux de disponibilité :

En 2022, le taux de disponibilité moyen est de **99,98 %** pour un objectif de **99,70 %**.

« En cas d'amélioration de ce taux, le Partenaire bénéficiera d'une bonification de 3000 € par millième entier de TD économisé » : chapitre 65.10.c du contrat.

Conformément au contrat, le Partenaire peut donc bénéficier d'une bonification de 6 000,00 € TTC

Taux de pannes annuel : taux moyen d'interventions après travaux du G4a

Le taux de pannes annuel est de **4,8 %** pour un objectif de **6 %** maximum.

« En cas d'amélioration de ce taux, le Partenaire bénéficiera d'une bonification de 1 000 € par centième entier de TMI économisé » : chapitre 65.10.c du contrat

Conformément au contrat, le Partenaire peut donc bénéficier d'une bonification de 1 000,00 € TTC

3.3 BILAN DES CLAUSES DE PERFORMANCES

Objectif de performance	Pénalités	Bonifications
Délais de remise en service	0,00 €	0,00 € TTC
Taux de panne annuel	0,00 €	1 000,00 € TTC
Taux de disponibilité	0,00 €	6 000,00 € TTC
TOTAL	0,00 € TTC	7 000,00 € TTC

4 CALCUL DES ACOMPTES DE L'ANNEE 12 DU CONTRAT

Suivant l'inventaire du 31 décembre 2022, le patrimoine de la Ville se décompose comme suit :

- **6 618** points lumineux en éclairage public.
- **194** points lumineux en éclairage sportif.
- **14** carrefours à feux.
- **7 905** flocons pour les illuminations festives.

En fonction du décompte général définitif de l'année 12, les redevances de l'année 13 sont :

Prestations		Acompte annuel HT	TVA 20%	Acompte annuel TTC
Loyer L1	L1A	fonction de l'évolution du tableau d'amortissement des 6 emprunts		
	L1B			
	L1D			
	L1E			
	frais de préfinancement			
	commissions bancaires	- €	- €	- €
Loyer L2 fonctionnement	L2A EP	169 538,64 €	33 907,73 €	203 446,37 €
	L2A SLT	10 125,48 €	2 025,10 €	12 150,58 €
	L2A ES	11 545,92 €	2 309,18 €	13 855,10 €
	L2B	99 135,00 €	19 827,00 €	118 962,00 €
	L2C	24 439,68 €	4 887,94 €	29 327,62 €
	L2E frais de gestion	62 223,12 €	12 444,62 €	74 667,74 €
	L2E réforme DT/DICT	32 926,32 €	6 585,26 €	39 511,58 €
Loyer L2 investissement	L2B	99 948,48 €	19 989,70 €	119 938,18 €
	L2C EP	148 566,72 €	29 713,34 €	178 280,06 €
	L2C SLT	11 459,40 €	2 291,88 €	13 751,28 €
	L2D	117 120,60 €	23 424,12 €	140 544,72 €
Recettes annexes	Fonctions des travaux (coordination et CEE) + Tournées de nuit			
TOTAL	787 029,36 €	157 405,87 €	944 435,23 €	

Une situation trimestrielle sera établie sur cette base.



RAPPORT FINANCIER 2021

ANNEXES





SOMMAIRE

ANNEXE 1 : PV DE RÉCEPTION TRAVAUX GER

ANNEXE 2 : PV DE RÉCEPTION TRAVAUX G4b

ANNEXE 3 : RÉVISION DE PRIX

ANNEXE 1



PV DE RECEPTION TRAVAUX GER

RECEPTION et MISE A DISPOSITON
PROCES-VERBAL DE RECEPTION et de MISE A DISPOSITON
PV N°200 – G3 – PV Rue du Docteur Jean Paillot

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Maître d'ouvrage : **VILLE D'AIX LES BAINS**
Place Maurice Mollard- BP 348
73 103 AIX LES BAINS Cédex

Titulaire du marché : **Groupement**

ALCYON (mandataire)
60, chemin du Moulin Carron
69 570 Dardilly

BRONNAZ
Avenue du 8 Mai 1945
73 000 BARBERAZ

Objet du marché :

Contrat de Partenariat relatif à l'éclairage public et à la mise en lumière de la Ville d'Aix-les-Bains.

Réception et mise à disposition concernant :

Remplacement de 8 luminaires sur mât existant (JA01 à JA08) rue du Docteur Jean Paillot pour un montant de 4 020.30 € TTC

suivant détail ci-joint :

B. Procès-verbal des opérations préalables à la réception

- en présence de M. **CONGE**....., représentant la ville d'Aix-les-Bains
 en présence de l'un des membres du groupement Alcyon - Bronnaz

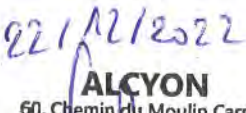
Après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate que :

1. Les épreuves prévues au marché :
 - ont été effectuées, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
 - sont concluantes ;
 - sont concluantes, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
2. Les travaux et prestations prévus au marché :
 - ont été exécutés ;
 - ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués à l'annexe ci-après ;
3. Les ouvrages :
 - sont conformes aux spécifications du marché ;
 - sont conformes aux spécifications du marché, à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées à l'annexe ci-après ;
4. Les installations de chantier :
 - ont été repliées n'ont pas été repliées ;
5. Les terrains et les lieux :
 - ont été remis en état n'ont pas été remis en état.

Dressé le **22/12/2022**
La ville d'Aix les Bains (signature) 
VILLE D'AIX-LES-BAINS
DIRECTION
DES SERVICES TECHNIQUES
BP 348 - 1500, boulevard Lepic
73103 AIX-LES-BAINS Cedex
Tél. 04 79 35 04 52
Fax 04 79 35 60 63

Accepté le **22/12/2022**
Le titulaire du marché (signature)

J'atteste que le titulaire a refusé de signer le présent procès-verbal.

A **Aix les Bains** le **22/12/2022**
Le titulaire du marché (signature) 

ALCYON
60, Chemin du Moulin Carron
BP 53 - 69 570 Dardilly
Tél. 04 26 23 33 00
SIRET 380 905 281 00857 - SIREN 380 905 281
RCS Salon-de-Provence 380 905 281 - APE 7112 B
T.V.A. Intracommunautaire FR 80 380 905 281

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF

Bordereau des Prix Unitaires - G3

OBJET : G3 2022 - Rue docteur Jean Paillot - 8PL
JA01 à JA08

DESIGNATION	U	Qté	PRIX UNITAIRE HT (€)	MONTANT TOTAL (€)
Rue docteur Jean Paillot - 8PL				
Zones résidentielles réseau aérien - Luminaire sur mât existant				
AXIA 2.1 - COMATELEC	u	8	356,08 €	2 848,61 €
AXIA 2.1 24 LEDs 400mA WW730 5221 - 30W				

SOUS-TOTAL H.T. HORS ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6) HORS FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				
SOUS-TOTAL H.T. ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6)				
SOUS-TOTAL H.T. FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				
COEFFICIENT SUR FACTURE FOURNISSEUR		15,00%		
12 - Ajustement des prix du lot n°2 en fonction des quantités				
12.1.1-a - Pour un montant total HT de travaux inférieur ou égal à 5 000 €		1,00		
12.1.1-b - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 5000 € et inférieur ou égal à 15 000 €		0,90		
12.1.1-c - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 15 000 €		0,80		
SOUS-TOTAL H.T. OBJET G3				2 848,61 €
MAJORATION POUR PRESTATION HORS PPP				
VARIATION DES PRIX		17,61%		501,64 €
MONTANT TOTAL H.T.				3 350,25 €
T.V.A.		20,0%		670,05 €
MONTANT TOTAL T.T.C.				4 020,30 €

Arrêtée la présente facture à la somme de :
quatre mille vingt euro et trente centimes d'euro TTC

Fait à Barberaz, le 22/12/2022

VILLE D'AIX-LES-BAINS

DIRECTION

DES SERVICES TECHNIQUES

BP 348 - 1500, boulevard Lepic

73103 AIX-LES-BAINS Cedex

Tél. 04 79 35 04 52

Fax 04 79 35 60 63

RECEPTION et MISE A DISPOSITON
PROCES-VERBAL DE RECEPTION et de MISE A DISPOSITON
PV N°201 – G3 – PV Chemin des Cerisiers

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Maître d'ouvrage : **VILLE D'AIX LES BAINS**
Place Maurice Mollard- BP 348
73 103 AIX LES BAINS Cédex

Titulaire du marché : **Groupement**

ALCYON (mandataire)
60, chemin du Moulin Carron
69 570 Dardilly

BRONNAZ
Avenue du 8 Mai 1945
73 000 BARBERAZ

Objet du marché :

Contrat de Partenariat relatif à l'éclairage public et à la mise en lumière de la Ville d'Aix-les-Bains.

Réception et mise à disposition concernant :

Remplacement de 9 points lumineux (mât + luminaires – DD29 à DD37) chemin des Cerisiers pour un montant de 12 720.42 € TTC suivant détail ci-joint :

B. Procès-verbal des opérations préalables à la réception

- en présence de M. OMBE....., représentant la ville d'Aix-les-Bains
 en présence de l'un des membres du groupement Alcyon - Bronnaz

Après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate que :

1. Les épreuves prévues au marché :
 - ont été effectuées, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
 - sont concluantes ;
 - sont concluantes, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
2. Les travaux et prestations prévus au marché :
 - ont été exécutés ;
 - ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués à l'annexe ci-après ;
3. Les ouvrages :
 - sont conformes aux spécifications du marché ;
 - sont conformes aux spécifications du marché, à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées à l'annexe ci-après ;
4. Les installations de chantier :
 - ont été repliées n'ont pas été repliées ;
5. Les terrains et les lieux :
 - ont été remis en état n'ont pas été remis en état.

VILLE D'AIX-LES-BAINS
Dressé le 22/12/2022 DIRECTION Accepté le 22/12/2022
La ville d'Aix les Bains (signature) **DES SERVICES TECHNIQUES** Le titulaire du marché (signature)
BP 348 - 1600 Boulevard Lepic
73103 AIX-LES-BAINS Cedex
Tél. 04 79 35 04 52
Fax 04 79 35 60 63

J'atteste que le titulaire a refusé de signer le présent procès-verbal.

A Aix-les-Bains, le 22/12/2022
Le titulaire du marché (signature)



ALCYON
60, Chemin du Moulin Carron
BP 53 - 69 570 Dardilly
Tél. 04 26 23 33 00

SIRET 380 905 281 00057 - SIREN 380 905 281
RCS Salon-de-Provence 360 905 281 - APE 7112 B
T.V.A. Intracommunautaire FR 80 350 905 281

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF

Bordereau des Prix Unitaires - G3

OBJET : G3 2022 - Chemin des cerisiers - Remplacement mât + luminaire
DD29 à DD37

DESIGNATION	U	Qté	PRIX UNITAIRE HT (€)	MONTANT TOTAL (€)
Chemin des cerisiers				
Voies secondaires - Liaisons inter quartier - Candélabre 6 à 8m AXIA 2.1 24 LEDs 400mA WW730 5166 - 30W	u	9	906,46 €	8 158,14 €
4.3.4-a Réfections définitives pied de mât - Revêtement en enrobé	u	9	95,00 €	855,00 €

SOUS-TOTAL H.T. HORS ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6) HORS FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				855,00 €
SOUS-TOTAL H.T. ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6)				
SOUS-TOTAL H.T. FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				
COEFFICIENT SUR FACTURE FOURNISSEUR		15,00%		
12 - Ajustement des prix du lot n°2 en fonction des quantités				
12.1.1-a - Pour un montant total HT de travaux inférieur ou égal à 5 000 €		1,00		855,00 €
12.1.1-b - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 5000 € et inférieur ou égal à 15 000 €		0,90		
12.1.1-c - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 15 000 €		0,80		
SOUS-TOTAL I.L.T. OBJET G3				8 158,14 €
MAJORATION POUR PRESTATION HORS PPP				
VARIATION DES PRIX		17,61%		1 587,21 €
MONTANT TOTAL H.T.				10 600,35 €
T.V.A.		20,0%		2 120,07 €
MONTANT TOTAL T.T.C.				12 720,42 €

Arrêtée la présente facture à la somme de :
douze mille sept cent vingt euro et quarante deux centimes d'euro TTC

Fait à Barberaz, le 22/12/2022

VILLE D'AIX-LES-BAINS
DIRECTION
DES SERVICES TECHNIQUES
BP 348 - 1500 Boulevard Leprie
73103 AIX-LES-BAINS Cedex
Tél. 04 79 35 04 52
Fax 04 79 35 60 63

RECEPTION et MISE A DISPOSITON
PROCES-VERBAL DE RECEPTION et de MISE A DISPOSITON
PV N°202 – G3 SLT – PV Carrefour du Rondeau

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Maître d'ouvrage : **VILLE D'AIX LES BAINS**
Place Maurice Mollard- BP 348
73 103 AIX LES BAINS Cédex

Titulaire du marché : **Groupement**

ALCYON (mandataire)
60, chemin du Moulin Carron
69 570 Dardilly

BRONNAZ
Avenue du 8 Mai 1945
73 000 BARBERAZ

Objet du marché :

Contrat de Partenariat relatif à l'éclairage public et à la mise en lumière de la Ville d'Aix-les-Bains.

Réception et mise à disposition concernant :

Rénovation du contrôleur SLT sur le Carrefour du Rondeau pour un montant de 4 914.19 € TTC
suivant détail ci-joint :

B. Procès-verbal des opérations préalables à la réception

- en présence de M. CONDE, représentant la ville d'Aix-les-Bains
 en présence de l'un des membres du groupement Alcyon - Bronnaz

Après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate que :

1. Les épreuves prévues au marché :
 ont été effectuées, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
 sont concluantes ;
 sont concluantes, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
2. Les travaux et prestations prévus au marché :
 ont été exécutés ;
 ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués à l'annexe ci-après ;
3. Les ouvrages :
 sont conformes aux spécifications du marché ;
 sont conformes aux spécifications du marché, à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées à l'annexe ci-après ;
4. Les installations de chantier :
 ont été repliées n'ont pas été repliées ;
5. Les terrains et les lieux :
 ont été remis en état n'ont pas été remis en état.

Dressé le 02/12/2022
La ville d'Aix les Bains (signature)
VILLE D'AIX-LES-BAINS
DIRECTION
DES SERVICES TECHNIQUES
BP 348 - 1500, boulevard Lepic
73103 AIX-LES-BAINS Cedex
Tél. 04 79 35 04 52
Fax 04 79 35 00 09

Accepté le 02/12/2022
Le titulaire du marché (signature)

ALCYON
60, Chemin du Moulin Carron
BP 53 - 69 570 Dardilly
Tél. 04 26 23 33 00
SIRET 380 905 281 00057 - SIREN 380 905 281
RCS Salon-de-Provence 380 905 281 - APE 7112 B
T.V.A. Intracommunautaire FR 80 380 905 281

J'atteste que le titulaire a refusé de signer le présent procès-verbal,

A _____, le _____
Le titulaire du marché (signature)

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF

Bordereau des Prix Unitaires - G3 SLT

OBJET : Rénovation contrôleur SLT
Carrefour du Rondot

Observations :

	DESIGNATION	U	Qté	PRIX UNITAIRE HT (€)	MONTANT TOTAL (€)
7.1.1	Fourniture de Contrôleur SLT RONDOT M@ESTRO : Contrôleur 08 LIGNES VERTICALES BT / BT 46 ENTREES 24 SORTIES	u	1	2 606,94 €	2 606,94 €
11.1.1	Chef de chantier avec véhicule utilitaire	h	4	75,00 €	300,00 €
11.1.2	Ouvrier qualifié	h	4	46,00 €	184,00 €

SOUS-TOTAL H.T. HORS ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6) HORS FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				484,00 €
SOUS-TOTAL H.T. ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6)				
SOUS-TOTAL H.T. FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				2 606,94 €
COEFFICIENT SUR FACTURE FOURNISSEUR			15,00%	391,04 €
12 - Ajustement des prix du lot n°2 en fonction des quantités				
12.1.1-a - Pour un montant total HT de travaux inférieur ou égal à 5 000 €			1,00	484,00 €
12.1.1-b - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 5000 € et inférieur ou égal à 15 000 €			0,90	
12.1.1-c - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 15 000 €			0,80	
SOUS-TOTAL H.T. OBJET G3				
MAJORATION POUR PRESTATION HORS PPP				
VARIATION DES PRIX			17,61%	613,18 €
MONTANT TOTAL H.T.				4 095,16 €
T.V.A.			20,0%	819,03 €
MONTANT TOTAL T.T.C.				4 914,19 €

Arrêtée la présente facture à la somme de :
quatre mille neuf cent quatorze euro et dix neuf centimes d'euro TTC

Fait à Barberaz, le 22/12/2022

VILLE D'AIX-LES-BAINS

DIRECTION

DES SERVICES TECHNIQUES

BP 348 - 1500, boulevard Leprieux

73103 AIX-LES-BAINS Cedex

Tél. 04 79 35 04 52

Fax 04 79 35 60 63

FACTURE N° 17004RX22014075

310003862
F2205255

	AXIMUM INDUSTRIE - COL5921 8 rue Jean Mermoz 78114 MAGNY LES HAMEAUX France 05.57.26.14.70	Code Client 312494248	Date Facture 10/10/2022	Echéance 25/11/2022
		Code JDE 18349441	Code MIG	
		Vos réf. : 961450625 du 19/07/22 SUR D2203425/3427/3422		
		N° Marché :	N° Engagement :	
		Service :	Cadre Facture :	
Destinataire BRONNAZ - Côteos Chambéry Rue du 8 MAI 1945 73000 BARBERAZ FRANCE		Acheteur BRONNAZ - Côteos Chambéry Rue du 8 MAI 1945 73000 BARBERAZ FRANCE		
Suivi Par : SAPIN Virgine Tél : Email : virginie.sapin@aximum.fr		SIRET 31249424800031	N° TVA Intracom FR66312494248	
Pays d'origine France	Pays de destination FRANCE	Condition de règlement EFT (Virt) 45 jours date de facture		
Incoterm (2010) FCA	Ville Incoterm	Mode de Transport 0 - Aucun		

RECUTE
18 OCT. 2022
 Rép:



Produit Ref.	Unité Cond	PU Net	Qté	Montant HT
C2204558 du 20/07/2022 Vos réf. :				
N° de Livraison : BL2206739 du 06/10/2022 Chargé à TOURCOING Cedex Livré à BARBERAZ				
0060 C...leur Rondot	U	...	1	... €
0070 M@ESTRO : Contrôleur 08 LIGNES VERTICALES BT / BT 46 ENTREES 24 SORTIES *** N°7956 290000031	U	2606.94 €	1	2 606.94 €
N° de Livraison : BL2206776 du 07/10/2022 Chargé à TOURCOING Cedex Livré à BARBERAZ				
0005 Contrôleur Roosevelt/ Moellerons	U	...	1	... €
0010 M@ESTRO : Contrôleur 16 LIGNES VERTICALES PRECABLE 16 EQUIPE 16 LIGNES BT / BT 46 ENTREES 24 SORTIES *** N°7979 260018782	U	3101.49 €	1	3 101.49 €
0020 M@ESTRO : Pièce détachée : MODULE RECEPTEUR GPS MOUSE 290000194	U	81.90 €	1	81.90 €
0030 Contrôleur Golf	U	...	1	... €
0040 M@ESTRO : Contrôleur 08 LIGNES VERTICALES BT / BT 10 ENTREES EMBALLE n serie 7896 290000130	U	2501.73 €	1	2 501.73 €

PAL80X120 2 COLIS 57KG
 Pénalités de retard : taux d'intérêt appliqué par la BCE + 10 points
 Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : montant de 40 € pour les entreprises régies par l'article L441-5 du Code de commerce
 Pas d'escompte pour virement anticipé

Total HT 8 292.06 €
Total TVA 1 658.42 €
Total TTC 9 950.48 €
Acompte 0.00 €

Base H.T	TVA
TVA1 8 292.06	20.0 % 1 658.42
TVA2 0.00	0.00
TVA3 0.00	0.00

Coordonnées Bancaires
CIC PARIS GRANDES ENTREPRISES
FR76 30066 10972 00020086601 86

Devise : EUR
Net à Payer 9 950.48 €

Poids Net	Poids Brut	Nbre Total UM

RECEPTION et MISE A DISPOSITON
PROCES-VERBAL DE RECEPTION et de MISE A DISPOSITON
PV N°203 – G3 – PV Remplacement projecteurs passages piétons

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Maître d'ouvrage : **VILLE D'AIX LES BAINS**

Place Maurice Mollard- BP 348
73 103 AIX LES BAINS Cédex

Titulaire du **ALCYON** (mandataire) **BRONNAZ** marché :
Groupement **60, chemin du Moulin Carron** **Avenue du 8 Mai 1945**
69 570 Dardilly **73 000 BARBERAZ**

Objet du marché :

Contrat de Partenariat relatif à l'éclairage public et à la mise en lumière de la Ville d'Aix-les-Bains.

Réception et mise à disposition concernant :

Remplacement de 19 projecteurs énergivores sur les passages piétons Delattre de Tassigny/Charcot/Daniel Rops pour un montant de 16 830.70 € TTC suivant détail ci-joint :

B. Procès-verbal des opérations préalables à la réception

- en présence de M. CONTE, représentant la ville d'Aix-les-Bains
 en présence de l'un des membres du groupement Alcyon - Bronnaz

Après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate que :

- Les épreuves prévues au marché :
 ont été effectuées, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
 sont concluantes ;
 sont concluantes, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
- Les travaux et prestations prévus au marché :
 ont été exécutés ;
 ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués à l'annexe ci-après ;
- Les ouvrages :
 sont conformes aux spécifications du marché ;
 sont conformes aux spécifications du marché, à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées à l'annexe ci-après ;
- Les installations de chantier :
 ont été repliées n'ont pas été repliées ;
- Les terrains et les lieux :
 ont été remis en état n'ont pas été remis en état.

VILLE D'AIX-LES-BAINS
DIRECTION
DES SERVICES TECHNIQUES
BP 348 - 1500, boulevard Lepic
73103 AIX LES BAINS Cédex
Tél. 04 79 35 04 52
Fax 04 79 35 60 63

Dressé le 22/12/2022
La ville d'Aix les Bains (signature)

Accepté le 22/12/2022
Le titulaire du marché (signature)

ALCYON
60, Chemin du Moulin Carron
BP 53 - 69 570 Dardilly
Tél. 04 26 23 33 00
SIRET 380 905 281 00057 - SIREN 380 905 281
RCS Salon-de-Provence 380 905 281 - APE 7112 B
T.V.A. Intracommunautaire FR 80 380 905 281

J'atteste que le titulaire a refusé de signer le présent procès-verbal,

A _____, le _____
Le titulaire du marché (signature)

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF

Bordereau des Prix Unitaires - G3

OBJET : G3 2022 - Remplacement des projecteurs piétons énergivores

DESIGNATION	U	Qté	PRIX UNITAIRE HT (€)	MONTANT TOTAL (€)
Boulevard Delattre de Tassigny CH167, CH178, CH159, CH147A, CH151A, CH014, CH151A, CH154A, CH015, CH016, CH158				
7.1.1 Fourniture de luminaire Luminaire NEOS 2 de 48 LEDS HP, alimentation 500mA, Leds 4000K, optique 5145AS Droite, corps et lunette de fermeture en fonderie d'aluminium injectée, verre sécurité scellé IK 08, étanchéité IP66, fixation standard lyre, classe 2. Fixation Top de mât 60mm avec fourche SOTTOGRONDA	Unité	9	410,00 €	3 690,00 €
7.1.1 Fourniture de luminaire Luminaire NEOS 2 de 48 LEDS HP, alimentation 500mA, Leds 4000K, optique 5144AS Gauche, corps et lunette de fermeture en fonderie d'aluminium injectée, verre sécurité scellé IK 08, étanchéité IP66, fixation standard lyre, classe 2. Fixation Top de mât 60mm avec fourche SOTTOGRONDA	Unité	1	410,00 €	410,00 €
7.3.1 Dépose de luminaire fixé sur mât ou potence	Unité	10	25,00 €	250,00 €
7.2.1 Pose de luminaire fixé sur mât ou potence	Unité	10	35,00 €	350,00 €
8.1.14-b Fourniture et pose d'une boîte fusible CII en pied de mât - Taille 2, type équivalent Dynapak de chez Sogexi	u	10	78,00 €	780,00 €
Boulevard Charcot: EE8B, EE54B, EE32				
7.1.1 Fourniture de luminaire Luminaire NEOS 2 de 48 LEDS HP, alimentation 500mA, Leds 3000K, optique 5145AS Droite, corps et lunette de fermeture en fonderie d'aluminium injectée, verre sécurité scellé IK08, étanchéité IP66, fixation standard lyre, classe 2. Fixation Fourche Latérale 1CL0391P Pré-câblage 5G1.5mm ² = 8ml DRIVER DALI programmation AMPDIM RAL 9003	Unité	2	440,00 €	880,00 €
7.1.1 Fourniture de luminaire Luminaire NEOS 2 de 48 LEDS HP, alimentation 500mA, Leds 3000K, optique 5144AS Gauche, corps et lunette de fermeture en fonderie d'aluminium injectée, verre sécurité scellé IK 08, étanchéité IP66, fixation standard lyre, classe 2. Fixation Fourche Latérale 1CL0391P (Principe fourche latérale Neos directe pour mât mini D60 Plan 8160) Pré-câblage 5G1.5mm ² = 8ml DRIVER DALI programmation AMPDIM RAL 9003	Unité	1	350,00 €	350,00 €
7.3.1 Dépose de luminaire fixé sur mât ou potence	Unité	3	25,00 €	75,00 €
7.2.1 Pose de luminaire fixé sur mât ou potence	Unité	3	35,00 €	105,00 €
8.1.14-b Fourniture et pose d'une boîte fusible CII en pied de mât - Taille 2, type équivalent Dynapak de chez Sogexi	u	3	78,00 €	234,00 €

VILLE D'AIX-LES-BAINS

DIRECTION

DES SERVICES TECHNIQUES

BP 348 - 1500, boulevard Lepic

73103 AIX-LES-BAINS Cedex

Tél. 04 79 35 04 52

Fax 04 79 35 60 63

Avenue Daniel Rops / Charcot					
7.1.1	Fourniture de luminaire Luminaire NEOS 2 de 48 LEDS HP, alimentation 500mA, Leds 3000K, optique 5145AS Droite, corps et lunette de fermeture en fonderie d'aluminium injectée, verre sécurité scellé IK 08, étanchéité IP66, fixation standard lyre, classe 2. Fixation Fourche Latérale 1CL0391P (Principe fourche latérale Neos directe pour mât mini D60 Plan 18160) Pré-câblage 5G1.5mm² = 8ml DRIVER DALI programmation AMPDIM RAL 9003	Unité	5	460,00 €	2 300,00 €
7.1.1	Fourniture de luminaire Luminaire NEOS 2 de 48 LEDS HP, alimentation 500mA, Leds 3000K, optique 5144AS Gauche, corps et lunette de fermeture en fonderie d'aluminium injectée, verre sécurité scellé IK 08, étanchéité IP66, fixation standard lyre, classe 2. Fixation Fourche Latérale 1CL0391P (Principe fourche latérale Neos directe pour mât mini D60 Plan 18160) Pré-câblage 5G1.5mm² = 8ml DRIVER DALI programmation AMPDIM RAL 9003	Unité	1	460,00 €	460,00 €
7.3.1	Dépose de luminaire fixé sur mât ou potence	Unité	6	25,00 €	150,00 €
7.2.1	Pose de luminaire fixé sur mât ou potence	Unité	6	35,00 €	210,00 €
8.1.14-b	Fourniture et pose d'une boîte fusible CII en pied de mât - Taille 2, type équivalent Dynapak de chez Sogexi	u	6	78,00 €	468,00 €

SOUS-TOTAL H.T. HORS ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6) HORS FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)		2 622,00 €
SOUS-TOTAL H.T. ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6)		0,00 €
SOUS-TOTAL H.T. FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)		8 090,00 €
COEFFICIENT SUR FACTURE FOURNISSEUR	15,00%	1 213,50 €
12 - Ajustement des prix du lot n°2 en fonction des quantités		
12.1.1-a - Pour un montant total HT de travaux inférieur ou égal à 5 000 €	1,00	2 622,00 €
12.1.1-b - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 5000 € et inférieur ou égal à 15 000 €	0,90	0,00 €
12.1.1-c - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 15 000 €	0,80	0,00 €
SOUS-TOTAL H.T. OBJET G3		
MAJORATION POUR PRESTATION HORS PPP		0,00 €
VARIATION DES PRIX	17,61%	2 100,08 €
MONTANT TOTAL H.T.		14 025,58 €
T.V.A.	20,0%	2 805,12 €
MONTANT TOTAL T.T.C.		16 830,70 €

Arrêtée la présente facture à la somme de :

seize mille huit cent trente euro et soixante dix centimes d'euro TTC

Fait à Barberaz, le 22/12/2022

~~VILLE D'AIX-LES-BAINS~~

DIRECTION

DES SERVICES TECHNIQUES

BP 348 - 1500, boulevard Lepic

73103 AIX-LES-BAINS Cedex

Tél. 04 79 35 04 52

Fax 04 79 35 60 63

N° De document : VTI / 71025940
 Code agent : 677
 N° Client : 1092
 Date document : 31/08/22
 N°TVA Intracom : FR66312494248
 Code SIRET : 31249424800031

Notre Réf.ARC : 377486 Du 03/05/2022
 Votre Réf.ARC : 961041945
 AIX / BASSENS

ENTREPRISE BRONNAZ
 CITEOS
 AV DU 8 MAI 1945
 73000 BARBERAZ

CODE ARTICLE	QUANTITE	DESIGNATION	P. U. NET	MONTANT	ECO	CONT
ICL0391P	5,00	FOURCHE NEOS 2 SUR U - PEINTE RAL 9003B BLANC				
S1314XLD	5,00	----- LUMINAIRE : NEOS 2 LED CLP : CUSTOM LIGHT PROCESS NOMBRE DE LED ET mA : 48L_550mA TYPE DE LED : HP2_STD TEMPERATURE DE COULEUR : WW (3000K CRI70) TYPE DE PHOTOMETRIE : 5145AS PROTECTEUR 1 : VERRE CLAIR CONTROLEUR : SANS CONTROLEUR CELLULE PHOTOELECTRIQUE : SANS PHOTOCELLULE DETECTEUR DE MOUVEMENT : SANS DETECTEUR TENSsION & CLASSE ELECTRIQUE : 220/240V CLII PROGRAMMATION : AMPDIM mA AVEC DIMMING CODE : 500mA TENSION DEPART : 170V FLUX DEPART : 30% TENSION STOP : 230V FLUX STOP : 100% TIME ZONE : 0 OPTION PROG DST : No OPTION PROG CLO : No PROTECTION ELECTRIQUE : 10kV - SANS FUSIBLE LONGUEUR CABLE : CABLE LONGUEUR 8M TYPE DE CABLE : CABLE STD EU Market (H07RN-F) SECTION DU CABLE : 5G1.5² FIXATION : SANS FIXATION COULEUR : RAL9003B BLANC ----- NEOSL2-W548L_550m-5145AS-GL01-V03D10S3-CL5A-C000-F0-###-RAL9003B F0-----D20E-RAL9003B ----- AX CONFIGURATION ID : NEOSL2-006151_D20E_RAL9003B -----				
*	5,00	PRIX D'ENSEMBLE	460,00	2300,00	0,00	

Comatelec Schröder SAS

Direction commerciale | Immeuble Victoria | 10, allée des Cascades | CS 11070 Villepinte | 95926 Roissy CDG Cedex
 T +33 1 48 16 17 88

Usine/Siège social | Zone Industrielle | 18400 Saint-Florent-Sur-Cher

T +33 2 48 23 17 23 | F +33 2 48 55 20 30 | comatelec@comatelec.fr | www.comatelec.fr

Société par actions simplifiée | CAPITAL 4 000 000 EUR | SIRET 578 200 693 000 21 | RCS Bourges |

TVA FR 76 578 200 693 | RIB 30004 00220 00020569169 65 | IBAN FR76 3000 4002 2000 0205 6916 965 | BIC BNPAFRPPOR

CODE ARTICLE	QUANTITE	DESIGNATION	P.U.NET	MONTANT	ECO CONT
1CL0391P	1,00	FOURCHE NEOS 2 SUR U - PEINTE RAL 9003B BLANC			
S1314XLD	1,00	----- LUMINAIRE : NEOS 2 LED CLP : CUSTOM LIGHT PROCESS NOMBRE DE LED ET mA : 48L_550mA TYPE DE LED : HP2 STD TEMPERATURE DE COULEUR : WW (3000K CRI70) TYPE DE PHOTOMETRIE : 5144AS PROTECTEUR 1 : VERRE CLAIR CONTROLEUR : SANS CONTROLEUR CELLULE PHOTOELECTRIQUE : SANS PHOTOCELLULE DETECTEUR DE MOUVEMENT : SANS DETECTEUR TENSsION & CLASSE ELECTRIQUE : 220/240V CLII PROGRAMMATION : AMPDIM mA AVEC DIMMING CODE : 500mA TENSION DEPART : 170V FLUX DEPART : 30% TENSION STOP : 230V FLUX STOP : 100% TIME ZONE : 0 OPTION PROG DST : No OPTION PROG CLO : No PROTECTION ELECTRIQUE : 10kV - SANS FUSIBLE LONGUEUR CABLE : CABLE LONGUEUR 8M TYPE DE CABLE : CABLE STD EU Market (H07RN-F) SECTION DU CABLE : 5G1.5² FIXATION : SANS FIXATION DRIVER OPTION : DRIVER PHILIPS COULEUR : RAL9003B BLANC ----- NEOSL2-W548L_550m-5144AS-GL01-V03D10S3-CL5A-C000-F0-###-RAL9003B F0-----000C-----D20E-RAL9003B ----- AX CONFIGURATION ID : NEOSL2-006219_D20E_RAL9003B -----			
*	1,00	PRIX D'ENSEMBLE		460,00	460,00 0,00

Domiciliation bancaire : BNP PARIBAS Région Centre Entreprises 530 rue des jonquilles 45770 SARAN

Mode de paiement : VIREMENT	NET H.T	TVA	MONTANT TVA	NET A PAYER
Clause de paiement : 60 jrs date facture Soit le 30/10/2022	+2760,00	20,00	552,00	3312,00
Incoterm : CPT Port payé jusqu'au client (selon les Incoterms 2010 de la CCI de la chambre du Commerce International)		(%)		EUR TTC
Eco contribution	0,00	(%)		

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement si paiement après la date d'échéance : 40 euros (Art.D441-5 du code commerce).
Escompte pour paiement anticipé défini dans nos conditions générales de ventes figurant au verso.

N° De document : VTI / 71023936
 Code agent : 677
 N° Client : 1092
 Date document : 28/06/22
 N°TVA Intracom : FR66312494248
 Code SIRET : 31249424800031

Notre Réf.ARC : 377425 Du 13/04/2022
 Votre Réf.ARC : 960944231
 AIX / BASSENS

ENTREPRISE BRONNAZ
 CITEOS
 AV DU 8 MAI 1945
 73000 BARBERAZ

CODE ARTICLE	QUANTITE	DESIGNATION	P.U.NET	MONTANT	ECO CONT
1CL0391P	2,00	FOURCHE NEOS 2 SUR U - PEINTE RAL 9003B BLANC			
S1314XLD	2,00	----- LUMINAIRE : NEOS 2 LED CLP : CUSTOM LIGHT PROCESS NOMBRE DE LED ET mA : 48L_550mA TYPE DE LED : HP2 STD TEMPERATURE DE COULEUR : WW (3000K CRI70) TYPE DE PHOTOMETRIE : 5145AS PROTECTEUR 1 : VERRE CLAIR CONTROLEUR : SANS CONTROLEUR CELLULE PHOTOSLECTRIQUE : SANS PHOTOCELLULE DETECTEUR DE MOUVEMENT : SANS DETECTEUR TENSSION & CLASSE ELECTRIQUE : 220/240V CLII PROGRAMMATION : AMPDIM mA AVEC DIMMING CODE : 500mA TENSION DEPART : 170V FLUX DEPART : 30% TENSION STOP : 230V FLUX STOP : 100% TIME ZONE : 0 OPTION PROG DST : No OPTION PROG CLO : No PROTECTION ELECTRIQUE : 10kV - SANS FUSIBLE LONGUEUR CABLE : CABLE LONGUEUR 8M TYPE DE CABLE : CABLE STD EU Market (H07RN-F) SECTION DU CABLE : 5G1.5² FIXATION : SANS FIXATION COULEUR : RAL9003B BLANC ----- NEOSL2-W548L_550m-5145AS-GL01-V03D10S3-CL5A-C000-F0-###-RAL9003B F0-----D20E-RAL9003B ----- AX CONFIGURATION ID : NEOSL2-006151_D20E_RAL9003B -----			
*	2,00	PRIX D'ENSEMBLE	440,00	880,00	0,00

Comatelec Schröder SAS

Direction commerciale | Immeuble Victoria | 10, allée des Cascades | CS 11070 Villepinte | 95926 Roissy CDG Cedex
 T +33 1 48 16 17 88

Usine/Siège social | Zone Industrielle | 18400 Saint-Florent-Sur-Cher

T +33 2 48 23 17 23 | F +33 2 48 55 20 30 | comatelec@comatelec.fr | www.comatelec.fr

Société par actions simplifiée | CAPITAL 4 000 000 EUR | SIRET 578 200 693 000 21 | RCS Bourges |

TVA FR 76 578 200 693 | RIB 30004 00220 00020569169 65 | IBAN FR76 3000 4002 2000 0205 6916 965 | BIC BNPAFRPPORE

CODE ARTICLE	QUANTITE	DESIGNATION	P.U.NET	MONTANT	ECO CONT
--------------	----------	-------------	---------	---------	----------

Domiciliation bancaire : BNP PARIBAS Région Centre Entreprises 530 rue des jonquilles 45770 SARAN

Mode de paiement : VIREMENT Clause de paiement : 60 jrs date facture Soit le 27/08/2022 Incoterm : CPT Port payé jusqu'au client (Selon les Incoterms 2010 de la CCI de la chambre du Commerce International)	NET H.T	TVA	MONTANT TVA	NET A PAYER
	+880,00	20,00 (%)	176,00	1056,00
Eco contribution	0,00	(%)		EUR TTC

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement si paiement après la date d'échéance : 40 euros (Art.D441-5 du code commerce).
Escompte pour paiement anticipé défini dans nos conditions générales de ventes figurant au verso.

N° De document : VTI / 71023954
 Code agent : 677
 N° Client : 1092
 Date document : 29/06/22
 N°TVA Intracom : FR66312494248
 Code SIRET : 31249424800031

Notre Réf.ARC : 377425 Du 13/04/2022
 Votre Réf.ARC : 960944231
 AIX / BASSENS

ENTREPRISE BRONNAZ
 CITEOS
 AV DU 8 MAI 1945
 73000 BARBERAZ

CODE ARTICLE	QUANTITE	DESIGNATION	P. U. NET	MONTANT	ECO	CONT
S1314XLD	1,00	----- LUMINAIRE : NEOS 2 LED CLP : CUSTOM LIGHT PROCESS NOMBRE DE LED ET mA : 48L_550mA TYPE DE LED : HP2 STD TEMPERATURE DE COULEUR : WW (3000K CRI70) TYPE DE PHOTOMETRIE : 5144AS PROTECTEUR 1 : VERRE CLAIR CONTROLEUR : SANS CONTROLEUR CELLULE PHOTOELECTRIQUE : SANS PHOTOCCELLULE DETECTEUR DE MOUVEMENT : SANS DETECTEUR TENSION & CLASSE ELECTRIQUE : 220/240V CLII PROGRAMMATION : AMPDIM mA AVEC DIMMING CODE : 500mA TENSION DEPART : 170V FLUX DEPART : 30% TENSION STOP : 230V FLUX STOP : 100% TIME ZONE : 0 OPTION PROG DST : No OPTION PROG CLO : No PROTECTION ELECTRIQUE : 10kV - SANS FUSIBLE LONGUEUR CABLE : CABLE LONGUEUR 8M TYPE DE CABLE : CABLE STD EU Market (H07RN-F) SECTION DU CABLE : 5G1.5² FIXATION : TOP SIMPLE/FOURCHE SOTOGRONDA COULEUR : RAL9003B BLANC ----- NEOSL2-W548L_550m-5144AS-GL01-V03D10S3-CL5A-C000-PJ-###-RAL9003B EJ-----D20E-RAL9003B ----- AX CONFIGURATION ID : NEOSL2-006149_D20E_RAL9003B -----				
S912-ESS	1,00	PIECES DETACHEES ACHAT FIXATION TOP NEOS RAL 9003B BLANC BUN000165ESS				
*	1,00	PRIX D'ENSEMBLE	350,00	350,00	0,00	

Comatelec Schröder SAS

Direction commerciale | Immeuble Victoria | 10, allée des Cascades | CS 11070 Villepinte | 95926 Roissy CDG Cedex
 T +33 1 48 16 17 88

Usine/Siège social | Zone Industrielle | 18400 Saint-Florent-Sur-Cher

T +33 2 48 23 17 23 | F +33 2 48 55 20 30 | comatelec@comatelec.fr | www.comatelec.fr

Société par actions simplifiée | CAPITAL 4 000 000 EUR | SIRET 578 200 693 000 21 | RCS Bourges |

TVA FR 76 578 200 693 | RIB 30004 00220 00020569169 65 | IBAN FR76 3000 4002 2000 0205 6916 965 | BIC BNPAFRPPOR

CODE ARTICLE	QUANTITE	DESIGNATION	P.U.NET	MONTANT	ECO CONT
--------------	----------	-------------	---------	---------	----------

Domiciliation bancaire : BNP PARIBAS Région Centre Entreprises 530 rue des jonquilles 45770 SARAN

Mode de paiement : VIREMENT Clause de paiement : 60 jrs date facture Soit le 28/08/2022 Incoterm : CPT Port payé jusqu'au client (Selon les Incoterms 2010 de la CCI de la chambre du Commerce International)	NET H.T	TVA	MONTANT TVA	NET A PAYER
	+350,00	20,00 (%)	70,00	420,00
Eco contribution	0,00	(%)		EUR TTC

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement si paiement après la date d'échéance : 40 euros (Art.D441-5 du code commerce).
Escompte pour paiement anticipé défini dans nos conditions générales de ventes figurant au verso.

N° De document : VTI / 71023878
 Code agent : 677
 N° Client : 1092
 Date document : 28/06/22
 N°TVA Intracom : FR66312494248
 Code SIRET : 31249424800031

Notre Réf.ARC : 377211 Du 04/03/2022
 Votre Réf.ARC : 960796867
 AIX LES BAINS

ENTREPRISE BRONNAZ
 CITEOS
 AV DU 8 MAI 1945
 73000 BARBERAZ

CODE ARTICLE	QUANTITE	DESIGNATION	P.U.NET	MONTANT	ECO CONT
S1314XLD	9,00	----- LUMINAIRE : NEOS 2 LED CLP : CUSTOM LIGHT PROCESS NOMBRE DE LED ET mA : 48L_550mA TYPE DE LED : HP2_STD TEMPERATURE DE COULEUR : NW (4000K CRI70) TYPE DE PHOTOMETRIE : 5145AS PROTECTEUR 1 : VERRE CLAIR CONTROLEUR : SANS CONTROLEUR CELLULE PHOTOELECTRIQUE : SANS PHOTOCELLULE DETECTEUR DE MOUVEMENT : SANS DETECTEUR TENSION & CLASSE ELECTRIQUE : 220/240V CLII PROGRAMMATION : AMPDIM mA AVEC DIMMING CODE : 500mA TENSION DEPART : 170V FLUX DEPART : 30% TENSION STOP : 230V FLUX STOP : 100% TIME ZONE : 0 OPTION PROG DST : No OPTION PROG CLO : No PROTECTION ELECTRIQUE : 10kV - SANS FUSIBLE LONGUEUR CABLE : CABLE LONGUEUR 8M TYPE DE CABLE : CABLE STD EU Market (H07RN-F) SECTION DU CABLE : 5G1.5² FIXATION : TOP SIMPLE/FOURCHE SOTOGRONDA COULEUR : RAL6009B VERT ----- NEOSL2-NW48L_550m-5145AS-GL01-V03D10S3-CL5A-C000-PJ-###-0D PJ-----D20E-0D ----- AX CONFIGURATION ID : NEOSL2-006153_D20E_RAL6009B -----			
S912-ESS	9,00	PIECES DETACHEES ACHAT FIXATION TOP NEOS RAL 6009B VERT BUN000165ESS			
*	9,00	PRIX D'ENSEMBLE	410,00	3690,00	0,00

Comatelec Schröder SAS

Direction commerciale | Immeuble Victoria | 10, allée des Cascades | CS 11070 Villepinte | 95926 Roissy CDG Cedex
 T +33 1 48 16 17 88

Usine/Siège social | Zone Industrielle | 18400 Saint-Florent-Sur-Cher

T +33 2 48 23 17 23 | F +33 2 48 55 20 30 | comatelec@comatelec.fr | www.comatelec.fr

Société par actions simplifiée | CAPITAL 4 000 000 EUR | SIRET 578 200 693 000 21 | RCS Bourges |

TVA FR 76 578 200 693 | RIB 30004 00220 00020569169 65 | IBAN FR76 3000 4002 2000 0205 6916 965 | BIC BNPAFRPPOR

CODE ARTICLE	QUANTITE	DESIGNATION	P.U.NET	MONTANT	ECO CONT
S1314XLD	1,00	----- LUMINAIRE : NEOS 2 LED CLP : CUSTOM LIGHT PROCESS NOMBRE DE LED ET mA : 48L_550mA TYPE DE LED : HF2_STD TEMPERATURE DE COULEUR : NW (4000K CRI70) TYPE DE PHOTOMETRIE : 5144AS PROTECTEUR 1 : VERRE CLAIR CONTROLEUR : SANS CONTROLEUR CELLULE PHOTOELECTRIQUE : SANS PHOTOCELLULE DETECTEUR DE MOUVEMENT : SANS DETECTEUR TENSsION & CLASSE ELCTRIQUE : 220/240V CLII PROGRAMMATION : AMPDIM mA AVEC DIMMING CODE : 500mA TENSION DEPART : 170V FLUX DEPART : 30% TENSION STOP : 230V FLUX STOP : 100% TIME ZONE : 0 OPTION PROG DST : No OPTION PROG CLO : No PROTECTION ELECTRIQUE : 10kv - SANS FUSIBLE LONGUEUR CABLE : CABLE LONGUEUR 8M TYPE DE CABLE : CABLE STD EU Market (H07RN-F) SECTION DU CABLE : 5G1.5² FIXATION : TOP SIMPLE/FOURCHE SOTOGRONDA COULEUR : RAL6009B VERT ----- NEOSL2-NW48L_550m-5144AS-GL01-V03D10S3-CL5A-C000-PJ-###-0D PJ-----D20E-0D ----- AX CONFIGURATION ID : NEOSL2-006152_D20E_RAL6009B -----			
S912-ESS	1,00	PIECES DETACHEES ACHAT FIXATION TOP NEOS RAL 6009B VERT BUN000165ESS			
*	1,00	PRIX D'ENSEMBLE	410,00	410,00	0,00

Domiciliation bancaire : BNP PARIBAS Région Centre Entreprises 530 rue des jonquilles 45770 SARAN

Mode de paiement : VIREMENT	NET H.T	TVA	MONTANT TVA	NET A PAYER
Clause de paiement : 60 jrs date facture Soit le 27/09/2022	+4100,00	20,00	820,00	4920,00
Incoterm : CPT Port payé jusqu'au client (Selon les Incoterms 2010 de la CCI de la chambre du Commerce International)		(%)		EUR TTC
Eco contribution	0,00	(%)		

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement si paiement après la date d'échéance : 40 euros (Art.D441-5 du code commerce).
 Escompte pour paiement anticipé défini dans nos conditions générales de ventes figurant au verso.

RECEPTION et MISE A DISPOSITON
PROCES-VERBAL DE RECEPTION et de MISE A DISPOSITON
PV N°204 – G3 – PV Rue de France

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Maître d'ouvrage : **VILLE D'AIX LES BAINS**
Place Maurice Mollard- BP 348
73 103 AIX LES BAINS Cédex

Titulaire du marché : **Groupement**

ALCYON (mandataire)
60, chemin du Moulin Carron
69 570 Dardilly

BRONNAZ
Avenue du 8 Mai 1945
73 000 BARBERAZ

Objet du marché :

Contrat de Partenariat relatif à l'éclairage public et à la mise en lumière de la Ville d'Aix-les-Bains.

Réception et mise à disposition concernant :

Remplacement de 6 luminaires sur mât existant (AE29 à AE35) Rue de France pour un montant de 3 015.23 € TTC suivant détail ci-joint :

B. Procès-verbal des opérations préalables à la réception

- en présence de M. COMBE, représentant la ville d'Aix-les-Bains
 en présence de l'un des membres du groupement Alcyon - Bronnaz

Après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate que :

1. Les épreuves prévues au marché :
 - ont été effectuées, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
 - sont concluantes ;
 - sont concluantes, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
2. Les travaux et prestations prévus au marché :
 - ont été exécutés ;
 - ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués à l'annexe ci-après ;
3. Les ouvrages :
 - sont conformes aux spécifications du marché ;
 - sont conformes aux spécifications du marché, à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées à l'annexe ci-après ;
4. Les installations de chantier :
 - ont été repliées n'ont pas été repliées ;
5. Les terrains et les lieux :
 - ont été remis en état n'ont pas été remis en état.

VILLE D'AIX-LES-BAINS
Dressé le 22/12/2022 DIRECTION
La ville d'Aix les Bains (signature) DES SERVICES TECHNIQUES
BP 348 - 1500 boulevard d'epic
73103 AIX-LES-BAINS Cedex
Tél. 04 79 35 04 52
Fax 04 79 35 60 63

Accepté le 22/12/2022
Le titulaire du marché (signature)
ALCYON
60, Chemin du Moulin Carron
BP 53 - 69 570 Dardilly
Tél. 04 26 23 33 00
SIRET 380 905 281 00057 - SIREN 380 905 281
RCS Salon-de-Provence 380 905 281 - APE 7112 B
T.V.A. Intracommunautaire FR B0 380 905 281

J'atteste que le titulaire a refusé de signer le présent procès-verbal,

A

Le titulaire du marché (signature)

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF

Bordereau des Prix Unitaires - G3

OBJET : G3 2022 - Rue de France - 6 PL
AE29 à AE35

DESIGNATION	U	Qté	PRIX UNITAIRE HT (€)	MONTANT TOTAL (€)
Rue de France				
Zones résidentielles réseau aérien - Luminaire sur mât existant				
AXIA 2.1 24 LEDs 350mA WW730 5165 - 26W x2				
AXIA 2.1 24 LEDs 400mA WW730 5166 - 30W x2	u	6	356,08 €	2 136,46 €
AXIA 2.1 24 LEDs 700mA WW730 5166 - 53 W x2				

SOUS-TOTAL H.T. HORS ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6) HORS FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				
SOUS-TOTAL H.T. ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6)				
SOUS-TOTAL H.T. FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				
COEFFICIENT SUR FACTURE FOURNISSEUR		15,00%		
12 - Ajustement des prix du lot n°2 en fonction des quantités				
12.1.1-a - Pour un montant total HT de travaux inférieur ou égal à 5 000 €		1,00		
12.1.1-b - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 5000 € et inférieur ou égal à 15 000 €		0,90		
12.1.1-c - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 15 000 €		0,80		
SOUS-TOTAL H.T. OBJET G3				2 136,46 €
MAJORATION POUR PRESTATION HORS PPP				
VARIATION DES PRIX		17,61%		376,23 €
MONTANT TOTAL H.T.				2 512,69 €
T.V.A.		20,0%		502,54 €
MONTANT TOTAL T.T.C.				3 015,23 €

Arrêtée la présente facture à la somme de :
trois mille quinze euro et vingt trois centimes d'euro TTC.

Fait à Barberaz, le 22/12/2022

VILLE D'AIX-LES-BAINS
DIRECTION
DES SERVICES TECHNIQUES
BP 348 - 1500, Boulevard Leprieu
73103 AIX-LES-BAINS Cedex
Tél. 04 79 35 04 52
Fax 04 79 35 60 63

RECEPTION et MISE A DISPOSITON
PROCES-VERBAL DE RECEPTION et de MISE A DISPOSITON
PV N°205 – G3 – PV Hameau de Côtfort

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Maître d'ouvrage : **VILLE D'AIX LES BAINS**
Place Maurice Mollard- BP 348
73 103 AIX LES BAINS Cédex

Titulaire du marché : **Groupement**

ALCYON (mandataire)
60, chemin du Moulin Carron
69 570 Dardilly

BRONNAZ
Avenue du 8 Mai 1945
73 000 BARBERAZ

Objet du marché :
Contrat de Partenariat relatif à l'éclairage public et à la mise en lumière de la Ville d'Aix-les-Bains.

Réception et mise à disposition concernant :
Remplacement de 7 points lumineux (mât + luminaire – FE1 à FE6 + FE54) Hameau de Côtfort pour un montant de 10 185.10 € TTC suivant détail ci-joint :

B. Procès-verbal des opérations préalables à la réception

- en présence de M. Corbe....., représentant la ville d'Aix-les-Bains
 en présence de l'un des membres du groupement Alcyon - Bronnaz

Après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate que :

1. Les épreuves prévues au marché :
 ont été effectuées, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
 sont concluantes ;
 sont concluantes, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
2. Les travaux et prestations prévus au marché :
 ont été exécutés ;
 ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués à l'annexe ci-après ;
3. Les ouvrages :
 sont conformes aux spécifications du marché ;
 sont conformes aux spécifications du marché, à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées à l'annexe ci-après ;
4. Les installations de chantier :
 ont été repliées n'ont pas été repliées ;
5. Les terrains et les lieux :
 ont été remis en état n'ont pas été remis en état.

Dressé le 22/12/2022
La ville d'Aix les Bains (signature)
Tél. 04 79 35 04 52
Fax 04 79 35 60 63
73103 AIX-LES-BAINS Cedex
BP 348 - 1500, boulevard Lepic
DES SERVICES TECHNIQUES
DIRECTION
VILLE D'AIX-LES-BAINS

Accepté le 22/12/2022
Le titulaire du marché (signature)
ALCYON
60, Chemin du Moulin Carron
BP 53 - 69 570 Dardilly
Tél. 04 26 23 83 00
SIRET 380 905 281 00057 - SIREN 380 905 281
RCS Salon-de-Provence 380 905 281 - APE 7112 B
T.V.A. Intracommunautaire FR 80 380 905 281

J'atteste que le titulaire a refusé de signer le présent procès-verbal.

le 22/12/2022
Le titulaire du marché (signature)

VILLE D'AIX-LES-BAINS
DIRECTION
DES SERVICES TECHNIQUES
BP 348 - 1500, boulevard Lepic
73103 AIX-LES-BAINS Cedex
Tél. 04 79 35 04 52
Fax 04 79 35 60 63

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF

Bordereau des Prix Unitaires - G3

OBJET : G3 2022 - Hameau de côtefort - Remplacement mât + luminaire
FE1 à FE6 + FE54

Observations: Les prix de la série 11 rémunèrent la main d'œuvre pour la destruction partielle du muret construit sur le mât FE6

DESIGNATION	U	Qté	PRIX UNITAIRE HT (€)	MONTANT TOTAL (€)
Hameau de côtefort				
Voies secondaires - Liaisons inter quartier - Candélabre 6 à 8m AXIA 2.1 16 LEDs 400mA WW730 5166 - 21W	u	7	906,46 €	6 345,22 €
4.3.4-a Réfections définitives pied de mât - Revêtement en enrobé	u	6	95,00 €	570,00 €
5.5.4-a Réalisation d'une terre - Par piquet de d'une longueur de 1,50 m et raccordement du câble de terre.	u	3	40,00 €	120,00 €
11.1.1 Chef de chantier avec véhicule utilitaire	h	1,5	75,00 €	112,50 €
11.1.2 Ouvrier qualifié	h	1,5	46,00 €	69,00 €

SOUS-TOTAL H.T. HORS ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6) HORS FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				871,50 €
SOUS-TOTAL H.T. ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6)				
SOUS-TOTAL H.T. FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				
COEFFICIENT SUR FACTURE FOURNISSEUR		15,00%		
12 - Ajustement des prix du lot n°2 en fonction des quantités				
12.1.1-a - Pour un montant total HT de travaux inférieur ou égal à 5 000 €		1,00		871,50 €
12.1.1-b - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 5000 € et inférieur ou égal à 15 000 €		0,90		
12.1.1-c - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 15 000 €		0,80		
SOUS-TOTAL H.T. OBJET G3				6 345,22 €
MAJORATION POUR PRESTATION HORS PPP				
VARIATION DES PRIX		17,61%		1 270,86 €
MONTANT TOTAL H.T.				8 487,58 €
T.V.A.		20,0%		1 697,52 €
MONTANT TOTAL T.T.C.				10 185,10 €

Arrêtée la présente facture à la somme de :
dix mille cent quatre vingt cinq euro et dix centimes d'euro TTC

Fait à Barberaz, le 22/12/2022

VILLE D'AIX-LES-BAINS
DIRECTION
DES SERVICES TECHNIQUES
BP 348 - 1500, boulevard Lepic
73103 AIX-LES-BAINS Cedex
Tél. 04 79 35 04 52
Fax 04 79 35 60 63

RECEPTION et MISE A DISPOSITON
PROCES-VERBAL DE RECEPTION et de MISE A DISPOSITON
PV N°206 – G3 – PV Avenue du Petit Porc Lepic

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Maître d'ouvrage : **VILLE D'AIX LES BAINS**
Place Maurice Mollard- BP 348
73 103 AIX LES BAINS Cédex

Titulaire du marché : **Groupement**

ALCYON (mandataire)	BRONNAZ
60, chemin du Moulin Carron	Avenue du 8 Mai 1945
69 570 Dardilly	73 000 BARBERAZ

Objet du marché : **Contrat de Partenariat relatif à l'éclairage public et à la mise en lumière de la Ville d'Aix-les-Bains.**

Réception et mise à disposition concernant :
Remplacement de 3 luminaires sur mât existant (CA12 à CA14) Avenue du Petit Port pour un montant de 1 507.62 € TTC suivant détail ci-joint :

B. Procès-verbal des opérations préalables à la réception

- en présence de M. **CUMGE**, représentant la ville d'Aix-les-Bains
 en présence de l'un des membres du groupement Alcyon - Bronnaz

Après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate que :

- Les épreuves prévues au marché :
 ont été effectuées, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
 sont concluantes ;
 sont concluantes, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
- Les travaux et prestations prévus au marché :
 ont été exécutés ;
 ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués à l'annexe ci-après ;
- Les ouvrages :
 sont conformes aux spécifications du marché ;
 sont conformes aux spécifications du marché, à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées à l'annexe ci-après ;
- Les installations de chantier :
 ont été repliées n'ont pas été repliées ;
- Les terrains et les lieux :
 ont été remis en état n'ont pas été remis en état.

Dressé le **22/12/2022** VILLE D'AIX-LES-BAINS
La ville d'Aix les Bains (signature) DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
Accepted le **22/12/2022** Le titulaire du marché (signature)

BP 348 - 1500 boulevard Lepic
73103 AIX-LES-BAINS Cédex
Tél. 04 79 35 04 52
Fax 04 79 35 60 63

ALCYON
60, Chemin du Moulin Carron
BP 58 - 69 570 Dardilly
Tél. 04 26 23 33 00
SIRET 380 905 281 00037 - SIREN 380 905 281
RCS Salon-de-Provence 380 905 281 - APE 7112 B
T.V.A. Intracommunautaire FR 80 380.905 281

J'atteste que le titulaire a refusé de signer le présent procès-verbal,

A
Le titulaire du marché (signature)

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF

Bordereau des Prix Unitaires - G3

OBJET : G3 2022 - Avenue du Petit Port - 3 PL
CA12 à CA14

DESIGNATION	U	Qté	PRIX UNITAIRE HT (€)	MONTANT TOTAL (€)
Avenue du Petit Port (Rond-Point Sous Bois)				
Zones résidentielles réseau aérien - Luminaire sur mât existant AXIA 2.1 24 LEDs 800mA WW730 5166 - 61W	u	3	356,08 €	1 068,23 €

SOUS-TOTAL H.T. HORS ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6) HORS FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				
SOUS-TOTAL H.T. ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6)				
SOUS-TOTAL H.T. FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				
COEFFICIENT SUR FACTURE FOURNISSEUR		15,00%		
12 - Ajustement des prix du lot n°2 en fonction des quantités				
12.1.1-a - Pour un montant total HT de travaux inférieur ou égal à 5 000 €		1,00		
12.1.1-b - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 5000 € et inférieur ou égal à 15 000 €		0,90		
12.1.1-c - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 15 000 €		0,80		
SOUS-TOTAL H.T. OBJET G3				1 068,23 €
MAJORATION POUR PRESTATION HORS PPP				
VARIATION DES PRIX		17,61%		188,12 €
MONTANT TOTAL H.T.				1 256,35 €
T.V.A.		20,0%		251,27 €
MONTANT TOTAL T.T.C.				1 507,62 €

Arrêtée la présente facture à la somme de :
mille cinq cent sept euro et soixante deux centimes d'euro TTC

Fait à Barberaz, le 22/12/2022

VILLE D'AIX-LES-BAINS

DIRECTION

DES SERVICES TECHNIQUES

BP 348 - 1500, boulevard Lepic

73103 AIX-LES-BAINS Cedex

Tél. 04 79 35 04 52

Fax 04 79 35 60 63

RECEPTION et MISE A DISPOSITON
PROCES-VERBAL DE RECEPTION et de MISE A DISPOSITON
PV N°207 – G3 – PV Rue Louis de Savoie

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Maître d'ouvrage : **VILLE D'AIX LES BAINS**

Place Maurice Mollard- BP 348
73 103 AIX LES BAINS Cédex

Titulaire du marché : **Groupement**

ALCYON (mandataire)
60, chemin du Moulin Carron
69 570 Dardilly

BRONNAZ
Avenue du 8 Mai 1945
73 000 BARBERAZ

Objet du marché :

Contrat de Partenariat relatif à l'éclairage public et à la mise en lumière de la Ville d'Aix-les-Bains.

Réception et mise à disposition concernant :

Remplacement de 5 points lumineux (mât + luminaire – PE14 à PE1) rue Louis de Savoie pour un montant de 6 678.79 € TTC suivant détail ci-joint :

B. Procès-verbal des opérations préalables à la réception

- en présence de M. CONCE, représentant la ville d'Aix-les-Bains
 en présence de l'un des membres du groupement Alcyon - Bronnaz

Après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate que :

1. Les épreuves prévues au marché :
 ont été effectuées, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
 sont concluantes ;
 sont concluantes, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
2. Les travaux et prestations prévus au marché :
 ont été exécutés ;
 ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués à l'annexe ci-après ;
3. Les ouvrages :
 sont conformes aux spécifications du marché ;
 sont conformes aux spécifications du marché, à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées à l'annexe ci-après ;
4. Les installations de chantier :
 ont été repliées n'ont pas été repliées ;
5. Les terrains et les lieux :
 ont été remis en état n'ont pas été remis en état.

Dressé le 22/12/2022 **VILLE D'AIX-LES-BAINS**
La ville d'Aix les Bains (signature) **DIRECTION**
DES SERVICES TECHNIQUES
BP 348 - 1500, boulevard Lepic
73103 AIX-LES-BAINS Cedex
Tél. 04 79 35 04 52
Fax 04 79 35 60 63

Accepté le 22/12/2022
Le titulaire du marché (signature)

J'atteste que le titulaire a refusé de signer le présent procès-verbal,

A
Le titulaire du marché (signature)

ALCYON
60, Chemin du Moulin Carron
BP 63 - 69 570 Dardilly
Tél. 04 26 23 33 00
SIRET 380 905 281 00057 - SIREN 380 905 281
RCS Salon-de-Provence 380 905 281 - APE 7112 B
TIA Intracommunautaire FR 80 380 905 281

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF

Bordereau des Prix Unitaires - G3

OBJET : G3 2022 - Rue Louis de Savoie - Remplacement mât + luminaire
PE14 à PE18 - 5 PL

DESIGNATION	U	Qté	PRIX UNITAIRE HT (€)	MONTANT TOTAL (€)
Rue Louis de Savoie				
Voies secondaires - Liaisons inter quartier - Candélabre 6 à 8m AXIA 2.1 24 LEDs 500mA WW730 5166 - 37W	u	5	906,46 €	4 532,30 €
5.5.4-a Réalisation d'une terre - Par piquet de d'une longueur de 1,50 m et raccordement du câble de terre.	u	5	40,00 €	200,00 €

SOUS-TOTAL H.T. HORS ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6) HORS FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				200,00 €
SOUS-TOTAL H.T. ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6)				
SOUS-TOTAL H.T. FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				
COEFFICIENT SUR FACTURE FOURNISSEUR		15,00%		
12 - Ajustement des prix du lot n°2 en fonction des quantités				
12.1.1-a - Pour un montant total HT de travaux inférieur ou égal à 5 000 €		1,00		200,00 €
12.1.1-b - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 5000 € et inférieur ou égal à 15 000 €		0,90		
12.1.1-c - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 15 000 €		0,80		
SOUS-TOTAL H.T. OBJET G3				4 532,30 €
MAJORATION POUR PRESTATION HORS PPP				
VARIATION DES PRIX		17,61%		833,36 €
MONTANT TOTAL H.T.				5 565,66 €
T.V.A.		20,0%		1 113,13 €
MONTANT TOTAL T.T.C.				6 678,79 €

Arrêtée la présente facture à la somme de :
six mille six cent soixante dix huit euro et soixante dix neuf centimes d'euro TTC

Fait à Barberaz, le 22/12/2022

VILLE D'AIX-LES-BAINS

DIRECTION

DES SERVICES TECHNIQUES

BP 348 - 1500, boulevard Lepic

73103 AIX-LES-BAINS Cedex

Tél. 04 79 35 04 52

Fax 04 79 35 60 63

RECEPTION et MISE A DISPOSITON
PROCES-VERBAL DE RECEPTION et de MISE A DISPOSITON
PV N°208 – G3 – PV Allée Verte Marcel Mailly

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Maître d'ouvrage : **VILLE D'AIX LES BAINS**
Place Maurice Mollard- BP 348
73 103 AIX LES BAINS Cédex

Titulaire du marché : **Groupement**

ALCYON (mandataire)
60, chemin du Moulin Carron
69 570 Dardilly

BRONNAZ
Avenue du 8 Mai 1945
73 000 BARBERAZ

Objet du marché :

Contrat de Partenariat relatif à l'éclairage public et à la mise en lumière de la Ville d'Aix-les-Bains.

Réception et mise à disposition concernant :

Remplacement de 7 points lumineux (mât + luminaire – DF2 à DF7 + DF10) sur l'allée Verte Marcel Mailly pour un montant de 8 955.13 € TTC suivant détail ci-joint :

B. Procès-verbal des opérations préalables à la réception

- en présence de M. Conbe, représentant la ville d'Aix-les-Bains
 en présence de l'un des membres du groupement Alcyon - Bronnaz

Après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate que :

1. Les épreuves prévues au marché :
 ont été effectuées, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
 sont concluantes ;
 sont concluantes, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
2. Les travaux et prestations prévus au marché :
 ont été exécutés ;
 ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués à l'annexe ci-après ;
3. Les ouvrages :
 sont conformes aux spécifications du marché ;
 sont conformes aux spécifications du marché, à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées à l'annexe ci-après ;
4. Les installations de chantier :
 ont été repliées n'ont pas été repliées ;
5. Les terrains et les lieux :
 ont été remis en état n'ont pas été remis en état.

Dressé le 22/12/2022
La ville d'Aix les Bains (signature)

VILLE D'AIX-LES-BAINS
DIRECTION
DES SERVICES TECHNIQUES
BP 348 - 1500 Boulevard Lepic
73103 AIX-LES-BAINS Cédex
Tél. 04 79 35 04 52
Fax 04 79 35 60 63

Accepté le 22/12/2022
Le titulaire du marché (signature)

ALCYON
60, Chemin du Moulin Carron
BP 53 - 69 570 Dardilly
Tél. 04 26 23 33 00
SIRET 380 905 281 00057 - SIREN 380 905 281
RCS Salon-de-Provence 380 905 281 / APE 7112 B
Type d'établissement FR 80 380 905 281

J'atteste que le titulaire a refusé de signer le présent procès-verbal

A
Le titulaire du marché (signature)

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF

Bordereau des Prix Unitaires - G3

OBJET : G3 2022 - Allée Verte Marcel Mailly - Remplacement mât + luminaire
7PL: DF2 à DF7 + DF10

DESIGNATION	U	Qté	PRIX UNITAIRE HT (€)	MONTANT TOTAL (€)
Allée Verte M. Mailly				
Voies secondaires - Liaisons inter quartier - Candélabre 6 à 8m AXIA 2.1 24 LEDs 200mA WW730 5166 - 15W	u	7	906,46 €	6 345,22 €

SOUS-TOTAL I.T. HORS ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6) HORS FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				
SOUS-TOTAL H.T. ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6)				
SOUS-TOTAL H.T. FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				
COEFFICIENT SUR FACTURE FOURNISSEUR		15,00%		
12 - Ajustement des prix du lot n°2 en fonction des quantités				
12.1.1-a - Pour un montant total HT de travaux inférieur ou égal à 5 000 €		1,00		
12.1.1-b - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 5000 € et inférieur ou égal à 15 000 €		0,90		
12.1.1-c - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 15 000 €		0,80		
SOUS-TOTAL H.T. OBJET G3				6 345,22 €
MAJORATION POUR PRESTATION HORS PPP				
VARIATION DES PRIX		17,61%		1 117,39 €
MONTANT TOTAL H.T.				7 462,61 €
T.V.A.		20,0%		1 492,52 €
MONTANT TOTAL T.T.C.				8 955,13 €

Arrêtée la présente facture à la somme de :

huit mille neuf cent cinquante cinq euro et treize centimes d'euro TTC

Fait à Barberaz, le 22/12/2022

VILLE D'AIX-LES-BAINS

DIRECTION

DES SERVICES TECHNIQUES

BP 348 - 1900, boulevard Lepic

73103 AIX-LES-BAINS Cedex

Tél. 04 79 35 04 52

Fax 04 79 35 60 63

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF

Bordereau des Prix Unitaires - G3

OBJET : G3 2022 - Chemin de la Chevaline - Remplacement mât + luminaire
8PL - MK11 à MK18

DESIGNATION	U	Qté	PRIX UNITAIRE HT (€)	MONTANT TOTAL (€)
Chemin de la Chevaline				
Voies secondaires - Liaisons inter quartier - Candélabre 6 à 8m AXIA 2.1 24 LEDs 200mA WW730 5166 - 15W	u	8	906,46 €	7 251,68 €
4.3.4-a Réfections définitives pied de mât - Revêtement en enrobé	u	5	95,00 €	475,00 €

SOUS-TOTAL H.T. HORS ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6) HORS FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				475,00 €
SOUS-TOTAL H.T. ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6)				
SOUS-TOTAL H.T. FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				
COEFFICIENT SUR FACTURE FOURNISSEUR		15,00%		
12 - Ajustement des prix du lot n°2 en fonction des quantités				
12.1.1-a - Pour un montant total HT de travaux inférieur ou égal à 5 000 €		1,00		475,00 €
12.1.1-b - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 5000 € et inférieur ou égal à 15 000 €		0,90		
12.1.1-c - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 15 000 €		0,80		
SOUS-TOTAL H.T. OBJET G3				7 251,68 €
MAJORATION POUR PRESTATION HORS PPP				
VARIATION DES PRIX		17,61%		1 360,67 €
MONTANT TOTAL H.T.				9 087,35 €
T.V.A.		20,0%		1 817,47 €
MONTANT TOTAL T.T.C.				10 904,82 €

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Fait à Barberaz, le 22/12/2022

dix mille neuf cent quatre euro et quatre vingt deux centimes d'euro TTC

MILLE D'AIX-LES-BAINS

DIRECTION

DES SERVICES TECHNIQUES

BP 348 - 1500, Boulevard Lepic

73103 AIX-LES-BAINS Cedex

Tél. 04 79 35 04 52

Fax 04 79 35 60 63

RECEPTION et MISE A DISPOSITON
PROCES-VERBAL DE RECEPTION et de MISE A DISPOSITON
PV N°210 – G3 – PV Rue Victor Hugo

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Maître d'ouvrage : **VILLE D'AIX LES BAINS**
Place Maurice Mollard- BP 348
73 103 AIX LES BAINS Cédex

Titulaire du marché : **Groupement**

ALCYON (mandataire)
60, chemin du Moulin Carron
69 570 Dardilly

BRONNAZ
Avenue du 8 Mai 1945
73 000 BARBERAZ

Objet du marché :

Contrat de Partenariat relatif à l'éclairage public et à la mise en lumière de la Ville d'Aix-les-Bains.

Réception et mise à disposition concernant :

Remplacement d'1 point lumineux (luminaire + mât – OB002) Rue Victor Hugo pour un montant de 1 806.60 € TTC suivant détail ci-joint :

B. Procès-verbal des opérations préalables à la réception

- en présence de M. CONBE....., représentant la ville d'Aix-les-Bains
 en présence de l'un des membres du groupement Alcyon - Bronnaz

Après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate que :

1. Les épreuves prévues au marché :
 ont été effectuées, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
 sont concluantes ;
 sont concluantes, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
2. Les travaux et prestations prévus au marché :
 ont été exécutés ;
 ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués à l'annexe ci-après ;
3. Les ouvrages :
 sont conformes aux spécifications du marché ;
 sont conformes aux spécifications du marché, à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées à l'annexe ci-après ;
4. Les installations de chantier :
 ont été repliées n'ont pas été repliées ;
5. Les terrains et les lieux :
 ont été remis en état n'ont pas été remis en état.

Dressé le 22/12/2022 **VILLE D'AIX-LES-BAINS** Direction **ALCYON** Accepté le 22/12/22
La ville d'Aix les Bains (signature) DES SERVICES TECHNIQUES Le titulaire du marché (signature)
BP 348 - 1500, boulevard Lépic
73103 AIX-LES-BAINS Cédex
Tél. 04 79 35 04 52
Fax 04 79 35 60 63
SIRET 380 905 281 00057 - SIREN 380 905 281
RCS Salon-de-Provence 380 905 281 - APE 7112 B
T.V.A. Intracommunautaire FR 90 380 905 281

J'atteste que le titulaire a refusé de signer le présent procès-verbal,

A _____, le _____
Le titulaire du marché (signature)

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF

Bordereau des Prix Unitaires - G3

OBJET : G3 2022 - Rue Victor Hugo - Remplacement 1 mât + luminaire
1 PL : OB002

DESIGNATION	U	Qté	PRIX UNITAIRE HT (€)	MONTANT TOTAL (€)
Rue Victor Hugo - Devant Résidence Tiers Temps				
6.1.3 Fourniture de mât d'éclairage public: VALMONT AURIGA 5m RAL6009	u	1	194,20 €	194,20 €
6.2.1-a Pose de mât acier ou aluminium d'une hauteur ≤ 7,00 m	u	1	100,00 €	100,00 €
6.2.4 Pose de crosse sur mât de candélabre	u	1	39,00 €	39,00 €
6.3.1 Dépose de support, mat et candélabre sur massif	u	1	120,00 €	120,00 €
7.1.1 Fourniture de luminaire: 1 luminaire FLEXIA MIDI équipé de 20 Leds HP, alimentation 500mA, Leds 3000K, optique 5301AS + Console SOFIA saillie 400mm.	u	1	585,00 €	585,00 €
7.2.1 Pose de luminaire fixé sur mât ou potence	u	1	35,00 €	35,00 €
7.3.1 Dépose de luminaire fixé sur mât ou potence	u	1	25,00 €	25,00 €
8.1.14-a Fourniture et pose d'une boîte fusible CII en pied de mât - Taille 1, type équivalent Minipak de chez Sogexi	u	1	65,00 €	65,00 €

SOUS-TOTAL H.T. HORS ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6) HORS FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				384,00 €
SOUS-TOTAL H.T. ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6)				
SOUS-TOTAL H.T. FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				779,20 €
COEFFICIENT SUR FACTURE FOURNISSEUR		15,00%		116,88 €
12 - Ajustement des prix du lot n°2 en fonction des quantités				
12.1.1-a - Pour un montant total HT de travaux inférieur ou égal à 5 000 €		1,00		384,00 €
12.1.1-b - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 5000 € et inférieur ou égal à 15 000 €		0,90		
12.1.1-c - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 15 000 €		0,80		
SOUS-TOTAL H.T. OBJET G3				
MAJORATION POUR PRESTATION HORS PPP				
VARIATION DES PRIX		17,61%		225,42 €
MONTANT TOTAL H.T.				1 505,50 €
T.V.A.		20,0%		301,10 €
MONTANT TOTAL T.T.C.				1 806,60 €

Arrêtée la présente facture à la somme de :
mille huit cent six euro et soixante centimes d'euro TTC

Fait à Barberaz, le 22/12/2022

VILLE D'AIX-LES-BAINS
DIRECTION
DES SERVICES TECHNIQUES
BP 348 - 1500, boulevard Leprieux
73103 AIX-LES-BAINS Cedex
Tél. 04 79 35 04 52
Fax 04 79 35 60 63

N° De document : VTI / 71029591
 Code agent : 677
 N° Client : 1092
 Date document : 07/11/22
 N°TVA Intracom : FR66312494248
 Code SIRET : 31249424800031

Notre Réf.ARC : 377995 Du 05/08/2022
 Votre Réf.ARC : 961510596
 AIX LES BAINS VH

ENTREPRISE BRONNAZ
 CITEOS
 AV DU 8 MAI 1945
 73000 BARBERAZ

CODE ARTICLE	QUANTITE	DESIGNATION	P. U. NET	MONTANT	ECO CONT
SOF110P	2,00	CROSSE SOFIA TOP SIMPLE S400 - PEINTE POUR MAT D60 FIXATION ENVELOPPANT RAL 6009B VERT			
S15844LD	2,00	LUMINAIRE : FLEXIA MIDI NOMBRE DE LED ET mA : 1x20L_600mA TYPE DE LED : HP2_STD TEMPERATURE DE COULEUR : WW (3000K CRI70) TYPE DE PHOTOMETRIE : 5301AS PROTECTEUR 1 : VERRE CLAIR CONTROLEUR : SANS CONTROLEUR CELLULE PHOTOELECTRIQUE : SANS PHOTOCELLULE DETECTEUR DE MOUVEMENT : SANS DETECTEUR TENSsION & CLASSE ELECTRIQUE : 230V CLII PROGRAMMATION : DALI mA AVEC DIMMING CODE : 500mA - ON --> 20:00:00 : FLUX = 100% - 20:00:00 --> 22:00:00 : FLUX = 65% - 22:00:00 --> 06:00:00 : FLUX = 30% - 06:00:00 --> 07:00:00 : FLUX = 65% - 07:00:00 --> : FLUX = 100% TIME ZONE : 1 OPTION PROG DST : No OPTION PROG CLO : No PROTECTION ELECTRIQUE : 10kV + SANS FUSIBLE LONGUEUR CABLE : CABLE LONGUEUR 6M TYPE DE CABLE : CABLE STD (H07RN-F) SECTION DU CABLE : 4X1,5² FIXATION : SANS FIXATION OPTION 7 (COURONNE) : COURONNE MONA OPTION 8 (SHORTING CAP) : # OPTION 13 (POSTOP LIGHT EFFECT) : # OPTION 14 (FRENCH LAW) : # OPTION 15 (LABEL CUSTOM) : # DRIVER OPTION : # OPTION 16 (OPTION PEINTURE) : # COULEUR : RAL6009B VERT ----- FLEXID-00-W51x20L_600mA_HP2_STD-5301AS-GL01-C000-V03D02S3-CJM04C-F0----- -HQ-----D146W-0D ----- AX CONFIGURATION ID : FLEXID-001826_D146W_RAL6009B -----			

Comatelec Schröder SAS

Direction commerciale | Immeuble Victoria | 10, allée des Cascades | CS 11070 Villepinte | 95926 Roissy CDG Cedex
 T +33 1 48 16 17 88

Usine/Siège social | Zone Industrielle | 18400 Saint-Florent-Sur-Cher

T +33 2 48 23 17 23 | F +33 2 48 55 20 30 | comatelec@comatelec.fr | www.comatelec.fr

Société par actions simplifiée | CAPITAL 4 000 000 EUR | SIRET 578 200 693 000 21 | RCS Bourges |

TVA FR 76 578 200 693 | RIB 30004 00220 00020569169 65 | IBAN FR76 3000 4002 2000 0205 6916 965 | BIC BNPAFRPPOR

CODE ARTICLE	QUANTITE	DESIGNATION	P.U.NET	MONTANT	ECO CONT
*	2,00	PRIX D'ENSEMBLE	585,00	1170,00	0,00

Domiciliation bancaire : BNP PARIBAS Région Centre Entreprises 530 rue des jonquilles 45770 SARAN

Mode de paiement : VIREMENT	NET H.T	TVA	MONTANT TVA	NET A PAYER
Clause de paiement : 60 jrs date facture Soit le 06/01/2023	+1170,00	20,00	234,00	1404,00
Incoterm : CPT Port payé jusqu'au client		(%)		EUR TTC
(Selon les Incoterms 2010 de la CCI de la chambre du Commerce International)		(%)		
Eco contribution	0,00			

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement si paiement après la date d'échéance : 40 euros (Art.D441-5 du code commerce).
Escompte pour paiement anticipé défini dans nos conditions générales de ventes figurant au verso.

RECEPTION et MISE A DISPOSITON
PROCES-VERBAL DE RECEPTION et de MISE A DISPOSITON
PV N°211 – G3 – PV Montée des carrières Romaines

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Maître d'ouvrage : **VILLE D'AIX LES BAINS**
Place Maurice Mollard- BP 348
73 103 AIX LES BAINS Cédex

Titulaire du marché : **Groupement**

ALCYON (mandataire)
60, chemin du Moulin Carron
69 570 Dardilly

BRONNAZ
Avenue du 8 Mai 1945
73 000 BARBERAZ

Objet du marché :

Contrat de Partenariat relatif à l'éclairage public et à la mise en lumière de la Ville d'Aix-les-Bains.

Réception et mise à disposition concernant :

Remplacement d'un luminaire SHP existant par un luminaire de stock Citeos pour un montant de 552.54 € TTC suivant détail ci-joint :

B. Procès-verbal des opérations préalables à la réception

- en présence de M. COUPE, représentant la ville d'Aix-les-Bains
 en présence de l'un des membres du groupement Alcyon - Bronnaz

Après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate que :

1. Les épreuves prévues au marché :
 - ont été effectuées, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
 - sont concluantes ;
 - sont concluantes, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
2. Les travaux et prestations prévus au marché :
 - ont été exécutés ;
 - ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués à l'annexe ci-après ;
3. Les ouvrages :
 - sont conformes aux spécifications du marché ;
 - sont conformes aux spécifications du marché, à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées à l'annexe ci-après ;
4. Les installations de chantier :
 - ont été repliées n'ont pas été repliées ;
5. Les terrains et les lieux :
 - ont été remis en état n'ont pas été remis en état.

Dressé le 22/12/2022
La ville d'Aix les Bains (signature)
VILLE D'AIX-LES-BAINS
DIRECTION
DES SERVICES TECHNIQUES
BP 348 - 1500 Boulevard Lepic
73103 AIX-LES-BAINS Cedex
Tél. 04 79 35 04 52
Fax 04 79 35 60 63

Accepté le 22/12/2022
Le titulaire du marché (signature)
ALCYON
60, Chemin du Moulin Carron
BP 53 - 69 570 Dardilly
Tél. 04 26 23 33 00
SIRET 380 905 281 00057 / SIREN 380 905 281
RCS Salon-de-Provence 380 905 281 - APE 7112 B
T.V.A. Intracommunautaire FR 80 380 905 281

J'atteste que le titulaire a refusé de signer le présent procès-verbal,

A _____, le

Le titulaire du marché (signature)

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF

Bordereau des Prix Unitaires - G3

OBJET : G3 2022 - Montee des Carrières Romaines
OC30

Luminaire existant SHP remplacé par un luminaire de stock CITEOS, reprogrammé 700mA - 53W

DESIGNATION	U	Qté	PRIX UNITAIRE HT (€)	MONTANT TOTAL (€)
Montée des carrières romaines				
Zones résidentielles réseau aérien - Luminaire et crosse sur PBA ou façade AXIA 2.1 24 LEDs - 700mA WW730 5166 - 53W	u	1	391,51 €	391,51 €

SOUS-TOTAL H.T. HORS ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6) HORS FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				
SOUS-TOTAL H.T. ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6)				
SOUS-TOTAL H.T. FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				
COEFFICIENT SUR FACTURE FOURNISSEUR		15,00%		
12 - Ajustement des prix du lot n°2 en fonction des quantités				
12.1.1-a - Pour un montant total HT de travaux inférieur ou égal à 5 000 €		1,00		
12.1.1-b - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 5000 € et inférieur ou égal à 15 000 €		0,90		
12.1.1-c - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 15 000 €		0,80		
SOUS-TOTAL H.T. OBJET G3				391,51 €
MAJORATION POUR PRESTATION HORS PPP				
VARIATION DES PRIX		17,61%		68,94 €
MONTANT TOTAL H.T.				460,45 €
T.V.A.		20,0%		92,09 €
MONTANT TOTAL T.T.C.				552,54 €

Arrêtée la présente facture à la somme de :
cinq cent cinquante deux euro et cinquante quatre centimes d'euro TTC

Fait à Barberaz, le 22/12/2022

Somme
VILLEVALE LES BAINS
DIRECTION
DES SERVICES TECHNIQUES
BP 348 - 15000 Boulevard Lepic
73103 AIX-LES-BAINS Cedex
Tél. 04 79 35 04 52
Fax 04 79 35 60 63

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF

Bordereau des Prix Unitaires - G3

OBJET : G3 2022 - Remplacement des projecteurs piétons énergivores

DESIGNATION	U	Qté	PRIX UNITAIRE HT (€)	MONTANT TOTAL (€)
-------------	---	-----	-------------------------	----------------------

Commande : AX0BS406
Date de facture : 26/09/2022
Règlement : 45 jours FDM

Echéance : 15/11/2022
Contact client : LANGLET PATRICE
Représentant : 10123

Adresse de livraison (BRO73003)	Adresse de facturation (100067)
CITEOS ENT. BRONNAZ AVENUE DU 8 MAI 1945 73000 BARBERAZ FRANCE	BRONNAZ CITEOS CHAMBERY Rue du 8 Mai 1945 73000 BARBERAZ FRANCE

Référence : 961511046-0-13840 Affaire suivie par : SERVICE CLIENTS Code Client : 100067 Date d'expédition : 26/09/2022	Votre numéro de TVA : FR66 312 494 248 Incoterm : DAP1 Mode d'expédition : 3-ROUTE N° BL : 10705104 Poids : 130,61 Kg
---	---

Remarque
BC221990

Lg	Produit	Norme	Qté	Prix unitaire	Montant HT net
1	5117689HCS Auriga 5M DRV PRAL 6009 SSTG 7308909800	EN40-5 0,96 0003 0	2,00	194,20	388,40
2	5112591HCS Auriga 8M DRV PRAL 6009 SSTG 7308909800	EN40-5 0,83 0003 0	1,00	367,30	367,30

Devise	EUR
Total HT	755,70
Total Taxe	151,14
Total TTC	906,84

Taux TVA	Montant HT	Montant TTC
20 %	755,70	906,84

ATTENTION AUX NOUVELLES COORDONNEES BANCAIRES :IBAN :FR76 1778 9000 0110 5118 1000 020 BIC : DEUTFRPP
Toute installation de mât VALMONT doit être réalisée avec des tiges d'ancrage calculées et fournies par VALMONT SERMETO A défaut aucune garantie sera applicable.

Cette commande est soumise à nos conditions générales de ventes disponibles avec le lien www.valmont-france.com/cgv.pdf, ou sur nos catalogues.
Aucun escompte n'est accordé en cas de règlement avant la date d'échéance, sauf accord formel. Conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application d'une pénalité ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40.00 euros. Le taux de calcul de la pénalité est le taux de refinancement de la B.C.E. (Banque Centrale Européenne) à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points.
Sauf indication contraire et expresse du client, le matériel commandé est présumé être utilisé au lieu de livraison. C'est donc par rapport à ce lieu de livraison que les caractéristiques techniques du matériel livré sont définies.
Sans indication contraire de votre part, les poids et surfaces admissibles que vous retrouvez dans nos catalogues sont censés avoir été vérifiés et contrôlés lors de la passation de commande. Pour toute question relative au montage, à la pose, à la maintenance, consulter notre service commercial.
VALMONT FRANCE S.A.S. dispose d'une activité "services" pour vous aider à la pose et à la maintenance de vos mâts.



CE 1166 EN 40-5 : 2002

Candélabres d'éclairage public en acier pour les zones de circulation.
* Numéro de certificat 1166-CPR-0003 / Valeur déclarée (m²) /

Position de porte (°): 

Résistance aux charges horizontales : C ; V=24m/s ; B ; II ; 15 kg ; 3
Résistance aux chocs : 0
Les valeurs déclarées sont conventionnelles et ne tiennent pas compte des conditions réelles d'utilisation.
Attention, depuis le 1er février 2005, et ce conformément à la norme EN40, un mât ne peut plus être utilisé comme support de crose sans que celle-ci soit prévue dans le calcul et le marquage CE de l'ensemble.

VALMONT FRANCE S.A.S. Les Martoulets - B.P. 1 F 03110 Charnell

Tél. (33) 04 70 58 86 86
Fax (33) 04 70 58 86 87

 **N°Azur 0810 400 499**

Web: <http://www.valmont-france.com>
E-mail: contact@valmont-france.com

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.286.000 €
Registre du Commerce 351 425 921 B Cussat-Vichy

Deutsche Bank Paris
IBAN : FR76 1778 9000 0110 5118 1000 020
BIC : DEUTFRPP N° T.V.A. : FR 04 351 425 921 - APE 2511Z

CE 1166 EN 1090-1 : 2012

Kits de construction à ossature en acier
N° de certificat: 1166-CPR-0207
Tolérances sur les données géométriques: EN1090-2
Soudabilité: Matière
Tenacité: Voir CCPU matière
Durabilité: Galvanisation suivant ISO1461
Caractéristiques structurales:
Calcul: NPD
Fabrication: Selon EN1090-1-Classe d'exécution EXC2

Commande : AX0BL982
Date de facture : 08/05/2022
Règlement : 45 jours FDM

Echéance : 15/07/2022
Contact client : LANGLET PATRICE
Représentant : 10123

Adresse de livraison (BRO73006)	Adresse de facturation (100067)
BRONNAZ - CITEOS CHAMBERY RUE DU 8 MAI 1945 73000 BARBERAZ FRANCE	BRONNAZ AVENUE DU 8 MAI 1945 73000 BARBERAZ FRANCE

Référence : 960973315-3-13840 Affaire suivie par : SERVICE CLIENTS Code Client : 100067 Date d'expédition : 05/05/2022	Votre numéro de TVA : FR66 312 494 248 Incoterm : DAP1 Mode d'expédition : 3-ROUTE N° BL : 7986653 Poids : 3 375,76 Kg
---	--

Remarque
BC220878

Lg	Produit	Norme	Qté	Prix unitaire	Montant HT net
1	5117689HCS Auriga 5M DRV PRAL 6009 SSTG 7308909800	EN40-5 0,96 0003 0	7,00	171,86	1 203,02
2	5169925HCS Aries 6M DRV PRAL 6009SSTG 7308909800	EN40-5 1,93 0003 0	7,00	310,10	2 170,70
3	5114373HCS Auriga 8M SEMB PRAL 6009 SSTG 7308909800	EN40-5 0,82 0003 0	25,00	325,04	8 126,00

ATTENTION AUX NOUVELLES COORDONNEES BANCAIRES :IBAN :FR76 1778 9000 0110 5118 1000 020 BIC : DEUTFRPP
Toute installation de mât VALMONT doit être réalisée avec des tiges d'ancrage calculées et fournies par VALMONT SERMETO A défaut aucune garantie sera applicable.

Cette commande est soumise à nos conditions générales de ventes disponibles avec le lien www.valmont-france.com/cgv.pdf, ou sur nos catalogues.

Aucun escompte n'est accordé en cas de règlement avant la date d'échéance, sauf accord formel. Conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application d'une pénalité ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40,00 euros. Le taux de calcul de la pénalité est le taux de refinancement de la B.C.E. (Banque Centrale Européenne) à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points.

Sauf indication contraire et expresse du client, le matériel commandé est présumé être utilisé au lieu de livraison. C'est donc par rapport à ce lieu de livraison que les caractéristiques techniques du matériel livré sont définies.

Sans indication contraire de votre part, les poids et surfaces admissibles que vous retrouvez dans nos catalogues sont censés avoir été vérifiés et contrôlés lors de la passation de commande. Pour toute question relative au montage, à la pose, à la maintenance, consulter notre service commercial.

VALMONT FRANCE S.A.S. dispose d'une activité "services" pour vous aider à la pose et à la maintenance de vos mâts.



CE1166 EN 40-5 : 2002

Candélabres d'éclairage public en acier pour les zones de circulation.

* Numéro de certificat 1166-CPR-0003 / Valeur déclarée (m²) /

Position de porte (*): 

Résistance aux charges horizontales : C ; V=24m/s ; B ; II ; 15 kg ; 3
Résistance aux chocs : 0

Les valeurs déclarées sont conventionnelles et ne tiennent pas compte des conditions réelles d'utilisation.

Attention, depuis le 1er février 2005, et ce conformément à la norme EN40, un mât ne peut plus être utilisé comme support de crose sans que celle-ci soit prévue dans le calcul et le marquage CE de l'ensemble.

VALMONT FRANCE S.A.S. Les Martoulets - B.P. 1 F 03110 Charneil

Tél. (33) 04 70 58 86 86

Fax (33) 04 70 58 86 87

 **N°Azur 0810 400 499**

Web: <http://www.valmont-france.com>

E-mail: contact@valmont-france.com

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.286.000 €
Registre du Commerce 351 425 921 B Cusset-Vichy

Deutsche Bank Paris

IBAN : FR76 1778 9000 0110 5118 1000 020

BIC : DEUTFRPP N° T.V.A. : FR 04 351 425 921- APE 2511Z

Commande : AX0BL982
Date de facture : 08/05/2022
Règlement : 45 jours FDM

Echéance : 15/07/2022
Contact client : LANGLET PATRICE
Représentant : 10123

Adresse de livraison (BRO73006)	Adresse de facturation (100067)
BRONNAZ - CITEOS CHAMBERY RUE DU 8 MAI 1945 73000 BARBERAZ FRANCE	BRONNAZ AVENUE DU 8 MAI 1945 73000 BARBERAZ FRANCE

Lg	Produit	Norme	Qté	Prix unitaire	Montant HT net
7	5114056HCS Antares 6M DRV PRAL 6009 SSTG 7308909800	EN40-5 1,34 0003 0	10,00	277,71	2 777,10
8	5140293HCS Star 5M DRV PRAL 6009 SSTG 7308909800	EN40-5 1,6 0003 0	8,00	249,96	1 999,68

Devise	EUR
Total HT	16 276,50
Total Taxe	3 255,30
Total TTC	19 531,80

Taux TVA	Montant HT	Montant TTC
20 %	16 276,50	19 531,80

ATTENTION AUX NOUVELLES COORDONNEES BANCAIRES :IBAN :FR76 1778 9000 0110 5118 1000 020 BIC : DEUTFRPP

Toute installation de mât VALMONT doit être réalisée avec des tiges d'ancrage calculées et fournies par VALMONT SERMETO A défaut aucune garantie sera applicable.

Cette commande est soumise à nos conditions générales de ventes disponibles avec le lien www.valmont-france.com/cgv.pdf, ou sur nos catalogues.

Aucun escompte n'est accordé en cas de règlement avant la date d'échéance, sauf accord formel. Conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application d'une pénalité ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40.00 euros. Le taux de calcul de la pénalité est le taux de refinancement de la B.C.E. (Banque Centrale Européenne) à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points.

Sauf indication contraire et expresse du client, le matériel commandé est présumé être utilisé au lieu de livraison. C'est donc par rapport à ce lieu de livraison que les caractéristiques techniques du matériel livré sont définies.

Sans indication contraire de votre part, les poids et surfaces admissibles que vous retrouvez dans nos catalogues sont censés avoir été vérifiés et contrôlés lors de la passation de commande. Pour toute question relative au montage, à la pose, à la maintenance, consulter notre service commercial.

VALMONT FRANCE S.A.S. dispose d'une activité "services" pour vous aider à la pose et à la maintenance de vos mâts.



CE 1166 EN 40-5 : 2002

Candélabres d'éclairage public en acier pour les zones de circulation.

* Numéro de certificat 1166-CPR-0003 / Valeur déclarée (m²) /

Position de porte (°): 

Résistance aux charges horizontales : C ; V=24m/s ; B ; II ; 15 kg ; 3
Résistance aux chocs : 0

Les valeurs déclarées sont conventionnelles et ne tiennent pas compte des conditions réelles d'utilisation.

Attention, depuis le 1er février 2005, et ce conformément à la norme EN40, un mât ne peut plus être utilisé comme support de crose sans que celle-ci soit prévue dans le calcul et le marquage CE de l'ensemble.

VALMONT FRANCE S.A.S. Les Martouliets - B.P. 1 F 03110 Charmell

Tél. (33) 04 70 58 86 86

Fax (33) 04 70 58 86 87

 **N°Azur 0810 400 499**

Web: <http://www.valmont-france.com>

E-mail: contact@valmont-france.com

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.286.000 €
Registre du Commerce 351 425 921 B Cusset-Vichy

Deutsche Bank Paris

IBAN : FR76 1778 9000 0110 5118 1000 020

BIC : DEUTFRPP N° T.V.A. : FR 04 351 425 921 - APE 2511Z

Commande : AX0AL915
Date de facture : 31/01/2021
Règlement : 45 jours FDM

Echéance : 15/03/2021
Contact client : AUDREY ROBIN
Représentant : 10123

Adresse de livraison (BRO73006)	Adresse de facturation (100067)
BRONNAZ - CITEOS CHAMBERY RUE DU 8 MAI 1945 73000 BARBERAZ FRANCE	BRONNAZ AVENUE DU 8 MAI 1945 73000 BARBERAZ FRANCE

Référence : 908550874-0-13840
Affaire suivie par : SERVICE CLIENTS
Code Client : 100067
Date d'expédition : 29/01/2021

Votre numéro de TVA : FR66 312 494 248
Incoterm : DAP1
Mode d'expédition : 3-ROUTE
N° BL : 95108026
Poids : 427,11 Kg

Remarque

BC210008

Lg	Produit	Norme	Qté	Prix unitaire	Montant HT net
1	5112591HCS Auriga 8M DRV PRAL 6009 SSTG 7308909800	EN40-5 0,83 0003 0	1,00	263,45	263,45
2	5160557HCS Auriga 8M DRV PRAL 6009 INV SSTG 7308909800	EN40-5 0,8 0003 0	1,00	286,75	286,75
3	5160560HCS Aries 8M DRV PRAL 6009INV SSTG 7308909800	EN40-5 1,64 0003 0	1,00	359,43	359,43

ATTENTION AUX NOUVELLES COORDONNEES BANCAIRES :IBAN :FR76 1778 9000 0110 5118 1000 020 BIC : DEUTFRPP
Toute installation de mât VALMONT doit être réalisée avec des tiges d'ancrage calculées et fournies par VALMONT SERMETO A défaut aucune garantie sera applicable.

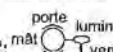
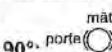
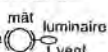
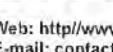
Cette commande est soumise à nos conditions générales de ventes disponibles avec le lien www.valmont-france.com/cgv.pdf, ou sur nos catalogues.
Aucun escompte n'est accordé en cas de règlement avant la date d'échéance, sauf accord formel. Conformément à l'article L 441-8 du code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application d'une pénalité ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40.00 euros. Le taux de calcul de la pénalité est le taux de refinancement de la B.C.E. (Banque Centrale Européenne) à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points.
Sauf indication contraire et expresse du client, le matériel commandé est présumé être utilisé au lieu de livraison. C'est donc par rapport à ce lieu de livraison que les caractéristiques techniques du matériel livré sont définies.
Sans indication contraire de votre part, les poids et surfaces admissibles que vous retrouvez dans nos catalogues sont censés avoir été vérifiés et contrôlés lors de la passation de commande. Pour toute question relative au montage, à la pose, à la maintenance, consulter notre service commercial.
VALMONT FRANCE S.A.S. dispose d'une activité "services" pour vous aider à la pose et à la maintenance de vos mâts.



EN 40-5 : 2002

Candélabres d'éclairage public en acier pour les zones de circulation.

* Numéro de certificat 1166-CPR-0003 / Valeur déclarée (m²) /

Position de porte (*): 0°: mât  luminaire  90°: porte  luminaire 

Résistance aux charges horizontales : C ; V=24m/s ; B ; II ; 15 kg ; 3
Résistance aux chocs : 0
Les valeurs déclarées sont conventionnelles et ne tiennent pas compte des conditions réelles d'utilisation.
Attention, depuis le 1er février 2005, et ce conformément à la norme EN40, un mât ne peut plus être utilisé comme support de crose sans que celle-ci soit prévue dans le calcul et le marquage CE de l'ensemble.

VALMONT FRANCE S.A.S. Les Martoulets - B.P. 1 F 03110 Charmeil

Tél. (33) 04 70 58 86 86

Fax (33) 04 70 58 86 87

N°Azur 0810 400 499

Web: <http://www.valmont-france.com>E-mail: contact@valmont-france.com

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.286.000 €
Registre du Commerce 351 425 921 B Cusset-Vichy

Deutsche Bank Paris

IBAN : FR76 1778 9000 0110 5118 1000 020

BIC : DEUTFRPP N° T.V.A. : FR 04 351 425 921- APE 2611Z

ANNEXE 2



PV DE RECEPTION TRAVAUX G4b

Bordereau des Prix Unitaires - G4b

OBJET : Régularisation TOURNEE DE NUIT - MAI 2020 - PENDANT COVID

*Observations : Montant équivalent à 1/12ème de la recette annexe de tournée de nuit 2020
Montant recette annexe pour tournée de nuit 2020 = 9106,75€*

DESIGNATION	U	Qté	PRIX UNITAIRE HT (€)	MONTANT TOTAL (€)
11.1.1 Chef de chantier avec véhicule utilitaire	h	9	75,00 €	675,00 €

SOUS-TOTAL H.T. HORS ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6) HORS FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				675,00 €
SOUS-TOTAL H.T. ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6)				
SOUS-TOTAL H.T. FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				
COEFFICIENT SUR FACTURE FOURNISSEUR		15,00%		
12 - Ajustement des prix du lot n°2 en fonction des quantités				
12.1.1-a - Pour un montant total HT de travaux inférieur ou égal à 5 000 €		1,00		675,00 €
12.1.1-b - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 5000 € et inférieur ou égal à 15 000 €		0,90		
12.1.1-c - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 15 000 €		0,80		
SOUS-TOTAL H.T. OBJET G3				
MAJORATION POUR PRESTATION HORS PPP				
VARIATION DES PRIX		14,71%		99,29 €
MONTANT TOTAL H.T.				774,29 €
T.V.A.		20,0%		154,86 €
MONTANT TOTAL T.T.C.				929,15 €

Arrêtée la présente facture à la somme de :
neuf cent vingt neuf euro et quinze centimes d'euro TTC

Fait à Barberaz, le 17/12/2021

VILLE D'AIX-LES-BAINS

DIRECTION

DES SERVICES TECHNIQUES
BP 349 - 1500, boulevard Lepic

73103 AIX-LES-BAINS Cedex

Tél. 04 79 35 04 52

Fax 04 79 35 60 63

RECEPTION et MISE A DISPOSITON
PROCES-VERBAL DE RECEPTION et de MISE A DISPOSITON
PV N°119 – G4b – PV Avenue Revelstocke

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Maître d'ouvrage : **VILLE D'AIX LES BAINS**
Place Maurice Mollard- BP 348
73 103 AIX LES BAINS Cédex

Titulaire du marché : **Groupement**

ALCYON (mandataire)
60, chemin du Moulin Carron
69 570 Dardilly

BRONNAZ
Avenue du 8 Mai 1945
73 000 BARBERAZ

Objet du marché : **Contrat de Partenariat relatif à l'éclairage public et à la mise en lumière de la Ville d'Aix-les-Bains.**

Réception et mise à disposition concernant :
Remplacement de 6 points lumineux (mâts + luminaires) Avenue de Revelstocke et reprise de l'alimentation en souterrain pour un montant de 16 340.77 € TTC suivant détail ci-joint :

B. Procès-verbal des opérations préalables à la réception

- en présence de M. Canac, représentant la ville d'Aix-les-Bains
 en présence de l'un des membres du groupement Alcyon - Bronnaz

Après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate que :

1. Les épreuves prévues au marché :
 - ont été effectuées, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
 - sont concluantes ;
 - sont concluantes, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
2. Les travaux et prestations prévus au marché :
 - ont été exécutés ;
 - ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués à l'annexe ci-après ;
3. Les ouvrages :
 - sont conformes aux spécifications du marché ;
 - sont conformes aux spécifications du marché, à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées à l'annexe ci-après ;
4. Les installations de chantier :
 - ont été repliées n'ont pas été repliées ;
5. Les terrains et les lieux :
 - ont été remis en état n'ont pas été remis en état.

Dressé le 22/12/2022 **VILLE D'AIX-LES-BAINS**
La ville d'Aix les Bains (signature) **DIRECTION**
DES SERVICES TECHNIQUES
Somard
BP 348 - 73103 AIX-LES-BAINS Cedex
Tél. 04 79 35 04 52
Fax 04 79 35 60 63

Accepté le 22/12/2022
Le titulaire du marché (signature)

J'atteste que le titulaire a refusé de signer le présent procès-verbal.

A
Le titulaire du marché (signature)

ALCYON
60, Chemin du Moulin Carron
BP 53 - 69 570 Dardilly
Tél. 04 21 23 33 00
SIRET 380 905 281 00017 - SIREN 380 905 281
RCS Salon-de-Provence 380 905 281 - APE 7112 B
T.V.A. Intracommunautaire FR 80 380 905 281

Bordereau des Prix Unitaires - G4b

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF

OBJET : Rénovation éclairage Avenue REVELSTOCKE

Observations : Rénovation éclairage mâts + luminaires + reprise de l'alimentation en souterrain
6 points lumineux + raccordement du mobilier urbain

DESIGNATION	U	Qté	PRIX UNITAIRE HT (€)	MONTANT TOTAL (€)
5.1.1-a Câble Ro2v - 3 G 2,5 mm ²	m	20	0,65 €	13,00 €
5.1.1-o Câble Ro2v - 4 G 10 mm ²	m	148	3,30 €	488,40 €
5.3.1-a Mise en place d'un câble cuivre sous fourreau	m	168	1,80 €	302,40 €
5.4.1 Dépose de câbles sous fourreau	m	40	1,10 €	44,00 €
5.4.2-a Dépose de câble aérien	m	90	1,10 €	99,00 €
5.5.1.1-b Raccordement de câble de section des conducteurs comprise entre 6 à 16 mm ²	u	5	25,00 €	125,00 €
5.5.1.2-a Déconnection de câble de section des conducteurs comprise entre 4 à 25 mm ²	u	5	12,00 €	60,00 €
5.5.6 Confection d'une tête de câble de section pour conducteurs de toute section	u	15	14,00 €	210,00 €
6.1.3 Fourniture de mât d'éclairage public: Mât VALMONT 6m - ARIES TOP76 - 300x300 - RAL6009	u	6	310,10 €	1 860,60 €
6.2.1-a Pose de mât acier ou aluminium d'une hauteur ≤ 7,00 m	u	6	100,00 €	600,00 €
6.2.4 Pose de crosse sur mât de candélabre	u	6	39,00 €	234,00 €
6.3.1 Dépose de support, mat et candélabre sur massif	u	5	120,00 €	600,00 €
6.3.3 Dépose de crosse sur candélabres	u	3	26,00 €	78,00 €
7.1.1 Fourniture de luminaire et crosse: Matériel COMATELEC - Crosse SOFIA Saillie 1100 fixation top76 pénétrante - Luminaire FLEXIA 20leds - 600mA - 5305AS - 39W	u	6	722,88 €	4 337,28 €
7.2.1 Pose de luminaire fixé sur mât ou potence	u	6	35,00 €	210,00 €
7.3.1 Dépose de luminaire fixé sur mât ou potence	u	5	25,00 €	125,00 €
7.3.1 Dépose de luminaire fixé sur mât ou potence (projecteurs MEV Mairie supprimés)	u	2	25,00 €	50,00 €
8.1.14-c Fourniture et pose d'une boîte fusible CII en pied de mât - Taille 3, type équivalent Interpak de chez Sogexi	u	6	89,00 €	534,00 €
10.1.6 Pose d'un dispositif de branchement d'illuminations type kit e-lum ou équivalent sur support	u	4	62,00 €	248,00 €
10.1.7 Pose d'un dispositif de fixation de motif sur support	/ support	4	37,50 €	150,00 €
10.2.5 Dépose d'un dispositif de branchement d'illuminations type kit e-lum ou équivalent sur support	u	4	45,00 €	180,00 €
10.2.6 Dépose d'un dispositif de fixation de motif sur support	/ support	4	25,00 €	100,00 €

SOUS-TOTAL H.T. HORS ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6) HORS FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)		4 450,80 €
SOUS-TOTAL H.T. ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6)		
SOUS-TOTAL H.T. FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)		6 197,88 €
COEFFICIENT SUR FACTURE FOURNISSEUR	15,00%	929,68 €
12 - Ajustement des prix du lot n°2 en fonction des quantités		
12.1.1-a - Pour un montant total HT de travaux inférieur ou égal à 5 000 €	1,00	4 450,80 €
12.1.1-b - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 5000 € et inférieur ou égal à 15 000 €	0,90	
12.1.1-c - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 15 000 €	0,80	
SOUS-TOTAL H.T. OBJET G3		
MAJORATION POUR PRESTATION HORS PPP		
VARIATION DES PRIX	17,61%	2 038,95 €
MONTANT TOTAL H.T.		13 617,31 €
T.V.A.	20,0%	2 723,46 €
MONTANT TOTAL T.T.C.		16 340,77 €

Arrêtée la présente facture à la somme de :

seize mille trois cent quarante euro et soixante dix sept centimes d'euro TTC

Fait à Barberaz, le 22/12/2022

VILLE D'AX-LES-BAINS
DIRECTION
DES SERVICES TECHNIQUES
RUE 1500, Boulevard Lepic
73103 AX-LES-BAINS Cedex
Tél. 04 79 36 04 52
Fax 04 79 36 04 63

N° De document : VTI / 71024574
 Code agent : 677
 N° Client : 1092
 Date document : 20/07/22
 N°TVA Intracom : FR66312494248
 Code SIRET : 31249424800031

Notre Réf.ARC : 377423 Du 13/04/2022
 Votre Réf.ARC : 961001377
 AIX LES BAINS

ENTREPRISE BRONNAZ
 CITEOS
 AV DU 8 MAI 1945
 73000 BARBERAZ

CODE ARTICLE	QUANTITE	DESIGNATION	P. U. NET	MONTANT	ECO CONT
SOF125P	7,00	CROSSE SOFIA TOP SIMPLE S1100- PEINTE POUR MAT D76 FIXATION PENETRANTE RAL 6009B VERT			
S15844LD	7,00	LUMINAIRE : FLEXIA MIDI NOMBRE DE LED ET mA : 1x20L_600mA TYPE DE LED : HP2_STD TEMPERATURE DE COULEUR : WW (3000K CRI70) TYPE DE PHOTOMETRIE : 5305AS PROTECTEUR 1 : VERRE CLAIR CONTROLEUR : SANS CONTROLEUR CELLULE PHOTOELECTRIQUE : SANS PHOTOCELLULE DETECTEUR DE MOUVEMENT : SANS DETECTEUR TENSION & CLASSE ELECTRIQUE : 230V CLII PROGRAMMATION : DALI mA AVEC DIMMING CODE : 500mA - ON --> 20:00:00 : FLUX = 100% - 20:00:00 --> 22:00:00 : FLUX = 65% - 22:00:00 --> 06:00:00 : FLUX = 30% - 06:00:00 --> 07:00:00 : FLUX = 65% - 07:00:00 --> : FLUX = 100% TIME ZONE : 1 OPTION PROG DST : No OPTION PROG CLO : No PROTECTION ELECTRIQUE : 10kV + SANS FUSIBLE LONGUEUR CABLE : CABLE LONGUEUR 8M TYPE DE CABLE : CABLE STD (H07RN-F) SECTION DU CABLE : 4X1,5² FIXATION : SANS FIXATION OPTION 7 (COURONNE) : COURONNE MONA OPTION 8 (SHORTING CAP) : # OPTION 13 (POSTOP LIGHT EFFECT) : # OPTION 14 (FRENCH LAW) : # OPTION 15 (LABEL CUSTOM) : # DRIVER OPTION : DRIVER PHILIPS OPTION 16 (OPTION PEINTURE) : # COULEUR : RAL6009B VERT ----- FLEXID-00-W51x20L_600mA_HP2_STD-5305AS-GL01-C000-V03D02S3-CLM04C-F0----- -HQ-----000C-----D146W-0D ----- AX CONFIGURATION ID : FLEXID-001529_D146W_RAL6009B -----			

Comatelec Schröder SAS

Direction commerciale | Immeuble Victoria | 10, allée des Cascades | CS 11070 Villepinte | 95926 Roissy CDG Cedex
 T +33 1 48 16 17 88

Usine/Siège social | Zone Industrielle | 18400 Saint-Florent-Sur-Cher

T +33 2 48 23 17 23 | F +33 2 48 55 20 30 | comatelec@comatelec.fr | www.comatelec.fr

Société par actions simplifiée | CAPITAL 4 000 000 EUR | SIRET 578 200 693 000 21 | RCS Bourges |

TVA FR 76 578 200 693 | RIB 30004 00220 00020569169 65 | IBAN FR76 3000 4002 2000 0205 6916 965 | BIC BNPAFRPPOR

CODE ARTICLE	QUANTITE	DESIGNATION	P.U.NET	MONTANT	ECO CONT
*	7,00	PRIX D'ENSEMBLE	722,88	5060,16	0,00

Domiciliation bancaire : BNP PARIBAS Région Centre Entreprises 530 rue des jonquilles 45770 SARAN

Mode de paiement : VIREMENT Clause de paiement : 60 jrs date facture Soit le 18/09/2022 Incoterm : CPT Port payé jusqu'au client (Selon les Incoterms 2010 de la CCI de la chambre du Commerce International)	NET H.T	TVA	MONTANT TVA	NET A PAYER
	+5060,16	20,00 (%)	1012,03	6072,19
Eco contribution	0,00	(%)		EUR TTC

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement si paiement après la date d'échéance : 40 euros (Art.D441-5 du code commerce).
Escompte pour paiement anticipé défini dans nos conditions générales de ventes figurant au verso.

RECEPTION et MISE A DISPOSITON
PROCES-VERBAL DE RECEPTION et de MISE A DISPOSITON
PV N°120 – G4b – PV Dépose poteau bois PC45

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Maître d'ouvrage : **VILLE D'AIX LES BAINS**
Place Maurice Mollard- BP 348
73 103 AIX LES BAINS Cédex

Titulaire du marché : **Groupement**

ALCYON (mandataire)	BRONNAZ
60, chemin du Moulin Carron	Avenue du 8 Mai 1945
69 570 Dardilly	73 000 BARBERAZ

Objet du marché : **Contrat de Partenariat relatif à l'éclairage public et à la mise en lumière de la Ville d'Aix-les-Bains.**

Réception et mise à disposition concernant :
Suppression du support et du point lumineux PC45 Impasse du Mont Charvet pour un montant de 223.69 € TTC suivant détail ci-joint :

B. Procès-verbal des opérations préalables à la réception

- en présence de M. CONBE, représentant la ville d'Aix-les-Bains
 en présence de l'un des membres du groupement Alcyon - Bronnaz

Après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate que :

- Les épreuves prévues au marché :
 ont été effectuées, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
 sont concluantes ;
 sont concluantes, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
- Les travaux et prestations prévus au marché :
 ont été exécutés ;
 ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués à l'annexe ci-après ;
- Les ouvrages :
 sont conformes aux spécifications du marché ;
 sont conformes aux spécifications du marché, à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées à l'annexe ci-après ;
- Les installations de chantier :
 ont été repliées n'ont pas été repliées ;
- Les terrains et les lieux :
 ont été remis en état n'ont pas été remis en état.

Dressé le 22/12/2022
La ville d'Aix les Bains (signature)

VILLE D'AIX-LES-BAINS
DIRECTION
DES SERVICES TECHNIQUES
BP 348 - 73103, Boulevard Leprie
73103 AIX-LES-BAINS Cedex
Tél. 04 79 35 04 52
Tél. 04 79 35 60 63

Accepté le 22/12/2022
Le titulaire du marché (signature)

ALCYON
60, Chemin du Moulin Carron
BP 53 - 69 570 Dardilly
Tél. 04 26 23 33 00
SIRET 380 905 281 00057 - SIREN 380 905 281
RCS Salon-de-Provence 380 905 281 - APE 7112 B
T.V.A. Intracommunautaire FR 80 380 905 281
, le

J'atteste que le titulaire a refusé de signer le présent procès-verbal

A
Le titulaire du marché (signature)

Bordereau des Prix Unitaires - G4b

OBJET : Dépose Poteau bois PC45

Observations : Suppression du support et du point lumineux

	DESIGNATION	U	Qté	PRIX UNITAIRE HT (€)	MONTANT TOTAL (€)
5.4.2-a	Dépose de câble aérien	m	25	1,10 €	27,50 €
6.3.2-a	Dépose d'un support bois	u	1	80,00 €	80,00 €
6.3.4-b	Dépose de console sur support	u	1	26,00 €	26,00 €
7.3.1	Dépose de luminaire fixé sur mât ou potence	u	1	25,00 €	25,00 €

SOUS-TOTAL H.T. HORS ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6) HORS FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				158,50 €
SOUS-TOTAL H.T. ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6)				
SOUS-TOTAL H.T. FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				
COEFFICIENT SUR FACTURE FOURNISSEUR			15,00%	
12 - Ajustement des prix du lot n°2 en fonction des quantités				
12.1.1-a - Pour un montant total HT de travaux inférieur ou égal à 5 000 €			1,00	158,50 €
12.1.1-b - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 5000 € et inférieur ou égal à 15 000 €			0,90	
12.1.1-c - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 15 000 €			0,80	
SOUS-TOTAL H.T. OBJET G3				
MAJORATION POUR PRESTATION HORS PPP				
VARIATION DES PRIX			17,61%	27,91 €
MONTANT TOTAL H.T.				186,41 €
T.V.A.			20,0%	37,28 €
MONTANT TOTAL T.T.C.				223,69 €

Arrêtée la présente facture à la somme de :
deux cent vingt trois euro et soixante neuf centimes d'euro TTC

Fait à Barberaz, le 22/12/2022

VILLE D'AIX-LES-BAINS
DIRECTION
DES SERVICES TECHNIQUES
BP 348 - 1000, Boulevard Léprieux
73103 AIX-LES-BAINS Cedex
Tél. 04 79 35 04 52
Fax 04 79 35 00 63

Bordereau des Prix Unitaires - G4b

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF

OBJET : Rénovation Armoire OE - Marlioz

Observations : Déplacement de l'armoire avec intervention ENEDIS

DESIGNATION	U	Qté	PRIX UNITAIRE HT (€)	MONTANT TOTAL (€)
3.1.1-a Installations de chantier pour un chantier d'un montant total HT ≤15 000	Fo	1	250,00 €	250,00 €
3.1.2 Signalisation temporaire de chantier	j	2	70,00 €	140,00 €
4.1.2-a Démolition de maçonnerie en béton armé	m³	0,7	200,00 €	140,00 €
4.1.3 Découpe d'enrobé	m	6	3,50 €	21,00 €
4.1.4-b Démolition de revêtement de trottoirs	m²	2,5	4,50 €	11,25 €
4.1.5-a Fouilles en tranchée pour canalisations	m3	1	35,00 €	35,00 €
4.2.1-e Fourreaux Ø 63 mm	m	5	2,60 €	13,00 €
4.2.3 Bétonnage de la zone de pose	m³	0,5	165,00 €	82,50 €
4.2.4 Raccordement de canalisation aux ouvrages existants	u	1	83,00 €	83,00 €
4.2.12 Construction de socle en béton	m³	0,5	310,00 €	155,00 €
4.3.2 Remblayage en matériau auto compactant	m³	1	45,00 €	45,00 €
4.3.4-a Réfections définitives pied de mât - Revêtement en enrobé	u	2	95,00 €	190,00 €
5.3.1-a Mise en place d'un câble cuivre sous fourreau	m	20	1,80 €	36,00 €
5.5.1.1-b Raccordement de câble de section des conducteurs comprise entre 6 à 16 mm²	u	5	25,00 €	125,00 €
5.5.1.2-a Déconnection de câble de section des conducteurs comprise entre 4 à 25 mm²	u	5	12,00 €	60,00 €
5.5.6 Confection d'une tête de câble de section pour conducteurs de toute section	u	5	14,00 €	70,00 €
6.1.3 Fourniture d'une armoire DEPAGNE - Coffret OISANS 1000*800 / CIBE + Socle polyester	u	1	1 249,71 €	1 249,71 €
8.2.2-d Pose de dispositifs de commande - Horloge	u	1	50,00 €	50,00 €
8.2.2-f Pose de dispositifs de commande - Disjoncteur bi-polaire jusqu'à 63A – Courbe B	u	1	50,00 €	50,00 €
8.2.2-g Pose de dispositifs de commande - Disjoncteur tétra-polaire jusqu'à 63A – Courbe B	u	2	50,00 €	100,00 €
8.2.2-h Pose de dispositifs de commande - Différentiel bi-polaire 300mA	u	2	50,00 €	100,00 €
8.2.2-i Pose de dispositifs de commande - Différentiel tétra-polaire 300mA	u	2	50,00 €	100,00 €
8.2.2-j Pose de dispositifs de commande - Contacteur bi-polaire 63A	u	1	50,00 €	50,00 €
8.2.2-k Pose de dispositifs de commande - Contacteur tétra-polaire 63A	u	2	50,00 €	100,00 €
8.2.2-l Pose de dispositifs de commande - Porte-fusible bi-polaire jusqu'à 22 x 58	u	1	50,00 €	50,00 €
8.2.2-m Pose de dispositifs de commande - Porte-fusible tétra-polaire jusqu'à 22 x 58	u	2	50,00 €	100,00 €
8.2.3-d Dépose de dispositifs de commande - Horloge	u	1	25,00 €	25,00 €
8.2.3-f Dépose de dispositifs de commande - Disjoncteur bi-polaire jusqu'à 63A – Courbe B	u	1	25,00 €	25,00 €
8.2.3-g Dépose de dispositifs de commande - Disjoncteur tétra-polaire jusqu'à 63A – Courbe B	u	2	25,00 €	50,00 €
8.2.3-h Dépose de dispositifs de commande - Différentiel bi-polaire 300mA	u	2	25,00 €	50,00 €
8.2.3-i Dépose de dispositifs de commande - Différentiel tétra-polaire 300mA	u	2	25,00 €	50,00 €
8.2.3-j Dépose de dispositifs de commande - Contacteur bi-polaire 63A	u	1	25,00 €	25,00 €
8.2.3-k Dépose de dispositifs de commande - Contacteur tétra-polaire 63A	u	2	25,00 €	50,00 €
8.2.3-l Dépose de dispositifs de commande - Porte-fusible bi-polaire jusqu'à 22 x 58	u	1	25,00 €	25,00 €
8.2.3-m Dépose de dispositifs de commande - Porte-fusible tétra-polaire jusqu'à 22 x 58	u	2	25,00 €	50,00 €

VILLE D'AIX-LES-BAINS

DIRECTION

DES SERVICES TECHNIQUES

04 79 84 1500

73103 AIX-LES-BAINS Cedex

Tél 04 79 84 0452

Fax 04 79 35 60 63

DESIGNATION	U	Qté	PRIX UNITAIRE HT (€)	MONTANT TOTAL (€)
SOUS-TOTAL H.T. HORS ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6) HORS FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				2 506,75 €
SOUS-TOTAL H.T. ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6)				
SOUS-TOTAL H.T. FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				1 249,71 €
COEFFICIENT SUR FACTURE FOURNISSEUR		15,00%		187,46 €
12 - Ajustement des prix du lot n°2 en fonction des quantités				
12.1.1-a - Pour un montant total HT de travaux inférieur ou égal à 5 000 €		1,00		2 506,75 €
12.1.1-b - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 5000 € et inférieur ou égal à 15 000 €		0,90		
12.1.1-c - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 15 000 €		0,80		
SOUS-TOTAL H.T. OBJET G3				
MAJORATION POUR PRESTATION HORS PPP				
VARIATION DES PRIX		17,61%		694,52 €
MONTANT TOTAL H.T.				4 638,44 €
T.V.A.		20,0%		927,69 €
MONTANT TOTAL T.T.C.				5 566,13 €

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Fait à Barberaz, le 22/12/2022

cinq mille cinq cent soixante six euro et treize centimes d'euro TTC

Audrey ROBIN
Responsable d'Affaires

 **CITEOS**
Entreprise BRONNAZ
Avenue du 8 mai 1945 - 73000 BARBERAZ
☎ 04 79 33 28 25 - @ chambery@citeos.com
RCS Chambéry 312 494 248

VILLE D'AIX-LES-BAINS

DIRECTION

DES SERVICES 

BP 340 - 1000, Boulevard Le

73103 AIX-LES-BAINS Cedex

Tél. 04 79 35 00 52

Fax 04 79 35 00 54

Facture N°	502203
Date	31/08/21
Code client	C220151

11, chemin de la Dhuy - ZAC de Maupertuis
 CS 40047 - 38246 Meylan Cedex - France
 Tel : +33 (0)4 76 42 14 04 - Fax : +33 (0)4 76 42 09 64



Facture

IDENTIFICATION CEE : FR60056500382

RECUTÉ
 06 SEP. 2021
 Rép:

BRONNAZ CITEOS
 RUE DU 8 MAI 1945
 BARBERAZ
 73000 BARBERAZ
 FRANCE

Livraison **ROUTE**
 Transport *
 Facture en **Euro Européen**
 Transporteur **GEODIS**
 Votre identification CEE **FR66312494248**

Poste	Code produit	Désignation	P.U. Brut HT	%	Ta	Quantité	Un	P.U. Net HT	Montant HT
V/REF Commande N° 90926855 en date du 15/06/21 de C220151 - BRONNAZ CITEOS Livré le 31/08/21 à C220151 - BRONNAZ CITEOS - Bon de livraison N° 480131 N/REF Commande N° 00377713 CDE N° 909268557									
1	604635XX	COFFRET OISANS 1000x800/CIBE	1 249,7100		6	1,000	U	1 249,7100	1 249,71
		EQUIPE							
2	95421300	SOCLE POLYESTER 130		100,0	6	1,000	U		
		IVOIRE 300x800x370mm							
Nos CGV sont consultables sur notre site internet et sur notre documentation Nos Conditions générales de vente (CGV) sont également disponibles sur simple demande Le non paiement dans les délais fixés entrainera une pénalité calculée sur la base de 3 fois le taux légal en vigueur au jour de l'échéance ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40EUR pour frais de recouvrement Pas d'escompte pour paiement anticipé									
Taux	Code	Total H.T.	Total Taxes	Total H.T.	Total Taxes	Date échéance	Mode de règlement		Net à payer
20,00 %	6	1 249,71	249,94	1 249,71	249,94	15/10/2021	VIREMENT BANCAIRE MAGNETIQ FIN DE MOIS 45 JOURS		1 499,65

RECEPTION et MISE A DISPOSITON
PROCES-VERBAL DE RECEPTION et de MISE A DISPOSITON
PV N°122 – G4b – PV Sinistre Roosevelt Mottet

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Maître d'ouvrage : **VILLE D'AIX LES BAINS**

Place Maurice Mollard- BP 348
73 103 AIX LES BAINS Cédex

Titulaire du marché : **Groupement**

ALCYON (mandataire)
60, chemin du Moulin Carron
69 570 Dardilly

BRONNAZ
Avenue du 8 Mai 1945
73 000 BARBERAZ

Objet du marché :

Contrat de Partenariat relatif à l'éclairage public et à la mise en lumière de la Ville d'Aix-les-Bains.

Réception et mise à disposition concernant :

Remplacement de l'ensemble HB009 incendié et pose de provisoire pour un montant de 3 730.32 € TTC suivant détail ci-joint :

B. Procès-verbal des opérations préalables à la réception

- en présence de M. COMBE, représentant la ville d'Aix-les-Bains
 en présence de l'un des membres du groupement Alcyon - Bronnaz

Après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate que :

1. Les épreuves prévues au marché :
 - ont été effectuées, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
 - sont concluantes ;
 - sont concluantes, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
2. Les travaux et prestations prévus au marché :
 - ont été exécutés ;
 - ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués à l'annexe ci-après ;
3. Les ouvrages :
 - sont conformes aux spécifications du marché ;
 - sont conformes aux spécifications du marché, à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées à l'annexe ci-après ;
4. Les installations de chantier :
 - ont été repliées n'ont pas été repliées ;
5. Les terrains et les lieux :
 - ont été remis en état n'ont pas été remis en état.

Dressé le 22/12/2022
La ville d'Aix les Bains (signature)

VILLE D'AIX-LES-BAINS

DIRECTION

Accepté le 22/12/2022

DES SERVICES TECHNIQUES

BP 348 - 1500, boulevard Lepic

73 103 AIX-LES-BAINS Cédex

Tel. 04 79 35 04 52

Fax 04 79 35 60 63

Le titulaire du marché (signature)

ALCYON

60, Chemin du Moulin Carron

BP 53 - 69 570 Dardilly

Tel. 04 26 23 33 00

SIRET 380 905 281 00057 - SIREN 380 905 281

RCS Salon-de-Provence 380 905 281 - APE 7112 B

T.V.A. Intracommunautaire FR 80 380 905 281

- J'atteste que le titulaire a refusé de signer le présent procès-verbal,

A _____, le _____
Le titulaire du marché (signature)



SAS BRONNAZ
Avenue du 8 Mai 1945
73000 BARBERAZ
Tél : 04 79 33 28 25
chambery@citeos.com

Client :
ALCYON
60 chemin du Moulin Carron
69570 DARDILLY

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF

OBJET : AIX LES BAINS - G4b - Roosevelt Mottet - HB009
Vandalisme, signalé le 27/08/2020 ET le 18/12/2020
Incendies sur PL HB009 (candélabre d'origine et candélabre provisoire) - avec présence caméra

N° DEVIS : M.0077448.A.31

CONTACTS Audrey ROBIN - Patrice LANGLET

Observation : Candélabre endommagé suite à incendies volontaires
Remplacement de l'ensemble + Pose de 2 nouveaux ensembles provisoires.
Fourniture et remplacement de 2 portées de câbles de 4x10 et du boîtier CI2
Luminaire d'origine reposé
Date de repose du matériel définitif coordonné avec le Client suite déplacement caméra sur un nouveau support

Article	Désignation	Unité	Qté	PU HT (€ HT)	PT HT (€ HT)
Ph1-a	Intervention du 28/08/2020 pour mise en sécurité et pose provisoire		,00		
8.3.1-a	Forfait intervention pour consignation / déconsignation d'armoire - En heures ouvrées	Forfait	1,00	80,00 €	80,00 €
6.3.1	Dépose de support, mat et candélabre sur massif	Unité	1,00	120,00 €	120,00 €
7.3.1	Dépose de luminaire fixé sur mât ou potence	Unité	1,00	25,00 €	25,00 €
6.3.4-b	Dépose de console sur support	Unité	1,00	26,00 €	26,00 €
6.2.1-b	Pose de mât acier ou aluminium d'une hauteur > 7,00 m	Unité	1,00	185,00 €	185,00 €
7.2.1	Pose de luminaire fixé sur mât ou potence	Unité	1,00	35,00 €	35,00 €
5.1.2-b	Câble Ho7 - 3 G 2,5 mm2	ml	8,00	1,05 €	8,40 €
6.3.6	Dépose d'équipement sur support en place (caméra)	Unité	1,00	25,00 €	25,00 €
10.2.5	Dépose d'un dispositif de branchement d'illuminations type kit e-lum ou équivalent sur support	Unité	1,00	45,00 €	45,00 €
8.1.14-c	Fourniture et pose d'une boîte fusible CII en pied de mât - Taille 3, type équivalent Interpak de chez Sogexi	Unité	1,00	89,00 €	89,00 €
Ph1-b	Intervention du 17/12/2020 d'astreinte pour mise en sécurité et du 18/12/2020 pour pose second ensemble provisoire		,00		
8.3.1-b	Forfait intervention pour consignation ou déconsignation d'armoire ou allumage anticipé d'armoire - En heures non-ouvrées	Forfait	1,00	121,00 €	121,00 €
3.1.2	Signalisation temporaire de chantier	Jour	,50	70,00 €	35,00 €
6.3.1	Dépose de support, mat et candélabre sur massif	Unité	1,00	120,00 €	120,00 €
7.3.1	Dépose de luminaire fixé sur mât ou potence	Unité	1,00	25,00 €	25,00 €
6.2.1-b	Pose de mât acier ou aluminium d'une hauteur > 7,00 m	Unité	1,00	185,00 €	185,00 €
7.2.1	Pose de luminaire fixé sur mât ou potence	Unité	1,00	35,00 €	35,00 €
5.1.2-b	Câble Ho7 - 3 G 2,5 mm2	ml	8,00	1,05 €	8,40 €
7.1.3	Reconditionnement d'une lanterne comprenant le nettoyage ainsi que la dépose du câble d'alimentation	Unité	1,00	79,00 €	79,00 €
8.1.14-c	Fourniture et pose d'une boîte fusible CII en pied de mât - Taille 3, type équivalent Interpak de chez Sogexi	Unité	1,00	89,00 €	89,00 €
5.5.1.1-b	Raccordement de câble de section des conducteurs comprise entre 6 à 16 mm²	Unité	3,00	25,00 €	75,00 €
5.1.1-p	Câble Ro2v - 4 x 10 mm2	ml	40,00	3,30 €	132,00 €
5.3.1-a	Mise en place d'un câble cuivre sous fourreau	ml	40,00	1,80 €	72,00 €
5.4.1	Dépose de câbles sous fourreau	ml	40,00	1,10 €	44,00 €
5.5.1.2-a	Déconnection de câble de section des conducteurs comprise entre 4 à 25 mm²	Unité	3,00	12,00 €	36,00 €
5.5.6	Confection d'une tête de câble de section pour conducteurs de toute section	Unité	3,00	14,00 €	42,00 €

Ph2	Intervention pour mise en place du matériel définitif		,00		
6.3.1	Dépose de support, mat et candélabre sur massif	Unité	1,00	120,00 €	120,00 €
7.3.1	Dépose de luminaire fixé sur mât ou potence	Unité	1,00	25,00 €	25,00 €
6.1.3	Fourniture d'un mât acier galva, cylindro-conique, hauteur 8m, RAL6009, TOP 76, trappe de visite antivandalisme (ARIES de Valmont)	Unité	1,00	359,43 €	359,43 €
8.1.14-c	Fourniture et pose d'une boite fusible CII en pied de mât - Taille 3, type équivalent Interpak de chez Sogexi	Unité	1,00	89,00 €	89,00 €
7.2.1	Pose de luminaire fixé sur mât ou potence	Unité	1,00	35,00 €	35,00 €
6.2.4	Pose de crosse sur mât de candélabre	Unité	1,00	39,00 €	39,00 €
6.2.1-b	Pose de mât acier ou aluminium d'une hauteur > 7,00 m	Unité	1,00	185,00 €	185,00 €

SS-TOTAL H.T. HORS ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6) HORS FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				2 229,80 €
SOUS-TOTAL H.T. ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6)				
SOUS-TOTAL H.T. FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				359,43 €
COEFFICIENT SUR FACTURE FOURNISSEUR			15,00%	53,91 €
12 - Ajustement des prix du lot n°2 en fonction des quantités				
12.1.1-a - Pour un montant total HT de travaux <= 5 000 €				1,00
12.1.1-b - Pour un montant total HT de travaux > 5000 € et <= 15 000 €				0,90
12.1.1-c - Pour un montant total HT de travaux > 15 000 €				0,80
SOUS-TOTAL H.T. OBJET G3				
VARIATION DES PRIX			17,61%	465,46 €
MONTANT TOTAL H.T.				3 108,60 €
T.V.A.			20,0%	621,72 €
MONTANT TOTAL T.T.C.				3 730,32 €

Arrêtée la présente facture à la somme de :

22/12/2022

trois mille sept cent trente euro et trente deux centimes d'euro TTC

S.A.S. BRONNAZ - BAINS
 DIRECTEUR

 S.A.S. BRONNAZ - BAINS
 S.A.S. BRONNAZ - BAINS
 S.A.S. BRONNAZ - BAINS
 S.A.S. BRONNAZ - BAINS
 S.A.S. BRONNAZ - BAINS

RECEPTION et MISE A DISPOSITON
PROCES-VERBAL DE RECEPTION et de MISE A DISPOSITON
PV N°123 – G4b – PV Montée des Carrières Romaines

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Maître d'ouvrage : **VILLE D'AIX LES BAINS**
Place Maurice Mollard- BP 348
73 103 AIX LES BAINS Cédex

Titulaire du marché : **Groupement**

ALCYON (mandataire) 60, chemin du Moulin Carron 69 570 Dardilly	BRONNAZ Avenue du 8 Mai 1945 73 000 BARBERAZ
--	---

Objet du marché : **Contrat de Partenariat relatif à l'éclairage public et à la mise en lumière de la Ville d'Aix-les-Bains.**

Réception et mise à disposition concernant :
Remplacement d'un point lumineux sur support bois ENEDIS pour un montant de 1 277.24 € TTC suivant le détail ci-joint :

B. Procès-verbal des opérations préalables à la réception

- en présence de M. OMBE, représentant la ville d'Aix-les-Bains
 en présence de l'un des membres du groupement Alcyon - Bronnaz

Après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate que :

- Les épreuves prévues au marché :
 ont été effectuées, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
 sont concluantes ;
 sont concluantes, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
- Les travaux et prestations prévus au marché :
 ont été exécutés ;
 ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués à l'annexe ci-après ;
- Les ouvrages :
 sont conformes aux spécifications du marché ;
 sont conformes aux spécifications du marché, à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées à l'annexe ci-après ;
- Les installations de chantier :
 ont été repliées n'ont pas été repliées ;
- Les terrains et les lieux :
 ont été remis en état n'ont pas été remis en état.

Dressé le 22/12/2022
La ville d'Aix les Bains (signature)

VILLE D'AIX-LES-BAINS
DIRECTION
DES SERVICES TECHNIQUES
BP 348 - Place Maurice Mollard
73103 AIX-LES-BAINS Cédex
Tél. 04 79 35 01 52

Accepté le 22/12/2022
Le titulaire du marché (signature)

ALCYON
60, Chemin du Moulin Carron
BP 53 - 69 570 Dardilly
Tél. 04 26 73 33 00
SIRET 380 905 281 00057 - SIREN 380 905 281
RCS Salon-de-Provence 380 905 281 - APE 7112 B
T.V.A. Intracommunautaire FR 80 380 905 281

J'atteste que le titulaire a refusé de signer le présent procès-verbal.

A _____, le _____
Le titulaire du marché (signature)

Bordereau des Prix Unitaires - G4b

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF

OBJET : Montée des carrières romaines - OC30

Remplacement d'un points lumineux sur support bois ENEDIS non sécurisé dans des escaliers

Observations : Utilisation d'une nacelle araignée et d'un treuil pour sécuriser l'intervention.

Les heures de main d'œuvre rémunèrent la mise en place de la nacelle, sa sécurisation, et la reprise de la rembarde d'escalier.

Reprise de maçonnerie à notre charge.

Facturation lumineire remplacé dans le cadre du G3

DESIGNATION	U	Qté	PRIX UNITAIRE HT (€)	MONTANT TOTAL (€)
11.1.1 Chef de chantier avec véhicule utilitaire	h	5	75,00 €	375,00 €
11.1.2 Ouvrier qualifié	h	5	46,00 €	230,00 €
11.2.10 Nacelle 8m / 17m	h	5	60,00 €	300,00 €

SOUS-TOTAL H.T. HORS ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6) HORS FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				905,00 €
SOUS-TOTAL H.T. ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6)				
SOUS-TOTAL H.T. FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)				
COEFFICIENT SUR FACTURE FOURNISSEUR		15,00%		
12 - Ajustement des prix du lot n°2 en fonction des quantités				
12.1.1-a - Pour un montant total HT de travaux inférieur ou égal à 5 000 €		1,00		905,00 €
12.1.1-b - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 5000 € et inférieur ou égal à 15 000 €		0,90		
12.1.1-c - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 15 000 €		0,80		
SOUS-TOTAL H.T. OBJET G3				
MAJORATION POUR PRESTATION HORS PPP				
VARIATION DES PRIX		17,61%		159,37 €
MONTANT TOTAL H.T.				1 064,37 €
T.V.A.		20,0%		212,87 €
MONTANT TOTAL T.T.C.				1 277,24 €

Arrêtée la présente facture à la somme de :

mille deux cent soixante dix sept euro et vingt quatre centimes d'euro TTC

Fait à Barberaz, le 22/12/2022

VILLE D'AX-LES-BAINS
COMMUN
DEC 2022
Sorala
73100 AX-LES-BAINS Cedex
Tél 04 79 35 61 52
Fax 04 79 35 60 03

RECEPTION et MISE A DISPOSITON
PROCES-VERBAL DE RECEPTION et de MISE A DISPOSITON
PV N°124 – G4b – PV Provisoire Rue de la Cité

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Maître d'ouvrage : **VILLE D'AIX LES BAINS**
Place Maurice Mollard- BP 348
73 103 AIX LES BAINS Cédex

Titulaire du marché : **Groupement**

ALCYON (mandataire)
60, chemin du Moulin Carron
69 570 Dardilly

BRONNAZ
Avenue du 8 Mai 1945
73 000 BARBERAZ

Objet du marché :

Contrat de Partenariat relatif à l'éclairage public et à la mise en lumière de la Ville d'Aix-les-Bains.

Réception et mise à disposition concernant :

Mise en place d'un éclairage provisoire par suite d'un chantier de démolition/construction pour un montant de 1 794.49 € TTC suivant le détail ci-joint :

B. Procès-verbal des opérations préalables à la réception

- en présence de M. COMBE, représentant la ville d'Aix-les-Bains
 en présence de l'un des membres du groupement Alcyon - Bronnaz

Après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate que :

1. Les épreuves prévues au marché :
 - ont été effectuées, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
 - sont concluantes ;
 - sont concluantes, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-après ;
2. Les travaux et prestations prévus au marché :
 - ont été exécutés ;
 - ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués à l'annexe ci-après ;
3. Les ouvrages :
 - sont conformes aux spécifications du marché ;
 - sont conformes aux spécifications du marché, à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées à l'annexe ci-après ;
4. Les installations de chantier :
 - ont été repliées n'ont pas été repliées ;
5. Les terrains et les lieux :
 - ont été remis en état n'ont pas été remis en état.

Dressé le 22/12/2022
La ville d'Aix les Bains (signature)

Accepté le 22/12/2022
Le titulaire du marché (signature)

J'atteste que le titulaire a refusé de signer le présent procès-verbal.

A
Le titulaire du marché (signature)

VILLE D'AIX LES BAINS
DIRECTION
DES SERVICES TECHNIQUES
60, Chemin du Moulin Carron
69 570 Dardilly
Tél. 04 78 35 04 62
35 60 63

ALCYON
60, Chemin du Moulin Carron
BP 53 - 69 570 Dardilly
Tél. 04 26 23 33 00
SIRET 380 905 281 00057 - SIREN 380 905 281
RCS Salon-de-Provence 380 905 281 - APE 7112 B
T.V.A. Intracommunautaire FR 80 380 905 281

Bordereau des Prix Unitaires - G4b

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF

OBJET : Rue de la Cité - Mise en place éclairage provisoire pendant le chantier de démolition/construction

Observations : Réutilisation du câble aérien déposé pour l'alimentation de l'éclairage provisoire (2 points lumineux)
Mise à disposition de deux massifs béton de stock CITEOS.


DESIGNATION	U	Qté	PRIX UNITAIRE HT (€)	MONTANT TOTAL (€)
3.1.5-a Opérations de mise en place et d'enlèvement des éclairages	u	2	190,00 €	380,00 €
5.3.3-a Mise en place d'un câble aérien sans neutre porteur	m	45	2,00 €	90,00 €
5.4.3 Dépose de câbles en façade	m	45	1,50 €	67,50 €
5.5.1.1-b Raccordement de câble de section des conducteurs comprise entre 6 à 16 mm ²	u	2	25,00 €	50,00 €
5.5.1.2-a Déconnection de câble de section des conducteurs comprise entre 4 à 25 mm ²	u	4	12,00 €	48,00 €
6.1.1-c Fourniture de supports - Support bois S190 : h <= 10 m	u	2	170,00 €	340,00 €
6.2.5-b Pose de console sur support	u	2	32,00 €	64,00 €
6.3.4-a Dépose de console en façade	u	2	26,00 €	52,00 €
7.2.1 Pose de luminaire fixé sur mât ou potence	u	2	35,00 €	70,00 €
7.3.1 Dépose de luminaire fixé sur mât ou potence	u	2	25,00 €	50,00 €
8.1.13 Fourniture pose d'une boîte fusible CII en façade ou sur support	u	2	30,00 €	60,00 €

SOUS-TOTAL H.T. HORS ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6) HORS FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)			1 271,50 €
SOUS-TOTAL H.T. ETUDE (§2.1.2 à §2.1.6)			
SOUS-TOTAL H.T. FOURNITURE (Prix 6.1.3 et 7.1.1)			
COEFFICIENT SUR FACTURE FOURNISSEUR	15,00%		
12 - Ajustement des prix du lot n°2 en fonction des quantités			
12.1.1-a - Pour un montant total IIT de travaux inférieur ou égal à 5 000 €	1,00		1 271,50 €
12.1.1-b - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 5000 € et inférieur ou égal à 15 000 €	0,90		
12.1.1-c - Pour un montant total HT de travaux supérieur à 15 000 €	0,80		
SOUS-TOTAL H.T. OBJET G3			
MAJORATION POUR PRESTATION HORS PPP			
VARIATION DES PRIX	17,61%		223,91 €
MONTANT TOTAL H.T.			1 495,41 €
T.V.A.	20,0%		299,08 €
MONTANT TOTAL T.T.C.			1 794,49 €

Arrêtée la présente facture à la somme de :

mille sept cent quatre vingt quatorze euro et quarante neuf centimes d'euro TTC

Fait à Barberaz, le 22/12/2022



M&S SERVICES TECHNIQUES

13100 ALFORTVILLE Cedex

TEL 04 70 75 04 02

1 800 7 35 00 63

ANNEXE 3



RÉVISION DE PRIX

Contrat de Partenariat Ville d'Aix-les-Bains

Indices de révision de prix

Année 12 - 2022

ICHT-IME , identifiant INSEE N° 001 565 183

	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept	oct.	nov.	déc.
2010								102,8	103,2	103,6	104,1	104,6
2011	105,1	105,5	105,8	106,2	106,7	107,2	107,7	107,9	108,1	108,4	108,4	108,4
2012	109,4	109,5	109,6	109,9	110,0	110,2	110,4	110,6	110,8	110,9	111,2	111,4
2013	-	111,5	111,5	111,5	111,7	111,8	112,0	112,1	112,2	112,3	112,4	112,5
2014	112,6	112,9	113,2	113,4	113,4	113,5	113,7	113,8	113,8	113,9	114,1	114,2
2015	114,3	114,6	114,9	115,1	115,2	115,4	115,5	115,6	115,7	115,8	116,0	116,2
2016	116,3	116,6	116,8	117,1	117,3	117,5	117,7	117,9	118,0	118,1	118,3	118,4
2017	118,5	118,5	118,6	118,7	118,8	119,0	119,1	119,3	119,5	119,7	119,9	120,0
2018	120,2	120,5	120,8	121,0	121,4	121,7	122,0	122,2	122,5	122,7	123,0	123,3
2019	123,7	124,0	124,3	124,6	124,8	125,0	125,3	125,4	125,6	125,8	126,0	126,1
2020	126,3	126,4	126,5	126,6	127,0	127,4	127,5	127,6	127,7	127,8	128,0	128,3
2021	128,5	128,5	128,6	128,7	128,5	128,4	128,2	128,5	128,7	128,8	128,9	129,1
2022	129,2	129,6	130,1	130,4	130,8	131,2	131,5	131,8	132,0	132,3	132,3	132,3

Indice à paraître

TP 12 : Indice réseau d'électrification

	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept	oct.	nov.	déc.
2010								563,9	566,9	568,4	569,8	574,3
2011	578,9	581,9	583,9	585,2	584,0	584,2	584,7	584,7	583,8	583,8	583,8	583,8
2012	587,3	591,5	592,9	593,1	591,5	592,2	591,7	593,9	594,8	596,0	595,1	598,0
2013	599,5	599,8	599,4	596,8	594,1	593,2	592,7	591,8	590,9	590,4	589,8	589,2
2014	589,8	588,8	589,3	589,0	590,2	591,7	592,4	593,1	593,1	-	-	-
2014 (b)	589,8	588,8	589,3	589,0	590,2	591,7	592,4	593,1	593,1	590,9	587,6	586,4
2014 (c)	589,8	588,8	589,3	589,0	590,2	591,7	592,4	593,1	593,1	592,5	590,3	589,2
2015 (b)	584,8	580,9	584,8	584,8	581,5	581,5	578,7	577,6	575,9	574,8	571,5	572,6
2015 (c)	589,2	589,8	591,4	592,0	591,4	590,9	590,3	590,3	589,2	589,8	589,2	588,7
2016 (b)	575,3	574,8	571,5	572,0	570,4	573,1	566,5	567,0	574,2	579,2	577,6	578,7
2016 (c)	588,7	589,2	590,3	592,0	592,5	595,9	593,7	593,7	595,3	598,1	598,1	598,1
2017 (b)	581,5	583,7	585,3	583,1	583,1	585,9	585,9	583,7	583,1	586,4	585,3	587,0
2017 (c)	600,8	601,9	602,5	602,5	601,9	602,5	602,5	603,1	604,2	605,3	605,8	606,9
2018 (b)	590,9	592,0	592,5	599,2	597,5	603,1	604,2	605,3	606,4	601,4	603,1	594,2
2018 (c)	610,2	610,8	612,4	614,7	614,7	618,0	618,0	619,1	620,2	621,3	621,3	621,3
2019 (b)	601,4	600,9	604,2	608,6	607,5	607,0	603,6	603,6	605,3	604,2	604,2	603,1
2019 (c)	623,5	622,9	626,8	630,1	631,8	632,3	632,3	632,9	634,0	634,0	633,5	634,0
2020 (b)	601,4	600,9	600,9	598,1	596,4	597,0	599,2	598,7	599,2	601,4	602,0	603,6
2020 (c)	634,6	635,1	634,0	631,8	629,6	630,1	632,3	632,9	633,5	632,3	632,9	633,5
2021 (b)	604,2	610,9	612,5	612,0	617,5	622,0	624,2	620,8	628,1	633,6	634,2	636,9
2021 (c)	633,5	634,6	636,2	634,6	636,2	637,3	637,3	634,0	635,1	637,3	638,4	638,4
2022 (b)	653,6	658,6	668,6	674,7	678,5	695,7	711,8	714,1	697,4	699,1	701,3	691,9
2022 (c)	641,7	644,0	648,9	648,9	651,7	657,2	660,5	659,4	658,3	661,6	666,1	665,5

TP 12 b : travaux d'installtion Coefficient de raccordement 5,5482

TP 12 : Indice réseau

	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
2014									106,9	106,5	105,9	105,7
2015	105,4	104,7	105,4	105,4	104,8	104,8	104,3	104,1	103,8	103,6	103,0	103,2
2016	103,7	103,6	103,0	103,1	102,8	103,3	102,1	102,2	103,5	104,4	104,1	104,3
2017	104,8	105,2	105,5	105,1	105,1	105,6	105,6	105,2	105,1	105,7	105,5	105,8
2018	106,5	106,7	106,8	108,0	107,7	108,7	108,9	109,1	109,3	108,4	108,7	107,1
2019	108,4	108,3	108,9	109,7	109,5	109,4	108,8	108,8	109,1	108,9	108,9	108,7
2020	108,4	108,3	108,3	107,8	107,5	107,6	108,0	107,9	108,0	108,4	108,5	108,8
2021	108,9	110,1	110,4	110,3	111,3	112,1	112,5	111,9	113,2	114,2	114,3	114,8
2022	117,8	118,7	120,5	121,6	122,3	125,4	128,3	128,7	125,7	126,0	126,4	124,7

TP 12 c : travaux de maintenance Coefficient de raccordement 5,5275

TP 12 : Indice réseau

	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
2014									107,3	107,2	106,8	106,6
2015	106,6	106,7	107,0	107,1	107,0	106,9	106,8	106,8	106,6	106,7	106,6	106,5
2016	106,5	106,6	106,8	107,1	107,2	107,8	107,4	107,4	107,7	108,2	108,2	108,2
2017	108,7	108,9	109,0	109,0	108,9	109,0	109,0	109,1	109,3	109,5	109,6	109,8
2018	110,4	110,5	110,8	111,2	111,2	111,8	111,8	112,0	112,2	112,4	112,4	112,4
2019	112,8	112,7	113,4	114,0	114,3	114,4	114,4	114,5	114,7	114,7	114,6	114,7
2020	114,8	114,9	114,7	114,3	113,9	114,0	114,4	114,5	114,6	114,4	114,5	114,6
2021	114,6	114,8	115,1	114,8	115,1	115,3	115,3	114,7	114,9	115,3	115,5	115,5
2022	116,1	116,5	117,4	117,4	117,9	118,9	119,5	119,3	119,1	119,7	120,5	120,4

Contrat de Partenariat Public Privé Ville d'Aix-les-Bains
Détail du Bilan
Année 12 - 2022

Le mois de référence est le mois de décembre 2021 (indices connus à cette date).

Loyer L1:

Le montant du capital est fixe sur la durée du PPP, ce loyer est ni actualisable, ni révisable.

Loyer L2:

L2A Maintenance courante, L2B Illuminations festives, L2C GER, LD investissements échelonnés

$L2n = L2o \times (0,10 + 0,5(\text{ICHT-IME}n / \text{ICHT-IME}o) + 0,4(\text{TP12}n/\text{TP12}o))$

FACTURATION ACOMPTES 2022 :

L2A0 éclairage public = € HT	164 825,40 €
L2A0 feux tricolores = € HT	9 836,52 €
L2A0 installations sportives = € HT	11 216,43 €
L2B0 pose, dépose illum = € HT	96 306,12 €
L2B0 achats illum =€ HT	95 467,68 €
L2C0 accidents, vandalismes = € HT	23 742,24 €
L2C0 G3 éclairage public = € HT	141 906,24 €
L2C0 G3 signalisation tricolore = € HT	10 945,68 €
L2D0 G4b investissement échelonné = € HT	111 869,88 €

INDICES AU 31/12/2021 :

ICHT- IMEo (indice au 31/12/2021)	129,1
TP12bo (indice au 31/12/2021)	636,9
TP12co (indice au 31/12/2021)	638,4

indice à paraître

INDICES 2022 :	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	TOTAL H.T.
ICHT-IME	129,2	129,6	130,1	130,4	130,8	131,2	131,5	131,8	132,0	132,3	132,3	132,3	
TP12bn	653,6	658,6	668,6	674,7	678,5	695,7	711,8	714,1	697,4	699,1	701,3	691,9	
TP12cn	641,7	644,0	648,9	648,9	651,7	657,2	660,5	659,4	658,3	661,6	666,1	665,5	

L2A Éclairage public :	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	TOTAL H.T.
Révision de prix suivant les indices pour le périmètre initial:													
coût de la maintenance	13 735,45 €	13 735,45 €	13 735,45 €	13 735,45 €	13 735,45 €	13 735,45 €	13 735,45 €	13 735,45 €	13 735,45 €	13 735,45 €	13 735,45 €	13 735,45 €	164 825,40 €
Décompte général suivant évolution des indices (HT)	13 769,17 €	13 810,24 €	13 879,01 €	13 894,97 €	13 940,35 €	14 008,96 €	14 053,32 €	14 059,81 €	14 060,98 €	14 105,34 €	14 144,07 €	14 138,91 €	167 865,13 €
Révision de prix suivant l'évolution du périmètre :													
nombre de points mensuel	6615	6615	6615	6615	6615	6615	6614	6614	6614	6613	6613	6613	
Evolution du nombre de points par rapport au début de l'année	-3	-3	-3	-3	-3	-3	-4	-4	-4	-5	-5	-5	
coût unitaire d'un point lumineux	2,082	2,088	2,098	2,101	2,107	2,118	2,125	2,126	2,126	2,133	2,139	2,138	
Décompte général suivant évolution des quantités (HT)	- 6,24 €	- 6,26 €	- 6,29 €	- 6,30 €	- 6,32 €	- 6,35 €	- 8,50 €	- 8,50 €	- 8,50 €	- 10,66 €	- 10,69 €	- 10,69 €	- 95,30 €
L2A Feux tricolores :													
Révision de prix suivant les indices pour le périmètre initial:													
coût de la maintenance	819,71 €	819,71 €	819,71 €	819,71 €	819,71 €	819,71 €	819,71 €	819,71 €	819,71 €	819,71 €	819,71 €	819,71 €	9 836,52 €
Décompte général suivant évolution des indices (HT)	821,72 €	824,17 €	828,28 €	829,23 €	831,94 €	836,03 €	838,68 €	839,07 €	839,14 €	841,78 €	844,10 €	843,79 €	10 017,93 €
Révision de prix suivant l'évolution du périmètre :													
nombre de carrefour à feux tricolores	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	
évolution du nombre de points par rapport au début de l'année	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
coût unitaire d'un carrefour à feux	58,694 €	58,869 €	59,163 €	59,231 €	59,424 €	59,716 €	59,906 €	59,934 €	59,939 €	60,127 €	60,293 €	60,271 €	
Décompte général suivant évolution des quantités (HT)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
L2A Installations sportives :													
Révision de prix suivant les indices pour le périmètre initial:													
coût de la maintenance	934,70 €	934,70 €	934,70 €	934,70 €	934,70 €	934,70 €	934,70 €	934,70 €	934,70 €	934,70 €	934,70 €	934,70 €	11 216,43 €
Décompte général suivant évolution des indices (HT)	937,00 €	939,79 €	944,47 €	945,56 €	948,65 €	953,32 €	956,33 €	956,78 €	956,86 €	959,87 €	962,51 €	962,16 €	11 423,30 €
Révision de prix suivant l'évolution du périmètre :													
nombre de points lumineux	194	194	194	194	194	194	194	194	194	194	194	194	
évolution du nombre de points par rapport au début du contrat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
coût unitaire d'un point lumineux d'éclairage sportif	4,805	4,819	4,843	4,849	4,865	4,889	4,904	4,907	4,907	4,922	4,936	4,934	
Décompte général suivant évolution des quantités (HT)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Décompte général L2A (HT)	15 521,65 €	15 567,94 €	15 645,47 €	15 663,46 €	15 714,62 €	15 791,96 €	15 839,83 €	15 847,16 €	15 848,48 €	15 896,33 €	15 939,99 €	15 934,17 €	189 211,06 €
----------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	---------------------

L2B Pose, dépose, stockage des illuminations :													
Révision de prix suivant les indices pour le périmètre initial:													
coût de la prestation	8 025,51 €	8 025,51 €	8 025,51 €	8 025,51 €	8 025,51 €	8 025,51 €	8 025,51 €	8 025,51 €	8 025,51 €	8 025,51 €	8 025,51 €	8 025,51 €	96 306,12 €
Décompte général suivant évolution des indices (HT)	8 045,21 €	8 069,21 €	8 109,39 €	8 118,72 €	8 145,23 €	8 185,32 €	8 211,24 €	8 215,03 €	8 215,72 €	8 241,64 €	8 264,26 €	8 261,25 €	98 082,22 €
Révision de prix suivant l'évolution du périmètre :													
Nombre de flocons	7 905	7 905	7 905	7 905	7 905	7 905	7 905	7 905	7 905	7 905	7 905	7 905	7 905
Evolution du nombre de flocons par rapport au début de l'année	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
coût unitaire d'un flocon (12 €/an valeur début de contrat)	1,18 €	1,19 €	1,19 €	1,19 €	1,20 €	1,20 €	1,21 €	1,21 €	1,21 €	1,21 €	1,22 €	1,22 €	1,22 €
Décompte général suivant évolution des quantités (HT)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
L2B Achat de matériels d'illumination :													
Révision de prix suivant les indices pour le périmètre initial:													
coût de la prestation	7 955,64 €	7 955,64 €	7 955,64 €	7 955,64 €	7 955,64 €	7 955,64 €	7 955,64 €	7 955,64 €	7 955,64 €	7 955,64 €	7 955,64 €	7 955,64 €	95 467,68 €
Décompte général suivant évolution des indices (HT)	8 042,16 €	8 079,47 €	8 144,84 €	8 184,56 €	8 215,87 €	8 314,14 €	8 403,82 €	8 424,56 €	8 347,28 €	8 365,02 €	8 376,01 €	8 329,04 €	99 226,77 €
Révision de prix suivant l'évolution du périmètre :													
Nombre de flocons	7 905	7 905	7 905	7 905	7 905	7 905	7 905	7 905	7 905	7 905	7 905	7 905	7 905
Evolution du nombre de flocons par rapport au début du contrat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
coût unitaire d'un flocon (13€/an valeur début de contrat)	1,29 €	1,30 €	1,31 €	1,31 €	1,32 €	1,33 €	1,35 €	1,35 €	1,34 €	1,34 €	1,34 €	1,34 €	1,34 €
Décompte général suivant évolution des quantités (HT)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Décompte général L2B (HT)	16 087,37 €	16 148,68 €	16 254,23 €	16 303,28 €	16 361,10 €	16 499,46 €	16 615,06 €	16 639,59 €	16 563,00 €	16 606,66 €	16 640,27 €	16 590,29 €	197 308,99 €

L2C AccidentS & Vandalisme													
Révision de prix suivant les indices pour le périmètre initial:													
coût de la prestation	1 978,52 €	1 978,52 €	1 978,52 €	1 978,52 €	1 978,52 €	1 978,52 €	1 978,52 €	1 978,52 €	1 978,52 €	1 978,52 €	1 978,52 €	1 978,52 €	23 742,24 €
Décompte général suivant les indices	1 983,38 €	1 989,29 €	1 999,20 €	2 001,50 €	2 008,03 €	2 017,92 €	2 024,31 €	2 025,24 €	2 025,41 €	2 031,80 €	2 037,38 €	2 036,64 €	24 180,10 €
L2C GER Éclairage public													
Révision de prix suivant les indices pour le périmètre initial:													
coût de la prestation	11 825,52 €	11 825,52 €	11 825,52 €	11 825,52 €	11 825,52 €	11 825,52 €	11 825,52 €	11 825,52 €	11 825,52 €	11 825,52 €	11 825,52 €	11 825,52 €	141 906,24 €
Décompte général suivant les indices	11 954,13 €	12 009,58 €	12 106,75 €	12 165,80 €	12 212,34 €	12 358,40 €	12 491,72 €	12 522,54 €	12 407,67 €	12 434,03 €	12 450,37 €	12 380,56 €	147 493,89 €
L2C GER Signalisation tricolore													
Révision de prix suivant les indices pour le périmètre initial:													
coût de la prestation	912,14 €	912,14 €	912,14 €	912,14 €	912,14 €	912,14 €	912,14 €	912,14 €	912,14 €	912,14 €	912,14 €	912,14 €	10 945,68 €
Décompte général suivant les indices	922,06 €	926,34 €	933,83 €	938,39 €	941,98 €	953,24 €	963,53 €	965,90 €	957,04 €	959,08 €	960,34 €	954,95 €	11 376,68 €
Décompte général L2C (HT)	14 859,57 €	14 925,21 €	15 039,78 €	15 105,69 €	15 162,35 €	15 329,56 €	15 479,56 €	15 513,68 €	15 390,12 €	15 424,91 €	15 448,09 €	15 372,15 €	183 050,67 €

L2D G4b													
L2Dn = L2D0 x (0,10+0,5(ICHT-IMEh / ICHT-IME0) + 0,4 (TP12n/TP120))													
L2D0 = 104 703,48 €													
ICHT- IME0 = 120 (12/2017)													
TP120 = 587,0 (12/2017)													
Révision de prix :													
coût de la prestation	9 322,49 €	9 322,49 €	9 322,49 €	9 322,49 €	9 322,49 €	9 322,49 €	9 322,49 €	9 322,49 €	9 322,49 €	9 322,49 €	9 322,49 €	9 322,49 €	111 869,88 €
Décompte général L2D (HT)	9 423,88 €	9 467,59 €	9 544,20 €	9 590,74 €	9 627,43 €	9 742,58 €	9 847,68 €	9 871,97 €	9 781,42 €	9 802,20 €	9 815,08 €	9 760,05 €	116 274,82 €

L2 E frais de gestion administratif, réforme DT/DICT													
Gn = G0 x (ICHT-IMEh / ICHT-IME0)													
L2E frais de gestion administratif													
Révision de prix suivant les indices pour le périmètre initial:													
coût de la prestation	5 059,84 €	5 059,84 €	5 059,84 €	5 059,84 €	5 059,84 €	5 059,84 €	5 059,84 €	5 059,84 €	5 059,84 €	5 059,84 €	5 059,84 €	5 059,84 €	60 718,08 €
Décompte général suivant les indices	5 063,76 €	5 079,44 €	5 099,03 €	5 110,79 €	5 126,47 €	5 142,15 €	5 153,90 €	5 165,66 €	5 173,50 €	5 185,26 €	5 185,26 €	5 185,26 €	61 670,48 €
L2E réforme DT/DICT													
Révision de prix suivant les indices pour le périmètre initial:													
coût de la prestation	2 677,49 €	2 677,49 €	2 677,49 €	2 677,49 €	2 677,49 €	2 677,49 €	2 677,49 €	2 677,49 €	2 677,49 €	2 677,49 €	2 677,49 €	2 677,49 €	32 129,88 €
Décompte général suivant les indices	2 679,56 €	2 687,86 €	2 698,23 €	2 704,45 €	2 712,75 €	2 721,04 €	2 727,27 €	2 733,49 €	2 737,64 €	2 743,86 €	2 743,86 €	2 743,86 €	32 633,87 €
Décompte général L2E (HT)	7 743,32 €	7 767,30 €	7 797,26 €	7 815,24 €	7 839,22 €	7 863,19 €	7 881,17 €	7 899,15 €	7 911,14 €	7 929,12 €	7 929,12 €	7 929,12 €	94 304,35 €

Décompte général L2 sans recette annexe (HT)	63 635,79 €	63 876,72 €	64 280,94 €	64 478,41 €	64 704,72 €	65 226,75 €	65 663,30 €	65 771,55 €	65 494,16 €	65 659,22 €	65 772,55 €	65 585,78 €	780 149,89 €
---	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	---------------------

L2A Éclairage public (tournée de nuit 2016):													
Révision de prix suivant les indices pour le périmètre initial:													
coût de la tournée mensuel selon avenant (formule de révision identique maintenance)	650,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €	7 800,00 €
Décompte général suivant évolution des indices (HT)	769,33 €	771,66 €	775,50 €	776,45 €	779,00 €	782,80 €	785,27 €	785,72 €	785,84 €	788,31 €	790,39 €	790,11 €	9 380,38 €
Décompte général suivant évolution des indices (TVA)	153,87 €	154,33 €	155,10 €	155,29 €	155,80 €	156,56 €	157,05 €	157,14 €	157,17 €	157,66 €	158,08 €	158,02 €	1 876,08 €
Décompte général suivant évolution des indices (TTC)	923,20 €	925,99 €	930,60 €	931,74 €	934,80 €	939,36 €	942,32 €	942,86 €	943,01 €	945,97 €	948,47 €	948,13 €	11 256,46 €



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIN 2023

Délibération N°71/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIN
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire**.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

71, AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES

Rapport annuel du délégataire – Contrat de partenariat public privé éclairage public - CITEOS

Pierre-Louis BALTHAZARD est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

I. Contexte et cadre réglementaire

La Ville d'Aix-les-Bains a confié, par contrat de partenariat public privé, la gestion de l'éclairage public. Sa mission englobe le financement, l'investissement, le renouvellement, l'exploitation, la maintenance et l'entretien des ouvrages et installations situés sur le territoire de la Ville et liés à l'éclairage public.

Conformément à la législation en vigueur, le partenaire doit transmettre annuellement un rapport qui doit être soumis au conseil municipal qui en prend acte.

II. Caractéristique du contrat

Objet de la délégation	Contrat de partenariat relatif à la gestion globale de l'éclairage public de la Ville d'Aix-les-Bains
Date d'effet	5 janvier 2011
Durée	15 ans
Déléataire	<p>Groupement d'entreprises « CITEOS », représenté par ALCYON, mandataire du groupement, représenté par Jérôme LELU, chef d'entreprise, sis 60 chemin du Moulin Carron, BP 53, 69572 Dardilly</p> <p>Groupement composé de :</p> <ul style="list-style-type: none">- La société ALCYON (agissant sous la marque Citeos)- La société VINCI Energies France- La société BRONNAZ (agissant sous la marque Citeos)
Missions confiées	<p>La mission confiée au partenaire porte sur une mission globale visant à financer, concevoir, construire, mettre aux normes, assurer la gestion de l'énergie, la maintenance et le renouvellement des ouvrages, équipements et installations, situés sur le territoire de la Ville et liés à l'éclairage public, l'éclairage des équipements sportifs, les illuminations festives et de fin d'année et la mise en lumière du patrimoine de la Ville.</p> <p>Plus précisément, le Partenaire devra assurer la maîtrise d'ouvrage :</p> <ul style="list-style-type: none">- de la mise en conformité, de la mise en sécurité et de la rénovation des installations de signalisation lumineuse tricolore et des installations d'éclairage public,- de la mise en valeur du patrimoine par la lumière- de la maintenance à garantie de résultats de l'ensemble des installations existantes ou créées, pour les installations d'éclairage public, les terrains de sport, les installations de signalisation lumineuse tricolore et les illuminations- de la gestion énergétique de l'ensemble des installations, avec garantie de performances- de la gestion et du développement des illuminations festives tout au long de l'année et de fin d'année. <p>Le contrat initial a été consolidé par la lettre interprétative du 30 mai 2013 et modifié par :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'avenant N°1 de Novembre 2013,- l'avenant N° 2 de Juin 2016,- l'avenant N°3 de Novembre 2016,- l'avenant N°4 de Novembre 2017,- l'avenant N°5 de décembre 2019.

III. Rapport annuel de présentation :

Le rapport annuel a été fourni par le partenaire et transmis aux membres du conseil municipal.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1413-1 et L1411-3

VU le code de la commande publique, et notamment son article L.3131-5

VU l'examen du rapport par la commission de consultation des services publics locaux qui se déroulera le 16 juin 2023,

VU l'examen de la question par la commission n° 1 du 30 mai 2023,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal PREND ACTE du présent rapport relatif à la gestion du contrat de partenariat pour l'éclairage public.

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains

Transmis le : 28.06.2023
Publié le : 24.06.2023



« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du ...28.06.2023... »

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Gilles MoCELLIN".

Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 71 - Rapport annuel DSP CITEOS

Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 28/06/2023
de réception :

Numéro de l'acte : 13062023_71

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_71-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .2 .1 .5

Commande Publique
Délégation de service public
Délibérations
Autres

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

Nom du fichier : DCM71 Rapport annuel délégataire 2022 - DSP - CITEOS.doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_71-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : DCM71 ANNEXE Rapport annuel délégataire 2022 - DSP - CITEOS - Rapport exploitation 2022.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_71-DE-1-1_2.pdf)

RAPPORT

Annexe : DCM71 ANNEXE Rapport annuel délégataire 2022 - DSP - CITEOS - Rapport financier 2022.pdf (21_DO-073-217300086-20230613-13062023_71-DE-1-1_3.pdf)

RAPPORT



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIN 2023

Délibération N°73/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIN
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

73. GRAND LAC

Modification des statuts - Restitution du camping Les Peupliers à la commune de Chindrieux

Michel FRUGIER est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

Il est rappelé que Grand Lac est en charge de l'aménagement et de la gestion du camping public Les Peupliers situé sur la commune de Chindrieux depuis le 1^{er} janvier 2019, ce transfert de compétence ayant été acté par arrêté préfectoral du 2 juillet 2018. Cette prise de compétence avait été validée lors de la fusion en 2017 en lien avec le transfert du port de Chatillon.

Aujourd'hui, le camping de Chindrieux est le seul équipement de ce type géré par la communauté d'agglomération. Par délibération en date du 21 mars 2023 (annexée à la présente délibération), le Conseil communautaire de Grand Lac a ainsi approuvé la restitution du camping Les Peupliers à la commune de Chindrieux.

Conformément à l'article L. 5211-17-1 du code général des collectivités territoriales, cette restitution est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose ainsi d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur la restitution proposée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

La restitution de compétences sera ensuite prononcée par arrêté préfectoral.

Il est par conséquent proposé d'approuver cette modification statutaire et la restitution du camping Les Peupliers à la commune de Chindrieux.

Vu l'article L. 5211-17-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire de Grand Lac en date du 21 mars 2023,

Après en avoir débattu le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 voix POUR :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** la restitution du camping à la commune de Chindrieux,
- **APPROUVE** la modification statutaire présentée,
- **DEMANDE** au Maire de notifier la présente délibération au Président de Grand Lac.

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



Transmis le : 28.06.2023
Publié le : 24.06.2023

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 28.06.2023 »

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Gilles MOCELLIN'.

Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 73 - GRAND LAC - Modification des statuts - Restitution du camping Les Peupliers à la Commune de Chindrieux

Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 28/06/2023
de réception :

Numéro de l'acte : 13062023_73

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_73-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .7 .1

Institutions et vie politique

Intercommunalite

Cadre institutionnel: création, modifications statutaires, définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées, transformations, fusion, dissolution

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

Nom du fichier : DCM73 Grand Lac Modification des statuts.doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_73-DE-1-1_1.pdf)

VALORISATION DES DECHETS

Mise à jour du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, la Communauté d'Agglomération Grand Lac exerce, en lieu et place des communes membres, la compétence Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés.

Il est rappelé que par principe, lorsqu'un groupement de collectivités est compétent en matière de collecte des déchets ménagers, les maires des communes transfèrent au président de ce groupement le pouvoir de police spéciale en la matière. Le Président peut toutefois renoncer à ce transfert dans les hypothèses énumérées par le code général des collectivités territoriales.

S'agissant de Grand Lac, par un arrêté du 2 novembre 2020 pris dans le cadre des dispositions législatives en vigueur, Monsieur le Président a renoncé au transfert des pouvoirs de police administrative spéciale en matière de Collecte des déchets ménagers.

Dans le cadre de la Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés, un règlement fixe les modalités de collecte. Précisément, l'objet de ce règlement est de :

- Présenter les différentes collectes réalisées par Grand Lac dans le cadre du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés,
- Définir les conditions et les modalités de ces collectes,
- Définir les droits et obligations de chacun des intervenants dans le cadre du service proposé.

Le règlement actuellement en vigueur a été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 13 décembre 2019.

Afin de prendre en compte les délibérations intervenues au cours de l'année 2022, il est nécessaire de mettre à jour le règlement de collecte.

Les mises à jour envisagées résultent des délibérations suivantes :

- **Délibération n°15 en date du 24 mai 2022 sur la gratuité de mise à disposition des composteurs individuels**
 - Par cette délibération, le conseil communautaire a approuvé la gratuité de la mise à disposition des composteurs individuels. Les composteurs qui étaient initialement remis aux personnes intéressées contre une participation de 15 euros sont donc désormais remis gratuitement.
Par conséquent, une modification du point 6.2 du chapitre 2 du règlement de collecte, intitulé « La valorisation des biodéchets », doit être envisagée

- **Délibération n° 23 en date du 27 septembre 2022 sur l'encadrement du service public de gestion des déchets**
 - Par cette délibération, le conseil communautaire a approuvé l'exclusion des professionnels produisant 6 000 litres maximum par semaine pour les ordures ménagères incinérables et/ou 1 500 litres maximum par semaine pour les emballages recyclables, du service public de collecte des déchets. Ces derniers devront désormais faire appel à un prestataire privé. Aussi, les déchets des professionnels implantés dans les zones d'activités économiques doivent être valorisés ou éliminés par une prestation privée.
Une modification du point 10.2 du chapitre 2 du règlement de collecte, intitulé « Déchets des professionnels », doit être envisagée.

- **Délibération n° 24, du 27 septembre 2022 sur l'exonération des TEOM des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux**
 - o Par cette délibération, le conseil communautaire a approuvé la création d'une annexe sur les règles et les modalités d'application de l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les locaux à usage professionnel. Cette exonération s'adresse à tous les professionnels n'utilisant pas le service de collecte de Grand Lac et ayant mis en place une prestation à titre privé pour la collecte et/ou le traitement de leurs déchets. Une modification du règlement de collecte doit donc être envisagée.

En dehors des points votés par le conseil communautaire, il est envisagé une modification du point 13.3 du chapitre 3 relatif aux préconisations techniques pour l'implantation des points d'apport volontaires.

Précisément, pour ce qui concerne la mise en place des containers semi-enterrés (CSE) dans les copropriétés privées, il est actuellement prévu que l'achat des CSE, le transport et le déchargement sur le site sont assurés par la communauté d'agglomération.

Dans le cadre de la modification du règlement de collecte envisagée, il est proposé que dans les hypothèses où le point de collecte se trouve sur le domaine privé de l'aménageur et est exclusivement dédié à l'opération d'aménagement, les CSE soient pris en charge par les promoteurs, au même titre que n'importe quel équipement privé à destination unique de la copropriété.

Il résultera de cette modification que le génie civil et l'investissement des CSE seront à la charge des copropriétés, avec validation préalable du service. L'entretien et la petite maintenance resteront à la charge de Grand Lac afin de maintenir le parc en parfait état de fonctionnement.

Aussi, le renouvellement des conteneurs installés sur le domaine privé de l'aménageur et exclusivement dédiés à l'aménagement sera à la charge de la copropriété, dès lors que le service Valorisation des déchets considèrera que le matériel a atteint sa durée de vie (soit 10 ans).

Enfin, il convient de préciser que l'application du règlement de collecte modifié dépend de l'autorité qui détient le pouvoir de police. En matière de collecte des déchets, comme cela a été évoqué précédemment, les pouvoirs de police n'ont pas été transférés au président de Grand Lac pour le mandat 2020-2026. Dans ce contexte, il revient à chacun des conseils municipaux de se prononcer sur le présent règlement de collecte. Ensuite, le maire devra, par arrêté motivé, régler la collecte au vu du règlement proposé.

C'est sur le fondement de cet arrêté que les communes seront en capacité d'exercer leur compétence en matière de sanctions et de poursuites des contrevenants.

Grand Lac délibèrera également à cet effet au Conseil de janvier pour se prononcer sur le règlement de collecte.



Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Janvier 2023

SOMMAIRE

Table des matières

Chapitre 1 : Dispositions générales	
1. Textes réglementaires de référence	5
2. Objet du règlement.....	5
3. Champ d'application du règlement.....	6
3.1. Le périmètre du service.....	6
3.2. Les usagers concernés.....	6
3.3. Les déchets concernés.....	6
3.4. Les déchets exclus du champ d'application.....	7
Chapitre 2 : Organisation de la collecte	
Priorité à la prévention et à la réduction des déchets :.....	8
4 Les Ordures Ménagères Résiduelles.....	8
4.1 Définition.....	8
4.2 Le fonctionnement de la collecte	9
4.3 Modalités de la collecte en point de regroupement.....	9
4.4 Modalités de collecte en apport volontaire	9
5 Les emballages/papiers	10
5.1 Définition.....	10
5.2 Le fonctionnement de la collecte	10
5.3 Modalités de collecte en point de regroupement	10
5.4 Modalités de collecte en apport volontaire	11
6 Les biodéchets.....	11
6.1 Définition.....	11
6.2 La valorisation des biodéchets.....	11
7 Les emballages en verre.....	13
7.1 Définition.....	13
7.2 Modalités de collecte	13
8 Les déchets textiles	14
8.1 Définition.....	14
8.2 Modalités de collecte	14
9 Les déchets encombrants	14
9.1 Définition.....	14
9.2 Modalités de collecte	14
10 Les collectes spécifiques.....	15
10.1 Les piles et les portables usagés.....	15
10.2 Déchets des professionnels	15
10.3 Déchets des communes et sites Grand Lac	17
10.4 Déchets des manifestations	17
10.5 Déchets des gens du voyage	18
11 Les déchets apportés en déchetterie.....	18
11.1 La recyclerie des Chantiers Valoristes.....	18
11.2 Les déchetteries de la Communauté d'Agglomération.....	19

11.3	Modalités d'accès aux déchetteries.....	19
11.4	La vidéoprotection	20
Chapitre 3 : Utilisation des contenants		
12	Les bacs roulants.....	21
12.1	Implantation, propriété et identification.....	21
12.2	Présentation à la collecte.....	21
12.3	Entretien des bacs et des abords.....	22
12.4	Maintenance-remplacement	22
12.5	Responsabilité en cas d'accident	23
12.6	Déménagement	23
13	Les points d'apport volontaire.....	23
13.1	Les bornes aériennes.....	23
13.2	Les conteneurs semi-enterrés ou enterrés	24
13.3	Préconisations techniques pour l'implantation des points d'apport volontaire.....	24
13.4	Nettoyage des abords	26
13.5	Cas des implantations dans les groupes immobiliers.....	26
Chapitre 4 : Sécurité et accessibilité à la collecte		
14	Prévention des risques liés à la collecte.....	28
15	Circulation des véhicules de collecte.....	28
15.1	Les voies en impasse.....	29
15.2	Les voies privées.....	31
15.3	Lotissement en construction	31
15.4	Les projets d'urbanisme	31
16	Accessibilité à la collecte.....	31
16.1	Accessibilité aux points de collecte	31
16.2	Locaux de stockage des bacs roulants.....	32
Chapitre 5 : La communication		
17	Les outils de communication	34
17.1	Contacteur le service Valorisation des déchets.....	34
17.2	Les outils de communication	34
17.3	Les agents de prévention et de valorisation des déchets.....	34
Chapitre 6 : Financement du service public de collecte des déchets		
18	La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Redevance Spéciale (RS).....	35
18.1	La TEOM.....	35
18.2	La redevance spéciale (RS).....	35
Chapitre 7 : Sanctions et condition d'exécution du règlement		
19	Infractions au règlement et poursuites des contrevenants.....	36
19.1	Pouvoir de police en matière d'élimination des déchets ménagers	36
19.2	Constat des infractions.....	36
19.3	Les infractions / sanctions.....	36
19.4	Domaine d'intervention des différentes autorités pour le nettoyage des dépôts.....	37
19.5	Interruption du service	37
20	Conditions d'exécution du règlement.....	38
20.1	Application.....	38
20.2	Modifications	38

20.3	Exécution	38
------	-----------------	----

[Annexes](#)

Annexe 1 : Collecte des cartons des professionnels	39
Annexe 2 : Déchets alimentaires des professionnels	42
Annexe 3 : Redevance spéciale des professionnels utilisant le service public de collecte	44
Annexe 4 : Exonération de TEOM des professionnels n'utilisant pas le service public de collecte	46
Annexe 5 : Règlement intérieur des déchetteries	48

Chapitre 1 : Dispositions générales

1. Textes réglementaires de référence

Vu la directive CEE 75/442 du 15 juillet 1975 modifiée par la circulaire CEE 91/156 du 18 mars 1991, portant notamment sur la définition, l'élimination et la valorisation des déchets,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 541 -1 à L. 541-48 relatifs à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

Vu le Code Pénal et notamment ses articles R 632-1, R 633-6 et R 635, relatifs aux sanctions encourues,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2 et L. 2224-13 à L. 2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le décret n° 92-377 du 1er avril 1992 portant application pour les déchets résultant de l'abandon des emballages de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

Vu la loi du 13 juillet 1992 relative aux déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages.

Vu le décret n° 94-609 du 13 juillet 1994 portant application de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et relatif, notamment, aux déchets d'emballage dont les détenteurs ne sont pas les ménages,

Vu la circulaire n° 95-49 du 13 avril 1995 relative à la mise en application du décret n° 94-609 du 13 juillet 1994 relatif aux déchets d'emballage dont les détenteurs ne sont pas les ménages,

Vu le règlement sanitaire départemental de la Savoie – arrêté préfectoral du 3 mars 1986, modifié par l'arrêté du 12 septembre 1986, modifiée par l'arrêté du 6 mai 1996, puis par l'arrêté 29 octobre 1998,

Vu le décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets,

Vu la recommandation R437 de la CNAMTS relative à la collecte des déchets ménagers,

Vu le décret n°2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Vu le Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) entre la Communauté d'agglomération et CITEO,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Grand Lac issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, de la Communauté de Communes de Chautagne et de la Communauté de Communes du Canton d'Albens,

La Communauté d'Agglomération Grand Lac a établi le présent règlement intercommunal du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés. Ce nouveau règlement annule et remplace la précédente version.

2. Objet du règlement

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération Grand Lac exerce, en lieu et place des communes membres, la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés ».

L'objet du présent règlement est de :

- Présenter les différentes collectes réalisées par Grand Lac dans le cadre du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés,
- Définir les conditions et les modalités de ces collectes,
- Définir les droits et obligations de chacun des intervenants dans le cadre du service proposé.

3. Champ d'application du règlement

3.1. Le périmètre du service

La Communauté d'Agglomération Grand Lac, qui regroupe 28 communes, est issue de la fusion au 1er janvier 2017 de trois intercommunalités :

- La Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget :
Aix-les-Bains – Bourdeau – Brison-Saint-Innocent – Drumettaz-Clarafond – Grésy-sur-Aix – La Chapelle-du-Mont-du-Chat – Le Bourget-du-Lac – Le Montcel – Méry – Mouxy – Pugny-Chatenod – Saint-Offenge – Tresserve – Trevignin – Viviers-du-Lac - Voglans - Ontex
- 8 communes de la Communauté de Communes de Chautagne :
Chanaz – Chindrieux – Conjux – Motz – Ruffieux – Saint-Pierre-de-Curtille – Serrières-en-Chautagne – Vions
- 3 communes de la Communauté de Communes du Canton d'Albens :
Entrelacs - La Biolle – Saint-Ours

Lors de cette fusion, le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés était financé par deux modes différents :

- La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) qui était en vigueur sur le territoire de Communauté de Communes du Canton d'Albens,
- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), avec la Redevance Spéciale (RS), sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget et de la Communauté de Communes de Chautagne.

Le mode de financement par la TEOM a été retenu comme règle unique sur l'ensemble du territoire selon la délibération du 12 janvier 2017.

3.2. Les usagers concernés

Les dispositions du présent règlement s'appliquent à tout producteur et détenteur de déchets ménagers et assimilés qu'il s'agisse des :

- ménages, qu'ils soient résidents ou séjournant sur le territoire de Grand Lac,
- professionnels, entreprises, professions libérales, associations ou établissements publics.

Est producteur de déchets, toute personne qui a produit des déchets et/ou toute personne qui a effectué des opérations de prétraitement, de mélange ou autres conduisant à un changement de nature ou de composition de ces déchets.

Est détenteur, le producteur ou la personne physique ou morale qui a les déchets en sa possession par exemple les propriétaires bailleurs pour les déchets produits par leurs locataires.

3.3. Les déchets concernés

Rentrent dans le champ d'application du présent règlement :

- Les ordures ménagères produites par l'activité domestique quotidienne des ménages telles que définies au chapitre 2 ;
- Les déchets assimilés aux ordures ménagères :
 - Ce sont des déchets courants provenant des activités économiques de l'artisanat, des commerces, des professions libérales, des bureaux et petites industries, ou d'administrations et d'établissements collectifs (éducatifs, socioculturels, militaires, pénitentiaires, ...) pouvant utiliser les mêmes circuits d'élimination que les déchets non dangereux des ménages ;
 - Il s'agit des déchets qui peuvent, eu égard à leur nature, leurs caractéristiques chimiques, physiques, mécaniques (consistance, dimensions, dangerosité, ...) la quantité produite et leur

localisation, être collectés et traités sans sujétions techniques particulières avec les ordures ménagères et sans risque pour les personnes ou l'environnement ;

- Dans la pratique, ces déchets sont présentés dans les mêmes récipients que les ordures ménagères et sont bien souvent impossibles à distinguer lors de la collecte des ordures ménagères.

3.4. Les déchets exclus du champ d'application

Sont expressément exclus du champ d'application du présent règlement, les déchets autres que ceux visés à l'article précédent.

Sont par exemple exclus :

- Les déchets dangereux des professionnels et des collectivités : Ce sont des déchets potentiellement polluants (du fait de leur nature ou de leur quantité) dont l'élimination impose le respect de règles spécifiques. Même si leur nature est parfois similaire aux déchets dangereux des ménages, leur élimination n'est pas de la responsabilité de la collectivité
- Les déchets industriels banals qui en raison de leur quantité ou de leur nature ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères assimilées
- Les déchets qui de par leur nature, génèrent des nuisances particulièrement importantes (odeur liée à une décomposition avancée, écoulement, émission de particules fines, ...) entraînant des sujétions techniques particulières (des équipements de protection spécifique pour le personnel, un nettoyage particulier des bennes...)
- Les suies de cheminée issues d'un ramonage professionnel
- Les déchets d'amiante-ciment
- Les bouteilles de gaz
- Les cadavres d'animaux
- Les médicaments
- Les déchets d'activité de soins des patients en automédication (autres que les piquants/coupants/tranchants) tels que les tubulaires, les poches de liquides et autres matériels hospitaliers souillés
- Les déchets de travaux de bâtiment ou génie civil, etc...

Ces producteurs sont tenus d'éliminer ces déchets selon la réglementation en vigueur.

Chapitre 2 : Organisation de la collecte

Priorité à la prévention et à la réduction des déchets :

La gestion des déchets représente aujourd'hui un véritable enjeu financier et environnemental pour les collectivités. Conformément à la directive cadre de l'Union Européenne 2008/98/CE, les différentes possibilités de gestion des déchets sont aujourd'hui hiérarchisées :

- 1) **Prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets : Priorité à la prévention et à la réduction.** La prévention porte sur les étapes amont du cycle de vie du produit (fabrication, transport, distribution, achat, réutilisation) avant la prise en charge du déchet par la collectivité (ou un opérateur privé) ;
- 2) **Le réemploi :** Le réemploi, la réparation et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets ;
- 3) **Le recyclage** (qui permet de transformer un déchet en matière première pour fabriquer un nouvel objet) et **le compostage** avec un retour au sol de la matière organique ;
- 4) **Les autres formes de valorisation**, notamment la valorisation énergétique, qui permet d'exploiter le gisement d'énergie que contiennent les déchets, afin de produire de la chaleur et/ou de l'électricité,
- 5) La simple élimination du déchet, avec son dépôt dans une installation de stockage de déchets non dangereux.

Cette hiérarchisation a été accentuée par la loi de transition énergétique du 18 août 2015 qui fixe un objectif de réduction de 7 % des quantités de déchets ménagers produits à horizon 2020 par rapport à 2010. Ceci passe notamment par la lutte contre le gaspillage alimentaire et une évolution vers une économie circulaire (« rien ne se perd, tout se transforme ») permettant de faire face à la raréfaction des ressources.

Ces objectifs nationaux sont déclinés dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Auvergne Rhône Alpes. Ce plan précise les objectifs de prévention, de recyclage et de valorisation à atteindre, les actions, les services et les équipements à mettre en œuvre en conséquence selon des échéanciers à respecter.

Grand Lac est également engagée dans une démarche « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchets ». A ce titre, elle met en place sur son territoire des actions à l'attention de différents publics afin de réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés à collecter et à traiter, dans le respect des objectifs du plan régional et la loi de transition énergétique.

Aussi, Grand Lac a décidé d'optimiser la collecte des déchets ménagers en déployant les conteneurs semi-enterrés sur l'ensemble du territoire en dehors de l'hypercentre d'Aix-les-Bains d'ici 2024.

4 Les Ordures Ménagères Résiduelles

4.1 Définition

Est comprise dans la dénomination « ordures ménagères résiduelles » la fraction des ordures ménagères qui ne fait pas l'objet d'une collecte séparative en vue d'un recyclage ou d'un traitement adapté. Il s'agit des déchets ordinaires provenant de la préparation des repas ou du nettoyage normal des habitations (balayures, résidus divers, produits d'hygiène...). Ces déchets sont incinérés à l'usine d'incinération des ordures ménagères à Chambéry, installation appartenant au syndicat de traitement SAVOIE DECHETS.

Ne rentrent pas dans cette catégorie :

- ✓ Les déchets recyclables faisant l'objet de collectes sélectives,
- ✓ Les déchets volumineux qui, du fait de leurs dimensions ou de leurs poids, ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères résiduelles ;
- ✓ Les déblais, gravats, décombres provenant des travaux publics et particuliers ;
- ✓ Les déchets des espaces verts et de jardins (tontes de pelouse, feuilles, branches, ...)
- ✓ Les carcasses et épaves d'automobiles, motos, bicyclettes, éléments de carrosserie, pneumatiques ;

- ✓ Les déchets contaminés provenant des hôpitaux ou cliniques, les déchets issus d'abattoirs ainsi que les déchets spéciaux qui en raison de leur inflammabilité, leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, ne peuvent être éliminés par les mêmes voies que les ordures ménagères résiduelles sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement ;
- ✓ Les déchets d'activité de soins des patients en automédication, etc...

4.2 Le fonctionnement de la collecte

Le service de collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets assimilés fonctionne tous les jours de l'année sauf le dimanche. Les ordures ménagères résiduelles doivent être mises dans des sacs hermétiquement fermés et déposées dans les contenants mis à disposition par la collectivité, en respectant les consignes indiquées sur lesdits contenants. La nature de certains déchets (tels que déjections, fluides humains, ...) nécessite d'être suremballés dans plusieurs sacs poubelles hermétiques afin d'éviter leur projection dans la benne ordures ménagères lors de la compaction des sacs.

La collecte des ordures ménagères résiduelles se réalise en point de regroupement ou en apport volontaire selon les secteurs.

4.3 Modalités de la collecte en point de regroupement

La collecte en point de regroupement se réalise via des bacs roulants, de différents volumes, mis gratuitement à disposition des usagers par la collectivité. La collecte en point de regroupement comprend la collecte de bacs roulants particuliers dont la suppression progressive est opérée en lien avec le déploiement des conteneurs semi-enterrés. Un point de regroupement est un emplacement équipé d'un ou de plusieurs contenants affectés à un secteur d'habitation. Ce système permet de répondre à des contraintes pratiques et sécuritaires, telles que des difficultés d'accès ou de stockage des bacs individuels.

Pour des raisons d'hygiène et de salubrité, un bac pourra faire l'objet d'un refus de collecte si les déchets sont déposés en vrac, sans avoir été mis préalablement dans un sac fermé.

➤ Les contenants utilisés

Les contenants utilisés sont des bacs roulants, à couvercle vert, d'un volume variant de 120 à 770 litres. Ils sont remis par la collectivité aux usagers dans le cas de bacs affectés à une résidence.

Les sacs poubelles déposés à côté des bacs ne sont pas collectés, sauf cas exceptionnels (intempéries, grève prolongée).

➤ La collecte

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées une à quatre fois par semaine sur le territoire, y compris les jours fériés.

La collecte s'effectue du lundi au samedi, de 6h jusqu'à 13h00. Pour connaître le jour de collecte, il convient de contacter le service Valorisation des déchets.

4.4 Modalités de collecte en apport volontaire

➤ Les différents contenants :

Sur les secteurs du territoire équipés de conteneurs d'apport volontaire, les usagers apportent directement leurs ordures ménagères résiduelles sur un point de collecte. Différents contenants sont implantés soit sur le domaine public soit sur le domaine privé :

- ✓ Des bornes aériennes, d'un volume de 3 ou 4 m³,
- ✓ Des containers semi-enterrés, d'un volume de 5 m³,
- ✓ Des containers enterrés, d'un volume de 5 m³.

Les adresses d'implantation de ces points d'apport volontaire sont consultables sur le site internet de la collectivité ou peuvent être communiquées sur simple demande à la collectivité.

Pour des raisons d'hygiène et de salubrité, les ordures ménagères résiduelles doivent être conditionnées préalablement en sacs fermés, avant d'être déposées.

➤ La collecte :

La collecte de ces points s'effectue régulièrement selon leur remplissage avec un minimum d'une fois par semaine.

5 Les emballages/papiers

La Communauté d'Agglomération a mis en place une collecte séparative des emballages/papiers. Les usagers du service public doivent participer à cette collecte en respectant les consignes de tri indiquées par la collectivité.

5.1 Définition

Il s'agit de la fraction recyclable des ordures ménagères. Ces emballages/papiers peuvent être recyclés, après séparation des différents matériaux au centre de tri de Chambéry, installation gérée par le syndicat de traitement SAVOIE DECHETS. Ce sont :

- ✓ Les bouteilles et flacons en plastique : les bouteilles d'eau, de lait, d'huile, les flacons de shampoing, de gel douche, de mayonnaise, bidons de produits d'entretien, etc.... ;
- ✓ Tous les emballages cartonnés et les briques alimentaires ;
- ✓ Tous les emballages métalliques : boîtes de conserve, les canettes, les bidons de sirop, les bombes aérosols, les petits emballages (capsules, plaquettes de médicaments vides, ...) ... ;
- ✓ Tous les papiers : papiers de bureaux, cahiers, journaux, magazines, enveloppes, catalogues, annuaires, livres, ...

5.2 Le fonctionnement de la collecte

Le service de collecte des emballages/papiers fonctionne tous les jours de l'année sauf le dimanche. Les emballages doivent être vidés de leur contenu, sans nécessité de lavage. Ils doivent être déposés en vrac, sans les imbriquer, dans les contenants mis à disposition par la collectivité, en respectant les consignes indiquées sur lesdits contenants.

La collecte des emballages/papiers se réalise en point de regroupement ou en apport volontaire selon les secteurs.

5.3 Modalités de collecte en point de regroupement

La collecte en point de regroupement se réalise via des bacs roulants mis gratuitement à disposition des usagers par la collectivité. La collecte en point de regroupement comprend la collecte de bacs roulants particuliers dont la suppression progressive est opérée en lien avec le déploiement des conteneurs semi-enterrés. Un point de regroupement est un emplacement équipé d'un ou de plusieurs contenants affectés à un secteur d'habitation. Ce système permet de répondre à des contraintes pratiques et sécuritaires, telles que des difficultés d'accès ou de stockage des bacs individuels. Les agents de la collectivité sont habilités à vérifier la qualité du tri dans les contenants. Si le contenu n'est pas conforme aux consignes de tri, les déchets ne sont pas collectés. Si l'utilisateur est identifié (copropriété), il doit alors en extraire les erreurs de tri et le représenter à la prochaine collecte. Dans le cas des points de regroupement, les bacs refusés seront collectés avec la prochaine collecte des ordures ménagères résiduelles.

➤ Les contenants utilisés

Ce sont des bacs roulants, à couvercle jaune, de volume variant de 240 litres à 770 litres. Ils sont remis par la collectivité aux usagers dans le cas de bacs affectés à une résidence. Pour faciliter le geste de tri dans le logement, des sacs de pré-collecte peuvent être remis gratuitement à l'utilisateur. Ces sacs sont à retirer à l'accueil de Grand Lac ainsi que dans les antennes relais.

Aucun autre déchet ne sera collecté en dehors des bacs roulants, sauf cas exceptionnels (grève prolongée, intempéries).

➤ La collecte

Les bacs jaunes sont collectés une fois par semaine y compris les jours fériés.

La collecte s'effectue du lundi au samedi, de 6h jusqu'à 13h00. Pour connaître le jour de collecte, il convient de contacter le service Valorisation des déchets.

5.4 Modalités de collecte en apport volontaire

➤ Les différents contenants

Sur les secteurs du territoire équipés de conteneurs d'apport volontaire, les usagers apportent directement leurs emballages/papiers sur un point de collecte. Différents contenants sont implantés soit sur le domaine public soit sur le domaine privé :

- ✓ Des bornes aériennes, d'un volume de 3 ou 4 m³,
- ✓ Des containers semi-enterrés, d'un volume de 5 m³,
- ✓ Des containers enterrés, d'un volume de 5 m³,

Les adresses d'implantation de ces points sont consultables sur le site internet de la collectivité ou peuvent être communiquées sur simple demande de l'utilisateur.

Pour faciliter le geste de tri dans le logement, des sacs de pré-collecte peuvent être remis gratuitement à l'utilisateur. Ces sacs sont à retirer à l'accueil de Grand Lac ainsi que dans les antennes relais.

➤ La collecte

La collecte de ces points s'effectue régulièrement selon leur remplissage.

6 Les biodéchets

6.1 Définition

Il s'agit de la fraction fermentescible des ordures ménagères résiduelles qui peut être valorisée soit par compostage soit par méthanisation, avec un retour au sol de la matière organique et une valorisation énergétique (pour la méthanisation). Elle représente 30 % de la poubelle ménagère et est composée d'eau à 80%. Elle comprend :

- ✓ Des déchets de cuisine : épluchures de fruits et légumes, restes de repas, filtres de café en papier, marc de café, sachets de thé, coquilles d'œuf, fruits et légumes abîmés, essuie-tout non imprimé, fleurs fanées, ...
- ✓ Des déchets végétaux du jardin : tonte de pelouse, branchage, déchets de taille, feuilles, fleurs fanées, fanes de légumes, mauvaises herbes, ...

En fonction du dispositif de traitement, les consignes de tri sont différentes.

6.2 La valorisation des biodéchets

Sur l'ensemble de la collectivité, les usagers disposant d'un jardin peuvent gérer leurs biodéchets chez eux en pratiquant le compostage domestique et les techniques alternatives de gestion des végétaux à domicile. Le compostage et la promotion du broyage sont des actions de prévention mise en place par la collectivité pour réduire significativement la quantité de déchets à collecter et à traiter.

➤ Le compostage de proximité :

Le compostage de proximité est une gestion des biodéchets in-situ (chez l'habitant). Il concerne certains déchets de cuisine et uniquement les déchets de jardin de petites tailles. Les déchets végétaux de grandes tailles peuvent être compostés après avoir été broyés.

La collectivité propose la mise à disposition de composteur(s) gratuitement (depuis le 1^{er} septembre 2022) et un accompagnement pour pratiquer le compostage dans de bonnes conditions.

Cette mise à disposition est possible pour tous les usagers qui le souhaitent.

Des dispositifs de compostage différents sont proposés :

→ Le compostage individuel :

La collectivité met à disposition des habitants qui disposent d'un jardin un composteur. Des volumes différents de composteurs sont proposés. Le volume du composteur attribué est défini par le service Valorisation des déchets en fonction de la taille du jardin de l'utilisateur. Le composteur est fourni avec une poubelle de cuisine de 10 litres (bioseau) pour faciliter la récupération des déchets de cuisine et le transport jusqu'au bac à compost. Des campagnes de remise sont régulièrement organisées sous forme de permanence dans les locaux de la collectivité, de mars à novembre, au cours desquelles les habitants suivent une courte formation. Au bout de 5 ans, si le composteur est endommagé, il est possible pour l'habitant de le changer.

Le composteur reste la propriété de Grand Lac. L'usager s'engage à utiliser le composteur exclusivement sur le territoire de la collectivité selon l'usage et les recommandations du service Valorisation des déchets. En cas de déménagement, il s'engage à laisser le composteur sur place.

→ Le compostage partagé en habitat collectif (en pied d'immeuble ou en lotissement) :

Les foyers qui le souhaitent peuvent composter leurs déchets alimentaires grâce au compostage en pied d'immeuble ou en lotissement, sous réserve qu'ils disposent d'espaces verts.

Une aire de compostage partagée est composée de trois bacs à compost :

- Un bac pour les apports des déchets frais.
- Un bac réservé au stockage du structurant carboné (broyat de bois) nécessaire au développement des micro-organismes et à la dégradation des déchets déposés. Le broyat de bois absorbe et régule l'humidité et permet une bonne aération du tas de compost.
- Un bac réservé au compost en maturation. Ce compost demi mûr a besoin de temps pour finir de se décomposer avant d'être utilisé comme amendement.

Il est nécessaire de prévoir dans les espaces verts 10 m² (5 m * 2 m) non bétonnée, pour installer trois composteurs. Le service Valorisation des déchets accompagne et forme les habitants. Il installe et suit l'aire gratuitement.

Quelques conditions sont à remplir pour bénéficier de ce service :

- Seules les habitations collectives et lotissements de 4 logements et plus peuvent en bénéficier,
- Un taux minimum de participation
- De 4 à 15 logements : au moins 4 foyers participants,
- De 16 à 25 logements : au moins 6 foyers participants,
- Plus de 25 logements : au moins 25 % de foyers participants.
- Au moins deux référents appelés « guides composteur » doivent être nommés pour une aire
- Le terrain pressenti pour l'implantation de l'aire doit appartenir à la copropriété concernée.
- L'implantation et le lieu d'installation de l'aire doit être validée en assemblée générale de copropriété.

→ Le compostage autonome :

Pour les professionnels dont l'activité produit des biodéchets, et notamment des déchets alimentaires de type SPAn3, une collecte séparée est préconisée. Pour les autres activités, la mise à disposition de composteur(s) est possible sous certaines conditions :

- Déchets ménagers assimilés de l'établissement collectés par le service public,
- Déchets alimentaires issus des repas pris sur place par les employés ou élèves,
- Sous réserve de l'accord de Grand Lac, conformément à son schéma directeur de gestion des biodéchets et dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement.

➤ La promotion du broyage :

Au vu de l'évolution conséquente des déchets végétaux en déchetterie ces dernières années, Grand Lac a engagé une démarche d'accompagnement et de promotion du broyage afin d'amener les habitants à des pratiques alternatives de gestion des végétaux à domicile : le mulching, le paillage et le compostage.

→ Mise à disposition d'un broyeur de type professionnel :

Un broyeur de type professionnel, permettant de broyer efficacement des volumes importants de branches et végétaux issus de l'élagage d'arbres ou de la restauration de haies et arbustes, est mis à disposition des habitants via les communes volontaires du territoire. Un planning est établi par Grand Lac annuellement permettant aux habitants de bénéficier de ce broyeur deux à trois fois 15 jours, d'octobre à mai. La réservation s'effectue en mairie et la mise à disposition est gratuite.

Les pièces justificatives à fournir sont :

- Photocopie d'une pièce d'identité,
- Photocopie d'un justificatif de domicile,
- Photocopie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile,
- Photocopie de la carte grise du véhicule tracteur,

- Photocopie de la carte verte du véhicule tracteur avec indication de la prise en charge des remorques de 750 kg (présence de la lettre F dans rubrique « catégorie" n°6) (*plus justificatif de l'assureur pour l'extension de garantie pour la remorque si l'emprunteur n'est pas assuré pour la remorque.*)
- Contrat de mise à disposition du broyeur complété et signé.

Une formation à l'utilisation est dispensée par les services techniques communaux qui remettent le broyeur. Un état des lieux est réalisé avant et après l'utilisation du broyeur par l'habitant. Ce service est gratuit pour les habitants. Seul le carburant est à la charge de l'utilisateur ou de la commune.

→ L'aide à la location de broyeur :

Une aide à la location de broyeur est apportée au particulier pour une demi-journée de location et pour une journée entière. Chaque habitant de Grand Lac peut bénéficier de cette subvention une fois par an. Cette aide permet notamment de proposer un service aux habitants des communes non engagées dans le dispositif de mutualisation d'un broyeur.

➤ La collecte des déchets alimentaires

Une collecte des déchets alimentaires est en place sur certains secteurs pilotes de l'agglomération. Elle concerne les professionnels de la restauration individuelle et collective telle que décrite dans l'annexe « Déchets alimentaires des professionnels ». Elle constitue une première étape du schéma directeur de gestion des biodéchets sur le territoire de Grand Lac, et est en cours de déploiement aux ménages entre 2022 et 2024, conformément à l'article L541-21-1 du Code de l'environnement, à la loi n°2015-992 sur la transition énergétique et à la directive (UE) 2018/851 du paquet économie circulaire.

Elle se fait en point d'apport volontaire, grâce à des abris bacs, pour desservir les immeubles d'habitat collectif, et en bacs roulants individuels de 180 litres pour les professionnels dont les déchets alimentaires sont assimilés à des déchets ménagers (voir seuil défini à l'article 10).

7 Les emballages en verre

La Communauté d'agglomération a mis en place une collecte séparative des emballages en verre. Les usagers du service public doivent participer à cette collecte en respectant les consignes de tri indiquées par la collectivité.

7.1 Définition

Les déchets d'emballages en verre comprennent les bouteilles, les bocaux, les pots et les flacons (de parfum, ...), sans bouchon ni couvercle.

Ne rentrent pas dans cette catégorie :

- ✓ La vaisselle en verre, en porcelaine ou autre matériau,
- ✓ Les vitres,
- ✓ Les ampoules.

7.2 Modalités de collecte

La collecte des emballages en verre se réalise en apport volontaire. Différents contenants sont à la disposition des usagers selon les secteurs :

- ✓ Des bornes aériennes, d'un volume de 3 ou 4 m³,
- ✓ Des containers semi-enterrés, d'un volume de 4 m³,
- ✓ Des containers enterrés, d'un volume de 4 m³,

Les adresses d'implantation de ces contenants sont consultables sur le site internet de la collectivité ou peuvent être communiquées sur simple demande de l'utilisateur.

Pour faciliter le geste de tri dans le logement, des sacs de pré-collecte peuvent être remis gratuitement à l'utilisateur. Ces sacs sont à retirer à l'accueil de Grand Lac ainsi que dans les antennes relais.

Pour limiter les nuisances sonores, les apports de verre par les usagers sont interdits entre 22h00 et 7h00 du matin.

8 Les déchets textiles

La Communauté d'Agglomération a mis en place une collecte séparative des déchets textiles. Ces déchets étant exclus des ordures ménagères, les usagers du service public doivent participer à cette collecte en respectant les consignes de tri indiquées par la collectivité.

8.1 Définition

Les déchets textiles sont les déchets issus des produits Textiles d'habillement, le Linge de maison et les Chaussures (TLC). Ils doivent être déposés propres et secs dans les bornes spécifiques, préalablement mis dans des sacs fermés de 50 litres maximum. Les chaussures doivent être liées par paire.

Ne sont pas compris dans cette catégorie : les textiles sanitaires (couches, ...).

8.2 Modalités de collecte

La collecte des déchets textiles se réalise en apport volontaire. Les adresses d'implantation des bornes sont consultables sur les sites internet de la collectivité ou d'EcoTLC www.lafibredutri.fr/je-depose. Ces bornes sont mises à disposition et collectées par l'entreprise d'insertion TRI-VALLEES sur l'ex-Calb et la Chautagne, par LA FIBRE SAVOYARDE sur le canton d'Albens, d'autres associations potentiellement présentes sur le territoire.

Le dépôt de sacs à côté des bornes ainsi que la récupération de textiles dans ces mêmes bornes, par les usagers, sont interdits.

Les usagers peuvent aussi donner ces déchets textiles à des proches ou à d'autres structures de l'économie sociale et solidaire (Emmaüs, Secours catholique, la Croix Rouge, le Secours populaire, etc....).

9 Les déchets encombrants

9.1 Définition

Il s'agit de déchets, produits occasionnellement par des ménages, qui, en raison de leur nature, de leur poids ou de leur volume, ne peuvent pas être pris en compte dans le cadre de la collecte régulière des ordures ménagères résiduelles. Ce sont :

- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E), qui comprennent notamment
 - ➔ Les gros appareils ménagers : réfrigérateur, machine à laver, gazinière, ...
 - ➔ Les petits appareils ménagers (PAM) : grille-pain, cafetière, ...
 - ➔ Les équipements informatiques et de télécommunication : ordinateur, console de jeux
 - ➔ Le matériel grand public : radios, téléviseurs, jouets et câbles informatiques, ...
- Des déchets volumineux : canapé, matelas, sommiers, tables, armoires, vieux meubles, bidet, baignoire, lavabo, ...

9.2 Modalités de collecte

Tous les D3E font l'objet du principe du « un pour un ». Ainsi, ces déchets peuvent être déposés dans un magasin où l'utilisateur achète un nouvel appareil du même type. Les petits appareils électriques (grille-pain, cafetière, ...) peuvent être ramenés dans un magasin sans aucune obligation d'achat. L'élimination de ces déchets est financée par l'éco-taxe que l'utilisateur paie à l'achat de l'appareil. Les usagers doivent donc privilégier la reprise de ces produits par le distributeur ou le revendeur.

Les usagers peuvent aussi donner ces objets à une association ou une entreprise d'insertion qui pourra le réparer pour le revendre.

Plusieurs modes de collecte coexistent selon les secteurs : la déchetterie ou une collecte à domicile sous conditions.

➤ Apport en déchetterie

Tous les déchets encombrants peuvent être apportés dans une des déchetteries du territoire. La localisation et le fonctionnement des déchetteries sont détaillés à l'article 11.

➤ Collecte à domicile :

Sur le territoire de l'ancienne Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, une collecte des déchets volumineux à domicile était en place et a été conservée au 1er janvier 2017. Ces déchets sont collectés gratuitement à domicile dans la limite de 1,5 m³ par enlèvement.

Les usagers désirant bénéficier de cette prestation doivent s'inscrire auprès de l'accueil de Grand Lac, par téléphone en précisant la nature et la quantité de déchets à enlever. Le jour de l'enlèvement est précisé à l'utilisateur selon un calendrier défini en début d'année et des places disponibles. L'utilisateur ne doit effectuer aucun dépôt en dehors de cette date.

L'utilisateur devra déposer ces encombrants la veille de la collecte dès 20h, sur le trottoir ou devant son domicile. La présentation des déchets sur le domaine public devra être effectuée exclusivement dans la plage horaire préalablement indiquée à l'utilisateur. Les déchets seront déposés de façon à ne pas contrarier la circulation des piétons sur le trottoir ou des vélos sur la piste cyclable. A défaut, le contrevenant pourra être verbalisé par les agents municipaux habilités. En aucun cas, les services de la Communauté d'Agglomération n'entreront dans le domaine privé.

La collecte a lieu à l'aide d'un camion plateau grue. En cas de non-conformité des produits à la collecte (volume trop petit ou trop important, présentation de déchets autres que ceux déclarés à l'inscription, ...), ils ne seront pas collectés et pourront faire l'objet d'une contravention pour dépôt sauvage conformément à l'article 19 du présent règlement.

Tout accident intervenant sur le domaine public causé par le dépôt d'encombrants est de la responsabilité de la personne ayant effectué le dépôt.

Cette collecte concerne uniquement les particuliers, les professionnels doivent obligatoirement se rendre en déchetterie privée.

10 Les collectes spécifiques

10.1 Les piles et les portables usagés

➤ Les piles usagées :

Les piles collectées sont recyclées via un éco-organisme agréé par l'Etat. Les usagers ont plusieurs possibilités pour permettre leur recyclage :

- ➔ Dépôt chez un revendeur (magasin spécialisé, grande distribution, ...),
- ➔ Dépôt en déchetterie.

Sur les communes qui en disposent, les usagers peuvent également déposer leurs piles usagées dans une des bornes à piles installées à proximité des écoles et des mairies.

➤ Les portables usagés

Les portables collectés, avec leurs accessoires, sont recyclés via un éco-organisme agréé par l'Etat. Les usagers ont plusieurs possibilités pour permettre leur recyclage :

- ➔ Dépôt chez un revendeur (magasin spécialisé, grande distribution, ...)
- ➔ Dépôt en déchetterie.

Sur les communes qui en disposent, les usagers peuvent également déposer leurs portables et accessoires dans un contenant spécifique dans leur mairie.

10.2 Déchets des professionnels

Selon la réglementation en vigueur, toute entreprise est responsable des déchets générés par son activité : elle doit veiller à choisir des filières d'élimination ou de valorisation conformes aux réglementations, et en supporter les coûts de gestion.

➤ Dispositions réglementaires spécifiques :

- ➔ Depuis le 1er juillet 2016, les entreprises et administrations produisant plus de 1100 litres de déchets par semaine (tous déchets confondus) doivent trier 5 flux – carton/papiers, plastique, verre, bois et métal - séparément ou en mélange, en vue de leur recyclage (*article 3 du décret n°2016-288 du 10 mars 2016*).
- ➔ Depuis le 1er janvier 2018, les implantations professionnelles (une ou plusieurs entités partageant le même service de collecte) de plus de 20 salariés doivent obligatoirement trier les papiers de bureau.

→ Au 1er janvier 2016, les producteurs de plus de 10 tonnes de biodéchets ou de plus de 60 litres d'huiles alimentaires usagées par an, sont tenues de mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique (article L 541-21-1 du code de l'environnement).

Au 1^{er} janvier 2023, le seuil réglementaire est abaissé à 5 tonnes (article L541-21-1 modifié par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire).

Enfin, au 1^{er} janvier 2024, cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, quel que soit le volume produit (loi du 10 février 2020, transposition de la directive-cadre européenne sur les déchets révisée en 2018 (UE 2018/851)).

Grand Lac a pour compétence le service public de gestion des déchets des ménages et n'a aucune obligation de collecte vis-à-vis des déchets issus des activités économiques, publiques ou privées.

Toutefois, la collectivité peut assurer la collecte et l'évacuation des déchets des professionnels s'ils sont assimilables à des déchets ménagers.

Les dispositions du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de l'agglomération s'appliquent à tous les professionnels qui confient l'élimination de leurs déchets à Grand Lac.

Les professionnels dont les déchets ne sont pas assimilables aux ordures ménagères, de par leur nature ou leur quantité, ou nécessitant des moyens de collecte spécifiques, différents de ceux mis en place localement pour les ménages, ne peuvent pas avoir accès aux prestations assurées par la Collectivité et doivent recourir à des prestataires spécialisés dûment autorisés.

➤ Nature des déchets concernés

Les déchets sont assimilés à des déchets ménagers si leurs caractéristiques et leurs quantités sont similaires à celles produites par les ménages, et s'ils peuvent être éliminés dans les mêmes conditions, sans sujétion technique particulière et sans risque pour les personnes et l'environnement, conformément aux dispositions du présent règlement de collecte.

La liste des déchets acceptés (ordures ménagères résiduelles, déchets recyclables et valorisables), les modalités de tri et les filières d'élimination sont définies par le présent règlement.

➤ Quantités de déchets acceptés

Conformément à l'article R2224-26 du Code général des collectivités territoriales, modifié par Décret n°2016-288 du 10 mars 2016 : « Le maire ou le président du groupement de collectivités territoriales compétent en matière de collecte des déchets fixe par arrêté motivé, après avis de l'organe délibérant de la commune ou du groupement de collectivités territoriales compétent pour la collecte des déchets ménagers, les modalités de collecte des différentes catégories de déchets[...] Il précise également la quantité maximale de déchets pouvant être prise en charge chaque semaine par le service public de gestion des déchets auprès d'un producteur qui n'est pas un ménage. »

De ce fait, vu la délibération n° 2022-23 du conseil communautaire de Grand Lac du 20 septembre 2022, des seuils maximums de volume hebdomadaire de déchets pouvant être collectés par flux, ont été fixés :

- 6 000 litres maximum pour les ordures ménagères incinérables,
- 1 500 litres maximum pour les emballages recyclables,
- 800 litres maximum pour les déchets alimentaires.

Ces quantités maximales sont entendues par point de collecte, qu'elles soient générées par un seul producteur professionnel ou plusieurs utilisant le même point de collecte partagé.

Ces quantités sont estimées au moyen des contenants mis à disposition sur place (nombre, volume utile, fréquence de collecte). Les variations de productions saisonnières ne sont pas prises en compte.

➤ Modalités d'accès au service

Les modalités de collecte des professionnels sont les mêmes que celles en place pour les ménages : selon les secteurs, elle peut se faire au moyen de bacs roulants, bornes aériennes, conteneurs semi-enterrés ou enterrés, mis à disposition par Grand Lac. La fréquence de ramassage, les jours de collecte, les campagnes de désinfection annuelles, ne pourront pas être adaptés aux besoins des professionnels.

Les modalités d'accès à la collecte dépendent du volume de déchets produits :

→ Pour des quantités de déchets hebdomadaires, tous flux confondus, inférieures ou égales à 1320 l par semaine, les déchets assimilés à des déchets ménagers sont collectés en mélange avec ceux-ci, dans les mêmes conditions et selon le dispositif de collecte mis en place. Le financement de leur gestion par le service public est couvert par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Les contenants seront de préférence partagés, mais ils pourront aussi être individuels si l'organisation de la collecte le nécessite (en centre-ville par exemple).

→ Pour des quantités de déchets hebdomadaires, tous flux confondus, supérieures à 1320 l par semaine, les déchets assimilés à des déchets ménagers doivent être collectés de manière individuelle, leur financement étant recouvert par une Redevance Spéciale, pouvant venir en complément de la TEOM.

De ce fait, dans les zones de collecte en bornes aériennes, conteneurs semi-enterrés ou enterrés, la collecte ne permettant pas la distinction des productions, les professionnels doivent recourir à un prestataire privé.

→ Dans les zones industrielles, artisanales, d'activités (ou autres), les déchets collectés n'étant pas assimilés à des déchets ménagers, mais à des déchets industriels banaux ou d'activités économiques (DIB ou DAE), les professionnels sont de fait exclus du service et doivent recourir à un prestataire privé.

➤ Liste des professionnels concernés

Le présent règlement concerne les professionnels, personne morale ou physique, qui confient à Grand Lac l'élimination de leurs déchets assimilés à des ordures ménagères.

Sont notamment concernés (liste non-exhaustive) :

→ Les personnes morales de droit public

- Collectivités territoriales
- Administrations de l'Etat
- Établissements publics (collèges, lycées, universités, hôpitaux, EHPAD...)
- Équipements publics (stade, gymnase, bibliothèque, musée...)

→ Les personnes physiques et morales de droit privé

- Entreprises commerciales, artisanales, industrielles, agricoles, de services, de tourisme...
- Professions libérales, auto-entrepreneurs, travailleurs indépendants...
- Établissements d'aide par le travail, maisons de retraites, foyers, établissements scolaires...
- Associations à but non lucratif

10.3 Déchets des communes et sites Grand Lac

Il s'agit de déchets résultant de l'activité des services communaux. Les déchets assimilables aux ordures ménagères (déchets des écoles, des salles communales, ...) peuvent être pris en charge par les collectes organisées par la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la Redevance Spéciale. Les déchets spécifiques aux activités des communes sont assimilés à des déchets professionnels et sont donc gérés via les déchetteries professionnelles.

Cependant, les déchets de voirie collectés par les services techniques sont autorisés à être déposés en déchetterie publique.

Les déchets issus des corbeilles de voiries qui équipent certains sites gérés par Grand Lac (ports et plages, belvédères...) peuvent être collectés selon les mêmes modalités que celles en place pour les ménages. Ils peuvent être déposés dans les bacs roulants, bornes aériennes, conteneurs semi-enterrés ou enterrés, mis à disposition par Grand Lac après accord du service Valorisation des déchets.

10.4 Déchets des manifestations

Il s'agit de déchets assimilés aux déchets ménagers produits à l'occasion de manifestations diverses (foires, fêtes, événements sportifs, ...) organisées à l'initiative des communes, d'associations ou autres organismes. Le service Valorisation des déchets de Grand Lac peut mettre à disposition des équipements de collecte et

de tri, et accompagner les organisateurs pour favoriser la bonne gestion des déchets lors de ces manifestations. Les déchets doivent être de même nature que les déchets ménagers, de quantités inférieures ou égales à 12 m³ par semaine, et pouvoir être collectés dans les mêmes conditions que les tournées ménagères. Les contenants proposés, bacs roulants ou bornes aériennes, dépendront de cette condition. La prestation peut être soumise à une facturation sous la forme d'une Redevance spéciale.

➤ Modalités de mise en place de la prestation

Les organisateurs doivent prendre contact avec le service Valorisation des déchets de Grand Lac et formaliser leur demande d'équipements via un formulaire-type, au moins un mois avant la date de l'évènement.

Grand Lac oriente l'organisateur vers le dispositif de collecte existant sur le lieu de la manifestation. Pour les manifestations qui nécessitent une dotation importante des contenants supplémentaires peuvent être mis en place. Grand Lac en assure la livraison et la collecte. La livraison et le retrait de tous les contenants se font sur un même emplacement défini avec l'organisateur. L'organisateur s'engage à trier le verre, les cartons et autres emballages recyclables qu'il aura produit. Selon l'importance et la localisation de la manifestation, Grand Lac se réserve le droit de remplacer les bacs roulants par des bornes aériennes. L'organisateur est informé que les bacs perdus, volés ou cassés lui seront facturés au prix d'achat du bac.

L'organisateur est incité à développer des gestes de prévention. Des conseils sont apportés également pour réduire la production de déchets (utilisation de vaisselle lavable) et favoriser l'alimentation durable (promotion des circuits courts). Grand Lac met à disposition par ailleurs différents équipements de vaisselle lavable : verre, barquette pour la restauration rapide, pichet.

Selon la nature des emballages produits par le public, des équipements complémentaires sont proposés permettant au public de trier.

De manière générale, l'organisateur s'engage à communiquer auprès des membres de l'organisation et du public sur les modalités de tri pour favoriser la bonne gestion déchets sur son évènement.

➤ Modalité de facturation de la prestation

Pour des quantités de déchets assimilés à des ordures ménagères supérieures à 3 m³ produits sur la durée totale de l'évènement (estimés sur la base du volume utile des contenants mis à disposition), la prestation est soumise à une Redevance spéciale pour couvrir les frais de gestion.

Les tarifs de Redevance spéciale sont détaillés en annexe au présent règlement.

Les déchets spécifiques, non assimilés à des déchets ménagers, souvent liés au démontage d'aménagements et structures (moquette, métal, bois, encombrants) ne sont pas pris en charge par Grand Lac. L'organisateur doit s'orienter vers un prestataire privé ou une déchetterie professionnelle pour ce type de déchet.

➤ Opération de ramassage des déchets :

Le service Valorisation des déchets de Grand Lac ne met pas à disposition d'équipements de collecte supplémentaires pour les opérations de nettoyage organisées sur le territoire. Les organisateurs sont orientés vers les dispositifs existants. Un accompagnement est réalisé pour favoriser la bonne gestion des déchets ramassés et l'accès aux déchetteries du territoire est facilité.

10.5 Déchets des gens du voyage

Les déchets ménagers produits dans les aires d'accueil ou ponctuellement et en très grande quantité lors des « grands passages » des gens du voyage, sont collectés au moyen de bennes d'un volume adapté mis à disposition par le service Patrimoine et Travaux de Grand Lac.

11 Les déchets apportés en déchetterie

La Communauté d'agglomération met à disposition de ses usagers cinq déchetteries et une recyclerie.

Les modalités de fonctionnement des déchetteries sont déterminées par le règlement intérieur des déchetteries, téléchargeable sur le site internet de Grand Lac, ou disponible sur simple demande auprès du service Valorisation des déchets.

11.1 La recyclerie des Chantiers Valoristes

La Communauté d'Agglomération dispose d'une convention de partenariat avec les Chantiers Valoristes. Ainsi, tous les habitants de la Communauté d'Agglomération ont accès à la recyclerie des chantiers

valoristes pour venir déposer des objets devenus inutiles pour leurs propriétaires mais qui peuvent retrouver une seconde vie. Ces objets peuvent être également déposés aux locaux des chantiers valoristes présents dans les déchetteries de Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix et le Bourget-du-Lac.

Cette recyclerie est un outil important pour la Communauté d'Agglomération car il permet de réduire significativement la quantité de déchets à incinérer ou à enfouir. En effet, la réutilisation ou la réparation permet de redonner une seconde vie à des objets qui, sinon, auraient été incinérés ou enfouis en absence d'autres valorisations possibles.

La recyclerie des Chantiers Valoristes est située 778 route de Drumettaz, à Drumettaz-Clarafond.

Les horaires d'ouverture disponibles sur le site internet des Chantiers Valoristes.

11.2 Les déchetteries de la Communauté d'Agglomération

Tous les habitants du territoire ont accès aux cinq déchetteries de la Communauté d'Agglomération qui sont situées :

- ✓ Chemin des Teppes ,73420 Drumettaz-Clarafond
- ✓ Route Napoléon, lieu-dit Pompierre, 73100 Grésy-sur-Aix
- ✓ ZA de la Plaisse, 73370 Bourget-du-Lac
- ✓ Route de Vions, 73310 Chindrieux
- ✓ ZA La Chaudanne, Albens, 73410 Entrelacs.

Les horaires d'ouverture des déchetteries sont disponibles sur le site internet de la collectivité. Ils sont également affichés à l'entrée des sites. L'accès du public est interdit en dehors des horaires d'ouverture. Toute intrusion en dehors des heures d'ouverture fera l'objet de poursuites, engagées par la Communauté d'Agglomération.

11.3 Modalités d'accès aux déchetteries

L'accès aux déchetteries est réservé aux habitants résidants sur le territoire de Grand Lac, en tant que résidants principaux ou secondaires. Cet accès nécessite une inscription préalable du véhicule qui devra avoir été enregistré sur la base de données d'inscription aux déchetteries via internet ou à l'aide d'un formulaire papier.

➤ Déchets autorisés et refusés

La liste des déchets acceptés et refusés est indiquée dans le règlement intérieur des déchetteries.

Seuls sont admis les déchets des particuliers.

Les déchets autorisés sont notamment :

- ✓ Les cartons/papiers,
- ✓ Les gravats,
- ✓ Les déchets d'équipement électriques et électroniques,
- ✓ Les déchets volumineux,
- ✓ Les végétaux,
- ✓ Le bois,
- ✓ Les pneus,
- ✓ Les déchets diffus spécifiques,
- ✓ La ferraille,

Les déchets des professionnels sont interdits. Sont interdits également les catégories de déchets suivants :

- ✓ les ordures ménagères résiduelles,
- ✓ les déchets d'activité de soins à risques infectieux,
- ✓ les déchets explosifs,
- ✓ les déchets radioactifs, etc...

Ces listes ne sont pas exhaustives et peut être amenées à évoluer en fonction de l'évolution des consignes

de tri. L'agent de déchetterie est habilité à refuser des déchets qui, de par leur nature, leur forme et dimension, présenteraient un danger pour l'exploitation du service ou nuirait au bon traitement des autres produits.

11.4 La vidéoprotection

Les déchetteries sont équipées d'un dispositif de vidéoprotection. Une signalétique permanente en informe le public sur les sites concernés.

Le système soumis à autorisation préfectorale, répond aux finalités prévues par la loi : la sécurité des personnes (usagers et personnel) et la prévention des atteintes aux biens.

Pour toute information relative aux droits d'accès aux images, les usagers peuvent contacter le service Valorisation des Déchets.

Chapitre 3 : Utilisation des contenants

La Communauté d'Agglomération détermine les contenants qu'elle met à disposition des usagers (bacs roulants, conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés) en fonction du secteur mais également en fonction de l'organisation de ses collectes avec pour objectif d'assurer le meilleur service possible à l'utilisateur tout en optimisant les circuits de collecte, les moyens matériels et humains mis en œuvre pour ce service et en tenant compte de l'impact environnemental de la collecte. Dans ce cadre, Grand Lac a décidé d'équiper la majeure partie du territoire en conteneurs semi-enterrés (CSE) d'ici 2024 en dehors des secteurs d'hyper centre-ville qui bénéficient des deux systèmes.

12 Les bacs roulants

12.1 Implantation, propriété et identification

➤ En point de regroupement :

Grand lac met à la disposition des usagers un ou plusieurs bacs roulants d'un volume de 240 à 770 litres disposés sur des points de regroupement. Seuls ces bacs sont collectés par Grand lac. Il est formellement interdit d'utiliser ces bacs à d'autres fins que la collecte des déchets prévue au chapitre 2 du présent règlement. Sur les points de regroupement qui ne sont pas concerné par la suppression au profit des CSE, il sera prévu et réalisé impérativement un passage bateau pour faciliter la manutention des bacs roulants par les agents de collecte.

Les implantations des points de regroupement sont déterminées par Grand Lac en étroite collaboration avec la commune concernée. Les bacs sont déposés sur une dalle ou sur un espace aménagé. La fourniture de la dalle et sa mise en place est du ressort de Grand Lac sauf en cas de travaux d'aménagement plus globaux réalisés par la commune. Dans le cadre de la création d'un nouvel emplacement, Grand Lac peut fournir des claustras (métal ou bois) selon le secteur concerné. Leur mise en place est du ressort de la commune. Tout aménagement supplémentaire non lié au bon fonctionnement de la collecte (tels que murets, palissades...) est également à la charge de la commune tant pour l'étude que pour la réalisation.

Si une commune demande le déplacement d'un point de regroupement existant (travaux d'aménagement d'un quartier, plainte d'un usager...) et après validation du nouvel emplacement par le service Valorisation des déchets, les travaux liés à ce nouvel emplacement seront à la charge de la commune.

➤ En porte à porte dans une résidence ou individuels :

Grand Lac met à la disposition des usagers concernés des bacs roulants collectifs destinés à une résidence ou individuels uniquement lorsqu'il n'existe pas de point de regroupement. La mise à disposition de bacs roulants n'est réalisée qu'à compter de 4 logements minimum. Seuls ces bacs sont collectés par Grand Lac. Il est formellement interdit d'utiliser ces bacs à d'autres fins que la collecte des déchets prévue au chapitre 2 du présent règlement.

Les bacs roulants sont la propriété de la Communauté d'Agglomération Grand Lac.

Les usagers sont responsables civilement des bacs qui leur sont remis. Ils en assurent la garde et assument pleinement les responsabilités qui en découlent notamment en cas d'accident sur la voie publique.

Les bacs sont numérotés, affectés à une adresse et identifiés par un système d'identification permettant d'assurer le suivi du parc de bacs. Ils ne doivent faire l'objet d'aucun échange entre les usagers.

12.2 Présentation à la collecte

Les bacs individuels et ceux des résidences doivent être présentés sur le domaine public.

Dans le cas d'un local à déchets en limite du domaine public et après validation de la configuration du local et de son ouverture par le service Valorisation des déchets, les agents de collecte peuvent récupérer les bacs directement dans le local conformément à l'article 16.2.

Conformément à l'article 80 du règlement sanitaire départemental de la Savoie, la mise sur voie publique des bacs en vue de leur enlèvement par le service de collecte ne doit s'effectuer qu'aux heures indiquées et selon les modalités fixées par l'autorité municipale. Cette opération ne doit occasionner ni gêne ni insalubrité pour les usagers de la voie publique.

Ainsi, les bacs doivent être :

- remplis avec les déchets dont la nature correspond au type de bac, comme indiqué dans le chapitre 2 du présent règlement
- chargés sans excès (remplissage sans tassage) afin de faciliter leur vidage
- sortis par l'utilisateur ou son représentant la veille au soir du jour de la collecte
- présentés à la collecte, devant l'habitation ou le local professionnel, sur le domaine public, au plus proche de la rue/route, avec la poignée tournée vers la rue
- accessibles aux véhicules de collecte
- rentrés par l'utilisateur ou son représentant le plus rapidement possible après le passage du véhicule de collecte.

Les bacs ne doivent en aucun cas rester en permanence sur le domaine public sous peine de verbalisation. Dans le cas où il serait constaté que des bacs collectifs ou individuels restent sur le domaine public faute de disposer d'un local destiné à cet effet ou d'une solution technique adaptée, la collectivité pourra les retirer et désigner aux usagers concernés un point de regroupement situé à proximité.

Dans le cas d'impasse non accessible aux véhicules de collecte, les usagers positionnent leurs bacs à l'entrée de l'impasse afin d'être collectés, dans l'attente de la création d'un point de regroupement.

L'exécution normale du service est la collecte des bacs présentés sur le domaine public.

Exceptionnellement et sous conditions prévues dans une convention entre la collectivité et le propriétaire de la voie, la collectivité peut circuler sur une voirie privée pour collecter les bacs pour des raisons de sécurité de ses équipages ou pour palier des contraintes pratiques ou techniques (cf. article 15.2).

Les agents de collecte de Grand Lac sont chargés de la collecte des bacs roulants. Ils sont tenus de manipuler les bacs avec soin, afin d'éviter toute projection hors de la benne de collecte. Après le vidage, les bacs sont remis correctement par les agents. Les déchets tombés sur la voirie au moment du vidage sont ramassés par les agents de collecte.

12.3 Entretien des bacs et des abords

Le nettoyage des bacs collectifs est assuré par Grand sur le domaine public une à deux fois par an selon les secteurs. La responsabilité inhérente aux matériels utilisés pour ce nettoyage est à la charge de Grand Lac s'ils sont situés sur le domaine public, ou à celle de l'utilisateur ou de son représentant (bailleur, syndic) s'ils sont situés sur le domaine privé.

Les bacs individuels doivent être maintenus en constant état de propreté, désinfectés et désinsectisés aussi souvent que nécessaire et au minimum une fois par an. Cet entretien hygiénique des bacs (lavage, désinfection, ...) incombe à l'utilisateur. Le nettoyage ne doit pas être effectué sur la voie publique.

Tout défaut d'entretien des bacs qui entraînerait des problèmes de salubrité (odeurs nauséabondes, aspect dégoûtant...) sera signalé à l'utilisateur et, le cas échéant, la collecte suspendue jusqu'au retour des conditions normales d'exécution du service.

Il est rappelé que les riverains sont responsables de l'entretien du trottoir au droit de leur domicile afin que son état ne présente pas de risques pour les agents de collecte (glissades, ...).

La gestion des dépôts sauvages au pied des bacs collectifs sur le domaine public est précisée à l'article 19 du présent règlement. Elle relève de l'utilisateur ou de son représentant (bailleur, syndic) s'il est sur le domaine privé. Si le point de regroupement est situé sur le domaine privé mais ouvert à d'autres usagers du secteur, la gestion des dépôts sauvages est assurée par Grand Lac. Dans ce cas, une convention entre Grand Lac et le propriétaire doit être signée afin de définir les rôles de chacun.

12.4 Maintenance-remplacement

Les opérations de maintenance (remplacement d'un couvercle ou d'une roue par exemple) sont assurées par la Communauté d'Agglomération. Les bacs devant faire l'objet d'une opération de maintenance sont signalés par les agents de collecte ou par les usagers qui en informent le service Valorisation des déchets. Le volume des bacs affectés à la résidence ou au logement peut s'adapter, selon les grilles de dotation définies dans le présent règlement. Il appartient à un nouvel usager de faire une demande au service Valorisation des déchets pour changer les bacs déjà présents si leur volume n'est pas adapté.

Le remplacement gratuit du bac est subordonné à un usage normal de celui-ci. Sont donc exclues toutes les détériorations survenues suite :

- à l'utilisation d'un compacteur ou d'un broyeur qui comprime les parois des bacs,
- au chargement excessif du bac (supérieur à la charge utile du bac),
- au déversement de produits chauds (cendres, liquides chauds, ...), corrosifs...
- à la présence permanente du bac sur le domaine public (vols, détériorations, ...)

Suite à un usage anormal, le premier remplacement est gratuit. Les remplacements suivants sur un même bac ne sont pas compris dans le service public d'élimination des déchets financé par la TEOM. L'utilisateur se verra donc remettre d'office un nouveau bac dont la mise à disposition fera l'objet d'une facturation.

En cas d'incendie du bac, l'utilisateur devra porter plainte auprès des services de gendarmerie ou de police. En cas de vol, l'utilisateur devra compléter une attestation sur l'honneur fournie par la collectivité. Un nouveau bac lui sera alors remis dans les conditions susmentionnées.

12.5 Responsabilité en cas d'accident

Il est rappelé que l'utilisateur ou la personne qui le représente est responsable civilement des bacs qui ne doivent pas rester sur le domaine public, et doivent être rentrés le plus tôt possible suivant leur vidage. En cas d'accident provoqué par le bac sur la voie publique, en dehors des jours et heures de collecte habituels, c'est l'utilisateur ou la personne qui le représente qui est responsable de tout dommage aux tiers.

12.6 Déménagement

Lorsqu'un particulier qui dispose de bacs individuels déménage, il doit laisser dans le logement ses bacs vides et propres pour le prochain occupant.

Lorsqu'un professionnel déménage ou cesse son activité, il doit contacter le service Valorisation des Déchets afin qu'il puisse récupérer l'ensemble des bacs vides et propres. Le retour des bacs permettra également d'arrêter la facturation de la redevance spéciale si ce professionnel est redevable.

S'il s'agit d'un changement de syndic de copropriété, le nouveau syndic devra prendre contact avec le service Valorisation des déchets.

13 Les points d'apport volontaire

13.1 Les bornes aériennes

Dans le cas de la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages/papiers ou des emballages en verre, des bornes aériennes de 4 m³ appartenant à la collectivité peuvent exister notamment dans les cas suivants :

- Un secteur dont la production importante de déchets nécessiterait de nombreux bacs collectifs, ce qui encombrerait le domaine public et pourrait induire des nuisances pour les riverains
- Un secteur où le stockage de bacs individuels ou collectifs par les usagers est impossible par manque de place (absence de locaux poubelles, encombrement du domaine public, ...)
- Un secteur en attente d'équipement en conteneurs semi-enterrés ou enterrés.

Ces bornes sont installées sur le domaine public en collaboration étroite avec la commune. Elles sont déposées sur une dalle ou sur un espace aménagé. La fourniture de la dalle et sa mise en place est du ressort de la Communauté d'Agglomération sauf en cas de travaux d'aménagement plus globaux réalisés par la commune. Tout aménagement supplémentaire non lié au bon fonctionnement de la collecte (tels que murets, palissades...) est également à la charge de la commune tant pour l'étude que pour la réalisation. Si une commune demande le déplacement d'une borne aérienne (travaux d'aménagement d'un quartier...) et après validation du nouvel emplacement par le service Valorisation des déchets, les travaux liés à ce nouvel emplacement seront à la charge de la commune.

Toute implantation d'une nouvelle borne aérienne est soumise à l'avis préalable du service Valorisation des déchets.

13.2 Les conteneurs semi-enterrés ou enterrés

La collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages recyclables/papiers et des emballages en verre au moyen de conteneurs semi-enterrés est le système de collecte qui a été défini pour équiper l'ensemble du territoire d'ici 2024 en dehors de l'hyper centre-ville d'Aix-les Bains.

Les conteneurs totalement enterrés sont réservés aux centres villes et villages pour des raisons de maîtrise des coûts d'installation et d'entretien.

Ils sont généralement installés sur le domaine public, l'emplacement exact étant décidé après concertation avec la commune au vu des différentes contraintes.

Répartition des coûts :

La commune prend en charge l'acquisition de terrain éventuelle pour l'implantation des conteneurs, y compris les frais notariés. Grand Lac prend en charge les frais de bornage limités à la zone d'emprise des conteneurs.

Dans le cas de projets isolés, Grand Lac finance les travaux nécessaires à l'enfouissement des conteneurs. La Communauté d'Agglomération finance l'achat des conteneurs et supporte les coûts liés à la collecte, l'entretien, la maintenance et le nettoyage.

Dans le cas d'intégration des conteneurs au sein d'un projet d'aménagement communal plus global, les travaux d'enfouissement sont pris en charge par la commune, Grand Lac fournit les conteneurs et finance les revêtements de surface, limitée à la zone d'emprise des conteneurs, sur la base d'une finition classique en enrobés.

Tout aménagement supplémentaire non lié au bon fonctionnement de la collecte est également à la charge de la commune, tant pour l'étude que pour la réalisation.

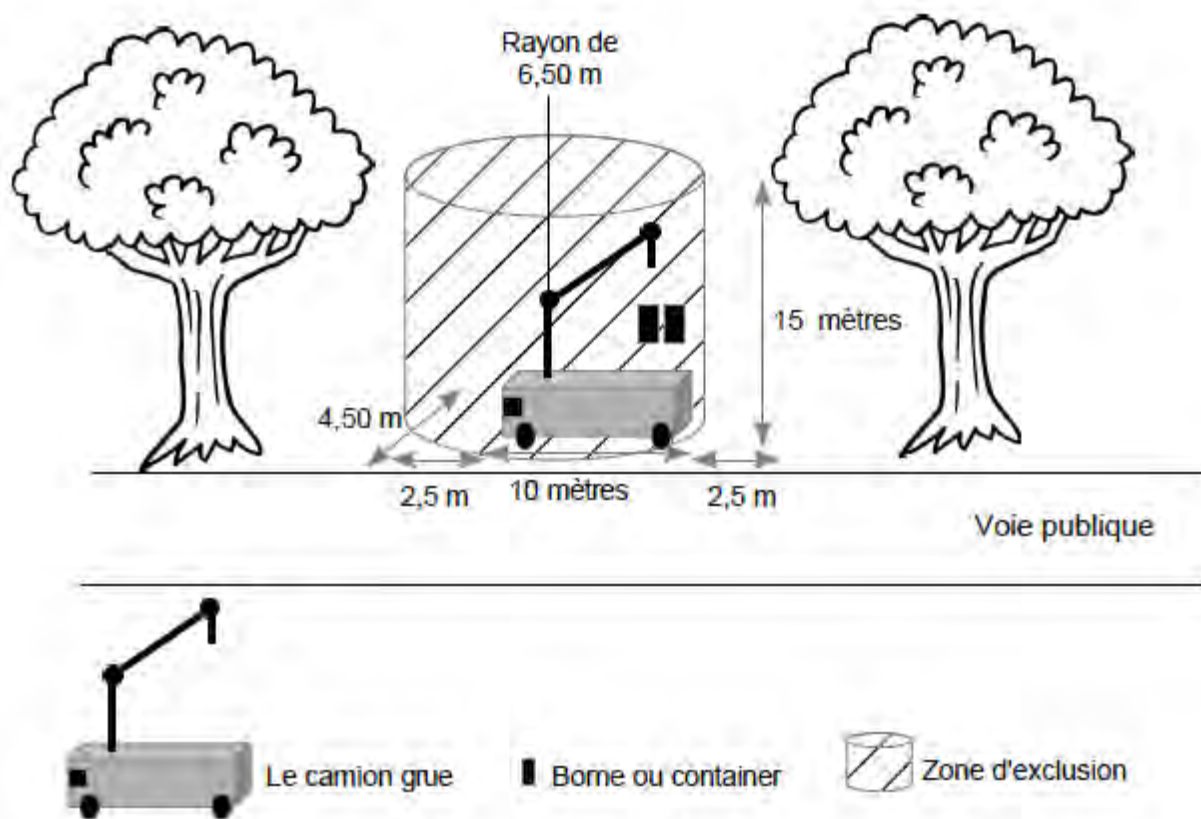
13.3 Préconisations techniques pour l'implantation des points d'apport volontaire

L'implantation de nouvelles bornes ou containers semi-enterrés/enterrés est soumise à validation par le service Valorisation des déchets. Ces contenants sont collectés par un camion équipé d'une grue de levage. Les caractéristiques du camion sont les suivantes : véhicule d'un PTAC de 26 à 32 tonnes selon les secteurs, de longueur hors tout d'environ 10 à 12 mètres, hauteur de levage des conteneurs d'environ 12 mètres, rayon de braquage extérieur de 8 mètres.

La collecte de ces contenants nécessite donc le respect de certaines règles :

- Les voies d'accès et de manœuvre doivent être conçues et structurées (portance et gabarit) pour supporter la circulation et le stationnement du camion de collecte
- Le plan d'accessibilité aux conteneurs doit être conforme aux règles de sécurité : interdiction de reculer ou de collecter à contresens ; dans le cas d'une voie sans issue, une raquette de retournement permettant au camion de repartir doit être aménagée (cf. article 15.1)
- Une aire de stationnement devant les contenants, réservée aux camions de collecte, devra être matérialisée au sol
- Les stationnements de véhicules devant et aux abords immédiats des contenants et sur les aires de retournement réservées aux manœuvres des camions de collecte doivent être interdits. Cette interdiction devra être signalée par un panneau et indiquée dans le règlement du lotissement ou de la copropriété
- L'absence d'obstacle aérien (réseaux, arbres, candélabres, balcons, devantures, ...) au-dessus et aux abords des contenants
- La distance maximale entre l'axe de la grue de levage du camion et la préhension du conteneur doit être de 6,50 mètres (contrainte de levage).

Le schéma suivant indique la zone d'exclusion à conserver autour d'un point d'apport volontaire.



Pour permettre la collecte de ces points d'apport volontaire, aucun obstacle ne doit gêner les manœuvres des bennes. Les espaces verts (arbres, haies, ...) présents sur les voies publiques et privées devront être entretenus régulièrement.

En cas de non-respect des préconisations techniques, la collectivité se réserve le droit de ne plus collecter le point d'apport volontaire concerné.

13.4 Nettoyage des abords

La Communauté d'Agglomération est compétente pour la collecte des déchets ménagers déposés dans les bornes ou les containers semi-enterrés/enterrés.

Le dépôt de déchets au pied des bornes ou des containers est interdit. Ces déchets sont assimilés à du dépôt sauvage.

Les déchets de type encombrants sont à la charge de la commune. Le maire, via son pouvoir de police spéciale pour la lutte contre les dépôts sauvages, peut engager des poursuites à l'encontre du contrevenant. Les dépôts contraires au règlement de collecte sont à la charge de Grand Lac.

L'article 19 du présent règlement détaille ces modalités et les différentes sanctions possibles.

13.5 Cas des implantations dans les groupes immobiliers

Il peut être envisagé, sous certaines conditions, que certains groupes immobiliers (géré par un privé ou un office HLM) s'équipent de conteneurs semi-enterrés/enterrés pour le stockage et la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages/papiers et des emballages en verre.

L'opportunité d'installer ou non ces conteneurs est appréciée par le Service Valorisation des déchets au regard de plusieurs éléments :

- La localisation du projet et la cohérence du circuit de collecte de ces conteneurs enterrés
- Le nombre de logements/foyers à desservir est au minimum de 30 logements correspondant à environ 90 occupants, pour la mise en œuvre de ce type de collecte
- Les conditions techniques d'accessibilité du site à desservir
- L'obligation d'implanter de manière systématique les trois flux de déchets : ordures ménagères résiduelles, emballages/papiers et emballages en verre sur chaque point de collecte.

➤ Dimensionnement et préconisation sur le choix du conteneur semi-enterré/semi-enterré :

Le nombre de conteneurs par flux de déchets est fixé par le service Valorisation des déchets et leur implantation devra respecter les préconisations décrites à l'article 13.3.

Ils devront être installés sur le domaine privé et être collectés depuis le domaine public. Sur les voies à grande circulation, il sera étudié les différentes possibilités, sur le domaine public ou sur le domaine privé, pour sécuriser le stationnement du véhicule de collecte et limiter la gêne sur la voie de circulation.

Le choix du conteneur est défini par le service Valorisation des déchets de manière à ce que les équipements respectent des prescriptions techniques identiques sur le territoire. Les conteneurs sont obligatoirement constitués d'un dôme ou borne en métal, d'une cuve métallique et d'un fût béton, le système de levage dépend du secteur d'implantation.

Le projet devra être soumis à la validation du service Valorisation des déchets qui veillera également au respect des préconisations de pose des conteneurs dans les fouilles. Il pourra contrôler avec le véhicule de collecte le respect de l'ensemble des préconisations techniques, avant la réception des travaux.

➤ Prise en charge financière :

L'achat des conteneurs est assuré par l'aménageur, ainsi que le transport et le déchargement sur le site, après validation du modèle précis et des préconisations techniques par Grand Lac.

L'ensemble des travaux liés à leur enfouissement sont également à la charge de l'aménageur, y compris les finitions.

➤ Signalétique et communication

La signalétique sur les consignes de tri est mise en place par Grand Lac tout comme l'information lors de la suppression des bacs roulants. Le service Valorisation des déchets se charge aussi de la sensibilisation des occupants au tri des déchets. Le gestionnaire peut être sollicité pour des opérations de communication supplémentaires avant ou après la mise en service du nouveau mode de collecte.

➤ Entretien – maintenance

Les travaux d'entretien ou de réparation de ces conteneurs sont à la charge de Grand Lac. Le gestionnaire d'immeuble peut signaler tout problème constaté auprès du service Valorisation des déchets.

En cas de condamnation temporaire, Grand Lac pourra installer des bornes aériennes ou des bacs roulants dans l'attente d'une intervention.

➤ Renouvellement des conteneurs

La durée de vie de des cuves métalliques des conteneurs est de 10 ans. Au-delà de cette période, Grand Lac pourra demander le renouvellement des conteneurs à la charge de la copropriété si le service Valorisation des déchets considère que le matériel a atteint sa durée de vie maximale.

➤ Lavage

Le lavage complet de ces conteneurs est réalisé par la Communauté d'Agglomération au même moment que l'ensemble des autres équipements du territoire. En aucun cas une intervention spécifique ne pourra être réalisée en dehors des campagnes prévues.

➤ Nettoyage des abords

L'enlèvement des déchets déposés au pied des conteneurs semi-enterrés/enterrés sont à la charge du gestionnaire d'immeuble si le point est strictement affecté à la résidence. Lorsque les conteneurs sont destinés à desservir d'autres habitations du secteur, l'enlèvement de ces déchets est assuré par Grand Lac. Dans ce cas, une convention entre Grand Lac et le gestionnaire d'immeuble doit être signée afin de définir les rôles de chacun.

➤ Convention

Une convention est établie entre l'aménageur et la Communauté d'Agglomération avant le démarrage des travaux de mise en place des conteneurs semi-enterrés/enterrés. Cette convention définit les modalités techniques et financières de fourniture, d'installation, de collecte et de maintenance de ces conteneurs du groupe immobilier. Elle permet également de répartir les responsabilités en cas de difficultés ou litiges survenus avant, pendant ou après la collecte de ces conteneurs.

Une fois la convention passée, l'aménageur devra informer le service Valorisation des déchets de la fin des travaux et du démarrage de la collecte de ces conteneurs au minimum deux semaines avant la date de mise en service des équipements.

En cas de rétrocession de la voirie ou d'espaces privés au domaine public, le périmètre du point de collecte devient propriété de la commune. Les charges d'entretien, de maintenance et les dépôts de déchets au pied des conteneurs sont alors gérés de la même manière que tout autre point de collecte public, conformément à l'article 13.4.

Chapitre 4 : Sécurité et accessibilité à la collecte

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) a élaboré la recommandation R 437 relative à la prévention des risques professionnels dans la collecte des déchets ménagers et assimilés. Les collectivités doivent en tenir compte dans l'exécution du service.

14 Prévention des risques liés à la collecte

Les véhicules de collecte doivent pouvoir circuler sur toutes les voies publiques ouvertes à la circulation et accessibles à marche normale suivant les règles du code de la route et les règles spécifiques liées à la circulation des camions de collecte.

Tout conducteur ou usager de la route circulant à proximité d'un camion de collecte doit porter une attention particulière à la sécurité des agents situés sur les trottoirs ou circulant aux abords du camion.

La collecte des déchets n'est réalisée que lorsque les normes de sécurité stipulées dans la recommandation R 437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie peuvent être respectées. Ainsi, les impasses ne sont desservies qu'à condition d'être équipées à leur extrémité d'une aire de retournement (conforme aux prescriptions de l'article 15.1), libre de stationnement de façon à ce que le véhicule de collecte puisse effectuer un demi-tour sans manœuvre spécifique.

Pour la sécurité de tous, des agents de collecte et des usagers, la Communauté d'Agglomération étudie régulièrement des solutions pour supprimer la collecte dans les voies difficiles d'accès dans le respect de son Document Unique de Sécurité.

En cas de risque identifié mettant en cause la sécurité des usagers, des personnels, de ses véhicules ou des biens, la Communauté d'Agglomération se réserve le droit de mettre en place un autre mode de collecte.

En raison des risques accrus lors de la collecte de nuit, l'éclairage public est nécessaire au travail en sécurité. Tout projet d'extinction de l'éclairage public concernant les communes collectées avant 7h du matin ne pourra s'envisager qu'après concertation avec le service Valorisation des déchets.

15 Circulation des véhicules de collecte

Les riverains doivent respecter les conditions de stationnement de leur(s) véhicule(s) sur la voirie et ont l'obligation d'entretenir l'ensemble de leurs biens situés en limite du domaine public (arbre, haie, etc....) afin qu'ils ne constituent pas une entrave lors du ramassage des déchets ou ne présentent un risque pour le personnel de collecte.

Les communes devront s'attacher de l'avis du service Valorisation des déchets avant de procéder à des aménagements routiers (type ralentisseurs, chicane ou autre, ...).

Les voies de circulation doivent être dimensionnées pour le passage de véhicules poids lourds de PTAC de 26 tonnes de dimensions suivantes :

- Largeur hors tout : 3,00 mètres (avec rétroviseurs)
- Longueur hors tout : 10 mètres
- Hauteur hors tout : 4,10 mètres
- Empattement : 4,00 mètres
- Rayon de braquage : 8,00 mètres

Ainsi, la collecte n'est réalisée que si les voies respectent les prescriptions suivantes :

- Largeur de la voie : 3,5 mètres au minimum (en sens unique), libre de stationnement ;
- Structure de la chaussée : elle est adaptée au passage régulier d'un véhicule poids lourd dont le PTAC est de 26 tonnes
- Pente : inférieure à 12 % dans les tronçons où les bennes ne doivent pas s'arrêter et à 10 % lorsqu'elles sont susceptibles de s'arrêter
- Rayon de giration : ne doit pas être inférieur à 11 mètres.

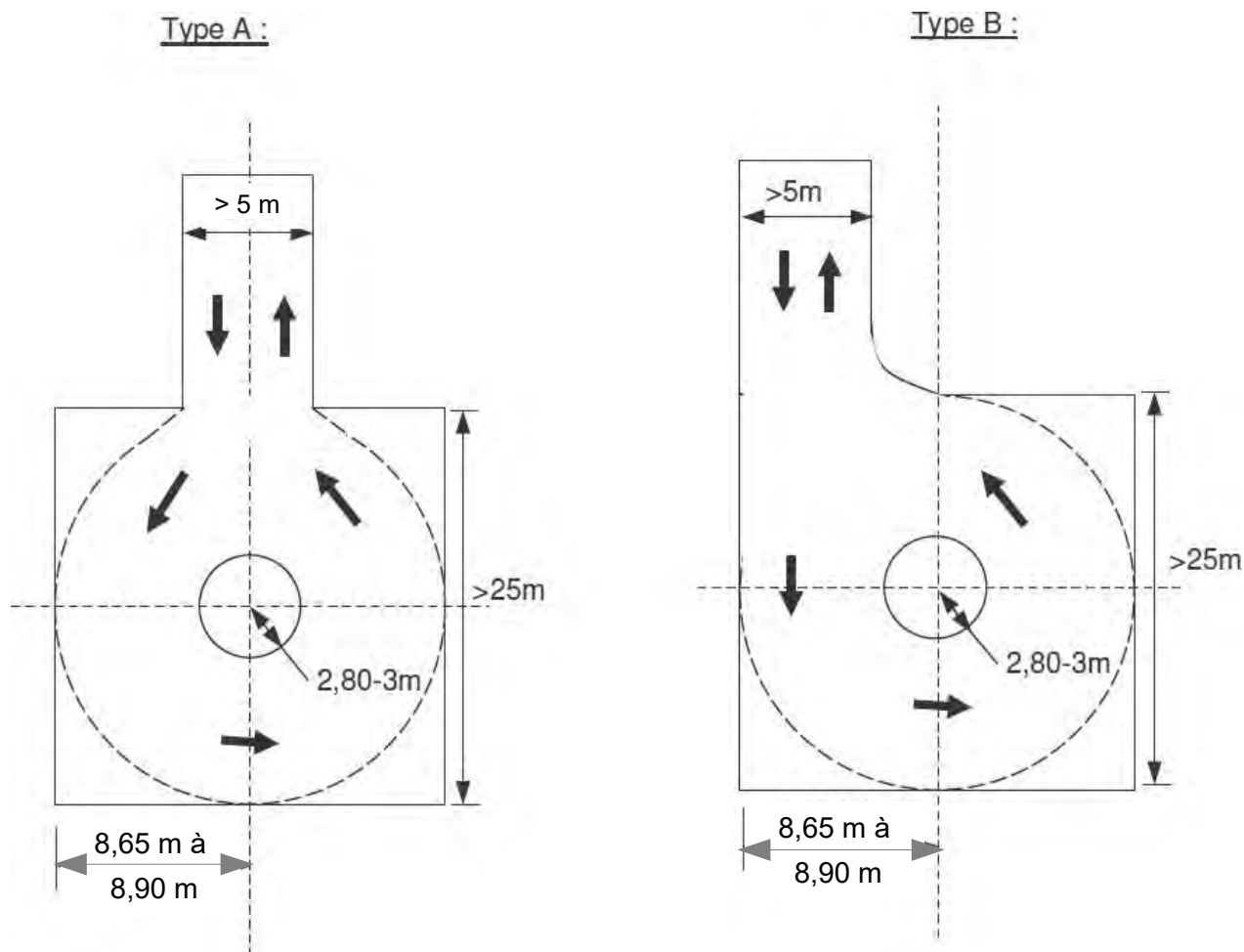
Pour les voies ne respectant pas les conditions fixées ci-dessus, les bacs roulants doivent être regroupés en bordure de la voie publique desservie la plus proche répondant à ces prescriptions. L'emplacement sera défini par le service Valorisation des déchets en accord avec la commune.

15.1 Les voies en impasse

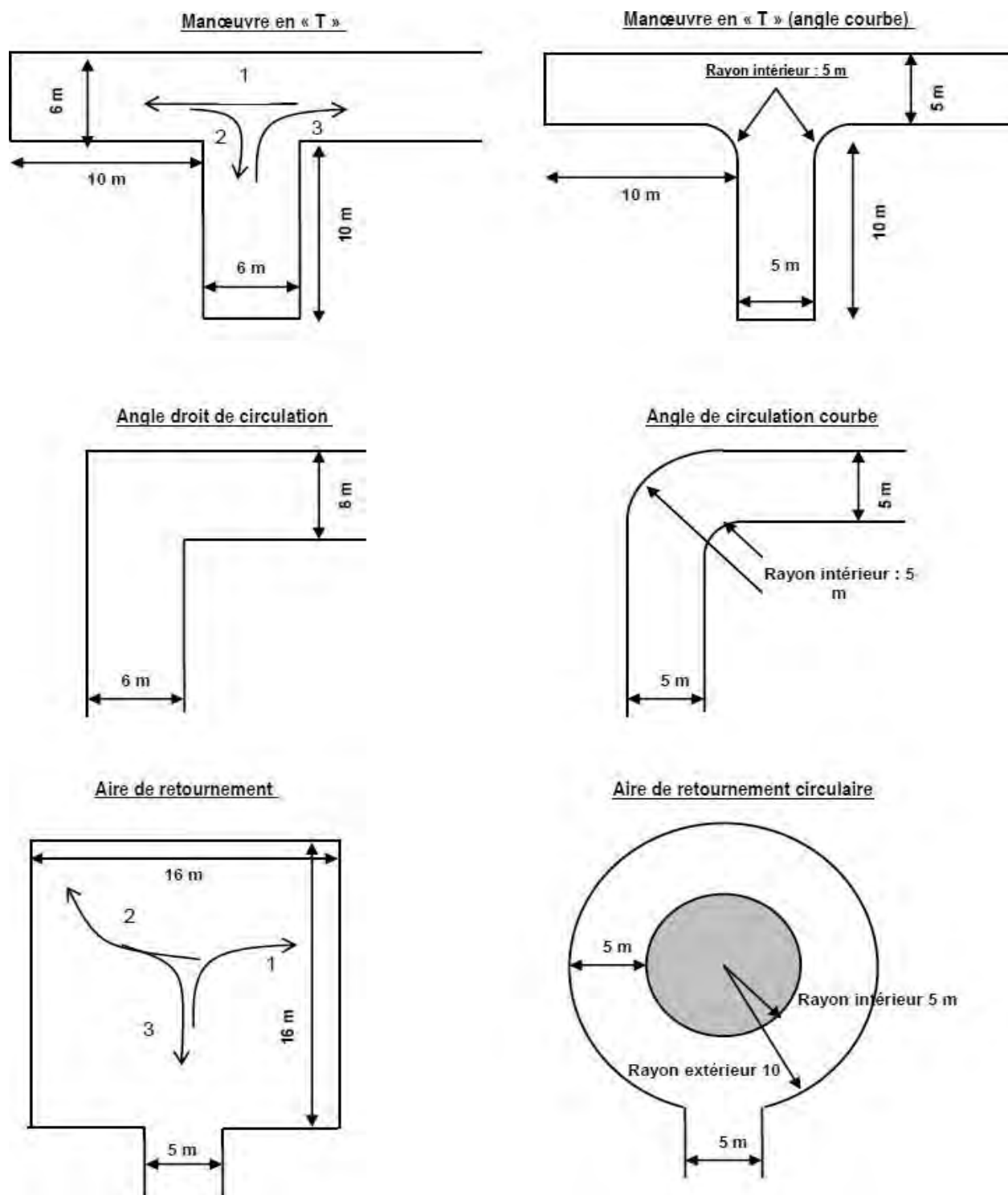
Les nouvelles voies en impasse dont la longueur est inférieure ou égale à 50 mètres, seront collectées par un point de regroupement situé en limite du domaine public ou par des conteneurs semi-enterrés/enterrés pouvant desservir le secteur. La configuration du point de collecte devra être validée par le service Valorisation des déchets.

Les nouvelles voies en impasse, de plus de 50 mètres, devront se terminer par une aire de retournement si le service Valorisation des déchets a validé la collecte en porte à porte. Cette aire de retournement devra être libre de stationnement dans l'emprise du domaine public afin de permettre au véhicule de collecte d'effectuer un demi-tour sans manœuvre spécifique. Les dimensions de ces aires doivent être compatibles avec les caractéristiques des véhicules de collecte. Il appartient à la commune ou au propriétaire de la voirie de faire respecter cette liberté d'accès au véhicule.

Aires minimales de retournement libres de tous obstacles pour les bennes de collecte dans les voies en impasse :



Dans le cas où une aire de retournement ou de giration ne peut être aménagée, un « T » de retournement sera prévu, selon le schéma ci-dessous. Le retournement doit pouvoir se faire avec une seule marche arrière de moins de 15 mètres.



Si aucune manœuvre n'est possible ou si elle présente un risque identifié mettant en cause la sécurité des personnes ou des biens, ou en cas de **stationnement gênant répété**, un point de regroupement des bacs devra être aménagé à l'entrée de l'impasse, ou une redirection vers des conteneurs semi-enterrés/enterrés. Pour les voiries existantes, une solution analogue devra être proposée en concertation entre le service Valorisation des déchets de Grand Lac et la commune.

15.2 Les voies privées

La collecte s'effectue obligatoirement en bord de voirie publique.

Néanmoins pour des raisons pratiques, ou de sécurité ou d'usage, la collectivité se réserve la possibilité de rentrer sur le domaine privé, avec l'accord du propriétaire, pour effectuer la collecte (voirie privée ouverte à la circulation publique) sous réserve que les conditions de collecte et d'accessibilité soient conformes aux dispositions techniques fixées dans ce présent règlement.

Concernant les voies privées fermées à la circulation publique (fermé par un portail, barrière, borne, ...), la collectivité pourra, à titre exceptionnel, y circuler si elles sont équipées d'un dispositif automatique permettant son ouverture ou a minima d'un code d'accès. Dans les deux cas, Grand Lac et le ou les propriétaires des lieux établiront une convention précisant les conditions d'entrée sur le site.

Il faut également que :

- Les arbres et les haies appartenant à tous les riverains de la voie soient correctement élagués par ceux-ci de manière à permettre le passage du véhicule de collecte et la collecte des bacs ou des points d'apport volontaire,
- La circulation ne soit pas entravée par le stationnement gênant de véhicules ou par la présence de travaux,
- La chaussée soit maintenue en bon état d'entretien (sans nid de poule ni déformation)

S'il s'avérait que cette voie soit en impasse, les prescriptions de l'article 15.1 s'appliquent.

Si les conditions susmentionnées n'étaient plus respectées, la Communauté d'Agglomération se réserve le droit de ne plus collecter cette voie privée. Le nouvel emplacement sera défini par le service Valorisation des déchets en accord avec la commune.

15.3 Lotissement en construction

La collecte des ordures ménagères, des emballages recyclables/papiers et des emballages en verre ne peut démarrer que lorsque la voirie est revêtue, permettant ainsi le passage sécurisé d'un véhicule de 26 tonnes et après demande écrite du lotisseur préalablement à la signature de la convention prévue à l'article 15.2.

Sans voirie adaptée (revêtue), Grand Lac se réserve le droit de ne pas assurer la collecte.

15.4 Les projets d'urbanisme

Les décisions concernant les projets de création et d'aménagement de voiries, de lotissements, de maisons individuelles, d'habitat collectif, de zones artisanales, d'aménagements d'aires ou de locaux à déchets, de points de regroupement et de points d'apport volontaire des déchets sont soumises à l'approbation du service Valorisation des déchets.

Plus particulièrement, les demandes réglementaires (permis de construire, permis d'aménager, certificat d'urbanisme, déclaration préalable...) doivent systématiquement être transmises pour avis au service Valorisation des déchets. Dans le cas contraire, Grand Lac sera déchargée de son obligation de collecte. De plus, si l'avis du service instructeur n'est pas respecté, la Communauté d'Agglomération se réserve le droit de ne pas collecter.

16 Accessibilité à la collecte

Le ramassage des déchets doit pouvoir se faire sans gêne particulière et les points de collecte doivent toujours rester accessibles aux camions de collecte.

16.1 Accessibilité aux points de collecte

- En cas de stationnement gênant :

En cas de stationnement gênant pour le service de collecte ou non autorisé d'un véhicule sur la voie publique, le service Valorisation des déchets sera dégagé de son obligation de collecte jusqu'au prochain jour de ramassage. Le numéro d'immatriculation du contrevenant sera relevé et communiqué aux autorités en charge de l'application du Code de la route. Ces dernières prendront toutes les mesures nécessaires pour permettre le passage des véhicules de collecte.

➤ Concernant les obstacles le long des voies :

Les arbres et les haies appartenant aux riverains ou aux communes doivent être correctement élagués par ceux-ci de manière à permettre le passage du véhicule de collecte soit :

- Une hauteur supérieure ou égale à quatre mètres cinquante (4,50m)
- L'alignement du domaine ne doit pas être dépassé (limite de propriété).

S'ils sont situés sur le domaine public, le service Valorisation des déchets pourra contacter les services municipaux concernés afin qu'ils procèdent aux travaux le plus rapidement possible.

S'ils sont situés sur le domaine privé, Grand Lac contactera la commune afin que cette dernière prenne en charge les démarches nécessaires à la réalisation des travaux (contact avec le propriétaire, mise en demeure éventuelle...).

Dans le cas où les travaux d'élagage demandés ne seraient pas effectués sous 45 jours à compter de la demande, le service se réserve le droit de ne plus procéder à la collecte dans la portion concernée et de facturer les frais de réparation des matériels endommagés (gyrophare, peinture, rétroviseurs...).

Les enseignes, les stores, les avancées de toit, les terrasses de café, les étalages ne doivent pas gêner la présentation des bacs roulants ainsi que le passage du camion benne.

➤ En cas de travaux, de rue barrée, de voirie impraticable

Si l'accès aux points de collecte est impossible ou dangereux pour les véhicules et/ou le personnel de collecte, le service Valorisation des déchets devra en être informé :

- Immédiatement s'il s'agit d'un fait inopiné
- A l'avance s'il s'agit de travaux prévus et planifiés.

Préalablement au démarrage des travaux, le maître d'ouvrage informera le service Valorisation des déchets de la date d'ouverture du chantier et de ses conditions d'exécution. L'arrêté municipal de travaux devra être transmis pour information au service Valorisation des déchets au minimum 15 jours avant le début des travaux. Cet arrêté devra indiquer si les bennes de collecte pourront circuler ou non dans la zone de travaux et si oui, sous quelles conditions. Il est vivement recommandé que le service Valorisation des déchets soit associé aux réunions préparatoires.

Dans la mesure du possible et pour des travaux qui ne nécessitent qu'une seule journée d'intervention, il est recommandé que l'entreprise intervienne les jours où les bennes de collecte ne circulent pas sur la voie concernée. Dans le cas contraire, la commune ou l'entreprise devra informer les riverains des risques de non-collecte.

Pour les travaux qui se déroulent sur une période de plusieurs jours, et si les circonstances le permettent, des accès pourront être définis préalablement au commencement des travaux en concertation avec le service Valorisation des déchets et le prestataire afin de permettre aux véhicules de collecte d'accéder à certains points de collecte.

Dans le cas contraire, des bacs roulants de regroupement ou bornes aériennes seront disposés de part et d'autre de la zone inaccessible jusqu'à ce que l'accès en soit de nouveau possible. Les usagers concernés ont alors l'obligation d'y déposer leurs déchets. La commune et l'entreprise effectuant les travaux ont la charge d'informer les usagers des modalités de la continuité du service de collecte. Dans le cas contraire, la Communauté d'Agglomération sera déchargée de son obligation de collecte durant la durée des travaux.

➤ En cas de chute d'arbres, verglas, neige, ...

Les accès aux points de collecte seront rendus accessibles (désobstrués, nettoyés, déneigés, dégelés) par les communes ou les services gestionnaires de la voirie pour que la collecte soit rendue possible.

Dans le cas contraire, la Communauté d'Agglomération sera déchargée de son obligation de collecte durant la durée des intempéries et jusqu'au bon rétablissement de la circulation.

16.2 Locaux de stockage des bacs roulants

Conformément à l'article 77 du règlement sanitaire départemental, les immeubles collectifs doivent être équipés de locaux spéciaux, clos et ventilés pour le stockage des bacs à ordures ménagères. Le sol et les parois de ces locaux doivent être constitués par des matériaux imperméables et imputrescibles ou revêtus de tels matériaux ou enduits. Toutes dispositions doivent être prises pour empêcher l'intrusion de rongeurs ou d'insectes.

Les travaux d'aménagement sont à la charge des aménageurs.

Le service Valorisation des déchets devra être consulté pour la réalisation de chaque local de stockage.

Il est rappelé que ce local est réservé au stockage des bacs roulants mis à disposition par la collectivité.

Il ne doit pas être utilisé pour stocker d'autres déchets (palettes, encombrants...) ou d'objets destinés à l'abandon.

Pour les professionnels des métiers de bouche, il est conseillé de réaliser un local de stockage réfrigéré pour les ordures ménagères résiduelles. En effet, selon le secteur de collecte, la collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue une fois par semaine.

➤ Dimension du local

Le local doit être suffisamment dimensionné pour recevoir tous les flux collectés par la Communauté d'Agglomération. La surface du local est calculée en fonction du nombre théorique d'habitants (de la taille et du nombre de logements), de la fréquence de collecte et du volume des bacs roulants utilisés. A cette superficie est rajouté la surface nécessaire pour circuler facilement dans le local afin de permettre un remplissage optimal des bacs roulants.

➤ Implantation et accessibilité

Le local doit être réalisé sur le domaine privé, en bordure de voie publique de manière à permettre un ramassage des déchets depuis la voie publique. Son accès doit être aménagé pour faciliter la manipulation des bacs roulants pendant les opérations de collecte : absence de marche, dépression sur le trottoir, matérialisation de l'interdiction de stationner au droit des portes du local... Dans le cas contraire, les bacs devront être présentés sur le domaine public par le syndic ou le bailleur social.

Le local doit être conçu pour éviter la confusion entre les bacs des ordures ménagères résiduelles et ceux des emballages/papier. Ils doivent être positionnés de manière à ce que les résidents ouvrent le couvercle en étant face aux bacs et non sur le côté.

➤ Équipements :

Dans le cas d'un local situé dans l'immeuble, les portes doivent être hermétiques, une ventilation, un poste de lavage et un système d'évacuation des eaux doivent être établis pour faciliter l'entretien dans des conditions telles que ni odeur, ni émanation gênante, ne puissent pénétrer à l'intérieur des habitations.

Si le local est à l'extérieur de l'immeuble, il n'est pas nécessaire qu'il soit entièrement clos, mais il devra obligatoirement avoir un toit, protégeant les bacs du soleil et des intempéries, et permettant une aération naturelle. Ce local devra également disposer d'un poste de lavage et un système d'évacuation des eaux usées. Il devra également être équipé d'un bon éclairage et d'un panneau d'affichage pour y apposer des affiches d'information sur la gestion des déchets fournies par la Communauté d'Agglomération.

➤ Entretien du local :

Le local doit être maintenu en constant état de propreté, désinfecté et désinsectisé aussi souvent que nécessaire, au moins une fois par an. Le nettoyage des bacs est effectué par Grand Lac.

Les déchets déposés à côté des bacs (encombrants, palettes, ...) sont assimilés à des dépôts sauvages et devront être enlevés par le gestionnaire d'immeuble. Si ces dépôts sauvages bloquent le passage des bacs, ces derniers ne seront pas collectés par les agents de collecte.

Le service Valorisation des déchets se réserve le droit de refuser de rentrer dans un local de stockage insalubre ne présentant pas des conditions d'entretien suffisantes.

17 Les outils de communication

17.1 Contacter le service Valorisation des déchets

Pour toute demande, question ou réclamation sur le service public de collecte et de gestion des déchets, l'utilisateur dispose de plusieurs possibilités pour contacter le service Valorisation des déchets :

- Par mail : dechets@grand-lac.fr
- Par téléphone : 04 79 61 74 75, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Par courrier : Communauté d'Agglomération Grand Lac – Service Valorisation des Déchets – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS

17.2 Les outils de communication

Grand Lac met à disposition des usagers différents documents et guides pratiques utiles à la bonne gestion de leurs déchets, disponibles au siège de Grand Lac et ses antennes sur simple demande.

Les informations et documents utiles sont également mis à disposition sur le site internet de la collectivité (www.grand-lac.fr) et relayées via les différents supports de communication des communes.

Des campagnes de communication en porte-à-porte sont aussi organisées régulièrement sur le territoire pour informer les habitants.

17.3 Les agents de prévention et de valorisation des déchets.

Le service valorisation des déchets de Grand Lac dispose d'un pôle « prévention et sensibilisation » chargé d'accompagner et de sensibiliser les usagers pour les inciter à réduire leur poubelle ménagère et à mieux trier leurs déchets recyclables.

A ce titre, ce pôle réalise des campagnes de communication et des animations (notamment auprès des scolaires), accompagne les usagers dans leurs pratiques et sensibilise les différents publics dans l'objectif d'enclencher un changement des modes de consommation favorisant l'économie circulaire. Il intervient sur différents sujets :

- Amélioration du geste de tri des emballages ménagers,
- Promotion du compostage de proximité,
- Promotion du réemploi, de la réparation et du don,
- Lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Réduction de la toxicité des déchets,
- Le broyage et de la gestion des végétaux à domicile,
- La consommation et l'alimentation responsables.

Chapitre 6 : Financement du service public de collecte des déchets

Depuis le 1er janvier 2017, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est l'unique mode de financement du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés qui existe sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Grand Lac.

La TEOM couvre l'intégralité des charges liées à la collecte et au traitement des déchets, soit :

- La mise à disposition des contenants ainsi que leurs éventuels remplacements ;
- La collecte et le traitement de tous les déchets définis dans le présent règlement ;
- L'accès à toutes les déchetteries, avec le traitement des déchets apportés ;
- Le fonctionnement du service.

18 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Redevance Spéciale (RS)

Sur l'ensemble du territoire, les usagers financent le service public d'élimination des déchets ménagers via la TEOM. Les professionnels participent à ce financement via la redevance spéciale.

18.1 La TEOM

Les dispositions relatives à la TEOM sont fixées au Code Général des Impôts dans les articles 1520 et suivants.

La TEOM est un impôt direct additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle porte sur toutes les propriétés soumises à cette taxe foncière ou qui en sont temporairement exonérées.

D'une façon générale, la TEOM est imposée au nom des propriétaires ou usufruitiers qui la répercutent, le cas échéant, sur leurs locataires ou occupants du bien. En raison de son caractère fiscal, la TEOM est dépourvue de lien avec le service rendu.

La Communauté d'Agglomération définit les zones de perception et fixe le taux de la taxe chaque année par délibération.

La TEOM est établie annuellement par les services fiscaux en même temps et dans les mêmes conditions que la taxe foncière sur les propriétés bâties sur la base des situations existantes au 1er janvier de l'année d'imposition. Elle est recouvrée au profit de la Communauté d'Agglomération par les services du Trésor Public qui procèdent à sa liquidation. La Communauté d'Agglomération ne procède à aucune exonération de la TEOM, sauf dans les deux cas suivants :

- Exonération de plein droit des établissements industriels évalués selon les règles fixées aux articles 1499 et 1500 du CGI,
- Exonération sur délibération des locaux à usage industriel ou à usage commercial, dans les conditions décrites dans l'annexe 4 du présent règlement.

18.2 La redevance spéciale (RS)

Les professionnels produisant parfois des volumes importants de déchets, et pour ne pas faire supporter l'élimination de ceux-ci par les ménages, une Redevance Spéciale a été instituée, conformément aux articles L.2224-14 et L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales et par délibération n°2017-27 du conseil communautaire de Grand Lac du 14 décembre 2017.

La Redevance Spéciale est proportionnelle au service rendu et s'applique aux établissements publics, commerces et toutes autres activités professionnelles qui utilisent le service public de gestion des déchets. Sur la base des dispositions générales du présent règlement et à partir d'un certain volume hebdomadaire de déchets produits, une convention est conclue entre Grand Lac et le producteur de déchets concerné afin de préciser le contenu et l'étendue de leurs engagements réciproques, et de définir la facturation du service correspondant.

Dans le cas d'un marché alimentaire ou d'une manifestation organisée par une commune, une association ou une entreprise, l'élimination des déchets assimilés peut être facturée à l'organisateur dans le cadre du règlement de collecte et de facturation de la redevance spéciale pour les professionnels présenté en annexe.

Chapitre 7 : Sanctions et condition d'exécution du règlement

19 Infractions au règlement et poursuites des contrevenants

19.1 Pouvoir de police en matière d'élimination des déchets ménagers

En vertu de l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités territoriales, le Maire dispose du pouvoir de police générale qui a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

Le Maire dispose également du pouvoir de police spéciale défini à l'article L 541-3 du Code de l'environnement destiné à lutter contre les dépôts sauvages de déchets.

Le Maire conserve son pouvoir de police pour réglementer la collecte selon les dispositions de l'article 2224-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les Maires sont donc chargés de veiller sur le territoire de la commune au respect du présent règlement. Ainsi, le présent règlement fera l'objet d'une transmission à chaque Maire des communes membres de la Communauté d'Agglomération, à qui il appartiendra d'en fonder, d'en prolonger ou d'en parfaire, par arrêté municipal en vertu de ses pouvoirs de police, l'application dans sa commune.

Chaque arrêté municipal original ou modifié devra faire, après contrôle de légalité, l'objet d'une ampliation à la Communauté d'Agglomération pour permettre l'application effective de ce règlement.

19.2 Constat des infractions

Les Maires veillent au respect du présent règlement sur le territoire de leur commune.

Conformément à l'article L 412-18 du Code des communes, le Maire peut se faire assister dans ses missions de police de la salubrité d'agents municipaux dûment nommés par ses soins et assermentés par le procureur de la République. Il peut aussi se faire assister par les agents de la police municipale ou des gardes champêtres qui sont agréés par le préfet.

Ces agents sont chargés en pratique de constater toute infraction aux arrêtés municipaux, au Code Pénal, mettant en application le présent règlement et notamment la présence de déchets déposés par des usagers en dehors des jours et heures de collecte, les dépôts sauvages de déchets, le brûlage des déchets, ...

Ces agents peuvent ouvrir les sacs abandonnés sur la voie publique afin de rechercher des indices pour déterminer l'identité du contrevenant. Après constatation, un procès-verbal est dressé. Ce dernier doit détailler les conditions du constat et être adressé au tribunal de police ou au procureur de la République en fonction de la gravité de l'infraction.

19.3 Les infractions / sanctions

Le code Pénal prévoit différentes contraventions en fonction des infractions commises par l'utilisateur.

Nature de l'infraction	Textes fixant les sanctions pénales	Classe de la contravention et montant de l'amende
Abandon d'ordures, de matériaux, de déchets ou d'autres objets (dépôts sauvages, dépôts de voirie), aux emplacements prévus, sans respecter les conditions fixées dans le présent règlement.	Art R632-1 du Code pénal	Contravention de 2ème classe : 35 € (150 € au maximum)
Abandon d'ordures, de matériaux, de déchets ou d'autres objets (dépôts sauvages, dépôts de voirie) sur un site public ou privé, ailleurs que dans les emplacements prévus à cet effet par la collectivité.	Art R633-6 du Code pénal	Contravention de 3ème classe : 68 € (450 € au maximum)

Abandon soit d'une épave de véhicules, soit d'ordures, de matériaux, de déchets ou d'autres objets avec l'aide d'un véhicule , sur un site public ou privé, ailleurs que dans les emplacements prévus à cet effet par la collectivité.	Art R635-8 du Code pénal Art R 541-77 Code environnement	Contravention de 5ème classe : 1 500 € (7 500 € pour une personne morale) et confiscation du véhicule
Abandon dans des conditions contraires au code de l'environnement si le producteur ou le détenteur n'est pas un ménage	Art L 541-3 et L 541-46 Code environnement	2 ans de prison et / ou 75 000 € d'amende
Non-respect du règlement sanitaire départemental : brûlage de déchets ménagers, non-entretien des locaux de stockage, ...	Art 7 du décret n°2003-462 du 21 mai 2003	Contravention de 3ème classe : 68 €

Cette liste n'est pas limitative et toute infraction présentant des risques pour la sécurité des biens et des personnes, pour l'hygiène et la salubrité pourra être sanctionnée.

19.4 Domaine d'intervention des différentes autorités pour le nettoyage des dépôts

Le tableau ci-dessous répertorie selon les textes en vigueur la compétence de chacune des autorités exerçant sur le territoire pour la gestion du déchet concerné :

Nature de l'infraction	Compétence	Référence aux textes
Non-respect du règlement de collecte , dont le fait de déposer aux emplacements prévus des déchets de petite taille. Dépôts de déchets type encombrants, aux emplacements de collecte privés sous convention.	Le Président de Grand Lac	Art L 5211-9-2 CGCT
Abandon d'épaves de véhicule, d'ordures, de matériaux, de déchets ou d'autres objets (dépôts sauvages, dépôts de voirie) , y compris : - Des déchets type encombrants aux emplacements de collecte publics prévus à cet effet par la collectivité - Tout type de dépôts, ailleurs que dans les emplacements prévus à cet effet par la collectivité, avec ou sans l'aide d'un véhicule, sur un site public ou privé	Le Maire de la Commune du lieu de dépôt	Art R 15-33-29-3 du Code pénal
Décharge illégale , avec gestionnaire identifiable, pour les dépôts supérieurs à : - Déchets inertes : 5 000 m ³ - Déchets non dangereux non inertes : 100 m ³ - Déchets dangereux : 5 m ³	Le Préfet, pouvoir de police spéciale des ICPE	Art L 171-7 du Code de l'Environnement

La définition donnée sur un déchet de petite taille est la dimension inférieure à la taille d'un micro-onde. Au-delà de la taille du micro-onde, il s'agit d'un déchet de type encombrant.

19.5 Interruption du service

Sans préjudice des sanctions ci-dessus évoquées, et lorsque les violations au présent règlement sont susceptibles de perturber le bon fonctionnement du service public, le service de collecte pourra être temporairement suspendu pour l'auteur de ces violations, tant qu'il n'y aura pas remédié.

Une notification de cette suspension du service sera adressée à l'auteur de ces violations. Cette notification exposera les motifs de la suspension et indiquera que la reprise du service sera conditionnée au respect du présent règlement.

Toutes menaces verbales réitérées, actes de violence ou d'intimidation commis à l'encontre des agents d'exploitation dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur fonction sont passibles de poursuites pénales sur la base des articles 433-3 ou 433-5 du code pénal.

20 Conditions d'exécution du règlement

20.1 Application

Après transmission au contrôle de légalité, le présent règlement sera exécutoire dès qu'il aura été procédé aux formalités de publication ou d'affichage.

20.2 Modifications

Les modifications du présent règlement peuvent être décidées par la collectivité et adoptées selon la même procédure que celle suivie pour son adoption.

20.3 Exécution

Monsieur le Président de Grand Lac, Communauté d'Agglomération, Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent règlement.



ANNEXES



REGLEMENT DE COLLECTE

ANNEXE 1 COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS

PREAMBULE

L'hypercentre d'Aix-les-Bains présente des contraintes fortes pour le stockage des déchets des commerçants. Une collecte spécifique a ainsi été mise en place fin 2002 sur un secteur bien défini, pour collecter séparément leurs cartons, mieux les valoriser, mais aussi préserver la propreté du centre-ville. Durant la période estivale, une collecte « écologique », réalisée par le biais d'un véhicule hippomobile, a été mise en place sur un secteur commerçant prédéfini, afin de limiter les nuisances pouvant être occasionnées par cette collecte auprès des clients des bars et restaurants. Cette collecte est organisée par Grand Lac et réalisée par un prestataire privé, qui est également une structure d'insertion par l'emploi.

I- NATURE DES DECHETS COLLECTES

Les déchets collectés sont exclusivement les gros cartons d'emballages (carton brun).

Ceux-ci doivent être propres et secs, exempts de tout autre déchet (films plastiques, polystyrène, déchets divers, ...) et mis à plat.

II- MODALITES ET CONDITIONS DE COLLECTE

- La collecte a lieu les lundis, mardis, mercredis et vendredis,
Pas de collecte les jeudis et le weekend : les cartons ne doivent pas être déposés dans la rue ces jours-là mais conservés jusqu'au prochain jour de collecte,
Aucune collecte n'est prévue les jours fériés : si le mercredi ou le vendredi est férié, la collecte sera automatiquement décalée au jeudi,

- Les cartons doivent être sortis pour 19h, horaire de démarrage de la collecte, mais pas après pour qu'ils ne pas restent dehors toute la nuit et la journée suivante,

- Les cartons doivent être déposés sur le trottoir, devant le commerce ou en bordure de voirie, de manière limiter l'encombrement de la chaussée et à ne pas gêner, ni la circulation, ni l'accessibilité,

- Les cartons doivent être déposés à plat, sans autre emballage plastique ou polystyrène, si possible attachés pour qu'ils ne s'envolent pas, ceci afin de réduire leur volume et de faciliter le ramassage manuel,

En cas de grosse production ou en dehors des jours de collecte, les cartons peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie Nantet (rue des Marquizats à Aix-les-Bains) ou toute autre déchetterie professionnelle du territoire.

Grand Lac et son prestataire se réservent le droit de ne pas collecter les déchets présentés dans les cas où le commerçant ne respecterait pas les conditions énoncées dans le présent règlement.

Dans tous les cas, les commerçants restent responsables de leurs déchets : si les cartons n'ont pas été collectés, ils ne doivent pas être laissés sur la voirie, mais rentrés dans les locaux en attendant la prochaine collecte, ou encore amenés en déchetterie, ceci pour préserver la propreté des rues.

III- ACCES AU SERVICE

Les commerçants souhaitant bénéficier du service de collecte des déchets cartons doivent s'assurer qu'ils sont situés dans un secteur concerné (voir paragraphe suivant) et présenter leurs cartons à la collecte conformément au présent règlement. Il n'y a pas d'inscription nécessaire auprès de Grand Lac.

IV- SECTEURS CONCERNES

Noms des rues		Particularités
Rue	Albert 1er	
Avenue	d'Annecy	
Rue	des Bains	
Square Alfred	Boucher	
Rue	Boyd	
Rue	Cabias	
Place	Carnot	
Rue du	Casino	
Rue de	Chambéry	Jusqu'à la rue Pellegrini
Rue de la	Chaudanne	Jusqu'à la rue Dacquin
Place	Clemenceau	
Rue du	Commerce	
Rue	Dacquin	Entre rue de Genève et rue de la Chaudanne
Rue	Davat	
Rue de la	Dent du Chat	
Rue Alexandre	Dumas	
Place des	Ecoles	
Rue des	Fleurs	Entre rue C. Dulin et rue du Casino
Rue de	France	
Place de	Gare	
Av Charles de	Gaulle	
Rue de	Genève	
	Grand Passage	
Avenue du	Grand Port	Entre la rue de Genève et le carrefour des hôpitaux
Rue Victor	Hugo	Entre le square Jean Moulin et la rue Pellegrini
Avenue de	Marlioz	Entre la gendarmerie et la rue Pellegrini
Square Jean	Moulin	
Rue H.	Murger	
Rue	Pellegrini	
Avenue du	Petit Port	Entre la rue de Genève et le boulevard du Président Wilson
Place du	Revard	
Rue de la	République	
Boulevard de	Russie	
Rue de	Savoie	
Rue Claude de	Seyssel	
Av Marie de	Soims	Entre l'avenue Victoria et l'av Charles de Gaulle
Square du	Temple de Diane	
Place des	Thermes	
Avenue de	Tresserve	Entre la rue de Chambéry et le Bd du Psdt Wilson
Rue	Vaugelas	
Avenue de	Verdun	
Avenue	Victoria	
Bd du Président	Wilson	

V- PRIX DU SERVICE

Cette collecte est prise en charge par Grand Lac et financée par la TEOM payée via la taxe foncière sur la commune d'Aix-les Bains.

VI- COLLECTE DES CARTONS HORS AIX-LES-BAINS

Sur l'Albanais, une collecte de cartons mise en place précédemment par le SITO A a été reprise par Grand Lac en 2017. Elle est confiée au même prestataire et a pour vocation de pallier au manque de collecte sélective des déchets ménagers et assimilés recyclables sur ce territoire, dans l'attente du développement de points de collecte en apport volontaire.

Modalités de collecte :

- Les déchets collectés sont exclusivement les gros cartons d'emballages (carton brun),
- Les cartons doivent être propres et secs, exempts de tout autre déchet (films plastiques, polystyrène, déchets divers...) et mis à plat,
- Les cartons sont présentés à la collecte dans des bacs jaunes mis à disposition par Grand Lac, ceux-ci devant être maintenus en bon état de conservation et lavés si besoin par le professionnel,
- La collecte est réalisée une fois par semaine le vendredi matin, les bacs pouvant être sortis la veille au soir,
- Si le vendredi est férié, la collecte sera automatiquement avancée au jeudi.

En cas de grosse production ou en dehors des jours de collecte, les cartons peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie Véolia (rue Benoit Perret, à Entrelacs) ou toute autre déchetterie professionnelle du territoire.

Grand Lac et son prestataire se réservent le droit de ne pas collecter les déchets présentés dans les cas où le professionnel ne respecterait pas les conditions énoncées dans le présent règlement.

Dans tous les cas, les professionnels restent responsables de leurs déchets : si les cartons n'ont pas été collectés, ils ne doivent pas être laissés sur la voirie, mais rentrés dans les locaux en attendant la prochaine collecte, ou encore amenés en déchetterie, ceci pour préserver la propreté de la voirie.

Accès au service :

Les commerçants souhaitant bénéficier du service de collecte des déchets cartons doivent s'assurer qu'ils sont situés dans un secteur concerné (voir paragraphe suivant) et s'inscrire auprès de Grand Lac, qui mettra à leur disposition un bac jaune afin qu'ils puissent présenter leurs cartons à la collecte conformément au présent règlement.

Secteurs concernés :

La collecte concerne uniquement les professionnels des zones d'activités des communes de Saint-Ours, Mognard, Albens et la Biolle.

Prix du service :

Cette collecte est prise en charge par Grand Lac et financée selon le mode de tarification de la Redevance Spéciale pour la collecte séparée des déchets recyclables.



REGLEMENT DE COLLECTE

ANNEXE 2 DECHETS ALIMENTAIRES DES PROFESSIONNELS

PREAMBULE

Si le compostage individuel ou partagé permet de traiter de manière autonome certains déchets biologiques (déchets de cuisine et de jardins), le tri sélectif des déchets alimentaires n'est pas encore généralisé. Pourtant ceux-ci représentent une part importante des déchets des ménages et des professionnels du secteur alimentaire. Ils ont également un fort potentiel de valorisation grâce aux traitements par compostage et méthanisation, et permettent un retour à la terre de la matière sous forme d'amendement organique.

De plus, à compter du 1^{er} janvier 2024, tous les producteurs de déchets, ménages et professionnels, ont l'obligation de trier leurs déchets alimentaires en vue d'une valorisation biologique.

(Article L541-21-1 du Code de l'environnement, Loi n°2015-992 sur la transition énergétique et Directive (UE) 2018/851 du paquet économie circulaire).

I- NATURE DES DECHETS COLLECTES

Les déchets collectés sont exclusivement les déchets alimentaires biodégradables :

- résidus de découpe et de préparation de cuisine (légumes, fruits, viandes, œufs, poissons, crustacés),
- restes de repas (plats crus ou cuits, féculents, pain, marc de café, thé),
- aliments périmés, sans emballages.

La collecte décrite ci-après ne concerne pas les déchets issus de végétaux, ou déchets verts, qui doivent être déposés en déchetterie, broyés ou compostés.

II- MODALITES ET CONDITIONS DE COLLECTE

- La collecte a lieu 2 fois par semaine, les jours étant définis selon les secteurs et communiqués par Grand Lac. La collectivité se laisse la possibilité de mettre en place une 3^{ème} collecte pour les professionnels concernés par le tourisme en saison estivale (juin - juillet - août). Les usagers en sont informés en amont.

Aucune collecte n'est prévue les jours fériés : si la collecte tombe un jour férié, celle-ci sera automatiquement avancée au jour précédent, voir reportée au jour suivant si la collecte a lieu habituellement le lundi,

- Les déchets alimentaires doivent être déposés en vrac et sans sac dans les bacs de couleur marron mis à disposition par Grand Lac, équipés d'une housse de propreté changée par l'agent à chaque collecte,

- Les bacs doivent être sortis pour 7h le jour de la collecte (au plus tôt le jour ouvré précédent, après 20h), et rentrés juste après la collecte (au plus tard le soir-même),

- Les bacs doivent être déposés sur le trottoir, devant le commerce ou en bordure de voirie, de manière à limiter l'encombrement de la chaussée et à ne pas gêner, ni la circulation, ni l'accessibilité,

Grand Lac et son prestataire se réservent le droit de ne pas collecter les déchets présentés dans les cas où le commerçant ne respecterait pas les conditions énoncées dans le présent règlement.

Les déchets présentés dans d'autres contenants ne seront pas collectés.

Les déchets présentés doivent être exempts d'éléments indésirables : emballages plastiques, polystyrène, déchets inertes, nappes et serviettes en papier... Dans le cas contraire, les déchets seront considérés comme refusés et ne seront pas collectés.

Pour être collecté, le bac ne doit pas dépasser 75 % de taux de remplissage, soit 100 kg (au-delà, le matériel n'est pas prévu pour soulever de telles masses et sera endommagé). L'attention de l'utilisateur est attirée sur le fait que les déchets alimentaires, s'ils sont très humides, peuvent alourdir considérablement le bac. L'utilisateur sera donc vigilant à l'humidité, et donc au poids des produits présentés. Pour ces raisons, il est conseillé de ne remplir le bac qu'au ¾ maximum.

Dans tous les cas, les commerçants restent responsables de leurs déchets : si les bacs n'ont pas été collectés, ils ne doivent pas être laissés sur la voirie, mais rentrés dans les locaux en attendant la prochaine collecte, ou leur contenu doit être vidé dans des sacs poubelles et déposés dans les ordures ménagères, ceci pour préserver la propreté des rues.

III- ACCES AU SERVICE

La collecte des déchets alimentaires mise en place depuis 2016 est une collecte-pilote, qui a pour but de tester le service et a vocation à être étendue par étapes sur le territoire de Grand Lac. Ainsi la collectivité informe en temps voulu les usagers s'ils sont situés dans un secteur concerné (voir paragraphe suivant).

IV- SECTEURS CONCERNES

Au 31 décembre 2022 :

- Les restaurants situés autour du Lac du Bourget, depuis Bourdeau, jusqu'à Brison Saint-Innocent, et jusqu'à Chanaz en saison estivale,
- Les écoles à Entrelacs et La Biolle, et les collèges de l'ensemble du territoire de Grand Lac.

A partir du 1^{er} janvier 2024, en lien avec l'obligation pour chacun de valoriser ses biodéchets, Grand Lac pourra proposer un service de collecte des déchets alimentaires à destination des professionnels (seuil maximum fixé à 800 litres collectés par semaine), en cohérence avec le déploiement de son schéma directeur de gestion des déchets alimentaires ménagers et assimilés.

V- PRIX DU SERVICE

Cette collecte est prise en charge par Grand Lac dans le cadre de la phase de déploiement et en l'absence de données financières stabilisées suffisantes pour établir un tarif au litre.

A partir du 1^{er} janvier 2024, en lien avec l'obligation pour chacun de valoriser ses biodéchets et par souci de libre concurrence avec les prestataires privés, la prestation proposée par Grand Lac aux professionnels de son territoire sera soumise à la Redevance Spéciale. Le tarif au litre sera fixé par délibération avant cette date.



REGLEMENT DE COLLECTE

ANNEXE 3

REDEVANCE SPECIALE DES PROFESSIONNELS UTILISANT LE SERVICE PUBLIC DE COLLECTE

PREAMBULE

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.541-1 et L.541-2,
Vu les articles L.2224-14 et L.2333-78 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2017-27 du conseil communautaire de Grand Lac du 14 décembre 2017 sur la Redevance Spéciale,
Vu la délibération n° 2022-23 du 20 septembre 2022 relative à l'encadrement du service public de collecte des déchets pour les professionnels,

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités d'accès des professionnels au service d'élimination des déchets sur le territoire de Grand Lac. Il détermine notamment la nature des obligations que Grand Lac et que les producteurs de déchets assimilés aux déchets ménagers s'engagent à respecter dans le cadre de la contractualisation de leurs relations, ainsi que les conditions et modalités d'enlèvement des déchets non ménagers assimilables aux déchets ménagers présentés à la collecte.

Les dispositions du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de Grand Lac s'appliquent à tous les professionnels qui confient l'élimination de leurs déchets à Grand Lac.

I- FACTURATION DE LA PRESTATION

Grand Lac finance le service public d'élimination des ordures ménagères par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (ci-après désignée "TEOM"). La TEOM est un impôt direct additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties, payée par les ménages comme par les professionnels. La base de cette imposition est établie sur la valeur locative de la propriété foncière, elle est donc sans rapport avec les quantités de déchets produites.

Les professionnels produisant parfois des volumes importants de déchets, et pour ne pas faire supporter l'élimination de ceux-ci par les ménages, une Redevance Spéciale a été instituée à compter du 1^{er} janvier 2010 sur le territoire, par délibération de la CALB du 28/10/2009 et conformément aux articles L.2224-14 et L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce principe a été confirmé par délibération n°2017-27 du conseil communautaire du 14 décembre 2017, et son mode de calcul mis à jour par délibération n°2019-14 du conseil du 13 novembre 2019.

La Redevance Spéciale est proportionnelle au service rendu et s'applique aux établissements publics, commerces et toutes autres activités professionnelles qui utilisent le service public de gestion des déchets. Sur la base des dispositions générales du présent règlement et à partir d'un certain volume hebdomadaire de déchets produits, une convention est conclue entre Grand Lac et le producteur concerné afin de préciser le contenu et l'étendue de leurs engagements réciproques, et de définir la facturation du service correspondant.

Les professionnels bénéficiant du service de collecte des déchets ménagers et assimilés sont assujettis à la redevance spéciale selon des modalités distinctes définies en fonction de leur situation au regard de la TEOM et du volume de déchets hebdomadaires produits :

- les établissements et entreprises s'acquittant de la TEOM sont assujettis à la redevance spéciale lorsque le volume hebdomadaire de déchets (résiduels et/ou recyclables) est supérieur à 1320 litres (délibération n°2018-42 du conseil communautaire de Grand Lac du 4 décembre 2018),
- les établissements et entreprises exonérés de TEOM sont assujettis à la redevance spéciale dès le premier litre d'ordures résiduelles et/ou recyclables produit.

II- MODALITES DE CALCUL DE LA REDEVANCE SPECIALE

La formule de calcul de la Redevance Spéciale (RS) est la suivante :

$$RS = [(V_{OMR} \times P_{OMR}) + (V_{CS} \times P_{CS})] \times NSO - TEOM$$

V_{OMR} = Volume hebdomadaire **O**rdures **M**énagères **R**ésiduelles non recyclables

P_{OMR} = Prix au litre collecte **O**rdures **M**énagères **R**ésiduelles non recyclables et traitement

V_{CS} = Volume hebdomadaire **C**ollecte **S**éparée des déchets recyclables et valorisables

P_{CS} = Prix au litre **C**ollecte **S**éparée des déchets recyclables et valorisation

NSO = Nombre de **S**emaine d'**O**uverture de l'utilisateur

TEOM = Taxe d'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères (dernier avis en possession de Grand Lac)

La TEOM est déduite du montant de la facture annuelle de Redevance Spéciale. Si le montant de la TEOM est supérieur au montant de la RS, alors le montant de la RS est nul.

Le redevable doit faire connaître chaque année à Grand Lac, sans que cela lui soit rappelé et avant le 31 décembre, le montant de la TEOM dont il se sera acquitté au titre de l'année en cours, pour déduction du montant de la redevance spéciale.

Sans présentation d'un justificatif (copie recto-verso de la taxe foncière ou facture du propriétaire du local), la redevance spéciale sera calculée avec le dernier montant de la TEOM en possession de Grand Lac.

A défaut, aucune déduction ne sera appliquée.

Aucune régularisation au titre des années passées ne sera possible.

Cas des entreprises locataires regroupées sur une même implantation

- Dans le cas d'une copropriété, chaque propriétaire s'acquitte de la TEOM sur sa taxe foncière et à la possibilité de la répercuter dans les charges sur son locataire. La Redevance Spéciale est adressée individuellement à chaque entreprise, en tenant compte des quantités de déchets qu'elle produit.

- Dans le cas d'une collocation professionnelle, la TEOM est imposée au nom du propriétaire qui peut la répercuter sur ses différents locataires. De même, la Redevance Spéciale est établie au nom du propriétaire, qui pourra la répercuter dans les charges locatives, ceci afin d'inciter à mutualiser les moyens et optimiser la gestion des déchets sur le site où les déchets sont produits.

Cas particulier des activités professionnelles liées au tourisme

La saisonnalité de la production de déchets peut être prise en compte dans le calcul, ces éléments devant être précisés au moment de la conclusion de la convention.

III- REVISION DES MONTANTS DE LA REDEVANCE SPECIALE

Révision des prix

Les prix de la redevance spéciale seront réactualisés par délibération du conseil communautaire de Grand Lac, en fonction de l'évolution des coûts de traitement des déchets tel qu'il ressort du rapport annuel de l'exercice du service public de gestion des déchets.

Ces modifications de prix seront applicables de plein droit et n'entraînent pas de modification de la convention de Redevance Spéciale établie.

Les prix au litre ou au tonnage des prestations sont consultables sur

<https://grand-lac.fr/information/actes-administratifs-grand-lac>

Révision des volumes

A la demande de l'utilisateur, une réévaluation de la quantité de déchets présentés à la collecte pourra être effectuée, d'un commun accord entre les deux parties contractantes, en cas de variation importante de la production de déchets et au maximum une fois par an.

La dotation en bacs roulants sera alors réajustée en fonction de la variation de volume constatée.

Ces modifications de volumes seront applicables de plein droit, sans qu'il soit nécessaire de conclure un avenant à cet effet. Ils seront reportés sur la facture qui fait foi du service rendu.

IV- MODALITES DE PAIEMENT

La Redevance Spéciale sera exigible annuellement.

Une facture sera établie en fin d'année et adressée au redevable en début d'année suivante.

La redevance devra être réglée directement auprès de la Trésorerie Municipale d'Aix-les-Bains dans les délais et conditions prévus en comptabilité publique, soit dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

Le défaut de paiement dans le délai imparti pourra entraîner la suspension du service jusqu'au règlement complet des sommes dues.

Le non-paiement de la dette dans un délai de 30 jours suivant la réception d'un courrier de mise en demeure pourra entraîner la résiliation de la convention et la suppression du service.



REGLEMENT DE COLLECTE

ANNEXE 4 EXONERATION DE TEOM DES PROFESSIONNELS N'UTILISANT PAS LE SERVICE PUBLIC DE COLLECTE

PREAMBULE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 1499 à 1500 du Code Général des Impôts,
Vu l'article 1521-III.1 du Code Général des Impôts relatif à la Taxe d'Enlèvement de Ordures Ménagères (TEOM),
Vu la délibération n° 2022-23 du 20 septembre 2022 relative à l'encadrement du service public de collecte des déchets pour les professionnels,

Le présent règlement a pour objet de définir les règles et les modalités d'application de l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les locaux à usage professionnel. Il s'adresse à tous les professionnels n'utilisant pas le service de collecte de Grand Lac et ayant mis en place une prestation à titre privé pour la collecte et/ou le traitement de leurs déchets.

I- PRODUCTEURS CONCERNES

Sont concernés par le présent règlement :

- Les locaux à usage commerciaux
- Les locaux à usage industriel qui ne bénéficient pas de l'exonération de droit prévue au II de l'article 1521 du CGI en faveur des établissements industriels (BOI-IF-AUT-90-10 au I-B-1-a § 130).

Ce dernier cas concerne les locaux utilisés par un établissement industriel et situés en dehors de son enceinte, qui ne sont pas eux-mêmes munis d'un outillage suffisant pour leur conférer le caractère d'établissement industriel et qui, de ce fait, n'entrent pas dans le champ d'application de l'article 1499 du CGI et de l'article 1500 du CGI (sièges sociaux, locaux administratifs, hangar ou entrepôt isolé, etc.)

Les locaux d'habitation, même s'ils sont occupés par une entreprise, ne peuvent pas être concernés par ce règlement. Il en va de même pour les locaux professionnels non-commerciaux, hébergeant des activités civiles, agricoles, artisanales ou libérales.

Sont concernés par le présent règlement tout professionnels en activité, propriétaire ou locataire d'un local à usage commercial ou industriel (cf. statut fiscal du local) qu'il occupe pour son activité, et qui n'utilise aucun des services d'enlèvement des déchets ménagères et assimilés mis à disposition par Grand Lac (ni une collecte à titre individuel, ni aucun point de regroupement ou d'apport volontaire de l'agglomération).

Il doit donc pouvoir justifier qu'il fait appel à une prestation privée pour la valorisation ou l'élimination de l'ensemble des déchets produits, y compris les déchets assimilés aux ordures ménagères (notamment les déchets générés par ses employés, déchets de prise de repas sur site, de nettoyage du local ou papiers administratifs).

Aucune demande au motif de « locaux vacants ou inexploités », et de « faible ou absence de production de déchets », ne sera acceptée.

II- MODALITES D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'EXONERATION

Le III de l'article 1521 du CGI prévoit que les organes délibérants des EPCI déterminent annuellement les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de la taxe.

Cette exonération est facultative et subordonnée à leur décision.

Les délibérations des groupements de communes, prévues au III de l'article 1521 du CGI, doivent être prises avant le 15 octobre d'une année pour être applicables l'année suivante (CGI, art. 1639 A bis, II-1-al. 1).

Les délibérations doivent donc être prise au plus tard le 15 octobre de l'année précédant celle de l'imposition, et ne vaut que pour une année. La liste des locaux concernés doit être rendue publique, en faisant afficher un extrait de la délibération prononçant les exonérations.

Modalité d'instruction de la demande :

Le professionnel pourra transmettre son dossier en renseignant le formulaire disponible en version papier ou en ligne sur le site : <https://grand-lac.fr/>

Le formulaire a pour vocation d'identifier l'entreprise (raison sociale, n° SIREN et n° d'immatriculation au RCS) ainsi que le local occupé pour l'activité (adresse, références cadastrales et numéro d'invariant fiscal).

Des pièces justificatives sont demandées en compléments :

- Une copie de la taxe foncière de l'année précédente,
- Une copie du contrat d'élimination des déchets par un ou plusieurs prestataires privés, ou une facture datant de moins de 3 mois, faisant figurer le nom de l'entreprise requérante, l'adresse de collecte des déchets, la nature des déchets pris en charge et la période effective de collecte.

L'adresse de collecte doit être identique à celle du local pour lequel la demande d'exonération est effectuée.

La date limite de remise des dossiers est fixé au 30 juin de l'année en cours pour une exonération sur l'année suivante. Aucun dossier parvenu hors délai ne sera instruit. Pour le respect de cette date limite, la date de validation du formulaire en ligne sera retenue.

Un temps d'échange avec les professionnels est prévu du 1^{er} au 31 juillet pour finaliser des demandes incomplètes.

Les dossiers incomplets au 31 juillet seront rejetés.

Toutes les demandes seront examinées mais cet examen ne vaut pas acceptation, seul le conseil communautaire est habilité à décider des exonérations.

Calendrier de mise en œuvre :

1 ^{er} mai au 30 juin	Ouverture des dépôts de demandes d'exonération pour l'année suivante 30 juin : date limite de réception des demandes
1 ^{er} au 31 juillet	Instruction des demandes d'exonération Finalisation des dossiers de demande en cas de dossier incomplet 31 juillet : date limite à partir de laquelle tout dossier incomplet sera rejeté
Août	Etablissement de la liste des demandes d'exonération à annexer à la délibération
Septembre	Validation par délibération du Conseil communautaire de Grand Lac
Avant le 15 octobre	Transmission de la liste visée par la Préfecture à la DGFIP

L'exonération étant annuelle, la demande doit être renouvelée chaque année, avec toutes les pièces demandées.

III- VOIES ET DELAIS DE RECOURS

En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, la décision du conseil communautaire de Grand Lac peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification

IV- RGPD

Les informations recueillies dans le formulaire de demande d'exonération sont enregistrées dans un fichier informatisé par Grand Lac pour le traitement de la TEOM prélevée avec la taxe foncière. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Grand Lac et la DGFIP.

Les données collectées - nom, SIREN, immatriculation RCS, données cadastrales et fiscales - seront conservées jusqu'à l'édition de la liste de demande d'exonération soumise à délibération. Une fois traitées, ces données seront archivées jusqu'à la fin de la durée de validité de la liste annuelle, puis supprimées ou archivées dans les conditions définies en conformité avec les dispositions du Code du patrimoine

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits par mail à rgpd@grand-lac.fr ou par courrier Délégué à la protection des données – Grand Lac communauté d'agglomération – 1500 boulevard Lepic – 73100 Aix-les-Bains.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

REGLEMENT DE COLLECTE

ANNEXE 5

REGLEMENT INTÉRIEUR DES DÉCHETTERIES

ARTICLE 1 – DÉFINITION DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie est un espace clos et gardienné où les particuliers peuvent venir déposer les déchets ménagers encombrants et dangereux qui ne sont pas collectés dans les circuits habituels de ramassage des ordures ménagères, ainsi que les déchets pouvant être recyclés ou valorisés. Elle permet ainsi de limiter la multiplication des décharges sauvages et de favoriser le réemploi et la valorisation des déchets.

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget est maître d'ouvrage des déchetteries et la gestion est déléguée à des prestataires privés pour l'exploitation (accueil, tri, enlèvement des bennes et des déchets toxiques, entretien...).

ARTICLE 2 – HORAIRES D'OUVERTURE

Les heures d'ouverture de la déchetterie sont affichées à l'entrée.
Il est interdit d'accéder à la déchetterie en dehors des horaires d'ouverture et/ou de déposer des déchets à l'extérieur des déchetteries sous peine de sanction (Cf. article 13).

ARTICLE 3 – GARDIENNAGE ET ACCUEIL DES USAGERS

L'agent d'accueil est reconnaissable grâce à son gilet de haute visibilité **jaune** fluorescent. Il est chargé :

- d'assurer l'ouverture et la fermeture de la déchetterie,
- de veiller à la bonne tenue des lieux,
- de veiller à la bonne orientation des matériaux,
- d'informer les utilisateurs,
- D'accompagner les usagers dans le dépôt d'objets ; l'agent sera toutefois libre de refuser un tel accompagnement dans l'hypothèse où celui-ci porterait ou risquerait de porter préjudice à son état de santé,
- d'assurer la réception des déchets à caractère dangereux et de les ranger dans les contenants spécifiques,
- de contrôler la nature et les volumes des déchets apportés, ainsi que leur provenance,
- de veiller au respect de la réglementation.

ARTICLE 4 – ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

- L'accès aux déchetteries est réservé aux habitants résidants sur le territoire de Grand Lac, soit principalement, soit de manière secondaire. L'accès est gratuit et doit répondre aux conditions ci-après énoncées ;
- L'accès est également autorisé aux associations reconnues d'utilité publique (sous réserve de fournir le justificatif préfectoral) ;
- Les professionnels utilisant leur véhicule professionnel pour leurs dépôts personnels sont autorisés dans la limite de 10 dépôts par an selon les conditions d'accès définies ci-après.

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ACCÈS

1) RÈGLES GÉNÉRALES APPLICABLES À TOUS LES USAGERS

- L'accès en déchetterie est limité aux véhicules de P.T.A.C. ≤ 3,5 Tonnes,
- Seuls les tracteurs avec benne 3 points sont acceptés. L'accès des tracteurs avec remorque est interdit,
- L'accès est gratuit sous réserve d'une inscription préalable. L'inscription est valable pour l'ensemble des sites équipés du contrôle d'accès,
- Tout apport d'un volume de déchets supérieur aux limites énoncées à l'article 6 sera refusé en déchetterie. Il sera orienté vers l'unité de traitement correspondante, sous réserve qu'il réponde aux conditions d'accès de ce site,
- Le volume sera évalué par le gardien en fonction du degré de remplissage du véhicule,
- Cependant, au regard de la nature et de la fréquence des déchets apportés, Grand Lac se réserve le droit de reclasser le véhicule dans la catégorie professionnelle.

2) CONDITIONS D'ACCES POUR LES PARTICULIERS

Les véhicules légers sont admis sur les différentes déchetteries après inscription sur la plate-forme internet ou au siège de la collectivité.

Si le particulier n'est pas inscrit, l'agent lui ouvrira lors de son 1^{er} passage et lui rappellera la nécessité d'inscription pour entrer sur le site les fois suivantes.

Pour son inscription, l'usager devra fournir les cartes grises de tous ses véhicules susceptibles de fréquenter les déchetteries, ainsi qu'un justificatif de domicile (quittance EDF, etc...) pour établir la reconnaissance de la plaque minéralogique permettant l'ouverture des barrières.

3) CONDITIONS D'ACCES POUR LES PROFESSIONNELS

Les dépôts de déchets professionnels ne sont pas autorisés dans les déchetteries de la collectivité.

Pour les dépôts de déchets personnels effectués à l'aide du véhicule de société, le gérant de l'entreprise bénéficiera de 10 passages gratuits au titre de l'année civile pour la société et quel que soit le nombre de ses véhicules, au prorata des mois restants à couvrir (arrondi au nombre entier supérieur) et ce pour l'ensemble des déchetteries du territoire.

Les services des administrations, des établissements de santé, des établissements scolaires, des associations (hors association reconnue d'utilité publique comme énoncé à l'article 4), et toute personne amenant des déchets dans le cadre d'une activité rémunérée, seront reconnues comme activité professionnelle au titre du présent règlement.

Pour son inscription, le professionnel devra fournir les cartes grises de tous ses véhicules susceptibles de fréquenter les déchetteries, le numéro de SIRET, le nom de l'enseigne, son activité, ainsi qu'un justificatif précisant le siège social de l'entreprise (quittance EDF, etc...) pour établir la reconnaissance de la plaque minéralogique permettant l'ouverture des barrières.

4) CAS DES VEHICULES UTILITAIRES ET FOURGONS (<3.5t)

La catégorie d'usager sera déterminée selon les modalités suivantes :

- Si le titulaire de la carte grise est une entreprise ou est entrepreneur, il sera considéré comme professionnel.
- Si aucun lien n'est fait entre le titulaire de la carte grise et une société, il sera considéré comme particulier.

ARTICLE 6 – CONDITIONS DE DÉPOSE

6.1 - LIMITES DE DÉPÔT PAR JOUR :

Tout apport d'un volume de déchets supérieur à 5 m³ sur une journée (exceptions listées ci-dessous) sera refusé en déchetterie. Il sera orienté vers l'unité de traitement correspondante, sous réserve qu'il réponde aux conditions d'accès de ce site.

Le volume sera évalué par le gardien en fonction du degré de remplissage du véhicule.

Exceptions :

Les déchets suivants ne sont pas acceptés dans toutes les déchetteries :

- les souches d'arbres doivent obligatoirement être déposées sur la plate-forme végétaux à côté de la déchetterie de Drumettaz dans la limite des 5 m³ journaliers.

Les dépôts suivants sont limités par jour à :

- Gravats : 2 m³,
- Amiante liée : limite à 10 unités par an (plaques de taille maximale de 2.1 m x 1m, tubes de longueur maximale de 1.4 m, pots de fleurs, ...) Ces dépôts doivent arriver filmés et manipulables à la main. L'inscription préalable est obligatoire,
- Déchets dangereux (y compris huiles minérales et végétales) : 25 litres ou 25 Kg,
- Pneus : 4 pneus VL (pneus PL et tracteurs interdits).

6.2 - SÉPARATION ET TRI DES DÉCHETS :

Les déposants ont l'obligation de trier leurs déchets par nature pour les déposer dans les bennes correspondantes. En cas de doute, le déposant s'oblige à interroger le personnel d'exploitation.

6.3 - CATÉGORIES DE DÉCHETS ACCEPTÉS sur la déchetterie :

1	Ferraille et non ferreux
2	Papiers
3	Cartons
4	Bois
5	Mobilier
6	Batteries
7	Verre
8	Huile minérale
9	Huile végétale
10	Pneus
11	Roues complètes (pneu + jante)
12	Polystyrène
13	Housses plastiques
14	Tout venant non recyclable
15	Plâtre
16	Végétaux (tontes, branchages, élagage)
17	Gravats
18	DEEE – Gros électroménager froid
19	DEEE – Gros électroménager hors froid
20	DEEE – Écrans
21	DEEE – Petits appareils en mélange
22	PVC
23	Châssis vitrés

24	Fibrociments
25	Consommables d'imprimante
26	Textiles et vêtements usagés
27	Piles et petits accumulateurs
28	Emballages ménagers
29	Déchets Dangereux (peintures, solvants, acides...)
30	Extincteurs
31	Vêtements
32	Capsules Nespresso
33	Verre plat
34	Produits destinés au Réemploi (Cf. art 8)
35	Briques
36	Briques platrières

Les filières de tri peuvent être amenées à évoluer selon la réglementation et les possibilités de recyclage.

6.4 - Cas des Déchets Dangereux :

Les sites accueillent des déchets dangereux inflammables et/ou toxiques, ainsi :

- aucun déchet liquide ne pourra être transvasé sur le site de la déchetterie, à l'exception des huiles de friture et de vidange,
- les déchets liquides, en poudre ou pâteux doivent être apportés avec leur emballage fermé hermétiquement et doivent être déposés dans un contenant intermédiaire situé à l'entrée de la zone de stockage des déchets dangereux. L'agent d'accueil se chargera de les répartir dans les contenants de stockage adéquats,
- les contenants ne correspondant plus à l'emballage d'origine ou dont l'inscription n'est plus lisible doivent être marqués avec la nature du produit présent à l'intérieur afin d'éviter tout risque chimique lors des manipulations,
- les boîtes et pots en mauvais état seront réceptionnés s'ils sont déposés dans des sacs plastiques étanches. Dans le cas contraire, l'agent de déchetterie refusera leur dépôt.

Seul le personnel des déchetteries est autorisé à pénétrer dans le site de stockage des déchets diffus spécifiques (acides, solvants, etc.).

ARTICLE 7 – DÉCHETS REFUSÉS

Sont notamment REFUSÉS sur la déchetterie :

- les ordures ménagères,
- les déchets putrescibles (à l'exception des végétaux),
- les éléments entiers de camion ou de voiture,
- les pneumatiques de camion ou véhicules agricoles,
- les cadavres d'animaux,
- les déchets anatomiques ou infectieux issus des activités de soins,
- les graisses et boues de station d'épuration, lisiers et fumiers,
- les déchets radioactifs,
- les déchets explosifs, (fusées de détresse, feux d'artifice, munitions, ...)
- les déchets contenants de l'amiante libre.

CETTE LISTE N'EST PAS LIMITATIVE.

ARTICLE 8 – LE RÉEMPLOI OU LA RÉUTILISATION

Avant chaque dépôt en déchetterie, l'utilisateur est invité à étudier les possibilités de réemploi ou de réutilisation de ses apports.

Pour le guider, un agent valoriste est présent sur site et est reconnaissable grâce à son gilet de haute visibilité **violet**.

Avant que les usagers ne déposent des produits réemployables dans les bennes, l'agent valoriste les oriente pour récupérer les matériaux initialement destinés :

- à une filière d'élimination (enfouissement ou incinération), afin de leur appliquer un traitement (par exemple démontage, regroupement, compactage, etc.) qui permette leur valorisation totale ou partielle ;
- à une autre filière identifiée de valorisation matière mais qui par la nature de l'objet le rend intéressant dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation.

ARTICLE 9 – INTERDICTION DE CHIFFONNAGE

Tout dépôt réalisé sur le site d'une déchetterie est la propriété et relève de la responsabilité de Grand Lac. Aucune récupération n'est autorisée sur le site ni dans les véhicules des usagers sauf autorisation expresse et écrite de Grand Lac.

Il est formellement interdit de descendre dans les conteneurs à déchets ou de pénétrer dans les zones réservées au stockage des déchets dangereux.

Le personnel des déchetteries n'est pas autorisé à donner un déchet à un usager qui en ferait la demande.

ARTICLE 10 – OBLIGATIONS DE L'USAGER - RÈGLES DE SÉCURITÉ

10.1 - Respect du présent règlement :

Tout déposant entrant dans l'enceinte de la déchetterie se soumet aux prescriptions du présent Règlement intérieur et aux instructions du personnel d'exploitation.

L'accès à la déchetterie, et notamment les opérations de déversement des déchets dans les conteneurs ainsi que les manœuvres automobiles, se font aux risques et périls des usagers.

Les usagers doivent notamment :

- respecter les consignes de sécurité écrites ou orales,
- respecter les consignes de tri écrites ou orales,
- respecter les règles de circulation sur le site,
- rester courtois,
- ne pas descendre dans les conteneurs,
- ne pas monter sur les garde-corps,
- ne pas monter sur les bavettes de protection,
- rester sur le quai de déchargement,
- ne pas entrer dans les locaux d'exploitation.

LES SITES ÉQUIPÉS DE VIDÉOSURVEILLANCE FONT L'OBJET D'UN AFFICHAGE SUR LE SITE POUR SIGNALER LA PRÉSENCE DE CAMÉRAS.

10.2 - Circulation et stationnement :

La circulation dans l'enceinte de la déchetterie se fait dans le strict respect du Code de la route et de la signalisation mise en place. La vitesse est limitée à 10 km/h et le sens de circulation est en sens unique.

Le stationnement des véhicules des usagers de la déchetterie n'est autorisé que sur le quai, et pour le déversement des déchets dans les conteneurs. La durée du stationnement ne peut excéder le temps pris pour décharger les déchets dans les bennes et bacs, selon les consignes de tri.

Les usagers devront quitter cette plate-forme dès le déchargement terminé afin d'éviter tout encombrement sur le site de la déchetterie.

Le dépôt des déchets par levage d'une benne pour la vider n'est pas autorisé, hormis pour la dépose de végétaux sur la plate-forme de Drumettaz.

Tout accident fera l'objet d'un constat automobile entre les usagers concernés ou avec Grand Lac ou avec la société exploitante suivant les cas de dégradation de matériels ou équipement de la déchetterie.

10.3 - Courtoisie :

L'usager doit rester courtois et poli envers le personnel d'exploitation et tout autre usager. Le personnel d'exploitation est lui aussi tenu de rester courtois et poli avec les usagers de la déchetterie.

En cas d'incident de comportement de toute sorte ou d'infraction au règlement intérieur de la déchetterie, l'usager ou le personnel pourra remplir une fiche « incident – information – amélioration ». Cette fiche sera transmise à la direction de l'entreprise et de la collectivité.

10.4 - Interdiction de fumer :

Pour des mesures de sécurité du fait du stockage de produits inflammables et/ou toxiques, il est interdit de fumer dans l'enceinte du site.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉS

Le déposant est civilement responsable des dommages qu'il cause aux biens, aux personnes et à l'environnement dans l'enceinte de la déchetterie et sur son chemin d'accès.

Les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents. Il est fortement déconseillé qu'ils sortent du véhicule.

Le déposant demeure seul responsable des pertes ou vols qu'il subit à l'intérieur de la déchetterie et il est tenu de conserver sous sa garde tous les biens lui appartenant.

ARTICLE 12 – REGISTRE DES INCIDENTS

Le personnel d'exploitation dispose de fiches « incidents » sur lesquelles sont mentionnées toutes les informations concernant les désordres et les incidents. Il est autorisé à y noter les numéros d'immatriculation des véhicules. Ces fiches permettront d'établir les éventuelles sanctions envers les usagers, et/ou d'intenter toutes actions judiciaires en réparation, devant les tribunaux compétents.

Ces fiches « incident / information / amélioration », sont mises également à disposition des usagers par l'agent et seront transmises à l'exploitant et la collectivité.

ARTICLE 13 – INFRACTION AU REGLEMENT

Tout contrevenant au présent règlement sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur (et notamment : Code des Communes, Code Pénal, Code de la Santé Publique, règlement sanitaire départemental), ainsi que ceux se rapportant aux dépôts de déchets.

Tout utilisateur contrevenant à ce règlement est passible de sanctions conformément aux dispositions du Code de procédure pénale.

Toute action visant à entraver le bon fonctionnement de la déchetterie, ainsi que les menaces, injures et voies de fait sont portées à la connaissance de la gendarmerie et/ou de la police municipale, basées sur la commune de la déchetterie et peuvent faire l'objet d'un dépôt de plainte.

Tout récidiviste se verra interdire l'accès aux déchetteries de Grand Lac.

En particulier, tout dépôt extérieur aux déchetteries sera considéré comme un dépôt sauvage. Ce type de dépôt constitue une infraction de 2^{ème} classe, passible à ce titre d'une amende de 150 €uros.

La même infraction commise à l'aide d'un véhicule constitue une contravention de 5^{ème} classe, passible d'une amende de 1 500 €uros, montant pouvant être porté à 3 000 €uros en cas de récidive.



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIN 2023

Délibération N°74/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIN
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire**.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

74. GRAND LAC – Présentation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés - Avis

Thibaut GUIGUE est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

Conformément à l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la communauté d'agglomération de Grand Lac exerce de plein droit en lieu et place des communes membres la compétence relative à la « Collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».

Pour autant, par arrêté du 2 novembre 2020, le Président de Grand Lac a refusé le transfert des pouvoirs de police administrative spéciale en matière de Collecte des déchets ménagers.

Par conséquent, seuls les maires disposent des pouvoirs de police spéciale permettant de fixer les modalités de collecte.

Dans le cadre de ses pouvoirs de police spéciale en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, le Maire doit donc fixer les modalités de collecte des différentes catégories de déchets par arrêté motivé, après avis de l'organe délibérant de la commune et ce, conformément aux dispositions de l'article R. 2224-26 du CGCT.

C'est donc dans ce contexte que le conseil municipal est aujourd'hui invité à donner son avis sur le règlement de collecte, annexé à la présente convention.

Le règlement de collecte a pour objectifs de :

- Présenter les différents services mis à disposition des usagers dans le cadre du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés,
- Définir les règles d'utilisation de ces services, ainsi que les conditions de tri et les modalités de collecte des différentes catégories de déchets,
- Assurer la sécurité et le respect des conditions de travail des personnes en charge de la collecte et du traitement des déchets,
- Contribuer à préserver l'environnement et la propreté du territoire, en luttant contre les incivilités et notamment les dépôts non-conformes,
- Valider les dispositifs de sanction des infractions par les autorités qui détiennent le pouvoir de police spécial relatif à la collecte des déchets.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 voix POUR donne un avis favorable au règlement de collecte annexé à la présente délibération.


POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



Transmis le : 28.06.2023
Publié le : 21.06.2023

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 28.06.2023 »


Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 74 - GRAND LAC - Présentation du règlement de collecte
des déchets ménagers et assimilés - Avis

Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 28/06/2023
de réception :

Numéro de l'acte : 13062023_74

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_74-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .7 .6

Institutions et vie politique

Intercommunalite

Autres

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

Nom du fichier : DCM74 GRAND LAC Présentation du règlement de collecte.doc (99_DE-
073-217300086-20230613-13062023_74-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : DCM74 ANNEXE RAPPORT_VALO_reglement_collecte.pdf (21_DO-073-
217300086-20230613-13062023_74-DE-1-1_2.pdf)
RAPPORT

Annexe : DCM74 ANNEXE REGLEMENT_COLLECTE_GRAND_LAC2023.pdf (
21_DO-073-217300086-20230613-13062023_74-DE-1-1_3.pdf)
REGLEMENT



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUN 2023

Délibération N°75/ 2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUN
A DIX HUIT HEURES TRENTE**

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

75. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) – TARIFS 2024

Christophe MOIROUD est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

Par délibération du 28 juin 2010, le Conseil Municipal a fixé les modalités d'application de la Taxe Locale Extérieure (TLPE) sur la Commune d'Aix-les-Bains.

Cette taxe sur la publicité issue de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, et codifiée aux articles L2333-6 du Code Général des Collectivités Territoriales a été instaurée depuis le 1^{er} janvier 2009.

La Commune soucieuse de favoriser l'économie et le commerce souhaite proposer des adaptations sur le principe d'application et sur les tarifs de la TLPE qui resteront inférieurs ou égaux à ceux actés par le Conseil Municipal en 2010.

Considérant :

- Que la Commune peut, par délibération prise avant le 1^{er} juillet de l'année précédant celle de l'imposition, actualiser les tarifs applicables pour la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) frappant les supports publicitaires dans les limites de leur territoire. L'article L.2333-9 du Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.
- Que la taxe s'applique à tous supports publicitaires fixes, exploités, extérieurs, visibles d'une voie publique ou privée ouverte à la circulation publique, qui sont de 3 catégories : les dispositifs publicitaires, les enseignes et les pré-enseignes.
- Que le Conseil Municipal ou l'organe délibérant peut instaurer, conformément à l'article L 2333-8 du CGCT, une exonération totale ou une réfaction de 50 % sur :
 - les enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m²
 - les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage
 - les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux.
 - une réfaction de 50 % sur les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 20 m².

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 voix POUR :

- **DECIDE** de conserver les tarifs applicables pour la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) sur le territoire communal,
- **EXONERE** en application de l'article L. 2333-8 du C.G.C.T les enseignes non scellées au sol à condition que la somme de leurs superficies soit inférieure ou égale à 12 m²,
- **EXONERE** totalement les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosques à journaux.
 - les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage
 - les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux.
 - les affiches non commerciales
 - les affiches de spectacle
 - la localisation des professions réglementées (plaque de notaire, médecin etc. ...)
 - les supports prescrits par une disposition légale ou réglementaire
 - **DECIDE D APPLIQUER** une réfaction de 50% en application de l'article L.2333-8 du C.G.C.T pour les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 20m².
- **ACTUALISE** les tarifs de la TLPE comme suit :

Enseignes de 0 à 12 m ²	Exonérées
Enseignes supérieures à 12 m ² et inférieures à 20m ²	17.70€/m ² /an
Enseignes supérieures à 20 m ² et inférieures à 50 m ²	35.40€/m ² /an
Enseignes de plus de 50 m ²	70,80€/m ² /an
Pré-enseignes dont la superficie est inférieure à 1.50m ²	Exonérées
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques de moins de 50 m ²	17,70€/m ² /an
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques de plus de 50 m ²	35,40€/m ² /an

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques de moins de 50 m ²	53.10€/m ² /an
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques de plus de 50 m ²	106.20€/m ² /an

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2333-6 à L 2233-16,
Vu la délibération du 28 juin 2010 instituant la T.L.P.E,
Vu la délibération n° 61/2021 du 29 juin 2021 fixant les tarifs T.L.P.E pour l'année 2023,
Considérant l'intérêt des mesures proposées qui concourent à l'intérêt général en limitant la pollution visuelle tout en générant une recette communale,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 voix POUR :

- **TRANSCRIT** l'exposé en délibération,
- **DECIDE** d'actualiser les tarifs de la TLPE comme suit :

Enseignes de 0 à 12 m ²	Exonérées
Enseignes supérieures à 12 m ² et inférieures à 20m ²	17,70€/m ² /an
Enseignes supérieures à 20 m ² et inférieures à 50 m ²	35,40€/m ² /an
Enseignes de plus de 50 m ²	70,80€/m ² /an
Pré-enseignes dont la superficie est inférieure à 1.50m ²	Exonérées
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques de moins de 50 m ²	17,70€/m ² /an
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques de plus de 50 m ²	35,40€/m ² /an
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques de moins de 50 m ²	53.10€/m ² /an
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques de plus de 50 m ²	106.20€/m ² /an

- **DECIDE** d'exonérer en application de l'article L. 2333-8 du C.G.C.T les enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m², les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux conformément à la délibération n°83-2019 du 11 juillet 2019, les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage, les affiches non commerciales, les affiches de spectacle, la localisation des professions réglementées (plaque de notaire, médecin etc.), les supports prescrits par une disposition légale ou réglementaire,

- **DECIDE** d'appliquer une réfaction de 50% pour les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m² et 20 m²,

- **ACTUALISE** les tarifs de la TLPE comme suit :

Enseignes de 0 à 12 m ²	Exonérées
Enseignes supérieures à 12 m ² et inférieures à 20m ²	17,70€/m ² /an
Enseignes supérieures à 20 m ² et inférieures à 50 m ²	35,40€/m ² /an
Enseignes de plus de 50 m ²	70,80€/m ² /an
Pré-enseignes dont la superficie est inférieure à 1.50m ²	Exonérées
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques de moins de 50 m ²	17,70€/m ² /an
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques de plus de 50 m ²	35,40€/m ² /an
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques de moins de 50 m ²	53.10€/m ² /an
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques de plus de 50 m ²	106.20€/m ² /an

- **CHARGE** le maire ou son représentant d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, de dresser et de signer toutes pièces utiles.

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains

Transmis le : 28.06.2023
Publié le : 21.06.2023



« Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du 28.06.2023 »

Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 75 - Taxe locale sur la publicité extérieure - Tarifs 2024

.....
Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 28/06/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13062023_75

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_75-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .2 .9

Finances locales

Fiscalité

Autres taxes et redevances

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM75 TLPE TARIF 2024.doc (99_DE-073-217300086-20230613-13062023_75-DE-1-1_1.pdf)



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 JUIN 2023

Délibération N°76/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE JUIN
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire**.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28 puis 27
Votants	: 30 puis 32 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET (jusqu'à 20 h 45), Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 35), Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI (à partir de 19 h 05), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Isabelle MOREAUX-JOUANNET (a donné pouvoir à Amélie DARLOT-GOSSELIN à partir de 20 h 45 avant vote de la question 57), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 35 avant vote de la question 55), Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 05 avant vote de la question 46), Gilles CAMUS (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER), France BRUYERE (a donné pouvoir à Marina FERRARI à partir de 19 h 05 avant vote de la question 46).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

76. VIE ÉCONOMIQUE

Exonération au prorata temporis au profit du commerce « ô terreaux ».

Christophe MOIROUD est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

La Commune d'Aix-les-Bains a délivré de nombreuses autorisations d'occupation temporaire du domaine public afin de permettre aux commerçants aixois de valoriser au mieux leurs activités économiques, notamment par le biais de droits de voirie pour l'installation de leurs terrasses attenantes à leurs commerces.

Les bénéficiaires de ces autorisations doivent s'acquitter d'une redevance fixée par la décision du maire n° 069/2022 en date du 5 décembre 2022 fixant les tarifs par catalogue pour l'année 2023 ou fixée par arrêté municipal à titre individuel en vertu de la délégation du Conseil municipal accordée en matière de louage de choses.

Du 20 février 2023 au 3 mars 2023, des travaux de réfection de la voirie ont été menés au niveau de l'avenue de Verdun.

Le restaurant « ô terreaux » bénéficiaire de l'arrêté n° 263/2022 en date du 24 juin 2022 pour l'occupation d'une terrasse aménagée plancher bois fermée par des garde-corps fixes implantée sur 2 places de stationnement a été directement impacté par les travaux sus mentionnés.

Le restaurateur a dû libérer les places de stationnement en démontant le plancher bois de la terrasse durant le temps des travaux afin que l'entreprise puisse intervenir sur la chaussée.
Dans ce cadre, il est à noter que les travaux ont empêché le commerçant d'exploiter normalement l'espace public mis à sa disposition.

Il est proposé au Conseil municipal d'exonérer de la redevance au titre de l'année 2023 au prorata temporis (soit 19 jours) durant le temps du démontage, le commerçant ayant été impacté par les travaux de réfection de la voirie.

Il s'agit de l'exonération suivante pour la période du 13 février au 3 mars 2023 :

- Une exonération d'un montant de 98.52 € sur les droits de voirie 2023 relatifs à la terrasse non contiguë à son commerce située sur 2 places de stationnement.

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L. 2122-1-1 à L. 2122-1-4 ; L. 2122-2, L. 2122-3, L. 2124-32-1 ; L. 2125-1 ; R 2122-1 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 ; L. 2213-6 ; L. 2121-29 ; L. 1111-1 ; L. 1511-2 ; L. 1511-3 ;

VU l'article 1218 du code civil ;

VU la délibération n° 5/2020 du 28 mai 2020 portant délégations données au maire en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la décision du maire en date du 5 décembre 2022 fixant le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal pour l'année 2023 ;

VU l'examen de la question par la Commission n° 1 Du 30 mai 2023,

CONSIDÉRANT la volonté de soutenir l'économie locale sur la Commune d'Aix-les-Bains,

CONSIDÉRANT la gêne occasionnée pour l'exploitation de la terrasse pendant les travaux et la perte économique pour le commerce directement impacté,

CONSIDÉRANT que la nécessité impérieuse de ces travaux,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 voix POUR :


- **TRANSCRIT** l'exposé du rapporteur en délibération,
- **DECIDE** d'adopter une exonération du montant des redevances relatives aux autorisations d'occupation temporaire du domaine public susvisées au prorata temporis du 13 février au 3 mars 2023 pour l'année 2023 d'un montant :
 - de 98.52 € au profit de la SARL CAROLIVIER représentée par Madame Carole Sonnery dont le siège social est 4 avenue de Verdun 73100 Aix-les-Bains, gérante du restaurant « ô terreaux » situé 4 avenue de Verdun,,
- **CHARGE** le maire ou son représentant d'accomplir plus généralement toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 28.06.2023 »

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains

Transmis le : 28.06.2023
Publié le : 21.06.2023


Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 76 - Droit de voirie - Exonération au prorata temporis - O
terreaux

Date de décision: 13/06/2023

Date de réception de l'accusé 28/06/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 13062023_76

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20230613-13062023_76-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .4 .5

Finances locales

Interventions économiques

Autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DCM76 Exonération DDV .doc (99_DE-073-217300086-20230613-
13062023_76-DE-1-1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21730008600311	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPIC VILLE D'AIX LES BAINS
--	--

POSTE COMPTABLE DE : AIX LES BAINS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget supplémentaire (3)

BUDGET : BUDGET ACTIVITES TOURISTIQUES VILLES (3)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	20
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	21
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	121 043,11	0,00
+		+	+
R	ESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 121 043,11
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		121 043,11	121 043,11

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	33 755,86	600,00
+		+	+
R	ESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	56 259,38	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 89 415,24
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		90 015,24	90 015,24

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	211 058,35	211 058,35
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	2 479 448,00	0,00	83 593,11	83 593,11	2 563 041,11
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 479 448,00	0,00	83 593,11	83 593,11	2 563 041,11
66	Charges financières	10 500,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		36 850,00	36 850,00	36 850,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 490 948,00	0,00	120 443,11	120 443,11	2 611 391,11
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	55 000,00		600,00	600,00	55 600,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		55 000,00		600,00	600,00	55 600,00
TOTAL		2 545 948,00	0,00	121 043,11	121 043,11	2 666 991,11

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 666 991,11
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 376 948,00	0,00	0,00	0,00	1 376 948,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 388 948,00	0,00	0,00	0,00	1 388 948,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 150 000,00	0,00	0,00	0,00	1 150 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 538 948,00	0,00	0,00	0,00	2 538 948,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	7 000,00		0,00	0,00	7 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		7 000,00		0,00	0,00	7 000,00
TOTAL		2 545 948,00	0,00	0,00	0,00	2 545 948,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	121 043,11
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 666 991,11
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	48 600,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	95 925,00	12 862,50	100 000,00	100 000,00	208 787,50
21	Immobilisations corporelles	924 000,00	43 396,88	-66 244,14	-66 244,14	901 152,74
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 019 925,00	56 259,38	33 755,86	33 755,86	1 109 940,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	42 075,00	0,00	0,00	0,00	42 075,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	42 075,00	0,00	0,00	0,00	42 075,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 062 000,00	56 259,38	33 755,86	33 755,86	1 152 015,24
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	7 000,00		0,00	0,00	7 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	7 000,00		0,00	0,00	7 000,00
	TOTAL	1 069 000,00	56 259,38	33 755,86	33 755,86	1 159 015,24

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 159 015,24
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 014 000,00	0,00	0,00	0,00	1 014 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 014 000,00	0,00	0,00	0,00	1 014 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 014 000,00	0,00	0,00	0,00	1 014 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	55 000,00		600,00	600,00	55 600,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	55 000,00		600,00	600,00	55 600,00
	TOTAL	1 069 000,00	0,00	600,00	600,00	1 069 600,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	89 415,24
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 159 015,24
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	48 600,00
---	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	83 593,11		83 593,11
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	36 850,00	600,00	37 450,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		120 443,11	600,00	121 043,11

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	121 043,11
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	112 862,50	0,00	112 862,50
21	Immobilisations corporelles (6)	-22 847,26	0,00	-22 847,26
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		90 015,24	0,00	90 015,24

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	90 015,24
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	121 043,11
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	121 043,11
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		600,00	600,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	600,00	600,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	89 415,24
--	------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	90 015,24
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	2 479 448,00	83 593,11	83 593,11
604	Achats d'études, prestations de services	2 124 177,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	254 400,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	50 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	22 000,00	22 000,00
6156	Maintenance	0,00	3 458,00	3 458,00
6228	Divers	9 371,00	51 835,11	51 835,11
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	2 500,00	6 300,00	6 300,00
6352	Taxes sur chiffre d'affaires non récup	35 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		2 479 448,00	83 593,11	83 593,11
66	Charges financières (b) (8)	10 500,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00	0,00	0,00
6688	Autre	500,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	36 850,00	36 850,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	0,00	36 850,00	36 850,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		2 490 948,00	120 443,11	120 443,11
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	55 000,00	600,00	600,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	55 000,00	600,00	600,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		55 000,00	600,00	600,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		55 000,00	600,00	600,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 545 948,00	121 043,11	121 043,11

	+
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	121 043,11

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 376 948,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	1 162 000,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	4 000,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses	160 000,00	0,00	0,00
7088	Autres produits activités annexes	50 948,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	12 000,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	12 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		1 388 948,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 150 000,00	0,00	0,00
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement	1 150 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 538 948,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	7 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	7 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		7 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 545 948,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	121 043,11
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	121 043,11
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	95 925,00	100 000,00	100 000,00
2031	Frais d'études	95 925,00	100 000,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	924 000,00	-66 244,14	-66 244,14
2128	Aménagement Autres terrains	35 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	719 000,00	-79 895,00	-79 895,00
2158	Autres	5 000,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	2 500,00	2 500,00
2182	Matériel de transport	45 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	120 000,00	11 150,86	11 150,86
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 019 925,00	33 755,86	33 755,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	42 075,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	42 075,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		42 075,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 062 000,00	33 755,86	33 755,86
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	7 000,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>7 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
13912	<i>Sub. équipt cpte résult. Régions</i>	<i>3 500,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
13918	<i>Autres subventions d'équipement</i>	<i>3 500,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		7 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 069 000,00	33 755,86	33 755,86

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	56 259,38
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	90 015,24
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 014 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 014 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 014 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 014 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	55 000,00	600,00	600,00
28128	Aménagement Autres terrains	7 768,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	31 900,00	600,00	600,00
28183	Matériel de bureau et informatique	99,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	500,00	0,00	0,00
28188	Autres	14 733,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		55 000,00	600,00	600,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		55 000,00	600,00	600,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 069 000,00	600,00	600,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	89 415,24
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	90 015,24
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	25-09-2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
V	SUBVENTIONS TRANSFERABLES	0	25/09/2017
L	FRAIS D ETUDES	5	25/09/2017
L	FRAIS D INSERTION	5	25/09/2017
L	LOGICIEL	4	25/09/2017
L	AMENAGEMENT TERRAINS NUS	30	25/09/2017
L	AMENAGEMENT AUTRES TERRAINS	30	25/09/2017
L	BATIMENTS	30	25/09/2017
L	INSTALLATIONS GENERALES CONSTRUCTIONS	20	25/09/2017
V	AUTRES CONSTRUCTIONS	0	25/09/2017
L	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	20	25/09/2017
L	INSTALLATIONS A CARACTERES SPECIFIQUES	20	25/09/2017
L	MATERIEL INDUSTRIEL	20	25/09/2017
L	AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DE MATERIEL	20	25/09/2017
L	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENT	10	25/09/2017
L	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	10	25/09/2017
L	MOBILIER	10	25/09/2017
L	AUTRES MATERIELS	10	25/09/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 49 075,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		42 075,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	42 075,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		7 000,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	7 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	49 075,00	0,00	0,00	49 075,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 55 000,00	600,00	VI 600,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		55 000,00	600,00	600,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28128	Aménagement Autres terrains	7 768,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	31 900,00	600,00	600,00
28183	Matériel de bureau et informatique	99,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	500,00	0,00	0,00
28188	Autres	14 733,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	55 600,00	0,00	89 415,24	0,00	145 015,24

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	49 075,00
Ressources propres disponibles	VIII	145 015,24
Solde	IX = VIII – IV (5)	95 940,24

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - VILLE D'AIX LES BAINS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL VILLE (2)

Numéro SIRET : 21730008600014

POSTE COMPTABLE : AIX LES BAINS

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL VILLE (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	29
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	41
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	91
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	131
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	139
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	141
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	142
A4 - Etat des provisions	144
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	145
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	146
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	148
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	151
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	154
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	156
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	166
A10.3 - Opérations liées aux cessions	167
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	168
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	189
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	190
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	191
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	192

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	193
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	194
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	195
C1.2 - Actions de formation des élus	200
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	201
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	202
C3.2 - Liste des établissements publics créés	203
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	204
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	205
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	206
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	209
D2 - Arrêté et signatures	210

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 73008	VILLE D'AIX LES BAINS BUDGET PRINCIPAL VILLE	CA 2022
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	31040
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	3024
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CALB GRAND LAC	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
37 440 584	40 422 935	1 185,910098	1 219,53

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 277,53	1 063,00
2	Produit des impositions directes/population	709,58	737,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 501,24	1 306,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	191,63	328,00
5	Encours de dette/population	1 231,84	1 141,00
6	DGF/population	98,29	127,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	63,64 %	56,90%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	93,37 %	90,10%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	17,81 %	25,10%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	82,06%	87,40 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	44 005 745,68	G	46 664 157,66
	Section d'investissement	B	11 891 358,32	H	13 653 470,60

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	4 705 506,02 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	2 446 677,04 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	58 343 781,04	= G+H+I+J	65 023 134,28

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 799 597,57	L	576 887,75
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	2 799 597,57	= K+L	576 887,75

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	44 005 745,68	= G+I+K	51 369 663,68
	Section d'investissement	= B+D+F	17 137 632,93	= H+J+L	14 230 358,35
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	61 143 378,61	= G+H+I+J+K+L	65 600 022,03

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	2 799 597,57	L	576 887,75
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		470 087,75
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		378 115,76		0,00
204	Subventions d'équipement versées		21 568,00		0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	1 861 223,62	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	112 474,17	0,00
11	Opération d'équipement n° 11	1 123,20	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	425 092,82	0,00
45425	Opération pour compte de tiers n° 5 - TRAVAUX OFFICE 2022 (2)	0,00	106 800,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	10 571 588,00	6 639 049,37	2 133 237,75	0,00	1 799 300,88
012	Charges de personnel, frais assimilés	26 002 700,00	25 195 537,60	41 051,45	0,00	766 110,95
014	Atténuations de produits	551 421,00	551 421,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 120 570,00	2 727 899,98	238 633,44	0,00	154 036,58
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		40 246 279,00	35 113 907,95	2 412 922,64	0,00	2 719 448,41
66	Charges financières	749 500,00	608 883,13	99 100,00	0,00	41 516,87
67	Charges exceptionnelles	1 711 500,00	1 119 310,04	400,00	0,00	591 789,96
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	402 587,00	300 000,00			102 587,00
022	Dépenses imprévues	1 020 633,24				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		44 130 499,24	37 142 101,12	2 512 422,64	0,00	4 475 975,48
023	Virement à la section d'investissement (2)	2 648 642,78				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	3 304 050,00	4 351 221,92			-1 047 171,92
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 952 692,78	4 351 221,92			1 601 470,86
TOTAL		50 083 192,02	41 493 323,04	2 512 422,64	0,00	6 077 446,34
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	235 862,00	277 004,62	15 978,55	0,00	-57 121,17
70	Produits services, domaine et ventes div	4 293 852,00	2 919 646,91	1 038 081,67	0,00	336 123,42
73	Impôts et taxes	33 103 417,00	33 297 509,82	170 000,00	0,00	-364 092,82
74	Dotations et participations	6 580 682,00	6 249 553,11	289 600,00	0,00	41 528,89
75	Autres produits de gestion courante	695 768,00	611 405,31	128 672,00	0,00	-44 309,31
Total des recettes de gestion courante		44 909 581,00	43 355 119,77	1 642 332,22	0,00	-87 870,99
76	Produits financiers	119 840,00	119 902,90	0,00	0,00	-62,90
77	Produits exceptionnels	178 265,00	1 481 125,98	0,00	0,00	-1 302 860,98
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		45 207 686,00	44 956 148,65	1 642 332,22	0,00	-1 390 794,87
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	170 000,00	65 676,79			104 323,21
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		170 000,00	65 676,79			104 323,21
TOTAL		45 377 686,00	45 021 825,44	1 642 332,22	0,00	-1 286 471,66
Pour information		(3) 4 705 506,02				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 840 294,42	574 921,74	378 115,76	887 256,92
204	Subventions d'équipement versées	1 833 566,00	1 168 991,00	21 568,00	643 007,00
21	Immobilisations corporelles	6 892 993,33	4 547 786,59	1 861 223,62	483 983,12
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 584 476,76	713 609,72	112 474,17	758 392,87
	Total des opérations d'équipement	1 017 584,08	2 331,00	1 123,20	1 014 129,88
	Total des dépenses d'équipement	13 168 914,59	7 007 640,05	2 374 504,75	3 786 769,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	626 895,78	608 534,40	0,00	18 361,38
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 879 722,00	3 854 592,50	0,00	25 129,50
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	685 902,17	245 474,58	425 092,82	15 334,77
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	5 192 519,95	4 708 601,48	425 092,82	58 825,65
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	123 000,00	109 440,00	0,00	13 560,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	18 484 434,54	11 825 681,53	2 799 597,57	3 859 155,44
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	170 000,00	65 676,79		104 323,21
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	170 000,00	65 676,79		104 323,21
	TOTAL	18 654 434,54	11 891 358,32	2 799 597,57	3 963 478,65
	Pour information	(2) 2 446 677,04			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 825 343,75	1 992 878,69	470 087,75	362 377,31
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 400 000,00	4 400 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	340,00	0,00	-340,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	6 534,72	0,00	-6 534,72
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	7 225 343,75	6 399 753,41	470 087,75	355 502,59
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2 480 000,00	2 493 320,29	0,00	-13 320,29
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	406 075,05	406 075,05	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	459,93	0,00	9 540,07
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 904 000,00		0,00	
	Total des recettes financières	7 800 075,05	2 899 855,27	0,00	4 900 219,78
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	123 000,00	2 640,00	106 800,00	13 560,00
	Total des recettes réelles d'investissement	15 148 418,80	9 302 248,68	576 887,75	5 269 282,37
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	2 648 642,78			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	3 304 050,00	4 351 221,92		-1 047 171,92
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 952 692,78	4 351 221,92		1 601 470,86
	TOTAL	21 101 111,58	13 653 470,60	576 887,75	6 870 753,23

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	8 772 287,12		8 772 287,12
012	Charges de personnel, frais assimilés	25 236 589,05		25 236 589,05
014	Atténuations de produits	551 421,00		551 421,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 966 533,42		2 966 533,42
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	707 983,13	0,00	707 983,13
67	Charges exceptionnelles	1 119 710,04	1 250 459,28	2 370 169,32
68	Dot. aux amortissements et provisions	300 000,00	3 100 762,64	3 400 762,64
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		39 654 523,76	4 351 221,92	44 005 745,68
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	608 534,40	0,00	608 534,40
13	Subventions d'investissement	0,00	46 961,51	46 961,51
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 854 592,50	0,00	3 854 592,50
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 331,00		2 331,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		18 715,28	18 715,28
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	574 921,74	0,00	574 921,74
204	Subventions d'équipement versées	1 168 991,00	0,00	1 168 991,00
21	Immobilisations corporelles (6)	4 547 786,59	0,00	4 547 786,59
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	713 609,72	0,00	713 609,72
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	245 474,58	0,00	245 474,58
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	109 440,00	0,00	109 440,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		11 825 681,53	65 676,79	11 891 358,32
Pour information				2 446 677,04
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				2 446 677,04

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	292 983,17		292 983,17
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 957 728,58		3 957 728,58
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	33 467 509,82		33 467 509,82
74	Dotations et participations	6 539 153,11		6 539 153,11
75	Autres produits de gestion courante	740 077,31	0,00	740 077,31
76	Produits financiers	119 902,90	0,00	119 902,90
77	Produits exceptionnels	1 481 125,98	65 676,79	1 546 802,77
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		46 598 480,87	65 676,79	46 664 157,66
Pour information				4 705 506,02
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 493 320,29	0,00	2 493 320,29
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	406 075,05		406 075,05
13	Subventions d'investissement	1 992 878,69	0,00	1 992 878,69
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 400 459,93	0,00	4 400 459,93
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		10 000,00	10 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	340,00	0,00	340,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	6 534,72	1 240 459,28	1 246 994,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 100 762,64	3 100 762,64
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	2 640,00	0,00	2 640,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		9 302 248,68	4 351 221,92	13 653 470,60
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	10 571 588,00	6 639 049,37	2 133 237,75	0,00	1 799 300,88
60611	Eau et assainissement	239 600,00	158 753,76	76 685,35	0,00	4 160,89
60612	Energie - Electricité	1 107 400,00	362 079,33	468 137,14	0,00	277 183,53
60613	Chauffage urbain	168 000,00	51 058,31	45 751,98	0,00	71 189,71
60618	Autres fournitures non stockables	731 842,16	352 549,72	284 269,09	0,00	95 023,35
60621	Combustibles	100 000,00	57 446,31	10 892,56	0,00	31 661,13
60622	Carburants	215 516,92	183 952,81	7 849,16	0,00	23 714,95
60623	Alimentation	21 949,00	10 181,17	2 617,68	0,00	9 150,15
60624	Produits de traitement	21 319,00	15 651,80	2 628,00	0,00	3 039,20
60628	Autres fournitures non stockées	110 685,37	71 037,23	6 183,10	0,00	33 465,04
60631	Fournitures d'entretien	52 542,00	38 379,29	3 399,53	0,00	10 763,18
60632	Fournitures de petit équipement	265 064,14	153 413,13	38 054,69	0,00	73 596,32
60633	Fournitures de voirie	18 610,86	16 340,44	1 255,00	0,00	1 015,42
60636	Vêtements de travail	99 058,78	58 513,66	15 191,32	0,00	25 353,80
6064	Fournitures administratives	71 556,00	45 345,21	3 493,90	0,00	22 716,89
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	55 882,00	46 170,68	8 707,18	0,00	1 004,14
6067	Fournitures scolaires	113 733,56	78 570,27	6 055,65	0,00	29 107,64
6068	Autres matières et fournitures	369 207,05	270 702,33	27 092,61	0,00	71 412,11
611	Contrats de prestations de services	2 268 535,00	1 666 380,48	294 484,97	0,00	307 669,55
6132	Locations immobilières	261 522,00	177 106,75	78 345,71	0,00	6 069,54
6135	Locations mobilières	218 416,64	113 412,15	24 166,51	0,00	80 837,98
614	Charges locatives et de copropriété	154 440,00	132 246,42	41 029,86	0,00	-18 836,28
61521	Entretien terrains	62 476,76	50 990,45	13 860,03	0,00	-2 373,72
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	60 509,00	43 770,77	11 894,62	0,00	4 843,61
615231	Entretien, réparations voiries	315 640,00	273 780,42	14 210,31	0,00	27 649,27
615232	Entretien, réparations réseaux	7 158,00	7 006,34	1 740,00	0,00	-1 588,34
61524	Entretien bois et forêts	10 000,00	9 592,84	0,00	0,00	407,16
61551	Entretien matériel roulant	61 189,00	47 591,59	5 014,34	0,00	8 583,07
61558	Entretien autres biens mobiliers	44 049,00	36 474,51	4 147,07	0,00	3 427,42
6156	Maintenance	367 851,00	144 341,26	131 127,24	0,00	92 382,50
6161	Multirisques	65 509,00	60 159,07	0,00	0,00	5 349,93
6168	Autres primes d'assurance	75 901,00	71 810,74	0,00	0,00	4 090,26
617	Etudes et recherches	66 337,00	36,99	300,00	0,00	66 000,01
6182	Documentation générale et technique	36 218,00	18 570,77	7 914,83	0,00	9 732,40
6184	Versements à des organismes de formation	218 000,00	87 860,63	76 383,94	0,00	53 755,43
6188	Autres frais divers	233 364,49	161 261,24	10 787,07	0,00	61 316,18
6226	Honoraires	217 324,00	56 045,13	71 133,88	0,00	90 144,99
6227	Frais d'actes et de contentieux	120 000,00	32 864,76	20 645,50	0,00	66 489,74
6228	Divers	158 616,09	74 347,77	34 306,26	0,00	49 962,06
6231	Annonces et insertions	74 651,18	40 616,36	9 233,90	0,00	24 800,92
6232	Fêtes et cérémonies	135 826,00	120 237,11	24 852,25	0,00	-9 263,36
6236	Catalogues et imprimés	97 882,00	86 747,85	7 903,00	0,00	3 231,15
6237	Publications	91 637,00	66 720,65	21 547,20	0,00	3 369,15
6238	Divers	26 353,00	27 033,24	2 392,46	0,00	-3 072,70
6241	Transports de biens	8 547,00	3 193,72	5 167,09	0,00	186,19
6247	Transports collectifs	103 790,00	79 549,69	17 936,13	0,00	6 304,18
6248	Divers	11 270,00	4 788,79	4 511,38	0,00	1 969,83
6251	Voyages et déplacements	20 900,00	25 005,34	0,00	0,00	-4 105,34
6257	Réceptions	2 862,00	2 467,56	260,00	0,00	134,44
6261	Frais d'affranchissement	103 415,00	60 544,74	18 220,73	0,00	24 649,53
6262	Frais de télécommunications	169 540,00	226 596,36	74 310,66	0,00	-131 367,02
627	Services bancaires et assimilés	17 500,00	17 282,25	1 473,21	0,00	-1 255,46
6281	Concours divers (cotisations)	36 249,00	34 360,90	2 906,61	0,00	-1 018,51
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	80,00	0,00	0,00	0,00	80,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	133 966,00	116 758,11	19 353,08	0,00	-2 145,19
6284	Redevances pour services rendus	14 340,00	-1 335,81	1 500,00	0,00	14 175,81
62872	Remb. frais au budget annexe	95 000,00	101 469,00	0,00	0,00	-6 469,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	26 440,00	5 680,71	26 000,00	0,00	-5 240,71
6288	Autres services extérieurs	209 168,00	107 590,35	44 093,97	0,00	57 483,68
63512	Taxes foncières	300 000,00	273 485,00	0,00	0,00	26 515,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	800,00	277,04	720,00	0,00	-197,04
6358	Autres droits	4 044,00	3 517,00	0,00	0,00	527,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 305,00	666,88	1 100,00	0,00	538,12
012	Charges de personnel, frais assimilés	26 002 700,00	25 195 537,60	41 051,45	0,00	766 110,95
6218	Autre personnel extérieur	25 000,00	4 329,42	39 276,11	0,00	-18 605,53
6331	Versement mobilité	85 000,00	114 497,86	0,00	0,00	-29 497,86

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	70 000,00	69 333,59	0,00	0,00	666,41
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	142 000,00	151 930,49	0,00	0,00	-9 930,49
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	43 000,00	42 801,85	0,00	0,00	198,15
64111	Rémunération principale titulaires	12 742 000,00	11 909 074,80	1 775,34	0,00	831 149,86
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	246 000,00	238 768,98	0,00	0,00	7 231,02
64118	Autres indemnités titulaires	2 541 000,00	2 474 938,69	0,00	0,00	66 061,31
64131	Rémunérations non tit.	2 407 000,00	2 461 363,76	0,00	0,00	-54 363,76
64138	Autres indemnités non tit.	320 000,00	362 719,44	0,00	0,00	-42 719,44
64168	Autres emplois d'insertion	21 000,00	6 048,64	0,00	0,00	14 951,36
64171	Apprentis - rémunérations	152 000,00	141 640,94	0,00	0,00	10 359,06
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	1 300,00	0,00	0,00	-1 300,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 600 000,00	2 651 363,67	0,00	0,00	-51 363,67
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 700 000,00	3 704 834,97	0,00	0,00	-4 834,97
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	103 000,00	110 626,47	0,00	0,00	-7 626,47
6455	Cotisations pour assurance du personnel	126 000,00	134 094,98	0,00	0,00	-8 094,98
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	15 000,00	11 413,00	0,00	0,00	3 587,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	45 000,00	44 520,73	0,00	0,00	479,27
6472	Prestations familiales directes	35 000,00	168,00	0,00	0,00	34 832,00
64731	Allocations chômage versées directement	17 000,00	61 220,18	0,00	0,00	-44 220,18
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	135 000,00	131 157,35	0,00	0,00	3 842,65
6475	Médecine du travail, pharmacie	62 700,00	54 451,89	0,00	0,00	8 248,11
6478	Autres charges sociales diverses	40 000,00	57 779,50	0,00	0,00	-17 779,50
6488	Autres charges	330 000,00	255 158,40	0,00	0,00	74 841,60
014	Atténuations de produits	551 421,00	551 421,00	0,00	0,00	0,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	29 837,00	29 837,00	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	521 584,00	521 584,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 120 570,00	2 727 899,98	238 633,44	0,00	154 036,58
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	12 000,00	16 930,94	0,00	0,00	-4 930,94
6531	Indemnités	275 000,00	267 402,06	438,78	0,00	7 159,16
6532	Frais de mission	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6533	Cotisations de retraite	26 000,00	25 521,49	0,00	0,00	478,51
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	40 000,00	40 375,82	0,00	0,00	-375,82
6535	Formation	15 000,00	5 590,00	0,00	0,00	9 410,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	500,00	553,87	0,00	0,00	-53,87
6541	Créances admises en non-valeur	17 000,00	10 664,28	0,00	0,00	6 335,72
6542	Créances éteintes	11 000,00	7 243,65	0,00	0,00	3 756,35
65548	Autres contributions	44 000,00	41 615,50	0,00	0,00	2 384,50
6558	Autres contributions obligatoires	275 692,00	275 692,00	0,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	80 000,00	35 250,00	80 000,00	0,00	-35 250,00
657362	Subv. fonct. CCAS	635 000,00	635 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 674 373,00	1 366 058,09	158 194,66	0,00	150 120,25
65888	Autres	10 005,00	2,28	0,00	0,00	10 002,72
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		40 246 279,00	35 113 907,95	2 412 922,64	0,00	2 719 448,41
66	Charges financières (b)	749 500,00	608 883,13	99 100,00	0,00	41 516,87
66111	Intérêts réglés à l'échéance	700 000,00	677 185,62	0,00	0,00	22 814,38
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	6 500,00	-91 500,00	99 100,00	0,00	-1 100,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6618	Intérêts des autres dettes	28 000,00	23 197,51	0,00	0,00	4 802,49
6688	Autres	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 711 500,00	1 119 310,04	400,00	0,00	591 789,96
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 068,30	954,55	0,00	0,00	113,75
6713	Secours et dots	5 000,00	1 011,68	0,00	0,00	3 988,32
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	270 000,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	81 001,70	55 447,16	0,00	0,00	25 554,54
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	1 241 900,00	950 000,00	0,00	0,00	291 900,00
678	Autres charges exceptionnelles	112 530,00	111 896,65	400,00	0,00	233,35
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	402 587,00	300 000,00	0,00	0,00	102 587,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	102 587,00	300 000,00	0,00	0,00	-197 413,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	1 020 633,24				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		44 130 499,24	37 142 101,12	2 512 422,64	0,00	4 475 975,48
023	Virement à la section d'investissement	2 648 642,78	0,00			2 648 642,78
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	3 304 050,00	4 351 221,92			-1 047 171,92
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	1 240 459,28			-1 240 459,28
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	10 000,00			-10 000,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	3 304 050,00	3 100 762,64			203 287,36
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 952 692,78	4 351 221,92			1 601 470,86
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (7)</i>	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 952 692,78	4 351 221,92			1 601 470,86
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		50 083 192,02	41 493 323,04	2 512 422,64	0,00	6 077 446,34
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	99 100,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	91 500,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	7 600,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	235 862,00	277 004,62	15 978,55	0,00	-57 121,17
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	14 191,68	0,00	0,00	-14 191,68
6419	Remboursements rémunérations personnel	235 862,00	231 250,54	15 978,55	0,00	-11 367,09
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	31 562,40	0,00	0,00	-31 562,40
70	Produits services, domaine et ventes div	4 293 852,00	2 919 646,91	1 038 081,67	0,00	336 123,42
7011	Ventes d'eau	87 000,00	86 859,56	0,00	0,00	140,44
7018	Autres ventes de produits finis	1 000,00	3 684,61	0,00	0,00	-2 684,61
7022	Coupes de bois	0,00	50,00	0,00	0,00	-50,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	80 000,00	106 037,00	0,00	0,00	-26 037,00
70312	Redevances funéraires	0,00	16,00	0,00	0,00	-16,00
70321	Stationnement et location voie publique	3 700,00	3 836,06	0,00	0,00	-136,06
70323	Redev. occupat° domaine public communal	398 800,00	328 216,69	62 604,28	0,00	7 979,03
7035	Locations de droits de chasse et pêche	117,00	121,00	0,00	0,00	-4,00
7036	Taxes de pâturage et de tourbage	1 112,00	1 150,53	0,00	0,00	-38,53
70383	Redevance de stationnement	950 000,00	924 602,95	0,00	0,00	25 397,05
70384	Forfait de post-stationnement	350 000,00	358 754,57	0,00	0,00	-8 754,57
70388	Autres redevances et recettes diverses	500,00	175,00	0,00	0,00	325,00
7062	Redevances services à caractère culturel	321 500,00	209 268,04	15 000,00	0,00	97 231,96
70631	Redevances services à caractère sportif	15 500,00	11 240,50	0,00	0,00	4 259,50
70632	Redevances services à caractère loisir	152 900,00	153 776,31	3 500,00	0,00	-4 376,31
7066	Redevances services à caractère social	394 000,00	376 996,49	26 500,00	0,00	-9 496,49
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 024 500,00	949 088,46	81 300,00	0,00	-5 888,46
70688	Autres prestations de services	27 552,00	28 819,52	0,00	0,00	-1 267,52
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	5 200,00	4 550,86	0,00	0,00	649,14
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	50 000,00	-59 666,40	81 666,40	0,00	28 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	96 500,00	-187 899,13	217 899,13	0,00	66 500,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	282 471,00	-323 194,66	453 194,66	0,00	152 471,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	9 500,00	-12 143,23	14 631,69	0,00	7 011,54
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	8 000,00	-10 358,91	10 358,91	0,00	8 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	-46 350,00	46 350,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	34 000,00	12 015,09	25 076,60	0,00	-3 091,69
73	Impôts et taxes	33 103 417,00	33 297 509,82	170 000,00	0,00	-364 092,82
73111	Impôts directs locaux	21 858 199,00	22 025 433,00	0,00	0,00	-167 234,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	45 124,00	56 600,00	0,00	0,00	-11 476,00
73211	Attribution de compensation	3 371 430,00	3 371 430,00	0,00	0,00	0,00
7323	Revers. pré. sur jeux, paris hippiques	130 732,00	115 732,76	0,00	0,00	14 999,24
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	14 583,32	0,00	0,00	-14 583,32
7336	Droits de place	432 000,00	446 569,35	0,00	0,00	-14 569,35
7338	Autres taxes	154 700,00	201 236,02	0,00	0,00	-46 536,02
7351	Taxe consommation finale d'électricité	643 232,00	477 163,84	170 000,00	0,00	-3 931,84
7354	Surcharge sur les eaux minérales	68 000,00	81 568,00	0,00	0,00	-13 568,00
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	3 290 000,00	3 451 930,00	0,00	0,00	-161 930,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	110 000,00	114 819,70	0,00	0,00	-4 819,70
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	3 000 000,00	2 940 443,83	0,00	0,00	59 556,17
74	Dotations et participations	6 580 682,00	6 249 553,11	289 600,00	0,00	41 528,89
7411	Dotation forfaitaire	3 050 859,00	3 050 859,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	91 119,00	91 119,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	12 605,00	12 605,86	0,00	0,00	-0,86
74718	Autres participations Etat	417 719,00	373 462,18	7 000,00	0,00	37 256,82
7473	Participat° Départements	177 900,00	110 300,00	54 600,00	0,00	13 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	15 000,00	17 731,96	0,00	0,00	-2 731,96
7477	Participat° Budget communautaire et FS	0,00	-228 000,00	228 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	2 079 100,00	1 817 891,11	0,00	0,00	261 208,89
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	3 552,00	0,00	0,00	-3 552,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	712 120,00	710 888,00	0,00	0,00	1 232,00
7484	Dotation de recensement	0,00	87,00	0,00	0,00	-87,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	24 260,00	29 260,00	0,00	0,00	-5 000,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	259 797,00	0,00	0,00	-259 797,00
75	Autres produits de gestion courante	695 768,00	611 405,31	128 672,00	0,00	-44 309,31
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	13 200,00	7 296,00	6 000,00	0,00	-96,00
752	Revenus des immeubles	452 508,00	474 977,08	0,00	0,00	-22 469,08
757	Redevances versées par fermiers, conces.	148 500,00	47 243,94	104 000,00	0,00	-2 743,94
7588	Autres produits div. de gestion courante	81 560,00	81 888,29	18 672,00	0,00	-19 000,29
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		44 909 581,00	43 355 119,77	1 642 332,22	0,00	-87 870,99
(a) = 70+73+74+75+013						
76	Produits financiers (b)	119 840,00	119 902,90	0,00	0,00	-62,90

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
764	Revenus valeurs mobilières de placement	119 840,00	119 902,90	0,00	0,00	-62,90
77	Produits exceptionnels (c)	178 265,00	1 481 125,98	0,00	0,00	-1 302 860,98
7714	Recouvrtr créances admises en non valeur	0,00	592,48	0,00	0,00	-592,48
7718	Autres produits except. opérat° gestion	103 265,00	103 266,37	0,00	0,00	-1,37
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	3 848,37	0,00	0,00	-3 848,37
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 231 744,00	0,00	0,00	-1 231 744,00
7788	Produits exceptionnels divers	75 000,00	141 674,76	0,00	0,00	-66 674,76
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		45 207 686,00	44 956 148,65	1 642 332,22	0,00	-1 390 794,87
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	170 000,00	65 676,79			104 323,21
722	Immobilisations corporelles	120 000,00	0,00			120 000,00
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	18 715,28			-18 715,28
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	50 000,00	46 961,51			3 038,49
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		170 000,00	65 676,79			104 323,21
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		45 377 686,00	45 021 825,44	1 642 332,22	0,00	-1 286 471,66
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		4 705 506,02				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 840 294,42	574 921,74	378 115,76	887 256,92
2031	Frais d'études	1 312 916,18	462 982,62	359 325,36	490 608,20
2033	Frais d'insertion	31 364,00	3 564,00	2 329,20	25 470,80
2051	Concessions, droits similaires	496 014,24	108 375,12	16 461,20	371 177,92
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	1 833 566,00	1 168 991,00	21 568,00	643 007,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	1 253 566,00	1 073 870,00	21 568,00	158 128,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	180 000,00	95 121,00	0,00	84 879,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	6 892 993,33	4 547 786,59	1 861 223,62	483 983,12
2111	Terrains nus	22 000,00	3 587,00	0,00	18 413,00
2112	Terrains de voirie	20 000,00	7 850,00	9 713,00	2 437,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	19 890,06	4 841,32	1 679,11	13 369,63
2128	Autres agencements et aménagements	1 770 771,91	1 187 074,50	532 460,80	51 236,61
21312	Bâtiments scolaires	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
21316	Equipements du cimetière	65 388,00	44 684,18	0,00	20 703,82
21318	Autres bâtiments publics	121 609,36	108 350,70	1 292,31	11 966,35
2135	Installations générales, agencements	1 642 759,12	601 174,37	941 719,77	99 864,98
2145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	26 087,93	14 178,00	11 909,93	0,00
2151	Réseaux de voirie	86 279,57	48 551,22	33 662,46	4 065,89
2152	Installations de voirie	701 707,77	693 285,21	8 422,56	0,00
21534	Réseaux d'électrification	4 553,47	4 553,47	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	232 053,00	196 630,31	29 690,90	5 731,79
21568	Autres matériels, outillages incendie	8 805,04	5 345,82	0,00	3 459,22
21571	Matériel roulant	296 223,90	293 810,71	1 421,51	991,68
21578	Autre matériel et outillage de voirie	227 458,59	149 184,12	55 628,80	22 645,67
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	247 620,30	181 809,55	61 128,00	4 682,75
2161	Oeuvres et objets d'art	85 093,40	22 998,00	40 280,09	21 815,31
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	2 707,00	934,99	0,00	1 772,01
2168	Autres collections et oeuvres d'art	27 676,92	6 378,64	8 532,80	12 765,48
2183	Matériel de bureau et informatique	429 215,40	337 422,35	25 667,40	66 125,65
2184	Mobilier	150 545,25	118 668,47	9 250,08	22 626,70
2188	Autres immobilisations corporelles	679 547,34	516 473,66	88 764,10	74 309,58
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	1 584 476,76	713 609,72	112 474,17	758 392,87
2312	Agencements et aménagements de terrains	593 263,62	593 263,62	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	241 213,14	120 346,10	112 474,17	8 392,87
238	Avances versées commandes immo. incorp.	750 000,00	0,00	0,00	750 000,00
11	Opération d'équipement n° 11 (2)	85 593,80	2 331,00	1 123,20	82 139,60
2201	Opération d'équipement n° 2201 (2)	151 990,28	0,00	0,00	151 990,28
2202	Opération d'équipement n° 2202 (2)	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
2203	Opération d'équipement n° 2203 (2)	230 000,00	0,00	0,00	230 000,00
2204	Opération d'équipement n° 2204 (2)	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
2205	Opération d'équipement n° 2205 (2)	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
2207	Opération d'équipement n° 2207 (2)	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
Total des dépenses d'équipement		13 168 914,59	7 007 640,05	2 374 504,75	3 786 769,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	626 895,78	608 534,40	0,00	18 361,38
10226	Taxe d'aménagement	304 000,00	285 638,62	0,00	18 361,38
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	322 895,78	322 895,78	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 879 722,00	3 854 592,50	0,00	25 129,50
1641	Emprunts en euros	3 610 000,00	3 598 947,88	0,00	11 052,12
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	442,41	0,00	9 557,59
1675	Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P.	250 000,00	245 480,61	0,00	4 519,39
16818	Emprunts - Autres prêteurs	9 722,00	9 721,60	0,00	0,40
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	685 902,17	245 474,58	425 092,82	15 334,77
275	Dépôts et cautionnements versés	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	670 902,17	245 474,58	425 092,82	334,77
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		5 192 519,95	4 708 601,48	425 092,82	58 825,65
45415	TRAVAUX OFFICE 2022 (3)	123 000,00	109 440,00	0,00	13 560,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		123 000,00	109 440,00	0,00	13 560,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
TOTAL DEPENSES REELLES		18 484 434,54	11 825 681,53	2 799 597,57	3 859 155,44
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	170 000,00	65 676,79		104 323,21
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	50 000,00	46 961,51		3 038,49
13911	Etat et établissements nationaux	22 500,00	22 208,80		291,20
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	2 000,00	1 427,40		572,60
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	6 000,00	5 122,29		877,71
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	3 000,00	2 691,31		308,69
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	6 500,00	5 850,00		650,00
13918	Autres subventions d'équipement	10 000,00	9 661,71		338,29
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	18 715,28		-18 715,28
	Charges transférées (6)	120 000,00	18 715,28		101 284,72
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	18 715,28		-18 715,28
2135	Installations générales, agencements	120 000,00	0,00		120 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		170 000,00	65 676,79		104 323,21
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		18 654 434,54	11 891 358,32	2 799 597,57	3 963 478,65
Pour information		2 446 677,04			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 825 343,75	1 992 878,69	470 087,75	362 377,31
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	450 000,00	548 900,00	0,00	-98 900,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	7 600,00	0,00	-7 600,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	2 753,00	0,00	-2 753,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	48 244,00	3 000,00	0,00	45 244,00
1322	Subv. non transf. Régions	1 577 715,75	816 728,00	446 312,75	314 675,00
1323	Subv. non transf. Départements	23 775,00	0,00	23 775,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	300 000,00	309 530,80	0,00	-9 530,80
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	271 433,00	150 190,89	0,00	121 242,11
1342	Amendes de police non transférable	154 176,00	154 176,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	4 400 000,00	4 400 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 400 000,00	4 400 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	340,00	0,00	-340,00
2031	Frais d'études	0,00	340,00	0,00	-340,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	6 534,72	0,00	-6 534,72
2135	Installations générales, agencements	0,00	2 556,00	0,00	-2 556,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	3 978,72	0,00	-3 978,72
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		7 225 343,75	6 399 753,41	470 087,75	355 502,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 886 075,05	2 899 395,34	0,00	-13 320,29
10222	FCTVA	1 780 000,00	1 781 364,32	0,00	-1 364,32
10226	Taxe d'aménagement	700 000,00	711 955,97	0,00	-11 955,97
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	406 075,05	406 075,05	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	459,93	0,00	9 540,07
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 904 000,00		0,00	
Total des recettes financières		7 800 075,05	2 899 855,27	0,00	4 900 219,78
45425	TRAVAUX OFFICE 2022 (2)	123 000,00	2 640,00	106 800,00	13 560,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		123 000,00	2 640,00	106 800,00	13 560,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		15 148 418,80	9 302 248,68	576 887,75	5 269 282,37
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 648 642,78			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	3 304 050,00	4 351 221,92		-1 047 171,92
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	10 000,00		-10 000,00
2112	Terrains de voirie	0,00	5 244,00		-5 244,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	1 214 257,82		-1 214 257,82
21571	Matériel roulant	0,00	19 035,06		-19 035,06
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	1 922,40		-1 922,40
28031	Frais d'études	40 000,00	36 350,55		3 649,45
28033	Frais d'insertion	1 300,00	107,73		1 192,27
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	100 000,00	36 955,76		63 044,24
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	6 000,00	4 880,00		1 120,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	126 000,00	115 834,66		10 165,34
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	8 000,00	6 900,00		1 100,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	531 200,00	469 957,09		61 242,91
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	4 000,00	0,00		4 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	70 000,00	31 368,00		38 632,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	44 500,00	38 471,83		6 028,17
28051	Concessions et droits similaires	160 000,00	132 275,68		27 724,32
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	336,00		-336,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	18 000,00	15 904,32		2 095,68
28128	Autres aménagements de terrains	4 100,00	2 008,29		2 091,71
28132	Immeubles de rapport	3 000,00	2 286,74		713,26
28138	Autres constructions	500,00	320,55		179,45

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
28152	Installations de voirie	100,00	66,90		33,10
281538	Autres réseaux	8 500,00	7 767,76		732,24
281568	Autres matériels, outillages incendie	6 500,00	6 641,45		-141,45
281571	Matériel roulant	190 000,00	193 045,53		-3 045,53
281578	Autre matériel et outillage de voirie	700 000,00	682 884,27		17 115,73
28158	Autres installat°, matériel et outillage	410 100,00	420 689,75		-10 589,75
28181	Installations générales, aménagt divers	7 000,00	6 154,07		845,93
28182	Matériel de transport	1 500,00	1 346,86		153,14
28183	Matériel de bureau et informatique	160 100,00	120 227,06		39 872,94
28184	Mobilier	86 000,00	110 248,96		-24 248,96
28188	Autres immo. corporelles	617 650,00	657 732,83		-40 082,83
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 952 692,78	4 351 221,92		1 601 470,86
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 952 692,78	4 351 221,92		1 601 470,86
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		21 101 111,58	13 653 470,60	576 887,75	6 870 753,23
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11 (1)
LIBELLE : DESAMIANTAGE THERMES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		85 593,80	A	2 331,00	1 123,20	82 139,60	B	4 040 193,04
20	Immobilisations incorporelles	7 153,80		2 331,00	1 123,20	3 699,60		308 818,80
2031	Frais d'études	7 153,80		2 331,00	1 123,20	3 699,60		308 818,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	78 440,00		0,00	0,00	78 440,00		3 731 374,24
238	Avances versées commandes immo. incorp.	78 440,00		0,00	0,00	78 440,00		3 731 374,24

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire			
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)			
TOTAL RECETTES AFFECTEES	1 000 000,00	C	816 728,00	0,00	183 272,00	D	816 728,00	
13	Subventions d'investissement	1 000 000,00		816 728,00	0,00	183 272,00		816 728,00
1322	Subv. non transf. Régions	1 000 000,00		816 728,00	0,00	183 272,00		816 728,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	814 397,00	D - B	-3 223 465,04

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2201 (1)
LIBELLE : EXTENSION CIMETIERE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		151 990,28	A	0,00	0,00	151 990,28	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	151 990,28	0,00	0,00	151 990,28	151 990,28		0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00		0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	51 990,28	0,00	0,00	51 990,28	51 990,28		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2202 (1)
LIBELLE : PLACE DE LAFIN

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		150 000,00	A 0,00	0,00	150 000,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2203 (1)
LIBELLE : CREATION BUREAUX MUNICIPAUX LEPIC 2

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		230 000,00	A	0,00	0,00	230 000,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	230 000,00		0,00		230 000,00		0,00
2313	Constructions	230 000,00		0,00		230 000,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2204 (1)
LIBELLE : CREATION DE COURTS DE TENNIS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		200 000,00	A	0,00	0,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00		0,00	200 000,00		0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	200 000,00		0,00	200 000,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2205 (1)
LIBELLE : LIAISON LAC/VILLE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		100 000,00	A 0,00	0,00	100 000,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
2031	Frais d'études	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2207 (1)
LIBELLE : RESTAURANT SCOLAIRE ECOLE F ROOSEVELT

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		100 000,00	A	0,00	0,00	100 000,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00		0,00		100 000,00		0,00
2313	Constructions	100 000,00		0,00		100 000,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire			
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)			
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	4 572 124	1 328 920	73 700	712 876	145 236	1 545 291	23 553	173 777	0	3 175 083	75 121	11 825 682
- Equipements municipaux (2)		1 083 445	73 700	712 876	145 236	524 849	23 553	173 777	0	3 101 213	0	5 838 649
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	1 020 000	0	0	0	73 870	75 121	1 168 991
- Opérations financières	4 572 124											4 572 124
Dépenses d'ordre	65 677											65 677
Solde d'exécution reporté de N-1	2 446 677											2 446 677
Total dépenses	7 084 478	1 328 920	73 700	712 876	145 236	1 545 291	23 553	173 777	0	3 175 083	75 121	14 338 035
Total recettes	11 809 989	1 375 981	0	150 191	3 000	460	0	0	19 000	294 850	0	13 653 471
Solde d'investissement	4 725 511	47 061	-73 700	-562 685	-142 236	-1 544 831	-23 553	-173 777	19 000	-2 880 234	-75 121	-684 565
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	1 369 493	39 181	182 970	85 498	192 261	11 634	24 348	0	894 213	0	2 799 598
Total RAR recettes	106 800	36 000	0	184 234	23 965	23 775	0	0	0	202 114	0	576 888
SOLDE RAR investissement	106 800	-1 333 493	-39 181	1 264	-61 534	-168 486	-11 634	-24 348	0	-692 099	0	-2 222 710

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	6 287 132	11 939 836	1 635 506	5 278 409	3 140 226	4 498 483	964 824	2 614 187	206 417	6 321 199	1 119 527	44 005 746
Total recettes	43 012 604	745 398	91 923	1 194 806	812 203	640 662	347 893	1 443 139	313 986	2 267 140	499 910	51 369 664
Solde de fonctionnement	36 725 472	-11 194 438	-1 543 583	-4 083 603	-2 328 022	-3 857 821	-616 931	-1 171 048	107 569	-4 054 059	-619 617	7 363 918
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		7 084 478	2 698 413	112 881	895 846	230 734	1 737 552	35 188	198 124	0	4 069 296	75 121	17 137 633
Dépenses réelles		4 572 124	2 698 413	112 881	895 846	230 734	1 737 552	35 188	198 124	0	4 069 296	75 121	14 625 279
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	608 534	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	608 534
10226	Taxe d'aménagement	285 639	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	285 639
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	322 896	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	322 896
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	3 854 150	0	0	0	0	442	0	0	0	0	0	3 854 593
1641	Emprunts en euros	3 598 948	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 598 948
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	442	0	0	0	0	0	442
1675	Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P.	245 481	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	245 481
16818	Emprunts - Autres prêteurs	9 722	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 722
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	343 971	1 404	272 414	73 352	78 275	0	5 136	0	178 485	0	953 038
2031	Frais d'études	0	220 539	0	272 414	73 352	78 275	0	5 136	0	172 592	0	822 308
2033	Frais d'insertion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 893	0	5 893
2051	Concessions, droits similaires	0	123 432	1 404	0	0	0	0	0	0	0	0	124 836
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	1 020 000	0	0	0	95 438	75 121	1 190 559
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	1 000 000	0	0	0	95 438	0	1 095 438
20422	Privé : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	20 000	0	0	0	0	75 121	95 121
21	Immobilisations corporelles	0	1 680 420	111 477	623 432	157 382	638 834	35 188	192 988	0	2 969 289	0	6 409 010
2111	Terrains nus	0	3 587	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 587
2112	Terrains de voirie	0	17 563	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 563
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 520	0	6 520
2128	Autres agencements et aménagements	0	1 998	0	133 349	0	226 656	0	0	0	1 357 532	0	1 719 535
21316	Equipements du cimetière	0	44 684	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 684
21318	Autres bâtiments publics	0	109 643	0	0	0	0	0	0	0	0	0	109 643
2135	Installations générales, agencements	0	895 135	0	180 297	3 446	337 978	0	119 449	0	6 588	0	1 542 894
2145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	0	26 088	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 088
2151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	82 214	0	82 214

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
2152	Installations de voirie	0	0	7 091	0	0	0	0	0	0	694 617	0	701 708
21534	Réseaux d'électrification	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 553	0	4 553
21538	Autres réseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	226 321	0	226 321
21568	Autres matériels, outillages incendie	0	0	5 346	0	0	0	0	0	0	0	0	5 346
21571	Matériel roulant	0	295 232	0	0	0	0	0	0	0	0	0	295 232
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	204 813	0	204 813
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	99 014	0	15 033	1 243	34 677	0	1 355	0	91 616	0	242 938
2161	Oeuvres et objets d'art	0	0	0	0	63 278	0	0	0	0	0	0	63 278
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	0	0	0	0	935	0	0	0	0	0	0	935
2168	Autres collections et oeuvres d'art	0	1 033	0	0	13 879	0	0	0	0	0	0	14 911
2183	Matériel de bureau et informatique	0	111 827	8 172	242 001	1 089	0	0	0	0	0	0	363 090
2184	Mobilier	0	26 176	0	25 343	9 205	2 135	19 930	45 129	0	0	0	127 919
2188	Autres immobilisations corporelles	0	48 439	90 869	27 409	64 308	37 388	15 257	27 055	0	294 513	0	605 238
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	826 084	0	826 084
2312	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	593 264	0	593 264
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0	0	0	0	0	0	0	0	0	232 820	0	232 820
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	670 567	0	0	0	0	0	0	0	0	0	670 567
27638	Créance Autres établissements publics	0	670 567	0	0	0	0	0	0	0	0	0	670 567
Opérations d'équipement		0	3 454	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 454
11	DESAMIANTAGE THERMES	0	3 454	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 454
Opérations pour compte de tiers		109 440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	109 440
45415	TRAVAUX OFFICE 2022	109 440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	109 440
Dépenses d'ordre		65 677	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 677
040	Opérat° ordre transfert entre sections	65 677	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 677
13911	Etat et établissements nationaux	22 209	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 209
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	1 427	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 427
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	5 122	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 122
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	2 691	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 691
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	5 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 850
13918	Autres subventions d'équipement	9 662	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 662
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	18 715	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 715
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
001	Solde d'exécution reporté de N-1	2 446 677	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 446 677

RECETTES													
Total recettes d'investissement		11 916 789	1 411 981	0	334 425	26 965	24 235	0	0	19 000	496 964	0	14 230 358
Recettes réelles		7 565 567	1 411 981	0	334 425	26 965	24 235	0	0	19 000	496 964	0	9 879 136
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 899 395	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 899 395
10222	FCTVA	1 781 364	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 781 364
10226	Taxe d'aménagement	711 956	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	711 956
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	406 075	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	406 075
13	Subventions d'investissement	154 176	1 411 981	0	334 425	26 965	23 775	0	0	19 000	492 645	0	2 462 966
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0	548 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	548 900
1312	Subv. transf. Régions	0	7 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 600
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0	2 753	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 753
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0	0	0	0	3 000	0	0	0	0	0	0	3 000
1322	Subv. non transf. Régions	0	852 728	0	184 234	23 965	0	0	0	0	202 114	0	1 263 041
1323	Subv. non transf. Départements	0	0	0	0	0	23 775	0	0	0	0	0	23 775
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0	0	0	0	0	0	0	0	19 000	290 531	0	309 531
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0	0	0	150 191	0	0	0	0	0	0	0	150 191
1342	Amendes de police non transférable	154 176	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	154 176
16	Emprunts et dettes assimilées	4 400 000	0	0	0	0	460	0	0	0	0	0	4 400 460
1641	Emprunts en euros	4 400 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 400 000
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	460	0	0	0	0	0	460
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	340	0	340
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	0	0	340	0	340
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	2 556	0	0	0	0	0	0	0	0	3 979	0	6 535
2135	Installations générales, agencements	2 556	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 556
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 979	0	3 979
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	109 440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	109 440
45425	TRAVAUX OFFICE 2022	109 440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	109 440
	Recettes d'ordre	4 351 222	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 351 222
040	Opérat° ordre transfert entre sections	4 351 222	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 351 222
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
2112	Terrains de voirie	5 244	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 244
21318	Autres bâtiments publics	1 214 258	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 214 258
21571	Matériel roulant	19 035	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 035
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 922	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 922
28031	Frais d'études	36 351	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 351
28033	Frais d'insertion	108	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	108
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	36 956	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 956
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	4 880	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 880
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	115 835	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	115 835
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	6 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 900
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	469 957	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	469 957
280422	Privé : Bâtiments, installations	31 368	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 368
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	38 472	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 472
28051	Concessions et droits similaires	132 276	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	132 276
28088	Autres immobilisations incorporelles	336	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	336
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 904	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 904
28128	Autres aménagements de terrains	2 008	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 008
28132	Immeubles de rapport	2 287	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 287
28138	Autres constructions	321	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	321
28152	Installations de voirie	67	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67
281538	Autres réseaux	7 768	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 768
281568	Autres matériels, outillages incendie	6 641	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 641
281571	Matériel roulant	193 046	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	193 046
281578	Autre matériel et outillage de voirie	682 884	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	682 884
28158	Autres installat°, matériel et outillage	420 690	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	420 690
28181	Installations générales, aménagt divers	6 154	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 154
28182	Matériel de transport	1 347	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 347
28183	Matériel de bureau et informatique	120 227	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 227

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
28184	Mobilier	110 249	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	110 249
28188	Autres immo. corporelles	657 733	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	657 733
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		6 287 132	11 939 836	1 635 506	5 278 409	3 140 226	4 498 483	964 824	2 614 187	206 417	6 321 199	1 119 527	44 005 746
Dépenses réelles		1 935 910	11 939 836	1 635 506	5 278 409	3 140 226	4 498 483	964 824	2 614 187	206 417	6 321 199	1 119 527	39 654 524
011	Charges à caractère général	273 998	4 231 612	430 533	1 079 077	197 897	635 027	61 537	296 543	125	1 530 167	35 771	8 772 287
60611	Eau et assainissement	0	234 316	0	0	0	0	0	554	0	569	0	235 439
60612	Energie - Electricité	0	454 743	0	0	0	6 484	0	6 147	0	362 842	0	830 216
60613	Chauffage urbain	0	96 810	0	0	0	0	0	0	0	0	0	96 810
60618	Autres fournitures non stockables	0	641 083	0	0	0	0	0	-5 300	0	1 036	0	636 819
60621	Combustibles	0	68 339	0	0	0	0	0	0	0	0	0	68 339
60622	Carburants	0	191 802	0	0	0	0	0	0	0	0	0	191 802
60623	Alimentation	0	7 887	0	0	278	3 131	-1	1 504	0	0	0	12 799
60624	Produits de traitement	0	0	0	0	0	17 164	0	0	0	1 116	0	18 280
60628	Autres fournitures non stockées	0	43 833	0	9 141	264	7 777	845	5 755	0	9 604	0	77 220
60631	Fournitures d'entretien	0	22 790	2 412	4 236	0	1 940	0	6 264	0	4 136	0	41 779
60632	Fournitures de petit équipement	0	84 729	8 908	18 615	3 392	12 238	15 666	12 199	0	35 722	0	191 468
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 595	0	17 595
60636	Vêtements de travail	0	515	18 887	7 702	337	559	3 166	55	0	42 484	0	73 705
6064	Fournitures administratives	0	35 079	0	9 268	2 526	0	1 646	0	0	320	0	48 839
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	0	53 974	0	0	903	0	0	0	54 878
6067	Fournitures scolaires	0	0	0	76 975	0	6 172	0	1 479	0	0	0	84 626
6068	Autres matières et fournitures	0	100 762	11 021	260	12 670	26 731	618	10 884	0	134 849	0	297 795
611	Contrats de prestations de services	0	256 926	167 042	766 558	50 776	243 651	5 103	139 921	0	330 888	0	1 960 865
6132	Locations immobilières	0	254 976	0	0	200	0	43	234	0	0	0	255 452
6135	Locations mobilières	0	75 683	12 365	27 769	6 548	10 428	-5 676	1 996	0	8 467	0	137 579
614	Charges locatives et de copropriété	0	171 951	0	0	0	1 326	0	0	0	0	0	173 276
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 850	0	64 850
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	22 206	0	6 663	2 078	17 022	0	192	0	0	7 504	55 665
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	3 798	0	0	0	0	0	284 193	0	287 991
615232	Entretien, réparations réseaux	0	0	0	1 531	0	4 823	0	0	0	2 393	0	8 746
61524	Entretien bois et forêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 593	0	9 593
61551	Entretien matériel roulant	0	47 520	0	0	0	3 427	0	0	0	1 659	0	52 606
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	7 817	12 578	1 839	3 279	13 734	0	941	0	434	0	40 622

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6156	Maintenance	0	133 546	33 233	36 445	12 978	31 371	-35	3 470	0	23 744	716	275 469
6161	Multirisques	0	59 691	0	0	0	0	0	468	0	0	0	60 159
6168	Autres primes d'assurance	0	70 299	0	0	0	0	0	1 512	0	0	0	71 811
617	Etudes et recherches	0	0	37	0	0	0	0	0	0	0	300	337
6182	Documentation générale et technique	0	16 231	273	434	3 191	401	0	1 460	0	4 497	0	26 486
6184	Versements à des organismes de formation	0	98 706	21 268	479	5 820	5 504	2 963	19 190	0	10 315	0	164 245
6188	Autres frais divers	0	2 978	128 440	-709	368	19 165	3 665	14 346	0	3 796	0	172 048
6226	Honoraires	0	25 290	11 783	0	0	15 798	16 444	44 227	0	13 637	0	127 179
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	53 510	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53 510
6228	Divers	0	47 603	0	7 126	780	35 001	3 263	13 526	0	1 354	0	108 654
6231	Annonces et insertions	0	39 352	0	0	10 498	0	0	0	0	0	0	49 850
6232	Fêtes et cérémonies	0	137 373	0	0	847	0	6 870	0	0	0	0	145 089
6236	Catalogues et imprimés	0	93 292	355	0	199	0	0	0	0	805	0	94 651
6237	Publications	0	68 971	0	0	15 025	0	0	4 272	0	0	0	88 268
6238	Divers	0	24 741	0	3 824	860	0	0	0	0	0	0	29 426
6241	Transports de biens	0	6 600	0	0	1 761	0	0	0	0	0	0	8 361
6247	Transports collectifs	0	980	0	67 325	0	29 180	0	0	0	0	0	97 486
6248	Divers	0	9 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 300
6251	Voyages et déplacements	0	7 906	427	1 388	8 509	1 690	168	3 337	125	1 455	0	25 005
6257	Réceptions	0	2 255	0	0	473	0	0	0	0	0	0	2 728
6261	Frais d'affranchissement	0	78 765	0	0	0	0	0	0	0	0	0	78 765
6262	Frais de télécommunications	0	257 933	0	28 609	0	9 530	0	4 835	0	0	0	300 907
627	Services bancaires et assimilés	40	7 378	53	0	97	0	0	0	0	11 188	0	18 755
6281	Concours divers (cotisations)	0	12 769	0	0	50	478	0	20	0	12 576	11 375	37 268
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	46 290	0	1 578	0	81 154	6 789	300	0	0	0	136 111
6284	Redevances pour services rendus	0	0	0	-1 777	0	728	0	913	0	300	0	164
62872	Remb. frais au budget annexe	0	101 469	0	0	0	0	0	0	0	0	0	101 469
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0	2 290	0	0	0	28 420	0	971	0	0	0	31 681
6288	Autres services extérieurs	0	2 505	702	0	0	0	0	-29	0	132 632	15 875	151 684
63512	Taxes foncières	273 485	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	273 485
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	997	0	0	0	0	0	0	0	0	0	997
6358	Autres droits	473	2 118	748	0	0	0	0	0	0	178	0	3 517
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	706	0	0	121	0	0	0	0	940	0	1 767
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	7 247 405	1 178 957	3 910 640	2 692 161	2 602 071	268 287	2 317 644	206 292	4 726 137	86 995	25 236 589
6218	Autre personnel extérieur	0	5 152	0	0	0	-822	0	39 276	0	0	0	43 606
6331	Versement mobilité	0	30 747	4 681	19 088	12 828	11 773	1 308	11 097	865	21 731	381	114 498
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	18 176	2 636	11 738	7 693	7 340	817	6 776	540	13 380	238	69 334
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	41 256	6 209	25 247	16 733	15 604	1 733	14 687	1 142	28 814	505	151 930

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	11 529	1 755	7 154	4 810	4 287	490	4 161	324	8 148	143	42 802
64111	Rémunération principale titulaires	0	3 258 369	516 755	1 761 854	1 354 875	1 261 111	147 032	945 002	108 378	2 507 216	50 257	11 910 850
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	72 063	23 181	24 251	25 108	26 845	1 616	19 507	2 814	42 486	899	238 769
64118	Autres indemnités titulaires	0	833 376	274 226	249 506	212 080	204 554	23 984	124 894	39 139	502 616	10 563	2 474 939
64131	Rémunérations non tit.	0	591 620	50 126	623 730	238 474	326 138	15 067	414 086	0	202 122	0	2 461 364
64138	Autres indemnités non tit.	0	143 144	12 948	80 753	31 479	16 564	1 590	54 528	0	21 715	0	362 719
64168	Autres emplois d'insertion	0	0	0	0	0	6 049	0	0	0	0	0	6 049
64171	Apprentis - rémunérations	0	29 786	0	2 888	21 134	18 711	945	31 850	0	36 327	0	141 641
64172	Apprentis indemnité inflation	0	300	0	0	200	100	100	300	0	300	0	1 300
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	691 075	97 020	517 130	292 220	270 996	30 021	284 678	16 353	444 668	7 203	2 651 364
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	1 029 444	169 370	491 671	425 015	379 706	42 761	314 066	34 357	803 377	15 067	3 704 835
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	29 236	2 488	28 021	10 335	13 656	675	17 975	0	8 242	0	110 626
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	134 095	0	0	0	0	0	0	0	0	0	134 095
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0	11 413	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 413
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	12 168	1 940	5 701	5 199	4 651	513	3 728	428	10 002	190	44 521
6472	Prestations familiales directes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	168	0	168
64731	Allocations chômage versées directement	0	61 220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61 220
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0	131 157	0	0	0	0	0	0	0	0	0	131 157
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	19 128	1 931	8 060	5 291	4 854	539	5 173	357	8 962	157	54 452
6478	Autres charges sociales diverses	0	28 542	1 878	8 473	2 882	5 071	-3 442	544	228	13 142	462	57 780
6488	Autres charges	0	64 408	11 813	45 376	25 805	24 884	2 538	25 315	1 368	52 722	929	255 158
014	Atténuations de produits	551 421	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	551 421
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	29 837	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 837
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	521 584	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	521 584
65	Autres charges de gestion courante	17 910	405 163	25 004	288 692	250 167	1 261 386	635 000	0	0	36 450	46 762	2 966 533
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0	16 931	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 931
6531	Indemnités	0	267 841	0	0	0	0	0	0	0	0	0	267 841
6533	Cotisations de retraite	0	25 521	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 521
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	40 376	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 376
6535	Formation	0	5 590	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 590
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0	554	0	0	0	0	0	0	0	0	0	554
6541	Créances admises en non-valeur	10 664	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 664

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6542	Créances éteintes	7 244	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 244
65548	Autres contributions	0	0	24 854	0	0	0	0	0	0	0	16 762	41 616
6558	Autres contributions obligatoires	0	0	0	275 692	0	0	0	0	0	0	0	275 692
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0	0	0	0	0	80 000	0	0	0	35 250	0	115 250
657362	Subv. fonct. CCAS	0	0	0	0	0	0	635 000	0	0	0	0	635 000
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	48 350	150	13 000	250 167	1 181 386	0	0	0	1 200	30 000	1 524 253
65888	Autres	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	707 983	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	707 983
66111	Intérêts réglés à l'échéance	677 186	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	677 186
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	7 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 600
6618	Intérêts des autres dettes	23 198	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 198
67	Charges exceptionnelles	84 598	55 655	1 012	0	0	0	0	0	0	28 445	950 000	1 119 710
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	955	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	955
6713	Secours et dots	0	0	1 012	0	0	0	0	0	0	0	0	1 012
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	23 326	3 676	0	0	0	0	0	0	0	28 445	0	55 447
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	950 000	950 000
678	Autres charges exceptionnelles	60 317	51 980	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112 297
68	Dot. aux amortissements et provisions	300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000
<i>Dépenses d'ordre</i>		4 351 222	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 351 222
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	4 351 222	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 351 222
675	<i>Valeurs comptables immobilisations cédée</i>	1 240 459	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 240 459
6761	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	3 100 763	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 100 763
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes de fonctionnement	43 012 604	745 398	91 923	1 194 806	812 203	640 662	347 893	1 443 139	313 986	2 267 140	499 910	51 369 664
---	-------------------	----------------	---------------	------------------	----------------	----------------	----------------	------------------	----------------	------------------	----------------	-------------------

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
Recettes réelles		38 241 421	745 398	91 923	1 194 806	812 203	640 662	347 893	1 443 139	313 986	2 267 140	499 910	46 598 481
013	Atténuations de charges	0	282 942	0	5 654	2 534	630	0	336	0	886	0	292 983
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0	14 192	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 192
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	237 188	0	5 654	2 534	630	0	336	0	886	0	247 229
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0	31 562	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 562
70	Produits des services, du domaine, vente	38 174	171 577	3 192	941 308	244 344	278 226	22 000	403 496	0	1 715 365	140 045	3 957 729
7011	Ventes d'eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	86 860	0	86 860
7018	Autres ventes de produits finis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 685	0	3 685
7022	Coupes de bois	0	50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50
70311	Concessions cimetières (produit net)	0	106 037	0	0	0	0	0	0	0	0	0	106 037
70312	Redevances funéraires	0	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16
70321	Stationnement et location voie publique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 836	0	3 836
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0	55 866	0	0	0	0	0	0	0	334 955	0	390 821
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	121	121
7036	Taxes de pâturage et de tourbage	0	1 151	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 151
70383	Redevance de stationnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	924 603	0	924 603
70384	Forfait de post-stationnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	358 755	0	358 755
70388	Autres redevances et recettes diverses	0	175	0	0	0	0	0	0	0	0	0	175
7062	Redevances services à caractère culturel	0	0	0	0	214 344	0	0	0	0	0	9 924	224 268
70631	Redevances services à caractère sportif	0	0	0	0	0	11 241	0	0	0	0	0	11 241
70632	Redevances services à caractère loisir	0	0	0	0	0	157 276	0	0	0	0	0	157 276
7066	Redevances services à caractère social	0	0	0	0	0	0	0	403 496	0	0	0	403 496
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0	0	0	941 308	0	89 081	0	0	0	0	0	1 030 388
70688	Autres prestations de services	12 739	0	3 192	0	0	12 888	0	0	0	0	0	28 820
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0	0	0	0	0	4 551	0	0	0	0	0	4 551
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0	0	0	0	0	0	22 000	0	0	0	0	22 000

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	0	0	0	0	30 000	0	0	0	0	0	0	30 000
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	130 000	130 000
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	0	2 488	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 488
70878	Remb. frais par d'autres redevables	25 435	5 794	0	0	0	3 190	0	0	0	2 672	0	37 092
73	Impôts et taxes	32 623 317	0	19 804	0	0	0	0	0	0	480 711	343 678	33 467 510
73111	Impôts directs locaux	22 025 433	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 025 433
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	56 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	56 600
73211	Attribution de compensation	3 371 430	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 371 430
7323	Revers. pré. sur jeux, paris hippiques	115 733	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	115 733
7328	Autres fiscalités reversées	14 583	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 583
7336	Droits de place	0	0	19 804	0	0	0	0	0	0	279 552	147 213	446 569
7338	Autres taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 771	196 465	201 236
7351	Taxe consommation finale d'électricité	647 164	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	647 164
7354	Surtaxe sur les eaux minérales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	81 568	0	81 568
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	3 451 930	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 451 930
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	114 820	0	114 820
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	2 940 444	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 940 444
74	Dotations et participations	4 172 684	56 045	0	247 843	565 300	132 080	325 893	1 039 307	0	0	0	6 539 153
7411	Dotations forfaitaire	3 050 859	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 050 859
74127	Dotations nationale de péréquation	91 119	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	91 119
744	FCTVA	12 606	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 606
74718	Autres participations Etat	0	55 958	0	20 588	14 000	2 673	287 243	0	0	0	0	380 462
7473	Participat° Départements	0	0	0	0	110 300	54 600	0	0	0	0	0	164 900
74751	Participat° GFP de rattachement	14 603	0	0	0	0	3 129	0	0	0	0	0	17 732
7478	Participat° Autres organismes	0	0	0	227 255	441 000	71 679	38 650	1 039 307	0	0	0	1 817 891
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	3 552	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 552
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	710 888	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	710 888
7484	Dotations de recensement	0	87	0	0	0	0	0	0	0	0	0	87
7485	Dotations pour les titres sécurisés	29 260	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 260
7488	Autres attributions et participations	259 797	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	259 797

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
75	Autres produits de gestion courante	4	172 317	68 926	0	0	99 244	0	0	313 221	70 178	16 187	740 077
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 296	13 296
752	Revenus des immeubles	0	158 865	0	0	0	0	0	0	313 221	0	2 891	474 977
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0	0	0	0	0	99 244	0	0	0	52 000	0	151 244
7588	Autres produits div. de gestion courante	4	13 452	68 926	0	0	0	0	0	0	18 178	0	100 560
76	Produits financiers	119 903	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	119 903
764	Revenus valeurs mobilières de placement	119 903	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	119 903
77	Produits exceptionnels	1 287 339	62 516	0	0	25	130 481	0	0	765	0	0	1 481 126
7714	Recouvr. créances admises en non valeur	592	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	592
7718	Autres produits except. opérat° gestion	36 289	0	0	0	0	66 978	0	0	0	0	0	103 266
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	3 848	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 848
775	Produits des cessions d'immobilisations	1 231 744	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 231 744
7788	Produits exceptionnels divers	14 865	62 516	0	0	25	63 503	0	0	765	0	0	141 675
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>65 677</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>65 677</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	65 677	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 677
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	18 715	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 715
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	46 962	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 962
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		4 705 506	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 705 506

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		6 287 132,20	11 939 836,00	0,00	0,00	0,00	18 226 968,20
Réalizations		6 287 132,20	11 939 836,00	0,00	0,00	0,00	18 226 968,20
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	273 998,03	4 231 612,31	0,00	0,00	0,00	4 505 610,34
60611	Eau et assainissement	0,00	234 315,68	0,00	0,00	0,00	234 315,68
60612	Energie - Electricité	0,00	454 743,00	0,00	0,00	0,00	454 743,00
60613	Chauffage urbain	0,00	96 810,29	0,00	0,00	0,00	96 810,29
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	641 082,74	0,00	0,00	0,00	641 082,74
60621	Combustibles	0,00	68 338,87	0,00	0,00	0,00	68 338,87
60622	Carburants	0,00	191 801,97	0,00	0,00	0,00	191 801,97
60623	Alimentation	0,00	7 886,90	0,00	0,00	0,00	7 886,90
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	43 833,49	0,00	0,00	0,00	43 833,49
60631	Fournitures d'entretien	0,00	22 790,47	0,00	0,00	0,00	22 790,47
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	84 728,74	0,00	0,00	0,00	84 728,74
60636	Vêtements de travail	0,00	514,56	0,00	0,00	0,00	514,56
6064	Fournitures administratives	0,00	35 079,18	0,00	0,00	0,00	35 079,18
6068	Autres matières et fournitures	0,00	100 762,13	0,00	0,00	0,00	100 762,13
611	Contrats de prestations de services	0,00	256 925,58	0,00	0,00	0,00	256 925,58
6132	Locations immobilières	0,00	254 975,96	0,00	0,00	0,00	254 975,96
6135	Locations mobilières	0,00	75 683,46	0,00	0,00	0,00	75 683,46
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	171 950,74	0,00	0,00	0,00	171 950,74
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	22 206,16	0,00	0,00	0,00	22 206,16
61551	Entretien matériel roulant	0,00	47 519,68	0,00	0,00	0,00	47 519,68
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	7 817,19	0,00	0,00	0,00	7 817,19
6156	Maintenance	0,00	133 546,33	0,00	0,00	0,00	133 546,33
6161	Multirisques	0,00	59 691,47	0,00	0,00	0,00	59 691,47
6168	Autres primes d'assurance	0,00	70 298,53	0,00	0,00	0,00	70 298,53
6182	Documentation générale et technique	0,00	16 230,70	0,00	0,00	0,00	16 230,70
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	98 705,82	0,00	0,00	0,00	98 705,82
6188	Autres frais divers	0,00	2 977,51	0,00	0,00	0,00	2 977,51
6226	Honoraires	0,00	25 290,03	0,00	0,00	0,00	25 290,03
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	53 510,26	0,00	0,00	0,00	53 510,26
6228	Divers	0,00	47 603,12	0,00	0,00	0,00	47 603,12
6231	Annonces et insertions	0,00	39 352,38	0,00	0,00	0,00	39 352,38
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	137 372,75	0,00	0,00	0,00	137 372,75
6236	Catalogues et imprimés	0,00	93 292,39	0,00	0,00	0,00	93 292,39
6237	Publications	0,00	68 970,60	0,00	0,00	0,00	68 970,60
6238	Divers	0,00	24 741,46	0,00	0,00	0,00	24 741,46
6241	Transports de biens	0,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6247	Transports collectifs	0,00	980,40	0,00	0,00	0,00	980,40
6248	Divers	0,00	9 300,17	0,00	0,00	0,00	9 300,17
6251	Voyages et déplacements	0,00	7 906,17	0,00	0,00	0,00	7 906,17
6257	Réceptions	0,00	2 254,74	0,00	0,00	0,00	2 254,74
6261	Frais d'affranchissement	0,00	78 765,47	0,00	0,00	0,00	78 765,47
6262	Frais de télécommunications	0,00	257 933,40	0,00	0,00	0,00	257 933,40
627	Services bancaires et assimilés	40,03	7 378,37	0,00	0,00	0,00	7 418,40
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	12 769,01	0,00	0,00	0,00	12 769,01
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	46 289,96	0,00	0,00	0,00	46 289,96
62872	Remb. frais au budget annexe	0,00	101 469,00	0,00	0,00	0,00	101 469,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	2 289,65	0,00	0,00	0,00	2 289,65
6288	Autres services extérieurs	0,00	2 504,71	0,00	0,00	0,00	2 504,71
63512	Taxes foncières	273 485,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273 485,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	997,04	0,00	0,00	0,00	997,04
6358	Autres droits	473,00	2 118,00	0,00	0,00	0,00	2 591,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	706,08	0,00	0,00	0,00	706,08
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	7 247 405,28	0,00	0,00	0,00	7 247 405,28
6218	Autre personnel extérieur	0,00	5 151,91	0,00	0,00	0,00	5 151,91
6331	Versement mobilité	0,00	30 746,94	0,00	0,00	0,00	30 746,94
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	18 175,86	0,00	0,00	0,00	18 175,86
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	41 256,22	0,00	0,00	0,00	41 256,22
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	11 528,66	0,00	0,00	0,00	11 528,66
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	3 258 369,06	0,00	0,00	0,00	3 258 369,06
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	72 062,86	0,00	0,00	0,00	72 062,86
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	833 376,33	0,00	0,00	0,00	833 376,33
64131	Rémunérations non tit.	0,00	591 620,38	0,00	0,00	0,00	591 620,38
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	143 144,48	0,00	0,00	0,00	143 144,48
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	29 786,38	0,00	0,00	0,00	29 786,38
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	691 074,82	0,00	0,00	0,00	691 074,82
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	1 029 444,07	0,00	0,00	0,00	1 029 444,07
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	29 235,68	0,00	0,00	0,00	29 235,68
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	134 094,98	0,00	0,00	0,00	134 094,98
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	11 413,00	0,00	0,00	0,00	11 413,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	12 167,68	0,00	0,00	0,00	12 167,68
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	61 220,18	0,00	0,00	0,00	61 220,18
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	131 157,35	0,00	0,00	0,00	131 157,35
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	19 128,37	0,00	0,00	0,00	19 128,37
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	28 541,75	0,00	0,00	0,00	28 541,75
6488	Autres charges	0,00	64 408,32	0,00	0,00	0,00	64 408,32
014	Atténuations de produits	551 421,00	0,00	0,00	0,00	0,00	551 421,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	29 837,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 837,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	521 584,00	0,00	0,00	0,00	0,00	521 584,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	4 351 221,92	0,00	0,00	0,00	0,00	4 351 221,92
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	1 240 459,28	0,00	0,00	0,00	0,00	1 240 459,28
6761	Différences sur réalisations (positives)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	3 100 762,64	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100 762,64
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
65	Autres charges de gestion courante	17 910,21	405 162,96	0,00	0,00	0,00	423 073,17
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	16 930,94	0,00	0,00	0,00	16 930,94
6531	Indemnités	0,00	267 840,84	0,00	0,00	0,00	267 840,84
6533	Cotisations de retraite	0,00	25 521,49	0,00	0,00	0,00	25 521,49
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	40 375,82	0,00	0,00	0,00	40 375,82
6535	Formation	0,00	5 590,00	0,00	0,00	0,00	5 590,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	553,87	0,00	0,00	0,00	553,87
6541	Créances admises en non-valeur	10 664,28	0,00	0,00	0,00	0,00	10 664,28
6542	Créances éteintes	7 243,65	0,00	0,00	0,00	0,00	7 243,65
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	48 350,00	0,00	0,00	0,00	48 350,00
65888	Autres	2,28	0,00	0,00	0,00	0,00	2,28
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	707 983,13	0,00	0,00	0,00	0,00	707 983,13
66111	Intérêts réglés à l'échéance	677 185,62	0,00	0,00	0,00	0,00	677 185,62
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	7 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 600,00
6618	Intérêts des autres dettes	23 197,51	0,00	0,00	0,00	0,00	23 197,51
67	Charges exceptionnelles	84 597,91	55 655,45	0,00	0,00	0,00	140 253,36
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	954,55	0,00	0,00	0,00	0,00	954,55
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	23 326,36	3 675,80	0,00	0,00	0,00	27 002,16
678	Autres charges exceptionnelles	60 317,00	51 979,65	0,00	0,00	0,00	112 296,65
68	Dot. aux amortissements et provisions	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		43 012 603,91	745 397,86	0,00	0,00	0,00	43 758 001,77
Réalisations		43 012 603,91	745 397,86	0,00	0,00	0,00	43 758 001,77
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 705 506,02	0,00	0,00	0,00	0,00	4 705 506,02
013	Atténuations de charges	0,00	282 941,94	0,00	0,00	0,00	282 941,94
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	14 191,68	0,00	0,00	0,00	14 191,68
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	237 187,86	0,00	0,00	0,00	237 187,86
6479	Rembours sur autres charges sociales	0,00	31 562,40	0,00	0,00	0,00	31 562,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections	65 676,79	0,00	0,00	0,00	0,00	65 676,79
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	18 715,28	0,00	0,00	0,00	0,00	18 715,28
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	46 961,51	0,00	0,00	0,00	0,00	46 961,51
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	38 174,42	171 577,36	0,00	0,00	0,00	209 751,78
7022	Coupes de bois	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	106 037,00	0,00	0,00	0,00	106 037,00
70312	Redevances funéraires	0,00	16,00	0,00	0,00	0,00	16,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	55 865,90	0,00	0,00	0,00	55 865,90
7036	Taxes de pâturage et de tourbage	0,00	1 150,53	0,00	0,00	0,00	1 150,53
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	175,00	0,00	0,00	0,00	175,00
70688	Autres prestations de services	12 739,32	0,00	0,00	0,00	0,00	12 739,32
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	0,00	2 488,46	0,00	0,00	0,00	2 488,46
70878	Remb. frais par d'autres redevables	25 435,10	5 794,47	0,00	0,00	0,00	31 229,57
73	Impôts et taxes	32 623 316,75	0,00	0,00	0,00	0,00	32 623 316,75
73111	Impôts directs locaux	22 025 433,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 025 433,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	56 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 600,00
73211	Attribution de compensation	3 371 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 371 430,00
7323	Revers. prél. sur jeux, paris hippiques	115 732,76	0,00	0,00	0,00	0,00	115 732,76
7328	Autres fiscalités reversées	14 583,32	0,00	0,00	0,00	0,00	14 583,32
7351	Taxe consommation finale d'électricité	647 163,84	0,00	0,00	0,00	0,00	647 163,84
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	3 451 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 451 930,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	2 940 443,83	0,00	0,00	0,00	0,00	2 940 443,83
74	Dotations et participations	4 172 684,32	56 045,24	0,00	0,00	0,00	4 228 729,56
7411	Dotation forfaitaire	3 050 859,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 050 859,00
74127	Dotation nationale de péréquation	91 119,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 119,00
744	FCTVA	12 605,86	0,00	0,00	0,00	0,00	12 605,86
74718	Autres participations Etat	0,00	55 958,24	0,00	0,00	0,00	55 958,24
74751	Participat° GFP de rattachement	14 603,46	0,00	0,00	0,00	0,00	14 603,46
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	3 552,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 552,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	710 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00	710 888,00
7484	Dotation de recensement	0,00	87,00	0,00	0,00	0,00	87,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	29 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 260,00
7488	Autres attributions et participations	259 797,00	0,00	0,00	0,00	0,00	259 797,00
75	Autres produits de gestion courante	4,03	172 317,17	0,00	0,00	0,00	172 321,20
752	Revenus des immeubles	0,00	158 865,46	0,00	0,00	0,00	158 865,46
7588	Autres produits div. de gestion courante	4,03	13 451,71	0,00	0,00	0,00	13 455,74
76	Produits financiers	119 902,90	0,00	0,00	0,00	0,00	119 902,90
764	Revenus valeurs mobilières de placement	119 902,90	0,00	0,00	0,00	0,00	119 902,90
77	Produits exceptionnels	1 287 338,68	62 516,15	0,00	0,00	0,00	1 349 854,83
7714	Recouvr. créances admises en non valeur	592,48	0,00	0,00	0,00	0,00	592,48
7718	Autres produits except. opérat° gestion	36 288,52	0,00	0,00	0,00	0,00	36 288,52
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	3 848,37	0,00	0,00	0,00	0,00	3 848,37
775	Produits des cessions d'immobilisations	1 231 744,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 231 744,00
7788	Produits exceptionnels divers	14 865,31	62 516,15	0,00	0,00	0,00	77 381,46
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	36 725 471,71	-11 194 438,14	0,00	0,00	0,00	25 531 033,57

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	DEPENSES	10 098 475,30	402 591,45	463 501,48	473 030,88	310 211,37	147 768,67	44 256,85	0,00	0,00
	Réalisations	10 098 475,30	402 591,45	463 501,48	473 030,88	310 211,37	147 768,67	44 256,85	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	3 826 820,90	62 709,43	6 279,01	274 415,14	44 651,84	11 101,39	5 634,60	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	234 315,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	454 743,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	96 810,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
60618	Autres fournitures non stockables	641 082,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	68 338,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	191 801,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	5 639,45	2 247,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	43 509,48	0,00	0,00	0,00	0,00	324,01	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	22 211,48	0,00	0,00	0,00	0,00	578,99	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	79 486,76	43,80	276,14	1 627,80	1 177,07	1 328,17	789,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	514,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	35 079,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	99 090,54	0,00	912,04	0,00	0,00	0,00	759,55	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	198 511,19	21 127,90	0,00	35 647,00	0,00	0,00	1 639,49	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	254 975,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	74 195,46	0,00	0,00	1 488,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	171 950,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	21 793,53	0,00	0,00	0,00	0,00	412,63	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	47 519,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	365,19	0,00	0,00	0,00	7 224,00	156,00	72,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	125 175,26	0,00	0,00	0,00	245,04	8 126,03	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	59 691,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	70 298,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	16 725,20	0,00	0,00	-494,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	98 705,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 440,01	0,00	253,20	1 284,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	22 915,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 374,56	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	53 510,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	37 503,12	2 900,00	0,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	18 550,86	0,00	0,00	20 801,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	46 975,74	33 806,28	0,00	21 054,00	35 536,73	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	381,60	3 345,23	89 565,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	150,00	0,00	0,00	68 820,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	24 741,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	283,00	697,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	9 300,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	4 603,61	1 505,00	1 492,40	129,60	0,00	175,56	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	1 785,74	0,00	0,00	0,00	469,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	76 921,75	0,00	0,00	1 843,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
6262	Frais de télécommunications	257 933,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	7 378,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations)	12 769,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	46 289,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
62872	Remb. frais au budget annexe	101 469,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
62878	Remb. frais à d'autres organismes	2 289,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6288	Autres services extérieurs	2 504,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	997,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6358	Autres droits	2 118,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	706,08	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 199 068,01	0,00	457 222,47	198 615,74	265 559,53	88 317,28	38 622,25	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	5 151,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6331	Versement mobilité	26 021,97	0,00	2 076,56	812,96	1 228,71	412,75	193,99	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 284,44	0,00	1 235,90	508,18	768,04	258,01	121,29	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	34 990,94	0,00	2 754,07	1 077,92	1 629,09	546,90	257,30	0,00	
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	9 757,02	0,00	778,72	304,74	460,61	154,86	72,71	0,00	
64111	Rémunération principale titulaires	2 702 289,82	0,00	240 394,83	92 794,95	147 729,17	51 360,75	23 799,54	0,00	
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	52 208,61	0,00	11 638,60	2 631,24	4 441,65	572,16	570,60	0,00	
64118	Autres indemnités titulaires	707 852,27	0,00	54 379,23	33 859,38	25 903,59	9 728,73	1 653,13	0,00	
64131	Rémunérations non tit.	561 684,52	0,00	15 987,88	7 497,36	6 450,62	0,00	0,00	0,00	
64138	Autres indemnités non tit.	142 084,48	0,00	0,00	520,00	540,00	0,00	0,00	0,00	
64171	Apprentis - rémunérations	21 707,26	0,00	0,00	8 079,12	0,00	0,00	0,00	0,00	
64172	Apprentis indemnité inflation	200,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	596 553,98	0,00	41 824,52	16 878,98	24 340,17	7 808,08	3 669,09	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	851 586,88	0,00	77 560,60	29 879,49	46 597,35	16 284,67	7 535,08	0,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	27 988,89	0,00	640,94	326,08	279,77	0,00	0,00	0,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	134 094,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	11 413,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	9 973,00	0,00	948,87	363,62	583,42	204,05	94,72	0,00	
64731	Allocations chômage versées directement	61 220,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	131 157,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
6475	Médecine du travail, pharmacie	17 179,48	0,00	856,55	335,32	506,70	170,32	80,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	25 555,75	0,00	1 350,00	256,00	684,00	456,00	240,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	53 111,28	0,00	4 795,20	2 390,40	3 416,64	360,00	334,80	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	16 930,94	339 882,02	0,00	0,00	0,00	48 350,00	0,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	16 930,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	0,00	267 840,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	25 521,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	40 375,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6535	Formation	0,00	5 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	553,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 350,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	55 655,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 675,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	51 979,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		596 349,66	0,00	17 935,24	33,46	0,00	25 026,50	106 053,00	0,00	0,00
Réalisations		596 349,66	0,00	17 935,24	33,46	0,00	25 026,50	106 053,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	282 908,48	0,00	0,00	33,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	14 191,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	237 154,40	0,00	0,00	33,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	31 562,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	65 524,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 053,00	0,00	0,00
7022	Coupes de bois	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 037,00	0,00	0,00
70312	Redevances funéraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	55 865,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7036	Taxes de pâturage et de tourbage	1 150,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	175,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	2 488,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
70878	Remb. frais par d'autres redevables	5 794,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7323	Revers. pré-l. sur jeux, paris hippiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	38 110,00	0,00	17 935,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	38 110,00	0,00	17 848,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	87,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	147 290,67	0,00	0,00	0,00	0,00	25 026,50	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	133 838,96	0,00	0,00	0,00	0,00	25 026,50	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	13 451,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	62 516,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvr. créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	62 516,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-9 502 125,64	-402 591,45	-445 566,24	-472 997,42	-310 211,37	-122 742,17	61 796,15	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		1 590 553,29	44 952,56	0,00	1 635 505,85
Réalizations		1 590 553,29	44 952,56	0,00	1 635 505,85
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	410 584,53	19 948,56	0,00	430 533,09
60631	Fournitures d'entretien	0,00	2 412,07	0,00	2 412,07
60632	Fournitures de petit équipement	7 570,51	1 337,57	0,00	8 908,08
60636	Vêtements de travail	17 635,80	1 251,48	0,00	18 887,28
6068	Autres matières et fournitures	8 559,20	2 462,04	0,00	11 021,24
611	Contrats de prestations de services	167 042,19	0,00	0,00	167 042,19
6135	Locations mobilières	12 364,80	0,00	0,00	12 364,80
61558	Entretien autres biens mobiliers	12 577,73	0,00	0,00	12 577,73
6156	Maintenance	33 233,46	0,00	0,00	33 233,46
617	Etudes et recherches	36,99	0,00	0,00	36,99
6182	Documentation générale et technique	272,96	0,00	0,00	272,96
6184	Versements à des organismes de formation	21 268,00	0,00	0,00	21 268,00
6188	Autres frais divers	128 440,20	0,00	0,00	128 440,20
6226	Honoraires	0,00	11 783,40	0,00	11 783,40
6236	Catalogues et imprimés	355,00	0,00	0,00	355,00
6251	Voyages et déplacements	426,88	0,00	0,00	426,88
627	Services bancaires et assimilés	52,81	0,00	0,00	52,81
6288	Autres services extérieurs	0,00	702,00	0,00	702,00
6358	Autres droits	748,00	0,00	0,00	748,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 178 957,08	0,00	0,00	1 178 957,08
6331	Versement mobilité	4 680,85	0,00	0,00	4 680,85
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 635,54	0,00	0,00	2 635,54
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 209,24	0,00	0,00	6 209,24
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 755,21	0,00	0,00	1 755,21
64111	Rémunération principale titulaires	516 755,37	0,00	0,00	516 755,37
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	23 181,33	0,00	0,00	23 181,33
64118	Autres indemnités titulaires	274 225,79	0,00	0,00	274 225,79
64131	Rémunérations non tit.	50 125,94	0,00	0,00	50 125,94
64138	Autres indemnités non tit.	12 947,52	0,00	0,00	12 947,52
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	97 020,08	0,00	0,00	97 020,08
6453	Cotisations aux caisses de retraites	169 369,83	0,00	0,00	169 369,83
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 488,24	0,00	0,00	2 488,24
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 940,29	0,00	0,00	1 940,29
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 930,57	0,00	0,00	1 930,57
6478	Autres charges sociales diverses	1 878,00	0,00	0,00	1 878,00
6488	Autres charges	11 813,28	0,00	0,00	11 813,28

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	25 004,00	0,00	25 004,00
65548	Autres contributions	0,00	24 854,00	0,00	24 854,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	150,00	0,00	150,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 011,68	0,00	0,00	1 011,68
6713	Secours et dots	1 011,68	0,00	0,00	1 011,68
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		91 922,90	0,00	0,00	91 922,90
Réalizations		91 922,90	0,00	0,00	91 922,90
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	3 192,20	0,00	0,00	3 192,20
70688	Autres prestations de services	3 192,20	0,00	0,00	3 192,20
73	Impôts et taxes	19 804,40	0,00	0,00	19 804,40
7336	Droits de place	19 804,40	0,00	0,00	19 804,40
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	68 926,30	0,00	0,00	68 926,30
7588	Autres produits div. de gestion courante	68 926,30	0,00	0,00	68 926,30
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-1 498 630,39	-44 952,56	0,00	-1 543 582,95

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES		174 809,67	0,00	1 405 953,49	9 790,13	0,00
Réalizations		174 809,67	0,00	1 405 953,49	9 790,13	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	173 797,99	0,00	226 996,41	9 790,13	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	7 570,51	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	17 635,80	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	8 559,20	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	9 229,18	0,00	157 813,01	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	12 364,80	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 865,60	0,00	-78,00	9 790,13	0,00
6156	Maintenance	33 233,46	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	36,99	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	272,96	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	21 268,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	128 432,76	0,00	7,44	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	355,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	426,88	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	52,81	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	0,00	748,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	1 178 957,08	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	4 680,85	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	2 635,54	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	6 209,24	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	1 755,21	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	516 755,37	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	23 181,33	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	274 225,79	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	50 125,94	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	12 947,52	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	97 020,08	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	169 369,83	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	2 488,24	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	1 940,29	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	1 930,57	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	1 878,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	11 813,28	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 011,68	0,00	0,00	0,00	0,00
6713	Secours et dots	1 011,68	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	91 922,90	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	91 922,90	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	3 192,20	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	3 192,20	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	19 804,40	0,00	0,00
7336	Droits de place	0,00	0,00	19 804,40	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	68 926,30	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	68 926,30	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-174 809,67	0,00	-1 314 030,59	-9 790,13	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		697 962,62	2 098 117,21	0,00	836,76	0,00	2 481 491,95	0,00	5 278 408,54
Réalizations		697 962,62	2 098 117,21	0,00	836,76	0,00	2 481 491,95	0,00	5 278 408,54
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	168 539,42	106 335,60	0,00	836,76	0,00	803 364,87	0,00	1 079 076,65
60628	Autres fournitures non stockées	1 877,49	1 142,10	0,00	0,00	0,00	6 121,57	0,00	9 141,16
60631	Fournitures d'entretien	171,43	0,00	0,00	0,00	0,00	4 064,85	0,00	4 236,28
60632	Fournitures de petit équipement	11 505,19	2 126,31	0,00	0,00	0,00	4 983,56	0,00	18 615,06
60636	Vêtements de travail	6 802,14	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	7 702,14
6064	Fournitures administratives	0,00	8 604,72	0,00	0,00	0,00	663,38	0,00	9 268,10
6067	Fournitures scolaires	0,00	74 754,08	0,00	0,00	0,00	2 220,51	0,00	76 974,59
6068	Autres matières et fournitures	0,00	189,89	0,00	0,00	0,00	70,00	0,00	259,89
611	Contrats de prestations de services	55 878,06	0,00	0,00	0,00	0,00	710 679,77	0,00	766 557,83
6135	Locations mobilières	26 409,20	0,00	0,00	0,00	0,00	1 359,58	0,00	27 768,78
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	6 662,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 662,84
615231	Entretien, réparations voiries	3 797,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 797,68
615232	Entretien, réparations réseaux	1 530,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 530,68
61558	Entretien autres biens mobiliers	844,82	0,00	0,00	0,00	0,00	994,32	0,00	1 839,14
6156	Maintenance	17 023,55	18 998,20	0,00	836,76	0,00	-413,63	0,00	36 444,88
6182	Documentation générale et technique	0,00	433,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	433,80
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	479,00	0,00	479,00
6188	Autres frais divers	-708,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-708,60
6228	Divers	7 126,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 126,30
6238	Divers	3 824,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 824,04
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 325,47	0,00	67 325,47
6251	Voyages et déplacements	60,40	86,50	0,00	0,00	0,00	1 240,85	0,00	1 387,75
6262	Frais de télécommunications	25 933,10	0,00	0,00	0,00	0,00	2 675,64	0,00	28 608,74
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 577,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 577,66
6284	Redevances pour services rendus	-1 776,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 776,56
012	Charges de personnel, frais assimilés	253 731,20	1 991 781,61	0,00	0,00	0,00	1 665 127,08	0,00	3 910 639,89
6331	Versement mobilité	1 170,86	9 352,87	0,00	0,00	0,00	8 564,20	0,00	19 087,93
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	731,77	5 823,70	0,00	0,00	0,00	5 182,12	0,00	11 737,59
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 552,02	12 348,46	0,00	0,00	0,00	11 346,27	0,00	25 246,75

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	438,99	3 506,68	0,00	0,00	0,00	3 208,49	0,00	7 154,16
64111	Rémunération principale titulaires	91 071,52	1 085 055,06	0,00	0,00	0,00	585 727,75	0,00	1 761 854,33
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	1 394,56	15 655,59	0,00	0,00	0,00	7 200,57	0,00	24 250,72
64118	Autres indemnités titulaires	30 558,36	113 000,55	0,00	0,00	0,00	105 947,54	0,00	249 506,45
64131	Rémunérations non tit.	39 090,18	161 078,59	0,00	0,00	0,00	423 561,38	0,00	623 730,15
64138	Autres indemnités non tit.	18 000,00	17 595,12	0,00	0,00	0,00	45 157,44	0,00	80 752,56
64171	Apprentis - rémunérations	2 887,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 887,80
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	30 055,14	213 861,36	0,00	0,00	0,00	273 213,59	0,00	517 130,09
6453	Cotisations aux caisses de retraites	32 526,88	311 146,66	0,00	0,00	0,00	147 997,56	0,00	491 671,10
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 312,16	7 042,03	0,00	0,00	0,00	18 666,76	0,00	28 020,95
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	361,00	3 836,47	0,00	0,00	0,00	1 503,62	0,00	5 701,09
6475	Médecine du travail, pharmacie	482,92	4 047,53	0,00	0,00	0,00	3 529,20	0,00	8 059,65
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	6 571,70	0,00	0,00	0,00	1 901,03	0,00	8 472,73
6488	Autres charges	1 097,04	21 859,24	0,00	0,00	0,00	22 419,56	0,00	45 375,84
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	275 692,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	288 692,00
6558	Autres contributions obligatoires	275 692,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	275 692,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	13 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		10 222,29	13 965,40	0,00	0,00	0,00	1 170 618,01	0,00	1 194 805,70
Réalisations		10 222,29	13 965,40	0,00	0,00	0,00	1 170 618,01	0,00	1 194 805,70
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	630,69	0,00	0,00	0,00	5 023,77	0,00	5 654,46
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	630,69	0,00	0,00	0,00	5 023,77	0,00	5 654,46
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	2 968,71	0,00	0,00	0,00	938 339,11	0,00	941 307,82

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	2 968,71	0,00	0,00	0,00	938 339,11	0,00	941 307,82
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	10 222,29	10 366,00	0,00	0,00	0,00	227 255,13	0,00	247 843,42
74718	Autres participations Etat	10 222,29	10 366,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 588,29
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	227 255,13	0,00	227 255,13
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-687 740,33	-2 084 151,81	0,00	-836,76	0,00	-1 310 873,94	0,00	-4 083 602,84

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES		1 820 770,51	258 348,50	18 998,20	2 400 984,89	67 325,47	0,00	181,59	13 000,00
Réalizations		1 820 770,51	258 348,50	18 998,20	2 400 984,89	67 325,47	0,00	181,59	13 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	33 568,18	53 769,22	18 998,20	735 857,81	67 325,47	0,00	181,59	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	41,88	1 100,22	0,00	6 121,57	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	4 064,85	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 235,53	890,78	0,00	4 983,56	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	5 055,90	3 548,82	0,00	663,38	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	26 954,87	47 799,21	0,00	2 038,92	0,00	0,00	181,59	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	189,89	0,00	70,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	710 679,77	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	1 359,58	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	994,32	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	18 998,20	-413,63	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	280,00	153,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	479,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	67 325,47	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	86,50	0,00	1 240,85	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	2 675,64	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 787 202,33	204 579,28	0,00	1 665 127,08	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	8 627,63	725,24	0,00	8 564,20	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 392,59	431,11	0,00	5 182,12	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 433,86	914,60	0,00	11 346,27	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 234,79	271,89	0,00	3 208,49	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	976 133,10	108 921,96	0,00	585 727,75	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	14 304,85	1 350,74	0,00	7 200,57	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	107 683,35	5 317,20	0,00	105 947,54	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	119 524,88	41 553,71	0,00	423 561,38	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	13 970,16	3 624,96	0,00	45 157,44	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	193 111,85	20 749,51	0,00	273 213,59	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	294 566,68	16 579,98	0,00	147 997,56	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 276,52	1 765,51	0,00	18 666,76	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 650,53	185,94	0,00	1 503,62	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 558,44	489,09	0,00	3 529,20	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	6 389,70	182,00	0,00	1 901,03	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	20 343,40	1 515,84	0,00	22 419,56	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	630,69	2 968,71	10 366,00	1 170 618,01	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	630,69	2 968,71	10 366,00	1 170 618,01	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	630,69	0,00	0,00	5 023,77	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	630,69	0,00	0,00	5 023,77	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	2 968,71	0,00	938 339,11	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	2 968,71	0,00	938 339,11	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	10 366,00	227 255,13	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	10 366,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	227 255,13	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-1 820 139,82	-255 379,79	-8 632,20	-1 230 366,88	-67 325,47	0,00	-181,59	-13 000,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	1 523 020,05	1 304 284,82	312 920,69	0,00	3 140 225,56
Réalizations		0,00	1 523 020,05	1 304 284,82	312 920,69	0,00	3 140 225,56
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	23 029,22	112 114,16	62 753,69	0,00	197 897,07
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	277,62	0,00	277,62
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	264,36	0,00	264,36
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	658,17	2 291,33	442,09	0,00	3 391,59
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	336,78	0,00	0,00	336,78
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	2 526,36	0,00	0,00	2 526,36
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	162,25	53 787,22	25,03	0,00	53 974,50
6068	Autres matières et fournitures	0,00	-401,30	9 808,07	3 262,79	0,00	12 669,56
611	Contrats de prestations de services	0,00	9 749,71	15 446,65	25 580,00	0,00	50 776,36
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00
6135	Locations mobilières	0,00	176,90	894,32	5 476,49	0,00	6 547,71
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	2 077,83	0,00	2 077,83
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	3 278,80	0,00	0,00	0,00	3 278,80
6156	Maintenance	0,00	1 003,20	1 440,00	10 534,73	0,00	12 977,93
6182	Documentation générale et technique	0,00	1 314,18	-97,00	1 973,53	0,00	3 190,71
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	3 420,00	2 400,00	0,00	0,00	5 820,00
6188	Autres frais divers	0,00	367,50	0,00	0,00	0,00	367,50
6228	Divers	0,00	0,00	780,00	0,00	0,00	780,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	10 437,88	60,00	0,00	10 497,88
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	567,60	279,00	0,00	846,60
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	198,90	0,00	0,00	198,90
6237	Publications	0,00	0,00	2 671,20	12 354,05	0,00	15 025,25
6238	Divers	0,00	0,00	1 022,40	-162,20	0,00	860,20
6241	Transports de biens	0,00	0,00	1 760,81	0,00	0,00	1 760,81
6251	Voyages et déplacements	0,00	3 249,81	5 259,51	0,00	0,00	8 509,32
6257	Réceptions	0,00	0,00	212,82	260,00	0,00	472,82
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	96,74	0,00	0,00	96,74
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	72,57	48,37	0,00	120,94
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 499 990,83	1 192 170,66	0,00	0,00	2 692 161,49
6331	Versement mobilité	0,00	7 164,29	5 663,87	0,00	0,00	12 828,16
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	4 426,40	3 266,40	0,00	0,00	7 692,80
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	9 484,08	7 248,81	0,00	0,00	16 732,89
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	2 686,30	2 123,57	0,00	0,00	4 809,87
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	783 700,07	571 174,56	0,00	0,00	1 354 874,63

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	10 358,91	14 749,48	0,00	0,00	25 108,39
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	114 283,44	97 796,86	0,00	0,00	212 080,30
64131	Rémunérations non tit.	0,00	109 724,87	128 749,24	0,00	0,00	238 474,11
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	16 333,30	15 145,38	0,00	0,00	31 478,68
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	12 603,33	8 531,04	0,00	0,00	21 134,37
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	100,00	100,00	0,00	0,00	200,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	156 376,89	135 843,09	0,00	0,00	292 219,98
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	247 754,92	177 260,35	0,00	0,00	425 015,27
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	4 520,26	5 814,42	0,00	0,00	10 334,68
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	3 080,32	2 118,92	0,00	0,00	5 199,24
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	2 955,05	2 336,27	0,00	0,00	5 291,32
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	852,00	2 030,00	0,00	0,00	2 882,00
6488	Autres charges	0,00	13 586,40	12 218,40	0,00	0,00	25 804,80
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	250 167,00	0,00	250 167,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	250 167,00	0,00	250 167,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	262 975,64	89 137,51	460 090,00	0,00	812 203,15
	Réalisations	0,00	262 975,64	89 137,51	460 090,00	0,00	812 203,15
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	2 534,20	0,00	0,00	0,00	2 534,20
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	2 534,20	0,00	0,00	0,00	2 534,20
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	152 641,44	89 112,51	2 590,00	0,00	244 343,95
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	152 641,44	59 112,51	2 590,00	0,00	214 343,95
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	107 800,00	0,00	457 500,00	0,00	565 300,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	14 000,00	0,00	14 000,00
7473	Participat° Départements	0,00	107 800,00	0,00	2 500,00	0,00	110 300,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	441 000,00	0,00	441 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00	25,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00	25,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-1 260 044,41	-1 215 147,31	147 169,31	0,00	-2 328 022,41

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES		1 521 494,47	0,00	1 525,58	0,00	481 054,77	325 511,73	190 581,63	307 136,69
Réalizations		1 521 494,47	0,00	1 525,58	0,00	481 054,77	325 511,73	190 581,63	307 136,69
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	21 503,64	0,00	1 525,58	0,00	63 850,62	38 319,32	8 202,51	1 741,71
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	135,79	0,00	522,38	0,00	1 829,84	461,49	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	336,78	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 526,36	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	162,25	0,00	0,00	0,00	52 520,38	1 266,84	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	-401,30	0,00	0,00	0,00	4 872,06	4 921,11	14,90	0,00
611	Contrats de prestations de services	9 749,71	0,00	0,00	0,00	1 788,00	13 658,65	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	176,90	0,00	0,00	0,00	0,00	894,32	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 278,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	1 003,20	0,00	0,00	0,00	1 440,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 314,18	0,00	0,00	0,00	120,49	-252,49	35,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00	960,00	0,00
6188	Autres frais divers	367,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	780,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 437,88	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	567,60	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198,90	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 671,20	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 022,40	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	346,30	1 414,51	0,00
6251	Voyages et déplacements	3 249,81	0,00	0,00	0,00	432,06	1 274,00	1 811,74	1 741,71
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	212,82	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96,74	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	72,57	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 499 990,83	0,00	0,00	0,00	417 204,15	287 192,41	182 379,12	305 394,98
6331	Versement mobilité	7 164,29	0,00	0,00	0,00	1 994,55	1 331,24	853,13	1 484,95
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 426,40	0,00	0,00	0,00	1 246,46	832,06	533,19	654,69
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	9 484,08	0,00	0,00	0,00	2 643,67	1 764,46	1 131,37	1 709,31
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 686,30	0,00	0,00	0,00	747,72	499,12	319,94	556,79
64111	Rémunération principale titulaires	783 700,07	0,00	0,00	0,00	216 242,36	149 904,63	109 979,34	95 048,23
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	10 358,91	0,00	0,00	0,00	9 024,19	2 591,24	898,68	2 235,37
64118	Autres indemnités titulaires	114 283,44	0,00	0,00	0,00	32 290,40	26 005,53	15 757,22	23 743,71
64131	Rémunérations non tit.	109 724,87	0,00	0,00	0,00	27 615,48	22 059,12	0,00	79 074,64
64138	Autres indemnités non tit.	16 333,30	0,00	0,00	0,00	3 993,16	1 118,00	0,00	10 034,22
64171	Apprentis - rémunérations	12 603,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 531,04
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	156 376,89	0,00	0,00	0,00	42 817,55	30 680,48	16 135,53	46 209,53

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
6453	Cotisations aux caisses de retraites	247 754,92	0,00	0,00	0,00	70 252,38	45 241,79	33 578,18	28 188,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 520,26	0,00	0,00	0,00	1 280,14	940,03	0,00	3 594,25
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 080,32	0,00	0,00	0,00	857,34	546,00	426,56	289,02
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 955,05	0,00	0,00	0,00	822,75	549,11	351,98	612,43
6478	Autres charges sociales diverses	852,00	0,00	0,00	0,00	1 128,00	336,00	470,00	96,00
6488	Autres charges	13 586,40	0,00	0,00	0,00	4 248,00	2 793,60	1 944,00	3 232,80
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	262 975,64	0,00	0,00	0,00	21 917,61	37 219,90	30 000,00	0,00
	Réalisations	262 975,64	0,00	0,00	0,00	21 917,61	37 219,90	30 000,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	2 534,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 534,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	152 641,44	0,00	0,00	0,00	21 917,61	37 194,90	30 000,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	152 641,44	0,00	0,00	0,00	21 917,61	37 194,90	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	107 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	107 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-1 258 518,83	0,00	-1 525,58	0,00	-459 137,16	-288 291,83	-160 581,63	-307 136,69

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		1 792 797,30	888 221,84	1 817 463,87	0,00	4 498 483,01
Réalizations		1 792 797,30	888 221,84	1 817 463,87	0,00	4 498 483,01
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	161 704,45	150 944,03	322 378,09	0,00	635 026,57
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	6 484,14	0,00	6 484,14
60623	Alimentation	0,00	-61,00	3 192,08	0,00	3 131,08
60624	Produits de traitement	17 163,50	0,00	0,00	0,00	17 163,50
60628	Autres fournitures non stockées	6 176,50	0,00	1 600,82	0,00	7 777,32
60631	Fournitures d'entretien	430,74	205,04	1 303,84	0,00	1 939,62
60632	Fournitures de petit équipement	831,98	4 618,33	6 787,27	0,00	12 237,58
60636	Vêtements de travail	339,01	220,00	0,00	0,00	559,01
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	6 172,27	0,00	6 172,27
6068	Autres matières et fournitures	26 078,22	54,13	598,35	0,00	26 730,70
611	Contrats de prestations de services	49 623,75	828,80	193 198,55	0,00	243 651,10
6135	Locations mobilières	5 599,40	2 858,14	1 970,00	0,00	10 427,54
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	1 325,54	0,00	1 325,54
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	11 411,61	5 610,57	0,00	17 022,18
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	3 221,27	1 601,40	0,00	4 822,67
61551	Entretien matériel roulant	3 427,44	0,00	0,00	0,00	3 427,44
61558	Entretien autres biens mobiliers	12 570,07	1 163,90	0,00	0,00	13 733,97
6156	Maintenance	6 122,40	20 617,03	4 631,53	0,00	31 370,96
6182	Documentation générale et technique	400,75	0,00	0,00	0,00	400,75
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	5 504,00	0,00	5 504,00
6188	Autres frais divers	0,00	1 552,75	17 612,23	0,00	19 164,98
6226	Honoraires	0,00	15 797,60	0,00	0,00	15 797,60
6228	Divers	0,00	988,20	34 013,13	0,00	35 001,33
6247	Transports collectifs	0,00	6 313,89	22 866,06	0,00	29 179,95
6251	Voyages et déplacements	802,33	0,00	887,99	0,00	1 690,32
6262	Frais de télécommunications	3 240,00	0,00	6 290,28	0,00	9 530,28
6281	Concours divers (cotisations)	478,00	0,00	0,00	0,00	478,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	81 154,34	0,00	0,00	81 154,34
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	728,04	0,00	728,04
62878	Remb. frais à d'autres organismes	28 420,36	0,00	0,00	0,00	28 420,36
012	Charges de personnel, frais assimilés	686 907,10	657 277,81	1 257 885,78	0,00	2 602 070,69
6218	Autre personnel extérieur	-822,49	0,00	0,00	0,00	-822,49
6331	Versement mobilité	3 334,40	3 101,76	5 336,41	0,00	11 772,57
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 073,92	1 938,54	3 327,98	0,00	7 340,44
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 419,68	4 112,39	7 071,56	0,00	15 603,63
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 250,56	1 163,00	1 873,23	0,00	4 286,79

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
64111	Rémunération principale titulaires	367 107,81	369 494,33	524 509,14	0,00	1 261 111,28
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	5 530,40	4 475,17	16 839,76	0,00	26 845,33
64118	Autres indemnités titulaires	48 752,50	57 274,84	98 526,86	0,00	204 554,20
64131	Rémunérations non tit.	43 580,78	22 900,71	259 656,82	0,00	326 138,31
64138	Autres indemnités non tit.	7 602,86	1 300,00	7 660,78	0,00	16 563,64
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	6 048,64	0,00	6 048,64
64171	Apprentis - rémunérations	2 791,54	0,00	15 919,26	0,00	18 710,80
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	71 382,49	62 567,78	137 045,91	0,00	270 996,18
6453	Cotisations aux caisses de retraites	116 897,68	116 257,99	146 550,07	0,00	379 705,74
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 966,02	981,49	10 708,11	0,00	13 655,62
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 445,15	1 456,17	1 749,74	0,00	4 651,06
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 375,36	1 279,24	2 199,41	0,00	4 854,01
6478	Autres charges sociales diverses	1 528,00	2 246,00	1 296,54	0,00	5 070,54
6488	Autres charges	6 690,44	6 728,40	11 465,56	0,00	24 884,40
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	944 185,75	80 000,00	237 200,00	0,00	1 261 385,75
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	944 185,75	0,00	237 200,00	0,00	1 181 385,75
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	4 900,47	240 255,09	395 506,34	0,00	640 661,90
	Réalisations	4 900,47	240 255,09	395 506,34	0,00	640 661,90
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	630,17	0,00	630,17
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	630,17	0,00	630,17
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	3 900,47	10 530,00	263 795,81	0,00	278 226,28
70631	Redevances services à caractère sportif	710,50	10 530,00	0,00	0,00	11 240,50
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	157 276,31	0,00	157 276,31
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	89 080,64	0,00	89 080,64
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	12 888,00	0,00	12 888,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	4 550,86	0,00	4 550,86
70878	Remb. frais par d'autres redevables	3 189,97	0,00	0,00	0,00	3 189,97
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 000,00	0,00	131 080,36	0,00	132 080,36
74718	Autres participations Etat	1 000,00	0,00	1 672,65	0,00	2 672,65
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	54 600,00	0,00	54 600,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	0,00	3 128,50	0,00	3 128,50
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	71 679,21	0,00	71 679,21
75	Autres produits de gestion courante	0,00	99 243,94	0,00	0,00	99 243,94

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	99 243,94	0,00	0,00	99 243,94
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	130 481,15	0,00	0,00	130 481,15
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	66 977,85	0,00	0,00	66 977,85
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	63 503,30	0,00	0,00	63 503,30
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-1 787 896,83	-647 966,75	-1 421 957,53	0,00	-3 857 821,11

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES	200 256,59	675 403,41	0,00	12 561,84	0,00	1 171 458,98	439 645,20	0,00
	Réalisations	200 256,59	675 403,41	0,00	12 561,84	0,00	1 171 458,98	439 645,20	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	120 256,59	18 125,60	0,00	12 561,84	0,00	146 308,14	166 410,26	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 484,14	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	-61,00	0,00	1 707,49	1 085,59	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 692,72	58,10	0,00
60631	Fournitures d'entretien	205,04	0,00	0,00	0,00	0,00	1 303,84	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	4 618,33	0,00	0,00	0,00	0,00	2 920,94	3 889,55	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	220,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 557,91	298,51	0,00
6068	Autres matières et fournitures	54,13	0,00	0,00	0,00	0,00	-79,46	677,81	0,00
611	Contrats de prestations de services	-223,20	588,00	0,00	464,00	0,00	63 055,45	130 143,10	0,00
6135	Locations mobilières	974,14	0,00	0,00	1 884,00	0,00	2 666,00	-696,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 325,54	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	11 411,61	0,00	0,00	0,00	0,00	443,80	5 166,77	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 481,27	1 740,00	0,00	0,00	0,00	1 601,40	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 163,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	19 417,03	0,00	0,00	1 200,00	0,00	1 181,96	3 449,57	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 745,00	699,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	1 552,75	0,00	16 004,31	1 607,92	0,00
6226	Honoraires	0,00	15 797,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	988,20	0,00	9 872,96	18 200,01	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	6 313,89	0,00	19 748,16	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	823,60	64,39	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 849,88	440,40	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	81 154,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	728,04	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	657 277,81	0,00	0,00	0,00	1 025 150,84	232 734,94	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	3 101,76	0,00	0,00	0,00	4 289,55	1 046,86	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 938,54	0,00	0,00	0,00	2 673,64	654,34	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	4 112,39	0,00	0,00	0,00	5 683,53	1 388,03	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	1 163,00	0,00	0,00	0,00	1 481,76	391,47	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	369 494,33	0,00	0,00	0,00	408 598,75	115 910,39	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	4 475,17	0,00	0,00	0,00	13 280,34	3 559,42	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	57 274,84	0,00	0,00	0,00	76 737,97	21 788,89	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	22 900,71	0,00	0,00	0,00	251 260,49	8 396,33	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	7 079,38	581,40	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 048,64	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 715,80	9 203,46	0,00
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	62 567,78	0,00	0,00	0,00	114 462,18	22 583,73	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	116 257,99	0,00	0,00	0,00	109 651,30	36 898,77	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	981,49	0,00	0,00	0,00	10 105,36	602,75	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	1 456,17	0,00	0,00	0,00	1 296,96	452,78	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	1 279,24	0,00	0,00	0,00	1 767,61	431,80	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	2 246,00	0,00	0,00	0,00	1 175,54	121,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	6 728,40	0,00	0,00	0,00	8 890,68	2 574,88	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 500,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 500,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	66 977,85	0,00	0,00	173 277,24	0,00	316 060,23	19 337,61	0,00
	Réalisations	66 977,85	0,00	0,00	173 277,24	0,00	316 060,23	19 337,61	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	630,17	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	630,17	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	10 530,00	0,00	245 479,85	17 664,96	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	0,00	10 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 399,21	226,10	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 080,64	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 888,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 550,86	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 950,21	1 672,65	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 672,65	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 950,21	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	99 243,94	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	99 243,94	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	66 977,85	0,00	0,00	63 503,30	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	66 977,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	63 503,30	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-133 278,74	-675 403,41	0,00	160 715,40	0,00	-855 398,75	-420 307,59	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		327 105,94	637 718,22	0,00	964 824,16
Réalisations		327 105,94	637 718,22	0,00	964 824,16
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	56 016,55	5 520,48	0,00	61 537,03
60623	Alimentation	-1,00	0,00	0,00	-1,00
60628	Autres fournitures non stockées	844,88	0,00	0,00	844,88
60632	Fournitures de petit équipement	15 666,41	0,00	0,00	15 666,41
60636	Vêtements de travail	3 166,37	0,00	0,00	3 166,37
6064	Fournitures administratives	1 645,55	0,00	0,00	1 645,55
6068	Autres matières et fournitures	618,00	0,00	0,00	618,00
611	Contrats de prestations de services	1 592,94	3 510,48	0,00	5 103,42
6132	Locations immobilières	42,70	0,00	0,00	42,70
6135	Locations mobilières	-5 676,20	0,00	0,00	-5 676,20
6156	Maintenance	-35,24	0,00	0,00	-35,24
6184	Versements à des organismes de formation	952,50	2 010,00	0,00	2 962,50
6188	Autres frais divers	3 664,75	0,00	0,00	3 664,75
6226	Honoraires	16 444,36	0,00	0,00	16 444,36
6228	Divers	3 263,10	0,00	0,00	3 263,10
6232	Fêtes et cérémonies	6 870,01	0,00	0,00	6 870,01
6251	Voyages et déplacements	168,19	0,00	0,00	168,19
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 789,23	0,00	0,00	6 789,23
012	Charges de personnel, frais assimilés	271 089,39	-2 802,26	0,00	268 287,13
6331	Versement mobilité	1 307,63	0,00	0,00	1 307,63
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	817,25	0,00	0,00	817,25
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 733,38	0,00	0,00	1 733,38
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	490,33	0,00	0,00	490,33
64111	Rémunération principale titulaires	147 032,11	0,00	0,00	147 032,11
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	1 615,58	0,00	0,00	1 615,58
64118	Autres indemnités titulaires	23 983,56	0,00	0,00	23 983,56
64131	Rémunérations non tit.	15 067,44	0,00	0,00	15 067,44
64138	Autres indemnités non tit.	1 590,00	0,00	0,00	1 590,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	944,77	0,00	944,77
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	100,00	0,00	100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	29 996,88	24,09	0,00	30 020,97
6453	Cotisations aux caisses de retraites	42 761,08	0,00	0,00	42 761,08
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	674,64	0,00	0,00	674,64
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	512,50	0,00	0,00	512,50
6475	Médecine du travail, pharmacie	539,41	0,00	0,00	539,41
6478	Autres charges sociales diverses	480,00	-3 921,52	0,00	-3 441,52

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6488	Autres charges	2 487,60	50,40	0,00	2 538,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	635 000,00	0,00	635 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	635 000,00	0,00	635 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	287 243,00	60 650,11	0,00	347 893,11
	Réalisations	287 243,00	60 650,11	0,00	347 893,11
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	287 243,00	38 650,11	0,00	325 893,11
74718	Autres participations Etat	287 243,00	0,00	0,00	287 243,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	38 650,11	0,00	38 650,11
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-39 862,94	-577 068,11	0,00	-616 931,05

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES	0,00	-1 200,00	328 305,94	635 000,00	2 718,22	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	-1 200,00	328 305,94	635 000,00	2 718,22	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	-1 200,00	57 216,55	0,00	5 520,48	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	-1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	844,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	15 666,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	3 166,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	1 645,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	618,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 592,94	0,00	3 510,48	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	42,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	-5 676,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	-35,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	952,50	0,00	2 010,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	3 664,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	16 444,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	-1 200,00	4 463,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	6 870,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	168,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	6 789,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	271 089,39	0,00	-2 802,26	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	1 307,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	817,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	1 733,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	490,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	147 032,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	1 615,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	23 983,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	15 067,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	1 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	944,77	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	29 996,88	0,00	24,09	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	42 761,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	674,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	512,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	539,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	480,00	0,00	-3 921,52	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	2 487,60	0,00	50,40	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	635 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00	0,00	635 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	287 243,00	22 000,00	38 650,11	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	287 243,00	22 000,00	38 650,11	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	287 243,00	0,00	38 650,11	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	287 243,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	38 650,11	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	1 200,00	-41 062,94	-613 000,00	35 931,89	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 614 187,35	0,00	2 614 187,35
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	2 614 187,35	0,00	2 614 187,35
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	296 543,01	0,00	296 543,01
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	554,00	0,00	554,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	6 147,07	0,00	6 147,07
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 299,99	0,00	-5 299,99
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	1 504,25	0,00	1 504,25
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	5 754,85	0,00	5 754,85
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	6 264,05	0,00	6 264,05
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	12 198,64	0,00	12 198,64
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	54,98	0,00	54,98
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	903,36	0,00	903,36
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 479,06	0,00	1 479,06
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	10 884,20	0,00	10 884,20
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	139 920,84	0,00	139 920,84
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	233,80	0,00	233,80
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	1 995,60	0,00	1 995,60
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	192,00	0,00	192,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	941,05	0,00	941,05
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	3 469,50	0,00	3 469,50
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	467,60	0,00	467,60
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	1 512,21	0,00	1 512,21
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	1 459,88	0,00	1 459,88
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	19 190,00	0,00	19 190,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	14 346,15	0,00	14 346,15
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	44 226,52	0,00	44 226,52
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	13 526,00	0,00	13 526,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	4 272,00	0,00	4 272,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	3 336,58	0,00	3 336,58
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	4 834,60	0,00	4 834,60
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	20,00	0,00	20,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	300,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	912,71	0,00	912,71
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	970,70	0,00	970,70
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	-29,20	0,00	-29,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	2 317 644,34	0,00	2 317 644,34

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	39 276,11	0,00	39 276,11
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	11 097,40	0,00	11 097,40
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	6 775,68	0,00	6 775,68
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	14 687,47	0,00	14 687,47
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	4 161,36	0,00	4 161,36
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	945 002,30	0,00	945 002,30
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	19 507,00	0,00	19 507,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	124 894,39	0,00	124 894,39
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	414 085,68	0,00	414 085,68
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	54 527,93	0,00	54 527,93
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	31 849,79	0,00	31 849,79
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	300,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	284 677,88	0,00	284 677,88
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	314 065,98	0,00	314 065,98
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	17 975,08	0,00	17 975,08
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	3 728,47	0,00	3 728,47
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	5 172,62	0,00	5 172,62
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	544,00	0,00	544,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	25 315,20	0,00	25 315,20
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	1 443 139,47	0,00	1 443 139,47
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 443 139,47	0,00	1 443 139,47
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	336,32	0,00	336,32
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	336,32	0,00	336,32
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	403 496,49	0,00	403 496,49
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	403 496,49	0,00	403 496,49
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 039 306,66	0,00	1 039 306,66
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	1 039 306,66	0,00	1 039 306,66
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	-1 171 047,88	0,00	-1 171 047,88

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		206 416,98	0,00	0,00	0,00	0,00	206 416,98
Réalizations		206 416,98	0,00	0,00	0,00	0,00	206 416,98
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	125,30	0,00	0,00	0,00	0,00	125,30
6251	Voyages et déplacements	125,30	0,00	0,00	0,00	0,00	125,30
012	Charges de personnel, frais assimilés	206 291,68	0,00	0,00	0,00	0,00	206 291,68
6331	Versement mobilité	864,60	0,00	0,00	0,00	0,00	864,60
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	540,43	0,00	0,00	0,00	0,00	540,43
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 141,73	0,00	0,00	0,00	0,00	1 141,73
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	324,31	0,00	0,00	0,00	0,00	324,31
64111	Rémunération principale titulaires	108 377,97	0,00	0,00	0,00	0,00	108 377,97
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	2 813,51	0,00	0,00	0,00	0,00	2 813,51
64118	Autres indemnités titulaires	39 138,73	0,00	0,00	0,00	0,00	39 138,73
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	16 352,64	0,00	0,00	0,00	0,00	16 352,64
6453	Cotisations aux caisses de retraites	34 357,48	0,00	0,00	0,00	0,00	34 357,48
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	427,69	0,00	0,00	0,00	0,00	427,69
6475	Médecine du travail, pharmacie	356,59	0,00	0,00	0,00	0,00	356,59
6478	Autres charges sociales diverses	228,00	0,00	0,00	0,00	0,00	228,00
6488	Autres charges	1 368,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 368,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	313 985,72	0,00	0,00	0,00	313 985,72
Réalizations		0,00	313 985,72	0,00	0,00	0,00	313 985,72
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accèsion à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	313 220,72	0,00	0,00	0,00	313 220,72
752	Revenus des immeubles	0,00	313 220,72	0,00	0,00	0,00	313 220,72
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	765,00	0,00	0,00	0,00	765,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	765,00	0,00	0,00	0,00	765,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-206 416,98	313 985,72	0,00	0,00	0,00	107 568,74

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		2 492 356,94	3 767 348,36	61 493,91	0,00	6 321 199,21
Réalisations		2 492 356,94	3 767 348,36	61 493,91	0,00	6 321 199,21
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	974 214,23	530 909,14	25 043,91	0,00	1 530 167,28
60611	Eau et assainissement	569,43	0,00	0,00	0,00	569,43
60612	Energie - Electricité	362 842,26	0,00	0,00	0,00	362 842,26
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	1 036,06	0,00	0,00	1 036,06
60624	Produits de traitement	0,00	1 116,30	0,00	0,00	1 116,30
60628	Autres fournitures non stockées	3 725,46	5 878,81	0,00	0,00	9 604,27
60631	Fournitures d'entretien	756,00	3 380,33	0,00	0,00	4 136,33
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	35 617,47	104,25	0,00	35 721,72
60633	Fournitures de voirie	0,00	17 595,44	0,00	0,00	17 595,44
60636	Vêtements de travail	0,00	42 483,86	0,00	0,00	42 483,86
6064	Fournitures administratives	0,00	319,92	0,00	0,00	319,92
6068	Autres matières et fournitures	5 112,12	129 737,10	0,00	0,00	134 849,22
611	Contrats de prestations de services	240 011,59	86 736,54	4 140,00	0,00	330 888,13
6135	Locations mobilières	0,00	8 466,97	0,00	0,00	8 466,97
61521	Entretien terrains	0,00	64 850,48	0,00	0,00	64 850,48
615231	Entretien, réparations voiries	218 127,36	66 065,69	0,00	0,00	284 193,05
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	2 392,99	0,00	0,00	2 392,99
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	9 592,84	0,00	9 592,84
61551	Entretien matériel roulant	0,00	1 658,81	0,00	0,00	1 658,81
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	433,70	0,00	0,00	433,70
6156	Maintenance	0,00	15 457,98	8 286,30	0,00	23 744,28
6182	Documentation générale et technique	0,00	4 496,80	0,00	0,00	4 496,80
6184	Versements à des organismes de formation	9 945,00	370,25	0,00	0,00	10 315,25
6188	Autres frais divers	0,00	3 795,82	0,00	0,00	3 795,82
6226	Honoraires	0,00	13 637,10	0,00	0,00	13 637,10
6228	Divers	0,00	0,00	1 354,18	0,00	1 354,18
6236	Catalogues et imprimés	0,00	804,56	0,00	0,00	804,56
6251	Voyages et déplacements	315,20	1 139,63	0,00	0,00	1 454,83
627	Services bancaires et assimilés	0,00	11 187,51	0,00	0,00	11 187,51
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	11 359,50	1 216,00	0,00	12 575,50
6284	Redevances pour services rendus	0,00	300,00	0,00	0,00	300,00
6288	Autres services extérieurs	132 631,81	0,00	0,00	0,00	132 631,81
6358	Autres droits	178,00	0,00	0,00	0,00	178,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	589,52	350,34	0,00	939,86
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 518 142,71	3 207 994,22	0,00	0,00	4 726 136,93
6331	Versement mobilité	7 009,64	14 721,32	0,00	0,00	21 730,96

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 179,46	9 200,55	0,00	0,00	13 380,01
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	9 294,77	19 519,21	0,00	0,00	28 813,98
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 628,13	5 520,26	0,00	0,00	8 148,39
64111	Rémunération principale titulaires	770 765,80	1 736 449,85	0,00	0,00	2 507 215,65
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	12 206,47	30 279,11	0,00	0,00	42 485,58
64118	Autres indemnités titulaires	163 352,71	339 262,81	0,00	0,00	502 615,52
64131	Rémunérations non tit.	98 616,73	103 505,02	0,00	0,00	202 121,75
64138	Autres indemnités non tit.	14 656,96	7 057,67	0,00	0,00	21 714,63
64171	Apprentis - rémunérations	6 081,51	30 245,52	0,00	0,00	36 327,03
64172	Apprentis indemnité inflation	100,00	200,00	0,00	0,00	300,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	150 962,66	293 705,64	0,00	0,00	444 668,30
6453	Cotisations aux caisses de retraites	245 900,87	557 476,40	0,00	0,00	803 377,27
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 585,15	3 656,43	0,00	0,00	8 241,58
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 046,93	6 955,31	0,00	0,00	10 002,24
6472	Prestations familiales directes	168,00	0,00	0,00	0,00	168,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 890,76	6 071,52	0,00	0,00	8 962,28
6478	Autres charges sociales diverses	3 844,00	9 298,00	0,00	0,00	13 142,00
6488	Autres charges	17 852,16	34 869,60	0,00	0,00	52 721,76
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	36 450,00	0,00	36 450,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00	35 250,00	0,00	35 250,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	28 445,00	0,00	0,00	28 445,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	28 445,00	0,00	0,00	28 445,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	192 962,57	1 803 241,71	270 936,07	0,00	2 267 140,35
	Réalisations	192 962,57	1 803 241,71	270 936,07	0,00	2 267 140,35
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	886,08	0,00	0,00	886,08
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	886,08	0,00	0,00	886,08
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	93 216,32	1 518 032,28	104 116,37	0,00	1 715 364,97
7011	Ventes d'eau	86 859,56	0,00	0,00	0,00	86 859,56
7018	Autres ventes de produits finis	3 684,61	0,00	0,00	0,00	3 684,61
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	3 836,06	0,00	0,00	3 836,06
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	230 838,70	104 116,37	0,00	334 955,07
70383	Redevance de stationnement	0,00	924 602,95	0,00	0,00	924 602,95
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	358 754,57	0,00	0,00	358 754,57
70878	Remb. frais par d'autres redevables	2 672,15	0,00	0,00	0,00	2 672,15
73	Impôts et taxes	81 568,00	284 323,35	114 819,70	0,00	480 711,05
7336	Droits de place	0,00	279 552,30	0,00	0,00	279 552,30

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
7338	Autres taxes	0,00	4 771,05	0,00	0,00	4 771,05
7354	Surtaxe sur les eaux minérales	81 568,00	0,00	0,00	0,00	81 568,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0,00	0,00	114 819,70	0,00	114 819,70
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	18 178,25	0,00	52 000,00	0,00	70 178,25
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	52 000,00	0,00	52 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	18 178,25	0,00	0,00	0,00	18 178,25
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-2 299 394,37	-1 964 106,65	209 442,16	0,00	-4 054 058,86

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	DEPENSES	0,00	15 833,69	132 631,81	1 208 116,66	1 123 774,78	0,00	12 000,00
	Réalisations	0,00	15 833,69	132 631,81	1 208 116,66	1 123 774,78	0,00	12 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	15 833,69	132 631,81	7 523,58	806 225,15	0,00	12 000,00
60611	Eau et assainissement	0,00	569,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	11 676,26	0,00	0,00	339 166,00	0,00	12 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	3 725,46	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	756,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	5 112,12	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	3 410,00	0,00	0,00	236 601,59	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	218 127,36	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	-2 070,00	12 015,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	315,20	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	132 631,81	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	178,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	1 200 593,08	317 549,63	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	5 605,16	1 404,48	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	3 399,55	779,91	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	7 432,24	1 862,53	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	2 101,49	526,64	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	635 804,94	134 960,86	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	11 618,28	588,19	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	117 851,93	45 500,78	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	66 151,50	32 465,23	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	5 781,96	8 875,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	6 081,51	0,00	0,00
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	117 580,02	33 382,64	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	201 722,32	44 178,55	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	2 910,33	1 674,82	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	2 512,39	534,54	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00	0,00	168,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	2 311,61	579,15	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	3 274,00	570,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	14 367,36	3 484,80	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	168 427,56	0,00	0,00	24 535,01	0,00	0,00
Réalisations		0,00	168 427,56	0,00	0,00	24 535,01	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	86 859,56	0,00	0,00	6 356,76	0,00	0,00
7011	Ventes d'eau	0,00	86 859,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	3 684,61	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	2 672,15	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	81 568,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7338	Autres taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7354	Surtaxe sur les eaux minérales	0,00	81 568,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	18 178,25	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	18 178,25	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	152 593,87	-132 631,81	-1 208 116,66	-1 099 239,77	0,00	-12 000,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES		720 321,57	358 920,83	296 800,44	2 148 485,69	242 819,83	13 730,55	0,00	35 250,00	12 513,36
Réalizations		720 321,57	358 920,83	296 800,44	2 148 485,69	242 819,83	13 730,55	0,00	35 250,00	12 513,36
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	22 987,61	23 798,93	268 355,44	204 171,52	11 595,64	12 530,55	0,00	0,00	12 513,36
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	1 036,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	1 116,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	2 846,40	1 018,69	2 013,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	1 848,09	612,38	919,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	6 273,30	2 416,58	25 819,87	1 107,72	104,25	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	11 386,86	4 058,71	2 149,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	37 091,90	5 391,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	319,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	1 304,24	7 955,94	115 139,34	5 337,58	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	86 736,54	0,00	0,00	4 140,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	338,87	0,00	1 499,04	6 629,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	47 210,48	17 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	66 065,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	2 392,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 592,84
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	1 658,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	433,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	2 580,00	0,00	0,00	7 912,26	4 965,72	8 286,30	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	3 422,80	0,00	720,00	354,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	-4 560,00	0,00	0,00	4 930,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
6188	Autres frais divers	2 013,84	0,00	1 781,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	6 421,50	0,00	0,00	7 215,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 354,18
6236	Catalogues et imprimés	804,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	167,02	140,04	0,00	647,95	184,62	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	11 187,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 909,50	0,00	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 216,00
6284	Redevances pour services rendus	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	589,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,34
012	Charges de personnel, frais assimilés	697 333,96	335 121,90	0,00	1 944 314,17	231 224,19	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	3 184,99	1 587,42	0,00	8 919,10	1 029,81	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 990,49	992,04	0,00	5 574,25	643,77	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 221,96	2 105,18	0,00	11 826,59	1 365,48	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 194,43	595,31	0,00	3 344,33	386,19	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	353 629,87	188 505,21	0,00	1 071 627,09	122 687,68	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	9 223,38	1 717,48	0,00	15 358,59	3 979,66	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	85 355,37	31 996,31	0,00	188 588,57	33 322,56	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	40 559,38	8 252,11	0,00	49 913,39	4 780,14	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	4 540,00	650,00	0,00	1 477,67	390,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	30 245,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	67 503,27	31 437,05	0,00	174 454,52	20 310,80	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	113 285,30	60 345,37	0,00	344 639,08	39 206,65	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 827,09	355,66	0,00	1 264,28	209,40	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 395,31	759,35	0,00	4 318,66	481,99	0,00	0,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 313,52	654,61	0,00	3 678,53	424,86	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 212,00	1 144,00	0,00	6 942,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	6 897,60	4 024,80	0,00	21 942,00	2 005,20	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	35 250,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 250,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	28 445,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	28 445,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	1 802 355,63	886,08	0,00	270 936,07	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	1 802 355,63	886,08	0,00	270 936,07	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	886,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	886,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	1 518 032,28	0,00	0,00	104 116,37	0,00	0,00	0,00
7011	Ventes d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	3 836,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	230 838,70	0,00	0,00	104 116,37	0,00	0,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	0,00	0,00	924 602,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	0,00	358 754,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	284 323,35	0,00	0,00	114 819,70	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	0,00	0,00	279 552,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7338	Autres taxes	0,00	0,00	4 771,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7354	Surtaxe sur les eaux minérales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 819,70	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-720 321,57	-358 920,83	1 505 555,19	-2 147 599,61	-242 819,83	257 205,52	0,00	-35 250,00	-12 513,36

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	24 095,78	16 761,50	0,00	30 300,00	1 048 369,54	0,00	0,00	1 119 526,82
Réalizations		0,00	24 095,78	16 761,50	0,00	30 300,00	1 048 369,54	0,00	0,00	1 119 526,82
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	24 095,78	0,00	0,00	300,00	11 375,00	0,00	0,00	35 770,78
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	7 504,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 504,38
6156	Maintenance	0,00	716,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	716,40
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 375,00	0,00	0,00	11 375,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	15 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 875,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 994,54	0,00	0,00	86 994,54
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380,82	0,00	0,00	380,82
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237,99	0,00	0,00	237,99
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	505,20	0,00	0,00	505,20
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142,77	0,00	0,00	142,77
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 257,44	0,00	0,00	50 257,44
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	898,68	0,00	0,00	898,68
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 563,42	0,00	0,00	10 563,42
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 202,73	0,00	0,00	7 202,73
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 067,15	0,00	0,00	15 067,15
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190,47	0,00	0,00	190,47
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157,07	0,00	0,00	157,07
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	462,00	0,00	0,00	462,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	928,80	0,00	0,00	928,80
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	16 761,50	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	46 761,50
65548	Autres contributions	0,00	0,00	16 761,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 761,50
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950 000,00	0,00	0,00	950 000,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950 000,00	0,00	0,00	950 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		86 271,72	77 127,83	121,00	0,00	196 464,97	139 924,09	0,00	0,00	499 909,61
Réalizations		86 271,72	77 127,83	121,00	0,00	196 464,97	139 924,09	0,00	0,00	499 909,61
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	121,00	0,00	0,00	139 924,09	0,00	0,00	140 045,09
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	121,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 924,09	0,00	0,00	9 924,09
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00
73	Impôts et taxes	70 084,82	77 127,83	0,00	0,00	196 464,97	0,00	0,00	0,00	343 677,62
7336	Droits de place	70 084,82	77 127,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 212,65
7338	Autres taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	196 464,97	0,00	0,00	0,00	196 464,97
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	16 186,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 186,90
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	13 296,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 296,00
752	Revenus des immeubles	2 890,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 890,90
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	86 271.72	53 032.05	-16 640.50	0,00	166 164.97	-908 445.45	0,00	0,00	-619 617.21

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		7 084 478,32	2 698 412,51	0,00	0,00	0,00	9 782 890,83
Réalizations		7 084 478,32	1 328 919,86	0,00	0,00	0,00	8 413 398,18
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	2 446 677,04	0,00	0,00	0,00	0,00	2 446 677,04
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	65 676,79	0,00	0,00	0,00	0,00	65 676,79
13911	Etat et établissements nationaux	22 208,80	0,00	0,00	0,00	0,00	22 208,80
13912	Sub. transf cpte résultat. Régions	1 427,40	0,00	0,00	0,00	0,00	1 427,40
13913	Sub. transf cpte résultat. Départements	5 122,29	0,00	0,00	0,00	0,00	5 122,29
139148	Sub. transf cpte résultat. Autres communes	2 691,31	0,00	0,00	0,00	0,00	2 691,31
13916	Sub. transf cpte résultat. Autres EPL	5 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 850,00
13918	Autres subventions d'équipement	9 661,71	0,00	0,00	0,00	0,00	9 661,71
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	18 715,28	0,00	0,00	0,00	0,00	18 715,28
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	608 534,40	0,00	0,00	0,00	0,00	608 534,40
10226	Taxe d'aménagement	285 638,62	0,00	0,00	0,00	0,00	285 638,62
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	322 895,78	0,00	0,00	0,00	0,00	322 895,78
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 854 150,09	0,00	0,00	0,00	0,00	3 854 150,09
1641	Emprunts en euros	3 598 947,88	0,00	0,00	0,00	0,00	3 598 947,88
1675	Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P.	245 480,61	0,00	0,00	0,00	0,00	245 480,61
16818	Emprunts - Autres prêteurs	9 721,60	0,00	0,00	0,00	0,00	9 721,60
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	239 703,26	0,00	0,00	0,00	239 703,26
2031	Frais d'études	0,00	131 328,14	0,00	0,00	0,00	131 328,14
2051	Concessions, droits similaires	0,00	108 375,12	0,00	0,00	0,00	108 375,12
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	841 411,02	0,00	0,00	0,00	841 411,02
2111	Terrains nus	0,00	3 587,00	0,00	0,00	0,00	3 587,00
2112	Terrains de voirie	0,00	7 850,00	0,00	0,00	0,00	7 850,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	1 998,00	0,00	0,00	0,00	1 998,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	44 684,18	0,00	0,00	0,00	44 684,18
21318	Autres bâtiments publics	0,00	108 350,70	0,00	0,00	0,00	108 350,70

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
2135	Installations générales, agencements	0,00	152 826,65	0,00	0,00	0,00	152 826,65
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	0,00	14 178,00	0,00	0,00	0,00	14 178,00
21571	Matériel roulant	0,00	293 810,71	0,00	0,00	0,00	293 810,71
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	59 860,71	0,00	0,00	0,00	59 860,71
2168	Autres collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	86 233,68	0,00	0,00	0,00	86 233,68
2184	Mobilier	0,00	23 689,26	0,00	0,00	0,00	23 689,26
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	44 342,13	0,00	0,00	0,00	44 342,13
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	245 474,58	0,00	0,00	0,00	245 474,58
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	245 474,58	0,00	0,00	0,00	245 474,58
Opérations d'équipement		0,00	2 331,00	0,00	0,00	0,00	2 331,00
11	DESAMIANTAGE THERMES	0,00	2 331,00	0,00	0,00	0,00	2 331,00
Opérations pour compte de tiers		109 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 440,00
45415	TRAVAUX OFFICE 2022	109 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 440,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	1 369 492,65	0,00	0,00	0,00	1 369 492,65
RECETTES (2)		11 916 789,26	1 411 981,00	0,00	0,00	0,00	13 328 770,26
Réalisations		11 809 989,26	1 375 981,00	0,00	0,00	0,00	13 185 970,26
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	4 351 221,92	0,00	0,00	0,00	0,00	4 351 221,92
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
2112	Terrains de voirie	5 244,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 244,00
21318	Autres bâtiments publics	1 214 257,82	0,00	0,00	0,00	0,00	1 214 257,82
21571	Matériel roulant	19 035,06	0,00	0,00	0,00	0,00	19 035,06
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 922,40	0,00	0,00	0,00	0,00	1 922,40
28031	Frais d'études	36 350,55	0,00	0,00	0,00	0,00	36 350,55
28033	Frais d'insertion	107,73	0,00	0,00	0,00	0,00	107,73
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	36 955,76	0,00	0,00	0,00	0,00	36 955,76
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	4 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 880,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	115 834,66	0,00	0,00	0,00	0,00	115 834,66
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	6 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 900,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	469 957,09	0,00	0,00	0,00	0,00	469 957,09
280422	Privé : Bâtiments, installations	31 368,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 368,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	38 471,83	0,00	0,00	0,00	0,00	38 471,83
28051	Concessions et droits similaires	132 275,68	0,00	0,00	0,00	0,00	132 275,68
28088	Autres immobilisations incorporelles	336,00	0,00	0,00	0,00	0,00	336,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 904,32	0,00	0,00	0,00	0,00	15 904,32
28128	Autres aménagements de terrains	2 008,29	0,00	0,00	0,00	0,00	2 008,29

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
28132	Immeubles de rapport	2 286,74	0,00	0,00	0,00	0,00	2 286,74
28138	Autres constructions	320,55	0,00	0,00	0,00	0,00	320,55
28152	Installations de voirie	66,90	0,00	0,00	0,00	0,00	66,90
281538	Autres réseaux	7 767,76	0,00	0,00	0,00	0,00	7 767,76
281568	Autres matériels, outillages incendie	6 641,45	0,00	0,00	0,00	0,00	6 641,45
281571	Matériel roulant	193 045,53	0,00	0,00	0,00	0,00	193 045,53
281578	Autre matériel et outillage de voirie	682 884,27	0,00	0,00	0,00	0,00	682 884,27
28158	Autres installat°, matériel et outillage	420 689,75	0,00	0,00	0,00	0,00	420 689,75
28181	Installations générales, aménagt divers	6 154,07	0,00	0,00	0,00	0,00	6 154,07
28182	Matériel de transport	1 346,86	0,00	0,00	0,00	0,00	1 346,86
28183	Matériel de bureau et informatique	120 227,06	0,00	0,00	0,00	0,00	120 227,06
28184	Mobilier	110 248,96	0,00	0,00	0,00	0,00	110 248,96
28188	Autres immo. corporelles	657 732,83	0,00	0,00	0,00	0,00	657 732,83
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 899 395,34	0,00	0,00	0,00	0,00	2 899 395,34
10222	FCTVA	1 781 364,32	0,00	0,00	0,00	0,00	1 781 364,32
10226	Taxe d'aménagement	711 955,97	0,00	0,00	0,00	0,00	711 955,97
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	406 075,05	0,00	0,00	0,00	0,00	406 075,05
13	Subventions d'investissement	154 176,00	1 375 981,00	0,00	0,00	0,00	1 530 157,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	548 900,00	0,00	0,00	0,00	548 900,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	7 600,00	0,00	0,00	0,00	7 600,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	2 753,00	0,00	0,00	0,00	2 753,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	816 728,00	0,00	0,00	0,00	816 728,00
1342	Amendes de police non transférable	154 176,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 176,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400 000,00
1641	Emprunts en euros	4 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 556,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 556,00
2135	Installations générales, agencements	2 556,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 556,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		2 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 640,00
45425	TRAVAUX OFFICE 2022	2 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 640,00
Restes à réaliser au 31/12		106 800,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	142 800,00
SOLDE (2)		4 832 310,94	-1 286 431,51	0,00	0,00	0,00	3 545 879,43

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		2 188 174,91	0,00	0,00	12 629,45	6 945,60	387 665,57	102 996,98	0,00	0,00
Réalizations		1 219 069,87	0,00	0,00	11 388,65	6 945,60	5 386,08	86 129,66	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675	Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	199 380,50	0,00	0,00	0,00	0,00	1 066,08	39 256,68	0,00	0,00
2031	Frais d'études	91 005,38	0,00	0,00	0,00	0,00	1 066,08	39 256,68	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat ^o générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
2051	Concessions, droits similaires	108 375,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	771 883,79	0,00	0,00	11 388,65	6 945,60	4 320,00	46 872,98	0,00
2111	Terrains nus	3 587,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	7 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagement	810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 188,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 684,18	0,00
21318	Autres bâtiments publics	108 350,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	148 506,65	0,00	0,00	0,00	0,00	4 320,00	0,00	0,00
2145	Construct ^o sol autrui - Installat ^o gén.	14 178,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	293 810,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	59 860,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	86 233,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	16 743,66	0,00	0,00	0,00	6 945,60	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	31 952,68	0,00	0,00	11 388,65	0,00	0,00	1 000,80	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	245 474,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	245 474,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		2 331,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11	DESAMIANTAGE THERMES	2 331,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45415	TRAVAUX OFFICE 2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		969 105,04	0,00	0,00	1 240,80	0,00	382 279,49	16 867,32	0,00
RECETTES (2)		1 374 081,00	0,00	1 900,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat ^o générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
	Réalisations	1 374 081,00	0,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect^o d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat ^o	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat ^o	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat ^o générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat ^o , matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 374 081,00	0,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	547 000,00	0,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	7 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	2 753,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	816 728,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat ^o générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act ^o de coopérat ^o décentralisée
	Subventions d'équipement versées									
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45425	TRAVAUX OFFICE 2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-814 093,91	0,00	1 900,00	-12 629,45	-6 945,60	-351 665,57	-102 996,98	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		105 141,25	7 740,00	0,00	112 881,25
Réalizations		65 960,22	7 740,00	0,00	73 700,22
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	65 960,22	7 740,00	0,00	73 700,22
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	5 345,82	0,00	0,00	5 345,82
2183	Matériel de bureau et informatique	8 172,36	0,00	0,00	8 172,36
2188	Autres immobilisations corporelles	52 442,04	7 740,00	0,00	60 182,04
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		39 181,03	0,00	0,00	39 181,03
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-105 141,25	-7 740,00	0,00	-112 881,25

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		82 409,94	0,00	17 385,49	5 345,82	0,00
Réalizations		46 156,91	0,00	14 457,49	5 345,82	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	46 156,91	0,00	14 457,49	5 345,82	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	5 345,82	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	8 172,36	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	46 156,91	0,00	6 285,13	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	36 253,03	0,00	2 928,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-82 409,94	0,00	-17 385,49	-5 345,82	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		242 534,82	450 597,38	0,00	0,00	0,00	202 714,05	0,00	895 846,25
Réalizations		242 534,82	346 369,98	0,00	0,00	0,00	123 971,35	0,00	712 876,15
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	46 289,00	0,00	0,00	0,00	104 941,53	0,00	151 230,53
2031	Frais d'études	0,00	46 289,00	0,00	0,00	0,00	104 941,53	0,00	151 230,53
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	242 534,82	300 080,98	0,00	0,00	0,00	19 029,82	0,00	561 645,62
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	123 370,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 370,98
2135	Installations générales, agencements	2 160,00	132 132,57	0,00	0,00	0,00	2 706,34	0,00	136 998,91
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	14 428,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 428,34
2183	Matériel de bureau et informatique	240 374,82	1 626,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 001,23
2184	Mobilier	0,00	17 056,01	0,00	0,00	0,00	2 913,48	0,00	19 969,49
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	11 466,67	0,00	0,00	0,00	13 410,00	0,00	24 876,67
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Participat° et créances rattachées								
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	104 227,40	0,00	0,00	0,00	78 742,70	0,00	182 970,10
	RECETTES (2)	0,00	334 425,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	334 425,00
	Réalisations	0,00	150 190,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 190,89
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	150 190,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 190,89
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	150 190,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 190,89
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	184 234,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184 234,11
	SOLDE (2)	-242 534,82	-116 172,38	0,00	0,00	0,00	-202 714,05	0,00	-561 421,25

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		39 388,57	24 890,70	386 318,11	202 714,05	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		37 800,72	24 890,70	283 678,56	123 971,35	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	46 289,00	104 941,53	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	46 289,00	104 941,53	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	37 800,72	24 890,70	237 389,56	19 029,82	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	28 425,66	9 706,57	85 238,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	132 132,57	2 706,34	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	14 428,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 626,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	5 282,78	11 773,23	0,00	2 913,48	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 465,87	3 410,90	5 589,90	13 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		1 587,85	0,00	102 639,55	78 742,70	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	334 425,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	150 190,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	150 190,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	150 190,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	184 234,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-39 388,57	-24 890,70	-51 893,11	-202 714,05	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	3 532,00	162 038,73	65 163,38	0,00	230 734,11
Réalizations		0,00	3 532,00	90 740,46	50 963,18	0,00	145 235,64
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	15 505,00	43 611,00	0,00	59 116,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	15 505,00	43 611,00	0,00	59 116,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 532,00	75 235,46	7 352,18	0,00	86 119,64
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	3 446,28	0,00	3 446,28
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	0,00	22 800,00	198,00	0,00	22 998,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	0,00	0,00	934,99	0,00	0,00	934,99
2168	Autres collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	6 378,64	0,00	0,00	6 378,64
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	369,00	646,08	0,00	1 015,08
2184	Mobilier	0,00	0,00	9 204,63	0,00	0,00	9 204,63
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	3 532,00	35 548,20	3 061,82	0,00	42 142,02
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	71 298,27	14 200,20	0,00	85 498,47
RECETTES (2)		0,00	23 964,63	3 000,00	0,00	0,00	26 964,63
Réalizations		0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	23 964,63	0,00	0,00	0,00	23 964,63
SOLDE (2)		0,00	20 432,63	-159 038,73	-65 163,38	0,00	-203 769,48

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		3 532,00	0,00	0,00	0,00	31 713,35	101 081,89	29 243,49	0,00
Réalizations		3 532,00	0,00	0,00	0,00	29 050,90	50 263,74	11 425,82	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 505,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 505,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
21	Immobilisations corporelles	3 532,00	0,00	0,00	0,00	29 050,90	34 758,74	11 425,82	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 800,00	0,00	0,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	934,99	0,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 378,64	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	369,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	7 201,99	2 002,64	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 532,00	0,00	0,00	0,00	21 848,91	9 587,10	4 112,19	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	2 662,45	50 818,15	17 817,67	0,00
RECETTES (2)		23 964,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		23 964,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
SOLDE (2)		20 432,63	0,00	0,00	0,00	-31 713,35	-101 081,89	-26 243,49	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		64 233,39	1 619 735,02	53 583,51	0,00	1 737 551,92
Réalizations		59 723,91	1 436 831,10	48 736,19	0,00	1 545 291,20
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	442,41	0,00	442,41
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	442,41	0,00	442,41
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	55 528,50	0,00	0,00	55 528,50
2031	Frais d'études	0,00	55 528,50	0,00	0,00	55 528,50
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 020 000,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	39 723,91	381 302,60	48 293,78	0,00	469 320,29
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	199 707,76	0,00	0,00	199 707,76
2135	Installations générales, agencements	0,00	164 293,61	39 088,74	0,00	203 382,35
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	16 493,97	7 344,11	3 547,58	0,00	27 385,66
2184	Mobilier	0,00	0,00	2 135,43	0,00	2 135,43
2188	Autres immobilisations corporelles	23 229,94	9 957,12	3 522,03	0,00	36 709,09
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		4 509,48	182 903,92	4 847,32	0,00	192 260,72
RECETTES (2)		0,00	23 775,00	459,93	0,00	24 234,93
Réalizations		0,00	0,00	459,93	0,00	459,93

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	459,93	0,00	459,93
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	459,93	0,00	459,93
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	23 775,00	0,00	0,00	23 775,00
	SOLDE (2)	-64 233,39	-1 595 960,02	-53 123,58	0,00	-1 713 316,99

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)	1 232 786,57	50 209,17	0,00	336 739,28	0,00	14 619,65	38 963,86	0,00
	Réalisations	1 205 489,43	50 209,17	0,00	181 132,50	0,00	9 772,33	38 963,86	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	442,41	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	442,41	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	26 010,60	6 360,00	0,00	23 157,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	26 010,60	6 360,00	0,00	23 157,90	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	179 478,83	43 849,17	0,00	157 974,60	0,00	9 772,33	38 521,45	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	41 733,16	0,00	157 974,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	164 293,61	0,00	0,00	0,00	0,00	1 557,30	37 531,44	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	7 344,11	0,00	0,00	0,00	0,00	3 547,58	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 135,43	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	7 841,11	2 116,01	0,00	0,00	0,00	2 532,02	990,01	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		27 297,14	0,00	0,00	155 606,78	0,00	4 847,32	0,00	0,00
RECETTES (2)		23 775,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	459,93	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	459,93	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	459,93	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	459,93	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		23 775,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 209 011,57	-50 209,17	0,00	-336 739,28	0,00	-14 619,65	-38 503,93	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		35 187,69	0,00	0,00	35 187,69
Réalizations		23 553,23	0,00	0,00	23 553,23
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	23 553,23	0,00	0,00	23 553,23
2184	Mobilier	18 540,28	0,00	0,00	18 540,28
2188	Autres immobilisations corporelles	5 012,95	0,00	0,00	5 012,95
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		11 634,46	0,00	0,00	11 634,46
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-35 187,69	0,00	0,00	-35 187,69

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	35 187,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	23 553,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	23 553,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	18 540,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 012,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	11 634,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 51		Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté
RECETTES (2)								
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-35 187,69	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		5 136,00	0,00	0,00	0,00	192 988,14	0,00	198 124,14
Réalizations		5 136,00	0,00	0,00	0,00	168 640,55	0,00	173 776,55
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 136,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 136,00
2031	Frais d'études	5 136,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 136,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	168 640,55	0,00	168 640,55
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	97 931,82	0,00	97 931,82
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	45 129,38	0,00	45 129,38
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	25 579,35	0,00	25 579,35
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	24 347,59	0,00	24 347,59
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-5 136,00	0,00	0,00	0,00	-192 988,14	0,00	-198 124,14

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00
Réalizations		0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		535 468,94	3 529 830,80	3 996,00	0,00	4 069 295,74
Réalizations		472 757,82	2 698 329,37	3 996,00	0,00	3 175 083,19
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	64 207,45	0,00	0,00	64 207,45
2031	Frais d'études	0,00	60 643,45	0,00	0,00	60 643,45
2033	Frais d'insertion	0,00	3 564,00	0,00	0,00	3 564,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	73 870,00	0,00	0,00	73 870,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	73 870,00	0,00	0,00	73 870,00
21	Immobilisations corporelles	455 815,60	1 863 584,42	3 996,00	0,00	2 323 396,02
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	4 841,32	0,00	0,00	4 841,32
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	861 997,76	0,00	0,00	861 997,76
2135	Installations générales, agencements	2 556,00	4 032,36	0,00	0,00	6 588,36
2151	Réseaux de voirie	7 761,22	40 790,00	0,00	0,00	48 551,22
2152	Installations de voirie	0,00	693 285,21	0,00	0,00	693 285,21
21534	Réseaux d'électrification	0,00	4 553,47	0,00	0,00	4 553,47
21538	Autres réseaux	185 947,91	10 682,40	0,00	0,00	196 630,31
21578	Autre matériel et outillage de voirie	3 147,21	146 036,91	0,00	0,00	149 184,12
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	80 134,84	0,00	0,00	80 134,84
2188	Autres immobilisations corporelles	256 403,26	17 230,15	3 996,00	0,00	277 629,41
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	16 942,22	696 667,50	0,00	0,00	713 609,72
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	593 263,62	0,00	0,00	593 263,62
2315	Installat°, matériel et outillage techni	16 942,22	103 403,88	0,00	0,00	120 346,10
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	62 711,12	831 501,43	0,00	0,00	894 212,55
	RECETTES (2)	3 978,72	492 984,81	0,00	0,00	496 963,53
	Réalisations	3 978,72	290 870,80	0,00	0,00	294 849,52
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	290 530,80	0,00	0,00	290 530,80
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	290 530,80	0,00	0,00	290 530,80
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	340,00	0,00	0,00	340,00
2031	Frais d'études	0,00	340,00	0,00	0,00	340,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 978,72	0,00	0,00	0,00	3 978,72
2188	Autres immobilisations corporelles	3 978,72	0,00	0,00	0,00	3 978,72
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	202 114,01	0,00	0,00	202 114,01
	SOLDE (2)	-531 490,22	-3 036 845,99	-3 996,00	0,00	-3 572 332,21

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)	0,00	2 556,00	0,00	0,00	456 132,69	0,00	76 780,25
	Réalisations	0,00	2 556,00	0,00	0,00	456 132,69	0,00	14 069,13
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 556,00	0,00	0,00	439 190,47	0,00	14 069,13
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	2 556,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 761,22
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	182 787,21	0,00	3 160,70
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 147,21
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	256 403,26	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	16 942,22	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	16 942,22	0,00	0,00
26		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Participat° et créances rattachées							
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 711,12
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 978,72	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	3 978,72	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 978,72	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 978,72	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-2 556,00	0,00	0,00	-452 153,97	0,00	-76 780,25

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		113 349,20	138 096,54	3 166 561,76	97 393,80	14 429,50	3 996,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		80 182,00	90 170,66	2 432 086,12	91 514,69	4 375,90	3 996,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	6 312,00	0,00	57 895,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	3 612,00	0,00	57 031,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 700,00	0,00	864,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	73 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	73 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	90 170,66	1 677 523,17	91 514,69	4 375,90	3 996,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	4 841,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	857 251,88	4 745,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	4 032,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	40 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	693 285,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	4 553,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	10 682,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	90 170,66	55 866,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	4 956,00	70 802,94	4 375,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	16 788,00	442,15	0,00	3 996,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	696 667,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	593 263,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	103 403,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		33 167,20	47 925,88	734 475,64	5 879,11	10 053,60	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	492 984,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	290 870,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	290 530,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	290 530,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	202 114,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
SOLDE (2)		-113 349,20	-138 096,54	-2 673 576,95	-97 393,80	-14 429,50	-3 996,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		35 653,00	0,00	0,00	0,00	39 468,00	0,00	0,00	0,00	75 121,00
Réalizations		35 653,00	0,00	0,00	0,00	39 468,00	0,00	0,00	0,00	75 121,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	35 653,00	0,00	0,00	0,00	39 468,00	0,00	0,00	0,00	75 121,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	35 653,00	0,00	0,00	0,00	39 468,00	0,00	0,00	0,00	75 121,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-35 653,00	0,00	0,00	0,00	-39 468,00	0,00	0,00	0,00	-75 121,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					69 654 160,24									
1641 Emprunts en euros (total)					69 654 160,24									
021002	CREDIT AGRICOLE	30/01/2002	30/01/2002	30/04/2002	1 524 490,18	V	Moyenne de Euribor 3M-Floor -0.247 sur Moyenne de Euribor 3M + 0.247	3,589	3,638	EUR	T	P	O	A-1
102	CREDIT AGRICOLE	28/09/2007	28/09/2007	20/03/2008	6 000 000,00	V	T4M(Postfixé)-Floor 0 sur T4M(Postfixé)	3,928	4,059	EUR	T	P	O	A-1
103	SOCIETE GENERALE	19/02/2009	19/02/2009	19/05/2009	1 760 000,00	F	Taux fixe à 3.54 %	3,540	3,587	EUR	T	P	O	A-1
104	CAISSE D'EPARGNE	25/08/2008	25/08/2008	25/03/2010	5 000 000,00	V	EONIA(Postfixé)-Floor -0.5 sur EONIA(Postfixé) + 0.5	0,850	0,883	EUR	T	P	O	A-1
105	CREDIT COOPERATIF	08/08/2008	30/06/2010	01/10/2010	2 718 097,00	F	Taux fixe à 4.89 %	4,890	5,054	EUR	T	P	O	A-1
106 Tirage 1	BANQUE POSTALE	11/08/2008	30/06/2010	01/08/2010	2 558 097,00	V	(Euribor 1M-Floor -0.03 sur Euribor 1M) + 0.03	0,501	0,510	EUR	M	C	O	A-1
108	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/01/2009	17/02/2009	01/03/2010	354 537,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,750	2,750	EUR	A	P	O	A-1
109 Conso2	SOCIETE GENERALE	30/11/2011	30/11/2011	29/02/2012	2 500 000,00	F	Taux fixe à 3.57 %	3,570	3,672	EUR	T	C	O	A-1
110	SFIL CAFFIL	26/07/2010	16/06/2010	01/01/2011	437 500,00	F	Taux fixe à 2.1 %	2,100	2,117	EUR	T	P	O	A-1
111	SFIL CAFFIL	26/07/2010	16/06/2010	01/01/2011	187 500,00	F	Taux fixe à 2.1 %	2,100	2,117	EUR	T	P	O	A-1
112	CAISSE D'EPARGNE	26/10/2011	25/01/2012	25/04/2012	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.25 %	4,250	4,318	EUR	T	P	O	A-1
113	SOCIETE GENERALE	31/12/2012	31/12/2012	28/03/2013	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4.75 %	4,750	4,907	EUR	T	C	O	A-1
114	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/12/2011	15/12/2011	01/03/2014	1 000 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	2,850	EUR	A	C	O	A-1
116	Societe Financiere de la NEF	13/12/2012	13/12/2012	23/11/2013	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.6 %	4,600	4,698	EUR	S	P	O	A-1
117 OT1	CAISSE D'EPARGNE	16/06/2005	01/07/2013	25/09/2013	1 232 603,10	V	Euribor 3M-Floor -0.13 sur Euribor 3M + 0.13	0,350	0,356	EUR	T	P	O	A-1
117 OT2	CAISSE D'EPARGNE	16/06/2005	01/07/2013	25/09/2013	323 201,13	V	Euribor 3M-Floor -0.13 sur Euribor 3M + 0.13	0,350	0,356	EUR	T	P	O	A-1
118 OT1	SFIL CAFFIL	14/06/2004	01/07/2013	01/10/2013	1 233 785,67	F	Taux fixe à 5.05 %	5,050	5,146	EUR	T	P	O	A-1

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
118 OT2	SFIL CAFFIL	01/07/2013	01/07/2013	01/10/2013	324 038,06	V	(Euribor 3M-Floor -0.16 sur Euribor 3M) + 0.16	0,379	0,385	EUR	T	P	O	A-1
120	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/12/2013	09/01/2014	01/04/2014	1 000 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,250	2,250	EUR	T	P	O	A-1
121	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	02/07/2014	02/07/2014	01/07/2015	1 000 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	1,850	EUR	A	P	O	A-1
122	SOCIETE GENERALE	10/10/2014	15/10/2014	15/01/2015	1 000 000,00	V	(Euribor 3M + 1.3) + Cap 2.6 sur Euribor 3M	1,382	1,410	EUR	T	P	O	A-1
123	SFIL CAFFIL	24/10/2014	19/11/2014	01/03/2015	1 000 000,00	V	Euribor 3M + 1.21	1,290	1,315	EUR	T	P	O	A-1
125	CAISSE D'EPARGNE	22/12/2014	22/12/2014	25/03/2015	1 890 000,00	F	Taux fixe à 2.17 %	2,170	2,188	EUR	T	P	O	A-1
126	CAISSE D'EPARGNE	21/04/2015	21/04/2015	25/07/2015	2 500 000,00	F	Taux fixe à 1.63 %	1,630	1,640	EUR	T	P	O	A-1
130	SFIL CAFFIL	21/12/2018	31/12/2018	01/04/2019	2 225 000,00	F	Taux fixe à 1.73 %	1,730	1,741	EUR	T	P	O	A-1
131	SFIL CAFFIL	21/12/2018	31/12/2018	01/01/2020	2 225 000,00	V	(Euribor 12M + 0.4)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,400	0,406	EUR	A	P	O	A-1
134	SFIL CAFFIL	12/12/2019	27/12/2019	01/04/2020	4 000 000,00	F	Taux fixe à 0.85 %	0,850	0,853	EUR	T	C	O	A-1
135	CREDIT FONCIER DE FRANCE	10/12/2020	23/12/2020	23/03/2021	7 200 000,00	F	Taux fixe à 0.46 %	0,460	0,461	EUR	T	P	O	A-1
136	CREDIT FONCIER DE FRANCE	29/09/2021	01/10/2021	01/01/2022	4 000 000,00	F	Taux fixe à 0.8 %	0,800	0,802	EUR	T	P	O	A-1
137	BANQUE POSTALE	23/12/2021	21/01/2022	01/05/2022	4 400 000,00	F	Taux fixe à 0.79 %	0,790	0,792	EUR	T	P	O	A-1
2006-1	SOCIETE GENERALE	29/12/2009	29/12/2009	29/12/2010	2 940 311,10	C	Taux fixe à 4.49 %	4,490	4,555	EUR	A	C	O	B-1
2006-2	SFIL CAFFIL	08/12/2006	08/12/2006	01/05/2007	1 120 000,00	F	Taux fixe à 4.19 %	4,190	4,256	EUR	T	C	O	A-1
2006-3V	CAISSE D'EPARGNE	21/11/2005	23/12/2004	25/02/2008	2 000 000,00	V	(T4M(Postfixé)-Floor -0.07 sur T4M(Postfixé)) + 0.07	2,114	2,166	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					2 479 272,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					2 479 272,00									
Emprunt PPP tranche 1 a	CIC	29/07/2011	29/07/2011	30/09/2011	328 832,01	V	Euribor 3M + 1.85	3,462	3,559	EUR	T	P	O	A-1
Emprunt PPP tranche 1 b	CIC	29/07/2011	29/07/2011	30/09/2011	82 208,00	V	Euribor 3M + 1.85	3,462	3,559	EUR	T	P	O	A-1
Emprunt PPP tranche 2 a	CIC	29/07/2011	30/12/2011	31/03/2012	508 054,79	F	Taux fixe à 4.267 %	4,267	4,400	EUR	T	P	O	A-1
Emprunt PPP tranche 2 b	CIC	29/07/2011	30/12/2011	31/03/2012	127 013,70	F	Taux fixe à 4.267 %	4,267	4,400	EUR	T	P	O	A-1
Emprunt PPP tranche 3 a	CIC	29/07/2011	10/07/2012	30/09/2012	317 669,31	V	Euribor 3M + 1.85	2,399	2,456	EUR	T	P	O	A-1
Emprunt PPP tranche 3 b	CIC	10/07/2012	10/07/2012	30/09/2012	79 417,33	V	Euribor 3M + 1.85	2,399	2,456	EUR	T	P	O	A-1
Emprunt PPP tranche 4 a	CIC	02/01/2013	02/01/2013	31/03/2013	276 884,83	F	Taux fixe à 3.25 %	3,250	3,290	EUR	T	P	O	A-1
Emprunt PPP tranche 4 b	CIC	02/01/2013	02/01/2013	31/03/2013	69 221,21	F	Taux fixe à 3.25 %	3,250	3,290	EUR	T	P	O	A-1
Emprunt PPP tranche 5 a	CIC	29/07/2011	28/06/2013	30/09/2013	122 495,20	V	Euribor 3M + 1.85	2,072	2,119	EUR	T	P	O	A-1
Emprunt PPP tranche 5 b	CIC	29/07/2011	28/06/2013	30/09/2013	30 623,80	V	(Euribor 3M + 1.85)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,072	2,119	EUR	T	P	O	A-1
Emprunt PPP tranche 6 a	CIC	29/07/2011	31/12/2013	31/03/2014	429 481,46	V	Euribor 3M + 1.85	2,144	2,193	EUR	T	P	O	A-1
Emprunt PPP tranche 6 b	CIC	29/07/2011	31/12/2013	31/03/2014	107 370,36	V	Euribor 3M + 1.85	2,144	2,193	EUR	T	P	O	A-1
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					48 608,00									
1681 Autres emprunts (total)					48 608,00									
129	Caisse Allocations Familiales	27/11/2017	09/08/2018	01/06/2019	48 608,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					72 182 040,24									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		37 573 859,58					3 598 947,88	677 251,37	0,00	99 063,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		37 573 859,58					3 598 947,88	677 251,37	0,00	99 063,00
021002	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	Moyenne de Euribor 3M-Floor -0.247 sur Moyenne de Euribor 3M + 0.247	0,000	21 905,28	0,00	0,00	0,00
102	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 4.45 %	4,463	536 369,53	15 000,29	0,00	0,00
103	N	0,00	A-1	184 736,56	1,13	F	Taux fixe à 3.54 %	3,534	142 039,73	9 696,15	0,00	744,80
104	N	0,00	A-1	2 318 189,52	6,98	F	Taux fixe à 4.88 %	4,934	271 486,37	123 131,55	0,00	1 885,46
105	N	0,00	A-1	1 372 216,64	7,50	F	Taux fixe à 4.89 %	4,944	142 315,18	72 467,59	0,00	16 961,74
106 Tirage 1	N	0,00	A-1	440 561,15	2,50	V	(Euribor 1M-Floor -0.03 sur Euribor 1M) + 0.03	0,270	170 539,80	841,25	0,00	560,61
108	N	0,00	A-1	42 960,83	1,17	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,133	22 369,30	489,98	0,00	446,02
109 Conso2	N	0,00	A-1	928 571,43	6,41	F	Taux fixe à 3.57 %	3,610	142 857,14	36 829,79	0,00	2 854,58
110	N	0,00	A-1	98 826,63	2,75	F	Taux fixe à 2.1 %	2,096	31 586,03	2 491,01	0,00	513,08
111	N	0,00	A-1	42 354,32	2,75	F	Taux fixe à 2.1 %	2,096	13 536,86	1 067,58	0,00	219,89
112	N	0,00	A-1	350 199,03	4,07	F	Taux fixe à 4.25 %	4,241	73 651,05	16 850,15	0,00	2 687,29
113	N	0,00	A-1	666 666,67	5,00	F	Taux fixe à 4.75 %	4,803	133 333,33	36 104,39	0,00	0,00
114	N	0,00	A-1	550 000,00	10,17	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,507	50 000,00	6 600,00	0,00	7 308,89
116	N	0,00	A-1	423 401,90	5,39	F	Taux fixe à 2.9 %	2,893	70 034,66	13 805,56	0,00	1 261,97

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
117 OT1	N	0,00	A-1	333 642,87	2,98	V	Euribor 3M-Floor -0.13 sur Euribor 3M + 0.13	0,318	105 509,61	1 138,39	0,00	125,12
117 OT2	N	0,00	A-1	100 267,85	3,48	V	Euribor 3M-Floor -0.13 sur Euribor 3M + 0.13	0,322	26 694,98	338,15	0,00	37,60
118 OT1	N	0,00	A-1	361 087,66	3,00	F	Taux fixe à 5.05 %	5,039	104 988,71	21 559,61	0,00	4 508,08
118 OT2	N	0,00	A-1	107 701,38	3,50	V	(Euribor 3M-Floor -0.16 sur Euribor 3M) + 0.16	0,305	26 599,23	0,00	0,00	359,36
120	N	0,00	A-1	611 142,80	11,25	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,089	47 607,35	11 109,83	0,00	4 482,52
121	N	0,00	A-1	620 018,90	11,50	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,336	50 711,94	7 378,04	0,00	4 932,59
122	N	0,00	A-1	670 787,26	11,79	V	Euribor 3M + 1.2	1,500	45 663,97	8 509,53	0,00	3 698,76
123	N	0,00	A-1	713 115,22	11,92	V	Euribor 3M + 1.21	1,215	42 397,15	7 463,09	0,00	1 898,08
125	N	0,00	A-1	1 230 390,46	11,98	F	Taux fixe à 2.17 %	2,165	88 829,80	27 907,48	0,00	370,83
126	N	0,00	A-1	1 656 329,06	12,32	F	Taux fixe à 1.63 %	1,626	118 524,26	28 208,10	0,00	4 874,67
130	N	0,00	A-1	1 949 275,46	21,00	F	Taux fixe à 1.73 %	1,725	75 280,46	34 538,18	0,00	8 336,95
131	N	0,00	A-1	2 078 032,91	21,00	V	(Euribor 12M + 0.4)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,404	51 397,69	8 636,02	0,00	8 404,49
134	N	0,00	A-1	3 560 000,00	22,00	F	Taux fixe à 0.85 %	0,848	160 000,00	31 110,00	0,00	7 480,94
135	N	0,00	A-1	6 653 960,53	22,98	F	Taux fixe à 0.46 %	0,459	273 647,32	31 395,40	0,00	595,16
136	N	0,00	A-1	3 881 539,83	28,75	F	Taux fixe à 0.8 %	0,798	118 460,17	31 710,97	0,00	7 676,82
137	N	0,00	A-1	4 280 240,12	24,08	F	Taux fixe à 0.79 %	0,787	119 759,88	26 799,33	0,00	5 541,72
2006-1	N	0,00	B-1	1 347 642,59	10,99	C	Taux fixe 3.94% à barrière 6% sur Euribor 1M (Marge de 0.45%)	3,984	122 512,96	58 728,62	0,00	294,98
2006-2	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 4.19 %	4,100	18 666,47	195,53	0,00	0,00
2006-3V	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 4.56 %	4,568	179 671,67	5 149,81	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		652 848,36					204 567,17	19 331,26	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		652 848,36					204 567,17	19 331,26	0,00	0,00
Emprunt PPP tranche 1 a	N	0,00	A-1	82 127,91	3,00	V	(Euribor 3M + 1.2)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,489	25 542,05	1 463,66	0,00	0,00
Emprunt PPP tranche 1 b	N	0,00	A-1	20 532,10	3,00	V	(Euribor 3M + 1.2)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,489	6 385,50	365,91	0,00	0,00
Emprunt PPP tranche 2 a	N	0,00	A-1	135 584,41	3,00	F	Taux fixe à 4.267 %	4,314	41 491,61	6 989,32	0,00	0,00
Emprunt PPP tranche 2 b	N	0,00	A-1	33 895,98	3,00	F	Taux fixe à 4.267 %	4,314	10 372,92	1 747,33	0,00	0,00
Emprunt PPP tranche 3 a	N	0,00	A-1	79 708,56	3,00	V	(Euribor 3M + 1.2)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,488	25 323,68	1 424,69	0,00	0,00
Emprunt PPP tranche 3 b	N	0,00	A-1	19 927,38	3,00	V	(Euribor 3M + 1.2)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,488	6 330,90	356,17	0,00	0,00
Emprunt PPP tranche 4 a	N	0,00	A-1	74 599,53	3,00	F	Taux fixe à 3.25 %	3,243	23 299,57	2 899,67	0,00	0,00
Emprunt PPP tranche 4 b	N	0,00	A-1	18 650,04	3,00	F	Taux fixe à 3.25 %	3,243	5 824,87	724,93	0,00	0,00
Emprunt PPP tranche 5 a	N	0,00	A-1	32 346,45	3,00	V	(Euribor 3M + 1.2)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,488	10 344,08	578,67	0,00	0,00
Emprunt PPP tranche 5 b	N	0,00	A-1	8 086,52	3,00	V	(Euribor 3M + 1.2)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,488	2 586,04	144,67	0,00	0,00
Emprunt PPP tranche 6 a	N	0,00	A-1	117 911,66	3,00	V	(Euribor 3M + 1.2)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,488	37 652,75	2 108,99	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Emprunt PPP tranche 6 b	N	0,00	A-1	29 477,82	3,00	V	(Euribor 3M + 1.2)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,488	9 413,20	527,25	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		9 721,60					9 721,60	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		9 721,60					9 721,60	0,00	0,00	0,00
129	N	0,00	A-1	9 721,60	0,42	F	Taux fixe à 0 %	0,000	9 721,60	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		38 236 429,54					3 813 236,65	696 582,63	0,00	99 063,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
2006-1	SOCIETE GENERALE	2 940 311,10	1 347 642,59	1	24,00		Taux fixe 3.94% à barrière 6% sur Euribor 1M (Marge de 0.45%)	Taux fixe à 4.49 %	93 947,47	Taux fixe 3.94% à barrière 6% sur Euribor 1M (Marge de 0.45%)	3,984	58 728,62	0,00	3,52
TOTAL (B)		2 940 311,10	1 347 642,59						93 947,47			58 728,62	0,00	3,52
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		2 940 311,10	1 347 642,59						93 947,47			58 728,62	0,00	3,52

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	45	0	0	0	
	% de l'encours	96,45	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	36 888 786,95	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	
	% de l'encours	3,52	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 347 642,59	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
V	SUBV. TRANSFERABLES	0	25/09/2017
L	FRAIS D ETUDES	5	25/09/2017
L	FRAIS D INSERTION	5	25/09/2017
L	SUBV EQUIP. AUX ORG. PUBLICS - ETAT-BIENS MOBILIERES	5	25/09/2017
L	SUBV EQUIP. AUX ORG. PUBLICS - ETAT-BAT. ET INSTALLATIONS	30	25/09/2017
L	SUBV EQUIP. AUX ORG. PUBLICS - ETAT-INFRA. INTERET NATIONAL	40	25/09/2017
L	SUBV EQUIP. AUX ORG. PUBLICS - GROUPEMENTS DE COLL.-BIENS MOBILIER	5	25/09/2017
L	SUBV. EQUIP. AUX ORG. PUBLICS - GROUPEMENTS DE COLL.-BAT. INSTALLATIONS	30	25/09/2017
L	SUBV. EQUIP. AUX ORG. PUBLICS - GROUPEMENTS DE COLL.-ETAT-INFRA. INTERET NAT.	40	25/09/2017
L	SUBV. EQUIP. AUX ORG. PUBLICS- AUTRES EPL - BIENS MOBILIERES	5	25/09/2017
L	SUBV. EQUIP. AUX ORG. PUBLICS- AUTRES EPL - BAT. INSTALLATIONS	30	25/09/2017
L	SUBV. EQUIP. AUX ORG. PUBLICS- AUTRES EPL- INFRASTRUCTURES INTERET NATIONAL	40	25/09/2017
L	AUTRES ORG. PUBLICS - BIENS MOBILIERES ET MATERIELS	5	25/09/2017
L	AUTRES ORG. PUBLICS - BATIMENTS INSTALLATIONS	30	25/09/2017
L	AUTRES ORG. PUBLICS - INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	40	25/09/2017
L	SUBV. EQUIP. AUX PERS. DE DROITS PRIVES - BIENS MOBILIERES ET MATERIELS	2	25/09/2017
L	SUBV EQUIP. AUX PERS. DE DROITS PRIVES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	15	25/09/2017
L	SUBV. EQUIP. AUX PERS. DE DROITS PRIVES - INFRA. D'INTERET NATIONAL	40	25/09/2017
L	SUBV. EQUIP. ORG. PUBLICS - MOBILIER	5	25/09/2017
L	SUBV. EQUIP. ORG. PUBLICS - IMMOBILIER	30	25/09/2017
L	SUBV. EQUIP. EN ORG. PUBLICS - INFRA. INTERET NATIONAL	40	25/09/2017
L	SUBV. EQUIP. EN NATURE PERSONNES DROITS PRIVE - MOBILIER	2	25/09/2017
L	SUBV. EQUIP. EN NATURE PERS. DROITS PRIVE - IMMOBILIER	15	25/09/2017
L	SUBV. EQUIP. EN NATURE PERS. DROITS PRIVE - INFRA. INTERET NATIONAL	40	25/09/2017
L	LOGICIELS APRES 2012	4	25/09/2017
L	ACQUISITION DE FONDS DE COMMERCE	10	25/09/2017
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLE	10	25/09/2017
V	TERRAINS NUS	0	25/09/2017
V	TERRAINS DE VOIRIES	0	25/09/2017
V	TERRAINS AMENAGES AUTRES QUE VOIRIES	0	25/09/2017
V	TERRAINS BATIS	0	25/09/2017
V	CIMETIERES	0	25/09/2017
V	BOIS ET FORETS	0	25/09/2017
V	AUTRES TERRAINS	0	25/09/2017
V	PLANTATIONS	0	25/09/2017

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

V	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	0	25/09/2017
V	HOTEL DE VILLE	0	25/09/2017
V	BATIMENTS SCOLAIRES	0	25/09/2017
V	EQUIPEMENTS DE CIMETIERES	0	25/09/2017
V	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	0	25/09/2017
L	IMMEUBLES DE RAPPORT	30	25/09/2017
V	INSTALLATIONS GENERALES CONSTRUCTIONS	0	25/09/2017
V	AUTRES CONSTRUCTIONS	0	25/09/2017
V	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI - BATIMENTS PUBLICS	0	25/09/2017
V	CONST. SUR SOL D'AUTRUI - INSTALLATIONS GENERALES	0	25/09/2017
V	AGENCEMENTS AMENAGEMENTS		
V	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI - AUTRES	0	25/09/2017
V	CONSTRUCTIONS		
V	RESEAUX DE VOIRIES	0	25/09/2017
V	INSTALLATIONS DE VOIRIES	0	25/09/2017
V	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	0	25/09/2017
V	RESEAUX CABLES	0	25/09/2017
V	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	0	25/09/2017
V	AUTRES RESEAUX	0	25/09/2017
L	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES	10	25/09/2017
L	MATERIEL ROULANT	10	25/09/2017
L	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES DE VOIRIE	10	25/09/2017
L	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	10	25/09/2017
V	ŒUVRES ET OBJET D'ART	0	25/09/2017
V	AUTRES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	0	25/09/2017
V	CONST. SUR LE SOL D'AUTRUI - INST. GENERALES	0	25/09/2017
V	AGENCEMENTS AMENAGEMENT		
L	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS	10	25/09/2017
L	DIVERS		
L	MATERIEL DE TRANSPORT	10	25/09/2017
L	MATERIEL DE BUREAU ET BUREAUTIQUE	10	25/09/2017
L	MOBILIER	10	25/09/2017
L	AUTRES MATERIELS	10	25/09/2017
V	DRAPEAUX	0	25/09/2017
V	CONST. SUR SOL D'AUTRUI - INST. GENERALES AGENCEMENTS	0	25/09/2017
V	AMENAGEMENTS		
V	AVANCES - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	25/09/2017
V	AVANCES - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	25/09/2017
V	TITRES DE PARTICIPATIONS	0	25/09/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	300 000,00		153 938,42	453 938,42	0,00	453 938,42
TAXE DE SEJOUR IMPAYEE	0,00	12/11/2014	23 938,42	23 938,42	0,00	23 938,42
LOYERS IMPAYES SARL ANTHONY	0,00	13/09/2021	130 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00
CONTENTIEUX ECOLE PEYREFITTE	75 000,00	05/12/2022	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00
PROTOCOLE ACCORD ARCHIPAT	144 000,00	05/12/2022	0,00	144 000,00	0,00	144 000,00
CONTENTIEUX EXCEL PROTECTION	81 000,00	05/12/2022	0,00	81 000,00	0,00	81 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	300 000,00		153 938,42	453 938,42	0,00	453 938,42

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		4 296 617,78	4 264 165,39
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		3 619 722,00	3 608 669,48
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 610 000,00	3 598 947,88
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	9 722,00	9 721,60
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		676 895,78	655 495,91
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	304 000,00	285 638,62
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	322 895,78	322 895,78
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	50 000,00	46 961,51
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	4 264 165,39	2 799 597,57	2 446 677,04	9 510 440,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		13 336 692,78	III 5 594 082,93
Ressources propres externes de l'année (a)		2 480 000,00	2 493 320,29
10222	FCTVA	1 780 000,00	1 781 364,32
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	700 000,00	711 955,97
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		10 856 692,78	3 100 762,64
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	40 000,00	36 350,55
28033	Frais d'insertion	1 300,00	107,73
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	100 000,00	36 955,76
28041412	Subv.Che GFP : Bâtiments, installations	6 000,00	4 880,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	126 000,00	115 834,66
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	8 000,00	6 900,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	531 200,00	469 957,09
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	4 000,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	70 000,00	31 368,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	44 500,00	38 471,83
28051	Concessions et droits similaires	160 000,00	132 275,68
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	336,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	18 000,00	15 904,32
28128	Autres aménagements de terrains	4 100,00	2 008,29
28132	Immeubles de rapport	3 000,00	2 286,74
28138	Autres constructions	500,00	320,55
28152	Installations de voirie	100,00	66,90
281538	Autres réseaux	8 500,00	7 767,76
281568	Autres matériels, outillages incendie	6 500,00	6 641,45
281571	Matériel roulant	190 000,00	193 045,53
281578	Autre matériel et outillage de voirie	700 000,00	682 884,27
28158	Autres installat°, matériel et outillage	410 100,00	420 689,75
28181	Installations générales, aménagt divers	7 000,00	6 154,07
28182	Matériel de transport	1 500,00	1 346,86
28183	Matériel de bureau et informatique	160 100,00	120 227,06
28184	Mobilier	86 000,00	110 248,96
28188	Autres immo. corporelles	617 650,00	657 732,83
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 904 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 648 642,78	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	5 594 082,93	576 887,75	0,00	406 075,05	6 577 045,73

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	9 510 440,00
Ressources propres disponibles	IV	6 577 045,73
Solde	V = IV - II (3)	-2 933 394,27

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

AFFAIRES IMMOBILIERES (1)**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	5 099,69
614	charges locatives et de copropriété	486,98
615221	entretien batiments	4 612,71
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	735,16
673	Titres annulés	735,16
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		5 834,85
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		5 834,85

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	57 016,43
70323	redevance occupation du domaine public	55 865,90
7036	Taxes de paturage et de tourbage	1 150,53
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	133 838,96
752	revenus des immeubles	133 838,96
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		190 855,39
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		190 855,39

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

OT (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	950 000,00
67441	aux budgets annexes et aux regies	950 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		950 000,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		950 000,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	9 924,09
7062	redevances et droits des services	9 924,09
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		9 924,09
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		9 924,09

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

eaux minérales (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	3 410,00
611	contrats de prestations	3 410,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		3 410,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		3 410,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	86 859,56
7011	vente d'eau	86 859,56
73	Impôts et taxes	81 568,00
7354	surtaxe eau minérale	81 568,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		168 427,56
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		168 427,56

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

AFFAIRES IMMOBILIERES(1)**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	1 579,17
2031	frais d'études	1 579,17
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 576,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 576,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		3 155,17
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		3 155,17

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

OT(1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

eaux minérales(1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 3		Intitulé de l'opération : TRAVAUX OFFICE 2020				Date de la délibération : 17/12/2019	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
DEPENSES (a)	3 493,20	0,00	0,00	0,00	0,00	3 493,20	
4541 (2)	3 493,20	0,00	0,00	0,00	0,00	3 493,20	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	3 493,20	0,00	0,00	0,00	0,00	3 493,20	
RECETTES (b)	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00	
4542 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00	

N° opération : 4		Intitulé de l'opération : TRAVAUX OFFICE 2021				Date de la délibération : 29/03/2021	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
DEPENSES (a)	2 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 280,00	
4541 (2)	2 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 280,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	2 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 280,00	
RECETTES (b)	2 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 280,00	
4542 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	2 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 280,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	2 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 280,00	

N° opération : 5		Intitulé de l'opération : TRAVAUX OFFICE 2022				Date de la délibération : 15/04/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
DEPENSES (a)	0,00	123 000,00	109 440,00	0,00	13 560,00	109 440,00	
4541 (2)	0,00	123 000,00	109 440,00	0,00	13 560,00	109 440,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	123 000,00	109 440,00	0,00	13 560,00	109 440,00	
RECETTES (b)	0,00	123 000,00	2 640,00	106 800,00	13 560,00	2 640,00	
4542 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	123 000,00	2 640,00	106 800,00	13 560,00	2 640,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	123 000,00	2 640,00	106 800,00	13 560,00	2 640,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
03/07/2009	TX DE MARQUAGE	23 276,25	0,00	3
27/07/2009	PANNEAUX DIVERS VOIRIE	15 366,32	0,00	3
27/05/2015	ECOLE DE CHOUDY	291 114,89	0,00	0
17/01/2017	UGA	587 714,66	0,00	0
30/01/2017	ECOLE MARLIOZ AUDIT ENERGETIQUE	163 058,97	0,00	5
07/04/2017	MAJ - CONSERVATOIRE	185 373,49	0,00	0
14/09/2018	CRECHE ZENITH DIVERS TX	30 600,68	0,00	0
21/01/2019	ACCESSIBILITE ADAP	123 630,67	0,00	0
28/02/2019	TRAVAUX DE DESAMIANTAGE BERNASCON	116 682,90	0,00	0
12/06/2019	ESPACE PUER TRAVAUX	121 576,90	0,00	0
03/04/2020	LOCAUX RUE DAVAT	399 753,91	0,00	0
30/07/2020	BATIMENT ANCIENS THERMES	5 298,14	0,00	0
04/08/2020	ECOLE ST-SIMOND PUIITS PERDU	21 715,86	0,00	0
27/08/2020	GYMNASE DES PRES RIANTS	28 579,80	0,00	0
10/09/2020	PASSERELLE NANT DE LA BAYE	158 333,55	0,00	0
10/11/2020	FOURNITURE ET INSTALLATION PRISE EN C	0,00	0,00	0
01/01/2021	VIDEOPROTECTION	76 777,86	7 677,79	10
01/01/2021	EGLISE NOTRE DAME	8 785,45	0,00	1
13/01/2021	ECOLE SIERROZ TX	50 355,94	0,00	0
21/01/2021	DESAMIANTAGE THERMES	76 220,40	0,00	5
01/02/2021	ECOLE DE LA LIBERTE - INVE	20 416,80	0,00	5
02/02/2021	LOCAL ASVP TX REVET. SOL	16 846,68	0,00	0
02/02/2021	GYMNASE PRES RIANTS - AMELIORATION	7 080,00	0,00	5
04/02/2021	STADE FORESTIER - ETUDE	14 001,60	0,00	5
23/02/2021	MARCHE - ETUDE FAISABILITE MUSEE FA	36 990,00	0,00	5
23/02/2021	MARCHE-ETUDE DE FAISABILITE MUSEE FA	13 488,00	0,00	5
18/03/2021	THERMES ANCIENS	44 850,00	0,00	5
01/04/2021	CLUB HOUSE ASA	195 596,89	0,00	0
06/04/2021	TX VOIRIES	93 607,72	0,00	0
15/04/2021	ADAP BTS	6 798,00	0,00	5
15/04/2021	TENNIS CLUB	162 162,07	0,00	0
06/05/2021	DC / ETUDES DIAGNOSTIC VOIRIES COMMUNALE	26 262,60	0,00	5
11/06/2021	ARCHIVES LOCAUX VALZ -	7 242,18	0,00	0
15/06/2021	ECOLE CENTRE TX	50 804,29	0,00	0
01/07/2021	CRECHE BRACHET DIVERS TX	10 151,94	0,00	0
12/07/2021	GYMNASE DES PRES RIANTS -	36 247,26	0,00	0
13/07/2021	LOCAUX AV. MARLIOZ TX	333 193,37	0,00	0
16/07/2021	ECOLE MAT. ELEM. LIBERTE COUR	34 800,00	0,00	0
16/07/2021	ECOLE MAT. LIBERTE COUR	1 400,38	0,00	0
04/08/2021	TX RESEAUX E.P.	26 731,72	0,00	0
11/08/2021	RELEVE TOPOGRAPHIQUE/ECOLE FRANKLIN	11 072,15	0,00	5
11/08/2021	MAISON DE LA PARENTALITE TX	50 299,06	0,00	0
17/08/2021	FERME BLANCHARD - MAITRISE	10 332,00	0,00	5
17/08/2021	CLUB HOUSE ASA - POSE NOUV	8 551,57	0,00	0
25/08/2021	ECOLE LAFIN - MISE EN CONFORMITE AEP	8 975,11	0,00	0
25/10/2021	TRAVAUX DE MENUISERIE BOIS	11 265,26	0,00	0
24/11/2021	ECHEANCE ANNUITE 2021 - OPERATION 19-	189 523,16	0,00	0
24/11/2021	ECHEANCE ANNUITE - 19-432 - ST SIMOND	122 046,55	0,00	0
09/12/2021	ACQUISITION D'UN TUNNEL DE PRODUCTI	18 720,00	1 872,00	10
09/12/2021	TRAVAUX DE PLANTATION ET CLÔTURE PR	11 864,69	0,00	0
15/12/2021	EXTENSION CIMETIERE	54 157,85	0,00	5
15/12/2021	RUE ADER	9 814,04	0,00	5
03/02/2022	AVIS ATTRIB MOBILIER DE B	540,00	0,00	1
03/02/2022	ACHAT ARMOIRE FRIGORIFIQUE/MA	1 437,60	0,00	10
03/02/2022	ACHAT TOUR REFRIGERE/REST	3 084,00	0,00	10
03/02/2022	BATONS TELESCOPIQUES	303,76	0,00	1
04/02/2022	TB - SIEGES PICO ATSEM ET PE	786,91	0,00	10
07/02/2022	MT/INVESTISSEMENT/SECHE LINGE/CR	5 250,00	0,00	10
07/02/2022	COUCHETTES+ROULETTES/CENTRE	1 081,46	0,00	1
07/02/2022	TB - SIEGES ERGONOMIQUES MULTIPL	4 317,10	0,00	10
07/02/2022	CONCEPTION CARTEL SCULPTURE LE CHAT	198,00	0,00	0
07/02/2022	AM/SUPPORT EXPOSITION LIVRE AU M	410,40	0,00	1
07/02/2022	SP/BIBLIOTHEQUE ET HABILLAGE/ LA	1 082,60	0,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
08/02/2022	RL/ RAYONNAGE MI LOURD GALVANISE	1 176,60	0,00	10
08/02/2022	ECOLE SIERROZ RESEAUX EP	3 885,00	0,00	0
08/02/2022	ECOLE ST SIMOND/PLANS EVACUATION	1 881,72	0,00	10
08/02/2022	TL - MOBILIER LOCAUX REPRÉSENTAN	2 197,70	0,00	10
08/02/2022	MULTI ACCUEIL CHOUDY VITRAGE	660,91	0,00	0
08/02/2022	BOULODROME BENAMOU VITRAGE	666,43	0,00	0
08/02/2022	ESPACE PUER/REP RIDEAU METALLIQU(REPORT)	1 380,00	0,00	0
08/02/2022	BD CHARCOT - STON HYDROGENE/BRANCHEMENT	1 331,28	0,00	0
08/02/2022	ECOLE BONCELIN/PLANS EVACUATION	1 278,48	0,00	10
08/02/2022	CF/COMMANDE DE DEUX EUPHONIUMS	775,00	0,00	10
08/02/2022	ACIER/MISE HORS D'EAU SILO BOIS JARDIN	5 764,84	0,00	10
08/02/2022	ECOLE DE BONCELIN - VISIOPHONE	749,90	0,00	10
08/02/2022	LA ROTONDE - DIAGNOSTIC AMIANTE	1 579,17	0,00	5
08/02/2022	BORNE AUTOMATIQUE MARLIOZ	0,00	0,00	10
08/02/2022	MAISON PARENTALITÉ - DIAGNOSTIC AMIANTE	1 698,00	0,00	0
09/02/2022	LE BERNASCON - DEMOLITION AILE NORD	960,00	0,00	5
09/02/2022	ETUDE/RECONSTRUCTION DOJO	2 205,00	0,00	5
09/02/2022	3 DÉFIBRILLATEURS/GYMNASES	3 996,00	0,00	10
09/02/2022	ETUDE/PASSERELLE NANT DE LA BAYE	1 920,00	0,00	5
09/02/2022	2 REMORQUES A VÉLO	2 100,00	0,00	10
09/02/2022	ECOLE DE BONCELIN/VISIOPHONE	1 679,80	0,00	10
09/02/2022	CHAUFFE EAU CLUB DES PLAISANCIERS	382,73	0,00	1
10/02/2022	ACHAT DE DOCUMENT	625,39	0,00	1
14/02/2022	CONCEPTION SIGNALETIQUE 7 RUE DAVAT	960,00	0,00	10
15/02/2022	MOBILIERS DIVERS/FRANKLIN MAT(REPORT)	679,20	0,00	10
15/02/2022	TABLE DE REUNION/SIERROZ ELEM(REPORT)	269,50	0,00	1
15/02/2022	ARMOIRE METALLIQUE CHASSIS CO(REPORT)	260,72	0,00	1
15/02/2022	ARMOIRE METALLIQUE CHASSIS CO(REPORT)	386,30	0,00	1
15/02/2022	VITRINE AFFICHAGE EXTERIEUR/L(REPORT)	204,60	0,00	1
15/02/2022	POLICE MUNICIPALE/RIFTER GD-068-TA	23 510,66	0,00	10
15/02/2022	ESCALIER PLIABLE ECOLE SIER(REPORT)	231,38	0,00	1
15/02/2022	4 MESURES ACOUSTIQUES	4 680,00	0,00	5
16/02/2022	LICENCE BENEYLU SCHOOL INFINITY 2022	559,00	0,00	1
17/02/2022	GOUPIL G4 LITHIUM/GC586NM/CTM PROPLETE	32 392,53	0,00	10
17/02/2022	SP/MOBILIERS DIVERS/FRANKLIN MAT	339,68	0,00	1
17/02/2022	PARCS JARDINS/GOUPIL G4 LITHIUM/CG425NM	30 583,24	0,00	10
17/02/2022	BALISES SONORES/DEFICIENTS VISUELS	4 956,00	0,00	10
21/02/2022	FERME BLANCHARD - MAITRISE D'OEUVRE	684,00	0,00	5
23/02/2022	ECOLE LAFIN STORE	1 967,90	0,00	0
23/02/2022	MARCHE LOT01/ACHAT DE ROMANS	430,64	0,00	1
23/02/2022	MARCHE LOT01/ ACHAT DE ROMANS	966,02	0,00	1
23/02/2022	172481/MARCHE ADAP LIBERTE MISSI(REPORT)	8 372,48	0,00	0
24/02/2022	DOUBLE SEAUX	2 080,38	0,00	10
24/02/2022	PLACE DE LAFIN	2 712,89	0,00	5
25/02/2022	JFC - MARCHE - TENNIS CLUB - REF(REPORT)	19 211,32	0,00	5
01/03/2022	ACHAT TABLEAU CACHOUD MUSEE FAURE	11 000,00	0,00	0
01/03/2022	POMPE A MAIN P-BOUTEILLE / JARDINS	274,80	0,00	1
02/03/2022	FONDS DE CONCOURS RIVES DU SIERR	73 870,00	0,00	30
02/03/2022	LOGICIEL DEVELOPPEMENT GEODP /DATAMATRIX	4 944,00	0,00	4
07/03/2022	MARCHE AMO TELECOMMUNICATIONS	7 706,40	0,00	5
09/03/2022	CHARIOT PROPRETÉ	805,82	0,00	10
09/03/2022	BD BARRIER/AUGMENTATION PUISSANCE	1 361,28	0,00	0
11/03/2022	SIGNALISATION /150 BALISES J11 BLANC	3 551,40	0,00	10
11/03/2022	LICENCES ACROBAT READER DC PRO / ARCHIVE	733,54	0,00	4
14/03/2022	RESTAURATION SCULPTURE LE BON	3 180,00	0,00	0
15/03/2022	PSA HKP30	768,00	0,00	10
16/03/2022	MAT CENTRE/VENTOUSES ELECTROMAGNETIQUES	2 833,00	0,00	0
17/03/2022	MARQ.JEUX ECOLES GAZOUILIS MARL.	4 423,80	0,00	10
21/03/2022	LOGICIEL DROIT ACCES BL RH DECISIONNEL	6 622,80	0,00	4
21/03/2022	FILTRE BLOCAGE 2022 SITES A CARACT PORNO	600,00	0,00	1
21/03/2022	ORDINATEURS ECOLES	73 113,48	0,00	10
22/03/2022	LICENCES 22 CANAUX POUR CARTE T2 AVAYA	594,53	0,00	1
22/03/2022	REALISATION DE PANNEAUX AU LOGO	1 440,00	0,00	10
23/03/2022	AUTORADIO POUR LE TRACTEUR KUBOTA DE L'H	151,57	0,00	1
24/03/2022	ECOLE CHOUDY + LAFIN/ETUDE SOLAIRE	2 760,00	0,00	5
24/03/2022	ECOLE ROOSEVELT/DIAG AMIANTE + PLOMB	2 022,00	0,00	5
25/03/2022	ACHAT ET POSE DE DEUX ARRIERES B	7 880,00	0,00	10
28/03/2022	MARCHE/LITS/IAE(REPORT)	988,11	0,00	10
28/03/2022	MARCHE/LITS/CRECHE COLLECTIVE(REPORT)	1 482,18	0,00	10
28/03/2022	PC FIXE,VIDEOPROJECTEUR/LAFIN(REPORT)	1 626,41	0,00	10
29/03/2022	INSTRUMENTS ET ACCESSOIRES CL	1 279,00	0,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
29/03/2022	CELLULE DE CONTREBASSE	529,00	0,00	1
29/03/2022	GROSSES PIECES RECHANGE/HORODATEURS	16 788,00	0,00	10
29/03/2022	BUREAU PKG HV/MESURE CONTROLE RADON	588,00	0,00	1
29/03/2022	AV GD PORT/RPLCT POTEAU INCENDIE	5 589,00	0,00	0
29/03/2022	ETUDE EMPRISES VOIE VERTE COTEFORT	3 696,00	0,00	5
29/03/2022	LE BERNASCON - AILE NORD DEMOLITION	810,00	0,00	0
29/03/2022	VIDEO-PROJECTEURS / DSI / 2	948,24	0,00	10
29/03/2022	LOGICIEL / OUTIL D'ADMINISTRATION YGRC	9 386,00	0,00	4
30/03/2022	ECOLE F. ROOSEVELT -ETUDE DE SOL G2 PRO	12 056,93	0,00	5
31/03/2022	POLE ENFANCE MARLIOZ	5 136,00	0,00	5
31/03/2022	CIRCULATION ANCIENS THERMES	1 044,00	0,00	5
01/04/2022	GRILLES POUR REPARATION DU CITY	12 701,69	0,00	0
04/04/2022	MOBILIER DIVERS/SIERROZ MATER	771,67	0,00	10
04/04/2022	MAISON DE LA PARENTALITE TX	43 442,27	0,00	0
05/04/2022	ACHAT MOBILIER/AMENAGEMENT M	29 999,81	0,00	10
05/04/2022	LICENCES ANTISPAM 2022	13 500,00	0,00	4
07/04/2022	EXTINCTEURS /DIVERS BATIMENTS	3 496,04	0,00	10
07/04/2022	EXTINCTEURS/DIVERS BATIMENTS	606,94	0,00	1
08/04/2022	ALIM EAU STATION HYDROGENE/AV. ROPS	4 032,36	0,00	0
12/04/2022	CHAUFFE-EAU VEST.JARDIN TH.VERDURE	253,10	0,00	1
12/04/2022	SIGNALISATION /DALLES PIERRE CENIA AZUL	1 113,60	0,00	10
12/04/2022	ESPACE PUER/INOX/PORTES DOUCHES	2 069,17	0,00	10
12/04/2022	HIPPO/ACIERS/SECURISATION ACCES CLIMATIS	2 984,33	0,00	10
12/04/2022	FERME BLANCHARD REGULATION CHAUDIERE	1 099,04	0,00	10
12/04/2022	LIBERTE MAT + BONCELIN ELE /VISIOPHONES	1 639,38	0,00	10
12/04/2022	ECOLE SAINT SIMOND MITIGEUR	744,08	0,00	10
12/04/2022	BIBLIOTHEQUE VANNES THERMOSTATIQUE	1 641,02	0,00	10
13/04/2022	DESHERDEURS THERMIQUES	250,80	0,00	1
13/04/2022	DESHERBEURS THERMIQUES	250,80	0,00	1
13/04/2022	LOGICIEL / OUTIL D'ADMINISTRATION YGRC	2 261,95	0,00	4
14/04/2022	ESPACE PUER /MODIF AFFEC ESPACE CYCLE	900,00	0,00	0
15/04/2022	ÉTAUX RÉGLABLE / JARDINS	442,15	0,00	1
19/04/2022	SANITAIRES CTM	456,96	0,00	1
19/04/2022	SCIE CLOCHE POUR POSE LUMINAIRES -	251,48	0,00	1
20/04/2022	CT ÉCOLE FRANKLIN ROOSEVELT	2 706,34	0,00	0
20/04/2022	CLUB HOUSE ASA/EXTINCTEURS+PLANS EVACUAT	704,40	0,00	10
20/04/2022	MINI GOLF PETIT PORT/ETUDES	2 700,00	0,00	5
20/04/2022	LM/MARCHE LOT01/ ACHAT DE ROMANS(REPORT)	311,86	0,00	1
20/04/2022	LC/MARCHE LOT 1/ALBUMS JEUNESSE(REPORT)	872,86	0,00	10
21/04/2022	SONDAGE CIMETIERE	1 585,22	0,00	0
21/04/2022	LM/MARCHE LOT01/ ACHAT DE ROMANS(REPORT)	535,90	0,00	10
21/04/2022	BAC DESHUIEUR	13 286,01	0,00	10
25/04/2022	RADARS DE COMPTAGE ROUTIER	4 797,60	0,00	10
25/04/2022	ECOLE F. ROOSEVELT/DIAG AMIANTE + PLOMB	15 030,00	0,00	5
26/04/2022	Achat de cadre ancien pour oeuvre	2 002,64	0,00	10
26/04/2022	PANNEAUX + MAT	5 912,84	0,00	10
26/04/2022	E.P. AV. D'ITALIE	2 743,65	0,00	0
26/04/2022	LAVE VERRES ET LAVE VAISSELLE POUR LE BO	4 216,85	0,00	10
28/04/2022	PANNEAU WILSON OTI	183,07	0,00	1
28/04/2022	MARQUAGE JEUX	5 997,84	0,00	10
29/04/2022	SP/TABLEAU ET TRIPTYQUE/CENTRE E	621,55	0,00	10
29/04/2022	SP/HORS MARCHE/PLASTIFIEUSE PERF	337,99	0,00	1
29/04/2022	REALIMENTATION POMPAGE THERME	5 338,36	0,00	0
02/05/2022	LOGICIEL/INTEGRATION CONNECTEUR LE KIOSK	300,00	0,00	1
02/05/2022	MUSEE FAURE - ETUDE DE SOL G1/PGC	4 032,00	0,00	5
02/05/2022	ECOLE F. ROOSEVELT -ETUDE DE SOL G2 PR	17 301,94	0,00	5
02/05/2022	VMC SANITAIRES CTM	1 717,80	0,00	10
03/05/2022	MASSIFS POUR ENSEIGNES MUSEE FAURE	5 496,00	0,00	0
03/05/2022	BACS RETENTION/DESHUIEUR	2 004,19	0,00	10
03/05/2022	PARKING P.RIANTS	40 354,84	0,00	0
03/05/2022	DISQUES DURS EXTERNES / STOCK DSI	2 584,74	0,00	1
04/05/2022	DISPOSITIF RALENTISSEMENT	1 056,00	0,00	0
05/05/2022	LYCEE DE MARLIOZ - REP BORNE ACCES	191,14	0,00	1
05/05/2022	FILET - JEUX D'ENFANTS / JARDINS	1 449,10	0,00	10
05/05/2022	SIGNALETIQUE HDV	1 596,00	0,00	10
05/05/2022	ACHAT LAVE VAISSELLE/FRANKLIN/REST	10 326,00	0,00	10
05/05/2022	MARCHE LOT 2/DOCUMENTAIRES JEUNESSE	497,96	0,00	1
06/05/2022	MARCHE LOT 2 DYS DOCS	213,33	0,00	1
06/05/2022	ACHAT DE DOCUMENTAIRES ADULTE THEME	462,65	0,00	1
06/05/2022	MARCHE / ACHAT DE DOCUMENTAIRES ADU	518,75	0,00	1
06/05/2022	POUTRE EN BOIS POUR HAIE DE STEEPLE, LAT	2 116,01	0,00	10
06/05/2022	VIDEOPROJECTEUR POUR LE CONSERVATOIRE	949,00	0,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
06/05/2022	LOGICIEL DE SAUVEGARDE COMMVAULT	7 718,09	0,00	4
09/05/2022	LICENCE AUTOCAD STM 2022	3 369,60	0,00	4
09/05/2022	TOTEMS BALADE SANTE	4 596,00	0,00	10
09/05/2022	CARTE ELECTRONIQUE/PORTES SECTIONNELLES	778,39	0,00	10
10/05/2022	CIMETIERE / INTERV/CANALISATION AEP	3 900,00	0,00	0
11/05/2022	ANCIENS THERMES/MISE H.S. CUVE FUEL	3 045,12	0,00	0
11/05/2022	PANNEAU AU SOL L. MARLIOZ	1 008,00	0,00	0
11/05/2022	TRAVAUX MACONNERIE ET ENROBE CIMETIERE	7 631,18	0,00	0
12/05/2022	CRIC POUR LES VEHICULES DE L'HIP	358,80	0,00	1
12/05/2022	TOTEMS SIGNALETIQUES MUSEE	4 209,60	0,00	10
12/05/2022	AMÉNAGEMENT D'UN SYSTÈME D'ARROSAGE	4 159,20	0,00	0
13/05/2022	BOULODROME BENAMOU	1 230,50	0,00	0
13/05/2022	PAVILLONS/DRAPEAUX	2 094,65	0,00	1
13/05/2022	LICENCE SMARTGEOPLUS 2022	184,00	0,00	1
13/05/2022	SUB RAVAL FACADE - CM DU 15/04/2022	11 345,00	0,00	15
13/05/2022	SUB RAVAL FACADE - CM DU 15/04/2022	421,00	0,00	15
13/05/2022	SUB RAVAL FACADE - CM DU 15/04/2022	2 227,00	0,00	15
13/05/2022	SUB RAVAL FACADE - CM DU 15/04/2022	1 120,00	0,00	15
13/05/2022	SUB AIDE AU COMMERCANTS - CM DU 15/04/22	5 000,00	0,00	15
13/05/2022	SUB RAVAL FACADE - CM DU 15/04/2022	325,00	0,00	15
13/05/2022	SUB RAVAL FACADE - CM DU 15/04/2022	178,00	0,00	15
13/05/2022	SUBVENTION CM DU 15/04/2022	20 000,00	0,00	15
16/05/2022	LC/MARCHE LOT 3/BD JEUNESSE(REPORT)	77,44	0,00	1
16/05/2022	SIGNALETIQUE ECOLES/AD'AP	1 920,00	0,00	5
17/05/2022	AV GD PORT/TRX FIBRE OPTIQUE	1 344,62	0,00	0
17/05/2022	INTERVENTION PLACE CARNOT	2 275,20	0,00	0
18/05/2022	TX MARQUAGE	6 711,43	0,00	0
18/05/2022	BATIMENT RUE ISALINE	6 367,44	0,00	0
19/05/2022	CLUB ASA	5 088,48	0,00	0
20/05/2022	CONTROLE JAUGES CHEMIN DU CLUSET	480,00	0,00	1
20/05/2022	AAPC Travaux d'extension du cimet	864,00	0,00	0
23/05/2022	FB / OPERATION DE MAINTENANCE SU(REPORT)	2 724,12	0,00	10
24/05/2022	LA ROTONDE VERANDA	9 047,97	0,00	0
25/05/2022	FB / OPERATION DE MAINTENANCE SU(REPORT)	5 448,24	0,00	10
25/05/2022	REGUL-19D1101901- ACHAT TABLEAU ELEM CEN	105,40	0,00	1
27/05/2022	LM/MARCHEL01/ACHAT DE ROMANS SFF(REPORT)	325,85	0,00	1
30/05/2022	MOBILIER DIVERS/SIERROZ MATER	712,46	0,00	10
30/05/2022	DEPOSE+TRAITEMENT TRANSFO THERMES	22 049,28	0,00	0
30/05/2022	TABLES / FETES	6 165,60	0,00	10
30/05/2022	LOCAUX VALZ - MISSION D'ETUDE FLUIDES /	295,37	0,00	1
31/05/2022	E.P. RUE COTEAU	1 162,57	0,00	0
31/05/2022	E.P. CH. DU MOULIN	793,19	0,00	0
31/05/2022	SP/HORS MARCHE/TRIPTYQUE/SIERROZ(REPORT)	232,96	0,00	1
31/05/2022	PPP ILLUMINATIONS 2022	181 271,45	0,00	0
31/05/2022	PPP ILLUMINATIONS 2022	256 403,26	0,00	10
01/06/2022	TOILE AGROTEXTILE JARDINS	1 104,14	0,00	10
01/06/2022	ET/HORS MARCHE/MOBILIER/PERI FRA(REPORT)	1 044,18	0,00	10
01/06/2022	ET/HORS MARCHE/MOBILIER/PERI MAR(REPORT)	267,10	0,00	1
01/06/2022	ET/HORS MARCHE/MOBILIER/PERI CEN(REPORT)	365,00	0,00	1
01/06/2022	ET/HORS MARCHE/MOBILIER/PERI CEN(REPORT)	1 237,20	0,00	10
02/06/2022	FQ / UGA / MISSION CONTROLE TECH(REPORT)	292,80	0,00	0
03/06/2022	REPRISE ETANCHEITE RUE ISALINE	739,96	0,00	0
03/06/2022	POMPES VIDE CAVE - BASSINS / JARDIN	596,00	0,00	1
03/06/2022	FOURNITURE ET POSE DE GRILLES POUR REPAR	3 968,71	0,00	0
07/06/2022	MOTOCULTEUR AGRIA 3400	10 266,00	0,00	10
07/06/2022	FILETS DE FOOT A 7, A 8 RABATTABLES, A 1	1 776,96	0,00	10
07/06/2022	MITIGEUR VESTIAIRES CNVA	886,46	0,00	1
08/06/2022	ACHAT DE MOBILIER SPECIALISE	261,29	0,00	1
08/06/2022	ACHAT DE GRILLES D'EXPOSITION	958,07	0,00	10
09/06/2022	TONDEUSE PRO TORO / JARDINS	8 962,80	0,00	10
09/06/2022	ASSISTANCE JURIDIQUE RENOV.MUSEE	4 200,00	0,00	5
09/06/2022	POMPE PONDOMAX - BASSIN / JARDINS	145,50	0,00	1
10/06/2022	TENNIS - INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES	3 946,58	0,00	5
13/06/2022	LM/MARCHE L02/ACHAT DE DOCUMENTAIRES EN	285,60	0,00	1
13/06/2022	LM/MARCHE L02/ACHAT DE DOCUMENTAIRES EN	466,49	0,00	1
13/06/2022	ALARME/NOUVEAU LOCAL DE COMPTAGE	1 142,00	0,00	0
13/06/2022	PIECES POUR BORNES ARRET MINUTE	805,20	0,00	10
13/06/2022	MICRO ONDES/BONCELIN ELEMENTAIRE	113,00	0,00	1
13/06/2022	GB / LOT 2 / ACHAT DE DOCUMENTAI(REPORT)	141,69	0,00	1
13/06/2022	FRATLAC-ISOLEMENT ERP/PLATRERIE/PEINTURE	14 178,00	0,00	0
13/06/2022	SG/MARCHE/PETIT MOBILIER POUR LE(REPORT)	275,98	0,00	1
14/06/2022	ESPACE PUER-CARTE ELECTRONIQUE/CHAUDIÈRE	5 023,20	0,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
14/06/2022	EGLISE NTRÉ DAME-FERME PORTE DS LES SAS	4 320,00	0,00	0
16/06/2022	DEBROUSSAILLEUSE STIHL POUR LE STADE FOR	944,40	0,00	10
16/06/2022	2 ROUES POUR LA TONDEUSE DE L'HIPPODROME	827,69	0,00	10
16/06/2022	ARBUSTES DIVERS / JARDINS	999,24	0,00	0
16/06/2022	3 PULVÉRISATEURS / JARDINS	446,72	0,00	1
16/06/2022	ACHAT ARMOIRE FRIGORIFIQUE/MOUSSAILLO	2 136,00	0,00	10
16/06/2022	FIPHP - FAUTEUIL ERGONOMIQUE - COM	1 409,93	0,00	10
17/06/2022	MARCHE-ESPLANADE-REPRISE-BETON-2022	31 306,20	0,00	0
20/06/2022	FOURNITURE PORTE DE COLUMBARIUM GRANIT R	225,00	0,00	0
20/06/2022	RUE ADER - TRAVAUX ENEDIS	4 290,38	0,00	0
20/06/2022	INSTALLATION COLOMBARIUMS PROVISOIRES	21 420,00	0,00	0
20/06/2022	MARCHE L02/ ACHAT DE DOCUMENTAIRES EN	36,76	0,00	1
20/06/2022	BORNE WIFI EQUIP ET RESEAUX SABOT VENUS	2 418,12	0,00	10
21/06/2022	BROYEUR A FLEAUX CHENILLES ISEKI	6 590,00	0,00	10
21/06/2022	MOBILIER URBAIN - ÉCOLE DE MARLIOZ	4 752,00	0,00	0
21/06/2022	E.P. BD PERRIN	2 772,54	0,00	0
22/06/2022	TRYPTIQUES/SIERROZ ELEMENTAIRE	1 138,01	0,00	10
24/06/2022	RUES VIGIE BEAUPRE	72 745,87	0,00	0
24/06/2022	POLICE MUNICIPALE/PLANS INTERV + EVACUAT	538,44	0,00	1
28/06/2022	GAI TAILLIS/COMPRESSEUR	6 968,40	0,00	0
28/06/2022	TX VOIRIES	240 006,68	0,00	0
29/06/2022	MARCHE/SIEGES DE BUREAU POUR THIPHAIN	568,42	0,00	1
29/06/2022	MARCHE/MOBILIER POUR LE LOCAL SYNDICA	305,87	0,00	1
29/06/2022	MARCHE/MOBILIER POUR LES AFFAIRES SCO	4 235,65	0,00	10
29/06/2022	ACHAT DE DOCUMENTAIRES EN	513,51	0,00	1
30/06/2022	ACHAT DE DOCUMENTAIRE	92,55	0,00	1
30/06/2022	ACHAT DE DOCUMENTAIRE BIBLIO MUNICIPALE	746,27	0,00	10
30/06/2022	ACHAT DE DOCUMENTAIRE BIBLIO MUNIC	297,66	0,00	1
01/07/2022	FOURNITURE ET POSE DE FILETS PARE BALLON	3 695,42	0,00	10
01/07/2022	TABLETTES DOSSIERS SUSPENDUS	109,70	0,00	1
01/07/2022	POIDS LOURD GF-543-BT	125 462,12	0,00	10
04/07/2022	STELE EN MARBRE GRAVEE MICHEL ARNAUD	480,00	0,00	1
05/07/2022	DESTRUCTEURS DE DOCUMENTS DSI/AIXPASS	239,70	0,00	1
07/07/2022	MOBILIER URBAIN CORBEILLES AMOVIBLES	4 128,00	0,00	10
11/07/2022	ANNONCE/MARCHE REAMENAGEMENT PLACE LAFN	864,00	0,00	5
13/07/2022	AAPC TRAVAUX D'ARROSAGE TERRAIN A	247,49	0,00	0
13/07/2022	HORS MARCHE/LIVRES EN LANGUE ETRANGER	359,05	0,00	1
13/07/2022	DESHERBEUR AVEC LE CHARIOT LANCE	3 300,00	0,00	10
13/07/2022	URBANISME MISSIONS d'URBANISME CHOUDY	1 056,00	0,00	5
13/07/2022	ACHAT DE MOBILIER SPECIALISE	2 814,12	0,00	10
13/07/2022	ACHAT D'UN MEUBLE A DVD	1 692,97	0,00	10
13/07/2022	ARBUSTES DIVERS / JARDINS	1 774,96	0,00	0
13/07/2022	AGRAFEUSE ÉLECTRIQUE	808,81	0,00	10
18/07/2022	CREATION SIGNALETIQUE URBAINE	1 420,80	0,00	10
19/07/2022	MAJ MISE EN CONFORMITE ASCENSEUR	27 574,80	0,00	0
19/07/2022	MATS + CHARIOT /SERVICE FETES	780,00	0,00	10
19/07/2022	DIVERS MARQUAGES SUR PANNEAUX	11 490,30	0,00	10
19/07/2022	MOBILIER URBAIN POUR CTM	13 351,68	0,00	10
20/07/2022	MARCHE/MOBILIER POUR VILLE ART ET HIS	3 167,04	0,00	10
20/07/2022	AMENAGEMENT LEPIC 2	33 520,80	0,00	5
20/07/2022	MARCHE/BUREAU POUR LA SANTE AU TRAVAI	311,51	0,00	1
20/07/2022	MARCHE/MOBILIER POUR LA BIBLIOTHEQUE	6 727,26	0,00	10
20/07/2022	ASSISTANCE JURIDIQUE RENOV.MUSEE	1 680,00	0,00	5
21/07/2022	POSE POTEAU INCENDIE/BD BARRIER	4 252,73	0,00	0
21/07/2022	MOTOS PM/CH-351-FW + GH-347-FW	32 823,92	0,00	10
21/07/2022	MOBILIER DIVERS/SIERROZ MATER	310,39	0,00	1
21/07/2022	STRATEGIE ET PROJET ECONOMIQU	23 400,00	0,00	5
22/07/2022	MAISON PARENTALITE/REMISE EN ETAT CLIM	1 206,94	0,00	0
26/07/2022	AVIRON	15 000,00	0,00	5
27/07/2022	SV/ACQUISITION TERRAIN GFA DES EAUX VIVE	850,00	0,00	0
27/07/2022	ACQUISITION TERRAIN ANDRE GARIN	7 000,00	0,00	0
01/08/2022	WC HIPPODROME	3 279,84	0,00	1
01/08/2022	GB/ MARCHE LOT 2 / COMMANDE DE DOCUMENTA	208,28	0,00	1
01/08/2022	SECURISATION DU STAND DE TIR POUR UNE UT	26 713,80	0,00	0
01/08/2022	MODULES DE MOTRICITE POUR LE RPE	404,30	0,00	1
01/08/2022	LM/MARCHEL02/ACHAT DE DOCUMENTAIRES PHIL	244,70	0,00	1
01/08/2022	WC ANTIVANDALISME ESPLANADE	2 359,57	0,00	10
01/08/2022	PANNEAUX DOUCHES AVIRON	712,80	0,00	10
01/08/2022	SANITAIRES CRECHE ZENITH	2 256,50	0,00	10
03/08/2022	SP/ECRANS WC/CENTRE MATERNELLE(REPORT)	628,20	0,00	10
03/08/2022	TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DU RESEAU	11 671,80	0,00	0
04/08/2022	REMBOURSEMENT TRAVAUX CHARPENTE COUVE	73 324,92	0,00	0

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
10/08/2022	HORS MARCHÉ / TRIPTYQUES / SIERROZ	1 020,00	0,00	10
10/08/2022	ACHAT DE MOBILIER SPECIALISE	1 475,54	0,00	10
10/08/2022	CONFECTION EXPO ARCHIVES 2023	3 750,51	0,00	1
10/08/2022	ARBRES -AV MAL DE LATTRE	2 067,12	0,00	0
11/08/2022	CHAUFFE EAU HIPPODROME VESTIAIRES	2 404,88	0,00	10
11/08/2022	ECOLE F. ROOSEVELT/AUDIT ENERGETIQUE	2 827,20	0,00	5
11/08/2022	LIBERTE ELEMENTAIRE/AUDIT ENERGETIQUE	2 827,20	0,00	5
11/08/2022	VASQUE COLONNE CIRCUL ECOLE LIBERTÉ EL	668,59	0,00	10
11/08/2022	VESTIAIRES JARDINS/SERRURE A CODE	520,57	0,00	1
11/08/2022	ROBINET ECOLE ROOSEVELT	767,76	0,00	10
11/08/2022	CIRCULATEUR DOUCHE STADE FORESTIER	448,56	0,00	1
16/08/2022	KIT RENOVATION/BANC	19 695,60	0,00	10
16/08/2022	MARCHE MOBILIER CRECHE COLLECTIVE	3 845,30	0,00	1
16/08/2022	BAT POLICE MUNICIPALE/DIAGNOSTIC AMIANTE	785,00	0,00	5
18/08/2022	MAISON PARENTALITÉ-TRAITEMT LOCAUX RISQU	5 995,61	0,00	0
18/08/2022	MAISON PARENTALITÉ - PLINTHES+DOUBLAGE	4 951,98	0,00	0
18/08/2022	MAISON PARENTALITE - PLACO	3 124,56	0,00	0
18/08/2022	MARCHE /CAMERA C015	2 724,12	0,00	10
18/08/2022	MARCHE /CAMERA C23	2 724,12	0,00	10
18/08/2022	MARCHE /CAMERA C40	2 724,12	0,00	10
18/08/2022	TABOURET BAS AESH/MARLIOZ MATERNELLE	168,86	0,00	1
18/08/2022	DIAG AMIANTE/ACCESSIBILITE BATIMENTS	7 158,00	0,00	5
19/08/2022	THERMOCOLLE LOGO 30 KMH	1 992,00	0,00	10
22/08/2022	ECRANS DELL 22 / ECOLES	35 259,36	0,00	1
22/08/2022	PC POUR LES ECOLES / 160	120 687,36	0,00	10
22/08/2022	SUBV EQUIP PRIVE-RAVAL FACADE	2 880,00	0,00	15
22/08/2022	SUB RAVAL FACADE - CM DU 12/07/2022	1 032,00	0,00	15
22/08/2022	SUB RAVAL FACADE - CM DU 12/07/2022	1 402,00	0,00	15
22/08/2022	SUB RAVAL FACADE - CM DU 12/07/2022	4 500,00	0,00	15
22/08/2022	SUBVENTION 2022 CM DU 12/07/2022	1 977,00	0,00	15
22/08/2022	SUB AIDE AU COMMERCANTS - CM DU 12/07/22	5 000,00	0,00	15
22/08/2022	SUB AIDE AU COMMERCANTS - CM DU 12/07/22	5 000,00	0,00	15
22/08/2022	SUB AIDE AU COMMERCANTS - CM DU 12/07/22	10 000,00	0,00	15
22/08/2022	SUB AIDE AU COMMERCANTS - CM DU 12/07/22	5 000,00	0,00	15
23/08/2022	SYSTÈME D'ARROSAGE BL WISLON	1 836,00	0,00	0
23/08/2022	SYSTÈMES D'ARROSAGE 3 TUNNELS SERRES	4 255,68	0,00	10
24/08/2022	FOUR+POSE POTEAU VIDEOPROTECTION	4 295,02	0,00	10
24/08/2022	AIGUILLAGE RESEAUX/VILLE	1 816,08	0,00	0
24/08/2022	DIAG AMIANTE RUE BERLIOZ/CIMETIERE	828,00	0,00	5
24/08/2022	BD ROCHE DU ROI/ENROBE PROJETE	16 776,00	0,00	0
25/08/2022	INSPECTION MUR CHEMIN DU CLUSET	960,00	0,00	5
25/08/2022	COMPTAGE AV DE MARLIOZ+RUE DE LA CITE	1 234,80	0,00	0
25/08/2022	LICENCES CREATIVE CLOUD TEAMS-R	3 526,99	0,00	1
26/08/2022	RUE DE LA REPUBLIQUE INTERVENTION	1 800,00	0,00	0
26/08/2022	ECOLES CENTRE/SECURISATION ESCALIERS	26 564,16	0,00	0
29/08/2022	ACHAT AQUARELLE PERLE DE SAVO	400,00	0,00	0
30/08/2022	MARCHE / ACHAT DE DOCUMENTAIRES ADU	532,99	0,00	10
31/08/2022	MARCHE AG 21003 - AMENAGEMENT DE PO	2 302,76	0,00	10
31/08/2022	EQUIPEMENT ERGONOMIQUE DIVERS - SOU	2 276,64	0,00	10
31/08/2022	MACRHE L02/ACHAT DE DOCUMENTAIRES EN	515,40	0,00	1
31/08/2022	MARCHEL02/REASSORT LANGAGES SECTEUR A	145,03	0,00	1
31/08/2022	PC OPTIPLX / ECOLES	11 314,62	0,00	10
01/09/2022	MAISON PARENTALITÉ - ESPACES SANITAIRES	1 869,85	0,00	0
01/09/2022	LOGICIEL OLFEO SOLUTION DE FILTRAGE URL	38 400,00	0,00	4
02/09/2022	COFFRETS ELECTRIQUES FESTIFS	5 044,87	0,00	10
05/09/2022	FOURNITURE POSE VOLET ÉLECTRIQUE FRANKLI	1 983,52	0,00	0
06/09/2022	ACHAT DOCUMENTATION BIBLIOTHEQUE	304,54	0,00	1
07/09/2022	MASSIF BETON SEPARATEUR DE VOIES	3 587,69	0,00	0
07/09/2022	FOURNITURE ET POSE D UN VOLET ROULANT	3 534,96	0,00	0
07/09/2022	POSE DE PLUSIEURS STORES ECOLE MARLIOZ	2 187,31	0,00	0
07/09/2022	FOURNITURE POSE STORES ÉLECTRIQUES LAFIN	1 780,35	0,00	0
08/09/2022	VISIOPHONE GS SIERROZ	8 874,82	0,00	10
08/09/2022	LOGICIEL ANTI VIRUS F SECURE	71 913,54	0,00	10
14/09/2022	SCIE SANS FIL AVEC LA BATTERIE	1 185,60	0,00	10
19/09/2022	MODULES DE MOTRICITE POUR LE RPE	600,05	0,00	1
19/09/2022	LICENCE BRAINMODULAR 2022 /CONSERVATOIRE	174,00	0,00	1
20/09/2022	GARDE-CORPS	2 880,00	0,00	10
22/09/2022	TRAV RACCORDEMENT FIBRE ECOLE FRANKLIN	2 160,00	0,00	0
23/09/2022	PETIT ELECTROMENAGER/CRECHE COLLECTIV	306,00	0,00	1
23/09/2022	APPAREIL PHOTO NUMERIQUE SONY / COMM	3 616,80	0,00	10
23/09/2022	ASSISES SOL ATSEM	1 629,60	0,00	10
23/09/2022	ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CRE	3 180,00	0,00	5

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
26/09/2022	VITRINE AFFICHAGE EXTERIEUR/CHOUDY MA	208,68	0,00	1
26/09/2022	ECOLE F. ROOSEVELT/4 ALARMES INCENDIE	682,08	0,00	0
26/09/2022	GYMNASSE PRES RIANTS/2 ALARMES INCENDIE	2 543,23	0,00	0
26/09/2022	PEINTURE AU SOL + ADHESIFS/MARQUAGE	5 524,50	0,00	10
27/09/2022	MARCHEL01/ACHAT DE ROMANS SECTEUR ADU	914,20	0,00	10
27/09/2022	MARCHE/MOBILIER OUVERTURE CLASSE/BONC	3 449,21	0,00	10
27/09/2022	MARCHE/CHAUFFEUSE/MARLIOZ MATERNELLE	136,46	0,00	1
27/09/2022	MATERIEL POUR EXPO ARCHIVES	361,68	0,00	1
27/09/2022	MARCHE L02/ACHAT DE DVD DOCUMENTAIRE	1 418,03	0,00	10
27/09/2022	COMMANDE MARCHE LOT2/DVD JEUNESSE	645,20	0,00	10
27/09/2022	MARCHEL02/ACHAT DE DOCUMENTAIRES EN L	190,46	0,00	1
27/09/2022	PISTE D'ATHLETISME-SOLUTION DE BASE	49 872,00	0,00	0
28/09/2022	HONDA 20 CV, ARBRE LONG, 14.70 KW, BARRE	4 053,65	0,00	10
28/09/2022	SIGNALISATIONS VERTICALES	502,56	0,00	1
29/09/2022	SIGNALISATION - 150 BALISES J11 BLANCHES	3 990,60	0,00	10
29/09/2022	MINI FOUR/CENTRE MATERNELLE	271,00	0,00	1
29/09/2022	MARCHE/FAUTEUIL DIRECTION/ST SIMOND E	157,36	0,00	1
29/09/2022	MARCHE/TABLES CM1/BONCELIN ELEMENTAIR	2 134,46	0,00	10
29/09/2022	MARCHE/MOBILIER CE1/FRANKLIN ELEMENTA	3 009,28	0,00	10
29/09/2022	MARCHE / ACHAT DE DOCUMENTAIRES ADU	340,25	0,00	1
29/09/2022	DÉBROUSSAILLEUSE FS411 STHIL	792,00	0,00	10
29/09/2022	3 TONDEUSES PRO WOLF / JARDINS	7 776,00	0,00	10
30/09/2022	TAILLE HAIE STHIL / JARDINS	792,00	0,00	10
03/10/2022	RUE DU CASINO/BARRIERES METALLIQUES	576,00	0,00	1
03/10/2022	BARRIÈRES DECORATIVES/STOCK	1 632,00	0,00	10
03/10/2022	AAPC / TVX AMENAGEMENT LEPIC 2	864,00	0,00	5
03/10/2022	AAPC MARCHE FOURNITURE PIECES DE RE	864,00	0,00	5
04/10/2022	MOBILIER RENOVATION VESTIAIRES/CRECHE	4 087,60	0,00	10
04/10/2022	ETUDE/CREATION VOIE VERTE CTRE VILLE/LAC	8 352,00	0,00	5
04/10/2022	ELECTROMENAGER/MA CHOUDY	778,10	0,00	10
04/10/2022	FDS CONCOURS GYMNASSE G4 MARLIOZ	1 000 000,00	0,00	30
05/10/2022	TRACEUR PEINTURE	17 859,06	0,00	10
05/10/2022	STADE FORESTIER - PISTE D'ATHLETISME	63 042,00	0,00	0
05/10/2022	2 SOUFFLEURS, 2 TAILLES HAIES	1 991,03	0,00	10
05/10/2022	ENFANTS DU REVARD	47 125,62	0,00	0
06/10/2022	MANCHE, BALAI, DISQUES, CISEAUX BOIS...	715,48	0,00	10
06/10/2022	FOURCHES, PELLES, RATEAUX... - OUTILS DE	932,33	0,00	10
10/10/2022	ACHAT D'UN SOUFFLEUR PRO STIHL ET D'UNE	1 689,30	0,00	10
10/10/2022	AIGUILLAGE RESEAUX VILLE/AV DE VERDUN	676,80	0,00	0
11/10/2022	Avis rectificatif / TVX AMENAGEMENT	108,00	0,00	1
11/10/2022	VESTIAIRES AGENTS MOTO	1 153,57	0,00	10
12/10/2022	PIECES CHAUFFE EAU	590,83	0,00	1
13/10/2022	OUTILLAGE MENUISERIE	2 267,72	0,00	10
13/10/2022	RL/ MACHINE A LAVER MAT LAFIN	728,00	0,00	10
13/10/2022	TL - FAUTEUIL SURVEILLANCE SIESTE - ATSE	659,30	0,00	10
14/10/2022	MAIRIE/SYSTEME ALARME INTRUSION	2 086,00	0,00	0
18/10/2022	SIGNALITIQUE SALLE SPORT 24-26 AV MARLIO	2 208,00	0,00	10
18/10/2022	DIABLE PLIABLE	180,00	0,00	1
18/10/2022	MAISON PARENTALITE/F + POSE CUISINE	5 400,00	0,00	0
19/10/2022	25 GILETS DE SAUVETAGE XS/S, 5 GILETS DE	3 198,97	0,00	10
20/10/2022	STADE FORESTIER SALLE DE RECEPTION/FOURN	635,04	0,00	10
20/10/2022	MARQUAGE PROJETS NEUFS	16 066,64	0,00	0
20/10/2022	RESINE CHEMIN PRES DE LA T	4 884,00	0,00	10
20/10/2022	GROUPE SCOLAIRE FRANKLIN RO(REPORT)	71 064,36	0,00	5
20/10/2022	ROUTE-ST-INNOCENT	2 151,00	0,00	10
21/10/2022	Bande podotactile roosevelt	1 680,00	0,00	10
24/10/2022	APPAREIL PHOTOS CHANITER DES COLLECTI	369,00	0,00	1
24/10/2022	ASPIRATEUR CHANTIER COLLECTION MUSEE	27,74	0,00	1
24/10/2022	1 PANNEAU DEVIATION POUR 10 KM AIX-LES-B	252,00	0,00	1
25/10/2022	Pupitres mobiles Modulo	1 026,72	0,00	10
25/10/2022	Souris verticale droitier	276,77	0,00	1
25/10/2022	MARCHE/REPRISES DE CONCESSIONS PLEINE	36 828,00	0,00	0
25/10/2022	LICENCE ACROBAT / MUSEE	76,66	0,00	1
25/10/2022	CASQUE POUR TEL IP / DSI	405,16	0,00	1
25/10/2022	ROUES POUR LES REMORQUES A BATEAUX	499,60	0,00	1
25/10/2022	ACHAT MEUBLE LPC	881,78	0,00	1
25/10/2022	MARCHE/FAUTEUILS DE BUREAUX POUR SERV	569,86	0,00	1
25/10/2022	HORS MARCHE/PLASTIFIEUSE A3/SIERROZ E	265,69	0,00	1
25/10/2022	HORS MARCHE TABLEAU BLANC CTR TECHNIQUE	119,00	0,00	1
25/10/2022	MARCHEL02/ACHAT DE DVD DOCUMENTAIRE S	1 402,14	0,00	10
25/10/2022	DÉBROUSSAILLEUSE STIHL FS311 / JARD	742,80	0,00	10
25/10/2022	REALISATION DE TRACAGE DE BANDES SUR SOL	3 564,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
25/10/2022	PLAQUES ET PANNEAUX DE RUES	4 933,37	0,00	1
27/10/2022	MARCHE / ACHAT DE DOCUMENTAIRES ADU	304,66	0,00	1
27/10/2022	SOUFFLEUR A DOS STHIL / JARDINS	690,00	0,00	10
27/10/2022	CHARGEUR DE BATERIE	189,62	0,00	1
27/10/2022	BATTERIE PELLENC / JARDINS	1 601,25	0,00	10
27/10/2022	ARROSAGE GOUTTE A GOUTTE - JARDINIÈRES	4 687,20	0,00	0
31/10/2022	HAUT PARLEURS	1 566,00	0,00	10
31/10/2022	INSTALLATION DE PRISES DANS BATIMEN	6 463,82	0,00	10
31/10/2022	CHARIOT CIMETIERE ALUMINIUM NATUREL	1 000,80	0,00	10
02/11/2022	ÉCOLE DE MARLIOZ / TX DE VOIRIE	35 878,74	0,00	0
02/11/2022	CHARIOT A TUYAU	278,40	0,00	1
02/11/2022	NETTOYEUR POUR LE TERRAIN SYNTHETIQUE DE	10 344,00	0,00	10
02/11/2022	RETRACAGE DE LA PISTE D'ATHLETISME ET DE	11 251,67	0,00	0
03/11/2022	Avis d'attribution / TVX CIMETIERE	324,00	0,00	0
03/11/2022	BALANCE DE PESAGE CHANTIER COLLECTION	259,20	0,00	1
03/11/2022	ACQUISITION TABLEAU AMAN JEAN	3 000,00	0,00	0
03/11/2022	2 OEUVRES SERIE ALPES PERCONTE	4 220,00	0,00	0
03/11/2022	RENOVATION DE L'ARROSAGE AUTOMATIQUE	26 670,00	0,00	0
04/11/2022	TENNIS CLUB/F + POSE DE CARRELAGE	3 127,20	0,00	0
07/11/2022	ARMOIRE PHYTOSANITAIRE GAI TAILLIS	379,07	0,00	1
07/11/2022	SECHE LINGE MAT CHOUDY	890,00	0,00	10
07/11/2022	CROC LOISIRS - MITIGEUR	555,24	0,00	1
07/11/2022	TENNIS DE TABLE - WC	282,37	0,00	1
08/11/2022	AMÉNAGEMENT D'UNE COUR D'ÉCOLE DE BO	9 189,00	0,00	0
08/11/2022	REP 2 LANTERNES ECLAIRAGE PUBLIC	1 263,37	0,00	1
08/11/2022	MATÉRIELS/CTM	2 859,94	0,00	10
08/11/2022	MAISON PARENTALITÉ/FAIENCE WC PERSONNE	2 746,56	0,00	0
08/11/2022	ACHAT NETTOYEUR VAPEUR/MOUSSAILLONS	4 561,20	0,00	10
09/11/2022	ÉCHANGE DE L'AUTOMATISATION - SERRE	3 090,00	0,00	10
09/11/2022	BATTERIE STIHL	1 726,19	0,00	10
09/11/2022	DRAPEAUX DIVERS	283,20	0,00	1
10/11/2022	EIFFAGE-AFFAISSEMENT-RUE-ANNE	1 159,90	0,00	0
10/11/2022	SECHE LINGE SERVICE BATIMENTS	1 618,01	0,00	10
10/11/2022	Parking LEPIC 2	35 042,08	0,00	0
15/11/2022	INTERPHONE/BORNE ACCES LYCEE MARLIOZ	2 150,87	0,00	10
15/11/2022	THERMOCOLLE/MARQUAGE AU SOL VILLE	2 759,52	0,00	10
15/11/2022	INSTALLATION SSI/CL PORTES DU SOLEIL	2 992,34	0,00	10
15/11/2022	TELEPHONES DECT+BORNES ASSOCIEES/ECOLES	1 142,88	0,00	10
16/11/2022	FILET DE CAGE A MARTEAU, CORDAGE, PIQUET	4 011,89	0,00	10
16/11/2022	SUITE ACCIDENT BVD MARLIOZ C39.77.7	7 536,06	0,00	10
16/11/2022	NF / MARCHE / TROTTOIR AVENUE DE TRESSER	7 185,95	0,00	0
17/11/2022	FIAT DUCATO CCB - ER-947-KX	36 552,00	0,00	10
17/11/2022	URABNSIME TAM Rénovation Urbaine de m	906,00	0,00	5
17/11/2022	MARCHE / ACHAT DE DOCUMENTAIRES ADU	442,64	0,00	1
17/11/2022	MARCHE LOT 2/DOCUMENTAIRES JEUNESSE	479,24	0,00	1
17/11/2022	AMENAGEMENT DE POSTE BIBLIOTHEQUE	807,79	0,00	10
17/11/2022	MARCHE LOT 2/DVD JEUNESSE	582,55	0,00	1
17/11/2022	REMPLE CAMERA C20	2 724,12	0,00	10
17/11/2022	REMPLE CAMERA C20	2 724,12	0,00	10
17/11/2022	MARCHE / CAMERA C46	2 724,12	0,00	10
18/11/2022	CLIMATISEUR MOBILE/DIR	2 400,00	0,00	10
18/11/2022	INTERVENTION RUE T. REVILLON	4 344,00	0,00	0
18/11/2022	OURNITURE DE MATERIEL Elect	1 987,39	0,00	0
18/11/2022	NF / MARCHE / RUE ADER GC GAZ et TELECOM	70 944,49	0,00	0
21/11/2022	HORS MARCHE/TRIPTYQUE/CHOUDY ELEMENTA	235,69	0,00	1
21/11/2022	DEBROUSSAILLEUSE-SOUFFLEUR	1 938,00	0,00	10
21/11/2022	SOUFFLEUR PELLENC	3 264,00	0,00	10
21/11/2022	RENAULT ZOE ES 583 AE	12 486,24	0,00	10
22/11/2022	DIVERS MARQUAGES SUR PANNEAUX	1 814,40	0,00	10
22/11/2022	CTR TECHNIQUE/MUR EXTENSION CIMETIERE	540,00	0,00	1
23/11/2022	SIGNALISATION DIRECTIONNELLE CTRE VILLE	120,59	0,00	1
23/11/2022	LICENCE CYBER COACH PACK 501	9 000,00	0,00	4
23/11/2022	LOGICIEL DE SUPERVISION VISIMAX / CSU	2 103,96	0,00	4
24/11/2022	MUSEE FAURE/MISE EN CONFORMITE ASCENSEUR	3 446,28	0,00	0
24/11/2022	REFRIGERATEUR ET BALANCE/CENTRE ELEME	265,30	0,00	1
24/11/2022	PLACE LAFIN - DESAMANTAGE ENROBE	9 270,00	0,00	0
24/11/2022	ETUDE FAISABILITE/CREATION GENDARMERIE	9 360,00	0,00	5
24/11/2022	AAPC / MOE REQUALIFICATION ANRU MAR	864,00	0,00	5
24/11/2022	VESTIAIRES ELEM ST SIMOND	412,67	0,00	1
25/11/2022	DIAG AMIANTE/LOGE CIMETIERE	1 091,00	0,00	5
25/11/2022	PANNEAUX+MATS/SIGNALISATION VERTICALE	11 405,30	0,00	10
25/11/2022	MATERIEL DE PUERICULTURE ET AMENAGEME	2 979,60	0,00	10

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
25/11/2022	MATERIEL DE PUERICULTURE ET AMENAGEME	5 558,40	0,00	10
25/11/2022	AMENAGEMENTS DE POSTES - SURVEILLAN	1 403,95	0,00	10
25/11/2022	MARCHE / ACHAT DE DVD DOCUMENTAIRES	669,07	0,00	10
28/11/2022	LUMIERES/OCTOBRE ROSE GIRATOIRE HOPITAUX	1 515,76	0,00	0
28/11/2022	MARCHE / ACHAT DE DOCUMENTAIRES ADU	896,54	0,00	10
28/11/2022	MARCHE / ACHAT DE DOCUMENTAIRES ADU	22,66	0,00	1
28/11/2022	193801/AV.LIBERTE CONF. BAT. MUN(REPORT)	5 291,89	0,00	5
28/11/2022	ACHAT NETTOYEUR VAPEUR/RELAIS PETITE	3 192,00	0,00	10
28/11/2022	ETUDE DEFINITION BESOIN COLLECTION MU	9 625,00	0,00	5
28/11/2022	MATERIEL CHANTIER DES COLLECTIONS	3 262,12	0,00	10
29/11/2022	1 PAIRE DE PROTECTIONS EN MOUSSE POUR PD	304,60	0,00	1
29/11/2022	2 PC PORTABLES / VAH	3 186,24	0,00	10
29/11/2022	ASPIRATEUR CHANTIER COLLECTION MUSEE	1 079,04	0,00	10
29/11/2022	MARCHE LOT 2/DOCUMENTAIRES JEUNESSE	483,98	0,00	1
29/11/2022	MARCHE L02/ACHAT DE DOCUMENTAIRES EN	697,16	0,00	10
29/11/2022	MARCHE L02/ACHAT DE DOCUMENTAIRES EN	186,80	0,00	1
29/11/2022	MARCHE L02/ACHAT DE DOCUMENTAIRES EN	196,06	0,00	1
29/11/2022	NUMERISATION 1 2022	6 378,64	0,00	0
29/11/2022	MARCHE/FAUTEUIL DE BUREAU ACCUEIL DE	318,05	0,00	1
29/11/2022	MARCHE/MOBILIER RANGEMENT/CENTRE ELEM	2 106,40	0,00	10
01/12/2022	ACHAT TABLEAU JOSEPH MAIRE	1 000,00	0,00	0
01/12/2022	AMENAGEMENT DE POSTE - FIPHFP - BER	722,47	0,00	10
02/12/2022	ÉCHANGE MOTEURS BN SERRES	2 256,00	0,00	10
02/12/2022	RÉFECTION CRÉMAILLÈRES BN SERRES	6 060,00	0,00	10
02/12/2022	SIGNALÉTIQUE SIEGE ASA RUE ABBE PIERRE	672,00	0,00	10
05/12/2022	LOT BD JEUNESSE	635,12	0,00	10
05/12/2022	AIDES A LA MANUTENTION - COINS ROUL	1 201,44	0,00	10
05/12/2022	ACHAT AFFICHE HISTORIQUE	934,99	0,00	0
05/12/2022	ASSISTANCE/REDAC CONSULTATION M.O. ANRU	2 085,60	0,00	5
05/12/2022	EQUIPEMENT MOBILIER CHANTIER COLLECTION	339,00	0,00	1
06/12/2022	KIT D EXTRACTION/ SERRURIER	831,00	0,00	10
06/12/2022	3 DEFIBRILLATEURS + 3 ARMOIRES DONT	7 740,00	0,00	10
06/12/2022	ETUDE FAISABILITE CREATION PUMPTRACK	3 180,00	0,00	5
07/12/2022	POSE POTEAU INCENDIE/RUE A. DUMAS	3 184,42	0,00	0
07/12/2022	LOGEMENT VILLA DAVID	3 888,48	0,00	10
07/12/2022	ALIMENTATION POTEAU BD PIERPONT MORGAN	2 556,00	0,00	0
08/12/2022	TRVX REFECTION CANIVEAUX RUE DE GENEVE	5 580,12	0,00	0
08/12/2022	RUE ADER - TRAVAUX GRDF	30 750,74	0,00	0
08/12/2022	ACHAT REFRIGERATEUR/MA CHOUDY	570,00	0,00	1
08/12/2022	REPLACEMENT C19	4 852,08	0,00	10
08/12/2022	REPLACEMENT C07	2 826,24	0,00	10
08/12/2022	AMENAGEMENT DE POSTE - SEVINO N	767,59	0,00	10
08/12/2022	HORS MARCHE - AMENAGEMENT DE POSTE	767,59	0,00	10
08/12/2022	HORS MARCHE - AMENAGEMENT DE POSTE	767,59	0,00	10
08/12/2022	HELIOCOS JEUX D'ENFANTS	2 926,80	0,00	10
08/12/2022	HORS MARCHE/ INVERSTISEMENT/MEUBLE/C	1 253,65	0,00	10
08/12/2022	GB / MARCHE / ACHAT DE DOCUMENTAIRES ADU	338,80	0,00	1
08/12/2022	VELOS ASVP	3 959,99	0,00	10
08/12/2022	LC/MARCHE LOT 2/DVD JEUNESSE	272,33	0,00	1
09/12/2022	EQUIPEMENTS CUISINE MDQ MARLIOZ	990,01	0,00	10
09/12/2022	EIFFAGE-IMPRIME-BETON	37 189,67	0,00	0
09/12/2022	ENROBES POUR DOMMAGES MUSILAC	4 557,41	0,00	0
09/12/2022	JR / travaux avenue du Grand Port (suite	18 043,22	0,00	0
09/12/2022	TRAVAUX SUR RESEAUX EA	3 648,19	0,00	0
09/12/2022	SDJ-EIFFAGE-GLISSIERE-TOURELLES	3 575,71	0,00	0
09/12/2022	ALLEES EN ENROBE FORESTIER	15 536,52	0,00	0
09/12/2022	NF / MARCHE / PARKING CONCASSE PRES RIAN	21 215,18	0,00	0
09/12/2022	TRAVAUX VIDEOPROTECTION	1 598,63	0,00	10
12/12/2022	NF / MARCHE / RUE ADER GC GAZ et TELECOM	44 691,04	0,00	0
12/12/2022	NF / MARCHE / AMENAGEMENTS CHEMIN DES CO	70 911,34	0,00	0
12/12/2022	EA - RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE/BOULODROME FRE	2 985,60	0,00	5
13/12/2022	MISE EN ACCESSIBILITE DE BATIMENTS MUNIC	11 911,64	0,00	5
13/12/2022	SDJ-MARCHE-EIFFAGE-REPRISE-TROTTOIR-DOME	9 511,18	0,00	0
14/12/2022	REPLACEMENT C26	2 724,12	0,00	10
16/12/2022	SUB RAVAL FACADE COPRO L EGLANTINE	6 687,00	0,00	15
16/12/2022	SUB RAVAL FACADE COPRO L EGLANTINE	494,00	0,00	15
16/12/2022	SUB RAVAL FACADE COPRO L EGLANTINE	273,00	0,00	15
16/12/2022	SUB RAVAL FACADE COPRO L EGLANTINE	792,00	0,00	15
16/12/2022	SUB AIDE AU COMMERCANTS RESTAU	8 025,00	0,00	15
16/12/2022	SUB AIDE AU COMMERCANTS Z'S BISTROT	1 443,00	0,00	15
23/12/2022	EA - OPERATION LIAISON COMBARUCHES - ETA	691 923,93	0,00	0
26/12/2022	LICENCE DE VISIOCONFERENCE ZOOM DU 28/10	83,94	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
27/12/2022	ACQUISITION PARCELLES AH 380 381	3 587,00	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		9 828 292,00	9 549,79	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
07/06/2022	DESHERBEUR AVEC MOTOCLTEUR	6 408,00	10	4 485,60	1 922,40	1 500,00	-422,40
29/12/2022	ACQUISITION ANCIENS THERMES+FR	1 214 257,82	0	0,00	1 214 257,82	1 200 000,00	-14 257,82
30/12/2022	CAMION BEN RENAULT 9539 TC73	82 207,22	8	0,00	0,00	8 500,00	8 500,00
30/12/2022	DIVERS ANT.96	112 922,53	0	0,00	468,00	468,00	0,00
30/12/2022	DIVERS ANT.96	112 922,53	0	0,00	720,00	720,00	0,00
30/12/2022	DIVERS ANT.96	112 922,53	0	0,00	4 056,00	4 056,00	0,00
30/12/2022	MONDEO FF-136-PH V64	27 192,93	10	8 157,87	19 035,06	15 000,00	-4 035,06
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		1 668 833,56					-10 215,28

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	4 904 000,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	1 231 744,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	1 240 459,28

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					6 620 215,00	3 115 870,23											77 773,65	327 487,34
ASSOCIATION LA RIBAMBELLE	2009	P	Construction d'une école	CDC	624 000,00	431 884,72	17,00	T	F	Taux fixe à 3.4 %	0,839	F	Taux fixe à 3.4 %	3,349	A-1	EUR	14 884,03	18 201,07
BRIDGE CLUB D'AIX LES BAINS	2015	P	Bridge Club	CE	100 000,00	66 178,30	9,93	M	F	Taux fixe à 3 %	3,042	F	Taux fixe à 2.22 %	2,214	A-1	EUR	1 539,73	5 845,98
OGECC SAINT JOSEPH AIX LES BAINS	2007	P	réaménagement d'1 prêt remboursé par anticipation (construction d'une école)	CE	606 215,00	297 061,49	9,60	M	F	Taux fixe à 4.53 %	4,625	F	Taux fixe à 1.98 %	1,975	A-1	EUR	6 178,85	27 611,59
PAPILLONS BLANCS D'AIX LES BAINS	2007	C	Construction CAT Combaruches 2ème tranche	C.C.C.COOP	1 500 000,00	260 043,22	2,83	T	V	Euribor 3M + 0.35	5,125	V	Euribor 3M + 0.35	0,339	A-1	EUR	31,83	86 681,00
PAPILLONS BLANCS D'AIX LES BAINS	2007	P	Construction CAT Combaruches 1ère tranche	C.C.C.COOP	1 500 000,00	453 137,05	4,55	T	F	Taux fixe à 3.6 %	3,703	F	Taux fixe à 3.6 %	3,592	A-1	EUR	18 255,66	85 958,02
PAPILLONS BLANCS D'AIX LES BAINS	2010	C	Const. ateliers de formation IME Marlioz	CE	425 000,00	189 479,61	8,85	M	F	Taux fixe à 3.15 %	3,196	F	Taux fixe à 3.15 %	3,142	A-1	EUR	6 331,19	21 249,96

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PAPILLONS BLANCS D'AIX LES BAINS	2017	P	Les Griattes	CE	1 490 000,00	1 115 173,93	14,01	M	F	Taux fixe à 2.2 %	2,222	F	Taux fixe à 2.2 %	2,194	A-1	EUR	25 332,82	66 822,38
PAPILLONS BLANCS D'AIX LES BAINS	2018	P	Pichotino	C.C.C.COOP	300 000,00	251 145,97	20,06	M	F	Taux fixe à 1.8 %	1,815	F	Taux fixe à 1.8 %	1,795	A-1	EUR	4 621,26	10 289,46
PAPILLONS BLANCS D'AIX LES BAINS	2018	P	Pichotino	C.C.C.COOP	75 000,00	51 765,94	10,06	M	F	Taux fixe à 1.1 %	1,106	F	Taux fixe à 1.1 %	1,097	A-1	EUR	598,28	4 827,88
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					94 687 437,68	72 120 526,68											817 515,05	3 904 455,79
ALLIADE HABITAT	2019	P	Rue Paul Doumer	CDC	53 193,28	48 365,98	31,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,343	A-1	EUR	545,84	1 255,40
ALLIADE HABITAT	2019	P	Rue Paul Doumer	CDC	105 832,11	98 793,98	41,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,343	A-1	EUR	1 107,01	1 842,98
ALLIADE HABITAT	2019	P	Rue Paul Doumer	CDC	106 778,68	95 701,22	31,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,544	A-1	EUR	295,64	2 845,35
ALLIADE HABITAT	2019	P	Rue Paul Doumer	CDC	48 036,08	44 219,75	41,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,545	A-1	EUR	135,62	986,53
HALPADES SA D'HLM	2021	P		CDC	67 636,16	67 636,16	40,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,124	A-1	EUR	0,00	0,00
HALPADES SA D'HLM	2021	P		CDC	55 366,74	55 366,74	60,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.3	0,800	V	Livret A(Préfixé) + 0.3	0,641	A-1	EUR	0,00	0,00
HALPADES SA D'HLM	2021	P		CDC	22 750,00	22 750,00	38,25	A	F	0 %	0,000	F	0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
HALPADES SA D'HLM	2021	P		CDC	52 500,00	52 500,00	38,25	A	F	0.92 %	0,920	F	0.92 %	0,909	A-1	EUR	483,00	0,00
HALPADES SA D'HLM	2021	P		CDC	96 432,01	96 432,01	40,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,361	A-1	EUR	0,00	0,00
HALPADES SA D'HLM	2021	P		CDC	89 797,27	89 797,27	60,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.3	0,800	V	Livret A(Préfixé) + 0.3	0,314	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ICF SUD EST MEDITERRANEE SAHLM	2021	P		CDC	353 843,99	328 654,79	21,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,634	A-1	EUR	4 778,72	12 682,15
ICF SUD EST MEDITERRANEE SAHLM	2021	P		CDC	140 668,23	131 125,35	22,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,635	A-1	EUR	1 903,02	4 804,61
OPAC DE SAVOIE	1978	P	Const.Foyer personnes agees "Bois Vidal"	CDC	66 040,91	1 969,31	0,07	A	F	Taux fixe à 1.2 %	1,200	F	Taux fixe à 1.2 %	1,198	A-1	EUR	46,98	1 946,03
OPAC DE SAVOIE	1979	P	Const.Foyer personnes agees "Orée du Bois"	CDC	40 017,87	2 372,68	1,57	A	F	Taux fixe à 1.2 %	1,200	F	Taux fixe à 1.2 %	1,199	A-1	EUR	42,45	1 165,22
OPAC DE SAVOIE	1992	P	Logements promenade du Sierroz	CDC	1 322 457,44	333 136,59	4,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.22	5,800	V	Livret A(Préfixé) + 1.22	2,164	A-1	EUR	6 818,47	63 285,90
OPAC DE SAVOIE	1992	P	Const.Foyer personnes agees "les Grillons"	CDC	1 520 873,81	376 821,36	4,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.22	5,800	V	Livret A(Préfixé) + 1.22	1,928	A-1	EUR	7 712,58	71 584,70
OPAC DE SAVOIE	1994	P	Logements avenue Petit Port	CDC	25 611,44	7 227,11	6,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.22	5,800	V	Livret A(Préfixé) + 1.22	1,948	A-1	EUR	142,72	1 070,36
OPAC DE SAVOIE	1996	P	Logements ch.Honoré de Balzac	CDC	156 519,40	41 288,06	5,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	4,300	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,657	A-1	EUR	622,11	6 566,67
OPAC DE SAVOIE	2002	P	Acquisition foncière rue du Maroc 18 logements	CDC	146 075,52	89 663,23	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	1,556	A-1	EUR	1 122,47	3 875,56
OPAC DE SAVOIE	2002	P	Acquisition amélioration "Le Patio"	CDC	154 625,00	70 261,96	14,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	1,437	A-1	EUR	906,52	5 281,07
OPAC DE SAVOIE	2002	P	Acquisition foncière "Le Patio"	CDC	100 000,00	61 690,45	29,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	1,440	A-1	EUR	772,28	2 666,48
OPAC DE SAVOIE	2002	P	Réaménagements de prêts N°1015639	CDC	287 688,94	95 617,26	6,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.22	4,300	V	Livret A(Préfixé) + 1.22	1,935	A-1	EUR	1 883,50	13 888,28
OPAC DE SAVOIE	2003	P	Acquis amelioration 11 logements 4, rue H.Rochefort	CDC	7 500,00	3 883,77	15,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	1,311	A-1	EUR	49,70	258,31

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPAC DE SAVOIE	2006	P	Acq.amélioration 2 logements Bd Pierpont	CDC	20 606,68	16 500,26	33,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	1,809	A-1	EUR	202,70	391,19
OPAC DE SAVOIE	2007	P	Logements rue du Bain Henri IV	CDC	65 883,00	47 873,86	24,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	0,997	A-1	EUR	495,52	1 678,28
OPAC DE SAVOIE	2007	P	Acq bâtiment rue Bain Henri IV	CDC	191 818,50	155 576,24	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	0,997	A-1	EUR	1 592,74	3 697,43
OPAC DE SAVOIE	2009	P	"Le Septentrion" trvx d'amélioration de 11 logemts pour foyer de jeunes travailleurs	CDC	62 500,00	33 057,61	11,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	4,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	0,748	A-1	EUR	267,61	2 623,33
OPAC DE SAVOIE	2009	P	"Villa Porcheron" foyer 4 logts pour personnes déficientes mentales	CDC	24 169,50	18 361,78	36,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	0,164	A-1	EUR	-37,72	496,27
OPAC DE SAVOIE	2009	P	"Villa Porcheron" foyer 4 logts pour personnes déficientes mentales	CDC	195 058,50	135 243,35	26,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	0,161	A-1	EUR	-280,50	5 009,02
OPAC DE SAVOIE	2010	P	Amélioration foyer personnes âgées "Grillon II"	CDC	892 698,09	551 458,01	13,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,380	A-1	EUR	6 464,81	36 251,72
OPAC DE SAVOIE	2010	P	Const. VEFA 11 logts Rives Bord du lac Tranche 3	CDC	60 956,16	51 482,89	38,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	0,994	A-1	EUR	394,62	1 132,82
OPAC DE SAVOIE	2010	P	Const. VEFA 11 logts Rives Bord du lac Tranche 3	CDC	380 416,79	299 020,15	28,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	0,993	A-1	EUR	2 311,65	9 199,80
OPAC DE SAVOIE	2011	P	Rue des Moellerons	CDC	5 947,84	4 744,39	38,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	1,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	0,214	A-1	EUR	-9,73	121,65
OPAC DE SAVOIE	2011	P	Quartier du Sierroz Ilôt A	CDC	145 452,09	107 890,00	28,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	1,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	0,213	A-1	EUR	-223,22	3 720,35
OPAC DE SAVOIE	2011	P	LES RIVES DU BORD DU LAC 1	CDC	182 905,11	153 035,89	38,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	0,994	A-1	EUR	1 173,02	3 367,39

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPAC DE SAVOIE	2011	P	LES RIVES DU BORD DU LAC 1	CDC	1 338 069,23	1 042 356,38	28,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	0,993	A-1	EUR	8 058,20	32 069,64
OPAC DE SAVOIE	2010	P	réaménagement de prêts	CDC	1 160 653,48	135 944,48	1,17	T	F	Taux fixe à 2,95 %	0,730	F	Taux fixe à 2,95 %	2,914	A-1	EUR	5 893,24	105 254,16
OPAC DE SAVOIE	2011	P	SIERROZ ILOT A	CDC	56 142,86	47 205,87	38,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	0,989	A-1	EUR	361,83	1 038,72
OPAC DE SAVOIE	2011	P	SIERROZ ILOT A	CDC	239 126,43	182 127,80	28,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	1,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,439	A-1	EUR	376,44	6 093,99
OPAC DE SAVOIE	2011	P	SIERROZ ILOT A	CDC	1 299 215,61	1 016 564,70	28,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	0,988	A-1	EUR	7 858,81	31 276,13
OPAC DE SAVOIE	2011	P	ZAC BORD DU LAC 1	CDC	97 319,75	81 828,09	38,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	0,866	A-1	EUR	627,21	1 800,54
OPAC DE SAVOIE	2011	P	ZAC BORD DU LAC 1	CDC	497 537,21	389 295,48	28,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	0,865	A-1	EUR	3 009,55	11 977,26
OPAC DE SAVOIE	2012	P	Frégate 2	CDC	294 000,00	121 660,09	4,08	A	F	Taux fixe à 1,9 %	1,900	F	Taux fixe à 1,9 %	1,894	A-1	EUR	2 748,31	22 988,03
OPAC DE SAVOIE	2012	P	Frégate 1	CDC	378 000,00	156 420,11	4,08	A	F	Taux fixe à 1,9 %	1,900	F	Taux fixe à 1,9 %	1,894	A-1	EUR	3 533,55	29 556,04
OPAC DE SAVOIE	2012	P	Le Galion	CDC	462 000,00	191 180,15	4,08	A	F	Taux fixe à 1,9 %	1,900	F	Taux fixe à 1,9 %	1,894	A-1	EUR	4 318,78	36 124,05
OPAC DE SAVOIE	2012	P	La Corvette	CDC	283 500,00	117 315,07	4,08	A	F	Taux fixe à 1,9 %	1,900	F	Taux fixe à 1,9 %	1,894	A-1	EUR	2 650,16	22 167,03
OPAC DE SAVOIE	2012	P	La Goelette	CDC	462 000,00	191 180,15	4,08	A	F	Taux fixe à 1,9 %	1,900	F	Taux fixe à 1,9 %	1,894	A-1	EUR	4 318,78	36 124,05
OPAC DE SAVOIE	2013	P	Résidence sociale Jeunes Travailleurs	CDC	159 846,37	128 460,71	42,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,299	A-1	EUR	399,11	4 576,77
OPAC DE SAVOIE	2013	P	Résidence sociale Jeunes Travailleurs	CDC	1 923 632,62	1 410 443,32	32,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,754	A-1	EUR	4 410,00	59 555,06
OPAC DE SAVOIE	2014	P	L'Artimon	CDC	600 000,00	322 501,03	6,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	-0,249	A-1	EUR	-922,68	46 569,07

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPAC DE SAVOIE	2014	P	Le Grand Pavois	CDC	600 000,00	312 441,65	6,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	-0,249	A-1	EUR	-898,60	46 996,79
OPAC DE SAVOIE	2014	P	Le tramway	CDC	86 560,45	66 843,83	32,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,754	A-1	EUR	208,98	2 816,83
OPAC DE SAVOIE	2014	P	Le Tramway	CDC	99 569,53	79 868,72	42,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,755	A-1	EUR	248,12	2 838,48
OPAC DE SAVOIE	2013	P	SIERROZ ILOT D	CDC	108 610,76	87 102,64	33,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,299	A-1	EUR	272,14	3 611,47
OPAC DE SAVOIE	2013	P	SIERROZ ILOT D	CDC	7 309,44	6 050,15	43,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,299	A-1	EUR	18,79	213,18
OPAC DE SAVOIE	2013	P	SIERROZ ILOT E	CDC	646 198,40	526 400,27	33,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,097	A-1	EUR	6 014,17	20 342,49
OPAC DE SAVOIE	2013	P	SIERROZ ILOT E	CDC	49 909,98	41 878,93	43,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,097	A-1	EUR	475,77	1 372,94
OPAC DE SAVOIE	2013	P	SIERROZ ILOT E	CDC	109 868,58	88 111,39	33,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,299	A-1	EUR	275,29	3 653,29
OPAC DE SAVOIE	2013	P	SIERROZ ILOT E	CDC	8 558,73	7 084,21	43,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,299	A-1	EUR	22,00	249,62
OPAC DE SAVOIE	2013	P	SIERROZ ILOT D	CDC	1 047 262,10	853 111,14	33,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,097	A-1	EUR	9 746,87	32 968,08
OPAC DE SAVOIE	2013	P	SIERROZ ILOT D	CDC	68 847,38	57 769,09	43,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,097	A-1	EUR	656,29	1 893,88
OPAC DE SAVOIE	2014	P	1245 Boulevard Lepic	CDC	513 223,15	417 045,90	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,425	A-1	EUR	4 764,79	16 116,54
OPAC DE SAVOIE	2014	P	1245 Bd Lepic	CDC	293 253,71	245 459,03	43,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,426	A-1	EUR	2 788,57	8 047,03
OPAC DE SAVOIE	2015	P	Acquisition 18 logemts av Grand Port	CDC	166 616,42	130 222,76	32,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,416	A-1	EUR	406,30	5 211,28

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPAC DE SAVOIE	2015	P	Acquisition 18 logements av Grand Port	CDC	84 630,31	68 763,22	42,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,416	A-1	EUR	213,16	2 290,44
OPAC DE SAVOIE	2016	P	Réhabilitation"Les Mouettes"	CDC	222 750,00	119 641,56	7,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	-0,068	A-1	EUR	-336,52	14 965,55
OPAC DE SAVOIE	2016	P	Allée E et J Rostand	CDC	402 128,69	326 770,38	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,425	A-1	EUR	3 733,38	12 627,89
OPAC DE SAVOIE	2016	P	Allée E et J Rostand	CDC	61 344,33	51 346,39	43,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,426	A-1	EUR	583,33	1 683,32
OPAC DE SAVOIE	2016	P	Allé E et J Rostand	CDC	139 660,46	111 725,12	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,627	A-1	EUR	349,07	4 632,37
OPAC DE SAVOIE	2016	P	Allée E et J Rostand	CDC	21 455,16	17 714,66	43,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,627	A-1	EUR	55,02	624,18
OPAC DE SAVOIE	2016	P	1245 bd Lepic	CDC	337 714,94	274 427,67	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,425	A-1	EUR	3 135,36	10 605,13
OPAC DE SAVOIE	2016	P	1245 bd Lepic	CDC	174 518,12	146 075,05	43,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,426	A-1	EUR	1 659,50	4 788,86
OPAC DE SAVOIE	2016	P	1245 bd Lepic	CDC	93 662,59	74 927,90	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,627	A-1	EUR	234,10	3 106,68
OPAC DE SAVOIE	2016	P	1245 bd Lepic	CDC	47 702,13	39 385,73	43,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,627	A-1	EUR	122,32	1 387,77
OPAC DE SAVOIE	2016	P	construction 11 logts Bd Lepic PLA1	CDC	59 712,21	51 564,30	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,299	A-1	EUR	159,85	1 717,50
OPAC DE SAVOIE	2016	P	construction 11 logts Bd Lepic PLA1	CDC	12 820,21	11 378,00	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,299	A-1	EUR	35,06	308,29
OPAC DE SAVOIE	2016	P	Restructuration 101 logements FJT	CDC	510 843,50	432 714,81	34,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,755	A-1	EUR	1 345,85	15 903,19
OPAC DE SAVOIE	2016	P	14 logements VEFA bords du lac 5	CDC	245 459,37	199 460,65	33,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,335	A-1	EUR	2 278,86	7 708,06

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPAC DE SAVOIE	2016	P	14 logements bord du lac 5	CDC	184 400,82	154 347,06	43,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,336	A-1	EUR	1 753,48	5 060,05
OPAC DE SAVOIE	2016	P	18 logts VEFA Av grand port	CDC	355 150,65	292 755,77	33,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,214	A-1	EUR	3 336,93	10 601,22
OPAC DE SAVOIE	2016	P	18 logts VEFA Av grand port	CDC	305 684,80	259 791,99	43,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,215	A-1	EUR	2 944,02	7 846,43
OPAC DE SAVOIE	2015	F	L'Orphée	CE	1 043 169,00	0,00	0,00	X	V	(Moyenne Euribor 3M + 1.7)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M	1,736	V	(Euribor 3M + 1.7)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,719	A-1	EUR	17 980,18	1 043 169,00
OPAC DE SAVOIE	2015	P	construction 8 lgts 1161 bd Lepic	CDC	286 646,87	252 843,45	35,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,097	A-1	EUR	2 877,97	8 790,36
OPAC DE SAVOIE	2015	P	construction 8 lgts 1161 bd Lepic	CDC	78 861,16	70 910,19	45,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,097	A-1	EUR	802,95	2 085,02
OPAC DE SAVOIE	2015	P		CDC	258 143,32	227 701,23	35,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,097	A-1	EUR	2 591,79	7 916,27
OPAC DE SAVOIE	2015	P		CDC	74 857,00	67 309,74	45,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,097	A-1	EUR	762,18	1 979,15
OPAC DE SAVOIE	2016	P	Le Reposoir	CDC	675 692,42	615 209,60	36,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,097	A-1	EUR	6 997,96	20 968,41
OPAC DE SAVOIE	2016	P	Le Reposoir	CDC	431 351,17	398 280,95	46,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,097	A-1	EUR	4 508,18	11 553,30
OPAC DE SAVOIE	2017	P	Les Mouettes	CDC	52 945,00	33 274,29	4,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,654	A-1	EUR	438,76	6 612,83
OPAC DE SAVOIE	2018	P	Le Patio	CDC	240 850,00	191 288,26	13,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,465	A-1	EUR	2 245,43	12 841,61

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPAC DE SAVOIE	2018	P	Logements bd Lepic	CDC	1 613 806,01	1 322 892,23	16,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	2,050	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	2,276	A-1	EUR	24 932,63	62 254,12
OPAC DE SAVOIE	2018	P	Logements bd lepic	CDC	108 852,19	87 132,46	16,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,776	A-1	EUR	1 191,69	4 535,98
OPAC DE SAVOIE	2018	P	Construction logements quartier de la Liberté	CDC	1 320 323,18	1 171 653,34	21,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	2,050	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	1,795	A-1	EUR	21 804,90	39 730,27
OPAC DE SAVOIE	2018	P	Construction logements quartier de la Liberté	CDC	208 110,10	181 125,85	21,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,296	A-1	EUR	2 446,34	7 054,02
OPAC DE SAVOIE	2018	P	Construction PAE rue de Genève	CDC	1 540 187,49	1 312 007,77	21,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	2,050	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	2,034	A-1	EUR	24 484,92	48 265,43
OPAC DE SAVOIE	2018	P	Construction PAE rue de Genève	CDC	127 859,35	107 768,07	21,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,534	A-1	EUR	1 455,69	4 208,25
OPAC DE SAVOIE	2018	P	Construction 31 logements ZAC Marlioz	CDC	1 020 297,74	868 210,72	23,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	2,050	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	1,795	A-1	EUR	16 335,88	39 338,28
OPAC DE SAVOIE	2018	P	Construction 15 logements village Balzac	CDC	698 106,49	592 590,46	23,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	2,050	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	2,208	A-1	EUR	11 149,93	26 850,04
OPAC DE SAVOIE	2018	P	Construction 54 logements rue du Maroc	CDC	1 838 346,82	1 486 391,03	24,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	2,054	A-1	EUR	26 470,52	70 698,20
OPAC DE SAVOIE	2018	P	Construction 18 logements rue du Maroc	CDC	587 475,04	470 996,09	24,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	1,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	1,554	A-1	EUR	5 931,19	23 269,78
OPAC DE SAVOIE	2018	P	Réaménagements de prêts N°1013490	CDC	567 396,65	473 194,55	23,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,296	A-1	EUR	6 462,75	23 940,35
OPAC DE SAVOIE	2018	P	Réaménagements de prêts N°1013493	CDC	177 484,88	139 954,27	15,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,531	A-1	EUR	1 921,11	7 823,78
OPAC DE SAVOIE	2018	P	Const logements marlioz 4	CDC	346 990,75	309 643,05	29,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.15	1,900	V	Livret A(Préfixé) + 1.15	2,257	A-1	EUR	5 239,94	7 929,17
OPAC DE SAVOIE	2018	P	Réaménagements de prêts N°1015640	CDC	3 761 606,76	2 878 627,44	16,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.22	1,970	V	Livret A(Préfixé) + 1.22	1,949	A-1	EUR	52 592,67	179 086,07

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPAC DE SAVOIE	2018	P	Boulevard franklin Roosvelt	CDC	243 173,27	157 896,36	9,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,682	A-1	EUR	1 923,15	16 935,31
OPAC DE SAVOIE	2018	P	Résidentialisation "Le Grand Pavois"	CDC	54 310,10	40 883,43	12,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,463	A-1	EUR	486,77	3 367,97
OPAC DE SAVOIE	2018	P	Résidentialisation "L'Artimon"	CDC	54 310,10	40 883,43	12,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,463	A-1	EUR	486,77	3 367,97
OPAC DE SAVOIE	2018	P	Cotefort 2	CDC	31 339,66	29 972,71	56,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.41	1,160	V	Livret A(Préfixé) + 0.41	1,196	A-1	EUR	277,14	482,50
OPAC DE SAVOIE	2018	P	Cotefort 2	CDC	63 785,09	58 983,91	36,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,586	A-1	EUR	181,90	1 650,10
OPAC DE SAVOIE	2018	P		CDC	47 592,16	45 511,29	56,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	1,150	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	1,144	A-1	EUR	416,21	734,35
OPAC DE SAVOIE	2018	P		CDC	97 205,99	89 889,18	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,544	A-1	EUR	277,21	2 514,68
OPAC DE SAVOIE	2018	P	Le Septentrion	CDC	70 931,85	65 592,73	36,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,586	A-1	EUR	202,28	1 834,98
OPAC DE SAVOIE	2018	P	Le Septentrion	CDC	32 533,20	30 567,98	46,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,587	A-1	EUR	93,75	680,66
OPAC DE SAVOIE	2019	P	Les Plonges 7 lgts	CDC	91 478,95	86 824,16	37,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,911	A-1	EUR	267,29	2 270,90
OPAC DE SAVOIE	2019	P	Les Plonges 7lgts	CDC	18 312,26	17 562,54	47,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,913	A-1	EUR	53,78	363,53
OPAC DE SAVOIE	2019	P	Les Plonges 7 lgts	CDC	24 500,00	24 500,00	46,58	A	F	Taux fixe à 1.35 %	1,350	F	Taux fixe à 1.35 %	1,346	A-1	EUR	330,75	0,00
OPAC DE SAVOIE	2020	P		CDC	179 645,50	170 372,91	37,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,610	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,893	A-1	EUR	2 817,50	4 626,85
OPAC DE SAVOIE	2020	P		CDC	37 508,00	35 451,04	37,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,384	A-1	EUR	401,24	1 025,17

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPAC DE SAVOIE	2020	P		CDC	99 995,50	95 899,06	57,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.41	0,910	V	Livret A(Préfixé) + 0.41	1,195	A-1	EUR	891,24	2 039,12
OPAC DE SAVOIE	2020	P		CDC	215 574,00	206 340,57	47,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,610	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,893	A-1	EUR	3 396,20	4 603,65
OPAC DE SAVOIE	2020	P		CDC	116 079,00	110 087,46	37,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,610	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,893	A-1	EUR	1 820,54	2 989,67
OPAC DE SAVOIE	2020	P		CDC	137 586,00	131 692,94	47,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,610	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,893	A-1	EUR	2 167,56	2 938,19
OPAC DE SAVOIE	2020	P		CDC	114 655,50	108 737,43	37,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,610	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,893	A-1	EUR	1 798,22	2 953,01
OPAC DE SAVOIE	2020	P		CDC	181 311,00	171 952,44	37,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,610	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,893	A-1	EUR	2 843,62	4 669,75
OPAC DE SAVOIE	2020	P		CDC	58 221,00	55 558,99	47,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,384	A-1	EUR	625,74	1 326,06
OPAC DE SAVOIE	2019	P		CDC	97 382,77	92 542,39	37,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,417	A-1	EUR	284,89	2 420,45
OPAC DE SAVOIE	2019	P		CDC	153 257,06	147 165,14	47,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,418	A-1	EUR	450,63	3 046,17
OPAC DE SAVOIE	2021	P		CDC	318 744,23	293 055,76	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.02	1,520	V	Livret A(Préfixé) + 1.02	1,875	A-1	EUR	4 647,70	12 713,68
OPAC DE SAVOIE	2021	P		CDC	17 452,81	15 256,49	15,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.97	1,470	V	Livret A(Préfixé) + 0.97	1,833	A-1	EUR	240,27	1 088,43
OPAC DE SAVOIE	2021	P		CDC	51 492,10	36 231,51	4,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,717	A-1	EUR	613,24	7 571,12
OPAC DE SAVOIE	2021	P		CDC	188 435,55	172 872,91	18,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.97	1,470	V	Livret A(Préfixé) + 0.97	1,825	A-1	EUR	2 656,45	7 838,10
OPAC DE SAVOIE	2021	P		CDC	41 742,27	39 969,64	33,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.02	1,520	V	Livret A(Préfixé) + 1.02	1,881	A-1	EUR	621,11	893,01

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPAC DE SAVOIE	2021	P		CDC	110 610,19	106 077,42	34,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.02	1,520	V	Livret A(Préfixé) + 1.02	2,129	A-1	EUR	1 647,09	2 283,48
OPAC DE SAVOIE	2021	P		CDC	114 740,89	96 921,71	9,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,849	A-1	EUR	1 482,51	8 971,52
OPAC DE SAVOIE	2021	P		CDC	8 959,85	8 620,24	37,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,684	A-1	EUR	123,08	170,99
OPAC DE SAVOIE	2021	P		CDC	55 249,77	52 239,69	27,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,683	A-1	EUR	752,57	1 515,50
OPAC DE SAVOIE	2022	P		CDC	292 534,26	292 534,26	38,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,577	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2022	P		CDC	60 909,03	60 909,03	48,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,577	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2019	P		CDC	39 000,00	39 000,00	36,92	A	F	0 %	0,000	F	0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2019	P		CDC	219 221,50	213 484,05	38,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	1,760	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	0,766	A-1	EUR	3 858,30	5 737,45
OPAC DE SAVOIE	2019	P		CDC	313 172,86	306 361,10	48,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	1,760	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	0,767	A-1	EUR	5 511,84	6 811,77
OPAC DE SAVOIE	2019	P		CDC	347 509,27	338 414,28	38,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	1,760	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	0,766	A-1	EUR	6 116,16	9 094,99
OPAC DE SAVOIE	2019	P		CDC	202 980,34	190 568,65	13,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	1,760	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	0,760	A-1	EUR	3 572,45	12 411,69
OPAC DE SAVOIE	2019	P		CDC	122 973,55	115 454,06	13,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	1,760	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	0,760	A-1	EUR	2 164,33	7 519,50
OPAC DE SAVOIE	2019	P		CDC	35 750,00	35 750,00	36,92	A	F	0 %	0,000	F	0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2019	P		CDC	112 500,00	112 500,00	46,92	A	F	1.01 %	1,010	F	1.01 %	1,007	A-1	EUR	1 136,25	0,00
OPAC DE SAVOIE	2019	P		CDC	48 750,00	48 750,00	36,92	A	F	0 %	0,000	F	0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2019	P		CDC	102 726,58	100 524,25	38,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,618	A-1	EUR	1 386,81	2 202,33

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPAC DE SAVOIE	2019	P		CDC	148 717,46	146 253,92	48,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,619	A-1	EUR	2 007,69	2 463,54
OPAC DE SAVOIE	2020	P		CDC	264 942,26	264 942,26	40,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	1,560	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	0,515	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2020	P		CDC	272 708,54	272 708,54	50,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	1,560	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	0,556	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2020	P		CDC	227 231,53	227 231,53	40,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	1,560	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	0,515	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2020	P		CDC	90 000,00	90 000,00	48,00	A	F	0.58 %	0,580	F	0.58 %	0,578	A-1	EUR	522,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2020	P		CDC	39 000,00	39 000,00	28,00	A	F	0 %	0,000	F	0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2021	P		CDC	258 131,51	258 131,51	40,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,497	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2021	P		CDC	286 252,24	286 252,24	50,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,663	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2021	P		CDC	42 250,00	42 250,00	38,17	A	F	0 %	0,000	F	0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2021	P		CDC	97 500,00	97 500,00	48,17	A	F	0.63 %	0,630	F	0.63 %	0,622	A-1	EUR	614,25	0,00
OPAC DE SAVOIE	2021	P		CDC	161 041,61	161 041,61	40,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,497	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2021	P		CDC	201 337,51	201 337,51	50,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,663	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2021	P		CDC	106 227,83	106 227,83	39,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,145	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2021	P		CDC	226 748,14	226 748,14	49,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,145	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2021	P		CDC	172 500,00	172 500,00	48,17	A	F	0.63 %	0,630	F	0.63 %	0,622	A-1	EUR	1 086,75	0,00
OPAC DE SAVOIE	2021	P		CDC	333 111,82	333 111,82	14,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	1,560	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	0,518	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2021	P		CDC	306 997,47	306 997,47	14,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	1,560	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	0,518	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPAC DE SAVOIE	2021	P		CDC	997 890,50	933 841,90	13,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,425	A-1	EUR	10 976,80	64 048,60
OPAC DE SAVOIE	2021	P		CDC	831 380,00	800 078,97	23,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,433	A-1	EUR	9 145,18	31 301,04
OPAC DE SAVOIE	2021	P		CDC	694 185,00	668 049,29	23,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,433	A-1	EUR	7 636,03	26 135,72
OPAC DE SAVOIE	2021	P		CDC	65 306,34	65 306,34	40,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	0,605	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2021	P		CDC	37 671,40	37 671,40	40,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	0,605	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2021	P		CDC	15 000,00	15 000,00	38,75	A	F	0.93 %	0,930	F	0.93 %	0,907	A-1	EUR	139,50	0,00
OPAC DE SAVOIE	2022	P		CDC	210 000,00	210 000,00	14,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,241	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2022	P		CDC	280 677,00	280 677,00	14,58	A	F	2.7 %	2,700	F	2.7 %	2,598	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2022	P		CDC	140 000,00	140 000,00	14,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,243	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2022	P		CDC	342 237,50	342 237,50	14,50	A	F	1.76 %	1,760	F	1.76 %	1,709	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2022	P		CDC	200 000,00	200 000,00	14,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,241	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2022	P		CDC	290 677,00	290 677,00	14,58	A	F	2.7 %	2,700	F	2.7 %	2,598	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2022	P		CDC	210 000,00	210 000,00	14,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,241	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2022	P		CDC	280 677,00	280 677,00	14,58	A	F	2.7 %	2,700	F	2.7 %	2,598	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2022	P		CDC	475 000,00	475 000,00	14,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,234	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	2022	P		CDC	778 230,50	778 230,50	14,50	A	F	1.76 %	1,760	F	1.76 %	1,644	A-1	EUR	0,00	0,00
SAEMCARRA	2010	P	Résidence Lafayette	CREDIT AGRICOLE	198 826,50	37 818,11	2,44	M	V	Livret A(Préfixé) + 1.16	2,410	V	Livret A(Préfixé) + 1.16	2,420	A-1	EUR	1 070,19	14 696,81

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SAVOISIENNE HABITAT	2017	P	construction foyer 41 hébergements	CDC	1 595 000,00	1 400 650,84	34,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,892	A-1	EUR	23 209,34	40 922,90
SAVOISIENNE HABITAT	2020	P		CDC	20 836,63	20 392,54	48,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,329	A-1	EUR	229,20	444,09
SAVOISIENNE HABITAT	2020	P		CDC	53 346,60	51 961,52	38,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,328	A-1	EUR	586,81	1 385,09
SEMCODA	2014	P	34 logements "Roosevelt"	CDC	213 499,52	187 900,15	33,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,585	A-1	EUR	2 116,81	4 537,37
SEMCODA	2014	P	34 logements "Roosevelt"	CDC	167 307,01	152 323,29	43,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,587	A-1	EUR	1 705,04	2 680,59
SEMCODA	2014	P	34 logements "Roosevelt"	CDC	924 047,47	796 141,37	33,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,786	A-1	EUR	2 455,06	22 210,46
SEMCODA	2014	P	34 logements "Roosevelt"	CDC	275 268,61	245 508,43	43,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,788	A-1	EUR	752,16	5 212,30
SEMCODA	2010	P	LES RIVES DU LAC	Crédit Foncier	539 000,00	118 993,22	2,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.15	2,900	V	Livret A(Préfixé) + 1.15	1,862	A-1	EUR	2 613,89	39 424,37
SEMCODA	2015	P	14 logements "O du Lac"	CDC	143 000,00	0,00	0,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,621	A-1	EUR	712,59	0,00
SEMCODA	2015	P	14 logements "O du Lac"	CDC	292 999,50	0,00	0,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.04	1,790	V	Livret A(Préfixé) + 1.04	1,551	A-1	EUR	1 394,15	0,00
SEMCODA	2016	P	8 logts le clos Dunand	CDC	108 280,14	100 317,61	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,097	A-1	EUR	1 122,37	1 715,99
SEMCODA	2016	P	8 logts le Clos Dunand	CDC	205 860,26	185 551,89	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,097	A-1	EUR	2 088,67	4 327,42
SEMCODA	2016	P	8 logts le Clos Dunand	CDC	24 062,19	21 916,36	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,299	A-1	EUR	67,11	454,27
SEMCODA	2016	P	8 logts le Clos Dunand	CDC	56 161,86	49 737,88	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,299	A-1	EUR	153,25	1 345,88

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMCODA	2017	P	17 lgts PLS Roosevelt	CDC	251 250,00	228 553,08	34,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,847	A-1	EUR	3 757,55	4 835,35
SEMCODA	2017	P	17 lgts PLS Roosevelt	CDC	497 150,00	464 584,85	44,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,848	A-1	EUR	7 592,49	6 998,60
SEMCODA	2017	P	17 lgts PLS Roosevelt	CDC	660 800,00	601 105,99	34,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,847	A-1	EUR	9 882,55	12 717,20
SEMCODA	2022	P		CDC	90 387,74	81 091,53	7,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.92	1,920	V	Livret A(Préfixé) + 0.92	3,551	A-1	EUR	1 735,44	9 296,21
SEMCODA	2022	P		CDC	184 845,07	165 834,10	7,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.92	1,920	V	Livret A(Préfixé) + 0.92	3,551	A-1	EUR	3 549,03	19 010,97
SOCIETE FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2011	P	PLACE DU RONDEAU	CDC	57 500,00	41 285,13	23,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,782	A-1	EUR	128,83	1 656,64
SOCIETE FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2012	P	Boulevard Domenget	CDC	70 000,00	54 533,03	29,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,670	A-1	EUR	168,80	1 734,71
SOCIETE FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2015	P	3 logements av St simond	CDC	27 500,00	21 455,26	22,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,754	A-1	EUR	67,06	899,73
SOCIETE FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2017	P	Acquisition 1 logement av de St Simond	CDC	22 500,00	18 897,94	28,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,416	A-1	EUR	58,56	622,83
SOCIETE FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2022	P		CDC	36 640,50	36 640,50	39,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,286	A-1	EUR	0,00	0,00
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2010	P	31 logements "Hôtel International"	CDC	637 500,00	494 956,48	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	0,993	A-1	EUR	3 830,92	15 833,07
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2010	P	31 logements "Hôtel International"	CDC	312 500,00	263 184,40	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	0,994	A-1	EUR	2 018,63	5 966,80

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2010	P	31 logements "Hôtel International"	CDC	445 000,00	351 792,72	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,342	A-1	EUR	3 987,19	10 679,30
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2010	P	31 logements "Hôtel International"	CDC	217 500,00	186 371,90	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,343	A-1	EUR	2 093,36	3 933,95
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2010	P	31 logements "Hôtel International"	CDC	95 000,00	71 974,33	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,544	A-1	EUR	223,30	2 460,53
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2010	P	31 logements "Hôtel International"	CDC	47 500,00	39 061,51	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,545	A-1	EUR	120,09	969,09
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	1990	P	Opération "Jacotot"	CDC	793 086,89	89 765,30	1,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	5,800	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	2,232	A-1	EUR	2 426,04	45 014,71
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	1991	P	Const.36 logem. "Jacotot"	CDC	1 881 213,82	96 176,23	0,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	5,800	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	1,929	A-1	EUR	3 465,34	96 342,87
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2010	P	45 logements résidence "L'Ourasi"	CDC	1 540 979,65	1 225 527,22	28,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,460	A-1	EUR	13 873,65	35 714,12
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2010	P	45 logements résidence "L'Ourasi"	CDC	574 039,97	490 205,72	38,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,462	A-1	EUR	5 502,52	10 023,14
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2010	P	45 logements résidence "L'Ourasi"	CDC	200 092,16	153 182,86	28,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,661	A-1	EUR	474,69	5 048,49
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2010	P	45 logements résidence "L'Ourasi"	CDC	74 537,69	61 363,88	38,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,663	A-1	EUR	188,53	1 481,10
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2012	P	Le Revard I	CDC	1 249 107,50	1 028 144,64	30,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,511	A-1	EUR	11 614,37	27 707,47
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2012	P	Le Revard I	CDC	212 278,50	184 560,85	40,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,511	A-1	EUR	2 069,19	3 547,72
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2012	P	Le Revard II	CDC	1 743 560,00	1 435 130,18	30,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,553	A-1	EUR	16 211,86	38 675,33
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2012	P	Le Revard II	CDC	296 665,00	257 928,83	40,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,553	A-1	EUR	2 891,76	4 958,04

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2013	P	Le Revard I	CDC	121 808,50	97 197,63	30,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,628	A-1	EUR	300,56	2 987,61
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2013	P	Le Revard I	CDC	20 700,50	17 469,35	40,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,629	A-1	EUR	53,61	399,85
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2013	P	Le Revard II	CDC	358 770,00	286 282,08	30,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,586	A-1	EUR	885,24	8 799,58
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2013	P	Le Revard II	CDC	61 044,00	51 515,57	40,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,587	A-1	EUR	158,08	1 179,13
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2013	P	La Péniche	CDC	553 799,00	454 112,54	30,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,460	A-1	EUR	5 129,85	12 237,88
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2013	P	La Péniche	CDC	207 342,50	179 638,60	40,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,463	A-1	EUR	2 014,01	3 453,10
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2013	P	La Péniche	CDC	64 128,50	50 952,14	30,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,662	A-1	EUR	157,55	1 566,14
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2013	P	La Péniche	CDC	18 421,00	15 481,56	40,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,664	A-1	EUR	47,51	354,35
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2015	P	Le Rodin	CDC	454 659,50	420 021,14	43,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,469	A-1	EUR	4 694,78	6 777,13
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2015	P	Le Rodin	CDC	879 779,00	785 322,05	33,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,469	A-1	EUR	8 834,78	17 839,76
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2015	P	Le Rodin	CDC	345 558,50	301 592,58	33,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,670	A-1	EUR	928,83	8 018,98
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2015	P	Le Rodin	CDC	151 015,00	136 452,77	43,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,671	A-1	EUR	417,51	2 718,53
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2016	P	Foyer UDAFAM	CDC	1 695 733,00	1 513 671,63	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,427	A-1	EUR	17 028,63	34 385,31
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2016	P	Foyer UDAFAM	CDC	723 000,00	667 918,05	43,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,427	A-1	EUR	7 465,65	10 777,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2016	P	Acquisition 52 logts Le Clos Genest	CDC	1 255 760,50	1 120 936,52	33,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,469	A-1	EUR	12 610,40	25 463,74
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2016	P	Acquisition 52 logts Le Clos Genest	CDC	557 469,00	523 288,41	53,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.36	1,110	V	Livret A(Préfixé) + 0.36	1,230	A-1	EUR	4 559,06	6 835,27
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2016	P	Acquisition 52 logts Le Clos Genest	CDC	508 641,00	443 925,85	33,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,670	A-1	EUR	1 367,19	11 803,44
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2016	P	Acquisition 52 logts Le Clos Genest	CDC	217 989,00	204 623,25	53,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.36	1,110	V	Livret A(Préfixé) + 0.36	1,230	A-1	EUR	1 782,75	2 672,82
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2018	P	Réhabilitation 166 lgts Sous Gare + Les Tourterelles	CDC	2 000 000,00	0,00	0,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,054	A-1	EUR	12 722,63	33 572,73
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2017	P	Construction 46 lgts Le Matisse	CDC	69 512,50	64 451,00	45,17	T	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,137	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,038	A-1	EUR	596,01	837,81
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2017	P	Construction 46 lgts Le Matisse	CDC	499 116,00	450 629,11	35,17	T	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,137	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,037	A-1	EUR	4 179,45	8 657,74
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2017	P	construction 72 lgts Le Hameau des Eaux Vives	CDC	335 904,00	312 756,49	45,33	T	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,137	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,162	A-1	EUR	2 892,07	4 027,98
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2017	P	construction 72 lgts Le Hameau des Eaux Vives	CDC	771 089,50	700 201,94	35,33	T	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,137	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,161	A-1	EUR	6 493,57	13 314,06
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2017	P	construction 46 lgts Le Matisse	CDC	194 111,00	183 153,85	45,17	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,827	A-1	EUR	3 148,16	1 702,24
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2017	P	construction 46 lgts Le Matisse	CDC	1 336 395,00	1 228 209,47	35,17	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,827	A-1	EUR	21 181,56	18 945,25
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2017	P	construction 72 lgts Le Hameau des Eaux Vives	CDC	816 971,00	773 384,86	45,33	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,951	A-1	EUR	13 292,55	7 096,22
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2017	P	Construction 72 lgts Le Hameau des Eaux Vives	CDC	1 712 046,50	1 581 052,65	35,33	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,950	A-1	EUR	27 263,76	24 078,35

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2018	P		CDC	2 000 000,00	1 711 697,91	14,92	T	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,350	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	0,000	A-1	EUR	0,00	90 917,12
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2018	P	Transfert de patrimoine le Lafayette	CDC	1 211 131,00	1 005 799,93	15,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.92	1,670	V	Livret A(Préfixé) + 0.92	1,531	A-1	EUR	15 052,15	54 210,82
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2019	P	Logements "Jacotot 3 "	CDC	338 271,96	209 683,63	4,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,496	A-1	EUR	3 790,47	43 014,64
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2019	P	11 logements résidence "Les Sources II)	CDC	334 051,95	306 167,23	33,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,783	A-1	EUR	4 735,27	9 517,51
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2018	P	11 logements résidence "Les Sources II)	CDC	390 543,31	345 002,44	28,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.15	1,900	V	Livret A(Préfixé) + 1.15	1,932	A-1	EUR	5 887,80	11 834,07
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2019	P		CDC	314 793,50	299 411,56	36,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	1,810	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	1,922	A-1	EUR	4 756,54	5 494,93
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2019	P		CDC	200 654,50	193 864,64	46,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	1,810	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	1,887	A-1	EUR	3 062,97	2 479,53
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2020	P		CDC	1 057 336,50	1 057 336,50	27,17	A	F	0 %	0,000	F	0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2020	P		CDC	48 750,00	48 750,00	38,00	A	F	0 %	0,000	F	0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2020	P		CDC	133 282,50	133 282,50	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,097	A-1	EUR	1 466,11	0,00
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2020	P		CDC	61 357,00	61 357,00	48,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,097	A-1	EUR	674,93	0,00
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2020	P		CDC	99 141,50	99 141,50	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,299	A-1	EUR	297,42	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2020	P		CDC	46 081,50	46 081,50	48,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,299	A-1	EUR	138,24	0,00
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2021	P		CDC	177 636,00	175 794,43	48,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	1,560	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	1,920	A-1	EUR	2 771,12	1 841,57
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2021	P		CDC	192 452,00	189 502,31	38,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	1,560	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	1,919	A-1	EUR	3 002,25	2 949,70
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2021	P		CDC	302 799,50	298 158,52	38,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	1,560	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	1,919	A-1	EUR	4 723,67	4 640,98
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	2021	P		CDC	77 500,00	77 500,00	38,25	A	F	0 %	0,000	F	0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
TOTAL GENERAL					101 307 652,68	75 236 396,91											895 288,70	4 231 943,13

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	5 127 231,83
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	3 854 150,09
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	8 981 381,92
Recettes réelles de fonctionnement	II	46 598 480,87

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	19,27
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					1 236 362,57	626 422,29	245 474,58
Au profit d'organismes publics					1 236 362,57	626 422,29	245 474,58
2018	PORTAGE FINANCIER BIEN ASSIS	EPFL DE LA SAVOIE	4	A	298 370,57	0,00	74 425,92
2020	PORTAGE AV DE MARLIOZ	EPFL DE LA SAVOIE	8	A	758 092,00	568 568,84	94 761,58
2020	PORTAGE AV ST SIMOND	EPFL DE LA SAVOIE	4	A	179 900,00	57 853,45	76 287,08
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					1 236 362,57	626 422,29	245 474,58

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé <u>Associations</u> <u>Entreprises</u> <u>Personnes physiques</u> <u>Autres</u>		
Personnes de droit public <u>Etat</u> <u>Régions</u> <u>Départements</u> <u>Communes</u> <u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC....)</u> <u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	
2022-06 ANRU	0,00	6 050 000,00	6 050 000,00	0,00	0,00	0,00	6 050 000,00
2022-03 CREATION BUREAUX MUNICIPAUX LEPIC 2	0,00	600 000,00	600 000,00	0,00	230 000,00	0,00	600 000,00
2022-04 CREATION COURTS DE TENNIS	0,00	700 000,00	700 000,00	0,00	200 000,00	0,00	700 000,00
2022-01 EXTENSION CIMETIERE	0,00	1 051 990,28	1 051 990,28	0,00	151 990,28	0,00	1 051 990,28
2022-05 LIAISON LAC/VILLE	0,00	3 600 000,00	3 600 000,00	0,00	100 000,00	0,00	3 600 000,00
2022-02 PLACE DE LAFIN	0,00	350 000,00	350 000,00	0,00	150 000,00	0,00	350 000,00
2022-07 RESTAURANT SCOLAIRE ECOLE F ROOSEVELT	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	100 000,00	0,00	1 200 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette : amendes de police			
Reste à employer au 01/01/N :			0,00
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
13	1342	amendes de police	154 176,00
Total recettes			154 176,00
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
13	1342	amendes de police	982 468,13
Total dépenses			982 468,13
Reste à employer au 31/12/N :			-828 292,13

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	154 176,00	TOTAL Dépenses	982 468,13
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		-828 292,13	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		125,00	2,00	127,00	146,00	6,00	152,00
Adjt adm	C	18,00	0,00	18,00	52,00	1,00	53,00
Adjt adm Pal 1CI	C	42,00	0,00	42,00	2,00	0,00	2,00
Adjt adm Pal 2CI	C	32,00	0,00	32,00	4,00	0,00	4,00
Attaché	A	8,00	0,00	8,00	74,00	2,00	76,00
Attaché HCI	A	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Attaché Pal	A	6,00	0,00	6,00	3,00	2,00	5,00
Directeur ter	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	14,00	0,00	14,00	6,00	1,00	7,00
Rédacteur Pal 1CI	B	1,00	0,00	1,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur Pal 2CI	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		241,00	2,00	243,00	224,00	45,00	269,00
Adjt tech	C	88,00	0,00	88,00	79,00	28,00	107,00
Adjt tech Pal 1CI	C	43,00	0,00	43,00	41,00	0,00	41,00
Adjt tech Pal 2CI	C	46,00	0,00	46,00	53,00	10,00	63,00
Agent maitrise	C	11,00	0,00	11,00	10,00	0,00	10,00
Agent maitrise Pal	C	16,00	0,00	16,00	17,00	0,00	17,00
Ingénieur	A	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Ingénieur Pal	A	4,00	0,00	4,00	3,00	2,00	5,00
Ingénieur en chef	A	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	14,00	0,00	14,00	3,00	2,00	5,00
Technicien Pal 1CI	B	5,00	0,00	5,00	8,00	2,00	10,00
Technicien Pal 2CI	B	6,00	0,00	6,00	2,00	1,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		28,00	0,00	28,00	24,00	2,00	26,00
ATSEM Pal 1CI	C	17,00	0,00	17,00	17,00	0,00	17,00
ATSEM Pal 2CI	C	2,00	0,00	2,00	3,00	0,00	3,00
Assist soc-educ	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur Jeunes Enfants	A	6,00	0,00	6,00	2,00	2,00	4,00
Educateur j enfant CIEx	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		27,00	0,00	27,00	16,00	3,00	19,00
Auxiliaire puér CI N	B	14,00	0,00	14,00	4,00	3,00	7,00
Auxiliaire puér CI Sup	B	10,00	0,00	10,00	9,00	0,00	9,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Puér	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Puér HCI	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Mkiné Orthoph	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SPORTIVE (g)		11,00	1,00	12,00	85,00	2,00	87,00
Conseiller Pal APS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur APS	B	0,00	1,00	1,00	75,00	2,00	77,00
Educateur APS Pal 1CI	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Educateur APS Pal 2CI	B	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE CULTURELLE (h)		22,00	30,00	52,00	205,00	6,00	211,00
Adjt ter patr Pal 1CI	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjt ter patr Pal 2CI	C	0,00	5,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Adjt ter patrimoine	C	8,00	0,00	8,00	75,00	1,00	76,00
Assist conserv	B	0,00	3,00	3,00	9,00	1,00	10,00
Assist conserv Pal 1CI	B	2,00	0,00	2,00	38,00	0,00	38,00
Assist conserv Pal 2CI	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assist ens art	B	0,00	2,00	2,00	25,00	2,00	27,00
Assist ens art Pal 1CI	B	0,00	14,00	14,00	14,00	0,00	14,00
Assist ens art Pal 2CI	B	0,00	6,00	6,00	30,00	2,00	32,00
Attaché Pal conserv patr	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché conserv patr	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Bibliothécaire	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Prof ens art CIN	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Prof ens art HCI	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE ANIMATION (i)		28,00	55,00	83,00	54,00	15,00	69,00
Adjt ter anim Pal 1CI	C	7,00	0,00	7,00	3,00	0,00	3,00
Adjt ter anim Pal 2CI	C	18,00	0,00	18,00	12,00	4,00	16,00
Adjt ter animation	C	0,00	54,00	54,00	37,00	11,00	48,00
Animateur	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Animateur Pal 1CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Pal 2CI	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		22,00	0,00	22,00	17,00	0,00	17,00
Brigadier	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier-chef Pal	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Chef service PM Pal 1CI	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Gardien-brigadier	C	11,00	0,00	11,00	5,00	0,00	5,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		505,00	90,00	595,00	772,00	79,00	851,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjt adm	C	ADM	387.0	0,00	3-2	CDD
Adjt tech	C	TECH	5519.0	0,00	3-2	CDD
Adjt tech	C	TECH	5138.0	0,00	3-3-4°	CDD
Adjt tech	C	TECH	1835.0	0,00	3-2	CDD
Adjt tech	C	TECH	1468.0	0,00	3-2	CDD
Adjt tech	C	TECH	1101.0	0,00	3-2	CDD
Adjt tech	C	TECH	367.0	0,00	A STAG-Recrutement direct (anc)	CDI
Adjt tech Pal 2CI	C	TECH	1104.0	0,00	3-2	CDD
Adjt tech Pal 2CI	C	TECH	2952.0	0,00	3-2	CDD
Adjt tech Pal 2CI	C	TECH	368.0	0,00	3-2	CDD
Adjt ter anim Pal 2CI	C	ANIM	2576.0	0,00	3-2	CDD
Adjt ter anim Pal 2CI	C	ANIM	368.0	0,00	3-3-4°	CDD
Adjt ter anim Pal 2CI	C	ANIM	368.0	0,00	3-2	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	367.0	0,00	A STAG-Recrutement direct (anc)	CDI
Adjt ter animation	C	ANIM	11744.0	0,00	3-3-4°	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	734.0	0,00	3-2	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	734.0	0,00	3-2	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	367.0	0,00	3-2	CDD
Adjt ter patrimoine	C	CULT	367.0	0,00	3-2	CDD
Assist conserv	B	CULT	415.0	0,00	3-2	CDD
Assist conserv Pal 1CI	B	CULT	684.0	0,00	3-2	CDI
Assist ens art	B	CULT	790.0	0,00	3-3-2°	CDD
Assist ens art	B	CULT	401.0	0,00	A CONT-CDI (Passage de CDD)	CDI
Assist ens art	B	CULT	401.0	0,00	A STAG-Recrutement direct (anc)	CDI
Assist ens art Pal 2CI	B	CULT	830.0	0,00	3-2	CDD
Assist ens art Pal 2CI	B	CULT	429.0	0,00	3-2	CDD
Attaché	A	ADM	913.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché Pal	A	ADM	843.0	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Attaché Pal	A	ADM	946.0	0,00	3-3-2°	CDD
Auxiliaire puér CI N	B	MS	389.0	0,00	3-2	CDD
Auxiliaire puér CI N	B	MS	1556.0	0,00	3-2	CDD
Educateur APS	B	SP	389.0	0,00	3-2	CDD
Educateur APS	B	SP	389.0	0,00	3-3-2°	CDD
Educateur APS	B	SP	389.0	0,00	3-2	CDD
Educateur Jeunes Enfants	A	S	461.0	0,00	3-3-2°	CDD
Educateur Jeunes Enfants	A	S	938.0	0,00	3-2	CDD
Ingénieur Pal	A	TECH	995.0	0,00	A CONT-Contrat de projet	CDD

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Ingénieur Pal	A	TECH	837.0	0,00	A CONT-CDI (Passage de CDD)	CDI
Rédacteur	B	ADM	395.0	0,00	3-2	CDD
Technicien	B	TECH	597.0	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien	B	TECH	513.0	0,00	3-2	CDD
Technicien Pal 1CI	B	TECH	1391.0	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien Pal 2CI	B	TECH	429.0	0,00	3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjt adm	C	ADM	367.0	0,00	3-a°	CDD
Adjt tech	C	TECH	367.0	0,00	3-a°	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	734.0	0,00	3-a°	CDD
Attaché	A	ADM	469.0	0,00	A CONT-Contrat de projet	CDD
Attaché conserv patr	A	CULT	469.0	0,00	A CONT-Contrat de projet	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR		0,00	A Autre motif	A Autre
Contrat de projet		OTR		0,00	A Autre motif	A Autre
Ingénieur Pal	A	TECH		0,00	A Autre motif	A Autre
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
BERETTI RENAUD	PROXIMA PARTENAIRE	1 500,00	08/02/2023 AIX LES BAINS	CONSTRUIRE ET METTRE EN PLACE SON PLAN PLURIANNUEL D INVESTISSEMENT
BRAUER MICHELLE	ESPOIR 73	250,00	04/10/2022 ET 05/10/2022 AIX LES BAINS	PREMIERS SECOURS EN SANTE MENTALE
MONTORO MARIE PIERRE	FPT Formations	590,00	8/11/2022 GRENOBLE	PROJET DE LOI DE FINANCES 2023
MONTORO MARIE PIERRE	PROXIMA PARTENAIRE	1 500,00	08/02/2023 AIX LES BAINS	CONSTRUIRE ET METTRE EN PLACE SON PLAN PLURIANNUEL D INVESTISSEMENT

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
-	casino grand cercle	jeu de hasard	SA	0,00
-	Ducruet Fabrice	centre equestre	entreprise individuelle	0,00
-	golf club	gestion du golf	association	0,00
-	casino poker bowl	jeu de hasard	SAS	0,00
Détention d'une part du capital				
-	casino grand cercle	jeu de hasard	SA	98,04
-	casino grand cercle leg CCAS	jeu de hasard	SA	15,20
-	parts sociales caisse d'epargne	etablissement bancaire		30,00
-	SAS			3,00
-	société française du tunnel routier du frejus			29,00
-	OSER		SPL	29,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO		SA HLM	25 252 099,62
-	OGEK SAINT JOSEPH AIX LES BAINS		Association	297 061,49
-	SOCIETE FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME		Logt Soc Priv	172 811,86
-	SEMCODA		SA HLM	3 399 559,71
-	PAPILLONS BLANCS D'AIX LES BAINS		Association	2 320 745,72
-	OPAC DE SAVOIE		OPAC	40 653 888,76
-	BRIDGE CLUB D'AIX LES BAINS		Association	66 178,30
-	SAEMCARRA		SA HLM	37 818,11
-	SAVOISIENNE HABITAT		SA Coopérative de production d'habitation à loyer modéré	1 473 004,88
-	ALLIADE HABITAT		SA Coopérative de production d'habitation à loyer modéré	287 080,92
-	ASSOCIATION LA RIBAMBELLE		Association	431 884,72
-	ICF SUD EST MEDITERRANEE		SA HLM	459 780,13
-	SAHLM			
-	HALPADES SA D'HLM		SA HLM	384 482,17
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
-	Ste aix maurienne savoie basket		association	114 000,00
-	MJC		association	132 500,00
-	CCAS		etablissement public	635 000,00
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
GRAND LAC		FISCALITE PROPRE TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			
PARC NATUREL REGIONAL DES BAUGES		PARTICIPATION BUDGETAIRE	16 761,50
ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE POUR LA DEMOUSTIFICATION RHONE ALPES		PARTICIPATION BUDGETAIRE	24 854,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS		-	SPA	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
BUDGET A AUTONOMIE FINANCIERE	PARKING SOUTERRAINS		-	21730008600253	SPIC	Oui
BUDGET A AUTONOMIE FINANCIERE	ACTIVITES TOURISTIQUES		-	21730008600311	SPIC	Oui

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
AFFAIRES IMMOBILIERES	AFFAIRES IMMOBILIERES		-	SPIC
EAU MINERALE EAU DE SOURCE	EAU MINERALE EAU DE SOURCE		-	SPIC
VISITES GUIDEES	VISITES GUIDEES		-	SPIC

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL VILLE / N°SIRET : 21730008600014				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	21 101 111,58	11 891 358,32	2 799 597,57	6 410 155,69
RECETTES	21 101 111,58	13 653 470,60	576 887,75	6 870 753,23
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	50 083 192,02	44 005 745,68	0,00	6 077 446,34
RECETTES	50 083 192,02	46 664 157,66	0,00	3 419 034,36

BUDGET : BUDGET PARKING / N°SIRET : 21730008600253				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	907 664,79	31 353,44	249 124,24	627 187,11
RECETTES	907 664,79	226 080,89	0,00	681 583,90
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	769 389,00	714 568,92	0,00	54 820,08
RECETTES	769 389,00	578 453,25	0,00	190 935,75

BUDGET : BUDGET ACTIVITES TOURISTIQUES VILLES / N°SIRET : 21730008600311				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	347 497,54	91 880,35	56 259,38	199 357,81
RECETTES	347 497,54	243 899,31	0,00	103 598,23
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 620 900,45	2 456 198,82	0,00	164 701,63
RECETTES	2 620 900,45	2 546 741,48	0,00	74 158,97

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	22 356 273,91	12 014 592,11	3 104 981,19	7 236 700,61
RECETTES	22 356 273,91	14 123 450,80	576 887,75	7 655 935,36

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	53 473 481,47	47 176 513,42	0,00	6 296 968,05
RECETTES	53 473 481,47	49 789 352,39	0,00	3 684 129,08
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	75 829 755,38	59 191 105,53	3 104 981,19	13 533 668,66
TOTAL GENERAL DES RECETTES	75 829 755,38	63 912 803,19	576 887,75	11 340 064,44

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	22 356 273,91	12 014 592,11	3 104 981,19	7 236 700,61
RECETTES	22 356 273,91	14 123 450,80	576 887,75	7 655 935,36
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	53 473 481,47	47 176 513,42	0,00	6 296 968,05
RECETTES	53 473 481,47	49 789 352,39	0,00	3 684 129,08
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	75 829 755,38	59 191 105,53	3 104 981,19	13 533 668,66
TOTAL GENERAL DES RECETTES	75 829 755,38	63 912 803,19	576 887,75	11 340 064,44

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	48 738 675,00	4,54	36,07	0,00	17 580 040,00	4,54
TFPNB	99 427,00	5,26	41,92	0,00	41 680,00	5,26
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	58 620 053,00	4,62			18 967 559,00	4,58

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
 A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
 A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21730008600311	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPIC VILLE D'AIX LES BAINS
--	--

POSTE COMPTABLE DE : AIX LES BAINS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : BUDGET ACTIVITES TOURISTIQUES VILLES (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 16

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 20

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 21

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 22

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 23

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 24

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 25

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 26

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

28

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 456 198,82	G 2 546 741,48	G-A 90 542,66
	Section d'investissement	B 91 880,35	H 243 899,31	H-B 152 018,96

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 30 500,45 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 62 603,72 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 2 610 682,89	Q= G+H+I+J 2 821 141,24	=Q-P 210 458,35

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 56 259,38	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 56 259,38	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 2 456 198,82	= G+I+K 2 577 241,93	121 043,11
	Section d'investissement	= B+D+F 210 743,45	= H+J+L 243 899,31	33 155,86
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 666 942,27	= G+H+I+J+K+L 2 821 141,24	154 198,97

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 56 259,38	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET ACTIVITES TOURISTIQUES VILLES - CA - 2022

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	12 862,50	0,00
21	Immobilisations corporelles	43 396,88	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 563 300,45	2 259 703,76	144 467,00	0,00	159 129,69
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 563 300,45	2 259 703,76	144 467,00	0,00	159 129,69
66	Charges financières	10 500,00	8 128,75	0,00	0,00	2 371,25
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 574 800,45	2 267 832,51	144 467,00	0,00	162 500,94
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	46 100,00	43 899,31			2 200,69
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		46 100,00	43 899,31			2 200,69
TOTAL		2 620 900,45	2 311 731,82	144 467,00	0,00	164 701,63
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 328 500,00	1 359 821,67	0,00	0,00	-31 321,67
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	12 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 340 500,00	1 371 821,67	0,00	0,00	-31 321,67
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 241 900,00	1 168 053,81	0,00	0,00	73 846,19
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 582 400,00	2 539 875,48	0,00	0,00	42 524,52
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	8 000,00	6 866,00			1 134,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		8 000,00	6 866,00			1 134,00
TOTAL		2 590 400,00	2 546 741,48	0,00	0,00	43 658,52
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		30 500,45				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	43 575,00	20 500,00	12 862,50	10 212,50
21	Immobilisations corporelles	195 318,82	27 860,82	43 396,88	124 061,12
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		238 893,82	48 360,82	56 259,38	134 273,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	38 000,00	36 653,53	0,00	1 346,47
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		38 000,00	36 653,53	0,00	1 346,47
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		276 893,82	85 014,35	56 259,38	135 620,09
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	8 000,00	6 866,00		1 134,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		8 000,00	6 866,00		1 134,00
TOTAL		284 893,82	91 880,35	56 259,38	136 754,09
Pour information		62 603,72			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	301 397,54	200 000,00	0,00	101 397,54
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		301 397,54	200 000,00	0,00	101 397,54
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		301 397,54	200 000,00	0,00	101 397,54
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	46 100,00	43 899,31		2 200,69
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		46 100,00	43 899,31		2 200,69
TOTAL		347 497,54	243 899,31	0,00	103 598,23
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 404 170,76		2 404 170,76
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	8 128,75	0,00	8 128,75
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	43 899,31	43 899,31
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	2 412 299,51	43 899,31	2 456 198,82

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 456 198,82
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	6 866,00	6 866,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	36 653,53	0,00	36 653,53
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	20 500,00	0,00	20 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	27 860,82	0,00	27 860,82
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	85 014,35	6 866,00	91 880,35

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	62 603,72
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	154 484,07
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 359 821,67		1 359 821,67
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	12 000,00		12 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 168 053,81	6 866,00	1 174 919,81
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		2 539 875,48	6 866,00	2 546 741,48

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	30 500,45
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 577 241,93
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	200 000,00	0,00	200 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		43 899,31	43 899,31
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		200 000,00	43 899,31	243 899,31

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	243 899,31
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	2 563 300,45	2 259 703,76	144 467,00	0,00	159 129,69
604	Achats d'études, prestations de services	2 032 900,45	1 863 323,39	0,00	0,00	169 577,06
6063	Fournitures entretien et petit équipt	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
611	Sous-traitance générale	440 400,00	454 731,79	0,00	0,00	-14 331,79
6132	Locations immobilières	48 000,00	48 293,16	0,00	0,00	-293,16
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	60,00	0,00	0,00	-60,00
6156	Maintenance	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	2 762,42	0,00	0,00	-2 762,42
6287	Remboursements de frais	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6352	Taxes sur chiffre d'affaires non récup	35 000,00	-109 467,00	144 467,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		2 563 300,45	2 259 703,76	144 467,00	0,00	159 129,69
66	Charges financières (b) (5)	10 500,00	8 128,75	0,00	0,00	2 371,25
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00	8 128,75	0,00	0,00	1 871,25
6688	Autre	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		2 574 800,45	2 267 832,51	144 467,00	0,00	162 500,94
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	46 100,00	43 899,31			2 200,69
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	46 100,00	43 899,31			2 200,69
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		46 100,00	43 899,31			2 200,69
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		46 100,00	43 899,31			2 200,69
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 620 900,45	2 311 731,82	144 467,00	0,00	164 701,63
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 328 500,00	1 359 821,67	0,00	0,00	-31 321,67
706	Prestations de services	1 152 000,00	1 168 489,93	0,00	0,00	-16 489,93
707	Ventes de marchandises	6 500,00	9 731,23	0,00	0,00	-3 231,23
7083	Locations diverses	170 000,00	181 600,51	0,00	0,00	-11 600,51
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	12 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	12 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 340 500,00	1 371 821,67	0,00	0,00	-31 321,67
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 241 900,00	1 168 053,81	0,00	0,00	73 846,19
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	4 229,54	0,00	0,00	-4 229,54
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	9 896,35	0,00	0,00	-9 896,35
774	Subventions exceptionnelles	1 241 900,00	1 142 039,00	0,00	0,00	99 861,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	11 888,92	0,00	0,00	-11 888,92
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		2 582 400,00	2 539 875,48	0,00	0,00	42 524,52
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	8 000,00	6 866,00			1 134,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	8 000,00	6 866,00			1 134,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		8 000,00	6 866,00			1 134,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 590 400,00	2 546 741,48	0,00	0,00	43 658,52
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		30 500,45				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	43 575,00	20 500,00	12 862,50	10 212,50
2031	Frais d'études	43 575,00	20 500,00	12 862,50	10 212,50
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	195 318,82	27 860,82	43 396,88	124 061,12
2135	Installations générales, agencements	64 994,07	16 176,07	23 308,00	25 510,00
2158	Autres	0,00	0,00	2 084,67	-2 084,67
2183	Matériel de bureau et informatique	11 684,75	11 684,75	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	118 640,00	0,00	18 004,21	100 635,79
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		238 893,82	48 360,82	56 259,38	134 273,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	38 000,00	36 653,53	0,00	1 346,47
1641	Emprunts en euros	38 000,00	36 653,53	0,00	1 346,47
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		38 000,00	36 653,53	0,00	1 346,47
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		276 893,82	85 014,35	56 259,38	135 620,09
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	8 000,00	6 866,00		1 134,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	8 000,00	6 866,00		1 134,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	4 000,00	3 500,00		500,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	0,00	3 366,00		-3 366,00
13918	Autres subventions d'équipement	4 000,00	0,00		4 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		8 000,00	6 866,00		1 134,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		284 893,82	91 880,35	56 259,38	136 754,09
Pour information		62 603,72			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie.
 (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
 (3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
 (6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la Régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	301 397,54	200 000,00	0,00	101 397,54
1641	Emprunts en euros	301 397,54	200 000,00	0,00	101 397,54
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		301 397,54	200 000,00	0,00	101 397,54
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		301 397,54	200 000,00	0,00	101 397,54
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	46 100,00	43 899,31		2 200,69
28128	Aménagement Autres terrains	8 000,00	7 767,27		232,73
28135	Installations générales, agencements, ..	22 000,00	20 899,09		1 100,91
28184	Mobilier	600,00	500,00		100,00
28188	Autres	15 500,00	14 732,95		767,05
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		46 100,00	43 899,31		2 200,69
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		46 100,00	43 899,31		2 200,69
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		347 497,54	243 899,31	0,00	103 598,23
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					885 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					885 000,00									
128	SFIL CAFFIL	22/12/2017	16/02/2018	01/06/2018	410 000,00	F	Taux fixe à 1.37 %	1,370	1,377	EUR	T	P	O	A-1
132	SFIL CAFFIL	21/12/2018	31/12/2018	01/04/2019	35 000,00	F	Taux fixe à 1.73 %	1,730	1,741	EUR	T	P	O	A-1
133	SFIL CAFFIL	12/12/2019	27/12/2019	01/04/2020	240 000,00	F	Taux fixe à 0.85 %	0,850	0,853	EUR	T	C	O	A-1
138	BANQUE POSTALE	23/12/2021	21/01/2022	01/05/2022	200 000,00	F	Taux fixe à 0.74 %	0,740	0,742	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET ACTIVITES TOURISTIQUES VILLES - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					885 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		759 809,82					36 653,53	8 128,75	0,00	1 170,04
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		759 809,82					36 653,53	8 128,75	0,00	1 170,04
128	N	0,00	A-1	322 525,54	15,17	F	Taux fixe à 1.37 %	1,366	18 890,85	4 580,63	0,00	355,94
132	N	0,00	A-1	30 662,79	21,00	F	Taux fixe à 1.73 %	1,725	1 184,17	543,31	0,00	131,15
133	N	0,00	A-1	213 600,00	22,00	F	Taux fixe à 0.85 %	0,848	9 600,00	1 866,60	0,00	448,86
138	N	0,00	A-1	193 021,49	19,08	F	Taux fixe à 0.74 %	0,737	6 978,51	1 138,21	0,00	234,09
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		759 809,82					36 653,53	8 128,75	0,00	1 170,04

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET ACTIVITES TOURISTIQUES VILLES - CA - 2022

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	759 809,82	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	25-09-2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciel	4	25/09/2017
L	Autres terrains	30	25/09/2017
L	Autres matériels	10	25/09/2017
L	Matériel industriel	20	25/09/2017
L	Agencement aménagement de matériel	20	25/09/2017
L	Installation générale agencement	10	25/09/2017
L	Aménagement terrains nus	30	25/09/2017
L	Matériel de bureau et informatique	10	25/09/2017
L	Mobilier	10	25/09/2017
L	Subventions transférables	0	25/09/2017
L	Frais études	5	25/09/2017
L	Bâtiments	30	25/09/2017
L	Installation générale construction	20	25/09/2017
L	Installations complexes spécialisées	20	25/09/2017
L	Installations à caractère spécifique	20	25/09/2017
L	Frais d'insertion	5	25/09/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		46 000,00	I 43 519,53
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		38 000,00	36 653,53
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	38 000,00	36 653,53
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		8 000,00	6 866,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	8 000,00	6 866,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	43 519,53	56 259,38	62 603,72	162 382,63

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		46 100,00	III 43 899,31
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		46 100,00	43 899,31
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28128	Aménagement Autres terrains	8 000,00	7 767,27
28135	Installations générales, agencements, ..	22 000,00	20 899,09
28184	Mobilier	600,00	500,00
28188	Autres	15 500,00	14 732,95
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	43 899,31	0,00	0,00	0,00	43 899,31

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 162 382,63
Ressources propres disponibles	IV 43 899,31
Solde	V = IV – II (3) -118 483,32

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
03/06/2022	CTR CONGRES/DEPOSE+EVACUATION CHAUDIERE	3 135,00	0,00	20
03/06/2022	CTRE GONGRES/ETUDE CHAUFFERIE	3 450,00	0,00	5
03/06/2022	CTRE CONG/AVIS/ETAT STRUCTURES PORTEUSES	1 600,00	0,00	1
13/06/2022	CTRE CONGRES-CONSOLE LUMIERES AUDITORIUM	11 684,75	0,00	10
28/09/2022	ETUDES/AMENAGEMENTS SCENAGRAPHIQUES	12 350,00	0,00	5
28/09/2022	AMO ETUDE STRUCTURELLE GRIL LAUDITORIUM	3 100,00	0,00	5
29/11/2022	TRAVAUX CENTRE DES CONGRES	13 041,07	0,00	20
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		48 360,82	0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET BUDGET PRINCIPAL VILLE / Numéro SIRET : 21730008600014				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	50 083 192,02	44 040 831,37	0,00	44 040 831,37
RECETTES	50 083 192,02	46 729 205,65	0,00	46 729 205,65
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	21 101 111,58	11 891 358,32	2 799 597,57	14 690 955,89
RECETTES	21 101 111,58	13 653 470,60	576 887,75	14 230 358,35

BUDGET BUDGET PARKING / Numéro SIRET : 21730008600253				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	769 389,00	715 084,92	0,00	715 084,92
RECETTES	769 389,00	578 453,25	0,00	578 453,25
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	907 664,79	31 353,44	249 124,24	280 477,68
RECETTES	907 664,79	226 080,89	0,00	226 080,89

BUDGET BUDGET ACTIVITES TOURISTIQUES VILLES / Numéro SIRET : 21730008600311				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 620 900,45	2 456 198,82	0,00	2 456 198,82
RECETTES	2 620 900,45	2 546 741,48	0,00	2 546 741,48
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	347 497,54	91 880,35	56 259,38	148 139,73
RECETTES	347 497,54	243 899,31	0,00	243 899,31

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	53 473 481,47	47 212 115,11	0,00	47 212 115,11
RECETTES	53 473 481,47	49 854 400,38	0,00	49 854 400,38

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	22 356 273,91	12 014 592,11	3 104 981,19	15 119 573,30
RECETTES	22 356 273,91	14 123 450,80	576 887,75	14 700 338,55
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	75 829 755,38	59 226 707,22	3 104 981,19	62 331 688,41
TOTAL AGREGE DES RECETTES	75 829 755,38	63 977 851,18	576 887,75	64 554 738,93

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21730008600253	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPIC VILLE D'AIX LES BAINS
--	--

POSTE COMPTABLE DE : AIX LES BAINS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : BUDGET PARKING (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 17

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 18

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 19

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers 20

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 21

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 22

A8.3 - Opérations liées aux cessions 23

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 24

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 26

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 27

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

29

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 714 568,92	G 578 453,25	G-A -136 115,67
	Section d'investissement	B 31 353,44	H 226 080,89	H-B 194 727,45

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 176 944,76 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 666 964,79 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 745 922,36	Q= G+H+I+J 1 648 443,69	=Q-P 902 521,33

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 249 124,24	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 249 124,24	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 714 568,92	= G+I+K 755 398,01	40 829,09
	Section d'investissement	= B+D+F 280 477,68	= H+J+L 893 045,68	612 568,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 995 046,60	= G+H+I+J+K+L 1 648 443,69	653 397,09

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 249 124,24	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PARKING - CA - 2022

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	200 783,33	0,00
21	Immobilisations corporelles	48 340,91	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	196 324,00	124 852,35	41 182,18	0,00	30 289,47
012	Charges de personnel, frais assimilés	327 265,00	322 496,08	0,00	0,00	4 768,92
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	600,00	1,59	0,00	0,00	598,41
Total des dépenses de gestion courante		524 189,00	447 350,02	41 182,18	0,00	35 656,80
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 500,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		529 689,00	447 350,02	41 182,18	0,00	41 156,80
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	239 700,00	226 036,72			13 663,28
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		239 700,00	226 036,72			13 663,28
TOTAL		769 389,00	673 386,74	41 182,18	0,00	54 820,08
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	415,20	0,00	0,00	-415,20
70	Ventes produits fabriqués, prestations	575 179,24	555 320,16	0,00	0,00	19 859,08
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	50,74	0,00	0,00	-50,74
Total des recettes de gestion courante		575 179,24	555 786,10	0,00	0,00	19 393,14
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	17 265,00	22 667,15	0,00	0,00	-5 402,15
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		592 444,24	578 453,25	0,00	0,00	13 990,99
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		592 444,24	578 453,25	0,00	0,00	13 990,99
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		176 944,76				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	279 958,33	14 825,00	200 783,33	64 350,00
21	Immobilisations corporelles	121 706,46	16 509,08	48 340,91	56 856,47
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	505 000,00	0,00	0,00	505 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	906 664,79	31 334,08	249 124,24	626 206,47
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	19,36	0,00	980,64
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	1 000,00	19,36	0,00	980,64
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	907 664,79	31 353,44	249 124,24	627 187,11
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	907 664,79	31 353,44	249 124,24	627 187,11
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	44,17	0,00	955,83
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 000,00	44,17	0,00	955,83
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 000,00	44,17	0,00	955,83
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	239 700,00	226 036,72		13 663,28
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	239 700,00	226 036,72		13 663,28
	TOTAL	240 700,00	226 080,89	0,00	14 619,11
	Pour information	666 964,79			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	166 034,53		166 034,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	322 496,08		322 496,08
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,59		1,59
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	226 036,72	226 036,72
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		488 532,20	226 036,72	714 568,92

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	714 568,92
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	19,36	0,00	19,36
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	14 825,00	0,00	14 825,00
21	Immobilisations corporelles (6)	16 509,08	0,00	16 509,08
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		31 353,44	0,00	31 353,44

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	31 353,44
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	415,20		415,20
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	555 320,16		555 320,16
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	50,74		50,74
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	22 667,15	0,00	22 667,15
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		578 453,25	0,00	578 453,25

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	176 944,76
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	755 398,01
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	44,17	0,00	44,17
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		226 036,72	226 036,72
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		44,17	226 036,72	226 080,89

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	666 964,79
---	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	893 045,68
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	196 324,00	124 852,35	41 182,18	0,00	30 289,47
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	35 000,00	12 803,95	11 032,86	0,00	11 163,19
6063	Fournitures entretien et petit équipement	149,15	80,07	0,00	0,00	69,08
6068	Autres matières et fournitures	5 850,85	-1 491,23	6 943,22	0,00	398,86
611	Sous-traitance générale	23 542,00	9 044,94	10 700,24	0,00	3 796,82
6132	Locations immobilières	40 700,00	40 460,40	0,00	0,00	239,60
614	Charges locatives et de copropriété	500,00	0,00	910,45	0,00	-410,45
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	4 077,00	3 804,46	272,50	0,00	0,04
61558	Entretien autres biens mobiliers	14 537,73	4 254,08	6 990,01	0,00	3 293,64
6156	Maintenance	59 867,27	50 444,00	4 332,90	0,00	5 090,37
618	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	140,00	0,00	0,00	360,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	3 237,96	0,00	0,00	-237,96
6287	Remboursements de frais	7 500,00	2 073,72	0,00	0,00	5 426,28
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	327 265,00	322 496,08	0,00	0,00	4 768,92
6331	Versement de mobilité	1 000,00	1 484,68	0,00	0,00	-484,68
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	928,47	0,00	0,00	71,53
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 000,00	1 970,42	0,00	0,00	29,58
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 000,00	556,92	0,00	0,00	443,08
6411	Salaires, appointements, commissions	199 765,00	196 475,38	0,00	0,00	3 289,62
6413	Primes et gratifications	30 000,00	26 521,07	0,00	0,00	3 478,93
6415	Supplément familial	1 000,00	771,89	0,00	0,00	228,11
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	28 000,00	29 038,11	0,00	0,00	-1 038,11
6453	Cotisations aux caisses de retraites	52 000,00	57 159,12	0,00	0,00	-5 159,12
6454	Cotisations au Pôle emploi	500,00	237,23	0,00	0,00	262,77
6458	Cotisations autres organismes sociaux	4 500,00	2 637,59	0,00	0,00	1 862,41
6471	Prestations directes	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	612,80	0,00	0,00	387,20
6478	Autres charges sociales diverses	4 500,00	4 102,40	0,00	0,00	397,60
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	600,00	1,59	0,00	0,00	598,41
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	1,59	0,00	0,00	98,41
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		524 189,00	447 350,02	41 182,18	0,00	35 656,80
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 500,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		529 689,00	447 350,02	41 182,18	0,00	41 156,80
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	239 700,00	226 036,72			13 663,28
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	239 700,00	226 036,72			13 663,28
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		239 700,00	226 036,72			13 663,28
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		239 700,00	226 036,72			13 663,28
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		769 389,00	673 386,74	41 182,18	0,00	54 820,08
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PARKING - CA - 2022

- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
 (3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
 (4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
 (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
 (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	415,20	0,00	0,00	-415,20
64198	Autres remboursements	0,00	415,20	0,00	0,00	-415,20
70	Ventes produits fabriqués, prestations	575 179,24	555 320,16	0,00	0,00	19 859,08
706	Prestations de services	486 179,24	470 762,66	0,00	0,00	15 416,58
7087	Remboursement de frais	89 000,00	84 557,50	0,00	0,00	4 442,50
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	50,74	0,00	0,00	-50,74
7588	Autres	0,00	50,74	0,00	0,00	-50,74
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		575 179,24	555 786,10	0,00	0,00	19 393,14
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	17 265,00	22 667,15	0,00	0,00	-5 402,15
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	5 402,15	0,00	0,00	-5 402,15
774	Subventions exceptionnelles	17 265,00	17 265,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		592 444,24	578 453,25	0,00	0,00	13 990,99
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		592 444,24	578 453,25	0,00	0,00	13 990,99
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		176 944,76				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	279 958,33	14 825,00	200 783,33	64 350,00
2031	Frais d'études	279 958,33	14 825,00	200 783,33	64 350,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	121 706,46	16 509,08	48 340,91	56 856,47
2135	Installations générales, agencements	50 489,27	5 518,08	9 981,52	34 989,67
2151	Installations complexes spécialisées	12 525,19	10 991,00	0,00	1 534,19
2153	Installations à caractère spécifique	38 527,28	0,00	36 550,00	1 977,28
2158	Autres	18 354,00	0,00	0,00	18 354,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 810,72	0,00	1 809,39	1,33
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	505 000,00	0,00	0,00	505 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	375 000,00	0,00	0,00	375 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00
Total des dépenses d'équipement		906 664,79	31 334,08	249 124,24	626 206,47
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	19,36	0,00	980,64
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	19,36	0,00	980,64
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		1 000,00	19,36	0,00	980,64
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		907 664,79	31 353,44	249 124,24	627 187,11
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		907 664,79	31 353,44	249 124,24	627 187,11
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	44,17	0,00	955,83
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 000,00	44,17	0,00	955,83
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 000,00	44,17	0,00	955,83
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	239 700,00	226 036,72		13 663,28
28033	Frais d'insertion	300,00	0,00		300,00
28128	Aménagement Autres terrains	2 000,00	1 228,09		771,91
28131	Bâtiments	100 000,00	95 709,81		4 290,19
28135	Installations générales, agencements, ..	115 000,00	110 596,56		4 403,44
28151	Installations complexes spécialisées	1 500,00	262,93		1 237,07
28153	Installations à caractère spécifique	12 000,00	11 133,00		867,00
28154	Matériel industriel	6 000,00	4 965,31		1 034,69
28157	Aménagements des matériels industriels	300,00	135,25		164,75
28184	Mobilier	100,00	49,13		50,87
28188	Autres	2 500,00	1 956,64		543,36
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		239 700,00	226 036,72		13 663,28
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		239 700,00	226 036,72		13 663,28
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		240 700,00	226 080,89	0,00	14 619,11
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		666 964,79			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	25-09-2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
V	SUBVENTIONS TRANSFERABLES	0	25/09/2017
L	FRAIS D ETUDES	5	25/09/2017
L	FRAIS D INSERTION	5	25/09/2017
L	LOGICIEL	4	25/09/2017
L	AMENAGEMENT TERRAINS NUS	30	25/09/2017
L	AMENAGEMENT AUTRES TERRAINS	30	25/09/2017
L	BATIMENTS	30	25/09/2017
L	INSTALLATIONS GENERALES CONSTRUCTIONS	20	25/09/2017
V	AUTRES CONSTRUCTIONS	0	25/09/2017
L	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	20	25/09/2017
L	INSTALLATIONS A CARACTERES SPECIFIQUES	20	25/09/2017
L	MATERIEL INDUSTRIEL	20	25/09/2017
L	AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DE MATERIEL	20	25/09/2017
L	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENT	10	25/09/2017
L	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	10	25/09/2017
L	MOBILIER	10	25/09/2017
L	AUTRES MATERIELS	10	25/09/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	249 124,24	0,00	249 124,24

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		239 700,00	III 226 036,72
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		239 700,00	226 036,72
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28033	Frais d'insertion	300,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	2 000,00	1 228,09
28131	Bâtiments	100 000,00	95 709,81
28135	Installations générales, agencements, ..	115 000,00	110 596,56
28151	Installations complexes spécialisées	1 500,00	262,93
28153	Installations à caractère spécifique	12 000,00	11 133,00
28154	Matériel industriel	6 000,00	4 965,31
28157	Aménagements des matériels industriels	300,00	135,25
28184	Mobilier	100,00	49,13
28188	Autres	2 500,00	1 956,64
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	226 036,72	0,00	666 964,79	0,00	893 001,51

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 249 124,24
Ressources propres disponibles	IV 893 001,51
Solde	V = IV – II (3) 643 877,27

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
17/02/2022	PKG HDV/CAMERAS	796,95	0,00	20
05/05/2022	SCHEMA DIRECTEUR PARKING DE LA CHAU	1 700,00	0,00	5
10/05/2022	PKG CHAUDANNE - PANNEAU COMPTAGE	10 991,00	0,00	20
30/05/2022	PARKING PRES RIANTS MO	10 050,00	0,00	5
03/06/2022	SCHEMA DIRECTEUR PARKING DE LA CHAU	1 675,00	0,00	5
16/06/2022	FRAIS ÉTUDES CONSTRUCT PARKG PRÉ	1 400,00	0,00	5
17/10/2022	PKG HDV - MISE PLACE EXTRACTEUR RADON	2 209,07	0,00	20
22/11/2022	PKG CHAUDANNE-POMPE PURGE/DETECTION GAZ	2 512,06	0,00	20
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		31 334,08	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,00	0,00	5,00	11,00	0,00	11,00
Adjt adm	C	2,00	0,00	2,00	8,00	0,00	8,00
Adjt adm Pal 1Cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjt adm Pal 2Cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	2,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Adjt tech Pal 1CL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjt tech Pal 2CL	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		6,00	2,00	8,00	12,00	0,00	12,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET BUDGET PRINCIPAL VILLE / Numéro SIRET : 21730008600014				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	50 083 192,02	44 005 745,68	0,00	44 005 745,68
RECETTES	50 083 192,02	46 664 157,66	0,00	46 664 157,66
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	21 101 111,58	11 891 358,32	2 799 597,57	14 690 955,89
RECETTES	21 101 111,58	13 653 470,60	576 887,75	14 230 358,35

BUDGET BUDGET PARKING / Numéro SIRET : 21730008600253				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	769 389,00	714 568,92	0,00	714 568,92
RECETTES	769 389,00	578 453,25	0,00	578 453,25
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	907 664,79	31 353,44	249 124,24	280 477,68
RECETTES	907 664,79	226 080,89	0,00	226 080,89

BUDGET BUDGET ACTIVITES TOURISTIQUES VILLES / Numéro SIRET : 21730008600311				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 620 900,45	2 456 198,82	0,00	2 456 198,82
RECETTES	2 620 900,45	2 546 741,48	0,00	2 546 741,48
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	347 497,54	91 880,35	56 259,38	148 139,73
RECETTES	347 497,54	243 899,31	0,00	243 899,31

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	53 473 481,47	47 176 513,42	0,00	47 176 513,42
RECETTES	53 473 481,47	49 789 352,39	0,00	49 789 352,39

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	22 356 273,91	12 014 592,11	3 104 981,19	15 119 573,30
RECETTES	22 356 273,91	14 123 450,80	576 887,75	14 700 338,55
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	75 829 755,38	59 191 105,53	3 104 981,19	62 296 086,72
TOTAL AGREGE DES RECETTES	75 829 755,38	63 912 803,19	576 887,75	64 489 690,94

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - VILLE D'AIX LES BAINS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL VILLE (2)

Numéro SIRET : 21730008600014

POSTE COMPTABLE : AIX LES BAINS

M. 14

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL VILLE (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	35
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	39
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	58
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	88
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	89
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	90
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	92
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	93
D2 - Arrêté et signatures	94

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 73008	VILLE D'AIX LES BAINS BUDGET PRINCIPAL VILLE	BS 2023
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	31040
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	3024
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CALB GRAND LAC	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
37 440 584	40 422 935	1 185,910098	1 219,53

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 460,98	1 063,00
2	Produit des impositions directes/population	759,16	737,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 498,56	1 306,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	544,09	328,00
5	Encours de dette/population	1 231,84	1 141,00
6	DGF/population	100,62	127,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	58,66 %	56,90%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	104,41 %	90,10%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	36,31 %	25,10%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	82,20 %	87,40 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 382 193,42	925 550,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 456 643,42

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	5 382 193,42	5 382 193,42
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	5 521 802,00	8 429 076,58

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 799 597,57	576 887,75
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 684 564,76	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	9 005 964,33	9 005 964,33
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	14 388 157,75	14 388 157,75
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	10 232 222,00	0,00	507 353,42	507 353,42	10 739 575,42
012	Charges de personnel, frais assimilés	26 000 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	26 600 000,00
014	Atténuations de produits	587 600,00	0,00	0,00	0,00	587 600,00
65	Autres charges de gestion courante	3 216 508,00	0,00	314 840,00	314 840,00	3 531 348,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		40 036 330,00	0,00	1 422 193,42	1 422 193,42	41 458 523,42
66	Charges financières	854 500,00	0,00	0,00	0,00	854 500,00
67	Charges exceptionnelles	1 560 436,00	0,00	0,00	0,00	1 560 436,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	115 244,00		0,00	0,00	115 244,00
022	Dépenses imprévues	0,00		1 360 000,00	1 360 000,00	1 360 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		42 566 510,00	0,00	2 782 193,42	2 782 193,42	45 348 703,42
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		2 600 000,00	2 600 000,00	2 600 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 075 672,00		0,00	0,00	3 075 672,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 075 672,00		2 600 000,00	2 600 000,00	5 675 672,00
TOTAL		45 642 182,00	0,00	5 382 193,42	5 382 193,42	51 024 375,42

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	51 024 375,42
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	278 155,00	0,00	150 000,00	150 000,00	428 155,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 291 258,00	0,00	15 000,00	15 000,00	4 306 258,00
73	Impôts et taxes	34 007 458,00	0,00	405 757,00	405 757,00	34 413 215,00
74	Dotations et participations	6 059 285,00	0,00	150 793,00	150 793,00	6 210 078,00
75	Autres produits de gestion courante	738 332,00	0,00	10 000,00	10 000,00	748 332,00
Total des recettes de gestion courante		45 374 488,00	0,00	731 550,00	731 550,00	46 106 038,00
76	Produits financiers	119 900,00	0,00	0,00	0,00	119 900,00
77	Produits exceptionnels	95 244,00	0,00	50 000,00	50 000,00	145 244,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		144 000,00	144 000,00	144 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		45 589 632,00	0,00	925 550,00	925 550,00	46 515 182,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	52 550,00		0,00	0,00	52 550,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		52 550,00		0,00	0,00	52 550,00
TOTAL		45 642 182,00	0,00	925 550,00	925 550,00	46 567 732,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 456 643,42
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	51 024 375,42
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	5 623 122,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 122 100,00	378 115,76	450 767,00	450 767,00	1 950 982,76
204	Subventions d'équipement versées	643 305,00	21 568,00	129 070,00	129 070,00	793 943,00
21	Immobilisations corporelles	6 196 347,00	1 861 223,62	1 942 516,00	1 942 516,00	10 000 086,62
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	112 474,17	59 000,00	59 000,00	171 474,17
	Total des opérations d'équipement	4 758 000,00	1 123,20	5 300,00	5 300,00	4 764 423,20
	Total des dépenses d'équipement	12 719 752,00	2 374 504,75	2 586 653,00	2 586 653,00	17 680 909,75
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	300 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 229 722,00	0,00	0,00	0,00	3 229 722,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	425 092,82	246 200,00	246 200,00	671 292,82
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	3 329 722,00	425 092,82	446 200,00	446 200,00	4 201 014,82
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	15 000,00	0,00	550,00	550,00	15 550,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	16 064 474,00	2 799 597,57	3 033 403,00	3 033 403,00	21 897 474,57
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	52 550,00		0,00	0,00	52 550,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		2 488 399,00	2 488 399,00	2 488 399,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	52 550,00		2 488 399,00	2 488 399,00	2 540 949,00
	TOTAL	16 117 024,00	2 799 597,57	5 521 802,00	5 521 802,00	24 438 423,57

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	684 564,76
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 122 988,33
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	431 352,00	470 087,75	238 403,00	238 403,00	1 139 842,75
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	431 352,00	470 087,75	238 403,00	238 403,00	1 139 842,75
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	2 907 274,58	2 907 274,58	2 907 274,58
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 685 000,00	0,00	195 000,00	195 000,00	10 880 000,00
	Total des recettes financières	12 595 000,00	0,00	3 102 274,58	3 102 274,58	15 697 274,58
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	15 000,00	106 800,00	0,00	0,00	121 800,00
	Total des recettes réelles d'investissement	13 041 352,00	576 887,75	3 340 677,58	3 340 677,58	16 958 917,33
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		2 600 000,00	2 600 000,00	2 600 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 075 672,00		0,00	0,00	3 075 672,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		2 488 399,00	2 488 399,00	2 488 399,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 075 672,00		5 088 399,00	5 088 399,00	8 164 071,00
TOTAL		16 117 024,00	576 887,75	8 429 076,58	8 429 076,58	25 122 988,33

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 122 988,33
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

5 623 122,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	507 353,42		507 353,42
012	Charges de personnel, frais assimilés	600 000,00		600 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	314 840,00		314 840,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 360 000,00		1 360 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		2 600 000,00	2 600 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 782 193,42	2 600 000,00	5 382 193,42

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 382 193,42
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00	0,00	200 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	6 423,20		6 423,20
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	828 882,76	0,00	828 882,76
204	Subventions d'équipement versées	150 638,00	0,00	150 638,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 803 739,62	2 488 399,00	6 292 138,62
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	171 474,17	0,00	171 474,17
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	671 292,82	0,00	671 292,82
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	550,00	0,00	550,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 833 000,57	2 488 399,00	8 321 399,57

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	684 564,76
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 005 964,33
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	150 000,00		150 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	15 000,00		15 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	405 757,00		405 757,00
74	Dotations et participations	150 793,00		150 793,00
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	0,00	10 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	0,00	50 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	144 000,00	0,00	144 000,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		925 550,00	0,00	925 550,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 456 643,42
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 382 193,42
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	708 490,75	0,00	708 490,75
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 488 399,00	2 488 399,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	106 800,00	0,00	106 800,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		2 600 000,00	2 600 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	195 000,00		195 000,00
Recettes d'investissement – Total		1 010 290,75	5 088 399,00	6 098 689,75

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	2 907 274,58
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 005 964,33
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	10 232 222,00	507 353,42	507 353,42
60611	Eau et assainissement	248 300,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	936 550,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	130 000,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	493 950,00	150 000,00	150 000,00
60621	Combustibles	40 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	260 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	17 560,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	16 125,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	90 025,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	44 100,00	110,00	110,00
60632	Fournitures de petit équipement	229 520,00	48 241,00	48 241,00
60633	Fournitures de voirie	18 450,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	93 800,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	67 825,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	57 140,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	122 970,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	344 900,00	11 024,00	11 024,00
611	Contrats de prestations de services	2 340 552,00	19 000,00	19 000,00
6132	Locations immobilières	293 165,00	7 448,00	7 448,00
6135	Locations mobilières	238 394,00	-16 088,00	-16 088,00
614	Charges locatives et de copropriété	256 000,00	1 420,00	1 420,00
61521	Entretien terrains	63 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	61 000,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	303 200,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	4 900,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	10 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	57 750,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	49 075,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	383 075,00	48 000,00	48 000,00
6161	Multirisques	66 518,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	79 167,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	154 380,00	144 000,00	144 000,00
6182	Documentation générale et technique	35 562,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	218 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	61 740,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	242 134,00	9 500,00	9 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	108 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	213 435,00	26 333,42	26 333,42
6231	Annonces et insertions	58 250,00	1 494,00	1 494,00
6232	Fêtes et cérémonies	139 650,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	104 580,00	1 000,00	1 000,00
6237	Publications	97 810,00	0,00	0,00
6238	Divers	28 500,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	14 100,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	108 090,00	0,00	0,00
6248	Divers	8 800,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	22 900,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	11 400,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	98 850,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	147 400,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	20 850,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	51 390,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	136 060,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	14 590,00	0,00	0,00
62872	Remb. frais au budget annexe	110 000,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	66 000,00	35 871,00	35 871,00
6288	Autres services extérieurs	217 460,00	10 000,00	10 000,00
63512	Taxes foncières	315 000,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 600,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	3 380,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 300,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	26 000 000,00	600 000,00	600 000,00
6218	Autre personnel extérieur	45 698,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	117 774,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	71 319,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	156 279,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	44 023,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	12 265 643,00	400 000,00	400 000,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	245 596,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	2 545 720,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	2 534 025,00	70 000,00	70 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	373 092,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	6 222,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	142 981,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 727 191,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 810 794,00	50 000,00	50 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	113 789,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	137 930,00	80 000,00	80 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	11 739,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	45 793,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	173,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	62 971,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	134 908,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	56 010,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	63 469,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	286 861,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	587 600,00	0,00	0,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	24 000,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	563 600,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 216 508,00	314 840,00	314 840,00
6518	Autres	0,00	140 000,00	140 000,00
6531	Indemnités	270 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	5 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	28 000,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	42 000,00	0,00	0,00
6535	Formation	15 000,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	900,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	12 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	20 000,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	44 000,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	268 858,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	80 000,00	50 000,00	50 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	566 000,00	50 000,00	50 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 854 745,00	74 840,00	74 840,00
65888	Autres	10 005,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		40 036 330,00	1 422 193,42	1 422 193,42
66	Charges financières (b)	854 500,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	720 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	85 000,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	7 000,00	0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	40 000,00	0,00	0,00
6688	Autres	2 500,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 560 436,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	5 000,00	0,00	0,00
6713	Secours et dots	5 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	250 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	130 286,00	0,00	0,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	1 150 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	20 150,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	115 244,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	115 244,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	1 360 000,00	1 360 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		42 566 510,00	2 782 193,42	2 782 193,42
023	Virement à la section d'investissement	0,00	2 600 000,00	2 600 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	3 075 672,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	3 075 672,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 075 672,00	2 600 000,00	2 600 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 075 672,00	2 600 000,00	2 600 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		45 642 182,00	5 382 193,42	5 382 193,42

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
				0,00
				=
			TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 382 193,42

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	184 100,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-99 100,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	85 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	278 155,00	150 000,00	150 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	190 000,00	50 000,00	50 000,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	88 155,00	100 000,00	100 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 291 258,00	15 000,00	15 000,00
7011	Ventes d'eau	75 000,00	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	4 700,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	100 000,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	3 950,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	340 973,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	120,00	0,00	0,00
7036	Taxes de pâturage et de tourbage	1 190,00	0,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	1 020 000,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	350 000,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	239 125,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	15 500,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	161 800,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	401 000,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 096 500,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	28 000,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	5 000,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	96 500,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	280 000,00	0,00	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	9 500,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	8 000,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	54 400,00	15 000,00	15 000,00
73	Impôts et taxes	34 007 458,00	405 757,00	405 757,00
73111	Impôts directs locaux	23 158 614,00	405 757,00	405 757,00
73211	Attribution de compensation	3 371 430,00	0,00	0,00
7323	Revers. préél. sur jeux, paris hippiques	130 000,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	489 500,00	0,00	0,00
7338	Autres taxes	219 914,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	650 000,00	0,00	0,00
7354	Surtaxe sur les eaux minérales	73 000,00	0,00	0,00
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	3 500 000,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	115 000,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	2 300 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	6 059 285,00	150 793,00	150 793,00
7411	Dotation forfaitaire	3 050 000,00	73 301,00	73 301,00
74127	Dotation nationale de péréquation	90 207,00	-8 200,00	-8 200,00
744	FCTVA	13 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	32 110,00	28 800,00	28 800,00
7473	Participat° Départements	193 464,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	15 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	1 920 244,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	710 000,00	56 892,00	56 892,00
7484	Dotation de recensement	6 000,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	29 260,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	738 332,00	10 000,00	10 000,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	6 000,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	491 960,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	155 367,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	85 005,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		45 374 488,00	731 550,00	731 550,00
(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013				
76	Produits financiers (b)	119 900,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	119 900,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	95 244,00	50 000,00	50 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	50 000,00	50 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	95 244,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	144 000,00	144 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	144 000,00	144 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		45 589 632,00	925 550,00	925 550,00
= a + b + c + d				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	52 550,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	52 550,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		52 550,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		45 642 182,00	925 550,00	925 550,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	4 456 643,42
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 382 193,42
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 122 100,00	450 767,00	450 767,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	4 000,00	4 000,00
2031	Frais d'études	805 600,00	223 320,00	223 320,00
2033	Frais d'insertion	30 500,00	9 319,00	9 319,00
2051	Concessions, droits similaires	286 000,00	134 128,00	134 128,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	80 000,00	80 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	643 305,00	129 070,00	129 070,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	40 000,00	40 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	30 000,00	30 000,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	257 450,00	53 550,00	53 550,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	385 855,00	5 520,00	5 520,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	6 196 347,00	1 942 516,00	1 942 516,00
2111	Terrains nus	82 000,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	30 000,00	24 000,00	24 000,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	200 000,00	45 000,00	45 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 000,00	10 000,00	10 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	357 600,00	415 500,00	415 500,00
21312	Bâtiments scolaires	80 000,00	15 000,00	15 000,00
21316	Equipements du cimetière	137 000,00	30 000,00	30 000,00
21318	Autres bâtiments publics	810 000,00	-80 000,00	-80 000,00
2135	Installations générales, agencements	1 322 000,00	570 000,00	570 000,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	9 320,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	970 000,00	346 000,00	346 000,00
2152	Installations de voirie	60 000,00	-38 000,00	-38 000,00
21534	Réseaux d'électrification	20 000,00	25 000,00	25 000,00
21538	Autres réseaux	330 000,00	19 000,00	19 000,00
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	152 000,00	75 000,00	75 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	265 300,00	25 318,00	25 318,00
2161	Oeuvres et objets d'art	62 878,00	0,00	0,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	2 500,00	0,00	0,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	46 900,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	114 700,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	250 000,00	235 778,00	235 778,00
2184	Mobilier	134 489,00	11 900,00	11 900,00
2188	Autres immobilisations corporelles	739 660,00	213 020,00	213 020,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	59 000,00	59 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	59 000,00	59 000,00
11	Opération d'équipement n° 11 (5)	0,00	0,00	0,00
202301	Opération d'équipement n° 202301 (5)	70 000,00	0,00	0,00
202302	Opération d'équipement n° 202302 (5)	150 000,00	0,00	0,00
202303	Opération d'équipement n° 202303 (5)	200 000,00	0,00	0,00
2201	Opération d'équipement n° 2201 (5)	1 052 000,00	20 000,00	20 000,00
2202	Opération d'équipement n° 2202 (5)	520 000,00	-170 000,00	-170 000,00
2203	Opération d'équipement n° 2203 (5)	650 000,00	0,00	0,00
2204	Opération d'équipement n° 2204 (5)	846 000,00	35 300,00	35 300,00
2205	Opération d'équipement n° 2205 (5)	550 000,00	-180 000,00	-180 000,00
2206	Opération d'équipement n° 2206 (5)	120 000,00	300 000,00	300 000,00
2207	Opération d'équipement n° 2207 (5)	600 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		12 719 752,00	2 586 653,00	2 586 653,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00	200 000,00	200 000,00
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	200 000,00	200 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 229 722,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 950 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	0,00	0,00
1675	Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P.	260 000,00	0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	9 722,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	246 200,00	246 200,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	3 300,00	3 300,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	242 900,00	242 900,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		3 329 722,00	446 200,00	446 200,00
45413	TRAVAUX OFFICE 2020 (6)	0,00	0,00	0,00
45414	TRAVAUX OFFICE 2021 (6)	0,00	0,00	0,00
45415	TRAVAUX OFFICE 2022 (6)	0,00	550,00	550,00
45416	TRAVAUX OFFICE 2023 (6)	15 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		15 000,00	550,00	550,00
TOTAL DEPENSES REELLES		16 064 474,00	3 033 403,00	3 033 403,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	52 550,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	52 550,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	27 760,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	1 430,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	5 130,00	0,00	0,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	2 700,00	0,00	0,00
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	5 860,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	9 670,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	27 760,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	1 430,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	5 130,00	0,00	0,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	2 700,00	0,00	0,00
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	5 860,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	9 670,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	2 488 399,00	2 488 399,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	2 150 000,00	2 150 000,00
2152	Installations de voirie	0,00	338 399,00	338 399,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		52 550,00	2 488 399,00	2 488 399,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		16 117 024,00	5 521 802,00	5 521 802,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	2 799 597,57
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	684 564,76
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 005 964,33
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	431 352,00	238 403,00	238 403,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	198 244,00	5 000,00	5 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	131 403,00	131 403,00
1323	Subv. non transf. Départements	93 108,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	12 000,00	12 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	90 000,00	90 000,00
1342	Amendes de police non transférable	140 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		431 352,00	238 403,00	238 403,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 900 000,00	2 907 274,58	2 907 274,58
10222	FCTVA	1 200 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	700 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	2 907 274,58	2 907 274,58
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 685 000,00	195 000,00	195 000,00
Total des recettes financières		12 595 000,00	3 102 274,58	3 102 274,58
45423	TRAVAUX OFFICE 2020 (5)	0,00	0,00	0,00
45424	TRAVAUX OFFICE 2021 (5)	0,00	0,00	0,00
45425	TRAVAUX OFFICE 2022 (5)	0,00	0,00	0,00
45426	TRAVAUX OFFICE 2023 (5)	15 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		15 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		13 041 352,00	3 340 677,58	3 340 677,58
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	2 600 000,00	2 600 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	3 075 672,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	26 390,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	108,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	18 150,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	4 880,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	111 600,00	0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	6 900,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	448 350,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	37 710,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	27 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	135 500,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	336,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 550,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	2 010,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	2 290,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	321,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	67,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	7 770,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	7 310,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	191 100,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	688 800,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	423 300,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	5 700,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	320,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	166 710,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	102 300,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	645 200,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 075 672,00	2 600 000,00	2 600 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	2 488 399,00	2 488 399,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	2 488 399,00	2 488 399,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 075 672,00	5 088 399,00	5 088 399,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		16 117 024,00	8 429 076,58	8 429 076,58

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)		576 887,75
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		9 005 964,33

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11 (1)
LIBELLE : DESAMIANTAGE THERMES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		4 040 193,04	a 1 123,20	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	308 818,80	1 123,20	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	308 818,80	1 123,20	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 731 374,24	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	3 731 374,24	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 123,20
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202301 (1)
LIBELLE : ECLAIRAGE LED EQUIPEMENTS SPORTIFS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202302 (1)
LIBELLE : REFECTION PREAU ECOLE LAFIN**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202303 (1)
LIBELLE : AVENUE VICTORIA

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2201 (1)
LIBELLE : EXTENSION CIMETIERE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	20 000,00	b 20 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-20 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2202 (1)
LIBELLE : PLACE DE LAFIN

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	-170 000,00	b -170 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	-170 000,00	-170 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	-170 000,00	-170 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	170 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2203 (1)
LIBELLE : CREATION BUREAUX MUNICIPAUX LEPIC 2**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2204 (1)
LIBELLE : CREATION DE COURTS DE TENNIS**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	35 300,00	b 35 300,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	2 300,00	2 300,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	2 300,00	2 300,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-35 300,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2205 (1)
LIBELLE : LIAISON LAC/VILLE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	-180 000,00	b -180 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	-60 000,00	-60 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	-60 000,00	-60 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	-120 000,00	-120 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	-120 000,00	-120 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	180 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2206 (1)
LIBELLE : ANRU

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	300 000,00	b 300 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-300 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2207 (1)
LIBELLE : RESTAURANT SCOLAIRE ECOLE F ROOSEVELT

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	3 684 591	6 327 428	332 400	988 900	623 045	1 908 113	40 000	29 160	174 000	4 800 240	190 000	19 097 877
- Equipements municipaux (2)		6 036 228	332 400	988 900	523 045	1 852 258	40 000	29 160	0	4 592 720	0	14 534 030
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		45 000	0	0	100 000	55 855	0	0	174 000	207 520	190 000	772 375
- Opérations financières	3 684 591											3 684 591
Dépenses d'ordre	2 540 949											2 540 949
Total dépenses de l'exercice	6 225 540	6 327 428	332 400	988 900	623 045	1 908 113	40 000	29 160	174 000	4 800 240	190 000	21 638 826
RAR N-1 et reports	684 565	1 369 493	39 181	182 970	85 498	192 261	11 634	24 348	0	894 213	0	3 484 162
Total cumulé dépenses d'investissement	6 910 105	7 696 921	371 581	1 171 870	708 543	2 100 374	51 634	53 508	174 000	5 694 453	190 000	25 122 988

RECETTES

Total recettes de l'exercice	24 016 346	0	0	0	146 352	150 000	0	221 403	12 000	0	0	24 546 101
RAR N-1 et reports	106 800	36 000	0	184 234	23 965	23 775	0	0	0	202 114	0	576 888
Total cumulé recettes d'investissement	24 123 146	36 000	0	184 234	170 317	173 775	0	221 403	12 000	202 114	0	25 122 988

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	9 334 064	13 707 287	1 642 796	5 719 061	3 665 398	4 761 676	1 002 298	2 812 906	212 438	6 859 869	1 306 582	51 024 375
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	9 334 064	13 707 287	1 642 796	5 719 061	3 665 398	4 761 676	1 002 298	2 812 906	212 438	6 859 869	1 306 582	51 024 375

RECETTES

Total recettes de l'exercice	37 988 960	1 066 031	89 000	1 282 444	852 989	590 467	0	1 523 900	324 000	2 314 321	535 620	46 567 732
RAR N-1 et reports	4 456 643	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 456 643
Total cumulé recettes de fonctionnement	42 445 603	1 066 031	89 000	1 282 444	852 989	590 467	0	1 523 900	324 000	2 314 321	535 620	51 024 375

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses investissement		6 225 540	7 696 921	371 581	1 171 870	708 543	2 100 374	51 634	53 508	174 000	5 694 453	190 000	24 438 424
Dépenses réelles		3 684 591	7 696 921	371 581	1 171 870	708 543	2 100 374	51 634	53 508	174 000	5 694 453	190 000	21 897 475
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	3 229 722	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 229 722
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	24 319	962 896	1 404	141 183	244 236	132 747	0	0	0	444 198	0	1 950 983
204	Subventions d'équipement versées	0	45 000	0	0	100 000	55 855	0	0	174 000	229 088	190 000	793 943
21	Immobilisations corporelles	65 000	4 294 609	370 177	271 687	364 307	960 472	51 634	53 508	0	3 568 693	0	10 000 087
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	50 000	0	0	9 000	0	0	0	0	0	112 474	0	171 474
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	671 293	0	0	0	0	0	0	0	0	0	671 293
Opérations d'équipement		0	1 723 123	0	750 000	0	951 300	0	0	0	1 340 000	0	4 764 423
11	DESAMIANTAGE THERMES	0	1 123	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 123
202301	ECLAIRAGE LED EQUIPEMENTS SPORTIFS	0	0	0	0	0	70 000	0	0	0	0	0	70 000
202302	REFECTION PREAU ECOLE LAFIN	0	0	0	150 000	0	0	0	0	0	0	0	150 000
202303	AVENUE VICTORIA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000	0	200 000
2201	EXTENSION CIMETIERE	0	1 072 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 072 000
2202	PLACE DE LAFIN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	350 000	0	350 000
2203	CREATION BUREAUX MUNICIPAUX LEPIC 2	0	650 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	650 000
2204	CREATION DE COURTS DE TENNIS	0	0	0	0	0	881 300	0	0	0	0	0	881 300
2205	LIAISON LAC/VILLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	370 000	0	370 000
2206	ANRU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	420 000	0	420 000
2207	RESTAURANT SCOLAIRE ECOLE F ROOSEVELT	0	0	0	600 000	0	0	0	0	0	0	0	600 000

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
	Opérations pour compte de tiers	15 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 550
45415	TRAVAUX OFFICE 2022	550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	550
45416	TRAVAUX OFFICE 2023	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000
	<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>2 540 949</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 540 949</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>52 550</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>52 550</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>2 488 399</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 488 399</i>

RECETTES													
Total recettes investissement		24 123 146	36 000	0	184 234	170 317	173 775	0	221 403	12 000	202 114	0	25 122 988
Recettes réelles		15 959 075	36 000	0	184 234	170 317	173 775	0	221 403	12 000	202 114	0	16 958 917
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 880 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 880 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 807 275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 807 275
13	Subventions d'investissement	140 000	36 000	0	184 234	170 317	173 775	0	221 403	12 000	202 114	0	1 139 843
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	121 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	121 800
45425	TRAVAUX OFFICE 2022	106 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	106 800
45426	TRAVAUX OFFICE 2023	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000
	<i>Recettes d'ordre</i>	<i>8 164 071</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>8 164 071</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	<i>2 600 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 600 000</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>3 075 672</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 075 672</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>2 488 399</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 488 399</i>

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		9 334 064	13 707 287	1 642 796	5 719 061	3 665 398	4 761 676	1 002 298	2 812 906	212 438	6 859 869	1 306 582	51 024 375

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
Dépenses réelles		3 658 392	13 707 287	1 642 796	5 719 061	3 665 398	4 761 676	1 002 298	2 812 906	212 438	6 859 869	1 306 582	45 348 703
011	Charges à caractère général	337 650	5 224 105	396 675	1 274 170	415 753	827 633	106 000	312 909	0	1 820 255	24 425	10 739 575
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	7 845 232	1 214 621	4 129 140	2 773 215	2 677 938	280 298	2 457 997	212 438	4 919 464	89 657	26 600 000
014	Atténuations de produits	587 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	587 600
022	Dépenses imprévues	1 360 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 360 000
65	Autres charges de gestion courante	52 005	617 950	26 500	281 858	476 430	1 256 105	616 000	42 000	0	120 000	42 500	3 531 348
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	854 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	854 500
67	Charges exceptionnelles	351 393	20 000	5 000	33 893	0	0	0	0	0	150	1 150 000	1 560 436
68	Dot. aux amortissements et provisions	115 244	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	115 244
Dépenses d'ordre		5 675 672	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 675 672
023	Virement à la section d'investissement	2 600 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 600 000
042	Opérat° ordre transfert entre sections	3 075 672	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 075 672
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		37 988 960	1 066 031	89 000	1 282 444	852 989	590 467	0	1 523 900	324 000	2 314 321	535 620	46 567 732
Recettes réelles		37 936 410	1 066 031	89 000	1 282 444	852 989	590 467	0	1 523 900	324 000	2 314 321	535 620	46 515 182
013	Atténuations de charges	0	428 155	0	0	0	0	0	0	0	0	0	428 155
70	Produits des services, du domaine, vente	42 000	374 806	3 000	1 010 000	259 125	315 800	0	401 000	0	1 740 407	160 120	4 306 258
73	Impôts et taxes	33 515 801	0	18 000	0	0	0	0	0	0	512 914	366 500	34 413 215
74	Dotations et participations	4 029 460	20 110	0	272 444	593 864	171 300	0	1 122 900	0	0	0	6 210 078
75	Autres produits de gestion courante	5	182 960	68 000	0	0	103 367	0	0	324 000	61 000	9 000	748 332
76	Produits financiers	119 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	119 900
77	Produits exceptionnels	85 244	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	145 244
78	Reprise sur amortissements et provisions	144 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	144 000
Recettes d'ordre		52 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52 550
042	Opérat° ordre transfert entre sections	52 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52 550
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		9 334 064,00	13 707 287,42	0,00	0,00	23 041 351,42
Dépenses de l'exercice		9 334 064,00	13 707 287,42	0,00	0,00	23 041 351,42
011	Charges à caractère général	337 650,00	5 224 105,42	0,00	0,00	5 561 755,42
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	7 845 232,00	0,00	0,00	7 845 232,00
014	Atténuations de produits	587 600,00	0,00	0,00	0,00	587 600,00
022	Dépenses imprévues	1 360 000,00	0,00	0,00	0,00	1 360 000,00
023	Virement à la section d'investissement	2 600 000,00	0,00	0,00	0,00	2 600 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	3 075 672,00	0,00	0,00	0,00	3 075 672,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	52 005,00	617 950,00	0,00	0,00	669 955,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	854 500,00	0,00	0,00	0,00	854 500,00
67	Charges exceptionnelles	351 393,00	20 000,00	0,00	0,00	371 393,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	115 244,00	0,00	0,00	0,00	115 244,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		42 445 603,42	1 066 031,00	0,00	0,00	43 511 634,42
Recettes de l'exercice		37 988 960,00	1 066 031,00	0,00	0,00	39 054 991,00
013	Atténuations de charges	0,00	428 155,00	0,00	0,00	428 155,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	52 550,00	0,00	0,00	0,00	52 550,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	42 000,00	374 806,00	0,00	0,00	416 806,00
73	Impôts et taxes	33 515 801,00	0,00	0,00	0,00	33 515 801,00
74	Dotations et participations	4 029 460,00	20 110,00	0,00	0,00	4 049 570,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00	182 960,00	0,00	0,00	182 965,00
76	Produits financiers	119 900,00	0,00	0,00	0,00	119 900,00
77	Produits exceptionnels	85 244,00	60 000,00	0,00	0,00	145 244,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	144 000,00	0,00	0,00	0,00	144 000,00
Restes à réaliser – reports		4 456 643,42	0,00	0,00	0,00	4 456 643,42
SOLDE (2)		33 111 539,42	-12 641 256,42	0,00	0,00	20 470 283,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		11 735 001,42	420 150,00	479 883,00	484 474,00	316 392,00	220 973,00	50 414,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		11 735 001,42	420 150,00	479 883,00	484 474,00	316 392,00	220 973,00	50 414,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	4 809 985,42	59 250,00	8 720,00	279 850,00	42 700,00	13 000,00	10 600,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 765 016,00	0,00	471 163,00	204 624,00	273 692,00	90 923,00	39 814,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	140 000,00	360 900,00	0,00	0,00	0,00	117 050,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		794 531,00	0,00	6 000,00	10 000,00	0,00	155 500,00	100 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		794 531,00	0,00	6 000,00	10 000,00	0,00	155 500,00	100 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	428 155,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	144 806,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00	100 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	14 110,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	147 460,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	25 500,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-10 940 470,42	-420 150,00	-473 883,00	-474 474,00	-316 392,00	-65 473,00	49 586,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		1 548 021,00	94 775,00	1 642 796,00
Dépenses de l'exercice		1 548 021,00	94 775,00	1 642 796,00
011	Charges à caractère général	328 400,00	68 275,00	396 675,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 214 621,00	0,00	1 214 621,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	26 500,00	26 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		89 000,00	0,00	89 000,00
Recettes de l'exercice		89 000,00	0,00	89 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	3 000,00	0,00	3 000,00
73	Impôts et taxes	18 000,00	0,00	18 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	68 000,00	0,00	68 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 459 021,00	-94 775,00	-1 553 796,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		84 000,00	0,00	1 453 821,00	10 200,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	84 000,00	0,00	1 453 821,00	10 200,00	0,00
011	Charges à caractère général	79 000,00	0,00	239 200,00	10 200,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	1 214 621,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	89 000,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	89 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	68 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-84 000,00	0,00	-1 364 821,00	-10 200,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		769 045,00	2 297 686,00	0,00	0,00	0,00	2 652 330,00	5 719 061,00
Dépenses de l'exercice		769 045,00	2 297 686,00	0,00	0,00	0,00	2 652 330,00	5 719 061,00
011	Charges à caractère général	238 940,00	144 600,00	0,00	0,00	0,00	890 630,00	1 274 170,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	261 247,00	2 153 086,00	0,00	0,00	0,00	1 714 807,00	4 129 140,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	268 858,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	281 858,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 893,00	33 893,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		4 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	1 258 444,00	1 282 444,00
Recettes de l'exercice		4 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	1 258 444,00	1 282 444,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	990 000,00	1 010 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268 444,00	272 444,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-765 045,00	-2 277 686,00	0,00	0,00	0,00	-1 393 886,00	-4 436 617,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		1 986 994,00	291 192,00	19 500,00	2 565 030,00	72 000,00	0,00	2 300,00	13 000,00
Dépenses de l'exercice		1 986 994,00	291 192,00	19 500,00	2 565 030,00	72 000,00	0,00	2 300,00	13 000,00
011	Charges à caractère général	44 540,00	80 560,00	19 500,00	816 330,00	72 000,00	0,00	2 300,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 942 454,00	210 632,00	0,00	1 714 807,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	33 893,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	20 000,00	0,00	1 258 444,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	20 000,00	0,00	1 258 444,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	20 000,00	0,00	990 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	268 444,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 986 994,00	-271 192,00	-19 500,00	-1 306 586,00	-72 000,00	0,00	-2 300,00	-13 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 569 449,00	1 550 624,00	545 325,00	3 665 398,00
Dépenses de l'exercice		0,00	1 569 449,00	1 550 624,00	545 325,00	3 665 398,00
011	Charges à caractère général	0,00	24 600,00	322 258,00	68 895,00	415 753,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 544 849,00	1 228 366,00	0,00	2 773 215,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	476 430,00	476 430,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	272 800,00	91 625,00	488 564,00	852 989,00
Recettes de l'exercice		0,00	272 800,00	91 625,00	488 564,00	852 989,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	165 000,00	91 625,00	2 500,00	259 125,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	107 800,00	0,00	486 064,00	593 864,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-1 296 649,00	-1 458 999,00	-56 761,00	-2 812 409,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		1 567 849,00	0,00	1 600,00	0,00	497 864,00	542 909,00	195 369,00	314 482,00
Dépenses de l'exercice		1 567 849,00	0,00	1 600,00	0,00	497 864,00	542 909,00	195 369,00	314 482,00
011	Charges à caractère général	23 000,00	0,00	1 600,00	0,00	68 050,00	246 768,00	7 440,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 544 849,00	0,00	0,00	0,00	429 814,00	296 141,00	187 929,00	314 482,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		272 800,00	0,00	0,00	0,00	22 575,00	39 050,00	30 000,00	0,00
Recettes de l'exercice		272 800,00	0,00	0,00	0,00	22 575,00	39 050,00	30 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	165 000,00	0,00	0,00	0,00	22 575,00	39 050,00	30 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	107 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 295 049,00	0,00	-1 600,00	0,00	-475 289,00	-503 859,00	-165 369,00	-314 482,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		1 793 111,00	940 235,00	2 028 330,00	4 761 676,00
Dépenses de l'exercice		1 793 111,00	940 235,00	2 028 330,00	4 761 676,00
011	Charges à caractère général	152 992,00	183 111,00	491 530,00	827 633,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	705 724,00	677 124,00	1 295 090,00	2 677 938,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	934 395,00	80 000,00	241 710,00	1 256 105,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		34 500,00	118 367,00	437 600,00	590 467,00
Recettes de l'exercice		34 500,00	118 367,00	437 600,00	590 467,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	34 500,00	15 000,00	266 300,00	315 800,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	171 300,00	171 300,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	103 367,00	0,00	103 367,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 758 611,00	-821 868,00	-1 590 730,00	-4 171 209,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		207 600,00	706 356,00	0,00	26 279,00	0,00	1 231 669,00	561 081,00	0,00
Dépenses de l'exercice		207 600,00	706 356,00	0,00	26 279,00	0,00	1 231 669,00	561 081,00	0,00
011	Charges à caractère général	127 600,00	29 232,00	0,00	26 279,00	0,00	176 260,00	281 900,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	677 124,00	0,00	0,00	0,00	1 055 409,00	239 681,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 500,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	118 367,00	0,00	352 900,00	27 000,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	118 367,00	0,00	352 900,00	27 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	247 500,00	18 200,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 400,00	8 800,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	103 367,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-207 600,00	-706 356,00	0,00	92 088,00	0,00	-878 769,00	-534 081,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		385 249,00	617 049,00	1 002 298,00
Dépenses de l'exercice		385 249,00	617 049,00	1 002 298,00
011	Charges à caractère général	106 000,00	0,00	106 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	279 249,00	1 049,00	280 298,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	616 000,00	616 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-385 249,00	-617 049,00	-1 002 298,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	385 249,00	616 000,00	1 049,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	385 249,00	616 000,00	1 049,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	106 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	279 249,00	0,00	1 049,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	616 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-385 249,00	-616 000,00	-1 049,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	2 812 906,00	2 812 906,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	2 812 906,00	2 812 906,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	312 909,00	312 909,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	2 457 997,00	2 457 997,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00	42 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	1 523 900,00	1 523 900,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	1 523 900,00	1 523 900,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	401 000,00	401 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 122 900,00	1 122 900,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-1 289 006,00	-1 289 006,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		212 438,00	0,00	0,00	0,00	212 438,00
Dépenses de l'exercice		212 438,00	0,00	0,00	0,00	212 438,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	212 438,00	0,00	0,00	0,00	212 438,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	324 000,00	0,00	0,00	324 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	324 000,00	0,00	0,00	324 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	324 000,00	0,00	0,00	324 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-212 438,00	324 000,00	0,00	0,00	111 562,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		2 777 646,00	3 944 973,00	137 250,00	6 859 869,00
Dépenses de l'exercice		2 777 646,00	3 944 973,00	137 250,00	6 859 869,00
011	Charges à caractère général	1 213 580,00	589 425,00	17 250,00	1 820 255,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 564 066,00	3 355 398,00	0,00	4 919 464,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	150,00	0,00	150,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		164 200,00	1 939 121,00	211 000,00	2 314 321,00
Recettes de l'exercice		164 200,00	1 939 121,00	211 000,00	2 314 321,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	82 200,00	1 614 207,00	44 000,00	1 740 407,00
73	Impôts et taxes	73 000,00	324 914,00	115 000,00	512 914,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	9 000,00	0,00	52 000,00	61 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-2 613 446,00	-2 005 852,00	73 750,00	-4 545 548,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	94 680,00	188 000,00	1 250 980,00	1 231 986,00	0,00	12 000,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	Dépenses de l'exercice	0,00	94 680,00	188 000,00	1 250 980,00	1 231 986,00	0,00	12 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	94 680,00	188 000,00	13 900,00	905 000,00	0,00	12 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	1 237 080,00	326 986,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	148 000,00	0,00	0,00	16 200,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	148 000,00	0,00	0,00	16 200,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	75 000,00	0,00	0,00	7 200,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	73 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	53 320,00	-188 000,00	-1 250 980,00	-1 215 786,00	0,00	-12 000,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	753 810,00	361 697,00	258 950,00	2 318 995,00	251 521,00	0,00	0,00	120 000,00	17 250,00
	Dépenses de l'exercice	753 810,00	361 697,00	258 950,00	2 318 995,00	251 521,00	0,00	0,00	120 000,00	17 250,00
011	Charges à caractère général	35 450,00	16 300,00	258 800,00	265 525,00	13 350,00	0,00	0,00	0,00	17 250,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	718 360,00	345 397,00	0,00	2 053 470,00	238 171,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	1 939 121,00	0,00	0,00	211 000,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	1 939 121,00	0,00	0,00	211 000,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	1 614 207,00	0,00	0,00	44 000,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	324 914,00	0,00	0,00	115 000,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-753 810,00	-361 697,00	1 680 171,00	-2 318 995,00	-251 521,00	211 000,00	0,00	-120 000,00	-17 250,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	5 800,00	17 500,00	0,00	29 000,00	1 254 282,00	0,00	1 306 582,00
Dépenses de l'exercice		0,00	5 800,00	17 500,00	0,00	29 000,00	1 254 282,00	0,00	1 306 582,00
011	Charges à caractère général	0,00	5 800,00	0,00	0,00	4 000,00	14 625,00	0,00	24 425,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 657,00	0,00	89 657,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	17 500,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	42 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150 000,00	0,00	1 150 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		82 000,00	78 500,00	120,00	0,00	215 000,00	160 000,00	0,00	535 620,00
Recettes de l'exercice		82 000,00	78 500,00	120,00	0,00	215 000,00	160 000,00	0,00	535 620,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	120,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	160 120,00
73	Impôts et taxes	73 000,00	78 500,00	0,00	0,00	215 000,00	0,00	0,00	366 500,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		82 000,00	72 700,00	-17 380,00	0,00	186 000,00	-1 094 282,00	0,00	-770 962,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		6 910 104,76	7 696 920,65	0,00	0,00	14 607 025,41
Dépenses de l'exercice		6 225 540,00	6 327 428,00	0,00	0,00	12 552 968,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	52 550,00	0,00	0,00	0,00	52 550,00
041	Opérations patrimoniales	2 488 399,00	0,00	0,00	0,00	2 488 399,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 229 722,00	0,00	0,00	0,00	3 229 722,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	24 319,00	858 628,00	0,00	0,00	882 947,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
21	Immobilisations corporelles	65 000,00	3 455 600,00	0,00	0,00	3 520 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	246 200,00	0,00	0,00	246 200,00
Opérations d'équipement		0,00	1 722 000,00	0,00	0,00	1 722 000,00
11	DESAMIANTAGE THERMES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2201	EXTENSION CIMETIERE	0,00	1 072 000,00	0,00	0,00	1 072 000,00
2203	CREATION BUREAUX MUNICIPAUX LEPIC 2	0,00	650 000,00	0,00	0,00	650 000,00
Opérations pour compte de tiers		15 550,00	0,00	0,00	0,00	15 550,00
45415	TRAVAUX OFFICE 2022	550,00	0,00	0,00	0,00	550,00
45416	TRAVAUX OFFICE 2023	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
Restes à réaliser – reports		684 564,76	1 369 492,65	0,00	0,00	2 054 057,41
RECETTES (2)		24 123 145,58	36 000,00	0,00	0,00	24 159 145,58
Recettes de l'exercice		24 016 345,58	0,00	0,00	0,00	24 016 345,58
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 600 000,00	0,00	0,00	0,00	2 600 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 880 000,00	0,00	0,00	0,00	10 880 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	3 075 672,00	0,00	0,00	0,00	3 075 672,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
041	Opérations patrimoniales	2 488 399,00	0,00	0,00	0,00	2 488 399,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 807 274,58	0,00	0,00	0,00	4 807 274,58
13	Subventions d'investissement	140 000,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
45425	TRAVAUX OFFICE 2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45426	TRAVAUX OFFICE 2023	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
Restes à réaliser – reports		106 800,00	36 000,00	0,00	0,00	142 800,00
SOLDE (2)		17 213 040,82	-7 660 920,65	0,00	0,00	9 552 120,17

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		5 860 133,04	0,00	2 000,00	20 940,80	20 000,00	531 279,49	1 262 567,32	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		4 891 028,00	0,00	2 000,00	19 700,00	20 000,00	149 000,00	1 245 700,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
20	Immobilisations incorporelles	848 128,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 146 700,00	0,00	2 000,00	14 700,00	20 000,00	104 000,00	168 200,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	246 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 072 000,00	0,00	0,00
11	DESAMIANTAGE THERMES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2201	EXTENSION CIMETIERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 072 000,00	0,00	0,00
2203	CREATION BUREAUX MUNICIPAUX LEPIC 2	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45415	TRAVAUX OFFICE 2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45416	TRAVAUX OFFICE 2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		969 105,04	0,00	0,00	1 240,80	0,00	382 279,49	16 867,32	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45425	TRAVAUX OFFICE 2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45426	TRAVAUX OFFICE 2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-5 860 133,04	0,00	-2 000,00	-20 940,80	-20 000,00	-495 279,49	-1 262 567,32	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		342 581,03	29 000,00	371 581,03
Dépenses de l'exercice		303 400,00	29 000,00	332 400,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	303 400,00	29 000,00	332 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		39 181,03	0,00	39 181,03
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-342 581,03	-29 000,00	-371 581,03

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		276 253,03	0,00	66 328,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		240 000,00	0,00	63 400,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	240 000,00	0,00	63 400,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		36 253,03	0,00	2 928,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-276 253,03	0,00	-66 328,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	451 227,40	0,00	0,00	0,00	720 642,70	1 171 870,10
Dépenses de l'exercice		0,00	347 000,00	0,00	0,00	0,00	641 900,00	988 900,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	188 000,00	0,00	0,00	0,00	21 900,00	209 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	750 000,00
202302	REFECTION PREAU ECOLE LAFIN	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
2207	RESTAURANT SCOLAIRE ECOLE F ROOSEVELT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	104 227,40	0,00	0,00	0,00	78 742,70	182 970,10
RECETTES (2)		0,00	184 234,11	0,00	0,00	0,00	0,00	184 234,11
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	184 234,11	0,00	0,00	0,00	0,00	184 234,11
SOLDE (2)		0,00	-266 993,29	0,00	0,00	0,00	-720 642,70	-987 635,99

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		18 087,85	16 500,00	416 639,55	720 642,70	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		16 500,00	16 500,00	314 000,00	641 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 500,00	16 500,00	155 000,00	21 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	150 000,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202302	REFECTION PREAU ECOLE LAFIN	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2207	RESTAURANT SCOLAIRE ECOLE F ROOSEVELT	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	1 587,85	0,00	102 639,55	78 742,70	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	184 234,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	184 234,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-18 087,85	-16 500,00	-232 405,44	-720 642,70	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	118 000,00	521 665,27	68 878,20	708 543,47
Dépenses de l'exercice		0,00	118 000,00	450 367,00	54 678,00	623 045,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	230 000,00	0,00	230 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	18 000,00	220 367,00	54 678,00	293 045,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	71 298,27	14 200,20	85 498,47
RECETTES (2)		0,00	23 964,63	146 352,00	0,00	170 316,63
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	146 352,00	0,00	146 352,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	146 352,00	0,00	146 352,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	23 964,63	0,00	0,00	23 964,63
SOLDE (2)		0,00	-94 035,37	-375 313,27	-68 878,20	-538 226,84

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		18 000,00	0,00	100 000,00	0,00	145 662,45	194 185,15	51 817,67	130 000,00
Dépenses de l'exercice		18 000,00	0,00	100 000,00	0,00	143 000,00	143 367,00	34 000,00	130 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	130 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 000,00	0,00	0,00	0,00	143 000,00	43 367,00	34 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	2 662,45	50 818,15	17 817,67	0,00
RECETTES (2)		23 964,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	141 352,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	141 352,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	141 352,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		23 964,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		5 964,63	0,00	-100 000,00	0,00	-145 662,45	-194 185,15	-46 817,67	11 352,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		199 664,48	1 691 361,92	209 347,32	2 100 373,72
Dépenses de l'exercice		195 155,00	1 508 458,00	204 500,00	1 908 113,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00
204	Subventions d'équipement versées	55 855,00	0,00	0,00	55 855,00
21	Immobilisations corporelles	139 300,00	447 158,00	204 500,00	790 958,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	951 300,00	0,00	951 300,00
202301	ECLAIRAGE LED EQUIPEMENTS SPORTIFS	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
2204	CREATION DE COURTS DE TENNIS	0,00	881 300,00	0,00	881 300,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		4 509,48	182 903,92	4 847,32	192 260,72
RECETTES (2)		0,00	173 775,00	0,00	173 775,00
Recettes de l'exercice		0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	23 775,00	0,00	23 775,00
SOLDE (2)		-199 664,48	-1 517 586,92	-209 347,32	-1 926 598,72

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		66 617,14	307 838,00	0,00	1 316 906,78	0,00	152 347,32	57 000,00	0,00
Dépenses de l'exercice		39 320,00	307 838,00	0,00	1 161 300,00	0,00	147 500,00	57 000,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	10 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	39 320,00	227 838,00	0,00	180 000,00	0,00	147 500,00	57 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	70 000,00	0,00	881 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202301	ECLAIRAGE LED EQUIPEMENTS SPORTIFS	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2204	CREATION DE COURTS DE TENNIS	0,00	0,00	0,00	881 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		27 297,14	0,00	0,00	155 606,78	0,00	4 847,32	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
RECETTES (2)		23 775,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		23 775,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-42 842,14	-307 838,00	0,00	-1 166 906,78	0,00	-152 347,32	-57 000,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		51 634,46	0,00	51 634,46
Dépenses de l'exercice		40 000,00	0,00	40 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	40 000,00	0,00	40 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		11 634,46	0,00	11 634,46
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-51 634,46	0,00	-51 634,46

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	51 634,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	11 634,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-51 634,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	53 507,59	53 507,59
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	29 160,00	29 160,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	29 160,00	29 160,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	24 347,59	24 347,59
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	221 403,00	221 403,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	221 403,00	221 403,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	221 403,00	221 403,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	167 895,41	167 895,41

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	174 000,00	0,00	174 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	174 000,00	0,00	174 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	174 000,00	0,00	174 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-162 000,00	0,00	-162 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)					
		697 711,12	4 951 221,43	45 520,00	5 694 452,55
Dépenses de l'exercice		635 000,00	4 119 720,00	45 520,00	4 800 240,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	329 920,00	0,00	329 920,00
204	Subventions d'équipement versées	70 000,00	137 000,00	520,00	207 520,00
21	Immobilisations corporelles	565 000,00	2 312 800,00	45 000,00	2 922 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	1 340 000,00	0,00	1 340 000,00
202303	AVENUE VICTORIA	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
2202	PLACE DE LAFIN	0,00	350 000,00	0,00	350 000,00
2205	LIAISON LAC/VILLE	0,00	370 000,00	0,00	370 000,00
2206	ANRU	0,00	420 000,00	0,00	420 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		62 711,12	831 501,43	0,00	894 212,55
RECETTES (2)					
		0,00	202 114,01	0,00	202 114,01
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	202 114,01	0,00	202 114,01
SOLDE (2)		-697 711,12	-4 749 107,42	-45 520,00	-5 492 338,54

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES (2)		0,00	0,00	40 000,00	0,00	435 000,00	0,00	222 711,12
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	40 000,00	0,00	435 000,00	0,00	160 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	435 000,00	0,00	130 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202303	AVENUE VICTORIA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2202	PLACE DE LAFIN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2205	LIAISON LAC/VILLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2206	ANRU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 711,12
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-40 000,00	0,00	-435 000,00	0,00	-222 711,12

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		178 287,20	247 925,88	3 536 475,64	390 879,11	597 653,60	0,00	0,00	45 520,00	0,00
Dépenses de l'exercice		145 120,00	200 000,00	2 802 000,00	385 000,00	587 600,00	0,00	0,00	45 520,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	145 120,00	0,00	175 000,00	4 200,00	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	137 000,00	0,00	0,00	520,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	200 000,00	1 707 000,00	380 800,00	25 000,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	920 000,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202303	AVENUE VICTORIA	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2202	PLACE DE LAFIN	0,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2205	LIAISON LAC/VILLE	0,00	0,00	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2206	ANRU	0,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	Restes à réaliser – reports	33 167,20	47 925,88	734 475,64	5 879,11	10 053,60	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	202 114,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	202 114,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-178 287,20	-247 925,88	-3 334 361,63	-390 879,11	-597 653,60	0,00	0,00	-45 520,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		160 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	190 000,00
Dépenses de l'exercice		160 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	190 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	160 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	190 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'AIX LES BAINS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2023

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-160 000,00	0,00	0,00	0,00	-30 000,00	0,00	0,00	-190 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Subventions transférables	99	25/09/2017
L	Frais d'insertion	5	25/09/2017
L	Subv. Etat : Bâtiments, installations	30	25/09/2017
L	Biens mobiliers, matériel et études	5	25/09/2017
L	Bâtiments et installations	30	25/09/2017
L	Biens mobiliers et matériel	5	25/09/2017
L	Bâtiments et installations	15	25/09/2017
L	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	40	25/09/2017
L	Logiciels	4	25/09/2017
L	Autres immo incorporelles	10	25/09/2017
L	Autre matériel et outillage d'incendie	10	25/09/2017
L	Autres matériel et outillages de voirie	10	25/09/2017
L	MAD - Cons. sol d'autrui - Install. gén.	100	25/09/2017
L	Mobilier	10	25/09/2017
L	Travx pignon bât rue chaudanne	100	25/09/2017
L	Bâtiments et installations	30	25/09/2017
L	Frais d'études	5	25/09/2017
L	Biens mobiliers, matériel et études	5	25/09/2017
L	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	40	25/09/2017
L	Biens mobiliers, matériel et études	2	25/09/2017
L	Bâtiments et installations	30	25/09/2017
L	Matériel roulant	10	25/09/2017
L	Matériel de transport	10	25/09/2017
L	Matériel informatique	10	25/09/2017
L	Projets d'infrastructures d'intérêt nat.	40	25/09/2017
L	Projets d'infrastructures d'intérêt nat.	40	25/09/2017
L	Biens mobiliers, matériel et études	5	25/09/2017
L	Autres immobilisations corporelles	10	25/09/2017
L	Installations générales, agencements et	10	25/09/2017
L	Bâtiments et installations	30	25/09/2017
L	Projets d'infrastructures d'intérêt nat.	40	25/09/2017
L	Biens mobiliers, matériel et études	30	25/09/2017
L	Projets d'infrastructures d'intérêt nat.	40	25/09/2017
L	Biens mobiliers et matériel	2	25/09/2017
L	Bâtiments et installations	30	25/09/2017
L	Projets d'infrastructures d'intérêt nat.	40	25/09/2017
L	Immeubles de rapport	30	25/09/2017
L	Autres matériels et outillages technique	10	25/09/2017
L	MAD - Aménagement des terrains	20	27/09/2017
L	Cheptel	10	27/09/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 3 112 272,00	200 000,00	II 200 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 959 722,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 950 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	9 722,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		152 550,00	200 000,00	200 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	200 000,00	200 000,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	52 550,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 312 272,00	0,00	684 564,76	3 996 836,76

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 15 660 672,00	2 795 000,00	VI 2 795 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 900 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	1 200 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	700 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		13 760 672,00	2 795 000,00	2 795 000,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	26 390,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	108,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	18 150,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	4 880,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	111 600,00	0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	6 900,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	448 350,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	37 710,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	27 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	135 500,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	336,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 550,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	2 010,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	2 290,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	321,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	67,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	7 770,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	7 310,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	191 100,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	688 800,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	423 300,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	5 700,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	320,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	166 710,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	102 300,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	645 200,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 685 000,00	195 000,00	195 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	2 600 000,00	2 600 000,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	18 455 672,00	0,00	0,00	2 907 274,58	21 362 946,58

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	3 996 836,76
Ressources propres disponibles	VIII	21 362 946,58
Solde	IX = VIII – IV (5)	17 366 109,82

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2022-06 ANRU	6 050 000,00	0,00	6 050 000,00	0,00	420 000,00	1 100 000,00	4 830 000,00
2022-03 CREATION BUREAUX MUNICIPAUX LEPIC 2	650 000,00	0,00	650 000,00	0,00	650 000,00	0,00	0,00
2022-04 CREATION COURTS DE TENNIS	846 000,00	35 300,00	881 300,00	0,00	881 300,00	0,00	0,00
2022-01 EXTENSION CIMETIERE	1 052 000,00	20 000,00	1 072 000,00	0,00	1 072 000,00	0,00	0,00
2022-05 LIAISON LAC/VILLE	3 600 000,00	0,00	3 600 000,00	0,00	370 000,00	550 000,00	2 500 000,00
2022-02 PLACE DE LAFIN	520 000,00	-170 000,00	350 000,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00
2022-07 RESTAURANT SCOLAIRE ECOLE F ROOSEVELT	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	52 259 000,00	7,22	36,07	0,00	18 849 821,00	7,22
TFPNB	109 700,00	10,33	41,92	0,00	45 986,00	10,33
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	62 845 169,00	7,21			20 338 417,00	7,22

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21730008600253	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPIC VILLE D'AIX LES BAINS
--	--

POSTE COMPTABLE DE : AIX LES BAINS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget supplémentaire (3)

BUDGET : BUDGET PARKING (3)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	20
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	21
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	75 560,00	34 730,91
		+	+
R	E		
P	P	0,00	0,00
O	R		
R	T	(si déficit)	(si excédent)
S	S	0,00	40 829,09
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		75 560,00	75 560,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	679 528,10	66 960,00
		+	+
R	E		
P	P	249 124,24	0,00
O	R		
R	T	(si solde négatif)	(si solde positif)
S	S	0,00	861 692,34
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		928 652,34	928 652,34

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 004 212,34	1 004 212,34
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	213 500,00	0,00	28 600,00	28 600,00	242 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	330 150,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00	310 150,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
Total des dépenses de gestion des services		544 250,00	0,00	8 600,00	8 600,00	552 850,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	6 500,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		550 750,00	0,00	8 600,00	8 600,00	559 350,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	224 234,00		66 960,00	66 960,00	291 194,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		224 234,00		66 960,00	66 960,00	291 194,00
TOTAL		774 984,00	0,00	75 560,00	75 560,00	850 544,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	850 544,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	774 484,00	0,00	-32 229,09	-32 229,09	742 254,91
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		774 984,00	0,00	-32 229,09	-32 229,09	742 754,91
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	66 960,00	66 960,00	66 960,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		774 984,00	0,00	34 730,91	34 730,91	809 714,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		774 984,00	0,00	34 730,91	34 730,91	809 714,91

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	40 829,09
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	850 544,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	291 194,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	120 000,00	200 783,33	0,00	0,00	320 783,33
21	Immobilisations corporelles	25 000,00	48 340,91	719 528,10	719 528,10	792 869,01
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	79 234,00	0,00	-40 000,00	-40 000,00	39 234,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		224 234,00	249 124,24	679 528,10	679 528,10	1 152 886,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		225 234,00	249 124,24	679 528,10	679 528,10	1 153 886,34
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		225 234,00	249 124,24	679 528,10	679 528,10	1 153 886,34

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 153 886,34
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	224 234,00		66 960,00	66 960,00	291 194,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		224 234,00		66 960,00	66 960,00	291 194,00
TOTAL		225 234,00	0,00	66 960,00	66 960,00	292 194,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	861 692,34
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 153 886,34
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	291 194,00
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	28 600,00		28 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	-20 000,00		-20 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	66 960,00	66 960,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	8 600,00	66 960,00	75 560,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	75 560,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	200 783,33	0,00	200 783,33
21	Immobilisations corporelles (6)	767 869,01	0,00	767 869,01
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-40 000,00	0,00	-40 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	928 652,34	0,00	928 652,34

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	928 652,34
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	-32 229,09		-32 229,09
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	66 960,00	0,00	66 960,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		34 730,91	0,00	34 730,91

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	40 829,09
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	75 560,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	66 960,00	66 960,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	66 960,00	66 960,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	861 692,34
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	928 652,34
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	213 500,00	28 600,00	28 600,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	35 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 500,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	6 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	25 000,00	6 600,00	6 600,00
6132	Locations immobilières	35 000,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	700,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	5 500,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 500,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	79 000,00	7 000,00	7 000,00
618	Divers	500,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	200,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	3 500,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	12 500,00	15 000,00	15 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	600,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	330 150,00	-20 000,00	-20 000,00
6331	Versement de mobilité	1 500,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 000,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	200 000,00	-20 000,00	-20 000,00
6413	Primes et gratifications	27 000,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	1 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	30 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	58 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	500,00	0,00	0,00
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	3 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	650,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 500,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	600,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		544 250,00	8 600,00	8 600,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	6 500,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	500,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	6 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		550 750,00	8 600,00	8 600,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	224 234,00	66 960,00	66 960,00
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	0,00	66 960,00	66 960,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	224 234,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		224 234,00	66 960,00	66 960,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		224 234,00	66 960,00	66 960,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		774 984,00	75 560,00	75 560,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	75 560,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	500,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	500,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	774 484,00	-32 229,09	-32 229,09
706	Prestations de services	689 484,00	-32 229,09	-32 229,09
70871	Remb. frais par coll. de rattachement	85 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		774 984,00	-32 229,09	-32 229,09
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	66 960,00	66 960,00
775	Produits cessions d'éléments d'actif	0,00	66 960,00	66 960,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		774 984,00	34 730,91	34 730,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		774 984,00	34 730,91	34 730,91

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	40 829,09
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	75 560,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	120 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	120 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	25 000,00	719 528,10	719 528,10
2135	Installations générales, agencements	0,00	579 528,10	579 528,10
2151	Installations complexes spécialisées	0,00	140 000,00	140 000,00
2153	Installations à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	25 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	79 234,00	-40 000,00	-40 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	79 234,00	-40 000,00	-40 000,00
Total des dépenses d'équipement		224 234,00	679 528,10	679 528,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		225 234,00	679 528,10	679 528,10
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		225 234,00	679 528,10	679 528,10

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	249 124,24
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	928 652,34
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	1 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	224 234,00	66 960,00	66 960,00
2154	Matériel industriel	0,00	66 960,00	66 960,00
28128	Aménagement Autres terrains	1 229,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	95 710,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	108 642,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	813,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	11 133,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	4 966,00	0,00	0,00
28157	Aménagements des matériels industriels	136,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	50,00	0,00	0,00
28188	Autres	1 555,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		224 234,00	66 960,00	66 960,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		224 234,00	66 960,00	66 960,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		225 234,00	66 960,00	66 960,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	861 692,34
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	928 652,34
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	25-09-2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
V	SUBVENTIONS TRANSFERABLES	0	25/09/2017
L	FRAIS D ETUDES	5	25/09/2017
L	FRAIS D INSERTION	5	25/09/2017
L	LOGICIEL	4	25/09/2017
L	AMENAGEMENT TERRAINS NUS	30	25/09/2017
L	AMENAGEMENT AUTRES TERRAINS	30	25/09/2017
L	BATIMENTS	30	25/09/2017
L	INSTALLATIONS GENERALES CONSTRUCTIONS	20	25/09/2017
V	AUTRES CONSTRUCTIONS	0	25/09/2017
L	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	20	25/09/2017
L	INSTALLATIONS A CARACTERES SPECIFIQUES	20	25/09/2017
L	MATERIEL INDUSTRIEL	20	25/09/2017
L	AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DE MATERIEL	20	25/09/2017
L	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENT	10	25/09/2017
L	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	10	25/09/2017
L	MOBILIER	10	25/09/2017
L	AUTRES MATERIELS	10	25/09/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I	0,00	II
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 224 234,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		224 234,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28128	Aménagement Autres terrains	1 229,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	95 710,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	108 642,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	813,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	11 133,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	4 966,00	0,00	0,00
28157	Aménagements des matériels industriels	136,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	50,00	0,00	0,00
28188	Autres	1 555,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	224 234,00	0,00	861 692,34	0,00	1 085 926,34

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 0,00
Ressources propres disponibles	VIII 1 085 926,34
Solde	IX = VIII – IV (5) 1 085 926,34

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

liste des restes à réaliser dépenses 2022 Budget Activités Touristiques

Bud	Exercice n°	engagement	Libellé mouvement	Reste engagé	Code tie	Nom tiers	Chapitre	Article par	Opération	Servit	Ht/T	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
15	2022	21D1100024	MC - CENTRE DES CONGRES - MISSIO(REPORT)	1 500,00	0004877	KEOPS INGENIERIE	20	2031	CONG1	0507	HT	1 500,00	300,00	1 800,00
15	2022	21D1100035	MC - CENTRE DES CONGRES - MISSIO(REPORT)	8 925,00	0006204	ATELIER AUDIO VISUEL	20	2031	CONG1	0507	HT	8 925,00	1 785,00	10 710,00
15	2022	22D1100025	FM/LOGES CENTRE DES CONGRES/DIAGNOSTIC	2 437,50	0006903	D.I.S.	20	2031	CONG1	0507	HT	2 437,50	487,50	2 925,00
				12 862,50				Total 2031				12 862,50	2 572,50	15 435,00
15	2022	22D1100001	REMISE EN ETAT DE LA TRAPPE D'ACCES DES	4 700,00	0006517	BC MAINTENANCE EQUIPEMEN	21	2135	THEA1	0507	HT	4 700,00	940,00	5 640,00
15	2022	22D1100002	CL -MARCHÉ- INSTALLATION D'UNE CHAUDIERE	3 198,00	2003662	ADITEC	21	2135	CONG1	0507	HT	3 198,00	639,60	3 837,60
15	2022	22D1100003	EA/TRVX DE MISE EN CONFORMITE/MACHINERIE	15 410,00	0006517	BC MAINTENANCE EQUIPEMEN	21	2135	CONG1	0507	HT	15 410,00	3 082,00	18 492,00
				23 308,00				Total 2135				23 308,00	4 661,60	27 969,60
15	2022	22D1100009	JCC/MARCHE/LOGES CENTRE DES CONGRES/MR	2 084,67	1000339	CGE DISTRIBUTION	21	2158	CONG1	0507	HT	2 084,67	416,93	2 501,60
				2 084,67				Total 2158				2 084,67	416,93	2 501,60
15	2022	22D1100026	EA - 4 COCOSWEET 2CH 2015	7 200,00	0007188	BIO HABITAT	21	2188	CAMP1	0507	HT	7 200,00	1 440,00	8 640,00
15	2022	22D1100044	ACQUISITION MATERIEL AUDIO THEATRE	10 804,21	0000788	ELYSE SOLUTEC	21	2188	THEA1	0301	HT	10 804,21	2 160,84	12 965,05
				18 004,21				Total 2188				18 004,21	3 600,84	21 605,05
				56 259,38				Total général				56 259,38	11 251,87	67 511,25

Date :
L'ordonnateur :

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains

Date : 16 février 2023
Le Comptable

Le RESPONSABLE
du SGC d'AIK LES BAINS
Pascal RAMPNOUX

LISTE DES RESTES A REALISER DEPENSES 2022 BUDGET PARKING

Budg/Exercice	n° engagement	libellé mouvement	Reste engagé	Code tiers	Nom tiers	Chap/Article p/	Opération d	Service	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Taux TV
13	2022 22D1100054	SB/PARKING CHAUDANNE/BOSSIER DE DEMANDE	2 275,00	0006235	SILEX CONSEIL	20 2031	AA01	0507	2 275,00	455,00	2 730,00	20,00%
13	2022 21D1100062	MOE CONSTRUCTION PARKING RIANTS(REPORT)	188 925,00	0003038	SAS	20 2031	PR PK2	0505	188 925,00	37 785,00	226 710,00	20,00%
13	2022 19D1100094	Fv/ETUDE PROJET PARKING DES THER(RREPORT)	9 583,33	0004711	BRGM	20 2031		0301	9 583,33	1 916,67	11 500,00	20,00%
			200 783,33				2031 Résultat		200 783,33	40 158,67	240 942,00	
13	2022 22D1100062	JLT - MARCHE - MISE EN CONFORMITE ECLAIR	9 981,52	0003151	INED CORELY RHONE ALPES AUVERGNE	21 2135	AA01	0507	9 981,52	1 996,30	11 977,82	20,00%
			9 981,52				2135 Résultat		9 981,52	1 996,30	11 977,82	
13	2022 22D1100046	PG/REMISE EN SERVICE DU JALONNEMENT DVNA	36 550,00	1000599	CITEOS BRONNAX	21 2153		0505	36 550,00	7 310,00	43 860,00	20,00%
			36 550,00				2153 Résultat		36 550,00	7 310,00	43 860,00	
13	2022 22D1100058	FM/MARCHE/PARKING REPUBLIQUE/POMPE DE RE	218,72	0000134	DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE	21 2188		0507	218,72	43,74	262,46	20,00%
13	2022 22D1100080	FM/MARCHE/PARKING HDV/FOURNIT. POMPE DE	656,36	0000134	DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE	21 2188		0507	656,36	131,27	787,63	20,00%
13	2022 22D1100082	FM/MARCHE/PARKING HDV/FOURNIT. CLIM REVE	934,31	0000134	DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE	21 2198		0507	934,31	186,86	1 121,17	20,00%
			1 809,39				2188 Résultat		1 809,39	367,87	2 177,26	
			249 124,24			TOTAL GENERAL			249 124,24	49 824,84	298 949,08	

Date: 21/01/2023
L'ordonnateur :

Renau BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



Date: 21/01/2023
Le Comptable

Le RESPONSABLE
du SGC d'AIX LES BAINS
Pascal RAMPNOUX

LISTE DES RESTES A REALISER DEPENSES 2022 BUDGET VILLE

Budget	Exercice	N° engagement	Libellé mouvement	Reste engagé	Code tiers	Nom tiers	Chapitre	pl Article	Fct	Opération	Service d	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Taux TVA
11	2022	21D1103398	SB/MARCHE-DIAGNOSTIC AMIANTE COM(REPORT)	1 123,20	0005741	MESURES ET CONTROLES	20	2031	0207	DES0012	0507	936,00	187,20	1 123,20	20,00%
				1 123,20						Opé DES0012 Résultat		936,00	187,20	1 123,20	
11	2022	18D1103783	198105/ACTE ADMIN.F.MONTARD(REPORT)	570,00	0003038	SAS	20	2031	0205		21	475,00	95,00	570,00	20,00%
11	2022	20D1105534	JFB-ETUDE STRUCTURELLE DES ATELI(REPORT)	1 140,00	0001870	CONSTRUCTION & INGENIERIE ALPINE	20	2031	0207	AC00	0507	950,00	190,00	1 140,00	20,00%
11	2022	22D1104401	MC- 9 RUE DACQUIN- DIAG AMIANTE AVANT DÉ	1 680,00	0007186	DJAG ALPES	20	2031	0207	AC00	0507	1 400,00	280,00	1 680,00	20,00%
11	2022	22D1104698	MC-AUBERGE DE JEUNESSE-DIAG AMIANTE AVAN	4 200,00	0000603	JURIS DIAGNOSTICS IMMOBILIER	20	2031	0207	AC00	0507	3 500,00	700,00	4 200,00	20,00%
11	2022	22D1105291	CL-HOTEL DE VILLE-MOE POUR LE RENOUVELLE	18 240,00	2015762	EEPOS	20	2031	0207	AC14	0507	15 200,00	3 040,00	18 240,00	20,00%
11	2022	22D1103601	FQ-EX-TRESORERIE -RAAT + PLOMB	3 655,00	2017185	CABINET B FAUCHER	20	2031	0207	AC19	0507	3 045,83	609,17	3 655,00	20,00%
11	2022	22D1102196	MC-MARCHE-MOE AMENAGEMENT DES DEUX PLATE	6 967,20	2008832	ACTIF	20	2031	0207	AC32	0507	5 806,00	1 161,20	6 967,20	20,00%
11	2022	22D1102197	MC-MARCHE-MOE AMENAGEMENT DES DEUX PLATE	672,00	0005785	AIX ECO PROJET	20	2031	0207	AC32	0507	560,00	112,00	672,00	20,00%
11	2022	22D1102200	MC - MARCHE - MOE AMENAGEMENT DES DEUX P	16 800,00	0004857	L EFFRONTÉE	20	2031	0207	AC32	0507	14 000,00	2 800,00	16 800,00	20,00%
11	2022	18D1105695	JFC - MARCHE - MISE EN ACCESSIBIL(REPORT)	450,00	0001870	CONSTRUCTION & INGENIERIE ALPINE	20	2031	0207	A104	0507	375,00	75,00	450,00	20,00%
11	2022	18D1105895	JFC - MARCHE - MISE EN ACCESSIBIL(REPORT)	600,00	0001870	CONSTRUCTION & INGENIERIE ALPINE	20	2031	0207	A104	0507	500,00	100,00	600,00	20,00%
11	2022	22D1103786	JFC - MARCHE - MISE EN ACCESSIBILITE DE	2 102,06	0001870	CONSTRUCTION & INGENIERIE ALPINE	20	2031	0207	A104	0507	1 751,71	350,35	2 102,06	20,00%
11	2022	19D1106464	JFC - MARCHE - EGLISE NOTRE DAME(REPORT)	15 267,11	0004782	BROTTIER	20	2031	025	AA09	0507	12 722,59	2 544,52	15 267,11	20,00%
11	2022	21D1103987	CJ-MARCHE-EXTENSION CIMETIERE-ET(REPORT)	464,82	0005955	PROFILS ETUDES	20	2031	026	AL01	0505	387,35	77,47	464,82	20,00%
11	2022	21D1103987	CJ-MARCHE-EXTENSION CIMETIERE-ET(REPORT)	12 502,50	0005955	PROFILS ETUDES	20	2031	026	AL01	0505	10 419,75	2 082,75	12 502,50	20,00%
11	2022	22D1101466	CJ-MARCHE-CSPS POUR EXTENSION CIMETIERE	2 640,00	0000322	NOVICAP	20	2031	026	AL01	0505	2 200,00	440,00	2 640,00	20,00%
11	2022	22D1103176	CJ-CONTROLE TECHNIQUE POUR MUR EXTENSION	1 260,00	2014396	APAVE SUDEUROPE	20	2031	026	AL01	0505	1 050,00	210,00	1 260,00	20,00%
11	2022	17D1105465	194024/MARCHE M.O. ADAP LIBERTE((REPORT)	2 544,00	0001870	CONSTRUCTION & INGENIERIE ALPINE	20	2031	026	AL01	0505	2 120,00	424,00	2 544,00	20,00%
11	2022	21D1102002	JFC - LIBERTE - MISE EN ACCESSIB(REPORT)	3 293,04	0002523	ATELIER LIGNE C	20	2031	213	AE03	0507	2 744,20	548,84	3 293,04	20,00%
11	2022	21D1100785	JFC - MARCHE - ELEMENTAIRE CHOUD(REPORT)	10 515,00	0000626	ARCHI TECHNIC	20	2031	213	AE03	0507	8 762,50	1 752,50	10 515,00	20,00%
11	2022	20D1100296	JFC - MARCHE - ECOLE DU CENTRE -(REPORT)	16 079,84	2008159	ROBERGEON	20	2031	213	AE09	0507	13 399,87	2 679,97	16 079,84	20,00%
11	2022	20D1100299	JFC - MARCHE - ECOLE DU CENTRE -(REPORT)	3 360,00	2011120	DIDIER	20	2031	213	AE09	0507	2 800,00	560,00	3 360,00	20,00%
11	2022	20D1100301	JFC - MARCHE - ECOLE DU CENTRE -(REPORT)	1 200,00	0004876	ENERG ING	20	2031	213	AE09	0507	1 000,00	200,00	1 200,00	20,00%
11	2022	20D1100942	JFC - MARCHE - ECOLE DU CENTRE -(REPORT)	2 160,00	0004877	KEOPS INGENIERIE	20	2031	213	AE09	0507	1 800,00	360,00	2 160,00	20,00%
11	2022	21D1100788	JFC - MARCHE - ECOLE DU CENTRE -(REPORT)	16 497,00	2008159	ROBERGEON	20	2031	213	AE09	0507	13 747,50	2 749,50	16 497,00	20,00%
11	2022	22D1105206	MC-G.S. FRANKLIN ROOSEVELT-ETUDE POUR MI	5 400,00	0002263	IBI BRUN PHILIPPE	20	2031	213	AE11	0507	4 500,00	900,00	5 400,00	20,00%
11	2022	21D1103762	MC-MARCHE - GROUPE SCOLAIRE FRAN(REPORT)	5 766,02	2012248	ICM ARCHITECTURES	20	2031	251	AE11-1	0507	4 805,02	961,00	5 766,02	20,00%

SERVICE GESTION COMPTABLE
CS 80452
73104 AIX-LES-BAINS Cedex
Tél : 04.79.35.07.54

LISTE DES RESTES A REALISER DEPENSES 2022 BUDGET VILLE

Budget	Exercice	N° engagement	Libellé mouvement	Reste engagé	Code tiers	Nom tiers	Chapitre	Article	Fct	Opération	Service	Ht/TTC	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Taux TVA
11	2022	21D1103762	MC-MARCHE - GROUPE SCOLAIRE FRAN(REPORT)	2 345,35 2012248		ICM ARCHITECTURES	20	2031	251	AE11-1	0507	TTC	1 954,46	390,89	2 345,35	20.00%
11	2022	21D1103764	MC - MARCHE-GROUPE SCOLAIRE FRAN(REPORT)	3 933,01 0002263		IBI BRUN PHILIPPE	20	2031	251	AE11-1	0507	TTC	3 277,50	655,51	3 933,01	20.00%
11	2022	21D1104052	MC - MARCHE - GROUPE SCOLAIRE F(REPORT)	1 959,96 0004877		KEOPS INGENIERIE	20	2031	251	AE11-1	0507	TTC	1 633,30	326,66	1 959,96	20.00%
11	2022	21D1105102	MC - PROJET RESTO SCOL ROOSEVELT(REPORT)	6 258,00 0006429		BTP DIAGNOSTICS	20	2031	251	AE11-1	0507	TTC	5 215,00	1 043,00	6 258,00	20.00%
11	2022	22D1103576	MC - AVENANT 1 - MARCHE MAITRISE ŒUVRE P	37 198,63 2012248		ICM ARCHITECTURES	20	2031	251	AE11-1	0507	TTC	30 998,86	6 199,77	37 198,63	20.00%
11	2022	22D1103577	MC - AVENANT 1 - MARCHE MAITRISE ŒUVRE P	1 420,74 0002263		IBI BRUN PHILIPPE	20	2031	251	AE11-1	0507	TTC	1 183,95	236,79	1 420,74	20.00%
11	2022	22D1103759	MC - AVENANT 1 - MARCHE MAITRISE ŒUVRE P	1 252,90 0005785		AIX ECO PROJET	20	2031	251	AE11-1	0507	TTC	1 044,08	208,82	1 252,90	20.00%
11	2022	22D1101472	AM/ASSISTANCE JURIDIQUE RENOV.MUSEE	4 120,00 2005635		FIDAL	20	2031	322		12	TTC	3 433,33	686,67	4 120,00	20.00%
11	2022	22D1103302	JFB-BIBLIOTHEQUE-CONFORMITE DES ENTREES-	4 500,00 1001451		VIVAND	20	2031	33	AB02	0507	TTC	3 750,00	750,00	4 500,00	20.00%
11	2022	22D1100069	MC - MUSEE FAURE - OTA ET PLOMB	5 616,00 0000328		ASTER GENIE CLIMATIQUE	20	2031	33	AB04	0507	TTC	4 680,00	936,00	5 616,00	20.00%
11	2022	21D1100529	JFC - MARCHE - TENNIS CLUB - ETU(REPORT)	4 920,00 0005773		INITIAL CONSULTANTS	20	2031	411	AF00	0507	TTC	4 100,00	820,00	4 920,00	20.00%
11	2022	21D1104655	JFC - TENNIS CLUB - MISSION DE M(REPORT)	9 911,36 0005167		A2C SPORTS	20	2031	414	AF05-1	0507	TTC	8 259,46	1 651,90	9 911,36	20.00%
11	2022	22D1101842	JFC - TENNIS CLUB - MISSION DE MAITRISE	4 315,32 0006738		SNAPRIM	20	2031	414	AF05-1	0507	TTC	3 596,10	719,22	4 315,32	20.00%
11	2022	22D1103871	MAITRISE D'ŒUVRE-REPRISE COULOIR N°1 PIS	3 600,00 0007067		PACK INGENIERIE	20	2031	414	AF16	0507	TTC	3 000,00	600,00	3 600,00	20.00%
11	2022	22D1103673	AR/ URBANISME PLU intercommunal du GRAND	3 960,00 0003938		URBALISE CONSEIL	20	2031	820	URB001	0502	TTC	3 300,00	660,00	3 960,00	20.00%
11	2022	22D1104521	AR/ URBANISME Modification simplifiée n°	3 960,00 0003938		URBALISE CONSEIL	20	2031	820	URB001	0502	TTC	3 300,00	660,00	3 960,00	20.00%
11	2022	20D1102906	SC - MARCHE - OAP METAMORPHOSE D(REPORT)	1 350,00 0003938		URBALISE CONSEIL	20	2031	8201	AC16	0502	TTC	1 125,00	225,00	1 350,00	20.00%
11	2022	21D1103579	NF / PLACE DE LAFIN / ETUDES MOE(REPORT)	6 227,24 2015478		EPODE	20	2031	8220	AA06	0505	TTC	5 189,37	1 037,87	6 227,24	20.00%
11	2022	21D1104215	NF / MARCHE / MISSION MOE RUE AD(REPORT)	11 365,96 0005955		PROFILS ETUDES	20	2031	8220	AA06	0505	TTC	9 471,63	1 894,33	11 365,96	20.00%
11	2022	21D1105154	CJ-BORNAGE EXTENSION CIMETIERE(REPORT)	1 951,20 0004887		AIXGEO	20	2031	8220	AA06	0505	TTC	1 626,00	325,20	1 951,20	20.00%
11	2022	22D1101270	CJ-BORNAGE EXTENSION CIMETIERE BP353	788,40 0004887		AIXGEO	20	2031	8220	AA06	0505	TTC	657,00	131,40	788,40	20.00%
11	2022	22D1104253	EA - RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE/BOULODROME PRE	2 750,40 0004887		AIXGEO	20	2031	8220	AA06	0505	TTC	2 292,00	458,40	2 750,40	20.00%
11	2022	22D1104276	NF / MARCHE / PLAN TOPO CHEMIN DES BIATR	5 244,00 0004887		AIXGEO	20	2031	8220	AA06	0505	TTC	4 370,00	874,00	5 244,00	20.00%
11	2022	22D1104278	NF / MARCHE / DETECTION RESEAUX CH BIATR	3 168,00 2017108		DTECH	20	2031	8220	AA06	0505	TTC	2 640,00	528,00	3 168,00	20.00%
11	2022	21D1101786	CJ - PROTECTION RIVE GAUCHE SIER(REPORT)	5 340,00 0001105		SAFEGE	20	2031	8220	AH18	0505	TTC	4 450,00	890,00	5 340,00	20.00%
11	2022	21D1104678	SC/DOSSIER ETUDE/ VIDEO TRANCHE (REPORT)	2 173,50 2008139		SNEF	20	2031	8220	AH18	0505	TTC	1 811,25	362,25	2 173,50	20.00%
11	2022	22D1102544	EA/ETUDE PREALABLE/CREATION VOIE VERTE E	2 592,00 0006821		PSEUDONYME ARCHITECTURE	20	2031	8220	AH18	0505	TTC	2 160,00	432,00	2 592,00	20.00%
11	2022	22D1102544	EA/ETUDE PREALABLE/CREATION VOIE VERTE E	4 992,00 0006821		PSEUDONYME ARCHITECTURE	20	2031	8220	AH18	0505	TTC	4 160,00	832,00	4 992,00	20.00%
11	2022	22D1102544	EA/ETUDE PREALABLE/CREATION VOIE VERTE E	2 976,00 0006821		PSEUDONYME ARCHITECTURE	20	2031	8220	AH18	0505	TTC	2 480,00	496,00	2 976,00	20.00%
11	2022	22D1103949	EA - MOE PASSERELLE DU SIERROZ CHEMIN DE	27 180,00 2009136		MERLIN CABINET D'ETUDES	20	2031	8220	AH25	0505	TTC	22 650,00	4 530,00	27 180,00	20.00%

SERVICE GESTION COMPTABLE
CS 80452
73104 AIX-LES-BAINS Cedex
Tél : 04.79.35.07.54

LISTE DES RESTES A REALISER DEPENSES 2022 BUDGET VILLE

Budget	Exercice	N° engagement	Libellé mouvement	Reste engagé	Code tiers	Norm tiers	Chapitre	Article	Fct	Opération	Service	HT/TTC	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Taux TVA
11	2022	22D1104719	CI-DIAG AMIANTE-PASSERELLE SIERROZ A DEM	3 311,00	0006903	D.I.S.	20	2031	8220	AH25	0505	TTC	2 759,17	551,83	3 311,00	20,00%
11	2022	22D1104914	CI-INSPECTION DES OA 2022	18 804,00	0007303	SIGMA2R	20	2031	8220	AH25	0505	TTC	15 670,00	3 134,00	18 804,00	20,00%
11	2022	22D1102460	EA-ASSISTANCE A LA REDACTION DES PIECES	1 042,80	0002837	AGENCE ALPINE DES TERRITOIRES	20	2031	8220	AH59	0505	TTC	869,00	173,80	1 042,80	20,00%
11	2022	21D1104880	RK/EB/GEOMETRE(REPORT)	2 772,00	0004887	AIXGEO	20	2031	8241	AH01	14	TTC	2 310,00	462,00	2 772,00	20,00%
11	2022	22D1105133	CM-S / AAPC Tennis	864,00	1001401	DILA COMPTABLE BAPOIA	20	2033	820		05	TTC	720,00	144,00	864,00	20,00%
11	2022	22D1105138	CM-S / AAPC complémentaire Tennis	925,20	1001543	GROUPE MONITEUR	20	2033	820		05	TTC	771,00	154,20	925,20	20,00%
11	2022	22D1105139	CM-S / AAPC reprise des enfeus	540,00	0005666	CIE MEDIAS PUBLICATIONS RA	20	2033	820		05	TTC	450,00	90,00	540,00	20,00%
11	2022	21D1105337	FONDS DE CONCOURS RIVES DU SIERR(REPORT)	21 568,00	1001314	GRAND LAC	204	2041512	820	AH18	0505	TTC	21 568,00	,00	21 568,00	0,00%
11	2022	22D1100391	LOGICIELS / OUTIL D'ADMINISTRATION YCRC	11 301,20	2017572	YPOK	20	2051	02011	CAB001	0305	TTC	9 156,42	2 144,78	11 301,20	20,00%
11	2022	22D1103311	LOT 2 MARCHÉ LOGICIEL RH / RAPPORT SOCIA	3 756,00	2013287	BERGER LEYRAULT	20	2051	0202	LOGIMET	0305	TTC	3 130,00	626,00	3 756,00	20,00%
11	2022	22D1104904	MG/ACHAT TIMEBOX	1 404,00	2008139	SNEF	20	2051	110	AA08	2701	TTC	1 170,00	234,00	1 404,00	20,00%
11	2022	22D1105279	SV/ACQUISITION PARCELLES CHEMIN DES PRES	8 600,00	0007295	NOTAIRE ASSOCIER / TENOUX /	21	2112	0205		21	TTC	8 600,00	,00	8 600,00	0,00%
11	2022	22D1105282	SV/ FRAIS ACTE ACQUISITION PARCELLES CHE	151,75	0007295	NOTAIRE ASSOCIER / TENOUX /	21	2112	0205		21	TTC	151,75	,00	151,75	0,00%
11	2022	22D1105282	SV/ FRAIS ACTE ACQUISITION PARCELLES CHE	961,25	0007295	NOTAIRE ASSOCIER / TENOUX /	21	2112	0205		21	TTC	801,04	160,21	961,25	20,00%
11	2022	22D1105011	VL / ARBUSTES / JARDINS	1 679,11	1001469	CHOLAT PERMIERES	21	2121	823	AA03	0503	TTC	1 526,46	152,65	1 679,11	10,00%
11	2022	22D1104070	VL / BANC - MOBILIER URBAIN - ÉCOLE DE M	9 977,99	0002262	PIC BOIS RHONE ALPES	21	2128	213	AEO1	0503	TTC	8 314,99	1 663,00	9 977,99	20,00%
11	2022	22D1101551	JFC - MARCHÉ - TENNIS CLUB - RENOVATION	3 911,84	1011613	ALPES CONTROLES BUREAU	21	2128	414	AF05-1	0507	TTC	3 259,87	651,97	3 911,84	20,00%
11	2022	22D1102509	JFC - MARCHÉ - TENNIS CLUB - RENOVATION	2 487,84	2014386	APAVE SUEUROPE	21	2128	414	AF05-1	0507	TTC	2 073,20	414,64	2 487,84	20,00%
11	2022	22D1102266	SECURISATION BALLISAGE SKI NAUTIQUE	20 548,48	0006760	SIKOO MARINE SOLUTIONS	21	2128	414	AF31	17	TTC	17 123,73	3 424,75	20 548,48	20,00%
11	2022	22D1100271	NF / MARCHÉ / TRX REVELSTORKE GIRATOIRE +	9 187,25	2012482	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	7 656,04	1 531,21	9 187,25	20,00%
11	2022	22D1100285	NF / MARCHÉ / MARQUAGE PROJETS NEUFS	1 193,73	2007033	PROXIMARK	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	994,77	198,96	1 193,73	20,00%
11	2022	22D1100311	NF / MARCHÉ / GROS TRAVAUX NEUFS SUR VOI	30 451,76	2012482	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	25 376,47	5 075,29	30 451,76	20,00%
11	2022	22D1100759	NF / RUE ADER - TRAVAUX ORANGE	50 246,87	2017043	ORANGE 1	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	50 246,87	,00	50 246,87	0,00%
11	2022	22D1100771	NF / MARCHÉ / PARKING CONCASSE PRES RIAN	8 144,35	2012482	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	6 786,95	1 357,40	8 144,35	20,00%

SERVICE GESTION COMPTABLE
 CS 80452
 73104 AIX-LES-BAINS Cedex
 Tél : 04.79.35.07.54

LISTE DES RESTES A REALISER DEPENSES 2022 BUDGET VILLE

Budget	Exercice	N° engagement	Libellé mouvement	Reste engagé	Code tiers	Nom tiers	Chapitre p	Article p	Fct	Opératio	Service c	HK/TTC	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Taux TVA
11	2022	22D1101476	NF / MARCHÉ / TROTTOIR AVENUE DE TRESSER	170,60	2012482	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	142,17	28,43	170,60	20,00%
11	2022	22D1102603	NF / MARCHÉ / ACCES GIRATOIRE LEPIC 2	197,14	2012482	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	164,28	32,86	197,14	20,00%
11	2022	22D1102790	NF / MARCHÉ / Parking LEPIC 2	20 824,43	2012482	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	17 353,70	3 470,73	20 824,43	20,00%
11	2022	22D1102791	NF / MARCHÉ / PAVES RUE DESPINE	59 880,58	2012482	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	49 900,48	9 980,10	59 880,58	20,00%
11	2022	22D1102812	NF / MARCHÉ / AMENAGEMENTS CHEMIN DES CO	60 770,72	2012482	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	50 642,27	10 128,45	60 770,72	20,00%
11	2022	22D1102920	DD-MARCHE-RETRAIT SOUCHES + POSE ENROBE	81,44	2012482	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	67,86	13,58	81,44	20,00%
11	2022	22D1103678	NF / MARCHÉ / ALLEES EN ENROBE FORESTIER	463,82	2012482	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	386,52	77,30	463,82	20,00%
11	2022	22D1103810	SDJ-REPRISE-MUR-SINISTRE-CHEMIN-DES-SIMO	16 380,00	0003073	CACCIATORE VINCENT ET FILS	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	13 650,00	2 730,00	16 380,00	20,00%
11	2022	22D1104261	SDJ-MARCHE-CACCIATORE-GENEVE-PREPA-BANDE	7 083,60	0003073	CACCIATORE VINCENT ET FILS	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	5 903,00	1 180,60	7 083,60	20,00%
11	2022	22D1104263	SDJ-HORS-MARCHE-MAXI-CACCIATORE-DALLE	2 423,28	0003073	CACCIATORE VINCENT ET FILS	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	2 019,40	403,88	2 423,28	20,00%
11	2022	22D1104272	NF / PLACE LAFIN BRANCHEMENT ENEDIS	1 331,28	2012689	ENEDIS	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	1 109,40	221,88	1 331,28	20,00%
11	2022	22D1104563	JLT - REFECTON FRESQUE SUR TRANFORMATU	5 200,00	2003988	BERTHET	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	5 200,00	,00	5 200,00	0,00%
11	2022	22D1104635	SDJ-MARCHE-EIFFAGE-GUISSIERE-BAIE-MEMARD	4 688,71	2012482	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	3 907,26	781,45	4 688,71	20,00%
11	2022	22D1104934	EA/RPLCT IRVE AVENUE VICTORIA	16 057,16	2003855	SYNDICAT DEPART ENERGIE SAVOIE	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	16 057,16	,00	16 057,16	0,00%
11	2022	22D1104937	EA/ANNEXE PREVISIONNELLE IRVE HIPPODROME	18 761,89	2003855	SYNDICAT DEPART ENERGIE SAVOIE	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	18 761,89	,00	18 761,89	0,00%
11	2022	22D1104938	EA/ANNEXE PREVISIONNELLES IRVE PARKING D	26 597,54	2003855	SYNDICAT DEPART ENERGIE SAVOIE	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	26 597,54	,00	26 597,54	0,00%
11	2022	22D1104939	EA/ANNEXE FINANCIERE PREVISIONNELLE IRVE	19 629,34	2003855	SYNDICAT DEPART ENERGIE SAVOIE	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	19 629,34	,00	19 629,34	0,00%
11	2022	22D1104940	EA/ANNEXE FINANCIERE PREVISIONNELLE IRVE	22 637,14	2003855	SYNDICAT DEPART ENERGIE SAVOIE	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	22 637,14	,00	22 637,14	0,00%
11	2022	22D1105066	NF / MARCHÉ / BD GARIBALDI PORTIQUE PARK	9 880,13	2012482	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	8 233,44	1 646,69	9 880,13	20,00%
11	2022	22D1105076	SC/SERPOLLET/BARRIERE GARE	7 932,00	0007331	SERPOLLET DAUPHINE	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	6 610,00	1 322,00	7 932,00	20,00%
11	2022	22D1105155	SDJ-MARCHE-EIFFAGE-ENROCHEMENT-GOLIETTES	10 843,21	2012482	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	9 036,01	1 807,20	10 843,21	20,00%
11	2022	22D1105169	SDJ-MARCHE-EIFFAGE-RALENTISSEURS	17 890,50	2012482	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	14 908,75	2 981,75	17 890,50	20,00%
11	2022	22D1105270	SDJ-MARCHE-EIFFAGE-BETON-IMPRIME-PHASEZ	66 116,59	2012482	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	21	2128	8220	AH18	0505	TTC	55 097,16	11 019,43	66 116,59	20,00%
11	2022	22D1101459	SDJ-MARCHE-ESPLANADE-REPRISE-BETON-2022	469,59	0003073	CACCIATORE VINCENT ET FILS	21	2128	8220	AH25	0505	TTC	391,33	78,26	469,59	20,00%
				532,460,90						118 Résumé			470,225,99	82,234,91	552,460,90	
11	2022	19D1103772	SV/TRAVAUX DE RENOVATION DE LA C(REPORT)	153,00	0002724	NEXITY LAMY	21	21318	0205		21	TTC	153,00	,00	153,00	0,00%
11	2022	19D1107154	SV/TRAVAUX COPRO RESIDENCE ELGA (REPORT)	906,80	0002724	NEXITY LAMY	21	21318	0205		21	TTC	906,80	,00	906,80	0,00%
11	2022	21D1102943	SV/REMPLACEMENT DES ECLAIRAGES P(REPORT)	232,51	0005177	SAVOIE SYNDIC	21	21318	0205		21	TTC	232,51	,00	232,51	0,00%
				1 222,31						118 Résumé			1 222,31	,00	1 222,31	

SERVICE GESTION COMPTABLE
 CS 80452
 73104 AIX-LES-BAINS Cedex
 Tél : 04.79.35.07.54

LISTE DES RESTES A REALISER DEPENSES 2022 BUDGET VILLE

Budget	Exercice	N° engagement	Libellé, mouvement	Reste engagé	Code tiers	Nom tiers	Chapitre	Article	Fct	Opération	Service	d'ht/TTC	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Taux TVA
11	2022	22D1105016	LOT 2 MARCHE TRAVAUX DE CREATION D'UNE D	754,91	0006944	SFR	21	2135	0202	AA00	0305	TTC	629,09	125,82	754,91	20.00%
11	2022	22D1102943	GR/MARCHE/VESTIAIRES THEATRE VERDURE/TRA	4 075,36	2003662	ADITEC	21	2135	0207	AC00	0507	TTC	3 396,13	679,23	4 075,36	20.00%
11	2022	22D1103911	MC /MARCHE/APPT LAFIN/F. ET P. DE VOLETS	2 194,15	1010470	STOR AIX	21	2135	0207	AC00	0507	TTC	1 994,68	199,47	2 194,15	10.00%
11	2022	22D1105060	JFC-MARCHE-ESPACE PUER-REAMENAGEMENT DE	4 291,20	2007420	SONZOGNI SAVOIE	21	2135	0207	AC06	0507	TTC	3 576,00	715,20	4 291,20	20.00%
11	2022	22D1105146	JFC-MARCHE-ESPACE PUER-REAMENAGEMENT DE	786,52	0003151	INEO COFELY RHONE ALPES AUVERGNE	21	2135	0207	AC06	0507	TTC	655,43	131,09	786,52	20.00%
11	2022	22D1102959	GR/MARCHE/MAIRIE SCE COURRIER/TRAVAUX TR	4 930,42	2003662	ADITEC	21	2135	0207	AC14	0507	TTC	4 106,68	821,74	4 930,42	20.00%
11	2022	22D1102961	GR/MARCHE/MAIRIE SCE REPRO/TRAVAUX TRAIT	5 437,54	2003662	ADITEC	21	2135	0207	AC14	0507	TTC	4 531,28	906,26	5 437,54	20.00%
11	2022	22D1101986	CL - CREATION BRANCHEMENT ELECTRIQUE GRO	1 331,28	2012689	ENEDIS	21	2135	0207	AC16	0507	TTC	1 109,40	221,88	1 331,28	20.00%
11	2022	22D1105248	OB - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE NOU	2 451,60	0007178	FICHET SECURITY SOLUTIONS FRANCE	21	2135	0207	AC19	0507	TTC	2 043,00	408,60	2 451,60	20.00%
11	2022	22D1105274	FQ_EX-TRESORERIE_MISSON DE CONTROLE TECH	3 005,95	2014386	APAVE SUDEUROPE	21	2135	0207	AC19	0507	TTC	2 504,96	500,99	3 005,95	20.00%
11	2022	22D1105277	FQ_MARCHE_EX-TRESORERIE_MISSON CSPS_NOVI	2 076,00	0000322	NOVICAP	21	2135	0207	AC19	0507	TTC	1 730,00	346,00	2 076,00	20.00%
11	2022	22D1105280	FQ_MARCHE_EX-TRESORERIE_PHASE-1_MACONNER	5 040,00	0003073	CACCIATORE VINCENT ET FILS	21	2135	0207	AC19	0507	TTC	4 200,00	840,00	5 040,00	20.00%
11	2022	22D1105281	FQ_MARCHE_EX-TRESORERIE_PHASE-1_PLATRERI	37 054,91	2007420	SONZOGNI SAVOIE	21	2135	0207	AC19	0507	TTC	30 879,09	6 175,82	37 054,91	20.00%
11	2022	22D1105283	FQ_MARCHE_EX-TRESORERIE_PHASE-1_ELECTRI	25 824,68	0003151	INEO COFELY RHONE ALPES AUVERGNE	21	2135	0207	AC19	0507	TTC	21 520,57	4 304,11	25 824,68	20.00%
11	2022	22D1105284	FQ_MARCHE_EX-TRESORERIE_PHASE-1_MENUISER	28 716,00	1010429	PRUNIER NICOLAS	21	2135	0207	AC19	0507	TTC	23 930,00	4 786,00	28 716,00	20.00%
11	2022	22D1105288	FQ_MARCHE_EX-TRESORERIE_PHASE-1_REVETEME	4 583,52	0006067	SOLS DECO	21	2135	0207	AC19	0507	TTC	3 819,60	763,92	4 583,52	20.00%
11	2022	22D1105290	FQ_EX-TRESORERIE_PHASE-1_PLOMBERIE-CVC_A	31 273,73	2003662	ADITEC	21	2135	0207	AC19	0507	TTC	26 061,44	5 212,29	31 273,73	20.00%
11	2022	22D1105463	REMPLACE LA CDE 22D1105287 EX-TRESORERIE	16 188,00	2007491	FAZIO	21	2135	0207	AC19	0507	TTC	13 490,00	2 698,00	16 188,00	20.00%
11	2022	21D1100491	JFC - MARCHE - MAISON MEMARD - A(REPORT)	1 449,04	2014386	APAVE SUDEUROPE	21	2135	0207	AC21	0507	TTC	1 207,53	241,51	1 449,04	20.00%
11	2022	22D1104876	FM/MAISON MEMARD/TRAVAUX DE FUMISTERIE E	4 770,00	2015024	E2S	21	2135	0207	AC21	0507	TTC	3 975,00	795,00	4 770,00	20.00%
11	2022	22D1102806	JFC - MARCHE - LE BERNASCON - MISE EN SE	24 000,00	0003073	CACCIATORE VINCENT ET FILS	21	2135	0207	AC27	0507	TTC	20 000,00	4 000,00	24 000,00	20.00%
11	2022	22D1102595	FM/MARCHE/EGLISE SAINT SWITHUN/TRAVAUX D	55 705,51	2008945	COUTURIER ROBERT	21	2135	0207	AC29	0507	TTC	46 421,26	9 284,25	55 705,51	20.00%
11	2022	22D1102100	MC - MARCHE - AMENAGEMENT DU BATIMENT LE	3 983,66	2014386	APAVE SUDEUROPE	21	2135	0207	AC32	0507	TTC	3 319,88	663,98	3 983,66	20.00%
11	2022	22D1102836	MC - MARCHE - AMENAGEMENT DU BATIMENT LE	1 767,46	2014386	APAVE SUDEUROPE	21	2135	0207	AC32	0507	TTC	1 472,88	294,58	1 767,46	20.00%
11	2022	21D1100179	LOCAUX VALZ TX BRANCHEMENT(REPORT)	2 856,00	0003327	SAUR	21	2135	0207	AC33	0507	TTC	2 380,00	476,00	2 856,00	20.00%
11	2022	21D1100182	LOCAUX VALZ TX BRANCHEMENT(REPORT)	2 656,00	0003327	SAUR	21	2135	0207	AC33	0507	TTC	2 380,00	476,00	2 856,00	20.00%
11	2022	21D1100183	LOCAUX VALZ TX RACCORDEMENT(REPORT)	1 815,60	0003327	SAUR	21	2135	0207	AC33	0507	TTC	1 513,00	302,60	1 815,60	20.00%
11	2022	22D1103665	DP / MARCHE / ARCHIVES MUNICIPALES RUE A	2 591,04	0006067	SOLS DECO	21	2135	0207	AC33	0507	TTC	2 159,20	431,84	2 591,04	20.00%
11	2022	17D1105735	172481/MARCHE ADAP LIBERTE MISSI(REPORT)	2 573,58	2017272	DEKRA INDUSTRIAL	21	2135	0207	A104	0507	TTC	2 144,65	428,93	2 573,58	20.00%
11	2022	21D1102983	JFC - MARCHE - MISE EN ACCESSIBIL(REPORT)	4 303,06	2017272	DEKRA INDUSTRIAL	21	2135	0207	A104	0507	TTC	3 585,88	717,18	4 303,06	20.00%

SERVICE GESTION COMPTABLE
 CS 80452
 73104 AIX-LES-BAINS Cedex
 Tél :04.79.35.07.54

LISTE DES RESTES A REALISER DEPENSES 2022 BUDGET VILLE

Budget	Exercice	N° engagement	Libellé mouvement	Reste engagé	Code tiers	Nom tiers	Chapitre	Article	Fct	Opération	Service	Hk/TTC	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Taux TVA
11	2022	22D1102634	JFC - MARCHÉ - MISE EN ACCESSIBILITE DE	22 537,83	0003073	CACCIATORE VINCENT ET FILS	21	2135	0207	A104	0507	TTC	18 781,52	3 756,31	22 537,83	20,00%
11	2022	22D1102635	JFC - MARCHÉ - MISE EN ACCESSIBILITE DE	1 159,62	2007420	SONZOGNI SAVOIE	21	2135	0207	A104	0507	TTC	966,35	193,27	1 159,62	20,00%
11	2022	22D1102636	JFC - MARCHÉ - MISE EN ACCESSIBILITE DE	2 751,76	0003151	INEO COFELY RHONE ALPES AUVERGNE	21	2135	0207	A104	0507	TTC	2 751,76	,00	2 751,76	20,00%
11	2022	22D1102640	JFC - MARCHÉ - MISE EN ACCESSIBILITE DE	1 468,80	1011613	ALPES CONTROLES BUREAU	21	2135	0207	A104	0507	TTC	1 224,00	244,80	1 468,80	20,00%
11	2022	22D1102760	JFC - MARCHÉ - MISE EN ACCESSIBILITE DE	21 821,08	1010429	PRUNIER NICOLAS	21	2135	0207	A104	0507	TTC	18 184,23	3 636,85	21 821,08	20,00%
11	2022	22D1102765	JFC - MARCHÉ - MISE EN ACCESSIBILITE DE	9 884,27	2003662	ADITEC	21	2135	0207	A104	0507	TTC	8 236,89	1 647,38	9 884,27	20,00%
11	2022	22D1103296	JFC - MARCHÉ - MISE EN ACCESSIBILITE DE	750,12	0004843	DAVID TELECOM	21	2135	0207	A104	0507	TTC	750,12	,00	750,12	0,00%
11	2022	22D1103036	JLT - MISE AUX NORMES DES CONDUITS DE FU	23 962,22	2015024	E2S	21	2135	0207	A109	0507	TTC	19 968,52	3 993,70	23 962,22	20,00%
11	2022	22D1103882	JLT - MISE AUX NORMES DES CONDUITS DE FU	2 526,00	2015024	E2S	21	2135	0207	A109	0507	TTC	2 105,00	421,00	2 526,00	20,00%
11	2022	19D1103742	JFC - MARCHÉ - ORGUE EGLISE NOTR(REPORT)	315 774,00	0004352	ORGUES GIROUD SUCCESEURS	21	2135	025	AA09	0507	TTC	263 145,00	52 629,00	315 774,00	20,00%
11	2022	21D1102176	JFC - MARCHÉ - ORGUE EGLISE NOTR(REPORT)	34 928,40	0004352	ORGUES GIROUD SUCCESEURS	21	2135	025	AA09	0507	TTC	29 107,00	5 821,40	34 928,40	20,00%
11	2022	21D1103242	FM/MAISON DES ASSOCIATIONS/FOURN(REPORT)	1 536,68	0005771	FOUSSIER	21	2135	025	AC01	0507	TTC	1 280,57	256,11	1 536,68	20,00%
11	2022	20D1103440	JFC - MARCHÉ - TRAVAUX DE RENOVA(REPORT)	2 960,04	0003513	ELECTRAS	21	2135	025	AC04	0507	TTC	2 466,70	493,34	2 960,04	20,00%
11	2022	22D1105225	JFB-EGLISE ND-DISPOSITIF D'HORLOGERIE-MO	2 156,40	1001522	PACCARD FONDERIE	21	2135	025	AC04	0507	TTC	1 797,00	359,40	2 156,40	20,00%
11	2022	22D1103794	MC / MARCHÉ/MDA/SANITAIRES/TRX PLATRERIE	7 159,32	2007420	SONZOGNI SAVOIE	21	2135	025	AC08	0507	TTC	5 966,10	1 193,22	7 159,32	20,00%
11	2022	22D1103795	MC / MARCHÉ/MDA/SANITAIRES/FOURNITURE ET	2 245,20	0006067	SOLS DECO	21	2135	025	AC08	0507	TTC	1 871,00	374,20	2 245,20	20,00%
11	2022	20D1105124	MC / FOURNITURE ET POSE DE STORE(REPORT)	1 950,00	1010470	STOR AIX	21	2135	213	AE00	0507	TTC	1 625,00	325,00	1 950,00	20,00%
11	2022	21D1100680	PG - MARCHÉ MOE REMPLACEMENT PRE(REPORT)	4 680,00	0001870	CONSTRUCTION & INGENIERIE ALPINE	21	2135	213	AE00	0507	TTC	3 900,00	780,00	4 680,00	20,00%
11	2022	22D1104631	SB-MAT ST SIMOND- F. ET P. ALARME INCEND	3 020,30	2013779	SR DAUPHINE SAVOIE	21	2135	213	AE00	0507	TTC	2 516,92	503,38	3 020,30	20,00%
11	2022	22D1105029	MC/MARCHÉ/MATERIELLE LIBERTÉ/F. ET P. DE	1 392,00	1010470	STOR AIX	21	2135	213	AE00	0507	TTC	1 160,00	232,00	1 392,00	20,00%
11	2022	22D1102590	FM/MARCHÉ/ECOLE SIERROZ CLASSES ROLLET E	1 812,84	2007420	SONZOGNI SAVOIE	21	2135	213	AE04	0507	TTC	1 510,70	302,14	1 812,84	20,00%
11	2022	20D1103885	JFC - MARCHÉ - ELEMENTAIRE DE CH(REPORT)	1 764,00	2009845	FOLLLET CARRELAGE	21	2135	213	AE08	0507	TTC	1 470,00	294,00	1 764,00	20,00%
11	2022	20D1101922	JFC - MARCHÉ - ECOLE DU CENTRE -(REPORT)	3 528,00	2014386	APAVE SUDEUROPE	21	2135	213	AE09	0507	TTC	2 940,00	588,00	3 528,00	20,00%
11	2022	22D1102469	FM/MARCHÉ/ECOLE DU CENTRE -(REPORT)	1 860,00	0000322	NOVICAP	21	2135	213	AE09	0507	TTC	1 550,00	310,00	1 860,00	20,00%
11	2022	22D1102474	FM/MARCHÉ/ECOLE DU CENTRE CLASSE DAL PAL	1 206,00	1010429	PRUNIER NICOLAS	21	2135	213	AE09	0507	TTC	1 005,00	201,00	1 206,00	20,00%
11	2022	22D1102969	GR/MARCHÉ/CENTRE GARCONS PERISCOLAIRE/TR	1 786,50	2007420	SONZOGNI SAVOIE	21	2135	213	AE09	0507	TTC	1 488,75	297,75	1 786,50	20,00%
11	2022	22D1102478	FM/MARCHÉ/ECOLE LAFIN/TRAVAUX DE MAÇONNE	4 811,50	2003662	ADITEC	21	2135	213	AE09	0507	TTC	4 009,58	801,92	4 811,50	20,00%
11	2022	22D1103880	MC /MARCHÉ/ECOLE DE LAFIN / FOURNITURE E	1 443,00	0003073	CACCIATORE VINCENT ET FILS	21	2135	213	AE12	0507	TTC	1 202,50	240,50	1 443,00	20,00%
11	2022	22D1104770	ECOLE DE LAFIN- F. ET P. DE 3 WC ENFANTS	613,82	1010470	STOR AIX	21	2135	213	AE12	0507	TTC	511,52	102,30	613,82	20,00%
11	2022	22D1104770	ECOLE DE LAFIN- F. ET P. DE 3 WC ENFANTS	1 140,00	2006640	COFICIEL	21	2135	213	AE12	0507	TTC	950,00	190,00	1 140,00	20,00%

SERVICE GESTION COMPTABLE
CS 80452
73104 AIX-LES-BAINS Cedex
Tél :04.79.35.07.54

LISTE DES RESTES A REALISER DEPENSES 2022 BUDGET VILLE

Budg	Exercil	N° engagé	Libellé mouvement	Reste engagé	Code tiers	Nom tiers	Chapitre	Article	Fct	Opérateur	Service	Ent	TTC	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Taux TVA
11	2022	22D1102966	GR/MARCHE/CENTRE GARCONS REFECTOIRE/TRAV	5 146,79	2003662	ADITEC	21	2135	251	AE02-1	0507	TTC	4 286,99	857,80	5 146,79	20.00%	
11	2022	21D1100880	MC/MARCHE/ECOLE FRANKLIN ROOSEV(REPORT)	3 084,00	0000322	NOVICAP	21	2135	251	AE11-1	0507	TTC	2 570,00	514,00	3 084,00	20.00%	
11	2022	21D1100887	MC / MARCHE / ÉCOLE FRANKLIN ROO(REPORT)	4 059,52	2014386	APAVE SUD EUROPE	21	2135	251	AE11-1	0507	TTC	3 382,94	676,58	4 059,52	20.00%	
11	2022	22D1101553	MC / FOURNITURE ET POSE DE FAÏENCE / BOU	2 212,80	2009845	FOLLLET CARRELAGE	21	2135	411	AF00	0507	TTC	1 844,00	368,80	2 212,80	20.00%	
11	2022	22D1103642	MC / MARCHE / APPT CWVA / FOURNITURE ET	11 232,00	2006206	VITRAIX	21	2135	411	AF00	0507	TTC	9 360,00	1 872,00	11 232,00	20.00%	
11	2022	22D1105227	MC/MARCHE/TENNIS COUVERT/F ET P DE 2 VR	5 604,89	1010470	STOR AIX	21	2135	411	AF00	0507	TTC	4 670,74	934,15	5 604,89	20.00%	
11	2022	22D1105093	JFC - MARCHE - GOLF CLUB - REFLECTION DE	110 831,94	2012482	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	21	2135	414	AF02	0507	TTC	92 359,95	18 471,99	110 831,94	20.00%	
11	2022	22D1105028	MC/MARCHE/PETITES CAMAILLES/F. ET P. VOL	975,36	1010470	STOR AIX	21	2135	4210	AD00-3	0507	TTC	812,80	162,56	975,36	20.00%	
11	2022	22D1102963	GR/MARCHE/ALSH MARLIOZ/TRAVAUX TRAITEMEN	3 738,94	2003662	ADITEC	21	2135	4211	AD00-2	0507	TTC	3 115,78	623,16	3 738,94	20.00%	
11	2022	22D1104341	MC/MARCHE/MOUSSAILLONS-F ET P MARQUISE	2 808,00	2007491	FAZIO	21	2135	6411	AD04-2	0507	TTC	2 340,00	468,00	2 808,00	20.00%	
11	2022	22D1103621	DP / MAISON DE LA PARENTALITÉ - POSE FAI	1 163,52	2009845	FOLLLET CARRELAGE	21	2135	6417	MDP AME	0507	TTC	989,60	193,92	1 163,52	20.00%	
11	2022	22D1104735	DP/MAISON DE LA PARENTALITÉ - TRAVAUX EL	1 079,65	0003151	INFO COFELY RHONE ALPES AUVERGNE	21	2135	6417	MDP AME	0507	TTC	899,71	179,94	1 079,65	20.00%	
11	2022	22D1104736	DP/MAISON DE LA PARENTALITÉ - PORTE D'EN	6 475,80	2006206	VITRAIX	21	2135	6417	MDP AME	0507	TTC	5 396,50	1 079,30	6 475,80	20.00%	
11	2022	22D1104738	DP/MAISON DE LA PARENTALITÉ - CONTRÔLE D	9 989,94	0004843	DAVID TELECOM	21	2135	6417	MDP AME	0507	TTC	8 324,95	1 664,99	9 989,94	20.00%	
				841 218,77			2135 Résultat										
11	2022	21D1101435	JFC - MARCHE - LESTAL - ISOLEMEN(REPORT)	11 909,93	1011532	ALU CONCEPT HABITAT	21	2145	0207	AC30	0507	TTC	9 924,94	1 984,99	11 909,93	20.00%	
				11 909,93			2145 Résultat										
11	2022	22D1103295	PG/MARCHE/FOURNITURE ET POSE KIT DE RÉHA	16 614,37	2012482	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	21	2151	816	AH18	0505	TTC	13 845,31	2 769,06	16 614,37	20.00%	
11	2022	22D1103751	SC/MARCHE EIFFAGE/ TRAVAUX SUR RESEAUX E	9 987,52	2012482	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	21	2151	816	AH18	0505	TTC	8 322,93	1 664,59	9 987,52	20.00%	
11	2022	22D1104645	PG/MARCHE /TRAVAUX SUR POTEAU D'INCENDIE	6 418,33	2012482	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	21	2151	816	AH18	0505	TTC	5 348,61	1 069,72	6 418,33	20.00%	
11	2022	22D1100341	SC/MARCHE EIFFAGE/TRAVAUX SUR RESEAUX EA	239,64	2012482	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	21	2151	8220	AH18	0505	TTC	199,70	39,94	239,64	20.00%	
11	2022	22D1100546	SC/DETECT RESEAUX/GEO-REFERENCIEMENT RESE	402,60	0005132	BOURGOGNE DETECTION RESEAUX	21	2151	8220	AH18	0505	TTC	335,50	67,10	402,60	20.00%	
				12 661,44			2151 Résultat										
11	2022	20D1103927	SC / MARCHE / TRAVAUX CAMERAS C1(REPORT)	2 695,68	2008139	SNEF	21	2152	110	AA08	0505	TTC	2 246,40	449,28	2 695,68	20.00%	
11	2022	21D1104022	SC/MARCHE/AIGUILLAGE /RECHERCHE (REPORT)	4 394,88	2008139	SNEF	21	2152	110	AA08	0505	TTC	3 662,40	732,48	4 394,88	20.00%	
11	2022	21D1104353	SC/COMPTAGE VIDEO LERIC(REPORT)	1 332,00	2012669	ENEDIS	21	2152	8220	AH18	0505	TTC	1 110,00	222,00	1 332,00	20.00%	
				8 422,60			2152 Résultat										
							2157 Résultat										
							2167 Résultat										

SERVICE GESTION COMPTABLE
 CS 80452
 73104 AIX-LES-BAINS Cedex
 Tél : 04.79.35.07.54

LISTE DES RESTES A REALISER DEPENSES 2022 BUDGET VILLE

Budget	Exercice	N° engagement	Libellé mouvement	Reste engagé	Code tiers	Nom tiers	Chapitre p	Article	Fct	Opération	Service	HT/TTC	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Taux TVA
11	2022	22D1102452	SC/ORANGE/ETUDE ENFOUISSEMENT ORANGE X M	500,00	2017043	ORANGE 1	21	21538	816	AH18-4	0505	TTC	500,00	,00	500,00	0,00%
11	2022	22D1104720	SC/ENFOUISSEMENT RESEAUX X.MAISTRE STRAZ	1 834,80	2012689	ENEDIS	21	21538	816	AH18-4	0505	TTC	1 529,00	305,80	1 834,80	20,00%
11	2022	22D1104721	SC/ENFOUISSEMENT RESEAUX X.MAISTRE COSTA	1 234,80	2012689	ENEDIS	21	21538	816	AH18-4	0505	TTC	1 029,00	205,80	1 234,80	20,00%
11	2022	22D1104841	SC/MARCHE/ENFOUISSEMENT RESEAUX X.MAISTR	26 121,30	2012482	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	21	21538	816	AH18-4	0505	TTC	21 767,75	4 353,55	26 121,30	20,00%
				29 690,90						21578 Résultat			29 690,90	4 069,15	29 690,90	
11	2022	22D1104880	JCC - MARCHE - FLOTTE AUTOMOBILE - BORNE	1 421,51	1000333	SONEPAR SUD EST	21	21571	02070	AA02-2	0504	TTC	1 184,59	236,92	1 421,51	20,00%
				1 421,51						21571 Résultat			1 184,59	236,92	1 421,51	
11	2022	22D1100286	PG/COMMANDE PLAQUES ET PANNEAUX DE RUES	3 557,02	0003287	SIGNAUX GIROD	21	21578	8210	AH20	0505	TTC	2 964,18	592,84	3 557,02	20,00%
11	2022	22D1101638	PG/ MARCHE / TRAVAUX MARQUAGE JEUX ECOLE	629,04	2007033	PROXIMARK	21	21578	8210	AH20	0505	TTC	524,20	104,84	629,04	20,00%
11	2022	22D1102710	SDJ-MARCHE-PROXIMARK-DELATTRE-PP	27,00	2007033	PROXIMARK	21	21578	8210	AH20	0505	TTC	22,50	4,50	27,00	20,00%
11	2022	22D1102721	SDJ-MARCHE-PROXIMARK-PODO	2 280,00	2007033	PROXIMARK	21	21578	8210	AH20	0505	TTC	1 900,00	380,00	2 280,00	20,00%
11	2022	22D1102722	SDJ-MARCHE-PROXIMARK-P1-CENTRE-VILLE	240,00	2007033	PROXIMARK	21	21578	8210	AH20	0505	TTC	200,00	40,00	240,00	20,00%
11	2022	22D1104991	NF / MARCHE / TRAVAUX AV ITALIE	16 608,96	2007033	PROXIMARK	21	21578	8210	AH20	0505	TTC	13 840,80	2 768,16	16 608,96	20,00%
11	2022	22D1105165	PG/FOURNITURE DE PLAQUES ET PANNEAUX DE	17 054,16	0003287	SIGNAUX GIROD	21	21578	8210	AH20	0505	TTC	14 211,80	2 842,36	17 054,16	20,00%
11	2022	22D1105171	SDJ-MARCHE-PROXIMARK-PP-PETIT-PORT	1 507,20	2007033	PROXIMARK	21	21578	8210	AH20	0505	TTC	1 256,00	251,20	1 507,20	20,00%
11	2022	22D1105177	SCA - PROXIMARK - MOBILITES - CONTINUE	1 907,70	2007033	PROXIMARK	21	21578	8210	AH20	0505	TTC	1 589,75	317,95	1 907,70	20,00%
11	2022	22D1105220	SCA - PROXIMARK - MOBILITES - JALONNEMEN	724,80	2007033	PROXIMARK	21	21578	8210	AH20	0505	TTC	604,00	120,80	724,80	20,00%
11	2022	22D1105269	EA - PLAQUE RUE GEORGES 1ER	3 390,00	0007308	SADURA DERNIAUX	21	21578	8210	AH20	0505	TTC	3 390,00	,00	3 390,00	0,00%
11	2022	22D1101639	PG/FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN POUR CT	42,72	1011525	SERI	21	21578	8220	AH04	0505	TTC	35,60	7,12	42,72	20,00%
11	2022	22D1103765	JLT - MISE EN PEINTURE DE DEUX LANTERNES	1 404,00	2012074	EURO PEINTURE SAVOIE	21	21578	8220	AH04	0505	TTC	1 170,00	234,00	1 404,00	20,00%
11	2022	22D1105033	SDJ-CENDRIER-SONDAGE-SEPPA	1 653,00	0007328	SEPPA	21	21578	8220	AH04	0505	TTC	1 377,50	275,50	1 653,00	20,00%
11	2022	22D1105286	PP / SIGNALISATION / FOURNITURE DE POTE	4 603,20	1011525	SERI	21	21578	8220	AH04	0505	TTC	3 836,00	767,20	4 603,20	20,00%
				55 428,80						21578 Résultat			48 922,31	6 506,47	55 428,80	
11	2022	22D1103737	MC / MARCHE / MENUISERIE-FOURNITURE D'OU	219,48	0003886	TRENOIS DECAMPS	21	2158	0207	AA00	0507	TTC	182,90	36,58	219,48	20,00%
11	2022	22D1104156	FM/MARCHE/CTM/FOURNITURE CHAUDIERE	2 527,32	0000134	DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE	21	2158	0207	AA00	0507	TTC	2 106,10	421,22	2 527,32	20,00%
11	2022	22D1104268	MECA - OUTILLAGE ATELIER	3 086,21	2017735	AD TRUCK ET CAR SERVICES DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE	21	2158	0207	AA02	0504	TTC	2 571,84	514,37	3 086,21	20,00%
11	2022	22D1103477	FM/MARCHE/HOTEL DES FINANCES/FOURNITURE	26 908,67	0000134	DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE	21	2158	0207	AC19	0507	TTC	22 423,89	4 484,78	26 908,67	20,00%
11	2022	22D1105504	PP / SIGNALISATION FOURNITURE DE PX DE S	3 511,80	1001559	NADIA SIGNALISATION	21	2158	02070	AA02-2	0504	TTC	2 926,50	585,30	3 511,80	20,00%
11	2022	22D1101420	JFB - INSTALLATION EVAPORATEUR CHAMBRE F	2 899,87	0006521	QUIETALIS	21	2158	0209	AF05-2	0507	HT	2 899,87	579,98	3 479,85	20,00%
11	2022	22D1103687	JCC-MARCHE- MATERIELLE SIERROZ - FOURNI	604,72	1000333	SONEPAR SUD EST	21	2158	213	AE00	0507	TTC	503,93	100,79	604,72	20,00%

SERVICE GESTION COMPTABLE
 CS 80452
 73104 AIX-LES-BAINS Cedex
 Tél : 04.78.36.07.54

LISTE DES RESTES A REALISER DEPENSES 2022 BUDGET VILLE

Budg/Exercil	N° engagement	Libellé mouvement	Reste engagé	Code tiers	Nom tiers	Chapitre p	Article	Pct	Opération	Service	ht/TTC	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Taux TVA
11	2022 22D1103797	JCC - MARCHÉ-ARCHIVES LAMARTINE-FOURNITUR	1 242,60	1000339	CGE DISTRIBUTION	21	2158	33	AB00	0507	TTC	1 035,50	207,10	1 242,60	20,00%
11	2022 22D1103694	DEBROUSSAILLEUSE ET TRONCONEUSE POUR HI	1 977,07	2008535	CHAVANEL RUMILLY	21	2158	401	AA05-1	17	TTC	1 647,56	329,51	1 977,07	20,00%
11	2022 22D1104765	PERCHE ELAGUEUSE POUR HIPPODROME	1 108,98	2008535	CHAVANEL RUMILLY	21	2158	401	AA05-1	17	TTC	924,15	184,83	1 108,98	20,00%
11	2022 22D1104766	PORTIERE TRACTEUR FORESTIER ET TRANSMISS	877,43	2008535	CHAVANEL RUMILLY	21	2158	401	AA05-1	17	TTC	731,19	146,24	877,43	20,00%
11	2022 22D1104596	JCC - DOJO Lepic - FOURNITURE DE LUMINA	2 446,13	0007133	SOMEPAR FRANCE DISTRIBUTION	21	2158	411	AF00	0507	TTC	2 038,44	407,69	2 446,13	20,00%
11	2022 22D1105187	FM/MARCHE/CNVA/FOURNITURE CHAUFFE EAU	881,32	0000134	DISTRIBUTION SANITAIRE	21	2158	411	AF00	0507	TTC	734,43	146,89	881,32	20,00%
11	2022 22D1104129	MC/M-A MOUSSAILLONS/FOURNIT. PROTECTIONS	1 354,80	0007138	GARALABOSSE	21	2158	6411	AD04-2	0507	TTC	1 129,00	225,80	1 354,80	20,00%
11	2022 22D1104178	VL / ÉCHANGE MOTEURS BN SERRES / JARDINS	780,00	2007059	DUVERNAY	21	2158	823	AA03-3	0503	TTC	650,00	130,00	780,00	20,00%
11	2022 22D1104198	VL / TX SERRES - RÉFECTION CRÉMAILLÈRES	3 420,00	2007059	DUVERNAY	21	2158	823	AA03-3	0503	TTC	2 850,00	570,00	3 420,00	20,00%
11	2022 22D1103839	DD / GAZON SYNTHETIQUE AMORTISSANT ECOLE	5 601,60	0007076	SACCINTO	21	2158	8240	AA03-2	0503	TTC	4 668,00	933,60	5 601,60	20,00%
11	2022 22D1104531	VL / TX DE REMPLACEMENT DE PIÈCES SUR TY	1 680,00	2014738	ALGOA	21	2158	8240	AA03-2	0503	TTC	1 400,00	280,00	1 680,00	20,00%
			61 178,00									91 423,92	10 284,66	61 707,98	
			2169 Résultat												
11	2022 21D1102949	AM/RESTAUR TABLEAU PERROQUET MUS(REPORT)	2 774,40	0004678	COULEURS D ETOILES	21	2161	322	AA00	12	TTC	2 312,00	462,40	2 774,40	20,00%
11	2022 22D1104948	DM/ACHAT DUNE OEUVRE MINIATURE POUR ATEL	767,28	0001704	MUSEE NATIONAL AUGUSTE RODIN	21	2161	322	AA00	12	TTC	639,40	127,88	767,28	20,00%
11	2022 22D1104970	DM/ACHAT D'OEUVRE MINIATURE POUR ATELIERS	166,91	2011026	REUNION DES MUSEES NATIONAUX	21	2161	322	AA00	12	TTC	139,09	27,82	166,91	20,00%
11	2022 22D1105003	AM/ACHAT SCULPTURE A.BOUCHER	36 571,58	0007327	ALON ZAKAIM	21	2161	322	AA00	12	TTC	36 571,50	,00	36 571,50	0,00%
			40 280,09									39 661,92	618,10	40 280,09	
			2161 Résultat												
11	2022 22D1103497	NS/RELIURE REGISTRES DELIBERATIONS CONSE	1 032,85	2005769	QUILLET ATELIER	21	2168	0201	AM13RN	04	TTC	979,00	53,85	1 032,85	5,50%
11	2022 22D1104525	JU/NUMERISATION PHASE 2	7 499,95	0004820	FLASH COPY	21	2168	323	AM13RN	10	TTC	6 249,96	1 249,99	7 499,95	20,00%
			6 537,60									7 226,96	1 303,84	6 923,80	
			2168 Résultat												
11	2022 22D1104945	LOT 1 MARCHÉ 5 BORNES DE POCHE	414,00	0006944	SFR	21	2183	0202	AA00	0305	TTC	345,00	69,00	414,00	20,00%
11	2022 22D1105252	LOT 1 MARCHÉ 5 BORNES DE POCHE SUP	414,00	0006944	SFR	21	2183	0202	AA00	0305	TTC	345,00	69,00	414,00	20,00%
11	2022 22D1105266	TEL PORTABLES GALAXY A13 + S10 + CROSSCA	24 765,60	0006958	SFR BUSINESS DISTRIBUTION	21	2183	0202	AA00	0305	TTC	20 638,00	4 127,60	24 765,60	20,00%
11	2022 22D1104132	AM/APPAREIL PHOTOS CHANTIER DES COLLECTI	73,80	0007062	HOBBY ONE	21	2183	322		12	TTC	61,50	12,30	73,80	20,00%
			26 667,40									27 285,50	4 227,80	26 667,40	
			2183 Résultat												
11	2022 22D1105229	DB/MARCHE/FAUTEUILS DE BUREAU POUR LA DR	1 272,19	1000126	LYON BUREAU	21	2184	0201	AA00	0404	TTC	1 060,16	212,03	1 272,19	20,00%
11	2022 22D1105230	DB/MARCHE/MOBILIER DE BUREAU POUR LA MAI	1 214,20	1000126	LYON BUREAU	21	2184	0201	AA00	0404	TTC	1 011,63	202,37	1 214,20	20,00%
11	2022 22D1105167	SP/TABLE OVALE BERMUDE/LIBERTE PATERNEL	316,55	0004496	SAONOISE DE MOBILIERS	21	2184	211	AA00	08	TTC	263,79	52,76	316,55	20,00%
11	2022 22D1105168	SP/TABLES SALLE DES MAITRES FAUTEUIL/FRA	1 271,30	0004496	SAONOISE DE MOBILIERS	21	2184	211	AA00	08	TTC	1 059,42	211,88	1 271,30	20,00%

SERVICE GESTION COMPTABLE
 CS 80452
 73104 AIX-LES-BAINS Cedex
 Tél : 04.79.36.07.54

LISTE DES RESTES A REALISER DEPENSES 2022 BUDGET VILLE

Budget	Exercil	N° engagement	Libellé mouvement	Reste engagé	Code tiers	Nom tiers	Chapitre	Article	Fct	Opération	Service	Ht/ TTC	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Taux TVA
11	2022	22D1104468	ET/HORS MARCHE/MEUBLE/PERI LIBERTE/REST	579,00	2013543	LACOSTE	21	2184	251	AA00	08	TTC	482,50	96,50	579,00	20,00%
11	2022	22D1105182	ET/MARCHE/MOBILIER RESTAURATION/SIERROZ/	3 206,78	0004496	SAOINOISE DE MOBILIERS	21	2184	251	AA00	08	TTC	2 672,32	534,46	3 206,78	20,00%
11	2022	22D1105185	TL - HORS MARCHE - AMENAGEMENT DE POSTE	1 390,06	0002274	AZERGO	21	2184	5121	AA00	07	TTC	1 158,38	231,68	1 390,06	20,00%
				9 250,00									7 708,40	1 541,60	9 250,00	
11	2022	22D1104337	RL/ DOUBLE SEAUX ECOLES ET BATIMENTS	2 604,00	0006581	PLG	21	2188	0207	AA00	0701	TTC	2 170,00	434,00	2 604,00	20,00%
11	2022	22D1105249	SIGNALETIQUE SIEGE SOCIAL ASA	1 240,80	0000931	LUMI SAVOIE	21	2188	023	AA00	06	TTC	1 034,00	206,80	1 240,80	20,00%
11	2022	22D1105223	FM/MARCHE/MDA/FOURNITURE CIRCULATEUR CHA	252,34	0000134	DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE	21	2188	025	AC08	0507	TTC	210,28	42,06	252,34	20,00%
11	2022	20D1104742	SC/MARCHE/FRES POSE VIDEO TRANCH(REPORT)	4 229,66	2008139	SNEF	21	2188	110	AA08	0505	TTC	3 524,72	704,94	4 229,66	20,00%
11	2022	20D1104742	SC/MARCHE/FRES POSE VIDEO TRANCH(REPORT)	14 667,38	2008139	SNEF	21	2188	110	AA08	0505	TTC	12 222,81	2 444,57	14 667,38	20,00%
11	2022	22D1101848	SC/EIFFAGE/TRAVAUX VIDEOPROTECTION	1 325,37	2012482	EFFAGE ROUTE CENTRE EST	21	2188	110	AA08	0505	TTC	1 104,48	220,89	1 325,37	20,00%
11	2022	22D1103586	FB / MARCHE / SUITE ACCIDENT BVD MARLIOZ	7 536,06	2008139	SNEF	21	2188	110	AA08	2701	TTC	6 280,05	1 256,01	7 536,06	20,00%
11	2022	22D1105108	SA/TATAMIS	2 928,00	0005063	WHIPUP	21	2188	112	AA00	2701	TTC	2 440,00	488,00	2 928,00	20,00%
11	2022	22D1105184	ET/ACHAT ARMOIRE REFRIGEREE/CENTRE/REST	2 532,00	0001839	PERRIN ANDRE	21	2188	251	AA00	08	TTC	2 110,00	422,00	2 532,00	20,00%
11	2022	22D1104561	LC/MARCHE LOT 1/DYS FICTION JEUNESSE	759,65	2007785	LIBRAIRIE DES DANAIDES	21	2188	321	AA00	11	TTC	720,07	39,58	759,65	5,50%
11	2022	22D1104593	LC/HORS MARCHE/LIVRES EN LANGUES ETRANGE	336,43	2012795	JAKUBEC	21	2188	321	AA00	11	TTC	318,89	17,54	336,43	5,50%
11	2022	22D1105120	LC/MARCHE LOT 3/BD JEUNESSE	510,36	0004682	NUMERO 9	21	2188	321	AA00	11	TTC	483,75	26,61	510,36	5,50%
11	2022	22D1105178	LM/HORS MARCHE/ACHAT DE ROMANS EN LANGUE	390,26	2012795	JAKUBEC	21	2188	321	AA00	11	TTC	369,91	20,35	390,26	5,50%
11	2022	22D1105452	LC/MARCHE LOT/BD JEUNESSE	665,75	0004682	NUMERO 9	21	2188	321	AA00	11	TTC	631,04	34,71	665,75	5,50%
11	2022	22D1104787	AM/RATELIERS A TABLEAUX- CHANTIER COLLEC	2 893,78	0000705	CXD FRANCE	21	2188	322	AA00	12	TTC	2 411,48	482,30	2 893,78	20,00%
11	2022	22D1104791	AM/MATERIEL CHANTIER DES COLLECTIONS	53,88	0006236	MANUTAN	21	2188	322	AA00	12	TTC	44,90	8,98	53,88	20,00%
11	2022	22D1104799	AM/EQUIPEMENT MOBILIER CHANTIER COLLECTI	3 396,60	2006627	RAJA	21	2188	322	AA00	12	TTC	2 830,50	566,10	3 396,60	20,00%
11	2022	22D1103270	JL/RESTAURATION DES ARCHIVES 2022	10 317,72	2005769	QUILLET ATELIER	21	2188	323	AA00	10	TTC	8 598,10	1 719,62	10 317,72	20,00%
11	2022	22D1102289	AM/CREATION SIGNALETIQUE URBAINE	2 841,60	2017421	MASSONNAT	21	2188	33	AA00	22	TTC	2 368,00	473,60	2 841,60	20,00%
11	2022	22D1104267	CHANGEMENT LECTEUR USB PRES RIANTS	546,00	0000788	ELYPSE SOLUTECH	21	2188	400	AA05	17	TTC	455,00	91,00	546,00	20,00%
11	2022	21D1102104	JB/ACHAT AMEUBLEMENT/BDL(REPORT)	133,02	1000089	UGAP AGENT COMPTABLE	21	2188	4212	AA00	23	TTC	133,02	,00	133,02	0,00%
11	2022	22D1104495	TL - AMENAGEMENT DE POSTE - RQTH - MOTOC	2 886,00	2004316	VAUDAUX	21	2188	5121	AA00	07	TTC	2 405,00	481,00	2 886,00	20,00%
11	2022	22D1104496	TL - AMENAGEMENT DE POSTE - RQTH - MOTOC	2 886,00	2004316	VAUDAUX	21	2188	5121	AA00	07	TTC	2 405,00	481,00	2 886,00	20,00%
11	2022	22D1104516	TL - ARMOIRES PRODUITS INFLAMMABLES - VO	4 472,40	0004727	AXESS INDUSTRIES	21	2188	5121	AA00	07	TTC	3 727,00	745,40	4 472,40	20,00%
11	2022	22D1104559	SG/ BARRIERES ET JEUX ESTERIEURS/MOUSSAI	1 276,88	0004197	PAPOUILLE	21	2188	6411	AA00	24	TTC	1 064,07	212,81	1 276,88	20,00%
11	2022	22D1103755	CL/ACHAT APPAREIL PHOTO/MA CHOUDY	199,00	2017037	CENTRE LECLERC DRUMEDIS	21	2188	6412	AA00	24	TTC	199,00	,00	199,00	0,00%

SERVICE GESTION COMPTABLE
CS 80452
73104 AIX-LES-BAINS Cedex
Tél : 04.79.35.07.54

LISTE DES RESTES A REALISER DEPENSES 2022 BUDGET VILLE

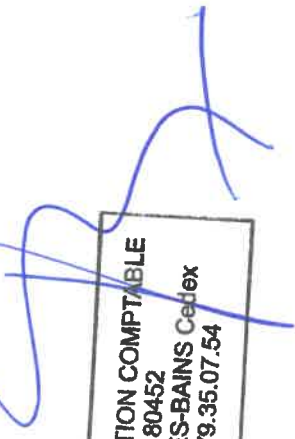
Budg	Exercil	N° engage	Libellé mouvement	Reste-engage	Code tiers	Nom tiers	Chapitre p	Article	Fct	Opératio	Service	d'HT/TTC	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Taux TVA
11	2022	22D1104557	JCC-GROSSES PIECES DETACHEES HORODATEURS	12 471,60	2013041	FLOWBIRD	21	2188	8221	AH30	0504	TTC	10 393,00	2 078,60	12 471,60	20.00%
11	2022	22D1104567	JCC-MARCHE-PIECES DETACHEES BORNES	4 411,56	2015390	CITINNOV	21	2188	8221	AH30	0504	TTC	3 676,30	735,26	4 411,56	20.00%
				88 764,10						2188 Resultat			74 330,27	14 433,72	88 764,10	
11	2022	19D1104917	SC / PLACE LAFIN / TRAVAUX D'ENF(REPORT)	110 701,14	2003855	SYNDICAT DEPART ENERGIE SAVOIE	23	2315	8220	AH18	0505	TTC	92 250,95	18 450,19	110 701,14	20.00%
11	2022	20D1105575	PG/MARCHE/TRAVAUX SUR VOIRIE(REP/REPORT)	1 773,03	2012482	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	23	2315	8220	AH18	0505	TTC	1 477,53	295,50	1 773,03	20.00%
				112 474,17						2315 Resultat			83 728,48	16 745,69	112 474,17	
11	2022	22D1105499	ANNUITES CHEMIN DE LA BAYE	350 000,00	0004717	ETS PUB FONCIER LOCAL DE SAVOIE	27	27638	0205		21	TTC	350 000,00	,00	350 000,00	0.00%
11	2022	22D1105502	ANNUITES BIEN ASSIS SOLDE OPE 18 403	75 092,82	0004717	ETS PUB FONCIER LOCAL DE SAVOIE	27	27638	0205		21	TTC	75 092,82	,00	75 092,82	0.00%
				425 092,82						27638 Resultat			425 092,82	,00	425 092,82	
				2 789 597,57						TOTAL GENERAL			2 441 959,25	346 219,20	2 788 178,45	

Date : 10/02/2023
L'ordonnateur :



Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains

Date : 15/02/2023
Le Comptable



SERVICE GESTION COMPTABLE
CS 80452
73104 AIX-LES-BAINS Cedex
Tél : 04.79.35.07.54



LISTE DES RESTES A REALISER RECETTES 2022 BUDGET VILLE

Budget Exercice	N° Engagemen	Libellé mouvement	Reste engagé	Code tiers	Nom tiers	Chapitre p	Article par	Fct	Opératio	Service	HT/TTC	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Taux TVA
11	2022 22R1103190	BATISSE MONTEE MARLIOZ ARRETE DE PERIL	106 800,00			4542	45 425 01			0301	TTC	106 800,00	0,00	106 800,00	0,00%
			106 800,00						45425 Résultat			106 800,00	0	106 800,00	
11	2022 19R1102586	SUB CAR NOTRE DAME SOLDE 2018 + (REPORT)	36 000,00	2000354	REGION AUVERGNE RHONE ALPES	13	1322	025	AC04	0507	TTC	36 000,00	0,00	36 000,00	0,00%
11	2022 19R1102598	SUB ECOLE MARLIOZ RU(REPORT)(REP(REPORT)	184 234,11	2000354	REGION AUVERGNE RHONE ALPES	13	1322	213	AE10	0507	TTC	184 234,11	0,00	184 234,11	0,00%
11	2022 19R1102588	SUB CAR ACOUSTIQUE CONSERVATOIRE(REPORT)	23 964,63	2000354	REGION AUVERGNE RHONE ALPES	13	1322	310	AC07	0507	TTC	23 964,63	0,00	23 964,63	0,00%
11	2022 19R1102590	SUB CAR AMENAGEMENT PL LATIN(REPO(REPORT)	130 000,00	2000354	REGION AUVERGNE RHONE ALPES	13	1322	8220	AH18	0505	TTC	130 000,00	0,00	130 000,00	0,00%
11	2022 19R1102591	SUB CAR PASSERELLE SIERROZ(REPOR(REPORT)	29 014,01	2000354	REGION AUVERGNE RHONE ALPES	13	1322	8220	AH18	0505	TTC	29 014,01	0,00	29 014,01	0,00%
11	2022 19R1102592	SUB CAR ACCESSIBILITE PONT SIERR(REPORT)	43 100,00	2000354	REGION AUVERGNE RHONE ALPES	13	1322	8220	AH18	0505	TTC	43 100,00	0,00	43 100,00	0,00%
			446 312,75						1322 Résultat			446 312,75	0	446 312,75	
11	2022 19R1102594	SUB CTS 18/19 GYMNASSE PRES RIANT(REPORT)	23 775,00	2000249	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA	13	1323	411	AF03-1	0507	TTC	23 775,00	0,00	23 775,00	0,00%
			23 775,00						1323 Résultat			23 775,00	0	23 775,00	
			576 887,75						Grand Somme			576 887,75	0	576 887,75	

Date : 27/01/2023
L'ordonnateur

Date : 30 janvier 2023
Le comptable

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains

Pascal RAMPNOUX

